REVUE
D'HISTOIRE MODERNE
ET CONTEMPORAINE

TOME 8
1906/1907

SWETS & ZEITLINGER N.V.
AMSTERDAM - 1970

TABLE DES MATIÈRES

V.-L. Bourrilly, Montaigne, sa vie et son œuvre, d'après des travaux récents (1906-1907)..... 586-599, 703-713
P. Caron, Cabet et l'Icarie à la fin de 1847. Document inédit.. 569-585
P. Caron, La Commission des documents relatifs à la vie économique de la Révolution..... 545-549
P. Caron, La tentative de contre-révolution de juin-juillet 1789..... 5-34, 649-678
E. Déprez, Les opérations de la vente des biens nationaux. Organisation générale et direction centrale. I. Les biens ecclésiastiques..... 489-511
J.-E. Driault, Napoléon et la paix en 1813, à propos du dernier volume d'Albert Sorel..... 177-199
Ferdinand-Dreyfus, Lettre à propos de l'article de M. Sagnac (publié t. VII, p. 737-775), sur Les ventes de biens nationaux..... 89-91
G. Glotz, Les papiers de Marie. Documents relatifs à l'histoire de l'opposition sous le second Empire..... 679-702
Ph. Gonnard, Les impressions du comte de Las Cases sur l'Empire français en 1812..... 350-361
J. Letaconnoux, La question des subsistances et du commerce des grains en France au XVIIIe siècle. Travaux, sources et questions à traiter..... 409-445
A. Mathiez, Taine historien..... 257-284
P. Muret, La question des alliances en 1869 et 1870, d'après des publications récentes..... 116-131
V. Pinot, Les physiocrates et la Chine au XVIIIe siècle..... 200-214
Ph. Sagnac, Etude statistique sur le clergé constitutionnel et le clergé réfractaire en 1791 (carte)..... 97-115
Lettres de MM. H. Jadart et J. Delmas, à propos de cet article..... 252-253, 485
Ph. Sagnac, Les Cahiers de 1789 et leur valeur..... 329-349
H. Sée, Le travail d'histoire moderne en province. La Bretagne, années 1904-1905..... 36-44

Livres nouveaux..... 91, 173, 253, 327, 406, 486, 565, 645, 778
Notes et Nouvelles..... 81, 167, 247, 321, 393, 476, 545, 633, 764
Index alphabétique des ouvrages analysés dans les Comptes rendus et les Notes et Nouvelles..... 782
Index analytique sommaire des Notes et Nouvelles..... 787
Liste des Revues dépouillées dans la Revue des périodiques..... 786

L'un des propriétaires-gérants : P. Caron.

X

REVUE

D'HISTOIRE MODERNE

ET CONTEMPORAINE

REVUE
D'HISTOIRE MODERNE
ET CONTEMPORAINE

TOME 8
1906/1907

PARIS
ÉDOUARD CORNÉLY ET Cie, ÉDITEURS
101, RUE DE VAUGIRARD, 101

SWETS & ZEITLINGER N.V.
AMSTERDAM - 1970

Réimprimé avec le consentement des Presses Universitaires de France
108, Boulevard Saint-Germain
Paris V

TOUS DROITS RÉSERVÉS

La tentative de contre-révolution de juin-juillet 1789

De l'examen sommaire des premiers événements de la Révolution, il ressort avec évidence qu'entre les mois de mai et de juillet 1789, une tentative a été faite pour assurer le maintien, intégral ou peu s'en faut, de l'ancien régime. Cette tentative, tous les historiens, quelles que fussent leurs tendances personnelles, en ont, explicitement ou implicitement, constaté la réalité. Il n'est guère de question qui, dans l'histoire de la Révolution, ait été plus souvent traitée. Et cependant, l'on ne peut dire que de ce long effort d'investigation et de discussion soit sortie une connaissance exacte et complète des faits. Depuis une quinzaine d'années, des travaux consciencieux ont éclairé l'histoire des débuts de la Révolution jusqu'à la séance royale du 23 juin[1]. Mais la période si courte et si remplie qui s'étend du 23 juin au 14 juillet n'a pas encore été l'objet d'une enquête vraiment approfondie. L'on voudrait, dans le présent article, contribuer à combler cette lacune, en se bornant à rappeler ceux des faits qui sont connus[2], et

1. J. Flammermont, *Le second ministère de Necker*, dans la *Revue historique*, 1891, t. XLVI, p. 167 (resté inachevé ; l'exposé s'arrête à la séance royale) ; A. Brette, *La séance royale du 23 juin 1789, ses préliminaires et ses suites, d'après deux documents inédits : la correspondance de Barentin et le Journal de l'abbé Coster*, dans la *Révolution française*, 1892, t. XXII, p. 5-44, 120-154, 416-452 ; t. XXIII, p. 55-76 (arrêté au 23 juin, devait primitivement pousser le récit des événements jusqu'au 14 juillet). Les deux articles de M. Marius Sepet, *Le serment du Jeu de Paume et la déclaration du 23 juin*, et *La Révolution de juillet 1789* (dans la *Revue des questions historiques*, 1891, t. XLIX, p. 491-546, et t. L, p. 499-558) sont faits d'après les sources imprimées et notamment d'après les ouvrages de seconde main.

2. Ainsi l'on passera très rapidement sur l'histoire des séances et des démarches de l'Assemblée nationale, qui a été très souvent écrite. L'on laissera de côté les questions suivantes, qui sont à étudier à part : la crise des subsistances dans l'Ile-de-France au printemps de 1789 ; l'intrigue orléaniste, sur laquelle on peut consulter l' *Étude critique sur les journées des 5 et 6 octobre* de M. A. Mathiez (*Revue historique*, 1898 et 1899, t. LVII, LVIII et LIX, *passim*) ; l'intrigue maçonnique. A cette dernière, M. G. Bord a consacré, dans le *Correspondant* des 10 et 25 mai 1906, un article intitulé : *La conspiration maçonnique de 1789*, article qui apporte un certain nombre de faits nouveaux, mais qui est dépourvu de références et ne semble point d'ailleurs conçu dans un esprit suffisamment critique.

en insistant, à l'aide de documents en partie nouveaux [1], sur les points suivants : quels sont les individus ou les groupes d'individus qui ont essayé de s'opposer, entre la séance royale et la prise de la Bastille, à la marche de la Révolution ? quels projets ont-ils formés ? de quelle manière et dans quelle mesure les ont-ils réalisés ?

I

Les événements dont Versailles et Paris ont été le théâtre du 23 au 27 juin 1789 ont été souvent racontés. Il nous suffira donc de les résumer succinctement [2].

Le 17 juin, le tiers état se déclare Assemblée nationale ; le 19, l'Assemblée décide qu'elle s'occupera tout d'abord de « fixer les principes de la régénération nationale », c'est-à-dire de faire la constitution, et elle nomme quatre comités ; le même jour, la majorité du clergé se prononce pour la vérification des pouvoirs en assemblée générale des trois ordres, c'est-à-dire pour la réunion au tiers. La Révolution paraissait commencée. Effrayée, la cour intervient. Une séance royale, tenue avec l'appareil et dans la forme d'un lit de justice, a lieu le 23 juin. Deux déclarations du roi sont lues : la première interdit aux trois ordres de siéger en commun, ou ne leur en donne que la permission illusoire ; la seconde est un programme limitatif de travail à l'usage des États : elle écarte, expressément ou par prétérition, l'institution d'une représentation nationale siégeant périodiquement et investie du pouvoir législatif, la responsabilité ministérielle, l'abolition des privilèges et du régime seigneurial [3], l'admissibilité de tous les Français à toutes les charges de l'État ; c'est l'arrêt, tout net, du travail du tiers, l'ancien régime proclamé intangible. Le roi, en termi-

1. Les plus importants de ces documents sont le dossier du procès de Besenval, et les papiers saisis chez Berthier en juillet 1789. Ces documents, que l'on considérait comme perdus (cf. A. Tuetey, *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, t. I[er], p. 121 sqq.), ont été retrouvés au ministère de la Justice et versés en 1905 aux Archives nationales, où ils portent les cotes BB[30] 159 (doss. 1, papiers de Berthier) et BB[30] 161 (procès de Besenval).

2. Ce résumé est fait d'après les documents contemporains. Pour de plus amples renseignements sur la séance royale, voir A. Chérest, *La chute de l'ancien régime*, Paris, 1884-1886, 3 vol. in-8, t. III, p. 185 sqq. ; notamment, p. 227 sqq., l'intéressante discussion des deux déclarations. Voir aussi les études précitées de J. Flammermont, A. Brette et M. Sepet.

3. M. Sepet (voir l'article cité sur *le serment du Jeu de Paume*, p. 539, note 1) est « persuadé qu'en réalité l'idée du rachat des droits féodaux n'était nullement exclue ni de la pensée de Louis XVI, ni même de celle de la noblesse, et que l'on voulait surtout, en affirmant jusqu'à l'excès l'idée de propriété, écarter le dangereux principe de la suppression sans indemnité ». Cette opinion, qui ne s'appuie sur aucun texte, n'a qu'une valeur subjective.

nant, ordonne aux ordres de se séparer ; le tiers refuse d'obéir ; dans le public la stupéfaction et la colère sont vives. Le bruit se répand que Necker, qui n'assistait pas à la séance, est démissionnaire. A Versailles, la foule envahit le château, mal gardé, et cette invasion y jette l'effroi. Sur les instances du roi et de la reine, Necker doit se montrer, affirmer qu'il est toujours ministre. Mais l'effervescence ne prend pas fin. Le 24, l'archevêque de Paris, considéré comme l'un des auteurs des déclarations royales et déjà insulté la veille, est assailli, et court le plus grand danger. A Paris, le 25, ont lieu les premières manifestations des gardes françaises en faveur de la Révolution, et l'assemblée des électeurs parisiens se forme, illégalement. Les craintes de la cour deviennent plus vives. Le 27, le roi invite le clergé et la noblesse à se réunir au tiers : c'est l'annulation de la séance du 23. Cette nouvelle est accueillie avec joie ; une accalmie se produit.

Cette crise, courte mais violente, avait mis directement aux prises, pour la première fois, le parti de la Révolution et le parti de la Contre-Révolution. Ce dernier en sortait vaincu. Quels étaient, à ce moment, ses forces, ses chefs, ses sentiments ?

L'on ne peut songer à évaluer, même de très loin, le nombre des Français hostiles à la Révolution en juin 1789. Les idées de réforme ayant pénétré dans toutes les classes, une statistique des privilégiés, à supposer qu'elle fût possible [1], ne saurait être prise pour base. D'ailleurs la lutte s'est, jusqu'au 14 juillet, localisée à Versailles et à Paris, et la résistance active à la Révolution a été, jusqu'à cette date, l'œuvre d'une partie seulement des privilégiés, de ceux qui étaient alors associés de quelque manière à l'exercice du pouvoir central. C'est, abstraction faite des États généraux, dans les listes des dignitaires et officiers de la maison du roi et de celles des princes, dans celles des membres du conseil et des cours souveraines qu'il faut aller chercher les éléments d'un état du « personnel de la Contre-Révolution », en 1789 : mais, faute de renseignements individuels, cet état est impossible à dresser. Nous devons donc nous contenter, en nous fondant sur les vraisemblances et sur les témoignages des contemporains, de situer, sans plus, dans la famille royale et son entourage immédiat, dans le haut clergé, la haute noblesse et dans les grands corps de l'État, le parlement en tête, les centres principaux de l'opposition contre-révolutionnaire, avant le 14 juillet [2].

1. Voir à ce sujet, et plutôt à titre de curiosité, les indications fournies par P. Boiteau, *L'état de la France en 1789*, 2e édit., Paris, 1889, in-8, p. 34, 148.

2. Le comte de Montlosier (*Mémoires*, Paris, 1829, 2 vol. in-8, t. Ier, p. 195-196) donne, des ennemis de la Révolution, l'énumération qui suit : à la cour, le baron de Breteuil, ses

Les mesures de conservation ou de réaction prises pendant cette période ont un caractère en quelque sorte anonyme. En droit, elles émanent du roi, investi de la puissance absolue. En fait, ce que nous savons de Louis XVI et de la pratique du gouvernement monarchique à la fin de l'ancien régime nous porte à atténuer largement les responsabilités royales [1]. Mais les documents sont trop rares pour nous permettre de déterminer avec précision quelles influences se sont exercées, ni comment. La séance royale, le renvoi de Necker, la constitution du ministère du 12 juillet ont été décidés dans des comités secrets, dont nous ignorons à peu près tout : à quelles dates ils ont été tenus, quelles personnes y assistaient, quelles discussions y ont eu lieu. A peine pouvons-nous mettre en relief quelques actions, quelques physionomies dominantes.

Dans la famille royale même, la reine et le comte d'Artois ont joué un rôle prépondérant; les preuves en sont nombreuses [2]. L'ascendant de Marie-Antoinette sur Louis XVI est, en 1789, mieux établi que jamais [3];

---

adhérents et un grand nombre de courtisans « qui ne cessaient de déplorer la faute qu'on avait commise en convoquant les États généraux »; à Paris et à Versailles, « la plus grande partie de ce qu'on appelait alors la haute société »; une grande partie de la noblesse et du clergé; les militaires en grande majorité, surtout les officiers généraux.

1. Les témoignages sur l'insuffisance de Louis XVI sont très nombreux. Nous n'en retiendrons qu'un, daté du 9 juillet 1789 : « Aucun grand parti, ni bon, ni mauvais, n'est dans le caractère. Il se borne au contraire à suivre successivement des conseils opposés pour balancer les uns par les autres, à concilier les deux partis, idées fausses dont le résultat est d'une inconsidération effrayante pour un roi qui se trouve vis-à-vis de la nation » (*Correspondance diplomatique du baron de Staël-Holstein...* publiée par Léouzon-le-Duc, Paris, 1881, in-8, p. 105, dépêche du 9 juillet). — M^me^ de Staël (*Considérations sur la Révolution française*, Paris, 1818, 3 vol. in-8, t. I^er^, p. 226) note, à propos des événements de juin-juillet 1789, que Louis XVI, « bien qu'il fût peu porté par son caractère à désirer le pouvoir absolu, n'a jamais renoncé à le revendiquer, préjugé compréhensible chez le descendant de Louis XIV ».

2. Louis XVI « tour à tour guidé par M. Necker ou par l'intrigue dont la reine et Mgr le comte d'Artois sont les chefs... » (*Correspondance diplomatique du baron de Staël-Holstein*, p. 105). « Jamais la cabale formée contre lui [Necker] n'a été aussi forte qu'à présent. Il s'est formé une ligue terrible pour le renverser, à la tête de laquelle se trouve Mgr le comte d'Artois, avec les princes de Condé et de Conti qui lui ont déclaré une guerre ouverte. » (Dépêche du comte de Salmour à M. de Stutterheim, 23 avril 1789, dans J. Flammermont, *Les correspondances des agents diplomatiques étrangers en France avant la Révolution*, Paris, 1896, in-8, p. 228. M. Flammermont fait ressortir l'importance particulière, surtout pour la période de juin-juillet 1789, des dépêches de ce diplomate, neveu de Besenval et très bien en cour, et, selon toute apparence, exactement informé). « Je voyais sans cesse M. le comte d'Artois et les personnes dont il désirait que le roi formât son conseil » (*Mémoires du duc des Cars*, Paris, 1890, 2 vol. in-8, t. II, p. 64). — Sur le rôle essentiel joué par la reine et les princes, voir encore des lettres de Jefferson à John Jay, 17 juin 1789 (*The writings of Thomas Jefferson*, New-York, 1853 et ann. suiv., t. III, p. 49-53) et de Huber à Eden, 16 juillet 1789 (*The journal and correspondence of William, lord Auckland*, London, 1861-1862, 4 vol. in-8, t. III, p. 337).

3. Voici ce qu'en dit Besenval (*Mémoires*, Paris, 1821, 2 vol. in-8, t. II, p. 308) : « Cet ascendant tenait de l'asservissement; soit que ce fût supériorité, crainte ou attrait, non

on le sait, et on en use. Mercy, toujours si réservé lorsqu'il parle de la reine, nous la montre sollicitée « en raison de l'inactivité que l'on suppose à son auguste époux,.... souvent provoquée par les princes, ses beaux-frères, d'appuyer leur système ou de transmettre au roi leurs idées[1] ». Marie-Antoinette a été introduite dans les conseils par Brienne; le 23 juin, elle est aux côtés de Louis XVI lorsqu'il conjure Necker de rester; elle contribuera le 11 juillet, plus que personne peut-être, au renvoi de Necker et à l'avènement de Breteuil ; elle prendra part, à Versailles, aux graves délibérations des 15 et 16 juillet. — Le comte d'Artois est couramment considéré comme le « drapeau de la noblesse[2] ». Voici le portrait qu'en trace Besenval[3] : « Plein d'ardeur, de sentiments nobles, de loyauté, d'attachement pour le roi, il voyait avec indignation qu'on cherchait à le renverser de son trône... Il continua à se croire chef de parti, parce que tous les nobles tenant à la monarchie et au roi venaient tour à tour l'entretenir de la position fâcheuse où se trouvaient l'une et l'autre. Il en faisait toujours mettre un à table, à chacun de ses côtés, chez la duchesse de Polignac où il dînait tous les jours. Il ne traitait bien qu'eux; il les voyait le matin en particulier, comme s'il eût eu en eux des partisans et qu'il en eût attendu des secours réels d'hommes et d'argent. Mais, manquant de tout cela, il ne fit qu'ouvrir les yeux des démagogues et devenir, sinon l'objet de leurs craintes, du moins celui de leur attention et certainement de leur haine. » — Le comte de Provence, bien qu'il soit finalement acquis au parti de la résistance[4], est beaucoup plus discret. — Parmi les autres princes du sang, les princes de Condé

---

seulement jamais il [Louis XVI] ne lui résistait, mais j'ai mille fois été témoin que, quand elle lui parlait, dans ses yeux et dans son maintien, il se manifestait une action, un empressement que rarement la maîtresse la plus chérie fait naître ». Voir *ibid.*, p. 306 sqq., les portraits des membres de la famille royale et des principaux personnages de la cour.

1. Mercy à Joseph II, 10 mai 1789, dans Flammermont, *Correspondance secrète du comte de Mercy-Argenteau avec l'empereur Joseph II et le prince de Kaunitz*, Paris, 1889-1891, 2 vol. gr. in-8, t. II, p. 239.

2. Une lettre de Mme de Lage de Volude à sa mère, 17 avril 1789, citée (p. LXXIII-LXXIV) dans la préface de ses *Souvenirs d'émigration* (Évreux, 1869, in-8), emploie l'expression. La même lettre résume un entretien au cours duquel le prince déclare à la reine que le tiers état renversera tout s'il a la prépondérance et qu'une guerre avec l'Autriche sauverait la situation. L'idée semble avoir joui à la cour d'une certaine faveur; dans une autre lettre du 25 avril (*ibid.*, p. LXXIV), Mme de Lage de Volude écrit : « Ah ! une belle et bonne guerre serait tellement notre salut !... Adieu les États ! Adieu le Tiers! Adieu M. Necker ! »

3. *Mémoires*, t. II, p. 360-361.

4. « Monsieur, frère du roi, commence à vaciller aussi dans son opinion et le nombre des antiministériels s'accroît chaque jour ». Dépêche citée du baron de Salmour, dans Flammermont, *Correspondance des agents diplomatiques...*, p. 228.

et de Conti sont, aux yeux du public, les deux fauteurs de réaction les plus dangereux [1].

Dans le groupe des gens en faveur, le duc et la duchesse de Polignac, en raison de leurs relations d'intimité avec la reine, représentent certainement une influence [2], mais une influence occulte, dont la portée et les manifestations nous échappent. — Au contraire, nous sommes à même d'affirmer que le garde des sceaux Barentin a été l'un des instigateurs les plus convaincus de la lutte contre l'Assemblée, et, probablement, l'adversaire le plus redoutable de Necker [3]. — Nous pourrions apprécier l'importance du rôle de Breteuil avant le 11 juillet si nous possédions cette « correspondance active [4] » que, du fond de sa retraite, il entretenait avec la cour, pour préparer son retour aux affaires : mais cette correspondance a disparu. — Le maréchal de Broglie, choisi pour être l'homme d'exécution, professait une aversion connue pour le système populaire [5].

Le comte d'Artois, les princes de Condé et de Conti, les Polignac, Barentin, Breteuil, le maréchal de Broglie forment, autour de Marie-Antoinette, ce que l'on a appelé, à l'époque même, le « cercle de la reine », et il y a apparence que c'est ce petit groupe d'une dizaine de personnes qui a inspiré et dirigé la tentative contre-révolutionnaire de juin-juillet 1784. Ce sont là les chefs. Autour d'eux, un nombre qui ne peut être évalué d'acteurs secondaires. Les textes nous en font connaître quelques-uns : le duc de La Vauguyon, désigné, lors de la formation du ministère du

---

1. Dépêche du comte de Salmour, *ibid.* Ces deux princes sont attaqués par de nombreux pamphlets contemporains ; l'on trouvera l'indication de ceux qui les visent exclusivement dans le tome IV, qui va paraître, de la *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, de M. Tourneux.

2. D'après Droz, *Histoire du règne de Louis XVI*, Paris, 1839-1842, 3 vol. in-8, t. II, p. 165, cette influence aurait été capitale : « Après avoir tenté de faire ajourner indéfiniment les États généraux, ils [les courtisans] s'occupaient du moyen d'en être délivrés. A leur tête étaient les Polignac, dont la société particulière formait un comité qui se flattait de diriger bientôt les affaires publiques. »

3. Sur le rôle de Barentin, voir l'article précité de M. A. Brette, notamment t. XXII, p. 11-13.

4. Droz, *op. cit*, t. II, p. 166.

5. « Diamétralement opposé au système de M. Necker, l'on sait qu'il n'a été placé là que pour affermir le roi dans les résolutions violentes auxquelles son cœur paternel a toujours répugné. » Dépêche du comte de Salmour, 9 juillet 1789, dans Flammermont, *rec. cit.*, p. 233. « Le maréchal, dit Duquesnoy (*Journal*, publié par R. de Crèvecœur, Paris, 1894, 2 vol. in-8, t. I^er^, p. 142, à la date du 30 juin) avec une exagération visible, est un des hommes les plus durs, les plus *esclaves* qui existent, et certainement il n'hésitera pas à donner, à faire exécuter les ordres les plus sanguinaires ». M. M. Sepet croit (*La Révolution de juillet 1789*, dans la *Revue des questions historiques*, 1891, t. L, p. 514-515) que « le maréchal ne passait point, aux yeux de l'opinion moyenne d'alors, pour un farouche partisan de l'ancien régime et du pouvoir arbitraire. » Il n'appuie d'ailleurs cette assertion que sur une référence unique et trop vague.

12 juillet, pour prendre le portefeuille des Affaires étrangères ; les conseillers d'État dont il est également question comme collaborateurs du baron de Breteuil : Vidaud de la Tour, l'un des rédacteurs des déclarations du 23 juin, d'Ormesson, Lambert, de Montyon, de la Porte, de la Michodière, Chaumont de la Galaisière, Foulon ; le gendre de Foulon, Bertier de Sauvigny, l'intendant de Paris, dont nous indiquerons plus bas le rôle militaire ; le baron de Vaudreuil, le maréchal de Castries ; les membres en vue du clergé et de la noblesse aux États généraux, comme l'abbé Maury et le duc de Luxembourg ; le comte des Cars qui, en juin et juillet, sert d'agent de communication entre la cour et Breteuil ; d'autres enfin dont le nom figure dans tel ou tel document. — Il faut faire mention à part du baron de Besenval, le familier de Marie-Antoinette et du comte d'Artois ; depuis quelques mois son crédit a baissé [1] ; et s'il garde, en tant que commandant de l'intérieur, un rôle très important, il n'est pas, convié semble-t-il, aux conciliabules tenus à Versailles dans l'entourage de la reine.

Quant au programme, il est simple. C'est celui dont se réclame, depuis 1788, dans le royaume, quiconque est attaché par intérêt ou par sentiment à l'ancien régime : il consiste, tout en concédant le principe de certaines réformes administratives, à maintenir politiquement et socialement le *statu quo*. Les deux déclarations du 23 juin en ont résumé l'esprit et la lettre. Dans la pratique, il se réduit à une besogne de conservation, aussi complète que possible, du pouvoir absolu. La haine de Necker et des ministres novateurs, la haine du tiers et des transfuges de la noblesse et du clergé, l'ignorance ou la méconnaissance systématique de l'immense travail opéré en cinquante ans dans les esprits, l'incapacité de concevoir l'inéluctable évolution de toute société [2] : il ne peut résulter de tout cela qu'un programme négatif, qui paralyse ses défenseurs, et les met à la merci de l'attaque révolutionnaire. En vain demanderait-on aux documents du temps de livrer des traces, dans les groupes dirigeants de la cour, d'une activité politique raisonnée et orientée vers l'avenir : ce ne sont que cabales et intrigues, rivalités, combinaisons, bref, impuissance. Dès les premiers mois de 1788, Mercy note, en même temps que le « vertige » qui s'empare à peu près de toute la nation, l'incohérence de la cour,

1. Voir ses *Mémoires*, t. II, p. 310, 360.

2. Besenval, qui n'est pas l'un des adversaires les plus violents, ni un des moins intelligents, de la Révolution, écrit (*Mémoires*, t. II, p. 350) : « L'Assemblée nationale à chaque instant bravait ouvertement le roi, et, pour appuyer sa conduite, soutenait tout subordonné qui se révoltait contre l'autorité ; en même temps elle anéantissait les freins de la religion et des tribunaux. »

l'espèce d'abandon où se laisse aller Louis XVI, les tiraillements à l'intérieur de la famille royale, l'affaiblissement de tous les ressorts du gouvernement [1]. « Il n'y a qu'une inspection locale, écrit-il en mai 1789 [2], qui puisse donner une juste idée du misérable état où la cour de Versailles est réduite dans ce moment-ci... La mauvaise volonté, plus peut-être que la réalité, porte le public à croire que tout ce qui se passe n'inspire au roi que de l'insouciance et de l'ennui. Le ministère reste craintif, sans nerf, sans action ; le seul directeur des finances tient tête à l'orage ; mais isolé, sans secours, sans appui, il se voit en butte à une cabale d'autant plus redoutable que les deux frères du roi s'y rallient et donnent plus d'essor au clergé et à la noblesse qui conspirent contre le gouvernement [3] ».

Tel était, rapidement esquissé, l'état de la cour et du parti de l'ancien régime au début de juillet, lorsque, après la crise des 23-27 juin et les onze jours de tranquillité relative qui la suivirent, Mirabeau fit à l'Assemblée nationale sa célèbre motion sur la concentration des troupes autour de Paris et de Versailles [4].

II

En temps normal, Paris était gardé par les troupes du guet et de la garde de Paris, et par deux régiments d'infanterie, ceux des gardes françaises et des gardes suisses, soit au total de 6.500 à 7.000 hommes [5]. A Versailles, le service était fait au château par des détachements, relevés chaque jour, de ces deux régiments et par les gardes du corps. A partir du début d'avril 1789, des renforts tirés des garnisons du Nord et de l'Est furent successivement acheminés vers la région parisienne [6]. Entre le 13 avril et le

1. Voir la *Correspondance secrète du comte de Mercy-Argenteau*, t. II, p. 173, 182, 217, 222, 230.

2. *Ibid.*, p. 238-239, dépêche du 10 mai à Joseph II.

3. L'affaissement du pouvoir central frappe l'Américain Gouverneur Morris lorsqu'il arrive en France : « La cour est extrêmement faible et les mœurs en sont si corrompues qu'elle ne pourra résister à une opposition bien organisée » *Journal de Gouverneur Morris pendant les années 1789, 1790, 1791 et 1792*, par E. Pariset, traduit de l'anglais, Paris, 1901, in-8, p. 18, à la date du 20 avril 1789.

4. Voir le *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, séance du 8 juillet 1789 ; *Archives parlementaires*, t. VIII, p. 208.

5. Le guet et la garde de Paris comptent respectivement 72 et 1.022 hommes (*Almanach royal* de 1789, p. 432-433), les gardes françaises et suisses comprennent en tout 5.876 hommes (L[t]-C[el] Belhomme, *Histoire de l'infanterie en France*, Paris, 4 vol. in-8, t. III, p. 403).

6. Ces mouvements de troupes nous sont connus par différentes pièces qui figurent au dossier du procès de Besenval (Arch. nat., BB[10] 161), et notamment par un état authentique, signé du ministre La Tour du Pin, des « mouvements des troupes qui ont eu lieu

1er mai, 1.500 hommes de cavalerie [1] et un régiment suisse, Salis-Samade, s'installèrent à Mantes, Pontoise, Beauvais, Compiègne, Meaux et Étampes. Ces troupes furent placées sous les ordres du baron de Besenval, lieutenant-général et commandant de l'intérieur depuis plusieurs années [2]. Répartie en petits groupes, la cavalerie fut employée à prévenir et à réprimer les troubles alors fréquents, par suite de la disette, dans les marchés de l'Ile-de-France et des provinces limitrophes [3]. Dans le courant de juin, de nouvelles fractions sont appelées; un renfort de 550 cavaliers [4] vient cantonner dans les environs immédiats de Paris, et, le 21 juin, le régiment suisse de Reinach quitte Soissons et s'établit à Saint-Denis. Mais c'est seulement à la fin du mois, dans un court espace de sept jours, qu'est prescrite une concentration vraiment importante. Le 26 juin, des ordres de marche sont expédiés à six régiments, trois d'infanterie [5] et trois de cavalerie [6], et, le 1er juillet, à 10 autres régiments d'infanterie [7], plus 200 hommes de cavalerie [8], et deux bataillons d'artillerie avec leurs canons et leurs équipages [9]. L'on ne peut, en l'absence

---

dans la généralité de Paris, du 1er mars 1789 jusqu'au 15 juillet suivant. » Pour les ordres originaux, conservés aux Archives historiques de la Guerre, voir le *Répertoire* de M. Tuetey, t. Ier, p. 10 sqq.

1. 300 h. de Royal-Dragons, 100 h. de Commissaire général-Cavalerie, 200 h. des Chasseurs des Évêchés, 200 h. des hussards d'Esterhazy, 400 h. des Chasseurs de Lorraine, 300 h. de Royal-Bourgogne.

2. Le commandement de l'intérieur comprenait les sept provinces suivantes : Ile-de-France (moins Paris), Soissonnais, Berry, Bourbonnais, Orléanais, Nivernais, Touraine (Arch. nat., BB30 161, 3e interrogatoire de Besenval). Si Besenval fut amené à intervenir à Paris, où la direction de la force armée était confiée au ministre de la maison du roi et au parlement, c'est que M. d'Affry, colonel du régiment des gardes suisses, dont il était lui-même lieutenant-colonel, tomba malade et qu'il dut le remplacer (*Mémoires de Besenval*, t. II, p. 342 sqq.).

3. Besenval, *Mémoires*, *loc. cit.*, et 3e interrogatoire. Le carton BB30 161 contient d'assez nombreuses lettres relatives à ce rôle de la cavalerie.

4. 150 h. des hussards de Bercheny, 100 h. des hussards d'Esterhazy, 300 h. des hussards de Lauzun.

5. Les régiments de Nassau, Provence et Bouillon.

6. Les régiments de Mestre-de-camp-général-Cavalerie, Royal-allemand-Cavalerie, Dauphin-Dragons.

7. Les régiments de Diesbach, Châteauvieux, Vintimille, Dauphin-Infanterie, Hainaut-Infanterie, Saintonge, Vigier, Bourbonnais, Courten, Castella.

8. 200 ou 400 h. des Chasseurs de Flandre. Le chiffre varie suivant les états (Arch. nat., BB 30 161).

9. Nous avons la composition exacte de l'un des deux bataillons, le 2e de Besançon-Artillerie, venu de Douai. Il fit route en deux divisions, comprenant chacune un demi-bataillon, soit 60 hommes et 125 chevaux, plus le quart de la compagnie de Dufort-ouvriers, soit 17 à 18 hommes, et 3 conducteurs de charrois. Chaque division emmena avec elle 10 pièces de 4 avec leurs affûts et caissons, 2 affûts de rechange, plus un train de 17 voitures portant notamment 600.000 cartouches d'infanterie. Il est probable que la composition du 1er bataillon de Toul-Artillerie, appelé de La Fère, fut identique.

d'états des effectifs mis en route [1], évaluer la force totale des troupes qui devaient ainsi se trouver rassemblées autour de Paris ; les estimations des contemporains varient de 15.000 à 60.000 et même 80.000 hommes [2]. Il y a lieu de penser que les régiments d'infanterie comptaient de 1.000 à 1.100 hommes, les régiments de cavalerie de 400 à 450 sabres [3], et les bataillons d'artillerie environ 150 canonniers et ouvriers. L'on arriverait ainsi, y compris les troupes appelées dans l'Ile-de-France avant le 26 juin, et non compris la garnison permanente de Paris, à un total de 18 à 20.000 hommes, dont 3.600 cavaliers.

Les horaires de marche avaient été établis de manière que les seize régiments appelés le 26 juin et le 1er juillet prissent position à Paris ou dans les environs de Paris entre le 5 et le 18 juillet. Six d'entre eux devaient arriver entre le 5 et le 10, quatre le 12 et le 13, les six derniers les 15, 16, 17, 18 ; les deux bataillons d'artillerie étaient attendus du 7 au 14. Le mouvement paraît s'être accompli conformément à ces prévisions ; mais des à-coup se produisirent : « Les ordres ont été si mal envoyés des bureaux, écrit le 11 juillet le maréchal de Broglie à Besenval [4], et le tableau qu'on nous a donné de la marche des troupes si peu d'accord avec les routes qu'on leur a expédiées, qu'elles arrivent le jour que nous ne les attendons pas, et que par conséquent elles ne trouvent ni officiers de

1. Il faut faire exception pour les régiments de Nassau et de Bouillon, qui comptaient chacun 900 hommes, chiffre spécifié par un état des Archives de la Guerre (*Répertoire* de M. Tuetey, *loc. cit.*) et par un ordre de distribution les concernant, signé de Bertier et daté du 14 juillet (Arch. nat., BB10 159, doss. 1).

2. Garran de Coulon (p. 31 du *Rapport* cité ci-après, p. 15, note 1) dit : 30.000 ; Barentin (*Mémoire* cité ci-après, p. 20, note 1), dit, p. 21 : de 15 à 16. 000 ; Gouverneur Morris (dans son *Journal*, p. 53, à la date du 8 juillet) : 25.000 ; Jefferson (lettre à J. Jay, 19 juillet 1789, dans *The writings of Th. Jefferson*, t. III, p. 75) : 35 à 40.000 ; le bailli de Virieu (dans sa *Correspondance*,... publiée par le Victe de Grouchy et A. Guillois, Paris, 1903, in-8, p. 106) : 25.000 ; Duquesnoy (dans son *Journal*, t. Ier, p. 142, à la date du 30 juin) : 25.000 ; le comte de Salmour (dépêche du 2 juillet 1789, dans Flammermont, *rec. cit.*, p. 232) : 30.000 ; Mirabeau (dans son discours du 8 juillet, *Arch. parl.*, t. VIII, p. 208) : 55.000 ; Lofficial (dans sa correspondance, publiée dans la *Revue rétrospective*, 1889, t. XI, p. 111) : 45.000 ; la *Correspondance secrète inédite sur Louis XVI, Marie-Antoinette*... publiée par M. de Lescure (Paris, 1866, 2 vol. in-8, t. II, p. 370) : 60 à 80.000 ; Gudin de la Ferlière (dans son journal, publié dans la *Revue rétrospective*, 1889, t. XI, p. 6) : 60.000.

3. L'effectif réglementaire d'un régiment d'infanterie, en 1789, sur le pied de paix, est de 1.244 hommes (Lt-Cel Belhomme, *op. cit.*, t. III, p. 403 sqq.) ; celui d'un régiment de cavalerie est de 496 hommes montés (Ct Desbrière et Cne Sautai, *La cavalerie de 1740 à 1789*, Paris, 1906, in-8, p. 105).

4. Voir ci-après, p. 27, note 2. Le 4 juillet, Besenval demande à Bertier de donner des ordres pour le logement de Royal-Allemand, qui doit être le 5 à Louvres : en réalité, le régiment est déjà à Choisy (lettre de Besenval à Bertier et annotation de Bertier, Arch. nat., BB10 159, doss. 1). Le 11 juillet, personne n'est informé à Choisy que le régiment de Nassau doit arriver le lendemain (lettre du sieur Reghat, commissaire des guerres, à Bertier (Arch. nat., ibid.).

l'état-major pour les recevoir, ni subsistances, ni logement préparé. Tout cela s'arrangera petit à petit ». L'intendant de Paris, Bertier de Sauvigny, transformé en « intendant d'armée [1] », avait beau se multiplier [2], il triomphait malaisément des difficultés provenant de la rapidité avec laquelle les marches s'exécutaient et de la rareté des subsistances dans sa généralité. La correspondance de ses agents [3] montre au prix de quels efforts ils assuraient le logement et l'approvisionnement des troupes, qui arrivaient fatiguées par les marches forcées et par les bivouacs [4]. A Choisy-le-Roy, le 5 juillet, si Royal-Allemand touche du pain, c'est grâce à son colonel, le prince de Lambesc, qui lui en procure 300 livres [5]. A Sens, le 10, Dauphin-Dragons est moins heureux : il part sans que le pain, confectionné à la hâte avec des farines du gouvernement, ait pu lui être distribué [6] ; le 13, il est au Bourget : pas de pain ni de farine [7]. Le 11, à Choisy, Nassau-Infanterie n'a ni marmites, ni gamelles, ni sel, ni tabac [8]. Le détachement de Mestre-de-camp-Cavalerie cantonné à Claye le 14 juillet se voit menacé de mourir de faim [9]. Les régiments de Nassau

1. *Rapport fait au Comité des recherches des représentants de la Commune, par M. Garran de Coulon, sur la conspiration des mois de mai, juin et juillet derniers*, Paris, 1789, in-8, p. 23.

2. Pour pouvoir plus facilement venir à bout de sa tâche, il se fit préparer, le 11 juillet, un appartement à l'Ecole militaire (lettre du sieur Mabile, commissaire des guerres, à Bertier, 11 juillet, Arch. nat., BB[30] 159, doss. 1).

3. Aux Arch. nat., BB[30] 159, doss. 1.

4. Lettre saisie du baron d'Avigneau, officier de Mestre-de-camp-Cavalerie, à sa femme, de Claye, 14 juillet (Arch. nat., BB[30] 161) : ... « Nous sommes fatigués par les marches précipitées que nous venons de faire, nous avons beaucoup d'officiers et de soldats malades. » — Le 11 juillet, Bertier fait délivrer au régiment de Vintimille l'étape entière au lieu de l'étape réduite, « au moyen de tout ce qu'a souffert le régiment. » (Lettre de Bertier au maréchal de camp d'Autichamp, 11 juillet, Arch. nat., BB[30] 159, doss. 1). — Le 14 juillet, des officiers suisses disent à Bancal des Issarts et à Ganilh qu'ils « passaient les nuits dehors depuis plusieurs jours et étaient très fatigués ». (Arch. nat., BB[30] 161, information contre Besenval, dépositions 4 et 12). — La *Correspondance secrète* dit, t. II, p. 368, à la date du 11 juillet : « Des régiments ont été appelés et se sont mis en marche à grandes journées pour Paris. Un régiment de hussards a fait 36 lieues en douze heures ».

5. Lettre du sieur Bathier (?) à Bertier, 6 juillet, Arch. nat., BB[30] 159, doss. 1.

6. Lettre de Foulon de Chênevières à Bertier, 11 juillet, Arch. nat., ibid. Cette lettre fut, lors du procès de Besenval, soigneusement retenue par Garran de Coulon pour son réquisitoire (*Rapport* cité, p. 47), parce qu'elle mentionnait un prélèvement de blé fait pour les troupes dans les magasins du gouvernement. Ce fut là, en effet, l'objet d'une des accusations portées par le public contre le parti de la cour : pour nourrir les troupes, il avait affamé Paris. Les documents ne permettent pas de se prononcer. Nous n'avons, outre la lettre en question, que la note suivante, qui figure sur un « Extrait de différentes lettres » du 13 juillet 1789, saisi chez Bertier : « M. d'Autichamp écrit qu'il est très fâcheux d'être obligé de couper des récoltes pendantes et prêtes à recueillir, mais qu'il est dangereux de laisser les troupes mourir de faim ». (Arch. nat., BB[30] 159, doss. 1).

7. Lettre du sieur Collet à Bertier, 13 juillet, Arch. nat., ibid.

8. Lettre citée du sieur Reghat à Bertier.

9. Lettre citée du baron d'Avigneau : « Nous sommes à Claye, à cinq lieues de Paris, terre appartenant à M. le duc de Polignac, menacé d'être ravagé. Cet endroit est situé entre Meaux

et de Bouillon, appelés de Marly à Versailles, n'y trouvent pas de pain [1].

Le ravitaillement en cartouches fut plus facile. Les troupes chargées de la police dans les marchés avaient reçu de longue date des cartouches de sûreté [2]. Dans le courant de juin, Bertier avait donné les ordres nécessaires pour que 25.000 cartouches fussent fabriquées à Saint-Denis [3]. Le bataillon d'artillerie venu de Douai en apporta dans ses caissons 1.200.000 [4]. L'on pouvait ainsi fournir l'approvisionnement ordinaire de campagne, soit 60 cartouches, à 20.000 hommes d'infanterie [5]. Des précautions furent prises pour que la distribution n'en fût pas ostensible [6].

Tandis que les troupes marchaient vers Paris, un état-major se constituait à Versailles. Le 1er juillet, le maréchal duc de Broglie avait été nommé commandant en chef de l'armée en formation, avec les pouvoirs les plus étendus. « Sa Majesté, disait l'ordre royal [7], étant informée des mouvements populaires qui troublent la tranquillité de sa bonne ville de Paris et de celle de Versailles, a jugé que le moyen le plus efficace d'y rétablir le bon ordre était que le commandement des troupes qui se trouvent actuellement dans lesdites villes fût réuni dans une même personne, et Sa Majesté, bien assurée de l'affection à son service du maréchal duc de Broglie,..a jugé que ce commandement ne peut être en de meilleures

---

et Paris. Nous ne pouvons pas y rester plus de 24 heures, car nous manquons de vivres et le cavalier a à peine du pain, et nous ne savons pas comment M. le maréchal de Broglie va pourvoir à notre subsistance ».

1. Gal Mis de Maleissye, *Mémoires d'un officier aux gardes françaises (1789-1793)*, Paris, 1897, in-8, p. 36; Weber raconte (*Mémoires*, Paris, 1822, 2 vol in-8, t. Ier, p. 370) que les Chasseurs de Normandie (*sic*, pour Flandre) arrivant le 12 juillet, à dix heures du soir, au faubourg Saint-Antoine, après une marche de neuf lieues, ne trouvèrent ni vivres, ni logement. — L'on pourrait citer encore la lettre du 13 juillet 1789 (Arch. nat., C 134, n° 1) par laquelle Bertier informe le comte de Granges et les officiers municipaux de Saint-Denis qu'il lui est impossible d'envoyer la farine demandée par eux pour la subsistance des troupes cantonnées dans la ville et les invite à faire prendre cette farine à l'Ecole militaire.

2. Arch. nat., BB 30 161, 2e interrogatoire de Besenval.

3. Correspondance saisie chez Bertier (Arch. nat., BB30 159, doss. 1), lettres relatives à cette fourniture et à d'autres fournitures de munitions dans le courant du mois de juin et au début de juillet. Garran de Coulon, dans son *Rapport*, insiste longuement (p. 6-12) sur cette partie du rôle de Bertier.

4. Cf. ci-dessus, p. 13, note 9.

5. Renseignement fourni par le ministre de la Guerre, en annotation à l'état de l'artillerie venue de Douai. L'arrivée des 1.200.000 cartouches fut connue du public ; voir la déposition de Laurent Lecointre, Arch. nat., BB30 161, information contre Besenval, n° 68.

6. Lettre de M. de Meillonas, major de Royal-Dragons, à Bertier, 21 juin 1789, Arch. nat., BB30 159, doss. 1. Il demande 1.200 cartouches de réserve pour « le cas de nécessité absolue »; cette précaution est « sage et convenable aux circonstances ».

7. Arch. nat., O1 161, fol. 197. — D'après le comte de Salmour (dépêche du 2 juillet 1789, dans Flammermont, *rec. cit.*, p. 232), c'est sur l'avis du maréchal de Duras que le maréchal de Broglie aurait été choisi.

mains que les siennes. A cet effet, Sa Majesté l'a commis et commet pour commander toutes les troupes qui sont actuellement dans les villes de Paris et de Versailles ou qui pourront y entrer, ainsi que celles de sa garde [1].. ». Par décision royale du 7 juillet, 5 lieutenants-généraux et 15 maréchaux de camp furent désignés pour commander sous les ordres du maréchal, et une autre décision du même jour fixa l'affectation des « officiers de détail », généraux et supérieurs [2] ; des commissaires des guerres furent chargés de la partie de l'intendance [3], dont Bertier gardait d'ailleurs la direction supérieure ; les uns et les autres reçurent les lettres de service réglementaires [4]. Le maréchal de Broglie avait installé son quartier général à Versailles, où un vaste appartement, celui du dauphin, lui avait été réservé [5]. « Son antichambre était remplie d'ordonnances de tous les régiments et d'aides de camp tout prêts à monter à cheval. On y voyait des bureaux et des hommes occupés à écrire. On donnait une liste d'officiers généraux employés ; on faisait un ordre de bataille [6] ».

C'était donc une véritable petite armée qui se constituait sous Paris, avec son général en chef, son état-major, son service d'intendance, ses munitions de guerre. A quel rôle la destinait-on ?

Au cours de son procès, en novembre et décembre 1789, Besenval, interrogé sur les motifs de la concentration des troupes en juin et en juillet, ne fit que des réponses évasives. Lieutenant du maréchal de Broglie, simple exécuteur d'ordres supérieurs, il n'avait pas été au courant des desseins du gouvernement ; tout au plus, pouvait-il supposer que le maintien de l'ordre à Paris et la sûreté des approvisionnements avaient été les raisons essentielles [7]. C'est que Besenval avait alors le souci de sauver sa tête. Dans ses mémoires, rédigés un peu postérieurement, il s'est montré plus explicite :

---

1. Cette dérogation était tout à fait exceptionnelle, « inouïe », dit Duquesnoy (*Journal*, t. I[er], p. 142, à la date du 30 juin), et indique bien l'importance des pouvoirs confiés au maréchal. Le roi s'était toujours réservé le commandement de sa maison militaire.

2. Les expéditions authentiques de ces décisions sont aux Arch. nat., BB[10] 161.

3. Lettre de Bertier au sieur d'Avrange, commissaire des guerres, 11 juillet 1789, Arch, nat., BB[10] 159, doss. 1. Lettre de Puységur à Besenval, 30 juin 1789, Arch. nat., BB[10] 161 ; il le prie en post-scriptum de lui envoyer à Versailles M. Prieur, commissaire des guerres, auquel il a à donner des ordres.

4. Voir l'indication des ampliations dans le *Répertoire* de M. Tuetey, t. I[er], p. 11-12.

5. *Nouvelles extraordinaires de divers endroits* ou *Gazette de Leyde*, n° 56, 14 juillet 1789, lettre de Paris du 4 juillet (J. Flammermont, *art. cit.*, p. 15, a signalé l'importance de premier ordre de cette source); *Mémoires du comte Miot de Mélito*, Paris, 1858, 3 vol. in-8, t. I[er], p. 13.

6. *Mémoires de Besenval*, t. II, p. 359-360. Voir aussi les *Mémoires de Miot de Mélito*, *loc. cit.*

7. Arch. nat., BB[10] 161, 1[er], 2[e] et 3[e] interrogatoires de Besenval.

[Dans le courant de juin], les nuages qui s'accumulaient dans l'Assemblée nationale et dans Paris, les tonnerres qu'ils renfermaient et qui commençaient à gronder de toutes parts indiquaient de reste la nécessité d'en rapprocher des troupes. Je m'en expliquai avec M. de Puységur, alors ministre de la guerre ; il adopta fort cette opinion, et tant pour satisfaire à cet objet que pour maintenir le bon ordre dans mon commandement, il augmenta de beaucoup le nombre des troupes que j'avais ordinairement à mes ordres...

Bien avant qu'il fût question d'appeler M. de Broglie, j'avais fait des dispositions secrètes pour mettre Versailles à l'abri de toute irruption du peuple de Paris, qui commençait à n'avoir plus de pain et qui menaçait la cour. Mes arrangements tendaient à garnir le pont de Neuilly, de Saint-Cloud et le passage des Moulineaux d'infanterie et de canons, et porter le régiment des Chasseurs de Lorraine sur les hauteurs de Clamart afin de barrer la plaine d'en haut. Les ordres étaient tout prêts. Au moindre mouvement, on pouvait les signer et les envoyer [1].

Et dans les deux entretiens qu'il a au début de juillet avec le maréchal de Broglie et dont il nous a laissé la relation [2], il s'agit uniquement des moyens à employer pour maintenir la tranquillité à Paris et à Versailles.

Il n'est plus question, on le voit, ou il n'est question que d'une façon secondaire d'assurer la sécurité des marchés [3]. Cette explication, admissible pour les mouvements des troupes ordonnés en avril, en mai et pendant les trois premières semaines de juin, ne l'est plus pour ceux du 26 juin et du 1er juillet [4]. Il n'y a pas, dans l'évolution de la disette de

---

1. *Mémoires de Besenval*, t. II, p. 340.

2. *Ibid.*, p. 352-355. Voir ci-après, p. 29.

3. Le « Tableau des principaux événements de la Révolution » trouvé aux Tuileries, en 1792, dans les papiers de Louis XVI (Arch. nat., C 185, n° 613) — œuvre d'un anonyme très hostile à la Révolution, mais intelligent et bien informé — s'exprime ainsi (p. 198) : « Les violences exercées à Paris, les insultes faites à l'archevêque de cette ville sous les yeux même de la cour, la nécessité de protéger les convois de farine destinés pour la capitale avaient déterminé le roi à faire venir plusieurs régiments... L'objet du roi était moins de s'environner d'une armée que d'avoir au besoin une force suffisante pour réprimer l'esprit de sédition qui, de jour en jour, devenait plus alarmant ». La question des subsistances cesse visiblement d'être la seule et même la plus grave. — Le bailli de Virieu écrit, le 12 juillet : « Comme les tumultes populaires continuent, on a déterminé le roi à faire entourer Paris et Versailles par un nombre de troupes considérable » (*Correspondance*, p. 109). — Enfin il est remarquable que le roi, en s'expliquant, le 10 juillet, devant la députation de l'Assemblée, au sujet du rassemblement des troupes, ne fait même pas allusion à la question des approvisionnements de Paris (*Arch. parl.*, t. VIII, p. 219).

4. Il faut noter, pourtant, que le ministre de la Guerre, Puységur, écrit le 28 juin à Besenval (Arch. nat., BB 30 161) : « M. le comte de Puységur a l'honneur de prévenir M. le baron de Besenval que, sur les représentations de quelques régiments que leur dispersion et les courses continuelles pour assurer la tranquillité des marchés étaient très fatigantes pour les hommes et les chevaux et coûteuses pour les officiers, le Roi a ordonné que quelques-uns de ces régiments seraient renvoyés à leur garnisons et quartiers et que d'autres seraient relevés... M. le comte de Puységur a l'honneur d'adresser ci-joint à M. le baron de

1789, d'accident, d'aggravation imprévue qui rende compte d'un renforcement aussi subit, aussi important du service d'ordre. C'était d'ailleurs, pour user d'un terme technique, un dispositif nouveau qui était adopté : au morcellement, dans toute l'étendue de la généralité de Paris, de troupes de cavalerie chargées d'une besogne d'escortes et de patrouilles, l'on substituait la concentration à Paris même, à Versailles, entre Paris et Versailles, et sur les points stratégiques de la périphérie de Paris [1], d'une petite armée composée en majorité de régiments d'infanterie — surtout de régiments étrangers [2], politiquement indifférents, et par suite plus maniables, — avec du canon. Il est impossible, d'autre part, de ne pas noter le synchronisme entre l'ordre du 26 juin et les suites de la séance royale : attitude de l'Assemblée nationale, désordres du 24 à Versailles, manifestations révolutionnaires des gardes françaises et première réunion des électeurs parisiens, le 25 ; l'ordre du 1er juillet a été le complément, l'amplification de celui du 26 juin, et peut-être l'affaire des prisonniers de l'Abbaye, le 30 juin, a-t-elle contribué à le faire expédier [3].

En assemblant les troupes, le gouvernement royal avait donc en vue le « maintien de l'ordre ». Mais que faut-il entendre par cette expression vague ? Se proposait-on de laisser les événements suivre leur cours ? la seule préoccupation était-elle de prévenir, d'empêcher l'émeute ? se résignait-on à la Révolution, pourvu qu'elle se fît pacifiquement, sans actes de violence matérielle contre les personnes et les biens ? ou, au contraire, voulait-on se mettre en travers du mouvement et l'arrêter ? En un mot, la concentration des troupes avait pour objet l'exécution d'un dessein politique. Lequel ? Nous allons tâcher de le déterminer.

Besenval les dispositions qui ont été faites en conséquence ». L'ordre du 26 juin aurait donc été en partie déterminé par la nécessité de relever les troupes de cavalerie chargées de la police des marchés ; celui du 1er juillet garderait, en tout cas, la signification que les textes s'accordent à lui donner. D'ailleurs, chose singulière, l'état des « dispositions faites », annoncé par le ministre, ne parvint pas à Besenval. La lettre porte, en effet, de la main de ce dernier, l'annotation qui suit : « Le 3 juillet, j'accuse réception de cette lettre, en répondant que l'état des dispositions qu'elle m'annonce ne s'y trouve pas joint, ayant probablement été omis. » La lettre fut-elle envoyée par erreur alors que les mesures qu'elle annonçait venaient d'être annulées ? Ce n'est pas impossible. Ces mesures n'ont pas été suivies d'effet. Et, dans les bureaux de la Guerre, en juin et juillet 1789, l'ordre ne semble pas régner.

1. « Les troupes assemblées se montent à 40 bataillons et 28 escadrons ; elles seront campées par petites divisions, à portée de se réunir en corps d'armée, et ces divisions cerneront en quelque façon Paris et Versailles ». Lettre du baron de Saiffert, officier saxon, employé à l'état-major du maréchal de Broglie, au prince Xavier de Saxe, 11 juillet 1789, dans la *Revue de la Révolution*, 1886, t. VII (Documents), p. 74.

2. Sur quinze régiments d'infanterie, neuf sont étrangers, allemands et suisses.

3. La *Gazette de Leyde* l'affirme (n° 56, 14 juillet 1789, lettre de Paris du 4 juillet).

III

Il est très difficile de savoir quels ont été, entre le 23 juin et le 12 juillet, devant la gravité croissante du mouvement révolutionnaire, les projets du parti de la cour. Le plan de contre-révolution, s'il y en a eu réellement un, a été élaboré dans l'ombre, et les indiscrétions compromettantes paraissent avoir été évitées. Ensuite, ce plan n'a eu qu'un commencement d'exécution : le renvoi de Necker et la formation du ministère du 12 juillet ; l'insurrection de Paris l'a fait immédiatement avorter. Des différents personnages qui ont pu le connaître, deux seulement ont fourni sur leur conduite quelques explications : ce sont Barentin et Besenval, au cours du procès de lèse-nation qui leur fut intenté en novembre 1789. Barentin a publié un mémoire apologétique [1], dont il y a, pour cette partie de notre sujet, peu de chose à tirer, sinon cette constatation que l'ancien garde des sceaux évite toute assertion nette. Besenval, au cours de ses interrogatoires, a constamment déclaré, nous l'avons déjà dit, qu'il n'avait rien su, qu'il ne savait rien, qu'il n'avait été qu'un simple instrument. Nous n'avons, sur ce point capital, ni mémoires, ni lettres de la reine, du comte d'Artois, de Breteuil, d'aucun des ministres du 12 juillet. Nous en sommes donc réduits à dégager, entre les diverses hypothèses plausibles, la plus vraisemblable.

Les contemporains ont cru communément à un projet de coup de force comportant une double offensive, contre l'Assemblée et contre Paris [2].

Le jour de la séance royale, le 23 juin, des bruits très inquiétants s'étaient répandus dans Paris. L'on racontait que Necker, instruit que la cour s'apprêtait à l'exiler, avait offert trois fois sa démission et n'avait réussi à la faire accepter qu'en promettant de ne point quitter Versailles ; qu'un nouveau ministère était formé, avec le prince de Conti comme premier

1. *Mémoire pour M. de Barentin, ancien garde des sceaux de France, commandeur des ordres du roi, sur la dénonciation dans laquelle il est nommé et qui a donné lieu à la plainte de M. le procureur du roi au Châtelet*, Paris, 1790, in-8 ; *Mémoire autographe de M. de Barentin, chancelier et garde des sceaux, sur les derniers conseils du roi Louis XVI*, publié d'après le manuscrit original de la Bibliothèque royale... par M. Maurice Champion, Paris, 1844, in-8.

2. Le procès de lèse-nation intenté à Barentin, Besenval et complices pour « complot contre Paris et l'Assemblée nationale » suffirait à prouver la force de ce mouvement d'opinion. Nous laissons de côté l'histoire de ce procès, qui se déroula du 19 novembre 1789 au 1er mars 1790. Pour la documentation manuscrite, voir le *Répertoire* de M. Tuetey, t. Ier, p. 120-125, et, pour la documentation imprimée, la *Bibliographie* de M. Tourneux, t. Ier, p. 162 sqq.

ministre, le prince de Condé comme généralissime de l'armée, Foulon comme contrôleur général des finances; « que le projet de la cour était de faire arrêter un député par chaque bailliage pour le retenir en otage dans l'intérieur du château de la Bastille, où l'on avait vu arriver un grand nombre de lits et une grande quantité de matelas [1] ».

Quelques jours plus tard, nouvelles rumeurs [2]. L'espoir, un moment nourri après la réunion des ordres, de voir disgrâcier les princes de Conti et de Condé ainsi que Barentin, s'évanouit [3] ; la concentration des troupes est connue et commentée à Paris dès la fin de juin [4] et des bruits sinistres circulent. Le 3 juillet, l'on raconte au Palais Royal que les membres du tiers, exposés à être assassinés par les nobles, demandent du secours, et peu s'en faut que plusieurs milliers d'hommes ne se mettent en route pour Versailles [5]. Puis, à mesure que les troupes se rapprochent, et surtout après la séance du 8 juillet à l'Assemblée, les on-dit se précisent : la cour veut imposer à l'Assemblée, au cours d'une nouvelle séance royale, les déclarations du 23 juin, qui seront ensuite largement répandues dans tout le royaume, lues au prône de toutes les paroisses ; si l'Assemblée résiste, elle sera transférée dans une ville éloignée ou prorogée pour un mois, ou immédiatement dissoute. L'on affirme qu'au cours d'une nuit prochaine, les troupes stationnées à Versailles prendront les armes, que le local de l'Assemblée sera occupé militairement, les députés les plus turbulents arrêtés, voire condamnés et exécutés, les autres dispersés [6].

---

1. Journal du libraire Hardy, t. VIII, Bibl. nat., fr. 6687, p. 362 ; *Correspondance secrète*, t. II, p. 366, à la date du 25 juin 1789.

2. « Le premier moment d'enthousiasme qu'a inspiré la réunion de la noblesse et du clergé est passé ». *Journal d'Adrien Duquesnoy*, t. I^er^, p. 141, à la date du 30 juin.

3. Journal de Hardy, t. VIII, p. 365.

4. Voir les preuves données par Chérest, *op. cit.*, t. III, p. 302-303.

5. Journal de Hardy, t. VIII, p. 375-376.

6. Sur les bruits divers relatifs à un projet de coup de force contre l'Assemblée, voir Journal de Hardy, t. VIII, p. 381 ; *Gazette de Leyde*, n° 58, 21 juillet 1789, et supplément (lettres de Paris des 12 et 13 juillet) ; Bertrand de Moleville, *Histoire de la Révolution de France*, Paris, 1801-1803, 14 vol. in-8, t. II, p. 21 ; *Mémoires de Bailly*, Paris, 1821-1822, 3 vol. in-8, t. I^er^, p. 360-364 ; *Mémoires du marquis de Ferrières*, Paris, 1821, 3 vol. in-8, t. I^er^, p. 132-133 ; *Mémoires de Weber*, t. I^er^, p. 364 ; *Mémoires du comte de Montlosier*, t. I^er^, p. 199 ; *Journal d'Adrien Duquesnoy*, t. I^er^, p. 171, 185, à la date des 7 et 10 juillet ; *Journal de Gouverneur Morris*, p. 22, 53, 62, à la date des 30 juin, 8 et 15 juillet ; *Mémoires de B. Barère*,.. publiés par MM. H. Carnot et David (d'Angers), Paris, 1842, 4 vol. in-8, t. I^er^, p. 257-258 ; dépêche du comte de Salmour du 16 juillet, dans Flammermont, *rec. cit.*, p. 238-239 ; A. Stern, *Ch. Engelbert Œlsner, notice biographique accompagnée de fragments de ses mémoires relatifs à l'histoire de la Révolution française*, dans la *Revue historique*, 97, t. LXIII, p. 79 ; *Correspondance secrète*, t. II, p. 368, 370-371, à la date des 3 et 11 juillet 1789. D'après cette dernière (p. 368), le bruit courait à Paris, vers le 3 juillet, que « l'on devait demander 4.000 hommes à l'Espagne et 9.000 à la Suisse. Peut-être les demandes sont-elles déjà faites ». — Voir, en outre, la deuxième partie de cette étude.

Au cœur même de la crise, le 13 et le 14 juillet, le bruit court avec persistance que la salle des Menus-Plaisirs est minée ; ce bruit trouve créance parmi les députés, et Grégoire se fait à la tribune l'interprète des frayeurs qu'il inspire [1].

Contre Paris, l'on méditait un assaut dans les règles : des batteries installées sur les hauteurs de Montmartre foudroieraient la ville ; en même temps, les troupes campées au Champ-de-Mars et celles de Courbevoie, de Saint-Denis, etc., feraient irruption. Tout ce qui résisterait serait fusillé ou sabré ; les soldats auraient permission de piller. Puis les barrières seraient fermées, garnies de canons, et Paris serait isolé du reste de la France. L'on se communiquait, dans le public des plans d'opérations où la mission de chaque corps, les itinéraires, la progression méthodique de l'attaque étaient minutieusement indiqués [2].

Ces bruits doivent être accueillis avec circonspection. Paris et Versailles ont passé, pendant la première quinzaine de juillet 1789, par un accès d'exaltation généralisée qui atteignit son paroxysme le jour de la prise de la Bastille, par une sorte de « grande peur » qui explique la naissance des rumeurs les plus folles [3]. A l'Assemblée même, tous ceux des députés qui n'avaient pas partie liée avec la cour semblent y avoir prêté foi ; et point n'est besoin, pour faire comprendre leur crédulité, d'invoquer les calculs politiques [4] : ils ont subi la contagion du moment.

---

1. *Motion de M. l'abbé Grégoire...*, annexée au procès-verbal de la séance du 4 juillet 1789, p. 2 ; *Arch. parl.*, t. VIII, p. 232. A en croire Mme Campan (*Mémoires*, Paris, 1822, 3 vol. in-8, t. II, p. 50), le roi, informé de ces bruits et de la consistance qu'ils prenaient, en aurait été indigné et aurait ordonné une visite minutieuse du local occupé par l'Assemblée. — D'après Bertrand de Moleville, *op. cit.*, t. Ier, p. 274-275, l'on disait aussi dans le public que l'on devait tirer à boulets rouges sur la salle des Etats.

2. Sur ces bruits, voir *Journal de Gouverneur Morris*, p. 62, à la date du 15 juillet ; *Correspondance du bailli de Virieu*, p. 127, à la date du 10 août ; Maleissye, *Mémoires*, p. 44 ; *Mémoires de Ferrières*, t. Ier, p. 132-133 ; *Mémoires de Weber*, t. Ier, p. 366 ; *Correspondance secrète*, t. II, p. 373, à la date du 23 juillet ; Bertrand de Moleville, *op. cit.*, t. II, p. 6-7. Un plan détaillé de l'attaque de Paris a été publié dans le *Patriote français* du mercredi 5 août 1789, p. 2 ; la *Bibliographie* de M. Tourneux indique divers pamphlets sur la question (t. Ier, p. 162 sqq., notamment les nos 1189 et 1190). — Voir, en outre, la deuxième partie de cette étude

3. Le 2 juillet une panique se produit au Palais-Royal parce qu'un polisson a crié : Aux armes ! (Journal de Hardy, t. VIII, p. 375). Le 8, accès d'affolement sur la simple nouvelle que des « paquets ministériels » viennent d'être adressés aux trois ordres (Ibid., p. 381). — Nous citerons, entre autres documents témoignant de l'extrême effervescence de Paris pendant cette période, les lettres, publiées par le Victe B. d'Agours dans la *Revue de la Révolution*, 1883, t. II (Documents), p. 35-41, 65-67, d'un député anonyme de la noblesse de la sénéchaussée de Marseille à la marquise de Créquy.

4. *Mémoires de Rivarol*, Paris, 1824, in-8, p. 38. Le « Tableau des principaux événements de la Révolution » (cf. ci-dessus, page 18, note 3), dit : « Les bruits les plus absurdes s'y [à Paris] répandirent... L'Assemblée nationale allait être dissoute, les députés précipités dans

Il n'est point douteux que, du 23 juin au 12 juillet, des projets extrêmes ont été agités par les adversaires les plus passionnés des idées nouvelles. Dans une dépêche du 9 juillet [1], le comte de Salmour, ministre de Saxe à Paris, attribue à d'Eprémesnil un plan de dissolution des Etats généraux à main armée. « D'après son projet, l'on devrait casser les Etats généraux, arrêter quelques-uns des membres qui avaient parlé avec plus de chaleur, les livrer au parlement, ainsi que M. Necker, pour instruire leur procès dans les formes juridiques et les faire périr sur l'échafaud comme criminels de lèse-majesté et coupables de haute trahison ». Le même témoin note les « rodomontades ridicules des aristocrates », à mesure que les régiments arrivent. Les officiers de l'état-major du maréchal de Broglie se laissaient aller, en parlant de l'Assemblée, à de graves intempérances de langage [2], et le maréchal lui-même, a en croire Salmour [3] et Besenval [4], montrait une assurance, une jactance menaçantes.

Mais il faut distinguer entre ces élucubrations et ces fureurs d'individus isolés ou sans mandat, et les desseins conçus, délibérés, transformés en décisions dans les comités du gouvernement. Par exemple, le bruit a couru avec persistance, nous venons de le voir, en juillet 1789, que Paris allait être assiégé et livré aux horreurs d'un assaut ; et certes, plus d'un officier des régiments rassemblés brûlait de se mesurer avec la canaille parisienne, et attendait le signal de l'attaque : y a-t-il, dans les ordres donnés, des preuves ou de simples indices que les grands chefs, ceux qui pouvaient seuls mettre les bataillons en mouvement, aient partagé cette ardeur belliqueuse ?

---

les cachots et Paris livré au pillage. Les députés méprisaient intérieurement ces fables ridicules; mais ils avaient intérêt, pour s'attacher davantage un peuple hébété, de paraître y ajouter foi. »

1. Flammermont, *rec. cit.*, p. 232-233. Sur les projets de coup de force discutés dans le monde du parlement avant même la réunion des États généraux, cf. la *Correspondance secrète*, t. II, p. 347, 349, à la date des 23 et 26 avril 1789.

2. *Mémoires du comte de Montlovier*, t. I^er^, p. 196, cités par Chérest, *op. cit.*, t. III, p. 304; Droz, *op. cit.*, t. II, p. 276. De la déposition (Arch. nat., BB^30^ 161, information contre Besenval, n^os^ 3, 45, 46) faite au cours du procès de Besenval par le sieur Bourdon, procureur du roi et commandant du bataillon des Blancs-Manteaux, il semble bien résulter que, dans l'état-major du maréchal de Broglie, l'on avait agité l'hypothèse, mais seulement l'hypothèse, d'une attaque de Paris : il eût fallu faire entrer les troupes par le faubourg Saint-Germain, où l'on aurait trouvé peu de résistance à cause du grand nombre des hôtels; en arrivant aux quartiers populaires, l'on aurait pris quelques maisons d'assaut, à titre d'exemple.

3. Flammermont, *rec. cit.*, p. 233, dépêche du 9 juillet : « Il se croit avoir fait revivre les mânes de Turenne et du grand Condé, et il tient à la journée des propos d'une jactance qui seraient à peine pardonnables au plus petit sous-lieutenant d'infanterie. »

4. Voir ci-après, p. 29.

Devant le Châtelet et dans ses mémoires [1], Besenval a déclaré que si, le 12 juillet au soir, il avait prescrit aux troupes qu'il commandait de se retirer de Paris, c'est que les instructions qu'il avait reçues lui faisaient, d'accord avec ses sentiments personnels, un devoir de n'accepter qu'à la dernière extrémité une collision avec la population parisienne. Cette assertion est véridique. Quelques textes utilisables depuis peu en font foi : ce sont les lettres adressées, du 1er au 11 juillet, par le maréchal de Broglie à Besenval [2]. Les voici :

A Versailles, ce 1er juillet, à 10 heures trois quarts.

L'on me remet dans le moment, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire aujourd'hui à trois heures du matin. Je vous remercie des détails qu'elle contient, et il me paraît que toutes les dispositions que vous vous proposez de joindre à celles que vous aviez faites sont aussi bonnes qu'on peut en faire dans ce moment. Bicêtre est un lieu intéressant à garder, par le danger d'en laisser sortir les gens qu'il contient, et j'étais bien persuadé, quand je vous en ai parlé hier, que vous n'aviez pas négligé d'y pourvoir [3].

J'ai fait dire au régiment de Reinach qu'il s'adresse à vous pour avoir des cartouches dont il manque ; je crois nécessaire que vous lui fassiez conduire à Sèvres deux pièces de canon en lui prescrivant d'en envoyer une à Saint-Cloud.

Je vois, par ce que vous me mandez, que la scène de cette nuit, bien forte sans doute, ne l'a cependant été autant que le commencement devait le faire craindre [4]. Le malheur de la position actuelle doit faire craindre que ce ne soit pas le dernier accès. Tout a été tranquille ici depuis que vous en êtes parti. Dieu veuille que cela dure toute la journée !

J'ai l'honneur, etc.

Le maréchal écrit le même jour :

A Versailles, ce 1er juillet, à midi et demi.

Je viens de recevoir, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer à neuf heures du matin aujourd'hui. Je l'ai sur le champ lue à Sa Majesté, qui m'a ordonné de vous mander que, si les avis qui vous ont été donnés de l'entreprise que la populace doit, dit-on, former aujourd'hui sur la Caisse d'escompte et le Trésor royal se réalisent, le Roi approuve que vous rassembliez

1. T. II, p. 362, 363, 367-368.

2. Arch. nat., BB 30 161.

3. Le bruit dont Ch.-E. Œlsner se fait l'écho (*loc. cit.*, p. 79) et d'après lequel les malfaiteurs de Bicêtre auraient été lâchés dans Paris pour justifier l'intervention des troupes, est donc sans fondement.

4. Il s'agit des désordres qui, le 30 juin, accompagnèrent la délivrance des gardes françaises emprisonnés à l'Abbaye.

toutes les forces sur lesquelles vous pouvez compter pour défendre et garantir le Trésor royal et la Caisse d'escompte, et que pour y parvenir vous suiviez les dispositions que vous proposez dans votre lettre, et vous borniez à la défense de ces deux postes dont vous sentez toute l'importance, et qui méritent qu'on s'en occupe uniquement dans ce moment où, malheureusement, on n'est pas en état de parer à tout.

Je ferai rester à Sèvres M. le marquis d'Autichamp pour commander dans cette partie, et y réunir, si cela devient nécessaire, le régiment de Salis pour veiller ensuite à la sûreté de Versailles, et s'y replier au besoin.

Il va vous être envoyé un aide-major par M. le comte de Puységur.

J'ai l'honneur, etc.

Cinq jours plus tard :

A Versailles, ce 5 juillet 1789.

M. de Crosne [1] vient de me demander, Monsieur, de pouvoir avoir des secours pour maintenir le bon ordre dans Paris dans le cas où il pourrait être troublé demain par les gens du peuple qui auraient pu ne pas être fournis de pain dans le marché du matin, et il m'a prié de vous autoriser à vous servir des régiments suisses qui seront arrivés dans la journée au Champ de Mars, pour maintenir le bon ordre s'il venait à être troublé, et que les régiments des gardes et des suisses qui sont à Paris ne fussent pas suffisants pour remplir cet objet. Comme cette demande ne tend qu'à donner protection aux citoyens et à empêcher le désordre, je vous donne tout pouvoir d'y acquiescer avec votre prudence ordinaire et que vous avez prouvée depuis trois mois. Elle vous engagera à donner les ordres les plus précis et les plus modérés aux officiers qui commanderaient les détachements que vous seriez dans le cas d'employer pour qu'ils ne soient que protecteurs, et évitent avec le plus grand soin de se compromettre et d'engager aucun contact avec le peuple, à moins qu'il ne se porte à mettre le feu ou à commettre des excès et pillages qui menaçassent la sûreté des citoyens [2].

J'espère que vous ne serez pas dans le cas de vous servir de ces moyens, et je le souhaite plus que je ne puis vous le dire, et je suis bien certain que vous ne le désirez pas moins.

J'ai l'honneur, etc.

---

1. Lieutenant général de police.

2. Cette phrase a été reproduite, en 1789, par l'avocat de Sèze dans ses *Observations pour le baron de Besenval sur le rapport fait au Comité de recherches des représentants de la Commune par M. Garran de Coulon* (s. l. n. d., in-4). Ces *Observations* sont reproduites en appendice aux *Mémoires de Besenval*, t. II, p. 383-392; on trouvera p. 389 le passage en question.

Seconde lettre du même jour :

A Versailles, le 5 juillet 1789, à trois heures après-midi.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire dans la journée avec un post-scriptum de minuit. Je crois aisément que vous êtes sans cesse excédé de toutes sortes de rapports souvent contraires, et je vois avec plaisir que vous les évaluez ce qu'ils valent, et ne leur donnez que le degré de confiance qu'ils méritent ; sans cela vous me tourmenteriez autant que vous l'êtes, ce qui aurait bientôt réduit un vieux général aux abois.

Pour revenir aux objets de votre lettre, je vous dirai d'abord que deux choses peuvent inquiéter sur la Bastille : la personne du commandant et l'espèce de garnison qui y est. Pour y obvier, j'ai engagé Sa Majesté à charger M. le Cte de Puységur à lui proposer un ancien et bon officier pour lui en confier le commandement, de concert avec M. de Villedeuil, et de l'envoyer commander dans la Bastille ; et il est nécessaire que vous envoyiez dans le poste, dès aujourd'hui, si cela vous est possible, mais au moins demain après l'arrivée des suisses qui vont camper au Champ de Mars, 30 hommes de ces régiments pour y tenir garnison, et qu'ils soient commandés par un officier très ferme ; et aussitôt que le régiment d'artillerie sera arrivé, il faudra que vous y fassiez passer un petit détachement de canonniers pour examiner si les pièces sont en état, et les servir, si cela devenait nécessaire, ce qui serait bien malheureux, mais est heureusement dénué de toute vraisemblance.

Comme vous aurez demain des troupes, vous serez plus tranquille sur tous les autres objets. Comme les Invalides seront par là en sûreté, la salle d'armes ne vous inquiétera plus. Ce qu'il est bien important de détruire, c'est les soins que les malveillants se donnent pour persuader au régiment des gardes que le roi veut le faire décimer [1], ce qui paraît les porter à la plus grande violence. Ainsi, si vous avez quelques moyens, employez-les pour leur faire parler par des gens sages, qui les dissuadent de cette idée, et leur fassent sentir que leur bonne conduite à venir et leur soumission dans ce moment est le seul moyen de mériter et d'obtenir la clémence du roi. Cela est même bien vrai, puisqu'ils ne peuvent se flatter d'être plus forts que toutes les forces de leur maître.

J'enverrai demain matin des officiers destinés aux différents détails pour prendre des ordres pour le campement de vos régiments suisses et présider à leur établissement dans le Champ de Mars.

Recevez, etc.

Enfin, dans la soirée du 11 juillet, alors que le renvoi de Necker est consommé et que la situation se tend brusquement :

1. Maleissye raconte (*Mémoires*, p. 25) qu'il proposa, à la fin de juin, au major d'Agoult, d'assembler le régiment entier à la plaine des Sablons et de faire décimer les compagnies coupables par les officiers.

Versailles, samedi 11 juillet 1789.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ce matin, et le post-scriptum de trois heures après-midi qui y était joint. Je vous remercie du détail que vous me faites du départ du bataillon d'artillerie du régiment de Toul [1], ainsi que de ce qui s'est passé dans Paris aujourd'hui, et notamment vis-à-vis des dragons de la rue Saint-Honoré, dont on ne peut trop louer la fidélité et la sagesse... [2]

Je vous vois courroucé de ce que M. de Béville a marqué des logements à l'École militaire sans vous en avoir prévenu. Je ne crois pas que cela contrarie vos dispositions pour les troupes. D'ailleurs il n'est pas possible de songer en ce moment au cérémonial ou à garder exactement la hiérarchie de l'année. Nous avons trop de choses à faire pour ne pas aller toujours au plus pressé et au moment qui se présente.

Comme je suis averti de beaucoup d'endroits qu'il y a lieu de craindre demain à la pointe du jour une violente insurrection, je vous prie et néanmoins vous enjoins, voilà comme le Roi écrit aux évêques, je vous prescris donc de faire arriver avant le jour, sous prétexte d'exercice, les bataillons des gardes suisses qui sont à Rueil et à Courbevoie, à la demi-lune au-dessus de la barrière du Roule. Vous leur ferez porter des cartouches, et même, s'ils n'avaient pas chacun une pièce de canon, vous en ferez prendre à Courbevoie, où il doit en être arrivé aujourd'hui, le nombre nécessaire pour qu'ils en aient chacun une pièce. Je joins ici un ordre, pour que le commandant de cette artillerie qui est à Courbevoie obéisse aux vôtres.

Au premier mouvement que vous verriez dans Paris, vous les feriez marcher au Trésor royal et à la Bourse pour défendre ces deux endroits suivant la disposition que vous avez faite avec M. de Bachman, major des gardes suisses, et vous y joindriez les troupes à cheval que vous avez dans Paris. Vous pourrez même tirer deux bataillons du Champ de Mars pour renforcer les gardes suisses, si cela devenait nécessaire. Si vous faites marcher ces deux bataillons, ils pourraient prendre aux Invalides des petites pièces de canon et des munitions pour les servir. Vous en previendrez M. de Narbonne, avec lequel je suis convenu qu'il se servirait de cette artillerie et qui doit l'avoir fait mettre en état.

Comme la garde du roi qui doit venir demain vous affaiblirait, je vais faire avertir celle qui est ici qu'elle ne sera pas relevée demain. Nous verrons dans la journée quel jour nous pourrons faire venir la nouvelle. Et vous donnerez ordre à la garde montante de ne pas venir relever.

M. le duc du Châtelet témoigne beaucoup d'envie de faire camper son régiment [3]. On a été aujourd'hui reconnaître un camp au-dessous du Pecq. J'ignore s'il pourra

---

1. Voir la deuxième partie de cette étude.
2. Nous ne savons à quel incident le maréchal fait allusion. — Le paragraphe qui suit a été reproduit ci-dessus, page 14, lignes 16 sqq.
3. Maleissye (*Mémoires*, p. 31-32) parle de ce projet du duc du Châtelet.

l'y conduire. Mais, quoi qu'il en soit, il ne nous est pas possible, s'il y a une émeute générale, de défendre tout Paris, et il faut vous borner au plan de défense pour la Bourse, le Trésor royal, la Bastille et les Invalides.

Je ne vous dirai plus qu'un mot, qui est de ne point négliger l'exécution de l'ordre que je vous donne et de prolonger les mêmes précautions demain toute la journée.

J'ai l'honneur, etc.

Cette lettre du 11 se complète par la suivante, datée du 12 :

M. Lavoisier, administrateur de la Caisse d'escompte, m'observe qu'il craint qu'il n'y ait demain matin une grande affluence de monde à la Caisse, et M. de Villedeuil pense, ainsi que moi, qu'il est nécessaire d'empêcher qu'il n'y arrive du désordre.

Je lui ai répondu que, certainement, vous ne négligeriez rien pour le prévenir. et que c'était votre objet principal avec le Trésor royal. Je n'ai pas besoin de vous recommander d'y pourvoir. Je le fais cependant, et, s'il en était besoin, je vous l'ordonne.

A Versailles, ce 12 juillet 1789.

Cette courte lettre est la dernière qu'ait envoyée le maréchal à son lieutenant avant la soirée du 14 ou la nuit du 14 au 15 ; Besenval dit, dans ses mémoires [1], qu'il est resté sans nouvelles de Versailles pendant la nuit du 12 au 13 et les journées des 13 et 14 juillet, et rien ne permet de penser le contraire. Les textes que nous venons de reproduire offrent donc bien la teneur des ordres auxquels le commandant des troupes stationnées à Paris a dû conformer sa conduite. La lettre du 11 juillet est, à nos yeux, particulièrement importante. Besenval ne s'étant pas absenté de Paris du 11 au 14, les instructions écrites qu'elle contient n'ont pu être modifiées par des instructions orales différentes ou contradictoires.

Or le caractère des prescriptions du maréchal est évident : fondées sur une appréciation optimiste de l'état de Paris, elles ne prévoient que des mesures défensives. Le maréchal de Broglie ne songe pas à prendre les devants, à écraser la révolte avant même qu'elle ne soit née, à tenter une de ces opérations offensives bien préparées, méthodiquement et impitoyablement exécutées dont, au XIXe siècle, le coup d'Etat de 1851 sera le meilleur modèle. Non ; il redoute des troubles ; au cas où il s'en produirait effectivement, Besenval devra intervenir et essayer de rétablir l'ordre ; si l'insurrection devenait très grave, il se bornerait à protéger les grands établissements financiers de Paris et les précieux dépôts logés

1. T. II, p. 363, 365-367.

dans leurs bureaux et dans leurs caves. Notons que, aux termes des instructions du maréchal, l'utilisation des corps et fractions disponibles sera progressive : tout d'abord les gardes suisses du régiment de Paris et ceux des bataillons casernés à Auteuil et à Courbevoie, avec deux pièces de canon ; les troupes à cheval présentes à Paris s'y joindraient, et ce serait seulement « si cela devenait nécessaire » que l'on aurait à tirer du Champ de Mars deux bataillons de renfort et des Invalides quelque artillerie. L'on a l'impression, en lisant les lettres de M. de Broglie, qu'au fond, quelles que soient les mesures de précautions qu'il ordonne, quelles que soient même les inquiétudes qu'il exprime dans sa lettre du 11, il ne croit pas à une insurrection parisienne sérieuse. Et ainsi probablement se concilie la contradiction apparente entre la jactance, « la stupide intrépidité [1] » prêtée au maréchal de Broglie et la modération de ses instructions. Ici encore les mémoires de Besenval nous fournissent [2] d'intéressantes indications. Au lendemain même de la prise de commandement de maréchal, Besenval vint lui faire visite ; voici ce qui se serait passé entre eux :

J'allai le trouver à Versailles ; et, dans une première conférence que nous eûmes ensemble chez M. de Puységur, où il n'y avait que le ministre, M. Lambert, maréchal de camp, et moi, le maréchal, prenant le ton d'un général d'armée, disposait de toutes choses comme s'il eût été vis-à-vis de l'ennemi. Je lui représentai que la position était bien différente ; qu'il n'était point question d'atteindre le but que l'on se proposait à coups de fusil ; qu'on avait affaire, dans Paris, à 800.000 habitants, presque tous citoyens, dont le sang était trop précieux pour le répandre, et à des esprits tellement échauffés qu'ils ne connaissaient plus de frein ; qu'il fallait prendre bien garde de pousser les choses aux dernières extrémités ; que, par conséquent, la circonspection était aussi nécessaire dans ce qu'on exigeait que dans les moyens de l'obtenir.

Le maréchal, imbu du rôle qu'il allait jouer, pensant que sa présence seule contiendrait tout et remettrait dans le devoir ceux qui en étaient écartés, reçut mal ma représentation. J'insistai ; il se fâcha. Je persévérai toujours dans mon opinion, et l'altercation serait devenue vive si je n'eusse pas mis dans mon ton, ainsi que dans mes expressions, le respect qu'on doit à son général.

De temps en temps, M. de Puységur me poussait du genou ; et, quand le maréchal fut sorti, il me reprocha d'avoir trop résisté. « Monsieur, lui répondis-je, toutes les fois que je suis chargé de quelque chose ou que j'y prends quelque part, je ne m'écarte jamais de ce qui peut contribuer au succès. Ce n'est pas d'aujourd'hui que je sers sous le maréchal ; je le connais bien. Il est enivré de présomp-

1. L'expression est du comte de Salmour (Flammermont, *rec. cit.*, p. 241, dépêche du 20 août).

2. T. II, p. 353-354.

tion en cet instant. Il croit que d'un mot il va soumettre Paris, en imposer à l'Assemblée nationale, raffermir la couronne sur la tête du roi, et gouverner. Il est nécessaire de rabattre ces fumées dès le premier moment, tant pour le bien de la chose que pour lui. Je ne suis point particulièrement attaché au maréchal, mais je trouve qu'en général tout subordonné doit s'occuper des succès de son chef; indépendamment de ce que c'est le premier de ses devoirs, soit en bien, soit en mal il en rejaillit toujours quelque chose sur l'inférieur. Ce n'est pas là la mode que M. de Broglie a suivie, mais c'est la mienne ».

Besenval n'a pas de préventions en faveur du duc de Broglie, au contraire. Au moment où il rédigeait ses mémoires, il conservait encore quelque dépit de la nomination du maréchal, qui l'avait fait passer lui-même au second plan, et de la forme dans laquelle cette nomination lui avait été notifiée [1]; de plus, il était sous l'impression de la défaite et des rancunes qu'elle lui avait inspirées à l'égard de son ancien chef, qu'il en rendait, dans une large mesure, responsable. Il a donc plutôt tendance, lui qui se pose en défenseur des procédés pacifiques et des Parisiens, à exagérer l'attitude guerrière du maréchal. Et néanmoins, les déclarations qu'il lui prête ne sont pas en désaccord avec les lettres citées plus haut. Celles-ci et celles-là révèlent, en somme, chez M. de Broglie le même état d'esprit: bien plutôt que des intentions belliqueuses, l'assurance, à la fois sincère et affectée, d'un homme accoutumé à tout voir plier devant lui, qui compte bien qu'il va tout arranger sans coup férir, d'un homme persuadé, et voulant l'être, qu'il « n'arrivera rien ».

Ainsi le rôle réservé à l'armée est un rôle, en fait, passif. Elle est destinée à agir moralement par l'appareil imposant de ses baïonnettes et de ses canons, par l'effroi qu'elle répandra. Rien, dans les textes actuellement connus, n'autorise à croire qu'un plan d'attaque de vive force de Paris ou de l'Assemblée ait été formé, entre le 1er et le 14 juillet, par les hommes qui étaient qualifiés, et qui l'étaient seuls, pour le dresser et le faire exécuter, c'est-à-dire le roi, le maréchal de Broglie, les ministres hostiles à Necker, Barentin et Villedeuil, puis les ministres du 12 juillet. En revanche, l'on peut affirmer qu'à l'abri de la masse militaire ainsi tenue en « position d'attente », les mêmes personnages ont tenté une entreprise politique dont le succès eût, à tout le moins, ajourné la Révolution.

Cette entreprise — et c'est là la partie sérieuse des bruits publics que nous avons relatés — consistait, selon toute vraisemblance, à réparer le

1. *Mémoires*, t. II, p. 352-353.

cruel échec [1] du 23 juin. La double déclaration royale serait réitérée ; il était certain que le tiers résisterait plus énergiquement encore qu'au mois de juin : mais cette fois on serait assez fort pour en venir à bout. Tel a dû être le programme du ministère formé le 12 juillet [2] Comme ce programme n'a même pas eu un commencement de réalisation — abstraction faite du renvoi de Necker, qui n'a pas été, à proprement parler, un acte ministériel, — il est impossible de savoir comment étaient conçus les moyens pratiques de pression et de coercition à employer contre l'Assemblée. Il n'est pas absurde de supposer que la cour se serait conformée à des habitudes séculaires, et qu'elle aurait procédé contre l'Assemblée comme elle avait procédé à plusieurs reprises, dans le courant du XVIII[e] siècle, contre les parlements, avec une paternelle rigueur : un lit de justice sous le nom de séance royale, la déclaration des volontés du roi, un ordre de transfert, d'exil ou de suppression de l'Assemblée, l'arrestation et l'emprisonnement, en vertu des lettres de cachet, des députés récalcitrants. Pendant et après ce coup d'État, l'armée aurait assuré la tranquillité à Versailles et à Paris [3].

1. « Le roi a acheté cet instant de trêve par le plus cruel sacrifice, celui de se rétracter des volontés solennellement déclarées dans la séance royale du 23 ». Mercy à Joseph II, 4 juillet 1789, dans sa *Correspondance*, t. II, p. 253.

2. Le bruit qu'une nouvelle séance royale aura lieu le 14 ou le 15 court dans le public dès le 10 juillet; il a pris corps à la suite de la tenue, chez le roi, de comités auxquels ont assisté Monsieur et le comte d'Artois (*Gazette de Leyde*, n° 58, 21 juillet 1789, lettre de Paris du 13 juillet; *Correspondance secrète*, t. II, p. 370, à la date du 11 juillet). La *Gazette de Leyde* dit encore : « Il paraît que le parti de la cour, opposé aux principes populaires, qui voulait par conséquent perdre M. Necker, et à la tête duquel on place les noms les plus illustres, n'ayant pas réussi le 23 juin, lors de la séance royale, à cause de l'opinion publique qui éclata dans ce moment, a voulu prendre des mesures plus efficaces avant de frapper le coup décisif. ». (n° 59, 24 juillet 1789, lettre de Paris du 17 juillet). Ferrières (t. I[er], p. 69) et Weber (t. I[er], p. 364) admettent que le gouvernement royal a voulu ressaisir son autorité par un coup d'État.

3. M[me] de Staël pense (*Considérations sur la Révolution française*, t. I[er], p. 232-235) que la cour « voulait recevoir à Compiègne tous les membres des trois ordres qui n'avaient point favorisé le système des innovations et de là leur faire consentir à la hâte les impôts et les emprunts dont elle avait besoin afin de les renvoyer ensuite. » D'après Droz (*op. cit.*, t. II, p. 276-277), « le comité secret... agitait deux projets : transférer les États à Compiègne ou à Metz, faire arrêter les députés les plus populaires, et faire accepter par les autres la déclaration du 23 juin; ou bien dissoudre les États généraux et faire enregistrer au Parlement la déclaration du 23 juin. » — En faveur de l'hypothèse du transfert, l'on peut invoquer la réponse du roi à la députation de l'Assemblée, le 10 juillet (*Archives parlementaires*, t. VIII, p. 219) : « Si pourtant la présence nécessaire des troupes dans les environs de Paris causait encore de l'ombrage, je me porterais, sur la demande des États généraux, à les transférer à Noyon ou à Soissons, et alors je me rendrais moi-même à Compiègne pour maintenir la communication qui doit avoir lieu entre l'Assemblée et moi ».

Nous n'acceptons donc pas, dans la forme où elle est développée, la thèse de M. Jaurès (*Histoire socialiste*, *La Constituante*, t. I[er], p. 256-257, 268) d'après laquelle la cour, n'osant toucher à l'Assemblée, aurait voulu la frapper en réduisant Paris. « Si des mouvements

Mais formuler cette hypothèse, si plausible qu'elle soit, c'est peut-être aller encore trop loin. Nul doute que Barentin, le maréchal de Broglie, les ministres du 12 juillet, de nombreux courtisans n'aient eu, avant le 14 juillet, le désir très vif, l'idée fixe de se débarrasser de l'Assemblée nationale et de l'opposition de Paris. Mais, de ce désir à un ensemble de résolutions cohérentes, à un plan ordonné, il y avait un pas: il semble que ce pas ne fut point franchi [1]. « Je n'ai jamais, a dit Necker dans un passage souvent reproduit [2], connu d'une manière certaine le but où l'on voulait aller; il y eut des secrets et des arrière-secrets, et le roi lui-même n'était pas de tous. On se proposait peut-être, selon les circonstances, d'entraîner le monarque à des mesures dont on n'avait pas osé lui parler ». C'est dans le moment « de trouble et d'effroi » qui a suivi l'échec du 23 juin, écrit le baron de Staël-Holstein [3], « qu'on a expédié des ordres pour faire venir des troupes et qu'on a nommé le maréchal de Broglie pour les commander. Maintenant, je ne crois pas qu'il y ait de projets formés contre les États... C'est une armée dont on n'a pas à présent l'intention de se servir, mais dont un moment d'humeur peut faire abuser ». Bertrand de Moleville constate [4] que, le 13 juillet, Louis XVI, recevant la première députation de l'Assemblée, laissa l'archevêque de Vienne employer devant lui l'expression encore factieuse d'*Assemblée nationale*: « Il est vrai que, pour parler ainsi [pour protester] sans augmenter les embarras de sa position, il aurait fallu que le roi eût adopté d'avance, avec la plus ferme résolution, un plan général de conduite où la dissolution de l'Assemblée eût été prévue, où les mesures énergiques qui devaient accompagner et suivre cette détermination auraient été invariablement fixées. C'était aux ministres, et principalement au baron de Breteuil, ou au garde des sceaux, de présenter ce plan; et si, dans l'examen qui en aurait été fait au conseil, tous les ministres eussent insisté avec force et unanimité sur la nécessité de l'adopter, il n'est pas douteux qu'ils n'y eussent décidé le roi. Mais un tel plan ne fut jamais proposé à Sa Majesté, et le nouveau ministère continua d'aller, comme l'ancien, au jour le jour ».

Ainsi donc, des velléités, des projets, mais pas de plan arrêté. Pour-

désordonnés éclataient à Paris, si l'on parvenait à propager la peur..., ou bien l'Assemblée ferait cause commune avec le roi, et elle était perdue dans l'esprit du peuple, ou bien elle protestait, et le roi la dénonçait comme la cause directe ou indirecte de toutes les agitations de Paris, et lui imposait, sous prétexte d'ordre public, une prorogation indéfinie ».

1. Il convient de rappeler que Barentin et Besenval, témoins intéressés il est vrai, nient qu'il y ait eu « complot » organisé.

2. *Histoire de la Révolution française*, Paris, 1821, 4 vol. in-12, t. II, p. 13.

3. *Correspondance diplomatique*, p. 105-106.

4. *Op. cit.*, t. Ier, p. 312-313.

quoi ? La raison principale est probablement qu'on ne peut rien faire sans le roi et qu'on hésite à tout lui dire. Le roi est faible, sans énergie active ; mais il est aussi très jaloux de son autorité ; il ne souffrirait point qu'un ministre, quel qu'il fût, usurpât ce rôle de chef auquel lui-même est inapte. Jamais l'on n'est assuré de sa confiance, « aussi aisée à acquérir qu'à perdre [1]. » En représentant à Louis XVI l'audace croissante du tiers, l'effervescence grandissante à Paris, le danger couru par le pouvoir personnel, l'on arrive à faire ratifier par lui l'ordre d'appeler les troupes, puis, dans des conditions sur lesquelles nous reviendrons, le renvoi de Necker ; mais lui faire accepter l'idée d'un coup de force, d'une effusion de sang, l'on désespère d'y réussir [2]. « Sous prétexte de faire voir Chantilly à des étrangers de ma connaissance, dit le comte de Salmour, le 9 juillet, j'y ai fait une course de deux jours, et, comme le prince de Condé est un des plus zélés aristocrates, je n'étais pas fâché de pouvoir m'assurer par moi-même de l'opinion véritable des chefs de ce parti, dénuée de toute la jactance à laquelle ils se croient obligés pour imposer au public. J'ai vu que, malgré l'arrivée des troupes, l'on y avait peu d'espoir de faire, par leur moyen, la révolution désirée, paraissant convaincus que ce qu'ils appellent le peu de fermeté du roi empêcherait de s'en servir comme ils le voudraient pour favoriser leur plan. » Dans la même dépêche, Salmour prévoit que « le roi ne voudra point employer des moyens violents ». Il semble que Louis XVI était sincère lorsqu'il s'écriait, le 14 juillet, devant la députation de l'Assemblée qui lui dépeignait les malheurs de Paris : « Il n'est pas possible que les ordres qui ont été donnés aux troupes en soient la cause [3] ».

Cette nécessité de revenir toujours à la charge auprès du roi, sans toutefois lui être importun, et de lui arracher au jour le jour les signatures indispensables, cette lutte perpétuelle contre ses hésitations et ses répu-

---

1. *Mémoires de Besenval*, t. II, p. 307.

2. Cette question de la responsabilité précise du roi est insoluble. Mme de Staël semble admettre (*Considérations sur la Révolution*, t. Ier, p. 231) que Louis XVI était au courant de tous les projets du « comité secret ». Necker, au contraire (passage cité ci-dessus) parle des « secrets » et « arrière-secrets » dont le roi n'aurait pas été. D'après Droz (*op. cit.*, t. II, p. 277), on n'aurait pas dit à Louis XVI le véritable objet de l'appel des troupes ; on lui aurait simplement persuadé qu'elles étaient nécessaires pour « assurer la tranquillité publique et la défense du pouvoir royal ». Dans le public — où le préjugé en faveur du « meilleur des rois » trompé par une cabale indigne était encore très fort, — on croyait, paraît-il, assez généralement, que le roi avait été tenu dans l'ignorance : « On ignore encore quel était au juste le projet qui avait été formé contre la nation. Le roi n'en était pas même instruit » (*Lettres et journal de Gudin de la Ferlière, juillet 1789*, dans la *Revue rétrospective*, 1889, t. XI, p. 6).

3. *Archives parlementaires*, t. VIII, p. 234.

gnances, cette impossibilité de former aucun projet un peu ample, et dans la manière forte, étaient de nature à gêner singulièrement la tentative de contre-révolution. Une revue rapide des événements du 11 au 17 juillet nous permettra de nous en rendre compte, et aussi de signaler, chemin faisant, des fautes dues, celles-là, moins aux difficultés même de la tâche qu'à l'insuffisance de ceux qui l'avaient assumée, et qui rendirent la défaite encore plus complète et plus prompte.

(*La fin prochainement.*) Pierre Caron.

LE TRAVAIL D'HISTOIRE MODERNE EN PROVINCE

La Bretagne

ANNÉES 1904-1905.

Pendant les deux années précédentes, l'histoire moderne de la Bretagne a fait l'objet d'assez nombreux travaux. Si beaucoup d'entre eux n'ont guère qu'un intérêt purement local, le nombre semble augmenter de ceux dont l'histoire générale pourra tirer un sérieux profit.

Sur l'histoire politique de l'ancienne Bretagne, sur les relations de la province et du gouvernement central, il n'a point paru d'ouvrage d'une importance capitale. Cependant, il convient de mentionner des articles de M. de CALAN sur la Bretagne au XVI^e^ siècle[1], qui ont trait surtout à l'établissement du protestantisme en Bretagne : ce sont des notes de cours, plutôt qu'un travail définitif, mais où l'on trouvera cependant d'utiles indications. Quant à l'*Aperçu historique sur le protestantisme et les guerres de la Ligue dans le pays de Chateaubriant* de M. de BELLEVUE[2], il ne nous apporte rien de bien nouveau sur l'histoire de la Ligue en Bretagne. M. Alain RAISON DU CLEUZIOU continue à publier des documents inédits, extraits des archives du château de Lesquiffiou[3] ; on y trouvera des renseignements intéressants sur les ravages que ligueurs et royalistes ont infligés à la Bretagne. — L'histoire du XVII^e^ siècle continue à être singulièrement délaissée. Aussi accueillera-t-on avec plaisir une publication de documents relatifs aux *Relations du pouvoir central et de la province de Bretagne dans la seconde moitié du règne de Louis XIV*, que M. Letaconnoux prépare pour la Société des Bibliophiles bretons, et qui paraîtra bientôt. — L'histoire de la province pendant la première moitié du XVIII^e^ siècle n'a été jusqu'ici

1. *La Bretagne au XVI^e^ siècle* (*Revue de Bretagne*, 1905, t. XXXIII, p. 277-295, 406-413, et t. XXXIV, p. 33-47, 82-97, 161-188, 271-297, 393-408, 433-446).

2. *Bull. archéol. de l'Assoc. bretonne*, session de 1904, t. XXIII, pp. 114-151. Cette étude est presque complètement dépourvue de références.

3. *Documents inédits pour servir à l'histoire de la Ligue en Bretagne*, dans les *Mém. de la Soc. d'émul. des Côtes-du-Nord*, 1904, t. XLII, p. 25-80.

qu'assez peu étudiée. On sera d'autant plus reconnaissant à M. le Dr de Closmadeuc d'avoir publié avec beaucoup de soin le *Journal inédit d'un député de l'ordre de la noblesse aux États de Bretagne pendant la Régence (1717-1724)* [1] ; l'auteur de ce Journal, François-René Jacquelot, seigneur de Boisrouvray, nous donne une description intéressante et assez impartiale des sessions assez peu connues d'Ancenis (1720), de Nantes (1722), de Saint-Brieuc (1724) [2]. Par contre, le livre de P. Baudry (*Étude historique et biographique sur la Bretagne à la veille de la Révolution à propos d'une correspondance inédite, 1782-90*) [3], ne tient pas ce que son titre semblait promettre : c'est la publication d'une correspondance privée, où l'historien ne pourra guère glaner qu'un certain nombre d'indications sur la vie des gentilshommes campagnards à la fin du XVIIIe siècle [4]. M. Le Moy est en train de préparer une thèse sur le rôle politique du Parlement de Bretagne : malgré les travaux qui ont paru sur La Chalotais, c'est une étude qui pourra nous apporter bien des renseignements nouveaux et intéressants [5].

Un certain nombre de travaux estimables ont paru sur l'histoire de la Révolution. M. Paul Delarue continue son utile publication de documents sur le culte catholique dans le district de Dol, de 1789 à 1802 [6]. M. A. Botrel nous décrit l'histoire de la petite ville de Lamballe, de 1788 à 1790, d'après les registres de la communauté [7]. M. le Dr de Closmadeuc donne des renseignements précis sur le 1er bataillon des volontaires du Morbihan, qui a pris part à la campagne de Saint-Domingue, et publie des lettres de son commandant Debray, particulièrement intéressantes en ce qui concerne les événements de Saint-Domingue [8]. M. Pierre

1. Rennes, 1905, in-4, 241 p. Soc. des bibliophiles bretons.

2. Malheureusement le Journal des États de Saint-Brieuc est presque entièrement perdu. — L'éditeur publie aussi un certain nombre de documents intéressants, extraits des Archives nationales (H. 262).

3. Paris, 1905, 2 vol. in-8.

4. Cette publication est entremêlée de très nombreuses notes généalogiques, qui présentent un certain intérêt pour l'histoire locale.

5. Sur le XVIIIe siècle, signalons encore les articles de M. de Boceret, *L'île du Met et le combat de 1758* (*Bull. de la Soc. archéol. de Nantes*, 1904, t. XLV, p. 77-82); de L. de Gibon, *Croisières de l'amiral Linois dans la mer des Indes, sa prise*, extraits du Journal du comte de Gibon Kérizouët, enseigne de vaisseau sur la *Belle-Poule* (*Revue de Bretagne*, 1905, t. XXXIII, p. 5-20) ; de Gaëtan de Wismes, *Le commodore Paul Jones, sa réception à Nantes en 1780* (*Ann. de la Soc. acad. de Nantes*, 1905, p. 99-108).

6. *Le clergé et le culte catholique en Bretagne pendant la Révolution. District de Dol, 2e partie, Commune de Dol*, Rennes, 1905, in-8, 316 p.

7. *La communauté de Lamballe en 1788, 1789 et 1790* (*Annales de Bretagne*, 1905, t. XX, p. 296-315).

8. *Le 1er bataillon des volontaires nationaux du Morbihan (1791-1795)*, dans les *Annales de Bretagne*, 1904, t. XIX, p. 409-427, 601-628.

BLIARD continue ses études sur la mission de Prieur de la Marne dans le Morbihan [1], études qui viennent d'être réunies en volume [2]. M. TANGUY a présenté à la Faculté des lettres de Rennes, pour le diplôme d'études supérieures, un consciencieux mémoire sur l'*Émigration dans l'Ille-et-Vilaine et la vente des biens nationaux de 2e origine*, dont les conclusions ont été publiées dans les *Annales de Bretagne* [3] : il établit que les lois sur les émigrés n'ont pu être appliquées que très imparfaitement dans cette partie de la Bretagne, et qu'un quart seulement des biens a pu être vendu.

Il a paru aussi plusieurs études sur la chouannerie. M. Jules HAIZE étudie, d'après des documents inédits, le rôle d'un lieutenant du marquis de la Rouerie, Georges-Julien Vincent, courtier-interprète à Saint-Malo [4]. M. Emile SAGERET a écrit des articles sérieusement documentés sur la fin de la chouannerie dans le Morbihan [5]. La volumineuse monographie que M. DU BREIL DE PONTBRIANT a consacrée à du Boisguy et à la chouannerie dans la région de Fougères et de Vitré [6], sera utile à consulter, mais elle ne fera pas oublier le consciencieux ouvrage, plus scientifique, de Lemas [7]. M. Edmond LEMIÈRE rend certainement service aux historiens de la Révolution en publiant sa *Bibliographie des ouvrages et des écrits publiés sur la chouannerie*, dressée par ordre alphabétique, et dont deux fascicules ont déjà paru [8]. — Quelque nombreux que soient les travaux qui ont déjà paru sur la Révolution en Bretagne, il reste à entreprendre une étude systématique des institutions politiques, de l'état économique et social des départements bretons dans la période qui s'étend de 1789 à 1800 ; cette étude est à peine ébauchée aujourd'hui ; elle demanderait

1. *Les exploits d'un conventionnel en mission. Prisonniers et prisons* (*Revue des questions historiques*, janvier 1904) et *Prieur de la Marne et l'anéantissement de la grande armée* (*Études religieuses*, 1904).

2. Sous ce titre : *Le conventionnel Prieur de la Marne en mission dans l'Ouest (1793-94)*, Paris, 1906. Cf. une critique de ces travaux par Lévy-Schneider, *Lettre sur la mission de Prieur de la Marne en mission dans le Morbihan* (*Revue historique*, t. LXXXIV, p. 74-77), et la réponse de P. Bliard (*ibid.*, p. 306-307).

3. De janvier 1906 (t. XXI, p. 160-165).

4. Jules Haize, *Un lieutenant du marquis de la Rouerie dans la conjuration bretonne, Georges-Julien Vincent, d'après des documents inédits* (*Ann. de la Soc. hist. et archéol. de l'arrondissement de Saint-Malo*, 1905, p. 77-109).

5. *L'armistice de 1799 ou la pacification d'Hédouville* (*Bull. de la Soc. polymath. du Morbihan*, 1904, p. 97-150) et *Le Morbihan hors la Constitution* (*bataille du Pont-du-Lo et désarmement*) (*ibid.*, p. 282-359).

6. *Un chouan, Le général du Boisguy* (*1793-1800*), Paris, 1904, in-8.

7. Lemas, *Un district breton pendant les guerres de l'Ouest et de la Chouannerie*, Paris, 1894.

8. *Mém. de la Soc. d'émul. des Côtes-du-Nord*, 1904, t. XLII, p. 143-206, et 1905, t. XLIII, p. 84-148. La lettre C est maintenant terminée.

la collaboration de nombreux travailleurs, initiés à de bonnes méthodes critiques [1].

En ce qui concerne l'histoire contemporaine, on ne peut guère mentionner que le *Précis des événements qui se sont passés à Nantes du 11 juillet 1815 au 4 août 1830* [2], de M. Félix Libaudière, étude complètement dépourvue de références, et l'*Arrestation de Mme la duchesse de Berry (7 novembre 1832)*, de M. J. Senot de la Londe [3], qui publie des lettres inédites très intéressantes relatives à cet événement.

Les institutions politiques et administratives de la Bretagne ont fait l'objet de plusieurs travaux importants. Dans sa remarquable *Étude sur la cour ducale et les origines du Parlement de Bretgane* [4], M. Ernest Texier montre que c'est la royauté qui a créé véritablement le Parlement de Bretagne. M. René Giffard a publié une consciencieuse étude sur les présidiaux bretons [5]. La thèse de M. Raymond Delaporte sur la sénéchaussée de Châteauneuf-du-Faou [6], fondée sur de nombreux documents d'archives, contribue aussi à nous faire mieux connaître l'organisation judiciaire de la Bretagne sous l'Ancien Régime. — Nous ne possédons encore aucune étude d'ensemble sur le régime financier de la Bretagne aux XVIIe et XVIIIe siécles. Mais, en 1904 et 1905, d'intéressantes monographies ont paru sur cette question. M. Lucien Guillou a décrit de façon très consciencieuse, d'après les documents d'archives, l'organisation de l'administration des domaines [7]. La thèse de M. Guihenneuc sur la

---

1. Un étudiant de la Faculté des lettres, M. l'abbé Blu, a entrepris l'étude de l'application de la constitution civile du clergé dans le département d'Ille-et-Vilaine. — Signalons encore quelques travaux relatifs à la période révolutionnaire : Alfred Lallié, *Les registres paroissiaux au temps de la persécution révolutionnaire* (*Revue de Bretagne*, 1904, t. XXXI, p. 473-490) ; Joseph Rousse, *Deux lieutenants de Charette* (*ibid.*, 1905, t. XXXIV, p. 210-220) ; A. Marchand, *Pont-Château pendant la Révolution* (Abbeville, 1904, in-16, 239 p.); A. de Lorme, *Savalette de Langes (1789-1858)*, dans le *Bull. de la Soc. acad. de Brest*, 1903-1904, 2e sér., t. XXIX, p. 51-86); Cte de Bellevue, *Les Bretons ôtages de Louis XVI et la famille royale en 1791*, Rennes, 1904, 21 p. — MM. Aug. Cochin et Ch. Charpentier publieront bientôt un important ouvrage sur *La campagne électorale en Bretagne en 1789*.

2. *Ann. de la Soc. acad. de Nantes*, 1905, 8e sér., t. VI, p. 13-83.

3. *Bull. de la Soc. archéol. de Nantes*, 1905, t. XLVI, p. 325-346. — Les *Annales de la Société académique de Nantes*, 1904, p. 110-177, publient la fin du *Journal de marche du 5e bataillon de chasseurs à pied*, œuvre d'Émile Mellinet, qui l'a commandé en Algérie de 1840 à 1842.

4. Rennes, 1905, in-8 (thèse de doctorat en droit de l'Université de Rennes).

5. Paris, 1904 (thèse de doctorat en droit).

6. *La sénéchaussée de Châteauneuf-du-Faou, Huelgoat et Landeleau, et les juridictions seigneuriales du ressort*, Paris, 1905, M. D. montre qu'aux approches de la Révolution, les justices seigneuriales de ce ressort commençaient à tomber en décadence.

7. *Essai sur l'organisation et le fonctionnement de l'administration des domaines en Bretagne (1759-1771)*, Rennes, 1904, in-8 (thèse de doctorat en droit).

capitation [1], bien que trop superficielle, fournit quelques utiles indications. M. LETACONNOUX nous donne une étude vraiment définitive du régime de la corvée [2]. — On sait que l'intendance de Bretagne n'a été fondée que dans les dernières années du XVII[e] siècle ; les origines de cette création sont encore mal connues ; M. S. Canal, qui prépare une thèse d'École des Chartes sur cette question, comblera donc une grave lacune.

Un certain nombre d'études ont trait à l'histoire de l'Église et des institutions ecclésiastiques. M. Paul de BERTHOU analyse les statuts synodaux du diocèse de Saint-Brieuc au début du XVI[e] siècle [3], M. Barthélemy POCQUET a écrit deux articles très intéressants sur la *Compagnie du Saint-Sacrement de Rennes* [4]. M. l'abbé LE MENÉ retrace l'histoire et l'organisation temporelle de l'abbaye de Langonnet, de l'abbaye de Saint-Jean-des-Prés, des prieurés du diocèse de Vannes [5]. M. BOURDE DE LA ROGERIE tire de l'analyse d'un compte du Relec [6] des détails curieux sur l'histoire et sur la vie économique de cette abbaye au XVI[e] siècle.

Sur l'organisation municipale, on ne peut citer que très peu de travaux. M. ANNE-DUPORTAL a écrit un article documenté sur la milice bourgeoise de Hédé [7]. M. J. ROUXEL a étudié l'organisation de la paroisse de Marzan (dans le Morbihan) au XVIII[e] siècle [8].

L'histoire économique et sociale de la Bretagne, longtemps négligée, commence à être sérieusement étudiée. Dès maintenant, on possède sur

---

1. *Étude sur la capitation dans la province de Bretagne de 1695 à 1788*, Rennes, 1905, in-8 (thèse de doctorat en droit). Les rôles de la capitation d'Ancenis et de Châteaubriant ont été publiés par M. Gaëtan de Wismes, *Capitation d'Ancenis en 1783* (*Bull. de la Soc. archéol. de Nantes*, 1905, t. XLVI, p. 43-90), et *Capitation de Châteaubriant en 1783* (*Bull. archéol. de l'Assoc. bretonne*, session de 1904, t. XXIII, p. 187-235).

2. *Le régime de la corvée en Bretagne au XVIII[e] siècle* (Rennes, 1905, extrait des *Annales de Bretagne*). — Sur les institutions financières de la Bretagne, cf. aussi Kerhuel, *Les privilèges financiers de la Bretagne au XVIII[e] siècle, le principe du vote de l'impôt et ses conséquences*, Paris, 1904, in-8).

3. *Analyse sommaire des statuts synodaux de l'église de Saint-Brieuc* (*Revue de Bretagne*, 1904, t. XXXI, p. 430).

4. *Ibid.*, p. 209-226, 308-330.

5. *Abbaye de Langonnet* (*Bull. de la Soc. polymath. du Morbihan*, 1904, p. 11-29) ; *Abbaye de Saint-Jean-des-Prés* (*ibid.*, p. 30-37) ; *Prieurés du diocèse* (*ibid.*, p. 41-92, 167-249). — Voy. aussi Henry Quilgars, *L'église Saint-Aubin de Guérande* (*Revue de Bretagne*, t. XXXIII et XXXIV).

6. *Analyse d'un compte de l'abbaye du Relec, 1542-1546* (*Bull. de la Soc. archéol. du Finistère*, 1904, t. XXXI, p. 60-72, 111-120).

7. *La milice bourgeoise à Hédé* (*Mém. de la Soc. archéol. d'Ille-et-Vilaine*, 1905, t. XXXIV, p. 306-346).

8. *Un général de paroisse sous l'ancien régime* (*Revue morbihannaise*, 1905). Cf. aussi Révérend, *Un général de paroisse, juge de droits seigneuriaux* (*Bull. de la Soc. archéol. de Nantes*, 1905). — M. A. Lallemand a fait paraître une 2[e] édition de son livre intitulé : *Les origines historiques de la ville de Vannes*, Vannes, 1904, in-18, 380 p.

la condition des classes rurales, sur le régime seigneurial, sur l'agriculture, des données suffisamment précises [1]. La question des subsistances sous l'ancien régime vient d'être traitée de la façon la plus complète et la plus précise dans un mémoire, que M. LETACONNOUX a écrit pour le diplôme d'études, et dont les conclusions ont été données dans les *Annales de Bretagne* [2]. M. Pierre Lefeuvre publiera bientôt une thèse très documentée sur les *communs* en Bretagne au XVIII[e] siècle. — L'histoire de l'industrie, l'étude de l'organisation du travail sont moins avancées. Toutefois, M. E. PIED a continué sa publication de documents sur les corps de métiers de Nantes [3] ; M. JOUÖN DES LONGRAIS édite les *Statuts des pâtissiers de la ville de Rennes en 1573* [4] ; une étude sur l'industrie de la toile a été entreprise par un étudiant de la Faculté des lettres de Rennes, M. Bourdais. — L'histoire du commerce de la Bretagne mériterait de tenter les érudits ; elle n'a inspiré encore que peu de travaux. On sera d'autant plus reconnaissant au savant suédois, M. DAHLGREN, d'avoir entrepris des études très documentées sur le commerce et les navigations des Malouins ; dans un article récent de la *Revue historique* [5], il a montré que les Malouins, au début du XVIII[e] siècle, faisaient un commerce de contrebande très actif dans l'Amérique du Sud ; dans son volume sur l'abbé Jouin [6], il décrit aussi l'activité commerciale de Saint-Malo. M. le D[r] J. SOTTAS prouve que, dans les premières années du XVIII[e] siècle, tout le commerce des Indes Orientales tombe entre les mains des armateurs

---

1. Rappelons les bonnes monographies d'E. Dupont sur *La condition des paysans dans la sénéchaussée de Rennes* et d'A. Giffard sur *Les justices seigneuriales*. En 1904, j'ai fait paraître deux articles qui se rattachent à cet ordre d'études : *L'administration de deux seigneuries de Basse-Bretagne au XVIII[e] siècle, Toulgouet et Le Treff* (*Annales de Bretagne*, 1904, t. XIX) et *Les cahiers de paroisses de la Bretagne en 1789* (*La Révolution française*, juin et juillet 1904). En novembre 1905, les *Annales de Bretagne* ont commencé à publier mon travail sur *Les classes rurales du XVI[e] siècle à la Révolution*, qui vient de paraître en volume. — Sur les droits seigneuriaux, on trouvera aussi d'utiles indications dans Guillotin de Corson, *Vieux usages du pays de Châteaubriant* (*Bull. archéol. de l'Assoc. bretonne*, session de 1904, p. 23-67).

2. *Les subsistances et le commerce des grains en Bretagne au XVIII[e] siècle* (*Annales de Bretagne* 1905, t. XX, p. 126-135).

3. *Les anciens corps de métiers de Nantes*, t. III, Nantes, 1904.

4. Dans les *Mém. de la Soc. archéol. d'Ille-et-Vilaine*, 1904, t. XXXIII, p. 375-384. — *Le livre de raison d'un gentilhomme verrier* (*1754-1762*), publié par M. Frain de la Gaulayrie dans le *Bull. archéol. de l'Assoc. bretonne*, session de 1904, t. XXIII, p. 266-287, contient quelques renseignements intéressants sur la verrerie au XVIII[e] siècle.

5. *Le comte Jérôme de Pontchartrain et les armateurs de Saint-Malo* (*1712-1715*), dans la *Revue historique*, 1905, t. LXXXVIII, p. 225-263).

6. *L'abbé Noël Jouin, Une affaire Humbert au temps de Louis XIV* (en suédois), Stockholm, 1904, in-8, 120 p. M. Dahlgren a écrit, en 1900, un important ouvrage sur les *Navigations françaises à la mer du Sud au commencement du XVIII[e] siècle* (en suédois),

malouins [1]. M. de VILLIERS DU TERRAGE expose le rôle que les Bretons ont joué dans la colonisation de la Louisiane [2]. — L'histoire économique pourra aussi tirer parti des mémoires géographiques de E. ROBERT sur *La densité de la population en Bretagne* [3], et de Camille VALLAUX, *L'évolution rurale en Basse-Bretagne* [4]. De bonnes monographies sur la condition actuelle des classes sociales servent à nous faire mieux comprendre le passé ; aussi lira-t-on avec intérêt deux consciencieuses études, très documentées, de M. Jean CHOLEAU : *Monographie du journalier agricole du pays de Vitré* [5], et *Condition des serviteurs ruraux bretons, domestiques à gages et journaliers agricoles* [6]. — Une étude de M. V. NOUEL DE KERANGUÉ sur la communauté des notaires de Rennes [7] se rattache aussi à l'histoire sociale.

On sait combien ont été meutrières les épidémies qui ont désolé la Bretagne au XVIII[e] siécle. M. Maurice DELPEUCH publie des extraits du journal de bord du lieutenant de vaisseau de Vaudreuil, qui nous apporte de nouveaux renseignements sur les origines de l'épidémie de 1757 [8]. Cette étude contribue à montrer aussi combien les soins médicaux étaient encore insuffisants [9].

L'histoire de l'enseignement n'est représentée que par un travail intéressant de F. PÉAN sur le lycée de Pontivy, à l'époque du premier Empire [10].

---

1. *Le rôle des Malouins dans la Compagnie française des Indes Orientales pendant le règne de Louis XIV* (*Ann. de la Soc. hist. et archéol. de l'arrondissement de Saint-Malo*, 1904, p. 13-32). —Citons encore un article intéressant de G. Saint-Mleux, *Les écrits et le parler de Jacques Cartier* (*Ibid.*, 1905)

2. *Les dernières années de la Louisiane française ; le chevalier de Kerlérec*, Paris, 1904, in-8, 468 p. Cf. un article de Bourde de la Rogerie (*Bull. de la Soc. archéol. du Finistère*, 1904, t. XXXI, p. 290-303).

3. Extr. du *Bull. de la Soc. scientifique et médicale de l'Ouest*, t. XIV.

4. Dans les *Annales de géographie*, 1905, t. XIV. — Cf. aussi Paul Léon, *Les grands ports français de l'Atlantique, Nantes et Saint-Nazaire* (*ibid.*, 1904).

5. Dans la *Revue de Bretagne*, 1905, t. XXXIII, p. 339-351.

6. *Ibid.*, 1905, t. XXXIV, p. 6-33, 98-125, 189-209, 256-270. — Cf. aussi Y. Picard, *L'ouvrier agricole de Saint-Pol de Léon*, Brest, 1904, 44 p., et C. Horveno, *Les marais salants de la presqu'île guérandaise*, Paris, 1904 (thèse de doctorat en droit).

7. *Essai sur la communauté des notaires royaux et apostoliques de Rennes au XVIII[e] siècle*, Rennes, 1904.

8. *L'escadre de Louisbourg et l'épidémie de Brest en 1757* (*Bull. de la Soc. acad. de Brest*, 2[e] sér., t. XXIV, p. 123-204). L'auteur publie aussi la correspondance qui a été échangée, au sujet de l'épidémie, entre le ministre de la marine et l'intendant maritime de Brest.

9. Sur l'histoire de la médecine, on ne peut guère signaler qu'un travail du D[r] Hervot, *La marine et les médecins à Saint-Malo, Les eaux minérales de Dinan et du Clos Poulet, Leur intendant*(*1780-1810*), dans les *Ann. de la Soc. hist. et archéol. de Saint-Malo*, 1905, p. 111-136.

10. *Un lycée à la Fondation de l'Université, Lycée de Pontivy* (*1803-1816*), dans les *Annales de Bretagne*, 1905, t. XX, p. 269-295. — On trouvera aussi quelques renseignements dans

Il ne paraît que trop peu d'études sur l'histoire des mœurs et des usages. Aussi sera-t-on reconnaissant à M. Léon MAÎTRE d'avoir publié une curieuse enquête de 1637, sur un individu accusé de sorcellerie [1] ; les dépositions des témoins sont vraiment très curieuses. A citer aussi un consciencieux travail de M. ESQUIEU sur les « placards mortuaires » de Rennes [2].

Les descriptions de terres nobles, de seigneuries, de paroisses sont toujours nombreuses. Beaucoup de ces études n'ont qu'un intérêt purement local. Cependant, quand elles sont faites avec soin, elles peuvent fournir des matériaux précieux pour l'histoire sociale. Tel est le cas de la thèse de M. CHASSIN DU GUERNY sur la seigneurie de Quintin [3], des monographies publiées par l'abbé Guillotin de Corson [4], d'un mémoire de M. RAISON DU CLEUZIOU sur *Guillaume de Rosmadec et la seigneurie de Buhen-Lantic* [5]. — Les études biographiques sont moins nombreuses ; la plus intéressante est celle que M. F. SAULNIER consacre à *Amaury de Farcy de Saint-Laurent, général hanovrien (1652-1729)* [6], un gentilhomme breton qui entra au service de l'Électeur de Hanovre ; M. J. TRÉVÉDY prouve que La Tour d'Auvergne, malgré ses prétentions, n'a jamais été noble [7] ; M. Robert LAVOLLÉE démontre que les *Mémoires* du cardinal de Richelieu ont été rédigés par un évêque de Saint-Malo, Achille de Harlay,

---

Livet, *L'institution Livet et l'enseignement dans la seconde moitié du XIX^e siècle* (*Ann. de la Soc. acad. de Nantes*, 1905, p. 121-173). Voy. encore une étude intéressante de M. Louis de Villers, sur le *Premier collège de Rennes*, dans sa *Galerie bretonne, historique et littéraire*, Rennes, 1904.

1. *Le sorcier de Pierric* (*Bull. de la Soc. archéol. de Nantes*, t. XLVI, p. 5-39).

2. *Vieux papiers rennais, Les placards mortuaires* (*Mém. de la Soc. archéol. d'Ille-et-Vilaine*, 1904, t. XXXIII, p. 269-374).

3. *Étude sur l'organisation de la seigneurie de Quintin*, Rennes, 1905.

4. Voy. ses *Petites seigneuries du comté de Rennes* (*Mém. de la Soc. archéol. d'Ille-et-Vilaine*, 1904 et 1905, t. XXXIII et XXXIV), et *Les seigneurs de Champeaux, leur collégiale et leur château* (*Revue de Bretagne*, 1904, t. XXXI).

5. *Mém. de la Soc. d'émul. des Côtes-du-Nord*, 1904, t. XLII, p. 207-306. — Voy. aussi Villiers du Terrage, *Une seigneurie en Basse-Bretagne : histoire de la terre et des seigneurs de Kerminihy (1370-1790)*, Baugé, 1904 ; E. Cognec, *Plonéour-Lanvern (essai de monographie régionale)*, Brest, 1904, in-8, 200 p. ; C. Bruneau, *Monographie des communes de la Loire-Inférieure*, Nantes, 1904, in-18, 249 p. ; Peyron et Abgrall, *Notices sur les paroisses du diocèse de Quimper*, suite (*Bull. de la Comm. diocésaine d'archit. et d'archéol. de Quimper*, 1904 et 1905, t. IV et V) ; J. Trévédy, *La vicomté de Rennes* (*Mém. de la Soc. d'émul. des Côtes-du-Nord*, 1905, t. XLIII, p. 30-55) ; abbé Paris-Jallobert, *La vicomté de Fercé* (*Bull. archéol. de l'Assoc. bretonne*, session de 1904, t. XXIII, p. 5-22) ; Baron de Wismes, *Sainte-Marie* [près de Pornic], dans le *Bull. de la Soc. archéol. de Nantes*, 1904, t. XLV, p. 139-204 ; Frain, *Une paroisse du Vitréais (1100-1904)*, Vitré, 1905.

6. *Mém. de la Soc. archéol. d'Ille-et-Vilaine*, 1904, t. XXXIII, p. 225-268.

7. *La Tour d'Auvergne-Corret fut-il noble ?* (*Mém. de la Soc. d'émul. des Côtes-du-Nord*, 1904, t. XLII, p. 81-135).

baron de Sancy [1]. Signalons aussi le *Recueil généalogique*, de M. FROTIER DE LA MESSELIÈRE [2], qui contient beaucoup de renseignements très sûrs sur un grand nombre de familles bretonnes.

Les transformations des villes au cours des siècles présentent un intérêt considérable et peuvent contribuer à éclairer bien des questions historiques. Aussi M. BANÉAT a-t-il fait œuvre utile en entreprenant la description du vieux Rennes [3] ; son ouvrage se recommande par l'abondance et la sûreté de la documentation. Il convient de signaler aussi une étude de M. G. DURVILLE sur la ville de Nantes [4].

En 1904 et 1905, l'histoire de la littérature a fait l'objet d'importants travaux. Citons, en première ligne, la thèse remarquable de M. Anatole LE BRAZ sur l'histoire du théâtre celtique [5], et son édition critique d'un mystère breton, *Cognomerus et Sainte Tréfine* [6]. M. BELLIER-DUMAINE a écrit deux thèses très consciencieuses sur l'auteur dramatique Alexandre Duval [7], d'origine rennaise. M. René KERVILER a commencé une série d'articles sur les écrivains bretons du XIX[e] siècle [8] qui sont devenus membres de l'Académie française : il a déjà publié les biographies de Bigot de Préameneu, de Châteaubriand, d'Alexandre Duval. Plusieurs études ont paru sur La Mennais : un livre de l'abbé Charles BOUTARD sur la première période de sa vie [9], des mémoires instructifs de M. F. DUINE [10]. M. Louis TIERCELIN a réuni en volume une série d'intéressants articles sur Leconte de Lisle, Villiers de l'Isle Adam, Brizeux, Hippolyte Lucas [11].

---

1. *Le « secrétaire des Mémoires » de Richelieu (Achille de Harlay, baron de Sancy, évêque de Saint-Malo)*, dans la *Revue des études historiques*, sept.-oct. 1904.

2. Rennes, 1904, 2 vol. in-4 ; l'ouvrage est illustré d'une façon très intéressante (portraits et dessins représentant un grand nombre de châteaux et de manoirs).

3. *Le vieux Rennes*, dans les *Mém. de la Soc. archéol. d'Ille-et-Vilaine*, 1904, t. XXXIII, p. 41-224, et 1905, t. XXXIV, p. 13-64 (en cours de publication).

4. *Études sur le vieux Nantes (vues et plans)*, Nantes, 1904.

5. *Essai sur l'histoire du théâtre celtique*, Paris, 1904.

6. Rennes, 1904 (extr. des *Annales de Bretagne*).

7. *Alexandre Duval et son œuvre dramatique*, Paris, 1905 ; *Notes et documents sur Alexandre Duval*, 1905.

8. *La Bretagne à l'Académie française au XIX[e] siècle* (*Revue de Bretagne*, 1904 et 1905).

9. *Lamennais, sa vie et ses doctrines, La renaissance de l'ultramontanisme (1782-1828)*, Paris, 1905, in-8.

10. *Lettres inédites de La Mennais* (*Revue de Bretagne*, 1905) ; *La Mennais styliste* (*ibid.*, 1904, t. XXXI, p. 130-147) ; *La mort de La Mennais* (*ibid.*, t. XXXI, p. 196-209). Cf. aussi plusieurs communications faites à la séance solennelle en l'honneur de La Mennais, du 17 août 1904, par MM. Herpin, Maigné, J. Haize (*Ann. de la Soc. hist. et archéol. de Saint-Malo*, 1904, p. 86-127).

11. *Bretons de lettres : Leconte de Lisle étudiant, Villiers de l'Isle Adam chrétien, Hippolyte Lucas au Temple du Cerisier ; Brizeux à Scaër*, Paris, 1905. — Voy. aussi G. Durville, *Un chanoine de Nantes concurrent de Corneille à l'Académie française, Jean Ballesdens* (*Bull. de la Soc. archéol. de Nantes*, 1905, t. XLVI. p. 277-323) ; C[te] de Palys, *L' « Emmanuel » de*

Sur l'histoire de l'art, on a publié quelques travaux vraiment intéressants. Le plus remarquable est le volume que l'abbé ABGRALL a consacré aux monuments du diocèse de Quimper [1]. MM. Jules FURRET et Dominique CAILLÉ ont étudié avec soin la cathédrale de Nantes et l'histoire de sa construction [2]. Citons aussi les monographies du chanoine PEYRON [3], de MM. A. de LORME [4], Allain FERRAND [5], F. de MÉLY [6].

On voit que, dans les deux dernières années, d'importantes et consciencieuses études ont été publiées sur l'histoire moderne de la Bretagne. Sans doute, les efforts des érudits locaux s'éparpillent trop souvent, et ce ne sont pas toujours les questions les plus intéressantes que l'on s'applique à élucider. Cependant, de plus en plus nombreuses sont les monographies qui ont trait aux institutions, à l'histoire économique et sociale de la Bretagne. Il y a certainement progrès dans l'organisation du travail historique [7].

Henri SÉE,
Professeur d'histoire à l'Université de Rennes.

Philippe Le Noir, sieur de Cravain (*Bull. archéol. de l'Assoc. bretonne*, session de 1903, t. XXII, p. 3-8) ; *Pages inédites d'Émile Souvestre*, publiées par L. Dugas (*Annales de Bretagne*, 1904, t. XIX, p. 455-473).

1. *Architecture bretonne : Étude des monuments du diocèse de Quimper*, Quimper, 1904.

2. *Les cathédrales de Nantes* (*Bull. de la Soc. archéol. de Nantes*, 1905, t. XLVI, p. 109-234).

3. *Les églises et chapelles du diocèse de Quimper* (*Bull. de la Soc. archéol. du Finistère*, 1904, t. XXXI).

4. *L'art breton du XIII^e au XVIII^e siècle : La Roche-Maurice* (*Bull. de la Soc. acad. de Brest*, 1903-1904, 2^e sér., t. XXIX, p. 3-20).

5. *Le château de Tremazan* (*ibid.*, p. 101-122).

6. *Le livre d'heures d'Anne de Bretagne et les inscriptions de ses miniatures* (*Revue de l'art ancien et moderne*, 1905). Cf. aussi une étude de M. de Villers sur les peintres verriers rennais (*Galerie bretonne*).

7. Notons que les *Annales de Bretagne* s'efforcent de réunir, de centraliser tous les renseignements relatifs au travail historique en Bretagne : la *Bibliographie bretonne*, qu'elles publient chaque année, et qui est maintenant dressée par M. André Lesort, tend à se perfectionner ; depuis novembre 1905, chaque numéro de la revue contient une *Chronique d'histoire et de littérature de Bretagne*, qui rendra certainement service aux études d'histoire bretonne. — J'ai oublié de mentionner la très intéressante notice que M. Lesort a consacrée au regretté Paul Parfouru, l'excellent archiviste d'Ille-et-Vilaine ; à la notice est jointe une bibliographie très complète de ses nombreux travaux (extrait de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1905, t. LXVI,).

COMPTES RENDUS

Vicomte de Brimont. **Le XVI^e siècle et les guerres de la Réforme en Berry.** Paris, A. Picard, 1905. 2 vol. in-8, v-470 et 474 p.

Le XVI^e siècle, dans l'histoire du Berry, a été l'une des périodes les plus remplies d'événements et les plus importantes, au point de vue non seulement provincial, mais encore et même surtout général. S'il est exagéré de dire, comme l'affirme tout de go l'auteur, que « le calvinisme est né en Berry », il n'en est pas moins vrai que quelques-uns des faits essentiels de la Réforme et des guerres de religion se sont déroulés dans la région dont Bourges était la capitale. L'Université de Bourges a été l'un des premiers foyers des idées nouvelles ; l'action de Marguerite de Navarre, duchesse de Berry, l'influence des professeurs qu'elle y attira, le séjour de Calvin, la propagande des premiers martyrs font au Berry, dans l'histoire des débuts de la Réforme, une place à part et tout à fait originale. Plus tard, c'est autour de Bourges que se choquèrent, au début des guerres de religion, les troupes protestantes et catholiques. Non loin de Bourges, Sancerre offrit à plusieurs reprises un refuge aux réformés traqués et défia parfois heureusement l'armée royale. Nous ne pouvons songer à résumer, même très sommairement, cette histoire du Berry pendant le XVI^e siècle, que M. de Brimont a racontée en détail, d'une manière minutieuse et claire. La documentation est abondante : elle vaut surtout par l'exploration des archives locales, dont l'auteur cite parfois de copieux extraits. Il y a là un dépouillemement précieux et méritoire.

Après avoir ainsi rendu hommage à la somme de travail qu'a dû exiger la préparation de cet ouvrage, nous serons plus libre pour élever quelques critiques. M. de B. a fait un effort visible pour être impartial ; mais cependant des tendances catholiques sont encore visibles, et l'on voudrait parfois un exposé plus objectif ; les quelques pages d'introduction, qui ont la prétention de résumer l'évolution religieuse du Berry et même de la France au XVI^e siècle sont de la phraséologie, et il aurait mieux valu remplacer cela par un examen critique des sources, D'autre part, si l'auteur a compulsé une foule de documents inédits, il ne paraît pas être bien familier avec les ouvrages imprimés susceptibles de lui fournir des renseignements.

Quand il cite, il cite trop souvent d'une manière incomplète, parfois avec des lapsus regrettables [1]. Il paraît ignorer l'existence, par exemple, du grand ouvrage de M. Doumergue sur Calvin, qui lui aurait permis d'approfondir la question des origines de la Réforme en Berry [2]. Le livre de M. Abel Lefranc sur *La Jeunesse de Calvin* n'est pas mentionné non plus. Enfin, la reproduction d'une carte ancienne du Berry aurait avantageusement complété le chapitre premier, la description du *lieu du conflit*, et un index des noms de personnes et de lieux était indispensable pour rendre facile le maniement de ces deux volumes nourris et compacts. Ce sont des obligations auxquelles un auteur doit s'astreindre quand il veut faire œuvre d'érudition, je ne dis pas seulement sérieuse, mais utile et probante [3]. — V.-L. Bourrilly.

Docteurs Cabanès et L. Nass. **La Névrose révolutionnaire**. Préface de M. Jules Claretie. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1906. In-8, xi-541 p.

Il est déjà difficile à un médecin de faire le diagnostic d'un malade qu'il a sous la main ; à plus forte raison la difficulté est-elle grande quand il s'agit de malades disparus depuis longtemps, sur lesquels il ne reste que des témoignages indirects et suspects et quand ces malades sont une nation. Aussi, malgré son titre, cet ouvrage n'a-t-il rien de proprement médical et j'ajoute rien de proprement historique. La médecine ne s'y révèle que par les termes techniques qui s'y rencontrent : névrose, vésanie, érostratisme, etc., l'histoire par les renvois au bas des pages, renvois d'ailleurs très incomplets où il manque généralement la date, l'édition, la page des livres cités. M. J. Claretie, dans sa préface, a dû lui-même formuler de fortes réserves sur la méthode des auteurs : « Je leur reprocherai, dit-il, de tenir compte d'anecdotes suspectes et de renseignements tendancieux (p. IX)... Qui ne verrait dans la Révolution française qu'une névrose ressemblerait à un observateur qui, dans Paris, n'étudierait que la Salpêtrière » (p. X). Ces réserves ne sont que trop

1. Tome I[er], p, 157, note 3, lire Picot.

2. Il aurait aussi fallu signaler l'article de M. Weiss, *La Réforme à Bourges au XVI[e] siècle*, dans le *Bulletin du Protestantisme français*, 1904, p. 307-359. M. Weiss y parle (p. 355, n° 2) d'une liste des victimes de la Saint-Barthélemy à Bourges conservée à la mairie, dont il ne semble pas que M. de B. ait eu connaissance.

3. Voici quelques menues observations : t. I[er], p. 57-58, Jacques Colin était d'Auxerre et non du Berry ; les renseignements donnés sur ce personnage sont assez inexacts ; p. 122, ligne 1, lire : fin février ; p. 123, Boisy ; p. 153, il n'y a pas de mission du cardinal de Tournon à Londres en 1533 ; p. 156, le rôle de Tournon est aussi très exagéré ; même page, Sforza mourut le 1[er] novembre et non le 24 octobre.

justifiées : MM. Cabanès et Nass ne critiquent pas ou critiquent mal les témoignages dont ils se servent ; ils ajoutent une créance aveugle aux dires du policier Sénart, de l'aventurier Montgaillard, de M. de l'Epinard, de la marquise de Créquy, à l'*Histoire secrète du tribunal révolutionnaire* par Poussinolles, etc., etc. Presque toutes leurs citations sont de seconde ou de troisième main. Ils citent les *Lettres du Père Duchesne* et le *Courrier de l'Égalité* d'après les Goncourt, le rapport de Courtois sur la conspiration de Robespierre d'après Spire Blondel, un arrêté du Directoire d'après le *Messager des sciences historiques de Belgique*, Camille Desmoulins d'après Hatin, des mots de Danton d'après Lamartine, un prétendu arrêté de Fouché d'après un ouvrage sur le Morvan, etc. Ils utilisent surtout M. Taine. On est fixé sur leur connaissance de la Révolution quand on les voit faire l'éloge des discours que Robespierre prononça à la *Législative !* (p. 416).

Si MM. C. et N. ont pris ces libertés avec la méthode critique, c'est qu'ils se soucient peu au fond de faire œuvre scientifique. Ils s'adressent au grand public et ils tiennent à lui fournir le plus d'anecdotes rares, curieuses, scandaleuses qu'ils peuvent. Ils l'introduisent dans le « cabinet secret » dont parle M. Claretie dans sa préface. Ils lui dépeignent par le menu les actes de férocité, de cannibalisme, de sadisme, de mysticisme ou d'excentricité dont ils ont trouvé trace, et ils rangent leurs anecdotes sous des titres à effet. « La contagion de la peur », c'est une excursion rapide dans la Grande Peur ; « La Folie sadique », c'est une série de faits divers sur les massacres de septembre, et notamment le récit du martyre de la princesse de Lamballe avec force détails naturalistes ; puis, sous le titre « Persécuteurs et Persécutés », des racontars sur le tribunal révolutionnaire, les prisons, les intrigues amoureuses qui s'y nouaient, les cas de grossesse invoqués pour se soustraire à l'échafaud, les suicides et notamment celui de Chabot ; sous le titre « Le Vandalisme », quelques renseignements sur les mutilations de monuments et d'objets d'art, les débaptisations, les jeux de cartes et d'échecs, le calendrier républicain ; sous le titre « Les Extravagances de la mode », une visite dans les magasins de nouveautés et les salons de coiffure ; sous le titre « Le fanatisme de la langue », un article sur le tutoiement, un autre sur l'appellation de citoyen ; enfin, pour terminer, quelques notes sur le théâtre, la poésie, les journalistes, les illuminées.

Cette manière de traiter l'histoire a son utilité pratique. Elle procure facilement de nombreux lecteurs, surtout dans les classes bien pensantes. Elle procure même des récompenses académiques. Aussi n'est-elle pas particulière à MM. C. et N. Tout un groupe, je n'ose dire toute une

école, a mis ainsi depuis quelques années l'histoire en exploitation. Les noms de ces entrepreneurs viennent d'eux-mêmes à l'esprit. Le plus illustre d'entre eux ne manquera plus longtemps, espérons-le, à la gloire de l'Académie française. Je souhaite la même fin à MM. C. et N. — Albert MATHIEZ.

Léon BULTINGAIRE. **Le Club des Jacobins de Metz.** Paris, Champion ; Metz, Vanière, 1906. In-8, 105 p.

Le 26 messidor an IV (14 juillet 1796), l'administration de la commune de Metz, à laquelle le directeur de l'arsenal de cette place et le ministre de la guerre avaient demandé des papiers inutiles pour les employer à la confection des gargousses, décida « de mettre à la disposition de ce directeur les papiers de la ci-devant Société populaire, déposés au secrétariat de l'Administration comme papiers inutiles ». Et voilà pourquoi nous n'avons plus ni le registre des procès-verbaux, ni les listes de membres, ni les comptes des trésoriers, ni la correspondance de la Société populaire de Metz. M. Bultingaire n'en a pas moins tenté de reconstituer l'histoire de cette Société, en utilisant les extraits de ses procès-verbaux ou les discours prononcés dans son sein dont elle ordonnait l'impression, la correspondance qu'elle envoyait à d'autres Sociétés, particulièrement aux Jacobins de Paris, les registres de délibérations de la Commune de Metz. du District, du Département, les procès-verbaux de la Convention, les actes du Comité de salut public, etc. A l'aide de ces documents, M. B. a su composer une intéressante étude, où il retrace à grands traits l'histoire de cette Société.

L'utilité de semblables monographies est, à notre avis, de nous renseigner sur les questions suivantes : de quel esprit furent animées les Sociétés populaires aux différentes périodes de leur existence ; quel rôle elles jouèrent dans la formation et dans la direction de l'esprit public, dans la lutte contre l'aristocratie, contre le clergé réfractaire ; quels furent leurs rapports avec les autorités constituées, soit les autorités locales : municipalité, District, Département ; soit les Assemblées : Constituante, Législative, Convention, soit enfin les représentants en mission ; quelle fut leur action en tant que rouage du gouvernement révolutionnaire, etc. M. B. nous donne sur ces différents points des renseignemente aussi précis que le lui a permis sa documentation.

La Société des Amis de la Constitution de Metz existait déjà au 1er avril 1790 : à cette date, elle se donne un règlement, elle déclare s'être formée sur le modèle de l'Association de Paris et avoir reçu « l'honneur de lui être intimement unie ». Composée d'hommes sages et modérés, elle prêche

le respect des lois et de la tranquillité publique, fait de la propagande pour la Constitution civile du clergé, lutte contre les aristocrates et en particulier contre Bouillé, qui parle dans ses *Mémoires* des « querelles » qu'il eut avec la municipalité et avec le club patriotique. Lors de la scission entre Jacobins et Feuillants, elle se rallie d'abord à ceux-ci, mais, sous l'influence de Rœderer, elle revient rapidement aux Jacobins. En 1792, tandis que la municipalité et le Département protestent contre la journée du 20 juin, attaquent la Législative et lui dénient le droit de prononcer la déchéance du roi, la Société populaire, au contraire, se déclare pour l'Assemblée contre Louis XVI. Sous la Convention, elle devient en quelque sorte un corps officiel; ses délégués prennent part aux séances avec les autres membres des corps élus; elle envoie officiellement ses avis sur les questions à l'ordre du jour, quand il s'agit, par exemple, de fixer le maximum; elle est chargée de certains soins, comme de distribuer des secours aux pauvres. Elle joue surtout un rôle important dans la question des approvisionnements. « Epurée » en l'an II par le représentant en mission Mallarmé, elle l'est, en sens contraire, sous la réaction thermidorienne, par Genevois, puis par Mazade, perd son influence, et finit avec le décret du 6 fructidor an III, ordonnant la fermeture des Sociétés populaires.

Malgré l'absence de sources qui, au premier abord, pouvaient paraître indispensables, M. B. a composé une monographie pleine de renseignements instructifs et que devra utiliser l'historien qui entreprendra une étude d'ensemble sur les Sociétés populaires de la Révolution. — P.-R. Mautouchet.

Jesse S. Reeves. **The Napoleonic exiles in America. A study in American diplomatic history (1815-1819)** (Extrait des *John Hopkins University Studies*. Baltimore, sept.-oct. 1905). In-8, 134 p.

Il y a des détails très intéressants dans cette étude, qui est fondée surtout sur les papiers de Monroë, ou de Jefferson, conservés au département d'État des États-Unis. Après Waterloo, les principaux officiers de Napoléon, obligés de quitter la France, eurent d'abord quelque répugnance à se retirer en Amérique, comme avait fait le traître Moreau. Mais Napoléon lui-même avait eu l'intention de s'y réfugier; il y aurait peut-être réussi s'il avait agi plus vite, et on avait déjà fait quelques préparatifs pour l'y recevoir; il aurait pu sans doute aussi utiliser les passe-ports de Joseph qu'il refusa. Ce souvenir et l'établissement de Joseph aux États-Unis sous le nom de comte de Survilliers décidèrent l'émigration dans le même sens (p. 11-16). Le président Madison refusa de recevoir officiellement Joseph, qui put s'établir pourtant dans une ferme du New-Jersey,

à Point-Breeze, et y donna pendant seize ans une généreuse hospitalité à de nombreux « Napoléoniens ».

Dès janvier 1816 arrivèrent Grouchy et ses deux fils, et l'ambassadeur de Louis XVIII à Washington, Hyde de Neuville, commença d'en éprouver de l'inquiétude. Puis arrivèrent successivement les deux frères Lallemand, le général Lefebvre-Desnouettes, puis Joseph Lakanal, qui se proposait d'écrire une histoire des États-Unis, porteur d'une lettre d'introduction de La Fayette pour Jefferson, avec lequel il allait entretenir une correspondance très curieuse (cf. p. 32).

Les « Napoléoniens » essayèrent d'organiser utilement leur exil ; ils demandèrent des terres à cultiver, et une loi, votée par le Congrès le 3 mars 1817, leur assura une vaste concession ; ils fondèrent, sous la présidence de Charles Lallemand, une société d'exploitation, qui porta des noms variés : French Agricultural and Manufacturing Society, Société pour la culture de la vigne et de l'olivier, Association des Émigrants français, ou Association du Tombigbee, etc. Ils demandèrent une constitution à Jefferson, qui s'y refusa, estimant que chaque peuple doit se donner des lois conformes à ses mœurs. Ils allèrent occuper leurs concessions, dans l'Alabama, à Demopolis, puis à Aigleville sur le Tombigbee. Le général Lefebvre-Desnouettes y obtint des succès remarquables ; il eut une exploitation très prospère, autour d'un sanctuaire fait de reliques précieuses et surtout d'une statue de bronze de Napoléon. Les autres eurent moins de bonheur, et beaucoup durent quitter le Tombigbee et se retirer à Mobile.

A cette date, le Mexique se révoltait à nouveau contre l'Espagne ; le jeune Mina venait d'y périr à la tête des rebelles. Il fut question parmi les « Napoléoniens » de porter Joseph au trône de Mexico, et dans ce dessein Charles Lallemand résolut de fonder une colonie au Texas. Alors se constitua, avec des intentions qui restèrent vagues, la « Confédération napoléonienne ». Elle inspira de nouvelles inquiétudes à Hyde de Neuville, qui en écrivit une importante lettre au gouvernement américain (p. 50-52). On nous donne aussi un curieux rapport de Lakanal à Joseph sur le même sujet, avec un projet complet de constitution. Sur le désir de l'ambassadeur de France, Monroë fit une enquête qui aboutit à dégager Joseph de toute accusation de complot. Cependant les Lallemand montraient la plus grande activité, recrutaient des agents dans la Louisiane, à la Martinique, à Saint-Thomas, dressaient des projets sur Quito, sur le Pérou. Neuville demanda l'arrestation de Lakanal ; elle ne lui fut pas accordée (p. 74).

Enfin Charles Lallemand put se mettre en route pour le Texas en 1818,

conduisant environ 400 colons de Galveston à la Trinity River. Ce fut comme une petite épopée après la grande ; une tempête d'abord sur le golfe du Mexique maltraita fort la petite troupe, qui eut quelques noyés, parmi eux le colonel Vorster ; puis on se perdit dans la forêt (p. 83). On faillit être empoisonné par des herbes inconnues, dont heureusement un Indien bienfaisant fit connaître l'antidote. Enfin on put s'installer au Champ d'Asile ; la colonie fut d'abord prospère, toute fondée sur des institutions françaises (p. 85-86) ; elle affirma les intentions les plus pacifiques à l'égard de ses voisins, mais elle s'organisa en trois cohortes, sous trois colonels (p. 87). Elle sollicita des ressources de ses amis de France ; une souscription publique, ouverte par la banque Gros-Davillier et Cie, boulevard Poissonnière, 15, atteignit en 1819 près de 100.000 francs, qui d'ailleurs n'arrivèrent jamais à destination. Cependant les « Napoléoniens » du Texas, assis autour des grands feux, occupaient leurs loisirs en longues conversations, rappelaient les glorieux souvenirs, rêvaient d'autres exploits, parlaient d'enlever l'empereur à Sainte-Hélène et de le porter en triomphe à Mexico. On n'alla pas si loin : les garnisons espagnoles de la région les obligèrent à lever le camp, à rentrer à Galveston par une longue et lente retraite en bon ordre ; Galveston fut alors ravagée et en grande partie détruite par une tempête. Il fallut se retirer à La Nouvelle-Orléans. Puis les derniers Napoléoniens se dispersèrent : Lefebvre-Desnouettes retournant en Europe se noya sur la côte d'Irlande ; Charles Lallemand devint membre de la Chambre des pairs sous Louis-Philippe. Lakanal fut directeur du Collège d'Orléans à La Nouvelle-Orléans jusqu'en 1837, et revint mourir en France.

Un appendice aussi très intéressant cite un projet de cession du Texas et de la Floride aux États-Unis par Joseph, roi d'Espagne et des Indes, en 1811 : il avait alors de grands besoins d'argent ; il avait derrière lui l'exemple de la Louisiane vendue par son frère ; d'ailleurs les limites mêmes de la Louisiane étaient restées indéterminées depuis le contrat de 1803. Ces négociations furent interrompues par la chute du fragile trône de don Joseph. — E. Driault.

Correspondance du comte de Jaucourt, ministre intérimaire des Affaires étrangères, avec le prince de Talleyrand pendant le Congrès de Vienne publiée par son petit-fils. Paris, Plon-Nourrit, 1905. In-8, 361 p. (2 portraits).

Le comte de Jaucourt, maréchal de camp en 1789, et fort bien vu à la cour, fréquentait à la fin de l'Ancien Régime dans la société de Malesherbes, de Narbonne et de Mme de Staël. Il s'y lia avec Talleyrand, qui fut

plus tard son protecteur, et qui constamment demeura son ami. Ses idées libérales, ses préférences pour une monarchie constitutionnelle conçue sur le type anglais, le rallièrent au début à la Révolution. Placé pendant la Constituante à la tête de l'administration du département de Seine-et-Marne, il fut à la Législative un des chefs des Feuillants. Après le 10 août, il se retira avec ses amis, fut arrêté et emprisonné à l'Abbaye, d'où il ne sortit que par l'intervention de Mme de Staël auprès de Manuel. Réfugié en Angleterre, puis en Suisse, mais anti-émigré de goûts et de sentiments, il rentra en France en même temps que Talleyrand, fit adhésion au Consulat, fut nommé membre du Tribunat, puis sénateur de l'Empire et chambellan du roi Joseph. Il passa en 1812 à l'opposition contre l'Empire. En 1814, Talleyrand le fit entrer dans le gouvernement provisoire désigné par le Sénat le 1er avril. Louis XVIII le nomma pair de France et ministre d'État, et lorsque Talleyrand partit pour Vienne, il fut chargé par intérim de la direction des Affaires étrangères. Pendant les Cent Jours, il suivit Louis XVIII à Gand. Il rentra en France avec le roi et fit partie du ministère du 9 juillet présidé par Talleyrand. Il finit sa carrière à la Chambre des pairs, où il retrouva nombre de ses compagnons de route, Talleyrand toujours, Mathieu Dumas, Molé, Pasquier, Ségur, Victor de Broglie. Ce monarchiste constitutionnel, dont les idées ne furent jamais très originales et qui, avec une clairvoyance un peu courte et du bon sens, n'avait ni l'ampleur de vues, ni l'autorité, ni l'adresse politique suffisantes pour devenir un personnage de premier plan, portait, comme l'a remarqué M. Sorel, dans les différents milieux où il fréquentait « un je ne sais quoi de particulier, de séparé, d'un peu supérieur qu'il tenait de sa naissance et de sa religion, homme du grand monde parmi les philosophes, philosophe parmi les gens du monde, homme de l'ancienne société parmi ceux de la nouvelle, huguenot chez les royalistes, royaliste chez les huguenots, légèrement hérétique de tous les partis, de toutes les coteries, de toutes les opinions ».

La correspondance de Jaucourt et de Talleyrand que vient d'éditer son petit-fils est conservée aux Affaires étrangères. M. Pallain en avait déjà publié quelques extraits dans les notes de son *Talleyrand*. Elle s'étend depuis le 17 septembre 1814 jusqu'au 17 mai 1815. Elle comprend deux parties : 1° jusqu'au 14 mars 1815, les lettres écrites de Paris pendant la première Restauration ; 2° à partir du 26 mars 1815, les lettres écrites d'Ostende et de Gand pendant les Cent Jours.

Dans ses lettres à Talleyrand, Jaucourt, à plusieurs reprises, souligne la différence qui existe entre Talleyrand « et un pauvre pastiche de ministre » comme lui. « Je mets, lui dit-il, aux pieds de votre haute

diplomatie mon petit train-train bureaucratique ». Talleyrand, en effet, traitant à Vienne les grandes questions de politique étrangère, il ne restait à Jaucourt que la menue monnaie de la diplomatie. Les principales affaires extérieures auxquelles il est fait allusion dans ses lettres sont des discussions avec les Prussiens, relatives à une démarcation de frontière autour de Laudau ; les premiers pourparlers avec Wellington sur l'abolition de la traite ; les contestations entre le gouvernement français et la banque de Hambourg soutenue par Wellington ; les conférences de Wellington et du baron Louis à propos de l'indemnité d'entretien des prisonniers anglais ; le rétablissement des privilèges français dans l'Inde, et la remise de Cayenne. Plus importantes furent les négociations de Jaucourt avec l'Espagne après le renvoi de l'ambassadeur d'Espagne en France Casa Florès ; avec la Suisse, pour la réorganisation de la Confédération helvétique et le renouvellement des Capitulations ; avec la Sardaigne, qui ne pouvait prendre son parti de la cession d'une partie de la Savoie. Ces négociations ne laissèrent pas pour la plupart que de causer beaucoup de tracas à Jaucourt. Certaines, comme les démêlés avec l'Espagne sur le renvoi de Casa Florès, n'en finissaient pas. Puis Jaucourt rencontrait dans la famille du roi des influences contraires aux siennes. Le renvoi de Casa Florès fut ainsi décidé contre son gré sur la suggestion des neveux du roi ; dans les rapports avec la Suisse, l'influence de Monsieur était prépondérante ; des pourparlers avaient été engagés avec Rome qui lui échappaient presque complètement. Quant aux négociations du congrès de Vienne, elles étaient soustraites aux discussions du conseil et faisaient l'objet d'une correspondance particulière entre Talleyrand et Louis XVIII. Jaucourt transmettait à Louis XVIII les lettres de Talleyrand et le roi le consultait sur leur matière dans des entretiens particuliers. Jaucourt, à en juger par ses lettres, y soutenait toujours les opinions et les solutions de Talleyrand. Il lui indiquait dans certains cas, comme pour la politique à suivre vis-à-vis de Murat, les secrets désirs de Louis XVIII. Au sujet de Murat et des intrigues de ses agents en France, sa correspondance renferme nombre de détails intéressants. Elle confirme ce que certains documents avaient déjà mis en lumière, l'obstination de Louis XVIII à obtenir son expulsion, et les démarches personnelles qu'il fit à cet égard auprès des puissances européennes. Je signalerai également, comme à retenir pour l'histoire des rapports de Talleyrand et de Louis XVIII, les plaintes de Jaucourt contre l'influence de Blacas, à qui le roi aurait communiqué les dépêches les plus confidentielles de Vienne.

L'intérêt de la correspondance de Jaucourt est beaucoup moins dans l'exposé qu'il faisait à Talleyrand des affaires de son ministère que dans les

renseignements qu'il lui envoyait sur le gouvernement de Louis XVIII. Au sortir de chaque séance du conseil, il écrivait à Talleyrand ses impressions dans toute leur vivacité, sans se préoccuper de les déguiser en style officiel. Ses lettres nous montrent à l'œuvre presque jour par jour les hommes de la première Restauration. On comprend aisément à les lire les causes de la banqueroute du 20 mars : d'abord l'incapacité des gouvernants. Jaucourt rend justice à Beugnot. Il déteste Blacas et Soult. Il parle des autres (le baron Louis, Ferrand, Dambray, Montesquiou) sur un ton d'ironie et de persiflage, où se retrouve parfois la verve spirituelle des causeurs du XVIII^e^ siècle, et presque toujours un certain air de supériorité de l'homme bien né et éclairé vis-à-vis des médiocres. Après le peu de valeur des hommes, c'est le manque d'organisation. Le ministère est « décousu », « composé de pièces et de morceaux ». A plusieurs reprises les ministres ont présenté des projets d'organisation du cabinet ministériel (Beugnot, Montesquiou, Jaucourt.) Mais ils ont peu de chance d'aboutir, parce que le décousu du ministère est voulu par le roi et par les coteries qui l'entourent. « Cela est destructif du système représentatif, mais qui est-ce qui le défend ? La nation, quelques routiniers comme moi, le roi qui le veut, mais qui sur ce point là est entraîné vers une erreur toute naturelle. Il se persuade que le ministère, désuni dans ses éléments, est réuni dans sa volonté, que le système marche par sa tête, et que son autorité comme sa sagesse remettent l'unité. » Enfin chez le roi, son entourage, et la plupart de ses ministres, c'est une inintelligence complète de la situation intérieure. Jaucourt est partisan d'une application loyale du régime parlementaire, et, sur toutes les questions qui ont trait à son organisation, formation d'un cabinet de ministres, responsabilité ministérielle, entente du gouvernement avec les Chambres, convocation des Chambres, il se heurte à l'apathie de ses collègues ou à l'opposition de la famille royale. La plupart des projets discutés dans les conseils du roi, lui semblent improvisés, mal conçus, dangereux (constitution de la maison du roi, indemnité aux émigrés, réorganisation de l'Université, remaniement du Concordat, organisation de la police.) Plus dangereux encore sont le déplacement des préfets imposé à Montesquiou, les atteintes à la liberté de conscience. Jaucourt voulait que la royauté s'appuyât sur l'opinion. De là l'importance qu'il attachait à la presse. On trouvera dans sa correspondance nombre de détails sur les rapports du gouvernement et de la presse, sur la collaboration de Louis XVIII au *Moniteur* et au *Journal des Débats*, sur les relations du roi et de Chateaubriand, sur les articles que Jaucourt faisait insérer au *Moniteur* ou à la *Gazette universelle*. Il est du reste à remarquer que son libéralisme ne s'étendait pas au régime des

journaux. S'il y a divergence entre lui et un certain nombre de ses collègues, c'est uniquement sur le point de savoir de qui dépendra la surveillance des journaux, du ministère de l'Intérieur ou de celui de la Police. Jaucourt est pour la Police et il obtient gain de cause. « Le régime des journaux, écrit-il alors à Talleyrand, me semble décidé fort raisonnablement. Beugnot [alors ministre de la police] en aura la surveillance; la haute direction en appartiendra à M. de Blacas, et on va s'occuper de leur donner une existence moins insipide. »

La débâcle du 20 mars fut la conclusion des démarches désordonnées du conseil. Elle ne surprit pas Jaucourt. Jusqu'au dernier moment, tout fut irrésolution et désarroi dans les conseils. Quand on apprit l'entrée de Bonaparte à Lyon, la fuite de Macdonald, on délibéra trois heures sur des arrestations. « Un parti qui supposerait des vues, des calculs, des projets, Dieu n'a pas permis que ce miracle sortit de nos conseils ni royaux, ni ministériels ». La fuite de Louis XVIII est jugée sévèrement par Jaucourt, qui aurait souhaité que le roi demeurât à Paris, et qui estime que la France n'acceptera pas une seconde fois un roi ramené dans les fourgons de l'étranger. Sur les départ du roi, sur la nuit du 19 au 20 passée par Jaucourt aux Affaires étrangères, la destruction de la correspondance intime du congrès de Vienne, la correspondance officielle sauvée parce que les portes de la division où elle est classée sont fermées, qu'on n'a pas le temps de réveiller le chef de cette division et qu'on n'ose crocheter les portes sous les yeux des sous-ordre, Jaucourt envoie à Talleyrand des détails qui sont par eux-mêmes assez dramatiques pour qu'il lui soit inutile de forcer les couleurs. Quant au séjour de la cour à Gand, nous en avions déjà un tableau dans les *Mémoires d'Outre-Tombe*. Nombre de traits toutefois méritent d'être retenus dans celui que nous présente la correspondance de Jaucourt : l'influence néfaste de Blacas, la méfiance de l'entourage de Louis XVIII contre le duc d'Orléans, la première idée de se servir de Fouché, mais la crainte d'être joué par le personnage, la nomination de commissaires français auprès des armées étrangères, le rôle de Chateaubriand, et surtout de Lally-Tollendal, comme journalistes et publicistes aux gages de la royauté, le projet de lever une armée en Suisse, qui serait commandée exclusivement par des officiers français. A relever également les termes dans lesquels Jaucourt parle de Bonaparte, de « l'illustre aventurier », de « ce farceur de Napoléon ». Pour juger sévèrement les ultras et les émigrés, l'ancien sénateur de l'Empire et le chambellan de Joseph n'en avait pas moins adopté leur *u* avec tout ce qu'il entraînait de mesquine rancune.

L'éditeur de la correspondance de Jaucourt a placé un index des noms

propres à la fin du volume. Mais les notes qui accompagnent les lettres sont singulièrement défectueuses. Jaucourt, comme il est naturel, parle de beaucoup d'événements contemporains par simple allusion. Sauf de très rares exceptions, aucun renseignement ne nous est donné sur les faits ou les circonstances dont Jaucourt s'entretient avec Talleyrand. Restent les personnes. A chaque nom propre cité dans une lettre, l'éditeur nous indique, en trois lignes, la date de la naissance et de la mort du personnage, les principales étapes de sa carrière. On a l'impression de coupures de dictionnaires. Mais on chercherait vainement des éclaircissements sur la situation actuelle du personnage et sur les circonstances particulières de sa vie auxquelles Jaucourt fait allusion. Continuellement Jaucourt parle de la correspondance de Talleyrand et des négociations de Vienne. La correspondance de Talleyrand à Vienne ayant été publiée, quelques références, quelques éclaircissements aussi sur les négociations de Vienne paraissent s'imposer. On les chercherait en vain. A côté des lettres de Jaucourt, plusieurs lettres de Talleyrand, certaines intéressantes, sont publiées. Le sont-elles pour la première fois ? ou se trouvent-elles dans le recueil de M. Pallain ? Impossible de le savoir si on n'a pas à côté de soi le livre de M. Pallain. La préface contient une biographie de Jaucourt qui, sous la plume de son petit-fils, tourne au panégyrique. — P. MURET.

J. BARTHÉLEMY. **L'introduction du régime parlementaire en France sous Louis XVIII et Charles X.** Paris, V. Giard et E. Brière, 1904. In-8, 323 p.

Louis MICHON. **Le Gouvernement parlementaire sous la Restauration.** Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1905. In-8, 471 p.

Joseph BONNEFON. **Le régime parlementaire sous la Restauration.** Paris, V. Giard et E. Brière, 1905. In-8, 424 p.

Ces trois ouvrages ont été provoqués par le concours de droit constitutionnel, pour le prix Rossi de 1903 [1].

L'établissement du régime parlementaire en France sous la Restauration mérite d'être sérieusement étudié. La Charte de 1814 définit mal les pouvoirs du roi et les pouvoirs des Chambres ; elle reste muette sur les rapports des ministres du roi et de la Chambre élue, sur ce qu'on est

1. Le sujet proposé par la Faculté de droit était ainsi libellé : « Le régime parlementaire en France, sous Louis XVIII et Charles X. Rechercher comment-ont été introduits et appliqués à cette époque les principes et les usages du gouvernement de cabinet. »

convenu d'appeler la responsabilité ministérielle, et d'ailleurs, elle réduit presque à néant la part de la souveraineté nationale, la « Chambre des députés des départements » n'étant qu'une des « formes du gouvernement du roi ». Or, la mise à l'épreuve de cette Charte octroyée aboutit à l'établissement d'un régime réellement, sinon apparemment, parlementaire, à un gouvernement de cabinet.

Comment, sous quelles influences, selon quel progrès, cette évolution ou, si l'on veut, cette déformation de la Charte s'est-elle produite, voilà une question importante, et relativement facile à traiter : question importante, car dans cette France de 1814, où la nouvelle organisation politique se superposait à l'organisation administrative, bureaucratique et centralisée, de l'Empire, sans que des groupes politiques, locaux et autonomes fussent institués contre le pouvoir des fonctionnaires, il n'est pas sans intérêt de savoir de qui, roi ou Chambre élective, devaient dépendre les ministres, chefs suprêmes de fonctionnaires omnipotents ; — étude relativement facile, si on a la sagesse et l'habileté de s'en tenir à l'étude formelle, tout extérieure, du mécanisme gouvernemental et politique de la Restauration, si l'on se borne à observer par quels moyens, grâce à quelles fictions, les ministres du roi ont été, peu à peu, soumis au contrôle politique des Chambres, et comment la majorité de la Chambre élective [1], représentée au ministère, est devenue pratiquement souveraine.

Pour une telle étude, ainsi comprise, ainsi limitée, la lecture attentive du *Moniteur* suffisait. Mais l'ambition des trois concurrents ne s'est pas contentée de cette tâche honorable : ils ont voulu pénétrer dans la réalité historique, analyser des théories, discerner des tendances, interroger les partis, et, comme ils n'étaient pas armés pour faire l'étude critique de cette période d'histoire compliquée et très mal connue qui va de 1814 à 1830, ils sont tombés, peu ou prou, dans la confusion et dans l'erreur.

L'ouvrage de M. Barthélemy, qui a partagé avec celui de M. Michon les honneurs du prix de la Faculté de droit, est très inégal. L'abondance des notes et des citations indique une sérieuse documentation ; elle est pourtant incomplète. Il est étonnant, par exemple, que, pour l'étude critique qu'il fait de la Charte (p. 9-14) et des polémiques constitutionnelles de 1814 et de 1815, M. B. n'utilise pas l'innombrable quantité de brochures que, sur toutes ces questions, possède la Bibliothèque nationale [2] ; il est étonnant aussi qu'il n'ait point lu le *Moniteur* et que ce soit d'après les

1. Ce qui, bien entendu, laisse entière la question de savoir si la majorité de la Chambre élective, par la manière dont les élections étaient préparées et faites, était bien l'émanation sincère du corps électoral.

2. D'ailleurs l'analyse qu'il fait du texte même de la Charte est très contestable.

Archives parlementaires, dont tous les historiens savent à quel point il faut se méfier, qu'il établisse la plupart de ses citations.

Son livre, d'apparence méthodique [1], est confus : cette confusion provient de la conception bâtarde de M. B., qui n'a pas su prendre parti entre l'analyse de l'historien et la synthèse du juriste ; je sais bien que M. B. veut être l'un et l'autre et s'y efforce ; mais son livre est incohérent, il y a des redites, des citations qui reviennent, et l'on peut dire que tout ce que contiennent les 70 premières pages se retrouve, classé différemment, dans la suite de l'ouvrage. Ce défaut de composition serait moins grave s'il ne portait sur la notion même du gouvernement parlementaire dont l'auteur parle beaucoup dans les premières pages, sans le définir : ce n'est qu'à la page 81 que notre curiosité sur ce point capital est à peu près satisfaite. Même confusion dans les détails que pour l'ensemble : aucun respect pour la chronologie, nulle distinction entre les initiatives des différents partis, entre l'action de la Chambre des députés et celle des pairs, etc. On a l'impression qu'il serait facile de faire un très bon livre avec tout ce que sait M. B. ; il est regrettable que ses connaissances ne soient pas mieux élaborées [2].

Car les vues originales et justes abondent dans ce livre mal fait, et elles en rendent la lecture attachante, malgré tout, et instructive. J'ai plaisir à signaler un très bon portrait politique de Louis XVIII (p. 83-100), une analyse très exacte, en partie nouvelle, des différents éléments qui composaient le ministère sous la Restauration (p. 108-134), un excellent exposé des théories doctrinaires (p. 187-198), et surtout l'étude des différents moyens (droit de question, discussion des adresses, rapports sur les pétitions, etc.) par lesquels la Chambre élective pouvait exercer son

---

1. Après une longue introduction historique de 70 pages (La Charte, p. 7-14 ; Les idées qui ont influé sur le développement du régime parlementaire, p. 14-29 ; Les institutions au milieu desquelles se développa à ses origines le régime parlementaire, p. 29-42 ; Formation et évolution de l'idée de collaboration des pouvoirs exécutif et législatif dans le gouvernement (p. 42-70), il partage son étude en trois grandes divisions : 1° Le pouvoir exécutif, p. 71-144 (Le roi, le ministère) ; 2° Les Chambres, p. 145-198 (Les partis et leurs programmes) ; 3° Les rapports du pouvoir exécutif et des Chambres, p. 199-303 (Action du gouvernement sur les Chambres, et des Chambres sur le gouvernement.)

2. De nombreuses négligences de style ou d'orthographe révèlent d'ailleurs une rédaction trop hâtive. Je ne m'y arrête pas. Il y a quelques défaillances plus graves que je veux relever : p. 66, il est abusif de donner le nom de « Chambre *populaire* » à la Chambre élective ; p. 67, il ne s'agit pas du conflit entre la prérogative royale et la prérogative *ministérielle*, mais entre la prérogative du roi et celle de la Chambre ; p. 71 et suiv., les notions d'inviolabilité, d'irresponsabilité, d'infaillibilité du roi sont confondues ; p. 213, Barthe *et* Labastide n'ont jamais formé qu'un seul et même personnage, Barthe-Labastide ; enfin, p. 30, il est singulier d'attribuer au système électoral de 1817 *trente années* de gouvernement régulier et relativement libre. Chacun sait qu'une nouvelle loi est intervenue en 1820, et que par la Charte de 1830 les conditions censitaires de l'électorat et de l'éligibilité ont été modifiées.

contrôle sur les ministres, affirmer et imposer sa volonté politique (p. 219-255).

La fin du livre ne mérite pas les mêmes éloges : le chapitre, d'ailleurs intéressant, sur les finances, et qui dans un plan autrement conçu aurait pris une grande valeur, est ici traité pour lui-même et comme en appendice (p. 256-275). La conclusion (p. 303-319) sur les inconvénients apparents et les mérites réels du parlementarisme ne sort pas de la banalité ordinaire à ces sortes de considérations, et c'est dommage, car M. B. témoigne souvent d'une plus vigoureuse originalité de pensée [1].

Le livre de M. Michon a moins de vigueur ; il est plus égal, et se recommande par des qualités différentes. Il dénote d'une information plus variée, sinon plus étendue. M. M. a lu les principales brochures publiées après 1814 sur les questions constitutionnelles ; il a consulté les archives des Affaires étrangères, où il a trouvé de très curieux documents qu'on n'a pas coutume d'utiliser et qui expliquent bien des points d'histoire pour les premières années de la Restauration ; il tire parti des mémoires ; pourtant, il paraît avoir négligé la lecture des journaux et n'avoir pas su se dégager de l'influence de Duvergier de Hauranne qu'il suit souvent pas à pas.

Sous l'influence de ce guide, il a écrit une histoire parlementaire de la Restauration strictement chronologique [2] : il étudie l'un après l'autre le règne de Louis XVIII, puis celui de Charles X, en faisant, pour chacun des ministères successifs, la chronique de ses rapports avec le roi et avec les Chambres. C'est surtout dans l'histoire même des combinaisons ministérielles qu'il excelle.

Cette méthode a le grave défaut de disperser l'attention sur quantité d'objets qui sont très souvent étrangers à la question même que M. M. devrait traiter [3], tandis qu'en retour l'évolution du régime ou de la théorie parlementaire nous échappe.

---

1. Le livre de M. B. est assez sérieux pour que je puisse me permettre une critique sur certaines manifestations qui sont, pour le moins, déplacées. Il n'est point nécessaire, dans un ouvrage sur la Restauration, de faire allusion à M. Méline (p. 128), même quand il s'agit de l'appeler « homme éminent ». Et à quoi rime cette note de la page 190 dans laquelle M. B., après avoir montré que Royer-Collard était partisan du monopole de l'enseignement, croit pouvoir « affirmer sans crainte d'erreur » qu'il « serait aujourd'hui partisan de la liberté » ? Ce sont là des préoccupations indignes d'un historien.

2. N'est-ce pas le soin excessif de la chronologie qui le pousse, par exemple, à séparer par une incidente sur la loi électorale deux développements (p. 174 et p. 178) sur la question de la responsabilité ministérielle ?

3. Exemples : p. 185, la négociation d'un emprunt n'a rien à voir avec la question parlementaire ; p. 193-194, les détails sur la liberté de la presse sont inutiles ; p. 196, de même, la loi sur le recrutement ; etc. M. M. le sent si bien qu'il fait parfois effort, un effort trop visible, pour se renfermer dans son sujet. (Cf. p. 314, p. 372, etc.)

M. M. le sent si bien qu'il éprouve le besoin de ramasser dans un long chapitre final ses constatations principales, et de résumer les conclusions maîtresses qui auraient dû se dégager spontanément d'une étude mieux conduite : c'est à savoir la notion de l'unité et de l'homogénéité du ministère ; celle de la responsabilité politique des ministres ; celle du droit de dissolution. Il nous indique brièvement quelle a été, de 1814 à 1830, la fortune instable de ces différents principes, sans nous présenter jamais des considérations aussi personnelles, aussi catégoriques, que celles de M. Barthélemy [1].

Du reste son récit est facilement écrit, mais terne : il manque de vie ; c'est à peine si une appréciation judicieuse du ministère de Villèle (p. 352-353) sort de la grisaille.

Il est pénible, après ces deux ouvrages estimables, d'avoir à parler des élucubrations médiocres de M. Bonnefon. Son livre est tout en trompe-l'œil, car il se présente bien et son plan est séduisant : après une définition théorique du régime parlementaire (p. 1-64), il prétend étudier le « caractère de la constitution politique de la France sous la Restauration » (p. 65-144), montrer « comment et dans quelle mesure fonctionna le gouvernement parlementaire sous la Restauration » (p. 145-330), et enfin expliquer « pourquoi le régime parlementaire n'a pu se réaliser complètement et fonctionner régulièrement en France sous la Restauration » (p. 331-420).

Rien n'est plus judicieux. Mais ouvrez un chapitre : c'est une série de banalités, souvent fausses, car elles sont puisées aux sources les plus douteuses. Ses références, ce ne sont ni le *Moniteur*, ni les brochures, ni les journaux, mais c'est Dareste, Thureau-Dangin, voire la *Grande Encyclopédie*; on se félicite quand il s'en tient à Duvergier de Hauranne. M. B., qui n'est pas fier, cite des passages et reproduit des citations du livre de M. Barthélemy, paru avant le sien ; il connaît le *Manuel de droit constitutionnel* de M. Esmein et le cite bien souvent ; il a lu ce que l'Anglais Bodley a écrit sur la France, et c'est encore pour lui une mine à citations.

Il a, sur l'État, certaines théories sociologiques qui sont bien puériles, et, sur les différences entre l'évolution parlementaire de l'Angleterre et de

1. De même ses dernières pages sur le rôle personnel de Louis XVIII et de Charles X sont bien inférieures aux beaux chapitres de son concurrent. Il faut lui savoir gré, en revanche, d'avoir marqué (p. 197 par exemple) l'habitude qui naît de bonne heure de greffer sur la discussion du budget toutes sortes de manifestations politiques. Il indique aussi comment la menace de refus du budget devient une arme pour les partis d'opposition (p. 318, 408, 411-414).

la France, des vues bien fantaisistes. Son style inexpert [1] ajoute encore à cette fantaisie et à cette puérilité. On dirait un rhétoricien qui s'exerce à la philosophie de l'histoire — et qui n'y réussit pas. — Jules Céby.

Gabriel Monod. **Jules Michelet, Études sur sa vie et ses œuvres,** *avec des fragments inédits.* Paris, Hachette, 1905. In-12, 384 p.

Dépositaire des papiers de Michelet, M. Monod vient d'en tirer la matière d'un volume important par les révélations qu'il nous apporte sur la vie sentimentale de l'historien, comme aussi sur son évolution intellectuelle. Journal intime, journal de voyages, notes de cours, notes sur la littérature, l'enseignement, les femmes, volumineuse correspondance, tout cela sera sans doute, peu à peu, publié par fragments, et ainsi s'élaborera une biographie de Michelet qui sera précieuse pour l'historien du XIXe siècle. Encore quelques volumes comme celui-ci, et les éléments seront prêts pour la synthèse à laquelle travaille M. M. Il y a, en effet, des périodes de la vie de Michelet que le public ignore; il en est d'autres autour desquelles il s'est formé des légendes et que la haine de ses adversaires a dénaturées. Faire connaître, par le journal de l'historien et par sa correspondance, les années décisives pour sa vie intime et pour sa vie intellectuelle, — car, chez Michelet, la réaction de celle-là sur celle-ci est immédiate, — réfuter les calomnies qu'on répète et qu'on copie sans contrôle, tel est le rôle du biographe, et c'est à cette double tâche que se consacre actuellement M. M.

Le présent volume se compose d'une série d'études qui encadrent et commentent de copieux extraits inédits de Michelet et d'abondantes lettres de ses correspondants. Voici d'abord une étude sur *Michelet et l'Italie* où est expliquée l'influence du génie latin sur Michelet, influence qu'il traduisait par ces mots: « Je suis né de Virgile et de Vico »; des fragments de journal de 1847 à 1871, des lettres de et à ses amis Accursi, Mazzini, Amari, donnent une idée de l'intérêt qu'offrira une édition intégrale du journal et de la correspondance.

Après ce chapitre de la vie intellectuelle de Michelet, en voici trois, très importants ceux-là, de sa vie sentimentale. D'abord, — *Michelet de 1839 à 1842*, — les années qui suivirent la mort de sa première femme, à laquelle il se reprocha, en termes amers, de n'avoir pas donné toute sa pensée; qu'il s'accusa d'avoir délaissée pour l'histoire et qu'en réalité — les lettres conservées par M. M. en font foi, — il aima tendrement; pendant qu'il était

1. Je ne veux pas abuser des citations ; j'aurais trop beau jeu, et je ne m'en permettrai qu'une : p. 52. M. B. parle de Montesquieu ; il l'a déjà traité de « célèbre jurisconsulte », de « grand écrivain », et pour varier, il trouve ceci : il l'appelle « le vieux maître ».

en pleine crise de désespoir, il fit, en 1840, la connaissance de Madame Dumesnil, femme cultivée et sensible, avec laquelle, pendant deux années, il vécut en parfaite communauté intellectuelle. Sa mort, survenue en 1842, fut un véritable déchirement ; pour calmer sa douleur, Michelet fit alors un voyage en Allemagne dont M. M., après avoir indiqué l'influence du génie allemand sur l'historien, publie le journal : il y a là des pages sur Rubens et sur « l'ouvrier allemand », admirables de pénétration et de force.

Michelet n'avait que seize ans quand il perdit sa mère, en 1825. Il eut, en revanche, le privilège de conserver son père jusqu'en 1846 ; il lui rendit en attachement, un attachement d'ailleurs exclusif dont souffrit sa première femme, tout ce que le brave homme lui donnait en dévouement, car ce père ne vécut que pour son fils, lui épargna tout souci matériel, alla même jusqu'à tout régler dans le ménage, « réduisant sa belle-fille à une funeste inactivité ». A sa mort, Michelet eut à traverser une longue crise de tristesse qu'il traduisit, dans son journal, par d'âpres et violentes pensées de révolte contre le christianisme ; la première préface de l'*Histoire de la Révolution*, parue en 1847, s'achève sur un souvenir ému donné à celui qui venait de mourir. « Pendant que j'avais tant de bonheur à renouer la tradition de la France, la mienne s'est rompue pour toujours ; j'ai perdu celui qui si souvent me conta la Révolution, celui qui était pour moi l'image et le témoin véritable du grand siècle, je veux dire du XVIII^e^ siècle : j'ai perdu mon père avec qui j'avais vécu toute ma vie, quarante-huit ans ! »[1]

Tout aussi curieux pour l'histoire sentimentale de Michelet le chapitre consacré à son fils Jules-Jean-Lazare, né de son second mariage, — le mariage avec Mademoiselle Mialaret —, et qui mourut en 1858 : par les fragments du journal de Michelet et de sa femme, M. M. montre comment, « dans les larmes et sur la tombe de leur enfant, ils fondèrent l'unité de

1. Sur le père de Michelet voici une note que je me permets de citer. Mon grand-père, professeur à la Faculté de théologie de Strasbourg, fut en relations épistolaires avec Michelet pendant plusieurs années ; il le reçut à Strasbourg quand il y vint en 1842 (cf. le volume de M. M. et corriger : p. 140, note 1, 1812-1895) et le remplaça auprès de son fils Charles quand il mourut à Strasbourg. (cf. *Revue historique*, juillet-août 1904, et *Journal d'Alsace-Lorraine*, 1^er^ février 1906). Venu à Paris comme étudiant, en 1834, il écrivit dans le journal où il notait ses impressions de Sorbonne : « M. Michelet racontait l'histoire de France au XVI^e^ siècle ; il y mêla naturellement l'histoire de la Réforme, en parlant de Luther et de Calvin avec un respect qui a dû faire frémir les murs de l'antique Sorbonne ; malgré sa parole saccadée et son effort pour chercher des tours de phrase extraordinaires, il fit sur moi une vive impression ; je lui envoyai ma thèse sur Farel en témoignage de ma vive reconnaissance ; il l'accueillit avec bonté et me permit de venir le voir ; je trouvai chez lui son vieux père, simple homme du peuple, parlant avec admiration de son fils... »

leur vie morale et religieuse ». On voit là, à plein, comment peu à peu Michelet détacha sa femme de l'Église catholique, et comment se forma chez elle une conscience individuelle et une personnalité forte; c'est ce qui apparaît aussi dans le *Journal d'un voyage en Belgique* (1849), le premier essai littéraire de Mme Michelet [1], où il y a des impressions très personnelles, en même temps qu'on y retrouve par instants l'écho des pensées de son mari.

Dans un dernier chapitre, — *Michelet et George Sand* —, M. M. explique, par les lettres échangées, pourquoi « les deux plus grands lyriques en prose du XIXe siècle après Chateaubriand » ne se comprirent jamais ; incompatibilité morale, désaccord en politique, conception différente de l'amour et du mariage, tout séparait Michelet et George Sand, qui, cependant, eurent toujours l'un pour l'autre une grande admiration.

Ce volume sera certainement suivi de plusieurs autres, et déjà M. M. annonce une série d'études sur le premier mariage de Michelet, ses rapports avec son fils Charles, l'histoire de son enseignement, sa vie familiale de 1849 à 1874 ; il a entre les mains tous les papiers qui lui permettent de nous faire connaître, avec ses grandes qualités de sensibilité et aussi avec ses défauts, un Michelet intime qui nous sera précieux : « Quand un artiste a été doué d'une sensibilité aussi exaltée, la connaissance de sa vie est d'une importance capitale pour l'intelligence de son œuvre, et chez Michelet l'homme est au moins aussi intéressant que le savant et l'écrivain ». — Charles Schmidt.

Gaston Da Costa. **La Commune vécue**. Tome III. Paris, Quantin, 1905. In-12, LV-424 p.

M. Da Costa finit ses mémoires sur la Commune avec ce tome III [2]. Au point de vue du contenu, on trouvera dans ce volume moins de nouveau que dans les deux précédents. Sur le gouvernement communaliste, dont il avait abordé l'action dans le tome II, son impression reste la même : les finances, malgré Jourde, rempli de scrupules, n'ont pas été bien administrées, et son honnêteté bourgeoise a empêché Jourde d'accomplir l'acte révolutionnaire par excellence, la saisie des 3 milliards de la Banque [3]. M. Da Costa oublie que Jourde fut joué fort habilement

1. Il faut savoir gré à M. M. d'avoir, dans sa préface, dégagé la part de collaboration de Mme Michelet aux travaux de son mari ; sur ce point aussi il a apporté des précisions nécessaires.

2. Cf. la *Revue*, t. V, p. 219 et 656.

3. Les registres de comptabilité de la Commune sont actuellement entre les mains d'un particulier (cf. p. 7-8).

par M. de Plœuc, comme il ressort de la déposition de ce dernier devant la Commission d'enquête. Le blanquiste qu'est M. D. C. ne pouvait trouver dans l'assemblée communaliste que « bavardage d'énergumènes et de rêveurs » (p. 31), et qu'anarchie parlementaire ; il est particulièrement violent contre les « insipides phraseurs de l'Internationale », qui, de fait, s'opposaient à l'action violente du Comité de salut public, et, de façon générale, à la réédition des formules de la révolution de 93. Contre cette impression, purement subjective, d'ailleurs intéressante comme caractéristique de toute la psychologie d'un groupe, on a à peine besoin, dans la série des décrets de la Commune, de rappeler ceux qui concernent le travail de nuit des ouvriers boulangers, la suppression des offices ministériels, la liquidation du mont de piété, la remise aux sociétés ouvrières des ateliers abandonnés, qui ont tous reçu une plus ou moins large exécution, et sont proprement l'œuvre de la minorité socialiste de la Commune. Il est vrai qu'à la fin de cette sixième partie, M. D. C. proteste contre l'idée de voir dans le mouvement communaliste une insurrection sociale. Mais, dans cette appréciation, ne retrouvera-t-on pas avant tout l'hostilité que M. D. C. professe à l'égard des socialistes d'aujourd'hui, en même temps que la croyance à un prétendu programme social blanquiste, qui, de fait, n'a jamais été formulé clairement? De cette appréciation, toutefois, il y a à retenir cette idée que la Commune n'a été ni exclusivement jacobine, ni exclusivement socialiste : elle a été l'un et l'autre et encore patriote, petit-bourgeoise, fédéraliste surtout, et cela très consciemment, semble-t-il.

La septième et la huitième parties, consacrées respectivement à la semaine sanglante et à la répression, sont peu originales. Le récit des opérations militaires est clair. Dans la huitième partie, on retiendra la sévérité de M. D. C. à l'égard de certains accusés, Urbain, Jourde, Régère, Champy, Rastoul, Lullier surtout, des détails sur son propre procès [1], et sur le cachot des condamnés à mort, à la caserne de la rue de Noailles, à Versailles. Gràcié, il partit pour le bagne le 25 janvier 1873. Il donne, sur son séjour à la Nouvelle-Calédonie, des détails précis et vivants, qui mériteront d'être confrontés avec les souvenirs de M. Alphonse Humbert et de M. J. Allemane, dont le récit est sévèrement traité de roman feuilleton (p. 283). Il rentra à l'amnistie générale.

Dans la neuvième et dernière partie, M. D. C. aborde les origines de la Commune. Cela n'est pas aussi illogique qu'il semble au premier abord, et il a raison de replacer le 18 mars dans la série des mouvements révolu-

1. Il fut accusé d'actes de pédérastie avec R. Rigault.

tionnaires des 4 septembre et 31 octobre 1870, du 22 janvier 1871. Tous ces mouvements sont en partie des soubresauts « du patriotisme indigné », tous sont des gestes de révolutionnarisme blanquiste. Dans quelle mesure M. D. C. a raison, c'est ce que l'analyse scientifique de ces mouvements, récemment inaugurée par M. Tchernoff, montrera sans doute; mais dès maintenant, on peut dire qu'il a raison. M. D. C. a même raison sans vanité et sans hypocrisie. Il avoue bonnement que « les révolutionnaires de 1871 n'ont abouti à rien ». C'est peut-être, c'est probablement inexact, mais cette pensée est une preuve de l'impartialité, dépourvue d'ailleurs de toute espèce de critique, de M. D. C. Retenons encore de sa conclusion le chapitre trois, intitulé *Confession d'un révolutionnaire* : il y a sur sa famille, sur sa jeunesse des renseignements qui, rapprochés de l'autobiographie de J. Vallès, permettront de dresser le schéma d'une psychologie révolutionnaire à la fin du second Empire. Sans doute, en effet, il entre dans les mouvements révolutionnaires autre chose que des facteurs individuels, mais l'étude de ces facteurs n'en reste pas moins absolument nécessaire, et n'y eût-il dans la *Commune vécue* de M. D. C. ni révélations de faits nouveaux, ni précisions d'événements connus, on y trouverait tout de même un monument de psychologie blanquiste qui mérite d'être retenu par l'historien [1]. — Georges Bourgin.

Henry Marcel. **La Peinture française au XIX^e^ siècle**. Paris, A. Picard et Kaan, [1906]. In-8, 11-360 p. (Bibliothèque de l'Enseignement des Beaux-Arts).

Le XIX^e^ siècle est à peine clos que les historiens se préoccupent de son histoire artistique. Mais ils ne peuvent l'écrire encore définitivement. Le début et la fin des siècles ne marquent pas les dates des grandes évolutions artistiques. Cette notion, longtemps combattue, est maintenant acquise et sert de fondement aux travaux récents sur l'histoire de la peinture française. Mais, comme nous sommes trop près du XIX^e^ siècle pour déterminer encore ses divisions logiques, nous pouvons admettre, jusqu'à nouvel ordre, qu'on étudie, comme l'a fait M. H. Marcel, « *La peinture française au XIX siècle* ».

Le titre même de son livre contraignait presque l'auteur à la division chronologique. Son ouvrage est divisé en cinq chapitres : I. La pein-

1. Dans son introduction, M. D. C., en citant mon compte rendu de son tome II, revient sur le cas Pindy et publie des textes nouveaux qui éclairent un peu plus encore la question. Mais en ce qui concerne ma propre analyse, où M. D. C. croit trouver une erreur de fait, n'y a-t-il pas une contradiction de M. D. C. lui-même entre la note 1 de la p. XVIII et le texte de la p. 81 ?

ture sous l'Empire et les premières années de la Restauration ; II. L'époque romantique ; III. Le paysage et les arts secondaires ; IV. La peinture sous le second Empire ; V. La peinture sous la troisième République. Seul le chapitre III trouble l'ordre chronologique. L'importance que prend le paysage dans le second tiers du XIXe siècle justifie l'étude particulière que lui a consacrée M. M. Mais, répétons-le, ce plan provisoire ne saurait engager les historiens futurs.

L'auteur en a tiré un excellent parti. Il connaît parfaitement l'histoire de la peinture contemporaine. Il nous apprend un très grand nombre de noms, de dates, de faits, de titres d'œuvres, et l'on ne peut relever une grosse erreur dans son ouvrage. Peut-être faut-il lui reprocher un peu trop de conscience et par suite de surcharge. A supprimer des noms de peintres secondaires, son livre eût gagné en clarté et en relief.

La partie critique est fort importante. Les jugements sont élevés, sereins, dépourvus de passion. Ni Ingres, ni Delacroix ne sont sacrifiés, et il n'y a pas si longtemps qu'on ne savait encore admirer l'un sans attaquer l'autre. Chaque artiste est caractérisé, en quelques lignes, par un choix d'œuvres essentielles, par une critique précise et minutieuse. Et c'est cela surtout qu'il faut louer. Nous sommes si près encore de ces peintres, entrés cependant dans l'histoire, qu'une singulière finesse de jugement est nécessaire pour assigner à chacun sa place dans l'école.

Le livre de M. M. est accompagné de 125 reproductions d'œuvres peintes au XIXe siècle. C'est cependant par l'illustration qu'il pèche. Les tableaux sont presque toujours choisis avec goût, mais les photogravures sont tirées sans aucun soin, sur un papier jaunâtre tout à fait impropre à l'impression des clichés.

Des annexes précieuses complètent l'ouvrage. Les historiens et les critiques se reporteront souvent à l'index alphabétique des noms de peintres. Une bibliographie, à la fin de chaque chapitre, facilite l'étude particulière des grands mouvements et des grands artistes. Cette bibliographie est très complète ; mais le nom de l'éditeur qui suit chaque titre eût été avantageusement remplacé par le lieu d'impression, la date et le format. — P. M. I.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Études, revue fondée en 1856 par des Pères de la Cie de Jésus. 1906.

20 Juillet. = H. CHÉROT. *La perte de l'Acadie et du Canada, d'après une nouvelle publication.* [D'après l'ouvrage du P. Camille de Rochemonteix, « Les Jésuites et la Nouvelle-France au dix-huitième siècle », paru à la librairie A. Picard.]

20 Septembre. = P. BLIARD. *Les arbres de la liberté. Épisodes de la Terreur.* [Plantation de nombreux arbres de la liberté, à partir de 1790. « Attentats » dont un certain nombre d'entre eux sont victimes, enquêtes ordonnées par les autorités : à Bannalec, dans le Finistère, à Vaudeurs dans l'Yonne, à Amiens, où Dumont emprisonne de nombreux prêtres, à Rouen, où deux personnes sont condamnées à mort. Affaires des conscrits de Bannalec (1793), suivie de trois exécutions. Affaire de Bédoin (Vaucluse). L'arbre de la liberté ayant été scié et brûlé, de nombreux habitants sont emprisonnés sur l'ordre du représentant Maignet ; le village est frappé de taxes révolutionnaires ; finalement le tribunal révolutionnaire de Vaucluse condamne à mort 63 accusés ; Bédoin est incendié et rasé. L'article, écrit sur le ton antirévolutionnaire, se termine par des considérations ironiques sur la prétendue impartialité de « MM. Aulard, Debidour et thuriféraires. »] — P. DUDON. *Le décret du 11 novembre 1811 dans le département des Landes.* [Recherche si, comme l'a dit M. Schmidt dans sa thèse récente sur : la réforme de l'Université impériale en 1811, l'exécution du décret du 11 novembre 1811, qui sacrifiait les écoles secondaires ecclésiastiques au monopole de l'Université, a été, avec la complicité de Fontanes, éludée par le clergé. Dans le département des Landes, le décret fut rigoureusement appliqué ; l'évêque de Bayonne, Mgr Loyson, ne put sauver les deux petits séminaires de Betharram et de Dax, et la classe de philosophie qu'il avait ouverte à l'école secondaire ecclésiastique d'Aire fut fermée sur intervention du recteur de Pau, Éliçagaray. M. D. estime que l'étude de ce qui s'est passé dans les autres départements amènerait à des conclusions analogues.]

La Grande Revue. 1906.

1er Juillet. = J. BRÉGEAULT. *Napoléon et la révision.* [Fin le 16 juillet. Retrace, d'après les documents imprimés : 1° l'affaire du maire d'Anvers, Werbroucq, accusé de concussion, et dont Napoléon ordonna de refaire le procès, après que la cour de Bruxelles l'eut acquitté ; 2° l'affaire du belge Ellenberg, condamné à 16 ans de fers, en 1805, pour complicité dans un vol de grande route, et dont Napoléon ordonna de reviser le procès dans des formes qui n'étaient point prévues par la loi.]

— G. STENGER. *La Société française en 1814. Talleyrand, Dalberg, de Pradt, le baron Louis.*

1er Août. = A. DOUARCHE. *Théâtres et auteurs dramatiques sous la Révolution.* [Rappelle un certain nombre de contestations ayant amené procès entre directeurs de théâtres et auteurs dramatiques, pendant la Révolution; donne également des détails sur divers procès en contrefaçon littéraire, à la même époque.]

16 Août. = G. STENGER. *La Société française en 1814. Paris trahi, livré aux Alliés.*

1er Septembre. = E. GUILLON. *Une tête coupée.* [Vie et mort de Fr. de Jussac d'Ambleville, sieur de Saint-Preuil, maréchal de camp et gouverneur d'Arras, décapité à Amiens, le 8 novembre 1641, pour concussion, violences et libertinage.]

La Nouvelle Revue. 1906.

1er Septembre. = RAQUENI. *La triple alliance de 1870.* [Rappelle, sans apporter des faits nouveaux, les négociations franco-italiennes au début de la guerre de 1870.]

16 Septembre. = G. STENGER. *Le règne des émigrés en 1814.*

La Quinzaine. 1906.

1er Août. = E. DIMNET. *Une abbaye du XVIIIe siècle. Liessies vers 1720.* [Extrait d'un volume prochain qui sera intitulé : Croquis monastiques. L'abbaye de Liessies, fondée au VIIIe siècle, sécularisée en 1791, rasée dans le courant du XIXe siècle, a été une des plus florissantes du Nord de la France. M. D. a eu communication d'un journal tenu, à partir du 1er janvier 1719, par Dom Maur, procureur de l'abbaye; il en a tiré une série de renseignements sur les innombrables procès constamment soutenus par les moines de Liessies, et dont le procureur avait la charge, et quelques détails sur la vie intérieure du monastère, qui compte parmi ses « constants, fidèles et très appréciés amis » les pères Jésuites.] — CH. BOUTARD. *Histoire de « l'Avenir ».* [Suite; continué le 15 août, et à suivre. Efforts de Lamennais pour développer chez les catholiques l'esprit d'association. Il crée, en 1828, l'« Association pour la défense de la religion catholique », avec laquelle il ne tarde pas à se brouiller et qui disparaît dès 1830, après avoir fondé le *Correspondant*. Après la Révolution de 1830, Lamennais réclame avec plus d'insistance encore le groupement de tous les catholiques, pour la défense de leurs libertés, sans programme purement politique. L'« Agence générale pour la défense de la liberté religieuse », fondée au début de 1831; son extension en province; démarches de Montalembert auprès d'un certain nombre de prélats; attitude méfiante ou hostile du clergé. Campagne de l'Agence générale pour la liberté d'enseignement; ouverture de l'école libre de la rue des Beaux-Arts (mai 1831), où enseignent notamment Lacordaire et Montalembert. Articles combatifs de Lamennais dans *l'Avenir* contre le monopole de l'Université, les poursuites et la fermeture de l'école. Tentatives de Lamennais pour propager le mouvement dont il est l'âme dans les différents pays

catholiques; correspondance active avec les catholiques irlandais, allemands et surtout belges et polonais. L'accord des libéraux et des catholiques en Belgique, en 1831 et 1832, est dû en partie à l'influence de Lamennais. Manifestations répétées, et plus généreuses que politiques, de *l'Avenir* en faveur des Polonais opprimés.] — L. CHABAUD. *Portraits de femmes. Mme Tallien.* [Fin.]

16 Août. = G. STENGER. *Les Bourbons en 1814* (Suite). *Le roi Louis XVIII.* [Continué les 1er et 16 sept., et à suivre.]

1er Septembre. = A. DELAUNAY. *Histoire religieuse d'une paroisse du Berry de 1789 à 1892.* [Il s'agit de Jussy-Champagne, dans le Cher. Cette paroisse a eu en un siècle, abstraction faite d'un interrègne de trois ans, deux pasteurs : le curé Goumet, de 1789 à 1837, le curé Bélisaire Regnault, de 1841 à 1892. Tous deux ont laissé, sur leur ministère, des journaux et notes qui présentent de l'intérêt pour l'histoire; ils nous permettent de constater, par exemple, que le nombre des communions pascales s'est notablement élevé, des 2/3 aux 3/4, durant le XIXe siècle (sur un total d'environ 300 paroissiens). C'est entre 1860 et 1870 que les plus fortes proportions sont atteintes : plus de 90 %. Vers 1835, beaucoup de maisons n'avaient ni crucifix, ni eau bénite : en 1892, presque toutes les familles en possédaient. L'histoire des écoles, école publique et école libre, de Jussy-Champagne, dont M. D. est amené à parler, offre également des détails utiles pour l'histoire de l'enseignement primaire entre 1848 et 1892.]

La Révolution de 1848. 1906.

Juillet-Août. = H. SALOMON. *Souvenirs de la campagne présidentielle en 1848.* [Sous ce titre sont reproduits : 1° un écrit polémique d'E. Bersot, intitulé « Les candidats à la présidence », contre Ledru-Rollin et Louis Bonaparte, et en faveur de Cavaignac ; 2° une chanson de 1848 sur « le choix d'un président de la République », dont l'auteur est M. Lyon-Caen, tailleur, père du membre de l'Institut.]

— A. DE VAULABELLE. *Notes sur le coup d'État du 2 décembre 1851.* [Anecdotes, sans grand intérêt, sur l'arrestation de Le Flô, l'occupation de la Chambre, la répression dans la journée du 4.] — *Documents relatifs à Charles Buvignier.* [Suite ; cf. la *Revue*, t. VI, p. 748. Six lettres relatives au passage de Ch. Buvignier dans la Meuse, comme sous-préfet de Montmédy, en 1848-1849.] — *Lettres de M. Benoît-Champy à Bixio.* [Mai 1848 et février 1849, au nombre de deux. Quelques renseignements d'ordre politique.] — *Lettre de Mme Ève de Balzac à Léon Faucher* [Non datée, mais de 1851 ; relative à l'interdiction de *Mercadet*.]

La Révolution française. 1906.

14 Août. = A. BRETTE. *La noblesse et ses privilèges pécuniaires en 1789.* [Discours prononcé au Congrès des Sociétés savantes, à la Sorbonne, le 21 avril 1906. Étudiant d'abord l'état des personnes, M. B. montre comment et dans quelles conditions les nobles furent appelés à concourir aux opérations électorales en 1789. Seuls, ceux qui avaient la noblesse *acquise et transmissible*, possédant ou non possédant fief, assignés ou non, durent se présenter au jour fixé par le grand bailli

d'épée, à l'assemblée des trois ordres, répondre à l'appel de leur ordre et fournir au besoin des pièces établissant leurs droits. Passant à l'état des biens, M. B. montre, par quelques exemples, à quels excès étaient arrivés les droits seigneuriaux, que certaine école prétend avoir presque disparu à la veille de la Révolution. Il conclut : autant nous avons d'ouvrages sur l'état des personnes (biographies, généalogies, armoriaux), autant nous manquons de publications conformes aux règles de la méthode critique, sur l'état des biens, les privilèges, non pas honorifiques, mais utiles, des nobles, se traduisant pour eux par des avantages réels et qui, par les abus excessifs auxquels ils donnaient lieu, par l'injustice qu'ils constituaient, ont été une des causes les plus précises de la Révolution.] — A. AULARD. *Taine historien de la Révolution. IV. Les Jacobins.* [Dans le tome II de *la Révolution*, paru en mai 1881, *la Conquête jacobine*, Taine étudie d'abord *le Jacobin*, puis *les Jacobins*. Le Jacobin, d'après lui, ne voit que l'homme abstrait, ne veut pas voir les hommes réels. Le jacobinisme se recrute dans la couche inférieure de la bourgeoisie et dans la couche supérieure du peuple ; c'est une minorité novatrice et remuante, à laquelle la majorité laisse le champ libre par inertie, dégoût, fatigue. Des deux gouvernements en présence, l'un, celui de l'ancien régime, est odieux ; l'autre, que vient d'établir la Constituante, est inutilisable ; un troisième, celui des Jacobins, prend sa place et y reste. En somme, « le Jacobin » est un type, un être de raison, que Taine construit littérairement, comme La Bruyère construit le portrait du « Distrait ». Il nous montre les Jacobins appliquant férocement un dogme politique rigide, immuable ; l'exemple des Jacobins de Paris nous les montre, au contraire, suivant l'opinion, ne la précédant jamais, monarchistes sous la monarchie, prudents, tâtonnant, changeant avec les circonstances. Donc, rien de vrai, de solide dans les généralisations de Taine sur les Jacobins. A l'appui de ses fantaisies, il continue à mutiler tendancieusement ses citations ; ses références sont aussi souvent inexactes que dans le précédent volume ; sa documentation, pour son récit de la « conquête jacobine » sous la Législative et la Convention jusqu'au 2 juin 1793, présente les mêmes lacunes et les mêmes insuffisances que pour l'histoire de la Constituante.] — H. LABROUE. *Pinet membre de la Convention, d'après son « Memorandum »*. [Après avoir parlé de la lutte entre les deux partis, montagnard et girondin, Pinet fait le récit de sa mission à l'armée des Pyrénées occidentales. Il commence par réfuter les accusations portées contre lui au sujet de cette mission, puis il expose la conduite qu'il tint vis-à-vis de l'élément civil et de l'élément militaire. En 1824, l'ouvrage intitulé *Victoires, conquêtes, désastres, revers et guerres civiles des Français depuis 1789 jusqu'en 1815* le prit à partie, l'accusant d'avoir cassé une assemblée de notables de la province de Guipuzcoa et d'avoir fait arrêter et périr sur l'échafaud un grand nombre de nobles et de prêtres de cette province. Pinet répond qu'il avait déjà quitté l'armée pour rentrer à la Convention lorsque cette assemblée fut dissoute, et il discute en détail les actes de cruauté qui lui furent reprochés. De plus, il cherche à expliquer pourquoi on sépare sa cause de celle de Cavaignac, et il donne sur celui-ci, ainsi que sur plusieurs autres représentants en mission, tels que Tallien, de précis et piquants détails.] — F. BRAESCH. *Tentatives de désarmement des faubourgs par la cour au lendemain du 20 juin 1792*,

[Lettre de Petion à Alexandre, commandant du bataillon Saint-Marcel, du 25 juin 1792, et notes d'Alexandre, des 25 et 30 juin, desquelles il résulte que la cour, dès le lendemain du 20 juin, essaya de désarmer les faubourgs, principalement le faubourg Saint-Marceau, mais que, Alexandre ayant averti Santerre, Petion, Panis et Sergent du coup qui se préparait, des mesures sérieuses furent prises, et le projet échoua.]

14 Septembre. = M. PELLET. *Les manuscrits de J.-J. Rousseau au Palais-Bourbon.* [Description des dix-huit volumes qui composent cette collection à la Bibliothèque de la Chambre des députés et étude sur leur origine; cette collection s'est constituée à la fin du XVIII^e^ siècle et au commencement du XIX^e^ à la suite de la remise faite en l'an III à la Convention, par Thérèse Levasseur, d'un exemplaire des *Confessions.*] — A. AULARD. *Taine historien de la Révolution française. V. La première étape de la conquête jacobine.* [A suivre. Du 1^er^ octobre 1791 au 10 août 1792; la seconde va de cette dernière date au 2 juin 1793. Taine parle d'abord des élections de 1791, où il n'y eut nulle liberté, nul sérieux, où la majorité jacobine fit la loi. Il étudie ensuite le personnel de la Législative (« un assemblage d'esprits bornés, faussés, précipités, emphatiques et faibles ») et sa méthode de travail (il y eut plus de désordre à la Législative qu'à la Constituante). Il aborde alors l'histoire de cette assemblée : troubles en province, continuation à Paris de la conquête jacobine, journées du 20 juin et du 10 août ; cette première étape s'achève par une insurrection de la canaille sous la conduite de chefs véreux. La discussion de la méthode et des assertions de Taine montre toujours les mêmes procédés : généralisations fantaisistes (par exemple, de ce que Marat, à Paris, a dressé des listes d'électeurs à ne pas nommer, il conclut que, dans *toutes* les villes et bourgades de France, on a colporté des listes semblables); utilisation de documents qui ne méritent aucune confiance; parti pris qui le rend injuste pour des hommes tels que Brissot, Cambon, Condorcet; contradictions (oubliant ce qu'il a dit du funeste esprit de 1789, il parle maintenant du « bon esprit de 1789 »; pour décrier la Législative, il en vient à dire du bien de la Constituante, dont, au volume précédent, il a dit tant de mal), etc.] — H. LABROUE. *Pinet membre de la Convention, d'après son « Memorandum ».* [Suite. Dans sa mission, Pinet, de concert avec Monestier, sévit contre les éléments contre-révolutionnaires à Bayonne, à Dax; ils changèrent la municipalité de Bayonne; ils cherchèrent à relever le crédit des assignats. Au point de vue militaire, l'armée des Pyrénées occidentales était dans un état lamentable quand Pinet y arriva ; ses collègues et lui destituèrent le général Deprez-Crassier et le remplacèrent par le général Muller; ils sévirent contre quelques officiers girondins ou royalistes, encouragèrent et défendirent les officiers républicains et méritants, entre autres Moncey. Ils s'efforcèrent particulièrement de veiller au recrutement des troupes et d'assurer leur subsistance. Cette mission se termina par la prise de Fontarabie, du port de Passages et de Saint-Sébastien. Absent de Paris au 9 thermidor, Pinet n'avait pas assisté aux événements de cette journée; il les déplora et se montra opposé aux thermidoriens réacteurs, particulièrement à Tallien. Bien que n'ayant pris aucune part à l'insurrection de prairial, il fut décrété d'arrestation, mais put s'échapper et se réfugia en

Alsace. Il revint à Paris après le 13 vendémiaire, mais ne put rentrer à la Convention ni faire partie des « deux tiers » qui devaient entrer dans le nouveau Corps législatif. Il retourna alors dans la Dordogne.] — F. CHAMBON. *La politique religieuse de Couthon.* [A suivre. Défenseur ardent de la Constitution civile avant son élection à la Législative, Couthon devint un des plus fervents dévots de l'Être suprême. L'évolution de ses idées religieuses est marquée par trois étapes : lutte contre les prêtres réfractaires au nom du salut public ; lutte contre tous les prêtres et tous les cultes au nom de la raison ; établissement de la religion de la vertu et du culte de l'Être suprême. La première étape correspond à la durée de la Législative. Avec l'établissement de la République, la plupart des assermentés n'osant plus suivre les progrès de la Révolution, Couthon est amené à ne plus distinguer entre les anciennes sectes ; pendant sa mission, il prend, le 24 brumaire an II, un arrêté abolissant tous les cultes et, le 7 frimaire, un autre dépouillant les funérailles « de toutes cérémonies qui pourraient rappeler l'idée de quelque culte ».] — *Notes de lecture.* I. *Réglementation des étalages à Beauvais en 1791.* [La communauté des marchands merciers de Beauvais ayant demandé qu'il fût fait défense à tous les boutiquiers de faire aucun étalage sur la place excepté les jours de franc marché, le corps municipal décida, le 28 janvier 1791, de demander aux corps administratifs que, pour établir sur le marché un ordre convenable, on accordât les places moyennant une modique contribution.] II. *Règlement sur les subsistances dans la même ville en l'an II.* [Un projet de réglementation établi par le conseil général de la commune, le 17 brumaire an II, proposait l'interdiction aux boulangers de faire plusieurs sortes de pain, de gâteaux et pâtisseries, pour faire servir les farines employées à ces superfluités à nourrir les citoyens.] III. *Necker et la Révolution française.* [Citation d'un passage de son livre *De la Révolution française*, où il se justifie du reproche d'avoir été trop révolutionnaire.]

La Revue Hebdomadaire. 1906.

16 Juin. = F. MASSON. *Napoléon à cheval.* [Contrairement à ce que l'on s'imaginerait si l'on ne tenait compte que des statues et des portraits officiels, Napoléon, bien qu'il ait passé une partie de sa vie à cheval, montait assez mal. Il a employé des chevaux entiers de toutes les origines, coûtant en moyenne un millier de francs. Organisation de son écurie en « brigades » de chevaux de bataille et chevaux d'allure, permettant l'établissement de relais et, par suite, des chevauchées extrêmement rapides (en Espagne, de Valladolid à Burgos, 23 lieues d'Espagne en 3 heures et demie). Au total, les « chevaux de l'Empereur » semblent avoir été au nombre d'une centaine. Les selles étaient de prix très variable : de 800 à 16.000 francs.]

23 Juin. = Cte FLEURY. *L'opposition académique sous le second Empire.* [Opposition de l'Institut et surtout de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politiques, pendant les premières années de l'Empire ; le décret du 14 avril 1855, créant 10 fauteuils nouveaux à l'Académie des sciences morales ; les élections à l'Académie française et les intrigues auxquelles elles donnent lieu, jusqu'à 1870.]

7 juillet. = Ch. Gailly de Taurines. *Louis-Napoléon et le duc de Nemours.* [Péripéties du passage du duc de Nemours en Angleterre, après la révolution de Février. Peu s'en faut qu'il ne rencontre Louis-Napoléon Bonaparte qui, lui, revient d'Angleterre à Paris.]

11 Juillet. = L. de Lanzac de Laborie. *Paris sous Napoléon. Police, accidents, sécurité publique.* [Suite de l'étude entreprise par l'auteur sur Paris pendant le premier Empire.]

28 Juillet. = E. Daudet. *De Varsovie à Hartwell. Souvenirs de l'émigration (1804-1807).* [Suite et fin les 11, 25 août et 8 septembre. Extraits du tome III, sous presse, de l' « Histoire de l'émigration » dont M. D. a déjà publié les deux premiers volumes. Louis XVIII expulsé de Varsovie; son séjour à Blankenfeld; l'entrevue de Calmar; le retour à Mitau; le passage en Suède; les péripéties du débarquement et de l'installation en Angleterre.]

4 Août. = Cte de Sérignan. *Un élève de l'Ecole mititaire de Fontainebleau sous le premier Empire (1805-1806), d'après ses lettres inédites.* [Fin le 18 août. Il s'agit de Théophile-Charles de Brémond d'Ars, entré à l'École de Fontainebleau en avril 1805, et nommé lieutenant au 21e régiment de chasseurs à cheval en septembre 1806. Ses lettres à sa famille, pendant cette période, contiennent d'intéressants détails sur la vie à l'École de Fontainebleau, l'organisation des études, etc. Chose bizarre, mais qui n'était alors nullement exceptionnelle, le jeune sous-lieutenant arriva à son régiment de chasseurs sans savoir monter à cheval: bien que l'Ecole de Fontainebleau fournît des officiers à la cavalerie comme à l'infanterie, on n'y enseignait point l'équitation.]

18 Août. = Ch. Gailly de Taurines. *Le château d'Arenenberg, la reine Hortense, Napoléon III et l'impératrice Eugénie.* [Anecdotes; rien de nouveau.]

25 Août. = E. Magne. *Une station thermale au XVIIe siècle. Bourbon-l'Archambault.* [Le médecin Charles de Lorme, créateur de la station de Bourbon-l'Archambault. La vie et la clientèle; les buveurs de marque : Scarron, Mme de Sévigné, le prince Gaston d'Orléans, Boileau, etc.]

1er Septembre. = L. Batiffol. *Généraux diplomates sous la Révolution.* [D'après l'ouvrage d'A. Dry, paru en 1905.]

29 Septembre. = E. Daudet. *Le budget des pensions de Louis XVIII dans l'émigration en 1807.* [Voir la note ci-dessus. En 1807, Louis XVIII, craignant de mourir en exil, et de laisser sans ressources ses amis et serviteurs, voulut les recommander à la générosité de l'empereur Alexandre. Il rédigea à cet effet une note, que M. D. a retrouvée dans ses papiers, et y joignit une liste des émigrés attachés à sa maison qui recevaient un traitement et de ceux dont il payait les services passés en les aidant à vivre: M. D. publie ces deux documents, qui démontrent, dit-il, la fausseté de l'accusation d'égoïsme portée contre Louis XVIII. Le total des traitements et pensions atteint environ 100.000 roubles.]

Le Correspondant. 1906.

10 Août. = H. Welschinger. *Le duc de Reichstadt, d'après des notes inédites du chevalier de Prokesch-Osten.* [Fin le 25 août. Les notes en question, écrites dès

1833 sur un exemplaire de l'ouvrage de Montbel, ont été communiquées à M. W. par le Cte Ant. de Prokesch-Osten, fils unique de l'ami du duc de Reichstadt. Elles sont tout à fait neuves, n'ayant certainement pas été utilisées pour la rédaction du « Mein Verhältniss zum Herzog von Reichstadt », publié en 1878. M. W. en a tiré de nombreux détails sur les relations du duc avec son grand-père (déférentes, assez affectueuses), sa mère (rares, sans tendresse vraie), Metternich (très froides), Prokesch-Osten lui-même; sur ses précepteurs et professeurs; sur ce qu'il savait et pensait de son père (il était parfaitement au courant de l'histoire de Napoléon et ce n'est pas de Metternich qu'il l'avait apprise); sur ses projets d'avenir (il rêve de hautes destinées, le rétablissement de l'Empire en France); sur ses goûts (militaires avant tout); sur ses aventures amoureuses (elles ont été peu nombrenses et fort innocentes); sur ses sentiments religieux (sincèrement catholique, mais pas de dévotion outrée); sur ses entrevues avec Marmont en 1831 (elles ne purent dissiper l'aversion que le maréchal lui inspirait). L'article se termine par des renseignements, tirés de la même source, sur les derniers moments du duc.]

25 Août. = E. Gachot. *Napoléon et les pamphlétaires allemands en 1806. L'exécution du libraire Palm.* [D'après les sources manuscrites et imprimées, françaises et allemandes. C'est à Berthier qu'incombe la responsabilité de l'exécution impolitique de Palm.]

10 Septembre. = E. Daudet. *Louis XVIII et le duc d'Orléans.* [Étude faite d'après les papiers inédits de Louis XVIII. Bonnes relations, attestées par de nombreux documents, de Louis XVIII et du duc d'Orléans, depuis la réconciliation de 1808. Mission confidentielle confiée par le premier au second au début de 1805: obtenir de l'Angleterre pour Louis XVIII l'autorisation de venir résider dans le Royaume-Uni, ainsi que des subsides réguliers. Les idées du duc à cette époque sont celles qu'il gardera jusqu'en 1814 : il croit que seule une guerre malheureuse peut amener la chute de Napoléon et le rétablissement de la dynastie légitime, par les soins de l'Angleterre et de la Russie. Il prend à cœur la demande dont l'a chargé le roi; ses instances auprès du prince de Galles, de Grenville; fin de non-recevoir du gouvernement anglais; lettres affectueuses échangées, au cours de ces négociations, par le roi et le duc. C'est ce dernier qui a donné à Louis XVIII le conseil, qu'il suivit, de débarquer à l'improviste en Angleterre : on n'oserait pas ne pas le recevoir. Son mariage est pour le duc d'Orléans une nouvelle occasion d'affirmer son loyalisme; la reine de Naples, sa future belle-mère, lui ayant avoué que son zèle légitimiste paraissait suspect à d'aucuns, il répondit, le 6 juillet 1808, par une protestation dont il envoya copie à Louis XVIII et que M. D. reproduit *in extenso*. On y lit : « Je suis lié, Madame, au roi de France, mon aîné et mon maître, par tous les serments qui peuvent lier un homme, par tous les devoirs qui peuvent lier un prince. Je ne le suis pas moins par le sentiment de ce que je me dois à moi-même, que par ma manière d'envisager ma position, mes intérêts, et par le genre d'ambition dont je suis animé. . Jamais je ne porterai de couronne tant que le droit de ma naissance et l'ordre de succession ne m'y appelleront pas, et jamais je ne me souillerai en m'appropriant ce qui appartient légitimement à un autre

prince... ». L'article se termine par quelques détails sur le commandement éphémère du duc en Espagne en 1810.] — E. Biré. *Une élection sous le second Empire. Le comte de Falloux et Prévost-Paradol. Souvenirs personnels.* [Visite à M. de Falloux, en son château de Bourg-d'Iré, en 1865 ; le château, la bibliothèque ; l'action philanthropique de M. de Falloux dans la région. L'élection de Nantes en 1869 ; candidature de Prévost-Paradol ; ses espérances ; son échec. M. de Falloux est candidat une première fois, en 1869, lors des élections générales, dans la circonscription des Sables d'Olonne ; il échoue. En janvier 1870, après l'invalidation de M. de Sainte-Hermine, il est de nouveau candidat, cette fois dans la circonscription de Napoléon-Vendée : il est encore battu, par M. Alquier. M. B. pense d'ailleurs que M. de Falloux, en retard de 500 voix seulement sur son concurrent, eut réellement la majorité ; la validation de l'élection d'Alquier aurait été le résultat d'une manœuvre de Gambetta, d'accord avec les bonapartistes pour écarter M. de Falloux.]

25 Septembre. = G. Gallavresi. *Lettres de M. Thiers à la comtesse Taverna.* [La comtesse Taverna Martini, née à Milan en 1820, établie en France sous la monarchie de Juillet, s'était liée avec Thiers en 1845. Ils entretinrent jusqu'en 1877 une correspondance suivie. Les lettres choisies par M. G. dans cette correspondance et publiées par lui sont datées du 24 juillet 1845 au 14 décembre 1874 ; elles fournissent des renseignementt utiles sur « l'état d'esprit et sur les pensées intimes » de A. Thiers.] — L. de Lanzac de Laborie. *Paris sous Napoléon. Quelques aspects de la vie sociale.* [I. Financiers et fournisseurs ; Mme Récamier. II. Repas. III. Le mariage, les mœurs conjugales et le divorce. IV. Éducation des enfants. V. Domestiques.]

Revue des Deux Mondes. 1906.

1er Juillet. = Cte d'Haussonville. *La duchesse de Bourgogne et l'alliance savoyarde. Le duc de Bourgogne au conseil.* [I. Le duc de Bourgogne après la mort de Monseigneur ; assurance et aisance qu'il prend ; son érudition et son enjouement à la cour. Revirement des esprits en sa faveur ; marques de confiance que lui donne Louis XIV ; son protégé le duc de Charost, petit-fils de Fouquet, est nommé capitaine des gardes ; les ministres ont ordre de travailler avec lui ; ses entretiens avec Desmaretz. II. Le duc de Bourgogne au conseil des finances, au conseil des dépêches, et au conseil d'en haut. Le procès des Rohan (Guéménée, Montbazon, Soubise) contre le duc de Rohan-Chabot, lui contestant le nom et les armes de Rohan ; ils font agir Mme de Soubise ; sa beauté ; son crédit auprès du roi ; Louis XIV évoque l'affaire devant un tribunal spécial ; le dauphin se prononce pour le duc de Rohan, et Louis XIV lui donne raison, malgré Mme de Soubise. III. Activité diplomatique du conseil d'en haut pendant la guerre de succession d'Espagne. En 1708, à l'armée de Flandre, le duc de Bourgogne prend part à des pourparlers très secrets entre Marlborough et Berwick. IV. Le parti de la paix en 1709. Mme de Maintenon ; sa correspondance avec Mme des Ursins. Fénelon ; sa correspondance avec Chevreuse ; action de Chevreuse sur Beauvilliers. Chamillart, puis, quand il est remplacé en 1709, Desmaretz et Voysin. Le principal appui de

Louis XIV est Torcy ; la carrière de Torcy jusqu'en 1709 et sa carrière après la mort de Louis XIV. La négociation de La Haye en 1709 et la bataille de Malplaquet ; l'épuisement de la France en 1710. Les lettres de Fénelon au duc de Chevreuse et ses deux mémoires pour la paix ; ardeur de Mme de Maintenon pour la paix, même en abandonnant l'Espagne ; Villars lui-même partisan de la paix. Huxelles et Polignac en Hollande (mars 1710) ; les conférences de Gertruydenberg ; discussion des conditions de Gertruydenberg au conseil du 26 mars (d'après le Journal de Torcy) ; le dauphin repousse nettement l'acceptation de la guerre contre Philippe V ; de même Louis XIV. Nouvelle délibération au conseil du 11 mai ; le conseil décide d'offrir de l'argent contre Philippe V ; le duc de Bourgogne est contraire à l'avis commun, mais il n'ose le dire formellement, et le laisse entendre ; ses véritables sentiments apparaissent dans sa correspondance avec Philippe V. Rupture des conférences de Gertruydenberg ; Villaviciosa, Denain, Utrecht ; le sort donne raison au duc de Bourgogne.]

15 Juillet. = E. DAUDET. *Les dernières années de l'émigration. I. Le successeur du comte d'Avaray.* [I. Séjour de Louis XVIII à Hartwell à partir de 1807 ; son affection pour d'Avaray ; il le crée duc ; maladie de d'Avaray ; son entretien avec l'abbé Edgeworth en 1801, alors qu'il s'était cru condamné, et conseils qu'il le charge de donner au roi. Querelle de Puisaye et de d'Avaray en 1809 ; condamnation de Puisaye par Louis XVIII. II. Le comte de Blacas à Coblentz, en Italie ; sa liaison avec d'Avaray à Florence en 1803 ; Blacas représentant de Louis XVIII à Saint-Pétersbourg. En 1807, Louis XVIII se prépare à s'embarquer pour la Suède, où il est appelé par Gustave IV ; Blacas le rejoint à Mitau et il est envoyé comme émissaire à Carlscrone. Après Tilsitt, il retourne à Saint-Pétersbourg. En 1808, il quitte la Russie, arrive à Hartwell et y devient le bras droit de d'Avaray. III. Amitié de Joseph de Maistre et de Blacas ; analyse de leur correspondance de 1807 à 1810 ; d'Avaray est obligé par les médecins au repos et à un séjour à Madère ; son départ d'Hartwell en août 1810 ; Blacas le remplace. IV. Correspondance de Blacas et de d'Avaray, de Blacas et de Joseph de Maistre en 1810 et 1811. Monotonie et insignifiance de la vie d'Hartwell ; mort de la reine ; arrivée du roi de Suède à Yarmouth ; son séjour de trois mois à Hartwell. Ses démêlés avec le gouvernement anglais. Mort de d'Avaray le 4 juin 1811]. — Bon DE BARANTE. *Lettres de Benjamin Constant à Prosper de Barante (1805-1808).* [Fin le 1er août.]

1er Août. = E. DAUDET. *Les dernières années de l'émigration. II. La veille de 1814.* [I. Lettres de Joseph de Maistre à Blacas sur la campagne de Russie ; surexcitation dans l'entourage du roi à la nouvelle des désastres de 1812 ; retenue et prudence du roi et de Blacas ; Blacas demande à Joseph de Maistre un projet de déclaration que celui-ci refuse. II. La diplomatie de Louis XVIII en 1813. Envoi du comte Alexis de Noailles au czar Alexandre. Mission du comte Auguste de la Ferronnays ; Narbonne, puis La Ferronnays au quartier général de Bernadotte à Stralsund ; refus de Bernadotte de se lier avec les Bourbons. La Ferronnays, en mars, arrive à Saint-Pétersbourg, où il est reçu avec honneur par Romanzof ; de là il se rend au quartier général du czar à Dresde. Refus déguisé d'Alexandre de servir les Bourbons. A Londres, vaines protestations de l'ambassadeur russe, de Lieven, à Blacas. L'ar-

mée anglaise à la frontière des Pyrénées. Correspondance de Blacas et de Joseph de Maistre sur le nouveau Concordat entre Napoléon et Pie VII. III. Débarquement de Moreau à Stralsund ; Bernadotte l'accueille en héros ; Louis XVIII, en septembre, envoie à Moreau Bascher de Boisgely ; mais ce dernier n'arrive à Dresde qu'après la mort de Moreau ; dévouement de Mme Moreau pour Louis XVIII et reconnaissance du roi. Nouvelle tentative auprès de Bernadotte ; Bouillé envoyé à l'armée suédoise sous les murs de Hambourg ; haine de Bernadotte contre Napoléon, mais ses réponses évasives sur les Bourbons. Bouillé au quartier général russe ; il est reçu par Nesselrode, qui lui laisse clairement entendre la volonté des coalisés de ne pas utiliser le roi. Passage de la frontière française par les alliés ; manifestations dans le Béarn en faveur du roi au moment du passage de Wellington ; départ des princes. Bouillé est chargé de nouveau d'une mission auprès de Bernadotte, pour lui demander de prendre, comme généralissime, le commandement des troupes françaises qui se déclareraient pour la royauté. La déchéance de Napoléon est prononcée par le Sénat, et le Gouvernement provisoire est nommé avant que Bouillé rejoigne Bernadotte à Kaiserslautern ; Bernadotte cette fois proteste de son dévouement pour les Bourbons ; mais son concours n'est plus nécessaire. Embarquement de Louis XVIII à Douvres, le 19 avril 1814.]

15 Septembre. = R. Pinon. *L'évolution de la question d'Orient depuis le Congrès de Berlin (1875-1906)*. [I. Les origines des conflits orientaux : le gouvernement du sultan, les mouvements nationaux, l'intervention européenne. II. La politique d'intervention et la politique d'intégrité ; tempéraments apportés par les puissances dans la pratique de l'une comme de l'autre ; entre les deux, se dessine la politique de réforme. III. Les intérêts russes et les intérêts anglais dans les Balkans ; le conflit russo-anglais jusqu'en 1875, conséquence fatale de la situation des deux puissances dans le monde. Les intérêts de l'Autriche-Hongrie. IV. La crise de 1875-1878 ; la victoire militaire des Russes ; la politique anglaise et la politique russe aux prises, et la victoire diplomatique des Anglais ; l'intervention germanique et ses conséquences au Congrès de Berlin. V, VI. La crise rouméliote de 1885, la crise arménienne de 95, la question grecque et la question crétoise en 96. M. P. étudie, à propos de ces différents conflits, l'évolution politique des grandes puissances en Orient. L'influence allemande n'a cessé de progresser à partir de 1878 ; l'Allemagne assume le rôle de protectrice de « l'homme malade » que l'Angleterre avait tenu précédemment. L'Angleterre pourrait être tentée, contre elle, de hâter la désagrégation de l'Empire ottoman et de se rapprocher de la Russie ; elle croit pouvoir compter sur le concours de l'Italie et elle espère celui de la France. La Russie, pendant son expansion vers l'extrême Orient, a eu, en Orient, une politique d'attente : elle s'est entendue avec l'Autriche en 1897 pour maintenir le *statu quo* dans les Balkans, et, en 1904, sur la question macédonienne. Ni à Vienne, ni à Pétersbourg on ne prend ombrage de l'influence allemande à Constantinople, l'Autriche parce qu'elle espère être associée au *Drang*, la Russie parce que l'Allemagne écarte toute puissance européenne des détroits et réserve ainsi l'avenir.]

Revue d'histoire rédigée à l'État-Major de l'Armée. 1906.

Juin. = V. C. [Cne V. Dupuis]. *Les opérations militaires sur la Sambre en 1794.* [Suite : fin en août. III. Jonction, sur la Sambre, de l'aile gauche de l'armée de la Moselle avec les divisions de Desjardin et de Charbonnier, venant de l'aile droite de l'armée du Nord. Pendant cette période, qui s'étend du 21 mai au 2 juin, détresse de l'armée de la Moselle ; les mouvements sont ralentis par le fonctionnement défectueux des services de l'arrière ; série d'arrêtés destinés à y remédier. IV. Le quatrième passage de la Sambre et le deuxième investissement de Charleroi. Ce chapitre, qui sera développé dans un prochain volume (cf. la *Revue d'histoire moderne*, t. VII, p. 800), contient le résumé des opérations sur la Sambre depuis la fin d'avril jusqu'au moment où les trois fractions des armées du Nord, des Ardennes et de la Moselle sont réunies sous le commandement unique de Jourdan (3 juin). 1er, 2e et 3e passages de la Sambre (10-13, 20-24 mai, 27 mai-3 juin). Arrivée des 40.000 hommes de Jourdan et réorganisation de l'armée réunie sur la Sambre : Jourdan général en chef; mesures pour le ravitaillement. Nouveau projet offensif ; observer Namur et contenir Beaulieu, investir Charleroi, attaquer et battre les Impériaux. Mouvements préparatoires ; 4e passage de la Sambre, le 12 juin, facilité par l'éparpillement des forces ennemies ; nouvel investissement de Charleroi ; bataille du 16 juin : nouvelle retraite des Français sur la rive gauche de la rivière. V. 5e et dernier passage de la Sambre et prise de Charleroi (18-25 juin). Le 21 juin, Cobourg, informé de l'offensive de Jourdan, décide de renforcer son aile gauche et d'attaquer l'armée française ; ignorant la capitulation de Charleroi, il fixe l'action au 26 ; Jourdan s'apprête à recevoir le choc sur ses positions, qu'il a fortifiées. VI. La bataille de Fleurus. Critique du dispositif d'attaque de Cobourg : pas de réserves, marche sur 5 colonnes, sans idée tactique maîtresse, sans « manœuvre ». La bataille du 26 juin se compose d'une série de « combats juxtaposés » , dont la résultante fut la victoire de Fleurus. Opérations des cinq colonnes ; premiers succès des Impériaux ; échec de l'archiduc Charles et de Beaulieu devant le front Lambusart-Campinaire. Contrairement à certaines appréciations autrichiennes, Cobourg n'a pas battu en retraite au moment où il allait être victorieux ; en réalité, il s'est retiré parce qu'il était vaincu. Les services rendus par le fameux aérostat semblent avoir été nuls. Considérations sur la tactique employée par les deux adversaires : les Français se sont montrés supérieurs, mais Jourdan aurait pu mieux faire ; pas de manœuvre brillante, médiocre emploi des réserves, pas de poursuite de l'ennemi battu.] — L. [Ct Picard]. *La campagne de 1800 en Allemagne.* [Suite ; cf. la *Revue d'histoire moderne*, t. VI, p. 75, 154, 286, 438, 574. VIII. Opérations de l'aile droite française du 5 au 10 floréal. Mouvements des Français et mouvements des Autrichiens. Tandis que Kray songe à accabler avec toutes ses forces la gauche de l'armée française vers Donaueschingen, Lecourbe s'apprête à passer le Rhin, faiblement gardé, entre Horn et Schaffouse. IX. Passage du Rhin par l'aile droite française. L'opération a lieu le 11 floréal (1er mai) et, bien conduite, réussit parfaitement. Les Français occupent Schaffouse. X. Opérations de l'aile gauche, du centre, et de la réserve, le 11 floréal. Le

12 floréal, au soir, « l'armée française était tout entière réunie en face de la gauche de l'armée autrichienne, s'appuyant à la Wutach et au lac de Constance. Kray, se maintenant à peu près sur une stricte défensive, avait obéi aux mouvements de Moreau. »] — E. [Cᵗ Picard]. *La guerre de 1870-1871* (Suite). *L'armée de Châlons, IIIᵉ partie : Nouart-Beaumont.* [Chap. VII, VIII, IX, X. Fin de la bataille de Beaumont ; critique de l'action des 5ᵉ, 7ᵉ et 1ᵉʳ corps et du grand quartier général français. Les armées allemandes dans la journée et la soirée du 30 août ; mouvement de la IIIᵉ armée ; dans la soirée du 30, le grand quartier général commence à entrevoir la possibilité d'acculer l'armée française à la frontière belge. Mouvement de l'armée de Châlons sur Sedan ; nombreux à-coup et démoralisation.]

Juillet. = E. [Cⁿᵉ P. Azan]. *La campagne de 1800 en Allemagne.* [Suite, continuée en août, de l'étude du Cᵗ Picard (cf. ci-dessus), laquelle forme le premier volume, sous presse, d'un ouvrage sur « La campagne de 1800 en Allemagne » ; le second volume sera l'œuvre du Cⁿᵉ Azan. I. Les projets de Moreau. Emplacements des corps autrichiens et français dans la soirée du 2 mai. Plan de Moreau : faire attaquer les Autrichiens par Lecourbe vers Stockach pendant que lui-même, concentré à Engen, attendrait l'occasion de tomber, le 4, dans le flanc de l'armée ennemie défilant vers Stockach ; mais les Autrichiens s'étant portés, le 3, vers la position française pour la tâter, l'action s'engagea sur toute la ligne, à Stockach et à Engen. II. La bataille de Stockach. Le prince de Lorraine est écrasé par le corps de Lecourbe, bien supérieur en nombre ; rôle capital de la cavalerie ; intervention peu importante de l'artillerie. III. La bataille d'Engen. Ce n'est pour Moreau, privé du « corps du centre », celui de Gouvion-Saint-Cyr, trop éloigné, qu'un demi-succès, et la retraite de Kray est déterminée avant tout par la défaite de Stockach qui compromet ses communications. Vives critiques adressées par Napoléon à Moreau à propos de la bataille d'Engen ; elles sont excessives : Moreau n'a ni « éparpillé », ni « compromis » son armée ; il a au contraire fait tout ce qu'il a pu pour la grouper, et pour se réunir, par la droite, à Lecourbe ; en livrant bataille sur place à Engen, il a réussi à garder ses positions jusqu'à l'arrivée de Gouvion-Saint-Cyr, et à forcer à la retraite les Autrichiens démoralisés par la nouvelle de Stockach.] — E. [Cᵗ Picard]. *La guerre de 1870-1871* (Suite). *L'armée de Châlons.* [L'armée française le 31 août, Marche des différents corps. XII. Mouvements des armées allemandes. XIII. Combat de Bazeilles. XIV. Le quartier général français. Dans la soirée du 31, le maréchal de Mac-Mahon ignore la supériorité numérique considérable des armées allemandes et le mouvement enveloppant qu'elles exécutent. Persuadé qu'il n'a affaire qu'à l'armée du prince royal de Saxe et qu'il pourra se retirer soit vers Mézières, soit vers Carignan, il ne donne pas d'ordres de mouvement pour la journée du lendemain.]

Août. = S. [Cⁿᵉ M. Sautai]. *Les préliminaires de la guerre de la succession d'Autriche. Les instigateurs de la guerre.* [Extrait d'un volume qui paraîtra sous le titre : « Les préliminaires de la guerre de la succession d'Autriche. La lutte contre la Pragmatique et l'alliance avec la Prusse. » Deux courants d'opinion en France à la nouvelle de la mort de Charles VI : reprise du grand dessein contre la maison d'Autriche, ou neutralité expectante. Fleury est indécis ; il se résout enfin à soutenir

la candidature à l'Empire de Charles-Albert de Bavière, et choisit, comme ambassadeur à la diète de Francfort, le comte de Belle-Isle. Jeunesse de Belle-Isle ; ses qualités séduisantes ; son crédit ; son rôle militaire jusqu'à 1740 ; ses sympathies d'ancienne date pour la maison de Bavière. Mort de Frédéric-Guillaume ; portrait de ce prince. Frédéric II ; l'homme, le souverain, le politique. Le projet de conquête de la Silésie. Propositions d'alliance que le roi de Prusse adresse à Fleury ; illusions de ce dernier, qui croit pouvoir faire arriver Charles-Albert à l'Empire, tout en conjurant une guerre générale. A suivre.] — E. [Cᵗ PICARD]. *La guerre de 1870-1871* (suite). *L'armée de Châlons, IVᵉ partie : Sedan.* [I. Les deux armées dans la matinée du 1ᵉʳ septembre. Le champ de bataille ; mauvais état, matériel et moral, et mauvaise position de l'armée de Châlons. II. Les premiers combats sur la Givonne, à Bazeilles, Balan et Daigny.]

Revue Historique. 1906.

Septembre-octobre. = F. THÉNARD ET R. GUYOT. *Le conventionnel Goujon.* [Suite. Goujon ministre de l'Intérieur et des Affaires étrangères par intérim ; il remplace Hérault de Séchelles à la Convention. Sa mission aux armées du Rhin et de la Moselle ; arrivée à Metz (7 messidor an II) ; Hentz ; situation de l'armée du Rhin et de l'armée de la Moselle. Le plan de Carnot ; marche en avant et combat du 15 messidor à Trippstadt ; la panique de Schweigenheim. Reprise de l'offensive le 25 messidor ; la victoire de Trippstadt. Tournée de Goujon en Alsace ; esprit public dans le Haut-Rhin en 1794 ; le scandale d'Hirsingen et l'arrêté du 4 thermidor contre les prêtres. Arrivée des renforts de Vendée : Bourbotte ; le coup de main sur Trèves ; incendie de Kusel ; rappel de Hentz. Prise de Trèves ; le mobilier des émigrés et le milliard du Palatinat ; retour de Goujon à Paris, le 10 fructidor]. — G. WEILL. *Les lettres d'Achille Murat.* [Communication faite par M. G. W. à la Société d'histoire moderne. Les lettres d'A. Murat (fils aîné du roi de Naples, 1801-1847), dont une copie vient d'être acquise par la Bibliothèque nationale, permettent de connaître les projets politiques formés en 1831 par le neveu de Napoléon. « Tel qu'il apparaît dans ses lettres, Achille Murat est à la fois un Bonaparte et un Américain. Le Bonaparte aspire à un grand rôle politique, peut-être à une couronne ; l'Américain glorifie la liberté, la République, et refuse de reprendre son titre de prince. Le Bonaparte cherche avant tout le pouvoir, l'Américain veut de l'argent... Voici comment Murat envisage l'avenir de la France : une révolution parisienne chassera les d'Orléans ; puis, peut-être après une courte période de république, une élection populaire, un plébiscite rétablira l'Empire, et cet Empire fera la guerre aux Autrichiens pour les chasser d'Italie. Le fils du roi Joachim ne se doutait pas que le jeune homme tant dédaigné par lui, le fils de la reine Hortense, ferait de ces rêves des réalités »].

NOTES ET NOUVELLES

— Académie des Sciences morales et politiques :

11 août : M. A. Chuquet donne lecture des premiers chapitres des mémoires inédits de M. de Frenilly, qui fut député, conseiller d'État et pair de France sous la Restauration.

15 et 26 Août, 8 Septembre : M. A. Chuquet continue la lecture des mémoires de M. de Frénilly.

15 Septembre : M. A. Chuquet présente à l'Académie les mémoires, récemment édités par M. le Bon Sers et R. Guyot, du baron Sers, qui fut préfet sous la Restauration et la Monarchie de Juillet. Il continue ensuite la lecture des mémoires de M. de Frénilly.

22 Septembre : M. A. Chuquet continue la lecture des mémoires de M. de Frénilly.

29 Septembre : M. Levasseur offre à l'Académie une brochure qu'il vient de faire paraître sous le titre : Aperçu de l'évolution des doctrines économiques et socialistes en France sous la troisième République. — M. G. Picot présente un recueil de documents inédits pour une biographie complète de Jean-Baptiste-André Godin et les tentatives de création de phalanstères suivant la doctrine de Fourier, de 1848 à 1858. — M. A. Chuquet continue la lecture des mémoires de M. de Frénilly.

6 Octobre : M. A. Bertrand communique un mémoire sur les Œuvres philosophiques de A.-M. Ampère, et sur les graves défauts, suppressions et inexactitudes, de l'édition existante de ses lettres à Maine de Biran.

— Le Congrès des Sociétés savantes de 1907 se tiendra, durant la semaine de Pâques, à Montpellier. Dans le programme dressé par le Comité des travaux historiques et scientifiques figurent plusieurs questions concernant l'histoire de la région du Midi pendant la période moderne, notamment : importance des procès-verbaux des États du Languedoc pour l'histoire de l'administration de la province, de ses finances et de son commerce ; effets, sur le développement de la richesse agricole du Midi, des réformes des ministres Bertin et L'Averdy ; statistique par nation des étudiants immatriculés à l'Université de Montpellier depuis sa fondation.

— Dans une lettre adressée à la nouvelle revue *Le Censeur politique et littéraire* (n° 1, p. 31), M. Gabriel Monod annonce qu'il prépare sur Michelet, pour 1907, un volume intitulé : Les débuts de Jules Michelet, où il reconstituera « la vie et

l'enseignement de Michelet de 1815 à 1830, sa vie domestique et son premier mariage avec Pauline Rousseau, et son enseignement à l'institution Briand et à l'École Sainte-Barbe, puis à l'École préparatoire depuis 1823 ».

La même revue (nos 3 et 4) annonce comme étant sous presse ou en préparation : de M. F. Funck-Brentano, des volumes sur *Louis Mandrin, capitaine général des contrebandiers*, sur *Figaro et les nouvellistes à la main* (en collaboration avec M. P. d'Estrées), sur *Léonora Galigaï* (en collaboration avec M. R. Lavollée); le tome II de l'*Avènement de Bonaparte*, de M. Albert Vandal; *Les quatorze armées de la Convention*, de M. Henry Houssaye; de M. C. Stryienski, un livre sur *Philippe d'Orléans, neveu de Louis XIV et régent de France;* le tome III de l'*Histoire de l'émigration* de M. E. Daudet, et, du même auteur, des éditions des *Lettres inédites de Joseph de Maistre* et de la *Correspondance du comte Valentin Esterhazy* (*1784-1800*), ainsi qu'une réédition, revue, de son *Procès des ministres de Charles X;* un volume de M. Éd. Gachot sur les *Opérations du siège de Gênes* (*1800*).

— Le compte rendu de la *Seizième assemblée générale, tenue le mercredi 13 juin 1906*, de la Société d'histoire contemporaine (Paris, 1906, in-8, 67 p.) contient des renseignements sur l'état des publications en cours. L'impression des *Anecdotes* du tribun Duveyrier est en bonne voie. En outre trois volumes nouveaux sont sous presse : *Mémoires militaires de Kléber pour servir à l'histoire de la guerre de Vendée*, édités par M. Baguenier-Desormeaux ; *Souvenirs et fragments du marquis de Bouillé*, fils de celui qui a joué un rôle dans l'affaire de Varennes ; le *Journal* tenu par M. Charles de Lacombe, député à l'Assemblée nationale de 1871. Le fascicule contient également le texte des communications faites au cours de la séance, par Mme d'Arjuzon sur : Joséphine contre Beauharnais [procès en séparation intenté par la future impératrice à son mari en 1783, d'après des documents des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale] ; par M. de Maricourt sur : Le baron de Duplaa en Morée, 1828 [d'après des papiers de famille, fournissant quelques détails sur la fin de l'expédition de Morée] ; par M. L. Grasilier sur cette question : Par qui fut livré le général Pichegru ? [d'après des documents des Archives nationales ; l'auteur de la capture de Pichegru a été Désiré Joliclerc, policier amateur, mort en 1836].

— Cours d'histoire moderne et contemporaine professés à Paris pendant l'année 1906-1907.

École des Hautes Études Sociales (16, rue de la Sorbonne). — École sociale. Dans une série intitulée : Exposé et histoire des doctrines, nous notons : R. Worms, Histoire de la sociologie (1re année, Aug. Comte). — La section « Histoire et critique » a cette année comme programme : La France de 1789 à 1815, questions économiques et sociales. Les sujets suivants seront traités : C. Bloch, Le mouvement actuel des études sur l'histoire économique et sociale de la Révolution, L'assistance sous la Révolution ; A. Brette, La dette du clergé en 1789 ; S. Charléty, La vente des biens nationaux ; P. Mantoux, Les financiers sous le Directoire et le Consulat ; A. Mathiez, L'administration du culte sous le Directoire ; Ch. Schmidt, La crise économique de 1788, La crise économique de 1811 ; Gal H. Bonnal, Influence

de la Révolution française sur l'évolution de la guerre ; H. HAUSER, Les questions ouvrières sous le premier Empire.

École d'Art. Section I (Arts plastiques) : I. HINZELIN, Callot ; DESHAIRS, Abraham Bosse, Israël Sylvestre, Sébastien Le Clerc ; C. SAULNIER, Les frères Le Nain ; P. MARCEL, Gillot et Watteau ; ROCHEBLAVE, Chardin, Jeantet, Lepicié, Bouchardon ; P. de NOLHAC, Fragonard ; C. NORMAND, Moreau et Debucourt ; M. TOURNEUX, Les artistes de la Révolution et leur temps ; F. BENOIT, Drolling, Cochereau, Xavier Leprince, Swebach ; ROSENTHAL, Decamps, Traviès, Granville ; H. MARCEL, Daumier ; ROSENTHAL, Gavarni, Henry Monnier ; G. KAHN, Eug. Lami, Marcelin, Constantin Guys, Edmond Morin, Gustave Doré ; F. MONOD, Alfred Stevens et la peinture mondaine du second Empire ; L. BÉNÉDITE, Fantin-Latour et ses modèles ; SARRADIN, Heilbuth, de Nittis, Manet ; N., Le paysan dans la peinture, Millet, Bastien Lepage. — Section II (Musique). M. BRENET, Origines de la musique descriptive (XVIe et XVIIe siècles) ; H. EXPERT, Questions musicales de la Renaissance ; J. ÉCORCHEVILLE, La symphonie française avant Gossec ; H. QUITTARD, Les formes de la musique vocale de chambre en France, jusqu'à la cantate ; M. D. CALVOCORESSI, La musique à programme, La suite de clavecin ; DE LA LAURENCIE, Les origines de l'opéra-comique ; J. TIERSOT, L'œuvre musicale de J.-J. Rousseau. — Section III (Littérature). Une série spéciale sera consacrée à : La poésie en France de 1880 à 1900 ; une autre série à : L'évolution de l'école historique en France au XIXe siècle ; elle comprendra : N., Chateaubriand ; G. MONOD, Michelet ; E. BOURGEOIS, Guizot, de Tocqueville ; G. WEILL, Thiers, Mignet ; N., Taine ; A. CROISET, Renan ; P. GUIRAUD, Fustel de Coulanges ; Ch. SEIGNOBOS, La transformation de l'histoire. — Section IV (Théâtre). Y figureront des conférences sur : Le théâtre avant Molière, Molière, Le Sage, Le théâtre du XVIIIe siècle, Beaumarchais.

— Dans le rapport présenté à la Société de l'histoire de France, le 22 mai 1096, par M. A. de Boislisle, secrétaire de la Société, sur les publications en cours ou en projet, nous relevons les indications suivantes : le tome II et peut-être le tome III des *Mémoriaux du Conseil de 1661*, édités par M. J. de Boislisle, seront mis en distribution à la fin de la présente année ; sur l'exercice 1906, les membres de la Société recevront également le tome Ier des *Mémoires du lieutenant-général Souvigny*, publiées par M. de Contenson, et peut-être le tome Ier des *Mémoires du cardinal de Richelieu*, dont l'édition exige beaucoup de soins et d'études (sur la préparation de ce texte, deux fascicules de *Notices et rapports* ont déjà paru ; cf. la *Revue*, t. VII, p. 183). D'autre part, M. L. Lecestre vient de déposer le manuscrit du tome II de son édition des *Mémoires de Saint-Hilaire*. Enfin la Société compte donner prochainement le tome Ier des *Mémoires militaires du maréchal duc de Croÿ*, édité par les soins de MM. L. Dorez et le vicomte de Grouchy.

— Le dernier prospectus de la « Collection de documents inédits » publiée par le Ministère de l'Instruction publique (E. Leroux, éditeur) annonce comme étant sous presse les volumes suivants : *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique*

de la Convention nationale, publiés par J. Guillaume, tome VI ; *Correspondance générale de Carnot*, publiée par Ét. Charavay, tome IV ; *États généraux de 1614*, publiés par G. Picot ; *Lettres de Catherine de Médicis*, publiées par G. Baguenault de Puchesse, tome X (supplément) ; *Procès-verbaux et arrêtés du Directoire exécutif*, publiés par A. Debidour ; *Actes notariés de Sully*, publiés par M. de Mallevoue.

— Livres d'art en préparation :

A la Librairie centrale des beaux-arts (Émile Lévy, éditeur), se poursuit la publication de l'*Histoire générale des arts industriels*, interrompue par la mort d'Émile Molinier. Les trois volumes qui doivent être consacrés aux tapisseries et tissus seront écrits par M. J.-J. Guiffrey, administateur de la Manufacture des Gobelins. Chez le même éditeur, se prépare une collection de monographies sur les sculpteurs français du XVIIIe siècle ; nous donnerons de plus amples détails sur cette entreprise quand tous les volumes seront distribués, et la liste des artistes définitivement établie.

Aux ateliers photo-mécaniques D.-A. Longuet (250, Faubourg Saint-Martin) paraîtront successivement : un recueil de 36 planches consacré à *Pierre Puget, mariniste et décorateur naval*, avec notice par M. Philippe Auquier, conservateur du Musée des beaux-arts de Marseille ; puis, dans le courant de l'année 1907 : *Les tombes royales de l'église abbatiale de Saint-Denis*. Ce dernier ouvrage contiendra les photographies de tous les tombeaux, figures et détails de sculpture aujourd'hui rassemblés dans l'église abbatiale, ainsi que des reproductions de gravures et dessins anciens donnant l'état primitif des tombeaux mutilés et de ceux disparus. Les planches en phototypie seront accompagnées de notices historiques et archéologiques sur chaque monument, écrites en collaboration par MM. Gaston Brière et Paul Vitry.

MM. Jean Guiffrey, attaché à la Conservation des peintures et dessins au Musée du Louvre, et Pierre Marcel, docteur-ès-lettres, ont entrepris la rédaction de l'*Inventaire général des dessins conservés au Musée du Louvre*. On sait les richesses de ce dépôt, qui contient plus de 35.000 pièces des diverses écoles. Pour les recherches à travers ces cartons, le travailleur n'a d'autre guide que les catalogues remarquables, mais très incomplets, de Frédéric Reiset, avec les suppléments de Both de Tauzia, uniquement consacrés aux dessins exposés, c'est-à-dire à un choix restreint aux pièces considérées alors comme les plus précieuses de la collection. L'inventaire intégral, fort sommaire, n'existe qu'en manuscrit. Les auteurs de ce nouveau catalogue commencent leur tâche par les dessins de l'*École française* ; le tome Ier, qui est sous presse, comprendra la description par ordre alphabétique des dessins d'artistes depuis la lettre A jusqu'à Souchardon. Les volumes, de format in-4 carré, seront illustrés de planches en phototypie donnant les reproductions de la plupart des dessins décrits. Cette entreprise, pour l'achèvement de laquelle on estime 12 à 15 volumes nécessaires, se publie à l' « Office des Musées nationaux » sous les auspices de l'Administration des Beaux-Arts.

La librairie Manzi, Joyant et Cie annonçait cet été la publication, pour 1907, d'un ouvrage de grand luxe consacré à la *Miniature française (1750-1825)*, dont le texte devait être écrit par M. Henri Bouchot, qui vient de mourir prématurément.

Le texte était entièrement rédigé lorsque l'auteur a été frappé. Le volume paraîtra donc dans la forme annoncée.

Sous le titre général : *Les grandes institutions de la France*, la librairie Laurens va bientôt mettre en vente une série de volumes, dont les premiers auront pour titre : *L'Institut de France*, où l'histoire des diverses Académies sera retracée par les secrétaires perpétuels; *La Bibliothèque nationale*, avec notices par MM. H. Marcel, H. Bouchot, E. Babelon, P. Marchal, C. Couderc; *La Manufacture des Gobelins*, par M. J.-J. Guiffrey; *La Manufacture de Sèvres*, par M. G. Lechevallier-Chevignard, secrétaire de la Manufacture; *La Monnaie*, par M. F. Mazerolle, archiviste de la Monnaie.

Chez l'éditeur Piazza et Cie, paraîtra bientôt, dans la même collection de maîtres du XVIIIe siècle qui comprend déjà *Watteau* par V. Josz, et *Greuze* par C. Mauclair, un *François Boucher*, par M. André Michel, ouvrage illustré avec luxe, réimpression remaniée et augmentée, croyons-nous, de l'excellent travail paru jadis dans la collection des « Artistes célèbres »

— La librairie A. Picard et fils va prochainement mettre en vente un *Répertoire bibliographique de l'épiscopat constitutionnel (1791-1802)*, par M. le chanoine Paul Pisani, docteur ès-lettres et docteur en théologie. L'ouvrage (un vol. in-8 de 7 fr. 50) ne prétend point à être la « synthèse générale », encore prématurée, de l'histoire de l'Église constitutionnelle. « En réunissant en brèves notices, dit le prospectus, les grandes lignes de la vie des évêques constitutionnels, l'auteur a eu pour but de fournir à d'autres les matériaux d'une histoire qui reste encore à écrire... Chacune de ses notices dans sa sécheresse est un cadre qui attend un tableau, c'est un schéma auquel il n'y a qu'à appliquer les méthodes de la critique historique pour en faire un livre utile ».

— André LAVERTUJON. *Gambetta inconnu. Cinq mois de la vie intime de Gambetta.* Paris, Librairie universelle, 1906, in-8, X-221 p. — Série de 15 lettres écrites par Gambetta à M. Lavertujon du 10 août au 11 octobre 1869. L'éditeur fait suivre ces lettres de longues gloses (p. 47-150), souvent intéressantes quoique exprimées en pathos positiviste, qui dépassent singulièrement le cadre défini par les lettres qui en sont l'objet. Mais ces lettres présentent, par elles-mêmes, une haute valeur documentaire. Elles nous montrent Gambetta dans ce moment de crise où il est sûr de la chute prochaine du bonapartisme, se sent en mesure d'exercer une action publique positive et utile, définit son programme démocratique, notamment en matière de politique et d'enseignement, cherche des moyens d'action, lancement de journaux ou de revues, et se préoccupe surtout de rester, par des concours électoraux, et par des manifestations d'opposition violente à l'Empire, au premier plan de l'opinion parisienne. L'ouvrage se termine par une collection phototypique de nombreux documents et lettres de Gambetta, de Jules Favre, Jules Simon, Jules Ferry, Flourens, Rochefort. Une table des noms propres rend plus facile le maniement de cette plaquette. — J. C.

— H. Hauser. *Les sources de l'histoire de France, XVIe siècle (1494-1610). I. Les premières guerres d'Italie, Charles VIII et Louis XII (1494-1515).* Paris, A. Picard, 1906, in-8, xx-197 p. — M. Hauser a été chargé d'écrire, dans la série des « Sources de l'histoire de France », le volume qui concerne le XVIe siècle. Le premier fascicule, qui vient de paraître, est relatif aux premières guerres d'Italie et aux règnes de Charles VIII et de Louis XII. L'auteur a suivi le plan adopté par A. Molinier dans les fascicules précédents. Chaque règne s'ouvre par des considérations d'ordre général sur l'historiographie de la période étudiée : puis sont passées en revue les sources étrangères, italiennes, impériales, espagnoles, anglaises ; enfin, dans une section séparée, les sources relatives aux détails de chaque règne : sous cette rubrique sont rangées, selon l'ordre chronologique des faits, les plaquettes, œuvres littéraires, pièces de circonstance, monographies avec pièces justificatives, etc., qui n'ont pas trouvé place dans les catégories précédentes et qui présentent un certain intérêt pour l'historien. Un mérite dont on ne saurait manquer d'être frappé en maniant ce premier fascicule, c'est, avec la clarté de la disposition générale et la précision des données, la masse énorme de renseignements que l'auteur a su condenser dans ces deux cents pages environ. Il ne nous a pas paru que rien d'essentiel ait été omis, et si l'on songe que c'est la première bibliographie critique générale dont les historiens puissent se servir pour le XVIe siècle, qu'il n'y avait ni guide, ni modèle, on pourra se faire une idée de la somme d'efforts et de recherches que représente un tel travail. Si M. H. a craint sincèrement que l'attente des travailleurs ne fût déçue, il peut se détromper : son premier fascicule sera très utile, et ceux qui le suivront le seront peut-être davantage encore, car à mesure qu'on avance dans le XVIe siècle, les événements se compliquent, les sources se multiplient, et les bibliographies critiques sont toujours rares. — V.-L.-B.

— Georges de Nouvion. *Frédéric Bastiat, sa vie, ses œuvres, ses doctrines.* Paris, Guillaumin et Cie, 1905, in-8, IV-370 p. — P. Ronce. *Frédéric Bastiat, sa vie, son œuvre.* Paris, Guillaumin et Cie, 1905, in-8, IV-314 p. — Ces deux ouvrages, récompensés à l'Académie des Sciences morales et politiques (prix Léon Faucher, de 1904), sont de très honnêtes monographies sur un homme, fort oublié de nos jours injustement, mais qui eut son heure de vogue. Ils valent par des mérites différents. Celui de M. R., écrit d'une plume alerte, est trop biographique, et quelques détails de cette biographie sont nouveaux ; mais l'analyse des idées de Bastiat est superficielle, M. R. ne les étudie, en quelque manière, que du dehors, en nous disant à quelle occasion et pourquoi Bastiat les a émises. Il faut louer au contraire chez M. de N. un effort souvent heureux pour saisir la pensée de Bastiat et l'enchaînement de ses théories ; les détails biographiques sont traités moins pour eux-mêmes que pour la valeur explicative qu'ils peuvent avoir. Il est fâcheux que cette analyse ne soit pas parfaitement impartiale, et que M. de N. ait cru, dans un épilogue

---

1. Pour les plaquettes du temps, il nous semble que l'on aurait pu multiplier sans inconvénient les cotes de la Bibl. nat., et ce pour faciliter les recherches. P. 189, n° 704, il faut lire sans doute *Fontanieu*.

hors de propos et qui a souvent les allures d'un pamphlet, se lamenter sur les atteintes que porte de nos jours, au libéralisme économique, la pratique de l'interventionnisme et du socialisme d'État. — J. C.

— *Un duc et pair au service de la Révolution. Le duc de Lauzun (général Biron), 1791-1792.* Correspondance intime publiée par le comte de LORT DE SÉRIGNAN. Paris, Perrin, 1906, pet. in-8, 329 p. — Sous ce titre, M. de Lort de Sérignan (auteur de l'ouvrage sur « La première invasion de la Belgique, 1792 », dont nous avons rendu compte au t. V, p. 362), publie un registre de correspondance de Lauzun-Biron, registre conservé aux Archives de la Guerre et que plusieurs historiens avaient déjà utilisé. Il contient les copies de 102 lettres, datées du 9 décembre 1791 au 10 décembre 1792, écrites par Lauzun ou à lui écrites par Narbonne, Talleyrand, Dumouriez, Rochambeau, etc. M. de S. les répartit avec raison en deux groupes : le premier comprend 95 lettres, du 9 décembre 1791 au 26 mai 1792, intéressantes pour l'histoire de la mission de Ségur à Berlin, et pour celle des débuts de la campagne de 1792 (notamment pour la question du plan de campagne) ; le second, beaucoup moins important, ne compte que 7 lettres, du 22 août au 10 décembre 1792, où l'on trouvera quelques détails utiles sur le commandement de Lauzun à l'armée du Rhin. L'édition est faite d'après ce procédé discutable qui consiste à enchâsser les textes dans un commentaire suivi : pourtant il faut savoir gré à M. de S. d'avoir respecté l'individualité de chacun d'eux et de leur avoir assigné une numérotation suivie. Le volume se termine par un inventaire chronologique et analytique des 102 lettres, improprement dénommé « table analytique des matières », mais qui rendra des services.

— Cel Ch. CORBIN. *Notes et souvenirs d'un officier d'état-major (1831-1904).* Paris, Hachette, 1906, in-12, XI-302 p. (portr.). — Publiées par M. H. de Noussanne, ces « notes » sont à consulter pour l'histoire de la dernière période du siège de Sébastopol, dont le récit occupe, dans le volume, 160 pages sur 300. La première partie, intitulée : Collège et écoles, peut fournir quelques détails sur l'École polytechnique et la société parisienne au début du second Empire. Quant à la troisième, constituée par une « interview » prise en 1886 au colonel sur « La veille de Sedan », elle offre un mélange assez bizarre, difficile à définir et à apprécier, de littérature pure et de renseignements historiques.

— Le général napolitain Guillaume Pepe, qui a été mêlé à l'histoire du royaume de Naples sous la République et l'Empire et a joué un rôle capital dans la préparation du « Risorgimento », a publié en 1847, en trois volumes, ses propres mémoires. M. Léo MOUTON vient d'en donner une réédition, sous le titre : *La Révolution, l'Empire, la Restauration et le royaume de Naples. Mémoires du général Guillaume Pépé (1783-1846)*, publiés d'après l'édition originale (Paris, Perrin, 1906, pet. in-8, VIII-422 p.). L'idée était louable. Malheureusement, M. M. a cru pouvoir employer une méthode qu'il définit ainsi : « Peut-être est-ce l'énorme quantité de considérations générales, d'appréciations militaires, techniques et autres digressions dont ces *Mémoires* sont remplis qui ont rebuté le lecteur et les

ont empêchés d'obtenir la réputation qu'ils méritent par leur puissant intérêt. C'est pourquoi nous en donnons aujourd'hui une nouvelle édition, dégagée de tous les impedimenta qui, sans concourir à l'éclaircissement de la vie de l'auteur, arrêtaient et coupaient l'intérêt du récit ». Qu'ainsi émondés et allégés les mémoires de Pepe soient devenus beaucoup plus accessibles au public qui ne cherche qu'à se distraire, nous en convenons. Mais comme M. M. n'a indiqué nulle part le lieu de ses coupures et ne fournit de renseignements, ni sur leur nombre et leur importance, ni sur les « raccords » qu'il a probablement été obligé de pratiquer, il est de toute évidence que les travailleurs doivent, comme ci-devant, user de l'édition en trois volumes, et de celle-là seule. Ils s'y résigneront d'autant plus facilement que la « réédition » de M. M., complètement dépourvue d'appareil critique et de notes, n'est, en somme, qu'une pure et simple réimpression.

— Abbé L. Carrez. *Histoire du premier monastère de la congrégation de Notre-Dame établi à Châlons-sur-Marne (1613-1791)*. Tome Ier. Châlons, 1906, in-8, x-315 p. — La congrégation de Notre Dame, fondée en Lorraine par P. Fourier (1598), s'est d'abord développée dans cette province au début du XVIIe siècle grâce à la protection des ducs et des évêques ; elle s'est consacrée à l'instruction des jeunes filles, en s'inspirant des méthodes des Ursulines. Elle eut, au début, une existence mal assurée ; en 1628 seulement une bulle l'autorisa définitivement à avoir des élèves externes tout en gardant la clôture ; le premier monastère français, celui de Châlons, était déjà fondé depuis quinze ans.

M. l'abbé Carrez a entrepris l'histoire de ce monastère en utilisant surtout les *Lettres*, souvent remarquables, de P. Fourier, les travaux dont l' « instituteur » de la congrégation a été l'objet, les archives départementales et municipales de la Marne et de l'Aube. Son premier volume retrace la période de fondation (1613-1628), et l'ouvrage sera continué jusqu'à la Révolution, avec moins de développement sans doute, car si cette première période méritait une étude plus détaillée, le cadre fixé par le sujet est souvent dépassé par l'auteur, quand il étudie les débuts de la congrégation en Lorraine et les établissements français fondés après Châlons entre 1621 et 1628 (Soissons, Laon, Vitry-le-François, Sainte-Menehould, Troyes). Le travail est d'une érudition très consciencieuse et très minutieuse (identification et généalogie des religieuses, détail de leurs acquisitions, description et plan des monastères, rectifications aux ouvrages antérieurs pour de légères erreurs de faits ou de dates, etc.). Il est très touffu et d'une lecture difficile, vu la grande accumulation de détails, dont beaucoup n'ont qu'un intérêt strictement local ou ecclésiastique, et le plan adopté, qui consiste à suivre assez étroitement l'ordre chronologique, en interrompant souvent le récit d'une affaire, en passant et repassant sans cesse d'un monastère à un autre. Ce qu'on y peut relever de plus intéressant me paraît être l'ardeur de fondation qui se manifeste entre 1621 et 1628, malgré les multiples difficultés auxquelles se heurtent les établissements. Cette ardeur se montre surtout dans l'installation à Troyes (1628) ; la concurrence entre les Ursulines de Châtillon-sur-Seine et les dames de Châlons amène pour l'achat de la maison convoitée une « surenchère déraisonnable » (p. 271) ; les

secondes l'emportent pour la maison, ce qui n'empêche pas les premières de s'établir dans un autre endroit de la ville. P. Fourier avait bien hésité dans cette affaire : « Qu'importe-t-il à Dieu et au public, écrit-il, par qui cet ouvrage [l'instruction des filles] se fasse, ou par nous ou par d'autres ?... que l'on tienne pour suspecte une certaine démangeaison (qui fait gratter les esprits des filles quelquefois jusqu'au sang) de s'amplifier toujours,.. ç'a été un coup hardi que le marché de Troyes. » (p. 271, 276). Cet homme prudent, ennemi des ambitions inconsidérées et des disputes, signale souvent les difficultés : fondations hâtives avant d'avoir des constitutions bien réglées, et un personnel suffisamment nombreux et bien formé ; fondations dans trop de diocèses, ce qui multiplie les possibilités de conflit avec les évêques, admissions trop faciles de religieuses ; difficulté de l'union entre les monastères, dont une vive querelle entre Châlons et Soissons nous offre un exemple. Pour toutes ces difficultés, la congrégation, sur l'avis de P. Fourier, prend conseil des Jésuites : les autorités épiscopales et municipales sont d'ailleurs très bienveillantes.

Le livre se termine par un tableau du monastère en 1628, qui en montre la prospérité : les dons de fondation, les dots des religieuses, les pensions des élèves, lui ont permis d'acquérir maisons, jardins, fermes et prés ; dans les dix dernières années il a reçu cinquante religieuses, la plupart issues « de parents distingués » (p. 300). Les quelques lignes consacrées à l'instruction sont bien sèches et vagues : peut-être l'auteur manque-t-il de documents sur ce point, ou se propose-t-il de le traiter plus amplement dans la suite. — A. C.

CORRESPONDANCE

A propos de son article sur la vente des biens nationaux (cf. la *Revue*, t. VII, p. 737-775), M. Ph. Sagnac a reçu de M. Ferdinand-Dreyfus la lettre suivante, dont il le remercie :

Paris, le 8 septembre 1906.

Mon cher collègue,

Je connais votre souci d'exactitude historique : je prends donc la liberté de vous signaler, dans votre intéressante étude sur les ventes de biens nationaux, une erreur que vous n'hésiterez pas à rectifier.

Vous citez, page 740, un rapport du Comité d'aliénation comme étant de La Rochefoucauld-Liancourt ; page 744, vous en rapprochez les conclusions de celles du 4e rapport du Comité de mendicité, dont l'auteur est La Rochefoucauld-Liancourt. Page 746, vous attribuez au même constituant deux rapports du Comité d'aliénation.

Il y eut, à l'Assemblée constituante, six membres de la famille La Rochefoucauld. Il en est deux qui sont assez souvent confondus et qu'il importe de distinguer.

L'un fut député de la noblesse de la généralité de Paris Il s'appelait *Louis Alexandre, duc de la Rochefoucauld* ; il était pair de France, maréchal de camp, membre honoraire de l'Académie des sciences [1]. Il était fils de la duchesse d'Enville, l'amie de Condorcet, de Voltaire et de Choiseul. Il fut en effet membre du Comité d'aliénation, et devint, après la Constituante, administrateur de Paris; arrêté le 4 septembre 1792 à Forges-les-Eaux, il fut tué à Gisors à coups de pierre, presque sous les yeux de sa femme et de sa mère.

L'autre fut député de la noblesse du bailliage de Clermont-en-Beauvoisis. Il était le cousin du précédent. Il s'appelait *Alexandre-Frédéric-François de la Rochefoucauld, duc de Liancourt* [2]. Il était, en 1789, chevalier des ordres du roi, grand maître de la garde-robe, maréchal de camp. Il ne mourut que le 25 mars 1827. C'est le grand philanthrope démocrate dont j'ai retracé l'histoire.

Pendant la Révolution, il ne fut connu que sous le nom de *duc de Liancourt*. C'est sous ce nom qu'après la nuit mémorable du 14 au 15 juillet 1789, il fut élu, le 18 juillet, président de l'Assemblée [3]. C'est sous ce nom qu'il présida le Comité de mendicité. C'est de ce nom qu'il signa notamment le marché de la gravure pour la médaille du 4 août [4].

Il faut donc attribuer au *premier* les rapports cités par vous du Comité d'aliénation et *au second* les rapports du Comité de mendicité.

Après l'assassinat de son cousin, Liancourt eut le droit de porter le titre de duc de la Rochefoucauld [5]. Il n'en usa pas. En 1792 et 1793, il continua à signer: Liancourt [6]. Sous le Directoire, sous le Consulat et l'Empire, il signait : La Rochefoucauld-Liancourt. Ce n'est qu'à partir de 1815 qu'il reprit officiellement le titre de duc de la Rochefoucauld. J'ai des lettres manuscrites de lui signées ainsi : le d. d. la Rochefoucauld.

Cette rectification n'altère en rien les conclusions que vous tirez des vues du Comité d'aliénation rapprochées de celles du Comité de mendicité. Au sujet des biens nationaux, Liancourt fut, dès le début, partisan de la vente des biens du clergé. Lui-même s'y associa en acquérant, le 5 janvier 1791, moyennant 465.000 livres, la ferme d'Ereuse, commune de Bailleul-le-Soc (Oise) [7]. L'idée de convier les paysans à s'associer à l'achat des biens nationaux a été une de ses conceptions favorites. Dès 1789, dans son livre intitulé *Finances et crédit*, il veut, par

---

1. A. Brette, *Les Constituants*, p. 4.
2. A. Brette, *ibid.*, p. 29.
3. *Un philanthrope d'autrefois, La Rochefoucauld-Liancourt*, p. 85.
4. Arch. nat., Dvi, 6, n° 47.
5. *Vie du duc de la Rochefoucauld-Liancourt*, par son fils, Paris, 1811, p. 41.
6. Correspondance sur l'affaire des canons du Havre. *Un philanthrope d'autrefois*, p. 514 sqq.
7. La vente comprenait un corps de ferme de 120 muids de terre, un moulin à vent, maison, bâtiments (Arch. de l'Oise, Série Q, Émigrés).

la vente des grands domaines, développer la petite propriété. Lui-même partage ses terres en lots qu'il afferme aux paysans du voisinage [1]. N'oublions pas que Boncerf, membre de la Société royale d'agriculture, dont vous citez avec raison le mémoire du 20 août 1789, disait : « Les premiers créanciers de la nation sont les bras qui demandent de l'ouvrage et la terre qui attend des bras... L'Assemblée nationale a appelé les habitants des campagnes les créanciers de la terre et de la nature. » Or. Boncerf et Lambert[2], furent des premiers à demander, dès décembre 1789, la formation d'un comité chargé « d'appliquer d'une manière spéciale à la protection et à la conservation de la classe non-propriétaire les grands principes de justice décrétés dans la déclaration des droits de l'homme et dans la constitution [3] ».

Le 18 décembre, la Commune de Paris suppliait l'Assemblée, « au nom de la tranquillité, du repos public, et du bonheur des ouvriers et des indigents, de prendre en considération les mémoires de MM. Boncerf et Lambert [4] ».

Ce fut l'origine du Comité de mendicité, nommé le 30 janvier 1790.

Croyez-moi, mon cher collègue, votre dévoué,

FERDINAND-DREYFUS.

LIVRES NOUVEAUX

Histoire politique intérieure. — *Az. Bourgeois.* Le général Bonaparte et la presse de son époque. 1re série. Paris, Champion, 2. 50. — *J. Cobas.* Saint-Germain-Laval pendant la Révolution (1789-1795). Charlieu, Imp. Micolon. — *E. Dard.* Un épicurien sous la Terreur. Hérault de Séchelles (1759-1794). Paris, Perrin, 5. 00. — *R. Gibbs.* Men and women of the french Revolution. London, K. Paul, 25 sh. — *S.-C. Gigon.* La révolte de la gabelle en Guyenne (1548-1549). Paris, Champion, 7. 50. — *L. Grasilier.* Par qui fut livré le général Pichegru, d'après des documents inédits. Paris, Dorbon. — *P. Gruyer.* Napoleon, king of Elba. Transl. of french. London, Heinemann, 10 sh. — *L. Guillemaut.* Petite histoire illustrée de la Révolution dans le Louhannais (1789-1800). Louhans, Imp. Romand. — *O. Klein-Hattingen.* Napoleon I. Ein Schilderung des Mannes und seiner Welt. 1 Tl. Berlin, F. Dümmler, 3 mk. — *Mise de La Rochejacquelein.* Der Aufstand in der Vendée. Deutsch von J. Graf von Montgelas. München, H. Jaffe, 3 mk. — L'enfance et la jeunesse de Du Pont de Nemours racontées par lui-

---

1. Voir mon livre, p. 35.
2. Lambert, inspecteur des apprentis des diverses maisons de l'Hôpital général, était en relations fréquentes avec Liancourt à raison de ses occupations hospitalières.
3. Voir mon livre p. 147 sqq.
4. S. Lacroix, *Actes de la Commune de Paris*, t. III, p. 203.

même. Paris, Plon-Nourrit (ouvrage non mis dans le commerce). — *G. Lenôtre.* Flight of Marie-Antoinette. Transl. by. Mrs R. Stawell. London, Heinemann, 10 sh. — *P. Liman.* Die Revolution. Berlin, C. A. Swetschke. — *F. Masson.* Jadis. 2e série [Napoléon et les femmes. Napoléon à cheval. Napoléon était-il croyant ? Le Gal Cte de Flahaut. Marie-Louise à Orléans. La Princesse Mathilde]. Paris, Ollendorff, 3. 50. — Mémoires de Saint-Simon. Nouvelle édit. pub. par *A. de Boislisle* et *L. Lecestre.* T. XIX (suite de 1710). Paris, Hachette, 7. 50. — Napoleon. Berühmte Aussprüche und Worte von Corsika bis St. Helena. Gesamm. und hrsg. von *R. Rehlen.* Leipzig, J. Zeitler, 2 mk. 75. — Napoleon's last voyages, being the diaries of Admiral sir Th. Usher and J. R. Glover. New edit., with introduction and notes by *J. H. Rose.* London, T. Fisher Unwin, 10 sh. 6 d. — *E. Ollivier.* L'Empire libéral. Études, récits, souvenirs. T. XI. La veillée des armes. Paris, Garnier, 6 et 3. 50. — Bne *Pigeard.* La duchesse de Berry à la citadelle de Blaye. Paris, Ed. de la Nouvelle Revue, 1. 50. — *H. Poulet.* Le sans-culotte Philip, président de la Société populaire de Nancy (1793-1794). Nancy, Berger-Levrault, 3. 00. — Vte *Révérend.* Titres, anoblissements et pairies de la Restauration (1815-1830). T. VI et dernier. Paris, Champion. — *J. H. Rose.* Napoleon I. Uebers. von K. W. Schmidt. 2 Bde. Stuttgart, Greiner u. Pfeiffer, 12 mk. — *L. Smolle.* Napoleon I. Graz Styria, 1 mk. 20. — *F. Villard.* Les arbres de la liberté à Guéret et dans le département de la Creuse. Guéret, Betoulle. — *H. R. Yorke.* France in 1802. Described in a series of contemporary letters. Edit. and rev. with biogr. appendix by J. A. C. Sykes. London, Heinemann, 6 sh. — Bne *M. de Zedlitz.* Marie-Antoinette à Nancy (10 mai 1770). Paris, Imp. Mersch.

Histoire diplomatique. — *L. Bonneville de Marsangy.* Les États-Unis et la France en 1777. Paris, Imp. Cadot. — *F. Fehling.* Frankreich und Brandenburg in der Jahren 1679-1684. Leipzig, Duncker u. Humblot, 14 mk. — — *L. Jacob.* La formation des limites entre le Dauphiné et la Savoie (1140-1760). Paris, Champion, 4. 00. — *Ch. Lesage.* L'invasion anglaise en Égypte. L'achat des actions de Suez (novembre 1875). Paris, Plon-Nourrit, 3. 50. — *W. Pitt.* Orations of the french war, to the peace of Amiens. London, Dent, 1 sh.

Histoire militaire. — Cant *Balagny.* Campagne de l'empereur Napoléon en Espagne (1808-1809). T. IV. Paris, Berger-Levrault, 12. 00. — *C. Bleibtreu.* Die Grosse Armee. Zu ihrer Jahrhundertfeier. I. Bd. (1805-1807). Stuttgart, C Krabbe, 3 mk. — *I. C. Bollea.* La Rivoluzione in una terra del Piemonte (1797-1799). Torino, Clausen. — Cne *S. Bourguet.* La couverture au cours de la campagne de l'Est (1870-1871). Paris, Chapelot, 2. 00. — Gal *F. Canonge.* Histoire des arts militaires. I. Histoire militaire. T. II (2e partie). Guerre de 1870. Paris, Fanchon. — *G. Cardinal von Widdern.* Die Reiterei in den Tagen von Châlons-Sedans, 24. VIII. bis 3. IX. 1870. Berlin, R. Eisenschmidt, 8 mk. — Cant *Ed. Desbrière et* Cne *M. Sautai.* Organisation et tactique des trois armes. La cavalerie de 1740 à 1789. Paris, Chapelot, 3. 00. — Lt *E. Dutoit.* Historique du 9e bataillon de chasseurs. Avant-propos de A. Mézières. Niort, Imp. Mercier. — *Oberstlt Frobenius.* Kriegsgeschichtliche Beispiele des Festungskrieges aus dem deutsch-französischen Kriege von 1870-71. 11 Heft. III. Der belagerungsmäss. (förml.) Angriff. 2. Belfort. Berlin, Mittler, 4 mk. 50. — *G. Garavani.* Urbino e il suo territorio nel periodo francese (1797-1814). Urbino, M. Arduini. — *H. Genevois.* La Défense nationale

en 1870-1871. Les responsabilités générales. Nouvelle édition entièrement refondue. Paris, Fasquelle, 7. 50. — *G. Höcker*. Die Belagerung von Breslau (1806, 1807). Kattowitz, C. Siwinna, 1 mk. 50. — *G. Höcker*. Jena und Auerstädt. Kattowitz, C. Siwinna, 1 mk. 50. — *R. Knötel*. Die eiserne Zeit vor 100 Jahren, 1806-1813. Kattowitz, C. Siwinna, 6 mk. — *K. Krebs*. Vor 100 Jahren. Aufsätze und Urkunden zur Geschichte der Kriegsjahre 1806-1815. Leipzig, G. Kürsten, 2 mk. — *D. Frhr. von Lassberg*. Mein Kriegstagebuch aus dem deutsch-französischen Kriege 1870-1871. München, R. Oldenbourg, 6 mk. 50. — *De Laxague*. Siège de Bayonne en 1814-1815. Aix-en-Provence, Imp. Moderne, 1. 50. — Le maréchal Pélissier, duc de Malakoff. Tours, Mame. — *Gal-Major von Lettow-Vorbeck und Gal-Major von Voss*. Napoleons Untergang 1815. 2 Bd. Von Belle-Alliance bis zu Napoleons Tod. Berlin, Mittler, 10 mk. [Geschichte der Befreiungskriege, 1813-1815, in 4 Einzelwerken]. — *B. di Montluc*. La guerra di Siena dopo l'assedio e capitolazione (1555). Firenze, Lumachi. — *F. von Müller*. Erinnerungen aus den Kriegszeiten 1806-1813. Hamburg, A. Janssen, 0 mk. 80. — *J. Niessen*. Die Schlachten bei Kempen und Crefeld und deren Folgen. Kempen, Thomas, 0 mk. 75. — Notes sur la campagne de Russie en 1812 par le Cant Michel de la Horie, pub. par *L. Le Barbier*. Paris, Dujarric, 1. 25. — *S. Pellini*. Conto dell'amministrazione delle finanze del regno d'Italia dell'anno 1815 e budget per l'anno 1814. Aosta, G. Allasia. — *Lt Col Saint-Étienne*. Les chasseurs des Vosges et leur coup de main sur le pont de Fontenoy du 22 janvier 1871. Paris, Gougy, 3. 00. — *Dr A. Sammter*. Die Katzbach-Schlacht am 26. VIII. 1813. Liegnitz, Th. Kaulfuss, 0 mk. 75. — *P. Schreckenbach*. Der Zusammenbruch Preussens im Jahre 1806. Jena, E. Diederich, 6 mk. — *E. Tradigo*. Ricordi della spedizione di Crimea (1855-1905). Roma, Voghera. — *N. Trovanelli*. Cesena dal 1796 al 1859. T. Ier (1796-1831). Cesena, Tip. Biasini-Tonti, 2 l. 50. — *Feldmarschalllt E. von Woinovich*. Kämpfe in der Lika, in Kroatien und Dalmatien. Wien, C. W. Stern, 2 mk. [Das Kriegsjahr 1809 in Einzeldarstellurgen.]

Histoire religieuse. — *D. Anger*. Les dépendances de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. T. Ier. Seine et Seine-et-Marne (Archives de la France monastique). Paris, Champion, 10. 00. — *Abbé O. Bled*. Les Frères des Écoles chrétiennes à Saint-Omer (1719-1906). Saint-Omer, Imp. d'Homont. — *R. P. Boulay*. Vie du Vénérable Jean Eudes, instituteur de la congrégation de Jésus et Marie. T. II : 1643-1653. Paris, Haton. — *Cl. Bouvier*. Un prêtre continuateur de Le Play. Henri de Tourville (1842-1903). Paris, Bloud, 1. 50. — *A. Brou*. Les Jésuites de la légende. Ire partie : Des origines de l'anti-jésuitisme jusqu'à Pascal (1542-1656). Paris, Retaux. — *F. Cadet de Gassicourt*. Histoire de l'abbaye de Cordillon. Tome Ier : Histoire. Paris, Champion, 15. 00. — *Chne Cantel*. Une martyre. La Bienheureuse R. Chrétien de Neufville, l'une des seize carmélites de Compiègne (1741-1793). Évreux, Imp. Odieuvre. — *Abbé Dumaine*. Il y a cent ans. État des communautés dans l'Orne. La Chapelle-Montligeon, Imp. de Montligeon. — *Abbé J. Favre*. Lacordaire orateur. Paris, Poussielgue, 7. 50. — Documents inédits sur le protestantisme à Vitry-le-François depuis la fin des guerres de religion jusqu'à la Révolution française, recueillis et publiés par *G. Hérelle*. T. II (1687-1789). Paris, Picard. — *Abbé A. Krieger*. Un saint prêtre de Paris. L'abbé Parguel, curé fondateur de Notre-Dame de la Gare (1806-1879). Paris, Walzer. — L'abbé Désétable, curé de Notre-Dame de Caen, chanoine de Bayeux. Caen, Imp.

Domin. — *Chne Laveille.* Vie du B. Grignon de Montfort. Paris, Poussielgue, 5. 00. —*Abbé Lavorel.* Les martyrs de la Révolution dans le diocèse d'Annecy. M. l'abbé Vernaz. Annecy, Imp. Abry. — *R. P. Lecanuet.* L'Église de France sous la troisième République (1870-1878). Paris, Poussielgue, 7. 50. — Les bénéfices du diocèse de Rodez avant la Révolution de 1789. État dressé par l'abbé de Grimaldi, publié par le *Chne J. Touzery.* Rodez, Imp. catholique. — *A. Mathiez.* Contributions à l'histoire religieuse de la Révolution française. Paris, Alcan, 3. 50. — *A. Monnin.* Life of the Blessed Curé d'Ars. London, Burns a. Oates, 2 sh. 6 d. — *Gte de Montgesty.* Le bienheureux François-Régis Clet, soldat du Christ, martyrisé en Chine (1748-1820). Paris, Lethielleux. — *Abbé J. Mury.* Une paroisse lyonnaise pendant cinquante ans, Le Bon Pasteur. Lyon, Crozier. — *J. Le Roussel.* Vie de M. l'abbé Leconte, curé de Saint-Georges de Montcocq. La Chapelle-Montligeon. — *J. M. Turpin.* Anne Toussainte de Volvire de Ruffic, sa vie, ses œuvres, sa vénération (1653-1694). Nantes, Lanoc-Mazeau.

Histoire économique et sociale. Histoire coloniale. — *Mrs Bearne.* Heroines of french society in the court, the Revolution, the Empire and the Restoration. London, T. Fisher Unwin, 10 sh. 6 d. — *R. Blanchard.* La densité de population du département du Nord au XIXe siècle. Étude de dix recensements de population. Lille, Imp. Danel. — *Brun-Durand.* Le Président Charles Ducros et la société protestante en Dauphiné au commencement du XVIIe siècle. Valence, Imp. Céas. — *E. Brunet.* La charité paroissiale à Paris au XVIIe d'après les règlements des Compagnies de charité. Caen, Imp. Valin. — *J. Campi.* Hospice civil d'Ajaccio. Étude historique et administrative (1581-1905). Ajaccio, Imp. Moderne, 1. 50. — *J. Carcopino.* La terre de Verneuil (Eure) à la veille de la Révolution. Verneuil, Aubert, 1. 00. — *A. V. Chapuis.* Les anciennes corporations dijonnaises (règlements, statuts et ordonnances). Dijon, Nourry. — *P. Cultru.* Leçon d'ouverture du cours d'histoire coloniale à l'Université de Paris. Besançon, Imp. Jacquin. — *J. Ettlinger.* Madame Récamier. Leipzig, F. Rothbarth, 1 mk. 50. — *G. Gidel.* La politique de Fénelon. Paris, Larose et Texin, 2. 50. — *A. Grimal et G. Colomb.* Cent ans de la vie d'un collège : Lure (1806-1906). Lure, Ecrement, 5.00. — Iventaire des registres des insinuations du Châtelet de Paris; règnes de François Ier et Henri II, publiés par *E. Campardon et A. Tuetey.* Paris, Champion, 20. 00. (Publ. de la Ville de Paris). — *F. Laroche.* La réserve héréditaire sous la Révolution. Paris, Larose et Tenin. — *M. Louyot.* Recherches historiques sur le notariat en Lorraine et Barrois. Nancy, Berger-Levrault, 4. 00. — *A. Picard.* Le bilan d'un siècle (1801-1900). T. III : Agriculture, horticulture, chasse, pêche, industries alimentaires. Paris, H. Le Soudier, 10. 00. — L'administration des ateliers de charité (1789-1790). Rapport de J.-B. Edme Plaisant, l'un des administrateurs du département des Travaux publics, pub. par *A. Tuetey.* Paris, Cornély (Publ. de la Soc. de l'hist. de la Révolution française). — *R. Puisieux.* L'impôt du tabac sous l'ancien régime. Paris, A. Rousseau. — *Ch. Schefer.* La France moderne et le problème colonial. I. 1815,1830. Paris, Alcan, 7. 00. — *P. Thiaucourt.* La sorcellerie au ban de Ramonchamp au XVIIe siècle. Remiremont, Imp. Haut. — *H. N. Williams.* Madame Récamier and her friends. New and revised edit. London, Harper, 7 sh. 6 d.

Histoire littéraire, histoire de l'art, histoire des sciences. — *G. Aslan.* La morale selon Guyau et ses rapports avec les conceptions actuelles de la morale

scientifique. Paris, Alcan ; 2. 00. — *J. Benner*. En mémoire de J.-J. Henner, notes intimes. Paris, Lemerre. — Catalogue de l'exposition rétrospective des arts en Franche-Comté. Besançon, Imp. Dodivers. — *M. Chipon*. Le cabinet Adrien Paris à l'exposition rétrospective de Besançon. Paris, Librairie de l'Art, 2. 00. — Correspondance de M. d'Angiviller, directeur des bâtiments du roi, avec le peintre Pierre, pub. par *M. Furcy-Raynaud*. Paris, Schemit, 15.00 (Nouvelles archives de l'art français). — *Ed. Cuvelier*. La Fontaine et Boileau sur le terrain de la fable. Lille, Tallandier. — *Dr P. Delaunay*. Vieux médecins. 1re série. Paris, Champion, 6. 00. — *R. Dumesnil*. G. Flaubert, son hérédité, sa méthode. Paris, Société française d'imp. et de librairie, 3. 50. — *Th. Duret*. Les peintres impressionnistes. Paris, Floury, 25. 00. — *J. Écorcheville*. De Lulli à Rameau (1690-1730). L'esthétique musicale. Paris, Imp. Fortin, 5. 00. — *H. Hartleben*. Champollion. Sein Leben und sein Werk. 2 Bde. Berlin, Weidmann, 30 mk. — *Hérault de Séchelles*. Œuvres littéraires, publiées par Émile Dard. Paris, Perrin, 3. 50. — *H. Hoffding*. Traduction *P. Bordier*. Histoire de la philosophie moderne. 2 vol. Paris, Alcan, 20.00. — *Victor Hugo*. La Légende des Siècles. Tome Ier. Paris, Ollendorff, 10.00 (Édition de l'Imprimerie nationale). — *Dr P. de Lastic*. La pathologie mentale dans les œuvres de Gustave Flaubert. Paris, Baillière. — Le meuble à l'époque de Louis XVI d'après l'œuvre gravé des maîtres De La Fosse, Ranson, Liard, Roubo (recueil de 120 planches). Paris, Foulard, 180. 00. — « Les Essais » de Michel de Montaigne, publiés d'après l'exemplaire de Bordeaux, avec les variantes manuscrites, par *F. Strowski* T. Ier. Paris, Fontemoing, 25. 00. (Édition municipale de la ville de Bordeaux). — Lettres de Charles Baudelaire (1842-1866). Paris, Éditions du Mercure de France, 7. 50. — *Pce de Ligne*. Mes écarts ou ma tête en liberté. Réflexions choisies, ordonnées et annotées par F. Caussy. Paris, Sansot. — *Eug. Lintilhac*. Histoire générale du théâtre en France. T. II. La Comédie. Moyen âge et Renaissance. Paris, Ollendorff, 3. 50. — Madame de Staël to Benjamin Constant. Unpublished letters and other mementoes. Édit. by *El. de Nolde*. London, C. G. Putnam's sons, 6 sh. — *A. Magnin*. Prodrome d'une histoire des botanistes lyonnais. Lyon, Plan. — *L. Maigron*. Fontenelle, l'homme, l'influence. Paris, Plon-Nourrit, 7. 50. — *J. Maurice*. Notice nécrologique sur Eugène Müntz (1845-1902). Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur. — *Ed. Maynial*. La vie et l'œuvre de Guy de Maupassant. Paris, Mercure de France, 3. 50. — *F. Meunié*. Bibliographie de quelques almanachs illustrés des XVIIIe et XIXe siècles. Paris, Leclerc, 10.00. — *H. Pernot*. Notices sur la vie et les œuvres d'Émile Legrand. Paris, Guilmoto. — *A. Ponroy*. Maurice Rollinat, impressions. Bourges, Imp. Sire. — Procès-verbaux des assemblées du jury élu par les artistes exposants au Salon de 1791 pour la distribution des prix d'encouragement, publiés d'après le manuscrit par *M. Furcy-Raynaud*. Paris, Schemit. — Quelques documents sur Pierre Corneille, publiés au 3e centenaire de sa naissance par la Société rouennaise de Bibliophiles. Rouen, Imp. Gy. — *H. Vaganay*. Amadis en français. Livres I-XII. Essai de bibliographie et d'iconographie. Paris, Champion, 10.00. — *L. Veuillot*. Pages choisies, avec introduction par A. Albalat. Paris, Librairie des publications populaires, 5. 00.

Histoire locale et généalogique. — *H. Durandard d'Aurelle*. Généalogie de la famille d'Aurelle en Auvergne, Rouergue, Velay, Gévaudan. Paris, Bibliothèque de la Revue héraldique. — *J. Crépin*. Monographie des anciennes paroisses d'Auvillers et Neuilly-sous-Clermont. Abbeville, Imp. Paillart. — *Cte E. de Balincourt*.

Avignon de 1520 à 1560 d'après les livres de raison des Merle de Beauchamp, premiers consuls de la ville. Nîmes, Imp. Chastanier. — *E. Brisse.* Monographie de Beaurevoir (Aisne). Paris, Champion, 1. 00. — *Abbé L. Le Gallien.* Belle-Ile. Histoire politique, religieuse, militaire. Vannes, Lafolye. — *E. Tausserat.* Généalogie des Bugnot. Orléans, Imp. Gout. — *A. Blondel.* Chartres. Petite histoire d'une vieille cité. Chartres, Imp. Durand. — *E. Du Pin de la Guérivière.* Les Coquebert de l'ancien Rémois. Vannes, Imp. Lafolye. — *Dr Aude.* Mademoiselle Félicie Dosne. Aix-en-Provence, Imp. Bourély. — *V. E. Veuclin.* Annales d'une petite localité rurale du Drouais : Escorpain. Mesnil, Imp. Firmin-Didot. — *R. Blanchard.* La Flandre, étude géographique de la plaine flamande en France, Belgique et Hollande. Paris, Colin, 12. 00 (Pub. de la Soc. Dunkerquoise). — *Abbé C. Daugé.* Habas, son histoire. Dax, Pouyfaucon, 2. 50. — Inventaires sommaires des archives communales et hospitalières de la ville d'Haubourdin (Nord), par *de Cleene et J. Vermaere.* Lille, Imp. Danel. — *J. Artaud.* Contribution à l'histoire de Lyon. Le bureau de la santé. Une menace de peste en 1579. Trévoux, Imp. Jeannin. — Lyon et la région lyonnaise en 1906. 2 vol. Lyon, Rey. (Publ. pour le Congrès de l'Association française pour l'avancement des science). — *G. Leroy.* La caserne Augereau à Melun. Melun, Huguenin, 5. 00. — *L. Gareau.* Monographies de quelques communautés du bailliage de la Montagne. Dijon, Nourry. — *J. d'Orléans, duc de Guise.* Les seigneurs du Nouvion-en-Thiérache (1147-1790). Paris, Dubois (non mis dans le commerce). — *Abbé Bretaudeau.* Histoire des Ponts-de-Cé. Angers, Germain et Grassin. — *Vte Hervé du Halgoüet.* Essai sur le Porhoët (le comté, sa capitale, ses seigneurs). Paris, Champion, 4. 00. — *Bon Du Roure.* Les anciennes familles de Provence. Généalogie de la famille Boye, seigneurs d'Ubaye. Paris, Champion, 4. 00. — *H. Clouzot.* Royan et ses conches. Niort, Clouzot. — *P. Eudel.* Bibliographie de Royat. Paris, Le Soudier. — *Cne J. Chevalier.* Mémoires pour servir à l'histoire des comtés de Valentinois et de Diois. T. II. Paris, Picard. — *G. Guillemet.* Au pays vendéen. Description, histoire, sites et monuments. Niort, Clouzot. — *Abbé Ch. Lemoyne.* Vigneul-sous-Montmédy. Quelques mots d'histoire locale. Montmédy, Imp. Girardot.

Étude statistique sur le clergé constitutionnnel et le clergé réfractaire en 1791 [1]

On sait que, la constitution civile du clergé une fois décrétée, l'Assemblée constituante, par son décret du 27 novembre, accepté par le roi le 26 décembre 1790, obligea les ecclésiastiques fonctionnaires publics à prêter le serment suivant : « Je jure de veiller avec soin sur les fidèles du diocèse (ou de la paroisse) qui m'est confié, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi ». Ce serment, qui était formulé presque dans les mêmes termes que le serment civique, fut considéré par tous les ecclésiastiques comme un serment à la constitution civile du clergé ; maintenir la constitution, c'était maintenir aussi la constitution civile du clergé qui en faisait partie et qui était une des principales lois constitutionnelles. Le décret du 27 novembre disait, dans son article 8 : « Seront de même poursuivies comme perturbateurs de l'ordre public et punies suivant la rigueur des lois toutes personnes ecclésiastiques ou laïques qui se coaliseraient pour combiner un refus d'obéir aux décrets de l'Assemblée nationale acceptés ou sanctionnés par le roi, ou pour exciter des oppositions à leur exécution ». Pour des ecclésiastiques, un des principaux décrets, c'était celui qui réorganisait l'Eglise de France. En réalité, l'Assemblée exigeait le serment de maintenir la constitution civile du clergé comme tous les autres décrets constitutionnels de l'Assemblée. Une foule de serments et d'adresses, les restrictions apportées à leur serment par beaucoup d'ecclésiastiques le prouvent suffisamment [1].

On ne commença à prêter le serment qu'en janvier 1791. Aussitôt la cour de Rome s'émut et le pape lança deux brefs, le 10 mars et le 13 avril 1791 ; il avait attendu la crise aiguë, après avoir épuisé tous les moyens dilatoires et cherché un compromis et « une voie canonique, s'il était

1. Nous ne pouvons en donner ici les preuves nombreuses et qui sont toutes absolument concluantes. Nous le ferons sans doute plus tard.

possible », en consultant les évêques de France[1]. Il était douloureusement affecté de voir des ecclésiastiques prêter le serment; mais il se consolait en pensant que la plus grande partie des évêques, une foule de chapitres et la majorité des prêtres de second ordre l'avaient refusé. « Illud quoque, disait-il le 13 avril, magis magisque nostram consolationem adauxit..., ita ut cum ab episcopis centum triginta et uno istius regni quatuor duntaxat dissiderent, cumque tam ingenti episcoporum numero capitulorum etiam multitudo et parochorum sive pastorum secundi ordinis pars major accederet.... »[2] Cette majorité se transforme, dans la traduction française de l'abbé Royou, en « une grande partie », ce qui est bien vague et tout différent. Or c'est bien la pensée du pape que la majorité a refusé de prêter serment; il le répète dans son bref à plusieurs reprises, s'appuyant sur le consentement général de l'Église de France dans sa résistance au décret. Les jureurs ne sont plus même qu'une poignée d'hommes, cinq évêques et un tout petit nombre de malheureux pasteurs de second ordre : « Ac perpauci secundi ordinis pastores infelicissimi. »[3]

Cette affirmation du pape est-elle conforme aux faits? Les prêtres qui ont accepté le décret de l'Assemblée et notamment la constitution civile du clergé ont-ils été en minorité? C'est à cette question capitale que nous pourrons répondre d'une manière suffisante, suivant nous, d'après un grand nombre d'états statistiques envoyés par les directoires de départements au Comité ecclésiastique de l'Assemblée constituante[4].

---

1. Bref du 13 avril 1791. Certaines phrases, comme la suivante, méritent d'être relevées... « Sententia gallicanorum episcoporum super propositis articulis esse exquirendas, ut canonicam quamdam, si fieri posset, rationem ipsi indigitarent, quam hic apte excogitari posse locorum intervalla vetabant. » Arch. nat., AD XVIII C, tome 24, pièce 17, p. 8.

2. Ibid., p. 10.

3. Ibid., p. 14. — Voir encore p. 28 « ... Constitutionem quam omnes fere gallicanæ ecclesiæ episcopi aliique *plures* ecclesiastici viri improbarunt... », p. 44 « pastores secundi ordinis qui et *plurimi*... » Ici c'est toujours la même affirmation sous des formes différentes. Les jureurs sont toujours « perpauci », les réfractaires « plures », « plurimi », « pars major ». — L' « Exposition sur les principes de la constitution civile » émanée des évêques et archevêques et envoyée au Pape a reçu l'adhésion de la majorité, « ita ut... hujus modi sane expositio concordi animorum consentione suscepta totius gallicanæ ecclesiæ doctrina haberetur et esset. » (p. 10).

4. Ces statistiques se trouvent aux Archives nationales, série D XIX (Comité ecclésiastique), cartons 21 et 22. Dans D XIX, 44, est un état du district de Saint-Denis (département de Paris). Où sont les statistiques qui manquent? Nous n'en avons pas trouvé dans D XIX, ni dans F 19. Nous pensons que les archives départementales pourraient peut-être nous fournir les états des départements que nous n'avons pu trouver. M. l'abbé Millard (*Le clergé du diocèse de Châlons-sur-Marne*, 1904) a trouvé à Châlons les statistiques complètes du département de la Marne. M. Arnaud (*Histoire de la Révolution dans l'Ariège*, 1905) a trouvé aux Arch. nat. dans F 1c III la statistique globale de l'Ariège. Aux archives départementales de la Seine-Inférieure M. Duchemin a trouvé la statistique. Nous

I

Les municipalités adressaient aux directoires de district des certificats de serment et la liste des prêtres qui avaient refusé le serment, y avaient apporté des restrictions ou ne s'étaient même pas présentés devant elles. Les directoires de district faisaient ensuite un état par paroisse des ecclésiastiques fonctionnaires publics assermentés et réfractaires et l'envoyaient aux directoires des départements, qui réunissaient les renseignements des districts et en faisaient un état général pour le Comité ecclésiastique de l'Assemblée constituante. Les tableaux que nous avons ne sont pas toujours absolument complets ; parfois des municipalités n'ont rien envoyé au directoire du district. Mais la plupart de ceux que nous possédons aux Archives nationales sont très complets ; quelques-uns même sont faits avec le plus grand soin, donnent le total des curés, des vicaires, des autres ecclésiastiques fonctionnaires publics (supérieurs et directeurs de séminaires, principaux, professeurs et régents de collèges), même des ecclésiastiques non fonctionnaires publics (chanoines, ex-religieux), par paroisse, par district et ensuite pour tout le département. Beaucoup d'états sont très complets, mais ne donnent pas les totaux par district et pour le département ; nous avons dû faire les additions. Ces statistiques départementales ont été faites en exécution du décret du 12 mars 1791, et datent le plus souvent d'avril, mai ou juin de cette année.

Malheureusement, beaucoup de statistiques départementales manquent dans les papiers laissés par le Comité ecclésiastique. Nous avons des états complets ou partiels pour 49 départements sur 83. Les états sont complets, presque sans exception, pour 43 départements. Les six autres qui sont très incomplets sont : 1° le département de Paris (district de Saint-Denis — Dxix, 44 — et la ville de Paris), d'après des documents imprimés ; 2° les Bouches-du-Rhône (district d'Arles) ; 3° la Corse (état très incomplet et mal fait) ; 4° le Nord (manquent les districts de Cambrai, Douai, Avesnes) ; 5° la Dordogne (manquent environ 200 paroisses sur près de 700) ; 6° l'Orne (district de Laigle). Nous avons établi notre addition d'après les résultats de 43 départements. Les états de ces 43 départements sont tout à fait complets, sauf ceux des Côtes-du-Nord, de la Loire-Inférieure, de la Marne et de la Seine-Inférieure ; mais il ne nous

appelons donc l'attention des archivistes et des historiens sur cette question et sur ces documents, et les prions instamment de vouloir bien nous communiquer les résultats de leurs recherches, en vue d'arriver à une carte aussi complète que possible de la répartition du clergé constitutionnel sur le territoire français en 1791.

manque qu'une faible partie de ceux-ci; pour la Loire-Inférieure 1 district sur 9 (celui de Nantes); pour les Côtes-du-Nord, 1 district sur 9 aussi (celui de Guingamp); pour la Seine-Inférieure, celui de Neufchâtel et encore approximativement, on le verra; enfin pour la Marne, grâce à l'état publié par M. l'abbé Millard, relatif à quatre districts du département, et à celui des Archives nationales donnant le district de Reims, à l'exception de 19 municipalités sur 94, nous avons une statistique presque complète.

Nous avons donc les états de 43 départements complets ou à très peu près, et ceux de 2 autres en majeure partie (Dordogne et Nord). Sur 83 départements, c'est plus de la moitié. Nos conclusions peuvent donc présenter quelque intérêt. De plus, les départements dont nous possédons les statistiques sont semés çà et là sur la carte de France, tout à fait au hasard. Toutes les régions du territoire français se trouvent représentées. Il n'y a pas, on le verra, de grandes différences entre les départements des mêmes régions, des mêmes provinces, et, par suite, en l'absence de statistiques pour un nombre considérable de départements, les états que nous avons pour 49 pourraient permettre des inductions sur les départements qui appartiennent aux mêmes pays.

Nous avons dressé trois tableaux et une carte.

Le tableau I donne la statistique, par ordre alphabétique de département, des ecclésiastiques constitutionnels et des ecclésiastiques réfractaires, avec la proportion des constitutionnels. Nous avons considéré comme ecclésiastiques : 1° les ecclésiastiques fonctionnaires publics (évêques, curés, vicaires, personnel enseignant des séminaires et des collèges, 2° les non-fonctionnaires publics (chanoines, religieux, chapelains, etc.), qui, sans y être obligés, ont prêté le serment. Les membres de cette deuxième catégorie ne sont comptés que dans un petit nombre de cas, les statistiques ne les mentionnant pas, en général. Ensuite nous n'avons compté comme constitutionnels que ceux qui ont prêté le serment pur et simple. Tous ceux qui ont refusé, mis à leur serment des préambules ou des restrictions, tous ceux qui sont indiqués comme s'étant rétractés, ont été rangés parmi les réfractaires. Nous n'avons pas suivi les statistiques qui classent parmi les assermentés les prêtres qui ont apporté des restrictions à leur serment. Mais nous savons qu'il y eut des rétractations après que les statistiques eurent été faites; nous ne pouvons les indiquer, ne les connaissant pas; d'ailleurs, notre but est de donner l'état du clergé séculier après la constitution civile, dans la première moitié de l'année 1791, à l'époque de la Constituante, avant la grande lutte des révolutionnaires contre les réfractaires.

Le tableau II indique, d'après les états, la statistique des départements par district. Il a moins d'intérêt, mais il permet de voir les différences entre les diverses parties d'un département.

Le tableau III groupe par région les indications du tableau I, de manière à montrer d'une manière précise la force des deux partis contraires. On a calculé pour chaque région la proportion des assermentés. On a pris ou des provinces ou des régions géographiques ayant une certaine unité, sans rien de rigoureux, d'ailleurs.

Enfin la carte montre d'une manière plus frappante la proportion des prêtres constitutionnels dans chaque département et dans les trois districts isolés que nous avons : Laigle (Orne), Arles (Bouches-du-Rhône), Saint-Denis (Paris)[1]. Nous avons mis une teinte uniforme sur chaque département, sans indiquer les différences des districts. Mais il est évident qu'on aurait pu, avec des couleurs, montrer les différences par district; nous avons renoncé à cette méthode que nous aurions adoptée si nous avions eu la bonne fortune de trouver les statistiques de tous les départements en 1791. D'ailleurs, le tableau II permettra de se rendre compte des différences pour les districts et de rectifier la carte dans le détail.

II

I. *Proportion des assermentés et des réfractaires.* — Dans 43 départements sur 83, soit plus de la moitié, le nombre des ecclésiastiques fonctionnaires publics (curés, vicaires, professeurs, supérieurs et directeurs de séminaire) qui prêtèrent le serment pur et simple, conformément au décret du 27 novembre 1790, est de 14.047, et celui de ceux qui le refusèrent, y mirent des préambules ou des restrictions ou ne se présentèrent pas devant les municipalités, est de 10.395. La proportion des assermentés est de 57,6 %, soit près de 6/10. Sur 10 prêtres donc, 6, en moyenne, prêtèrent le serment et 4 furent considérés comme réfractaires.

Dans les 6 départements que nous n'avons qu'en partie : Paris (district de Saint-Denis et ville de Paris), Orne (district de Laigle), Bouches-du-Rhône (district d'Arles), Nord (5 districts sur 8), Dordogne (500 paroisses sur 700) — je néglige la Corse, vraiment trop incomplète —, le nombre des assermentés donnés par les états est de 1.333, et celui des réfractaires de 1.229, nombres qui ne modifient pas la proportion générale.

1. La carte ne donne pas les départements de la Seine-Inférieure et de l'Ariège, dont nous nous sommes procuré trop tard les statistiques, ni celle de la ville de Paris. Elle donne 43 départements et 3 districts, au lieu de 45 que nous avons en réalité.

Mais la proportion donnée ne changerait-elle pas, si nous avions les statistiques des 35 départements qui manquent complètement? Peut-être serait-elle légèrement affaiblie; mais nous pensons que la majorité resterait aux prêtres assermentés. La carte peut nous aider à faire quelques inductions. Nous sommes porté à croire que les départements du bassin de Paris et du Centre qui nous manquent (Aisne, Ardennes, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Aube, Yonne, Cher, Loir-et-Cher, Nièvre) doivent avoir une proportion voisine des départements que nous connaissons bien et qui les touchent, comme l'Oise, l'Eure-et-Loir, le Loiret, l'Indre-et-Loire, l'Indre, l'Allier, la Marne, la Haute-Marne, la Côte-d'Or. De même la Saône-et-Loire, le Rhône-et-Loire, l'Isère ne doivent pas avoir été bien différents des départements voisins; de même aussi les Basses-Alpes et les Bouches-du-Rhône. Pour la région des Cévennes nous serions portés à croire qu'elle ressemble à celle du Bas-Languedoc et a dû être inférieure à la moyenne. Pour le Sud-Ouest (Lot, Lot-et-Garonne, Tarn, Haute-Garonne, Gers, Basses-Pyrénées) nous serions beaucoup plus embarrassés: l'Hérault, les Landes et la Corrèze, qui bordent cette région, sont en majorité réfractaires; d'autre part, la Gironde, la Dordogne, l'Aude, les Pyrénées-Orientales et l'Ariège sont en majorité constitutionnels; nous croirions volontiers qu'ici les forces des deux partis ont dû à peu près s'équilibrer; mais ce n'est qu'une hypothèse. Ainsi le bassin de Paris, le Centre et le Sud-Est augmenteraient sensiblement la proportion des constitutionnels.

Mais elle serait diminuée très fortement ensuite par ceux des départements de l'Ouest et du Nord-Ouest qui manquent complètement et qui sont: quatre départements normands (sauf la Seine-Inférieure et le district de Laigle, dans l'Orne), l'Ille-et-Vilaine, le Maine-et-Loire, la Vendée, les Deux-Sèvres, la Vienne, peut-être aussi par la Somme, soit 10 départements. La Vendée, l'Ille-et-Vilaine — cela est certain — doivent ressembler au département de Bretagne dont nous avons les statistiques.

Nos hypothèses se réduisent donc à ceci: 10 départements défavorables aux constitutionnels, 14 favorables; enfin la région du Sud-Ouest et des Cévennes (des Basses-Pyrénées et du Gers à la Haute-Loire), soit 10 départements, ne changerait sensiblement rien au résultat final. Nous arrivons donc à croire que des statistiques complètes ne modifieraient guère la proportion de 57 %; la majorité des ecclésiastiques resterait donc constitutionnelle.

II. *Répartition géographique.* — Sur notre carte, malheureusement incomplète, quatre régions dominées par les réfractaires se détachent nettement: 1° la région du Nord (Nord, Pas-de-Calais) qui, peut-être,

devrait être prolongée plus au sud, jusqu'à Amiens ; 2° la Basse-Alsace (Bas-Rhin) ; 3° la Bretagne et le Maine ; 4° le Bas-Languedoc (Hérault, Gard) auquel il faudrait sans doute ajouter les départements de la Lozère, de la Haute-Loire. La proportion des constitutionnels n'est que de 42 et 36 °/₀ dans l'Hérault et le Gard ; elle n'est plus que de 20 °/₀ dans la région du Nord et en Bretagne ; et elle tombe à 8 °/₀ dans le département du Bas-Rhin où la proportion de réfractaires (92 °/₀) est plus forte que dans le Morbihan lui-même.

Les pays où la majorité constitutionnelle est le plus accusée sont : 1° le Sud-Est (Provence et Dauphiné), où elle atteint 89 °/₀ ; le Var, le premier de tous sur la liste des départements constitutionnels, a une proportion de 96 °/₀ de prêtres assermentés ; les Hautes-Alpes 89 °/₀, la Drôme 86 ; — 2° l'Est, sauf la Basse-Alsace (Bas-Rhin) et le département de la Moselle. Le Haut-Rhin diffère complètement du Bas-Rhin ; la proportion des constitutionnels, au lieu de 8 °/₀, y est de 51 °/₀ en moyenne, elle augmente à mesure qu'on s'éloigne de la Basse-Alsace et qu'on remonte le Rhin et l'Ill ; le district d'Altkirch est déjà beaucoup plus constitutionnel que celui de Colmar (53 °/₀), et Belfort l'est beaucoup plus qu'Altkirch (70 °/₀). De Belfort on gagne le département du Doubs où la proportion moyenne des constitutionnels est supérieure à la moyenne du Haut-Rhin (57 °/₀), puis à la Haute-Saône (71 °/₀), au Jura (70 °/₀), à la Meuse (82 °/₀), à la Haute-Marne (63 °/₀), à la Marne (64 °/₀), à la Côte-d'Or (71 °/₀), à l'Ain (87 °/₀). Bourgogne, Champagne, Franche-Comté, Lorraine (sauf Moselle), Haute-Alsace sont en majorité constitutionnels ; quelques départements, comme l'Ain et la Meuse, comptent même une majorité très forte d'assermentés ; — 3° le Centre (Auvergne et Bourbonnais, Limousin, vallée de la Loire) est nettement constitutionnel, surtout la vallée de la Loire moyenne, le Berry et le Bourbonnais. Gien, Orléans, Beaugency, Amboise comptent une forte majorité d'assermentés ; Tours est un îlot réfractaire, Langeais est constitutionnel ; mais le district de Chinon est nettement réfractaire (61 °/₀) et annonce les pays de la Chouannerie (Maine-et-Loire, Deux-Sèvres) ; — 4° la région des Charentes (68 °/₀) ; les constitutionnels sont surtout prépondérants dans les districts de Marennes, Rochefort et Saint-Jean-d'Angély ; — 5° le Bordelais et le Périgord ; plus au sud, les Hautes-Pyrénées et l'Ariège. Il est vraisemblable que presque tous les pays pyrénéens ont été en majorité constitutionnels : les Pyrénées-Orientales, les Hautes-Pyrénées ont 77 °/₀ d'assermentés, l'Ariège 66 °/₀ ; il est probable qu'il en est de même sinon de Toulouse, du moins de la Haute-Garonne, et aussi des Basses-Pyrénées.

Cette répartition est intéressante pour l'histoire religieuse et politique

de la Révolution et même pour l'histoire générale de la France contemporaine. Au XIXe siècle, les influences ultramontaines et cléricales n'ont-elles pas été prépondérantes dans la région du Nord, dans le Bas-Rhin, en Bretagne, en Vendée, dans certaines régions du Bas-Languedoc ? N'y a-t-il pas encore des survivances de cet ancien état de choses, et la carte politique de la France actuelle n'a-t-elle pas des ressemblances profondes avec notre carte ecclésiastique de 1791, où le département du Var, et, d'une manière générale, les départements du Sud-Est et de l'Est comptent le plus de prêtres favorables à la Révolution ?

Chaque département ne forme pas un tout homogène. Dans un grand nombre d'entre eux, il y a des différences profondes entre les districts. Dans le département de la Marne, en majorité constitutionnel (64 %), un district forme un îlot de réfractaires, celui de Reims, où l'on compte 75 assermentés (nous n'avons pas de renseignements pour 19 municipalités); l'archevêque de cette vieille métropole a évidemment entraîné les ecclésiastiques du district. Dans le département du Gard, majorité, faible d'ailleurs, d'assermentés à Saint-Hippolyte, Beaucaire et Pont-Saint-Esprit; majorité très forte de réfractaires dans les districts d'Uzès, de Nimes, d'Alais, du Vigan, villes protestantes, où les conflits entre catholiques et protestants avaient toujours été très vifs et étaient devenus très aigus en 1790 et en 1791. De même dans l'Hérault: à Lodève, à Saint-Pons, les constitutionnels sont en majorité; à Montpellier, à Béziers, villes en grande partie protestantes, les réfractaires l'emportent de beaucoup (77 % et 67 %). Dans l'Indre-et-Loire, cinq districts ont une forte majorité constitutionnelle; les deux autres districts (Tours et Chinon) sont, au contraire, nettement réfractaires (60 % et 61 %). Dans la Charente-Inférieure, les constitutionnels l'emportent partout, sauf à Saintes, ville épiscopale, où les deux partis sont égaux, et à La Rochelle, ville épiscopale aussi, où les constitutionnels ne sont plus que 44 %. Dans la Moselle, Bitche, Sarreguemines, voisines du foyer réfractaire de Strasbourg et de toute la Basse-Alsace, sont presque totalement réfractaires (100 et 95 %); Sarrelouis, Thionville, Metz sont encore réfractaires en majorité, mais en gradation descendante, bien que Metz soit une vieille ville épiscopale; tandis que les autres districts, de langue française, Morhange, Boulay, surtout Briey et Longwy, accusent une majorité constitutionnelle de plus en plus forte; le constitutionalisme s'accroît en allant vers la Meurthe et la Meuse. Dans le Doubs encore, majorité de réfractaires à Besançon, à Ornans, à Quingey; dans le Haut-Rhin, de même, à Colmar; dans la Haute-Vienne, à Limoges, à Saint-Léonard, à Saint-Yrieix, etc.

Il arrive quelquefois que, même dans les départements en majorité

constitutionnels, les districts de villes épiscopales sont surtout réfractaires : ainsi Bordeaux, Tours, Reims, La Rochelle, Besançon, Limoges, Saint-Flour, Langres. Ici les évêques et archevêques réfractaires ont pu entraîner la masse de leur clergé. Mais, dans la plupart des cas, les districts épiscopaux sont constitutionnels dans les départements constitutionnels, et réfractaires dans les départements réfractaires. Il arrive très souvent que le district épiscopal est un des plus constitutionnels du département, ce qui montre le peu d'influence de l'évêque réfractaire et la diffusion certaine des nouvelles idées de liberté et d'égalité dans le clergé des villes : ainsi, à Orléans, il y a 114 constitutionnels et seulement 15 réfractaires ; à Valence, 86 constitutionnels et 6 réfractaires ; à Belley, 91 constitutionnels et 7 réfractaires ; à Carcassonne, 133 constitutionnels et 21 réfractaires, etc., etc., tandis que d'autres districts des départements du Loiret, de la Drôme, de l'Ain et de l'Aude ont une plus grande proportion de réfractaires. Dans les départements les plus réfractaires, ce ne sont pas toujours les districts des villes épiscopales qui comptent le plus de réfractaires : ainsi le clergé de Quimper est beaucoup moins défavorable à la Révolution que celui de Morlaix, de Brest et surtout de Lesneven ; Strasbourg l'est aussi beaucoup moins que Benfeld et Haguenau ; Saint-Brieuc, que Loudéac, Broons et Rostrenen ; Metz, que Sarreguemines et Bitche. Ici ce sont surtout les campagnes les plus éloignées de la ville qui renferment le plus de réfractaires.

III

Étude du personnel assermenté et du personnel insermenté. — On sait que tous les évêques français, sauf quatre nommément désignés dans le bref pontifical du 13 avril 1791 (Autun, Orléans, Sens, Viviers)[1], refusèrent le serment. Ils entraînèrent avec eux, on l'a vu, ici une grande partie de leur clergé, surtout du clergé de leur district ; là, au contraire, une très petite : au premier rang, leurs vicaires généraux, presque toujours aussi les supérieurs et directeurs de séminaire.

Pour les curés et les vicaires, rien de régulier. Souvent le curé d'une paroisse et son ou ses vicaires ont la même opinion ; c'est un cas fréquent. Mais il n'est pas rare de voir un curé acceptant et son vicaire refusant, ou inversement.

Les professeurs des Universités, les directeurs, les professeurs des

1. Bref du 13 avril 1791, Arch. nat., AD XVIII^c, pièce 17, page 14. Le pape ajoute : Joannes Joseph episcopus Liddae (l'évêque de Lydda *in partibus infidelium*).

séminaires et des collèges, ecclésiastiques, fonctionnaires publics obligés au serment par le décret du 27 novembre 1790, le refusent souvent presque tous ; mais très souvent aussi ils le prêtent, ou bien ils se divisent. A Strasbourg, dans la liste que nous avons, ils refusent tous, sauf un : Hüffel, recteur de l'Université, Guerber, Sauttier, Denneville, professeurs en théologie, le supérieur et trois directeurs du séminaire ; le principal, le sous-principal et 4 professeurs du collège royal ; le principal, le sous-principal, 4 professeurs et 3 régents du collège ci-devant épiscopal. A Besançon, l'évêque réfractaire entraîne 29 professeurs, aumôniers, directeurs du séminaire. A Montpellier, l'évêque, insermenté, est suivi par la majorité des professeurs ecclésiastiques : Boyer, professeur de droit, 2 professeurs de théologie, 1 professeur de philosophie, le principal et 4 professeurs du collège (2 professeurs seulement prêtent le serment) ; à Béziers, le ci-devant évêque Nicolaï entraîne avec lui le principal du collège, 15 professeurs et 2 préfets. A Limoges, l'évêque est suivi par 7 supérieurs et directeurs de séminaire et 12 principal, sous-principal et professeurs du collège ; à Gap, par les supérieurs et les professeurs du séminaire et du collège.

Dans d'autres villes, les professeurs ont tous prêté le serment : ainsi à Dôle, où il y en avait 9, dont Moïse, professeur de théologie, qui fut élu évêque constitutionnel du Jura. A Tours, le collège (supérieur, préfet, procureur, 3 professeurs) prête le serment. A Dijon, la plupart le jurent : un supérieur de séminaire, 5 professeurs de collège, contre 2 refusants. De même dans le diocèse de Châlons où 20 sur 24 jurèrent, notamment Loriquet, du collège d'Épernay, le futur jésuite, qui, d'ailleurs se rétracta ensuite. A Chartres, division aussi du personnel enseignant : l'évêque réfractaire, Lubersac, est suivi par le supérieur, le directeur et un maître de conférences du petit séminaire, le principal du collège et le professeur de troisième ; mais le supérieur et deux professeurs du grand séminaire prêtent le serment. De même dans le Nord ; sont réfractaires, à Dunkerque, les 6 régents du collège, à Lille les principal et professeurs du collège de Saint-Pierre, les professeurs des Facultés de Douai, sauf un professeur d'histoire, sont constitutionnels ; à Lille, 6 professeurs du collège de la ville ; à Bergues, 5 régents du collège sur 6 [1].

Les religieux, qui avaient recouvré leur liberté par le décret du 13 février 1790 supprimant les vœux solennels et les ordres monastiques, n'étaient pas obligés au serment. Mais beaucoup se présentèrent pour le

1. Pour le Nord, outre les états statistiques (Arch. nat., D XIX, 22) voir, pour Douai, aux Archives départementales du Nord, L, sous-série V, 343, et une adresse des professeurs de la Faculté de Droit de Douai au Président de l'Assemblée, D XIX, 22.

prêter. Ils sont classés dans les états parmi les ecclésiastiques non-fonctionnaires publics, avec des chanoines, des chapelains dont les chapitres et les chapelles avaient été supprimés. Ainsi, dans le département de la Moselle, il s'en présenta 22; dans le Puy-de-Dôme, un plus grand nombre encore, 7 dans le district de Riom, 14 dans celui de Thiers, 8 dans celui de Montaigut, 4 dans celui de Besse, 3 dans celui d'Ambert[1]. De même dans la Marne (ancien diocèse de Châlons)[2]; dans la Loire-Inférieure 19. Bénédictins, Oratoriens, Capucins, Chartreux, Bernardins, Lazaristes, Trinitaires, Minimes, Célestins, etc., venaient nombreux, en somme, à la Révolution. Il nous est impossible de dire le nombre exact pour les départements dont nous avons les états, mais le mouvement est très net. Beaucoup profitèrent de la liberté que leur avait donnée la Révolution, et, dans leur reconnaissance, prêtèrent serment aux nouveaux décrets. La plupart d'entre eux furent élus pour remplacer les curés et les vicaires insermentés; mais, malgré la réduction du nombre des paroisses, malgré le choix que l'on fit aussi d'anciens chanoines, aumôniers, chapelains et confesseurs, toutes les places vacantes ne purent être remplies et beaucoup de prêtres insermentés restèrent, tout au moins en 1791, tranquilles dans leurs églises. Les réfractaires étaient trop nombreux dans le royaume, surtout dans les départements de l'Ouest, du Nord, dans le Bas-Rhin et quelques départements du Midi, pour pouvoir être remplacés. Ainsi l'assemblée électorale de l'Hérault, qui siégea à Montpellier du 6 mars au 11 avril 1791 n'élut que 98 prêtres comme remplaçants; or il y avait dans ce département 58 % de réfractaires[3]; la plupart restèrent donc.

Si l'on ne remplaça pas partout les prêtres insermentés, on remplaça les évêques, dont le nombre avait été réduit à 83 (un par département). Très souvent le nouvel évêque est choisi dans un des districts les plus constitutionnels du département. Ainsi Robinet, curé dans le district de Saint-Jean-d'Angély, plus constitutionnel que tous ceux du département de la Charente-Inférieure; Moïse, le nouvel évêque du Jura, professeur de théologie à Dôle (le district contient 72 % de constitutionnels, et, à Dôle même, les 9 professeurs du collège prêtent le serment); Bonnet, curé de Saint-Michel, à Chartres (dans le district de cette ville, les 3/4 des ecclésiastiques fonctionnaires publics sont constitutionnels); Hubert Wandlaincourt, curé de Planrupt, d'un des districts les plus favorables du

1. Statistique du Puy-de-Dôme (Arch. nat., D XIX, 22) Elle indique — en dehors des curés et des vicaires — 40 fonctionnaires ou non fonctionnaires publics qui ont prêté le serment et désireraient être placés dans le district de Clermont.

2. Abbé Millard, *op. cit.*

3. « Procès-verbal des séances de l'Assemblée électorale du district de Montpellier pour le remplacement des curés réfractaires » (ms., 173 pages). Arch. nat., D XIX, 21.

département de la Haute-Marne à la constitution civile, celui de Saint-Dizier (69 prêtres sur 73 y ont prêté le serment); Suzor, évêque d'Indre-et-Loire, curé d'Ecuillé, du district de Loches en majorité constitutionnel (61 %), contrairement à ceux de Tours et de Chinon [1]; Francin, évêque de la Moselle, curé de Königsmacher [2], du district de Metz, le moins réfractaire de tous ceux du département de la Moselle, et où les forces des deux partis se balancent à peu près (48 % de constitutionnels).

Après les brefs de Pie VI (10 mars et 13 avril 1791) condamnant la constitution civile du clergé, beaucoup de prêtres assermentés se rétractèrent. Dans les états statistiques faits après le mois de mai, ces rétractations sont souvent indiquées; nous avons rangé ces rétractants parmi les réfractaires. Mais beaucoup d'états sont antérieurs au mois de mai; d'autres, quoique postérieurs, ne donnent pas les rétractations, mais nous savons, par la correspondance des directoires de département, qu'elles furent nombreuses.

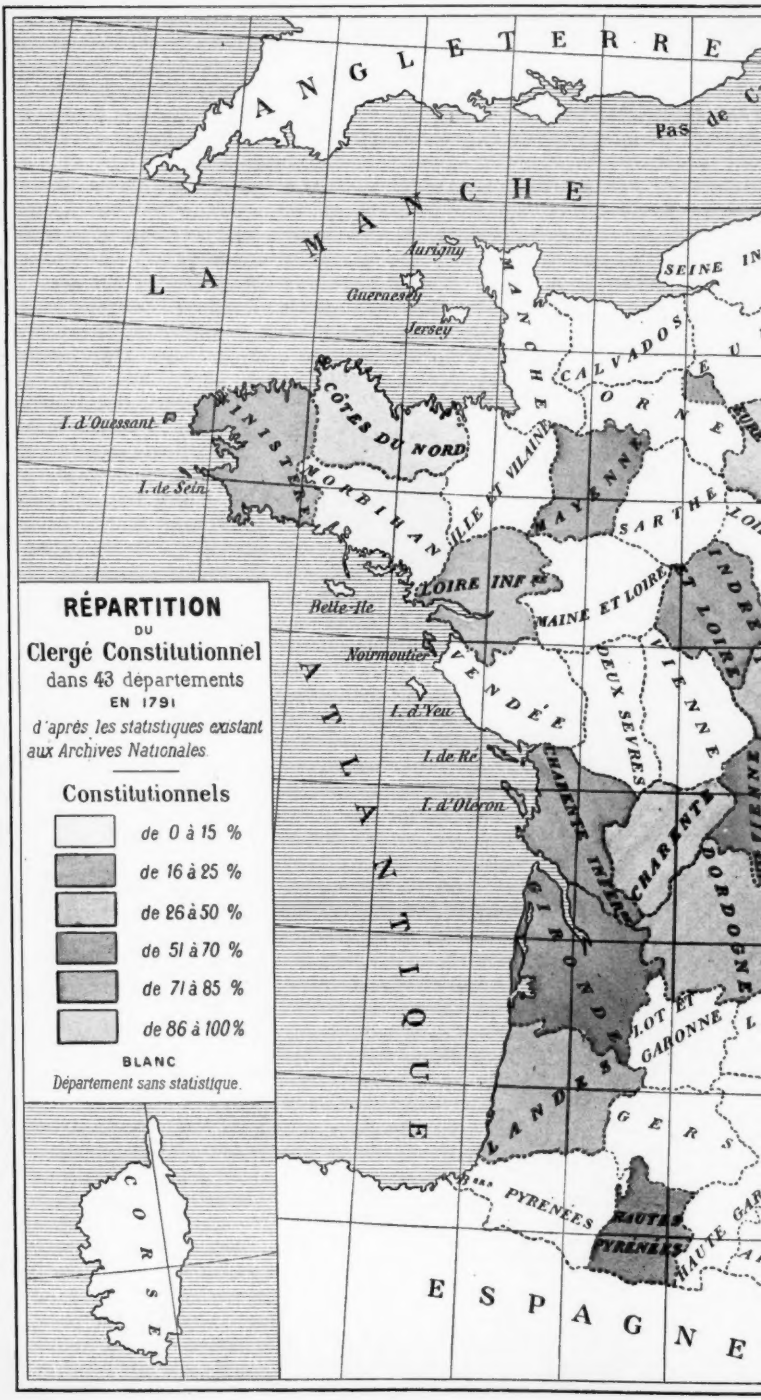
*
* *

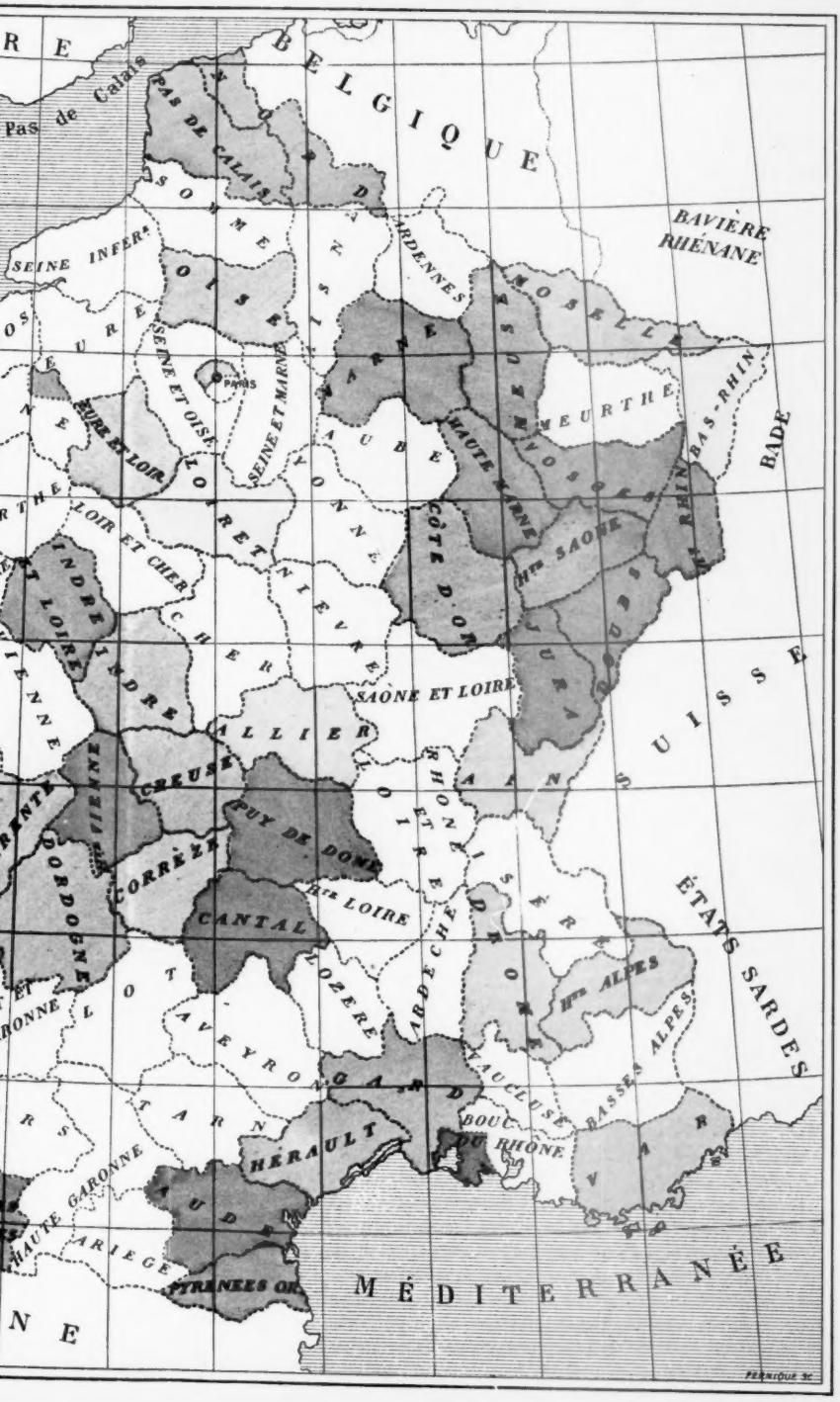
Ce qui se dégage des statistiques, c'est que, après le vote de la constitution civile (12 juillet 1790) et le décret imposant le serment (27 novembre), l'Église de France se divisa en deux partis très forts l'un et l'autre, et que le parti constitutionnel, contrairement aux allégations du bref pontifical du 13 avril 1791, fut, dans l'ensemble du royaume, un peu plus fort que l'autre. Les doctrines gallicanes, les idées de liberté et d'égalité avaient, au XVIII[e] siècle, profondément pénétré le clergé français, et c'est parce que le roi et les évêques le savaient bien, c'est parce qu'ils prévoyaient, dès le mois de juillet 1790, l'acceptation de la loi par une grande partie et sans doute la majorité des curés et des vicaires qu'ils engageaient le pape à la modération et réclamaient le concours de l'Église qui seul pouvait rendre valable à leurs yeux la loi de l'Assemblée nationale. C'est sans doute ce qui explique, avec d'autres faits — comme la question d'Avignon, — la lenteur du pape à se décider, les formules conciliantes du bref du 10 mars, et qui peut éclairer d'un jour nouveau les rapports diplomatiques de la France et de Pie VI.

Ph. SAGNAC.

1. Renseignements pris dans les états statistiques.
2. Florange, *Nicolas Francin, évêque constitutionnel de la Moselle*, Paris, 1905, in-8.

X


ANGLETERRE
Pas de
LA MANCHE
Aurigny
Guernesey
Jersey
SEINE IN
CALVADOS
ORNE
I. d'Ouessant
I. de Sein
CÔTES DU NORD
FINISTÈRE
MORBIHAN
ILLE ET VILAINE
MAYENNE
SARTHE
LOIRE INFÉ
MAINE ET LOIRE
Belle-Ile
Noirmoutier
I. d'Yeu
I. de Ré
I. d'Oléron
VENDÉE
DEUX SÈVRES
VIENNE
CHARENTE INFÉ
CHARENTE
DORDOGNE
GIRONDE
LOT ET GARONNE
LANDES
GERS
PYRÉNÉES
HAUTES PYRÉNÉES
ATLANTIQUE
CORSE
ESPAGNE
RÉPARTITION
DU
Clergé Constitutionnel
dans 43 départements
EN 1791
d'après les statistiques existant aux Archives Nationales.
Constitutionnels
de 0 à 15 %
de 16 à 25 %
de 26 à 50 %
de 51 à 70 %
de 71 à 85 %
de 86 à 100 %
BLANC
Département sans statistique.


Pas de Calais
BELGIQUE
PAS DE CALAIS
SOMME
ARDENNES
BAVIÈRE RHÉNANE
SEINE INFÉRE
OISE
MOSELLE
EURE
SEINE ET OISE
SEINE ET MARNE
PARIS
MEURTHE
BAS-RHIN
EURE ET LOIR
AUBE
HAUTE MARNE
VOSGES
HAUTE SAÔNE
CÔTE D'OR
JURA
SAÔNE ET LOIRE
INDRE ET LOIRE
INDRE
LOIR ET CHER
CHER
NIÈVRE
ALLIER
AIN
SUISSE
CREUSE
PUY DE DOME
RHÔNE
CORRÈZE
HTE LOIRE
CANTAL
DORDOGNE
ARDÈCHE
HTES ALPES
ÉTATS SARDES
LOZÈRE
AVEYRON
GARD
VAUCLUSE
BASSES ALPES
TARN
HÉRAULT
BOUCHES DU RHÔNE
VAR
HAUTE GARONNE
ARIÉGE
AUDE
PYRÉNÉES OR
MÉDITERRANÉE

N. B. — Les départements de l'Ariège et de la Seine-Inférieure, dont les statistiques n'ont été retrouvées qu'après le tirage de la carte, devraient y figurer le premier en vert (de 51 à 70 °/₀), le second en violet (de 26 à 50 °/₀).

Pour les départements de la Dordogne et du Nord, voir ce qui est dit dans l'article, page 99.

L'Ile de Noirmoutier, teintée de bleu sur la carte, devrait y figurer en blanc (département de la Vendée).

tis-
re-
ar-
anc

TABLEAU I

STATISTIQUE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DE DÉPARTEMENTS

	Serment pur et simple.	Refus de serment ou serment avec restriction ou préambule.	o/o des serments.	Observations.
	—	—	—	—
1. Ain	517	80	87	
2. Allier	430	62	87	
3. Ariège	246	126	66	D'après Fie III Ariège 9, cf. Arnaud, *Histoire de la Révol. dans l'Ariège*, p. 219.
4. Hautes-Alpes	269	32	89	
5. Aude	420	178	70	
6. Bouches-du-Rhône (Arles)	27	18	—	Incomplet (District d'Arles seulement).
7. Cantal	297	220	57	
8. Charente	414	132	76	
9. Charente-Inférieure	402	237	63	
10. Corse	168	5	—	Très incomplet. Mal fait. Evidemment il ne donne pas les insermentés. Nous la négligeons et ne l'indiquons que pour mémoire.
11. Corrèze	225	254	46	
12. Côte-d'Or	530	215	71	
13. Côtes-du-Nord	211	570	27	On a défalqué les rétractants. Majorité d'assermentés à Pontrieux. Manque 1 district sur 9 (celui de Guingamp).
14. Creuse	308	101	75	
15. Dordogne	398	93	81	Incomplet, Manquent environ 200 paroisses.
16. Doubs	218	112	57	Le tableau est mal fait, en ce qu'il compte parmi les assermentés ceux qui ont fait des restrictions ; on a rétabli les chiffres.
17. Drôme	463	78	85	
18. Eure-et-Loir	593	125	82	
19. Finistère	140	453	23	
20. Gard	186	330	36	
21. Gironde	415	284	59	
22. Hérault	250	335	42	
23. Indre	285	54	84	
24. Indre-et-Loire	281	232	54	
25. Jura	364	159	70	
26. Landes	135	236	37	
27. Loiret	456	48	90	

	Serment pur et simple.	Refus de serment ou serment avec restriction ou préambule.	o/o des serments.	Observations.
	—	—	—	—
28. Loire-Inférieure.....	97	341	22	Manque le district de Nantes (1 sur 9).
29. Marne.....	371	206	64	D'après l'ouvrage de l'abbé Millard (4 districts) et l'état des Arch. Nat. (district de Reims, moins 19 paroisses).
30. Haute-Marne.....	341	196	63	
31. Mayenne.....	106	510	17	A ajouter aux insermentés les professeurs du Collège de Mayenne, dont l'état n'indique pas le nombre.
32. Meuse.....	501	110	82	
33. Morbihan.....	49	403	11	
34. Moselle.....	340	390	46	
35. Nord.....	137	582	19	Incomplet (manquent 3 districts sur 8).
36. Oise.....	623	198	76	
37. Orne.....	96	74	56	Incomplet (seulement district de Laigle)
38. *a*) Paris (dist. de St-Denis).	47	9	84	(District de St-Denis seulement sur 3 districts). Arch. nat., DXIX 44.
— *b*) Ville de Paris.....	628	453	58	D'après la statistique imprimée de la municipalité (Cf. Abbé Delarc, *Histoire de l'Eglise de Paris*, t. Ier).
39. Pas-de-Calais.....	223	930	19	
40. Puy-de-Dôme.....	483	418	53	
41. Hautes-Pyrénées.....	393	115	77	
42. Pyrénées-Orientales.....	208	61	77	
43. Bas-Rhin.....	34	385	8	
44. Haut-Rhin.....	169	160	51	A ajouter aux assermentés les vicaires de Ste-Marie-aux-Mines, dont l'état ne donne pas le nombre.
45. Haute-Saône	285	118	71	
46. Seine-Inférieure.....	700	800	46	D'après des tableaux publiés dans « La Normandie » par Duchemin, 1906. Chiffres approximatifs (Voir note dans le texte).
47. Var.....	517	23	96	
48. Haute-Vienne	236	175	57	
49. Vosges.....	331	155	68	

En laissant de côté les six départements suivants, Bouches-du-Rhône, Paris, Orne, Corse, Nord, Dordogne, les 43 départements restants donnent le total :

Assermentés.	Réfractaires.	Proportion des assermentés.
14,047	10,395	57,6 o/o

TABLEAU II

STATISTIQUE DES DÉPARTEMENTS PAR DISTRICT

	Ass.	Réfr.
AIN		
Bourg	79	26
Châtillon-les-Dombes	44	3
Montluel	42	9
Pont-de-Vaux	45	4
Trévoux	66	11
Belley	91	7
Saint-Rambert	60	1
Nantua	73	2
Gex	17	17
ALLIER		
Montluçon	85	2
Moulins	67	17
Le Donjon	36	14
Cusset	57	17
Gannat	73	8
Montmorault	60	3
Cerilly	52	1
ALPES (HAUTES-)		
Embrun	59	25
Briançon	58	5
Gap	91	1
Serres	71	1
AUDE		
Carcassonne	133	21
Castelnaudary	41	56
Lagrasse	64	6
Limoux	75	36
Narbonne	80	7
Quillon	27	42
BOUCHES-DU-RHÔNE		
Arles	27	18
CANTAL		
Saint-Flour	76	87
Aurillac	113	81
Mauriac	58	36
Murat	50	16
CHARENTE		
La Rochefoucauld	80	12
Ruffec	72	16
Angoulême	70	42
Barbezieux	58	34
Confolens	73	9
Cognac	61	19
CHARENTE-INFÉRIEURE		
Saintes	66	66
La Rochelle	47	60
Rochefort	60	16
Marennes	46	10
Montlieu	36	18
Saint-Jean d'Angély	112	11
Pons	35	56
CORRÈZE		
Tulle	58	102
Brive	58	72
Uzerche	57	40
Ussel	52	42
CÔTE-D'OR		
Dijon	120	72
Arnay-le Duc	56	29
Beaune	61	41
Châtillon	81	7
Is-sur-Tille	55	10
Semur	126	31
Saint-Jean-de-Losne	31	25
CÔTES-DU-NORD (sauf Guingamp).		
Saint-Brieuc	42	79
Loudéac	4	50
Pontrieux	57	44
Dinan	20	86

	Ass.	Réfr.
Broons	5	69
Rostrenen	12	76
Lamballe	31	99
Lannion	67	38
CREUSE		
Guéret	52	16
Aubusson	64	»
Felletin	34	27
Bourganeuf	45	18
Boussac	45	1
Évaux	41	13
La Souterraine	27	26
DORDOGNE		
Périgueux	68	9
Sarlat	31	9
Bergerac	61	9
Nontron	46	4
Excideuil	42	5
Montignac	36	6
Ribérac	41	9
Belvès	52	24
Mussidan	21	18
DOUBS		
Besançon	45	65
Baume	38	3
Ornans	14	25
Pontarlier	57	41
Quingey	10	20
Saint-Hippolyte	54	11
DRÔME		
Montélimar	67	32
Die	88	»
Nyons	56	31
Valence	86	6
Romans	106	8
Crest	60	1
EURE-ET-LOIR		
Chartres	151	48
Dreux	123	3
Châteauneuf	84	18
Nogent	75	20
Châteaudun	98	19
Janville	62	17

	Ass.	Réfr.
FINISTÈRE		
Quimper	44	39
Châteaulin	24	29
Morlaix	5	61
Pont-Croix	17	34
Quimperlé	16	30
Landerneau	9	61
Brest	9	82
Lesneven	4	78
Carhaix	12	39
GARD		
Beaucaire	33	30
Uzès	16	84
Nîmes	15	43
Sommières	26	35
Saint-Hippolyte	26	12
Alais	24	71
Pont-Saint-Esprit	26	22
Le Vigan	20	33
GIRONDE		
Bordeaux	53	100
Bazas	54	13
La Réole	79	12
Cadillac	44	47
Libourne	94	64
Bourg	57	29
Lesparre	34	19
HÉRAULT		
Montpellier	45	145
Béziers	64	126
Lodève	74	47
Saint-Pons	67	17
INDRE		
Châteauroux	51	17
La Châtre	49	7
Châtillon	32	12
Issoudun	59	3
Le Blanc	43	1
Argenton	51	14
INDRE-ET-LOIRE		
Tours	47	73
Amboise	42	9
Châteaurenault	29	16

	Ass.	Réfr.
Loches	43	27
Chinon	49	77
Preuilly	29	13
Langeais	42	17
JURA [1]		
Saint-Claude	40	31
Arbois	89	1
Lons-le-Saulnier	43	34
Dôle	84	32
Poligny	45	26
Orgelet	68	10
LANDES [2]		
Mont-de-Marsan	30	64
Dax	57	49
Tartas	29	31
Saint-Sever	16	90
LOIRET		
Orléans	114	15
Beaugency	29	11
Neuville	44	10
Pithiviers	63	2
Boiscommun	30	6
Montargis	117	3
Gien	59	1
LOIRE-INFÉRIEURE (sauf Nantes).		
Ancenis	15	50
Blain	5	33
Châteaubriand	8	41
Clisson	10	62
Guérande	22	46
Machecoul	6	52
Paimbœuf	20	23
Savenay	11	31
MARNE		
Épernay	53	13
Châlons	70	46
Sainte-Menehould	52	22
Sézanne	104	18
Vitry	92	32
Reims	»	75
MARNE (HAUTE-)		
Langres	33	103
Joinville	71	5
Saint-Dizier	69	4
Bourmont	63	6
Bourbonne	26	32
Chaumont	79	46
MAYENNE		
Laval	8	103
Évron	20	54
Ernée	8	76
Mayenne	24	98
Craon	12	56
Château-Gontier	16	78
Vilaines	18	65
MEUSE		
Bar-le-Duc	125	12
Clermont	43	19
Commercy	63	3
Étain	47	10
Gondrecourt	55	2
Montmédy	45	26
Saint-Mihiel	66	9
Verdun	57	29
MORBIHAN		
Vannes	1	68
Auray	2	48
Hennebont	10	42
Le Faouët	14	18
Pontivy	8	49
Josselin	7	47
Ploërmel	4	51
Rochefort	1	52
La Roche Bernard	2	28
MOSELLE		
Metz	74	78
Briey	47	13
Longwy	72	34
Thionville	46	55
Boulay	41	12
Morhange	32	24
Sarrelouis	24	56

1. Il devrait y avoir 523 fonctionnaires publics ecclésiastiques suivant le directoire ; on ne peut les recenser exactement, l'état indiquant pour Orgelet des « familiers » sans dire leur nombre.

2. Cinq curés sont donnés, en plus, comme refusants, sans indication de district.

	Ass.	Réfr.
Sarreguemines	4	76
Bitche	»	54
NORD		
Lille	42	199
Le Quesnoy	38	72
Valenciennes	3	127
Hazebrouck	5	102
Bergues	49	82
OISE		
Beauvais	125	18
Breteuil	62	18
Chaumont	67	32
Clermont	102	7
Compiègne	67	14
Crespy	84	19
Grandvillers	68	16
Noyon	68	50
Senlis	78	23
ORNE		
Laigle	96	74
PAS-DE-CALAIS		
Saint-Omer	46	151
Boulogne	38	100
Béthune	30	122
Bapaume	9	117
Montreuil	36	106
Arras	33	147
Calais	26	57
Saint-Pol	5	130
PUY-DE-DÔME		
Clermont	97	92
Riom	102	64
Thiers	50	53
Montaigut	55	17
Besse	22	33
Issoire	85	40
Ambert	41	66
Billom	31	53
PYRÉNÉES (HAUTES-)		
Tarbes	128	16
Argelès	110	1
Bagnères	57	4
Vic	46	8
Labarthe	52	86

	Ass.	Réfr.
PYRÉNÉES-ORIENTALES		
Perpignan	60	34
Prades	96	8
Céret	52	19
RHIN (BAS-)		
Strasbourg	10	81
Benfeld	8	112
Haguenau	8	105
Wissembourg	8	78
RHIN (HAUT-)		
Colmar	29	68
Altkirch	70	61
Belfort	70	31
SAÔNE (HAUTE-)		
Vesoul	84	25
Gray	41	34
Jussey	30	28
Luxeuil	55	6
Lure	45	11
Champlite	30	14
SEINE-INFÉRIEURE		
Rouen	154	135
Caudebec	89	128
Montivilliers	110	129
Gournay	101	37
Cany	73	114
Dieppe, environ	78	188
Neufchâtel, environ	100	45
VAR		
Toulon	85	»
Grasse	70	13
Hyères	40	1
Draguignan	102	»
Brignolles	53	»
Saint-Maximin	41	»
Fréjus	41	4
Saint-Paul	29	3
Barjols	56	2
VIENNE (HAUTE-)		
Limoges	41	68
Saint-Junien	53	9
Saint-Léonard	23	42

	Ass.	Réfr.		Ass.	Réfr.
Saint-Yrieix	24	36	Darney	31	15
Le Dorat	50	6	Lamarche	40	6
Bellac	45	14	Méricourt	71	21
VOSGES			Neufchâteau	73	16
			Rambervillers	10	30
Épinal	34	18	Remiremont	36	13
Bruyères	25	10	Saint-Dié	41	26

TABLEAU III

RÉPARTITION PAR RÉGIONS

	Ass.	Rép.	o/o des ass.
I. Région du Nord (Nord et Pas-de-Calais)... [Statistique incomplète pour le Nord].	360	1512	19
II. Région de l'Est :			
1. Alsace (Bas-Rhin et Haut-Rhin).....	203	545	27
2. Lorraine (Vosges, Moselle, Meuse)....	1172	655	60
3. Franche-Comté (Doubs, Jura, Haute-Saône).....	867	389	69
4. Bourgogne [en partie] (Ain et Côte-d'Or).....	1049	292	78
5. Champagne [en partie] (Marne et Haute-Marne).....	712	402	64
III. Région du Centre :			
1. Orléanais, Berri, Touraine (Loiret, Indre, Indre-et-Loire).....	1022	334	70
2. Limousin et Marche (Haute-Vienne, Corrèze, Creuse).....	769	530	59
3. Auvergne et Bourbonnais (Cantal, Puy-de-Dôme, Allier).....	1210	700	63
IV. Région de l'Ouest :			
1. Bretagne et Maine. Bretagne, sauf l'Ille-et-Vilaine, et Maine en partie (Mayenne).....	603	2287	20
2. Les Charentes.....	816	369	68
V. Région du Sud-Ouest : Gironde, Dordogne, Landes, Hautes-Pyrénées, Ariège.....	1587	854	65
VI. Région méditerranéenne et du Sud-Est :			
1. Roussillon et Bas-Languedoc. (Pyrénées-Orientales, Aude, Hérault, Gard).....	1064	904	54
2. Provence et Dauphiné (Bouches-du-Rhône, Var, Drôme, Hautes-Alpes) [Statistique très incomplète pour les Bouches-du-Rhône]...	1273	152	89

La question des alliances en 1869 et 1870

D'APRÈS DES PUBLICATIONS RÉCENTES [1]

Le 19 juillet, la *Tribuna* a publié un article non signé, qui d'abord a été attribué au comte Nigra, ambassadeur d'Italie à Paris en 1870. Cet article commentait une information parue dans un journal viennois, puis reprise par la presse française, relative à une visite de l'impératrice Eugénie à l'empereur François-Joseph à Ischl. La veuve de Napoléon III aurait rendu à l'empereur d'Autriche une lettre que ce dernier avait écrite à l'Empereur en 1869 pour lui proposer une alliance contre la Prusse. L'auteur de l'article italien admettait cette version comme très vraisemblable, et donnait quelques indications sur les circonstances où la lettre avait été écrite. En 1869, la cour de Vienne avait proposé à celle des Tuileries, une alliance contre la Prusse où l'Italie devait entrer en tiers. Les pourparlers furent poussés très avant, et l'Italie était prête à signer pourvu que la France lui permît d'occuper Rome. Comme Napoléon hésitait, François-Joseph lui écrivit une lettre pour tâcher de le décider. C'est cette lettre que l'impératrice Eugénie, au fait de toute la négociation, aurait rapportée à François-Joseph [1].

La personnalité du comte Nigra, son intimité avec Napoléon III donnèrent à l'information de la *Tribuna* un certain retentissement. Un correspondant du *Giornale d'Italia* interrogea M. E. Ollivier. M. E. Ollivier rectifia la plupart des assertions de l'article. Il déclara qu'en 1869 il fut en effet question d'une alliance entre l'Autriche, l'Italie et la France, mais qu'elle était purement défensive et ne visait pas particulièrement la Prusse. François-Joseph écrivit bien une lettre à Napoléon III en 1869, mais elle n'avait pas le caractère que lui prêtait l'article de la *Tribuna*. Il n'y poussait pas à l'alliance. Au contraire, il constatait qu'un traité n'avait pas été possible à cause de la difficulté de s'entendre sur la question de

---

1. Voir le *Temps*, 20 juillet 1906.

Rome, et, à défaut de traité, il donnait à Napoléon III, à charge de réciprocité, sa parole de l'assister si les circonstances rendaient son concours nécessaire. M. E. Ollivier ne croyait pas, d'ailleurs, que l'Impératrice eût rendu cette lettre à François-Joseph, d'abord parce qu'après trente-cinq ans d'intervalle la démarche lui paraissait invraisemblable, puis parce que Gramont lui avait confié que l'Impératrice n'avait pu lui communiquer cette lettre parce qu'elle avait disparu. La lettre de 1869 ne fut pas la seule que François-Joseph écrivit à Napoléon III avant la guerre. En 1870, dans une lettre personnelle, François-Joseph aurait confirmé ses engagements de l'année précédente, et cette lettre serait en la possession de M. E. Ollivier [1].

Quelques jours après, le *Giornale d'Italia* interviewait M. Visconti-Venosta qui, en décembre 1869, avait reçu le portefeuille des Affaires étrangères des mains du général Menabrea mêlé aux pourparlers de 69. M. Visconti-Venosta contesta l'attribution faite au comte Nigra de l'article de la *Tribuna*. Il rappela que, pour Nigra, si la triple alliance avait échoué en 1869, la raison en était dans l'attitude du czar Alexandre, qui avait fait savoir à l'Autriche qu'en ce cas il s'allierait avec la Prusse [2].

Il n'avait été jusqu'alors question dans la presse que des lettres échangées entre François-Joseph et Napoléon III. Le 27 juillet, le *Giornale d'Italia*, poursuivant son enquête, publiait le texte d'une lettre de Victor-Emmanuel à Napoléon III qui remettait à l'ordre du jour les rapports des deux souverains en 1869 [3]. Après avoir constaté l'incertitude qui régnait de toutes parts et faisait douter de la stabilité de la paix, Victor-Emmanuel adhérait à l'idée d'une triple alliance entre la France, l'Autriche et l'Italie. Il rappelait les obligations de l'Italie à Napoléon III. Le passage important de la lettre est le suivant : « Je désirerais que le traité qui doit consacrer l'alliance puisse se conclure promptement ; mais, d'un côté, je comprends que, par suite des modifications introduites dans le gouvernement de la France, Votre Majesté soit dans le cas de devoir en retarder la stipulation, tandis que de mon côté je ne pourrai prendre un engagement formel à ce sujet avant que la Convention du 15 septembre 1864 relative aux États du Saint-Siège ait de nouveau reçu de part et d'autre sa pleine et entière exé-

1. Voir *Giornale d'Italia*, 21 juillet; *Temps*, 22 juillet 1906.

2. Voir le *Temps*, 27 juillet.

3. La lettre a été publiée par le *Matin* du 27 juillet 1906. M. E. Ollivier l'a reproduite dans les appendices du tome XI de l'*Empire libéral*, page 611, avec la note suivante : « Cette lettre, sans date, est postérieure aux élections et antérieure à la suspension des négociations et à l'échange des trois lettres entre les Empereurs et le Roi. »

cution. Je hâte de mes vœux le moment où nos accords pourront être définitifs ».

Le 28 juillet, un des principaux rédacteurs du *Matin*, M. Gaston Leroux, se rendait chez M. E. Ollivier [1]. L'ancien ministre de Napoléon III fixa approximativement la date de la lettre entre les élections de 1869 et la suspension des négociations (entre juin et septembre). Il donna sur la négociation de 1869 des détails que M. Gaston Leroux reproduisit en les dramatisant quelque peu [2]. « Il y a, lui dit-il, des choses que l'on sait et d'autres que l'on ne sait pas, des choses inédites *qui ne sont point non plus dans le livre qui va paraître*, mais que je vais vous dire. Évidemment, si les prétentions italiennes avaient été toutes implicitement contenues dans la lettre de Victor-Emmanuel, le gouvernement n'aurait pas été pardonnable de ne point réaliser le projet d'alliance. Mais l'Italie a demandé autre chose. Après la lettre du Roi, les ministres italiens ne se sont pas contentés de ce que demandait le Roi : l'évacuation du territoire pontifical. Ils exigeaient que le gouvernement de l'Empereur prît l'engagement *de ne plus intervenir*, après avoir évacué le territoire pontifical, *quoiqu'il pût arriver à l'Italie dans les États pontificaux*. L'Empereur a repoussé cette clause qui eût été *infamante* ». Et M. E. Ollivier, à cette idée que les ministres italiens avaient pu avoir la pensée de demander une pareille chose à l'Empereur est repris d'indignation. « ... Non !... Jamais !... L'Empereur, abandonner ainsi le Pape, mais c'eût été une lâcheté ! Il ne pouvait pas la commettre... L'Empereur, le Pape !... Mais voyons, le Pape était le parrain de son enfant !... Cette alliance était impossible... Jusqu'à la dernière minute nous n'en avons pas voulu. Et ce serait à refaire que j'agirais de même ». Honneur, déshonneur, écrit M. Leroux, il n'a que ces mots dans sa bouche rapide, cependant qu'il s'agite nerveux et sec. « L'Empereur est un gentilhomme », ces mots reviennent sans cesse. Évidemment, remarque M. Leroux, M. E. Ollivier et l'Empereur ont fait de la politique de gentilshommes. C'est pourquoi sans doute Bismarck était si tranquille.

M. E. Ollivier ne s'expliqua pas seulement sur les causes qui avaient empêché les pourparlers d'aboutir en 69. Il renseigna encore son interlocuteur sur l'échange de lettres entre les souverains qui marqua la fin de la négociation. « Quoique l'alliance ne fût pas conclue, les trois souverains ont échangé des lettres qui constituaient des engagements sur l'honneur de

1. Voir le *Matin*, 29 juillet 1906.

2. Mais vraisemblablement pas beaucoup, car l'état d'esprit de M. E. Ollivier, tel qu'il apparaît dans l'*Empire libéral*, est bien celui que M. Leroux s'est efforcé de traduire dans son interview.

se venir en aide lorsque les événements l'exigeraient. Quand la guerre éclata, ni Victor-Emmanuel, ni François-Joseph ne désavouèrent leur parole. Ils se déclarèrent prêts à y faire honneur, et j'ai entre les mains la réponse de François-Joseph comme celle de Victor-Emmanuel. Seulement ils disaient que, se trouvant sur le pied de paix, il leur fallait un certain temps pour se mettre sur le pied de guerre ». Et cette parole, M. E. Ollivier croit que les deux souverains l'auraient tenue sans la chute de l'Empire. « En effet, l'engagement des deux souverains n'avait pas été pris vis-à-vis de la nation française. C'était un engagement réciproque de gentilshommes ne liant que les personnes en cause ». De sorte, constate M. Leroux — qui décidément a de l'à-propos pour tirer la moralité des choses — que si M. E. Ollivier ne se fait pas d'illusion, c'est la République qui nous a coûté l'Alsace-Lorraine.

Depuis la lettre de Victor-Emmanuel, deux textes de valeur inégale ont été publiés dans les journaux sur les négociations en 1869 et en 1870. Le premier est une lettre de Gramont adressée à Beust, datée du 27 juillet 1870 et publiée par la *Neue freie Presse* [1]. Elle est importante pour l'histoire des pourparlers franco-autrichiens après la guerre. Elle témoigne des efforts de Gramont pour conclure un traité avec Beust en quelques jours. Elle nous fait connaître par quels intermédiaires la négociation fut conduite. J'en extrais les deux passages suivants qui sont les plus significatifs. D'abord le début : « Si j'avais pu choisir l'heure de l'action, je n'aurais certes pas manqué de parfaire les traités et d'établir tout à notre aise, pour vous comme pour nous, l'accord que je vous demande aujourd'hui de faire bien à la hâte ». Gramont signale ensuite que la cause de la guerre n'est pas une cause allemande, qu'elle est provoquée par la politique personnelle et dynastique du roi de Prusse, que la France n'a d'autre but que de réduire l'ambition de la Prusse et ne fait pas une guerre agressive contre l'Allemagne. Il réclame le concours de l'Autriche, qui permettra à François-Joseph d'effacer tous les souvenirs et toutes les conséquences de 66 : « Or, tout le succès de cette vaste entreprise dépend de la promptitude avec laquelle nous mettrons à exécution les clauses que nous allons sceller. J'ai cherché à en convaincre Vitzthum [ministre d'Autriche à Bruxelles]; j'espère qu'il aura réussi à faire passer cette conviction dans votre esprit. Les heures sont des années, les jours sont des siècles, et c'est maintenant ou jamais qu'il faut faire un effort suprême. Le prince de La Tour d'Auvergne se rend à Vienne; il est au courant de

1. Voir le *Temps*, 1er août 1906.

tout. Vitzthum le portera d'un pas au centre de la question, et en quelques heures si vous voulez vous aurez dressé des préliminaires qui suffiront pour nous engager et que nous remplacerons pendant la marche des troupes. Je voudrais dans quinze jours vous voir sur la frontière de Bohème, voir les Italiens à Munich, et nous-mêmes en ligne avec vous. »

Le second document est une lettre du colonel Fix [1], ancien aide de camp du général Jarras, où il rapporte une anecdote relative au séjour de l'archiduc Albert à Paris en mars 1870. Il conclut : « Il est probable que lorsque le grand homme de guerre rapporta à son gouvernement qu'il avait vu une armée réduite en nombre, insuffisamment préparée et dirigée, celui-ci préféra à l'effet dangereux d'une revanche désirée, le parti plus sûr d'une neutralité dont la sympathie apparente a toujours mérité d'être suspecte, et que ce fut là la cause déterminante et probablement unique de notre isolement ». M. Fix ne nous apprend rien de nouveau sur l'importance des missions de l'archiduc Albert à Paris et du général Lebrun à Vienne quelques mois avant la guerre, mais, lorsqu'il recherche dans la mission de l'archiduc Albert la cause de l'échec de l'entente franco-autrichienne, il fait une supposition que n'appuie aucun document.

*
* *

La publication de ces documents et de ces interviews nous a valu sur les alliances en 1870 deux articles [2]. L'un paru dans le *Journal des Débats*

1. Voir le *Temps*, 11 août 1906.

2. L'ouvrage de M. Denis sur *La fondation de l'Empire allemand* avait paru quelque temps auparavant. On y trouvera, p. 450-454, un exposé de la négociation de 1869, et, p. 485-487, une analyse des motifs qui retinrent, après la déclaration de guerre, François-Joseph et Victor-Emmanuel dans la neutralité. Sur la première négociation (en 69), M. Denis estime qu'on continua à piétiner sur place, comme on le faisait depuis Salzbourg, et que les lettres des Empereurs et Roi furent conçues en des termes aussi généraux qu'obscurs, cachant mal la volonté de chacun de se réserver une complète liberté d'action. Après la déclaration de guerre, Beust, selon M. Denis, fut maintenu dans la neutralité par l'attitude des Magyars et de la Russie. Quant à Victor-Emmanuel, ses bonnes intentions furent paralysées par les retards de Beust. D'ailleurs, il était contenu par le ministère Sella, tout acquis à la Prusse, et par le parti démocratique, qui ne pardonnait pas à Napoléon ses accointances cléricales. M. Denis ne croit donc pas à la possibilité d'une triple alliance après le 15 juillet 1870, et il pense qu'on n'en chercha pas résolument la formation en 1869. Sur les négociations de juillet et d'août 1870, je n'ai pas trouvé dans son livre la moindre allusion aux documents diplomatiques qu'ont utilisés MM. Welschinger et Bourgeois pour aboutir à des conclusions opposées.

M. Pierre de la Gorce, dans son *Histoire du Second Empire*, avait déjà formulé des appréciations analogues à celles de M. Denis. A propos de la négociation de 1869 (t. VI, p. 148-157), il écrivait : « Entre Paris, Florence et Vienne, il avait été échangé beaucoup de

du 5 août est signé de M. Welschinger, l'autre, dans le *Temps* du 9 août, de M. Emile Bourgeois. M. E. Ollivier a fait paraître en septembre le tome XI, *La veillée des armes*, de son *Empire libéral*, qui contient un exposé de la négociation de 1869. La critique et la mise au point succèdent à la publication des textes. Voyons à quelles conclusions elles aboutissent.

M. Welschinger examine successivement dans son article : 1° la question de l'alliance autrichienne avant la guerre, 2° celle de l'alliance italienne, 3° celle de la neutralité italienne après la rupture de la négociation d'alliance et l'échec de Vimercati à Metz.

Sur l'alliance autrichienne, les conclusions de M. Weslchinger sont formelles. Elle n'existait pas en 1870. Le 20 juillet, Beust avait écrit à Metternich, ambassadeur d'Autriche à Paris, une lettre qui semblait contenir des déclarations non équivoques en faveur de la France, et Gramont l'opposa à Thiers, qui doutait du concours de l'Autriche. Mais elle renfermait dans sa seconde partie des restrictions qui affaiblissaient singulièrement la valeur des protestations de la première. L'Autriche n'était disposée à nous assister « *que dans les limites du possible* ». Or les « limites du possible » étaient déterminées par « les difficultés intérieures » de l'Autriche (insuffisance des préparatifs militaires, état obéré des finances), et par des « considérations de la plus haute importance » (traité secret entre la Prusse et la Russie, opposition de la Hongrie). Donc en juillet 1870, si l'Autriche affirmait ses sympathies pour la France, presque immédiatement après elle faisait connaître les motifs qu'elle avait, sinon de rester neutre, du moins de n'intervenir que dans un délai assez éloigné. Mais n'était-elle pas liée par des engagements pris en 1869 ? M. Welschinger cite à ce sujet la lettre de Beust à Gramont, du 24 janvier 1873, qui résume l'atti-

---

paroles mais aucune ayant force obligatoire. Ces paroles, volontairement équivoques, étaient de celles qui, en cas de victoire, s'appelleraient engagements et en cas de fortune, mauvaise ou douteuse, s'effaceraient pour jamais. » En 1870, la politique de Beust aurait été, pour M. de la Gorce, pleine de duplicité et d'arrière-pensées. Il aurait cherché à empêcher par une négociation avec la France un accord *in extremis* de Napoléon et de la Prusse aux dépens de l'Autriche; il aurait voulu gagner du temps avant de prendre aucun engagement pour l'Autriche, afin que la saison avancée ne permit plus aux Russes de concentrer leurs troupes. Et s'il demanda la négociation à trois avec l'Italie, ce fut peut-être qu'il jugeait l'action commune plus efficace, mais ce fut peut-être aussi qu'il pressentait des objections et des obstacles qui retarderaient encore les engagements définitifs. Quant à l'Italie, elle réclama Rome, et M. de la Gorce, comme M. E. Ollivier, loue les ministres de Napoléon III d'avoir repoussé cette vilenie, et de n'avoir pas voulu effacer d'un traité solennel la signature de la France en vue d'un concours « très marchandé d'ailleurs et très incertain » (t. VI, p. 343-347). Ainsi, avant les articles que nous analysons, l'opinion qui semblait admise par les historiens français était que les pourparlers de 1869 et de 1870 avaient eu peu de consistance et peu de chance de succès.

tude autrichienne en 1869. « Cette correspondance [entre la France et l'Autriche], écrit Beust, revêtue d'un caractère tout privé, fut terminée en 1869 sans avoir abouti. Il n'y a eu absolument rien de signé, mais trois points la caractérisaient : l'entente avait un caractère défensif et un but pacifique ; il devait y avoir dans toutes les questions diplomatiques une action commune, et l'Autriche se réservait de déclarer sa neutralité dans le cas où la France se verrait forcée de déclarer la guerre. Vous conviendrez que nous nous sommes conformés au troisième point, et ce n'est pas nous qui avons dévié des deux autres. Mais rien n'a été conclu. » Si on ne conclut rien, est-ce à cause de la question romaine ? M. Welschinger cite simplement un passage de la lettre du 20 juillet, où Beust indique que, pour amener l'Italie à l'alliance, il faut résoudre immédiatement la question de Rome. Il ne commente ni ne développe cette citation. La question n'est abordée qu'en passant. M. Welschinger la reprendra bien dans la suite, mais du point de vue italien, pas du point de vue autrichien. Quant à la lettre de François-Joseph, du moment que l'Autriche n'avait d'engagement en forme, ni en 1869 ni en 1870, un engagement de François-Joseph vis-à-vis de Napoléon paraît à M. Welschinger invraisemblable. M. Welschinger repousse donc les allégations de la *Tribuna* ; mais il ne paraît pas connaître l'interprétation de la lettre de François-Joseph que M. E. Ollivier a donnée dans son interview du 20 juillet.

A propos de la lettre de Victor-Emmanuel à Napoléon III, M. Welschinger aborde la seconde partie de son article, sur les négociations de la France et de l'Italie. Il indique que, commencées au lendemain de l'entrevue de Salzbourg, elles furent suspendues après les élections, vers juillet 1869. Elles reprirent au moment de l'affaire Hohenzollern, pour se terminer en août à Metz. Sur quoi portèrent au juste les négociations de 1869 ? Je n'ai pas trouvé une réponse précise dans l'article de M. Welschinger. Fut-il question de l'évacuation du territoire romain par les troupes françaises moyennant une nouvelle garantie italienne de la Convention de septembre ? La lettre de Victor-Emmanuel, que M. Welschinger place en juin, semble l'indiquer. Mais M. Welschinger nous déclare en même temps que l'Italie acceptait l'alliance défensive et, au besoin, offensive, *à la condition d'obtenir Rome et quelques autres profits*, et qu'au moment même où Victor-Emmanuel écrivait sa lettre, le général Menabrea et ses collègues auraient voulu que l'Empereur déclarât que ses troupes, une fois sorties de Rome, n'y rentreraient jamais. Or l'entrée des Italiens à Rome, ou la promesse de la France de ne pas intervenir, quoiqu'il arrive, ce n'est pas du tout le programme de la Convention de septembre, qui stipule l'intégrité du territoire pontifical. Faut-il admettre

alors que Victor-Emmanuel avait une politique et son ministère une autre? ou bien qu'au cours de la négociation l'Italie accrut ses prétentions ? ou bien, qu'en réclamant davantage, l'Italie aurait fini par signer avec la promesse de l'application de la Convention de septembre ? M. Welschinger ne nous renseigne sur aucune de ces questions. Peut-être les documents ne permettent-ils pas de le faire. Mais M. Welschinger aurait dû au moins signaler l'importance du problème, car il n'est nullement indifférent, si on cherche à établir les responsabilités, de savoir si, en 69, la négociation a été suspendue à propos du renouvellement de la Convention de septembre, ou à propos de l'occupation de Rome par les Italiens. L'interview de M. E. Ollivier du 29 juillet est là pour en témoigner.

La même incertitude sur les prétentions italiennes se retrouve dans le récit que M. Welschinger nous donne de la seconde partie de la négociation en 1870. Jusqu'au 21 juillet, il n'est encore question que de la Convention de septembre et du rappel du corps d'occupation (lettre de Napoléon du 15 juillet, réponse de Victor-Emmanuel du 21 juillet). Le 26, au contraire, Victor-Emmanuel prévient Malaret, notre ambassadeur à Florence, qu'il désirerait occuper quelques points stratégiques du territoire pontifical. Le 27, le général Türr écrit à Gramont que si l'on veut entraîner l'Italie dans une action, il faut faire quelque chose de plus que la Convention de septembre. Ainsi Victor-Emmanuel dénonce, le 26 et le 27, la Convention qu'il acceptait encore le 21. Quelle est la raison de ce changement d'attitude ? et à quel programme, en définitive, se ralliera-t-il ? la convention de septembre ? ou la prise de Rome ? Le 29 juillet, Visconti-Venosta invite Nigra à déclarer à Gramont qu'il exécutera complètement la Convention de septembre. Mais, le 1er août, l'attaché militaire italien à Paris, Vimercati, rapporte de Vienne un projet de traité où l'Autriche promet d'obtenir pour l'Italie des conditions meilleures que celles de la Convention de septembre. Est-ce un nouveau revirement ? Nous assistons, dans l'article de M. Welschinger, à toutes ces évolutions sans les comprendre et sans qu'on cherche à nous les expliquer. La seule chose qui apparaisse nettement, c'est que la négociation se rompt sur l'occupation de Rome par l'Italie. Napoléon, même à Metz, refuse d'y souscrire.

Dans la dernière partie de son article, M. Welschinger signale la négociation que le gouvernement italien entama au mois d'août à Londres pour obtenir de l'Angleterre le moyen de résister à la pression française. Le moyen imaginé fut un engagement des deux puissances de ne pas abandonner la neutralité sans une entente préalable. M. Welschinger résume ensuite les pourparlers de Nigra et de Jules Favre pour la dénonciation

de la Convention de septembre, à laquelle Jules Favre se refusa obstinément. La conclusion, c'est qu'en tout cas ni l'Autriche, ni l'Italie n'étaient prêtes à nous soutenir avant la seconde moitié de septembre, et que, probablement, si elles avaient eu des velléités de le faire, nos malheurs les en auraient dissuadées. Le mot de Victor-Emmanuel est la morale de ce dernier chapitre de l'histoire : « Pauvre empereur ! mais f... ! je l'ai échappé belle ! »

M. Emile Bourgeois a serré la question des alliances de plus près que M. Welschinger. Il a distingué avec plus de rigueur que ce dernier la négociation de 1869 et celle de 1870. Il a mieux marqué les rapports entre la diplomatie de Beust et celle de Victor-Emmanuel. Si certaines de ses conclusions, comme nous le verrons, apparaissent comme discutables, il a du moins le mérite de discerner les problèmes que soulève à l'heure actuelle cette question et d'en chercher les solutions par une interprétation critique des documents.

Il a commencé par étudier les deux lettres de François-Joseph et de Victor-Emmanuel. Les constatations auxquelles il est arrivé sur la lettre de François-Joseph sont les mêmes que celles de M. E. Ollivier. Il peut s'agir, ou bien de la lettre que François-Joseph écrivit à Napoléon III au moment de la suspension des pourparlers de 1869, ou bien de celle qu'il lui adressa en 1870 pour confirmer ses engagements de l'année précédente. M. Bourgeois analyse au cours de son article la seconde, qui est du 25 juillet 1870. Il fixe la date de la première au mois de septembre 1869, d'après un mémoire de Beust à Andrassy, mentionnant « les lettres impériales de septembre ».

Quant à la lettre de Victor-Emmanuel, M. Bourgeois, bien qu'il ne le dise pas expressément, semble l'identifier avec la lettre qui marque la fin des pourparlers en 1869. Il la considère en effet comme contemporaine de celle de François-Joseph et il la date de septembre. Il est sur ce point en contradiction avec M. Welschinger, qui la plaçait en juin, et M. E. Ollivier, qui la situait entre les élections de 1869 et les lettres de septembre. Il y a là une question qui devra être élucidée et qui me paraît très importante. Voici pourquoi. Si la lettre de Victor-Emmanuel est contemporaine de celle de François-Joseph et si elle est de septembre, comme le prétend M. Bourgeois, il est établi que c'est bien le refus de Napoléon III de rappeler le corps d'occupation et d'appliquer la Convention de septembre qui détermina la suspension des pourparlers, car, dans la lettre de Victor-Emmanuel, il n'est question que de la Convention de septembre. « Je ne pourrai prendre un engagement formel à ce sujet [formation d'une triple alliance], écrit-il, avant que la Convention du 15 septembre 1864

relative aux Etats du Saint-Siège ait de nouveau reçu *de part et d'autre* sa pleine et entière exécution ». Ce qui veut dire que Victor-Emmanuel était disposé à se conformer aux obligations de la Convention de septembre, pourvu que Napoléon III évacuât les Etats pontificaux. Au contraire, si la lettre était de juin, comme le suppose M. Welschinger, ou même de juillet ou d'août, rien n'empêcherait d'admettre qu'entre la lettre de Victor-Emmanuel et la suspension de la négociation, le gouvernement italien ait accru ses demandes, comme l'indique M. E. Ollivier dans ses déclarations, rapportées par le *Matin* du 29 juillet. Les dépêches des Affaires étrangères donneront sans doute la solution du problème. En attendant, je ne puis m'empêcher de remarquer que l'argument sur lequel M. Bourgeois s'appuie pour placer la date en septembre est discutable. Parce que Victor-Emmanuel fait allusion aux modifications apportées dans le gouvernement de la France, M. Bourgeois pense que, par ces mots, il désigne le sénatus-consulte du 2 août, publié dans le *Moniteur* du 10 septembre. Mais ne pourrait-on pas y voir tout aussi bien une allusion au message du 12 juillet 1869? Et si on veut qu'il s'agisse du sénatus-consulte du 2 août, Victor-Emmanuel ne pourrait-il en parler avant son apparition à l'*Officiel*? Donc la lettre pourrait être de la seconde quinzaine de juillet ou de la première d'août.

Quoi qu'il en soit, M. Bourgeois estime que le refus de Napoléon III d'évacuer Rome et de placer les Etats pontificaux sous la garantie de la Convention de septembre est la cause de l'échec des pourparlers en 1869. Il passe du reste assez rapidement sur l'histoire de ces pourparlers et sur le rôle qu'y joua l'Autriche. Il pense que le motif qui la détermina à négocier la formation d'une triple alliance, fut la peur des revendications italiennes (sur Trente, en Dalmatie, à Trieste), si l'Italie venait à conclure une alliance avec Napoléon III, analogue à celle de 1859. C'est pourquoi, selon lui, François-Joseph et ses ministres prirent l'engagement de ne traiter avec aucune puissance sans le concours de la France, pourvu que l'Empereur fît une même promesse à l'Autriche [1], et c'est aussi pourquoi ils attachaient tant d'importance aux satisfactions que réclamait l'Italie : Rome pouvait la détourner de Trente et de Trieste. Quant aux autres considérations dont la diplomatie autrichienne fut obligée de tenir compte dans la négociation de 1869 et que rappelait

1. C'est ce que tous les historiens français ont admis d'après les déclarations de Beust (lettre à Metternich, 20 juillet 1870). M. E. Ollivier ne mentionne aucune clause de ce genre dans la négociation du traité de 1869, et conteste qu'aucune promesse en ce sens ait été formulée dans les lettres de septembre. Il s'inscrit donc en faux contre les assertions de Beust (*L'Empire libéral*, t. XI, p. 564, note 1).

M. Welschinger, l'attitude de la Russie, celle d'Andrassy, etc., M. Bourgeois ne les examine pas. Il serait à souhaiter qu'il les étudiât dans une étude postérieure, plus minutieuse que ne peut l'être un article de journal, ne fût-ce que pour préciser le caractère et la portée que l'Autriche entendait donner au traité d'alliance en 1869.

L'exposé fait par M. Bourgeois de la négociation de 1870 est la partie originale de son article. Je ne sache pas qu'avant lui la possibilité de traiter ait été affirmée avec autant de netteté, ni mieux indiqués les évolutions de l'Italie, le motif de ces évolutions et la responsabilité du gouvernement de Napoléon III. Voici les grandes lignes de cet exposé [1].

Le jour de la déclaration de guerre (15 juillet), il n'y avait encore aucun traité de conclu. Cependant, deux jours auparavant, M. de Vitzthum, ministre autrichien à Bruxelles, était arrivé à Paris pour reprendre la négociation de 1869. Le 15 juillet, accompagné de Vimercati, attaché militaire italien à Paris, avant et après la déclaration de guerre, il eut des entretiens avec Napoléon III et Gramont. C'est dans ces entretiens qu'on décida la conclusion d'un traité d'alliance. Gramont écrivit à Beust la lettre qui vient d'être publiée. Vitzthum se rendit à Vienne, Vimercati à Florence pour négocier. Gramont consentait à la condition qui, pour M. Bourgeois, eût assuré un an auparavant le succès de l'alliance : l'évacuation du territoire romain, placé sous la sauvegarde de l'honneur personnel de Victor-Emmanuel (dépêche de Gramont à Malaret, ambassadeur de France à Florence, du 17 juillet). Victor-Emmanuel ne réclama d'ailleurs rien de plus et ne se livra à aucun marchandage (télégramme de Victor-Emmanuel à Napoléon III, 20 juillet) Ce fut à Vienne que le marchandage se produisit. Beust réclama pour les Italiens le droit d'entrer dans Rome (dépêche de Beust à Metternich du 20 juillet, communiquée le 24 à Gramont). Pourquoi l'Autriche agissait-elle ainsi ? Pour détourner sur les Etats romains les ambitions italiennes. Vimercati, d'ailleurs, n'eut pas besoin des suggestions de Vienne pour constater que les ministres italiens et l'opinion publique réclamaient Rome. Dans les derniers jours de juillet, Napoléon est informé que Rome est le prix de la triple alliance. Il le sait par une lettre de Vimercati de Vienne. Il reçoit en même temps une lettre de François-Joseph, du 25 juillet, qui lui annonce les bonnes dispositions de l'empereur d'Autriche et ses préparatifs militaires, et une lettre de Victor-Emmanuel, du 26 juillet, qui l'in-

1. M. Bourgeois a dû connaître, pour l'écrire, sinon la totalité, au moins une partie des documents du quai d'Orsay. Du moment que la question est posée et qu'on nous cite des extraits de ces documents, il y aurait intérêt à ce que M. Bourgeois publiât les documents dont il a pu prendre copie.

forme que l'Autriche lui propose un traité préalable de neutralité armée qui faciliterait son entrée dans la triple alliance. Avant même que les lettres de François-Joseph et de Victor-Emmanuel lui fussent parvenues, Napoléon III avait pris son parti. Par trois télégrammes expédiés le lundi 25 juillet, il repoussait un accord dont la Convention de septembre eût fait les frais. M. Bourgeois cite les deux derniers : « Faites bien savoir, est-il dit dans l'un, que la Convention de septembre ne doit pas faire les frais de l'accord. Nous ne pouvons absolument pas y renoncer. L'Empereur est engagé et ne peut pas se dégager. La France ne peut pas défendre son honneur sur le Rhin et le sacrifier sur le Tibre ». Et dans l'autre : « Veuillez, sans perdre un instant, déclarer au comte de Beust que nous ne pouvons y consentir [à l'occupation de Rome]. Un acte aussi déloyal de notre part, aussi indigne, soulèverait la France entière, et nous regarderions comme un mauvais procédé du cabinet de Vienne de nous créer cet embarras. Si le comte de Beust croit que nous faiblirons sous la pression des circonstances, il ne connaît ni notre caractère ni notre position, qui est loin d'être de nature à nous imposer cette nécessité. Il me paraît indispensable que vous fassiez, soit par le général de Bellegarde, soit par l'archiduc Albert, soit directement, connaître à l'empereur le sentiment de révolte et de répulsion que nous inspire la conduite du comte de Beust en cette circonstance ».

Les conclusions de M. Bourgeois sont donc les suivantes : pas d'accord en 1869, parce que Napoléon III n'a pas voulu rappeler les troupes françaises du territoire romain et le replacer sous le régime de la Convention de septembre ; pas d'accord en 1870, parce qu'il a refusé l'occupation de Rome par les Italiens, et, comme justification de son attitude en juillet 1870, le point d'honneur [1].

La première de ces conclusions est en contradiction avec les déclarations de M. E. Ollivier dans le *Matin*, que nous avons rapportées. Depuis, M. E. Ollivier a fait paraître le tome XI de son *Empire libéral*, intitulé : *La veillée des armes* [2]. Les chapitres IX et XXI contiennent un historique de la négociation de 1869, qui précise un certain nombre de points, mais qui, néanmoins, ne fait pas toute la lumière. Il est regrettable que M. E. Ollivier n'ait pas exposé dans son livre « certaines choses qu'il savait ». Voici ce qu'il nous apprend.

1. Depuis que ces pages sont écrites, M. Bourgeois a repris la question des alliances dans la *Revue du Mois*. Nous reviendrons sur son nouvel article dans le prochain numéro de la Revue.

2. Paris, Garnier, 1906, in-12, 631 p.

La négociation commença en réalité à la fin de 1868, et ce fut l'Autriche qui en prit l'initiative. Elle ne voulait pas la guerre contre la Prusse parce qu'elle n'était pas prête, parce que la Hongrie ne la voulait pas, et enfin parce que la paix paraissait le moyen le plus sûr d'empêcher l'absorption du Sud par le Nord. Mais en même temps elle avait le désir de lier la France pour l'empêcher de s'engager avec une autre puissance, et, sans tendre à la guerre, sa diplomatie était dirigée contre la Prusse. L'entente, telle qu'elle la concevait, devait donc avoir un caractère général et un caractère défensif. Elle se rapprocha d'abord de l'Italie. Un aide de camp de Victor-Emmanuel, de naissance hongroise, le général Türr, servit d'intermédiaire entre François-Joseph et Victor-Emmanuel. Après le compromis austro-hongrois, il tint à présenter ses hommages à François-Joseph devenu son souverain légitime. François-Joseph lui fit un accueil bienveillant, le chargea d'exprimer à Victor-Emmanuel son désir d'une liaison plus intime. Renvoyé à Vienne, il reçut les confidences de Beust sur son projet de Triple Alliance. Il les rapporta à Victor-Emmanuel, qui le dépêcha aux Tuileries. Napoléon III le reçut le 31 décembre 1868. Il se montra favorable à l'accord, avec l'idée que l'Angleterre pourrait y accéder et que peut-être il arriverait à réunir un congrès des souverains européens.

De Rome, dans les conversations entre Napoléon III et Türr, il ne semble pas avoir été question. Mais, depuis le mois d'octobre 1868, le rappel des troupes de Civita-Vecchia était l'objet des conversations entre Rouher et l'Empereur, d'un côté, Nigra et Vimercati, de l'autre. « L'Italie, disait Nigra à l'empereur, ne peut rien avec vous et pour vous, si vous ne cessez pas votre occupation et si vous ne reconnaissez pas les aspirations nationales sur Rome. » L'empereur répondait : « Je n'entends pas empêcher les Romains d'exercer leurs droits propres, mais je ne consens pas à ce que le roi d'Italie, et à plus forte raison les bandes garibaldiennes, exécutent quoi que ce soit contre le domaine temporel. Je ne demande pas mieux que de retirer mes troupes, pourvu que le gouvernement italien me donne des garanties que les faits qui m'ont ramené à Rome une seconde fois ne se reproduiront pas et ne m'obligeront pas à y revenir une troisième fois. Si le général Menabrea devait rester éternellement aux affaires, cela me serait une garantie suffisante. Mais quelle assurance ai-je qu'on suivra sa politique ? » « Quelle assurance voulez-vous ? demandait l'Italie. Nous n'en avons pas d'autres à vous donner que celles de la Convention du 15 septembre. » Et l'Empereur restait coi, car il ne savait lui-même quelles garanties il pouvait réclamer [1].

1. Pages 201-202.

Türr, en quittant Paris, vint rendre compte de sa mission à Florence (21 janvier 1869), puis à Vienne. Pendant son nouveau séjour à Vienne, il fut question du Trentin. Comme il en parlait à François-Joseph, celui-ci l'interrompit. « Il faut toujours que ce soit moi qui donne. — Bien entendu, Votre Majesté se dédommagera ailleurs [1]. » Faut-il voir dans cette conversation l'origine de la politique autrichienne signalée par M. Bourgeois, François-Joseph regrettant d'avoir à céder Trente et cherchant un équivalent pour l'Italie à Rome ?

Le rôle de Türr était terminé. Il céda la place aux diplomates. La négociation, nous dit M. E. Ollivier, fut secrète, et se passa entre les deux empereurs, Victor-Emmanuel, Beust, Rouher et La Valette. Nigra et Metternich y participèrent comme amis particuliers plutôt que comme ambassadeurs. Gramont, ambassadeur à Vienne, et Malaret, ambassadeur à Florence, ne la soupçonnèrent pas. Vimercati et Vitzthum furent les agents de transmission. Le prince Napoléon était au courant, mais contraire, parce qu'il voyait là une diversion tendant à entraver le mouvement libéral et parce qu'il était favorable à la Prusse.

En mars 1869, un projet de traité en douze articles fut rédigé par Rouher et La Valette. Il était purement défensif et ne pouvait devenir offensif que si une puissance quelconque menaçait de la guerre les parties contractantes. Si la guerre était déclarée contre l'une des parties contractantes, les autres parties devraient faire cause commune avec elle, la France et l'Autriche avec toutes leurs forces et à leurs frais, l'Italie avec 200.000 hommes et moyennant le remboursement de ses dépenses. En cas de succès seulement, les bénéfices italiens étaient déterminés. Victor-Emmanuel avait d'abord demandé Nice et le Tyrol. On lui accorda le Trentin, moyennant une compensation à l'Autriche en Silésie ou ailleurs. Les puissances se garantissaient leurs territoires respectifs.

Le projet de traité ne résolvait pas la question romaine. On spécifiait simplement qu'on travaillerait auprès du Pape pour obtenir un *modus vivendi* moins hostile, et qu'en cas de vacance du trône pontifical, on chercherait à faire nommer un pape moins intransigeant que Pie IX. On ne faisait nulle mention du rappel des troupes de Civita-Vecchia. Ces articles vagues prouvaient qu'on n'arrivait pas à s'entendre sur la question romaine, et qu'on avait voulu fixer par un traité les points sur lesquels l'accord s'était fait. Mais pourquoi ne s'entendait-on pas sur la question romaine ? Nous touchons ici au point délicat et controversé du problème.

1. Page 205.

Victor-Emmanuel ne pouvait se contenter du projet de traité, qui ne concluait rien sur Rome. M. E. Ollivier nous apprend qu'il demanda une lettre à l'Empereur, par laquelle Napoléon III s'engagerait au retrait de ses troupes dans un délai déterminé, puisque, *à cause des élections prochaines*, il ne le pouvait pas immédiatement. L'Empereur autorisa seulement Rouher à annoncer qu'il dirait verbalement à l'envoyé d'Italie sa résolution d'ordonner le rappel, dans un avenir prochain, de la garnison française de Civita-Vecchia. M. E. Ollivier ne date pas la démarche de Victor-Emmanuel et la réponse de Napoléon III. Mais par les termes mêmes où il en parle, elles apparaissent comme antérieures aux élections. Il n'y est question que du rappel du corps d'occupation. Il n'y est pas fait allusion à l'occupation de Rome par les Italiens. Démarche et réponse sont la continuation des pourparlers entamés avec Nigra dès les derniers mois de 1868 et dont la Convention de septembre faisait l'objet.

Les exigences, la surenchère seraient, d'après M. E. Ollivier, venus du ministère italien. Le général Menabrea, qui jusqu'alors avait traité seul, se vit obligé d'initier ses collègues à la négociation. « Ils se récrièrent, dit M. E. Ollivier, contre l'insuffisance de ce qui était accordé relativement à Rome. S'ils ne subordonnaient tout accord international à un accord sur ce point, ils seraient incontinent renversés. Ils ne demandaient pas qu'on la leur livrât, mais seulement qu'on ne leur refusât pas les moyens de la prendre. » L'Empereur devrait, en retirant sa garnison, promettre de s'appliquer à lui-même le principe de non-intervention qu'il avait forcé l'Autriche à subir après Villafranca et Zurich, par conséquent s'interdire de retourner en Italie, *quoiqu'il arrivât, et laisser désormais le Pape, le Roi et les Romains libres de s'arranger entre eux* (4 juillet) [1].

Voilà cette fois un texte précis (bien que M. E. Ollivier n'en indique pas la provenance), et qui paraît confirmer sa déclaration au rédacteur du *Matin*, « qu'évidemment si les prétentions italiennes avaient toutes été implicitement contenues dans la lettre de Victor-Emmanuel, le gouvernement n'aurait pas été pardonnable de ne pas réaliser le projet d'alliance, mais que l'Italie a demandé autre chose. » Mais c'est ici que des explications auraient été nécessaires et que M. E. Ollivier aurait bien dû nous dire tout ce qu'il sait. Qu'est-ce que ce texte du 4 Juillet ? Est-ce une note remise officiellement par le gouvernement italien ? Est-ce au contraire un propos de Menabrea ou de tel autre ministre italien rapporté par Malaret ou un autre intermédiaire ? ou bien le texte est-il extrait d'une lettre confidentielle de Menabrea à Nigra ? En l'absence d'indications, on

1. Page 563.

peut faire telle hypothèse qu'on voudra. Mais, du moment qu'on est dans l'incertitude sur l'origine du texte et sur l'intention dans laquelle il a été écrit, comment savoir quelle est sa valeur diplomatique ? Il nous renseigne sur l'opinion du ministère italien. Mais Victor-Emmanuel s'était-il rallié à cette opinion ? Avait-il fait sien le programme de ses ministres ? Nous avons sa lettre de 1869, qui est très vraisemblablement postérieure à ce texte du 4 juillet, et nous avons son télégramme à Napoléon III du 20 juillet 1870. Or, ni dans l'une ni dans l'autre, il n'émet les prétentions renfermées dans le texte du 4 juillet ? Pouvons-nous dans ce cas conclure que la négociation a été rompue en 1869 parce que Napoléon n'a pas voulu souscrire aux conditions contenues dans le texte du 4 juillet ?

*
* *

Ainsi, nous nous trouvons en présence de deux thèses contradictoires, et qui, ni l'une ni l'autre, ne sont suffisamment démontrées, sur les causes de la suspension des pourparlers en 1869. Pour M. E. Ollivier, l'Italie demanda « un abandon hypocrite du Pape à ses spoliateurs, plus déshonorant qu'un abandon avoué ayant du moins le mérite de la franchise, et l'Empereur se refusa à acheter une alliance par une félonie. » Et M. E. Ollivier s'appuie sur le texte du 4 juillet et aussi sur ce qu'il sait et ne veut pas dire. Pour M. Bourgeois, il ne fut question en 1869 que de l'évacuation du territoire pontifical et de la Convention de septembre. Et M. Bourgeois invoque la lettre de Victor-Emmanuel, en la datant de septembre, et son télégramme du 20 juillet 1870.

En tout cas, ce que ni M. Welschinger, ni M. Bourgeois, ni même M. E. Ollivier ne semblent mettre en doute, c'est qu'une triple alliance eût été conclue avant la guerre de 1870, ou quelques semaines après la déclaration de guerre, si Napoléon III avait consenti à laisser Rome aux Italiens.

Pierre MURET.

COMPTES RENDUS

Louis André. **Michel Le Tellier et l'organisation de l'armée monarchique.** Paris, Alcan, 1906. In-8, 714 p. (portr.). — **Deux Mémoires historiques de Claude Le Pelletier,** *publiés avec introduction et notes.* Paris, Alcan, 1906. In-8, 169 p.

Dans son *Michel Le Tellier*, thèse principale de doctorat ès lettres, M. L. André s'est proposé d'étudier la transformation qui s'est opérée dans l'armée française au début du XVII^e^ siècle : comment les bandes indisciplinées de Rocroy sont-elles devenues l'armée régulière monarchique de la guerre de Dévolution ? D'après lui, tout le mérite en revient à Michel Le Tellier, secrétaire d'État de la guerre de 1643 à 1677. C'est exactement le contrepied de l'opinion accréditée par Voltaire, puis par Rousset, qui tous deux le rapportent à Louvois. Avant M. A., ce point de vue n'avait guère été indiqué que par Yung, dans un article intitulé : « Un ministre de la guerre oublié », paru dans la *Revue Bleue* du 19 octobre 1875.

M. A. a dépouillé aux Archives de la Guerre de nombreuses pièces manuscrites (originaux, minutes, expéditions et transcrits) ; à la Bibliothèque nationale, les lettres et mémoires de Le Tellier et de Mazarin ; la plupart des Mémoires, tant politiques que militaires, du début du XVII^e^ siècle ; enfin une « Vie de Le Tellier » par Claude Le Pelletier, qu'il a éditée dans sa thèse complémentaire et que nous étudierons ci-après. Il nous donne de ces différentes sources une bibliographie très claire et très méthodique (p. 11-22).

Pour son exposé, M. A. a hésité entre deux procédés contradictoires. Il n'a pas voulu suivre les errements de Rousset : entasser pêle-mêle dans le cadre nécessairement artificiel d'une biographie les événements de l'histoire générale, les détails anecdotiques et la description du mécanisme administratif. Et cependant il n'a pas su complètement s'affranchir de cette conception littéraire et surannée. C'est ainsi qu'il consacre deux chapitres à la vie de Le Tellier ; alors seulement il croira pouvoir entreprendre l'étude des institutions militaires et des réformes.

A s'y renfermer résolument et dès l'abord, la thèse de M. A. aurait gagné en netteté et en cohérence.

L'introduction rappelle brièvement la situation et l'organisation de l'armée française à la mort de Richelieu : M. A. y a joint les renseignements biographiques de rigueur (naissance, famille, éducation) et un essai d'appréciation morale du personnage. M. A. juge trop sévère le portrait de Voltaire (*Lettre sur les Panégyriques*), qui accuse Le Tellier de fourberie et de cruauté. Il lui oppose victorieusement les témoignages de Spanheim et de Louis XIV (éd. Dreyss, t. II, p. 388). Cette réfutation me paraît sommaire : le rôle de Le Tellier dans le procès de Fouquet, que M. A., pressé de traiter son véritable sujet, est obligé de laisser de côté, justifie suffisamment les reproches de Voltaire. Accordons d'ailleurs à M. A., qui semble tenir particulièrement à ce point, car il y revient sans cesse, que la politesse (les ennemis de Le Tellier disaient la dissimulation) du père contraste avec la brutalité du fils. — Le chapitre Ier, « Le Tellier intendant à l'armée d'Italie » ne fait guère que résumer l'ouvrage connu de Caron, *Michel Le Tellier, son administration comme intendant d'armée en Piémont*. — Dans le chapitre II, « Le Tellier secrétaire d'État de la guerre », je note une intéressante analyse des singuliers rapports de Le Tellier et Mazarin pendant la Fronde. Devenu suspect à son patron lui-même en 1651, le secrétaire d'État ne dut sa rentrée en grâce qu'à la fidélité d'Anne d'Autriche. Le chapitre se termine brusquement là-dessus. M. A. néglige les dernières années de Le Tellier au secrétariat de la guerre, et la question, très importante, entièrement laissée de côté par Rousset, du transfert des pouvoirs à Louvois. M. A. y reviendra d'ailleurs dans une note très intéressante de sa thèse complémentaire et nous promet là-dessus « un ouvrage particulier » (p. 98, note 2). Peut-être aurait-il pu également réserver pour cet ouvrage ces deux chapitres biographiques et se borner dans sa thèse principale à l'étude des réformes ou mieux des créations de Le Tellier.

C'est à cette étude que sont consacrés les douze autres chapitres, d'une documentation si serrée qu'elle en rend parfois la lecture pénible : Hiérarchie, Recrutement, Solde, Habillement, Logement, Vivres, Hôpitaux, Armes spéciales, Justice militaire, Rôle des civils dans l'armée. Il semble que M. A. ait épuisé sa matière : ce qui vaut mieux, quelques points de vue nouveaux et intéressants se dégagent de cette masse de faits. On a coutume de dire que Richelieu simplifia la hiérarchie militaire et l'assujettit au roi par la suppression des grandes charges honorifiques : connétable, colonel, général. L'étude de M. A. montre qu'elle était encore, à l'époque de Le Tellier, singulièrement compliquée et indépendante (p. 116-165). — M. A. distingue avec soin et précision les trois systèmes

de recrutement en vigueur : la levée, les engagements avec les étrangers et les recrues annuelles (p. 208-269). — Dans le chapitre sur la solde, M. A. tente de substituer des chiffres aux généralités dont on se contente le plus souvent. Il reconstitue approximativement le budget de la guerre pour trois périodes. Ces chiffres sont significatifs : en 1643-59, 11 millions de livres ; en 1659, 20 à 25 millions ; en 1666, 15 millions et demi. — A propos de l'armement, noter la résistance acharnée de Le Tellier à l'introduction du fusil. Toujours hanté par le point de vue biographique, M. A. cherche à cette résistance des raisons plausibles : c'est au moins superflu. — Détails intéressants sur les exemptions de logement de troupes, effroi de la population civile au XVII^e siècle. L'Université de Paris, les Pères de la Mission de Saint-Vincent de Paul sont parmi les privilégiés. M. A. nous montre Le Tellier appliquant tour à tour un double système : concentrer les troupes dans les villes et bourgs fermés, les disperser par petites fractions dans les campagnes. Ce fut le second qui donna les meilleurs résultats au point de vue de la tranquillité publique. — Insuffisance des secours aux blessés et aux invalides : M. A. nous indique qu'elle explique la mendicité. — Un bon chapitre (XI) sur l'artillerie et le génie. Les fonderies de Philipsbourg, Narbonne et Pignerol doivent leur origine à Le Tellier. M. A. publie un état du matériel simplifié et ramené à quatre calibres (p. 519), attestant l'impulsion énergique donnée par Le Tellier aux armes spéciales. Avant Louvois, il employa Vauban. — Le chapitre XIV, « Administration civile », est peut-être le meilleur du livre. M. A. y distingue les fonctions des contrôleurs, commissaires ordinaires, commissaires à la conduite, commissaires provinciaux, intendants d'armée, qu'il ne faut pas confondre avec les intendants proprement dits. Comme le fera Colbert plus tard, Le Tellier recrute ses collaborateurs parmi ses parents et alliés (p. 635-37). Les bureaux du secrétariat sont déjà constitués ; et il semble bien qu'il faille attribuer à Le Tellier lui-même la création du Dépôt de la Guerre, dont on fait d'ordinaire honneur à Louvois.

En résumé, un peu de gaucherie dans le plan, ainsi que je l'ai déjà dit, un parti pris apologétique aux dépens de Louvois, parfois indiscret, telles sont les deux principales critiques que l'on peut adresser à l'ouvrage de M. A. Au point de vue du style, on peut relever çà et là des banalités et des redondances : le défaut est particulièrement sensible dans les transitions et les conclusions (cf., par exemple, p. 207, 415, 556). Ces réserves faites, il reste que la thèse de M. A. est une étude consciencieuse et claire des institutions militaires de la France au début du XVII^e siècle. Elle fait justice des assertions inexactes de Rousset (t. I^er, p. 173) sur l'insignifiance

de Le Tellier. Elle fournit enfin un point de départ solide à qui voudra reprendre les documents utilisés par Rousset, et nous donner, en se plaçant à un tout autre point de vue, cette histoire de l'armée française au XVII^e siècle qui se fait toujours attendre.

Claude Le Pelletier, le successeur de Colbert au Contrôle des finances, ne fut pas seulement un des principaux conseillers de Louis XIV dans la seconde moitié du règne : il a de plus écrit un certain nombre d'opuscules que M. A. a retrouvés en manuscrit à la Bibliothèque nationale et à la Bibliothèque Sainte-Geneviève. Deux d'entre eux étaient particulièrement intéressants : le ms. 9549 du Fonds français de la Bibliothèque nationale, intitulé : « Histoire de la vie de M. Michel Le Tellier, chancelier de France », et le ms. 904 de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, intitulé : « Mémoire de mes véritables et derniers sentiments sur les affaires de l'Église et de l'Etat. » Ce sont ces deux mémoires que M. A. a édités comme thèse complémentaire, précédés d'une très bonne introduction, de trois tableaux généalogiques de Chauvelin, de Le Tellier et de Le Pelletier, et munis de notes substantielles. On ne saurait lui en être trop reconnaissant. J'ai déjà eu l'occasion de parler, à propos du chapitre II de la thèse principale de M. A., du premier de ces mémoires, utilisé d'ailleurs par MM. Rébelliau (*Oraisons funèbres de Bossuet*, Paris, Hachette, 1897) et F. Strowski (*Comment Bossuet composait une oraison funèbre*, dans la *Revue Bossuet* du 25 janvier 1902).

Pressé d'en venir à son sujet proprement dit, M. A. s'était borné à résumer ce mémoire; il l'étudie cette fois plus complètement, dans son introduction et ses notes. Le Pelletier, ami et confident de Le Tellier, nous donne en effet sur le secrétaire d'État des renseignements de première main. Je signale particulièrement à l'attention des lecteurs les passages relatifs à la sourde rivalité de Le Tellier et de Fouquet (p. 78-79), et surtout au transfert des pouvoirs de Le Tellier à Louvois (p. 98); M. A. commente et rectifie ce dernier, d'après ses recherches personnelles, dans une note d'un haut intérêt. D'après lui, la direction effective du père dura plus longtemps qu'on ne le croit depuis Rousset. Louvois débuta pendant la guerre de Dévolution, sous les ordres de Turenne, en Flandre. Ce début n'ayant pas été heureux, Le Tellier reprend la direction du service, et Louvois doit compléter son éducation en visitant les places fortes de la frontière. Louis XIV a deux ministres de la guerre, l'un sédentaire, l'autre ambulant. Ce n'est guère qu'à partir de 1672 que le rôle de Louvois devient effectif. M. A. se propose, nous l'avons dit, d'élucider cette question dans un ouvrage particulier. Il est à souhaiter qu'il le

fasse bientôt : le problème des rapports entre les secrétaires d'État et leurs survivanciers est d'un intérêt général pour quiconque s'occupe de l'histoire administrative du règne de Louis XIV. Il se pose par exemple en termes presque identiques pour Colbert et Seignelay. — Le Pelletier fait aussi allusion à la carrière de Le Tellier comme chancelier (p. 103). M. A. remarque à ce propos (note 2) que nous sommes presque sans renseignements sur son œuvre judiciaire. Elle serait cependant intéressante à étudier ; dans sa note, M. A. donne de précieuses indications qui pourraient servir de point de départ à une étude de détail.

Le second opuscule édité par M. A. a trait spécialement à Le Tellier. D'après les conjectures de M. A., Le Pelletier le composa au début de 1707 dans sa retraite de Villeneuve-Saint-Georges. Ce document, jusqu'ici inédit, est d'une importance considérable pour l'histoire générale du règne de Louis XIV. Comme le fait remarquer M. A., « il n'est pas d'autre ministre du Grand Roi qui ait songé à nous transmettre ses impressions personnelles sur les affaires politiques et religieuses. » Le Pelletier nous donne de curieux renseignements sur la paix de Clément IX, dont il fait honneur à l'intervention personnelle du roi et de Le Tellier, sur l'assemblée de 1682, où se formèrent deux partis opposés, les ultramontains, dirigés par Le Tellier et son fils l'archevêque de Reims, les gallicans, poussés par Colbert et l'archevêque de Paris aux mesures extrêmes (p. 114) [1]. Le Pelletier s'étend longuement sur le jansénisme au début du XVIIIe siècle. Partisan de la modération, il attribue « le trouble présent de l'Église de France » à l'influence que les Jésuites, les Sulpiciens et spécialement l'évêque de Chartres, Godet du Marais, avaient prise sur Mme de Maintenon (p. 115). Il prévoit dès cette époque la ruine de Port-Royal-des-Champs (p. 120). — Le Pelletier passe ensuite à l'examen des affaires politiques. Ami de Le Tellier, on ne s'étonnera pas qu'il soit sévère pour Colbert. « Il entra dans le secret du roi pour ses amours avec Mme de la Vallière. » Il le rend responsable (à tort d'ailleurs) de la guerre de Dévolution. Croissy, « dont le génie était borné », n'est pas mieux traité. Il est vrai que Le Pelletier blâme « les vivacités de M. de Louvois ». Surtout il est dur pour Seignelay. C'est à lui d'abord, puis à l'archevêque de Paris, au Père La Chaise, à Chateauneuf, à Boucherat et à Mme de Maintenon qu'il fait remonter la responsabilité des mesures de violence de la Révocation. Le Pelletier s'y serait opposé, et Louvois n'aurait agi que par peur d'être desservi par Seignelay (p. 145). La

1. On persuada à Louis XIV que le chancelier s'était laisser gagner au parti de Rome par la perspective du chapeau de cardinal pour son fils.

guerre de la Ligue d'Augsbourg, autre entreprise de Seignelay, ayant dérangé les combinaisons financières de Le Pelletier, celui-ci se démit de son poste de Contrôleur général, tout en restant d'ailleurs ministre d'État. A partir de ce moment, le Mémoire devient confus et le ton s'aigrit de plus en plus : Le Pelletier n'a que des blâmes pour ses successeurs au Contrôle, pour Chamillart surtout, auquel il attribue les revers de la guerre de Succession. Depuis 1696, d'ailleurs, il vivait retiré de la cour, dans sa maison de campagne de Villeneuve-Saint-Georges, recevant de nombreux amis, parmi lesquels Saint-Simon, qui utilisa ses souvenirs pour ses Mémoires, ainsi que le montre M. A.

Cette rapide analyse de ces deux opuscules, et particulièrement du second, suffira à prouver que la thèse complémentaire de M. A. ne le cède en rien à la principale pour la conscience et l'intérêt. — René DURAND.

C^te^ MARESCHAL DE BIÈVRE. **Georges Mareschal, seigneur de Bièvre, chirurgien et confident de Louis XIV (1658-1736)**. Paris, Plon, 1906. In-8°, III-600 p.

Né le 8 avril 1658, fils d'un Jean Mareschal originaire d'Écosse, Georges Mareschal fut orphelin de bonne heure; sans fortune, il eut une enfance plutôt dure. D'abord garçon chirurgien à Gravelines, vers l'âge de dix-huit ans il vint à Paris. Apprenti chez M^e^ Le Breton, il se lia d'amitié avec Remy Roger, gagnant maîtrise à la Charité et chirurgien du prince de Conti, lui succéda à la Charité et devint même son beau-frère (en 1684). Reçu à son tour maître chirurgien (en 1688), nous le trouvons chirurgien en chef à la Charité en 1692. Quelques opérations heureuses sur l'écuyer Palaprat et le duc de Grammont, lui assurent une réputation de praticien habile ; en 1696, il est consulté par Louis XIV à propos d'un anthrax, et l'opération qu'il indique par signes vient à bout du mal. Désormais, malgré quelques échecs, sa réputation comme lithotomiste est consacrée. Les plus illustres personnages se font opérer par lui. Le 14 juin 1703, il est nommé premier chirurgien du roi, maître d'hôtel en 1706. Sa faveur grandit de plus en plus auprès du roi, qui lui accorde en décembre 1707 des lettres de noblesse ; en 1712, il acquiert la seigneurie de Bièvre. Dans les dernières années du règne de Louis XIV, sa qualité lui permet d'assister à la plupart des incidents survenus à la cour et qui touchent au roi et à l'entourage immédiat du roi. C'est ainsi que Mareschal disculpe le duc d'Orléans, accusé par l'opinion d'avoir fait empoisonner la duchesse et le duc de Bourgogne, et assiste le vieux roi à ses derniers moments. Sous Louis XV, maladif comme on sait dans sa jeunesse et qui par conséquent exigeait des soins attentifs, Mareschal vit

croître son crédit et sa fortune. Il les employa à favoriser le développement de l'art auquel il les devait. Il commença par élaborer un règlement qui fut imposé à tous les chirurgiens de France et destiné à relever le niveau des connaissances de ces praticiens. Il restaura ensuite l'enseignement chirurgical en soustrayant les chirurgiens à la tutelle de la Faculté de médecine (1724); il fonda la première école publique de chirurgie, et réussit à annihiler l'opposition des docteurs. Enfin, en 1731, est organisée la « Société académique de chirurgie » qui, supprimée en 1793, sera remplacée en 1820 par l'Académie de Médecine.

On voit de quelle importance a été le rôle joue par Mareschal dans le développement de l'art chirurgical. L'auteur, descendant du premier chirurgien de Louis XIV et de Louis XV, a raconté la vie de son cinquième aïeul avec une abondance qui s'explique, mais que l'on peut cependant trouver un peu excessive. Les recherches ont été nombreuses et fécondes. Les imprimés, particulièrement Saint-Simon, qui fut un ami et un confident de Mareschal, ont été surtout mis à contribution. Il y a sans doute quelque exagération à représenter Mareschal comme le confident du Grand Roi. Mais il n'en reste pas moins qu'il s'est trouvé assister à des scènes intimes sur lesquelles son témoignage est du plus haut intérêt. Cette biographie, où les anecdotes fourmillent, se lit avec agrément; amusante et instructive, elle est illustrée de plusieurs portraits de Mareschal et terminée par un index qui rendra des services. — V.-L. Bourrilly.

Pierre Martino. **L'Orient dans la littérature française au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle.** Paris, Hachette, 1906. In-8, 378 p.

A quelle époque la France a-t-elle commencé à se préoccuper des choses d'Orient et quel fut le principe de cette curiosité nouvelle ? Comment cette connaissance, si superficielle d'abord, a-t-elle gagné en étendue et en précision ? Quel est le chemin parcouru, et quelles sont les étapes successives entre les premières Turqueries du XVII^e^ siècle et l'Orientalisme d'Anquetil du Perron ou de Burnouf ? Quelle est, enfin, dans ce progrès, la part qui doit revenir aux œuvres d'imagination ? — M. Martino a essayé de répondre à ces questions complexes. Récits des voyageurs, développement des relations coloniales, ambassades françaises en Orient et ambassades orientales en France, missions religieuses, travaux des orientalistes : il a tâché de ne négliger aucune des sources. L'enquête est sérieusement conduite ; on y trouvera nombre de renseignements utiles. Peut-être pourrait-on se demander si nous ne devons pas, à cet égard, quelque chose à l'Italie et à l'Espagne. Si cette mode d'exotisme

remonte au début du XVII^e siècle, n'eût-il pas été bon de signaler l'influence du *Roland furieux*, et de rappeler aussi les nombreuses fictions dont le cadre est placé dans l'Afrique du Nord : M. M. remarque très justement que l'*Orient littéraire* n'est pas l'Asie. — P. 28 : à la liste que l'auteur considère « comme à peu près complète », il serait facile de faire des additions assez nombreuses : l'histoire de Miradaph et Siriach au 3^e livre des *Bergeries de Juliette* en 1594, la *Bergère de la Palestine* de G. de Bazyre en 1601, récit purement romanesque, etc.

Une deuxième partie traite de l'exotisme dans la littérature et l'art des XVII^e et XVIII^e siècles. Il semble qu'elle ait été faite un peu rapidement. Il est aussi facile de railler la couleur locale de *Bajazet* que d'y découvrir une passion toute nouvelle, même chez Racine, et vraiment orientale : ce sont là sujets de dissertations, ingénieuses parfois, mais toujours un peu vaines.

Il y a, dans ces six chapitres, trop de dissertations de ce genre ; et sans doute elles sont agréables à lire ; mais sur certains points, en particulier sur l'influence des philosophies orientales, on aurait préféré quelque chose de plus substantiel et de plus nouveau. — Jules MARSAN.

Paul SEIPPEL. **Les deux Frances et leurs origines historiques.** Lausanne, Payot ; Paris, Alcan, 1905. In-8, XXXVI-409 p.

M. P. Seippel, professeur à l'École polytechnique de Zurich, s'est proposé de montrer dans cet ouvrage, dont le titre indique suffisamment les préoccupations actuelles, que les deux peuples qui partagent la France depuis la Renaissance et surtout depuis la Révolution, sont affectés ou mieux infectés l'un et l'autre et au même degré d'une maladie terrible et incurable que l'auteur appelle « la mentalité romaine » et dont il s'applique à retracer le processus historique. Il n'y a pas longtemps déjà qu'un autre étranger, un Anglais, M. J. E. C. Bodley, s'était érigé, lui aussi, en médecin consultant de notre pays et nous avait prodigué ses ordonnances charitables [1]. Le diagnostic de M. S. n'est pas très différent de celui de M. Bodley, qu'il cite d'ailleurs avec éloges et dont il invoque maintes fois l'autorité. Que ces deux étrangers s'accordent pour nous juger ou plutôt pour nous condamner, cela n'a pas autrement d'importance et ne doit pas nous inquiéter outre mesure, car ils méritent également d'être récusés et pour les mêmes raisons. L'un et l'autre vivent en pays protestant et professent le plus grand respect pour l'idée religieuse.

1. Bodley, *La France*, Londres, 1898, et Paris, 1901, 2 vol.

Malgré le libéralisme dont ils se targuent, l'irréligion de la France rouge les scandalise trop pour qu'ils puissent en parler avec équité ou même avec sang-froid. L'un et l'autre s'imaginent que la « liberté », qu'ils nous reprochent de méconnaître mais qu'ils oublient de définir, est un produit exclusif des pays protestants et des peuples germaniques. Ils en conçoivent un orgueil ingénu. L'un et l'autre ont une sainte horreur du collectivisme et étaient par suite peu préparés à comprendre les besoins nouveaux qui travaillent notre démocratie. Leur méthode enfin n'est pas sensiblement différente. Ils ont tous les deux puisé leurs témoignages à la même source. Ils ont interrogé de préférence les représentants de la riche bourgeoisie qui lit le *Temps* et les *Débats* et qui s'intitule encore libérale, on ne sait si c'est par habitude ou par calcul. M. Bodley, qui a fait en France un assez long séjour, se documentait auprès du cardinal Perraud à Autun, de M. Schneider au Creusot, du vicomte de Meaux dans le Forez, de M. de Mun en Bretagne, etc. M. S., qui n'a pas quitté la Suisse, nous connaît, lui, par Taine, qui est à lui tout seul sa Loi et ses Prophètes [1], par Tocqueville, Fustel de Coulanges, Edmond de Pressensé, par M. Anatole Leroy-Beaulieu, M. E. Faguet, qui est le seul Français vraiment libéral à ses yeux, etc.

M. S. se dit naturellement animé de grandes sympathies pour la France, mais on peut se demander ce qu'il aime en nous. Notre langue a un grave défaut, qui a mis Jean-Jacques dans l'embarras, elle est catholique, c'est-à-dire qu'elle ne se prête pas à l'expression des pensées intuitives et obscures (p. 71). Notre mentalité à tous, blancs et rouges, est catholique aussi, Taine disait classique. « Orientée vers l'unité, elle aspire à étendre indéfiniment le cercle qui enserre cette unité. Elle édicte des règles valables pour tous les pays et tous les temps. Elle divise les hommes en deux camps : ceux qui sont dans le vrai, les fidèles, et ceux qui sont dans le faux, les hérétiques. Ces derniers ne sont pas seulement malheureux, ils sont coupables et malfaisants. La tolérance ne leur est pas due, etc. » (p. 389). Mentalité stérile qui engendre le fanatisme, « manivelle à dogmes » [2] qui tourne à vide ! Combien différente la mentalité germanique et réformée ! Celle-ci, faite de mysticisme et d'individualisme, en contact perpétuel avec la vie, changeante et imprécise comme la vie même, riche et hardie, a été l'agent du progrès dans le monde, la source de toutes les libertés ! (p. 64-65). Le peu qui s'est fait de beau et de

1. Ce n'est pas sans quelque stupéfaction que je lis : « Taine, qui demeure le maître de la génération actuelle, Taine dont *tous* se réclament, même ceux qui sont aux antipodes de ses idées et de sa méthode » (p. 224).

2. Le mot est de Taine.

grand en France est l'œuvre directe ou indirecte de cet esprit germanique. Si la France n'a pas adopté le calvinisme, qui l'aurait sauvée, n'en doutez pas, c'est que l'élément germain ou barbare s'y était appauvri. Jean-Jacques Rousseau, le seul des philosophes du XVIII[e] siècle qui soit vraiment libéral et qui ait exercé une action heureuse sur la Révolution, était protestant et de Genève ! Les principes de 89 sont une importation américaine, donc germanique et réformée !

Ayant ainsi défini la méthode et les idées, ou plutôt les antipathies maîtresses de l'auteur, celles qui se retrouvent sous tous ses jugements, j'ai mesuré par là même la valeur de son livre. Ce n'est pas d'une longue et patiente critique des documents que M. S. est parti pour formuler sa théorie psychologique du peuple français réchauffée de Taine. Il ne connaît notre histoire que de seconde ou de troisième main. La conception *a priori*, le postulat que les Germains et les réformés sont supérieurs aux Latins et aux catholiques a précédé l'étude des faits et dicté les jugements. Il se trouve ainsi que M. S., comme son maître Taine, est un bel exemple de cette mentalité classique ou romaine qui procède par syllogismes et déductions. Il dénonce le cerveau du voisin, mais il ferait bien auparavant de regarder dans le sien.

Donnons quelques exemples de ses erreurs et de ses partis-pris. Pour prouver que le calvinisme engendre la liberté, il ne suffit pas de citer les écrits de Bèze et de Hotman, car à la même date, pendant les guerres de religion, les jésuites eux aussi enseignaient le régicide et les droits du peuple (p. 68). Il faudrait prouver et non pas seulement affirmer que « l'idée politique des encyclopédistes est aux antipodes de la souveraineté populaire » et que « ce qu'ils veulent c'est un despotisme qui s'exerce à leur profit » (p. 53). Il faudrait prouver que les idées politiques de Rousseau sont différentes essentiellement de celles des encyclopédistes, prouver que la déclaration des droits américains est une œuvre proprement anglo-saxonne, dans l'élaboration de laquelle la philosophie française ne fut pour rien. Il faudrait surtout ne pas voir la Révolution française à travers les pamphlets de M. Taine. C'est une conception simpliste que de considérer l'œuvre de la Constituante comme procédant de formules abstraites (p. 85-86), une erreur d'attribuer uniquement à la générosité les décrets trop vantés du 4 août (p. 84), un paradoxe facile de symboliser la Révolution dans la personne de Siéyès (87-88), une erreur encore d'imputer à Grégoire le mot de Camus : « Nous pouvons, si nous voulons, changer la religion » (p. 90), une injustice de juger Robespierre d'après le seul témoignage de ses ennemis du *Journal* (et non de la *Revue*) *de Paris* (p. 105), un jeu puéril de refaire

après Taine l'horrifique portrait du Jacobin en soi (p. 95 et suiv.), un contresens historique d'opposer le culte de l'Être suprême au culte de la Raison et de méconnaître le caractère profondément religieux et moral de l'un et de l'autre (p. 106), une erreur de croire qu'il n'y avait pas à la Convention de représentants authentiques de la classe ouvrière [1] (p. 198), une erreur de situer « plus d'un an après la chute de Robespierre » le fameux décret du 2e jour sans-culottide an II (p. 141), etc. La plupart de ces erreurs, M. S. ne les aurait pas commises, s'il avait une connaissance un peu approfondie, je ne dis pas des documents révolutionnaires, mais des plus récentes études qui ont été consacrées à la Révolution. Je ne puis relever tout ce qui me paraît contestable dans ce livre plus littéraire qu'historique, où la psychologie du peuple français est esquissée indépendamment des conditions sociales et économiques où ce peuple a vécu. Je note cependant quelques formules encore. Proudhon devient « le Siéyès du communisme », A. Comte, le Messie de la France rouge, M. Gustave Téry est comparé à Robespierre et à Napoléon (p. 267). Il paraît que le positivisme comtiste est la religion des Français qui ont suivi M. Combes, que la Libre-Pensée est une Eglise « tombée à des formes de dévotion inférieures, équivalentes à celles que l'on constate dans le catholicisme populaire de l'heure actuelle ». M. S. n'en donne pas d'autres preuves que quelques articles outranciers du journal *La Raison*. Il ne dit pas si la Libre-Pensée fait des miracles et si la dévotion à M. Charbonnel ou à M. Combes est aussi fructueuse que celle à Saint Antoine. Est-ce à dire cependant que tous les jugements de M. S. soient empreints de parti pris et d'exagération ou d'erreur? Pas le moins du monde. Il rencontre plus d'une fois le vrai, il fait des réflexions pénétrantes et justes, il montre bien par exemple le caractère *étatiste* de la philosophie du XVIIIe siècle et de la Révolution française, et je suis heureux de me trouver ici d'accord avec lui; il analyse avec beaucoup de profondeur les mobiles d'action de la France noire (sa haine du papisme a ici aiguisé son jugement): il remarque par exemple avec raison que la question proprement religieuse ne joue plus aucun rôle dans le conflit entre les deux Frances (p. 364), etc.

Ce livre cependant n'est pas de l'histoire et ce n'est pas non plus de la littérature; c'est de la politique rétrospective à forme philosophique. S'il est précieux à connaître et à consulter, c'est comme un document qui nous apprend comment un Suisse protestant, intelligent et sincère, voit

1. J'en connais pour ma part au moins trois, l'ouvrier en laines Armonville de Reims, l'ouvrier en soie Cusset de Lyon, l'ouvrier métallurgiste Noël Pointe de Saint-Étienne.

la France d'aujourd'hui. Cela nous permettra de constater une fois de plus la marée montante des idées et des préjugés germaniques dans des cerveaux jadis francisés. — Albert MATHIEZ.

H. THIRION. **Madame de Prie (1698-1727)**. Paris, Plon-Nourrit, 1905. In-8, 361 p.

La biographie de Mme de Prie par M. Thirion comprendra deux volumes. Dans celui qu'il nous présente aujourd'hui, il étudie ses relations avec Bourbon et son rôle politique. Le second volume sera consacré à son entourage et à ses amis.

M. T. a divisé la vie de Mme de Prie en trois parties : 1° Jusqu'à la mort du Régent. Le chapitre est intitulé : *Mère et fille*. Il débute par quelques renseignements sur le père de Mme de Prie, le fermier général Berthelot de Pléneuf, sur la vie galante de sa mère et sur ses amis Belle-Isle, La Fare, et surtout Le Blanc, l'ancien intendant des Flandres et le futur secrétaire d'État de la guerre du Régent. M. T. passe ensuite à la rivalité de la mère et de la fille, au mariage de Mlle de Pléneuf avec le marquis de Prie, et à son séjour comme ambassadrice à Turin. Puis viennent les relations de Mme de Prie avec le Régent, sa liaison avec le duc de Bourbon et la campagne qu'elle entreprend contre Le Blanc et les amis de Mme de Pléneuf, soutenue par Monsieur le Duc, les frères Paris, et en sous main par Dubois, qui obtient du Régent le renvoi de Le Blanc. 2° Le second chapitre : *Favorite et Ministre*, est consacré à la lutte de Mme de Prie contre Le Blanc. L'arrestation des complices de Le Blanc accusé de péculat, puis de Le Blanc lui-même, les opérations de la commission de l'Arsenal, chargée d'instruire son procès, l'intervention des deux partis ennemis, les Bourbons et les d'Orléans, dans l'affaire, l'évocation du procès par le Parlement et le jugement de Le Blanc en constituent les principaux épisodes. 3° Dans le troisième chapitre : *Fin du ministère de M. le Duc*, l'auteur étudie la politique étrangère de Bourbon et le renvoi de l'Infante, les rapports de Mme de Prie et de Marie Leczinska, l'hostilité et les menées de Fleury contre Mme de Prie, la disgrâce de la favorite, sa retraite et sa mort dans le domaine de Courbépine près de Bernay.

M. T. indique nettement dans sa préface quel est le caractère de sa biographie. Il a entendu réhabiliter Mme de Prie. Elle a joué selon lui un rôle aussi important que Mme de Pompadour. Elle n'a été ni méchante ni vicieuse comme ses ennemis ont aimé à la représenter. Elle ne mérite pas le reproche d'inconduite, car M. T. estime qu'elle n'eut d'autre amant que M. le Duc. Et pour expliquer la sévérité de la postérité à son égard,

M. T. invoque ces deux raisons : qu'elle n'eut pas les moyens de se défendre lorsqu'elle était en disgrâce, ni ne trouva aucun défenseur, et que, simple bourgeoise, elle fut, pour les gens de qualité qui ne lui pardonnèrent pas son élévation, « une victime expiatoire qu'ils sacrifièrent à leur haine de caste ».

La réhabilitation qu'a entreprise M. T., pour plusieurs raisons ne nous a pas paru convaincante. D'abord la partialité de M. T. pour Mme de Prie est excessive. Les jugements qu'il porte sur elle sont souvent en contradiction évidente avec les faits. J'en citerai comme exemple le départ de Turin, le voyage à Paris, les entretiens de Mme de Prie et du Régent, sa présence aux fêtes du Palais Royal, sa liaison avec M. le Duc, « dont la figure était extrêmement dégoûtante et pour lequel elle sentit d'abord une répugnance affreuse ». Dans les démarches qu'elle fit à ce moment, M. T. ne veut voir ni désir de spéculer sur ses attraits, ni réalisation d'un plan préconçu, ni trace d'intrigue. Et comme il est malaisé d'expliquer sa conduite par des motifs désintéressés, il se tire d'affaire en déclarant « qu'elle alla à sa destinée comme nous y allons tous, à peu d'exceptions près, forts ou faibles, inconsciemment et sans préparation ». De même, s'il est une chose évidente, c'est l'acharnement de Mme de Prie contre Le Blanc. M. T. nous montre comment, pour le faire condamner, elle change les magistrats, comment, selon les besoins de la cause, on charge ou décharge les complices de Le Blanc, quelle action constante Mme de Prie et son amant exercèrent sur la commission de l'Arsenal, et en définitive quels marchandages ils consentirent à propos de Le Blanc avec la faction des d'Orléans. Le procès Le Blanc apparaît ainsi dans le livre de M. T. comme une comédie judiciaire et une affaire purement politique avec, à l'origine, des rancunes et des haines d'ordre privé. Et pourtant le procès Le Blanc tourne chez M. T. à l'honneur de Mme de Prie, et l'auteur écrit cette phrase étonnante : « L'antipathie de Mme de Prie pour le ministre Le Blanc provenait de griefs anciens et plausibles ; mais eût-elle manqué de ces motifs et n'eût-elle été que purement instinctive, c'est-à-dire ce sentiment d'un être incapable de certaines atrocités pour celui qui peut les commettre, que les événements qui se succédèrent alors l'eussent justifiée ». D'un bout à l'autre de l'ouvrage, l'attitude de Mme de Prie est justifiée par des raisons de ce genre. Si elle comble sa famille, réhabilite par une mission à Londres son père quelque peu déconsidéré, fait nommer son mari lieutenant général du Languedoc en attendant le duché et la pairie, achète par une charge de colonel un mari à sa sœur, Bonnier de la Mosson, fils « de l'étonnant Crésus trésorier du Languedoc », transforme son frère en intendant des finances, une des places qui con-

duisent au ministère, si elle prodigue l'argent et les honneurs à ses amis, les Livry, les Tessé, les Tallard, les Matignon, les Nangis, c'est une preuve de son bon cœur : « Enfin elle avait fait le bien ». Il serait facile de multiplier les exemples de ce genre.

Ce livre très partial s'appuie-t-il du moins sur une documentation quelque peu étendue et sur des pièces d'archives? M. T. est de l'école des historiens qui méprisent les notes. Il n'y en a pas une seule dans son volume, et ni dans sa préface ni dans son introduction nous ne trouvons le plus petit renseignement sur sa documentation. Au cours de son récit, nous voyons défiler une grande quantité de mémoires, Saint-Simon, Barbier, Marais, Duclos, d'Argenson, le président Hénault, l'abbé Legendre, etc. M. T. n'a-t-il consulté que des mémoires? Certains passages de son livre laisseraient croire qu'il a eu connaissance de pièces d'archives concernant le procès Le Blanc, et quelques pièces publiées en appendice sont extraites d'un manuscrit de la Bibliothèque nationale. Il faut espérer qu'un jour ou l'autre nous aurons une histoire critique du procès de Le Blanc qui nous permettra d'apprécier la valeur du récit de M. T. Mais jusqu'à ce moment nous ne pouvons accepter que sous bénéfice d'inventaire les conclusions de M. T. sur cette affaire, qui est la partie importante de son volume. Quant au manuscrit de la Bibliothèque nationale 22798, il contient un certain nombre de lettres de recommandation à Mme de Prie, qui ne présentent pas grand intérêt.

Enfin, le premier chapitre excepté, le volume de M. T. est autant une histoire de M. le Duc qu'une histoire de Mme de Prie. Dans tout le procès Le Blanc, dans le renvoi de l'Infante, dans la promulgation de l'Édit du cinquantième, dans la lutte contre le Parlement, dans la plupart des mesures du ministère de M. le Duc qu'expose M. T., il identifie le ministre et la favorite ; il suppose que Mme de Prie approuva ou inspira toutes les décisions de son amant. Les contemporains avaient la même opinion. Il sera sans doute très délicat, et peut-être les documents ne permettront-ils jamais d'établir la responsabilité de Mme de Prie et celle de M. le Duc dans le gouvernement de la France de 1723 à 1725. M. T., dont l'ouvrage est peu critique, n'a pas en tout cas tenté de le faire, et il en résulte que la physionomie de Mme de Prie, malgré le gros volume qui lui est consacré, demeure indécise et à demi-effacée. — P. Muret.

Charles Cestre. **La Révolution française et les poètes anglais (1789-1809).** Paris, Hachette, 1906. In-8, 570 p.

On étudie volontiers aujourd'hui, même en Angleterre, l'influence exercée sur la littérature et la pensée anglaises par la Révolution de 1789.

Les trois grands poètes de la première génération romantique, Wordsworth, Coleridge et Southey, ont été un moment, on le sait, convertis aux idées françaises. « Il nous a semblé, dit M. Cestre, que les Français ne pouvaient pas rester indifférents à cet exemple de la puissance de contagion de la Révolution,... et que, d'autre part, les œuvres des poètes révolutionnaires anglais pouvaient jeter quelque lumière sur les événements historiques eux-mêmes. » (Avant-propos, p. 4). En ce qui touche ce dernier point, sur lequel l'auteur revient dans sa conclusion (p. 541), il faut dire tout de suite que la promesse faite n'est pas tenue. C'est une lumière toute morale, que jettent sur les faits eux-mêmes les impressions de poètes étrangers, fussent-ils hommes de génie. De tels documents intéressent la philosophie de la Révolution, plutôt que son histoire. En revanche, la première partie du programme que s'est tracé M. C. est abondamment remplie ; et son étude ajoute à notre connaissance du rayonnement de la Révolution en Europe. A vrai dire, c'est surtout un chapitre de l'histoire de la littérature anglaise.

M. C. procède par analyses psychologiques ; le sujet réclamait cette méthode. — Wordsworth, Coleridge et Southey ont traversé, sous l'influence de la contagion révolutionnaire, une même série de « moments » intérieurs, et vécu selon un même rythme, dont M. C. désigne les trois temps par les mots : « Enthousiasme », « Crise », et « Survivance de l'idéal ». Les émotions, les idées et les œuvres de chaque poète sont étudiées à chacune de ces phases ; et l'auteur s'attache à montrer le parallélisme des trois évolutions morales et littéraires, tout en dégageant les traits particuliers à chaque personnalité. — L'aspect concret de l'enthousiasme est représenté par Wordsworth, à qui son contact personnel avec la Révolution, en France même, donna la vive sensation des réalités sociales d'où la crise était sortie. L'enthousiasme abstrait naît chez les trois poètes, unis par l'amitié, sous l'influence de Godwin, le théoricien du communisme ; et ils rêvent de fonder en Amérique une « Pantisocratie » ou société égalitaire. Coleridge, d'autre part, mieux doué pour la philosophie, ajoute un couronnement mystique à l'idéalisme politique et social. Enfin, l'aspiration ardente qui les anime tous trois se traduit en un même effort pour renouveler la poésie anglaise, usée par un siècle d'imitation sans génie ; effort impuissant encore, mais où s'annonce l'éveil triomphal du romantisme.

Les conquêtes de la Révolution, la Terreur, la ruine de leurs espérances, troublent profondément la vie morale des trois poètes ; et la France cesse d'être l'idéal sur lequel leurs yeux sont fixés. Ils cherchent l'apaisement dans la nature, dans un amour plus concret et plus profond de l'humanité,

ou dans les visions tranquilles de l'histoire. Cette crise, cette première forme du « mal du siècle », est bientôt guérie, et M. C. étudie la construction sociale, philosophique, littéraire, que les poètes élèvent sur les ruines de leur foi révolutionnaire. Ici, la Révolution n'agit plus que négativement, comme réactif; c'est par opposition à elle que se détermine l'attitude des romantiques en pleine possession de leur génie; ils n'en subissent pas moins, s'ils la renient, l'impulsion qu'elle leur a donnée. Ils restent des idéalistes, mais leur idéal prend une forme nouvelle, et cherche à se réaliser par d'autres moyens. Leur sympathie jadis humanitaire va aux nationalités en lutte contre Napoléon; leur protestation sociale jadis abstraite s'attaque aux maux particuliers de la grande industrie commençante. Coleridge, s'inspirant de la philosophie allemande, réfute le mécanisme, et expose après Burke la théorie conservatrice de l'état-organisme, en même temps qu'il oppose à la doctrine de la raison celle de l'intuition mystique. Wordsworth, enfin, dans les œuvres de sa maturité, met son évangile d'espérance patiente et grave, exalte la nature, source de joie, les humbles, modèles de pureté morale et de beauté, et donne l'exemple de la simplicité passionnée où devait se retremper le style artificiel de la poésie anglaise.

Ce résumé l'indique assez, la matière du livre est riche, si elle n'est pas entièrement neuve. M. C. a exécuté en conscience sa longue et lourde tâche; son information est sérieuse, la composition de l'ouvrage est claire, et une attention scrupuleuse au détail, des exposés fermes et lucides, des formules nettes, montrent que l'auteur possède les qualités du chercheur et du critique. Son étude n'en appelle pas moins certaines réserves.

Elle manque un peu d'originalité. Le sujet n'était plus intact; d'importants travaux en avaient dégagé les idées maîtresses, et ce rythme à trois temps auquel M. C. ramène l'évolution des premiers romantiques. En particulier, M. Legouis (*La Jeunesse de Wordsworth*) avait exprimé avec une justesse définitive nombre d'idées que M. C. a été obligé de répéter, en les renouvelant seulement par la forme. De là l'impression de longueur, de surcharge inutile que laissent bien des analyses, dont l'intérêt est épuisé d'avance.

Et surtout, le livre oscille entre deux conceptions du sujet, assez différentes. Ce n'est pas à proprement parler une étude de mouvement, puisque l'auteur ne s'attache en somme qu'à des individus. Il se défend d'avoir voulu étudier l'influence générale de la Révolution sur la pensée ou sur la littérature anglaise, et il avait certes le droit de restreindre ainsi le sujet. Mais envisageant en groupe les trois figures dominantes de la poésie à cette

époque, M. C. élargit sa recherche, et lui donne une allure historique. Il esquisse — trop vaguement, — autour de ses héros, un milieu intellectuel et social ; à propos d'un poète ou de l'autre, il touche sans cesse aux problèmes d'ensemble, au mouvement des idées, à l'évolution des sensibilités, à la naissance du romantisme. Ce n'est pas assez, pour justifier un tel élargissement du sujet, de nous montrer rapidement, autour des protagonistes, quelques figures secondaires ; d'ouvrir quelques perspectives sur les mille actions et réactions sociales et morales qui conditionnent le progrès général de la littérature. — Et ce n'est pas non plus l'analyse complète de trois tempéraments poétiques, de leur formation et de leur évolution, puisqu'ils ne sont envisagés que du point de vue d'une seule influence formatrice. Les hommes que M. C. étudie ont subi bien d'autres influences, doivent être considérés de points de vue bien différents. Coleridge en particulier a été un philosophe plus encore qu'un poète ; il a servi d'intermédiaire entre la pensée allemande et l'Angleterre. M. C. est ainsi amené à effleurer superficiellement des questions essentielles, ou à briser le cadre logique de son étude, et à ne rattacher ses digressions à l'influence de la Révolution française que par des artifices de style.

Il fallait choisir : ou bien étudier en lui-même le développement moral et littéraire des trois romantiques, faisant à la Révolution sa place, mais rien que sa place — c'est-à-dire étendre à Coleridge et Southey l'étude de M. Legouis sur Wordsworth ; et c'est au fond ce que M. C. a fait, mais il ne l'a pas fait assez logiquement et exclusivement — ; ou écarter toute préoccupation d'individus, et rechercher l'influence de la Révolution sur la pensée ou l'art anglais. M. C. a voulu concilier ces deux recherches, ou donner à la première, en y mêlant quelque chose de la seconde, l'originalité qui lui manquait. Il a cru trouver dans l'influence de la Révolution un principe d'unité assez fort pour associer intimement trois études particulières, et un principe de généralité suffisant pour donner à ce groupement une valeur historique, sans aborder franchement l'ensemble des faits connexes de ceux qu'il étudiait. Mais cet effort devait échouer. Le développement psychologique, philosophique et esthétique de Wordsworth Southey, et Coleridge ne peut être suffisamment expliqué par une seule influence, fût-elle prédominante ; et d'autre part l'action de cette influence en Angleterre, à un moment donné, ne peut être mesurée historiquement sur une base aussi restreinte que celle que fournissent trois écrivains, fussent-ils particulièrement représentatifs. — L. Cazamian.

Adrien LASSERRE. **La participation collective des femmes à la Révolution française. Les antécédents du féminisme**. Paris, Félix Alcan ; Toulouse, Édouard Privat, 1906. In-8, 349 p.

Ce livre n'est pas un ouvrage « de vulgarisation », se bornant à reproduire et à rassembler ce qu'on trouve épars dans plusieurs livres différents. Ce n'est pas une réunion de monographies sur quelques femmes connues de la Révolution. Le titre indique le but de l'auteur : raconter la participation *collective* des femmes, la « longue suite d'efforts utiles produits par des femmes » au cours de la Révolution. Donc, d'une part, l'auteur s'attachera surtout à « l'ingérence féminine, lorsqu'elle s'est produite sous la forme collective, par masses, par groupes, par rassemblements de femmes entraînées à l'action sous la poussée des circonstances » ; il ne négligera pas non plus l'action individuelle des humbles, des inconnues, des anonymes, de celles qui sont à peine nommées, et qui furent souvent des héroïnes ; mais pour les femmes célèbres, il ne s'en occupera qu'à l'occasion des événements auxquels elles ont participé avec les autres femmes. D'autre part, il ne veut nous montrer que « tout ce qui constitue l'actif des femmes, c'est-à-dire l'apport qu'elles ont fait à l'œuvre de transformation », et il rejette du cadre de son étude « ce qui constitue leur passif et qui consiste, soit en exagérations et violences inutiles, soit surtout en actes d'hostilité marquée envers la Révolution ». Michelet, dans ses *Femmes de la Révolution*, a consacré un chapitre aux Vendéennes, qui furent des contre-révolutionnaires ; ce chapitre, dit M. L., rentrerait dans une histoire générale de la femme pendant la Révolution, mais ce n'est pas ce qu'il a voulu traiter.

M. L. indique, dans son introduction, quelles seront les deux parties de son étude. Dans la première, il veut montrer les femmes assistant « aux différentes phases du grand drame, non comme des figurantes impassibles, mais comme les auxiliaires empressées des hommes, affrontant les mêmes périls, partageant les mêmes triomphes » ; pour cette première partie, il suit la chronologie des principaux événements auxquels se rattache l'action féminine. Il annonce une seconde partie, qui doit nous montrer l'être collectif féminin s'affirmant dans les divers milieux, dans l'ensemble des circonstances et des situations qui résultèrent de la marche des événements : la présence des femmes dans les Sociétés populaires ; — les Sociétés populaires exclusivement composées de femmes ; — leur action dans la lutte contre la famine, contre le renchérissement des subsistances, dans « les révoltes de la faim » ; — leur rôle dans la dénonciation des abus, injustices, trahisons ou complots, dans la réclamation des réformes et des améliorations, leurs adresses et pétitions aux corps administratifs, leurs comparu-

tions à la barre des assemblées législatives; — la part qu'elles prirent aux démonstrations publiques, aux fêtes nationales et solennités civiques.

Le livre que nous a donné M. L. contient la première de ces deux parties, celle où l'auteur suit l'ordre chronologique. Il y raconte l'action féminine depuis les préludes de la Révolution jusqu'aux guerres de la Convention : la participation des Dauphinoises et des Bretonnes aux mouvements de 1788; l'attitude des Parisiennes au 14 juillet, au 4 août; l'initiative des femmes en vue d'une souscription publique pour parer à la détresse du Trésor, et les résultats de cette initiative, les offrandes apportées par les femmes à l'Assemblée nationale; le rôle des Parisiennes dans les journées des 5 et 6 octobre ; la participation des femmes au mouvement fédératif, de septembre 89 à juillet 90; leurs manifestations lors de la fuite à Varennes, leur attitude au 20 juin et au 10 août; enfin le dévouement patriotique des Françaises aux approches de la guerre et pendant les premières guerres de la Révolution. « La première partie de cette étude finit ici », dit M. L. à la dernière page de son livre, ce qui nous donne lieu de croire — sans qu'il l'ait déclaré formellement — qu'il traitera la seconde dans un volume subséquent. Des divers éléments qu'il a annoncés pour cette seconde partie, quelques-uns ont été laissés de côté dans la première : par exemple, le rôle des femmes dans les Sociétés populaires; mais certains autres s'y trouvent déjà : le rôle des femmes dans les « révoltes de la faim » est déjà traité, du moins en partie, dans le chapitre IV, sur les journées des 5 et 6 octobre; leur participation aux fêtes et solennités publiques, dans le chapitre V (*Les citoyennes patriotes et le mouvement des Fédérations*); leurs pétitions, leurs députations à la barre des assemblées, nous sont racontées dans plusieurs passages (cf. p. 102-106, 278-279, 288-292, 304-308). Il semble donc que le départ entre les éléments qui doivent composer ces deux parties ne soit pas très net.

Si M. L. n'a pas voulu faire, et n'a pas fait le banal « ouvrage de vulgarisation », il n'a pas non plus prétendu composer un ouvrage d'érudition. Ses références, qu'il ne multiplie pas, nous renvoient surtout au *Moniteur*, et aussi à d'autres journaux : *Point du Jour*, *Révolutions de Paris*, etc. Comme autres documents cités, nous trouvons les Mémoires de Weber, de Ferrières, de Mme Campan, de Mme Roland, l'*Histoire de la Révolution par deux amis de la liberté*, etc.; comme ouvrages, M. L. a surtout utilisé l'*Histoire de la Révolution* de Michelet, et aussi l'*Histoire parlementaire* de Buchez et Roux, le livre de M. L. Lacour, *Trois femmes de la Révolution*. « Je n'ai pas la prétention, dit-il, d'avoir exploré tous les champs d'investigation; beaucoup de sources d'information restent, où l'on pourra utilement puiser. » Assurément; les documents d'archives

ont été moins consultés que les imprimés ; ils fourniraient de précieux renseignements. Ainsi, nous ne voyons rien sur le mouvement des femmes au moment des élections à la Convention ; qu'il me soit permis de rappeler une intéressante manifestation des dames patriotes de Saint-Calais auprès de l'Assemblée électorale de la Sarthe, qui se tenait dans cette petite ville, manifestation dont j'ai publié le récit d'après le procès-verbal officiel [1]. Je ne sais si ce fut un fait isolé ; peut-être les procès-verbaux des assemblées électorales des autres départements nous feraient-ils connaître d'autres manifestations analogues : il y a là une recherche à faire dans cette série de documents, que je signale à M. L. On s'étonne un peu de ne voir cités, dans un ouvrage sur cette matière, ni l'article de M. Aulard sur *Le féminisme pendant la Révolution française* (*Revue bleue* du 19 mars 1898), ni les pages que le même auteur a consacrées au mouvement féministe à cette époque dans son *Histoire politique de la Révolution* (1re partie, chap. IV, § v), ni l'article de M. C. Bloch sur *Les femmes d'Orléans pendant la Révolution française* (*Révol. fr.*, t. 43, p. 49). Dans son dernier chapitre, sur les « guerrières », les enrôlements volontaires de femmes, nous ne voyons pas que M. L. ait eu connaissance d'un certain nombre d'articles intéressants, parus dans la *Révolution française*, qui lui auraient fourni d'utiles renseignements ; je lui signalerai : *Les femmes-soldats pendant la Révolution française*, de M. Gerbaux (t. 47, p. 47) ; *Les femmes-soldats dans la Sarthe*, de M. L. Deschamps (*ibid.*, p. 326) ; *Barbe Parant*, de M. P. Foucart (t. 28, p. 440) ; *Reine Chatton, volontaire*, de M. C. Bloch (t. 49, p. 440).

En revanche, l'auteur se défend d'avance contre la critique qu'il prévoit qu'on pourra lui faire, d'avoir « trop suffisamment » raconté certains faits très connus de la Révolution auxquels les femmes ont été mêlées. « Comment, dit-il, déterminer et faire valoir la conduite des Parisiennes aux journées d'octobre 1789, sans rapporter brièvement les causes, les péripéties et les conséquences de ces journées ? » Brièvement, soit ; mais M. L. les rapporte longuement : le chapitre sur ces journées d'octobre, qui n'a pas moins de 73 pages, aurait certainement été bien réduit si l'auteur ne s'était pas étendu comme il l'a fait sur ce que tout le monde connaît, s'il s'en était tenu plus strictement au rôle des femmes dans ces deux journées. De même, pour le récit de la prise de la Bastille.

Mais M. L. a fourni un cadre utile à ceux qui voudront étudier cette question ; il a composé un livre intéressant et qui rendra des services : s'étant proposé de réunir des matériaux pour apporter sa contribution

1. *Le Conventionnel Philippeaux*, p. 370-373.

à un ouvrage plus étendu, plus compréhensif, il a atteint son but. — P.-R. MAUTOUCHET.

Lettres et papiers du Chancelier Comte de Nesselrode (1760-1850), *extraits de ses Archives, publiés et annotés avec une introduction et deux portraits*, par le Comte A. de NESSELRODE. Tome IV : 1812. Paris, Lahure, (1906). In-8, 325 p. [1].

Il y a encore dans ce volume quelques documents intéressants. — En mars 1812, Nesselrode, consulté par le tsar Alexandre, expose les moyens qu'il y aurait de conserver la paix ; on la crut possible jusqu'à la fin de mai ; quelques-uns pensèrent que Napoléon était venu à Dresde pour la conclure (cf. p. 33, 42). D'autre part le tsar se préparait à la guerre, et écrivait le 2 mai à Tchitchagof de hâter les négociations avec la Porte ; le tsar y déclare que Napoléon prétend « enlever Constantinople et y fonder le trône de son empire d'Orient et d'Occident qu'il a l'idée de réunir sur sa tête », etc. (cf. cette curieuse lettre p. 203-209.)

Il y a ensuite de nombreuses lettres échangées entre M. de Nesselrode et sa femme pendant la mission diplomatique dont le comte fut chargé à l'armée avec M. d'Anstedt; elles sont surtout curieuses par quelques détails sur certains personnages de la cour : le comte Kotchoubey, le comte de Maistre, toujours aimable (p. 28), le chancelier Roumiantsof à l'adresse duquel il y a ici quelques mots durs, Wintzingerode qui n'est pas beaucoup mieux traité (p. 43), Mme de Staël et l'enthousiasme avec lequel elle fut reçue à Saint-Pétersbourg (p. 97), le voyage par mer imposé aux diplomates russes de Memel à Riga où la comtesse imagine déjà « comme ils dégobilleront » (p. 60). D'Anstedt et Nesselrode se trouvèrent un moment séparés et échangèrent quelques lettres ; d'Anstedt raconte l'impression très vive produite par l'arrivée à l'armée de l'image miraculeuse de Smolensk (p. 79) ; dès ce mois d'août, et pour d'autres raisons, il déclarait que Napoléon était perdu : « Plusieurs des nôtres, ajoute-t-il, voient différemment, mais ces nôtres sont des bourriques ; je ne leur ferai jamais l'honneur de les appeler des ânes parce que cet animal est du genre masculin. » Voir encore, p. 105, la lettre d'un Français, un ancien Constituant, contre Napoléon : « Un ambitieux couronné, quand il a été le fléau des nations, finit toujours par devenir celui de son propre pays. »

Une grande partie de ce volume, p. 143-286, est occupée par les Observations de Gentz sur la politique française du blocus continental, et le

1. Pour le compte rendu des trois premiers volumes, voir la *Revue*, t. VII, p. 165.

Rapport adressé à Nesselrode d'après ces mêmes Observations ; c'est une critique très vive, et souvent passionnée et partiale, contre Napoléon ; Gentz s'efforce de prouver — et quelques-uns de ses arguments ont beaucoup de poids — que dans la question du blocus continental la France a été toujours le véritable agresseur et que l'Angleterre n'a agi que par voie de représailles ; que de tout temps la législation française a été très sévère contre la liberté des neutres dans les questions maritimes (p. 149-151), que le gouvernement français ne se sert du cri de : Liberté des mers ! que pour écraser systématiquement toute espèce de liberté sur la terre (p. 158) ; discutant ensuite sur la déclaration du 16 mai 1806 à laquelle répondait le décret de Berlin, il établit que la déclaration anglaise était dirigée seulement contre les côtes qui avaient servi au plan de descente, que dès le 28 mars 1806 les ports du nord de l'Europe étaient fermés à l'Angleterre par la Prusse et par la France, que par conséquent le décret de Berlin n'a pas été provoqué par la déclaration du cabinet anglais ; que l'interdiction générale de tout commerce avec un grand pays assujettit tous ceux qui sont étrangers à la guerre à un simple acte de volonté absolue de la part d'un belligérant ; qu'on y reconnait « le style usurpé d'un législateur suprême qui, dans le délire d'une ambition trop nourrie par des succès fabuleux, regardait déjà l'univers comme son patrimoine » ; que « si les ordres du conseil sont rédigés avec le calme et la décence qui conviennent à des actes publics, les décrets de Berlin et de Milan sont les explosions d'un volcan révolutionnaire » (p. 239, 247).

Enfin la dernière pièce importante du volume est un rapport du prince Czartoryski à l'empereur Alexandre Ier sur le rétablissement de la Pologne, « le premier pas au rétablissement du repos du monde », sur l'unité qu'il faut donner au royaume rétabli, sur les principes de la constitution qui lui conviendrait, sur la Diète et ses deux Chambres (p. 287-311). Nesselrode, en quelques pages vigoureuses, soutient l'opinion absolument contraire, et conclut, dans un mémoire à l'Empereur, « que le rétablissement de la Pologne, réalisé dans ce moment-ci [1812], ne nous offrirait qu'un faible surcroît de ressources contre la France ; qu'il donnerait lieu à des jalousies et à des discussions continuelles entre nous et les puissances de l'Europe dont l'alliance nous est la plus utile ; qu'une conséquence inévitable en serait la perte pour la Russie de plusieurs provinces ; que la mesure est éminemment antinationale ; et enfin que, vu ces considérations, elle est entièrement opposée aux intérêts de la Russie [1]. » — J.-E. Driault.

1. Nous avons relevé quelques fautes typographiques, notamment p. 198, *Crianon* pour *Trianon* ; p. 287, *Sibérie*, pour *Silésie*.

Claude TILLIER. **Pamphlets (1840-1844)**. Édition critique par Marius Gérin. Paris, Bertout, 1906. In-8, 688 p.

Claude Tillier écrivit son premier pamphlet en 1832 [1]. C'était une lettre fort vive au conseil municipal de Clamecy à propos des fonctions d'instituteur public qu'il remplissait dans cette ville et que, de ce fait, il dut abandonner. Il imagina, en 1840, de publier pour vivre des pamphlets périodiques traitant de choses et de personnes de l'arrondissement. Ses écrits furent reproduits dans l'*Association* de Nevers, journal d'opposition, dont il devenait, le 7 juin 1841, rédacteur en chef. La violence de ses polémiques causa la disparition du journal en mai 1843. Tillier reprit ses pamphlets, les envoyant par séries à des abonnés. La première série, de 24, fut publiée en volume par Sionest (Nevers, 1844); la seconde, au nombre de 12, interrompue par la mort de l'auteur (12 oct. 1844), fut complétée avec des écrits antérieurs. L'éditeur Sionest, dans les *Œuvres complètes*, en 1846, aux tomes III et IV, les reprit presque tous.

Or les pamphlets en brochure sont devenus introuvables, l'édition de 1846 est extrêmement rare, de plus incomplète, fautive et dépourvue d'indications chronologiques, de dates et de notes. Ces raisons bibliographiques ne suffiraient cependant pas à justifier la nouvelle édition de M. Gérin, si les Pamphlets n'apportaient une contribution de premier ordre à l'histoire de l'esprit public en province vers la fin de la Monarchie de Juillet et s'ils ne constituaient une œuvre littéraire singulièrement savoureuse.

Les Pamphlets ont presque tous pour origine une affaire d'intérêt local, mais l'auteur généralise rapidement, et, successivement, aborde des questions politiques, religieuses ou sociales. Doctrines, systèmes, sont personnifiés par quelques Nivernais typiques qui reviennent à chaque page : Dupin, « le roi de la Nièvre »; Dufêtre, l'évêque de Nevers et son vicaire général Gaume; Paillet, un juge de paix; Avril, un ancien militaire; des journalistes, des professeurs, des importances de chef-lieu, « vessies retentissantes dont Tillier aime à percer l'outrecuidante vanité. Le pamphlétaire se met en scène lui-même, entre en conversation avec ses ennemis, avec sainte Flavie, avec le Bon Dieu, écrit « à M. le Système » sur la réforme électorale, prend la place de l'un, de l'autre. Cette critique n'a rien de dogmatique. Tillier saisit doctrines et personnes par

1. Ayant eu trop tard connaissance du projet d'édition de M. G. je n'ai pu lui communiquer la trouvaille que j'avais faite de ce Pamphlet-pétition dans la collection du *Bien du peuple* de Nevers, nos des 20 et 23 mai 1849. Il manque à l'édition de M. G. qui l'avait cherché en vain. Il paraîtra prochainement dans les *Mém. de la Soc. acad. du Nivernais.*

leurs ridicules, les cingle de railleries, d'ironies malicieuses, d'apostrophes amères. Chaque pamphlet qui n'est pas un dialogue est un discours. Le style en est vigoureux, déclamatoire par endroits, plein de mots, d'images, de tournures populaires; sa fraîcheur, son âpreté plairaient encore, même si la saveur politique des Pamphlets nous échappait.

Les premiers Pamphlets ont trait à la vie d'un chef-lieu d'arrondissement (1841). Le Conseil municipal a-t-il le droit de refuser à une classe d'habitants l'entrée d'un bal payé aux frais de tous ? Qui choisir pour officiers de la Garde nationale ? Dans quelle classe se recrutent les vrais citoyens : dans la bourgeoisie, « cette difformité du peuple, cette verrue sur son front » ou dans le peuple lui-même ? L'église n'était-elle pas plus belle, avant sa prétendue restauration ? L'intérêt s'élargit avec les *Quatre lettres au Système*, louées par Cormenin, et qui constituent non une critique profonde, mais une raillerie spirituelle, pleine de bon sens, de la loi électorale du 18 avril 1831. Tillier la complète par sa *Physiologie de l'électeur de petite ville*, celui « à 200 francs et quelque chose » et « celui à 200 francs tout court ». A propos des mesures vexatoires prises par le ministre Humann, lors du recensement de 1841, Tillier fait le procès non seulement du recensement lui-même, mais de toute la politique intérieure et extérieure de Guizot. Il proteste longuement contre la dotation du duc de Nemours (1843-44). Le pamphlet : *Non, il n'y a pas eu de Révolution de juillet* (1844) est la critique passionnée de tout le gouvernement de Louis-Philippe. A propos d'une *Distribution de prix aux Écoles chrétiennes* (sept. 1843), Tillier compare les enseignements congréganiste et laïque. Ailleurs, il « dresse l'acte d'accusation des banqueroutes... non seulement à cause du tort qu'[elles] portent à la fortune publique, mais encore à cause de la corruption qu'[elles] jettent dans nos mœurs », proclamant « qu'une nation se passe plus aisément de commerce que de probité » (juin 1844). Il défend enfin les mendiants contre les mesures officielles prises pour prévenir et réprimer la mendicité et le vagabondage (août 1844) : « Le travail n'étant point organisé, le riche chasse le pauvre de toutes les industries ; il l'exploite, il lui fait gagner deux fois sa journée et lui donne à peine de quoi se nourrir. Ajoutez à cela que toujours il paraît quelque machine qui annule les bras des hommes. Vous comprenez que d'une classe d'individus si misérable il doit sans cesse se détacher des groupes de mendiants. Au lieu donc de s'adresser à l'effet, c'est la cause qu'il faudrait attaquer... Il faudrait une organisation nouvelle du travail pour la détruire. Essayer d'abolir la mendicité, c'est balayer une grande route pour en enlever la poussière... »

La plupart des Pamphlets s'attaquent, sinon à la religion (Tillier pro-

teste de sa croyance en Dieu et de son admiration pour le Christ), du moins à l'exploitation du peuple par le clergé. Les occasions abondaient pour Tillier grâce au zèle ambitieux de l'évêque Dufêtre. Le *Quart d'heure de conversation... avec le Bon Dieu* (juin 1844) est une discussion plaisante sur le libre arbitre. A propos d'une prédication de l'abbé Ratisbonne, le pamphlétaire dénonce le culte grandissant pour la Vierge Marie (sept. 44). Les *Jésuites* lui fournissent le thème d'une brochure vigoureuse où il revient sur la liberté de l'enseignement (avril 44). Il proteste contre l'introduction à Nevers d'une sainte Flavie au moins peu authentique et plaisante les miracles que font les bienheureux (juillet 43). Dans *Quelques mots sur un mandement* (mars 44), il oppose aux vertus de l'église primitive les mœurs faciles, la morale indulgente et hypocrite du clergé contemporain. Il ridiculise l'évêque à propos d'une indemnité de route de 2.000 francs que lui accorde le Conseil général, de la croix qu'il reçoit en échange de sa soumission au gouvernement, de son amour pour les richesses et la bonne chère. Des incidents de village, enfin, donnent à Tillier l'occasion de s'indigner contre des prêtres qui refusent, pour des motifs peu généreux, de célébrer des enterrements ou un baptême.

Une autre catégorie de Pamphlets est consacrée à la défense personnelle de Tillier. De tendres souvenirs de jeunesse s'y mêlent à des protestations passionnées de probité et de franchise; d'éloquentes défenses en faveur de la liberté de la presse à des attaques mordantes contre les puissants de sa province, « dont la terrible lance n'est qu'une épingle emmanchée d'une chènevotte ». La poésie même, cette « prose devenue folle », et particulièrement celle de Victor Hugo fournit la matière d'un pamphlet posthume.

On pouvait craindre qu'en publiant cette œuvre si remplie d'allusions à des événements et à des personnages disparus et peu connus, le commentateur ne l'étouffât de notes. M. G. a été au contraire d'une parfaite sobriété. En quelques pages d'introduction, il dégage l'intérêt historique, la valeur littéraire des Pamphlets, caractérise l'esprit et le tempérament de Tillier. Chaque pamphlet est précédé d'une notice résumant les circonstances qui le virent naître, la date de sa composition, ses éditions, la liste des ouvrages spéciaux et généraux consultés à son sujet par le commentateur. Les notes, très complètes, mais sans excès, sont rejetées à la fin du texte avec des additions utiles empruntées aux journaux, aux brochures du temps ou à des documents d'archives. De longues, mais indispensables notices historiques sont enfin consacrées à Dupin l'aîné et à Mgr Dufêtre.

Certainement, ce sont les études de M. G. lui-même [1] qui ont, en France, attiré sur Tillier une attention que l'Allemagne lui avait depuis longtemps accordée [2]. Mais si on connaissait bien Tillier comme romancier, grâce aux éditions récentes de *Mon Oncle Benjamin* [3], on le connaissait beaucoup moins comme pamphlétaire, pour les raisons bibliographiques indiquées plus haut. Les études de M. G. en France [4] et de M. Max Cornicelius en Allemagne [5] ne pouvaient que faire désirer davantage la publication même du texte des Pamphlets. L'édition de M. G. vient donc au bon moment, et nous avons l'avantage de profiter, avec elle, de tous les travaux que les écrits politiques de Tillier avaient déjà suscités. La réputation de ce grand homme de province, qui naît à peine, devra beaucoup à cette œuvre modeste et consciencieuse. — Paul Cornu.

1. Marius Gérin, *Études sur Claude Tillier*, Paris, Garnier, 1902, in-8.

2. Voir à ce sujet l'étude très documentée de M. Gérin, *La réputation de Claude Tillier en France et à l'étranger*, dans *Bull. Soc. scient. Clamecy*, 1905, p. 23-42, et les lettres de Hugo Wolf au sujet de *Mon oncle Benjamin* publiées par M. Romain Rolland dans le même recueil, p. 48-53.

3. Bibliographie de *Mon Oncle Benjamin* dressée par M. Gérin dans *Bull. Soc. scient. Clamecy*, 1905, p. 43-44 ; y ajouter : édition de la *Bibliotheca romanica*. Strasbourg (Heitz et Mündel), 18, 19, 20. Bibl. fr., 1906, mai.

4. *Études* déjà citées; *Lettres et documents sur Claude Tillier*, Nevers, Ropiteau, 1903, brochure ; *Notices et extraits de Claude Tillier* (éd. du monument), Nevers, Ropiteau, 1905, brochure.

5. Notamment : *Claude Tillier als Pamphletist*, dans *Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Litteraturen*, Bde CIX et CX.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français. 1906.

Juillet-Août. = J. PANNIER. *Recherches sur l'emplacement des temples, cimetières et maisons, du Consistoire de Charenton, au XVII^e siècle.* [Une série de plans accompagnent l'article.] — F. DE SCHICKLER. *Rapport sur l'exercice 1905-1906.* [Quelques pages sur le temple de Charenton et sa démolition en 1685.] — J. PANNIER. *Comment on allait de Paris à Charenton.* [Avec gravures représentant Charenton au XVII^e siècle et actuellement.] — P. DE FÉLICE. *Le temple de Charenton, les services religieux.* [État atuel.] — N. WEISS. *Un des premiers pasteurs de Charenton, Pierre Dumoulin (1568-1658).* L'auteur insiste sur les premières années de Dumoulin et sur sa vocation pastorale.] — R. H. *Condamnation à mort pour sacrilège à Montauban en 1686 (Jeanne Lombrail, née Casabon).* [Accusée d'avoir craché l'hostie, J. Lombrail fut pendue le 28 juin 1686.]

Études, revue fondée en 1856 par des Pères de la C^ie de Jésus. 1906.

20 octobre. = P. DUDON. *Le « Pape » de Joseph de Maistre.* [Critique du livre récent de M. Latreille, « Joseph de Maistre et la papauté. » M. D. reproche à M. Latreille de montrer à l'égard de J. de Maistre une animosité injustifiable, et de repousser, au nom des libertés modernes, les thèses du *Syllabus* et le dogme de l'infaillibilité pontificale.]

La Quinzaine. 1906.

1^er Octobre. = ABBÉ J. BÉZY. *Les conférences du P. H.-D. Lacordaire à Toulouse. Un compte rendu de conférences oublié par les éditeurs des œuvres de Lacordaire (janvier et février 1854).* [Cet article est la reproduction d'une conférence à l'Institut catholique de Toulouse en mai 1906. Après avoir établi que c'est volontairement que Lacordaire a abandonné sa chaire de Notre-Dame en 1853, M. B. étudie les huit conférences prononcées dans la cathédrale de Toulouse au début de 1854, avec le plus grand succès, sauf peut-être la dernière ; il note les différences sensibles qui existent entre la teneur des conférences, telles qu'elles ont été faites, et leur texte imprimé; enfin il publie, d'après le *Journal de Toulouse* et la *Gazette du Languedoc*, le compte rendu de la huitième conférence, jusqu'ici négligé par les éditeurs et les biographes de Lacordaire]. — C. LATREILLE. *Une tentative de conversion de Lamennais.* [Expose, avec citation de lettres inédites, la tentative faite par M^me Yemeniz

auprès de Montalembert, en 1844, pour l'amener à renouer avec Lamennais, qu'elle espérait, grâce à cette intervention, pouvoir réconcilier avec l'Église.]

La Révolution française. 1906.

14 Octobre = H. LABROUE. *Pinet après la Convention, d'après son Memorandum.* » [A suivre. Sous le Directoire, Pinet est élu juge au tribunal civil, mais les élections de la Dordogne, avec celles d'autres départements, sont annulées. Pinet se retire alors définitivement des affaires publiques. Il condamne le coup d'État du 18 brumaire, tout en reconnaissant à Napoléon des qualités de premier ordre. Après la première Restauration, il applaudit au retour de l'île d'Elbe. Sous la seconde Restauration, il flétrit la Chambre introuvable, « Chambre de furieux », et s'élève surtout contre La Bourdonnaye, dont il réfute les accusations contre les conventionnels. Il juge sévèrement Louis XVIII, qu'il compare à Louis XI : « Comme lui, il est faux, cruel, superstitieux, hypocrite, avide de vengeance. Les règnes de ces deux tyrans, bigots et sanguinaires, ont entre eux beaucoup de ressemblance. »] — F. CHAMBON. *La politique religieuse de Couthon.* [Suite et fin. C'est surtout à partir de 1793 que Couthon donne libre cours à ses idées mystiques. Constamment il affirme sa foi déiste, sa croyance à un Dieu puissant, juste et bon par essence, créateur et maître de l'univers, ennemi des religions existantes parce qu'il n'aime pas les singeries de la superstition. Les pratiques religieuses doivent se borner à des actions de grâces offertes au « Père de la nature », sans qu'il soit besoin de prêtres pour présider aux fêtes religieuses. Cette religion est avant tout la religion de l'honnêteté et de la vertu. Couthon réclame des mœurs pures et probes. La vertu est le fondement même du gouvernement républicain. Il accueille avec enthousiasme le culte de l'Être suprême et seconde Robespierre pour établir cette religion nouvelle ; mais le peuple n'en comprend pas la nécessité, la distingue mal des anciens cultes, et Couthon est enveloppé dans la ruine de son compagnon d'apostolat.] — A. BRETTE. *La loge dite du « Logographe » et le séjour de Louis XVI et de sa famille à l'Assemblée législative du 10 au 13 août 1792.* [Difficultés de déterminer l'emplacement exact de cette loge, venant : des bouleversements effectués dans la salle de l'Assemblée législative, — de l'usage établi d'autoriser les rédacteurs de journaux à faire, à leurs frais, des modifications dans les tribunes existantes, — et de ce qu'il est impossible actuellement de savoir si c'est réellement dans la loge du *Logographe* que furent installés Louis XVI et sa famille. D'après le Procès-verbal de la Législative, c'est bien cette loge là, comme aussi d'après quelques ouvrages contemporains, notamment le récit de Peltier dans son *Tableau de Paris* ; mais d'après le *Moniteur*, le *Journal des Débats* et le *Logographe* lui-même, ce serait dans la loge du *Logotachygraphe*. Du reste, pour avoir l'emplacement exact de ces deux loges dans la salle du Manège, il faudrait avoir un plan détaillé de cette salle en août 1792.] — G. BOURGIN. *L'affaire du « Lion dormant » en 1816.* [Cette affaire est une tentative de la police pour faire croire à l'existence d'une société secrète ainsi dénommée, ayant pour but le rétablissement de Napoléon Ier et l'avènement de son fils. Les préfets ultra font tous leurs efforts pour trouver des renseignements sur l'existence et l'ac-

tion de cette société. Mais Decazes pousse l'enquête assez à fond pour se convaincre qu'il n'y a là que des racontars absurdes, et, dès le 4 août 1816, il fait classer le dossier du « Lion dormant ».] — *Notes de lectures. Loriquet en Indo-Chine.* [Extraits d'un abrégé d'histoire ecclésiastique, du R. P. Ravier, en langue annamite, où la Révolution française, Voltaire, Rousseau, la Convention, sont traînés dans la boue, où nos désastres de 1870 sont montrés comme une juste punition infligée par Dieu à la France pour le retrait des troupes françaises de Rome, etc.]

La Révolution de 1848. 1906.

Septembre-Octobre. = G. GALLAVRESI. *Les Français à Milan à la veille de la capitulation du 5 août 1848.* [Reproduit cinq lettres de Reiset, chargé d'affaires de France à Turin, et du duc de Dino de Talleyrand-Périgord, attaché à l'état-major sarde, sur la bataille de Milan, du 4 août 1848.] — *Documents sur l'évolution de Léon Faucher* (1848-1849). [Ces documents sont : 1° la profession de foi de Faucher en mars 1848 ; 2° une lettre d'un de ses électeurs, le docteur Maldan, de nov. 1848, sur l'évolution de Faucher vers la droite ; 3° sept lettres (mars-avril 1849) du maréchal Bugeaud, commandant en chef de l'armée des Alpes, à Faucher, dont il devint, au début de 1849, le correspondant régulier et qu'il contribua à engager dans la voie de la réaction.] — A. CRÉMIEUX et G. GÉNIQUE. *La question électorale en mars 1848.* [D'après les adresses et pétitions envoyées au Gouvernement provisoire et aujourd'hui conservées aux Archives nationales. Celles qui concernent l'organisation électorale, fixée par le décret du 5 mars, sont nombreuses ; elles ont trait notamment à l'article 9, instituant le scrutin de liste et le vote au chef-lieu de canton. A suivre.] — H. MONIN. *Un anniversaire de la Révolution de février à Londres (24 février 1869).* [Publie le texte original d'une curieuse adresse envoyée au président Grant, à cette date, par la branche française de l'Association internationale des travailleurs. Le gouvernement américain, qui était invité par ce document à procurer une rupture entre Napoléon III et le Pape, « premier précepteur de servitude humaine », semble l'avoir accueilli avec une certaine sympathie, au moins apparente.]

La Revue de Paris. 1906.

1er Juillet. = Cte DE NEIPPERG. *Aperçu militaire sur la bataille de Marengo.* [Récemment découverte en Lombardie, dans des archives de famille, cette relation (probablement contemporaine ou immédiatement postérieure aux événements) du comte de Neipperg, témoin oculaire, présente un vif intérêt pour l'histoire de la bataille, de ses préliminaires et de ses suites. Sans apporter précisément de révélations, elle est de nature à modifier sur plusieurs points l'opinion commune des historiens. L'éditeur, M. H. Prior, qui ne dit rien de la date ni du lieu de rédaction du manuscrit, ignore l'ouvrage récent et de beaucoup le meilleur, du Ct de Cugnac sur « La campagne de l'armée de réserve en 1800. »]

15 Juillet. = L. DARD. *Hérault de Séchelles avant la Révolution.* [Hérault de Séchelles, né à Paris en 1759 de famille militaire ; sa jeunesse ; sa visite à Buffon à Montbard en 1785 ; son entrée dans la magistrature comme avocat au Châtelet

dès 1777 ; ses goûts littéraires ; ses succès au barreau ; son admiration pour le « philosophe » Lassalle. En 1789, il se jette dans le mouvement révolutionnaire ; sa famille inquiète le fait voyager en Suisse et en Italie après le 14 Juillet ; il ne revient à Paris qu'à la fin de 1790.]

1er Août. = J.-B. CHEVILLARD. *Souvenirs d'Espagne (1808)*. [Fin le 15 août. L'auteur était inspecteur aux revues pour tout le corps d'armée de Dupont. Les « Souvenirs », dont la provenance n'est pas indiquée, constituent un témoignage important pour l'histoire de l'expédition de Dupont en Andalousie, du pillage de Cordoue, de la bataille de Baylen, et de la captivité à Cadix des officiers du Corps d'observation.]

1er Septembre. = G. DE M. *Choses vues (août-septembre 1870)*. [Fin le 15 septembre. L'auteur de ces souvenirs, cuirassier au 3e régiment, a assisté à la bataille de Reichshoffen, à la retraite sur Châlons, et à la bataille de Sedan, où il a été fait prisonnier.] — R. ALLIER. *Le testament de M. Le Gauffre (1645)*. [Expose les difficultés auxquelles donne lieu le testament de M. Le Gauffre, conseiller-maître à la Cour des comptes, affilié à la Compagnie du Saint-Sacrement en 1640. La Compagnie, à laquelle il avait légué quelques milliers de livres dont les héritiers naturels contestaient l'attribution, n'insista pas pour être mise en possession : il eût fallu qu'elle fût autorisée, par lettres patentes, et elle préférait le secret. L'article fournit des détails assez développés sur son organisation financière.]

15 Septembre. = RIGAULT DE ROCHEFORT. *Le procès de Moreau*. [Rigault de Rochefort, l'un des juges de Moreau, a laissé du procès une relation aujourd'hui conservée aux Archives de la guerre et que publie le Ct Picard. Il en ressort que, conformément aux assertions de Le Courbe, un autre des juges, dès 1814, Moreau, d'abord acquitté à la majorité, a été ensuite condamné, sous la pression des envoyés de l'Empereur, à deux ans de prison. Le mémoire de R. de Rochefort fournit aussi quelques détails utiles sur la conspiration de Georges, sur l'instruction judiciaire dont elle fut l'objet et sur la mort de Pichegru.]

Le Correspondant. 1906.

10 Octobre. = Cte DE SÉRIGNAN. *Le centenaire d'Iéna*. [Récit de la bataille d'après les publications récentes françaises et étrangères. L'auteur insiste sur la réputation surfaite de l'armée prussienne en 1806, et signale, en terminant, l'obstination voulue et intéressée de l'Empereur à ne considérer la bataille d'Auerstaedt que comme un simple épisode de celle d'Iéna.] — V. DU BLED. *Les salons littéraires de Paris au dix-neuvième siècle*. [Fin.]

25 Octobre. = CH. DE LOMÉNIE. *La mission de Chateaubriand à Berlin, avec des extraits de sa correspondance*. [Importance de la mission à Berlin (1821) dans la vie de Chateaubriand : « Ce fut un des rares intervalles de paix relative dans son existence tourmentée ». Les dépêches diplomatiques rédigées par lui pendant son séjour à Berlin sont au nombre de 33. M. de L. publie *in extenso* les plus intéressantes d'entre elles ; elles contiennent des renseignements sur la politique prussienne, de longs détails sur les échos à Berlin du congrès de Laybach et des affaires de Naples et d'Espagne, des appréciations sur les relations des puissances,

et aussi sur la politique intérieure de la France, que Chateaubriand critique avec une liberté parfois excessive au gré de son ministre, le baron Pasquier. A suivre.] — GEOFFROY DE GRANDMAISON. *Madame Louise de France.* [La princesse avant son entrée au Carmel ; sa prise de voile ; talents inattendus dont elle fait preuve dans l'emploi de « dépositaire », c'est-à-dire d'intendante de sa communauté ; sa mort en 1787. Contrairement à une allégation de Mme Campan, elle n'a pas cherché à jouer sous Louis XVI un rôle politique. L'article ne contient pas de références.]

Revue Bleue. 1906.

25 Août. = Mal DE SAINT-ARNAUD. *Lettres d'Algérie (1844), publiées intégralement, pour la première fois, d'après les documents originaux.* [Continué les 1, 8, 15, 22, 29 sept., 6, 13, 20, 27 oct., et à suivre. La publication, faite par M. P. Bonnefon, comprend : 1° en petits caractères, celles des lettres en question jadis publiées, incorrectement d'ailleurs, par le frère du maréchal ; 2° en caractère forts, les lettres inédites]. — F. CAUSY. *Le prince de Ligne à Paris (d'après les documents inédits).* [Quelques anecdotes sur les dix-huit séjours que le prince fit à Paris, de 1760 à 1786.]

Revue des Deux Mondes. 1906.

15 Octobre. = ARVÈDE BARINE. *Madame, mère du Régent. I. Sa famille. L'Allemagne après la guerre de Trente Ans. Enfance et première jeunesse.* [I. Le père d'Elisabeth-Charlotte, l'Électeur palatin Charles-Louis, « avare autoritaire, morose. » Relèvement du Palatinat après la guerre de Trente Ans. La mère de Madame, Charlotte de Hesse-Cassel, mariée à l'Électeur en 1650 : « une belle amazone, aimant le monde et les plaisirs, avec la tête près du bonnet ». Les scènes et les réconciliations conjugales. L'enfance de Liselotte. II. Charles-Louis et Louise de Degenfeld, « une personne froide et douce, pieuse, bourrée de principes et de scrupules » ; Louise de Degenfeld épouse en second ; la bigamie officielle. III. La sœur de Charles-Louis, Sophie, comtesse palatine du Rhin ; son goût pour la paix et les existences régulières ; son mariage avec Ernest-Auguste, duc, sans territoire, de Brunswick-Lunebourg. La cour de Hanovre ; Louise-Charlotte confiée à sa tante Sophie (1659-1663). IV. Le culte de la « bonne nature » à la cour de Georges-Guillaume de Hanovre : l'amour et la gloutonnerie ; la grossièreté du langage et le mépris des bienséances ; le manque de tenue de Liselotte ; son instruction sommaire. Ernest-Auguste, évêque d'Osnabruck en 1661 ; son entrée à Celle. En 1662, l'Électrice palatine Charlotte se décide à retourner dans son pays, et Elisabeth-Charlotte est rappelée par son père à Heidelberg. V. La cour d'Heidelberg à partir de 1663. Le fils aîné de Charles-Louis, le prince Charles, « un parfait nigaud rappelant Thomas Diafoirus » ; projet de le marier avec la fille de Frédéric III, roi de Danemark, « molle et indifférente ». L'épouse en second, « pas plus intéressée que passionnée, ignorant l'intrigue, à croire qu'elle devint la maîtresse du vieil atrabilaire pour l'honneur et que sa patience fut un miracle

du sentiment monarchique. » Liselotte à la tête de l'opposition ; sa laideur « point banale, ni ennuyeuse » ; médiocre affection que lui témoigne son père.] — G. BONET-MAURY. *La France et la rédemption des esclaves en Algérie, à la fin du XVII^e siècle.* [I. Le triage des prisonniers ; leurs travaux. II. Les ordres religieux et la rédemption des esclaves : les Trinitaires, les pères de Notre-Dame de la Mercy, les Lazaristes. Les esclaves protestants et les quêtes des synodes des Églises réformées. III. Les princes racheteurs de captifs (Antoine de Bourbon). Le traité de 1559 avec le Sultan du Maroc. Les chefs d'escadre : Duquesne et Tourville. Les consuls de France à Alger et à Tunis à partir de 1684. Comment s'effectuait le rachat des captifs. IV. Quelques cas de rédemptions au XVII^e siècle ; Denys du Sault. Les conflits entre les Trinitaires français et les Trinitaires espagnols]. — T. DE WYZEWA. *Un Anglais à Paris en 1802.* [Analyse de « France in 1802, described in a serie of letters », par H. R. Yorke, nouvelle édition publiée par Lady Sykes, Londres, 1906.]

Revue d'histoire rédigée à l'État-Major de l'Armée. 1906.

Septembre. = [C^ne SAUTAI]. *Les préliminaires de la guerre de la succession d'Autriche.* [Suite. Bons rapports de Belle-Isle, à Nymphenbourg, avec l'Électeur ; il réussit, le 28 mai, à faire signer le traité, en suspens depuis plusieurs mois, entre la Bavière et l'Espagne. Sa correspondance avec le ministre de la guerre, Breteuil. Il presse avec une extraordinaire activité les préparatifs de l'intervention effective, la constitution de l'armée de Bavière. Mais la mauvaise volonté de Fleury, qui ne veut pas la guerre, entrave tout. Belle-Isle demande 43.000 hommes : il en offre 35, puis 22.000 ; il se récrie devant le chiffre des subsides réclamés par le maréchal pour l'Électeur, se montre hostile à toute sérieuse entrée en campagne avant l'année suivante. Irritation et inquiétudes de Belle-Isle ; le roi de Prusse exige l'exécution stricte du traité d'alliance, l'entrée immédiate d'une armée française en Allemagne. Voyage de Belle-Isle à Versailles en juillet ; il y obtient gain de cause sur toute la ligne, et même plus : au lieu d'une armée, la France en enverra deux, l'une en Bavière pour soutenir l'Électeur, l'autre en Westphalie pour couvrir le roi de Prusse contre toute agression venant du Hanovre ; le commandement de l'armée de Bavière est réservé à Belle Isle. Dépit et regrets de Fleury, une fois ces graves décisions prises. A suivre.] — C^t DE LA JONQUIÈRE. *La bataille d'Aboukir (25 juillet 1799).* [Extr. du t. V de « l'Expédition d'Égypte », qui va paraître. L'auteur retrace la bataille d'après les sources françaises et quelques sources arabes ; il note que les Turcs, contrairement à ce qu'espérait Bonaparte, furent avertis de l'approche des Français, et met en lumière le rôle décisif joué par les escadrons de Murat.] — E. [C^t PICARD]. *La guerre de 1870-1871* (suite). *L'armée de Châlons. IV^e partie : Sedan.* [III. Le général Ducrot commandant en chef, puis remplacé par Wimpffen. IV. La bataille sur la Givonne de 9 heures à midi.]

Revue d'histoire de Lyon. 1906.

Juillet-Août. = F. BALDENSPERGER. *La société précieuse de Lyon au milieu du*

XVII^e siècle. [Passe en revue, en les identifiant, les Lyonnais et les Lyonnaises mentionnés dans le « Dictionnaire des précieuses » de Somaize, et parmi lesquels mérite d'être citée au premier rang Françoise Pascal, auteur de plusieurs pièces en vers. Ce groupe des précieux et des précieuses lyonnais paraît s'être gardé des ridicules que Molière a mis en scène ; il semble avoir évité le contact avec les érudits, aussi bien qu'avec les gens d'épée, avoir redouté la brutalité des uns comme le pédantisme des autres ; il était d'ailleurs assez accueillant, puisqu'on y trouve, à côté des premiers représentants de la noblesse locale et d'officiers de judicature et de finance, une religieuse et des réformés. L'on peut le considérer comme ayant appartenu au « premier ban » de la préciosité, dont le second n'a été que « la contrefaçon grotesque », et qui a simplement « commencé à constituer le type de sociabilité qui a été une des caractéristiques de la culture française ».] — A. MAZERAN. *Lettres de Joséphin Soulary à Eugène Froment (1877-1891)*. [Suite. Lettres de 1880 à 1884. A suivre.] — E. VIAL. *Le capitaine de la ville. La garde et la défense de Lyon*. [La première partie de cette étude appartient à l'histoire du moyen âge. Le chap. II traite du « sénéchal de Lyon capitaine de la ville (1390-1511) », et le chap. IV du « capitaine de la ville nommé par le consulat et pourvu par le roi (1506-1790) ». A suivre.]

Revue Historique. 1906.

Novembre-Décembre. = F. THÉNARD et A. GUYOT. *Le conventionnel Goujon* [La réaction, Germinal. Les thermidoriens ; premières luttes avec la Montagne ; Goujon et Le Cointre ; la Convention et les Jacobins ; Goujon et les Montagnards au club ; fermeture du club ; l'affaire du théâtre Feydeau ; Goujon et Marat ; rentrée des Girondins ; les Montagnards accusés de préparer l'insurrection ; la famine de l'an III ; le 12 germinal ; les représailles ; Goujon, Tissot et la réaction. Le 1^er^ prairial. Description de la salle des séances de la Convention (avec plan) ; la séance ; le plan d'insurrection ; l'envahissement des tribunes ; attaque des portes ; mort de Féraud. Goujon et sept autres députés décrétés d'arrestation ; le transfert de Goujon au château du Taureau, près de Morlaix, est ordonné. A suivre.] — E. BOURGEOIS. *Comment M. de Broglie écrivait l'histoire*. [Communication faite à la Société d'histoire moderne. La famille de M. de Gontaut-Biron vient de publier « Une ambassade en Allemagne » ; il est permis désormais de comparer le texte des souvenirs du Vic^te^ de Gontaut-Biron avec le volume du duc de Broglie, intitulé : « La mission de M. de Gontaut-Biron à Berlin » (1896). Voici les remarques que suggère la comparaison. M. de Broglie cite mal ses sources, il lui arrive d'ajouter au texte des souvenirs de M. de Gontaut-Biron et de défigurer ainsi son œuvre ; il se trompe de date ; mais il ne se contente pas de « sacrifier l'exactitude à l'agrément » ; il lui arrive même de « dénaturer la portée et le sens de ses auteurs pour une fin qui ne se peut absoudre, avec l'intention de la faire servir à des récits tendancieux et manifestement faux et injustes ». Alors que M. de Gontaut-Biron n'hésite pas un instant à accepter de M. Thiers l'ambassade de France à Berlin, M. de Broglie voudrait faire croire qu'il y a chez lui « beaucoup de répugnance et d'hésitation » ; il efface dans la correspondance de l'ambassadeur les passages relatifs à l'éloge de

M. Thiers ; il dissimule jusqu'à la moindre trace de « la sympathie des gouvernements étrangers pour le président et pour son œuvre », il essaie de prouver que la convention du 29 juin 1872 fut « le prix d'un marché antipatriotique avec l'Allemagne, conclu contre la volonté de l'Assemblée, qui servait mieux la patrie en exigeant du président l'établissement du service obligatoire. » « Ni les témoignages de M. de Gontaut-Biron, ni les faits ne justifient cette interprétation. » M. de Broglie se garde bien de citer les passages des lettres ou des souvenirs de M. de Gontaut-Biron dans lesquels ce dernier jugeait sévèrement ses amis politiques et pressentait le danger d'une politique française cléricale et ultramontaine].

Revue Politique et Parlementaire. 1906.

10 Juillet. = A. SARTIAUX. *Le tunnel sous la Manche.* [Débute par un historique de la question ; le premier projet remonte à 1802].

10 Août. = A. ESMEIN. *Souvenirs de l'Année terrible.* [Analyse du « Journal » du comte d'Haussonville, récemment publié par son fils. Intéressant et vivant. M. d'Haussonville reste à Paris pendant le siège ; orléaniste et patriote avisé, il s'efforce, dans la mesure de ses moyens et de son influence, de faciliter la tâche du Gouvernement provisoire ; ses démarches au 31 octobre pour secouer l'inertie des autorités et provoquer l'ordre de dégager l'Hôtel de Ville. Quelques points intéressant l'histoire générale ressortent du récit : l'abaissement de l'esprit public à la fin de l'Empire ; les accès de violence, spontanés ou causés par des menées gouvernementales, des populations bonapartistes des campagnes, après nos premières défaites, contre les adversaires de la dynastie impériale, accusés de sympathiser avec les Prussiens. Le « Journal » permet surtout de connaître précisément la pensée de Thiers à ce moment (M. d'Haussonville était son intime ami). Dès août 70, Thiers est d'avis que seul peut succéder au régime actuel, dont il prévoit la chute à bref délai, « un gouvernement réellement anonyme et aussi impersonnel que possible..., que ce soit le triomphe actuel ou proche d'aucun parti ». Sollicité par Mérimée, au nom de l'Impératrice, de se rallier à l'Empire, Thiers s'y refuse énergiquement ; de même il blâme avec force les actes par lesquels les princes d'Orléans se rappellent au souvenir des Français.]

10 Septembre. = H. LICHTENBERGER. *La fondation de l'Empire allemand.* [Éloge du livre récent de M. Denis, impartial, agréablement écrit par un historien psychologue et très au courant de l'histoire des idées]. — P. BONNEFON. *Le chevalier de Boufflers, gouverneur du Sénégal, d'après des documents inédits.* [Fin le 10 octobre ; la provenance des documents utilisés n'est pas indiquée. I. Le premier séjour, 9 octobre 1785-12 août 1786. Pour réparer les brèches de sa fortune et se faire une situation digne de la femme qu'il aimait, Mme de Sabran, le chevalier de Boufflers accepte les fonctions de gouverneur du Sénégal. Depuis que la colonie a été reprise aux Anglais en 1779, quatre gouverneurs se sont succédé et ont eu des difficultés avec une compagnie qui a obtenu le privilège de la traite exclusive de la gomme, le commerce restant libre pour tous autres objets. M. B. cite des extraits d'un « Rapport du ministre de la Marine au Roi » exposant la nécessité de nommer un nouveau gouverneur, et des instructions destinées à celui-ci.

Les collaborateurs du chevalier de Boufflers : son second, Blanchot, l'ordonnateur d'Aigremont, l'ingénieur Golbéry (qui publia des « Fragments d'un voyage en Afrique », ouvrage superficiel, mais encore utile à l'historien, de même que le « Voyage au Sénégal » de Léonard Durand, qui fut directeur de la Compagnie de la gomme). Voyage de Boufflers à l'intérieur ; il y trouve des postes en fort mauvais état ; il négocie avec des roitelets nègres ; il va ensuite à Gorée, qui lui plaît beaucoup plus que Saint-Louis. Il rentre en France quelques temps après, sans congé régulier ; il est un peu inquiet de l'accueil qu'on lui fera, quoique son voyage n'ait pour but que « le bien de la triste colonie ». II. Le second séjour, 15 janvier-23 décembre 1787. Venu à Paris pour lutter contre la Compagnie, qui, tout en paralysant le commerce libre, laissait péricliter entre ses mains le commerce de la gomme, Boufflers se laisse circonvenir. Un nouveau privilège est accordé à la Compagnie par arrêt du Conseil du 10 novembre 1786 : elle aura jusqu'au 1er juillet 1796 le monopole du commerce le long du fleuve et sur les côtes de l'Océan entre le Cap Blanc et le Cap Vert ; le soin de ravitailler et de solder les troupes lui est remis. A ce nouveau régime Boufflers trouvait son avantage : il devait résider à Gorée. Pendant son second séjour, il fait explorer la colonie par son aide de camp, M. de Villeneuve, qui parcourt 200 lieues à l'intérieur, négocie avec succès avec les rois nègres et rapporte une moisson d'utiles renseignements. Boufflers fait une grande tournée le long de la côte jusqu'à Sierra-Leone. Toujours aux prises avec la Compagnie, qui accomplit mollement ses obligations, il s'occupe d'installer confortablement ses troupes, fait construire un hôpital, a de nombreuses entrevues avec les rois nègres des environs. Revenu en France, il veut faire profiter les commerçants des connaissances qu'il a acquises. Dans un mémoire inédit « sur le commerce du Sénégal et dépendances », que transcrit M. B., il attire leur attention sur différents objets de trafic qui pourraient être avantageux : coton, fafeton (soie végétale), indigo, riz, cire, etc.] — G. RENARD. *Les commencements de la grande industrie.* [Résumé de la thèse de M. Mantoux, « La révolution industrielle au XVIIIe siècle. »]

10 Octobre = BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE. *Le système des deux Chambres.* [Texte, publié par M. René Millet, d'un discours écrit en septembre 48, mais non prononcé. C'est un plaidoyer en faveur des deux Chambres ; mais l'orateur conclut, pour des raisons d'opportunité, au maintien provisoire d'une assemblée unique.]

NOTES ET NOUVELLES

— Académie des Sciences morales et politiques :

20 octobre 1906 : M. Esmein donne lecture d'une étude sur : Napoléon prédit et jugé par l'Américain Gouverneur Morris. — Le prix Edmond Fréville, de la valeur de 1.500 francs, destiné à récompenser le meilleur ouvrage sur l'organisation, le régime ou le fonctionnement des ministères militaires, a été décerné, sur le rapport de M. Guiraud, à M. Louis André pour sa thèse récente : Michel Le Tellier et l'organisation de l'armée monarchique.

27 octobre : M. Chuquet présente la thèse récente de M. Ch. Cestre, sur : La Révolution française et les poètes anglais (1784-1809). — M. Luchaire offre à l'Académie, de la part de l'auteur, des brochures de M. Labroue sur : La commune de Thonon pendant la Révolution, et : La Dordogne et la Constitution de 1793. — M. Combes de Lestrades lit une étude sur le cardinal Arezzo, qui fut l'objet des rigueurs de Napoléon Ier, pour avoir refusé son concours à la politique impériale.

7 novembre : M. Luchaire présente, de la part de M. le Dr Armengaud, une étude sur le célèbre *Discours sur la servitude volontaire*, que l'on a toujours attribué à La Boëtie. L'auteur conclut que ce pamphlet politique ne saurait être l'œuvre de La Boëtie, car il s'y trouve des allusions à des faits postérieurs de quatre à cinq ans à sa mort. — M. G. Monod donne lecture d'une notice sur : Une candidature au collège de France en 1830-1831. Il s'agit de la chaire d'histoire où fut nommé Letronne ; Michelet, alors candidat, n'obtint qu'une voix.

— Cours d'histoire moderne et contemporaine professés dans les Universités françaises pendant l'année 1905-1906 :

Paris. — Faculté des lettres : Ch. ANDLER, chargé de cours (Langue et littérature allemandes). *Cours public* : La littérature allemande de 1800 à 1830. — A. AULARD, professeur (Histoire de la Révolution française). *Cours public* : Les principaux historiens de la Révolution. — E. BOURGEOIS, professeur (Histoire politique et diplomatique des temps modernes). *Conférences* : La France et l'Italie de 1850 à 1889. — F. BRUNOT, professeur (Histoire de la langue française). *Conférences* : Étude sur la langue du commencement du XVIIe siècle (1600 à 1660). — P. CULTRU, chargé de cours (Histoire coloniale). *Cours public* : L'Indo-Chine française. — A. DEBIDOUR, professeur (Histoire du christianisme dans les temps modernes). *Cours public* : L'édit de Nantes et le protestantisme en France au XVIIe siècle. *Conférences* : Les rapports de l'Église et de l'État de 1516 à 1789. — E. DEJOB, chargé de cours (Langue et littérature italiennes). *Cours public* : Ales-

sandro Manzoni. — DELBOS, chargé de cours (Histoire de la philosophie moderne). *Cours public* : Histoire de la philosophie moderne à partir de Locke et de Leibniz. — E. DENIS, professeur (Histoire contemporaine). *Cours public* : La Russie sous Alexandre Ier. *Conférences* : La France et l'Europe de 1848 à 1870. — A. ESPINAS, professeur (Histoire de l'économie sociale). *Cours public :* L'économie sociale dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle. — E. FAGUET, professeur (Poésie française). *Cours public :* Les poètes français du XIXe siècle qui continuent le XVIIIe. — A. GAZIER, professeur adjoint (Littérature française). *Cours public* : Racine et le théâtre français. — HAMELIN, chargé de cours (Histoire de la philosophie). *Conférences :* La philosophie de M. Renouvier. — HAUMANT, chargé de cours (Langue et littérature russes). *Cours public :* L'influence française au XIXe siècle. — G. LANSON, professeur (Éloquence française). *Conférences* : Bibliographie de la littérature française moderne (1789-1900). — LEGOUIS, chargé de cours (Langue et littérature anglaises). *Conférences* : Histoire de la littérature anglaise. La Renaissance. — H. LEMONNIER, professeur (Histoire de l'art). *Cours public* : État de la science sur les grandes questions d'histoire de l'art français. Renaissance, etc. *Conférences* : Histoire de l'art aux XVIIIe et XIXe siècles. — LÉVY-BRÜHL, professeur (Histoire de la philosophie moderne). *Cours public :* La philosophie anglaise du XVIIIe siècle. — MARTINENCHE, chargé de cours (Langue et littérature hispano-portugaises). *Cours public :* Le théâtre espagnol au XVIe siècle. — MICHAUT, chargé de cours (Littérature française). *Conférences :* Direction de travaux, XVIIIe et XIXe siècles. — A. RÉBELLIAU, chargé de cours (Histoire de la littérature et des idées chrétiennes depuis le XVIe siècle). *Cours public* : Idées religieuses en France pendant le premier quart du XVIIIe siècle. — REVON, chargé de cours (Histoire de la civilisation des peuples de l'Extrême-Orient). *Cours public :* L'évolution morale du Japon. — REYNIER, chargé de cours (Langue et littérature françaises). *Conférences* : Influence des idées étrangères sur la littérature française de 1650 à 1660. — C. SEIGNOBOS, professeur adjoint (Histoire moderne). *Conférences :* L'Europe aux XVIIIe et XIXe siècles. (*A suivre.*)

— La Société d'histoire moderne s'est réunie en assemblée générale le 1er novembre. Après lecture de divers rapports d'ordre administratif, elle a entendu une communication de M. E. Bourgeois intitulée : Comment M. de Broglie écrivait l'histoire (cf. ci-dessus, p. 164). M. A. Mathiez l'a ensuite entretenue de la question des archives ecclésiastiques modernes et des mesures désirables pour en assurer la conservation et la mise à la disposition des historiens.

— Dans une séance récente, le comité directeur de la Société de l'histoire de la Révolution de 1848 a voté définitivement la publication, par les soins de M. Georges Renard, des « Procès-verbaux de la Commission des travailleurs de l'Assemblée Constituante », lesquels formeront le premier volume de la « Bibliothèque » de la Société. Le Comité a en outre décidé qu'un cours de travaux pratiques serait fait, à partir du 21 novembre, au Collège libre des sciences sociales, rue Danton, sous les auspices de la Société. Enfin il a été arrêté qu'un banquet aurait lieu en février 1907.

— Le 25 octobre a paru le premier numéro d'un nouveau périodique mensuel, fondé par la librairie Reinwald, Schleicher successeurs : La *Revue intellectuelle des faits et des idées, organe rationaliste*. Le but de cette revue est « de faire la synthèse mensuelle du mouvement intellectuel suivant l'enchaînement même des connaissances humaines, d'offrir une esquisse méthodique des travaux qui s'accomplissent dans tous les domaines de la science, une critique impartiale des faits et des œuvres qui se produisent. »

— La librairie Champion met en souscription la publication des *Vies des poètes français*, de Guillaume Colletet, restitution de 212 biographies de poètes du XIIIe au XVIIe siècle, d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale et différentes versions relevées jadis sur les manuscrits originaux brûlés dans l'incendie de la Bibliothèque du Louvre. Cette publication, accompagnée d'études et de notices bibliographiques, sera faite par les soins de M. Ad. Van Bever et formera 5 volumes gr. in-8. Chaque volume coûtera 15 fr., prix de souscription.

— Ouvrages en préparation ou sous presse :

M. Léon Séché, continuant ses *Études d'histoire romantique*, prépare, sur Alfred de Musset, deux nouveaux volumes qui paraîtront à la librairie du « Mercure de France ».

La librairie Manzi, Joyant et Cie annonce, pour paraître dans le courant de l'année 1907 : *Le Livre du Sacre*, reproductions des dessins d'Isabey, Percier et Fontaine exécutés pour la cérémonie du sacre de l'Empereur et conservés au Musée du Louvre. Ces planches seront accompagnées d'un texte par M. Frédéric Masson. Il sera tiré seulement 350 exemplaires, à 300 et 500 francs.

La Librairie centrale des beaux-arts va commencer bientôt, par livraisons, la publication d'une série de planches en héliogravure (environ 200 planches) devant former 2 volumes in-folio, donnant les ensembles et les principaux détails de l'architecture et de la décoration du *Château de Versailles*. Des notices historiques seront publiées à la fin de chaque volume ; ces notices seront écrites par M. Gaston Brière, qui s'est chargé également de surveiller le choix des reproductions.

— La Société de l'histoire de l'art français, fondée en 1872 par le marquis de Chennevières, Anatole de Montaiglon, M. J.-J. Guiffrey, vient de se réorganiser par la modification de ses statuts et l'adhésion de nouveaux membres. Presque uniquement constituée afin de poursuivre la publication des *Archives de l'art français*, la Société a largement tenu ses promesses en faisant paraître la série des *Nouvelles archives de l'art français*, recueil indispensable à quiconque veut explorer une période de l'histoire de l'art français moderne; en mettant au jour les *Procès-verbaux de l'Académie de peinture et de sculpture*, la *Correspondance des directeurs de l'Académie de France à Rome*, la *Correspondance des Directeurs des bâtiments du Roi au XVIIIe siècle*; en patronnant de nombreuses études monographiques de Montaiglon, M. Rondot, M. J.-J. Guiffrey et d'autres archéologues. Mais, pendant cette longue période d'activité et de prospérité, la Société n'a jamais cherché à tenir des réunions afin d'organiser des discussions entre travailleurs. Les historiens de l'art

moderne, aujourd'hui nombreux, ont senti la nécessité d'un groupement leur permettant de s'unir pour délibérer sur leurs communes recherches : il est naturel qu'ils aient songé à la Société, qui avait rendu tant de services à leurs études. Tout en continuant les publications entamées et la série des *Nouvelles archives*, la Société, selon les statuts modifiés, subventionnera ou fera naître des travaux de catalogues, inventaires, répertoires et recueils de reproductions graphiques d'œuvres d'art. Par les réunions mensuelles, la Société devra, aux historiens de l'art français, rendre des services analogues à ceux que la Société des Antiquaires de France rend aux archéologues de l'antiquité classique et du moyen âge. D'après les statuts votés dans l'assemblée tenue à la Bibliothèque nationale, sous la présidence de M. J.-J. Guiffrey, le 9 novembre dernier, l'administration de la Société est confiée a un comité directeur de 15 membres, renouvelables annuellement par tiers ; ce comité désigne le comité des publications. Les membres du comité directeur, élus dans l'assemblée du 9 novembre, sont : MM. Georges Berger, Gaston Brière, Frantz Marcou, Jean Guiffrey, Henry Havard, Henry Jouin, Paul Lacombe, Henry Lemonnier, Henry Marcel, Henri Martin, Louis Metman, P. de Nolhac, Henri Stein, Maurice Tourneux, Paul Vitry. Le bureau est constitué par M. Jules Guiffrey, président ; M. André Michel, vice-président ; M. Pierre Marcel, secrétaire général ; M. P.-A. Lemoisne, secrétaire adjoint, et M. A. Tuetey, trésorier.

— Le 10 octobre, est mort subitement, à l'âge de cinquante-sept ans, M. Henri Bouchot, conservateur du Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale. Né à Beure, petit village aux portes de Besançon, le 27 septembre 1849, élève de l'école des Chartes de la promotion de 1878, toute sa carrière s'écoula à la Bibliothèque nationale, au Département des Estampes, dont il devenait le chef, il y a quelques années, après la retraite de Georges Duplessis. Travailleur infatigable, producteur fécond, Bouchot a dépensé son activité en bien des genres d'écrits. Nous ne pouvons songer à dresser ici sa bibliographie ; nous voulons indiquer seulement ses principaux ouvrages en montrant quelles furent les directions de ses études.

Nous devons à son labeur professionnel un catalogue sommaire du *Cabinet des estampes* (in-8, 1895), guide excellent à travers les richesses du dépôt, un *Inventaire des dessins et estampes relatifs au département de l'Aisne recueillis et légués par M. Ed. Fleury* (in-8, 1887), et le très utile *Inventaire des dessins exécutés pour Roger de Gaignières* (2 vol. in-8, 1891). Par des livres de vulgarisation sur les mœurs, les usages de société, la vie mondaine, Bouchot parut un moment reprendre la tradition de Paul Lacroix ; c'est ainsi qu'il publia sur le XVIe siècle : *Les femmes de Brantôme* (in-4, 1890), et sur le XIXe siècle : *La toilette à la cour de Napoléon* (in-8, 1895), *Le luxe français, L'Empire* (gr. in-8, 1882), *La Restauration* (gr. in-8, 1893), *Les élégances du second Empire* (in-16, 1896) ; il écrivit également *L'épopée du costume militaire français* (in-fol., 1898), et une étude sur *La femme anglaise et ses peintres* (in-4).

Mais les travaux d'érudition de Bouchot furent consacrés à l'histoire de la gravure, du livre, de la reliure (*Dictionnaire des marques et monogrammes de graveurs*, avec G. Duplessis, in-8, 1886 ; *Les livres à vignettes du XVe au XVIIIe siècle*,

in-18, 1891 ; *Les livres à vignettes du XIXe siècle*, in-18, 1891 : *Les ex-libris*, in-16, 1891 ; *Le livre, l'illustration, la reliure*, in-8, 1886 ; *La lithographie*, in-8, 1895 ; *Jacques Callot*, in-16, 1889 ; *Les reliures d'art à la Bibliothèque nationale*, gr. in-8, 1888), et surtout à l'histoire du dessin et de la peinture en France au XVIe siècle. En ce domaine, Bouchot fut le véritable spécialiste, et ses travaux marquent une date dans la connaissance de l'art de la Renaissance. En 1884, il établissait le catalogue détaillé des *Portraits au crayon des XVIe et XVIIe siècles conservés à la Bibliothèque nationale* (in-8); il donnait plus tard une monographie sommaire, mais claire, des *Clouet et Corneille de Lyon* (in-8, 1892, collection des « Artistes célèbres »), et traçait l'esquisse de l'histoire du *Portrait peint en France au XVIe siècle* (*Gazette des Beaux-arts*, 1887). Par ses recherches multipliées, le maniement des crayons, estampes et peintures, Bouchot était arrivé à une connaissance approfondie de la vie même du XVIe siècle ; les figures lui étaient familières ; il a laissé sur l'iconographie et l'histoire de la société mondaine d'intéressants travaux : *Quelques dames du XVIe siècle et leurs peintres* (in-fol., 1888), et surtout l'important ouvrage sur *Catherine de Médicis* (in-fol., 1889). De l'étude des crayons, Bouchot passa à celle des gravures primitives (*Un ancêtre de la gravure sur bois*, gr. in-4, 1902 ; *Les deux cents incunables xylographiques du Département des Estampes*, gr. in-4, 1903). Par ces travaux, et par sa connaissance de la miniature française au XVe siècle, Bouchot s'était formé des opinions sur l'évolution de la peinture au XVe siècle et sur l'influence directrice de l'art français au début de ce siècle. Pour démontrer la solidité de ses hypothèses, il n'hésita pas à tenter une réunion des œuvres d'art capables de faire la preuve de ses théories. Il sut faire partager son enthousiasme à ses collaborateurs, au public même ; l'exposition des « Primitifs français », ouverte en 1904, eut, l'on s'en souvient, un succès éclatant. Bouchot ne fut pas seulement l'organisateur actif de l'entreprise ; il fut, par le catalogue qu'il écrivit (pour la peinture seulement), le vulgarisateur, parfois l'inventeur, de maîtres ignorés du XVe siècle français. Une belle publication illustrée : *La peinture française sous les Valois* (in-fol., 1904) résume toutes ses études d'alors sur le sujet. Le volume complémentaire sur *Les Primitifs français* (in-8, 1904), annexe documentaire et explicative du catalogue, composé d'articles mêlés de vérités et de paradoxes, remplis d'observations ingénieuses, achève la campagne entreprise par l'érudit pour revendiquer les droits méconnus de nos vieux maîtres français. Dans cette tâche, qu'il se proposait de poursuivre, Bouchot fit œuvre utile ; car, en éveillant la contradiction, il suscita de nouvelles recherches, souleva des polémiques intéressantes, et surtout ébranla des conceptions routinières, montrant la fragilité de certaines affirmations traditionnelles, dénuées de preuves documentaires. Il eut les audaces d'un précurseur.

Tous les habitués du Cabinet des Estampes, dont Bouchot avait su rendre l'abord plus aimable, ont été douloureusement surpris par cette disparition soudaine ; et bien souvent leur manquera le conseiller toujours prêt à rendre service, à désigner le volume cherché, la gravure poursuivie, à identifier le portrait ignoré, à fournir le renseignement indispensable à l'illustration d'un livre. — G. Br.

— Dans la séance publique annuelle de l'Académie des Beaux-Arts, tenue le 3 novembre, M. Henry Roujon, secrétaire perpétuel, a donné lecture d'une notice sur la vie et les travaux du sculpteur Paul Dubois.

— A la séance publique annuelle des cinq Académies, le jeudi 25 octobre, M. Frédéric Masson, délégué de l'Académie française, a lu une étude sur : Un académicien de l'an XI, Jean Devaines. Employé au Contrôle des finances, ami des philosophes Diderot, d'Alembert, Suard, collaborateur de l'Encyclopédie, Devaines devint directeur des domaines à Limoges, où il connut Turgot. Ce dernier le prit comme premier commis quand il fut appelé au Contrôle général des finances, et Devaines y resta jusqu'à la chute de Necker, après laquelle il s'était ménagé la recette générale de Caen Nommé conseiller d'État en 1800, Devaines, dont le salon était célèbre, fut appelé le 28 janvier 1803 à faire partie de la deuxième classe, celle de la langue et de la littérature françaises, dans l'Institut réorganisé, mais il n'appartint que 47 jours à la compagnie. Il avait réuni en l'an VII quelques écrits sous le titre : *Recueil de quelques articles tirés de différents ouvrages périodiques* (pet. in-4 de 220 p.), volume imprimé à 14 exemplaires seulement. Un exemplaire de cette curiosité bibliographique est mis en vente au dernier catalogue, nº 284, de la librairie Lucien Dorbon.

— Par un rapport publié au *Journal officiel* du 10 novembre 1906, M. Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts, a fait approuver un projet relatif à la création d'un musée de l'art de la Renaissance française dans les salles du château d'Azay-le-Rideau, désormais propriété de l'État. On voudrait grouper dans les salles actuellement vides de cette gracieuse demeure des meubles, des armes, des tapisseries, et d'autres objets d'art de la première partie du XVIe siècle, contemporains autant que possible de l'édifice. Quelques objets seraient empruntés, dans ce but, aux collections des Musées du Louvre et de Cluny, parmi ceux de qualité inférieure ou soustraits à la vue du public. On espère que les amateurs voudront bien contribuer par leurs dons à la rapide organisation de cette nouvelle création destinée à l'embellissement d'un des chefs-d'œuvre de l'architecture française. Aussi M. Dujardin-Beaumetz, dans la commission constituée pour diriger l'organisation de ce musée, a-t-il désigné de nombreux amateurs à côté de fonctionnaires des musées nationaux et de représentants du département d'Indre-et-Loire : Mme la Mise Arconati-Visconti, Mme Stern, MM. J. Doucet, Gustave Dreyfus, Paul Garnier, Hochon, R. Koechlin, Le Barbier de Tinan, Martin Le Roy, Riggs, Bon Henri de Rothschild, Siegfried.

— On annonce l'apparition de la *Revue de Cherbourg et de la Basse-Normandie*. Ce nouveau périodique mensuel, qui contiendra des articles d'histoire locale, est fondé et dirigé par M. François Emmanuelli, archiviste-paléographe, bibliothécaire de la ville de Cherbourg.

— Dans sa brochure intitulée : *Les évêques constitutionnels du Doubs* (Besançon, Imp. Dodivers, 1906, in-8, 34 p., extrait des « Mémoires de la Société d'émulation du Doubs »), M. Georges GAZIER étudie les difficultés soulevées, en 1797, par la

démission de Séguin, évêque du Doubs. Dans l'état où était alors le diocèse, travaillé par de nombreux insermentés, cette retraite était inopportune, et de vives instances furent faites pour la conjurer : Séguin persista dans sa décision. Alors le clergé constitutionnel du Doubs crut bien faire en présentant la candidature de Moïse, évêque du Jura, originaire du Doubs, où il était très populaire, et qui fut élu en juillet. Mais lorsqu'il apprit son élection, il déclara ne pouvoir l'accepter, la loi canonique interdisant les translations d'évêques. Finalement, Demandre, curé de Saint-Pierre de Besançon et ex-constituant, fut choisi pour remplacer Seguin. Il devait rester en fonctions jusqu'au Concordat. — M. G. a retracé ce chapitre de l'histoire du clergé constitutionnel d'après des documents inédits tirés de la riche collection des papiers de l'évêque Grégoire, qui fut mêlé à l'affaire. Les pièces les plus intéressantes (des lettres adressées à Grégoire) sont reproduites *in extenso*.

LIVRES NOUVEAUX

Histoire politique intérieure. — *A. Baron.* Le Ministère des Finances. Organisation et attributions. Paris, Laveur, 5. 00. — *Cléry.* Tagebuch über die Vorgänge im Turm des Temple wahrend der Gefangenschaft Ludwig XVI. Uebertr. von L. Koehler. Leipzig, Schmidt u. Günther, 3 mk. 60. — *G. Demond.* Jean de Précour. Une page d'histoire (Révolution française). Paris, Flammarion, 3. 50. — *M. Dumoulin.* Figures du temps passé, Paris, Alcan, 3. 50. — *A. Esmein.* Gouverneur Morris. Un témoin américain de la Révolution française. Paris, Hachette, 3. 50. — *J.-B. Galley.* Saint-Étienne et son district pendant la Révolution. 2 vol. Saint-Étienne, Imp. de la « Loire républicaine », 24. 00. — *E. Girault.* La bonne Louise. Psychologie de Louise Michel. Paris, Librairie des publications populaires, 3. 50. — *A. Lumbroso.* Léonard, le coiffeur de la reine Marie-Antoinette, est-il mort guillotiné ? Paris, Picard, 2. 50. — *Vte de Reiset.* Marie-Caroline, duchesse de Berry (1816-1830). Paris, Calmann-Lévy, 7. 50. — *Jane T. Stoddart.* Life of the Empress Eugénie. London, Hodder, 10 sh. 6 d. — *Ch. Wœste.* Le règne de Napoléon III. Bruxelles, Schepens, 5. 00.

Histoire diplomatique. — *R. Chélard.* La dernière alliance franco-hongroise. Louis XIV et Rakoczy II. Paris, Le Soudier, 1.00. — *Pce F. de Faucigny-Lucinge.* Un ambassadeur de Savoie en France. René de Faucigny-Lucinge (1583-1610). Paris, Hachette, 5. 00. — *Grand-Duc Nicolas Mikhailowitch.* Relations diplomatiques de la Russie et de la France d'après les rapports des ambassadeurs d'Alexandre et de Napoléon (1808-1812). 4 vol. Paris, Ollendorff, 40.00.

Histoire militaire. — *Cant Bagès.* Étude sur les guerres d'Espagne. T. Ier et Croquis. 2 vol. Paris, Charles-Lavauzelle, 5. 00. — *A. Butin.* Gribeauval et ses précurseurs. Lille, Imp. Lefebvre-Ducrocq. — From Valmy to Waterloo. Extracts

from the diary of Capt. Charles-François, a soldier of the Revolution and the Empire. Transl. by *R. B. Douglas* London, Everett, 6 sh. — *E. Joachim*. Napoleon in Finkenstein. Berlin, Behrend, 4 mk. — *R. Knötel*. Die eiserne Zeit vor 100 Jahren, 1806-1813. Kattowitz, C. Siwinna, 3 mk. 75. — *Martin de Condé*. Une silhouette militaire de l'époque révolutionnaire. L'adjudant général J.-J. Landrieux. Billancourt, Imp. Mercier. — *A. Mézières*. Silhouettes de soldats. Paris, Hachette, 3. 50. — *F. Nicolaÿ*. Napoléon Ier au camp de Boulogne. Paris, Perrin, 5. 00. — *C. W. Robinson*. Wellington's campaigns. Peninsula-Waterloo, 1808-1815, also Moore's campaign of Corunna. Part. 3, 1813-1815. London, Rees, 3 sh. 6 d. — Unter der Fahne des ersten Napoleon. Jugendgeschichte des Hunsrücker Dorfschullehrers *J.-J. Rohrig*, von ihm selbst erzählt. Altenburg, St. Geibel, 2 mk. — *Lt-Col G. Rouquerol*. L'artillerie dans la bataille du 18 août. Essai critique. Paris, Berger-Levrault, 12. 00. — *A. Ruppersberg*. Saarbrücker Kriegs-Chronik. Ereigniuse in und bei Saarbrücken und St-Johann, sowie am Spicherer Berge, 1870. Leipzig, Lindner, 5 mk. — *Hauptm. Von Taysen*. Wanderungen auf dem Jenaer Schlachtfelde. Jena, G. Fischer, 1 mk. — *Col Thomas*. Le général baron Thomas (de 1770 à 1853). Paris, Charles-Lavauzelle. — *Cte de Valicourt*. La conquête de Valence par l'armée française d'Aragon (1811-1812). Paris, Chapelot.

Histoire religieuse. — *Abbé Bainvel*. La dévotion au Sacré-Cœur de Jésus. Doctrine, histoire. Paris, Beauchesne. — *J. Béduchaud*. Le clergé du diocèse de Poitiers depuis le Concordat de 1801 jusqu'à nos jours. Listes chronologique et alphabétique. Poitiers, Société française d'imprimerie et de librairie. — *J. Blanc*. Les martyrs d'Aubenas (1593). Le P. Jacques Salès et le F. Guillaume Saultemouche. Valence, Imp. Valentinoise. — *I. Bourlon*. Les assemblées du clergé sous l'ancien régime. Paris, Bloud (Science et religion). — *A. Broutin*. Isidore Cornu, prêtre de la Mission, supérieur du séminaire académique. Biographie. Lille, Imp. Lefebvre-Ducrocq. — *Abbé J. Contrasty*. Un conseil de paroisse sous le régime de la première séparation. Toulouse, Imp. Saint-Cyprien. — *Abbé Dehocq*. Aperçu historique sur la confrérie du Très Saint-Sacrement de Saint-Étienne à Lille (1693-1905). Lille, Imp. Ducoulombier. — *J. Delbrel*. Séminaristes martyrs ou confesseurs de la foi pendant la Révolution. Toulouse, Imp. Saint-Cyprien. — *A. Feugère*. Lamennais avant l' « Essai sur l'indifférence », d'après des documents inédits (1782-1817). Paris, Bloud, 10. 00. — *Geoffroy de Grandmaison*. Madame Louise de France (1737-1787). Paris, Lecoffre, 2. 00. — *H. William Gibson*. L'Église libre dans l'État libre. Lamennais et Grégoire de Blois. Paris, Nourry, 1. 25. — *Abbé J. Gontharet*. Un prêtre selon le cœur de Jésus. L'abbé Alphonse Gontharet (1845-1871). Avignon, Imp. Aubanel. — Mémoires de Godefroi Hermant sur l'histoire ecclésiastique du XVIIe siècle (1630-1663), publiés par *A. Gazier*. T. III (1656-1657). Paris, Plon-Nourrit, 10. 00. — Journal de la réclusion des prêtres insermentés du diocèse de Tarbes, par le *P. Laspales*, édité par *l'abbé Ricaud*. Paris, Champion, 5. 00. — *Abbé Langlois*. Une victime de la Révolution. René Vallée, dernier curé et premier maire de Pithienville (1750-1794). Evreux, Guillemare. — *R. P. Raphaël*. Le triomphe de la charité. Les seize Carmélites de Compiègne (1794-1906). Paris, Lethielleux. — *R. P. Simonin*. Le R. P. Stanislas Lorrain, rédemptoriste (1835-1904). Saint-Étienne, Le Henaff. — *J.-B. Vianney*. Blessed John Vianney, curé d'Ars, patron of parish priests. Transl. by C. W. W. London, Duckworth, 3 sh. [Les Saints]. — Vie de la M. Françoise de la Mère de Dieu, publiée par *l'abbé A. Gaveau*. Paris, Lecoffre.

Histoire économique et sociale. Histoire coloniale. — *G. Claretie.* Derues l'empoisonneur. Une cause célèbre au XVIIIe siècle. Paris, Fasquelle, 3. 50. — *A. Picard.* Le bilan d'un siècle. T. IV : Mines et métallurgie. Mobilier. Chauffage. Éclairage. Fils, tissus. Paris, H. Le Soudier, 10. 00. — *L. de Lanzac de Laborie.* Paris sous Napoléon. T. III : La cour et la ville. La vie et la mort. Paris, Plon-Nourrit, 5. 00. — *G. Stenger.* La société française pendant le Consulat. 5e série : Les beaux-arts, la gastronomie. Paris, Perrin, 5. 00.

Histoire littéraire. — Anthologie des poètes français contemporains (1866-1906). Morceaux choisis. Notices par *G. Walch.* T. Ier. Paris, Delagrave, 3. 50. — *V.-A. Arullani.* Victor Hugo lirico. Napoli, T. Pironti, 1 l. 25. — *A. Baur.* Maurice Scève et la Renaissance lyonnaise, étude d'histoire littéraire. Paris, Champion, 5. 00. — *L. Charlanne.* L'influence française en Angleterre au XVIIe siècle, la vie sociale, la vie littéraire. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 7. 00. — *E. Delahaye.* A. Rimbaud. Reims, Revue littéraire de Paris et de Champagne. — *T.-G. Djuvara.* Edgar Quinet philo-roumain. Paris, Belin. — *E. Faguet.* Amours d'hommes de lettres. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 3. 50. — *M. Fallex.* Eugène Fallex (1824-1905). Paris, Extr. de l'Annuaire des anciens élèves de Charlemagne. — *Gauthier-Ferrières.* Gérard de Nerval, la vie et l'œuvre (1808-1855). Paris, Lemerre, 3. 50. — *M. Husserl.* Examen des tragédies de Voltaire. Wien, C. Fromme, 0 mk. 85. — *E. Janssens.* La philosophie et l'apologétique de Pascal. Paris, Alcan, 4. 00. — *J.-J. Kaspar.* La révolution religieuse d'après Edgar Quinet. Paris, Fischbacher. — *G. Lanson.* Voltaire. Paris, Hachette, 2. 00. (Les grands écrivains français). — *G. Letainturier-Fradin.* Les amours de Madame Favart. Paris, Flammarion, 3. 50. — *P.-R. Longhaye.* Dix-neuvième siècle. Esquisses littéraires et morales. 4e série : Auteurs catholiques (1830-1900). Paris, Retaux, 3. 50. — *J. Luchaire.* Essai sur l'évolution intellectuelle de l'Italie de 1815 à 1830. Paris, Hachette, 7. 50. — *F. Macdonald.* Jean-Jacques Rousseau. A new criticism. 2 vol. London, Chapman a. Hall, 24 sh. — *Montaigne.* Journal de voyage, publié avec introduction et notes par L. Lautrey. Paris, Hachette, 6. 00. — Pensées de Pascal sur la religion et sur quelques autres sujets. Edition de Port-Royal, corrigée et annotée par *A. Gazier.* Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 4. 00. — *Ernest Renan.* Cahiers de jeunesse (1845-1846). Paris, Calmann-Lévy, 7. 50. — *G. Sorel.* Le système historique de Renan. T. IV : Les premiers temps apostoliques. Paris, Jacques, 3. 00. — *Tallemant des Réaux.* Pages choisies. Paris, Mercure de France, 3. 50. — *H. Vaganay.* Œuvres poétiques de Ronsard. Index alphabétique. Lyon, l'auteur. — *Waldeck-Rousseau.* Plaidoyers. 2e série. Paris, Fasquelle, 3. 50.

Histoire de l'art. — *A. Bachmann.* Le violon. (Lutherie, œuvres, biographie). Paris, Fischbacher, 7. 50. — *G. Duflos de Saint-Amand.* Les Duflos. Notes sur ces artistes et leur famille. Paris, Plon-Nourrit. — *Langlois.* Le Musée de Chartres. Chartres, Imp. Durand. — *C. Mauclair.* Antoine Watteau, 1684-1721. London, Duckworth, 2 sh. 6 s. — *A. Michel.* François Boucher, sa vie, son œuvre, son époque. Paris, Piazza, 200. 00. — *Ch. Moreau-Vauthier.* L'œuvre d'Aimé Morot. Paris, Hachette, 150. 00.

Histoire des sciences. — *V. Brandicourt.* L'Amiénois Delambre et la mesure du mètre. (Conférence). Cayeux-sur-Mer, Imp. Ollivier. — *O. Couffon.* Un méde-

cin botaniste au début du XIXe siècle. Le Dr Bastard de Chalonnes (1784-1846). Angers, Germain et Grassin. — *Dr P. Delaunay*. Vieux médecins Sarthois. Ire série. Paris, Champion. — *Dr E. T. Hamy*. Aimé Bonpland, médecin et naturaliste, explorateur de l'Amérique du Sud, sa vie, ses œuvres. Paris, Guilmoto, 7. 50. — *F. Muckle*. Saint-Simon und die ökonomische Geschichtstheorie. Jena, G. Fischer, 1 mk. 20. — *C. Roux*. Notice bio-bibliographique sur Aimé Drian, géologue lyonnais (1800-1867). Lyon, Rey. — *C. Roux*. Notice bio-bibliographique sur J.-L. Alléon-Dulac, avocat et naturaliste stéphanois (1723-1788). Lyon, Rey. — *H. Tronchin*. Un médecin du XVIIIe siècle Théodore Tronchin. Paris, Plon-Nourrit, 7. 50.

Histoire locale et généalogique. — *Ch. Hoffmann*, publié par *A.-M.-P. Ingold*. L'Alsace au XVIIIe siècle. T. II. Colmar, Huffel. — *A. Trombert*. Souvenirs d'Alsace. Caractères et images. Paris, Chaix, 3. 50. — *M. Pons*. Notice historique sur la commune de Bouillargues, Nîmes, Imp. de la Revue du Midi. — *A. Bénet*. Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Calvados. Archives civiles. Série E. T. Ier : Duché d'Harcourt. Caen, Delesques. — *A. Vautrin*. Monographie générale illustrée de la commune de Dardilly (Rhône). Vals-les-Bains, Imp. Aberlon. — *Abbé Lerosey*. Ension ou Saint-Jouin-les-Marnes. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie. — *J.-A. Le Paire*. Petite histoire populaire de Lagny-sur-Marne. Lagny, Imp. Colin, 1. 00. — *Ed. Bories*. Histoire du canton de Meulan, comprenant l'histoire de vingt communes. Paris, Champion, 15. 00. — *A. Rostand*. Noyon. Cayeux-sur-Mer, Imp. Ollivier. — *C. Hermelin*. Saint-Florentin (Yonne). Auxerre, Imp. auxerroise. — *L. Aubry*. Un coin du Vendômois. Monographie de Troô (Loir-et-Cher). Paris, Charles-Lavauzelle. — *Miss C. L. Wells* Arrondissement of Valence in the department of the Drôme. Valence, Imp. Valentinoise. — *Th. Courtaux*. Preuves pour servir à l'histoire de la maison de Touchet (1082-1802). Bergerac, Imp. Castanet. — *Vte O. de Pompery*. Généalogie de la famille de Maniquet. Lyon, Imp. Rey. — *G.-E Roy*. Souvenirs (1823-1906). Nancy, Imp. Berger-Levrault.

ERRATA AU NUMÉRO D'OCTOBRE.

Page 10, ligne 20, *au lieu de* : 1784, *lire*: 1789.
Page 17, titre courant, *au lieu de* : 1689, *lire* : 1789.
Page 27, ligne 11, *au lieu de* : l'année, *lire* : l'armée.
Page 31, ligne 16, *au lieu de* : des lettres de cachet, *lire* : de lettres de cachet.

Napoléon et la paix en 1813, à propos du dernier volume d'Albert Sorel[1]

La mort de M. Sorel est une grande perte pour l'histoire napoléonienne. Mais son œuvre en prend, par une sorte d'éloignement, un caractère plus imposant, et la critique se tournerait volontiers en hommage à l'égard d'un des maîtres de notre école historique. Cependant, le devoir premier est d'apprécier cette œuvre en toute sincérité et en toute justice, d'autant plus que le dernier volume de *L'Europe et la Révolution française*, fidèle à toute la thèse de l'ouvrage, en souligne jusqu'à l'excès les résultats et en fait saillir les défauts.

On sait la thèse de M. Sorel[2]. Elle est toute dans la question des limites : le jour où la Convention conçut et réalisa la politique des frontières naturelles, elle souleva l'Europe contre la France ; les grandes puissances, et notamment l'Angleterre, ne voulurent jamais consentir à cette grandeur nouvelle ; la coalition européenne ne cessa pas réellement pendant vingt ans, et Napoléon fut obligé de se battre toujours pour sauver les limites de la France révolutionnaire ; il fut jusqu'au bout en état de légitime défense, et l'Europe en état de continuelle agression. Cette thèse paraît triompher ici plus encore que dans les volumes précédents, et M. Sorel s'efforce d'établir qu'au lendemain de la retraite de Russie, « l'Europe » posa aussitôt la question des « anciennes limites », et que ce fut enfin pour elle le moment attendu depuis vingt ans. Là est le principal intérêt de ce dernier volume. La question est d'importance capitale ; et, comme elle est le fond de tout l'ouvrage de M. Sorel, nous laisserons de côté les observations de détail que pourrait comporter l'étude critique de ce livre ; nous ne reviendrons pas longuement, par exemple, sur l'ancienne discussion du rôle de Talleyrand à Vienne ; nous voudrions seulement examiner encore une fois, comme à propos du tome VII, l'argumentation de M. Sorel qui, selon nous, n'est pas décisive.

1. Albert Sorel ; *L'Europe et la Révolution française*. Tome VIII : *La coalition, les traités de 1815 (1812-1815)*. Paris, Plon-Nourrit, 1904, in-8, 526 p.
2. Voir le compte rendu du t. VII dans la *Revue*, t. VII, p. 218-229.

*
* *

M. Sorel s'appuie dès le début sur un rapport de Nesselrode au tsar Alexandre Ier, décembre 1812 (*Société d'histoire de Russie*, tome XXXI), où il est dit qu'il ne convient pas de traiter avec Napoléon sur la base du *statu quo*, que la Russie n'a pas remporté cette immense victoire pour s'arrêter là, que le *maximum* des vœux que peut former le gouvernement russe serait que la France fût refoulée dans ses limites naturelles, c'est-à-dire entre le Rhin, l'Escaut, les Pyrénées et les Alpes. M. Sorel note, avec raison peut-être, que le terme « limites naturelles » doit s'entendre des limites renfermées entre les Alpes, les Pyrénées, le Rhin et l'Escaut, c'est-à-dire des anciennes limites, sauf en ce qui concerne la Savoie du côté des Alpes. On pourrait d'ailleurs aussi bien interpréter ce terme par les bouches de l'Escaut, en y englobant la Belgique. Mais il est surtout nécessaire d'observer dès maintenant que ce point de départ de l'argumentation de M. Sorel est fort insuffisant, que le rapport de Nesselrode n'a que la valeur d'une indication, d'un conseil, non pas celle d'un document diplomatique, que ces prétentions exorbitantes ont pu lui être inspirées par la victoire remportée, par la haine encore toute chaude contre l'envahisseur, qu'il voudrait « arracher à la domination de la France le plus de pays possible », que lui-même avoue du reste que c'est là un maximum sans doute inaccessible, et qu'il est permis par conséquent de penser que Napoléon pouvait encore sauver les frontières naturelles de la France, garder la ligne du Rhin comme celle des Alpes : là est tout le point de la discussion.

Or, pour soutenir son opinion, M. Sorel analyse, avec beaucoup de finesse sans doute, mais, semble-t-il, avec une moindre solidité, les idées secrètes des alliés, leurs vœux les plus intimes, qu'il interprète d'ailleurs dans le sens de sa thèse, mais qu'on pourrait parfois interpréter dans un autre sens, et il nous paraît que les fondements de son récit ne sont pas indestructibles : cette critique est grosse ; nous la soutiendrons avec des documents plus consistants que le précédent rapport de Nesselrode. Mais il nous faut d'abord continuer l'exposé de la thèse de M. Sorel.

Il ne tire pas un grand parti des instructions officielles du gouvernement prussien à Knesebeck (p. 19-20), où il est dit que la Prusse souhaiterait pour l'Europe l'état de paix des traités de Lunéville et d'Amiens ; ce qui est assez différent des anciennes limites de la France. Il passe aussi un peu vite sur les prétentions de Napoléon, qui déclara tout d'abord, et jusqu'à la veille de Leipzig, ne pouvoir rien abandonner des territoires réunis

à l'Empire par sénatus-consultes, Parme, Ile d'Elbe, Piémont, Toscane, États Romains, Hollande, Villes Hanséatiques, Oldenbourg, Lauenbourg; comme si les sénatus-consultes du Sénat impérial devaient être une loi intangible pour toute l'Europe. Mais M. Sorel ne tient pas à faire ressortir les responsabilités de Napoléon. Il donne beaucoup plus de soins à l'analyse des prétentions de ses adversaires. Page 70, citant quelques termes du manifeste des alliés, daté de Kalisch, 25 mars 1813 : « Aucune entreprise hostile ne sera dirigée contre les *limites légitimes* de la France », M. Sorel constate qu'il n'y a pas « limites naturelles », mais « légitimes », et il propose de traduire « limites légitimes » par « limites de la monarchie légitime ». Il est impossible d'admettre alors ce sens, dans une proclamation destinée à gagner les Français, à rejeter sur Napoléon toute la responsabilité de la guerre qui recommençait ; les limites légitimes, cela veut dire seulement ici les limites qui conviennent à la France, les limites nécessaires pour qu'elle soit « belle et forte », comme dit encore le manifeste, et cela peut parfaitement s'entendre des limites de 1802. Mais il convenait à M. Sorel de découvrir derrière toutes les manifestations des alliés des arrière-pensées passionnément haineuses contre la France : son opinion, si grande qu'en soit l'autorité, ne vaut pas contre les documents. Est-ce que, dans la Déclaration de Francfort elle-même, à la veille de l'invasion, les puissances ne confirmaient pas à l'Empire français « une étendue de territoire que n'avait jamais connue la France sous un roi » ? M. Sorel estime que toutes ces proclamations étaient trompeuses ; mais n'est-ce pas l'obstination, l'incorrigible ambition de Napoléon qui a fini par fournir aux alliés l'occasion de ne pas tenir leurs promesses ? C'est Napoléon lui-même qui, pour se donner un prétexte à ne rien céder, affirmait sans cesse que, s'il cédait un peu, on lui demanderait trop : argumentation de conquérant insatiable, qui conquérait l'Italie pour garder les Alpes, et l'Allemagne pour garder le Rhin, ou l'Espagne pour garder les Pyrénées ; l'historien ne peut pas prendre pour soi ce raisonnement ; il y a trop longtemps qu'on nous raconte l'histoire de l'Empire d'après les affirmations de l'Empereur ; on peut les croire pourtant particulièrement tendancieuses : il est vrai qu'elles soutiennent la thèse dont est fait tout le monumental ouvrage de M. Sorel.

Poursuivons, d'après ce livre lui-même, le développement des faits diplomatiques de l'année 1813. Lorsqu'en avril, las d'attendre les propositions de Napoléon, le gouvernement autrichien avança les conditions auxquelles il croyait la paix possible (p. 90), il parla de la cession de l'Illyrie à l'Autriche, du grand-duché de Varsovie à la Prusse, de l'abandon du protectorat de la Confédération du Rhin ; il n'y fut pas question d'en-

lever à la France la frontière du Rhin, ni même l'Italie, qui demeurait un incomparable instrument de discussion, amplement suffisant pour sauver la frontière naturelle de la France, je veux dire la frontière du Rhin jusqu'aux bouches du grand fleuve. M. Sorel observe que l'Autriche faisait soigneusement le silence sur la Hollande et l'Espagne, qui devaient être les exigences de l'Angleterre, et il laisse entendre que Napoléon ne pouvait pas céder sur les conditions acceptables de l'Autriche parce qu'il aurait été ensuite obligé de céder sur des conditions moins acceptables. Cela n'est point prouvé. Du reste, la Hollande, l'Espagne, ne sont pas dans les frontières naturelles de la France ; et puis, nous verrons que l'Autriche était prête à signer la paix sans l'Angleterre ; la paix continentale, et une paix continentale aux conditions de l'Autriche, eût été plus favorable aux intérêts français que les batailles de Leipzig et d'Arcis-sur-Aube. Mais elle eût obligé l'Empereur, dès 1813, à renoncer à son rêve impérial, à ses ambitions égoïstes.

Le 7 mai encore, au lendemain de Lutzen, dit M. Sorel (p. 112), Metternich, donnant ses instructions au comte de Stadion, envoyé auprès du tsar, y indiquait « les vues de paix » à proposer à Napoléon : « 1° la suppression du duché de Varsovie et le retour, en ce qui concerne l'Autriche, à l'état antérieur à 1809 ; 2° la restitution à la Prusse de ses anciennes possessions dans l'Allemagne du Nord ; 3° l'abandon par la France de tout ce qu'elle possède en Allemagne au delà du Rhin ; 4° la Hollande indépendante ; 5° la restitution de toutes les provinces françaises en Italie ; 6° la restauration du pape ; 7° pour l'Autriche la frontière d'avant Lunéville, le Mincio et l'Oglio, plus le Tyrol et le pays de l'Inn, l'Illyrie, la Dalmatie, et la restitution de tout ce qui lui avait été enlevé par le traité de 1809 ; 8° cessation de la suprématie de Napoléon en Allemagne ; 9° le royaume d'Italie hors des mains de l'Empereur des Français. » On peut penser, étant données les dispositions annoncées par le rapport ci-dessus de Nesselrode, que ces conditions représentaient à peu près le « maximum » de ce qu'on pouvait exiger de Napoléon, et qu'une diplomatie habile eût pu y trouver encore pour la France des satisfactions appréciables. Il y avait sans doute un terrain d'entente à rencontrer, du moins à chercher, entre ce maximum et le minimum que proposait Bubna à Napoléon, réduit à trois points au lieu de neuf : 1° dissolution du duché de Varsovie ; 2° renonciation aux départements annexés en Allemagne ; 3° l'Illyrie à l'Autriche. En tous cas, même entre les alliés, même lorsqu'il n'était pas besoin de tromper le gouvernement français sur les vraies intentions de l'Autriche, il n'était pas question d'enlever à la France sa frontière du Rhin ; il était même nettement entendu qu'elle n'abandonne-

rait en Allemagne que ce qu'elle avait *au delà du Rhin*. Et Nesselrode lui-même, répondant à Stadion, ajoutait seulement au minimum autrichien ces trois points : la séparation de la Hollande, le rétablissement des Bourbons en Espagne, l'Italie indépendante du gouvernement de la France ; il ne parlait plus du tout de ramener la France à ses « anciennes limites ». Il faudra voir tout à l'heure quelles étaient, par contre, dans le même moment, les prétentions de Napoléon. Car M. Sorel, très abondant sur les mauvaises dispositions des alliés, est d'une réserve exagérée en ce qui concerne celles de l'Empereur : c'est un point qu'il sera nécessaire de compléter. En attendant, il est impossible d'admettre, d'après les pièces citées, cette conclusion de M. Sorel sur la situation politique lors de l'armistice de Pleiswitz (p. 118) : « Il fallait, comme en 1795, comme en 1798, comme en 1800, comme en 1805, 1806, 1809, choisir entre une lutte à mort et le retour pur et simple de la France à ses anciennes limites. C'est du Grand Empire que l'on prétend l'exproprier d'abord, puis de l'Empire même et des conquêtes de la République ». Dans les précédents volumes, M. Sorel s'efforçait de démontrer que Napoléon n'avait conquis toujours que pour défendre la France ; ici il veut prouver que Napoléon ne pouvait rien céder sous peine de tout perdre. Si cela était vrai, ce serait la plus terrible condamnation du régime impérial ; mais cela n'est pas certain ; il n'est pas démontré que, si Napoléon avait renoncé au Grand Empire, il n'aurait pas sauvé et consacré à jamais les conquêtes de la République ; et c'est là que se trouve tout le problème historique de la politique napoléonienne.

« Ainsi, dit enfin M. Sorel (p. 135), la Prusse ne peut négocier ni traiter de la paix sans la Russie ; la Prusse et la Russie ne peuvent négocier ni traiter sans l'Angleterre. Il s'en suit que les trois puissances sont entièrement liées pour la négociation comme pour la paix. Ces arrangements annulent d'avance, en tant que définitives, les propositions que Metternich pourra faire à Napoléon aussi longtemps que l'Angleterre ne les aurait point acceptées. Voilà ainsi dissipée l'équivoque de cette médiation [autrichienne] et de ce congrès [de Prague] sur lesquels on a tant disputé, parce qu'on est parti, gratuitement, sur les seules paroles de Metternich, de ce postulat que les propositions de Metternich étaient sincères et définitives, que les alliés les adoptaient avec ce caractère, et que si Napoléon, prenant Metternich au mot, les eût acceptées purement et simplement, la guerre était finie sur le continent par cette paix très avantageuse à la France. »

Non, l'équivoque n'est pas dissipée ainsi. M. Sorel dit bien que la Prusse, la Russie et l'Angleterre s'entendaient pour ne pas négocier séparément ;

mais d'abord il ne prouve pas par des textes suffisants que ces trois puissances mêmes voulaient reprendre à la France les frontières de la République ; surtout, il n'examine pas ce qu'eût été la situation si Napoléon avait resserré son alliance avec l'Autriche et, par des concessions habiles, obtenu le concours effectif de la plus grande puissance militaire du continent ; n'eût-il pas obligé de la sorte les autres à désarmer ou à traiter à des conditions honorables pour lui ? Du moins, il eût évité Leipzig. M. Sorel préfère disculper Napoléon, en taisant ses exigences ou ses refus successifs de traiter ; dur pour Metternich dont il nie, dès le début, la sincérité, il part, sur les paroles de l'Empereur, de ce postulat que les propositions autrichiennes étaient pure tromperie et manœuvres dilatoires, et qu'il n'y avait rien à en retenir. Non pas qu'il convienne de prendre à fond la défense de Metternich et de charger Napoléon de toute la responsabilité du désastre où furent détruites les frontières de la République ; mais il est juste de mesurer le rôle exact de chacune des parties et de déterminer les intérêts et les prétentions respectives. M. Sorel suit avec la plus grande finesse la politique de Metternich ; le caractère de cet homme d'État est peut-être celui qu'il a le mieux analysé dans ses volumes sur l'Empire ; les pages qui lui sont consacrées, dans les tomes VII et VIII, sont parmi les pages maîtresses de son ouvrage ; il y démêle avec une sagacité très remarquable les intrigues, les arrière-pensées du personnage, sa souplesse parmi les événements singulièrement critiques de l'année 1813. L'impression qu'on en garde est peut-être même un peu inexacte ; car elle est que Metternich était d'un génie plus habile que Napoléon, qu'il n'a cessé de tromper Napoléon, qu'il a conduit en maître l'évolution politique et diplomatique de la coalition de 1813 ; il y apparaît que le grand homme de ce drame fut Metternich. Cela ne nous semble pas juste ; Metternich ne fut pas un grand homme ; il fut seulement un habile représentant des intérêts autrichiens, et nul n'a plus contribué que Napoléon lui-même, par ses inadmissibles exigences, à favoriser le succès de la politique du gouvernement de Vienne.

*
* *

Mais, avec un historien comme M. Sorel, il ne faut pas se contenter d'exprimer des impressions différentes des siennes ; il faut, en soutenant une opinion contraire, s'appuyer sur des documents, et nous avons voulu, par une étude très serrée des archives du Ministère des Affaires étran-

gères[1], opposer aux conclusions précédentes des documents qui nous paraissent autoriser une autre interprétation ; nous nous effacerons le plus possible derrière les textes ; nous croyons qu'ils sont capables de compléter, et même de corriger, dans une mesure importante, les résultats indiqués par M. Sorel et de dissiper d'autre façon l'équivoque de la médiation autrichienne en 1813. Ce point critique élucidé, toute la suite de la politique européenne en 1814 et 1815 en sera plus claire.

Du retour de Russie à la reprise des hostilités générales en août 1813, ou de la Bérésina à Leipzig, il y a eu trois efforts successifs de négociations plus ou moins étendues, trois moments, disons-nous, où Napoléon pouvait faire la paix à des conditions que nous estimons honorables et surtout favorables aux intérêts français : en décembre 1812, dès la première nouvelle des événements de la retraite ; en mars-avril 1813, après la convention de Tauroggen, à la veille des hostilités contre la Prusse et la Russie ; en juin-juillet, après les victoires de Lutzen et de Bautzen, lors de l'armistice de Pleiswitz.

Dès le 16 décembre, l'Autriche offrait officiellement sa médiation pour la paix. M. Sorel affirme que c'était le commencement d'une politique de déloyauté dont Napoléon eut raison de se défier. Quel intérêt l'Autriche avait-elle donc à offrir sa médiation ? Et pourquoi ne fit-elle pas tout simplement comme la Prusse, avant que Napoléon eût reconstitué ses armées ? Elle pouvait avancer Leipzig de plusieurs mois.

Metternich, dans une lettre à Otto, ambassadeur de France à Vienne, se montrait très pressant, et même d'une discrétion singulièrement aimable sur les événements de Russie : « Les victoires remportées par l'Empereur [à la Bérésina ?] sont aussi peu problématiques que le manque absolu de talent et de plan des généraux russes. Si la plus belle armée que le plus grand des capitaines eût réunie jamais sous ses ordres a éprouvé des désastres, ce n'est assurément pas à des généraux tels que les Kutusof et les Tchitchagof que l'Europe peut les attribuer. Que de misérables généraux soient en droit de faire valoir vis-à-vis d'un peuple ignorant les malheurs causés par l'influence d'un ciel affreux, comme autant de résultats nécessaires de leurs hautes conceptions, que ces mêmes généraux mentent sur tous les faits et les défigurent tous, peu importe : ils ne trompent que des Russes »[2]. Faisons la part de la flatterie ; mais, pourquoi Metternich flattait-il Napoléon, sinon pour l'amener à accepter les bons offices de l'Autriche ? Il faisait appel encore à ses sentiments pater-

1. Correspondance de Vienne, 1813, nos 394, 395, 396 (suppl.). — Autriche, Mémoires et Documents, Congrès de Prague, 1813, 2 vol., nos 666, 667.

2. Corresp. de Vienne, 394, fos 24-25, Metternich à Otto, 7 janvier 1813.

nels. L'empereur François insistait lui-même très vivement. Otto croyait à la sincérité de ces avances et rendait la justice la plus entière aux intentions du cabinet de Vienne ; il était bien placé pour en juger [1].

D'ailleurs, cette conduite du gouvernement autrichien s'explique d'elle-même, et il en avouait très simplement et franchement les raisons. Il redoutait un bouleversement révolutionnaire par la Prusse et la Russie ; l'appel aux peuples de l'Allemagne, lancé de Kalisch, lui inspirait les plus naturelles inquiétudes ; il voyait la plus grande partie de l'Europe « menacée d'un incendie épouvantable, l'Allemagne à la veille des plus affreux déchirements » ; il pensait avoir besoin de la force de la France pour mettre un terme à cette invasion révolutionnaire ; on notait quelque agitation suspecte en Silésie, en Bohême, en Hongrie ; « le gouvernement, écrivait Otto, marche sur un volcan » [2]. Outre ces préoccupations suscitées par quelques mouvements populaires, le gouvernement autrichien commençait de craindre les ambitions politiques des gouvernements russe et prussien, leurs entreprises sur la Pologne et la Saxe ; il prévoyait, de leur part, quelque redoutable effort pour changer la condition de l'Allemagne, et il craignait de n'y pas trouver son compte. En vérité, il croyait avoir intérêt, et il avait réellement intérêt, à surveiller les agissements des cabinets de Saint-Pétersbourg et de Berlin : ce fut, jusqu'en 1815 au moins, un des termes essentiels de la politique autrichienne. Napoléon pouvait en profiter ; il en aurait profité s'il n'avait eu souci que des intérêts de la France.

Que répondit-il aux avances de l'Autriche ? Il commença par nier le désastre de Russie : « Les Russes ne m'ont pas pris de canons, ne m'ont pas pris une seule aigle ». Il affirma l'épuisement de la Russie et qu'au contraire les forces de la France étaient plus considérables que jamais ; à toutes les questions d'Otto, Maret répondit en énumérant les armements formidables que l'Empereur ordonnait. L'Empereur s'efforçait de garder l'Autriche dans son alliance ou plutôt dans son vasselage en annonçant le prochain couronnement de l'impératrice Marie-Louise et du roi de Rome ; il rappelait le traité du 14 mars 1812 où l'Autriche lui avait garanti un contingent de 50.000 hommes ; il n'était préoccupé que d'en obtenir l'augmentation ; il affectait de ne point comprendre ce que l'Autriche entendait par une médiation : un allié ne pouvait être un médiateur ; l'Autriche devait être avec lui, quelles que fussent les circonstances ; il n'admettait pas de discussion sur ce point. Tout de même, si les ennemis de la France sollicitaient la paix, l'Empereur voulait bien les entendre ;

1. Corresp. de Vienne, suppl., 396, f° 17, 23 janvier 1813.
2. Corresp. de Vienne, 394, f°s 178-179.

mais, écrivait Maret à Otto, « aucun des territoires réunis par des sénatus-consultes ne peut être séparé de l'Empire ; ce serait comme une dissolution de l'Empire même : Hambourg, Munster, Oldenbourg, Rome sont unis à l'Empire par des liens constitutionnels. Ils y sont donc unis pour jamais ». Et, afin que nul n'en ignorât, afin d'écarter toute possibilité d'entente, Napoléon insérait solennellement la même proclamation dans un message impérial au Sénat, puis dans un discours au Corps législatif, le 23 mars. En effet, s'il n'avait subi aucune perte en Russie, pourquoi eût-il fait la moindre concession ? Mais était-ce là des dispositions conciliantes ? Le gouvernement anglais était en droit de le nier absolument, en répondant aux sollicitations du gouvernement de Vienne : « Aussi longtemps, écrivait Castlereagh à Metternich, qu'il [Napoléon] continuera à déclarer qu'aucun des territoires arbitrairement réunis à l'Empire français ne peut être l'objet de négociations, il serait illusoire de se flatter que les intentions généreuses de Sa Majesté Impériale pussent se réaliser par la voie des négociations [1]. » Et pendant que ces pourparlers préliminaires se déroulaient par là bonne volonté touchante de l'Autriche, Napoléon réunissait sur l'Elbe de nouvelles armées.

Avec le printemps, les opérations militaires furent imminentes ; l'Autriche s'attacha davantage à la paix. Elle eût pu prendre, dès lors, parti pour les alliés, pour la Prusse et la Russie, d'autant mieux que l'alliance des cabinets de Berlin et de Saint-Pétersbourg était, désormais, très étroite et très dangereuse et que les proclamations de Kalisch avaient eu le plus grand retentissement en Allemagne. Elle voulut cependant, pour les raisons qui l'avaient inspirée dès le début, donner un nouvel effort à la cause de la paix : Schwarzenberg fut envoyé à Paris, et, puisque le gouvernement français ne faisait aucune proposition de paix (ses affirmations étaient plutôt jusque-là une fin de non-recevoir), le gouvernement autrichien avança un projet de négociations ; c'est celui que M. Sorel analyse dans les pages que nous avons rappelées. Il se montrait décidé à tenter, en dehors de l'Angleterre, une négociation purement continentale. La paix, même seulement continentale, n'eût-elle pas été précieuse à la France ? N'eût-elle pas épuisé, même, la résistance de l'Angleterre, alors en guerre avec les États-Unis ? Le gouvernement de Vienne parla de l'abandon par la France des Villes Hanséatiques, qui lui étaient moins utiles par l'abandon du système du blocus continental ; il parla des Provinces Illyriennes ; il déclara qu'il ne donnerait pas à la France le concours de ses armées pour

1. Corresp. de Vienne, Suppl., 396, f^os 45-46.

garder à l'Empereur Napoléon le titre de Protecteur de la Confédération du Rhin ; il estima qu'il convenait de refaire la force antérieure de la Prusse pour qu'elle fût une barrière solide contre l'envahissement de la Russie et qu'il suffisait, pour cela, de lui rendre ses anciennes provinces polonaises ; il ne fallait pas que la Confédération du Rhin continuât de s'étendre jusqu'au Niémen.

On pouvait causer sur de pareilles bases, elles n'avaient rien d'exagéré, et la France était encore loin d'être atteinte dans ses frontières naturelles, dans les frontières que la République lui avait données. Voici quel fut le langage du cabinet de Paris : Otto fut rappelé et remplacé par Narbonne, sans doute parce qu'il ne représentait pas assez bien la pensée du maître. Narbonne était un courtisan plus qu'un ambassadeur ; il connaissait apparemment par Maret, son ami, les dispositions véritables de l'Empereur, et il allait abonder dans ce sens. Or, les dépêches de Narbonne sont particulièrement employées par M. Sorel, et on peut dire que, par l'intermédiaire de Narbonne, cet historien est ainsi devenu l'avocat de Napoléon. On aurait autant le droit de s'inspirer de la pensée d'Otto, ou de celle de Caulaincourt ensuite ; mais il importe seulement de chercher la vérité chez les uns et chez les autres. Narbonne ne connaît que les solutions radicales, comme Napoléon lui-même : « L'Empereur, écrit-il à Maret [1], va, j'en suis sûr, tout éclairer avec sa baguette magique, qui, pour ce moment-ci, ne peut être que son sabre, et je conviens qu'alors mon métier deviendra de tous le plus facile. Priez-le donc, quand ce ne serait que pour l'amour de moi, de me gagner bien vite une de ces batailles de Marengo, d'Austerlitz ou d'Iéna ; je ne lui en demande pas davantage pour pacifier et par conséquent rendre heureux l'univers. » Voilà bien le ton de la diplomatie napoléonienne.

Cependant, même Narbonne a plus de confiance en Metternich que M. Sorel ; faisant allusion à l'irritation de l'opinion autrichienne contre la France : « Nous n'avons ici pour nous, dit-il à Maret, comme vous me l'avez dit avec tant de raison, que l'Empereur, M. de Metternich et M. de Schwarzenberg » [2]. Et encore : « Quant à M. de Metternich, je me plais toujours à le répéter, je crois à sa complète bonne foi dans le système français ». Ainsi Maret lui-même, donc, Napoléon aussi sans doute, croyaient à la sincérité de M. de Metternich. Ne fallait-il pas en profiter ? Au contraire, l'Empereur crut que M. de Metternich n'abandonnerait jamais le système français : grosse erreur qu'il paya cher. Il ne voulait admettre, avec l'Autriche, qu'une confirmation et une extension du traité

1. Corresp. de Vienne, Suppl., 396, f° 40, 2 avril 1813.
2. Corresp. de Vienne, 394, f° 330.

de 1812 ; il voulait pouvoir disposer, sans rien promettre formellement, de toutes les ressources militaires de l'Autriche ; il ne songeait qu'à la guerre, toujours ; il voulait effacer par une nouvelle gloire l'effet de la retraite de Russie. Du moins, ne se prêtait-il à aucune concession ; comme disait Narbonne à Metternich : « En un mot, c'est l'Empereur ; il est à la tête de 500.000 hommes ; il veut la paix : le *statu quo ante bellum* serait-il si déraisonnable ? [1] » Et, s'il daignait entretenir la conversation engagée par le gouvernement autrichien, il avait des idées beaucoup plus ingénieuses que pacifiques : il admettait si bien la nécessité de contenir la Russie dans l'Europe orientale qu'il imaginait pour cela deux barrières, la première entre le Weser et l'Oder constituée par la Westphalie (de Jérôme) et la Saxe, la seconde constituée en effet par la Prusse, comme le demandait l'Autriche, de la façon que voici, exprimée dans une note de Napoléon lui-même [2] : « L'Empereur ne cédera rien de son territoire. Il ne le peut pas. Il manquerait à l'honneur. Il compromettrait sa considération s'il cédait la moindre chose. Mais il ne verrait pas de difficulté, pour éviter que le sang coule encore après tant de sang déjà versé, de poser les limites de la Confédération sur l'Oder, de donner les pays entre l'Oder et l'Elbe au roi de Saxe pour l'indemniser du duché de Varsovie, de donner à la Prusse Varsovie et une partie du duché jusqu'à concurrence de 2 millions d'habitants, d'en donner une portion quelconque à l'Autriche et une autre partie au duc d'Oldenbourg. Dantzig et Varsovie valent mieux pour la Prusse que Berlin, Stettin et Glogau. Elle y gagne. La France y perd l'alliance de 4 millions de Polonais qui lui sont attachés, mais elle épargne le sang à répandre dans une prochaine lutte. Tous les intérêts sont conciliés, puisque tout le monde se trouve arrondi. » On se demande, en lisant cela, si on ne se trouve pas en présence d'une impériale plaisanterie ; sûrement on ne peut pas se croire en présence de propositions de paix.

Les choses ainsi traînées en longueur, l'Autriche retenue par ces conversations variées dans les liens du traité de 1812, les opérations de guerre purent commencer. Le mois de mai amena les victoires de Lutzen et de Bautzen ; mais elles ne furent pas décisives ; elles n'écrasèrent pas les armées prussiennes et russes ; les temps d'Austerlitz et d'Iéna étaient passés. Donc Napoléon, s'il n'avait été préoccupé que de l'intérêt de la France, devait traiter ; après ses deux victoires, il pouvait obtenir, presque imposer des conditions satisfaisantes pour lui ; c'eût été de la plus parfaite habileté. Il n'y songea point. Il ne chercha qu'à gagner encore du

1. Corresp. de Vienne, 394, f° 477.
2. Id., Ibid., f° 318.

temps, pour réunir encore d'autres forces, pour donner le grand coup de sabre dont Narbonne avait besoin ; c'est le sens exact de l'armistice de Pleiswitz : nous n'avançons rien ici qui ne soit en propres termes dans les documents les plus officiels ; suivons-les pas à pas pour déterminer, dans cette dernière crise des négociations de 1813, les éléments de la vérité historique ; nous serons ici plus loin que jamais du récit de M. Sorel.

Au lendemain de Lutzen, Metternich et l'empereur François II lui-même redoublèrent leurs instances pacifiques auprès de Napoléon ; ils comptèrent que la défaite rendrait les alliés conciliants, que la victoire déciderait l'Empereur des Français à sauver son propre avantage ; ils espérèrent enfin le succès de leur médiation. Bubna fut envoyé au quartier-général de Napoléon. Maret, qui le reçut d'abord, rapporta ainsi à l'Empereur cette première entrevue [1] : « J'ai essayé bien doucement, comme Votre Majesté l'ordonnait, de voir quel serait le côté avantageux pour nous de cette paix. J'ai insinué qu'il serait difficile que la paix parût honorable pour Votre Majesté si, après de si grands succès, sacrifiant les intérêts de ses alliés, elle faisait elle-même des sacrifices au lieu de recueillir quelque fruit réel ou au moins apparent de ses victoires et des efforts de la nation. On m'a fait entendre que le trophée le plus digne de Votre Majesté et le plus vivement souhaité par la France était la paix. J'ai observé que le pays de l'Europe qui a le moins besoin de paix et le plus besoin d'honneur est le nôtre. J'ai parlé français à des oreilles qui comprennent mal ce langage. » En même temps, quoique l'Illyrie dût être pour l'Autriche un des premiers éléments de la négociation, on apprenait tout à coup, au grand étonnement de Metternich, la nomination de Fouché au gouvernement des Provinces Illyriennes : ce n'était pas une manifestation aimable de la part de la France. Cependant l'armistice de Pleiswitz fut enfin signé, et, après de longues difficultés, il fut décidé qu'il serait prolongé jusqu'au 10 août, pour qu'il eût plus de chance d'aboutir à la paix. Cela faisait quatre ou cinq semaines qu'il était urgent de bien employer; c'était plus qu'il n'en fallait pour traiter, si tout le monde y mettait de la bonne volonté.

Tout aussitôt, Metternich pressait Narbonne d'obtenir de son gouvernement des propositions fermes sur lesquelles on pût discuter, se mettre d'accord, offrant d'appuyer cet accord avec 150.000 Autrichiens, redisant la crainte qu'avait l'Autriche du rétablissement d'un royaume de Pologne en faveur de la Russie, avouant ainsi de nouveau l'intérêt qu'elle avait à s'allier avec la France. Mais aussi il prévenait désormais l'ambassadeur

1. Corresp. de Vienne, Suppl., 396, f° 165, 3 juin.

français que le gouvernement de Vienne ne resterait pas neutre au delà du 10 août, et que, s'il n'était pas alors avec la France, il serait avec ses ennemis ; il espérait qu'on lui saurait gré de cette confidence, preuve au moins de loyauté. Il commençait en effet à se persuader que Napoléon ne voulait pas encore de la paix ; il ne voulait plus être dupe de son jeu dilatoire. Narbonne s'excusait de ne pouvoir rien lui répondre, de n'avoir pas d'instructions, que sans doute son gouvernement réservait pour l'ouverture du Congrès de Prague.

Or, voici l'aveu des vraies dispositions de l'Empereur [1] : « L'Empereur veut la paix, écrivait Maret à Narbonne le 17 juillet, mais il est dans ses vues de conduire les affaires de manière que, si elle ne doit pas avoir lieu, il ne soit pas obligé de déclarer ses intentions avant le 20 août, et que les hostilités ne puissent commencer avant le 1er septembre. » Et, après avoir établi que quarante jours au moins paraissaient nécessaires à l'Empereur « pour mener à bien la négociation », Maret ajoutait ces explications d'un intérêt capital : « Vous me demanderez peut-être la raison qui fait attacher de l'importance à ce que les opérations des négociations embrassent quarante jours ? La voici : il importe que la récolte soit faite avant que les hostilités commencent. Cela serait avantageux à l'Empereur, qui a besoin, en ouvrant la campagne, de trouver les granges pleines. Mais une considération bien plus importante détermine Sa Majesté. Le temps calmera les passions. La Russie et la Prusse sortiront peu à peu de l'état d'exaltation où on les a supposées, et l'Autriche elle-même, ayant le temps de voir clairement l'immensité des forces qui se rassemblent en Franconie, en Bavière et en Italie, sera mieux éclairée sur sa position avant de prendre un parti et appréciera mieux l'étendue et l'importance de la lutte dans laquelle elle pourrait se trouver engagée. » — « L'Empereur aimerait assez, dit encore Maret, le 19 juillet [2], que, l'armistice étant rompu le 10 août, les négociations cependant pussent continuer... En tout cas, déclare-t-il formellement, M. de Metternich est bien prévenu que ce n'est que le quarantième jour que Sa Majesté déclarera ses intentions. Or le 10 août ne sera pas le quarantième jour des négociations. »

Quelle équivoque ici serait possible ? Rien de plus clair que la politique de Napoléon à ce moment critique : il réunit des troupes, il en appelle même d'Espagne ; il va frapper un coup de tonnerre ; mais pour cela il faut que l'Autriche au moins reste neutre, puisqu'elle ne veut plus se tenir sans conditions dans l'alliance de la France ; il faut donc gagner

1. Autriche, Mém. et Doc., Congrès de Prague, n° 666, f° 146. — Sorel, t. VIII, p. 158.
2. Ibid., Congrès de Prague, n° 666, f° 166.

le 10 août au moins pour que les forces françaises soient prêtes, et continuer la négociation après le 10 août pour empêcher l'Autriche de se joindre aux alliés. Ainsi un armistice a été conclu, jusqu'au 10 août, pour traiter de la paix, et Napoléon déclare que, le 10 août, il sera encore trop tôt pour qu'il fasse connaître ses intentions. Voilà les dispositions pacifiques de l'Empereur. Elles se manifestent encore autrement dans les jours qui suivent.

En vérité, il n'est pas nécessaire de chercher ailleurs la cause de l'inutilité du Congrès de Prague. Toutes les longueurs qui l'ont fait échouer doivent être attribuées au gouvernement français ; c'est ce qui résulte des documents français eux-mêmes. L'ouverture du Congrès avait été fixée au 5 juillet ; elle fut ensuite reportée au 12, lorsque l'armistice eut été prolongé jusqu'au 10 août. Les plénipotentiaires russe et prussien arrivèrent le 12 ; le plénipotentiaire français, Caulaincourt, arriva le 28. Les premiers avaient des pleins pouvoirs pour traiter ; voici ceux de Narbonne, arrivés à Prague avant Caulaincourt [1] : « Mon cher comte, lui écrit Maret le 23, vous recevrez avec cette lettre plus de pouvoirs que de puissance ; vous avez les mains liées ; quant aux jambes, liberté tout entière ; quant à la bouche, liberté sans restriction pour dîner et avec restriction pour parler ; voilà le sens et le but des graves instructions que je vous envoie ». Pour Caulaincourt, il doit laisser tout dire et répondre *ad referendum* ; il doit être « comme un sourd de naissance qui ne sait rien par lui-même et qui n'a appris que ce qu'on lui a fait comprendre ». Sur un seul point il reçoit quelque clarté : « L'intention de Sa Majesté est de négocier avec la Russie une paix qui soit glorieuse pour cette puissance et qui fasse payer à l'Autriche, par la perte de son influence en Europe, le prix de sa mauvaise foi et de la faute politique qu'elle a commise en violant l'alliance de 1812 et en ramenant l'une vers l'autre la France et la Russie [2]. » Faute politique autrement grave, et funeste à la France, que de n'avoir pas profité des bonnes dispositions de l'Autriche pour contenir la coalition. Aussi bien, rien ne fut fait pour un accord avec la Russie, accord auquel il était difficile qu'elle se prêtât ; ce langage n'est qu'un accès de colère contre l'Autriche qui ne voulait pas se livrer pieds et poings liés à l'alliance française : qui pourrait le lui reprocher ?

Quand les plénipotentiaires furent en présence, Metternich proposa la négociation par écrit, comme au congrès de Teschen, sans doute pour faire sortir enfin du nuage les conditions de paix demandées par la France. Les plénipotentiaires russe et prussien y consentirent. Le plénipoten-

1. Autriche, Mém. et Doc., Congrès de Prague, n° 666, f° 260.
2. Ibid., Congrès de Prague, n° 666, f° 194.

tiaire français en référa à son gouvernement, qui protesta avec indignation contre ces manières insolites, ce qui fit passer quelques jours. Puis on s'aperçut que la mission française n'avait pas son sceau pour l'apposer sur les pièces du protocole ; Broglie fut envoyé à Dresde pour en rapporter un, n'en trouva point : d'où encore un peu de temps perdu. Puis l'Empereur quitta Dresde pour une course à Mayence le 24 juillet ; il ne revint que le 4 août ; Caulaincourt ainsi ne put rien faire.

Cependant Caulaincourt voulait faire la paix ; il était comme Otto, il avait confiance dans les dispositions de l'Autriche et jugeait avantageux pour la France d'en profiter. Après conversation confidentielle avec Metternich, il crut devoir informer l'Empereur que l'Autriche ferait tout pour la paix, mais qu'elle était sérieusement préparée à la guerre, qu'elle y était même décidée dans le cas où la paix ne se ferait pas : « L'Autriche a pris son parti, répétait-il, le moment est grave ; Votre Majesté va se trouver en guerre avec le monde si la paix n'est pas faite dans dix jours [1]. »

L'Empereur se fâcha contre ces communications : « Sa Majesté trouve convenable, Messieurs, écrit Maret le 4 août, que vous n'ayez point avec M. de Metternich, quand vous traitez les affaires, de ces conversations intimes qui l'autorisent à vous parler de l'instant où il sera décidé contre qui l'Autriche se battra, du désir que ce ne soit pas contre nous et de tant d'autres choses que vous ne lui demandez point... Si vous aviez fait une réponse prise de haut, si vous aviez fait sentir que vous vous étiez rendus à Prague pour traiter et non pour entendre des menaces auxquelles les ministres de l'Empereur ne sont pas accoutumés, M. de Metternich n'aurait pas répété ses inconvenants propos [2]. » Caulaincourt ne reçut pas alors d'autres instructions plus précises ; on n'était pas encore au quarantième jour du Congrès.

Pourtant l'Empereur profita du renseignement ; Narbonne de son côté lui envoyait tous les jours des indications très détaillées sur les armements de l'Autriche, qui prouvaient les dispositions qu'elle prenait pour se joindre aux alliés le 11 août. C'est pourquoi il se décida le 5 août à ouvrir à côté du Congrès de Prague une négociation confidentielle avec l'Autriche ; Caulaincourt fut chargé de demander à Metternich quelles étaient les conditions de l'Autriche pour la signature de la paix. Cette démarche était-elle sincère ? N'était-elle pas simplement le moyen d'empêcher l'Autriche de se prononcer le 10 août contre la France, de traîner encore les choses en longueur ? Néanmoins Metternich s'y prêta encore, pourvu que tout fût fini le 10 août, à cause des engagements éventuels qu'il avait avec la

1. Ibid., Congrès de Prague, n° 667, f° 21, 30 juillet.
2. Ibid., Congrès de Prague, n° 667, f° 69.

Prusse et la Russie : des traités de paix importants ont été signés en moins de temps. Et, quoiqu'il eût préféré connaître les conditions de la France, le gouvernement autrichien eut la complaisance d'indiquer les termes qui lui paraissaient capables d'amener un accord. M. Sorel ne voit que déloyauté dans la conduite de Metternich, qu'intrigues pour gagner le 10 août et rompre alors en toute sécurité avec la France ; il avait alors, le 6 août, un moyen bien simple d'assurer cette rupture : c'était d'attendre les propositions de la France, de n'en point faire lui-même qui ne pouvaient que l'engager, ou d'en faire d'inacceptables ; il était facile de gagner quatre jours ; il était facile même de se refuser à une négociation séparée, le Congrès étant encore réuni en droit. Il donna cette suprême marque de bonne volonté : avec le consentement de l'Empereur François II, et *connaissant les conditions des cours de Russie et de Prusse*, il indiqua les conditions auxquelles « il regardait la paix comme faisable » :

Dissolution du duché de Varsovie et sa répartition entre l'Autriche, la Russie et la Prusse ; donc Dantzig à la Prusse ;

Rétablissement de Hambourg et Lübeck comme Villes libres hanséatiques, et arrangement éventuel sur la renonciation au protectorat de la Confédération du Rhin, afin que l'indépendance de tous les souverains actuels de l'Allemagne (donc parmi eux Jérôme de Westphalie) se trouve placée sous les garanties de toutes les grandes puissances ;

Reconstruction de la Prusse avec une frontière tenable sur l'Elbe ;

Cession des Provinces Illyriennes à l'Autriche [1].

Où est-il question en tout cela des frontières de la France, de la ligne du Rhin, même de l'Italie, à plus forte raison des conquêtes de la République ? Napoléon ne pouvait-il pas sauver ces frontières dont il avait assumé la défense avec tout son génie ? Caulaincourt fut de cet avis ; il supplia Napoléon, dans les termes les plus émouvants, de songer à la France ; il supplia Maret d'accourir à Prague avec les dernières volontés de l'Empereur et de signer dans une matinée la paix du monde avec les trois puissances alliées. Cependant Narbonne annonce, ce même 8 août, qu'il recevra ses passeports le 10 août à minuit, il déclare que M. de Metternich attend un oui ou un non dans la journée, que le 11 le Congrès sera dissous et les troupes autrichiennes jointes à celles des alliés.

Le temps presse. Voici la réponse de Napoléon, datée seulement du 10 août. Après avoir noté que le premier intérêt de la France, c'est le Danemark, et le deuxième la Saxe (*sic*), l'Empereur est décidé : 1° non pas à céder le duché de Varsovie, qui ne lui appartient pas, mais à le

1. Autriche, Mém. et Doc., Congrès de Prague, n° 667, f° 142.

laisser céder par la Saxe, ce qui nécessitera la présence d'un plénipotentiaire du roi de Saxe ; il faudra d'ailleurs lui accorder une indemnité pour laquelle on demandera Berlin avec tout le territoire prussien qui est en deçà de l'Oder, et les places fortes... « La Prusse n'aura plus rien à regretter et à demander du côté de Madgebourg, elle deviendra plus homogène, et sa population sera augmentée de plusieurs milliers d'habitants par l'acquisition du duché;... si la Prusse conservait Berlin en acquérant le duché, elle voudrait bientôt Magdebourg et Cassel, ce qui entraînerait de nouvelles guerres dans lesquelles il serait possible que l'Autriche, par le même principe d'empêcher la Prusse d'être compromise pourrait vouloir prendre parti ; » — 2° à offrir les provinces illyriennes à l'Autriche, mais non pas l'Istrie, ni Trieste, ni le comté de Goritz ni Villach, « parce que céder l'Istrie ce serait céder Venise, parce que céder Trieste ce serait l'exposer sans cesse à des discussions d'autorité (?), parce que Goritz est italien, parce que sans Villach le Tyrol est compromis et nos communications interrompues ; — 3° quant à Hambourg, Lubeck, le Hanovre, le protectorat de la Confédération du Rhin, ce sont des questions qui ne peuvent être traitées sérieusement aujourd'hui ».

Ces propositions singulières constituent le projet A, celui qui a toute les préférences de l'Empereur, celui sans doute où il s'efforcerait de revenir en dernier lieu en cas de négociations. Mais comme il est possible qu'on l'estime d'abord inacceptable, Caulaincourt reçoit aussi un projet B, un peu différent et qui peut passer à la rigueur pour le dernier mot des concessions du gouvernement impérial ; il ne diffère du premier que par l'indemnité de la Saxe qui pourrait consister seulement dans une rectification de sa frontière aux dépens des terres voisines de Prusse et d'Autriche, de façon à constituer un territoire de 500.000 âmes. Il y est remarqué en outre qu'il ne peut pas être question du protectorat de l'Allemagne : « Ce serait une condition déshonorante pour Sa Majesté ; d'ailleurs c'est un objet tout à fait insignifiant puisque le protectorat est un fait qui tient à la nature des choses (?) » — Si ce second projet n'était pas admis non plus, Caulaincourt devait déclarer la négociation terminée [1].

La réponse de Metternich fut celle que l'on pouvait attendre : « Comment faire entendre à la Russie, à la Prusse, qu'on veut une paix stable, quand on demande Berlin, quand on propose de prendre sur l'Autriche et la Prusse des indemnités pour la Saxe ? » [2]. Il donna l'ordre à Stadion de signer la convention d'alliance préparée avec la Prusse et la Russie ; mais il se déclara prêt encore à communiquer à ses alliés toute nouvelle propo-

1. Ibid., Congrès de Vienne, 667, f° 174-179 et annexes.
2. Id. ibid., f° 197.

sition de la France, jusqu'au 15 août. Caulaincourt, ne voulant pas se trouver à Prague, à l'arrivée du tsar, Metternich lui offrit le château impérial de Kœniggrœtz; il l'accepta et y coucha le 15 au soir. Il adressa à son souverain une suprême supplication que nous tenons à citer comme la conclusion de cette pénible histoire [1] : « Pesez dans ce moment, Sire, les intérêts véritables de la France, ceux de votre dynastie, enfin ceux d'une sage politique; mettez-les dans une même balance que ceux de la gloire avec ses chances, et Votre Majesté fera la paix. Si ses armées ont le moindre revers, si même ses batailles sont, comme les dernières, sans de grands résultats, qui peut prévoir les conséquences de cette réaction générale et assigner un terme à cette coalition ? Confondez vos ennemis, Sire, déjouez leurs projets, faites la paix, ne fût-ce que pour laisser passer l'orage. Elle calmera les têtes et on ne trouvera plus dans l'avenir les mêmes moyens de les exalter. L'honneur français n'a aucun sacrifice à faire, puisqu'*on ne demande rien à la France*, et de ceux qu'on réclame au nom d'un meilleur équilibre politique et de la tranquillité ou prospérité générale, il n'en est point, Sire, qui n'offre à Votre Majesté une utile ou honorable compensation, puisque l'isolement de l'Angleterre, qui en sera le résultat, forcera cette rivale à la paix. La France, le monde vous demandent la paix ; celle proposée vous servira mieux que la plus heureuse guerre. Daignez, Sire, écouter ce vœu de paix, et permettez à un bon Français, à un homme qui aime votre véritable gloire autant que sa patrie, de vous le répéter. » Cela est très sage et apparemment très sincère.

Comment M. Sorel a-t-il pu conclure de son côté (p. 177) : « La guerre recommença donc, la guerre sans fin, qui durait depuis 1792, et pour les mêmes causes qui l'avaient fait durer vingt ans et l'avaient étendue aux extrémités de l'Europe... Ce que veulent les coalisés, c'est la destruction du Grand Empire, la ruine de la suprématie française, le refoulement de la France dans ses anciennes limites (?). En réalité, ce que Napoléon défend sur l'Elbe, ce qu'il va perdre inévitablement s'il en est repoussé, ce sont ces têtes de pont, ces avant-postes que le comité de salut public de l'an III et le Directoire avaient successivement dessinés sur la carte, conditions de la conquête et de la conservation des limites naturelles ». — Sans doute la guerre va faire perdre à Napoléon et à la France les têtes de pont sur le Rhin ; mais justement la paix seule pouvait les sauver et c'est Napoléon qui ne l'a pas voulu.

Le 19 août enfin, toute espérance de pacification étant désormais

1. Autriche, Mém. et Doc., Congrès de Vienne, f° 254, 14 août.

dissipée, l'Empereur d'Autriche, Roi de Bohême et de Hongrie, lança son manifeste de guerre, reprochant à l'Empereur Napoléon de n'avoir pas voulu faire le moindre sacrifice à la tranquillité du monde : reproche mérité. De son côté, Napoléon s'expliquait devant l'opinion publique par le *Moniteur* du 5 octobre ; sa défense est insuffisante ; les pièces insérées en ce numéro sont loin d'être complètes ; il est arrangé comme un « Livre Jaune » ; il n'y est point question des propositions pacifiques de l'Autriche ; par contre, le traité franco-autrichien du 14 mars 1812 est reproduit en entier comme le reproche suprême à l'Autriche ; on y cite aussi les dernières déclarations de M. de Metternich, avec des observations de Maret comme celle-ci : « Le soussigné ne s'attache point à répondre au manifeste de l'Autriche et au seul grief sur lequel il repose ; sa réponse serait complète en un seul mot : il citerait la date du traité d'alliance conclu le 14 mars 1812 entre les deux puissances et la garantie stipulée par ce traité du territoire de l'Empire tel qu'il était le 14 mars 1812. » Et encore : « L'Autriche dit qu'elle ne fera la paix que quand une sage répartition de forces garantira l'indépendance de chaque État. Mais pour y parvenir elle doit d'abord agrandir à ses dépens la Bavière et la Saxe; car c'est aux grandes puissances à descendre pour que les puissances de second ordre deviennent leurs égales ; lorsqu'elle aura donné l'exemple, elle sera en droit de demander qu'il soit imité. » Tout cela n'est pas sérieux. En vérité il n'y a pas la moindre équivoque : au lendemain de la retraite de Russie, les alliés ne demandaient pas à la France des sacrifices exagérés ; ils ne manifestaient point l'intention de refouler la France dans ses anciennes limites. C'est Napoléon qui, en refusant la paix, courut à sa perte, et, en prétendant tout garder de son Grand Empire, compromit les conquêtes de la République.

*
* *

Nous n'avons pas le loisir de poursuivre la même critique sur le reste du livre de M. Sorel. Aussi bien le sens général de son argumentation était-il renfermé dans l'étude de cette crise essentielle, et les événements postérieurs n'en sont que la conséquence logique. Il nous suffira de tirer des documents précédents et des faits qui ont suivi les conclusions qu'ils renferment et qui ne s'accordent pas davantage, le plus souvent, avec celles de M. Sorel.

Les traités de Tœplitz du 9 septembre, qui achevaient la constitution de la coalition (cf. Sorel, p. 187), sont fondés sur les bases suivantes : reconstruction de la monarchie autrichienne et de la monarchie prussienne

dans l'état où elles étaient en 1805 ; dissolution de la Confédération du Rhin et indépendance entière et absolue des États intermédiaires entre les frontières prussiennes et autrichiennes spécifiées ci-dessus, et le *Rhin et les Alpes* ; restitution des possessions de la maison de Brunswick ; arrangement à l'amiable entre Prusse, Russie et Autriche au sujet du duché de Varsovie ; restitution des pays réunis à la France sous la dénomination de la 32e division militaire (il s'agit des départements formés en 1810 entre l'Ems et Lubeck) ; restitution des provinces et pays d'Allemagne possédés par des princes français. — Il n'est pas encore ici question de réduire la France à ses anciennes limites.

Après Leipzig, en décembre 1813, dans les fameuses bases de Francfort (cf. Sorel, p. 208), les alliés proclamaient l'indépendance de la Hollande, de l'Allemagne et de l'Italie, le rétablissement des Bourbons en Espagne ; mais ils se déclaraient « unanimement d'accord sur la puissance et la prépondérance que la France doit conserver dans son intégrité et en se renfermant dans ses limites naturelles, qui sont le Rhin, les Alpes et les Pyrénées ». Mêmes affirmations dans la proclamation adressée à la nation française. — Sans doute il s'agissait d'enlever à Napoléon l'appui de l'opinion publique, de rejeter sur lui la responsabilité des hostilités s'il repoussait ces conditions satisfaisantes pour la France : les alliés n'avaient pas en cela tellement tort. Même en supposant, comme le fait M. Sorel, les desseins les plus suspects chez eux à cette date, cela ne prouverait rien pour les négociations du printemps précédent, preuve au contraire une fois de plus qu'il était alors possible de sauver les nouvelles limites de la France, qu'une politique moins obstinément belliqueuse pouvait rendre la conquête du Rhin définitive comme autrefois celle de la Lorraine, ou de l'Alsace, ou de la Picardie, qu'il fallait habituer l'Europe à cette situation par une paix respectueuse des autres nations et non pas l'exaspérer par une guerre sans fin, capable seulement de susciter les occasions de vengeance.

En somme, c'est au moment du rétablissement des Bourbons qn'il fut question, d'une manière ferme, du retour de la France à ses anciennes frontières (Sorel, p. 313). Louis XVIII ne manifestait-il pas de la répugnance à prendre en 1814 une partie de la Savoie (p. 348) ? Les traités de 1814 mêmes ne furent pas absolument conformes aux anciennes limites. Il suffisait aux Bourbons de reprendre la France telle qu'ils l'avaient possédée, de rentrer dans leur propriété, comme les autres émigrés ; les anciennes frontières étaient les frontières naturelles de la monarchie, mais non pas de la France. Napoléon serait plus grand s'il avait seulement gardé la frontière de la République.

Les négociations de 1814 autour du Congrès de Châtillon sont ici rapportées d'après le très beau livre de M. Auguste Fournier; il était même possible, semble-t-il, avec un tel secours, d'exposer plus dramatiquement les divergences politiques entre les alliés, les graves incidents de la « crise de Troyes », l'imminence toute proche de la rupture de la coalition après les défaites de Champaubert et de Montereau. Mais il y a là un grand nombre de détails qui ne s'accordent pas bien avec la thèse de M. Sorel; la situation se trouva alors presque semblable à celle du printemps 1813 : l'Autriche, toujours inquiète des ambitions révolutionnaires de ses alliés, pensa encore chercher du soutien vers le gouvernement français, et, de même qu'en 1813 Napoléon pouvait obtenir une très honorable paix en utilisant la médiation autrichienne, aussi en 1814 il eût peut-être dénoué la coalition s'il n'avait préféré toujours, jusqu'à la catastrophe finale, compter seulement sur son épée; deux fois, en 1813 et 1814, il avait passé à côté de l'occasion que Talleyrand saisit au Congrès de Vienne, en des circonstances d'ailleurs différentes.

On connaît déjà l'admiration de M. Sorel pour le rôle de Talleyrand à Vienne; son nouveau récit de ces événements ne convaincra pas encore tout le monde. Assurément il y aura unanimité à louer l'habileté avec laquelle Talleyrand s'imposa aux délibérations du Congrès et sortit de l'isolement, de la quarantaine, où les alliés prétendaient le tenir. Mais il faudra aussi considérer qu'il était favorisé par les circonstances, par les dissentiments qui n'avaient pas cessé d'exister entre l'Autriche, d'une part; la Russie et la Prusse, de l'autre, et qui s'exaspéraient dans le règlement des comptes; il y avait là une querelle dont il était naturel de profiter, entre l'Europe conservatrice personnifiée par Metternich et l'Europe révolutionnaire personnifiée un moment par le tsar Alexandre, en somme, entre des intérêts diamétralement opposés : c'était la renaissance d'une tradition politique du XVIII^e^ siècle.

De plus, il est toujours permis de penser que Talleyrand pouvait employer autrement son habileté et les circonstances, jouer une autre partie dans le concert assez discordant de l'Europe assemblée. Il pouvait servir l'intérêt de la France en donnant son alliance au plus offrant et corriger le traité de Paris dans le sens des frontières naturelles. Mais ce traître à toutes les causes mit une élégance de grand seigneur à servir d'abord son premier maître, le roi légitime, le frère de Louis XVI, à se faire le champion de la légitimité qu'il avait vingt-cinq ans méconnue, à enfermer la France dans les limites de l'ancienne royauté. C'est lui qui acheva de détruire le dogme des frontières naturelles et de restaurer celui des anciennes limites. Et comme il fut, sinon un bon Français, du

moins un « bon Européen », comme il représenta, après la Révolution et sans en tenir compte, les traditions de la politique monarchique au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle, il mérita l'approbation de M. Sorel, qui, par ailleurs, lui avait été très sévère ; car il fut en 1815 à Vienne le très illustre représentant de la thèse que l'historien a soutenue pendant les huit volumes de son ouvrage.

On voit la remarquable unité de ce monument ; il est d'une composition en effet très serrée. Il a toujours, en ce dernier volume, ses grandes qualités littéraires, et de très beaux passages ; par exemple page 2, sur Ney en Russie : « Il fut la conscience et l'honneur dominant cette foule inconsciente et stupéfaite qui rampait sous la neige » ; ou page 5 : « La dérive continua vers l'Allemagne, fleuve incertain, errant selon toutes les pentes et ne dessinant son cours que par la frange d'écume sanglante, l'alluvion horrible des cadavres. » Il y avait un poète en cet historien ; voir aussi un beau récit de l'abdication, page 325-330. Il y avait encore en M. Sorel un très fin psychologue ; il apparaît dans ces quelques lignes consacrées aux rapports de Louis XVIII et d'Alexandre I^er^ (p. 342-343) : « Alexandre avait le goût et jusqu'à la coquetterie de la reconnaissance. Il se flattait d'en recevoir le témoignage. Louis n'était point de caractère à éprouver ce sentiment, et, s'il l'éprouva, par extraordinaire, il mit sa fierté à ne le point témoigner. Alexandre traitait Louis en prétendant ruiné, Louis traitait Alexandre en parvenu. Le descendant de saint Louis érigeait en dogme la précellence de la couronne de France sur toutes les couronnes de l'univers. Il tenait pour peu de chose le successeur orgueilleux de ce Napoléon du Nord qu'on appelait Pierre le Grand et que Louis XIV ne distinguait guère du Khan de Tartarie. Il parlait des hommes en sceptique et agissait en croyant de la légitimité. Alexandre discourait en mystique et se conduisait en réaliste... Louis estimait d'ailleurs qu'en remontant sur son trône il remettait l'Europe en équilibre. Selon lui la légitimité était un droit, la victoire un effet de la force : ce droit devait primer cette force... Il reçut Alexandre, chef des rois et sauveur de l'Europe, comme s'il n'y avait d'Agamemnon qu'à la Comédie Française .. Dans le spectacle de ce roi impotent, sans armée, sans trésor, campé dans un château dont pas un meuble ne lui appartenait et n'aurait pu être payé par lui, portant en sa personne cette ironique et paradoxale présomption de grandeur, on ne peut méconnaître un je ne sais quoi de supérieur dont Alexandre se sentit atteint dans le prestige de sa victoire. Le roi et lui ne se comprirent jamais. »

Ce dernier volume de M. Sorel a donc la même valeur littéraire que

les précédents ; comme les trois précédents, il a moins de valeur scientifique que les quatre premiers ; comme les trois précédents, il souffre de la supériorité des quatre premiers, dont la thèse, la thèse des limites, a comme hypnotisé l'historien jusqu'au bout de son ouvrage, et ainsi ces quatre derniers volumes ont trop les caractères d'un appendice. C'est pourquoi les résultats qu'ils renferment ne sont pas certains. Assurément il y a une tradition historique et politique très étroitement liée de la Convention à l'Empire, et la transition en est surtout dans la politique envahissante du Directoire; mais un gouvernement pacifique succédant au Directoire, un gouvernement véritablement républicain n'aurait pas compromis les limites naturelles en les étendant dans un empire indéfini, jusqu'à les briser. Aussi la thèse de M. Sorel demeure-t-elle discutable. La guerre qui ravagea l'Europe de 1803 à 1815 fut autre chose qu'une « guerre de limites », selon l'expression qui revient sans cesse sous la plume de M. Sorel en sa conclusion. Napoléon fut bien autre chose qu'un successeur de Danton ou de Carnot ; à le montrer sans cesse en état de légitime défense devant les frontières françaises établies par la République, non seulement on le méconnaît, mais on le diminue ; on ne voit plus en lui l'Empereur, mais un général malheureux, et notamment ici une innocente victime de Metternich, un agneau mangé par le méchant loup.

Pourtant le vrai caractère de cette histoire impériale avait été indiqué dans cet autre livre de M. Sorel intitulé *Bonaparte et Hoche en 1797* ; on y voyait naître l'Empereur dans le proconsul de Cisalpine ; il y avait là de fort belles pages qui annonçaient une autre conception historique de la politique napoléonienne. M. Sorel a abandonné cette veine pour reprendre celle qu'il avait commencé de suivre. Il demeure le très remarquable historien des rapports de l'Europe et de la Révolution ; mais il n'aura pas la même autorité comme historien de Napoléon. Les dernières pages en sont comme la manifestation évidente; à peine Napoléon y est-il nommé, et quand, ayant accompli son grand œuvre, l'écrivain jeta un dernier coup d'œil sur le travail de trente années qu'il y avait consacré, il resta dominé par la « question des limites » qui lui cacha la question de l'Empire, le rôle de Napoléon perdit en sa pensée comme en son ouvrage son relief si accentué, s'estompa et s'effaça dans l'ombre de la Convention.

J.-E. DRIAULT.

Les physiocrates et la Chine au XVIII^e siècle

Parmi les philosophes du XVIII^e siècle, les uns, comme Voltaire, admirèrent la Chine avec enthousiasme et proposèrent comme exemples aux peuples de l'Europe le gouvernement de la Chine et sa morale. D'autres, au contraire, émirent des doutes sur les vertus des Chinois et sur la valeur de leur gouvernement. Montesquieu le range dans la catégorie des gouvernements despotiques ; Grimm nous déclare en 1754 que les Chinois sont lâches et voleurs et qu'on commence à revenir du grand enthousiasme qu'on avait éprouvé au début du XVIII^e siècle pour cette nation. « La bonne conversation que je vous rendrais, écrit Diderot à M^lle Volland, si j'en avais le loisir. Il s'agissait des Chinois. L. P. Hoop et le baron en sont enthousiastes, et il y a de quoi l'être si ce qu'on raconte de la sagesse de ces peuples est vrai, mais j'ai peu de foi aux nations sages [1]. »

Les économistes, au contraire, furent unanimes dans leur admiration pour la Chine. Quesnay, à la fin du *Despotisme de la Chine*, après avoir exposé sommairement l'histoire de la Chine et de ses institutions, écrivait un chapitre où il traitait de la « Comparaison des lois chinoises avec les principes constitutifs des gouvernements prospères. » Ce n'était pas à Rome mais à Pékin que le philosophe Poivre convoquait les souverains pour s'initier aux bons principes du gouvernement. Ignorer Confucius était un crime aussi grand que d'ignorer Socrate et Platon. « Vous ne lisez donc pas Confucius ! » s'écrie Dupont de Nemours à M. de Montaudouin qui avait critiqué ses principes économiques ; et Bavdeau, directeur des *Éphémérides du citoyen*, appelait Quesnay, le Grand Législateur, le Confucius d'Europe.

S'ils furent tous d'accord entre eux, pourrait-on dire, cela n'a rien d'étonnant, puisqu'ils formaient une école qui avait des principes et une doctrine. Leurs critiques ou leurs louanges n'étaient pas inspirées, comme celles des philosophes, Montesquieu, Voltaire, Diderot ou Grimm, par des principes qui leur étaient personnels, ils défendaient la théorie de l'école. Mais alors l'admiration pour la Chine serait-elle un dogme iné-

1. Diderot, Lettres à M^lle Volland, septembre 1760 (éd. Assézat-Tourneux, t. XVIII, p. 162.)

branlable de la doctrine physiocratique ? Cette admiration unanime des physiocrates pour la Chine est d'autant plus curieuse qu'ils ont puisé leurs renseignements aux mêmes sources que les autres philosophes du XVIII[e] siècle, à la *Description de la Chine* du P. du Halde ou aux ouvrages qui s'en inspirent. Or, si Voltaire avait trouvé là des faits lui permettant de s'enthousiasmer pour la Chine, c'était dans cet ouvrage que Montesquieu avait trouvé, lui aussi, les faits capables d'édifier sa théorie du despotisme de la Chine, et c'était là que Grimm avait appris à douter de la vertu des Chinois. Il semble donc dès l'abord que l'enthousiasme des physiocrates pour la Chine tienne moins aux faits qu'ils connurent, qu'à leur doctrine même.

*
* *

Les œuvres de Quesnay, chef de l'école physiocratique, peuvent se diviser en deux parties : dans les premières (articles pour l'*Encyclopédie* : Grains, Fermiers) ; — Droit naturel, Tableau économique, il expose ses principes économiques ; dans les secondes, il expose ses principes politiques dérivés des principes économiques. Dans cette catégorie il faut ranger les *Maximes du gouvernement économique* où la première maxime pose le principe du despotisme légal et la seconde l'obligation de la connaissance des lois générales de l'ordre naturel pour le souverain et pour le peuple. Les deux suivantes sont l'application à l'ordre politique des lois économiques, nécessité pour le souverain de favoriser l'agriculture et d'assurer la propriété des biens fonds et des richesses mobilières. Or, ces maximes, ainsi que les maximes XVII et XXV qui traitent de la liberté du commerce et de la nécessité de réparer les chemins, de construire les canaux, ne sont pas de la première édition des *Maximes*, en 1765 ; elles paraissaient pour la première fois en 1768 dans la *Physiocratie*, recueil des œuvres de Quesnay édité par Dupont de Nemours. Elles sont postérieures au *Despotisme de la Chine* qui parut en mars, avril, mai et juin 1767 dans les *Ephémérides du citoyen* ; c'est donc dans le *Despotisme de la Chine* que nous trouvons pour la première fois l'exposition des principes politiques des physiocrates. Quelque temps après cette étude, parut l'ouvrage de Mercier de la Rivière : *L'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques* qui est un clair résumé des principes économiques de l'école et des principes politiques qui découlent des premiers, et cet ouvrage, fut, dit-on, inspiré par Quesnay [1], mais c'est le *Despotisme de la Chine* qui pose pour la première fois les principes politiques.

1. Cf. Quesnay, *Œuvres économiques*, éd. Oncken, p. 593, note 1.

Avant le *Despotisme de la Chine*, se trouvent épars dans les œuvres de Quesnay les principes économiques de l'école ; ils ne sont pas systématisés et exposés avec l'ordonnance logique que leur donneront Quesnay dans le 8e chapitre du *Despotisme de la Chine* et Dupont de Nemours dans la préface de la *Physiocratie*, mais ils existent déjà. Or, quels sont ces principes ?

Dans les articles « Grains » et « Fermiers » de l'*Encyclopédie*, Quesnay démontre que l'agriculture est la seule source des richesses et que les laboureurs sont la seule classe productive de la nation. Le commerce facilite l'échange des produits, l'industrie les transforme, mais l'agriculture seule produit. Si l'on se reporte en effet à l'origine des sociétés, n'est-ce pas de la terre et de la terre seule que les hommes ont tiré leur subsistance ? Admettons un groupe d'individus qui vivent côte à côte, mais qui ne sont liés entre eux par aucun pacte social. Pour vivre, ils doivent cultiver, l'agriculture est la condition même de leur existence. Or, tout homme a le droit de vivre, c'est un droit naturel, imprescriptible. Pour labourer il faut donc posséder en toute propriété l'instrument de travail pour ainsi dire qui fera fructifier la terre ; cet instrument de travail, c'est la personne même, et c'est ainsi que le premier principe économique est l'affirmation de la liberté personnelle. Mais il ne suffit pas que cet homme soit libre, il faut, lorsqu'il a cultivé, qu'il puisse jouir des fruits de son travail, il a droit à la possession des richesses qu'il s'est acquises par son travail, et c'est ainsi que du droit naturel découlent non seulement le droit à la liberté, mais encore le droit à la propriété des fruits du travail et, par suite, le droit à la propriété du sol lui-même. Lorsque les hommes se réuniront en société, ils ne pourront aliéner ces deux principes parce que ce sont des droits naturels inaliénables, ce sont les conditions nécessaires à leur existence. La société qu'ils fonderont, bien loin de leur enlever ces droits, devra les leur garantir puisqu'ils ne se réuniront en société que pour les assurer contre les entreprises de la violence et de la force.

Il y a donc deux choses distinctes dans cet exposé des principes économiques de l'école physiocratique : une étude des faits qui amène Quesnay à reconnaître que l'agriculture est la seule source des richesses et que les laboureurs seuls sont la classe productive de la nation, et une déduction de principes fondée sur l'affirmation du droit naturel. Or, ces principes sociaux, fondements de l'ordre économique, Quesnay et tous les physiocrates reconnaissent qu'ils ne sont pas inspirés par une étude historique, ils sont « évidents » par eux-mêmes ; tout homme sensé qui réfléchit est obligé de les reconnaître.

Les gouvernements qui s'inspireront des lois naturelles et qui voudront assurer le bonheur des peuples qu'ils sont chargés de protéger, devront donc favoriser l'agriculture, la rendre florissante et développer le commerce qui est la conséquence nécessaire de l'agriculture, et ils ne pourront le faire que par deux moyens, en assurant la liberté personnelle et la propriété des biens qui sont des droits naturels antérieurs à l'établissement de la société. S'ils le conservent, le peuple sera heureux et le gouvernement sera fort ; s'ils le suppriment, le peuple sera malheureux, et le gouvernement, ayant tari la sources de ces richesses, aura diminué par là même sa propre puissance. L'agriculture, qui est la source des richesses économiques, ne peut donc exister que sous la protection de lois positives qui s'inspirent des lois naturelles et qui les traduisent dans l'ordre politique. Il y avait donc virtuellement quelques principes politiques inclus dans les principes économiques des physiocrates, mais avant le *Despotisme de la Chine* ils n'ont pas encore cherché quelle était la forme du gouvernement qui devait traduire le mieux l'ordre naturel dans l'ordre politique.

Puisque le développement de l'agriculture doit être l'unique objet auquel doivent tendre les lois positives d'une société politique pour se conformer aux lois naturelles, c'est par l'état de l'agriculture d'une nation qu'il est possible de juger de la valeur des lois positives de cette nation. L'agriculture devient donc le critérium du gouvernement ; c'est le signe visible qui permet de juger si le souverain se conforme à l'ordre fixé par l'Auteur de la Nature. « Il n'est pas de moyen plus court, dit le philosophe Poivre [1], pour se former d'abord une idée générale de la nation chez laquelle on se trouve que de jeter les yeux sur les marchés publics et sur les campagnes ; si les marchés abondent en denrées, si les terres sont bien cultivées et couvertes de riches moissons, alors on peut en général être assuré que le pays où l'on se trouve est bien peuplé, que les habitants sont policés et heureux, que leurs mœurs sont douces, que leur gouvernement est conforme aux principes de la raison. On peut se dire à soi-même, « je suis parmi les hommes ».

Tel était donc l'état d'esprit des physiocrates lorsqu'ils eurent posé leurs principes économiques, et telles étaient leurs dispositions pour aborder l'étude des principes politiques. Les faits leur prouvaient d'une part que l'agriculture devait être la première préoccupation d'un gouvernement conscient de ses devoirs ; l'évidence et la définition du droit naturel, d'autre part, posaient pour l'homme certains droits imprescriptibles que le gouvernement ne devait pas enfeindre, et ces deux choses, encou-

1. Poivre, *Voyages d'un philosophe ou observations sur les mœurs et les arts des peuples de l'Amérique, de l'Asie et de l'Afrique*, Yverdon, 1768, in-12, p. 7.

ragements à l'agriculture, respect des droits naturels de l'homme devaient se prêter un mutuel appui pour concourir à une même fin, le bonheur de l'homme, qui est sa raison d'être.

A *priori*, un physiocrate comme Quesnay devait être favorablement prévenu en faveur du gouvernement chinois. L'ouvrage qu'il a consulté, les *Mélanges intéressants et curieux* [1] de Rousselot de Surgy, quoique en général favorable à la nation chinoise, n'ont cependant pas caché les défauts que l'auteur y trouve. Ce n'est d'ailleurs que la compilation du P. du Halde mise sous une autre forme. Mais Quesnay ne suit pas exactement son modèle, il déforme les faits qui lui sont fournis, en supprime et en ajoute, et finit par nous donner de la Chine une idée toute différente de celle que nous donneraient les *Mélanges intéressants et curieux*.

*
* *

L'agriculture était très florissante en Chine et les missionnaires, dès le début du XVIII[e] siècle, ont dit leur étonnement de voir ces riches contrées cultivées jusqu'au sommet des montagnes et qui donnaient aux hommes heureux qui l'habitaient plusieurs moissons chaque année. La population — conséquence de l'état de l'agriculture, puisque c'est l'agriculture qui multiplie les richesses et les richesses qui multiplient les hommes dans le système économique — était si nombreuse que les rues de Canton étaient embarrassées par des fourmilières d'hommes et que les villes de plusieurs millions d'habitants n'étaient pas rares en Chine. Or, ce n'était pas par hasard que les terres donnaient de si riches moissons et que les hommes se multipliaient à l'excès. La cause en était dans le gouvernement, c'était l'empereur lui-même qui favorisait l'agriculture, qui labourait en personne à certaines époques de l'année pour affirmer que l'agriculture, bien loin d'être déshonorante, était la profession la plus noble qui fût au monde ; c'était lui qui tenait à honneur de récompenser les laboureurs qui s'étaient distingués par leur habileté dans la culture des terres. Le gouvernement de la Chine était donc un gouvernement fondé sur les vrais principes économiques puisque l'empereur encourageait l'agriculture et bannissait les industries de luxe, inutiles dans une nation.

Mais cette attention du gouvernement à développer l'agriculture par tous les moyens devait entraîner avec elle, de toute nécessité, une consé-

1. *Mélanges intéressants et curieux ou Abrégé d'histoire naturelle, morale, civile et politique de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique et des terres polaires*, par M. R. D. S., Paris, 1763-65, 10 vol. in-12. Les tomes IV et V ont trait à la Chine.

quence dans l'ordre politique. Dans un état agricole comme la Chine, les laboureurs doivent tenir une part prépondérante. « Il faut observer, dit Turgot, que le laboureur fournissant à tous l'objet le plus important et le plus considérable de leur consommation (je veux dire leurs alimens et de plus la matière de presque tous les ouvrages) a l'avantage d'une plus grande indépendance. Son travail, dans l'ordre des travaux partagés entre les différens membres de la Société, conserve la même primauté, la même prééminence qu'avait, entre les différents travaux qu'il était obligé dans l'état solitaire de consacrer à ses besoins de toute espèce, le travail qui subvenait à sa nourriture. Ce n'est pas ici une primauté d'honneur ou de dignité; elle est de nécessité physique [1] ». En Chine, où l'on reconnaissait cette prééminence, les laboureurs devaient tenir dans l'État une place prépondérante. Mais ce n'étaient pas ce qu'avaient dit les *Mélanges intéressants et curieux* : « La seconde division de la nation chinoise, écrit Rousselot de Surgy, comprend tous ceux qui n'ont pas pris de degrés littéraires : les laboureurs, les marchands et en général tous les artisans. C'est ce qui compose le menu peuple [2]. » Ce que Quesnay traduit ainsi : « Le second ordre des citoyens comprend tous ceux qui n'ont pas pris de degrés littéraires. Les laboureurs tiennent le premier rang, puis les marchands et généralement tous les artisans, les paysans, manouvriers, et tout ce qui compose le menu peuple [3]. » La différence est sensible, mais ne devait-il pas en être ainsi logiquement ?

Ce gouvernement ne favorisait pas seulement l'agriculture, il aidait aussi de tous les moyens possibles au développement du commerce. Il avait fait construire des canaux qui étaient couverts de navires, il faisait entretenir soigneusement les routes par les mandarins des provinces, il avait jeté sur les rivières ces ponts monumentaux qui faisaient l'admiration de tous ceux qui débarquaient en Chine pour la première fois. Partout se retrouvait donc la marque de ce gouvernement qui était fondé sur la raison même et sur la loi naturelle puisqu'il avait pour objet le bonheur de ses peuples et qu'il essayait d'y parvenir par les deux meilleurs moyens : en favorisant l'agriculture et en aidant au développement du commerce. Et quand on jugeait par les résultats, par l'état de l'agriculture et du commerce développés par la prévoyance et par la sagesse du gouvernement, on ne pouvait qu'admirer ce gouvernement, quel qu'il fût.

Or, non seulement le gouvernement chinois est un gouvernement

1. Turgot. Réflexions sur la formation et la distribution des richesses dans les *Œuvres*, édition de 1807-11 ; t. V, p. 67.

2. *Mélanges intéressants et curieux*, t. V, p. 224.

3. Quesnay, *Despotisme de la Chine*, chap. II, § 4, dans les *Œuvres économiques*, éd. Oncken, p. 583.

excellent, mais les historiens rapportent qu'il existe sous la même forme de toute antiquité et que son origine, attestée par les histoires qui nous ont été conservées, est voisine de celles du déluge. Certains historiens contestent, il est vrai, cette origine, notamment l'ancien jésuite Foucquet et l'*Histoire universelle anglaise* dont s'inspire l'auteur des *Mélanges intéressants et curieux*. Mais cette opinion semble contestable à Quesnay. Il suit donc l'argumentation de l'auteur des *Mélanges*, mais il adoucit les termes des critiques faites par son modèle contre l'antiquité de la Chine. « Il nie que leur histoire puisse mériter aucune créance » (à propos de Foucquet) disait Rousselot de Surgy [1] — « une entière créance », dit Quesnay [2], « les auteurs du Kang-mu conviennent aussi de bonne foi que la chronologie qui remonte au dela de 400 ans avant notre ère, est remplie d'erreurs et de fables [3] » — « est souvent suspecte », corrige Quesnay [4]. Et la conclusion s'impose. « Il paroit, disait formellement Rousselot, par tout ce qu'on vient de lire, que les Chinois des derniers siècles, ont corrompu leurs annales [5] », tandis que Quesnay, résumant les critiques qu'il vient d'exposer contre l'antiquité de la Chine, conclut dubitativement : « Il paroitroit, par tout ce qu'on vient de lire, que les Chinois des derniers siècles auroient corrompu leurs annales [6] ». Et, comme au début du chapitre, il a pris la peine de nous avertir que l'idée de l'antiquité de la Chine est généralement admise, cette idée subsiste dans toute sa force parce que l'auteur a pris soin d'édulcorer les termes des critiques qui pouvaient lui être faites.

Mais si l'antiquité de la Chine importe aux physiocrates, ce n'est pas à cause de l'antiquité de la nation, c'est à cause de l'antiquité de la forme du gouvernement. S'il était vrai que la Chine fût aussi ancienne qu'on le dit, et que son histoire remontât aux origines mêmes des sociétés, les physiocrates ne trouveraient-ils pas là, non pas sans doute une preuve de la vérité de leurs principes, car l'histoire ne saurait apporter aucune force nouvelle à cette théorie dont tous les principes sont fondés sur l'évidence, mais une vérification de leurs principes ? Or certains historiens rapportent qu'à l'origine les empereurs chinois étaient les souverains d'une nation essentiellement agricole et que tous leurs actes transmis par la postérité comme des actes de vertu

1. *Mélanges intéressants et curieux*, t. V, p. 153.
2. Quesnay, *Œuvres*, p. 509.
3. *Mélanges*, t. V, p. 153.
4. Quesnay, *Œuvres*, p. 569.
5. *Mélanges*, t. V, p. 155.
6. Quesnay, *Œuvres*, p. 570.

tendaient à organiser l'agriculture, à favoriser le défrichement des terres pour le bonheur de leurs peuples. Les souverains actuels de la Chine étaient donc bien dans la tradition de la monarchie chinoise. La chose importait à Quesnay, puisqu'il va chercher ailleurs que dans les *Mélanges intéressants et curieux*, qui ne les lui fournissent pas, les faits qui montrent cette sollicitude des empereurs chinois pour l'agriculture aux temps les plus reculés de la civilisation. Quesnay nous trace à grands traits l'histoire de la monarchie, et surtout l'histoire d'une monarchie agricole. Il s'efforce de rattacher, en nous montrant à travers quarante siècles une tradition constante et ininterrompue, les empereurs actuels aux premiers souverains de la Chine, les Fo-hi et les Yao.

La permanence du gouvernement chinois est donc une preuve de son excellence. « La plus grande perfection de la constitution d'un Etat consiste dans sa durée », disait de Biefield dans ses *Institutions politiques*. Mais combien cette idée était encore plus vraie pour les physiocrates, car ce gouvernement, pour avoir subsisté pendant quarante siècles, malgré les passions humaines, malgré les attaques et les invasions des Tartares devait être fondé sur les lois naturelles qui sont éternelles comme Dieu même. Le philosophe Poivre, recherchant les causes de la richesse de la Chine et cherchant à qui elle la devait, trouvait qu'elle en était redevable à son gouvernement « dont les fondements profonds et inébranlables furent posés par la raison seule en même temps que ceux du monde, à ses lois dictées par la nature aux premiers hommes et conservées précieusement de génération en génération, depuis le premier âge de l'humanité dans tous les cœurs unis d'un peuple innombrable plutôt que dans les codes obscurs dictés par des hommes fourbes et trompeurs [1] ». Ils pénétraient donc par là jusqu'à l'origine des sociétés : la Chine était pour eux un modèle de ces sociétés primitives qui s'organisèrent entre les hommes pour sauvegarder leur liberté et s'assurer la jouissance des fruits de leur travail. Or, il se trouvait que le gouvernement de cette société primitive avait pour raison d'être la protection et le développement de l'agriculture. Singulier exemple qui venait illustrer la théorie physiocratique et qui la vérifiait, comme les calculs empiriques vérifient la justesse de la démonstration d'un théorème.

De cet exemple de la Chine, on pouvait donc tirer deux maximes de gouvernement qui étaient celles du gouvernement chinois : que le souverain et la nation ne perdent jamais de vue que la terre est l'unique source des richesses et que c'est l'agriculture qui les multiplie

1. Poivre, *op. cit.*, p. 120 sq.

(maxime III) [1]. Que l'on facilite les débouchés et les transports de productions et de marchandises de main-d'œuvre, par la réparation des chemins et par la navigation des canaux, des rivières et de la mer, car plus on épargne sur les frais du commerce, plus on accroît le revenu du territoire (maxime XVII) [2].

*
* *

Le gouvernement chinois, quel qu'il fût, était donc le meilleur gouvernement qui fût au monde. Le *Despotisme de la Chine* a pour objet de rechercher quelle est la forme de ce gouvernement. Montesquieu et les auteurs de l'*Histoire universelle anglaise* prétendaient que ce gouvernement était despotique. Une telle idée était insoutenable parce que, ce gouvernement étant fondé sur l'ordre naturel, la législation positive devait traduire dans l'ordre politique les lois naturelles, et le propre du despotisme consiste à substituer la volonté d'un seul homme aux lois de la nature. Et cependant, des faits prouvaient que l'empereur était tout puissant, qu'une loi n'était valable que lorsqu'elle avait reçu l'assentiment de l'empereur et qu'on vénérait le souverain comme un Dieu. Il semblait donc qu'il y eût en Chine une forme spéciale du despotisme. Ceux qui, comme Montesquieu, en ont fait un despotisme autoritaire « ignoraient que la constitution du gouvernement de la Chine est établie sur le droit naturel d'une manière si irréfragable et si dominante qu'elle préserve le souverain de faire le mal [3]; le droit naturel qui est la base du gouvernement suffit donc à nous prouver que ce n'est pas un despotisme autoritaire, et c'est ainsi que, d'après l'exemple de la Chine, Quesnay en arrive à sa conception du despotisme légal. L'empereur est absolu, c'est vrai, mais il est absolu pour faire respecter la loi qui garantit les droits de la société tout entière, et cette loi qu'il doit faire respecter l'engage lui aussi ; elle est un frein à ses volontés particulières qui pourraient essayer de contrevenir à la loi générale : ce qui permet à Quesnay de formuler cette maxime qui sera la base de son système politique : « Que l'autorité souveraine soit unique et supérieure à tous les individus de la société et à toutes les entreprises injustes des intérêts particuliers (maxime I) [4]. »

Les lois s'opposent donc au despotisme de l'empereur en l'astreignant

1. Quesnay, Maximes générales du gouvernement économique, dans *Œuvres économiques*, éd. Oncken, p. 331.
2. Quesnay, *ibid.*, p. 336.
3. Quesnay, *Œuvres*, p. 600.
4. Quesnay, *Maximes générales*, p. 329.

lui-même à leur puissance et en lui enlevant tout moyen de faire le mal, s'il le voulait faire. Mais il ne peut même pas le vouloir, car s'il lui arrivait d'oublier les principes évidents de l'ordre naturel sur lesquels est fondé son empire, les mandarins, les lettrés qui se sont instruits pendant de longues années dans la science du gouvernement, sont là pour l'avertir de l'erreur qu'il commet. Et dans leur foi absolue en l'efficacité des principes, les physiocrates ne doutent pas que cet avertissement suffise à le rappeler à ses devoirs. Ces mandarins n'avertissent pas seulement l'empereur lorsqu'il commet des fautes, ils instruisent le peuple en tout temps sur ses droits et ses devoirs. Ainsi toute la nation chinoise, depuis le dernier homme du peuple jusqu'à l'empereur, éclairée sur ses devoirs, et connaissant les lois naturelles sur lesquelles est fondé son gouvernement, s'emploiera de toutes ses forces à maintenir l'ordre politique qui correspond à ces lois, et toute la nation ne formera qu'une immense famille où les intérêts des enfants ne sauraient être différents de ceux du chef de la famille, où la prospérité des sujets est la condition de la puissance du souverain. Que la nation, disent les *Maximes*, soit instruite des lois générales de l'ordre naturel, qui constituent le gouvernement évidemment le plus parfait (maxime II), ce que Quesnay développe ainsi : il est nécessaire que les connaissances pratiques et lumineuses que la nation acquiert par l'expérience et la réflexion, se réunissent à la science générale du gouvernement afin que l'autorité souveraine, toujours éclairée par l'évidence, institue les meilleures lois et les fasse observer exactement pour la sûreté de tous et pour parvenir à la plus grande prospérité possible de la société [1].

Tel est donc le principe du despotisme légal. Mais ce gouvernement, fondé sur les lois naturelles, devait évidemment assurer aux Chinois les deux droits naturels qui sont le fondement de la société : la liberté et la propriété. « L'autorité des maîtres sur les esclaves, dit Quesnay, se borne aux devoirs ordinaires du service et ils les traitent comme leurs enfants ; aussi leur attachement est-il inviolable pour leurs patrons. Si quelque esclave s'enrichit par son industrie, le maître n'a pas le droit d'envahir son bien, et il peut se racheter si son maître y consent ou si dans son engagement il en a retenu le droit (*Mélanges intéressants et curieux*) [2]. » Or voici ce que disaient ces *Mélanges* : « La misère produit aussi une quantité énorme d'esclaves ou de gens qui s'engagent sous condition de pouvoir se racheter. Un homme vend quelquefois son fils, se vend lui-même avec sa femme pour un prix très modique. Le gouvernement,

1. Quesnay, *Maximes générales*, *loc. cit.*, p. 331.
2. Quesnay, *Despotisme de la Chine*, *loc. cit.*, p. 580.

d'ailleurs si attentif, ferme les yeux sur ces inconvénients, et ce spectacle affreux se renouvelle tous les jours [1]. » La condition du rachat est le fait qu'il emprunte aux *Mélanges intéressants et curieux*, mais cette condition est-elle nécessaire pour déclarer que la liberté existe en Chine ? « La propriété des biens, dit encore Quesnay, est très assurée à la Chine ; on a vu ci-devant que le droit de propriété s'étend jusqu'aux esclaves [d'où tient-il ce fait ?] ou domestiques engagés ; et dans tout l'empire les enfants héritent des biens de leurs pères et de leurs parents selon l'ordre naturel du droit de succession [2]. » Les *Mélanges intéressants et curieux* ne nous donnent pas ce renseignement. De ce que le gouvernement était fondé sur la loi naturelle, Quesnay n'aurait-il pas conclu qu'il devait nécessairement assurer la liberté de la propriété ? D'ailleurs, Poivre écrit lui aussi : « Le soin principal d'un père de famille doit être de penser à la subsistance de ses enfants. Ainsi l'état des campagnes est le plus grand objet des travaux, des veilles et des sollicitudes des magistrats. On conçoit facilement qu'avec de telles dispositions le gouvernement n'a pas négligé d'assurer aux cultivateurs la liberté, la propriété et l'aisance qui sont les seuls fondements de l'agriculture [3] ». Il se peut que Quesnay, lui aussi, l'ait conçu trop facilement.

*
* *

Tel était le gouvernement que Quesnay donnait comme modèle aux sociétés politiques. Et cependant les physiocrates prétendent n'avoir pas fait du gouvernement chinois un gouvernement idéal ; ils prétendent l'avoir étudié, tel qu'il était, avec ses qualités et ses défauts, et l'avoir donné comme modèle parce qu'il était celui dont les principes se rapprochaient le plus des principes économiques, fondement de toute société politique. Mably reprochait en effet à Quesnay et à Mercier de la Rivière de n'avoir pas parlé impartialement de la Chine : « Entendant parler d'un empire qui regorge d'habitants, où il n'y a pas un pouce de terre qui ne soit cultivé, tant de prospérité l'a prévenu en faveur de ses lois. On ne trouve chez les autres peuples que quelques moments de sagesse ; leur histoire n'est que le récit des malheurs et des révolutions qu'ils ont éprouvés : à la Chine au contraire tout reste depuis quatre mille ans dans une perpétuelle immobilité. Un gouvernement qui produit de pareils effets est sans doute le gouvernement le plus sage ; il a sans doute atteint au but

1. *Mélanges*, t. V, p. 231.
2. Quesnay, *Despotisme de la Chine*, *loc. cit.*, p. 599-600.
3. Poivre, *op. cit.*, p. 129.

que la nature nous propose, et on est parti de ce raisonnement pour imaginer un despotisme légal[1]. » A quoi répondait un rédacteur des *Éphémérides du citoyen* : « Nous regardons, monsieur, le gouvernement chinois comme le meilleur gouvernement qui existe, mais non pas comme le meilleur gouvernement possible[2]. »

L'appréciation de Mably nous paraît incontestablement juste. Quesnay, nous l'avons vu, n'a pas cherché dans cette étude du gouvernement chinois une vérification de ses principes parce qu'ils étaient inébranlables, à cause de leur évidence ; ils étaient plus vrais que l'histoire et ne pouvaient être contredits par elle. Mais il rencontre par hasard une nation où se trouvait réalisé le principe dominant de son système : le principe de l'agriculture, objet de toute l'attention du gouvernement parce qu'elle est la source de toutes les richesses. Et ce gouvernement agricole existait de toute antiquité ! Il fallait donc que sa législation positive fût bonne. Ce qu'il y a de curieux, dans cette étude de Quesnay, c'est l'application de ses principes à une étude de faits. Les faits ne viennent pas rectifier ses principes mais il rectifie les faits au nom de ses principes. Le gouvernement chinois était despotique, il ne pouvait le nier ; il l'accepte donc. Mais, d'autre part, il devait être juste ; et il imagine le despotisme légal pour accorder les faits avec les principes. Il ne s'agit pas de savoir si les faits apportés par l'auteur des *Mélanges intéressants et curieux* sont vrais ou faux : peu nous importe. Pour juger de la méthode des physiocrates, il faut voir ce qu'ils ont fait de leurs modèles quels qu'ils soient. Or ils n'ont pas suivi scrupuleusement ces modèles ; ils les ont même tronqués. Ils étaient de bonne foi sans doute, mais philosophes idéalistes, et c'est ce qui nous garantit leur bonne foi, ils ont plus de confiance dans la valeur de leurs déductions que dans la valeur des faits. Et non seulement ils ont cru faire l'histoire de la Chine et découvrir les principes de son gouvernement, mais ils ont voulu trouver encore les lois générales de l'origine des sociétés : « Toutes les nations agricoles, dit Dupont de Nemours, ont dans leur origine, passé par cette heureuse époque [du gouvernement physiocratique.] Les Chinois seuls en ont su prolonger la durée, mais nous en trouvons des traces évidentes chez les Chaldéens, chez les Assyriens, chez les Mèdes, chez les premiers Perses, chez les anciens Égyptiens. Et si nous pouvions fouiller dans les annales des autres peuples, nous verrions qu'en paraissant ici développer une hypothèse, nous faisons l'histoire universelle du commencement des empires[3]. »

1. Mably, *Doutes proposés aux philosophes économistes sur l'ordre naturel des sociétés politiques*. Paris, 1768, in-12. Chap. IV, p. 97-98.
2. Les doutes éclaircis, dans *Éphémérides du citoyen*, année 1768, t. VI, p. 222-223.
3. Physiocratie, Discours de l'éditeur (Dupont de Nemours), p. XLII-XLV.

Il était beau, assurément, le tableau que les physiocrates nous traçaient du peuple chinois, de sa morale et de sa vertu. Et quand on se reporte au réquisitoire de l'amiral Anson, aux relations des missionnaires qui malgré leur enthousiasme pour le gouvernement ne cachent pas l'immoralité du peuple, on peut être étonné que pas une ombre n'obscurcisse la splendeur lumineuse de ce tableau. Et Mably s'en étonnait : Les vices n'existent donc pas à la Chine ? demandait-il aux physiocrates ? et il citait des faits qui n'étaient pas en faveur de la moralité des Chinois. L'auteur des *Doutes éclaircis* y répondait dans les *Éphémérides du citoyen* : « En vain avez-vous l'air d'imaginer qu'en nous occupant du bonheur des hommes nous négligeons les moyens de les rendre vertueux. Nous avons cru faire quelque chose pour les progrès de la vertu, en développant les principes de la constitution politique la plus propre à opérer le bonheur des humains. Est-ce à nous qu'il faut dire, monsieur, que la route du bonheur et celle de la vertu ne sauraient être opposées ?[1] »

La vertu du XVIII[e] siècle, en effet, est surtout une vertu sociale. Elle consiste à éliminer le plus possible l'intérêt particulier et à développer au contraire le dévouement à la cause de la société : la sociabilité se confond avec la morale. « Être vertueux, dit d'Holbach, c'est être sociable, c'est contribuer au bonheur de ceux avec lesquels notre destinée nous lie, afin de les exciter à contribuer à notre propre félicité[2]. » C'est surtout chez les physiocrates que ces deux notions étaient inséparables. Être heureux n'est-ce pas jouir de tous ses droits, droits imprescriptibles fixés par la nature, mais dont la jouissance n'est assurée que si tous les hommes qui composent la société respectent leurs devoirs, c'est-à-dire les droits d'autrui ? Si les Chinois jouissaient de leurs droits naturels, c'est qu'ils étaient tous heureux, c'est que chacun en particulier et tous en général respectaient les droits de chaque individu et de la collectivité. Ils avaient donc pris conscience de cet état social où le bonheur de chacun dépend de la vertu de tous les autres, où le bonheur de l'individu est en fin de compte intimement lié à la vertu parce qu'il la suppose, où l'on peut par suite conclure du bonheur à la vertu ? La contemplation de la campagne ne provoquait donc pas seulement chez les physiocrates des considérations économiques, mais elle éveillait en eux toute sorte d'idées politiques et sociales sur la condition et le bonheur des paysans, toute sorte de sentiments qui sont à la base de la sociabilité et de la morale. Des canaux, des routes, des ponts, des terres bien cultivées sont donc le signe et la preuve de l'intérêt que porte le souverain à son peuple, c'est-à-dire du développement intensif de la sociabilité

1. Les doutes éclaircis, dans *Éphémérides du citoyen*, année 1768, t. VII, p. 224-225.
2. D'Holbach, *Discours sur la politique naturelle*, 1[er] Discours, § IV, éd. 1773, t. I[er], p. 10.

qui est synonyme de bonheur et de vertu. C'est de là que sont partis les physiocrates pour construire idéalement le gouvernement chinois, pour l'imaginer tel qu'il devait être nécessairement, conformément aux principes physiocratiques. Qu'importait qu'il y eût des crimes en Chine, des rapines, des exactions ; ce sont faits négligeables. Le gouvernement chinois avait pour principe et pour objet le bonheur des individus ; or le bonheur suppose la vertu. Les Chinois étaient donc les gens les plus vertueux du monde.

*
* *

Malgré cette impossibilité où se trouvaient les physiocrates de voir impartialement les événements parce qu'ils étaient trop persuadés de l'excellence de leur doctrine, il n'en reste pas moins qu'ils ont fait une hypothèse sur l'origine de la civilisation. Voltaire avait longtemps avant eux posé le fait de l'antiquité de la Chine ; il s'était efforcé de le démontrer en 1756, en accumulant les preuves de cette ancienneté, mais Quesnay va plus loin ; il cherche, au moyen de la Chine, quelle était la forme de gouvernement des nations dès que les hommes se groupèrent en sociétés. Cette idée, il convient de le remarquer, était nouvelle, surtout lorsqu'on songe que les *Mélanges intéressants et curieux*, dont s'inspire Quesnay et qui datent cependant de 1765, discutent encore la question de savoir si Fo hi n'était pas Noé.

Une autre conclusion de cette étude, c'est que la Chine servit aux physiocrates à imaginer leur théorie du despotisme légal. Tout n'était pas chinois assurément dans cette théorie, et le principe du pouvoir paternel s'appliquait peut-être mieux à la monarchie française qu'à celle de la Chine. Mais ce qui émut le plus fortement les physiocrates, ce fut cette institution des mandarins lettrés, dépositaires des lois, restreignant l'autorité du souverain en l'assujettissant lui-même à la loi. Ce rôle, le parlement essaya, mais en vain, de le jouer au XVIII[e] siècle. Il serait intéressant cependant de savoir si Turgot ne songeait pas à la Chine et aux mandarins, lorsqu'il conseillait au roi de convoquer des assemblées pour l'éclairer mais non pour gouverner, pour donner des avis plutôt que pour exprimer des volontés : « De cette façon, disait-il, le pouvoir royal serait éclairé et non gêné...[1] » Car « l'autorité doit être unique et supérieure à tous les individus de la société[2] ». Ce qui permettrait de le supposer c'est un curieux questionnaire adressé par Turgot lui-même aux Chinois Ko et

1. Tocqueville, *L'Ancien Régime et la Révolution*, Paris, 1860 in-8°, p. 235.
2. Quesnay, *Maximes générales du gouvernement économique*, *loc. cit.*, p. 329.

Yang où il leur demande des détails, précisément sur cette classe de lettrés [1]. Que les physiocrates aient voulu transplanter en France ces mandarins dépositaires des lois, cela n'a rien d'impossible. La théorie des climats n'a pas de sens en effet dans leur doctrine, le propre des lois naturelles étant d'être universelles.

La Chine ne servit donc pas seulement de truchement aux philosophes pour critiquer les institutions françaises. Par son antiquité, elle leur permit de remonter jusqu'à des époques lointaines que n'avait pas soupçonnées le XVII[e] siècle ; par son histoire conservée dans les Livres sacrés, elle leur donna le désir de rechercher les origines de la civilisation et les premiers essais des gouvernements ; par ses institutions elle contribua à définir les principes politiques des physiocrates ; elle leur inspira même leur théorie du despotisme légal. Quelque imparfaites que soient ces études, si déformées qu'elles soient par l'esprit dogmatique, elles n'en montrent pas moins que l'orientalisme au XVIII[e] siècle, en élargissant le cercle des connaissances, posa des problèmes nouveaux que le XVII[e] siècle avait ignorés et que les philosophes du XVIII[e] siècle s'efforcèrent de résoudre.

Virgile PINOT.

1. Turgot, Questions sur la Chine adressées à MM. Ko et Yang dans les *Œuvres*, t. V, p. 143-144.

COMPTES RENDUS

Documents pour servir à l'histoire des relations diplomatiques de Louis XIV avec la République de Genève. Correspondance de Roland Dupré, second résident de France à Genève (1680-1688), publiée avec une introduction et des notes par Frédéric BARBEY. Genève, 1906. In-8°, XLIX-368 p. (T. XXIX des *Mémoires et Documents, publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.*)

La correspondance du résident de France à Genève, pendant les années 1680 à 1688, devrait être, semble-t-il, un document de choix sur les conséquences de la Révocation. Malheureusement, il n'en est rien. La petite République genevoise, en effet, toujours menacée dans son indépendance par les prétentions de son ancien évêque, et qui, d'autre part, ne voulait pas entrer dans l'alliance des cantons suisses, ne pouvait se passer de la protection de Louis XIV. De là les ménagements politiques qui tempèrent le zèle religieux de ses conseils; dès 1680, ils tolèrent la célébration de la messe, résultat inévitable de l'installation d'un résident français [1] ; et plus tard, sans fermer tout à fait les portes de la ville aux calvinistes fugitifs, ils ont soin, pour ne pas irriter Louis XIV, d'éloigner de Genève presque tous les réfugiés qui y affluent et qui n'y trouvent, le plus souvent, qu'un asile tout provisoire, avant de passer en Suisse ou en Allemagne. Quant à Louis XIV, il a, lui aussi, tout intérêt à ne pas se montrer trop impérieux. Genève, qui lui fournit, depuis 1666, quatre compagnies de bons soldats, peut lui être, de bien des façons encore, une amie utile, et, s'il la rebutait, elle demanderait sa sécurité à la garnison que lui offrent Zurich et Berne. Si faible que soit le petit État, il est donc prudent de le ménager. Le roi de France se garde bien d'encourager l'ambition agressive de Jean d'Arenthon, évêque de Genève-Annecy, et il a raison.

1. Je signale à M. B. une toute petite erreur. Ce n'est pas 600 livres que recevait Dupré pour les frais d'entretien de sa chapelle, mais 1.200. Voir les « États des appointements » des ambassadeurs, envoyés et résidents pour l'année 1687, aux Affaires étrangères dans France, Mémoires et Documents, 302, f^os 224 ss. et 252 ss.

Mais ces ménagements réciproques enlèvent à la correspondance de Dupré beaucoup de l'intérêt qu'elle pourrait avoir.

En réalité, le résident n'a guère d'autre rôle que d'habituer les Genevois à souffrir la célébration de la messe dans sa maison, sans brutaliser ou insulter ceux qui vont l'entendre. Cela fait, il ne devra pas se mêler de conversions : Croissy le lui répète sans cesse, en lui rappelant que ses fonctions « doivent être purement politiques ». Seulement les affaires politiques font défaut, de sorte que les lettres de Dupré sont assez vides.

Je crois, pour ma part, que la reproduction presque intégrale n'en était point indispensable. Un bon article, avec des indications de sources bien précises et quelques citations bien choisies, eût pu suffire : quelque chose comme l'introduction de M. B., un peu développée si l'on veut. Mais il faut compter avec la superstition du document inédit ! En tout cas, on peut vraiment dire, sans sévérité trop grande, que bon nombre de ces lettres eussent été plus que suffisamment représentées par une simple ligne d'analyse. A quoi servent les billets où Croissy ne fait autre chose qu'accuser réception d'une lettre de Dupré ? ou ceux que Dupré s'excuse d'écrire (ils n'en ont pas moins, quelquefois, deux ou trois pages) uniquement pour ne point paraître négligent [1] ?

Je tiens d'ailleurs à ajouter que la publication de M. B. est faite selon toutes les règles d'une bonne méthode, chaque pièce étant suivie de l'indication d'origine et accompagnée de notes, que l'auteur a tirées surtout des Registres du Conseil et qui permettent de contrôler le témoignage de Dupré. Un index des noms de lieux et de personnes termine le volume. — G. Pagès.

A. Gazier. **Une suite à l'histoire de Port-Royal, d'après des documents inédits. Jeanne de Boisgnorel et Christophe de Beaumont** (1750-1782). Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1906. In-12, XI-346 p.

Les religieuses hospitalières de la Miséricorde vivaient paisiblement au milieu du XVIII[e] siècle dans leur maison de la rue Mouffetard, tout occupées du soin de leurs malades, quand l'archevêque de Paris, Chris-

1. Qu'attendre, par exemple, d'une lettre qui commence ainsi : « C'est toujours avec la dernière confusion que je commence à vouloir me donner l'honneur de vous écrire, n'ayant jamais aucune chose qui mérite que je prenne la liberté de le faire. Il faut pourtant bien m'y hasarder de temps en temps, quand ce ne devrait être que pour vous supplier de me continuer votre protection... etc... » (p. 146) ? Et bon nombre de lettres commencent de manière analogue.

tophe de Beaumont, poussé par son zèle antijanséniste, entra en lutte contre elles pour les obliger à souscrire à la Bulle *Unigenitus*. Les religieuses n'étaient pas des jansénistes intransigeantes, loin de là; mais elles prétendaient s'en tenir à la « loi du silence » agréée par le roi et le pape : elles résistèrent, et de ce conflit, qui dura une trentaine d'années entre le couvent et l'archevêque, l'auteur nous raconte les péripéties. L'archevêque empêchait les religieuses d'élire régulièrement leur supérieure et leurs autres dignitaires, et de recruter des novices; par la ruse ou l'intimidation il voulait les amener à se mettre en état de révolte ouverte, de façon à pouvoir les excommunier et les faire capituler; souvent exilé, mais puissant quand même, il était soutenu par le parti dévot à la cour, la reine, le dauphin, les jésuites. Mais les religieuses s'appuyaient sur des protecteurs habiles et puissants qu'elles trouvaient dans la haute magistrature janséniste, comme l'avocat le Paige, le conseiller Saint-Hilaire, le premier président Molé, ou même plus près du roi, comme le contrôleur général l'Averdy et le lieutenant de police Sartine; à deux reprises elles furent soutenues par l'archevêque de Lyon, Montazet, qui usa de son pouvoir de primat des Gaules pour annuler les ordonnances de l'archevêque de Paris.

La lutte, commencée en 1752, ne devient grave qu'en 1756, par le refus de l'archevêque de laisser les religieuses élire régulièrement leur supérieure. Des élections provisoires se font malgré lui, grâce au Parlement, et sont bientôt régularisées par le primat : c'est encore le Parlement qui détourne l'excommunication préparée par le prélat; celui-ci leur interdit la communion publique et leur refuse des confesseurs, mais elles ont des « voyants » ou confesseurs secrets qui les font communier la nuit. En 1761, l'archevêque veut aller présider les élections pour imposer ses conditions : les religieuses réussissent à parer le coup. En 1764, après un nouveau refus de l'archevêque de laisser faire les élections, appel comme d'abus, nouveau recours au primat : l'archevêque de Paris en appelle du primat au Pape, le Parlement fait annuler cet appel. Le droit d'élection suspendu par une lettre de cachet en 1770, n'est rendu aux religieuses qu'en 1782, après la mort de Beaumont, par son successeur de Juigné. Entre temps le couvent avait joui de périodes d'accalmie où s'étaient placés quelques menus incidents : par exemple les menaces de procès des apothicaires et confiseurs du quartier, émus de la concurrence des religieuses qui vendaient des remèdes et fabriquaient des friandises; — les efforts faits pour écarter deux personnes qui voulaient devenir pensionnaires du couvent et auraient pu le compromettre par leurs attaches jansénistes trop connues : M^me^ Molé, sœur du Premier Président, et M^lle^ la Chalotais, fille du procureur général de Rennes.

Les divers incidents de cette lutte, remplie de procédures longues et compliquées, manqueraient souvent d'intérêt s'ils n'étaient racontés que dans des pièces officielles, mais M. G. a laissé le plus souvent la parole aux religieuses et à leurs protecteurs dont l'avocat le Paige nous a conservé les lettres dans un volumineux dossier formé par lui sur cette affaire [1]. Parmi ces lettres se distinguent celles de Jeanne de Boisgnorel (sœur Saint-Louis) qui a été pendant longtemps secrétaire puis supérieure du couvent et a joué un tel rôle dans la résistance que M. G., dans le titre de son livre, la présente comme la principale antagoniste de l'archevêque. C'était une femme courageuse et tendre, d'esprit cultivé et dont les lettres tour à tour émues et malicieuses, écrites sur un ton vif et naturel donnent à toute cette histoire qui finirait par lasser, de la couleur et de la vie : le lecteur ne peut manquer d'être séduit, comme l'a été l'auteur, par la figure de cette « incomparable Sévigné de couvent. » La publication est donc, grâce aux lettres de sœur Saint-Louis, intéressante au point de vue littéraire ; M. G. a agrémenté son récit des portraits, visiblement soignés, qu'il a tracés des principaux personnages : les archevêques de Paris et de Lyon, sœur Saint-Louis, le Paige, Saint-Hilaire, Molé : on sent qu'il n'a rien négligé pour écrire sur un sujet un peu aride un volume d'une lecture attachante, et il y a réussi. L'absence de toute référence n'empêche pas le livre d'être sérieusement fait : de nombreux textes tirés des dossiers de le Paige occupent près de 100 pages d'appendice, renvoyant aux endroits du récit auxquels ils se rapportent.

Au point de vue historique, le livre est surtout instructif pour l'étude des démêlés entre le pouvoir royal, le pouvoir judiciaire et le pouvoir ecclésiastique. Dans cette petite affaire, qui prend peu à peu les proportions d'une affaire d'État, les plus grands personnages ne dédaignant pas de s'en mêler avec passion, on voit jusqu'à quel point la protection des magistrats était efficace et comment le Parlement pouvait arrêter les actes de l'autorité ecclésiastique ; on voit aussi tout le trouble causé dans le sein du clergé par la Bulle *Unigenitus*. Un archevêque honnête homme, mais d'esprit étroit et entêté, fait tous ses efforts pour ruiner une œuvre de bienfaisance ; il empêche le recrutement des novices, on est obligé d'y suppléer par des laïques et d'accomplir ainsi une demi-sécularisation ; de plus l'absence de dots oblige le couvent à recevoir une pension du roi qui n'est payée que très irrégulièrement, quand elle l'est : « On ne pou-

1. M. G. n'indique pas où se trouve ce dossier, sans doute propriété personnelle dont il pourra tirer d'autres études.

vait payer sur la même caisse Mme Dubarry et les pauvres malades des hôpitaux » (p. 218). Pour faire payer les religieuses affamées par leur archevêque, c'est un philosophe Marmontel et une protestante, Mme Necker qui emploient leur crédit, et quand, après trente ans de mesquines persécutions, le couvent peut enfin se relever, il n'a plus que 8 religieuses au lieu de 35 ou 40, et bien peu de revenu ; voilà où en est arrivé par la faute du prélat un établissement jadis florissant.

M. G. indique dans son avant-propos combien les persécutions de ce genre ont été fréquentes dans les monastères de femmes au XVIIIe siècle ; certes il serait fastidieux de les étudier toutes en détail : elles doivent se ressembler beaucoup et l'on n'aurait pas toujours la plume alerte d'une sœur Saint-Louis pour en faire le récit ; mais il serait intéressant de les étudier sommairement, afin de montrer d'une façon précise l'étendue des ravages faits dans les couvents au XVIIIe siècle par le zèle antijanséniste du haut clergé séculier : peut-être une étude de ce genre amènerait-elle à cette conclusion que les ordres monastiques, avant d'être supprimés par la Révolution, ont été plus décimés par les longues persécutions issues du Formulaire et de la Bulle que par les attaques des philosophes et les amputations nécessaires dues à la *Commission des réguliers*. — A. Cans.

Henry Tronchin. **Un médecin du XVIIIe siècle. Théodore Tronchin (1709-1781)**, *d'après des documents inédits*, avec un portrait en héliogravure hors texte. Paris, Plon ; Genève, Kündig, 1906. In-8, III-417 p.

Voici un livre intéressant par le sujet lui-même, par les documents inédits sur lesquels il se fonde, et par la forme aimable sous laquelle il se présente. Théodore Tronchin ne fut pas seulement un médecin heureux, mais aussi un philosophe de Genève dans un temps où Genève fut comme une capitale intellectuelle, dans cette seconde moitié du XVIIIe siècle qui fut bien le moment le plus brillant de ce qu'on pourrait appeler la civilisation génevoise. Il passa sa jeunesse en Suisse, en Angleterre, à Cambridge, surtout à Leyde auprès de l'illustre professeur Boerhaave dont il allait être le plus remarquable disciple ; il épousa d'ailleurs à Amsterdam une Hollandaise, Hélène de Witt, une personne « toute couverte de qualités » qui tint sans doute une grande place dans la vie du docteur, mais qui n'en tient aucune dans sa biographie. Il rentra en Suisse en 1754, il y devait rester jusqu'en 1766 pour aller enfin se fixer à Paris. — Sa célébrité comme médecin fut aussi grande que celle de son maître Boerhaave ; il remit avec lui en honneur la méthode hippocratique, le retour à l'observation de la nature, l'hygiène comme fondement de la

lutte contre le mal, la condamnation des violents remèdes de la génération précédente, les purgatifs violents, les saignées, les émétiques ; il protesta surtout avec la plus grande énergie contre l'abus des saignées : abus qui en effet finit alors par disparaître ; il mit à la mode au contraire les exercices physiques, les promenades en plein air : les dames inventèrent les robes courtes ou « tronchines », pour suivre à cet égard ses ordonnances ; il fit ouvrir les appartements, les fenêtres, même en hiver, cesser la déplorable coutume, par exemple, de tenir hermétiquement closes et même collées les fenêtres du palais de Versailles, de la Toussaint à Pâques ; il prêcha en un mot le retour à la vie saine, à la vie naturelle, et le rapprochement s'impose entre ses prescriptions médicales et les enseignements de son compatriote Rousseau : il y aurait un beau livre à faire sur Genève au XVIII[e] siècle. Tronchin fut en particulier un apôtre de l'inoculation de la variole, et son parent, M. Henry Tronchin, nous fait à ce sujet un récit fort attachant de l'histoire de l'inoculation au XVIII[e] siècle ; il fut appelé à Paris en 1756 pour pratiquer l'inoculation sur les deux enfants du duc d'Orléans ; son succès fut retentissant ; la mode s'en mêla et les dames portèrent un moment les bonnets à la variole, dont les rubans étaient ornés de pois à l'imitation des boutons de la petite vérole. Il inocula aussi en 1763 le fils du duc de Parme, avec un succès qui prit les proportions d'un événement national. — Voltaire fut le plus illustre malade de Tronchin ; il voua à son médecin, par intérêt, nous dit-on, une sorte de culte, auquel le médecin ne répondait que par une assez médiocre estime pour son client : c'est que le médecin avait encore de la religion et que le client n'en avait plus beaucoup ; on ne nous dit pas ici que la célébrité du client contribua peut-être un peu à celle du médecin ; on constate qu'en fait, au temps du séjour de Voltaire aux Délices, les malades affluaient à Genève chez Tronchin en passant ou en revenant par Ferney : Genève alors ne suffisait plus à loger tous ses visiteurs et visiteuses, malades ou bien portants : lorsque Voltaire en 1778 retourna à Paris pour y triompher, Tronchin y était fixé comme médecin ordinaire du duc d'Orléans, il redevint un moment le médecin du grand philosophe ; il prédit que les fêtes dont on l'accablait le tueraient ; il eut encore raison. Trouchin ne fut pas à proprement parler le médecin de J.-J. Rousseau, mais un moment du moins son confident et son ami ; la *Nouvelle-Héloïse* scandalisa le médecin et acheva une rupture déjà commencée depuis les premiers ouvrages de Rousseau ; le médecin perdit toute estime pour un homme dont la vie privée faisait trop de contraste avec ses déclamations vertueuses. Il est évident que les deux tempéraments ne pouvaient pas longtemps s'accorder. Tronchin passa donc ses dernières

années à Paris, dans une sorte de retraite dorée chez le duc d'Orléans, pour qui il était comme un ami ; il y mourut doucement. — Cette aimable biographie se complète en appendice de lettres inédites de J.-B. Rousseau, de Quesnay, de Voltaire et Madame Denis, de Diderot, de Buffon. — J.-E. DRIAULT.

Edmond PIONNIER. **Essai sur l'histoire de la Révolution à Verdun (1789-1795)**; Paris, Champion; Nancy, A. Crepin-Leblond, 1906, in-8, XIX-565 et CXXXVI p. (2 plans et 5 fac-similés).

La Révolution à Verdun méritait d'être longuement décrite, car son histoire intéresse à la fois l'histoire locale et l'histoire générale. M. Pionnier l'a consciencieusement étudiée. Il a fait de patientes recherches d'archives et, en général, il est bien informé [1].

Après avoir tracé le tableau économique et montré l'organisation municipale de la vieille cité épiscopale, peuplée d'églises et de couvents, il raconte les élections aux États généraux, analyse les cahiers des trois ordres (chap. I et II) et les premières transformations administratives, création de la garde nationale, formation du département du Barrois, établissement du conseil général de la commune, du district, des tribunaux, du clergé constitutionnel (chap. II). Il décrit ensuite les principaux épisodes de la guerre étrangère, l'œuvre de Beaurepaire, le blocus et la capitulation de Verdun, l'occupation prussienne (chap. III à VI). Il consacre les trois derniers chapitres à l'organisation du gouvernement révolutionnaire, à la société populaire, aux missions des conventionnels Bô et Mallarmé, au régime terroriste, à la réaction thermidorienne. Un appendice, où il traite des biens nationaux et de l'émigration, de nombreuses pièces justificatives, un index alphabétique des noms de personnes complètent son ouvrage.

Le récit de M. P. est souvent instructif. Par exemple, il nous apprend que les campagnes n'ont pu exprimer librement leur opinion, qu'à Verdun, comme dans beaucoup d'autres lieux, ce furent les bourgeois, l'élément le plus favorisé du tiers état, qui présidèrent à la rédaction des cahiers (§ 2 et 3, chap. I, et note 1, p. 42); que la bourgeoisie, la noblesse et le clergé témoignèrent du désir d'améliorer le sort de la basse classe, que les deux ordres privilégiés consentirent même spontanément à supporter leur part des impositions futures (p. 30); que les élections

1. Cependant il donne place dans sa bibliographie aux *Archives parlementaires* de Mavidal et Laurent, à l'*Histoire de la Révolution*, de Louis Blanc, à l'*Histoire des Girondins*, de Lamartine, et il oublie le *Club des Jacobins* de M. Aulard, l'*Assistance sous la Législative et la Convention*, de M. Ferdinand Dreyfus, les *Origines des cultes révolutionnaires*, de M. Mathiez.

aux États généraux eurent lieu à deux degrés pour la noblesse, à deux ou trois pour le clergé et à quatre pour le tiers état (p. 44) ; que la prise de la Bastille n'eut guère de retentissement à Verdun (p. 52), mais qu'en revanche, la fuite du roi y causa une vive émotion (p. 107). Il fait une critique très serrée, encore qu'un peu longue, de la thèse du suicide de Beaurepaire et il conclut, avec raison, je crois, que l'assassinat du commandant en chef est « la seule hypothèse probable, sinon certaine » (p 231). Il nous donne d'utiles détails sur les représailles exercées contre les terroristes, après le 9 thermidor (p. 477 sqq.), par les corps administratifs (p. 491), bien plus que par la majorité de la population (p. 494) ; sur les opérations électorales et sur l'état d'esprit des électeurs de brumaire an IV (p. 509-510) ; sur l'application du maximum, le pain de l'égalité et la fraude des boulangers (p. 451 sqq.) ; sur la constitution civile du clergé, acceptée par la majorité du clergé séculier ; sur le culte catholique, qui s'exerça librement (p. 104) jusqu'à l'arrivée, en février 1792, du représentant Bô, le promoteur de la déchristianisation (p. 379 sqq.) ; sur la renaissance de ce même culte après la chute de Robespierre (p. 500 sqq.) ; sur les revenus des communautés religieuses ; sur les ventes des biens nationaux, acquis, pour la plupart, à très bon marché, par la bourgeoisie aisée (p. 543 ssq.) ; sur les émigrés, qui se recrutèrent surtout dans la bourgeoisie et qui ne furent jamais très nombreux (p. 565).

Mais c'est avant tout l'histoire administrative et militaire de Verdun que M. P. s'est attaché à écrire. Sur les neuf chapitres de son livre, quatre sont consacrés aux événements militaires. C'est beaucoup peut-être. Certaines questions méritaient un développement que M. P. ne leur a pas donné. Il ne nous renseigne ni sur la campagne électorale, ni sur la condition sociale des électeurs en 1789, ni sur la presse politique, ni sur l'assistance publique, et ce qu'il dit du mouvement girondin (p. 318, 322, 328, 331, 342), du commerce et de l'industrie en 1789 (p. 4), des fêtes décadaires (p. 537), de l'instruction publique (p. 18, 35, 445, 517), est vraiment trop insuffisant.

Malgré un réel souci de l'exactitude, M. P. n'a pas su éviter quelques fautes de critique et quelques erreurs. P. 367, rien ne l'autorise à déclarer que la fête de la Fédération républicaine, en octobre 1793, fut célébrée avec moins d'entrain que les années précédentes, et, p. 166, c'est sans preuves, qu'il traite de « complaisante » la déposition de 60 terrassiers en faveur de l'ingénieur Bousmard, accusé de trahison. P. 21, il semble croire qu'à Verdun seulement les hommes de l'ancien régime ont, au début de la Révolution, appliqué les institutions nouvelles. Il ignore les procédés

employés par l'administration en temps de disette, au XVIII[e] siècle, car, p. 4, note 1, il voit dans la création d'un grenier d'abondance par la municipalité « une nouveauté qui mérite d'être signalée ». P. 164, de ce que le district et le conseil de la commune ont blâmé la suspension du roi et la journée du 10 août, il conclut que les corps administratifs sont en majorité antirévolutionnaires et rétrogrades, comme s'il oubliait, qu'au 10 août, la plupart des gens concevaient mal un régime autre que la monarchie. P. 559, il a tort d'affirmer que les domaines nationaux furent partout d'un bon marché extraordinaire [1]. P. 538, il écrit que « si certains privilégiés ont cru devoir formuler des réserves sur les transformations imposées, toutes les innovations introduites par le régime naissant ont réuni, dans la cité, les suffrages des déshérités et des humbles ». L'action des humbles n'apparaît guère dans son livre ; à Verdun, les idées démocratiques n'ont dominé que sous Bô et Mallarmé : avant et après eux, la prépondérance reste à la bourgeoisie « riche, égoïste et timorée ». Ce n'est pas sans raison que la Convention considéra Verdun comme antirévolutionnaire ; de même que son républicanisme, le patriotisme de cette ville frontière n'a pas été très vif : au premier coup de canon ennemi, elle parle de capituler (chap. V) ; en avril et mai 1793, ses gardes nationaux sont accusés de mauvaise volonté et de négligence (p. 355-359) ; en mars, on lui demande un contingent de 174 soldats : 2 volontaires seuls se présentent ; on doit recourir au tirage au sort, et 41 des désignés présentent des remplaçants ; en août de la même année et à la fin de 1794, les Verdunois ne mirent pas plus d'empressement à servir la patrie (p. 365-366, 513). — Enfin il n'a pas clairement saisi l'évolution politique des clubs verdunois. S'il remarque (p. 372) que le programme de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité a varié, il écrit que les clubistes ont cru bon d'ajouter les épithètes de « Société populaire et fraternelle » au titre de la Société (p. 368, note 1), et qu'en manifestant de leur dévouement à la Convention, ils ont cherché à faire oublier leurs anciennes manifestations girondines (p. 372). En réalité, en prenant le titre de Société « populaire », les Amis de la Liberté et de l'Égalité se sont profondément transformés. Les « Amis de la liberté » étaient gagnés aux théories de la Gironde ; la « Société populaire des Amis de la Liberté » est pour la République une et indivisible. Avant son épuration par le représentant Bô, elle est déjà un club nouveau. Cette transforma-

1. Pour ne prendre qu'un exemple, M. Charléty remarque que les biens des ecclésiastiques et des émigrés se sont vendus, dans le département du Rhône, en général, deux et trois fois leur prix d'estimation. *Département du Rhône, Documents relatifs à la vente des biens nationaux*, Paris, 1906, Avant-propos, p. XVIII.

tion n'est ni fortuite, ni intéressée ; elle coïncide avec le triomphe de la Montagne et les débuts du gouvernement révolutionnaire ; elle n'est pas un fait isolé : ailleurs, à Dijon notamment [1], les clubs subissent au même moment la même évolution ; la « Société populaire » annonce un régime nouveau.

La méthode de M. P. n'est pas non plus toujours très rigoureuse. Ses références sont souvent absentes ou incomplètes. Trop nombreux sont les documents dont il n'indique pas la provenance : tels les arrêtés et l'adresse des corps administratifs (p. 161, 177), du district de Verdun (p. 343) ; tel un ordre du prince de Reuss et du marquis de Luchesini (p. 262) ; tel un rapport au sujet du commissaire des guerres, Pichon (p. 166) ; telles des phrases de Beaurepaire (p. 139) et d'un interrogatoire subi par le maire (p. 161) ; telles des lettres de Gossin et Ternaux (p. 162), de Lemoine (p. 179), de Madin (p. 247 et 414) ; tel un rapport des commissaires de Bar (p. 140). Presque tout le § 2 du chapitre IX sur l'approvisionnement de Verdun est écrit sans références. P. 139, il prétend, sans nommer ses sources, que la garnison de Longwy ne se joignit jamais à celle de Verdun. P. 46, 58, 59, note 1, 47, note 2, il se contente de donner la cote sans rappeler le dépôt où il a puisé ses renseignements. Il cite sans indications de pages le Dr Lachèze (p. 200), le prince royal Frédéric-Guillaume (p. 253), Cavaignac (p. 140, 169), Mérat (p. 165), Vistot (p. 161-165), Lemoine (p. 162, 168, 174, 179), Galbaud (p. 139), Gœthe (p. 147). La correction typographique laisse également à désirer [2].

Ces imperfections mises à part, le livre de M. P. est une intéressante contribution à l'histoire de la Révolution ; on le lira avec profit. — J. Letaconnoux.

Département du Rhône. Documents relatifs à la vente des biens nationaux publiés par Sébastien Charléty, professeur à l'Université de Lyon. Lyon, Imp. Schneider ; Paris, F. Leroux, 1906. In-8, xviii-722 p. (Collection de documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution française, publiée par le Ministère de l'Instruction publique).

La « Collection de documents inédits sur l'histoire économique de la

1. Cf. Hugueney, *Les Clubs Dijonnais sous la Révolution*, Dijon, 1903, in-8 (Cf. la *Revue*, t. VII, p. 552).

2. P. 29, « dans l'église de RR. PP. Récollets », pour : dans l'église des.. ; p. 109, « et expédié », pour : est expédié ; p. 175, « sous peines de châtiments », pour : sous peine ; p. 226, « vers 3 heures nu matin », pour : du matin ; p. 258, « deux commissaires prussiens, guidées par » pour : guidés ; p. 335, « mains forte », pour : main forte ; p. 506, « prêtes » pour : prêtres ; p. 508, « *eut* été », pour : eût été.

Révolution française » publiée par les soins de la « Commission de recherche et de publication des documents relatifs à la vie économique de la Révolution », vient de s'ouvrir par deux volumes qui témoignent tous deux d'un travail considérable et qui sont appelés à rendre aux travailleurs de grands services ; l'un, de M. C. Bloch, donne les cahiers des paroisses du bailliage d'Orléans ; l'autre, de M. Charléty, le tableau des ventes de biens nationaux dans le Rhône. La publication de M. Bloch n'est pas encore complète : elle sera suivie d'un tome II, lequel contiendra les index et tables indispensables pour utiliser un recueil de ce genre. Aussi est-il préférable d'attendre l'apparition du second tome pour consacrer un compte rendu détaillé à ce très intéressant ouvrage. Celui de M. Charléty forme, au contraire, un tout ; il a même servi de base à l'instruction ministérielle [1] où est tracé le cadre des publications semblables auxquelles il est à souhaiter que se livrent les comités départementaux : il est destiné à servir de modèle aux éditeurs de ces sortes de recueils. C'est à ce dernier titre surtout qu'il importe d'en signaler quelques défectuosités, non indiquées, semble-t-il, jusqu'ici ; ceux qui suivront M. C. dans la tâche, incontestablement très difficile, qu'il a inaugurée, et qui auront le devoir de faire mieux, précisément parce qu'ils viendront après lui, seront peut-être bien aises d'être mis en garde contre les insuffisances de ce travail très méritoire, fort utile tel qu'il est, moins utile cependant qu'il aurait pu être, offrant quelques lacunes graves, et, certainement, hâtivement fait.

Trois parties essentielles le constituent : état des biens nationalisés de 1re et de 2e origine au moment de la nationalisation ; vente desdits biens ; pièces annexes.

La première partie, *Inventaires*, est la préface naturelle du recueil des ventes : il est du plus haut intérêt de pouvoir se rendre compte de l'étendue et de la valeur des biens confisqués par la nation. On se heurte malheureusement ici à une difficulté grave, celle qui empêchera toujours de pouvoir répondre par un chiffre précis à la question si souvent posée de la valeur des biens ecclésiastiques en 1789, et qui existe tout aussi bien pour un département, même pour une ville, que pour la France entière : l'insuffisance et le peu de garantie d'exactitude des documents. Ceux qu'on peut utiliser pour ces inventaires sont les déclarations fournies en 1789 et 1790 par les bénéficiers et les communautés religieuses, et, d'autre part, les états de biens ecclésiastiques (et plus tard de biens d'émigrés) fournis par les officiers municipaux. Or, on ne peut se fier aux premiers, et, peut-être, encore moins aux seconds : M. C. les

1. Reproduite dans le *Bulletin trimestriel* de la Commission, n° 1, p. 39 sqq.

déclare lui-même (p. 116), — et avec grande raison, — mal rédigés, confus, incomplets, et il ne dissimule pas (p. 4) qu'il est impossible d'arriver à des résultats solides sur la valeur des biens de première origine (ajoutons : et de seconde). Il pense qu'on peut tout au moins arriver à des résultats approximatifs : cette appréciation est peut-être trop optimiste.

En ce qui concerne les biens ecclésiastiques dont l'inventaire est donné d'abord par établissements, ensuite par communes, on est frappé du peu de concordance des données et de l'absence de méthode avec laquelle ces inventaires ont été faits ; tantôt les charges sont indiquées, tantôt elles sont omises : le produit des dîmes est mentionné quelquefois, il ne l'est pas toujours. Les évaluations sont généralement faites en revenu, mais il arrive parfois aussi qu'elles le soient en capital (p. 17, 49, 77, etc.). M. C. l'indique, mais il n'en subsiste pas moins là une cause regrettable de confusion. D'ailleurs l'indique-t-il toujours ? Il est à craindre que non ; ce n'est guère en effet que par la confusion du capital et du revenu que peut s'expliquer la surprenante addition de la p. 43, où 28 articles appartenant à l'abbaye de la Déserte, *dont un de 42.400 l.*, arrivent à faire un total de 11.088 l. 12 s. 3 d. D'innombrables contradictions se font remarquer entre les deux parties des inventaires, celle par établissement et celle par communes : p. 14, nous ne voyons pas que l'abbé d'Ainay possède aucune dîme à la Croix-Rousse : p. 100, il en apparaît une, d'une valeur de 1000 l. Le domaine Paradis, à la Guillotière, à la congrégation Sainte-Élisabeth des Deux-Amants, est loué 1.500 l. à la p. 44, et seulement 880 à la p. 103. Les biens du chapitre de Villefranche, dans la commune de Denicé, figurent pour une valeur de 25.315, l. p. 17, et, p. 156, l'estimation *totale des biens ecclésiastiques*, dans la même commune, ne dépasse pas 17.008 l. 4 s. Les collèges de Lyon possèdent, p. 22, un domaine à Oullins : aucune trace de cette propriété dans l'inventaire de la commune d'Oullins, p. 132. Le domaine des Grands Carmes des Terreaux, à Limonest, rapporte 1014 l. à la p. 28, 539 l. 8 s. seulement à la p. 129 ; celui de Courzieu aux Ursulines de Saint-Just, tombe de 1.000 l. p. 45, à 700 l. p. 125 ; etc. A ces contradictions des documents s'ajoutent des fautes d'impression absolument inévitables quand on accumule pareille quantité de chiffres [1] : si bien que lorsqu'on veut un peu pénétrer au fond des choses, on est absolument déconcerté, et l'on ne peut pas ne pas se sentir pris d'un certain scepticisme sur la valeur de toutes ces indications.

1. Exemple : une maison, rue Bellecordière, de l'abbaye de la Déserte, est indiquée p. 43 comme louée 1500, et, p. 63, comme louée 2.500.

Si la véritable importance des biens ecclésiastiques dans le Rhône reste encore inconnue après le travail de M. C., l'état de fortune des émigrés l'est au moins autant, peut-être même plus, car ici, à la différence des biens d'Église, pour lesquels M. C. franchit les limites du département (bien qu'il ait déclaré ne s'occuper que du département du Rhône tel qu'il fut créé en 1793) à la suite des déclarations fournies par les ecclésiastiques, il n'est question que des états fournis par les municipalités. On a donc, non ce qu'ils possèdent, mais ce qu'ils possèdent dans le Rhône [1] de telle sorte que nous ne savons rien, en somme, de l'ensemble de leurs propriétés. Ces listes d'émigrés paraissent surabondantes ; au lieu de transcrire tous les noms fournis par les municipalités qui, généralement, envoyèrent des listes d'absents et non de véritables émigrés, il semble qu'il aurait été plus simple de laisser de côté ceux qui n'y paraissent un instant que pour être rayés aussitôt, tous ces noms « barrés sur l'état », si nombreux, p. 92 et suiv., et de se borner, sinon à ceux dont les biens furent effectivement vendus, du moins à ceux qui furent régulièrement inscrits sur les listes d'émigrés, et aux condamnés. Certes la question de la formation des listes et des radiations est une question de toute première importance dans l'histoire révolutionnaire : elle offre même un tel intérêt que, bien qu'elle touche de très près l'histoire des ventes, peut-être serait-il préférable d'en faire l'objet de publications spéciales, plutôt que de la mêler à la vente des biens nationaux qui offre, à elle seule, assez de points de grande importance pour remplir aisément la place, nécessairement limitée, que la Commission d'histoire économique de la Révolution peut accorder aux éditeurs.

En somme, il faut le reconnaître, il règne un grand désordre dans toute cette partie *Inventaires* : la méthode est incertaine, les indications confuses et souvent contradictoires ; le profit qu'on en peut tirer est problématique. Peut-être pourrait-on atténuer ces inconvénients en se montrant beaucoup plus sobre d'indications, surtout d'indications de chiffres : en les écartant, par exemple, dans les cas où ils sont contradictoires, et où l'on n'a pas de moyen de faire, entre des données différentes, un choix judicieux : en sacrifiant ceux qui pèchent trop visiblement par confusion ou par défaut d'attention ; en éliminant ce qui ne se rattache pas directement aux *Ventes*, qui doivent suivre, et qui sont la partie essentielle de ces sortes de publications. Toute la place qui pourrait être gagnée sur la par-

1. Il arrive que des émigrés soient indiqués comme possédant des biens dans d'autres départements, mais il ne s'agit que d'une simple énonciation vague, jamais d'une détermination précise.

tie *Inventaires* pourrait certainement être utilisée, avec profit, pour la partie *Ventes*, qui a besoin de beaucoup d'étendue, et où M. C. a donné beaucoup de choses essentielles, sans cependant donner toutes celles qui l'étaient.

Dans les *Ventes*, la base étant beaucoup plus solide, le travail de M. C. prend une allure beaucoup plus satisfaisante et c'est là qu'il peut rendre des services. M. C. donne l'indication des biens vendus, des prix d'estimation et d'adjudication, des anciens propriétaires et des acquéreurs; il donne de plus, les tables, d'une part, des anciennes mesures et, d'autre part, de la dépréciation des assignats, qui permettent à chacun de se rendre compte de l'importance d'un bien vendu, et de convertir la valeur nominale en valeur réelle. Tout au plus peut-on regretter ici que M. C. laisse toujours ce soin à ses lecteurs: il faut en effet compter avec leurs distractions, leur ignorance parfois, et il eût peut-être été bon que de temps à autre on mît sous leurs yeux ce que signifient en valeur réelle les chiffres démesurément enflés par la dépréciation du papier-monnaie.

Deux choses néanmoins, toutes deux de première importance, manquent encore aux *Ventes*.

La première (et c'est la lacune la plus fâcheuse) est l'absence de toute indication sur la valeur réelle des paiements effectués. C'est en effet s'illusionner gravement que de croire qu'on a tout fait quand on a permis d'opérer la conversion du prix nominal de vente en valeur réelle: comme ce prix a été, dans l'immense majorité des cas, acquitté en versements successifs faits en assignats de plus en plus dépréciés et que, dans l'immense majorité aussi des cas, les plus gros de ces versements ont été faits au moment de la plus grande dépréciation du signe, la différence est énorme entre le prix (réel) de vente, et la valeur (réelle aussi) du total des versements. On court tout droit à l'absurde, lorsqu'on croit ou lorsqu'on laisse croire que les biens nationaux ont été payés ce qu'ils ont été vendus. A vrai dire même, ce qui importe le plus, c'est moins le prix de vente que l'époque des paiements. Un bien vendu 2.000 fr. en 1791 et payé comptant (cas rare, mais dont il y a néanmoins des exemples) s'est trouvé, en réalité, vendu beaucoup plus cher qu'un bien de 4.000 fr. vendu en même temps, mais payé pour la plus grande partie à la fin de l'an III ou en l'an IV. Il est permis à un lecteur ou d'ignorer ce fait, ou de le perdre de vue, et c'est pour cela qu'il était du devoir strict de l'éditeur de lui rappeler qu'on n'a rien fait, si à une première réduction du prix de vente nominal en prix réel, on n'en ajoute pas une seconde, nécessitée par l'infériorité considérable, le plus souvent, du produit vrai des paiements par rapport au prix (même réel) de la vente. Un critique (*Revue*

Critique, 20 août 1906) a loué M. C. d'avoir permis de déterminer « quelle somme approximative les biens nationaux ont rapportée à l'État. « C'est précisément ce que sa publication ne permet pas du tout, ni complètement, ni même approximativement, faute de toute indication sur ce point essentiel : il est même à craindre qu'elle n'engendre là-dessus des idées fausses. Certes, il est absolument impossible, quand on opère sur plusieurs milliers de ventes, de donner pour chacune le détail des paiements (seule méthode, pourtant, qui pourrait faire connaître ce que la vente des biens nationaux a rapporté à l'État) : mais ce qu'il est impossible de faire pour chaque vente, il est très possible, et je crois nécessaire, de le faire de temps à autre, pour quelques-unes prises à titre d'exemples, de manière à ce que le lecteur soit prémuni contre l'erreur, aussi énorme que fréquente, qui consiste à croire que telle propriété vendue, par exemple, en décembre 1793, 20.000 l., soit, avec l'assignat à 50 %, 10.000 l., ait été payée effectivement 10.000 l. alors qu'elle a bien pu être intégralement soldée avec 2.000 ou 2.500 l. Les renseignements à cet égard se trouvent, soit dans les décomptes des acquéreurs, soit dans les relevés des paiements effectués que l'administration de l'enregistrement a fait dresser en vue de parvenir à établir ces décomptes ; ils présentent un grand intérêt ; ils sont le complément indispensable des actes de vente. Ont-ils donc entièrement disparu des Archives du Rhône ? N'en trouve-t-on aucune trace dans les fonds versés à ces Archives par l'administration de l'enregistrement ? Je l'ignore, ne connaissant pas ce dépôt : j'affirme toutefois que le cas serait bien regrettable, bien extraordinaire, et que, tout au moins, une lacune aussi grave méritait d'être indiquée. Ou bien M. C. n'a-t-il pas pensé à orienter ses recherches de ce côté ?

Ce qui contribuerait à le faire craindre, c'est la singulière théorie qu'expose M. C. p. 185, et d'après laquelle, une fois un acte de vente passé, notre curiosité doit se tenir pour satisfaite et n'a plus le droit de rien réclamer. « Ce qui importe, dit-il, c'est de connaître le premier adjudicataire, le premier acquéreur du bien national. Qu'il ait dû, dans la suite, céder son achat pour des raisons que nous ignorons et ignorerons probablement toujours... la chose est pour nous de faible intérêt. » Loin de là ; il est au contraire du plus vif intérêt pour l'histoire de savoir si les acquéreurs de biens nationaux ont acheté, par exemple, pour garder ou pour repasser, aussitôt qu'ils trouveraient moyen de le faire, avec quelques francs de bénéfice, un bien qu'ils considéraient peut-être comme un embarras, ou même comme un danger. Il importerait au plus haut point de pouvoir faire exactement la part de la stabilité, et celle de la mobilité et de la spéculation, dans l'achat des biens nationaux et de savoir

comment le classement a fini par s'en faire. A cet égard, comme au point de vue signalé précédemment, l'histoire du lendemain de la vente offre autant, sinon plus d'importance, que celle du jour même : et la circulaire ministérielle a eu parfaitement raison, contrairement à l'opinion soutenue ici par M. C., de signaler le rapide va-et-vient des biens nationaux d'une main à l'autre comme un des côtés les plus curieux et les plus importants de l'histoire des ventes. L'absence, ou du moins la rareté d'indications relatives à cette circulation rapide et désordonnée, est donc la seconde lacune que l'on peut remarquer dans la partie *Ventes*. Quelques cessions, reventes, sont signalées, en assez petit nombre : on ne cite point d'exemples de transmissions rapides et multipliées. Il serait bien étrange, cependant, que le Rhône ne présentât point d'exemples d'un fait qui a été très général, sans doute universel. Ici encore, d'ailleurs, il ne sera au pouvoir d'aucun éditeur de suivre, à travers ses vicissitudes quelquefois nombreuses, l'histoire d'un bien national : il faudrait, pour y parvenir, avoir la clef qui ouvrirait et la patience qui permettrait de fouiller toutes les archives de l'enregistrement, toutes les études de notaires : c'est chose manifestement impossible. Mais l'impuissance d'arriver à des résultats complets est-elle une raison suffisante pour ne pas chercher à obtenir des résultats partiels ? Que chacun cherche, dans la mesure de ses forces, à en augmenter le nombre, et il fera œuvre utile : car, il faut l'avouer, ce que l'on saura des ventes de biens nationaux sera toujours bien insuffisant, tant qu'on manquera de renseignements précis sur les transmissions que ces biens nationaux ont pu subir, non point jusqu'à nos jours, ce qui serait sans intérêt, mais pendant tout le temps (jusqu'à 1825 environ) où ils restèrent, par l'opinion, distingués avec défaveur, des biens patrimoniaux. L'indifférence systématique et trop commode que professe à cet égard M. C. est regrettable et risquerait, si elle était imitée, d'orienter d'un mauvais côté l'étude des ventes nationales, et de détourner de recherches qui sont ingrates et difficiles, mais nécessaires.

Dans la troisième partie, *Pièces annexes*, le choix à faire ne peut être qu'assez arbitraire : les documents cités par M. C. sont intéressants. On se serait attendu à y trouver quelques indications sur une des plus intéressantes questions que présente l'histoire des ventes dans le Rhône, à savoir les violences, attentats, assassinats mêmes, dont les acquéreurs, auraient, a-t-on dit, été victimes pendant la réaction thermidorienne et pendant le Directoire. Bruits tendancieux et peut-être fort exagérés. Le silence de M. C. autoriserait à penser que les documents du Rhône sont muets à cet égard : et alors ce serait un nouvel indice d'une notable exagération dans les plaintes et dans les dénonciations portées au Corps législatif, en l'an IV

et en l'an V ; en tout cas, on aurait désiré, dans une publication relative au Rhône, que cette question si importante ne fût pas entièrement passée sous silence. — Les bordereaux d'indemnités du milliard sont pour la question des ventes un document de tout premier ordre, dont il est regrettable que M. C. n'ait pas tiré plus de parti : ce qu'on peut surtout leur demander, c'est moins le chiffre de l'indemnité allouée à chaque intéressé, détail assez indifférent, que la connaissance des biens recouvrés, à cette date de 1825, par les anciens propriétaires dépossédés ou leurs familles : les chapitres II et III des bordereaux (biens achetés directement de l'Etat, ou rachetés à des tiers, par l'ancien propriétaire ou par personnes réputées interposées) offrent à cet égard un intérêt capital. Si vraiment, comme le dit M. C., p. 629, un seul des émigrés du Rhône a recouvré quelque chose, le cas était assez singulier pour qu'on appelât sur lui l'attention.

Il importe enfin de signaler plusieurs erreurs de détails. P. XII, où M. C. a-t-il pris que les biens des curés n'ont été vendus qu'après la séparation de l'Église et de l'État ? Il n'y a qu'à ouvrir son recueil, aux dates de 1791, 1792, pour voir de nombreuses preuves du contraire. — P. XVII, pourquoi ne pas dire que si les biens ecclésiastiques paraissaient rapporter peu en comparaison de l'importance du capital, une des causes (très nombreuses d'ailleurs) de ce fait était les dissimulations de prix dans les baux ecclésiastiques (comme du reste aussi dans les baux laïques) ? — P. 183, M. C. affirme qu'à partir de vendémiaire an VII, la règle fut qu'on ne paya plus qu'en numéraire : il n'en est rien ; il a oublié l'existence de la loi du 27 brumaire an VII, dont cependant, chose curieuse, il cite quelques applications, p. 482 et 483, sans voir qu'il y a là une loi nouvelle et un fait qui dément directement son assertion. — Même p. 183, rien de plus confus et de plus obscur que l'exposé fait de la loi du 16 brumaire an V ; rien de plus faux que ce qui est dit de la loi du 2 fructidor an V, qui, bien loin d'ordonner aucun paiement en mandats au cours, ne parle ni de mandats, ni de cours, et cela pour bien des raisons, dont la première est que la loi du 16 pluviôse an V avait décrété qu'il ne serait plus publié de cours de mandats. — P. 122, 291, 404, on ne devrait pas parler de ventes faites sous l'empire de la loi du 12 prairial an III ; aucune n'a été faite, à vrai dire, d'après cette loi, puisque celles qui avaient eu lieu ont été annulées et refaites sous le régime, très différent, de celle du 27 prairial an III. — M. Marion.

Ernest Daudet. **La Terreur blanche**. *Épisodes et souvenirs (1815)*, 2e édition. Paris, Hachette et Cie, 1906. In-16, xiii-249 p.

Quand Horace lançait son *Exegi monumentum*, il avait une double

excuse : d'abord, il écrivait en vers, et l'on sait que la vanité est une vertu pour les poètes ; en second lieu, il est vrai que voici bientôt deux mille ans qu'on lit Horace. M. Ernest Daudet, qui écrit en prose, et qui n'est pas sûr du tout qu'on le lise encore au XLe siècle, n'en a pas moins toute la superbe prophétique d'un poète.

Jugez plutôt. Ayant éprouvé le besoin de rééditer ses études sur la Terreur blanche, parues en 1878, il est à ce point rempli d'admiration pour son œuvre qu'il ne trouve rien à y changer ; rien, pas même la préface [1]. Dès 1878 il savait tout, et avait fait œuvre éternelle. M. D., qui passe pour être très versé dans l'histoire de la Restauration, n'a donc rien appris depuis 1878 ; ignore-t-il la quantité de mémoires publiés, de documents mis au jour, depuis trente ans ?

M. D. les ignore ; dès 1878 il savait la vérité définitive ; du moins nous devons le croire sur parole, car il juge superflu de nous indiquer les garants de ses affirmations, ou, quand il cite ses sources, c'est comme s'il ne les citait pas. Comment, je vous prie, contrôler des références de ce genre : « Archives du dépôt de la guerre », ou bien « Documents judiciaires », ou encore « Archives nationales » tout simplement ?

Or, nous ne voulons pas croire M. D. sur parole, à cause de la romanesque et inquiétante précision de son récit, et nous tenons à contrôler ses dires. Une petite expérience suffira.

J'ouvre le livre au hasard : p. 16. Nous sommes à Bordeaux, fin mars. Je lis ceci : « A dater de ce jour (26 mars 1815) s'accomplirent des événements « dont les détails n'ajouteraient rien à l'intérêt de ce récit. » Si M. D. avait pris la peine de consulter, aux Archives nationales, le carton F7 3785, il y aurait, au contraire, trouvé la preuve d'événements importants : c'est, dans le bulletin du 27 mars, la mention de démarches faites auprès des banquiers bordelais en faveur des Bourbons, et la curieuse lettre adressée de Nîmes à Soult par le duc d'Angoulême ; — ce sont, dans le bulletin du 30 mars, plusieurs lettres interceptées dont le duc d'Angoulême était soit le destinataire, soit l'expéditeur. Ces faits méritaient quelque considération [2].

---

1. Il reproduit, en effet, la préface de sa première édition, avec cette note savoureuse : « En réimprimant aujourd'hui la préface écrite, voici vingt-huit ans pour la première édi- « tion de ce livre, je dois constater que *pas plus que dans les récits que j'y ai réunis, je n'ai rien « à en retrancher ni rien à y ajouter.* Tout ce que j'y ai dit alors demeure vrai et me dispense « d'en écrire une autre. »

2. M. D. préfère se réserver pour de beaux effets littéraires. Voyez ceci, p. 19 : « Cette « nuit fut une nuit fiévreuse, tumultueuse, agitée. La princesse, rentrée dans sa chambre « vers une heure, s'était jetée sur son lit. MM. de Montmorency, et de Lur-Saluces veil- « lèrent dans le salon qui précédait son appartement. Les bruits des rues leur arrivaient... » Tout le paragraphe serait à citer.

J'ouvre encore le livre au hasard : p. 251. Nous voici à Toulouse : M. D. nous raconte les troubles des premiers jours d'août, précurseurs de l'assassinat du général Ramel. Il nous dit, à la date du 12 août [1] : « En « même temps que M. de Malaret était maire de la ville, il présidait le « collège électoral réuni en ce moment pour procéder à la nomination « des députés. » Or, M. de Malaret, maire sous les Cent Jours, ne l'était plus le 12 août; dès le mois de juillet, le duc d'Angoulême l'avait remplacé provisoirement par Villèle, et le 7 août, Villèle recevait la confirmation royale de sa nomination [2]. D'autre part, le collège électoral de l'arrondissement de Toulouse, que M. de Malaret devait en effet présider, ne se réunit que le 14, comme tous les autres. M. de Malaret qui s'enfuit, le 13 au soir fut remplacé par Espinasse [3]. Enfin, ce collège devait nommer des *candidats* à la députation, non des députés.

J'affirme que je n'ai pas choisi ces passages ; je les ai pris au hasard, et je crains que tout le reste du livre ne soit à l'avenant : mais l'ouvrage n'est pas digne d'une confrontation minutieuse que les documents et les travaux récents [4] rendraient facile.

Ce qui est sûr, c'est qu'une étude — et une très belle étude — de la Terreur blanche reste à faire, et est possible, grâce aux documents nombreux, variés et intéressants que nous possédons [5]. Mais je suis bien tranquille, ce n'est pas M. D. qui la fera. — Jules Cébv.

Christian Maréchal. **Lamennais et Victor Hugo.** Paris, Arthur Savaète, 1906. In-8, 152 p.

En octobre 1821, quelques mois après la mort de sa mère, Victor Hugo fut présenté à Lamennais par le duc de Rohan. M. Maréchal nous donne l'histoire de leurs relations, qui se prolongent jusqu'au fâcheux article de l'*Événement* en 1848. De cette intimité, peut-on conclure à une influence littéraire profonde ? En ces années surtout où il cherche sa voie, hésitant entre les partis en présence, soucieux de ménager l'avenir, le poète n'est disposé à s'engager à fond dans aucune doctrine. M. M. met évidemment un peu de complaisance à retrouver du mennaisianisme dans

1. En réalité ces événements se sont produits le 13.

2. Villèle, *Mémoires et correspondance*, t. I^er^, p. 299 et suiv.

3. Archives nationales F^1c^III, Haute-Garonne, 6. Arrêté du préfet à la date du 13 août. Villèle nous dit même dans ses *Mémoires* que c'est lui qui a été chargé, d'urgence, de présider la première séance pour la nomination du bureau.

4. Ceux de M. H. Houssaye, par exemple.

5. On en trouverait les principaux éléments dans les séries suivantes, aux Archives nationales : F^1c^III, BBIII et BB^18^, sans oublier BB^30^ (versement récent) enfin la riche série F7. Il faudrait en outre aller aux Archives de la Guerre, et dans certaines Archives locales.

toutes ses préfaces. Il ne faut pas oublier que ces déclarations solennelles sur la *spiritualité* de la poésie, sur son *utilité sociale*, sur la *vérité* dans l'art sont monnaie courante dans les polémiques de ce temps. Si Victor Hugo écrit dans la préface de *Cromwell* que la poésie vraie est dans « l'harmonie des contraires », c'est bien moins pour conformer son esthétique aux doctrines du philosophe chrétien, que pour prendre le contrepied exact de la théorie classique.

Il est utile cependant de signaler ces rencontres et ces analogies. A cet égard, la brochure de M. M. mérite d'être lue. Par malheur, les convictions ardentes de l'auteur font un peu de tort à son impartialité d'historien. C'est vraiment une idée singulière de considérer qu'après les *Odes*, les *Nouvelles Odes* et les *Ballades*, Victor Hugo s'est écarté de la bonne voie, qu'en 1828 commence la décadence d'un génie désormais perdu, et d'écrire : « Qui dira ce que l'œuvre du poète aurait gagné en solidité et en profondeur si aux vides abstractions, à l'insupportable verbiage métaphysique qui tiendra désormais la place des croyances reniées, une philosophie religieuse positive comme celle du catholicisme avait installé ses solides assises ? » (p. 142). M. M. a peine à se consoler de cette faillite du romantisme catholique. La littérature du siècle passé ne lui inspire que mélancolie. Il est vrai que l'avenir lui paraît souriant. Il escompte la renaissance prochaine de « cette philosophie des Bonald, des de Maistre et des Lamennais dont s'inspirent, avec tant d'éclat, de nos jours, des publicistes de génie...» (p. 13). Des *publicistes de génie*, c'est peut-être beaucoup dire... On voudrait connaître les noms. — Jules Marsan.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Études, revue fondée en 1856 par les Pères de la Cie de Jésus. 1906.

5 Novembre. = P. BLIARD. *Un couvent janséniste au XVIIe siècle*. [Critique de l'ouvrage récent de M. Gazier sur : Jeanne de Boisgnorel et Christophe de Beaumont (1750-1782). M. B. estime que les documents publiés par M. Gazier, panégyriste sans clairvoyance, présentent sous le jour le plus fâcheux le « triste monastère » des Hospitalières jansénistes de la rue Mouffetard, et leur troisième supérieure, Jeanne de Boisgnorel, « méchante langue » et dont « les lettres respirent trop souvent la haine, la rancune et le dédain ».]

20 Novembre. = P. DUDON. *La question romaine en 1805*. [Cet article comprend : 1° un résumé, qui ne contient rien de nouveau, de la politique de Bonaparte à l'égard du Saint-Siège, comme général en chef, puis comme premier Consul (notamment le traité de Tolentino et le Concordat); 2° trois pages sur les revendications présentées lors du sacre par Pie VII, au sujet des Légations; 3° une courte discussion des motifs qui ont poussé Napoléon, en 1805, à prendre la couronne d'Italie (« parce qu'il est Italien, parce qu'il fut le vainqueur d'Arcole, parce qu'il prétend être le Charlemagne de son temps »); 4° cinq pages sur la question romaine de 1805 à 1810 ; jamais Napoléon ne songea sérieusement à reconstituer le patrimoine de Saint-Pierre, et la question romaine fut toujours pour lui une « question purement politique ».]

La Révolution française. 1906.

14 Novembre. = H. LABROUE. *Pinet après la Convention d'après son « Memorandum »*. [Suite et fin. Exilé, à 62 ans, en vertu de la loi du 12 janvier 1816, Pinet se fixe d'abord à Constance, puis, en 1823, à Nyon, dans le canton de Vaud. C'est là qu'il écrit en 1824 son *Memorandum*. La Révolution de 1830 lui rouvre les portes de la France. Dans sa « Naration historique » écrite en partie avant, en partie après 1830, il juge Charles X qu'il caractérise par ces trois traits : dépravation des mœurs, lâcheté, fanatisme contrerévolutionnaire. Il écrit encore à Nyon, à la date du 15 septembre 1830, un court *Appendice* à son *Memorandum*, et il fait le parallèle entre le 10 août 1792 et les trois journées de juillet 1830. Retiré à Bergerac, sa ville natale, il y meurt le 8 novembre 1844, à 90 ans]. — A. MATHIEZ. *Manuscrit du « Vieux Cordelier »*. [Dans le *Vieux Tribun et sa Bouche de fer* (1797), Bonneville parle de quatre numéros inédits du *Vieux Cordelier*. La mère de Lucile Desmoulins, Mme Duplessis, légua à sa mort, les manuscrits à un parent de

Camille Matton aîné, qui, en 1834, dans une nouvelle édition du *Vieux Cordelier*, publia un fragment du nº VIII. Ces manuscrits passèrent en la possession du baron de Girardot qui permit à Carteron, archiviste aux Archives nationales, d'en prendre copie. Celui-ci en reproduisit des fragments assez étendus dans l'article « Indulgent » du *Complément de l'Encyclopédie moderne.*] — H. PRENTOUT. *Le mémorial du général Decaen (1793-1800).* [Decaen entreprit sous la Restauration la rédaction de ses mémoires ; nous n'en avons que des fragments, sous les titres de *Mémoires*, *Journal*, *Mémorial*. M. P. en publie quelques passages, notamment certains épisodes des guerres de Vendée, la mort du général Marigny, celle du général Beaupuy, la bataille de Savenay, une entrevue avec Hoche, le 5 nivôse an III, sa querelle avec Jourdan, le tableau d'une réception chez Barras, sous le Directoire, l'impression produite à l'armée du Rhin par la nouvelle du 18 brumaire, etc.] — H. POULET. *L'administration centrale du département de la Meurthe, de l'établissement des départements à la création des préfectures (1790-1800).* [A suivre. L'assemblée électorale, qui se tient du 26 mai au 10 juin 1790, élit les 36 administrateurs et le procureur général syndic. La moitié des administrateurs doit être renouvelée en 1791. La fuite à Varennes retarde, cette année, les opérations de l'assemblée électorale, qui se tient du 29 août au 7 septembre. Des 18 administrateurs sortants, deux seulement sont réélus. Le nouveau Directoire du département est aussi modéré d'opinions que l'ancien. Il envoie à la Législative, le 19 juin 1792, une protestation véhémente contre le renvoi du ministère Roland]. — *Notes de lecture.* I. *Un essai de paroisse laïque au XVIII^e siècle.* [Reproduction d'un article de l'*Univers* du 14 août 1906. En 1780, Verniollet, curé du Mesnil-Saint-Pierre, en Beauvaisis, fait rejeter par ses paroissiens l'évêque de Beauvais et tente de remettre ses pouvoirs à « l'assemblée cultuelle de ses fidèles ».] II. *Le contrat de mariage de Danton. La maison de son beau-père.* [Publié par M. Gustave Bord dans l'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux* du 10 septembre 1906. La maison de son beau-père, à Sèvres, portait le nº 119 (c'est actuellement le nº 89) de la Grande-Rue.] III. *La fondation du « Moniteur universel ».* [Texte du traité passé à Paris, le 12 novembre 1789, entre le libraire Panckoucke et Montmorin, ministre des affaires étrangères, publié par l'*Amateur d'autographes* d'août-septembre 1906.]

La Revue de Paris. 1906.

1^er^ Novembre. — PH. GONNARD. *Trois diplomates à Sainte-Hélène.* [Il s'agit du baron de Stürmer, du marquis de Montchenu et du comte Balmain, commissaires chargés de surveiller Napoléon pour le compte de l'Autriche, de la France et de la Russie. Portrait de ces trois diplomates. Ils débarquèrent dans l'île en juin 1816. Le gouverneur, Hudson Lowe, les vit arriver sans aucun plaisir, craignant leurs intrigues ; aussi ne cessa-t-il de surveiller avec grand soin leurs allées et venues, leurs relations avec les habitants de Longwood. D'ailleurs, ils ne furent pas présentés à Napoléon, qui ne tenait nullement à les recevoir. En juillet 1818, Stürmer fut rappelé ; il n'avait même pas aperçu l'Empereur. En mai 1820, Balmain qui, après une série de démêlés avec Hudson Lowe, avait finalement épousé sa belle-

fille, quitta l'île à son tour. Montchenu partit le dernier, en juillet 1821, ayant vu Napoléon, mais sur son lit de mort.]

15 Novembre. = Abbé Baron. *A la cour de Brunswick* (1789-1790). [Relation, récemment retrouvée dans des papiers de famille, d'un voyage fait de 1789 à 1793 par le marquis de Châteaugiron, bibliophile et littérateur (1776-1848), en compagnie de son précepteur, l'abbé Baron. C'est ce dernier qui a tenu la plume. Sa relation, dont la fin a malheureusement disparu, fournit, dans une langue alerte et très plaisante, des détails piquants sur la petite cour et la société noble ou bourgeoise de Brunswick au moment de la Révolution.] — G. Simon. *Victor Hugo, le duc et la duchesse d'Orléans, d'après des documents inédits.* [Ces documents ont été communiqués par feu M. P. Meurice à l'auteur de l'article, qui les cite abondamment; ce sont des lettres et des fragments divers. Il en ressort que les relations de Victor Hugo avec le duc d'Orléans, ébauchées dès 1834, devinrent de plus en plus amicales à partir de 1837. La duchesse témoignait une vive admiration à Victor Hugo qui, de son côté, lui voua des sentiments dont l'expression réitérée, notamment en 1842, en 1848 et en 1853, atteste la profondeur et la constance.]

Le Correspondant. 1906.

10 Novembre. = E. Rod. *Taine et ses critiques.* [Les deux derniers paragraphes de cette étude (qui traite d'abord des appréciations portées sur le caractère de Taine, sur son influence et sur son évolution intellectuelle) sont consacrés à Taine historien de la Révolution. M. R. résume ou cite les critiques dont les « Origines » ont été l'objet de la part de MM. J. Reinach, G. Pellissier, C. Jullian, Ch. Seignobos, G. Monod, A. Aulard, M. R. estime que, s'il y a des points faibles dans la documentation de Taine, ils n'ont point l'importance qu'on leur a prêtée. Sans doute Taine a vu les faits à travers son tempérament personnel: il en est de même pour tous les historiens; il a pris parti avant d'avoir vu tous les documents: M. Aulard admirait certainement la Révolution avant d'en aborder l'étude; enfin Taine a eu « de puissantes facultés d'artiste, et ce sont peut-être ces facultés qui gênent le plus l'historien ». En somme « Taine, c'est peut-être bien là la marque décisive de sa gloire, est de ceux qu'on discute toujours et sur lesquels l'accord ne s'établit que pour reconnaître que leur grandeur les impose à la pensée ».] — A. Lair. *Souvenirs de l'Institut de France sous le second Empire. Le prix triennal, d'après des documents inédits.* [Suite des études entreprises par l'auteur sur l'histoire de l'Institut d'après les souvenirs inédits de M. Dubois, du « Globe. » Le décret du 14 avril 1855, qui limitait les prérogatives de l'Institut, créait, d'autre part, un prix d'une valeur de 10.000 francs qui devait être décerné tous les trois ans « à l'ouvrage ou à la découverte que les cinq classes auraient jugé le plus propre à servir ou à honorer le pays. » Embarras de l'Institut, qui se voit en demeure de choisir entre un livre, un objet d'art et une découverte scientifique. Le ministre, Fortoul, refuse de faire droit aux réclamations. Le prix devait être décerné pour la première fois en 1906. En avril, les Académies désignent chacune leur candidat: Sciences morales, personne; Sciences, M. Fizeau; Inscriptions, MM. Botta et Place;

Beaux-Arts, M. Beulé ; Académie française (après une vive discussion), MM. de Laprade et Beulé ; le 9 juillet, les cinq classes réunies se prononcent pour M. Fizeau. En 1860, modification au décret de 1855 : le prix devient biennal, et il sera décerné à tour de rôle sur la proposition de chacune des cinq Académies. C'est à l'Académie française de commencer. En mars, avril et mai 1861, les candidatures de George Sand, Henri Martin, Jules Simon sont discutées avec passion durant six séances ; Guizot, Sainte-Beuve, Cousin, Nisard, Montalembert donnent successivement. Le 7 mai, vote sans résultat ; le 16 mai, de même. Alors l'Académie se décide à choisir un membre de l'Institut, Thiers, et, le 29 mai, le prix biennal est définitivement attribué par les cinq classes à l'auteur de l'« Histoire du Consulat et de l'Empire. »] — CH. DE LOMÉNIE. *La mission de Chateaubriand à Berlin, avec des extraits de sa correspondance.* [Fin. Les dépêches citées dans ce deuxième article sont de mars et avril 1821 ; elles ont trait aux affaires de Piémont, et à leur répercussion possible dans le Sud-Est de la France. Chateaubriand émet notamment cet avis que le gouvernement français devrait faire occuper la Savoie par 25.000 hommes pendant tout le temps que la Russie et l'Autriche, chargées de la répression, occuperaient le Piémont. Le rôle qu'il ne cesse de préconiser pour la France, c'est celui de protectrice des « libertés des peuples européens ». « Il n'avait point de complaisance pour les mauvais gouvernements qui étaient une survivance du passé, mais il redoutait et repoussait le principe de la souveraineté du peuple et ses conséquences, dans l'intérêt même de la liberté. » Son départ de Berlin le 19 avril. « Il allait malheureusement retomber de la politique spéculative ou du moins de la politique à grande portée dans la petite politique de parti .»] — A. DREUX. *Les indiscrétions d'un chancelier. Les mémoires du prince de Hohenlohe.*

25 Novembre. = DUC D'AUDIFFRET-PASQUIER. *Le duc de Richelieu.* [Ouvrage posthume. Naissance du duc de Richelieu, d'abord comte de Chinon, le 25 septembre 1766. Le milieu : la duchesse d'Aiguillon, la comtesse de Rastignac, la comtesse d'Egmont ; leurs tendances « philosophiques » ; leurs relations avec Gustave III de Suède. Enfance du comte de Chinon ; ses études au collège du Plessis ; son mariage en 1782 avec Mlle de Rochechouart, bossue. Voyage du jeune couple dans le Midi de la France, en Italie ; à Sienne, entrevue avec l'ex-prétendant Charles-Édouard ; à Rome, relations avec l'abbé de Talleyrand-Périgord, le futur évêque d'Autun. En 1785, le comte de Chinon remplace son père, le duc de Fronsac, comme premier gentilhomme de la Chambre. A suivre.]

Revue du mois. 1906.

10 Septembre. = A. MATHIEZ. *La veille et le lendemain du Concordat de 1801.* [La situation de l'Église en France au moment du Concordat : la séparation depuis le 18 septembre 1794 ; l'état civil retiré à l'Église ; le divorce inscrit dans les lois ; la suppression des congrégations religieuses. La mentalité religieuse des révolutionnaires, qui peuvent être anticléricaux, anticatholiques, mais qui sont incapables de concevoir un État laïque, un État sans religion ; au moment où ils détruisent le catholicisme, ils instituent le culte décadaire. Les effets de la séparа-

tion : le développement très varié et très sincère de la vie religieuse, les trois groupements catholiques des constitutionnels, des réfractaires insoumissionnaires et des soumissionnaires. La théophilantropie. Autre effet de la séparation : la participation des fidèles à la direction du culte. Les progrès de l'incrédulité et de l'esprit d'indifférence. La France réfractaire et la France constitutionnelle ont applaudi à l'initiative de Bonaparte, mais la France patriote, l'armée, les grands corps de l'État ont été hostiles au Concordat. Les motifs de Bonaparte pour conclure le Concordat ; sa conception de la religion comme force de conservation sociale ; et par là, il estime que la bourgeoisie se ralliera au Concordat, il compte, d'autre part, qu'il aura l'appui des catholiques pour prolonger sa dictature, le Concordat enfin enlève à Louis XVIII son meilleur moyen d'action, pacifiant la Vendée. En essayant de faire servir la religion à la politique il ne pratique pas une politique nouvelle, les révolutionnaires n'ayant jamais eu l'idée d'un État laïque ; l'opposition révolutionnaire fut inspirée moins par des raisons de principe que par des raisons d'opportunité, par la crainte que la France ne fût la dupe de Rome. Les avantages que Bonaparte se promettait du Concordat : la formation d'un nouveau clergé qui serait « son » clergé, la nomination des évêques et leur serment, la promesse de l'Église de ne pas troubler les acquéreurs des biens nationaux ; la prière pour les Consuls ; les congrégations religieuses restent supprimées ; les articles organiques et l'arsenal des armes gallicanes contre l'ultramontanisme. La confiance de Bonaparte dans le Concordat apparaît dans les avantages qu'il accorde à l'Église et qui ne sont pas prévus dans le Concordat : avantages matériels (accroissement du budget des cultes, exemption du service militaire pour les séminaristes, tolérance vis-à vis de beaucoup de congrégations) ; avantages moraux, (les théophilantropes persécutés, la classe des sciences morales et politiques de l'Institut supprimée, la religion catholique à la base de l'instruction publique ; l'interdiction aux prêtres de se marier.) Allégresse du pape et de son entourage après la conclusion du Concordat. Les avantages inespérés de l'Église : la fin du schisme constitutionnel ; le droit pour le pape d'exiger la démission des anciens évêques qui est une victoire décisive de l'ultramontanisme ; et enlève au caractère épiscopal son indépendance ; l'institution des évêques et l'entente préalable avec le Saint-Siège, qui réduira peu à peu le droit de l'État à un droit de présentation. Fragilité du rempart des articles organiques, le progrès des libertés publiques travaillant contre eux pour l'Église. Le calcul de Bonaparte fut ainsi déjoué, l'Église lui échappa et se retourna contre lui ; il sacrifia dans le compromis de 1802, ses propres intérêts en même temps que ceux de la France. Son excuse fut que son erreur fut en grande partie celle de son temps, qui croyait la religion nécessaire à la société.]

10 Novembre. = E. Bourgeois. *L'histoire d'un secret diplomatique. Les alliances de l'Empire en 1870.* [Sybel, dans son ouvrage sur la Fondation de l'Empire allemand, conclut qu'il n'y a pas eu contre la Prusse en juillet 1870 de plan d'action concerté entre l'Autriche, l'Italie et l'Empire : c'est une erreur qui s'explique par son désir, après l'alliance prussienne, d'absoudre l'Autriche de toute tentative contre l'unité allemande, et par l'emploi qu'il a fait des mémoires du confident de Beust Vitzthum, qui, après la guerre, a dénaturé le caractère des négociations auxquelles

il avait été mêlé. Pour justifier leur négociation de 1870, les hommes d'État autrichiens ont prétendu que leur diplomatie avait eu comme objet de paralyser les bonnes volontés de Victor-Emmanuel à l'égard de la France, en faisant illusion à Napoléon III : les documents permettent de réfuter leur thèse. D'où vient que les négociations de 1870 sont restées si longtemps un secret ? De ce que ceux qui disposaient des documents nécessaires, ne les ont pas employés. Les anciens ministres de Napoléon III, Gramont et Lebœuf, invoquèrent le secret professionnel pour ne pas s'expliquer sur les alliances devant la Commission d'enquête sur les actes de la défense nationale, en décembre 1871 et en janvier 1872 ; Emile Ollivier était à ce moment à Florence. A la fin de 1872 cependant, Gramont commença à sortir de son silence ; ce fut pour répondre à la déposition de Thiers devant la Commission d'enquête, le 17 septembre 1871, qu'il connut à la fin de 1872, et dans laquelle Thiers avait dit « qu'à Vienne, Beust et Andrassy, lui apprirent ce qu'ils avaient fait pour ôter à M. de Gramont toute illusion sur la possibilité d'une alliance entre l'Autriche et la France » : Les déclarations de Gramont, appuyées d'un commencement de preuves, amenèrent l'intervention de Beust ; il en résulta entre eux, en décembre 1872 et janvier 1873, une polémique qui fit sortir de l'ombre un certain nombre de documents. Mais Beust et Gramont avaient un intérêt commun à ne pas livrer de leurs négociations ce qui eût excité les colères soit des Allemands, soit des Français. Aussi Gramont, en révélant que les pourparlers de juillet 1870 étaient la suite de ceux de 1869, ne parla pas de la question romaine, qui, pour l'Autriche et l'Italie, avait été dans ces négociations la condition essentielle, et n'expliqua pas ce qui avait empêché l'entente autrichienne. Beust, de son côté, tout en arguant qu'il avait enlevé à l'Empire toute illusion d'une coopération militaire, ne pouvait nier qu'il y avait eu certains engagements, et équivoquait sur leur nature. Des deux côtés, les commentaires et les réticences dissimulaient la signification et la portée des documents. Chaudordy, qui était l'ami du prince de la Tour d'Auvergne, qui avait été appelé le 10 août 1870 à la direction politique des affaires étrangères, et qui, à Tours, par délégation, avait pris la direction effective du ministère, fit une déposition devant la Commission le 7 mars 1873 ; nombre de détails précis prouvent qu'il connaissait, sinon la totalité, au moins une grande partie des dossiers des alliances (mission de Vitzthum à Paris le 15 juillet ; négociations engagées à partir de cette date entre l'Autriche et l'Italie, caractère des traités préparés ; mission de Vimercati à Metz). Mais comme Gramont, il ne s'expliqua pas sur le motif du retard apporté aux alliances, ne donna d'autre cause de leur échec que les revers militaires et, par une erreur qui dénaturait tout le sens des négociations, il déclara que l'Italie, *dès le premier jour* avait été acquise au principe d'une coopération avec la France *sur le terrain de la Convention de septembre*. M. B. termine ce développement en citant *in extenso* deux lettres de M. de Banneville, ambassadeur à Vienne après 1870, à M. de Rémusat, qui renferment des renseignements importants sur l'attitude de l'Autriche en 1870, et expliquent pourquoi Gramont et Beust avaient intérêt à faire cesser les divulgations sur les alliances. Pendant quatre ans le silence se fit sur la question des alliances. Elle fut de nouveau posée au mois d'avril 1878 par un article du

prince Napoléon dans la *Revue des Deux Mondes*, où il exposait l'histoire des alliances de 1869 interrompues par l'influence du parti clérical, et donnait quelques preuves de l'action de ce même parti pendant la négociation de 1870 ; mais il manquait de documents sur la négociation de 1870. Sous le pseudonyme d'Andreas Memor, Gramont lui répondit dans la *Revue de France*, le 15 avril, tirant parti de ses révélations pour établir, contrairement aux assertions des diplomates autrichiens, qu'il y avait eu des négociations après le 15 juillet, mais protestant que ce n'était pas la question romaine qui avait empêché la conclusion des alliances. La vérité historique commença à se découvrir, grâce à Rothan, qui, envoyé en mission extraordinaire à Florence en décembre 1870, apprit par les archives de l'ambassade et ses entretiens avec Victor-Emmanuel et les ministres italiens, l'importance de la question romaine dans les négociations de 1870. Il l'indiqua dans une Introduction au tome II de ses *Etudes sur l'Allemagne et l'Italie en 1870*. Mais le silence obstiné de la chancellerie viennoise empêchait encore de discerner le tableau d'ensemble de la négociation. En Italie, Nigra, Vimercati, Visconti-Venosta, laissaient s'établir la version agréable à la Prusse et à l'Autriche. En 1895 cependant, un ami de Gramont, M. Pichereau, publia dans le *Figaro* du 20 mars un récit incomplet et suspect, mais auquel était joint le dossier de beaucoup le plus complet qu'on eut jusqu'alors possédé, sur les alliances en 1870. Lehautcourt en a fait un usage justifié dans son récit des préliminaires de la guerre de 1870. Enfin, en 1898, la publication de la correspondance du général Fleury, ambassadeur à Saint-Pétersbourg, a encore éclairé la question et ébranlé la thèse de Gramont et de Chaudordy : que les défaites seules avaient empêché d'obtenir la coopération de l'Autriche et de l'Italie. M. B. se propose, avec les documents conservés aux Affaires Étrangères, de tout dire prochainement sur les négociations de 1870, et de lever complètement le secret d'État dont les ministres de Napoléon III ont si longtemps bénéficié.]

La Revue hebdomadaire. 1906.

6 Octobre. = H. WELSCHINGER. *Le centenaire d'Iéna*. [Retrace les préliminaires et les débuts de la campagne de 1806 d'après le « Journal », paru en 1841, du Chevalier de Gentz, témoin oculaire.]

13 Octobre. = L. DE LANZAC DE LABORIE. *Paris sous Napoléon. Funérailles et sépultures*. [Extrait du tome III, dont la Revue rendra prochainement compte, de « Paris sous Napoléon. »]

27 Octobre. = F. MASSON. *Un académicien de l'an XI. Jean Devaines*. [Lecture faite à l'Institut. Voir ci-dessus, p. 172. Né en 1733, J. Devaines entra au Contrôle général en 1774, lié avec Turgot et les Encyclopédistes, administrateur des Postes en 1777, receveur général des finances à Caen en 1781, commissaire de la Trésorerie nationale en 1791, emprisonné en frimaire an II, relâché le 1er fructidor, conseiller d'État et membre de l'Institut (classe de la langue et de la littérature française) en l'an XI, mort la même année. Il a collaboré à de nombreux organes périodiques.]

3 Novembre. = L.-E. BERTIN. *Une page de l'histoire ancienne des sous-marins*.

[Quelques renseignements sur les progrès accomplis depuis une vingtaine d'années.] — BOYER D'AGEN. *Un portrait inédit de Louise de France.* [Retrouvé récemment et attribué à Nattier. Avec reproduction.]

17 Novembre. = Bon DE MARICOURT. *Les mémoires de Lamotte-Valois sur l'affaire du Collier* (*Fragments*). [Les mémoires en question ont été rédigés, de 1824 à 1826, pour réfuter l'abbé Georgel qui, dans ses mémoires, s'était fait le champion du cardinal de Rohan : Lamotte-Valois plaide l'innocence de sa femme.]

24 Novembre. = P. DE NOLHAC. *Les femmes de Versailles.* [XVIIe et XVIIIe siècles.]

Revue d'histoire diplomatique. 1906.

No 4. = BAGUENAULT DE PUCHESSE. *La nouvelle édition des Mémoires du cardinal de Richelieu.* [Il s'agit surtout de l'identification du « secrétaire des Mémoires », qui, d'après les recherches de M. Robert Lavollée, confirmées par celles de M. Jules Lair, serait Achille de Harlay, baron de Sancy, évêque de Saint-Malo]. — B. DE LACOMBE. *Les papiers de Nesselrode, tomes I-IV.* [Cf. la Revue, t. VII, p. 165]. — A. RAFFALOVICH. *La seconde occupation de Francfort en 1796 et la convention secrète de brumaire an V.* [Le 1er article a paru en octobre 1904. Le Directoire recommande à Jourdan de prendre à Francfort une forte contribution de guerre et des objets d'art, notamment les bijoux du couronnement des empereurs ; 25 notables de Francfort furent envoyés en otages à Charlemont, à leurs frais et dépens. Puis, Jourdan ayant battu en retraite devant l'archiduc Charles, les troupes françaises évacuèrent Francfort (8 sept. 1796) ; les négociations commencées à Paris furent pourtant continuées, malgré les protestations de certains diplomates qui déclaraient que Francfort, étant une ville impériale, ne pouvait pas signer de traités séparés ; une convention fut pourtant signée le 28 octobre 1796 (7 brumaire an V) : elle garantissait la neutralité de la ville de Francfort, la liberté des otages, et promettait de bonnes relations entre elle et la République française.] — F. Ch.-ROUX. *Les échelles de Syrie et de Palestine au XVIIIe siècle.* [De Colbert à la Révolution s'étend la principale époque du fonctionnement du régime spécial aux colonies marchandes de la France dans le Levant : elle comprend une période de calme et de prospérité (1715-1768), et une période de décadence (1768-1793). Les principales Échelles étaient Alexandrette, port d'Alep, Tripoli, Seyde, l'ancienne Sidon, Caïfa, Jaffa ; Alep recevait les marchandises de la Perse, de l'Inde et de l'Extrême-Orient ; Seyde faisait le commerce des cotons : Tripoli était la plus active. L'État français intervenait continuellement dans les affaires de ces colonies de commerce, les obligeait à n'exporter qu'à destination de Marseille, considérait les marchands comme de véritables fonctionnaires qui devaient honorer la France par leur conduite. Les Échelles furent inspectées alors en particulier par M. de Maillet, qui y reçut un accueil honorable, des marchands et des officiers turcs ; les ambassadeurs de Constantinople ne cessaient pas de donner tous leurs soins à la prospérité du commerce français dans le Levant ; les marchands y vivaient dans des « khans » qui étaient à la fois des marchés et à l'occasion des forteresses, autour d'une chapelle, sous les plis du

drapeau fleurdelisé, sorte de ville franque au milieu des indigènes ; la « nation » française y vivait très honorée et très unie, et les musulmans eux-mêmes admiraient sa fortune et ses fêtes]. — M. BOUTRY. *Documents relatifs au mariage de Marie-Antoinette.* [Instructions au marquis de Durfort, ambassadeur à Vienne, au comte et à la comtesse de Noailles, au lieutenant-général Desgranges, au chevalier Bouret, chargés à divers titres d'amener la nouvelle Dauphine de Vienne à Paris].

Revue d'histoire rédigée à l'État-Major de l'Armée. 1906.

Octobre. — H. L. [Lt LONGY]. *La campagne de 1800 à l'armée des Grisons.* [I. Situation générale avant la rupture de l'armistice de Parsdorf. Les forces en présence. Le plan de guerre : l'armée des Grisons, manœuvrant de manière à faire évacuer le Tyrol italien, facilitera l'offensive de l'armée du Rhin sur le Danube et celle de l'armée d'Italie sur l'Adige. II. L'armée des Grisons porte d'abord le nom de Deuxième ligne de l'armée de réserve (floréal an VIII), puis d'armée de Réserve (messidor). Brune la commande en chef. Mesures diverses d'organisation ; en thermidor, elle comprend quatre divisions. III. L'armée de Réserve occupe la frontière orientale de l'Helvétie. Brune remplacé par Macdonald en thermidor. IV. L'armée de Réserve devient armée des Grisons le 13 vendémiaire an VIII. Envoi de la division Baraguey d'Hilliers (3.670 hommes) en Valteline ; son dénûment : il n'est pas pire, d'ailleurs, que celui du reste de l'armée. État de l'armée des Grisons au moment de la rupture de l'armistice de Parsdorf (6 frimaire an IX) : environ 20.000 hommes, avec 23 généraux, de 41 ans en moyenne ; subsistances, solde, armement, équipement, etc. Emplacement des corps à la fin de brumaire. A suivre.] — [Ct COLIN]. *La campagne de 1805 en Allemagne. Ve partie : Saint-Pœlten et Krems.* [I. Situation générale après la capitulation d'Ulm. Nécessité pour Napoléon, mal renseigné sur l'importance des armées russes en formation et incertain des dispositions de la Prusse, d'agir avec rapidité, et d'essayer une manœuvre décisive contre Kutusow. Il dispose à cet effet de 150.000 hommes, contre 35.000 Russes et 20 à 25.000 Autrichiens. II. Réunion de la Grande Armée sur l'Isar. Elle est accomplie le 25 octobre. Caractère spécial de la marche entreprise par la Grande Armée : les étranglements de la vallée du Danube, le petit nombre et l'état des routes forcent à resserrer le front de l'armée et à allonger les colonnes en en réduisant le nombre. III. Journée du 26 octobre. Marche sur l'Inn. Murat et Davout sont en tête. IV. Passage de l'Inn (27 et 28 octobre). V. Journée du 29 octobre. Braunau. VI. 30 octobre. Combat de Ried, livré par la cavalerie de Murat à 4.000 Autrichiens. L'Empereur à Braunau. Cette ville, où d'immenses approvisionnements ont été laissés par les Autrichiens, devient un solide point d'appui pour un nouveau bond en avant. Lauriston en est nommé gouverneur. VII. 31 octobre. Combat de Lambach, livré à l'arrière-garde ennemie par Murat et Davout. VIII. Journée du 1er novembre. IX. Journée du 2 novembre. X. Journée du 3 novembre. Arrivée des têtes de colonne sur l'Enns. A suivre] — E. [Ct PICARD]. *La guerre de 1870-1871* (suite). *L'armée de Châlons. IVe partie : Sedan.* [VI. La bataille sur le front du 7e corps jusqu'à midi environ.]

Revue politique et parlementaire. 1906.

10 Novembre. = M. PELLISSON. *Un jésuite passé à la Révolution. Joachim Cérutti.* [I. On a peu de renseignements sur la famille et l'enfance de Cérutti, qui n'a encore été l'objet d'aucune monographie; né à Turin en 1738, il obtient des Jésuites, ses maîtres, après un séjour au noviciat d'Avignon, une chaire d'humanité au collège de Lyon. Son peu de zèle religieux, sa passion pour les lettres; la Compagnie a recours à sa plume, après le compte rendu de La Chalolais: il écrit à Nancy son « Apologie », plaidoyer adroit, mais d'un style trop brillanté. Le roi Stanislas lui ouvre son Académie et le recommande au Dauphin. II. Sa vie a la Cour; ses relations avec les philosophes; son amour pour la comtesse de Tessé: on obtient contre lui, après la mort du Dauphin, une lettre de cachet: son exil; après un nouveau séjour à Paris, il est pendant quinze ans, au château de Fléville, en Lorraine, l'hôte de la duchesse de Brancas. III. Son retour à Paris, après le décès de sa protectrice; ses publications poétiques et politiques, sa « Satire universelle », dirigée contre Rivarol, son « Mémoire pour le peuple français » (novembre 1788) le mettent en vedette. Ses craintes, ses hésitations dans la seconde partie de 1789; il est de nouveau au premier rang des patriotes en 1790. IV. Sa vie publique; membre de l'Assemblée électorale de Paris, il prend l'initiative du mouvement qui aboutit à la délibération en commun des six sections de cette assemblée; il est élu administrateur du département, puis député à la Législative: déjà fort malade à ce moment, il meurt en février 1792. Le journal de Cérutti, « La Feuille Villageoise »; sa ligne politique; son organisation; ses rédacteurs; son succès. Cérutti journaliste.]

The American historical Review. 1906.

N° 4. = W. B. MUNRO. *L'office d'intendant dans la Nouvelle-France.* [La main de l'autorité centrale de la royauté apparaît partout dans la vie coloniale; il semble qu'elle ait pris la place de la Providence; elle est presque aussi « omniprésente » et omnisciente, et ses voies sont fréquemment aussi inscrutables. L'intendant en fut, dans la Nouvelle-France comme dans l'ancienne, le fonctionnaire le plus actif et le plus caractéristique; on peut en définir exactement la fonction avec les registres du Conseil souverain et du Conseil supérieur de Québec, cinquante-six volumes du 18 septembre 1663 au 8 avril 1760, et avec les ordonnances des intendants du Canada, quarante-quatre volumes, sans compter trente-six volumes d'autres pièces de moindre importance. Le Conseil souverain de la Nouvelle-France fut établi en avril 1763, et composé d'abord de sept membres: un lieutenant-général et gouverneur, l'évêque, et cinq autres membres nommés d'accord par le gouverneur et l'évêque. D'autre part, un premier intendant, M. Robert, était envoyé à la Nouvelle-France. La nouvelle Compagnie des Indes Orientales, malgré son monopole, laissait au roi le soin de nommer ces fonctionnaires. Jean Talon fut le premier intendant régulièrement commissionné après la

constitution du régime définitif du Canada ; de Louis Robert et Jean Talon à François Bigot, le dernier, il y en eut quatorze en tout : M. M. en donne la liste très complète et scrupuleuse de détails. L'intendant n'était jamais choisi dans la colonie ; il avait un traitement ridicule, ordinairement 12.000 livres ; il avait généralement hâte de rentrer en France pour y exercer les mêmes fonctions, et les cadres de l'intendance coloniale ne sont pas différents de ceux de l'intendance métropolitaine. Cependant les pouvoirs de l'intendant colonial étaient plus grands, à cause de la distance, comme l'avait déjà remarqué Tocqueville ; il eut une sorte d'indépendance. Ses attributions peuvent être distinguées selon qu'on le considère comme membre du Conseil ou comme officier indépendant. Il fit de bonne heure partie du Conseil, à la troisième place, après le gouverneur et l'évêque ; même en 1675, un édit royal lui en donna la présidence, malgré l'opposition du gouverneur qui dut s'incliner ; comme officier indépendant, il n'avait de rapports qu'avec le ministre à Versailles ; il en résulta d'ailleurs de continuels conflits d'attributions avec le gouverneur : le roi ne chercha pas à définir exactement leurs pouvoirs respectifs ; cette rivalité lui garantissait leur obéissance à tous deux. Intendant de justice, police et finances, il avait autorité sur toute la hiérarchie judiciaire ; il recevait l'appel des cours inférieures ; il connaissait de tous les cas de trahison ou sédition, de toutes contestations relatives au commerce, de tous débats entre les seigneurs et leurs tenanciers, ses décisions formulées en décrets. Ses principales fonctions étaient administratives ; il répondait de la vie et de la propriété des habitants du pays ; il s'occupait de la voirie, de la construction des maisons dans les villes ; il entrait à cet égard dans les plus petits détails ; il encourageait l'industrie, attirait les colons ; Talon fut appelé « le Colbert de la Nouvelle-France ». Il était responsable de la levée des impôts ; il n'y avait pas de taille ni de capitation ; il y avait surtout des impôts indirects, des droits d'entrée et de sortie perçus par des fermiers de la « Ferme du Canada ». Il n'y eut d'abus et d'exactions que sous le dernier, Bigot, qui fut mêlé à l'agiotage scandaleux d'une compagnie qui fut appelée « la Friponne » : elle paraît avoir bien mérité son nom et la haine que lui vouèrent les Canadiens. Mais en général l'administration des intendants fut honnête et active]. — J. HOLLAND ROSE. *Canning et les patriotes espagnols en 1808*. [Il n'est pas sûr que les Espagnols n'auraient pas gagné à accepter la domination de Napoléon et de Joseph ; mais ils n'y songèrent guère, et de bonne heure les Asturies, la Galice et l'Andalousie firent appel par députés à l'Angleterre. On a reproché à Canning (Sir William F. P. Napier, dans « The war in peninsula ») de n'avoir pas su profiter de ces circonstances. Le peuple de Londres accueillit les députés espagnols avec enthousiasme ; le gouvernement ordonna la cessation des hostilités contre l'Espagne dès le 4 juin 1808. Charles Stuart fut envoyé à La Corogne avec 200.000 livres sterling ; mais Canning ne fut point disposé à envoyer un représentant auprès de chacune des provinces qui l'avaient sollicité ; il ne voulait pas encourager cette désunion de la défense nationale ; il engagea la Galice et les Asturies à s'entendre avec l'Andalousie et la junte de Séville ; il craignait les dangers et les faiblesses du provincialisme espagnol. Il y réussit mal ; les provinces étaient fières de cette indépendance issue de l'invasion étrangère et ne

savaient s'entendre pour une députation à une junte centrale ou à des Cortès nationales ; la noblesse provinciale se satisfaisait fort de cette situation : la nouvelle de la capitulation de Dupont à Baylen ne fit qu'encourager ces dispositions en en dissimulant le danger ; chaque junte voulait devenir les Cortès. L'Andalousie ne devait l'emporter que plus tard. Cependant l'Angleterre poussait ses avantages commerciaux ; les droits qui frappaient ses lainages à La Corogne furent abaissés de 32 p. 100 ; elle obtint des avantages particuliers pour le commerce de l'Amérique espagnole ; elle y trouva la compensation des pertes qu'elle subissait en Europe du fait du blocus continental. « Je fis appel au Nouveau-Monde, disait Canning, pour redresser la balance dans l'Ancien ». Les Espagnols ne voulaient point du concours d'une armée anglaise dans leur pays ; ils voulaient se défendre seuls ; ils admettaient seulement la présence de quelques troupes anglaises en Portugal, autour de Lisbonne, pour assurer les communications militaires de la Galice avec l'Andalousie, ils furent mécontents de la capitulation de Cintra, par laquelle les troupes de Junot devaient être transportées en France ; ils reprochaient aux Anglais de se débarrasser ainsi, au détriment de l'Espagne, des troupes françaises qui les gênaient autour de Lisbonne, et de faire leurs affaires plus que celles de la Péninsule. En somme l'action anglaise était difficile en Espagne ; elle contribua à y faire comprendre peu à peu la nécessité de l'union nationale ; c'est pourquoi Canning refusa toujours de reconnaître les juntes provinciales, et sa politique eut tout succès en 1813, quoi qu'en aient dit ses détracteurs].

NOTES ET NOUVELLES

— Académie des sciences morales et politiques.

24 Novembre : M. G. Picot achève la lecture du mémoire de M. de Budé sur Turettini.

1er Décembre : M. de Franqueville donne lecture d'un fragment de l'ouvrage de feu M. Darcy, couronné par l'Académie, et qui a pour sujet : La France et l'Angleterre à Madagascar depuis la Révolution française jusqu'à nos jours.

8 Décembre : Séance publique annuelle. M. Georges Picot, secrétaire perpétuel, lit une notice sur la vie et les travaux d'Albert Sorel.

15 Décembre : M. de Franqueville continue la lecture du mémoire de M. Darcy, sur la France et l'Angleterre à Madagascar.

— La Commission chargée de recueillir et publier les documents d'archives relatifs à la vie économique de la Révolution s'est réunie le 5 décembre au Ministère de l'Instruction publique, sous la présidence de M. Jaurès.

M. P. Caron, secrétaire, a présenté un rapport sur les travaux de la sous-commission permanente depuis la dernière séance plénière. Il a notamment annoncé que le second numéro du Bulletin de la Commission, qui traitera de la publication des documents relatifs au commerce des céréales, serait très prochainement distribué.

Les commissaires responsables ont ensuite rendu compte de l'état des impressions. Les publications actuellement votées et en cours d'exécution sont au nombre de 17 ; elles doivent former 25 volumes, dont 3 sont parus, 8 à paraître d'ici à février 1907, le reste à l'impression ou en préparation.

La seconde partie de la séance a été consacrée à l'examen de sept nouvelles propositions de publications, émanées des Comités départementaux du Gard (Cahiers de la sénéchaussée de Nîmes), du Lot (Cahiers de la Sénéchaussée de Cahors), des Hautes-Alpes (Documents provenant d'une enquête sur l'état économique de l'élection de Gap en 1789), de l'Orne (Documents d'ordre économique contenus dans les registres de délibérations des municipalités du district d'Alençon de 1788 à l'an VIII), de l'Yonne (Cahiers de Bailliage de Sens, et Documents sur la vente des biens nationaux dans l'Yonne), et de la sous-commission elle-même (Documents sur le partage des communaux de 1790 à 1793). Plusieurs de ces propositions ont donné lieu à d'intéressantes discussions. Finalement, toutes ont été adoptées.

La *Revue d'histoire moderne* reviendra prochainement, dans une note étendue, sur l'œuvre accomplie par la Commission au cours de ces deux dernières années [1].

1. Sur les premiers travaux de la Commission, jusqu'en mars 1905, cf. la *Revue*, t. VI, p. 443 sqq.

— La Société d'histoire moderne s'est réunie le 2 décembre 1906, sous la présidence de M. Ch. Seignobos. Elle a entendu et discuté une communication de M. F. Chambon sur le Dépôt légal. M. P. Caron a ensuite rendu compte du tome VII de *Napoléon et sa famille*, de M. Frédéric Masson. Ce compte rendu sera publié ici même in extenso, dans un prochain numéro.

— La Société française de bibligraphie s'est réunie le 21 décembre 1906 pour entendre les rapports du Président et du Secrétaire général sur l'état des travaux accomplis par le bureau et les comités, depuis la dernière assemblée (cf. la *Revue*, VII, 803). M. Maurice Tourneux et M. Henri Stein ont exposé les démarches faites auprès du Cercle de la librairie ainsi que les recherches déjà entamées au sujet des publications projetées ; leurs propositions soumises à l'examen de la Société ont été adoptées après de courtes discussions. 1° Pour le *Journal de la librairie*, d'accord avec le comité du Cercle de la librairie, des améliorations seront apportées à la rédaction de la nomenclature des livres, on a demandé l'insertion du premier numéro de toute année nouvelle des périodiques littéraires et scientifiques ; 2° le projet d'une « bibliographie des publications officielles » a été étudié de manière plus approfondie, des collaborateurs se sont offerts pour entamer les premiers dépouillements ; le travail sera fait par ministères, mais les fiches seront ultérieurement réparties suivant un plan plus rationnel ; 3° la publication d'un « album d'autographes de savants » a été définitivement acceptée, les moyens matériels d'exécution vont être examinés, 4° la table de la *Revue Universelle des Arts* préparée par les soins de MM. Tourneux, Stein et Brière est entamée, on se propose de munir d'un même index la collection de l'« *Annuaire du bureau des longitudes* ». Enfin, M. Stein prépare comme annexe à l'« *Annuaire de la Société* » une table des bibliographies périodiques qui permettent de se tenir au courant des publications paraissant dans les divers ordres de sciences.

— La Société de l'histoire de l'art français, dont nous avons annoncé la réorganisation, a tenu le 7 décembre sa réunion mensuelle. Après le vote d'un règlement intérieur et la discussion de diverses questions administratives, elle a procédé à l'élection des membres du comité de publications ; ont été nommés : MM. Henry Martin, Henri Stein et Maurice Tourneux. La continuation du recueil périodique de documents sous le titre simplifié : *Archives de l'art français*, a été décidée ; il devra paraître un volume annuellement. Parmi les publications projetées, figure l'édition critique des *Lettres du Poussin*, préparée pendant de longues années par le Mis Ph. de Chennevières qui avait légué ses manuscrits à la société dont il fut l'un des fondateurs.

— Cours d'histoire moderne et contemporaine professés dans les Facultés des lettres des Universités françaises pendant l'année 1906-1907 (suite).

Besançon. — L. PINGAUD, professeur : Histoire moderne (1. Grandes découvertes du XVIe siècle. 2. Relations de l'Église et de l'État en France, 1600-1789. 3. L'Angleterre au XVIe siècle, 1603-1688. 4. La Russie de 1762 à 1815). Histoire contemporaine (1. Le Consulat. 2. Formation de l'Unité italienne. 3. La question d'Orient. 4. Les États-Unis au XIXe siècle).

Bordeaux. — Le Breton, professeur. *Cours public :* Saint-Simon. — M. Marion, professeur. *Conférences* : La France de 1815 à 1889 (1er semestre). La France sous Louis XIV (2e semestre).

Caen. — Faculté des lettres : H. Prentout, professeur. *Cours public* (1er semestre) : La vie provinciale en Normandie au XVIe siècle. *Conférences* (2e semestre) : La Normandie pendant la Révolution. État des questions, sujets à traiter. — Schneider, chargé de cours : La Renaissance artistique en France au XVIe siècle. — M. Souriau, professeur : La littérature française sous Napoléon Ier. — G. Weill, chargé de cours. *Cours public* (1er semestre) : L'Allemagne de 1815 à 1850. *Conférences* (2e semestre) : La Prusse de 1850 à 1870. Histoire de la Réforme en France au XVIe siècle.

Faculté de droit : E. Allix, professeur. *Cours public :* L'école classique. Histoire des doctrines économiques libérales en France et en Angleterre depuis les physiocrates et Adam Smith jusqu'à Bastiat et Stuart Mill.

Dijon. — L. Eisenmann, chargé de cours. *Cours public :* La Révolution de 1788 et les élections de 1789 en Bourgogne. — H. Hauser, professeur. *Cours public :* La domination du Pacifique. *Conférences* : Histoire générale du XVIe siècle. Exercices pratiques sur la période postérieure à 1815.

Grenoble. — R. Blanchard, chargé de cours : Études sur la Révolution française. — Colardeau, chargé de cours : Le parti républicain en France de 1815 à 1870.

Lille. — F. Benoît, professeur. *Cours public :* La peinture au musée de Lille. Études de critique et d'histoire. *Conférences* : Histoire de l'architecture moderne. — Clément, maître de conférences. *Cours public* : Stendhal, sa vie, son œuvre, son influence. — Ph. Sagnac, professeur. *Cours public* : L'Assemblée constituante et la Législative. *Conférences* : L'histoire et la méthode des sciences historiques. Les institutions de la France aux XVIIe et XVIIIe siècles. Explication de textes de lois françaises depuis 1814. — A. de Saint-Léger, professeur-adjoint. *Cours public* : La Flandre au XVIe siècle. *Conférences* : L'industrie et le commerce dans les Pays-Bas aux XVe et XVIe siècles.

Rennes. — H. Sée, professeur. *Cours public* : Histoire de l'Angleterre au XIXe siècle. *Conférences* : Questions d'histoire contemporaine. Exercices pratiques (portant principalement sur le règne de Louis XIV).

Toulouse. — Dumas, professeur. *Conférences* : Histoire de l'Europe au XVIIIe siècle. — Graillot, maître de conférences. *Cours public* : L'art au XVIe siècle en Italie et en France. Histoire de l'art méridional. *Conférences :* Histoire générale de l'art. (*A suivre*).

— M. Lasne a présenté, le 20 décembre dernier, à la Faculté des lettres de l'Université de Caen, pour l'obtention du diplôme d'études supérieures d'histoire et géographie, un mémoire sur : L'assistance publique dans le département de l'Orne pendant la Révolution. L'auteur a utilisé des documents importants, notamment les réponses à l'enquête ordonnée en 1790 par le Comité de mendicité, et quelques extraits du « Livre de la bienfaisance nationale », dressé par ordre

de la Convention. Il ressort de ce travail que les assemblées révolutionnaires ont eu des intentions généreuses et formé de beaux plans d'assistance, mais que le temps et l'argent leur ont manqué pour les réalisations.

— Nous avons signalé en leur temps (t. III, p. 684, et t. V, p. 508), les deux utiles articles publiés dans la *Révolution française* (14 mars 1902 et 14 mars 1904), par M. Ch. Schmidt sur : *Les sources de l'histoire d'un département aux Archives nationales*, et : *La nouvelle salle de travail aux Archives nationales*. D'autre part, la Revue a publié du même auteur (t. IV, p. 313 sqq.), une étude sur : *Le fonds de la Police générale aux Archives nationales*. M. Schmidt vient de reprendre ces trois articles, et de les fondre en y faisant de nombreuses additions. Le tout sera publié prochainement à la librairie Champion en un volume sous ce titre : *Guide pour les recherches d'histoire contemporaine aux Archives nationales*. (*Les demandes de recherches, la salle de travail, les inventaires ; les sources de l'histoire d'un département, d'un arrondissement, d'un canton ou d'une commune aux Archives nationales*).

— L'*Histoire de Bretagne* entreprise par M. Arthur de La Borderie et dont le tome IV, qui vient de paraître, achève la période du moyen age, est continuée, pour l'époque moderne, par M. Barthélemy Pocquet qui doit consacrer le tome V à la Bretagne province (1515-1789) et le tome VI à la Bretagne pendant la Révolution (Rennes, Plihon et Hommay, éditeurs).

— Ouvrages d'art en préparation.

A l'édition d'art, Piazza et Cie, est mis en souscription un volume sur Chardin, sa vie, son œuvre, son époque, par Armand Dayot; ce volume est destiné à faire suite aux ouvrages déjà parus dans la même collection sur Watteau, Greuze, Boucher.

La librairie Manzi annonce pour paraître, après le volume sur François Boucher, une monographie de Mme Vigée-Lebrun qui sera écrite également par M. Pierre de Nolhac.

On annonce qu'un don généreux a été fait à la ville de Lille dans le but de permettre la publication, par l'héliogravure, des œuvres principales du Musée. Le choix des toiles à reproduire, près de trois cents, a été effectué par M. François Benoît, qui s'est chargé également de rédiger le catalogue historique et critique. Par la richesse de ses collections de peinture, le Musée de Lille est digne d'une publication de cette importance et de ce luxe.

— MM. Henry VIVAREZ et Lucien RAULET ont publié dans le Bulletin de la Société « Le vieux papier » et fait tirer à part une étude sur *Les vignettes de papiers militaires et administratifs pendant la Révolution* (Lille, Imp. Lefebvre-Ducroq, 1906, gr. in-8, 16 p.). Assurément cette brochure est loin d'épuiser le sujet; néanmoins les indications qu'elle fournit et les reproductions qu'elle contient sont dignes d'intérêt. Cette question des en-tête de lettres, gravures et devises, a pour l'histoire de l'esprit révolutionnaire beaucoup plus de valeur qu'on ne serait à première vue tenté de lui en accorder, et l'on sera heureux d'apprendre, par MM. V. et R.

(p. 11) qu'elle sera prochainement l'objet d'un ouvrage « méthodique et complet », dont MM. R. Bonnet et Boppe terminent actuellement l'impression.

— *Documents inédits relatifs à Mme la duchesse de Berry*, publiée par Henry PRIOR. Milan, 1906, in-8 carré, 79 p. (Publication faite à l'occasion de la VIIe réunion de la Société bibliographique italienne, à 250 exemplaires non mis dans le commerce). — Les documents édités par M. Prior sont une série de lettres, datées de 1831 à 1834, provenant du marquis de Pallavicini, qui consentit en 1831, sur la garantie du roi Charles-Albert, un prêt assez considérable à la duchesse de Berry. Ces lettres, qui ont été récemment retrouvées, émanent, outre le marquis, de royalistes notoires, comme Bourmont et O'Reilly, du roi Charles-Albert et de la duchesse elle-même; elles sont intéressantes pour l'histoire de la tentative de 1832, au succès de laquelle, à en croire Charles-Albert, les puissances étaient, sauf exception, favorables. — M. P., qui n'aime pas les d'Orléans, dit, p. 11, que Louis-Philippe avait donné l'ordre au capitaine Thibaut, chargé d'escorter, en 1830, le navire qui emmenait Charles X, de le couler s'il faisait mine de revenir vers la France : où a-t-il pris ce renseignement ?

— *La « Revue germanique » de Dollfus et Nefftzer, 1858-1868, d'après la correspondante inédite des deux directeurs*, avec un index alphabétique, par Georges PARISET. Paris, Alcan, 1906, in-8, 64 p. (Extrait de la *Revue germanique*, 1905-1906). — L'auteur étudie successivement : la fondation, en 1858, par Dollfus et Nefftzer, de la *Revue germanique*, destinée à présenter au public français le « tableau complet du mouvement intellectuel en Allemagne » ; le lancement du nouveau périodique, les sympathies et les antipathies qu'éveilla sa naissance ; l'« Introduction » placée par les fondateurs en tête du premier numéro ; les critiques et les attaques qu'elle suscita dans la *Revue chrétienne* et le *Journal général de l'instruction publique*, de la part des protestants libéraux et des universitaires défenseurs de la philosophie officielle ; l'esprit dominant dans la *Revue*, le personnel des rédacteurs (A. Maury, Littré, Renan, les frères Reclus, V. Cherbuliez, etc.) et des traducteurs et correspondants ; les médiocres résultats financiers des premières années ; la polémique avec le théologien allemand Ewald ; la transformation matérielle et l'élargissement du cadre en 1861, la transformation en *Revue germanique et française*, puis en *Revue moderne*, en 1865, et finalement la retraite, en 1868, de Dollfus, resté seul dès 1860, Nefftzer s'étant alors absorbé dans la fondation du *Temps*. Cette monographie, rédigée d'après une méthode rigoureuse, est une contribution très intéressante à l'histoire du mouvement des idées sous le second Empire. L'évolution de la presse périodique française, journaux et revues, est encore à retracer : M. P. a fourni un modèle excellent pour les travaux de détail qui, sur ce point comme sur tant d'autres, sont la condition indispensable d'une synthèse.

— E. DREYFUS-BRISAC. *Tartuffe annoté ou la Muse de Molière*. Paris, chez l'auteur, 6, rue Tocqueville, in-16, 205 p. — Pourquoi ce sous-titre, et pourquoi, cette fois encore, une préface et une postface en vers? M. Dreyfus-Brisac a, pour les octosyllabiques, une passion fâcheuse. Quant au commentaire, il est conçu sui-

vant sa méthode ordinaire. Cette publication nouvelle appelle les mêmes réserves que ses publications précédentes, mais il est juste aussi d'y reconnaître les mêmes qualités. — J. M.

CORRESPONDANCE

M. Sagnac a reçu, au sujet de son article : *Étude statistique sur le clergé constitutionnel et le clergé réfractaire en 1791*, paru dans le dernier numéro, plusieurs lettres : 1° de M. H. Mettrier (de Langres), qui lui a envoyé la liste, publiée par lui, dans les *Mémoires* de la *Société des lettres, sciences et arts de Saint-Dizier*, des prêtres assermentés et des réfractaires, d'après les documents des archives nationales, pour le département de la Haute-Marne ; 2° du P. Ubald d'Alençon (Paris), qui signale sur des congrégations et ordres religieux, notamment sur les Franciscains, des travaux dont on pourrait tirer quelque profit ; 3° de M. Letaconnoux, indiquant des documents sur l'Ille-et-Villaine, d'où il résulte que, suivant nos inductions, le clergé réfractaire a été largement prédominant dans ce département ; 4° de M. A. Mathiez, ajoutant aux noms des évêques assermentés celui de Du Bourg Miroudot, évêque de Babylone ; 5° de M. Henri Jadart la lettre suivante, que nous publions entièrement, à cause des indications précises qu'elle renferme :

Reims, le 28 décembre 1906.

Monsieur,

J'ai lu avec grand intérêt votre étude... J'ai surtout recherché vos renseignements sur les départements de la Marne et des Ardennes, où s'étendait l'ancien diocèse de Reims. Vous avez des chiffres pour l'arrondissement de Reims, mais rien sur le département des Ardennes.

Je tiens à vous signaler une source à cet égard, entre mes mains. Je possède un *Almanach historique de la ville et du diocèse de Reims, année 1789*, que j'ai acquis à Paris en 1872, et qui contient, en face du nom de chaque paroisse, la mention manuscrite contemporaine du serment ou du refus de serment du curé. La lettre F indique le curé fidèle, et la lettre A le curé assermenté, pages 60 à 79.

Ces indications, absolument précises et sûres, sont concordantes avec les notes que possède l'archevêché de Reims d'un curé de ce temps, nommé Baronnet, curé de Cernay-en Dormois. Voici le sommaire pour les paroisses du diocèse entier de Reims, où l'on comptait 505 noms de paroisses et autant de curés hors de la ville de Reims.

En marge, il se trouve un total de 169 marques F, et de 332 marques A. Il y a, en outre, 4 paroisses dont les mentions sont absentes ou douteuses. Par conséquent, sur 501 curés, il y en a 169 fidèles et 332 assermentés, c'est-à-dire un tiers de fidèles et deux tiers de constitutionnels environ.

La mention *retr.* (rétracté) ne se trouve qu'en face de deux noms. On trouve aussi des mentions A et F pour les chapitres et les cures de la ville de Reims.

Il serait facile de prendre, sur la liste générale diocésaine, les noms des paroisses actuellement comprises dans le département des Ardennes. Ce serait la presque totalité, car il n'y avait dans son territoire actuel que les cantons de Carignan, Fumay et Givet qui fissent partie d'autres diocèses (Trèves et Liège).

On aurait ainsi, pour les arrondissements entiers de Rethel, Vouziers et Mézières, des chiffres complets, et presque complets pour les arrondissements de Rocroi et Sedan.

J'ai en vue dans ces recherches uniquement la vérité, et je crois qu'elle ne peut nuire à personne. Les intérêts vrais de la religion, dans tous les temps, n'ont de meilleur refuge que la sincérité des faits.

Veuillez agréer, Monsieur, mes meilleurs compliments.

Henri JADART

Conservateur de la Bibliothèque de Reims,
Membre non résident du Comité des Travaux historiques.

— Plusieurs fautes d'impression ont échappé à la correction dans l'article de M. Sagnac, nous signalons les suivantes :

Page 102, ligne 14, *au lieu de*: portés, *lire*: porté.

Page 102, ligne 17, *au lieu de*: embarrassés, *lire* : embarrassé.

Page 102, ligne 26, *au lieu de*: quatre départements, *lire* : les départements.

Page 106, ligne 33, rétablir ainsi la ponctuation : sauf un professeur d'histoire; sont constitutionnels, à Lille.

Page 109, Doubs, *au lieu de* : 112, *lire*: 162 réfractaires.

LIVRES NOUVEAUX

Histoire politique intérieure. — *A. Aulard.* Études et leçons sur la Révolution française. 5e série. Paris, Alcan, 3. 50. — *G. F. Bradby.* Great days of Versailles. Studies from Court life in the later years of Louis XIV. London, Smith Elder, 10 sh. 6 d. — Cahiers de la Flandre maritime en 1789, publiés par *A. de Saint-Léger et Ph. Sagnac.* T. II, 1re partie. (Publ. de la Société Dunkerquoise). Paris, Picard. — *G. Daupeley.* Sommaires des délibérations de la commune de Nogent-le-Rotrou pendant la Révolution. Nogent-le-Rotrou, Imp. Daupeley-Gouverneur. — *G. Hanotaux.* Histoire de la France contemporaine (1871-1900). T. III. La Présidence du Mal de Mac-Mahon. La Constitution de 1875. Paris, Furne, 7. 50. — *G. de Lhomel.* Journal de la Révolution à Montreuil-sur-Mer. 1re partie. Abbeville, Imp. Lafosse. — *J. Lord.* Louis XV. London, Humphreys, 2 sh. — *J. Lord.* Napoleon. London, Humphreys, 2 sh. — *J. Mac-Cabe.* Talleyrand. Biographical study. London, Huntchinson, 16 sh. — Correspondance de Malouet, préfet du Bas-Rhin (1820-1822), publiée par *J. Schwartz.* Paris, Picard,

3. 50. — *J. Meyer*. Die früheren Besitzer von Arenenberg, Königin Hortense und Prinz Ludwig Napoleon. Frauenfeld, Huber, 3 mk. 20. — Lettres du Cte et la Ctesse de Montholon (1819-1821), publiées par *Ph. Gonnard*. Paris, Picard. — Procès-verbaux du Directoire de la Charente-Inférieure. T. Ier. Paris, Picard, 15. 00. (Publ. des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis). — *G. Renard*. La République de 1848. Paris, Rouff, 5. 00 (Histoire socialiste, t. IX).

Histoire diplomatique. — *J. Clausing*. Der Streit um die Kartause von Strassburgs Toren, 1587-1602. Ein Beitrag zur Geschichte der französisch-elsässischen Politik um die Wende des 16. Jahrhunderts. Strassburg, 1 mk. 20. [Strasburger Beiträge zur neueren Geschichte, I. Bd, 1 Ht.]. — *J. de Clercq*. Recueil des traités de la France. Tome XXII (1901-1904). Paris, Pedone, 35.00.

Histoire militaire. — *E. Badel*. Les gloires militaires de Lunéville. Nancy, Imp. Kreis. — *Oberst G. Cardinal von Widdern*. Verwendung und Führung der Kavallerie, 1870, bis zur Kapitulation von Sedan. VII. Tl. Das Aufsuchen, Finden und Umstellen der Armee Mac-Mahons vom 22 bis einschliesslich 30. VIII. Berlin, Eisenschmidt, 7 mk. 50. — Das Kriegsjahr 1809 in Einzeldar-stellungen. Hrsg. von *Feldmarschallt E. von Woinovich*. Red. *von Hauptm. A. Veltzé*. 1. Tl. Wien, C. W. Stern, 10 mk. — *P. Delarue*. Mémoires du colonel Dufour, de Saint-Coulomb (Ille-et-Vilaine), avec une notice biographique sur Dufour, des notes et le récit des aventures du baron de Cormatin. Saint-Servan, J. Haize. — *H. Friedjung*. Der Krimkrieg und die österreichische Politik. Stuttgart, J.-G. Cotta, 4 mk. — Briefe des Grafen Paul Hatzfeldt an seine Frau, geschrieben vom Hauptquartier König Wilhelms, 1870-1871. Leipzig, Schmidt und Günther, 7 mk. 50. — *Genal Major E. Hagen*. Der Anteil des K. B. 6 Jäger bataillons am deutsch-französischen Kriege, 1870-1871. München, J. Lindauer, 2 mk. 50. — *P. Heuré*. La vérité sur Sens en 1814-1815. Sens, l'auteur. — *E. Huber*. Sarreguemines au XVIIe siècle. Documents. La guerre de Trente ans en Lorraine et à Sarreguemines (1618-1648) ; Sarreguemines et la Lorraine pendant l'occupation française (1648-1678). Paris, Champion, 15.00. — *A. Niessner*. 20 Jahre Franzosen-Herrschaft am Niederrhein, 1794-1814. Aachen, G. Schmidt, 3 mk. — *Oberstlt Frhr. von der Osten-Sacken und von Rhein* Militärisch-politische Geschichte des Befreiungskrieges im Jahre 1813. Bd. II b. Der Frühjahrs feldzug. Bautzen. Berlin, Vossische Buchhandlung, 18 mk. — *E. Piltz*. Die Hundertjahr=Gedenkfeier auf dem Jenaer Schlachtfelde am 14. X. 1906. Jena, H. W. Schmidt, 1 mk. — Aus den Zeiten der Basler Revolution von 1798. Briefe und Tagebuchblätter zweier basler. Staatsmänner. Aus dem Familienarchiv hrsg. von *E. Schlumberger-Vischer*. Frauenfeld, Huber, 3 mk. 20. — *Spreer*. Kriegserinnerungen eines alten Feldpredigers aus dem Kriege 1870-1871. Berlin, Mittler, 1 mk. 25. — *K. Winterfeld*. Vollständige Geschichte des deutsch-französischen Krieges von 1870 und 1871. Ein Gedenk= und Erinnerungsbuch. Berlin, A. Weichert, 10 mk.

Histoire religieuse. — *R. de Boysson*. Le clergé périgourdin pendant la persécution révolutionnaire. Paris, Picard, 4. 00. — *J. Buche*. La vie et les œuvres de l'abbé Camille Rambaud de Lyon. Lyon, Cumin et Masson, 4. 00. — *C. Demoussy*. L'ancien clergé de Paris M. Laugier de Beaurecueil (1712-1794). Paris, École professionnelle d'imprimerie. — *J. Gendry*. Pie VI, sa vie, son pontificat (1717-1799). 2 vol. Paris, Picard, 15.00. — *H. Joly*. Le vénérable Père Eudes (1601-1680). Paris, Lecoffre, 2. 00 (Les Saints). — *Abbé Lagarrigue*. Les pères des

écoles chrétiennes à Espalion (1850-1906). Rodez, Imp. Carrère. — *Abbé P. Pisani*. Répertoire biographique de l'épiscopat constitutionnel (1790-1802). Paris, Picard, 7. 50.

Histoire économique et sociale. Histoire coloniale. — *Mgr Baunard*. Philibert Vrau et les œuvres de Lille (1829-1905). Paris, Poussielgue. 3.50. — *P. Boissonnade*. Saint-Domingue à la veille de la Révolution et la question de la représentation coloniale aux États-généraux (1788-1789). Poitiers, Imp. Blais et Roy. (Extr. des Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest.) — *G. Bourge*. Les Nouvelles-Hébrides de 1606 à 1906. Paris, Challamel, 5,00. — *Cte Cordier*. Les compagnies à charte et la politique coloniale sous le ministère de Colbert. Paris, A. Rousseau, 6. 00. — *P. Cultru*. Un empereur de Madagascar au XVIIIe siècle. Benyowszky. Paris, Challamel, 5.00. — *P.-E. Girod*. Les subsistances en Bourgogne et particulièrement à Dijon à la fin du XVIIIe siècle (1774-1789). Dijon, Nourry. — *E. Herriot*. Madame Récamier. Transl. by A. Hallard, 2 vol. London, Heinemann, 20 sh. — *E. Levasseur*. Aperçu de l'évolution des doctrines économiques et socialistes en France sous la Troisième République. Paris, Picard, 3.00. — Livre du Centenaire de la Faculté de Droit de l'Université de Grenoble. Discours, études, documents. Grenoble, Imp. Allier. — *G. Melin*. Henri de Tourville et son œuvre. Nancy, Berger-Levrault, 2. 00. — *L. Nardin*. Jacques Foillet, imprimeur, libraire et papetier (1554-1619). Paris, Champion, 10.00. — Procès-verbaux des Comités d'agriculture et de commerce de la Constituante, de la Législative et de la Convention, publiés et annotés par *F. Gerbaux et Ch. Schmidt*. Tome Ier. Assemblée constituante (2 septembre 1789-21 janvier 1791). Paris, Leroux (Collection de documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution française). — *G. Schelle*. Le docteur Quesnay, médecin de Madame de Pompadour et de Louis XV, physiocrate. Paris, Alcan, 5.00.

Histoire littéraire. — *L. Arnould*. Quelques poètes (Malherbe. Racan. Contant.. A. Chénier. V. Hugo). Paris, Oudin, 3. 50. — *Ch. Baudelaire*. Lettres (1841-1866). Paris, Mercure de France, 7.50. — *Ed. Biré*. Chateaubriand. Victor Hugo. H. de Balzac. Paris, Vitte. — *F. Brunot*. Histoire de la langue française des origines à 1900. T. II. Le XVIe siècle. Paris, A. Colin, 15.00. — *J. Calvet*. Les idées morales de Madame de Sévigné. Paris, Bloud. (Science et religion). — *L. Claretie*. Histoire de la littérature française. T. III. Le XVIIIe siècle. Paris, Ollendorff, 7.50. — *M. G. Conrad*. Émile Zola. Berlin, Bard, Marquardt, 3 mk. — Histoire et contes de J.-F. Demachy (1728-1803), précédés d'une étude sur l'auteur par *L.-G. Toraude*. Paris, Ch. Carrington. — *L. Dimier*. Les maîtres de la contre-révolution au XIXe siècle. Paris, librairie nationale, 3. 50. — *A. Dufréchou*. Gobineau. Paris, Bloud. (Science et religion). — *E. Faguet*. Amours d'hommes de lettres (Pascal, Corneille, Voltaire, Mirabeau, Chateaubriand, Lamartine, Guizot, Mérimée, Sainte-Beuve, George Sand et Musset). Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 3.50. — *V. Giraud*. Livres et questions d'aujourd'hui. [Pascal et la critique contemporaine. Bossuet et son dernier historien. Les principaux courants de la littérature française au XIXe siècle. L'œuvre de Sainte-Beuve]. Paris, Hachette, 3.50. — *V. Hugo*. La Légende des siècles. T. Ier. Édition de l'imprimerie nationale. Paris, Ollendorff, 10.00. — *H. Lecomte*. Histoire des théâtres de Paris. Le théâtre national et le théâtre de l'Égalité (1793-1794). Paris, Daragon, 6.00. — *F. Loliée*. La Comédie-française (1658-1907). Paris,

L. Liveur. — *A. Lumbroso.* Souvenirs sur Maupassant. 2e édition. Rome, Bocca, 12.50. — *H. Merlin.* Abrégé des œuvres de Proudhon. 2e volume. Paris, bureaux du journal « Montmartre-La Chapelle », 3.50. — *Cte L. de Montesquiou.* Le système politique d'Auguste Comte. Paris, librairie nationale, 3.50. — *M. Salomon.* Théodore Jouffroy. Paris, Bloud. (Science et religion).

Histoire de l'art. — *Ph. Auquier.* Pierre Puget décorateur naval et mariniste (Étude et recueil de 36 planches). Paris, Longuet. — *L. Bénédite.* Les dessins de J.-F. Millet. Paris, Hachette, 100.00. — Paris et Versailles en 1871. Dessins de Gustave Doré Préface de *G. Hanotaux.* Paris, Plon-Nourrit, 6.00. — *Th. Duret.* Les peintres impressionnistes. Paris, Floury, 25 00. — *J.-G. Gassies.* Le vieux Barbizon. Souvenirs de jeunesse d'un paysagiste (1852-1875). Préface de G. Lafenestre. Paris, Hachette, 4.00. — *A. Germain.* Les Clouet. Paris, Laurens, 2.50 (Les grands artistes). — *J. Guiffrey.* Les manufactures nationales de tapisseries. Les Gobelins et Beauvais. Paris, Laurens, 3.50. — *A. Marty.* L'histoire de Notre-Dame de Paris d'après les estampes, dessins, tableaux, du XVe au XIXe siècle. Recueil de planches avec notice bibliographique. Paris, Le Soudier. 200.00. — *E. Michel.* Les Maîtres du paysage. Paris, Hachette, 40.00. — *Ch. Morice.* Eugène Carrière. Paris, Mercure de France, 3.50. — *P. de Nolhac.* Versailles and the Trianons. London, Heinemann, 16 sh. — *H. Quittard.* Un musicien en France au XVIIe siècle. Henry Du Mont (1610-1684). Paris, Mercure de France, 10.00. — *L. Régnier.* Liste des objets d'art conservés dans les églises paroissiales du département de l'Eure, classés ou à classer. Evreux, Imp. Hérissey.

Histoire des sciences. — *O. Couffon.* Le Musée d'histoire naturelle d'Angers (1794-1905). Angers, Germain et Grassin. — *P. Duhem.* Les sources des théories physiques. Les origines de la statique. T. II. Paris, Hermann, 10.00. — *Dr Ph. Roche.* Les précurseurs de Pasteur. Histoire des fermentations. Paris, Rousseau. — *P. Souvestre.* Histoire de l'automobile. Paris, Dunod, 15.00. — *H. Tavernier.* E. Gauthey, ingénieur en chef de la province de Bourgogne au XVIIIe siècle. Lyon, Imp. Rey.

Histoire locale et généalogique. — Archives municipales de Bayonne. Délibérations du Corps de ville. Registres français. T. II.(1580-1600). Bayonne, Imp. Lamaignère. — *L. Le Gallen.* Belle-Ile. Histoire politique, religieuse et militaire. Paris, Champion, 7.50. — *A. Leignel.* Notices biographiques sur les personnes remarquables nées dans la ville de Bouchain (Nord). Lille, Imp. Lefebvre-Ducrocq, 12.00. — *Fréminville et Touranjon.* Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Corse. Série C. T. Ier. Ajaccio, Imp. Siciliano. — *F. Girolami-Cortona.* Histoire de la Corse. Bastia, Imp. Piaggi. — *Matagrin.* Le château de Graville et ses propriétaires. Paris, Champion, 6.00. — *C. Grégoire.* Histoire du canton de Montmarand. Moulins, Grégoire. — *Dr Prouhet.* Les seigneurs, le château et la terre de La Mothe-Saint-Héray. Paris, Champion, 3 00. — *A. Brette.* Atlas de la censive de l'archevêché dans Paris. T. Ier. Texte. Paris. Imp. nationale. — Les ruines de Paris et de ses environs. Siège et Commune (reproductions de 100 clichés Liebert). Paris, Huet et Vollat, 15.00. — *Vte de Reiset.* Notice sur M. le Comte de Reiset. Évreux, Imp. Hérissey. — *Ch. Poette.* Promenades dans les environs de Saint-Quentin. XI. Saint Quentin, Imp. du Guetteur. — *J.-B. Bardin.* Histoire du pays de Septème (Isère). Vienne, Ogeret et Martin. — *Mis de Vogüé.* Une famille vivaroise. Histoires d'autrefois racontées à ses enfants. T. Ier. Sancerre, Imp. Pigelet.

Taine historien

Il est difficile de dire aujourd'hui si M. Taine doit sa réputation plus à ses ouvrages de philosophie et de critique littéraire, à ses *Philosophes français au XIX^e^ siècle*, à son *Intelligence*, à sa *Littérature anglaise* qu'à son œuvre historique, à ses *Origines de la France contemporaine* [1]. On peut cependant affirmer, et par son propre témoignage, que si Taine devint un jour historien, il n'avait certainement pas la vocation. Au moment même où il était dans le feu de son travail historique, il écrivait, le 29 mai 1873, après la lecture d'un compte rendu de son livre l'*Intelligence* : « Je m'aperçois que l'histoire, si intéressante qu'elle soit, me laisse froid quand je rentre dans la psychologie [2]. »

Ne nous aurait-il pas fait cette confidence avec sa sincérité coutumière que nous aurions pu nous en passer. Taine n'a abordé l'histoire que sur la fin de sa carrière et il l'a fait moins par goût naturel que par devoir patriotique. Ceci n'est pas un paradoxe. On a prétendu, je le sais, que Taine pensait depuis longtemps à écrire les origines de la France moderne quand il s'est décidé, après 1870, à mettre son projet à exécution. On a dit que, pendant une maladie, en 1854, il s'était mis à lire l'histoire parlementaire de la Révolution par Buchez et Roux et que, vers 1864, après avoir terminé sa *Littérature anglaise*, il avait jeté sur le papier le plan d'un ouvrage sur la Religion et la Société en France au XIX^e^ siècle [3]. On veut ainsi prouver que l'actualité tragique pendant laquelle il s'est mis à l'œuvre n'a pas pesé sur son dessein [4]. La piété qui défend une chère mémoire est éminemment respectable, mais la vérité ne l'est pas moins. Or, le fait reste. Quelles qu'aient pu être ses velléités historiques

1. Une bibliographie suffisamment complète des œuvres de Taine et des critiques dont elles ont été l'objet termine le livre de M. V. Giraud, *Essai sur Taine*, 1901. Depuis a été versée au débat une source très précieuse de renseignement, les trois volumes de la *Vie et Correspondance* (Paris, Hachette. 3 vol. in-16, 1902-1905).

2. *Vie et Correspondance*, t. III, p. 227.

3. V. Giraud, *op. cit.*, p. 64 et 56.

4. Voir la défense de Taine contre les critiques de M. Aulard par M. Félicien Pascal (*Revue bleue*, des 11 et 18 juin 1904). M. F. Pascal y fait usage de lettres, alors inédites, communiquées par la famille.

antérieures, Taine n'est entré aux Archives nationales qu'au lendemain de la guerre et de la Commune, en octobre 1871. A quoi bon d'ailleurs épiloguer sur ses intentions quand il a pris soin de nous les faire connaître, sans équivoque aucune, dans la préface de son *Ancien Régime* paru en 1875 et plus nettement encore dans la préface de sa *Conquête jacobine* parue en 1881 ? Il s'est fait historien, nous dit-il, pour découvrir, dans l'étude de notre passé immédiat, le meilleur régime politique qui nous convienne. Il demande à l'histoire un programme de gouvernement. C'est sa manière à lui de contribuer au relèvement de la France, de collaborer indirectement avec l'Assemblée nationale dans la tâche, qu'il juge très difficile, d'élaborer une Constitution qui soit bonne. Vers le même temps et dans la même pensée, il donnait son concours à M. Boutmy pour fonder l'école des sciences politiques [1].

Si Taine se tourne sur le tard vers l'histoire, ce n'est donc pas par pure curiosité scientifique ou par vocation irrésistible, ce n'est pas non plus pour la gloire qu'il en espère, sa réputation est faite, c'est avec une arrière pensée utilitaire et civique très nettement affirmée. Dès le début, il présente son livre des *Origines* comme une sorte de manuel à l'usage des gouvernants de la République. Il fait moins de l'histoire que de la philosophie. Seulement la matière de ses réflexions philosophiques est maintenant politique ou historique, au lieu d'être, comme auparavant, psychologique, littéraire ou artistique. Sa prétention, d'un orgueil ingénu, a toujours été de présenter ses ouvrages à la fois comme des théories générales d'une branche de la science et comme des applications particulières de ces théories générales. Son *Essai sur Tite-Live*, à l'en croire, c'est l'esthétique de la littérature [2], ses études artistiques, c'est la *Philosophie de l'art*. Il était naturel que ses *Origines de la France contemporaine* aboutissent à une théorie du gouvernement, à une πολιτεια.

Si Taine demande ainsi à l'histoire des conseils pratiques, c'est qu'il considère l'histoire comme une science, capable comme les autres sciences d'élaborer des lois certaines. Avec A. Comte, il estime que les phénomènes moraux sont soumis au déterminisme comme tous les phénomènes de la nature, et sa grande originalité sera précisément d'avoir essayé de

1. Voir dans V. Giraud, *op. cit.*, p. 261, l'article qu'il écrivit dans les *Débats* du 10 novembre 1872 pour annoncer la fondation de l'école et définir son but, qui était de former « une élite d'hommes instruits, capables de bien juger et dignes de guider les autres, et en qui les autres aient confiance ».

2. Il se plaint dans une lettre à de Suckau (8 mai 1854) que son *La Fontaine* n'ait pas été compris : « Croirais-tu que de tous ceux qui m'en ont parlé, toi et Prévost exceptés, deux personnes seulement, ont compris que j'avais cherché les *lois générales du beau* et quelles étaient ces lois ». *Vie et Correspondance*, t. II, p. 41.

transporter dans les sciences morales les procédés et les méthodes des sciences naturelles.

Je discuterai tout à l'heure ce que vaut cette conception et dans quelle mesure Taine est resté dans l'application fidèle à ses principes, mais, dès maintenant, une question se pose, urgente. Taine était-il préparé à la tâche qu'il entreprenait ? Un savant qui cherche les lois des choses ne doit les considérer que du point de vue intellectuel. Il doit tout comprendre, ne s'indigner ni ne s'étonner de rien. Il n'a pas à juger, encore moins à condamner. Il constate, il déduit, il enchaîne. Comprendre, tout est là. Or, pour bien comprendre, il faut être capable de sympathie et d'une sympathie presque universelle. C'est ce qui a rendu Michelet si grand. Comprendre, c'est, pour l'historien, entrer sans répugnance, sinon sans effort, dans la pensée des hommes les plus différents de lui-même, c'est se faire tour à tour monarchiste et républicain, incrédule et croyant, plébéien et aristocrate [1].

Taine malheureusement était mal préparé à comprendre l'histoire en général et l'histoire de la Révolution française moins que toute autre parce qu'il ne comprenait pas le peuple, parce qu'il n'a jamais compris le peuple.

Fils d'un avoué de Vouziers, il appartient par sa famille, son éducation et son hérédité, à cette moyenne bourgeoisie de province, pas assez riche pour se payer le luxe de sentiments généreux, assez aisée cependant pour se sentir bien au-dessus du populaire dont elle est issue et qu'elle méprise. Taine a sans doute exercé un métier. Il a été professeur pendant un an. Il a donné ensuite des répétitions au quartier latin, quand le gouvernement de Napoléon III lui eût fait des loisirs ; mais il n'eut jamais besoin de travailler pour vivre. S'il donna des répétitions, c'est qu'il le voulut bien ou c'est que peut-être il tenait à l'argent. En tout cas, ses opinions sur le peuple et sur la propriété n'ont jamais varié. Il les exprime à vingt ans avec la même force et presque dans les mêmes termes qu'à quarante. En février 1849, alors que le souffle ardent de démocratie qui emportait les jeunes générations n'était pas encore complètement éteint, alors que Renan jetait sur le papier les pages brûlantes de son *Avenir de la Science*, Taine traitait déjà de « grossiers tribuns »,

1. Nul n'a mieux défini que Taine lui-même les devoirs de l'historien ; nul ne les a plus délibérément négligés dans la pratique.

« Considérez l'historien qui traite l'histoire comme elle le mérite, c'est-à-dire en science. Il ne songe ni à *louer*, ni à *blâmer*, il ne veut ni exhorter ses auditeurs à la vertu ni les *instruire* dans la politique. Ce n'est pas son affaire d'exciter la haine ou l'amour, d'améliorer les cœurs ou les esprits; que les faits soient beaux ou laids, peu lui importe, il n'*a pas charge d'âmes*. » *Essai sur Tite-Live*, éd. 1874, p. 30.

les républicains que fréquentait son ami Prévost-Paradol. Dès cette époque, le mot de socialiste lui semble la pire injure. Il ne votera pas, explique-t-il, pour deux raisons : « la première est que le *droit de propriété est absolu*, je veux dire que l'homme peut s'approprier les choses sans réserve, en faire ce qu'il veut, les détruire une fois qu'il les possède, les léguer, etc., que la propriété est un droit antérieur à l'État, comme la liberté individuelle... La deuxième est que tous les droits politiques des citoyens se réduisent à un seul, qui est celui de consentir à la forme du gouvernement existante soit explicitement soit tacitement, que, par conséquent, toutes les formes du gouvernement sont *indifférentes* en soi et n'empruntent leur légitimité qu'à l'acceptation de la nation... [1]. » L'Empire sera pour lui un gouvernement légitime, parce qu'un plébiscite l'a consacré et, sans doute aussi, parce que l'Empire respecte et défend la propriété, ce droit absolu. Entre les républicains et les bonapartistes, Taine affecte devant ses amis de garder la neutralité. Du haut de sa tour d'ivoire il résume la situation au moment du coup d'État avec une crudité réaliste qui éclaire à fond ses sentiments intimes : « C'est une guerre entre ceux qui veulent laisser les autres mourir de faim et garder tout pour eux et ceux qui tâchent de voler ceux qui ont quelque chose [2]. » Même au lendemain du 2 décembre, il reste éloigné de la démocratie. De Nevers, où il était professeur, il écrit à son ami de Suckau, après l'échauffourée républicaine de Clamecy : « Les gens haut placés volent la liberté publique, fusillent trois à quatre mille hommes et se parjurent, le peuple, qui leur est contraire, vole la propriété privée et égorge. Tendre la main à l'un des deux ! j'aimerais mieux qu'on me la coupât... Lequel vaut mieux d'un Président à la russe ou de la jacquerie des sociétés secrètes ? La victoire du peuple serait peut-être un pillage et certainement une guerre civile [3] ». Dès 1849, dès 1850, les démocrates, les socialistes ne sont pour Taine que des voleurs qui organisent la guerre civile afin de faire main basse sur l'argent des riches. Il ne dira rien de plus pendant l'année terrible et la Commune. Le 6 mars 1871, il écrit à Boutmy : « Ceux qui se disent républicains, hommes de progrès, sont pour la plupart des fous furieux [4] ». De nouveau, il a peur des rouges, des gens du ruisseau [5]. Les chefs de la Commune sont tous « des fanatiques étroits, des casse-cous, des ratés, un ou deux filous, des criards de clubs [6]. » Il se vante comme

1. *Vie et correspondance*, t. I, p. 85.
2. *Ibid.*, t. I, p. 87.
3. *Ibid.*, t. III, p. 167-168.
4. *Ibid.*, t. III, p. 55.
5. *Ibid.*, t. III, p. 69 (21 mars 1871).
6. *Ibid.*, t. III, p. 78.

d'une action d'éclat du propos qu'il tint, le 6 avril, pendant le second siège, à un artilleur versaillais, auquel il dit que les Communards étaient « les Prussiens de l'intérieur [1] ». Et c'est alors qu'il donne du socialisme cette définition qui aurait pu tout aussi bien venir sous sa plume au lendemain des journées de juin 48 : « Il n'est qu'un système et une ligue à l'usage des appétits de l'envie et de toutes les passions destructives [2]. » Je dis qu'aborder l'histoire de la Révolution dans cet esprit férocement propriétaire, c'est s'exposer fatalement à n'y rien comprendre et, par conséquent, à la défigurer.

Les amis de Taine l'ont défendu très vivement contre le reproche de s'être laissé influencer dans son étude par le spectacle de la Commune. Ils protestent que, s'il avait composé son livre dix ans plus tôt, ses jugements auraient été identiques [3]. Les amis de Taine ont raison. Si la Commune a certainement déterminé sa vocation historique, si elle a ravivé sa haine et sa peur de la démocratie, elle n'a pas modifié sensiblement ses convictions sociales, qui étaient arrêtées dès sa prime jeunesse, et j'ajoute qu'elle n'a pas non plus modifié ses convictions politiques [4].

Taine s'est cependant défendu énergiquement d'avoir des convictions politiques. Ce qu'il écrivait de sa neutralité en 1849, à Prévost-Paradol, il le répète à l'envi en 1871. Il n'appartient à aucun parti et c'est précisément parce qu'il veut sortir de cette neutralité qu'il se fait historien. Entendons-nous. Avant 1870, il ne s'était jamais, en effet, enrégimenté dans un parti. Sous l'Empire, il s'était rallié plus aux hommes qu'au régime. Sainte-Beuve l'avait introduit en 1860 dans le salon de la princesse Mathilde. La princesse l'avait fait nommer d'abord examinateur à Saint-Cyr (1863), puis professeur à l'école des Beaux-Arts (1864), en remplacement de Viollet-Le-Duc. Il avait accepté et même sollicité de l'Empire ces places et ces faveurs, sans doute comme une compensation à sa disgrâce de 1851, mais il ne s'était pas cru obligé de témoigner sa reconnaissance autrement qu'en continuant à garder une neutralité politique à la fois habile et sincère. Les républicains, qui ne connaissaient pas comme nous sa correspondance intime, étaient volontiers tentés de

1. *Vie et correspondance*, t. III, p. 94 (à sa femme).
2. *Vie et correspondance*, t. III, p. 138-139.
3. Cf. les articles cités de M. Félicien Pascal dans la *Revue bleue* des 11 et 18 juin 1904.
4. Je n'aperçois pas dans les opinions politiques de Taine la coupure qu'y relève M. Aulard. Parce que Taine refusa le serment au coup d'État, je ne l'en crois pas pour cela un démocrate. C'était sa manière à lui de garder la *neutralité* entre les voleurs de la liberté et les voleurs de la propriété. Ses lettres de l'époque prouvent qu'il n'a pas compris pourquoi le gouvernement le suspectait. Il croyait avoir pris toutes les précautions pour paraître neutre et sa disgrâce surprit sa prudence. La vérité me paraît être dans l'opinion de M. Gabriel Monod (*Revue bleue* du 9 juillet 1904, p. 38).

le prendre pour un des leurs, parce qu'il avait montré dans ses livres philosophiques une grande hardiesse de pensée spéculative, parce qu'il avait cruellement raillé l'école cousinienne, parce qu'il avait scandalisé les honnêtes gens en définissant la vertu et le vice des produits comme le sucre et le vitriol [1], surtout parce que les évêques, Dupanloup en tête, dénonçaient sa philosophie comme infectée d'athéisme et de matérialisme. Les républicains ne pouvaient croire qu'un homme aussi « avancé » dans le domaine de la philosophie pure, pût être en politique un réactionnaire dans toute la force du terme [2]. Les républicains se faisaient illusion. Taine alors n'était pas plus avec eux qu'avec leurs adversaires. M. G. Monod ne s'est pas laissé entraîner par son amitié quand il a écrit qu'« il était en dehors et au dessus des partis [3] ». Oui, il était, sous l'Empire, en dehors et au-dessus des partis, mais cela ne veut pas dire qu'il n'avait pas déjà des opinions politiques, certaines règles générales, au moins provisoires, dont il se servait pour juger les gouvernements.

Le point est assez important pour qu'on y insiste. Taine affirme, et je le crois sincère, qu'il s'est fait historien pour dégager scientifiquement de l'étude du passé les lois du bon gouvernement, du gouvernement conforme à nos traditions et à nos besoins. Si l'expérience historique a réellement modifié son idéal politique, la preuve sera faite, non pas, je le répète, de sa sincérité qui n'est pas en cause, mais de son aptitude à sortir de lui-même ; à modeler ses jugements sur les faits et non pas les faits sur ses jugements à priori, la preuve sera faite que Taine a abordé l'histoire dans les dispositions d'esprit qui sont requises. La correspondance, la précieuse correspondance, nous permet de répondre par la négative. Dès octobre 1862, Taine avait, quoiqu'il en dise, un idéal politique [4]. Le régime qui a ses préférences c'est celui qui réduit au strict minimum les attributions du pouvoir central, celui qui respecte le mieux les libertés locales et municipales, celui qui réserve la part la plus grande de l'autorité publique aux classes dites dirigeantes comme en Hollande, comme en Angleterre. Chose à noter soigneusement, parce qu'elle nous montre bien que, dès cette époque, l'incrédulité philosophique de Taine restait purement spéculative et s'accompagnait dans la pratique de la conviction de l'utilité sociale des religions, dans cette même page, Taine ajoute que l'église qui a ses préférences parce qu'elle s'harmonise le mieux avec son régime

1. Dans sa préface de la *Littérature anglaise*, éd. in-12, 1873, préface p. XV.
2. L'illusion persiste. Certains députés, qui s'intitulent radicaux-socialistes, continuent à tirer à eux le grand homme et lui élèvent même des statues ; il est vrai que c'est dans leur circonscription électorale.
3. Gabriel Monod, *Renan, Taine, Michelet*, Paris, 1894, p. 127.
4. *Vie et correspondance*, t. II, p. 263.

politique idéal, c'est le protestantisme. Ne paraissons donc pas surpris si ce libre penseur se fait enterrer par un pasteur protestant. Mais refusons de le croire quand il nous dit qu'il n'avait pas de principes politiques avant 1871. Il en avait et de très arrêtés. Il était anglomane comme son ami et son protecteur académique Guizot, le chef des « conservateurs-bornes ». La monarchie de Louis-Philippe, qu'il avait connue dans sa jeunesse, a toujours été au fond le gouvernement de ses rêves. Il ne l'avoue pas nettement, il n'avoue que son anglomanie, mais cela suffit. Contre Thackeray, il prend la défense de la société anglaise et il écrit, en 1863 : « Devant ce tableau frappant de vérité et de génie, on a besoin de se rappeler que cette inégalité blessante [que dénonce Thackeray] est la cause d'une liberté salutaire, que l'iniquité sociale produit la prospérité politique, qu'une classe de grands héréditaires est une classe d'hommes d'État héréditaires, qu'en un siècle et demi, l'Angleterre a eu cent cinquante ans de bon gouvernement, qu'en un siècle et demi la France a eu cent vingt ans de mauvais gouvernement, que tout se paye, et qu'on peut payer cher des chefs capables, une politique suivie, des élections libres, et la surveillance du gouvernement par la nation [1] ».

Neuf ans avant la Commune, Taine avait donc une conception politique parfaitement coordonnée et explicite. Il n'appartenait pas encore à un parti. Mais, dès les premiers mois de 1871, avant même qu'il ait commencé à se mettre à l'étude de la Révolution, il quittait définitivement sa tour d'ivoire et se jetait dans la mêlée politique. A la veille des élections à l'Assemblée nationale, il rédigeait et faisait circuler une protestation contre le fameux décret par lequel Gambetta avait rendu inéligibles les fonctionnaires de l'Empire. Quelques jours après, il publiait une brochure contre le suffrage universel, auquel il opposait le suffrage restreint à deux degrés, « afin, disait-il à Boutmy, de donner des sous-officiers à cette tourbe [2] ». Cette tourbe, c'est le peuple, vous l'avez deviné. En novembre 1871, dans la même lettre où il informait son traducteur anglais, J. Durand, de son dessein d'étudier l'histoire de France depuis 1789 pour se faire une opinion politique, sans prendre garde qu'il se contredisait, il étalait brutalement le fond de sa pensée : « L'essentiel, écrivait-il, est que les classes éclairées et riches conduisent les ignorants et ceux qui vivent au jour le jour [3] ». Et, un mois plus tard, le 19 décembre 1871, alors qu'il fréquentait les archives depuis quelques

1. Ce passage a été relevé avec raison par M. V. Giraud, *op. cit.*, p. 6, en note. Cf. aussi, p. 66, note 2.
2. *Vie et correspondance*, t. III, p. 55.
3. *Ibid.*, t. III, p. 173.

semaines à peine, il formulait en ces termes la conclusion de son futur livre : « Quand on regarde le passé de près et de sang-froid, on trouve qu'en général les Français, depuis 89, ont agi et pensé en partie comme des fous, en partie comme des enfants [1] ». Il ne connaît pas encore la Révolution, il s'apprête, dit-il, à l'étudier scientifiquement et déjà il la juge et il la condamne.

Il n'est besoin que d'ouvrir, à n'importe quelle page, les *Origines de la France contemporaine*, pour s'apercevoir immédiatement que l'expérience historique n'a pas déplacé une seule des idées politiques de l'auteur. Mais ce que Taine auparavant considérait, à part soi, comme des opinions subjectives et provisoires, il le présente maintenant au public, avec l'autorité de sa réputation et l'attrait de son talent, comme des conclusions de la science.

Son jugement sur la Constituante est caractéristique. Il commence par poser en principe que les institutions, même en apparence les plus abusives, ne doivent être modifiées qu'avec les plus extrêmes précautions. Faire une Constitution lui paraît « une entreprise prodigieuse et probablement au-dessus de l'esprit humain [2] ». A le prendre au mot, tous les abus doivent être respectés et d'autant mieux qu'ils sont invétérés. Seuls auraient le droit de proposer des réformes les historiens ayant consacré des années et des années à l'étude de leurs pays. Les constituants, qui ont détruit l'ancien régime, ne pouvaient être que de petits esprits, des exaltés qui ont trinqué avec la populace et, par degrés, « sont descendus jusqu'aux boissons frelatées et brûlantes, jusqu'à l'ivresse malsaine et grotesque [3] ». Il ne pouvait en être autrement. Taine n'a qu'un dédain méprisant pour ces avocats inconnus, ces hommes de loi subalternes, dont toute la capacité aurait été de faire « de bons commis, des notables de commune, d'honorables pères de famille, et tout au plus des académiciens de province [4] ». Seuls ont le droit de diriger les affaires publiques ceux qui possèdent des centaines de mille livres de rentes, les anciens ministres, les maréchaux, les intendants et les évêques. Et Taine se fait résolument l'avocat du roi et des privilégiés contre la racaille du Tiers-État. La déclaration royale du 23 juin contenait toutes les réformes que pouvait supporter la France : l'égalité devant l'impôt et la création d'une assemblée de contrôle composée des représentants qualifiés des classes dirigeantes. « C'était assez, prononce impérieusement M. Taine, car, par

1. *Vie et correspondance*, t. III, p. 175.
2. *La Révolution* (16e éd., 1888), t. I, p. 144.
3. *La Révolution*, t. I, p. 153.
4. *Ibid.*, t. I, p. 156.

là, tous les besoins réels étaient satisfaits [1] ». Taine aurait voulu le maintien des ordres dans les États-généraux. Tout est perdu du jour où les États se sont transformés en Assemblée nationale. Et Taine, poursuivant son réquisitoire, reproche à la Constituante de n'avoir pas institué une seconde Chambre et d'avoir supprimé les parlements dont il ne craint pas de faire l'éloge. L'abolition des droits féodaux ne trouve même pas grâce devant ce terrible propriétaire. Il qualifie l'opération de confiscation égoïste et il plaint la malheureuse noblesse et il s'apitoie sur les émigrés. Puis voici qu'il fait l'apologie des congrégations, au nom d'une saine économie politique, car les congrégations « exécutent volontairement et gratuitement les moins attrayantes ou les plus rebutantes des besognes sociales, et sont, dans la société humaine, ce que les neutres sont parmi les fourmis [2] ». Il proteste naturellement contre la confiscation des biens d'Église et contre la constitution civile du clergé. Il s'indigne que la Constitution de 1791 donne le droit de suffrage à des citoyens actifs qui ne paient qu'un minime impôt direct et qui travaillent de leurs mains. On voit assez au nom de quel idéal politique Taine a prononcé ces condamnations. « En somme, écrit-il dans sa *Correspondance*, le gouvernement le plus passable est celui qui est aux mains des plus capables et des plus honnêtes, c'est-à-dire de la haute classe, bourgeoisie et noblesse [3] ». Il refuse à l'État toutes autres attributions que celles de la défense du territoire et de la défense de la propriété : « Prenons garde aux accroissements de l'État et ne souffrons pas qu'il soit autre chose qu'un chien de garde [4] ». Et encore : « d'une façon générale, il est mauvais que l'État entreprenne autre chose que la sûreté des personnes et des propriétés [5] ».

Voilà donc l'idéal politique, réchauffé de Burke [6], de Mounier, de Malouet, des anglomanes et des monarchiens, que Taine nous présente comme tiré de la connaissance scientifique de notre histoire. Il faut entendre M. Seignobos apprécier cette philosophie de l'État : « Toutes ces règles empiriques fondées sur la courte expérience des Anglais du XVIII[e] siècle, Taine les traite comme des lois universelles des sociétés humaines... Il a admis une férocité irréductible dans le peuple, une supériorité universelle dans l'aristocratie, une incapacité d'agir, inhérente à tout gouvernement, une organisation immuable de la propriété

1. *La Révolution*, t. I, p. 181.
2. *Ibid.*, t. I, p. 215.
3. *Vie et correspondance*, t. III, p. 232-233 (28 juin 1873).
4. *La Révolution*, t. III, p. 136 (éd. de 1885).
5. *Vie et correspondance*, t. III, p. 354.
6. Taine a fait à plusieurs reprises un éloge enthousiaste de Burke.

et de l'impôt. Il n'a pas songé à vérifier si l'évolution des sociétés contemporaines confirmait ou démentait ses prétendues lois. Et il lui est arrivé cette singulière aventure d'écrire six volumes pour démontrer qu'une catastrophe anormale avait produit dans son pays un régime politique exceptionnel, dans le temps où presque tous les autres pays civilisés adoptaient le même régime [1]. » Je n'ajouterai rien à ce jugement qui me paraît définitif, mais je constaterai qu'au moment même où Taine abordait l'étude de la Révolution avec la préoccupation politique qu'il avoue, il se rangeait ouvertement parmi les conservateurs. Sa correspondance nous le montre reprochant vivement à Thiers de faire des concessions au « monstre démagogique », se réjouissant de sa chute au 24 mai, applaudissant au ministère de Broglie-Fourtou. En même temps, il préparait sa candidature à l'Académie française [2].

Revenons à la question que nous posions au début : Taine était-il préparé à faire un historien ? C'est un philosophe qui, sur le tard, s'occupe d'histoire non par goût, mais par devoir patriotique et civique et dont le patriotisme se confond avec la défense de l'ordre et de la propriété [3]. C'est un philosophe qui ignore le peuple et qui le redoute, un philosophe qui érige en système ses profondes aversions politiques et sociales, un philosophe « impatient de certitude [4] », incapable de raisonner autrement que dans l'abstrait, un parfait modèle de cet esprit classique qu'il a tant raillé chez les philosophes du XVIIIe siècle et chez les révolutionnaires [5], un philosophe très orgueilleux de son savoir théorique [6], trop orgueilleux pour pouvoir sortir de lui-même et essayer de com-

1. *Histoire de la langue et de la littérature française*, dirigée par M. Petit de Julleville, t. VIII, p. 272-273.

2. M. Aulard remarque avec raison qu'« avec ses airs d'écolier naïf Taine sut très bien s'attacher aux influences utiles, Guizot, Renan, Sainte-Beuve », qu'il fut « toujours amoureux de la gloire littéraire et de l'Institut ». *La Révolution française*, 14 mars 1906, p. 204-205.

3. Taine acheta une maison à Menthon-Saint-Bernard, en Savoie, « afin, disait-il, d'être plus près de la frontière ». — Pendant la guerre, quand il quitta devant les Prussiens sa maison de campagne des environs de Paris, il la recommanda à la bienveillance de nos vainqueurs en clouant sa carte de visite sur la porte avec ces mots : « H. Taine, membre de l'Académie de Berlin ». Un grand savant, mort aujourd'hui, aimait à rappeler ce dernier trait.

4. Le mot est de M. Lacombe dans *La psychologie des individus et des sociétés chez Taine historien des littératures*, Paris, 1906, p. 355.

5. Il en a lui-même conscience : « Ma forme d'esprit est française et latine : classer les idées en files régulières avec progression à la façon des naturalistes selon les règles des idéologues, bref oratoirement. » *Vie et correspondance*, t. II, p. 259 (18 février 1862).

6. A 21 ans, il écrit à Prévost-Paradol qu'il a « d'inébranlables convictions ». « Oui, j'en ai et les miennes s'affermissent chaque jour. Je crois que la science absolue, enchaînée, géométrique est possible, j'y travaille, j'y ai déjà fait deux ou trois grands pas. » *Vie et correspondance*, t. Ier, p. 47 (22 février 1849).

prendre les idées qui ne sont pas les siennes [1], bref un esprit systématique, un homme à casier, à étiquettes, comme l'avait défini Berthelot [2] avant Anatole France [3]. Mais ce philosophe est doué d'une très vive imagination visuelle, il a une puissance verbale toute romantique, il possède à fond tous les secrets, toutes les ficelles de la rhétorique. L'artiste chez lui, bien supérieur au penseur et encore plus à l'historien, fera illusion ; on le prendra pour un savant puisqu'il affirme qu'il en est un et qu'il a fait la théorie de sa science.

*
* *

La plupart des grands historiens du XIXe siècle n'ont pas éprouvé le besoin de faire la théorie de leur science ou de leur art. S'il leur est arrivé de parler de leurs méthodes, c'est d'ordinaire pour répondre à des critiques, vers le milieu ou à la fin de leur carrière, quand leur production était déjà fort avancée. Taine, lui, qui n'avait pas la vocation historique, ne l'oublions pas, a procédé tout autrement. Il a construit d'abord *a priori* la théorie, remettant à plus tard le soin de la vérifier par la pratique. Il avait 21 ans et venait de lire l'*Histoire de la civilisation* de Guizot. Le livre le charma, sans doute par la belle unité du plan et par les idées conservatrices-libérales qui en sont l'âme. Cette lecture fut, pour Taine, comme une révélation : « Je me mis à chercher les lois générales de l'histoire [4] ». Le fragment qu'il écrivit alors [5] contient déjà en raccourci les idées maîtresses qu'il développera bientôt dans son *Essai sur Tite-Live*, et dans ses préfaces des *Essais de critique et d'histoire* et de *la Littérature anglaise*.

Affirmer que les faits historiques sont l'objet d'une connaissance scientifique, qu'ils peuvent se résoudre en lois aussi exactes dans leur genre que les lois de la physique ou de la chimie, ce n'était pas à cette date de 1850 une grande nouveauté. Déjà Condorcet, Saint-Simon, A. Comte, pour ne citer que ceux-là, avaient cru à l'existence de lois en histoire.

1. « Il avait une telle manière de voir les choses qu'il ne pouvait s'imaginer qu'on les vît autrement. C'est le secret de sa force et aussi de sa faiblesse. S'il était dans la nature de Renan d'avoir toujours une porte ouverte au doute, il était dans la nature de Taine de l'avoir toujours fermée, de façon à ne pouvoir sortir du cercle de ses théories ». Jugement inédit de Vacherot sur Taine, dans V. Giraud, *op. cit.*, p. 291.

2. « Berthelot m'a appelé homme à casier, à étiquettes ». *Vie et correspondance*, t. II, p. 244 (août 1863).

3. Dans un article du *Temps* au lendemain de la mort de Taine.

4. *Vie et correspondance*, t. Ier, p. 22.

5. *Ibid.*, t. Ier, p. 179, cf. aussi t. II, p. 384.

Ce qui était plus original, c'était la méthode que Taine préconisait pour atteindre ces lois. Comme il n'avait pas encore fait œuvre historique, il devait forcément raisonner par analogie. Il proposa d'appliquer à l'étude de l'histoire les procédés des naturalistes, dont il lisait alors les livres et suivait les leçons.

« L'assimilation des recherches historiques et psychologiques aux recherches physiologiques et chimiques, voilà mon objet et mon idée maîtresse. » (17 mai 1864, à Cornélis de Witt. *Vie et correspondance*, II, 305). Pour mettre de l'ordre dans l'énorme masse des êtres, les naturalistes les rangent par familles et par espèces, selon leurs caractères communs. Le trait distinctif de la famille ou de l'espèce, une fois dégagé, le naturaliste est muni d'un fil conducteur pour se retrouver parmi les êtres. Taine crut qu'il était possible à l'historien d'imiter le naturaliste et de distribuer les faits historiques en espèces et en familles. Il crut qu'il était possible d'y découvrir une sorte « de plan de composition », c'est-à-dire des rapports fixes entre eux et entre les différents groupes qui les constituent. « De même qu'il y a des rapports fixes, mais non mesurables quantitativement, entre les organes et les fonctions d'un corps vivant, de même il y a des rapports précis mais non susceptibles d'évaluation numérique entre les groupes de faits qui composent la vie sociale et morale... Ce sont ces rapports précis, ces relations générales nécessaires que j'appelle *lois* avec Montesquieu; c'est aussi le nom qu'on leur donne en zoologie et en botanique [1] ». Les faits historiques étant liés entre eux par des dépendances mutuelles, le rôle de l'historien sera de chercher la loi de ces dépendances. Il distinguera pour cela à chaque époque, différentes classes ou ordres de faits qu'il étudiera séparément en essayant d'en dégager le caractère dominateur. « Les ordres de faits sont : 1° l'agriculture, l'industrie, le commerce (action de l'homme sur la matière); 2° la famille et la société dans les différentes formes (action de l'homme sur l'homme); 3° l'art, la religion, la philosophie (action de l'homme sur les universaux) [2] ». Chacun de ces ordres de faits joue, en histoire, le même rôle qu'une famille en histoire naturelle. Le savant qui les étudie élimine les détails accessoires et accidentels pour mettre en lumière les caractères distinctifs : « Vous avez cherché et trouvé la définition d'un groupe, j'entends cette petite phrase exacte et expressive qui enferme dans son enceinte étroite les caractères essentiels d'où les autres peuvent être déduits [3] ». Telle est la première opération qui sert de point de départ à l'élaboration de la science historique, elle consiste à chercher la formule

1. A Ernest Havet, de Venise, le 29 avril 1864. *Vie et correspondance*, t. II, p. 300.
2. Plan des *Lois en Histoire*, t. II, p. 384 (écrit en 1850).
3. *Essais de critique et d'histoire*, 5e éd., 1887, préface, p. XVI.

des groupes. L'étude des différents groupes de faits d'une même civilisation à une même époque, il semble que nous puissions l'appeler l'étude du *milieu* [1]. Une seconde opération consistera à comparer les caractères essentiels des différents groupes et à en extraire par abstraction une formule commune, formule qui résumera toute une époque. Cette deuxième abstraction, on peut l'appeler l'étude du *moment*. Le moment, c'est la pression exercée par le milieu ou plutôt les milieux [2]. On étudiera ensuite les milieux et les moments aux différentes époques de la vie d'un même peuple et, par une nouvelle abstraction, on dégagera la formule qui résumera le caractère essentiel, le génie du peuple considéré. Cette formule qui embrasse les différents moments d'un même peuple, Taine l'appelle la formule de la *race* [3]. Il restera enfin à comparer les formules-types des différentes races pour en extraire la formule générale de l'humanité, le théorème fondamental d'où l'histoire tout entière découlera par voie de déduction [4].

On ne peut méconnaître sans injustice ce qu'il y a de neuf et d'élevé dans cette théorie de l'histoire. Alors que les historiens de l'époque romantique continuent à considérer l'histoire comme une branche de la littérature, Taine la conçoit comme une science capable d'atteindre, par delà les faits particuliers, des ensembles, des permanences, des régularités, des lois. Il a eu, plus qu'aucun autre, sinon le goût et la passion, du moins le besoin de la science, c'est-à-dire la préoccupation d'ordonner, d'expliquer, d'enchainer. « Un fait séparé de sa loi, disait-il, est incomplet [5] ». Fortement convaincu qu'il n'y a de science que du général, tout son effort consistera à séparer en histoire le général, le permanent de l'accidentel, et comme le général, c'est l'humain, il fut amené à définir l'histoire « une psychologie appliquée [6] ».

1. Je dis : *il semble*, car la pensée de Taine est assez confuse. Dans la préface de la *Littérature anglaise*, il entend par *milieu* à la fois l'influence des causes physiques (climat, végétation) et des causes sociales (législation, religions, etc.) Je donne ici l'interprétation qui me paraît la plus cohérente du système.

2. Dans la préface de la *Littérature anglaise*, le moment est seulement la pression des circonstances passagères, ou encore la vitesse acquise, le milieu étant « la pression du dehors », la race « le ressort du dedans ».

3. « La race, ce sont les dispositions innées et héréditaires que l'homme apporte avec lui à la lumière et qui d'ordinaire sont jointes à des différences marquées dans le tempérament et dans la structure » *Littérature anglaise*, éd. in-12, introduction, p. XXIII. Dans l'*Essai sur Tite-Live* (p. 127) il appelait la race « le génie du peuple ».

4. « Au lieu de suite d'événements, on vit des classes de faits, on rangea les classes en un système, on résuma le tout en des formules et l'on jugea que l'histoire universelle doit expliquer et enchainer sous une seule loi toutes les actions et toutes les pensées du genre humain. » *Essai sur Tite-Live*, p. 355.

5. *Essai sur Tite-Live*, p. 125.

6. « L'histoire au fond est un problème de psychologie ». *Littérature anglaise*, introduction p. XLV, cf. *ibid.*, p. XVIII (éd. in-12).

Vers le même temps, Fustel de Coulanges écrivait sa *Cité antique*, que Taine pouvait considérer comme une sorte d'application inconsciente et avant la lettre de sa propre théorie, puisque Fustel expliquait toutes les institutions de l'antiquité par le seul sentiment religieux, par les idées des anciens sur le culte dû aux morts [1].

Alors que l'histoire se bornait encore trop souvent aux faits politiques et continuait à graviter autour de la personne des dirigeants, Taine a eu le mérite de montrer la complexité et l'interdépendance mutuelle des faits sociaux. Il a compris que, pour être une science, elle devait embrasser toute la réalité, politique, militaire, diplomatique, religieuse, juridique, artistique, littéraire, etc., qu'elle ne devait plus se borner à l'érudition même illustrée de couleur locale [2].

Par là Taine a vu juste et loin. On peut à bon droit le considérer comme le précurseur de cette sociologie positive que s'efforcent de créer, de nos jours, M. E. Durkheim et son école [3]. Ne nous hâtons pas de rejeter la méthode pour cette raison sommaire que « si le naturaliste opère sur des corps, l'historien n'opère que sur des images et sur des images défectueuses [4]. » Le disciple de M. Durkheim nous répondrait que nous n'opérons jamais, en toute science, en toute connaissance, que sur des images plus ou moins défectueuses et qu'il n'y a pas une différence essentielle entre les images qui sont l'objet des sciences physiques et naturelles et les

1. Taine a consacré à la *Cité antique* un article des *Débats* (11 nov. 1864) : « ... Cet exposé est systématique, mérite rare et presque sans exemple en ces temps-ci, où les monographies et les recherches de détail se multiplient à l'infini. Ce n'est point un amas de faits qu'il nous donne, c'est l'idée-mère des faits, la conception originale et particulière d'où est sorti le reste. Selon lui, pour comprendre les institutions, les sentiments et les actions des Grecs et des Romains, il faut considérer la société antique à son origine, y constater les croyances primitives importées de l'Inde, le culte du foyer et des mânes... » V. Giraud, *op. cit.*, p. 237.

2. « Ne croyez pas le contenter (l'historien scientifique) en lui énumérant les faits qui semblent seuls intéresser les hommes, les changements de Gouvernement, les intrigues des partis, les guerres des États, les renversements d'Empire. Il vous interrogera encore sur la distribution de la richesse, sur la constitution des familles, sur les religions, les arts, les philosophies. A ses yeux, toutes les parties des institutions et des pensées humaines sont attachées les unes aux autres et on n'en comprend aucune si on ne les connaît toutes ». *Essai sur Tite-Live*, p. 31.

3. M. E. Durkheim s'est reconnu le disciple de Taine : « Acceptant pour mon compte les principes fondamentaux de cette philosophie (de Taine)... je suis naturellement porté à apprécier favorablement l'œuvre de Taine. Ce n'est pas que la doctrine n'ait grand besoin d'être refondue et repensée à nouveau par un esprit plus vigoureux, plus apte aux vues d'ensemble et aussi d'une culture scientifique beaucoup plus étendue... » M. Durkeim n'accepte cependant la doctrine qu'à correction. Cf. l'enquête de la *Revue blanche* sur Taine (n° d'août 1897).

4. A. Aulard, *Révolution française* du 14 mars 1906, p. 201, et Seignobos dans *Histoire de la langue et de la littérature française*, t. VIII, p. 270.

images qui peuvent être l'objet des sciences sociales et historiques [1]. Toute science nouvelle au reste s'est toujours constituée par analogie avec les scien ces anciennes. Que Taine conseille d'appliquer à l'histoire les procédés des naturalistes, le conseil n'a rien en soi de légitime ou d'illégitime. Tout dépend de l'usage qui en sera fait.

Au reste, ce qui était une nouveauté, une étrangeté au temps de Taine a cessé d'en être une, depuis les beaux travaux de l'école de M Durkheim. Une méthode étant forcément une conception *a priori*, une théorie ne se justifie ou ne se condamne pas en elle-même pour des raisons métaphysiques, c'est-à-dire pour des raisons qui n'en sont pas. On doit la voir à l'œuvre et la juger par ses résultats.

Remarquons seulement que la méthode préconisée par Taine s'applique moins à l'histoire qu'à la sociologie. L'histoire a un objet distinct de la sociologie. Ce qui est accidentel, fortuit, ce qui ne se produit qu'une fois, voilà le domaine de l'histoire. « Les événements, les individus lui appartiennent, aussi bien que les institutions et les collectivités. Sa tâche est de commémorer le passé, tout le passé. Entendue au sens étroit, elle ne serait autre chose qu'une narration chronologique des faits. Si elle s'efforce de rétablir leur enchaînement, c'est toujours leur enchaînement dans l'ordre de succession. Elle reste toujours un récit, une description, un tableau [2] ». La sociologie, au contraire, visant à être une science, n'étudie, comme le veut Taine, que le général, le permanent, les faits qui se répètent. Cette distinction de l'histoire et de la sociologie, que M. Mantoux oppose à bon droit aux disciples de M. Durkheim, Taine ne l'a pas faite et peut-être faute d'expérience historique, faute d'avoir travaillé dans les archives au moment où il construisait sa théorie.

Peu importe, d'ailleurs, que la méthode préconisée par Taine doive s'appeler historique ou sociologique, ne lui faisons pas de querelles de mots, voyons plutôt le parti qu'il a tiré de ses principes et disons tout de suite que c'est miracle qu'il n'ait pas discrédité sa théorie à tout jamais par la façon superficielle et parfois contradictoire dont il l'a lui-même comprise comme par les applications précipitées et fausses qu'il en a faites.

*
* *

Taine répète à satiété que tout se tient dans le monde moral comme dans le monde matériel. Il devrait, semble-t-il, en conclure que la science

1. Cf. Fr. Simiand, *Méthode historique et science sociale*, dans la *Revue de synthèse historique*, 1903 (p. 5 et suiv. du tirage à part).
2. Paul Mantoux, *Histoire et sociologie* (réponse à F. Simiand), dans la *Revue de synthèse historique*, 1903 (p. 2 et 3 du tirage à part).

historique ne sera possible qu'après la connaissance complète de l'entière réalité. Il devrait reculer la synthèse à l'époque forcément lointaine où toutes les monographies seront terminées, toutes les sources d'information critiquées, tous les faits établis avec certitude. Fustel, qui avait commencé par une synthèse, d'ailleurs admirable, comprit cependant qu'il avait fait fausse route et consacra la fin de sa carrière à élucider une série de problèmes particuliers. Mais Taine est impatient de certitude. Avant que les matériaux soient dégrossis, avant que les fondations soient creusées, Taine veut construire l'édifice. Il le construit en l'air. D'un seul document il prétend tirer la formule, la loi d'une âme, d'un siècle, et d'une race. « Quand un document est riche et qu'on sait l'interpréter, on y trouve la psychologie d'une âme, souvent celle d'un siècle et parfois celle d'une race [1]... » Taine se croit un autre Cuvier. Il assimile grossièrement la réalité historique, si mouvante et si instable, avec la nature vivante relativement fixe. M. P. Lacombe, dans sa pénétrante étude, a relevé avec beaucoup de sens tout ce qu'il y a d'outrecuidant et d'enfantin dans une prétention qui consiste à tirer d'un seul document littéraire la psychologie d'un peuple et d'une race. La confession d'un homme supérieur, dit-il très justement, n'est que trop peu instructive sur son siècle, car le siècle où est homme supérieur a vécu, se compose comme tous les siècles d'une immense majorité d'hommes qui ne sont pas supérieurs. « Si celui-là ne diffère pas de ceux-ci par les sentiments ou les idées, comment est-il supérieur ? » Et s'il est supérieur à son siècle, il est un mauvais témoin [2]. Déjà, M. Seignobos avait écrit : « D'un acte d'un individu, Taine conclut à tout son caractère, de cet individu à tout un groupe, de quelques épisodes locaux il tire le tableau de l'état général d'un pays... La généralisation est chez lui un procédé normal [3]. »

Proclamer que les phénomènes sociaux sont conditionnés comme les phénomènes matériels, c'était une vue hardie et féconde. Mais Taine s'est fait illusion sur le véritable caractère de ce conditionnement et de cette interdépendance. Il a cru volontiers que tous les hommes d'une époque se ressemblent en quelque manière et que la connaissance d'une manifestation quelconque de l'activité de l'un deux nous renseigne sur tous les autres. Or, si l'interdépendance des choses existe, elle n'est pas la même partout, dans toutes les classes, dans toutes les régions d'un même pays. Taine a simplifié à l'excès sa conception du milieu et du moment. Il n'a

1. Cité par Lacombe, *op. cit.*, p. 145.
2. Voir l'argumentation de M. Lacombe, *op. cit.*, p. 146.
3. Seignobos, *loc. cit.*, p. 278.

pas pris garde que dans un même temps il existe plusieurs milieux intellectuels ou sociaux, autant que de contrées et de professions. Ici encore M. Lacombe a mis le doigt sur le défaut de la théorie : « Il n'est pas impossible que tous les hommes d'une même époque se rencontrent à penser ou à sentir de même sur un point, sur un sujet ; mais d'abord, dégager avec certitude cette communauté universelle dans l'époque est un travail que je tiens pour extrêmement difficile. En aucun temps, cette communauté n'apparaît si aisément, si clairement que Taine se l'imagine. Et puis, voici son écueil : il faudrait s'assurer que l'opinion ou le sentiment sur lequel on paraît s'accorder n'est pas précisément chose traditionnelle, ancienne, existant avant l'époque, persistant encore après, débordant l'époque de tous côtés et par conséquent ne lui appartenant plus en propre et inqualifiable de l'esprit de l'époque. Or, il y a beaucoup de chance pour qu'il en soit ainsi de cette opinion ou de ce sentiment universel [1]. »

De l'idée juste de l'interdépendance des faits sociaux, Taine a passé à l'idée fausse que la société était un organisme : « Une civilisation fait corps et ses parties se tiennent à la façon des parties d'un corps organique. De même que dans un animal les instincts, les dents, les membres, la charpente osseuse, l'appareil musculaire sont liés entre eux, de telle façon qu'une variation de l'un d'entre eux détermine dans chacun des autres une variation correspondante et qu'un naturaliste habile peut sur quelques fragments reconstruire par le raisonnement le corps presque tout entier ; de même dans une civilisation, la religion, la philosophie, la forme de famille, la littérature, les actes composent un système où tout changement local entraîne un changement général, de sorte qu'un historien expérimenté qui en étudie quelque portion restreinte aperçoit d'avance et prédit à demi les caractères du reste [2]. » Prenant à la lettre la comparaison du maître, sont venus les sots disciples qui ont décrit la société comme un corps vivant. Si Taine en un certain sens est le précurseur de la sociologie positive, il est plus sûrement encore le père de cette sociologie toute verbale et métaphorique qui croule aujourd'hui de toutes parts sous le ridicule, après avoir eu un instant les honneurs de la Sorbonne et du Collège de France.

Par un abus analogue, parce qu'il a introduit dans l'histoire, grossièrement et comme en bloc, non seulement les procédés, ce qui était légitime, mais les formules et les définitions des biologistes, Taine a poussé sa conception de la race jusqu'à contredire sa théorie du milieu et du

1. Lacombe, *op. cit.*, p. 177.
2. *Littérature anglaise*, préface, p. XL.

historique ne sera possible qu'après la connaissance complète de l'entière réalité. Il devrait reculer la synthèse à l'époque forcément lointaine où toutes les monographies seront terminées, toutes les sources d'information critiquées, tous les faits établis avec certitude. Fustel, qui avait commencé par une synthèse, d'ailleurs admirable, comprit cependant qu'il avait fait fausse route et consacra la fin de sa carrière à élucider une série de problèmes particuliers. Mais Taine est impatient de certitude. Avant que les matériaux soient dégrossis, avant que les fondations soient creusées, Taine veut construire l'édifice. Il le construit en l'air. D'un seul document il prétend tirer la formule, la loi d'une âme, d'un siècle, et d'une race. « Quand un document est riche et qu'on sait l'interpréter, on y trouve la psychologie d'une âme, souvent celle d'un siècle et parfois celle d'une race [1]... » Taine se croit un autre Cuvier. Il assimile grossièrement la réalité historique, si mouvante et si instable, avec la nature vivante relativement fixe. M. P. Lacombe, dans sa pénétrante étude, a relevé avec beaucoup de sens tout ce qu'il y a d'outrecuidant et d'enfantin dans une prétention qui consiste à tirer d'un seul document littéraire la psychologie d'un peuple et d'une race. La confession d'un homme supérieur, dit-il très justement, n'est que trop peu instructive sur son siècle, car le siècle où est homme supérieur a vécu, se compose comme tous les siècles d'une immense majorité d'hommes qui ne sont pas supérieurs. « Si celui-là ne diffère pas de ceux-ci par les sentiments ou les idées, comment est-il supérieur ? » Et s'il est supérieur à son siècle, il est un mauvais témoin [2]. Déjà, M. Seignobos avait écrit : « D'un acte d'un individu, Taine conclut à tout son caractère, de cet individu à tout un groupe, de quelques épisodes locaux il tire le tableau de l'état général d'un pays... La généralisation est chez lui un procédé normal [3]. »

Proclamer que les phénomènes sociaux sont conditionnés comme les phénomènes matériels, c'était une vue hardie et féconde. Mais Taine s'est fait illusion sur le véritable caractère de ce conditionnement et de cette interdépendance. Il a cru volontiers que tous les hommes d'une époque se ressemblent en quelque manière et que la connaissance d'une manifestation quelconque de l'activité de l'un deux nous renseigne sur tous les autres. Or, si l'interdépendance des choses existe, elle n'est pas la même partout, dans toutes les classes, dans toutes les régions d'un même pays. Taine a simplifié à l'excès sa conception du milieu et du moment. Il n'a

1. Cité par Lacombe, *op. cit.*, p. 145.
2. Voir l'argumentation de M. Lacombe, *op. cit.*, p. 146.
3. Seignobos, *loc. cit.*, p. 278.

pas pris garde que dans un même temps il existe plusieurs milieux intellectuels ou sociaux, autant que de contrées et de professions. Ici encore M. Lacombe a mis le doigt sur le défaut de la théorie : « Il n'est pas impossible que tous les hommes d'une même époque se rencontrent à penser ou à sentir de même sur un point, sur un sujet ; mais d'abord, dégager avec certitude cette communauté universelle dans l'époque est un travail que je tiens pour extrêmement difficile. En aucun temps, cette communauté n'apparaît si aisément, si clairement que Taine se l'imagine. Et puis, voici son écueil : il faudrait s'assurer que l'opinion ou le sentiment sur lequel on paraît s'accorder n'est pas précisément chose traditionnelle, ancienne, existant avant l'époque, persistant encore après, débordant l'époque de tous côtés et par conséquent ne lui appartenant plus en propre et inqualifiable de l'esprit de l'époque. Or, il y a beaucoup de chance pour qu'il en soit ainsi de cette opinion ou de ce sentiment universel [1]. »

De l'idée juste de l'interdépendance des faits sociaux, Taine a passé à l'idée fausse que la société était un organisme : « Une civilisation fait corps et ses parties se tiennent à la façon des parties d'un corps organique. De même que dans un animal les instincts, les dents, les membres, la charpente osseuse, l'appareil musculaire sont liés entre eux, de telle façon qu'une variation de l'un d'entre eux détermine dans chacun des autres une variation correspondante et qu'un naturaliste habile peut sur quelques fragments reconstruire par le raisonnement le corps presque tout entier ; de même dans une civilisation, la religion, la philosophie, la forme de famille, la littérature, les actes composent un système où tout changement local entraîne un changement général, de sorte qu'un historien expérimenté qui en étudie quelque portion restreinte aperçoit d'avance et prédit à demi les caractères du reste [2]. » Prenant à la lettre la comparaison du maître, sont venus les sots disciples qui ont décrit la société comme un corps vivant. Si Taine en un certain sens est le précurseur de la sociologie positive, il est plus sûrement encore le père de cette sociologie toute verbale et métaphorique qui croule aujourd'hui de toutes parts sous le ridicule, après avoir eu un instant les honneurs de la Sorbonne et du Collège de France.

Par un abus analogue, parce qu'il a introduit dans l'histoire, grossièrement et comme en bloc, non seulement les procédés, ce qui était légitime, mais les formules et les définitions des biologistes, Taine a poussé sa conception de la race jusqu'à contredire sa théorie du milieu et du

1. Lacombe, *op. cit.*, p. 177.
2. *Littérature anglaise*, préface, p. XL.

moment. La race devient pour lui un type intellectuel permanent qui caractérise invariablement un peuple pendant le cours entier de son évolution [1]. Passons sur la difficulté qui me paraît insurmontable d'établir par la méthode expérimentale l'existence de pareils types intellectuels qui se retrouveraient identiques dans des millions et des millions de cerveaux pendant des siècles. Bornons-nous à remarquer que, de l'aveu de Taine lui-même, la race est à l'origine un produit du milieu, c'est l'impression, l'empreinte laissée par les agents extérieurs sur les cerveaux d'un peuple. Or, comme le milieu change continuellement, le milieu physique comme le milieu social, il doit en résulter logiquement que la race, c'est-à-dire le produit du milieu, doit changer du même pas. « La race *n'est* jamais, dit justement M. Lacombe, au sens absolu du mot ; elle est perpétuellement en état de formation, de devenir [2]. »

Taine ne pouvait tirer que des conséquences fausses de principes erronés. Ce qu'il a dit des races est aujourd'hui unanimement condamné et ne trouverait plus aucun défenseur, sinon peut-être parmi les pamphlétaires de l'antisémitisme [3]. Il a confondu la race et la nation et il lui est arrivé de créer une race hollandaise, parce qu'il y a une nation de ce nom. Il n'a d'ailleurs fait de cette idée de race qu'un usage littéraire, mais je n'ai pas à dire ici ce que fut Taine historien des littératures.

L'existence des races sociales dans un même peuple lui a échappé. Il n'a pas vu que, par leur genre de vie, leur mentalité, leur condition, les hommes appartenant à une même profession forment des espèces, des familles d'êtres beaucoup plus arrêtées dans leurs contours, beaucoup plus permanentes que les vastes et mobiles ensembles que sont les nations. Il n'a pas vu que, malgré la différence de la langue et des institutions, le paysan français est peut-être plus près du paysan allemand que de ses

1. « Le caractère et l'esprit propre à la race transmis de génération en génération [sont] les mêmes à travers les changements de la culture, les diversités de l'organisation et la variété des produits. » *Essais de critique et d'histoire*, 5e éd., 1887, préface, p. XVI.

2. Lacombe, *op. cit.*, 124.

3. Il est remarquable que Taine accepte toute faite la *doctrine des races* qu'il emprunte à la fois aux naturalistes et aux écrivains allemands de son temps. Nulle part, que je sache, il n'a réfuté, ni même mentionné, les critiques qui avaient été faites bien des fois à cette théorie. Il a lu, paraît-il, puisqu'il le dit, l'*Histoire parlementaire de la Révolution* de Buchez et Roux. Or, Buchez et Roux ont consacré une de leurs préfaces (au tome III) à démontrer que la doctrine des races était fausse, rétrograde et immorale. « Si elle était réelle, en effet, le Christianisme qui vint nier la race, la *gens*, serait un mensonge, notre révolution française, qui accomplit cette négation, notre révolution et tous ses dévouements seraient folie ; si elle était réelle, la vertu serait une prétention, le tempérament serait seul vrai... Admettons un instant la *doctrine des races*, on nous prouvera facilement que le droit de naissance doit à tout jamais gouverner les sociétés, qu'il est le seul bon, le seul juste, le seul légitime... » (Buchez et Roux, t. III, p. vj et vij). Précisément parce qu'elle était rétrograde, la théorie devait sourire à Taine.

compatriotes habitant les villes. Cette étude des groupes sociaux, les travaux de Le Play et de son école en ont montré la fécondité. Taine n'a pas senti que les monographies de ce genre étaient la base et la matière indispensable des vastes synthèses qui seules l'intéressaient.

Enfin Taine ne s'est pas aperçu d'un danger fondamental de sa méthode. Il veut que l'historien découpe la réalité en tranches, en « ordres de faits », qu'il étudie par exemple l'Ancien Régime et, dans l'Ancien Régime, la cour, la magistrature, l'armée, l'église, etc. Le danger, on le devine. Pour composer le tableau d'un de ces groupes, l'historien sera tenté de rassembler des traits empruntés à des moments différents. Il représentera comme fixées, comme figées, des choses qui furent vivantes et qui évoluèrent. « Quand il décrit la cour, observe M. Aulard, est-ce celle de la Régence, celle de Louis XV ou celle de Louis XVI? Ce sont ces trois cours à la fois et ce n'est aucune d'elles, mais une sorte de cour imaginaire d'après des faits réels dont le rapprochement est anachronique [1] ». Déjà M. Sorel avait dit de même. « Pour expliquer les faits, Taine les lie; pour les montrer, il les arrête. Son histoire, ainsi enchaînée et groupée, est immobile; mais il supplée par l'animation du style au mouvement du récit qu'il supprime [2]. »

Tant qu'il n'avait eu à faire qu'à la littérature ou à l'art, tant qu'il s'était borné à apprécier des tableaux ou des poèmes ou à tracer des portraits d'écrivains et d'artistes, Taine a réussi à donner l'illusion qu'il appliquait rigoureusement sa méthode dite scientifique. La matière étant assez légère, il parvenait à la faire tenir dans ses cadres. Mais quand il s'attaqua à l'histoire proprement dite et à l'histoire la plus chargée de toutes, à l'histoire contemporaine, la réalité mouvante et complexe déborda de toutes parts ses fragiles formules et rompit ses règles artificielles. Il fut accablé sous la masse des documents et des faits. En vain, il eût essayé de l'enfermer dans la triple enceinte de la race, du milieu et du moment, il dut y renoncer [3]. Il se plaint maintenant de la difficulté qu'il éprouve à organiser ses livres autour de quelque idée centrale. « Il n'a plus, dit-il, cette divination facile du plan [4], » que ses camarades d'école lui avaient enviée et dont il s'enorgueillissait naïvement. Les *Origines* sont en effet

1. A. Aulard, dans *La Révolution française* du 14 avril 1906, p. 306.
2. Cité par Aulard, *ibid.*
3. « De toutes ces formules vagues (race, milieu, moment), Taine lui-même n'a tiré aucun principe de classement. Dans les *Origines de la France contemporaine*, il n'a rien pu expliquer par le milieu, il n'a osé invoquer la race que pour rendre compte du caractère de Napoléon, le moment n'intervient que dans l'analyse de l'esprit révolutionnaire... » Seignobos, *loc. cit.*, p. 271.
4. *Vie et Correspondance*, t. III, p. 223 (15 mai 1873).

beaucoup moins composées que ses travaux antérieurs. On y cherche parfois la suite des idées. Les redites, les digressions y abondent. C'est là le signe d'une pensée hésitante, en dépit de la froide violence verbale des affirmations et des jugements. La raison profonde de ce défaut essentiel doit être cherchée peut-être dans une erreur de méthode.

Entre la sociologie, science du général, et l'histoire, science du particulier, de l'individuel, Taine n'a pas su résolument choisir ; ses *Origines* ne sont pas purement de l'histoire, puisqu'elles ne comportent pas de récit chronologique et suivi, et ce n'est pas non plus de la sociologie, puisque les groupes de faits n'y sont pas isolés et étudiés indépendamment des circonstances accidentelles. C'est un mélange tendancieux, équivoque et trouble de philosophie politique et d'histoire.

Taine, affirme-t-il, ne veut que faire œuvre de science. Il étudie la transformation de la France ancienne dans la France nouvelle avec le même détachement, la même curiosité désintéressée que le naturaliste la métamorphose d'un insecte. Illusion et aveuglement ! Son point de départ est anti-scientifique. Non seulement sa vue est troublée par la préoccupation politique qu'il avoue, mais la manière dont il pose au début la question dicte d'avance la réponse et la fausse. Il va rechercher, dit-il, si les institutions, ébauchées par la Révolution et finies par l'Empire, conviennent à la France, si elles sont conformes à ses traditions, à ses besoins, à son être moral et matériel. C'est une consultation médicale qu'il institue, dit-il encore [1], la France est politiquement malade depuis un siècle. Il va essayer de diagnostiquer la maladie et d'indiquer les remèdes. Un pareil problème, une pareille consultation n'ont pas de sens dans une théorie déterministe de l'histoire comme la sienne. Il écrit à Boutmy : « Nous avons manqué l'évolution naturelle en 1789 [2]. » Comment peut-on manquer une évolution naturelle ? Il y a donc des évolutions qui ne sont pas *naturelles* ? Si la Révolution avait pu être évitée, c'est donc qu'elle n'était pas *nécessairement déterminée*, c'est donc qu'elle fut en opposition avec la race, le milieu et le moment, c'est donc qu'il y a place en histoire scientifique pour le hasard, et qu'est-ce qu'une science qui n'élimine pas le hasard ? Et, voilà Taine qui répète couramment que la Révolution a été une rupture, « un accident », dans notre histoire, le voilà qui nous prêche d'abattre ce qu'elle a construit et de renouer la chaîne des temps et des traditions en restaurant de l'Ancien Régime tout ce qui méritait d'être conservé en 1789 ! Qu'est-ce à dire sinon que la Révolution est donc, dans le système général que nous connaissons, comme

1. Lettre à Ernest Havet du 24 mars 1878, citée par G. Monod, *op. cit.*, p. 124.
2. *Vie et Correspondance*, t. III, p. 269 (31 juillet 1874).

un mystère, comme un monstre qui ne s'explique pas tout entier par la race, le milieu et le moment, quelque chose qui dépasse Taine, qui l'indigne et le terrifie. Nous sommes un peu loin de l'attitude du savant devant la métamorphose d'un insecte.

Tant bien que mal cependant Taine s'efforce d'appliquer ses principes à l'étude du phénomène miraculeux. Il consacre tout son volume à expliquer la Révolution, à rechercher les causes humaines de cet étrange accident. Mais comment s'y prend-il ? Il avait écrit dans son *Essai sur Tite-Live* : « Toutes les parties des institutions et des pensées humaines sont attachées les unes aux autres, on n'en comprend aucune si on ne les connaît toutes [1]. » A-t-il donc étudié en détail toutes les institutions de l'*Ancien Régime* ? A-t-il étudié l'agriculture et le commerce, l'art et l'industrie, la justice et la législation, la famille et la religion, région par région, époque par époque ? Nullement, il a mis deux ans à documenter son livre. Il a choisi dans son immense matière, c'est-à-dire qu'il a supprimé la plus grande partie. Il n'a guère traité que de l'histoire des idées et de l'histoire politique et encore a-t-on pu relever dans le sujet ainsi limité plus d'une omission grave et même capitale. Il n'a rien dit, par exemple, de la lutte de la royauté contre les parlements qui emplit tout le siècle, il ne consacre à la tentative si intéressante des assemblées provinciales que quelques lignes inexactes. Mais cela ne l'a pas empêché de généraliser et de dogmatiser.

Que valent les généralisations, quand la base leur manque ? Taine conclut en littérateur, que « l'esprit classique », esprit de logique raisonneuse et abstraite qu'il croit propre aux Français, fut la cause dernière de la Révolution française. Or, Taine n'a pas l'air de se douter que cet esprit régnait alors dans toute l'Europe et que l'Europe nous l'enviait.

Ce n'est pas seulement dans l'intérieur d'une même nation que la loi des dépendances mutuelles doit trouver son application. Les nations ne sont elles-mêmes que des parties d'humanité et, pour parler le langage de Taine, il doit y avoir entre ces parties d'humanité des rapports fixes et déterminés. On ne peut donc pas, semble-t-il, étudier la Révolution française du seul point de vue français. Il faut jeter un coup d'œil sur le monde environnant.. « Avant d'affirmer que la démocratie française était l'effet de causes spéciales à la France, il eût fallu examiner l'évolution parallèle des autres nations ; or Taine a ignoré l'histoire contemporaine des États-Unis, de la Suisse, de l'Allemagne et même de l'Angleterre [2]. » M. Seignobos n'est pas seul à formuler cette juste critique. Avant lui,

1. *Essai sur Tite-Live*, p. 3.
2. Seignobos, *loc. cit.*, p. 277.

Albert Sorel avait accusé Taine de ne pas connaître cette Angleterre du XVIIIe siècle, qu'il fait profession d'admirer et qu'il oppose sans cesse à la France révolutionnaire. Et Sorel absout les Constituants du grief que leur fait Taine de n'avoir pas imité les Anglais. « Eussent-ils été moins portés à l'abstraction, les Constituants auraient été, sur plus d'un point arrêtés et troublés par le spectacle même que l'Angleterre présentait en leur temps [1]. »

Taine ici, comme partout ailleurs, a été aveuglé par sa théorie fantaisiste de la race germanique, race supérieure, race élue, qu'il dote de toutes les qualités. Il n'a pas étudié les Anglais du XVIIIe siècle. Cela n'était pas la peine. Il savait d'avance, à n'en pas douter, qu'ils valaient infiniment mieux que les Français latins et classiques.

Il s'est douté cependant que la Révolution avait peut-être une autre cause que « l'esprit classique », il a entrevu par instants qu'elle était une lutte de classes. « La Révolution et l'Empire n'ont été en somme qu'un moyen de donner carrière au besoin de parvenir et d'acquérir, le tout au nom d'une théorie politique abstraite, c'est encore la même chose aujourd'hui, la Révolution, ou transfert aux pauvres de la richesse des riches, continue, c'est pour cela que les radicaux sont si forts [2]. » Taine était ici sur un terrain solide, mais il ne s'y est placé qu'en passant et comme par mégarde. Avec son système préconçu il lui était difficile d'y rester. Si la Révolution s'explique, en effet, par la lutte de classes, que devient l'autre explication par « l'esprit classique » ?

Peut-être, s'il eût étudié la Révolution de ce nouveau point de vue, qui est le vrai, l'eût-il, sinon aimée, cela n'est pas nécessaire, du moins comprise ? Peut-être y eût-il vu autre chose qu'un déchaînement désordonné et sanglant de passions bestiales ? Peut-être eût-il découvert que la Révolution fut l'œuvre et la chose de la bourgeoisie, d'une bourgeoisie d'esprit sain et pratique, parfaitement consciente de ses intérêts, et non pas d'une poignée d'ambitieux, d'égoïstes et de coquins, domptant les honnêtes gens par la terreur et conduisant les autres par l'appât du gain ou d'une creuse phraséologie ? Il lui en aurait coûté sûrement de reconnaître que cette bourgeoisie, dont il est par toutes les fibres, a employé pour détruire les privilèges de la noblesse et du clergé, la classe ennemie, les mêmes moyens que le prolétariat a essayé de retourner contre elle au XIXe siècle. Il l'aurait fait cependant, s'il s'en était douté, car je le crois sincère. Mais il n'avait pas l'esprit assez historique pour comprendre que la bourgeoisie, qui était le parti de l'ordre en juin 48

1. *Revue critique*, 1878, t. 24, p. 37 et sqq.
2. *Vie et Correspondance*, t. III, p. 223 (22 mai 1873).

et en mai 71, ait pu être, moins d'un siècle plus tôt, de l'autre côté de la barricade. Par impossibilité de sortir de lui-même, il a vu les révolutionnaires sous les traits des radicaux et des socialistes de son temps, ce qui est un contre-sens. Et cela est si vrai qu'il emploie, pour désigner ceux-ci, le vocabulaire politique qui appartient en propre à ceux-là. Il voit par exemple une minorité *radicale* à la Constituante [1].

Mais, soit esprit de système, soit aveuglement politique, Taine n'a vu dans la Révolution que l'*anarchie*, « la dissolution entière de l'ordre social, la ruine pendant dix ans de tout gouvernement (sauf le paroxysme de la Terreur), l'abolition foncière dans tout individu de la confiance et de l'obéissance, bref l'anarchie. C'est à cette idée centrale qu'il faut tout rapporter [2]. » C'est à cette idée centrale, élaborée par l'abstraction la plus simpliste, qu'il a en effet tout rapporté. Il n'a pas fait attention que de toute révolution, quelle qu'elle soit, on peut aussi extraire l'idée de désordre et d'anarchie. M. Sorel n'a pu s'empêcher d'en faire la remarque à Taine lui-même : « Feuilletez les annales de l'émeute depuis les soulèvements des communes et les jacqueries du moyen âge jusqu'aux événements dont nous avons été les témoins, vous trouverez les mêmes superstitions sauvages conduisant aux mêmes fureurs et aboutissant aux mêmes cruautés [3]. »

A son idée centrale, Taine a subordonné tout le reste. Pour prouver que la Révolution c'est l'anarchie et cela seulement, il rassemble patiemment et groupe avec art toutes les anecdotes odieuses, mesquines ou horribles qu'il a pu glaner dans les documents, sans vérifier d'ailleurs leur authenticité. C'est comme si on écrivait l'histoire d'aujourd'hui à l'aide des faits divers du *Petit Parisien* et du *Petit Journal* et si on avait soin, chaque fois, d'attribuer les crimes commis à une cause unique et primordiale, qui serait la doctrine politique des hommes au gouvernement. C'est pourtant ce qu'a fait Taine d'un bout à l'autre de son ouvrage. Tous les excès, qui se commettent dans ce temps de crise sur tous les points du territoire, il les recueille amoureusement, il les amplifie oratoirement et il les présente comme les fruits naturels de l'esprit classique et de la philosophie du XVIII[e] siècle. Les révolutionnaires qui sont au gouvernement, parce qu'ils sont les disciples des philosophes et parce qu'ils gouvernent au moment où les excès se commettent, sont à la lettre des criminels. Leurs noms ne viennent sous la plume de Taine qu'accompagnés d'épithètes vengeresses, de surnoms méprisants. Il fouille dans leur vie privée, il ramasse les

1. *La Révolution*, t. I, p. 48.
2. *Vie et Correspondance*, t. III, p. 311.
3. *Revue critique*, 1878, t. 24, p. 17 et sq.

potins les plus infects et s'en fait contre eux une arme [1]. Camille Desmoulins est un « avocat sans causes », Danton « un autre avocat de second ordre », un tripoteur digne d'être comparé au brigand Mandrin, Brissot « un malheureux né dans une boutique de pâtissier », « un bohème ambulant, ancien employé des forbans littéraires, qui roule depuis quinze ans, sans avoir rapporté d'Angleterre ou d'Amérique autre chose que des coudes percés et des idées fausses », Marat « un écrivain sifflé, savant manqué, philosophe avorté, falsificateur de ses propres expériences », Condorcet, « le plus chimérique des esprits faux », Panis, un voleur, les chefs de l'insurrection des 5 et 6 octobre « des Machiavels de place publique et de mauvais lieu, qui ont remué les hommes du ruisseau et les femmes du trottoir », Robespierre, un cuistre, un chat-tigre, etc. etc. Si Jean-Paul Marat ne mettait pas plus de retenue dans ses accusations contre ses contemporains, il mettait du moins dans son style plus de gravité et de réserve.

L'invective de Taine rivalise largement avec celle des pamphlétaires et des clubistes qu'il méprise et qu'il avilit. Il se venge ainsi de ses frayeurs de juin 48 et de mars 71, ainsi, il écrase le radicalisme et le socialisme !

Conformément à ses doctrines philosophiques, qui seront reprises et précisées par Lombroso, ces criminels qui ont fait la Révolution, Taine les peint aussi comme des malades, des détraqués, des fanatiques et des fous. Il résume leur mentalité dans le célèbre portrait du jacobin qui s'applique à tous parce qu'il ne s'applique à aucun [2].

Afin de mieux prouver sa thèse, Taine passe sous silence tous les faits qui pourraient la contrarier. Ce procédé d'avocat est chez lui une règle constante. Il supprime tout ce qui explique les actes des révolutionnaires, les résistances de la cour, les complots des privilégiés, les insurrections provinciales, le fanatisme déchaîné, la lutte contre l'Europe. Il lui est facile alors de représenter les révolutionnaires comme des fous. On ne voit pas en effet contre quoi ni contre qui ils se battent.

---

1. M. Aulard a montré avec quelle légèreté il accuse Danton et Panis de tripotage et de vol (*La Révolution française* du 14 sept. 1906, p. 222 sqq.).

2. M. Sorel a protesté contre le « procédé » de Taine en ces termes : « Rapprochant des lambeaux d'idées, des fragments décousus de phrases, improvisées souvent au hasard de la discussion, lancées à titre de formule banale ou de rhétorique convenue ponr décevoir la foule des badauds ; rassemblant des actes inspirés le plus souvent par la passion, la routine ou la nécessité, motivés après, à grands efforts de sophismes, selon la doctrine courante, M. Taine leur prête la suite, la cohésion et la logique de sa propre pensée ; recomposant, recréant pour ainsi dire ce monde incohérent dans sa puisante cervelle, il montre des desseins profonds dans ce qui n'a été, la plupart du temps, pour les contemporains que les expédients grossiers. Ce terrible adversaire procède ici, en partie, à la manière des apologistes, il grandit les hommes et les partis. » *Revue critique* du 2 février 1885.

En veut-on un exemple? Ouvrons le premier volume de la *Révolution*. Taine ne raconte pas les faits dans leur ordre chronologique. Sous le titre l'*Anarchie spontanée* il groupe dans un même tableau tous les faits de violence qu'il a recueillis entre le 1er juillet 1789 et les journées des 5 et 6 octobre de la même année. A aucun moment il ne se préoccupe de rechercher les causes générales et particulières ou locales des troubles qu'il raconte en les grossissant. Il ne dit rien des résistances que rencontrent à chaque pas les États généraux, de la concentration des régiments étrangers autour de Paris, du renvoi de Necker. S'il en parle, c'est indirectement. Ayant, par allusion, exposé le désordre avant ses causes, il excuse ou plutôt il approuve Louis XVI et les privilégiés d'avoir essayé de recourir à la force contre l'Assemblée. Il ne mentionne pas le serment du jeu de Paume. Il escamote le 14 juillet et n'en retient que les scènes hideuses. A l'en croire, l'insurrection fut l'œuvre de la dernière plèbe et des bandits. Il ignore que les Electeurs ont pris la direction du mouvement dès la veille de l'émeute. Ce qui l'a surtout frappé dans ces journées, c'est qu'il n'y a plus d'octroi. « La ville demeure sans revenu, juste au moment où elle est obligée à des dépenses plus fortes, mais peu importe à la populace [1] ». Cela importe grandement au bourgeois Taine qui sait compter. Avec Malouet et Ferrières, deux aristocrates, il fait commencer la Terreur au 14 juillet. A partir de ce jour-là, la France est livrée à une « brute énorme qui prend le mors aux dents et dont les ruades deviennent plus fortes ». Cette brute, comparée ailleurs à un éléphant domestique qui tout à coup deviendrait sauvage, c'est le peuple qui « dorénavant marche à sa guise, livré à ses sensations, à ses instincts et à ses appétits. » Comment Taine ne verserait-il pas un pleur d'attendrissement sur ce pauvre Louis XVI, « inerte et désarmé », devant la brute énorme, et comment aurait-il le cœur de signaler les complots de la cour, les menaces des émigrés, les parjures royaux ? S'il raconte la *grand'peur*, il oublie de dire pourquoi les paysans brûlent les chartriers. Il laisse croire qu'ils les brûlent pour le plaisir, comme l'éléphant joue de sa trompe. Selon son habitude, il a placé le tableau terrifiant de la *Peur*, avant l'émigration, de manière à mieux excuser celle-ci. De même il ne parle de l'Assemblée nationale qu'en dernier lieu et d'une façon très sommaire, parce qu'il est dans son dessein de montrer que « le peuple, c'est-à-dire l'attroupement » fait tout, dirige ou plutôt tyrannise l'Assemblée comme tout le reste. S'il lui arrive de mentionner le départ de Mounier, de Lally et des monarchiens qui quittent l'Assemblée après le 6 octobre, il oublie d'ajouter que

1. T. I, p. 53.

ces hommes d'ordre, chers à son cœur, se rendaient dans leurs provinces pour y fomenter l'insurrection. Mais il y a sans doute des insurrections vertueuses et une honnête anarchie ; celles-là, Taine ne les flétrit pas, il les approuve. Il faut qu'en tout et toujours les révolutionnaires aient tous les torts. « La résistnace du clergé réfractaire, la fuite du roi, l'entente de la Cour avec l'Autriche, l'invasion prussienne, tous ces faits qui ont amené la naissance du parti républicain sont de même laissés dans l'ombre, de façon à faire paraître monstrueuse l'arrivée au pouvoir des jacobins... Les mesures violentes du Directoire sont présentées sans tenir compte des complots royalistes et des menaces d'invasion qui les ont motivées. C'est la peinture d'un duel où l'on aurait effacé l'un des deux adversaires, ce qui donne à l'autre l'aspect d'un fou [1]. » M. Sorel partage ici l'avis de M. Seignobos. « M. Taine; dit-il, a négligé systèmatiquement les côtés nobles et les côtés prestigieux de ce temps d'inexpérience sans doute, mais de générosité, d'enthousiasme et de grandeur, comme disait Tocqueville [2] ». Il n'a pas écrit l'histoire de la Révolution, ajoute encore M. Sorel à plusieurs reprises, il en a fait la *pathologie* [3], et le mot restera.

Ce n'est donc pas exagérer que de considérer le livre de Taine moins comme un ouvrage scientifique que comme un plaidoyer ou un pamphlet. Du pamphlet il n'a pas seulement les procédés de composition et d'argumentation, mais le ton et le style, les violences déclamatoires, les épithètes injurieuses, les métaphores brillantes.

Les faits, qui constituent la trame du pamphlet, sont-ils du moins exacts ? Abusés, on le serait à moins, par le déballage d'érudition qui s'étale au bas des pages, trompés par les continuelles et solennelles protestations qui ornent les préfaces, certains l'ont cru [4]. C'est encore une illusion qu'il nous faut perdre. Non, Taine n'a pas dit que des choses exactes, il s'en faut ! Déjà, M. Jules Soury avait hasardé, en passant, que Taine n'avait pas le goût de l'érudition [5] Déjà, M. Seignobos avait sondé l'appareil scientifique dont il a plaqué son monument ; et, après cet examen, il avait signalé « les paquets de références » qui s'allongent, « à la grosse », au bas des pages et qui sont parfois d'une généralité comique [6]. Il avait confronté les citations et n'avait pas hésité à

1. Seignobos, *loc. cit.*, p. 277.
2. *Revue critique*, 1878, *loc. cit.*
3. *Revue critique*, 1878, et 1881, t. 30, p. 118 et sqq.
4. « Il n'a pas tout dit, mais ce qu'il a dit est vrai », Gabriel Monod, *Les maitres de l'histoire*, p. 170-171.
5. *Vie et Correspondance*, t. III, p. 253 (13 août 1873). A propos de l'*Intelligence*.
6. A la page 5 de l'*Ancien Régime*, on lit en note : « Cf. passim Grégoire de Tours et la collection des Bollandistes », une collection d'au moins 60 volumes in-folio.

affirmer que Taine était « probablement le plus inexact des historiens français du siècle ». Il avait montré ce qu'il faut penser de sa critique des témoignages, comment il reproduit naïvement les racontars les plus suspects, les anecotes les plus apocryphes, pourvu qu'il en puisse tirer argument contre la Révolution. M. Aulard enfin est venu porter le coup de grâce à la réputation scientifique de Taine. Il a eu le courage et la patience, dont il ne peut être trop loué, de vérifier une à une chacune des affirmations du « grand savant », il s'est reporté à tous les textes qu'il citait ou invoquait, il a procédé à un examen méthodique et minutieux de toutes ses sources, à une critique sévère de tous ses jugements. Le gigantesque *erratum*, qu'il est en train de dresser et qu'il accroît sans cesse [1] est dans sa précision un éloquent réquisitoire. Ces froides constatations feront toucher du doigt aux incrédules, les partis pris, les inexpériences, les erreurs de fait ou de jugement, les déformations, les négligences, les fantaisies sans nombre, dont fourmille le prétendu monument historique qui fait encore l'admiration de tous les détracteurs de la France moderne. On comprendra peut-être pourquoi les historiens d'aujourd'hui, qui se respectent et qui respectent la vérité, je ne parle pas naturellement des industriels ni de ceux que récompense l'Académie, se gardent de citer dans leurs ouvrages le nom de Taine. L'oubli est volontaire.

C'est que, pour eux, malgré ses prétentions scientifiques, Taine n'est pas un historien digne de ce nom, mais seulement un littérateur et un philosophe égaré dans l'histoire. De l'historien il n'a pas fait le long apprentissage, il ne connaît pas son métier. De l'historien, surtout il n'a ni l'esprit, ni les aptitudes. Il méprise l'érudition, il dédaigne les menus faits, ce qui l'intéresse, c'est uniquement les conclusions générales, qu'il appelle indûment les *lois*. Déjà, M. Gabriel Monod l'avait bien vu : « Il était trop philosophe-logicien pour être pleinement historien [2]. » Il a fait de l'histoire, moins pour elle-même que pour son utilité pratique, car il la considère comme une école de politique. Et, parce qu'il a des opinions politiques très arrêtées des opinions de bourgeois mesquin et couard, parce qu'il est incapable de sortir de lui-même, il déforme constamment la réalité pour la plier de force à son système.

Une autre de ses erreurs, mais c'était celle de son temps, fut de croire que l'histoire devait rester un genre littéraire tout en devenant une science [3].

1. Voir *La Révolution française* des 14 mars, 14 avril, 14 mai, 14 août, 14 septembre et 14 décembre 1906.

2. Enquête de la *Revue blanche* (août 1897).

3. L'*Essai sur Tite-Live* comprend deux parties : 1re partie « L'Histoire comme science », 2e partie « L'Histoire considérée comme un art ».

Il a confondu le savant et l'artiste. Il s'est efforcé d'écrire avec recherche, avec brillant, avec verve, comme les écrivains romantiques et, se laissant aller à son imagination, qu'il avait puissante, il a souvent créé de toutes pièces les personnages de son histoire.

Ces défauts graves ont fait sa réputation. Parce qu'il était un écrivain, un artiste, et aussi parce qu'il avait les opinions des classes riches et conservatrices de la société qui font le succès, il a conquis l'Académie et le grand public. Parce qu'il professait une admiration naïve pour la race germanique et anglo-saxonne, les Anglo-Saxons et les Germains ont fait chorus à sa gloire. Seuls les spécialistes ont fait entendre dès le début de fortes réserves et de vives critiques. Aujourd'hui, Taine n'en impose plus qu'à quelques savants timides qui respectent la philosophie et l'Académie.

Que restera-t-il de cette grande réputation ? Les historiens interrogés répondent que Taine fut un philosophe. Les philosophes n'ont pas encore fait connaître leur avis. Souhaitons qu'ils ne répondent pas que Taine fut un historien.

Albert Mathiez.

COMPTES RENDUS

Ch. de La Roncière. **Histoire de la marine française.** Tome III : *Les guerres d'Italie. Liberté des mers.* Paris, Plon-Nourrit, 1906. In-8, 612 p.

M. de La Roncière poursuit avec une louable régularité la publication de sa magistrale *Histoire de la marine française*. Après avoir, dans les deux premiers volumes, étudié les *Origines*, la *Guerre de Cent ans* et la *Révolution maritime* de la fin du XVe siècle, il aborde maintenant les temps modernes. Le tome III embrasse la période comprise entre les années 1494 et 1559, c'est-à-dire la première moitié du XVIe siècle. Le sous-titre en indique exactement le contenu. C'est d'abord le rôle de notre marine dans les guerres d'Italie, et comme successivement intervinrent dans le conflit, outre les petits États italiens, l'Espagne, l'Angleterre, l'Écosse, les Turcs, on voit l'ampleur du sujet et la multiplicité des événements : défense de nos côtes de l'Atlantique et de la Manche, efforts pour inquiéter les Anglais lorsqu'ils faisaient cause commune avec l'Empereur, soit en menaçant d'une descente le littoral anglais, soit en appuyant les Écossais ; lutte dans la Méditerranée contre les Espagnols, contre Doria, contre les Turcs en attendant qu'ils deviennent nos alliés et qu'aux projets de croisade succèdent les croisières en collaboration. A part quelques épisodes, quelques études sur Doria et sur les expéditions franco-turques, il y avait là, dans l'histoire des guerres d'Italie, un domaine sinon totalement inexploré, au moins peu connu. C'est la première fois qu'on fait un exposé continu, précis, minutieux d'opérations qu'on avait jusqu'ici sacrifié au récit presque exclusif des aventures continentales. Pour la première fois on voit, avec les détails, les grandes lignes, — on ne peut pas dire le plan d'ensemble, car, précisément, ce qui manque le plus à la politique maritime française, c'est l'esprit de suite, — mais du moins les tendances principales, les changements de direction essentiels. M. de La R. a non seulement révélé des faits totalement ignorés, — comme cette bataille de Lépante de 1499 qui dura douze jours, — mais encore rassemblé, coordonné, mis en leur place et à leur rang une masse de renseignements plus ou moins connus, éparpillés un peu partout ou encore enfouis dans la poudre des manuscrits.

Cependant la lutte de nos marins en Méditerranée et sur nos côtes de l'Océan et de la Manche ne représente qu'une partie de leurs efforts au XVIe siècle : ils ont aussi rivalisé avec les Portugais et les Espagnols dans la découverte et l'exploitation des mondes nouveaux, ils ont lutté pour la *liberté des mers* et c'est l'objet de la seconde partie du volume de M. de La R., seconde partie que, pour ne pas rompre l'ordre chronologique, il a réussi à entremêler, sans confusion, à la première.

Il est probable que les Bretons et les Normands furent les premiers à aborder au Brésil et à Terre-Neuve. Nous connaissons le voyage de l'*Espoir* en 1503-1505, et les pêcheries de morues étaient, en 1514 et 1520, déjà si importantes que nous les voyons soumises à la dîme. Mais l'époque glorieuse des entreprises océaniques est le règne de François Ier. C'est alors que le célèbre Dieppois Ango revendique contre les Espagnols et les Portugais la liberté des mers, qu'il se taille sa part de profit dans le commerce des galions et des épices, que ses pilotes cherchent la route de Cathay par l'Amérique du Nord, vont inquiéter jusque dans les îles de la Sonde les marchands portugais et dressent un plan de circumnavigation par le détroit de Magellan. Malheureusement, Ango ne trouva pas auprès des serviteurs de François Ier le concours qu'il était en droit d'espérer, et ce n'était pas l'amiral Chabot, concussionnaire et traître, qui pouvait assurer le triomphe du Dieppois sur les Portugais.

La fin du règne de François Ier fut en même temps celle du principe de la liberté des mers et aussi celle de la fortune d'Ango. Il en fut à peu près de même de nos entreprises au Canada. Si Jacques Cartier mourut honoré à Saint-Malo en 1557, son émule, le sieur de Roberval demeure complètement ruiné au retour de son voyage d'exploration au Saint-Laurent et le pilote Jean Alfonse trouve une mort misérable dans la guerre de course. Sous le règne de Henri II, dans lequel M. de La R. voit « un précurseur de Colbert » — et ce n'est pas une des moindres nouveautés de son livre que cette réhabilitation partielle du fils de François Ier, — si les explorations cessent, les exploits des corsaires se poursuivent et l'essor de nos pêcheries de Terre-Neuve ne se ralentit pas. L'idée d'un empire colonial à fonder dans le Nouveau-Monde allait éclore, l'idée d'une plus grande France outre-mer. « Mais notre inconstance nous perdit : et ballottés de l'Amérique aux Indes orientales, de l'Afrique australe à la France arctique, en proie à des rêves presque aussitôt évanouis que conçus, nous fûmes pendant près d'un siècle en quête de l'empire colonial à fonder sans jamais aboutir. »

Par ce résumé, forcément très sommaire, nous n'avons pu donner qu'une idée superficielle de ce que contient ce troisième volume de

l'*Histoire de la marine française*. La matière est extrêmement riche, la documentation vaste et sûre : l'auteur a fouillé non seulement les dépôts de Paris, mais encore ceux de la plupart de nos ports et de l'étranger. Manuscrits et imprimés, il semble que rien d'essentiel ne lui ait échappé. Et de cette quantité énorme de matériaux, il a su tirer un récit clair, net, vivant surtout. Il est en effet remarquable combien l'auteur a su, dans un exposé qui aurait pu aisément être monotone, mettre de variété, de verve, en un mot, de vie. Son livre se lit comme un récit d'aventures et c'est toujours, cependant, de l'histoire la plus sérieuse et la plus solidement documentée [1]. — V.-L. Bourrilly.

J.-E. Driault. **Napoléon en Italie (1800-1812)**. Paris, Alcan, 1906. In-8, 687 p.

« Ce livre, écrit M. Driault, au début de son avertissement bibliographique, est un essai pour étudier et fixer la pensée politique de Napoléon Ier », et plus loin (p. 30) : « Tout ce livre ne prétend être que la démonstration de cette thèse que Napoléon fut un empereur romain. » C'est en Italie que M. D. a situé cette démonstration. Indiquons-en les traits essentiels.

L'Empire et la politique impériale commencent pour M. D. où finissent les frontières naturelles et où s'arrêtent les traditions classiques. L'œuvre entreprise au delà des frontières naturelles ne fut pas exclusivement française. D'autres éléments que les intérêts et la gloire de la France s'y

1. Quelques menues observations notées au courant de la plume : p. 117, note 1, ligne 5, il faut lire sans doute : f. 38-41 ; — p. 214, Jacques Colin ne fut pas embarqué sur la flotte qui alla en Sardaigne ; il demeura à Gênes et Savone tout l'hiver de 1527-1528 ; — p. 230 et 479, n. 2. M. de La R. exagère, je crois, la responsabilité de Montmorency dans l'affaire de Doria ; l'intérêt du Grand Maître dans la gabelle de Savone n'est pas prouvé, si je ne me trompe ; Duprat est plus coupable que Montmorency ; — p. 236-237, il y a deux Morette : le commandeur de Morette, qui défendit et rendit ensuite Savone, est François du Solier, c'était le frère de Charles du Solier, sieur de Morette, qui commandait l'escadre de renfort préparée à Marseille en août-septembre 1528 ; — p. 329, l'exploitation des mines, le sr de Roberval l'avait depuis le 4 avril 1538 ; —p. 356, le du Bellay-Langey dont il est question est Martin du Bellay, tandis que celui de la p. 375 est Guillaume ; — p. 359, n. 1, lire Georges (et non Odet) de Selve, évêque de Lavaur ; — p. 535, n. 3, je ne comprends pas cette note : connétable est un lapsus évident pour cardinal, mais bien qu'on ignore la date précise de sa mort, Rabelais n'était certainement plus en vie le 3 septembre 1555, puisqu'on a sur lui une épitaphe publiée en mai 1554 ; M. de La R. a été induit en erreur par les copies de Clairambault, et, à ce propos, on pourrait peut-être le chicaner sur l'emploi qu'il a fait de ces copies sans toujours recourir aux originaux lorsque cela était possible ; — p. 590, la note 2 à laquelle renvoie le texte a été sans doute fondue avec la note 1, la seule que l'on trouve à cette page. En somme, des vétilles qui n'enlèvent rien à la valeur de ce remarquable travail et qui tendent à prouver seulement avec quelle attention, j'ai déjà dit avec quel plaisir, j'ai lu cette histoire.

mêlèrent. La politique impériale de Bonaparte en Italie commence en 1796 et 1797. M. D., dans son Introduction, retrace ses premières manifestations en s'appropriant la conclusion précédemment formulée par M. Albert Sorel : « L'Italie fut pour Bonaparte ce que la Gaule avait été pour César, non seulement la route du pouvoir, mais le champ de manœuvre et le champ d'expérience de l'empire » (p. 30).

De 1800 à 1812, M. D. distingue cinq étapes dans l'extension de la conquête napoléonienne en Italie, qui sont autant de moments dans l'évolution de l'idée impériale.

1° Depuis le retour d'Egypte jusqu'en 1802 (Livre I^er^ : *Marengo*). Pendant toute cette période la conception impériale demeura indécise. Après Marengo, Bonaparte rétablit son autorité sur la Cisalpine (chapitre I^er^). Il l'organisa par la Consulte de Lyon (chapitre II). Mais si M. D. démontre que la constitution de la République cisalpine, devenue bientôt la République italienne, fut l'œuvre personnelle de Bonaparte et non l'œuvre libre de ses habitants, et qu'à aucun moment il ne renonça à la dominer, il n'en reste pas moins que la constitution républicaine de la Cisalpine reçut un semblant d'application, que son vice-président Melzi eut un semblant d'autorité et que le régime établi pouvait indifféremment comporter pour l'avenir soit des menaces de servitude, soit des promesses de liberté (p. 200). Il en fut de même pour la République de Lucques et pour la République ligurienne, où des constitutions furent dictées par Bonaparte, acceptées et appliquées grâce au concours de Saliceti (chapitre IV). Si le Piémont fut annexé parce qu'il était le chemin de l'Italie et qu'il mettait Bonaparte à portée d'en régler les destinées (chapitre III), les Bourbons furent maintenus dans le sud de l'Italie. M. D. nous expose comment, par les traités d'Aranjuez et de Saint-Ildephonse, Bonaparte conclut avec les Bourbons une sorte d'union latine. Il en étudie les effets à Parme, que le traité d'Aranjuez céda à la France, et où Moreau de Saint-Méry fut nommé résident général, mais dont Bonaparte ne prit réellement possession qu'à la mort du duc régnant; en Toscane, où furent établis comme souverains d'Etrurie le prince héritier de Parme et sa femme Marie-Louise d'Espagne (chapitre V); à Naples, où sous le règne de Marie-Caroline et le ministère d'Acton, malgré les efforts d'Alquier, l'influence anglaise demeura prédominante (chapitre VI). Le Concordat (chapitre VII) consacra la réconciliation entre Bonaparte et le Saint-Siège. M. D. indique les bénéfices immédiats que Bonaparte parut en tirer, mais conclut que le Concordat fut surtout la destruction des libertés gallicanes au profit de la papauté, et une résurrection du Saint-Siège en décadence depuis deux siècles.

2° La deuxième partie, *Milan*, s'étend de 1802 à 1805. Substitution du régime impérial au régime consulaire, suppression des républiques italiennes, relâchement de l'union latine par où s'annonce la rupture entre Bonaparte et les Bourbons, tels sont les grands faits qui la caractérisent. Le chapitre VII, *La République italienne*, nous expose les résultats de l'administration de Bonaparte et de Melzi jusqu'en 1804, les heurts et les conflits que provoqua l'application de la Constitution de 1802, transaction tactice entre le despotisme napoléonien encore mitigé et les aspirations des Italiens à la liberté et à un minimum d'autonomie. Le chapitre IX, *La chute d'Acton*, retrace l'occupation des ports du royaume de Naples par Gouvion-Saint-Cyr après la rupture du traité d'Amiens, et les négociations de Marie-Caroline avec les Anglais et les Russes à la veille de la troisième coalition. En 1804, le système consulaire est partout battu en brèche en Italie. L'entente même conclue avec la papauté au moment du Concordat est compromise par la promulgation des articles organiques, l'organisation de l'église italienne et l'occupation d'Ancône (chapitre X). Alors s'élève en Italie l'édifice impérial. Sur quels fondements il fut construit et selon quel plan il fut d'abord conçu, c'est l'objet des deux chapitres intitulés *Le sacre* et *Le couronnement de Milan*, qui sont au centre même de l'ouvrage de M. D.

Pour comprendre la signification de l'Empire en 1804, il faut pour M. D. rapprocher le voyage de Napoléon aux anciennes cités carolingiennes, Mayence et Aix-la-Chapelle en septembre 1804, la consécration impériale de Notre-Dame du 2 décembre, le couronnement de Milan du 26 mai. Ce fut à Charlemagne qu'alla d'abord la pensée de Napoléon. Son empire, en 1804, s'appuya sur les assises fondamentales de l'empire d'Occident, la Gaule, la Germanie située sur la rive droite du Rhin, l'ancien royaume lombard. Comme Charlemagne, Napoléon voulut donner à son autorité un caractère divin. De là le sacre.

Mais la conception carolingienne de l'empire napoléonien ne pouvait être une conception durable, et, dès 1804, M. D. nous en laisse entendre les raisons, qu'il reprendra et développera dans la suite. L'empire de Charlemagne n'était qu'un empire d'Occident, et lorsque Napoléon voulut établir sa suprématie sur toute la Méditerranée, aussi bien dans son bassin oriental que dans son bassin occidental, il eut des vues et des ambitions qui n'étaient pas celles de Charlemagne. D'autre part, Charlemagne avait été l'empereur de l'Église, le serviteur de l'unité catholique représentée par la papauté. Or, Napoléon ne remonta au moyen âge que pour y retrouver avec toute sa valeur l'idée impériale. Il demeura [illegible] à l'empire.

Dans le moyen âge au contraire évoqué par l'empereur, Pie VII découvrait les traditions théocratiques des grands papes, alors que les empereurs apparaissaient comme les bras séculiers de l'Église et alors que sans elle ils n'auraient pas été empereurs dans le vrai sens du mot. Entre Napoléon et le pape, un conflit était inévitable, et dans ce conflit l'idée carolingienne de l'empire allait se fausser.

Après avoir dégagé la signification de l'idée impériale en 1804, et insisté sur les deux grandes cérémonies du sacre de Paris et du couronnement de Milan par où elle se manifesta aux peuples, M. D. nous montre quels furent en Italie les premiers effets de la rénovation de l'empire d'Occident. La République italienne devint le royaume d'Italie ; la République de Lucques fut érigée en principauté au profit d'Elisa et de Félix Bacciochi, Parme demeura un état distinct, sous la direction de Moreau de Saint-Méry, Gênes fut réunie à l'Empire. Les apparences d'indépendance de l'Italie du Nord furent ainsi dissipées et l'unité impériale fut réalisée dans l'Italie du Nord jusqu'aux frontières de la Vénétie.

3° Le livre III, *Naples*, raconte comment, de 1805 à 1808, la conquête impériale s'étendit de l'Italie du Nord au reste de la péninsule et comment elle contourna l'Adriatique. La guerre de 1805 contre l'Autriche eut, pour M. D., son origine dans la transformation de l'Italie du Nord. La défaite de l'Autriche entraîna la ruine du Saint-Empire romain germanique et ne laissa plus subsister dans l'Europe occidentale que l'empire napoléonien. Austerlitz eut une autre conséquence, l'Italie tout entière, par le recul de l'Autriche, fut abandonnée à Napoléon. Après Presbourg, il acquit la Vénétie, l'Istrie, la Dalmatie. Le royaume de Naples fut conquis en 1806. La Russie ratifia, à Tilsit, la conquête napoléonienne de l'Italie, livra l'Adriatique à l'Empereur (acquisition de Cattaro et des Iles ioniennes), et du même coup les anciennes têtes de routes romaines et vénitiennes à travers les Balkans.

L'établissement du pouvoir napoléonien en Vénétie sera rejeté au livre V, la politique orientale de l'Empereur sera traitée dans les derniers chapitres de l'ouvrage. Presque tout le livre III se trouve ainsi consacré au royaume de Naples (chapitre XIII : *Rupture avec Naples* ; chapitre XIV : *Joseph à Naples* ; chapitre XVI : *Gouvernement de Joseph*). A Naples, M. D. n'étudie pas seulement l'extension de la conquête impériale, mais le « système fédératif » ou le système des royautés vassales qui fut le premier mode d'organisation de l'empire napoléonien. Il montre, par l'analyse des lettres de Napoléon à Joseph, qu'un pareil système suppose une hiérarchie très régulière et très forte, que les rois de la famille impériale ne sont que des lieutenants de l'empereur, qu'ils sont retenus dans l'unité

impériale par des institutions purement françaises, par des principautés en apparence souveraines enclavées dans leurs états (Bénévent, Ponte-Corvo), par les majorats donnés aux officiers français. Il y a là, pour M. D., tout un système qui ne rappelle que de très loin l'organisation féodale telle qu'elle se constitua dans l'empire carolingien. Il est beaucoup plus semblable au système administratif des empereurs romains (p. 408). L'Empire, d'ailleurs, de 1805 à 1808, ne cessa de s'éloigner de la forme carolingienne pour se rapprocher de la forme romaine. Son évolution fut déterminée par les causes que M. D. a signalées précédemment, le conflit avec la papauté et la politique orientale. L'Orient, depuis Presbourg, occupa une place de plus en plus grande dans la politique impériale. M. D. insiste sur l'importance des îles ioniennes, et en particulier de Corfou, pour la réalisation des desseins impériaux. Dans le chapitre XVII, *Le voyage à Venise*, il expose en détail l'expédition de Ganteaume à Corfou, en 1808 ; par des extraits de la correspondance napoléonienne, il nous montre la pensée de l'empereur sans cesse tendue vers les Balkans ; l'Italie devient de plus en plus, pour lui, le chemin de l'Orient, le point de départ des grandes entreprises orientales. Quant au divorce de la papauté et de l'Empire, il s'annonce dès 1805 (chapitre XV : *L'empereur de Rome*). Les thèses impériale et pontificale s'opposent comme à l'époque de la querelle des investitures. M. D. analyse longuement, à ce point de vue, la lettre de Napoléon du 13 février et la réponse du pape du 21 mars 1806 (p. 431-434.) Ancône, Civita-Vecchia sont occupées par l'Empereur ; en 1808, la Toscane est confiée à Élisa Bonaparte. Le domaine pontifical n'est plus, désormais, qu'une enclave au milieu des terres impériales. Il suffira d'un mouvement en avant pour installer l'Empire à Rome ; mais, avec la puissance pontificale qui avait créé, puis étayé l'empire de Charlemagne, disparaîtra la conception carolingienne.

4° Cette nouvelle étape fait l'objet du livre IV, *Rome* (*1808-1809*). (chapitre XVIII : *Miollis à Rome* ; chapitre XIX : *Rome ville impériale*). C'est à Rome que la conception impériale acheva de se dégager de l'équivoque carolingienne. La suprématie impériale, telle que Napoléon se la représenta à partir de 1808, fut celle d'un empereur du temps des Antonins. Il avait, par ses victoires, brisé les frontières qui séparaient les diverses parties de l'Empire. En détruisant le pouvoir temporel des papes, en disloquant la monarchie pontificale, en opposant dans ses lettres et ses sénatus-consultes à l'autorité du pape celle des conciles, et en réduisant le pape à n'être plus que l'évêque de Rome, il ramena l'Église aux traditions des premiers siècles de l'Empire romain. Pour achever à son profit la reconstitution de l'Empire romain, un double effort s'imposait

à lui : un effort de simplification pour établir l'unité dans un Empire qui, en 1808, demeurait fédératif, unité économique par la libre circulation des produits à l'intérieur de l'Empire, unité administrative par où serait facilitée l'unité de direction, et un effort d'extension pour établir l'Empire sur tout le bassin oriental de la Méditerranée redevenue le *mare internum* des Romains.

5° La réalisation du programme impérial de Rome, après la naissance de Napoléon II, la conception du système dynastique remplaçant peu à peu celui des pactes de famille, les projets de conquête ou de protectorat en Orient jusqu'en 1812 sont le sujet du cinquième livre : *Le roi de Rome*. Dans l'Italie du Nord, pendant la vice-royauté d'Eugène, les institutions civiles et religieuses de la France furent successivement adoptées. La constitution du royaume d'Italie, réorganisé par le statut constitutionnel de 1806, fut essentiellement fondée, comme en France, sur le conseil d'État et sur le Sénat. L'analogie prépare ici l'assimilation qu'annonce à brève échéance, le 16 février 1810, la création du duché de Francfort au profit d'Eugène et de ses successeurs (chapitre XX : *Le royaume d'Italie*). A Naples, pendant la royauté de Murat de 1808 à 1812, les conflits entre l'autorité envahissante de l'Empereur et celle du roi sont encore plus fréquents qu'à l'époque de Joseph. Le contrôle impérial devient plus autoritaire et plus brutal (chapitre XXI : *Murat à Naples*). Quant à la politique de l'empereur dans les Balkans, M. D. l'avait déjà exposée dans son précédent ouvrage sur la politique orientale de Napoléon [1]. En retraçant la formation du gouvernement général des provinces illyriennes, les relations de Napoléon avec les pachas turcs, la reprise des négociations avec la Porte au moment de la rupture avec la Russie (chapitre XXII : *Vues sur l'Orient*), l'auteur ne fait que résumer un sujet plus abondamment traité par ailleurs. Je rappellerai simplement la thèse orientale de M. D., qui est que Napoléon n'entendit jamais partager l'Orient avec la Russie et qu'il s'efforça au contraire de l'en écarter constamment. Entre la notion de partage et celle d'unité romaine, entre la politique des démembrements du XVIII[e] siècle et l'effort des Antonins pour constituer une domination cohérente, la contradiction est évidente. Quel sort l'empereur aurait-il réservé à l'Orient? Conquête ou protectorat? On ne peut faire à cet égard que des hypothèses, puisque le dessein oriental resta le dessein d'avenir jamais réalisé. Mais, ce qu'on ne peut mettre en doute, c'est la volonté de Napoléon de se réserver l'Orient. En étudiant les rapports de Napoléon et d'Alexandre depuis Tilsit jusqu'à la rupture, M. D. avait

1. Cf. la *Revue*, t. V, p. 574 sqq.

cherché à le démontrer. Tout son livre sur l'Italie corrobore cette démonstration, puisque, admettre l'idée de partage, ce serait contredire à la définition même de l'idée impériale, telle qu'il l'a formulée.

Comme conclusion (*Le rêve de l'empereur*), M. D. cherche à se représenter ce qu'eût été, sans le désastre de Russie, l'empire unifié au profit du roi de Rome. Il retrace la formation et les caractères principaux de l'idée impériale; il rappelle en quoi et comment l'Empire s'opposa à la papauté, dans quel sens il propagea la Révolution à travers l'Europe. Nous sommes en présence d'une vue d'ensemble sur la politique impériale et sur ses conséquences.

Par l'analyse que je viens d'en faire, on comprendra, je crois, comment a été conçu le livre de M. D. Il a été écrit pour démontrer une thèse posée par l'auteur dès les premières pages « que Napoléon fut un empereur romain ». Cette thèse, M. D. l'avait déjà présentée antérieurement à ses études sur l'Italie napoléonienne. Elle est indiquée dans *la Politique orientale de Napoléon Ier* (chapitre X : *Définition de la politique napoléonienne, Napoléon empereur*). M. D. l'a ensuite reprise dans un compte rendu du *Grand Empire* de M. Albert Sorel (ici même, t. VII, p. 218 sqq.). S'il a choisi l'Italie napoléonienne après l'Orient, c'est qu'il a estimé que, dans ce pays situé au centre de la Méditerranée, où les traditions classiques demeuraient vivantes et qui fut la base d'opérations de Napoléon en Orient, il aurait plus de chance que dans n'importe quel autre de découvrir les origines de l'idée impériale de suivre son développement, son influence. De la conception que M. D. s'est faite de son livre sont résultées plusieurs conséquences.

Pour démontrer une thèse qui n'est pas exclusivement italienne, mais qui vaut pour toute la politique napoléonienne, M. D. devait être entraîné à étendre son sujet, et, de fait, il a dépassé les limites que le titre de son livre « Napoléon en Italie » paraissait comporter. Il nous a donné, en effet, toute une histoire des rapports du pape et de l'empereur et les titres seuls des chapitres : *Le Concordat*, *Les Articles organiques*, indiquent qu'il ne l'a pas écrite du seul point de vue italien. Au delà de l'Adriatique, il a considéré la conquête napoléonienne jusqu'aux Iles ioniennes, et étudié le gouvernement des provinces illyriennes. Sans doute, jusqu'en 1809, l'Istrie et la Dalmatie furent rattachées au royaume d'Italie, mais, lorsqu'en 1809, après le traité de Vienne, elles furent réunies aux pays enlevés à l'Autriche pour former les provinces illyriennes, elles furent séparées de l'Italie et constituèrent un gouvernement distinct. Et si on examine l'exposé que M. D. nous a donné de la querelle entre Pie VII et

Napoléon, ou le chapitre *Vues sur l'Orient* qui traite de l'Illyrie et de la politique orientale, on est frappé de ce fait que c'est surtout dans le conflit avec la papauté ou dans la politique orientale, c'est-à-dire à propos de questions qui dépassent de beaucoup l'Italie et qui ne sont pas, à proprement parler, italiennes, que la conception impériale a été exposée et développée par M. D.

Si l'enquête de M. D. a dépassé les frontières de l'Italie, en Italie même elle nous est apparue comme limitée et conduite avec quelque peu d'arbitraire. L'éditeur de M. D. nous fait observer, dans son avertissement bibliographique, que le titre de l'ouvrage n'est pas l'Italie napoléonienne. Et M. D. nous met en garde contre une critique trop facile qui consisterait à lui reprocher de n'avoir pas écrit un livre qu'il n'a pas voulu écrire. Il a voulu fixer la pensée politique de Napoléon Ier, et non suivre dans ses détails l'administration napoléonienne en Italie, ou expliquer la formation du patriotisme italien ; il s'est borné par suite aux documents où cette pensée s'était exprimée, qui sont des documents français, et il n'a pas vu un seul document dans les archives italiennes. J'accepte le point de vue de M. D. Mais il me semble qu'il y a certaines parties de son sujet qu'il a négligées et qui se rattachent à la conception napoléonienne en Italie : par exemple le blocus continental. D'autre part, M. D. n'a pas pu faire abstraction complète de l'administration napoléonienne en Italie. Dans le chapitre VIII, il étudie l'organisation de la République italienne et le gouvernement de Melzi ; dans le chapitre XVI, le gouvernement de Joseph à Naples ; dans le chapitre XIX, il donne quelques détails sur la Rome impériale, dans le chapitre XX, sur le gouvernement d'Eugène à Milan et en Vénétie. Or les développements de M. D. sur ces sujets sont superficiels et sommaires. S'il avait voulu les pousser un peu plus loin, il aurait été amené à faire cette histoire de l'Italie napoléonienne qu'il n'a pas voulu faire ; s'il avait voulu les préciser, il aurait été forcé d'avoir recours aux documents italiens. Il s'est contenté de marquer l'opposition entre la pensée impériale et celle de ses lieutenants, simple constatation de fait dont il n'a recherché ni les raisons profondes, ni les conséquences.

Il y a donc à mon sens quelque chose d'artificiel et de mal défini dans la composition de l'ouvrage de M. D. Du moins a-t-il démontré sa thèse ? En lisant son livre, j'ai eu constamment l'impression qu'entre l'extension de la conquête impériale en Italie et le développement de l'idée impériale, il n'y avait pas rapport de cause à effet et que le parallélisme que M. D. a indiqué et que j'ai accusé dans mon analyse entre les étapes de la conquête et l'évolution de l'idée impériale était factice.

Est-il en effet, nécessaire d'invoquer l'idée impériale pour expliquer l'extension progressive de la domination napoléonienne en Italie ? Reprenons les divisions de M. D. Après Marengo, Bonaparte organise les républiques italiennes, conclut l'union latine. Mais les constitutions qu'il a données aux républiques ne sont qu'un déguisement de l'autorité qu'il prétend conserver sur elles ; elles ne sauraient être durables. Et lorsqu'elles sont appliquées, des froissements sont inévitables entre Bonaparte, qui prétend exercer le maximum d'autorité, et les Italiens, qui invoquent le minimum de droits légaux. Aussi, quand Bonaparte réunit Gênes, fonde le royaume d'Italie et la principauté de Lucques, il détruit une équivoque, il n'inaugure pas une politique nouvelle. Après la rupture de la paix d'Amiens, l'union latine est compromise ; Naples est conquis après Austerlitz. Est-ce à cause de l'idée impériale ? Ne suffit-il pas de considérer, pour expliquer l'occupation du royaume de Naples, les projets de Napoléon sur la Méditerranée, les nécessités de la guerre contre l'Angleterre, l'entrée du roi et de la reine de Naples dans la troisième coalition ? La réunion de la Vénétie ne fit que consacrer l'expulsion de l'Autriche qui avait commencé à Campo-Formio. Quant à la suppression du royaume d'Étrurie, elle fut une conséquence de l'hostilité de Napoléon contre les Bourbons de Naples, de la guerre d'Espagne, de l'incapacité de la reine d'Étrurie. Ici encore, je ne vois pas l'influence de l'idée impériale. Cette influence, il est vrai, paraît mieux se manifester dans les rapports de la papauté et de l'Empire et dans la politique orientale. Mais M. D. ne montre-t-il pas combien d'éléments complexes entrèrent dans la rivalité de Napoléon et de Pie VII ? D'abord les questions temporelles, le refus de l'Empereur de rendre les Légations, l'occupation d'Ancône, utile pour les projets orientaux, celle de Civita-Vecchia qui est une conséquence du blocus continental, le refus du pape d'entrer dans une confédération italienne ; puis les questions spirituelles, les prétentions ultramontaines du pape et les revendications gallicanes de l'Empereur, aux prises à propos des articles organiques, la mauvaise volonté pontificale contre le régime religieux établi en Bavière, en Italie. Et si la thèse impériale est formulée contre la thèse pontificale, si Napoléon cherche à transformer l'Église romaine en exigeant la nomination de nouveaux cardinaux français, n'apparaît-il pas que ce sont là les suites du conflit, que Napoléon, comme jadis Louis XIV, remonte aux traditions du moyen âge pour lutter contre la papauté issue de la Contre-Réforme et du Concile de Trente ? Parce qu'à propos du conflit les théories s'opposent, il ne s'en suit pas que ce soit les théories qui aient déterminé le conflit. Du moins M. D. ne l'établit pas. Quant à la politique orientale de Napoléon, elle est antérieure

au sacre de Notre-Dame et au couronnement de Milan. Dès sa première campagne d'Italie, Bonaparte avait des vues sur l'Orient, et, depuis, sa pensée ne s'en éloigna jamais. Ce n'est donc pas l'idée impériale qui fut la cause de la politique orientale, du moins l'idée impériale clairement conçue et exprimée. Faut-il admettre, toutefois, que la conception impériale précisa la politique orientale en lui donnant un but, la reconstitution de l'unité romaine ? M. D., à mon sens, a pu, d'après les textes, se proposer de démontrer que Napoléon avait voulu écarter les Russes de l'Orient et « se le réserver ». Mais, en dehors de cette constatation, tout est hypothèse sur l'étendue et la forme des ambitions orientales de Napoléon. Enfin, considérons la substitution du système dynastique au système fédératif. Il y a eu certainement, à propos de cette substitution, une évolution dans la pensée napoléonienne. Mais faut-il l'expliquer par cette aspiration de plus en plus forte vers l'unité impériale conçue sur le modèle de l'unité romaine ? M. D. a exposé quels conflits d'autorité entraîna le système des royautés vassales. Ces conflits sont des raisons suffisantes pour expliquer la ruine du système, le jour où la naissance du roi de Rome permit à Napoléon de songer au système dynastique. Ici encore, ce n'est pas la théorie romaine qui me semble la cause de la transformation, mais les trahisons des lieutenants et la naissance du roi de Rome. Je ne crois donc pas que M. D. ait prouvé que Napoléon fut un empereur romain si, par cette phrase, on entend que l'idée de reconstituer l'empire romain inspira la politique napoléonienne. La thèse de l'idée impériale d'abord inconsciente, carolingienne après le sacre, romaine après la lutte contre le pape et l'occupation de Rome me paraît se superposer, dans le livre de M. D., à une histoire de l'extension de la conquête napoléonienne en Italie, et non en procéder.

Cette histoire de l'extension de la conquête napoléonienne est la partie vraiment solide du livre de M. D. Elle n'est pas très nouvelle après les travaux de MM. Sorel, Bourgeois, Auriol, Masson, pour ne citer que les historiens français les plus récents [1]. Mais M. D. l'a précisée par ses enquêtes dans les archives françaises. Il l'a traitée avec ses qualités habituelles de netteté et de sobriété. Elle est une excellente préface du livre que nous attendons de lui sur l'Italie napoléonienne. — P. MURET.

1. Je ne parle pas des historiens italiens. M. D., qui est très au courant des publications françaises sur l'Empire, connaît-il aussi bien la littérature italienne de son sujet ? J'ai dit comment il avait, de parti-pris, laissé de côté les archives italiennes. Pour les imprimés, l'auteur n'ayant pas cru devoir dresser une bibliographie systématique de son sujet, je ne puis que poser un point d'interrogation.

Louis MADELIN. **La Rome de Napoléon. La domination française à Rome de 1809 à 1814.** Paris, Plon-Nourrit, 1906. In-8, 727 p.

M. Madelin a abordé l'histoire de l'occupation des États pontificaux par la France sous le premier Empire pour trois raisons : c'est un morceau de l'histoire de la *colonisation* de l'Europe par la France ; c'est un morceau de l'histoire de la *question romaine*, résolue définitivement en 1870 ; personnellement, il aime Rome et s'intéresse à toutes les péripéties de son histoire. Passons sur la troisième ; quant aux deux autres, observons seulement que M. M. n'a pas essayé de tirer de son travail les conclusions qui, rapprochées des résultats obtenus dans des enquêtes analogues, auraient pu permettre de construire une synthèse provisoire des deux grandes questions invoquées ainsi un peu inutilement [1].

La documentation est considérable : Archives nationales, des Affaires étrangères, de la Guerre ; archives et bibliothèques romaines ; archives privées. Aux Archives nationales, M. M. a utilisé surtout le fonds de la police générale ; mais il a négligé d'autres fonds qui, sur bien des questions, lui auraient fourni d'intéressantes précisions (je renvoie, à ce sujet, à un article que j'ai récemment publié dans l'*Archivio della Società romana di storia patria*) [2], et insuffisamment employé les décrets de AF IV, dont au moins 560 intéressent directement l'histoire administrative des départements romains sous l'Empire. Aux archives du Vatican, M. M. prétend avoir consulté *deux* volumes intitulés *Francia-Italia* : le P. Rinieri a récemment fait observer qu'on conserve sous ce titre toute une série de volumes [3]. M. M. a employé la *Corrispondenza di diplomatici della Repubblica e del regno d'Italia* (*1796-1814*), publié en 1885 par Cantù : il aurait dû recourir directement aux originaux des Archives de Milan, d'où les dépêches publiées par Cantù sont tirées. Sur la valeur des documents, des sources, M. M. est à peu près muet. D'ailleurs, pas de bibliographie dans son livre. A quel texte de Pacca recoure-t-il, on ne sait : est-ce au texte italien, ou à l'une des deux éditions publiées en 1832 et 1833 à Caen et à Lyon ? Il n'emploie pas les *Documenti relativi alle cotestazioni insorte fra la Santa Sede ed il governo francese*, publiés par le cardinal Sala, en 1833, les *Pièces officielles touchant l'invasion de Rome*, publiées en 1809, la *Relation authentique de l'assaut donné le 6 juillet 1809*, traduite en 1814

1. Dans le sens de la *question romaine*, je cite un ouvrage récent : *Napoleon und Papst Pius VII, Die Korrespondenz zwischen dem röm. u. franz kaiserl. Hofe, Dokumente zur Anfangsgesch. des Kulturkampfs in Frankreich*, Leipzig, 1906, in-8.

2. 1906, t. XXIX.

3. *Civiltà cattolica*, n° 1339, 7 avril 1906, p. 44.

par Lemierre d'Argy, et il utilise, par contre abondamment, avec une critique insuffisante, la *Corte romana* de Silvagni [1].

L'ouvrage comprend un prologue, quatre parties et un épilogue. Le prologue est le tableau de l'escalade du Quirinal, tableau truculent, amusant, plein de verbiage éloquent (p. 19). La première partie est consacrée à l'État romain en 1809. Les trois premiers chapitres, concernant l'administration pontificale, contiennent une description tendancieuse, M. M. n'ayant utilisé que les documents des adversaires de la papauté, des *missi* impériaux, naturellement portés à exagérer les défauts de cette administration. Les chapitres sur les relations diplomatiques de Rome et de la France, sur la façon dont s'appréciaient réciproquement les deux peuples, sont en revanche excellents, remplis de fine analyse, — trop fine en quelque sorte, lorsqu'il s'agit de se représenter les sentiments de Napoléon à l'égard de Rome. L'occupation militaire de Rome par le général Miollis, le 2 février 1808, fut la transition, si l'on peut ainsi parler, qui permit l'incorporation, déterminée par les ambitions de Murat, espérant pour le royaume de Naples les territoires du Saint-Siège. — La seconde partie retrace l'œuvre de la Consulta extraordinaire, qui, du 10 juin 1809 au 31 décembre 1810, avec Miollis, Janet, Balbo, De Gerando et dal Pozzo, administra ces territoires. De ces personnages, M. M. trace des portraits ingénieux et vifs ; il faut noter surtout qu'ils furent probes, à l'inverse des *Jacobins* de 1798, dépeints naguère par M. Dufourcq. Leur douceur de fonctionnaires polis, Janet à part, se heurtait à la résistance passive des Romains, blessés à mort par l'enlèvement de Pie VII, dans la nuit du 6 juillet 1809. Les départements du Tibre et du Trasimène sont organisés à la suite du sénatus-consulte du 17 février 1810, qui réunit officiellement les États du Saint-Siège à la France, et anéantit ainsi les espérances de Murat, agissant à Rome par l'intermédiaire de Saliceti [2]. Une série de courts chapitres sur les conscrits et les brigands, les couvents vidés et les séculiers réfractaires contiennent les causes du mécontentement, analysé avec plus de détails au chapitre VIII : il y a surtout conflit entre les habitudes romaines et les règles précises de l'administration impériale. Malheureusement, dans l'exposé de l'œuvre de celle-ci, M. M. suit un ordre ni précisément chronologique, ni absolument

1. Je ne vois pas pourquoi M. M. ne cite qu'une fois *le Pape et l'Empereur* de Welschinger (Paris, 1905, in-8), pas même signalé à la p. 176. D'autre part, M. M. n'a pu utiliser le gros livre récent du P. I. Rinieri, *Napoleone e Pio VII* (Turin, 1906, in-8).

2. D'après quelles données M. M. peut-il insinuer, p. 273, que Saliceti a été empoisonné par Maghella ?

méthodique : de sorte qu'on voit mal et le procès et l'étendue des mesures prises et qu'on se rend encore plus mal compte de leur application.

Le livre III est intitulé : *Le régime constitutionnel*. Pourquoi ? Tout simplement parce que Rome va envoyer au Sénat et au Corps législatif des représentants [1]. Au fond, ce titre ne signifie rien et les députés romains n'ont pas pu accomplir de besogne constitutionnelle plus que les autres députés. D'ailleurs, ce livre III est rempli de titres étranges, qui veulent frapper le lecteur, et qui ne sont ni très justes, ni très sincères. Que veut dire M. M. quand il dit : « les Français s'installent » ? (Ch. I) Sous ce titre, M. M. met tout bonnement l'arrivée de Norvins, comme directeur de la police, et de Daru, comme directeur du domaine de la Couronne, et au portrait de Daru M. M. raccroche tout un développement sur son administration et sur tout le mouvement artistique inauguré par les réparations du Quirinal. Après quoi, vient toute une série de chapitres analogues à ceux qui terminent le livre II : opposition des prêtres et des moines, développement du brigandage, misère des classes moyennes et inférieures ; pour expliquer la misère, M. M. donne bien des raisons financières, mais il ne descend pas dans le fond des choses, se contentant de larges tableaux sommaires et dramatiques, et, comme il n'utilise pas ou n'utilise que médiocrement les séries F 10, 11, 12, 20 des Archives nationales, il ne parvient pas à rattacher les causes de l'improspérité économique à la politique douanière de l'empire. Il est plus à l'aise, quand, dans les chapitres VI et VII, il étudie « un gouvernement athénien » et « la Rome qui s'amuse » : descriptions, *concetti*, aimables inutilités, rhétorique fleurie, voilà le bilan de ces deux chapitres, étrangement suivis par un chapitre de trois pages qui résument tout l'ensemble du livre.

Puis, c'est « la débâcle », au livre IV. Tout ce qui est proprement l'administration est délaissé par M. M. qu'intéresse désormais uniquement la politique extérieure. Malheureusement il n'aborde pas celle-ci avec une critique bien certaine : pour lui, et sans preuve, Murat est l'instrument de Maghella, qui veut réaliser l'unité italienne au profit du roi de Naples ; pour lui, et sans preuve, les francs-maçons romains se groupent autour du consul napolitain Zuccari, pour traverser les projets des administrateurs français, quelque peu désemparés, sans armée, joués par Fouché, divisés entre eux. Toutefois, le fait est là : le coup d'état du 19 janvier 1814, où le général napolitain de la Vauguyon met la main sur Rome, tandis que Miollis s'enferme dans le Château Saint-Ange. Les

1. M. M. n'a pas utilisé, pour les représentants romains auxquels il consacre une page seulement, p. 420, la série CC des Archives.

deux derniers chapitres résument les négociations internationales consécutives, qui, après la convention du 24 février, signée par Fouché et Lecchi, aboutit à la rentrée, le 24 mai, de Pie VII. Dès le 10, le prélat Rivarola avait regagné Rome : on sait que Rivarola inaugura une politique de réaction, mais que Consalvi, grâce au *motu proprio* du 6 juillet 1816, parvint à maintenir un certain nombre des nouvelles habitudes administratives importées par les Français. M. M. passe là-dessus beaucoup trop rapidement : dans son « épilogue », consacré, à grand renfort de rhétorique, à l'analyse du sentimentalisme latin de Napoléon Ier [1], il aurait dû grouper en un faisceau serré ces conquêtes de l'esprit français sur la passivité romaine, qui ont non seulement fait aimer les hommes chargés de les faire, comme il l'avoue p. 695, mais encore jeté dans l'âme des Romains des germes de liberté et de nationalisme qui ont poussé tout le long du XIXe siècle, pour assurer la moisson de 70.

Si on cherche à avoir du livre de M. M. une impression d'ensemble, on sera fort embarrassé : on y trouvera en effet des morceaux bien venus, des tableaux animés et colorés, des portraits charmants et perspicaces (ainsi pour Tournon, Miollis, Janet, etc.); mais toutes ces parties n'arrivent pas, à mon sens, à former un tout cohérent, d'où se dégage le sens de l'évolution romaine pendant les années 1809-1814. Avec justesse, d'autre part, M. M. a su se garder d'entrer dans le détail de la politique générale de Napoléon Ier, dans l'histoire précise du conflit entre la France et Rome. Les sources qu'il a employées l'ont été en général avec profit, encore qu'il ne nous ait point suffisamment averti de leur valeur. La table alphabétique des noms propres, les deux cartes dont il a orné son volume lui donnent une allure d'érudition qui sera malheureusement trop souvent contredite par l'insuffisance de la bibliographie, l'éloge inutile des auteurs cités, la langue pleine de *concetti* et de recherches fleuries, les erreurs minuscules, mais trop nombreuses du texte, la croyance enfin à la vertu des jugements historiques [2]. — Georges Bourgin.

---

1. A ce point de vue, notons que M. M. n'a même pas utilisé les articles de M. J. Driault dans la *Revue historique* de 1906 (le livre de M. Driault est postérieur).

2. Sur ce dernier point, voy. p. 675. — Pour la langue, voy. p. 130 : « le drapeau qui a été arboré, dès lors abhorré », p. p. 214, 262, 451, 457, etc. — Pour les éloges des auteurs, entre autres, voy. p. 222, n. 2. — Pour l'orthographe des noms italiens, nombreuses erreurs, en particulier au sujet de l'accentuation; d'autre part, il faudra s'entendre sur la graphie du nom de Saliceti ou Salicetti. P. 339, Bagnorea, pour Bagnorea. Partout Ahrenholtz pour Archenholtz. — Dates ou cotes erronées, p. 122, 385, n. 1. Le P. I. Rinieri, qui est tendancieusement hostile à M. M., signale d'autres erreurs proprement historiques (*La Roma di Napoleone*, dans la *Civiltà cattolica*, *loc. cit.*, p. 56-57). On ne trouvera nulle indication critique dans le long compte rendu de Casanova, *Archivio storico italiano*, 1906, t. XXXVII, p. 466-474.

J. Tchernoff. **Le parti républicain au coup d'État et sous le second Empire**, *d'après des documents et des souvenirs inédits*. Paris, Pedone, 1906. In-8°, 676 p.

Le nouveau livre de M. Tchernoff, qui constitue une suite logique à la fois et chronologique de ses précédents travaux [1], et qui présente d'incontestables qualités, provoque, à tout prendre, une singulière déception, dont il est malaisé de démêler les causes.

Je crois que cette déception provient essentiellement, non de l'extrême confusion de ce livre, mais de ce qu'il ne réalise pas la promesse du titre. M. T. nous annonce l'histoire du *parti* républicain sous le second Empire, et ce qu'il nous offre, c'est un tableau confus où s'agitent, à côté de républicains sincères ou inconscients, des hommes qui ne sont pas des républicains, qui sont surtout des *opposants* à l'Empire, orléanistes fidèles à leur idéal politique, ou socialistes indifférents à la forme du gouvernement. De cette équivoque initiale M. T. ne saura jamais complètement se dégager.

L'analyse de son livre n'est pas facile : pourtant, les dix-sept chapitres entre lesquels il est distribué peuvent se grouper en trois grandes divisions. 1° Du coup d'État à l'amnistie de 1859 (p. 1 à 285, chapitres I à VII). Dès l'abord, la confusion apparaît : M. T. exposant l'état politique de la France à la veille du Coup d'État parle du « parti républicain » (p. 3 et suiv., p. 9, p. 17) comme s'il s'agissait d'un parti homogène, alors qu'il est question moins de républicains que de socialistes exclusifs. Et la tendance de M. T. d'appeler « républicains » tous les opposants au régime politique issu du coup d'État ne sera pas pour dissiper cette confusion. Le récit du coup d'État est certainement la meilleure partie de l'ouvrage : analyse de la politique de désagrégation lente et de décomposition des groupements républicains que le gouvernement a suivie pendant l'année 1851 (p. 13-28) ; explication des manœuvres de Louis-Napoléon et de son entourage pour donner au coup d'État les apparences d'une mesure de sauvegarde, contre les aristocrates à Paris et contre les sociétés secrètes dans les départements (p. 30-81).

Le coup d'État et les proscriptions coupent en deux le « parti » républicain. Le chapitre de M. T. sur les « Républicains à l'étranger » (p. 96-148) plein de détails intéressants, ne nous donne pas la représentation de la vie de complots, d'agitation, de tenace espérance de ces déportés et de

1. *Le Parti républicain sous la monarchie de Juillet* (1901). *Associations et Sociétés secrètes sous la deuxième République* (1905). La *Revue* a rendu compte du premier de ces ouvrages, 1901-1902, t. III, p. 71, et du second, 1904-1905, t. VI, p. 654.

ces exilés; de plus, s'il signale quelques oppositions théoriques entre républicains (p. 126), il n'y apporte pas assez de précision ; s'il signale des brochures républicaines (p. 137), il indique par quels moyens elles sont répandues en France ; mais ce qu'elles contiennent, il ne nous le dit pas. De la sorte, quand il nous fait prévoir l'avènement d'une nouvelle génération républicaine (p. 148) nous ne connaissons ni la théorie, ni l'organisation, ni la méthode d'action, ni même les nuances de ce prétendu parti républicain qui reviendra d'exil et où se sont manifestées en réalité des divergences fondamentales de doctrine.

Quant au parti républicain demeuré en France, il va se rénover sous l'influence nouvelle (p. 149-196) des penseurs, des chefs d'école, des théoriciens, des politiques, des économistes, dont M. T. donne une nomenclature beaucoup plus qu'une analyse : en tout cas, il ne nous dit pas comment ces théories très diverses, difficilement conciliables, pourront inspirer indistinctement un parti politique ; il oublie d'ailleurs qu'elles ont été en grande partie appréciées, adoptées par l'Impératrice Eugénie et par Napoléon III, qui n'étaient pas des républicains. C'est dans ce parti républicain que se recrutent les sociétés secrètes rigoureusement poursuivies par une police habile à exploiter « le délit de société secrète ». M. T. nous en cite les noms : « Les Voraces », « la Cayenne », « la Marianne ». Nous ne savons pas comment elles étaient composées, comment elles fonctionnaient, quel était leur programme positif, ou si même elles en avaient un ; lorsque, par hasard, M. T. analyse un curieux programme d'action révolutionnaire et républicaine (p. 249), il n'insiste pas et semble n'y attacher aucune importance. En réalité, il voit ces groupements « républicains » du dehors, à travers les rapports officiels : il se contente d'un rapport du ministre de la Justice, d'ailleurs fort intéressant, pour connaître la situation exacte, en 1855, du parti républicain [1] (p. 252).

C'est ce « parti » républicain qui, aux élections de 1857, poussera *les Cinq* au Corps législatif. A propos de ces élections, M. T. signale pour la première fois d'une manière explicite des oppositions de tactique dans le parti républicain, entre les irréductibles qui prêchent l'abstention et n'espèrent la chute de l'Empire que de la violence, et les autres, ceux qui veulent participer aux élections et se résignent à la formalité de la prestation du serment pour détruire l'Empire par l'opposition parlementaire.

2° Avec l'amnistie de 1859 et le retour des exilés, une nouvelle période

1. Ce document traite également de l'opposition des orléanistes, et surtout des légitimistes.

commence (chapitres VIII à XIII). M. T. fait simplement allusion à l'amnistie (p. 146, 262, 363) : il trouve hors de propos de nous dire pourquoi elle fut accordée et quelle en fut la portée.

La même confusion règne toujours ; il y a en France après 1859 un plus grand nombre de républicains ; on ne voit pas un parti. M. T. analyse assez finement les tendances nouvelles qui se manifestent dans le monde intellectuel et politique (p. 286-362) par suite de la propagande exercée par les historiens, les philosophes, les libres-penseurs, les francs-maçons, surtout par les proscrits revenus et par les prisonniers libérés ; mais ces tendances ne peuvent converger en un seul mouvement politique. Dans la masse inorganique des républicains, commencent à se dessiner quelques groupes (p. 366 et suiv.) : d'un côté, les parlementaires de conciliation, ou irréductibles ; d'un autre les intransigeants, révolutionnaires, hébertistes, ou blanquistes ; d'un troisième, le parti ouvrier qui se spécialise. M. T. fait un effort très visible pour observer la distinction de ces différents partis, dans l'exposé de l'action républicaine de 1859 à 1863 (p. 370-389), dans le récit des élections de 1863 (p. 390) et de l'opposition « parlementaire » de 1863 à 1869 (p. 416-428), dans l'étude de l'Internationale (p. 439-494), mais son effort n'est pas toujours heureux : il ne nous explique pas pourquoi, à ces républicains, se mêlent des orléanistes notoires [1] (pour quelle raison les républicains sont-ils unanimes à soutenir la candidature de Thiers en 1863, si ce n'est pour son rôle d'*opposant* ?) ; il confond dans son chapitre XII le républicanisme politique et le mouvement coopérateur et ouvrier, indifférent à la forme politique, et lorsqu'il établit très justement (p. 420) qu'il y avait, de la part des républicains, opposition, non pas sur la théorie politique de l'État et de ses fonctions, mais seulement sur les procédés autoritaires du gouvernement, il donne à son observation un sens absolu qu'elle ne devrait pas avoir et qui est loin de sa pensée.

Ce n'est que dans la troisième période (ch. XIV à XVII), celle qui commence avec les grandes lois de 1868 sur la presse et les réunions (lois que M. T. mentionne à peine sans en indiquer la nature ni l'importance) que décidément les éléments inorganiques qui composent le « parti » républicain se précipitent et s'agrègent en groupes politiques définis. Grâce aux réunions publiques, aux campagnes de presse, à des manifestations comme celles de la souscription Baudin, l'opposition devient plus

1. M. T. lui-même est obligé de signaler que, vers 1865, dans la campagne de presse qui a abouti au programme décentralisateur de Nancy, orléanistes et même légitimistes faisaient cause commune avec des républicains : il s'agit d'*opposition* à l'Empire, non pas de doctrine politique.

spécifiquement républicaine, mais aux élections de 1869 et après ces élections, on voit se constituer non pas un, mais trois partis républicains : la gauche fermée avec Gambetta, la gauche ouverte avec Ernest Picard, et le parti révolutionnaire, blanquiste (p. 573). Cette division est nette, les républicains n'ont pu s'entendre pour les élections de 1869 (p. 536, 543), et M. T. peut dire que jamais la division des républicains n'a été aussi forte qu'à la veille de la chute de l'Empire (p. 609). A cause de ces querelles, les républicains avaient été amenés à préciser leur programme. M. T. qui possède d'assez nombreux renseignements sur les élections de 1869 aurait pu, par une analyse des programmes électoraux, dresser le programme moyen de l'opposition républicaine. Pour ne l'avoir pas fait, il n'est pas sorti de l'équivoque. En particulier, pourqnoi n'attire-t-il pas davantage notre attention sur l'adhésion d'un grand nombre de jeunes « républicains » à la candidature de Thiers, de cet homme que les vrais républicains considéraient comme leur plus redoutable rival dans l'éventualité de la chute prochaine de l'Empire [1] ?

Trompé lui-même par cette équivoque persistante, M. T. s'exagère le triomphe des « républicains » en 1870. En réalité, l'Empire est tombé sous une coalition d'*opposants*, dont, après Sedan, le nombre a grossi d'autant plus facilement qu'ils ne se croyaient pas obligés de souscrire à une formule politique définie. Le livre de M. T., si l'on en acceptait sans réserve les affirmations, rendrait incompréhensible la longue crise constitutionnelle de 1870 à 1877.

Tel est ce livre, superficiel, terne, à ce point confus que je ne suis pas sûr d'en avoir, dans mon analyse, extrait l'essentiel : graves défauts qui résultent d'une élaboration incomplète de matériaux insuffisants.

La documentation en est très imparfaite : aux documents d'archives, aux documents imprimés qu'il énumère, p. 639-646, il a joint des renseignements oraux ; mais il n'a ni épuisé ceux-là, ni utilisé ceux-ci avec toute la circonspection désirable. Parmi les ouvrages qu'il cite, plus d'un est sans intérêt, ou n'a avec le sujet traité, qu'un rapport très éloigné ; il y en a d'autres inexactement mentionnés au point qu'on peut se demander si vraiment l'auteur les a maniés [2] ; enfin, il n'est pas un seul chapitre de ce livre où l'on ne constate quelque lacune dans la documen-

1. Voir sur ce point les très intéressants fragments des Mémoires d'Allain-Targé : *Souvenirs d'avant 1870* (dans la *Revue de Paris*, 1er septembre 1903), que M. T. n'a pas lus.

2. C'est le cas, par exemple, des *Discours et opinions* de Jules Ferry, dont le premier volume presque en entier intéresse le sujet de M. T. et qui est indiqué sous ce titre : *Œuvres et discours*.

tation [1]. Ajoutons que M. T. prétend étudier le parti républicain dans les départements et qu'il ne nous apporte — et seulement pour certaines villes — que des données insuffisantes, insignifiantes parfois.

Ces renseignements sur les départements, comme la plupart de ceux qu'il nous donne sur Paris, il les tient de confidences verbales : il a procédé par interviews autant que par dépouillement méthodique de documents ; il questionne sur les événements du second Empire des hommes dont les souvenirs subissent inconsciemment des déformations, sans qu'il puisse les contrôler. Or, pour cette période dont les survivants sont encore assez nombreux, il aurait dû s'imposer le scrupule de recueillir sur chacune de ses articulations, au moins deux renseignements oraux concordants : il le fait trop rarement. Cela donne à certains passages de son livre un air inquiétant de reportage.

Ces éléments d'information, M. T. ne les a pas suffisamment analysés. S'il parle d'un personnage, il nous dit ses démarches, non pas leur raison d'être ; s'il s'agit d'un groupe, il nous en indique les membres principaux, rarement leur recrutement, leur idéal commun, leur méthode ; s'il s'agit d'un journal, il énumère les collaborateurs, il ne dit souvent rien du programme. Son observation est superficielle. Il décrit, il n'explique pas : alors même qu'il expose une doctrine ou un programme d'action, il ne sait pas en dégager l'intérêt ; parfois il se dérobe devant la conclusion qu'on attend ; ailleurs il fait montre d'une hardiesse de déduction vraiment excessive [2].

Cette élaboration imparfaite se traduit matériellement par la composi-

1. C'est ainsi que dans sa bibliographie des « Travaux d'ensemble » il cite *le 19 janvier 1865* d'Emile Ollivier, cinq brochures sur les Elections, quelques monographies locales, et ne mentionne pas des ouvrages, imparfaits sans doute, mais importants, comme l'*Evolution constitutionnelle du Second Empire* d'Henry Berton (Paris, F. Alcan, 1900) ; — à propos des républicains proscrits, il ignore des études documentaires telles que celle de P. Félix Thomas sur *Pierre Leroux en exil* (dans la *Revue de Paris*, 1er décembre 1903) ; — pour les élections de 1863 il ne tire aucun parti du très long et important manifeste rédigé par Jules Ferry, sous le titre de *Lutte électorale de 1863* (dans les *Discours et opinions*, t. I, p. 44-94), ni des articles de Rémusat et d'Albert de Broglie dans la *Revue des Deux Mondes*, en 1863 et 1864 etc. ; — Sur l'Internationale, connaît-il les articles de E. Lamy sur *le Second Empire et les ouvriers*, et d'Albert Richard, sur *Bakounine et l'Internationale à Lyon* (dans la *Revue de Paris*, 1er et 15 mai 1894 ; 1er sept. 1896), et tant d'autres ? Des documents, comme celui d'Allain-Targé, signalé plus haut (p. 304) lui auraient été très utiles pour comprendre l'état d'esprit du personnel républicain à la fin de l'Empire. Ces lacunes sont beaucoup trop nombreuses pour que j'aie la prétention de les signaler toutes. La liste des « biographies » en particulier est loin d'être complète. De tous les journaux, la *Gazette des Tribunaux* est le seul que M. T. paraît avoir dépouillé d'assez près, et ce n'est pas celui qui pouvait lui donner la notion la plus impartiale des faits.

2. Les exemples abondent : p. 9, de quel droit M. T. cite-t-il des textes de novembre et même de février 1849 pour prouver que le « parti » républicain, à la fin de 1851, fait des progrès : il prouve tout au plus que ce parti n'a pas décru ; — p. 11, après avoir cité quelques faits qui révèlent une propagande républicaine dans l'armée, M. T. affirme *sans preuves* « que

tion la plus désarticulée qui soit ; et à vrai dire, composition est ici un terme impropre car, après un effort, visible dans les premières pages, pour organiser ses développements, M. T. semble s'être borné à juxtaposer ses fiches, à recopier ses notes bout à bout [1], sans prendre même le soin de pallier par l'artifice des transitions, ou de dissimuler sous un style au moins supportable, la faiblesse d'un tel procédé d'exposition [2] : ce livre, mal composé, n'est pas écrit.

M. T. ne conçoit pas bien et n'énonce pas clairement : ce sont là des défauts sur lesquels je crois devoir d'autant plus insister qu'ils sont plus apparents encore dans son nouveau livre, trop hâtivement fait, que dans les précédents. Ils sont d'autant plus regrettables que M. T. possède de grandes qualités qui peuvent faire de lui un bon historien : il a le sens des questions historiques, le goût des recherches ; il fait preuve parfois dans l'analyse des documents d'une finesse psychologique pénétrante ; il apporte surtout, dans l'étude d'une actualité aussi passionnante, la plus louable impartialité. Ces qualités, qui éclatent en maint passage de son livre, qui se retrouvent dans la conclusion, où il indique que, sous le gouvernement dictatorial de l'Empire, les républicains ont été sans doute des opposants *a priori*, mais qu'ils ont pris aussi le goût d'une politique réaliste et démocratique capable de prévenir le retour d'un pouvoir providentiel, dont la conception leur paraissait irrationnelle, ces qualités font regretter la hâte avec laquelle M. T. a bâclé un ouvrage si imparfait avec les éléments d'un très bon livre [3]. — Jules Céby.

---

cette propagande y était infiniment moins puissante que celle des orléanistes et des bonapartistes. » De même il affirme (p. 11) que l'action des républicains s'exerce fortement *dans les campagnes* comme dans les villes, et il ne prend pour exemples que Paris et Saint-Etienne. Où sont les campagnes ? Etc.

1. Ce raccord ne respecte pas toujours l'ordre chronologique. C'est ainsi que, pour nous faire connaître l'état d'esprit et les projets de Gambetta vers 1863, il cite des lettres de 1869 (p. 384 et suiv.).

2. Si le style est mauvais, les erreurs typographiques sont assez rares : quelques *lapsus* me paraissent imputables à M. T. lui-même : p. 49, note 3, une référence d'archives porte, par deux fois, l'indice F III au lieu de F^le^ III ; assez souvent, M. T. (p. 83, n° 2 ; p. 93, n° 1 et 2) n'indique pas le numéro départemental de la série F^le^ III qu'il cite. A la p. 414, des chiffres qu'il apporte, il ressort que Lavertujon est battu à Bordeaux, en 1863, par 500 voix de majorité ; or, à la p. 404, on nous a dit que cette majorité n'avait été que de 40 voix. Y a-t-il, ici ou là, faute d'impression ?

3. M. T. a enrichi son livre de quelques appendices qui sont surtout la reproduction de documents d'archives ; il a dressé un tableau statistique des élections de 1857 et de 1863 où il comprend en bloc toutes les voix de l'*opposition* ; le tableau des élections de 1869, spécifie, au contraire, le nombre des voix de chaque candidat. — Le livre se termine par deux très utiles index des noms propres et des noms de localités : ils sont très soigneusement faits, sauf anomalie qui fait classer le même homme, pour deux citations différentes, tantôt sous le nom d'Allain-Targé, tantôt sous celui de Targé (Allain) ; sauf encore la trop modeste omission du nom de M. T. lui-même qui a pourtant de fréquentes occasions de se citer au cours de son livre.

Frédéric Masson. **Napoléon et sa famille**. Tome VII : *1811-1813*. Paris, Ollendorff, 1906. In-8, XI-512 p.

Ce nouveau volume de l'ouvrage de M. F. Masson comprend quatre chapitres. Le chapitre XXIII est consacré au *Concile de 1811*. M. M. y développe cette idée que la politique de Napoléon à l'égard de l'Église et de son chef, Pie VII, est la conséquence naturelle de la conception du Grand Empire. Napoléon « est Italien, il est catholique. Il ne veut ni détruire l'Église catholique, ni s'établir lui-même chef religieux et civil de l'Empire universel ; mais, à cet Empire, il prétend incorporer en quelque sorte la Religion universelle, lier l'une à l'autre, de façon que, se prêtant mutuellement appui, sans se réunir ni se confondre, sans empiéter l'une sur l'autre, les deux puissances, la spirituelle et la temporelle, exercent leur action, chacune dans son domaine, sur le monde définitivement conquis » (p. 20). Dès 1805, Napoléon a proposé au Pape de venir résider à Paris ; Pie VII a refusé. Les démêlés ont suivi, puis la brouille, où le Pape, agent de coalition, a probablement tous les torts. « Napoléon exerce contre lui un droit de légitime défense, et ses attaques prétendues ne sont que la riposte à des provocations imprudentes qui attestent, hors de propos, le passage de l'antipathie à l'hostilité » (p. 22). A la fin de 1820, l'Empereur, excédé, se décide à en finir avec le Pape, et, espérant faire fléchir son obstination, il convoque le concile. M. M. en retrace, assez rapidement, l'histoire ; il insiste sur le rôle équivoque de Fesch, et indique les maigres résultats obtenus Désormais, le clergé, allié aux royalistes, va conspirer contre l'Empire et travailler sourdement à sa chute. — Le chapitre XXIV est intitulé : *La famille à l'apogée du règne*. M. M. prend successivement Pauline, Jérôme, Louis, Hortense, Lucien, Elisa, Caroline et Murat, Joseph. Juxtaposés à des détails amusants ou curieux sur Pauline, Louis (ses productions littéraires, surtout son roman à clef, *Marie ou les peines de l'amour*, dont M. M. donne, p. 150 sqq., une fort agréable analyse), Hortense, Lucien, Elisa, des morceaux d'histoire générale : le rôle de Jérôme et de son royaume, qu'il épuise gaiement, dans la préparation de la campagne de Russie ; la crise de 1811-1812, dans le royaume de Naples, les agissements suspects de Murat, ses velléités de résistance à l'Empereur et finalement sa soumission ; le pitoyable gouvernement de Joseph, sans argent, sans armée à lui, lassant, par ses plaintes répétées, Napoléon qui ne sait que faire de lui et, en janvier 1812, lui prend la Catalogne, qu'il annexe à l'Empire. — Le chapitre XXV, *Les princes à l'expédition de Russie*, et divisé en trois sous-chapitres : Jérôme, son commandement à l'aile droite de la Grande Armée, ses

fautes, son mécontentement, son départ vers le milieu de juillet et son retour en Westphalie ; Murat, son faste, ses derniers exploits d'entraîneur de cavalerie, son commandement éphémère en décembre, sa fuite ; Eugène, son inaltérable dévouement, dont il donne une nouvelle preuve en assurant, après la désertion de Murat, la retraite des débris de la Grande Armée. — Enfin un dernier chapitre, le chapitre XXVI, *La famille pendant l'expédition de Russie*, où voisinent, comme dans le chapitre XXIV, des renseignements d'importance inégale sur Pauline, Madame mère, Hortense, Louis, Lucien, Elisa, Caroline, Catherine et Jérôme, et surtout Joseph, dont l'autorité déjà si précaire s'anéantit définitivement, en cette année 1812, sous les coups de Wellington (bataille des Arapiles) et au milieu de querelles violentes avec Soult et Marmont. — « L'année 1812, conclut M. M. (p. 501-502), commencée dans les lumières d'apothéose, s'achève dans un crépuscule sanglant. Le Grand Empire est lézardé de toutes parts. Le ci-devant maréchal d'Empire, prince de Pontecorvo, actuellement prince héréditaire de Suède, s'est offert pour livrer son maître... Le cadurcien Murat jalouse le Béarnais Bernadotte... Il fait ce qu'il peut pour... se montrer égal à cet émule d'infamie... Le canon des Arapiles a sonné le glas de la domination française en Espagne... Le système familial auquel nul ne croit encore, hormis les frères de Napoléon,.. vaut le système dynastique, que la seule poussée d'un Malet a ébranlé jusque dans ses bases. Pourtant à l'un et à l'autre, l'Empereur va encore accrocher sa fortune et celle de la France, tant est puissant chez lui, qu'on imaginerait supérieur à toute faiblesse humaine, cet esprit de famille dont l'amour paternel dynastique n'est qu'une application et qui tient à sa chair du fait de son atavisme et de son éducation corses ».

Fait exactement d'après la même formule que les six premiers, ce tome VII présente les mêmes qualités et les mêmes défauts. Comme nous avons déjà eu l'occasion d'insister longuement sur les uns et sur les autres [1], nous nous bornerions à cette constatation si M. M. n'avait jugé à propos — après avoir déclaré qu'il n'en ferait rien — de répondre, en six pages de son avant-propos (p. III-V, VII-X) aux critiques qui lui ont été adressées ici-même. Bien qu'il affecte de ne pas nommer ses contradicteurs, il est facile de les reconnaître, et nous jugeons légitime d'émettre quelques observations sur les répliques, assez acerbes, qu'il leur décoche.

Nous avons, après d'autres, signalé l'étendue excessive du sujet embrassé par M. M., et nous nous sommes demandé si l'auteur n'eût pas été mieux inspiré en donnant, au lieu de volumes par dizaines sur l'histoire générale

1. Voir la *Revue*, 1903-1904, t. V, p. 556-574.

du premier Empire, quelques monographies approfondies sur tel ou tel point de cette histoire. M. M. n'accepte point ce reproche. « Je me restreins, dit-il (p. IV-V), à fournir, de l'état d'esprit de Napoléon à l'égard des siens, et réciproquement des siens à l'égard de lui, un résumé documenté par l'exposé de leur conduite et de leurs actes. Qu'on cesse donc de chercher ici ce que je n'ai nulle prétention d'y mettre, l'histoire de l'Espagne ou de Naples, de la Hollande ou du grand-duché de Berg. Qu'on y cherche seulement le sujet que j'ai prétendu traiter : Madame, Joseph, Louis, Lucien, Jérôme, Fesch, Elisa, Pauline, Caroline dans leurs rapports avec Napoléon, les manifestations de leurs opinions, le détail de leurs caractères, la façon dont ils présentent leurs actes à l'Empereur et la façon dont l'Empereur les apprécie. Je n'ai point affaire de leur façon de gouverner, pas plus que des Napolitains, des Hollandais ou des Espagnols, mais de Napoléon, et de Napoléon seul. De même je ne raconte pas les campagnes de Russie, d'Espagne, de Saxe ou de France. Je ne retiens que les épisodes qui, dans le rapport étroit que j'ai indiqué, projettent une clarté sur le caractère, la conduite, la responsabilité des uns et des autres. Pareillement pour les négociations, où je laisse de côté tout ce qui n'importe pas directement à mon sujet ».

Ce plaidoyer ne nous convainc pas. Sans aucun doute, l'étude des rapports de Napoléon et de ses parents est parfaitement admissible. Mais cette étude est-elle possible, peut-elle être utile tant que les diverses parties de l'histoire du premier Empire ne seront pas elles-mêmes bien connues ? Tout est là. Nous ne voyons pas, en vérité, par quel procédé M. M. peut arriver à dissocier le rôle des Napoléonides comme vassaux, de leur rôle comme souverains, alors que le second conditionne évidemment le premier. Passe pour Madame Mère, Élisa, Lucien, Louis (après la déchéance) et même pour Eugène : mais Jérôme ? Joseph ? Murat et Caroline ? Tenons-nous en à ce tome VII de l'ouvrage de M. M. : n'apparaît-il pas clairement à qui le lit que, par exemple, l'histoire des agissements de Murat, sans celle de sa politique italienne, devient incompréhensible, que la part prise par Joseph à la décadence du système familial demeure inexplicable si l'on fait abstraction des vicissitudes de l'occupation française en Espagne au cours de l'année 1812 [1]. Ce que nous reprochons à M. M., ce n'est pas d'avoir pris le sujet qu'il a pris, c'est de l'avoir pris trop tôt. Quelles que soient la force de travail qu'on suppose à M. M. et sa richesse d'information, il est certain qu'il n'a pu creuser à fond,

1. Nous pourrions faire les mêmes remarques à propos du chapitre sur le concile de 1811, qui tire à lui, que M. M. le veuille ou non, toute la question de la politique religieuse de Napoléon.

en utilisant les sources manuscrites comme les sources imprimées, des questions complexes, immenses, telles que celles de la domination française en Italie ou en Espagne pendant le premier Empire : or il tombe sous le sens qu'elles doivent être connues, et elles ne le sont pas encore assez, pour que l'on soit à même de dégager, avec certitude, les responsabilités propres de Murat ou de Joseph. Comment « retenir les épisodes » si l'on ne possède pas l'ensemble ? Que peut valoir un « résumé » si l'on n'est pas sûr, non pas des détails, mais des faits essentiels eux-mêmes ? Assurément, il n'y a pas de livre d'histoire définitif, et ce qui peut être su du passé ne sera fixé que lentement. Nous n'écrivons rien que de provisoire, c'est entendu ; mais n'équivoquons pas. La méthode des « approximations successives » a trop souvent servi, en histoire, à justifier les fantaisies individuelles ; elle n'est de bon aloi que lorsqu'elle se combine à l'économie des efforts. Nous persistons à penser, devant les ouvrages de M. M., qu'à dépense de travail égale, il y avait à faire plus et mieux.

M. M. est content de son œuvre. « Pour le moment, et dans l'état actuel de nos connaissances et de la documentation abordable, mes livres ont approché d'assez près la vérité pour que, depuis dix ans, on n'y ait guère ajouté, et que la plupart des contradictions que j'ai subies n'aient convaincu ni ceux qui étudient la même époque, ni moi-même » (p. VII). M. M. a-t-il donc trouvé tant de contradicteurs ? Nous voyons bien M. Welschinger, auteur de volumes sur le divorce et sur le Roi de Rome, qui contrecarrent en effet les thèses de M. M. Mais qui encore ? Non, M. M. n'a eu que rarement à se défendre. Armé d'une documentation redoutable, il attend l'attaque de pied ferme [1] : mais l'attaque ne vient pas. Et M. M. ne peut s'en étonner : il a pris le bon moyen de la conjurer. Il consent bien à livrer l'acte d'accusation ; mais il refuse le dossier de l'enquête. Engager un débat dans ces conditions, à tâtons, au hasard, serait folie pure. M. M. s'est amplement servi de documents privés, uniques naturellement, dont ses relations lui ont permis l'accès ou qui figurent dans ses collections. Pour discuter l'usage qu'il en fait, il faudrait qu'on les eût. Les a-t-il bien ou mal critiqués et interprétés ? Impossible de le savoir, d'avoir même sur ce point capital une ombre de présomption. Adresser à M. M. autre chose que des critiques de principe, c'est s'agiter dans la nuit [2].

Et pour expliquer cette suppression systématique de tout ce qui rend un livre d'histoire contrôlable, et par conséquent discutable, un nouvel

1. « Libre à qui voudra de m'accuser d'avoir imaginé les lettres que je cite et les faits que je raconte : le jour où on en viendra là, je saurai me défendre » (p. VII).

2. Sur cette question des références, voir le compte-rendu précité, p. 568 sqq.

argument, vraiment inattendu : « On me reprochera, comme d'ordinaire, de ne pas livrer mes sources — toutes mes sources. Pas si sot ! Un de mes livres, *Napoléon inconnu*, publié selon ce mode prétendu scientifique, a été contrefait ou démarqué cinq fois en moins de dix années ; l'expérience m'a suffi » (p. VII). Quelles sont ces contrefaçons, ces démarquages ? Nous en voyons trois : la *Jeunesse de Napoléon*, de M. A. Chuquet, la *Genèse de Napoléon*, de M. Marcaggi, l'*Éducation militaire de Napoléon*, du Cᵗ Colin. Ainsi, se servir de documents publiés par M. M. — le *Napoléon inconnu* est un recueil de documents avec préface — c'est le « démarquer », le « contrefaire » ! Et si l'on rapproche de cette déclaration le mot bien senti, qui la suit sur « les plagiaires et leur petit commerce », il n'y a plus à douter que l'histoire de Napoléon et de ses parents ne soit un terrain de chasse particulier, réservé à M. M., où l'on ne saurait s'aventurer sans se rendre, *ipso facto*, coupable de braconnage et de vol.

Cette défense n'est pas sérieuse. A cette interrogation précise : « Dans un ouvrage historique, les références sont-elles, oui ou non, une garantie indispensable ? » M. M. n'a jamais répondu. Il s'est toujours dérobé : il ne veut pas publier des livres « illisibles » ; il ne veut pas qu'on mette la main sur les documents qu'il emploie. Si l'on se souvient que M. M. a pratiqué autrefois la méthode qu'il repousse aujourd'hui, notamment dans son utile et intéressant ouvrage sur *Le Département des Affaires étrangères pendant la Révolution*, l'on ne peut s'empêcher de penser qu'il il y a en jeu, ici, des mobiles étrangers à toute conception scientifique, sur lesquels nous n'insisterons pas.

Nous n'avons plus qu'un mot à ajouter. M. M., que les critiques de la Société d'histoire moderne ont vivement ému, fait son possible pour la discréditer. Inféodés à M. Jaurès qui serait leur chef reconnu, les historiens qui la forment, et parmi lesquels se recrutent les collaborateurs de cette Revue, n'auraient d'autre préoccupation que de constituer « la Doctrine, la bonne Doctrine », c'est-à-dire une version de l'histoire moderne de la France, truquée et frelatée à l'usage de la propagande démocratique. Entre temps, constitués en « Tribunal révolutionnaire », ils traduiraient « à leur barre » et condamneraient « par fournées, au nom de la Science, les historiens dont les livres les gênent, dont les idées leur déplaisent, et dont ils haïssent les convictions » (p. IX-X). Ces inexactitudes feront sourire. M. M. est mal renseigné sur la Société d'histoire moderne, sur sa composition, sur son esprit, sur son programme de travail. M. Jaurès n'en est nullement le « chef reconnu ». Ses deux cents membres sont loin de professer tous les mêmes opinions sur les questions politiques ou sociales. Mais ils ont tous une tendance commune : ils se sont

groupés, non pour opposer à l'histoire « royaliste » ou « bonapartiste » une histoire « républicaine », mais pour procurer la vulgarisation, dans les études d'histoire moderne, d'une méthode, d'une « hygiène » rigoureuses. Aussi n'ont-ils que faire des grands mots de M. M., de ses professions de foi, de ses « aveux ». Qu'il soit « Français, patriote, militariste », qu'il fasse de l'histoire pour susciter le « Libérateur » qui viendra égorger au milieu des « porcs » parlementaires, la « Circé » républicaine (p. x-xi), peu leur importe : tout au plus voient-ils là un aveu ingénu de partialité. Leurs prétentions à eux sont plus modestes, leur objet différent. Ils ont pris le livre de M. M., ils y ont constaté l'emploi d'une méthode commode, mais vicieuse, condamnée par la raison et par l'expérience, et ils ont critiqué cette méthode, comme ils la critiquent partout où ils la trouvent : l'irritation de M. M. est la preuve qu'ils ont touché juste. — P. Caron.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Études, revue fondée en 1856 par des Pères de la Cie de Jésus. 1906.

5 Décembre. = F. FOURNIER. *Saint François-Xavier, d'après un manuscrit inédit du P. Auger.* [Ce manuscrit, qui contient un opuscule en forme de dialogue, à la manière classique, sera prochainement publié. Il fournit, sur François-Xavier, des détails intéressants, que le P. Auger, né en 1530, et activement mêlé à la première expansion de la Compagnie de Jésus, était à même de connaître et de donner.]

La Grande Revue. 1906.

1er Octobre. = G. STENGER. *La société française en 1814.* [L'incertitude des partis après la déchéance de Napoléon ; les intrigues nouées autour de Talleyrand]. — *A travers l'Alsace, la Franche-Comté et la Suisse.* [Analyse d'un ouvrage de A. F.-J. MASSON ; *Les soirées helvétiennes, alsaciennes et franco-comtoises* publié en 1771. Suite et fin le 16.]

16 Octobre = SAMUEL CORNUT. *Mme de Charrière et Benjamin Constant.* [D'après l'ouvrage récent de Ph. Godet. Continué le 1er novembre.]

15 Décembre. = G. STENGER. *La société française en 1814. L'anarchie morale à Paris* [après l'occupation par les Alliés.]

La Nouvelle Revue. 1906.

1er Octobre. = G. STENGER. *Le règne des émigrés en 1814.* [Continué le 15.] — COLONEL B. *A propos du centenaire d'Iéna.* [Récit de la bataille d'Auerstedt par Krippendorff, guide du duc de Brunswinck (14 et 15 octobre 1806) traduit du volume de Bruno von Treuenfeld : *Auerstedt und Iena*, qui l'avait lui-même publié d'après le manuscrit déposé aux archives paroissiales d'Auerstedt.]

15 Octobre. = HENRI CHERVET. *Nicolas Vleughels, directeur de l'Académie de France à Rome* [adjoint depuis mai 1724, directeur du 2 septembre 1725 au 11 décembre 1737.] — Ed. GACHOT. *La bataille d'Iéna* [d'après, dit l'auteur sans autre précision, les « papiers prussiens » compulsés à Iéna et *même* à Berlin.]

15 Novembre. = JACQUES RÉGNIER. *Les préfets de l'Empire.* [Napoléon les choisit pour la plupart parmi les hommes de l'Ancien Régime, membres du Conseil d'État ; leurs traitements et gratifications : leurs relations administratives avec l'Empereur ; les préfets-barons d'Empire.]

1er Décembre. = GEORGES TOUCHARD. *L'intolérance religieuse au XVIIe siècle.* [Simple publication de notes de Dangeau relatives à la révocation de l'Edit de Nantes d'après *l'Abrégé* de Pilastre.]

La Quinzaine. 1906.

16 Décembre. = CH. GUILLEMANT. *Lettres de Montalembert à Mgr Parisis (1845)*. [Ces lettres proviennent du dossier que feu l'abbé Follioley avait réuni sur Mgr Parisis, dont il se proposait d'écrire la biographie. L'auteur de l'article, supérieur du petit séminaire d'Arras, a hérité « des papiers et des projets » de M. Follioley. Les lettres publiées fournissent des renseignements utiles sur l'action catholique vers la fin de la monarchie de Juillet. A suivre.]

La Révolution française. 1906.

14 Décembre. = F. BRAESCH. *Nouveaux documents sur les sections et sur le club des Cordeliers*. [Description de papiers laissés par Barthélemy Saint-Hilaire et conservés aujourd'hui à la bibliothèque Victor Cousin et aux Archives de la Préfecture de police, comprenant des fragments de registres de procès-verbaux des assemblées de sections, des sociétés populaires sectionnaires, de minutes du club des Cordeliers, et aussi les analyses, faites par Barthélemy Saint-Hilaire, des registres des assemblées générales d'un certain nombre de sections. M. B. montre par quelques exemples l'intérêt que présentent ces documents, et particulièrement les minutes des séances du Club des Cordeliers.] — A. AULARD. *Taine historien de la Révolution française. VI. La seconde étape de la conquête jacobine*. [Deux périodes dans cette seconde étape : du 10 août au 20 septembre 1792, et de cette date au 2 juin 1793. Dans la première partie, Taine distingue entre l'histoire de Paris et l'histoire de la province. Dans l'histoire de Paris, il voit et montre surtout les massacres de septembre, qu'il attribue à la Commune et à Danton. Pour la province, il affirme que des journées comme celle du 2 septembre 1792 se comptent « par centaines » dans les départements, mais il n'en peut citer aucune. Il déclame contre les clubs et la tyrannie des Jacobins et remplit son récit d'anecdotes suspectes. « Il faudrait un volume pour en critiquer les sources, pour en critiquer la rédaction tendancieuse ou fantaisiste ». En somme, s'occupant de la période où les Français changèrent d'opinion et de monarchistes, devinrent républicains, Taine ne dit pas un mot des causes et des effets de ce changement : il ne le constate même pas ; il ne voit, ne relate que des actes de pillage, d'incendie, de meurtre.] — H. POULET. *L'administration centrale du département de la Meurthe, de l'établissement des départements à la création des préfectures (1790-1800)*. [Suite et à suivre. Le Directoire du département applaudit, en avril 1792, à la déclaration de guerre et adhère à la République le 14 octobre. Le 11 novembre, l'assemblée électorale renouvelle l'administration départementale : la plupart des membres sortants sont évincés, mais les modérés restent au pouvoir. Les missions de Rühl, Couturier et Dentzel (décembre 92), d'Anthoine et Levasseur (mars 93) sont dirigées contre ces éléments modérés. En mai, le Directoire suscite dans les départements voisins un mouvement de résistance à la faction parisienne ; le procureur général syndic déclare, le 20 juin, que, la Convention ayant perdu la confiance publique, il faut la dissoudre et convoquer les électeurs. Aussi, le 27 juin, le procureur général syndic et le Directoire sont suspendus par la Convention. Le Directoire provisoire

qui administre du 27 juin au 31 juillet est d'ailleurs aussi modéré. Le Directoire reconstitué par Ehrmann et Soubrany conserve sa réputation de fédéralisme et d'incivisme ; ses membres sont décrétés d'accusation, le 12 novembre, par Saint-Just, et Le Bas. Faure pourvoit à leur remplacement. Le décret du 14 frimaire réduit l'administration départementale à un Directoire de huit membres. Les représentants Lacoste, Bar et Baudot nomment un nouveau Directoire. Après le 9 thermidor, Michaud renouvelle tous les corps constitués de Nancy et compose le Directoire du département de modérés et de montagnards avancés. Puis Genevois établit, le 14 décembre 94, une nouvelle administration départementale exclusivement composée de modérés et qui s'efforce de détruire l'œuvre jacobine dans le département de la Meurthe. Après le décret du 28 germinal an III, Mazade réorganise encore le Directoire et s'efforce de pacifier les esprits. Enfin, avec l'installation du Directoire exécutif, les Directoires départementaux disparaissent.] — *Notes de lecture. Comment M. de Broglie écrivait l'histoire.* [D'après la communication de M. E. Bourgeois à la Société d'histoire moderne, et son article dans la *Revue historique* de novembre 1906, cf. la *Revue*, VIII, p. 164-165.] — CH. SCHMIDT. *Documents inédits. La question des sous-préfets en 1810. Un mémoire de Lezay-Marnésia.* [Lezay-Marnésia (1770-1814) fut préfet de Rhin-et-Moselle, puis du Bas-Rhin. Reproduction de ce rapport (Arch. nat., F^{17} 8367), dans lequel il critique l'organisation qui fonctionne depuis quelques années seulement et en signale les vices.]

La Revue de Paris. 1906.

15 Octobre. = CHARLES VELLAY. *Saint-Just ; premières lettres politiques.* [Étude intéressante, d'après les registres de la municipalité de Blérancourt, la correspondance de Saint-Just, etc. — La jeunesse de S^t Just à Blérancourt, près de Noyon; il écrit « *Organt* », prépare une monographie sur le château de Coucy. Le 15 mai 1790 il dénonce lui-même à la municipalité l'incivisme d'une lettre qu'il a reçue et qui est brûlée solennellement, le vieux maire lui prédit un beau rôle à l'Assemblée législative. En qualité de lieutenant-colonel de la garde nationale, S^t Just assiste à la fête de la Fédération à Paris. Il écrit, le 20 août, à Robespierre, lui demandant d'appuyer l'offre qu'il fait de réunir son héritage aux biens nationaux du canton. Il est en relation avec Camille Desmoulins. Il prend une part très remarquée, à Chauny, dans la discussion relative au choix du chef-lieu de département. Il défend brillamment les intérêts de Blérancourt contre son ci-devant seigneur. Il écrit l'*Esprit de la Révolution et de la Constitution de France*. Sans être candidat, à cause de son jeune âge, il se mêle aux luttes électorales jusqu'à ce que le 2 septembre 1792 il puisse être élu à Soissons membre de la Convention. Le président de l'assemblée « dit deux mots sur les vertus qui ont devancé son âge . »]

15 Décembre. = FRÉDÉRIC MASSON. *L'affaire Maubreuil. — I. Les vivres-viande.* [La principale conspiration qui a pour but, en 1814, de rappeler les Bourbons de l'étranger, est dirigée par le prince de Bénévent, le B^{on} de Dalberg.

Leur action est contrecarrée par les intrigues de royalistes obscurs s'agitant autour de Psalmet Faulte de Vanteaux, principal de l'administration des vivres et de son beau-père Geslin ; c'est ce qu'on appelle le « comité Vanteaux » qui réussit par des manifestations bruyantes, le jour de l'entrée des Alliés (31 mars) à laisser croire que la bourgeoisie de Paris est favorable à la chute de l'Empereur. L'homme d'action du groupe est un chevalier de fortune, Marie-Armand de Guerry, dit Maubreuil. A suivre]. — GAMBETTA. *Lettres (1853-1882)* [à Mme Léonie Léon. A suivre].

La Revue hebdomadaire. 1906.

1er Décembre. = E. LE CANUET. *Le parti républicain et l'église avant 1870.* [Extrait d'un ouvrage du même auteur à paraître sur l'*Église de France sous la troisième République.*]

15 Décembre. = NAPOLÉON III. *Correspondance inédite avec Mme Hortense Cornu, publiée par le Cte Fleury.* [Publication, d'après le ms. de la Bibliothèque Nationale, de 18 lettres écrites du fort de Ham, entre le 30 juillet 1841 et le 17 mai 1843 et relatives surtout aux travaux de Louis-Napoléon.]

22 Décembre. = GEOFFROY DE GRANDMAISON. *Mme Récamier.*

29 Décembre. = FRANTZ FUNCK-BRENTANO. *Nos gazettes au bon vieux temps.* I. [XVIIe siècle. La correspondance privée. A suivre].

Le Correspondant. 1906.

10 Décembre. = DUC D'AUDIFFRET-PASQUIER. *Le duc de Richelieu.* [Suite, continué le 25 déc., et à suivre. Le comte de Chinon devient duc de Fronsac en 1788, lors de la mort du vieux maréchal ; les débuts de la Révolution ; voyage du duc de Fronsac en Allemagne (1789) ; son rôle au siège d'Ismaïl ; son retour à Paris (printemps de 1791) ; la mort de son père le fait à 24 ans héritier du titre et d'un patrimoine fortement obéré, dont la Révolution lui enlèvera les restes. Emigration du duc de Richelieu ; séjour à Vienne (1791-1792) ; arrivée à Pétersbourg (1792) ; il entre au service de Catherine II ; au début de 1793, il est envoyé, comme attaché militaire à l'armée du prince de Cobourg et assiste avec elle aux campagnes de 1793 et 1794]. — Vte DE MEAUX. *L'Eglise de France au terme du XIXe siècle.* [D'après le tome Ier récemment paru, de l'ouvrage du P. Le Canuet sur l'Eglise de France sous la troisième République, dont nous rendrons prochainement compte.] — L. DE LANZAC DE LABORIE. *Une insurrection de modérés. Lyon en 1793, d'après une récente publication.* [Celle de M. Bittard des Portes : « L'insurrection de Lyon en 1793 », parue à la librairie Emile-Paul.]

Revue Bleue. 1906.

3 Novembre. = Mal DE SAINT-ARNAUD. *Lettres d'Algérie (1844) publiées intégralement d'après les documents originaux* par Paul Bonnefon [suite ; continué le 10.]

17 Novembre. = H. HOUSSAYE. « *La garde meurt et ne se rend pas* ». *Histoire d'un*

mot historique. [Continué le 24. Les auteurs qui ont cité la « phrase » ; les auteurs qui ont cité le « mot » ; Cambronne a nié la phrase sans avoir avoué le mot, tout en reconnaissant qu'il avait répondu quelque chose. C'est le mot qui est « en situation. Il est psychologiquement vrai. »]

24 Novembre. = Ch. VELLAY. *Saint-Just. Missions aux armées du Rhin et du Nord (1793-1794)*. [Publication de 15 lettres inédites, signées Le Bas et Saint-Just, mais probablement écrites par St Just entre le 23 octobre 1793 et le 14 juin 1794, extraites des Archives nationales et des archives du Ministère de la Guerre.]

1er Décembre. = BANCEL. *Le coup d'État et la dictature*. [Pages écrites par le député de la Drôme pendant son exil après 1851, publiées par Charles Vellay]. — G. MONOD. *Une élection au Collège de France en 1830*. [Continué le 8. Il s'agit de l'élection à la chaire d'Histoire et de Morale nécessitée par la nomination de Daunou comme garde des Archives. Se présentaient : Artaud, Poirson, V. Fabre, Saint-Martin et Michelet. Lettres aux professeurs dans lesquelles ce dernier expose ses titres. Il n'obtint qu'une voix. Saint-Martin fut choisi par le Collège de France et par l'Académie des Inscriptions ; ce choix déplaît au gouvernement. Brusquement une ordonnance abroge l'art. 3 de l'ordonnance du 1er juin 1823. Une nouvelle élection s'en suit et c'est Letronne qui l'emporte.]

Revue des Deux Mondes. 1906.

1er Décembre. = DAUPHIN MEUNIER. *La Comtesse de Mirabeau d'après des documents inédits. Mœurs de province au XVIIIe siècle*. [I Mademoiselle de Marignane. Émilie de Marignane née à Aix le 3 septembre 1752. Son père le Marquis, « un épicurien indolent et facile ». Sa mère Antoinette de Maliverny « active à faire le mal pour le mal quoique d'une manière peu dangereuse, n'ayant ni tête, ni suite. » Leur séparation. Émilie est élevée chez sa grand'mère la douairière de Marignane serrée et bougon. Sa dissimulation, son incrédulité, son impatience de distractions. M. de Marignane et son milieu, sa maîtresse Mme de Croze, son ami le fastueux comte de Valbelle. La cour d'amour du château de Tourves autour de Valbelle, dissolue, intrigante, ennemie de quiconque gênait son amusement. Les relations d'Émilie à Aix : Les de Vence. Mme de Vence une femme remarquable par sa vertu, son charme et son instruction. Admiration qu'éprouve pour elle Mirabeau. Les prétendants d'Émilie, Valbelle, Albertas fils du président du Parlement d'Aix, Mirabeau. Il est repoussé et subit son échec avec indifférence. Émilie est fiancée au jeune Marquis de la Valette. Comment Mirabeau, piqué par les railleries paternelles, rentre en scène, se fait aimer d'elle, la compromet et l'épouse. II. Madame de Mirabeau. Les débuts du ménage et le séjour au château de Mirabeau. Les dettes et les créanciers. L'intervention de l'Ami des hommes et la lettre de cachet de Décembre 1773 exilant Mirabeau au château de Mirabeau et le réduisant un peu moins qu'à la portion congrue. Émilie et le mousquetaire Gassaud. Les relations de Mirabeau avec sa cousine la marquise de Limaye Coriolis et son association avec le mari dans des affaires financières plus que louches. La lettre de cachet du 9 avril 1774 envoyant Mirabeau à Manosque. Il s'installe avec sa femme chez les parents de Gassaud. Les démêlés financiers et la rupture de Mirabeau avec les Limaye. Le 8

juin, le Marquis de Mirabeau fait interdire son fils. Quelques jours après Mirabeau découvre la trahison d'Émilie. Il pardonne mais a soin de garder une lettre d'Émilie qui la compromet. Mirabeau et sa sœur Mme de Cabris. Les diatribes contre Mme de Cabris à Grasse. Mirabeau en séjour chez Mme de Cabris, rosse un de ses calomniateurs, M. de Villeneuve. Les juges de Grasse rendent contre lui un décret de prise de corps. Son retour à Manosque. Il envoie Émilie à Bignon près de Montargis pour solliciter l'Ami des hommes]. — FERDINAND BRUNETIÈRE. *Les Philosophes et la société française* [d'après le livre récent de Marius Roustan : *les Philosophes et la société française*]. — ALPHONSE BERTRAND. *Michel Le Tellier et son administration militaire* [d'après le livre de Louis André : *Michel Le Tellier et l'organisation de l'armée monarchique*, cf. le compte rendu publié ici même, tome VIII page 132 sqq.]

15 Décembre. = DAUPHIN MEUNIER. *La Comtesse de Mirabeau d'après des documents inédits*. [Suite. III. Chez l'Ami des hommes. Émilie à Bignon chez l'Ami des hommes. L'entourage du Marquis de Mirabeau. Caroline de Saillant et son mari. Mme de Pailly, le bailli de Mirabeau. Accueil fait à Émilie. On endort sa curiosité, et son zèle pour Mirabeau. Mirabeau interné au château d'If. Elle n'en conçoit ni étonnement, ni révolte. Mirabeau l'excède en l'accusant de tiédeur, de maladresse et de perfidie. Son installation à Paris dans l'appartement de l'Ami des hommes. Vains efforts de Mirabeau pour la décider à partir. Sa vie à Paris. Mirabeau au château de Joux. Sa passion naissante pour Sophie de Monnier. Avant de s'y abandonner, il conjure sa femme de le rejoindre, et il lui propose de fuir de Pontarlier et de passer à l'étranger. Émilie refuse, et à la mort de la duchesse douairière de Marignane, elle ne consent pas à désintéresser avec son héritage les créanciers de Mirabeau et agit comme si elle était séparée de biens. Mirabeau se rapproche de sa mère, devient l'amant de Sophie de Monnier et se réfugie avec elle en Hollande. La Marquise de Mirabeau se constitue à Paris l'avocate de son fils, tandis que le Marquis et M. de Marignane requièrent à cor et à cri son envoi dans une forteresse. Malesherbes démissionne sans avoir pris de résolution. Le 27 mai, Mirabeau et le Marquis de Marignane signent une convention par laquelle Émilie est rendue à son père, mais le Marquis a la plus grande peine à l'obliger à retourner en Provence.]

Revue d'histoire rédigée à l'État-Major de l'armée. 1906.

Novembre. = H. L. [Lt LONGY]. *La campagne de 1800 à l'armée des Grisons*. [Suite; continué en déc., et à suivre. V. Mission de Mathieu Dumas à Paris, pour obtenir des secours en faveur de l'armée des Grisons. Celle-ci est définitivement destinée à passer en Valteline et à seconder l'armée d'Italie. Macdonald, craignant que les renforts qui doivent lui être envoyés de France ne lui parviennent pas à temps, demande à Moreau l'appui de l'aile droite de l'armée du Rhin, et à Brune 5 ou 6.000 hommes d'infanterie. VI. Pour passer en Vateline, Macdonald se décide à emprunter le col du Splügen. Il concentre son armée à Coire, en dépit d'extrêmes difficultés provenant de la pénurie des subsistances. Description de la route du Splügen. VII. Le 6 frimaire (27 novembre), première tentative de passage du Splügen; elle échoue par suite des intempéries et d'un grave accident (ava-

lanche) arrivé à la colonne. Le passage peut enfin être exécuté du 10 au 15 frimaire, en dépit des obstacles naturels et du manque de vivres, et grâce à l'énergie des troupes. VIII. Occupation de la Valteline; les vivres sont toujours aussi rares. Surprise et enlèvement des postes français de la Haute-Engadine par Auffenberg, le 17 frimaire. Inquiétudes de Macdonald, il prend immédiatement des mesures pour réparer cet échec; mais déjà les Autrichiens se sont repliés. IX. Arrêt des divisions françaises devant le Tonal, qui fait communiquer le Val Canonica avec le Val di Sole et où les Autrichiens se sont fortement retranchés. Macdonald, désespérant de les déloger, propose à Bonaparte et à Brune d'agir contre la droite de l'armée de Bellegarde, établie derrière le Mincio; il demande à cet effet un renfort de 20.000 hommes tirés de l'armée d'Italie. Répugnance de Brune à souscrire à ce changement de plan. Bonaparte se range à son avis, décide que l'objectif de Macdonald reste Trente, et, pour couper court aux contestations, subordonne Macdonald à Brune. X. Le premier combat de Tonal. Echec d'une attaque de nuit, dirigée par le général Veaux, dans la nuit du 2 au 3 nivôse, contre les avant-postes autrichiens.] —[C^t^ Colin]. *La campagne de 1805 en Allemagne. V^e^ partie : Saint-Poelten et Krems.* [Suite ; continué en déc., et à suivre. XI. Passage de l'Enns. Résumé des opérations pendant les dix derniers jours : série de passages de rivières rendus difficiles par l'absence de l'équipage de pont; la rareté et le mauvais état des chemins gênent singulièrement le mouvement de la Grande Armée. Mesures de précautions prises par Napoléon pour garder ses flancs. Constitution d'une flottille sur le Danube : ordonnée trop tard, elle ne rendra que peu de services. Tentative de négociation faite par François II; sa lettre du 30 octobre à Napoléon; celui-ci, qui, de moins en moins rassuré sur les dispositions de la Prusse, ne veut à aucun prix arrêter inutilement son offensive, demande « une garantie contre une quatrième coalition avec l'Angleterre ». XII. Journée du 5 novembre et combat d'Amstetten. Moins acharné qu'on ne l'a prétendu, il se termine nettement à l'avantage des Français. Itinéraire assigné au corps de Davout par Waidhofen et Gaming; il est hérissé de difficultés, mais offre l'avantage d'amener le 3^e^ corps sur les derrières de la position de Saint-Poelten, au cas où les Alliés y attendraient la bataille. XIII. Journée du 6 novembre. Mouvement des différents corps. Murat annonce que les Russes semblent se disposer à passer le Danube à Krems. Rôle éventuel de Mortier sur la rive gauche : intercepter, en ce cas, la retraite des Russes. Les ordres donnés pour cette manœuvre par Napoléon manquent de clarté et de précision. XIV. Journée du 7 novembre. La retraite des Russes par Krems se confirme. Murat, tancé par l'empereur qui lui a reproché d'aller trop vite, passe de l'audace à un excès de prudence. Lenteur du mouvement du 3^e^ corps, à l'extrême droite de la Grande Armée. La marche des corps de Bernadotte et de Marmont toujours entravée par l'état des routes. Suite des pourparlers avec François II ; mission de Gyulay ; Napoléon réclame, en gage, le Tyrol et la Vénétie : il pourrait ainsi appeler à lui Masséna, Augereau et Ney, et disposant d'au moins 200.000 hommes, faire face à toute éventualité. XV. Journée du 8 novembre. Arrivée de Murat à Saint-Poelten, où il s'arrête : c'est une faute grave; mais Napoléon, resté à Linz, à 100 kilomètres de son avant-garde, l'a rendue ainsi

possible. Kutusow peut opérer son passage. Destruction du corps de Merveldt à Mariazell par Davout. XVI. Journée du 9 novembre. Inaction persistante de Murat. XVII. Journée du 10 novembre. Murat marche sur Vienne ; pourparlers avec les autorités, en vue de l'occupation de la ville. Les Russes terminent leur passage sur la rive gauche. XVIII et XIX. Combat de Dürrenstein. Irritation de Napoléon à la nouvelle de la retraite des Russes ; il s'en prend à Murat sans songer que les ordres qu'il lui a envoyés le 8 et le 9, d'ailleurs peu explicites, ont mis deux jours à arriver. Dans la nuit du 10 au 11, Kutusow décide d'enlever la division Gazan, qui forme tête de colonne du corps de Mortier. Critique des sources de l'histoire du combat de Dürrenstein ; concordance absolue des relations françaises, russes et autrichiennes ; le travail de Kotzebue très sujet à caution. Deux phases dans le combat : le matin, attaque en tête par Miloradwitch ; le soir, attaque en queue par Doktorow. Gravité particulière de la deuxième phase ; péril couru par la division Gazan, qui a repoussé avec peine l'attaque du matin ; charge infructueuse du 10e dragons ; moyen extrême proposé par le major Henriot, du 100e de ligne, et adopté : attaquer de front la colonne russe, engagée dans le chemin creux au débouché de Dürrestein, et l'écraser en refoulant sa tête sur son centre. Cette manœuvre, exécutée avec une résolution remarquble, réussit, et Mortier, dégagé, peut enfin rejoindre Dupont. XX. La journée du 11 novembre sur la rive droite. Inquiétude de Napoléon en entendant le canon de Dürrenstein ; vive semonce adressée à Murat. En somme, Kutusow, un moment si menacé, a pu s'échapper, et dégagé par le brillant retour offensif de Dürrenstein, il peut joindre la 2e armée russe. Évidemment Murat avait commis des fautes : « En dernière analyse, c'est à Napoléon lui-même, qui connaissait la valeur de ses lieutenants, qu'il faut faire remonter la responsabilité de cet échec. » « Quoi qu'il en soit, la marche rapide de Murat sur Vienne et l'arrêt imposé à Kutusow par le combat de Dürrenstein offraient à Napoléon de nouvelles chances pour atteindre les Russes. Ce sera le but de ses opérations à partir du 12 novembre. »] — E. [Cte Picard] *La guerre de 1870-1871* (suite). *L'armée de Châlons. IVe partie : Sedan.*] Continué en déc., et à suivre. VII. La bataille sur la haute Givonne jusqu'à midi environ. VIII. Les combats au calvaire d'Illy. IX. Fin de la bataille sur le front du 7e corps. X. Fin de la bataille sur le front des 1er et 13e corps.]

NOTES ET NOUVELLES

— Dans la séance de l'Académie des Beaux-Arts du 5 janvier 1907, M. F. Humbert a donné lecture de la notice qu'il a écrite sur la vie et les œuvres de son prédécesseur le peintre Benjamin-Constant.

— La Société d'histoire moderne s'est réunie le 6 janvier 1907 sous la présidence de M. Ch. Seignobos. Elle a entendu et discuté une communication de M. Abel Ferry sur la formation de la Commission exécutive de 1848, d'après les papiers de Barthélemy Saint-Hilaire. M. G. Pagès a donné ensuite des indications sur Hugues de Lionne, les ministres et la politique de Louis XIV de 1667 à 1670, d'après les documents du Ministère des Affaires étrangères.

— La Société de l'histoire de l'art français a tenu sa séance mensuelle le 11 janvier 1907. Plusieurs communications ont été faites à cette réunion ; en voici le sommaire.

M. P. de Nolhac a exposé ses recherches récentes sur les tableaux de Fragonard, commandés primitivement pour Mme Dubarry à Louveciennes et transportés par l'artiste à Grasse, dans la maison d'un de ses parents, ces toiles appartiennent aujourd'hui à M. Pierpont-Morgan à Londres. — M. Maurice Tourneux a renouvelé la question à laquelle il n'a pas été fait jusqu'à présent de réponse satisfaisante au sujet du tableau de David : Lepelletier de Saint-Fargeau. Cette toile existe-t-elle encore et se trouverait-elle, soustraite aux regards, au château de Saint-Fargeau dans l'Yonne ou bien a-t-elle été détruite par l'incendie ? — MM. A. Tuetey et P. Vitry ont donné lecture de documents sur Houdon, qui seront ultérieurement insérés au prochain volume d'*Archives*, en préparation. Enfin, la Société a mis en délibération les moyens de publication des « Lettres du Poussin » et a entamé la discussion d'un projet relatif à la reproduction de séries de dessins des portefeuilles de Gaignières.

— Cours d'histoire moderne et contemporaine professés dans les Facultés des Universités françaises pendant l'année 1906-1907 (suite) :

Clermont-Ferrand. — Desdevises du Dezert, professeur. *Cours public* : De l'Église et de l'État en France, depuis 1789 jusqu'en 1848. *Conférences* : Questions diverses d'histoire moderne.

Lyon. — S. Charléty, professeur. *Cours public* : Lyon de 1830 à 1848. *Conférences* : Les partis politiques en France de 1814 à 1870. — H. Mariéjol, professeur. *Cours public :* La politique extérieure de la France de 1815 à 1871. — H. Waddington, professeur. *Cours public :* La Prusse au XVIIIe siècle.

Montpellier. — P. Gachon, professeur. *Cours public :* Les questions religieuses

sous le règne de Louis XIV. — L.-G. Pélissier, professeur. *Conférences* : Questions du programme de licence et d'agrégation.

A la Faculté de droit, M. Déclareuil, professeur de droit public français, étudie : Le Conseil du Roi. Les grands officiers de la Couronne. Les secrétaires d'État.

Poitiers. — P. Boissonnade, professeur. *Cours public* : Le gouvernement et la société en Poitou au début des temps modernes (XVe siècle). — H. Carré, professeur. *Cours public* : L'Assemblée constituante et les Parlements (*A suivre*).

— M. Gabriel Monod a fait, le dimanche 13 janvier, devant la Société des études juives une conférence sur : Michelet et les Juifs, exposant quelles furent les idées successives du grand écrivain sur les destinées et le rôle du peuple juif. Une analyse assez complète de cette conférence avec des pages inédites de Michelet a été publiée par le *Temps* du même jour (portant la date du 14 janvier).

— M. Jules Lemaître a prononcé le 16 janvier, la première leçon du cours qu'il doit professer sur Jean-Jacques Rousseau et qui a été organisé par la Société des Conférences. Des extraits, reliés par une analyse détaillée de cette première conférence sur les « Confessions », ont été donnés par le *Temps* du même jour (daté du 17 janvier 1907).

— M. Francis Charmes a été désigné comme directeur de la *Revue des Deux Mondes*, en remplacement de M. Ferdinand Brunetière.

— Nous avons publié au t. V de la *Revue* (n° du 15 octobre 1903) une étude de M. Paul Ardascheff, professeur à l'Université d'Odessa sur *Les Intendants de province à la fin de l'ancien régime* qui était le résumé des deux volumes du même auteur édités en russe, à Saint-Pétersbourg sous le titre : L'*Administration provinciale en France dans les dernières années de l'ancien régime* (*1774-1789*). *Les intendants de province*. On annonce que M. Louis Jousserandot, bibliothécaire à l'Université de Lille, prépare une traduction française de cet important ouvrage ; le texte, sauf quelques chapitres, sera publié intégralement ; les notes seules seront allégées après un travail de révision fait par l'auteur lui-même. Par contre, l'édition française sera augmentée d'un résumé du troisième volume que M. Paul Ardascheff prépare sur les *États de province et les assemblées provinciales*. La traduction de M. Jousserandot paraîtra en un fort volume in-8° chez Alcan, à la fin de 1907.

— L'on prépare activement aux départements des Estampes et des Manuscrits de la Bibliothèque nationale, sous les auspices d'un comité présidé par M. Henry Marcel, les éléments d'une exposition de crayons et portraits en miniature des XVe, et surtout XVIe et début du XVIIe siècle, qui sera installée à la Bibliothèque même, dans les salles du futur Cabinet des Médailles et s'ouvrira au printemps prochain. On présentera à la vue des curieux, pendant quelques mois, ces œuvres fragiles et délicates, plus célèbres que connues, dont le plus grand nombre a été réuni au Cabinet des Estampes; à cette série, on joindra quelques autres recueils de crayons prêtés par des bibliothèques publiques provinciales (Arras, Aix-en-Provence)

et l'on fait appel aux amateurs qui possèdent des œuvres de ces époques. (La collection considérable des crayons de Chantilly ne peut être prêtée, les termes du testament du duc d'Aumale s'opposant à tout déplacement.)

Du groupement temporaire des dessins du XVIe siècle naîtront d'utiles observations, et l'on sait combien notre ignorance est grande en ce qui concerne les œuvres de ces maîtres, qui furent des portraitistes si fidèles et parfois si pénétrants. A peine commençons-nous à débrouiller les généalogies des familles d'artistes, les Clouet ou les Dumonstier, grâce aux travaux de H. Bouchot, L. Dimier, Ét. Moreau-Nélaton, J.-J. Guiffrey. Nous pensons que l'on adjoindra aux crayons quelques-uns des émaux auxquels ils servirent de modèles ; il n'y aura point de peintures, et c'est fort regrettable, mais l'Exposition des primitifs avait jadis groupé tous les tableaux disponibles et l'on ne saurait tenter actuellement de nouvelles démarches auprès des collectionneurs.

— Le 6 janvier 1907 est mort subitement à Paris, à soixante-six ans, M. Ernest Glasson, membre de l'Académie des Sciences morales, doyen honoraire et professeur à la Faculté de droit. Aux obsèques, MM. Luchaire, au nom de l'Académie, et Lyon-Caen, doyen, au nom de la Faculté, ont fait l'éloge de M. Glasson (voir leurs discours dans le *Journal des Débats* du 10 janvier).

M. Glasson était un jurisconsulte et un professeur éminent. Nul mieux que lui n'a su rendre vivante la science de la procédure civile. C'était un esprit clair. Aux examens il aimait à ne pas poser les questions abstraitement, à partir d'un exemple familier, ce qui obligeait le candidat à réfléchir et à sortir de son manuel. Il a surtout étudié, en dehors de la procédure civile, l'histoire du droit et des institutions de la France et de l'Angleterre. On trouvera dans Vapereau la liste de ses œuvres. Rappelons seulement les ouvrages principaux : l'*Histoire du droit et des institutions politiques, civiles et judiciaires de l'Angleterre comparés au droit et aux institutions de la France, depuis les origines jusqu'à nos jours*, 6 vol. in-8°, 1882-83, et l'*Histoire du droit et des institutions de la France*, 8 vol. in 8°, que M. Glasson n'a pas eu le temps d'achever et qu'il avait l'intention de conduire jusqu'à la période moderne et contemporaine. Enfin M. Glasson écrivit un ouvrage sur *le Parlement de Paris, son rôle politique*, 2 vol. in 8°, 1901.

L'œuvre de M. Glasson est considérable, énorme même. Sa méthode consistait à synthétiser ce que d'autres avaient dit avant lui : cela est frappant dans son *Histoire du droit et des institutions de la France*, dans son *Histoire du Parlement de Paris* (cf. sur ce dernier ouvrage la *Revue*, t. III, p. 754). Mais ces compilations, si elles ne sont pas et ne peuvent être très originales, ne laissent pas, d'ailleurs, d'être très utiles. Son *Histoire du droit et des institutions de la France* s'arrête à la fin du moyen âge, c'est-à-dire ne comprend que la période de prédilection des érudits, celle qui a été le mieux étudiée ; un manuel des institutions de la France du XVIe siècle à la Révolution d'abord, puis pendant la Révolution, l'Empire, et le XIXe siècle reste donc toujours à écrire. Avec M. Glasson disparaît un des principaux historiens du droit français. — Ph. S.

— [R.-P.] J. Blanc. *Les martyrs d'Aubenas*. Valence, 1906, in-8, xv-334 p. — « Il est intéressant de rechercher ce qui a pu valoir au Père Salès et au frère Guillaume Saultemouche l'honneur d'avoir été choisis de Dieu, les premiers de la Compagnie de Jésus en France, pour Lui donner la plus grande marque d'amour par l'effusion de leur sang. » Cette première phrase d'une préface que précèdent une dédicace « à Sa Grandeur Monseigneur Frédéric Bonnet, évêque de Viviers » et la réponse de Sa Grandeur à l'auteur, le R. P. Jules Blanc, indique assez quel genre d'intérêt présente l'ouvrage. Les PP. Salès et Saultemouche furent massacrés à Aubenas le 7 février 1593, lors de la surprise de la ville par les protestants : ce sont les deux premiers jésuites qui aient subi ce sort en France, les deux premiers martyrs de la Compagnie de Jésus. Leur cause est actuellement en instance de béatification en cour de Rome, et c'est pour hâter la glorification finale que le R. P. B. a composé son livre. C'est dire quel est l'esprit qui l'anime. Il n'y a dans tout ce fatras apologétique que quelques pages de discussion d'apparence critique : on devine que ce sont des citations. — V.-L. B.

— A. Gazier. *Mémoires de Godefroi Hermant sur l'histoire ecclésiastique du XVII^e siècle* (1630-1662), tome II (1653-1655). Paris, Plon-Nourrit, 1905. In-8, 744 p. — Le second volume des Mémoires d'Hermant, publié, comme le premier, avec le plus grand soin, par M. Gazier, est du plus haut intérêt. Le style en est clair, facile et coulant, et toutes ces histoires, au fond si compliquées, paraissent si simples dans Hermant, qu'on le suit sans fatigue et avec le plus grand plaisir. Nous ne saurions résumer en quelques pages un gros volume de substance si riche. Contentons-nous de signaler quelques parties curieuses et vivantes, j'allais dire actuelles, de ce tome II. Les Jésuites font condamner à Rome par une bulle les écrits contenant la doctrine de saint Augustin, particulièrement l'« Augustinus » de l'évêque d'Ypres ; les cinq propositions tirées de cet ouvrage sont déclarées fausses (1653) et la bulle est envoyée au roi de France. En même temps ils continuent leurs intrigues en Flandre pour faire maintenir l'interdit lancé par Innocent X contre l'archevêque de Malines et l'évêque de Gand. Le roi allait-il recevoir la bulle ? Au fond, Mazarin y était indifférent, le cardinal de Marca, membre du conseil du roi, certainement hostile ; mais tous les deux avaient besoin d'adoucir et d'amadouer le pape, mécontent de l'emprisonnement du cardinal de Retz qu'il imputait avec raison à Mazarin, et des doctrines exposées par Marca dans un livre célèbre. Marca se verrait refuser les bulles d'institution au siège de Toulouse et voilà la raison de sa palinodie (p. 105 et suiv.). Que le pape fut indigné de l'emprisonnement de Retz, c'est ce que montrent les brefs et l'envoi d'un nonce extraordinaire, l'archevêque d'Avignon, qui devait demander la liberté du cardinal. « Mais, dit Hermant, il fut arrêté à Valence et prié de ne point passer outre pour être parti sans la participation du roi ; comme monsignor Corsini, envoyé pour la nonciature de France, avait été arrêté à Marseille par cette même considération, et parce qu'on savait que tous ceux de sa famille étaient dans la dépendance du grand duc et parents des Gondy et du cardinal de Retz ». On voit comment le roi de France en usait à l'égard des nonces. — Ici, comme toujours, on voit, grâce à Hermant, les intrigues et « les dessous » des affaires, souvent difficiles à pénétrer. C'est de

l'histoire vivante, humaine, mettant aux prises toutes les passions, tous les intérêts, nous faisant assister à l'élaboration d'une bulle à Rome, à son acceptation par la cour de France. — Que disaient les Jésuites contre les partisans des doctrines de saint Augustin ? qu'ils étaient achetés par l'étranger, qu'ils étaient des « vendus », argument de toutes les intolérances. « Ils dirent (p. 110) qu'ils avaient des intelligences secrètes avec le Protecteur ou plutôt le tyran d'Angleterre, qu'ils tâchaient de pratiquer Cromwell avec les émissaires qu'ils avaient auprès de lui et de l'attirer dans le royaume pour y faire la guerre au roi afin de soutenir leur parti, lui promettant d'entretenir 6.000 hommes de guerre sitôt qu'il serait descendu dans l'une des provinces voisines de la mer. Et ils avaient même poussé jusqu'à cet excès de malice que de leur supposer de fausses lettres remplies de cette horrible imposture, qu'ils avaient forgées en la manière la plus propre pour faire réussir leur dessein, et qu'ils avaient fait tomber entre les mains de la reine. Enfin ils cabalaient, ajoutaient-ils, avec le cardinal de Retz et le prince de Condé, qu'ils allaient soulever Paris par les curés qui étaient tous de leur parti. » Ce sont là des procédés semblables à ceux dont l'histoire toute contemporaine est remplie. Nous engageons vivement les historiens et les littérateurs à lire entièrement ces mémoires restés si longtemps inédits et qui permettront de renouveler toute l'histoire religieuse du XVII[e] siècle. — PH S.

— A. TUETEY. *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, tome VII. Assemblée législative. Paris, 1905. In-8, 528 p. (Publications de la Ville de Paris). — Ce volume contient : 1° les cultes, 2° la justice, 3° le commerce et les manufactures. L'introduction est relative aux cultes à Paris en 1791 et 1792. M. Tuetey y raconte la résistance des couvents de femmes, particulièrement de la congrégation des Filles-de-la-Croix-Guéménée, rue Saint-Antoine, aux lois de la Constituante et de la Législative, et le refus de cette congrégation d'entretenir aucun rapport avec le nouveau curé de la paroisse de Saint-Paul, l'abbé Brugière. Les prêtres réfractaires avaient pris un grand empire sur les couvents de femmes et y excitèrent la rébellion. D'où des excès populaires, des flagellations de sœurs au faubourg Saint-Antoine, puis des difficultés avec la municipalité de Paris, jusqu'au jour où les congrégations séculières de femmes furent supprimées par un décret (18 août 1792). — La partie la plus intéressante, après celle-ci, est celle qui concerne le commerce et les manufactures. On y voit l'influence du traité de commerce de 1786 avec l'Angleterre, l'introduction des mécaniques anglaises, des installations nouvelles (filatures de coton surtout) à Paris, la progression des allocations et subventions pour découvertes industrielles, l'établissement de fabricants anglais, comme les sieurs Milne (cotonnades établies près Dreux) le sieur Pickford, les nombreuses expériences faites avec leurs machines aux Quinze-Vingts. On saisit là l'influence sur notre pays de la révolution industrielle d'Angleterre (si remarquablement étudiée par M. Mantoux et sur laquelle nous aurons à revenir); d'autre part, nous voyons la décadence de certaines industries, comme la tannerie et la papeterie, par suite de l'élévation du prix et de la rareté des cuirs verts et des chiffons (pp. 290 et 291). Par ces quelques lignes on

comprendra peut-être tout l'intérêt de ce septième volume qui termine l'Assemblée législative. M. Tuetey prépare la Convention. — PH. S.

— Pierre BRUYANT. *Un collège à travers les âges* (*Nogent-le-Rotrou*). Nogent-le-Rotrou, Renoult-Weingand, 1906, in 8, 224 p. — Ce livre n'ajoute rien de nouveau à l'histoire de l'instruction publique en France. Le 25 mai 1653, un sieur Florent Buguet lègue ses biens pour fonder un collège à Nogent. Le 27 juillet 1654 l'évêque autorise l'établissement du collège dans les locaux de l'Hôtel-Dieu. Le collège manque de ressources pour assurer l'instruction gratuite ; en 1763, ses revenus ne suffisent pas aux honoraires du personnel ; le bureau d'administration demande en vain des secours au gouvernement ; la population scolaire ne dépassa pas une centaine d'élèves. Sous la Révolution, l'obligation du serment provoque le départ du principal, que suivent plusieurs élèves, et de quelques professeurs ; bientôt les classes d'enseignement secondaire sont vides et le collège est successivement occupé, jusqu'en 1802, par des troupes et par la municipalité, pendant que des écoles et des pensions privées donnent un enseignement souvent contraire aux principes républicains. Le 31 août 1802, la municipalité décide d'installer une « école secondaire » dans l'ancien collège. Cette école réussit ; ses locaux deviennent étroits ; elle est transférée en mars 1806 dans les bâtiments de l'abbaye de Saint-Denis. Sous la Restauration, devenue collège communal, elle est sur le point de disparaître ; l'évêque et le préfet veulent la remplacer par un petit séminaire ; la municipalité n'y consent pas. Bien que l'enseignement de la religion y « précède, accompagne et domine tous les autres enseignements », selon les paroles de son principal, le collège pourtant ne se relève pas avant 1848. A cette date, malgré la concurrence d'un petit séminaire, il se reprend à prospérer.

Ces quelques données intéressantes ne compensent pas les graves défauts du livre. M. Bruyant ignore les nécessités du travail historique ; quand les « documents particuliers » lui font défaut, il y supplée « par un aperçu général » (voir l'histoire du collège au XVI^e^ siècle), par des hypothèses ou des morceaux littéraires et fantaisistes (voir ce qu'il dit de l'organisation et du régime des *grandes écoles* de Nogent au moyen âge) ; quand il en découvre, il les cite copieusement, quelle que soit leur importance, au lieu de les analyser. Presque tout son livre est une série de citations mises bout à bout et reliées par un commentaire de quelques lignes ; c'est d'autant plus regrettable, que M. B. n'a pas « cru nécessaire de donner la source de chaque document publié » et que trop souvent il transcrit en grande partie, même en totalité, des documents d'intérêt général, comme les arrêtés des 30 frimaire an XI et 19 vendémiaire an XII, relatifs aux écoles secondaires de la République, comme le décret du 17 mars 1808, organisant l'Université impériale, ou des documents bien inutiles, comme les discours des récentes distributions de prix. — J. L.

LIVRES NOUVEAUX

Histoire politique intérieure. — *A. Aulard.* Paris sous le Consulat. Recueil de documents pour l'histoire de l'esprit public à Paris. T. III (21 avril 1802-17 avril 1803). Paris, Cerf, 7. 50(Publ. de la Ville de Paris). — *Vte G. d'Avenel.* Prêtres, soldats et juges sous Richelieu. Paris, Colin, 4. 00. — *Mis de Bouillé.* Souvenirs, et fragments pour servir aux mémoires de ma vie et de mon temps (1769-1812), publiés par L. de Kermaingant. T. Ier (1769-mai 1792). Paris, Picard, 8. 00. — *J. de Brébisson.* Fouché, duc d'Otrante (1759-1820). Étude sur sa vie politique. Paris, Beauchesne. — *A. Charron.* Manuel, procureur-syndic de la commune de Paris et député à la Convention (1751-1793). Montargis, Royer, 0. 50. — *Cléry.* La famille royale au Temple, journal de la captivité. Introduction et notes par M. Vitrac et A. Galopin. Paris, Fayard, 1. 50. — *Mrs Colquhoun Grant.* Queen and Cardinal. Memoir of Anne of Austria and of her relations with Cardinal Mazarin. London, Murray, 12 sh. — *Er. Daudet.* Histoire de l'émigration pendant la Révolution française. T. III (et dernier). Du 18 brumaire à la Restauration. Paris, Hachette, 7. 50 — *Duclos.* Mémoires secrets sur la Régence, introduction et notes par M. Vitrac et A. Galopin. Paris, Fayard, 1. 50. — *Miss Elliott.* Sous la terreur. Journal d'une amie de Philippe-Egalité. Notice et notes par M. Vitrac et Galopin. Paris, Fayard, 1. 50. — *Fain.* Manuscrit de 1814. Introduction et note par M. Vitrac et A. Galopin. Paris, Fayard, 1. 50. — *Fouché.* Mémoires. Introduction et notes par M. Vitrac et A. Galopin. Paris, Fayard, 1. 50. — *J. Holland Rose.* Napoleonic studies. Rev. édit. London, Bell, 5 sh. — *Soulavie.* Mémoires historiques et anecdotes de la cour de France pendant la faveur de Mme de Pompadour. Introduction et notes par M. Vitrac et A. Galopin. Paris, Fayard, 1. 50 — *A. Souviron.* Bertrand Barère (1755-1841). Conférence. Pithiviers, Imp. Gauthier. — Souvenirs du Mis de Valfons (1710-1786) publiés avec une notice par G. Maurin. Paris, Emile-Paul, 5.00. — *H. N. Williams.* Queen Margot, wife of Henry of Navarre. London, Harper, 25 sh.

Histoire diplomatique. — *A. Bourguet.* Etudes sur la politique étrangère du duc de Choiseul. Paris, Plon-Nourrit, 7. 50. — Burke on the proposals for peace with the regicide Directory of France. Letter 1. Edit. by *F. J. C. Hearnshaw.* London, Clive, 1 sh. 6 d. — *M. Herbette.* Une ambassade persane sous Louis XIV. Paris, Perrin, 5. 00. — *G. Steiner.* Napoleons I. Politik und Diplomatie in der Schweiz während der Gesandtsschaftszeit des Grafen Auguste de Talleyrand. I Bd., 1 Lfg. Zürich, Schulthess, 2 mk. — *Vte J. d'Ussel.* Etudes sur l'année 1813. La défection de la Prusse. Paris, Plon-Nourrit, 7. 50.

Histoire militaire. — *Cne E. Blaze.* Souvenirs d'un officier de la grande armée. La vie militaire sous le Premier Empire. Introduction et notes par M. Vitrac et A. Galopin. Paris, Fayard, 1. 50. —*G. Bleibtreu.* Die Völkerschlacht bei Leipzig. Ein Gedenbuch zu den Jahrestagen der Völkerschlachten bei Leipzig von 16. bis 18. x. 1813 [4e édit. revue, de « Napoleon bei Leipzig »]. Leipzig, Th. Thomas, 3 mk. 60. — *G. Fautras.* Souvenirs et impressions de 1870-71. Le 3e bataillon de la garde mobile de Seine-et-Oise pendant le siège de Paris. Paris, Hachette, 2. 00. — *Abbé G. Flayeux.* Souvenirs de la guerre franco-allemande. La défense des Vosges dans la vallée de la Meurthe. Saint-Dié, Imp. Cuny. — *Frémont.* Les payeurs d'armées. Historique du service de la trésorerie et des postes aux armées. T. Ier. 1293-1870. Paris, Plon-Nourrit, 7. 50. — *J. Hüggelmeyer.* Im Feldzuge 1870-71. Feldzugserinnerungen und Selbsterlebtes eines Einjährig-Freiwilligen des 1. hannoverschen Dragoner-Regiments Nr. 9. G. Hannover, Hahn, 3 mk. — *L. Labbé et J. Labbé.* Notes et documents relatifs à l'occupation allemande dans le

département de l'Eure. Verneuil, Imp. du Progrès. — *E. Mayerhoffer von Vedropolje.* Krieg 1809. I Bd. Wien, Seidel, 25 mk. — *Cant E. Picard.* 1870. La perte de l'Alsace. Paris, Plon-Nourrit, 3. 50. — *Cant E. Picard et Lt L. Jouan.* L'artillerie française au XVIIIe siècle. (Organisation et tactique des trois armes I). Paris, Berger-Levrault, 3. 00 (Publ. de la section historique de l'État-Major de l'armée). — *Major H. von Strauch.* Der erste Zusammenstoss im Kriege von 1806-7. Das Gefecht bei Schleiz am 8-9 X. Breslau ; Schleiz, F. Sammel, 0 mk 70. — *Th. Walther.* Bei den Hanseaten. Erlebnisse eines Reservisten in Kriege 1870-71. Strassburg, F. Bull. 1 mk. 60.

Histoire religieuse. Histoire économique et sociale. Histoire coloniale. — *J. Bouzinac.* Les doctrines économiques au XVIIIe siècle. J. Fr. Melon, économiste. Toulouse, Imp. ouvrière. — *Em. Brunet.* La charité paroissiale à Paris au XVIIe siècle d'après les règlements de la Compagnie de Charité. Paris, Champion, 3. 50. — *B. Paumès.* Le collège royal et les origines du lycée de Cahors (1763-1815). Cahors, Girma, 3. 50. — *Ch. Schéfer.* La France moderne et le problème colonial. T. Ier. Les traditions et les idées nouvelles, la réorganisation administrative, la reprise de l'expansion (1815-1830). Paris, Alcan, 7. 00.

Histoire littéraire. Histoire de l'art. Histoire des sciences. — *H. Berlioz.* Les années romantiques (1819-1842). Correspondance publiée par J. Tiersot. Paris, Calmann-Lévy, 3. 50. — *L. Bloy.* La résurrection de Villiers de L'Isle-Adam. Paris, Blaizot, 4. 00. — *L. Bossebœuf.* Le château de Chaumont dans l'histoire et les arts. Tours, Mame. — *L. Delteil.* Le peintre-graveur illustré (XIXe et XXe siècle). T. II. Ch. Meryon. Paris, l'auteur, 14. 00. — *P. Dubuisson.* Comte et Saint-Simon. Comte n'est-il que le disciple de Saint-Simon ? Paris, Société positive. — *J. Guyot.* Le poète J. Regnard en son château de Grillon. Paris, Picard, 20. 00. — *V. Hugo.* La Légende des siècles. Tome II. Édition de l'Imprimerie nationale. Paris, Ollendorff, 10. 00. — *L. de La Sicotière.* Bibliographie des ouvrages publiés par Trébutien. Paris, Blaizot, 15. 00. — *E. Lemarchand.* Le château royal de Vincennes. Paris, Daragon, 7. 50. — *H. Truc et P. Pansier.* Histoire de l'ophtalmologie à l'École de Montpellier du XIIe au XXe siècle. Paris, Maloine, 14. 00. — *P. de Vregille.* L'observatoire de Sainte-Croix à Marseille (1702-1763). Paris, Retaux.

Histoire locale et généalogique. — *Abbé Gébin.* Notes d'histoire sur Attigny-en-Vosges. 1er fascicule. Histoire générale. Épinal, Imp. Fricotel. — *Dr V. Leblond.* Inventaire de la collection Bucquet-aux-Costeaux (documents sur le Beauvaisis). Paris, Champion. (Publ. de la Société académique de l'Oise). — *A. Bellet.* Fécamp, son port, son commerce et son industrie. Fécamp, Imp. Durand. — *Mlle F. Sadler.* Grès-sur-Loing. Notice historique. Fontainebleau, Imp. Bourges. — *Abbé A. Angot.* Épigraphie de la Mayenne. 2 vol. Paris, Picard, 60. 00. — *Dr A. Corlieu et Ch. Léguillette.* Histoire de Nogent-l'Artault. Château-Thierry, Imp. Bouchardeau. — *G. Cain.* Promenades dans Paris. Paris, Flammarion, 5. 00. *F. Lorin.* Rambouillet, la ville, le château, ses hôtes (768-1906). Documents historiques. Paris, Picard, 7. 50. — Inventaire sommaire des archives municipales de la ville de Sainte-Foy-la-Grande (Gironde), par G. Ducaunnès-Duval et J.-A. Brutails. Bordeaux, Imp. Gounouilhou. — *Em. Bodin.* Histoire de Saint-Savin-de-Blaye à travers les âges. Blaye, Imp. Brunette, 4. 00. — Archives départementales de la Meuse. Archives communales de Verdun. État sommaire des fonds de la période révolutionnaire. Bar-le-Duc, Contant-Laguerre. — *E. Bodin.* Histoire du Virou, le monastère, le domaine. Blaye, Imp. Brunette.

Les Cahiers de 1789 et leur valeur.

Dans un discours à la Chambre des Pairs, le 11 juillet 1828, un ancien émigré, Chateaubriand, ne craignit pas de faire l'éloge des cahiers de 1789 et de les considérer comme un document de premier ordre : « Il existe un monument précieux de la raison en France : ce sont les cahiers des Trois Ordres en 1789. Là se trouvent consignés, avec une connaissance profonde des choses, tous les besoins de la société. » Et sous l'Empire, un conventionnel obscur écrivait : « Les Cahiers de 1789, dédaignés, oubliés peut-être par la génération présente, seront interrogés dans l'avenir et respectés comme le monument historique, le plus instructif, le plus honorable pour les Français [1]. » Ces jugements concordants d'un émigré et d'un conventionnel doivent-ils être acceptés ? Les Cahiers de 89 ont-ils une valeur considérable, et laquelle ? Les historiens doivent-ils puiser à cette source, s'ils veulent peindre fidèlement l'état des esprits et des choses en 1789 ? Questions sans cesse agitées depuis longtemps déjà, toujours controversées, comme la Révolution elle-même, par les partisans et les adversaires des hommes et des institutions de ce temps [2].

1. E. Champion. *La France d'après les Cahiers de 1789*, avant-propos, p. 1 et note 1.

2. Pour cet article, on a consulté, outre les Cahiers, le recueil de A. Brette, *Documents relatifs à la convocation des États Généraux*, 3 vol. in-4°, publiés de 1894 à 1904; (Cf. l'article publié dans la *Revue*, t. VI, p. 165-181); les *Mémoires* de Malouet, publiés en 1868, ceux de Mounier. *Recherches sur les causes qui ont empêché les Français d'être libres*. 2 vol., 1792, divers mémoires et écrits de Mounier, d'Antraigues, Siéyès, et qui seront cités à l'occasion ; puis des ouvrages modernes : Chérest, *La chute de l'Ancien régime*, 3 vol., 1884-87 ; Ed. Champion, *L'esprit de la Révolution*, Paris, 1887, et surtout *La France d'après les Cahiers de 1789* par le même, 1897 ; l'introduction aux *Cahiers de la Flandre Maritime*, 1905. Citons enfin des articles, comme celui d'Onou publié dans *La Révolution française*, novembre 1905, polémique avec Adalbert Wahl (lequel a écrit sur les Cahiers et sur l'histoire de la fin de l'ancien régime) et résumé des opinions des divers historiens sur la valeur des cahiers. — Les Cahiers ont été publiés en partie et sans aucune critique, avec des erreurs de tout genre, dans les *Archives Parlementaires*, 1re série, tome I à VII (publication souvent critiquée par A. Brette et Aulard). Mais la plupart des cahiers des corporations et surtout des communautés rurales d'habitants manquent dans ce recueil. Il faut alors consulter les publications spéciales. On en trouvera la liste dans Champion, article de *l'Histoire générale de Lavisse et Rambaud* sur les Cahiers, t. VIII, et dans Sagnac, *La législation civile de la Révolution*, 1898. Il faut ajouter les publications suivantes : *Flandre Maritime* (A. de Saint-Léger et Ph. Sagnac), *Etampes* (Legrand et Marquis), *Auvergne* (Francisque Mège), *Epernay* (Pélicier), *Orléanais*

I

En 1789 plusieurs se posèrent cette question: Devait-on faire des cahiers? Comment?

La tradition était pour la rédaction de cahiers. On en avait fait en vue des États généraux de 1614, et, en remontant plus haut, à ceux du XVI[e] siècle, en 1560. On avait rédigé des cahiers particuliers, puis, en les compilant, des cahiers généraux de chaque ordre, et le roi avait ensuite pris en considération quelques-uns de leurs vœux et en avait fait passer plusieurs à l'état de lois. Mais ce travail considérable avait donné fort peu de résultats.

En 1789, plusieurs opinions très différentes se manifestèrent. Le comte d'Antraigues, dans son Mémoire sur les Etats généraux, s'en tient à la tradition qu'il veut encore renforcer. Oui, il faut faire des cahiers, suivant lui, y inscrire tous ses vœux, faire un programme complet et donner aux députés le mandat de le défendre, mandat limité aux réformes mêmes du cahier [1]. Mounier, du Dauphiné, ne veut pas de cahiers. « On était encore, écrit-il, pénétré de respect pour les cahiers de doléances. » Lui, voit qu'ils n'ont jamais servi à rien, qu'ils ont absorbé les députés, permis à la Cour de les réduire à un travail de compilation inutile et inoffensif. Il va jusqu'à faire adopter son système dans le Dauphiné ; là pas de cahiers, du moins de cahiers proprement dits : il est vrai qu'en Dauphiné ce fut facile, les Etats de la province députant eux-mêmes aux Etats généraux [2]. Il comprend bien que la tradition est trop forte; mais alors il combat le système de d'Antraigues qui lui paraît dangereux. « Si cette doctrine était adoptée dans toutes les provinces du royaume, il serait absolument inutile de rassembler les représentants de la nation ; il serait alors beaucoup plus simple de n'envoyer que des cahiers [3] ». Si ces cahiers limitent l'action des députés, ce sera un danger ; le gouver-

(Camille Bloch), *Libourne et Bazas* (M. Marion, dans *les Archives de la Gironde*, 1900-1903, t. 36, 37, 38), *Montfort-l'Amaury* (Coüard et Lorin, dans les *Mémoires de la Soc. de Rambouillet*, 1902, t. 16), *Noyon* (dans *Bull. Comm. Noyon*, 1899). Pour compléter voir G. Brière et P. Caron, *Répertoire méthodique de l'histoire moderne et contemporaine de la France*, de 1898 à 1903. Beaucoup d'autres publications seront faites sous les auspices du Comité de l'histoire économique de la Révolution.

1. D'Antraigues, *Mémoire sur les États généraux*, 1788.

2. S'il n'y eut pas de cahiers proprement dits, il fut rédigé sur la demande de la Commission intermédiaire des états de Romans, des réponses à un questionnaire précis, dont quelques-unes sont très développées et dépassent même le cadre fourni. Cf. Pierre Conard, Les cahiers du Dauphiné en 1789 dans la *Révolution française*, 14 juin 1903.

3. Mounier, *Nouvelles observations sur les États généraux*, p. 230.

nement pourra s'en servir pour renfermer les députés dans leur mandat, les empêcher de discuter d'autres questions et d'agir suivant les circonstances; le despotisme saura se servir de cahiers ainsi entendus. Il faut aux députés, non un mandat limité, mais un mandat très large et général. Alors plus de crainte. « Les députés étant munis de pouvoirs généraux, il faut espérer que les cahiers de doléances n'auront pas de grands inconvénients, que les électeurs n'y attacheront pas beaucoup d'importance ; qu'on ne s'occupera pas, comme en 1614, dans les Etats généraux, du soin de les compiler ; qu'on sentira le vice et le peu de dignité de cette ancienne forme, que les doléances ne seront considérées que comme des pétitions ou des instructions pour l'usage des députés ; qu'on y délibérera sur toutes les propositions, quoiqu'elles n'eussent pas été écrites dans les cahiers, et que les résolutions seront ensuite présentées au prince dans une forme digne de lui et digne des représentants de la nation [1] ».

Enfin Sieyès — et son opinion fut celle de beaucoup d'autres — pense que les députés doivent avoir des pouvoirs très larges ; dans ses *Délibérations à prendre dans les assemblées de bailliage* (février 1789), il écrit : « Les arrêtés que nous avons rédigés plus haut sur la Constitution montrent assez que l'on confie aux députés de 1789 le sort de la France. » Aucune question n'est interdite, aucun mandat limité n'est conféré. Il s'accorde ici avec Mounier. Mais, à la différence de Mounier, il veut des cahiers, il en sent la nécessité pour servir de guide aux députés et à la nation tout entière [2].

Entre les deux opinions de Mounier et de d'Antraigues, ce fut celle de Sieyès, conforme aux traditions, aux besoins et aux idées du moment, qui fut adoptée. Partout on considéra la rédaction de cahiers de doléances comme un acte capital, au même titre que l'élection des députés; chacun voulait se plaindre et espérer. Partout on fit des cahiers, sauf en Dauphiné, où les trois ordres n'avaient pas à se réunir dans leurs collèges respectifs, les Etats provinciaux députant directement aux Etats généraux ; mais on aurait pu en faire, malgré cette forme d'élection, comme en Béarn où les Etats choisirent aussi des députés, et on fit des espèces de cahiers. En Bretagne, il n'y eut pas de cahiers pour le haut clergé ni pour la noblesse qui avaient été convoqués à Saint-Brieuc, mais seulement pour le tiers et pour le bas clergé. On rédigea des cahiers partout en mars, en avril, même en mai, après l'ouver-

1. Mounier, *Ibid.*, p. 24.
2. Sieyès, Bibl. nat., Lb. 39/1380, à la suite de l'*Instruction donnée par le duc d'Orléans.*

ture des États généraux, comme ceux de Paris, par exemple, et même quelquefois plus tard encore, longtemps après les élections des députés : ainsi la communauté des Moëres (Flandre maritime), qui n'avait pu faire son cahier en temps utile, l'adressa en réalité, sous la forme d'une supplique, à Monseigneur Necker [1]. De même, sur la plainte de Carles, exerçant la justice royale à Saint-Sever, cette ville et six communautés voisines du pays de Rustaing n'ayant point été convoquées en l'assemblée de la sénéchaussée de Tarbes, reçurent le 26 juin 1789 l'autorisation de s'assembler pour rédiger leurs cahiers, qu'un député de Bigorre pourrait « appuyer en leur nom aux États-généraux [2]. »

Quant aux cahiers de corporations, on n'en fit pas partout ; les corporations n'étaient nullement obligées d'en rédiger ; c'était un droit, non un devoir. Nous ne pouvons pas toujours savoir si les corporations des villes ont fait des cahiers ; on en trouve peu. Et c'est souvent par hasard qu'on en apprend l'existence [3].

Les cahiers ne se suffisent pas à eux-mêmes ; ils ont des compléments naturels qui sont : 1° les procès-verbaux des assemblées où ils ont été rédigés et signés ; 2° des mémoires, relations, lettres, faisant connaître les différends qui se sont élevés dans les assemblées à l'occasion des élections et des cahiers, les influences qui se sont exercées dans la rédaction des cahiers : ainsi, c'est par un mémoire que nous savons que le cahier de Bergues fut rédigé par l'avocat Bouchette ; c'est par une relation de l'abbé Brugière que nous connaissons les discussions de l'assemblée du clergé de Paris *intra muros* sur plusieurs articles du cahier. Ce sont là des commentaires plus ou moins précis et détaillés des cahiers eux-mêmes, des circonstances de leur rédaction, de l'esprit qui animait l'assemblée.

Ensuite, il faut bien connaître le mécanisme de la convocation et classer les cahiers. On distingue dans chaque bailliage ou sénéchaussée : 1° les cahiers du clergé ; 2° les cahiers de la noblesse ; 3° pour le tiers : *a*) les cahiers des corporations d'arts et métiers qui ont préparé le cahier de la ville ; *b*) les cahiers du tiers des villes ; *c*) les cahiers des communautés rurales d'habitants ; *d*) les cahiers du tiers des assemblées bail-

1. Cahier des Moëres. Cf. *Cahiers de la Flandre Maritime.*

2. Décision royale sur le pays de Rustaing (cf. Brette, recueil cité, t. I, p. 207).

3. Ainsi nous avons appris, grâce à M. Cortyl, l'existence des cahiers des corporations de la ville de Bergues (Flandre Maritime) ; ils font partie de ses archives privées et nous a autorisé à en prendre copie. Voir *Cahiers de la Flandre Maritime*, publiés par A. de Saint-Léger et Ph. Sagnac. Publ. de la Société Dunkerquoise, in-8°, 1905. On a retrouvé les cahiers des corporations de la ville de Marseille, et le comité des Bouches-du-Rhône en prépare une édition dans la série des publications de la Commission d'histoire économique de la Révolution.

liagères : ceux des bailliages secondaires et des bailliages principaux sans secondaires, puis ceux des bailliages principaux ayant des secondaires, 4° dans certains cas, le cahier de l'assemblée générale des trois ordres du bailliage : il y en eut quelquefois, par exemple, à Langres, à Riom ; le tiers état des bailliages de Vitry, Sainte-Menehould, Saint-Dizier, Épernay et Fisme s'assembla à Vitry et fit un cahier général.

Les cahiers de 89 diffèrent de ceux de 1614 et de tous ceux qui furent jamais faits, grâce à la diffusion des lumières, au sentiment plus vif que l'on avait de ses maux, à l'intensité de la campagne électorale, accompagnée d'une multitude inouïe de brochures. La plus petite communauté rurale fit un cahier de doléances, et, comme, d'une manière générale, le suffrage, au premier degré, était quasi-universel pour les personnes domiciliées, âgées de vingt-cinq ans et inscrites au rôle des impositions, ce fut une consultation de tous les Français. C'était la première fois que la nation tout entière parlait.

II

Ces cahiers portent les plaintes et les vœux des diverses classes sociales, la trace de conflits d'idées, de passions, d'intérêts : nous font-ils connaître d'une manière parfaite l'état des esprits ? Les cahiers du clergé, de la noblesse, du tiers des villes, des communautés rurales sont-ils sincères ? Sont-ce bien là les vœux des ecclésiastiques, des nobles, des bourgeois, des paysans qui ont signé les cahiers ? Est-ce bien leur pensée propre, et peut-on leur attribuer en toute sécurité ce qu'ils ont signé de leurs noms ou seulement de leurs marques et de leurs croix ? On a contesté la sincérité des cahiers, on a même refusé à ces documents une valeur subjective, du moins à beaucoup d'entre eux. Il faut donc envisager cette question sous tous ses aspects.

I. Aucune influence du Gouvernement. Le Gouvernement n'exerça aucune pression ; ni sur les élections, ni sur la rédaction des cahiers; Necker, Barentin, garde des sceaux, les intendants, intervinrent à tout moment pour rappeler à leurs subordonnés, subdélégués, baillis et sénéchaux, lieutenants généraux de bailliage, la grande règle de la liberté des votes et des opinions. Mounier le reconnaît : « Il ne paraît pas, écrit-il, que le Ministère eût pris aucune précaution pour influer sur la rédaction des cahiers ou sur la nomination des représentants [1]. » Malouet proposa à Necker et à Montmorin de prendre hardiment une influence prépondé-

1. Mounier, *Recherches sur les causes qui ont empêché les Français de devenir libres*, 1792, t. I, p. 256.

rante et de proposer un programme, une sorte de grand cahier-modèle qui ferait les concessions nécessaires et limiterait la Révolution : « Vous devez, leur disait-il, avoir un plan arrêté de concessions, de réformes, qui, au lieu de tout ébranler, consolide les bases de l'autorité légitime. Ce plan doit devenir, par votre influence, le texte de tous les cahiers de bailliage...[1]. Il ne faut pas attendre que les Etats généraux vous demandent ou vous ordonnent ; il faut vous hâter d'offrir tout ce que les bons esprits peuvent désirer en limites raisonnables, soit de l'autorité, soit des droits nationaux[2] ». Mais Necker et Montmorin ne furent pas persuadés ; après avoir lu le cahier que Malouet avait rédigé pour le tiers de Riom, ils lui dirent : « Vous avez peut-être raison. Vous avez fait la part des communes la plus large possible ; mais vous ne tenez aucun compte des résistances des deux premiers ordres, et, faire prononcer le Roi dans ce sens, ce serait éloigner de lui la noblesse et le clergé qui mettent cependant un grand poids dans la balance ». Il leur répondit : « Messieurs, ce ne sont pas les résistances des deux premiers ordres que je crains, c'est l'exagération des communes. Vous en avez trop fait ou trop laissé faire pour empêcher maintenant que les propositions que je vous ai soumises se réalisent ; c'est à ne pas les dépasser qu'il faut se borner, car au delà est l'anarchie[3]. » Il n'y eut donc pas, on le voit, de modèle propagé par le ministère, ni même de suggestions répandues par lui.

II. Mais, objecte-t-on pour ruiner la sincérité des cahiers, il y eut des modèles et des influences.

A. *Les modèles généraux*. Il y eut des projets et des modèles généraux. On cite toujours deux brochures qui sont souvent réunies : l'*Instruction envoyée par S. A. R. le duc d'Orléans pour les personnes chargées de sa procuration aux assemblées des bailliages relatives aux États généraux*, œuvre de Choderlos de Laclos, et les *Délibérations à prendre dans les assemblées de bailliage*, écrites par Sieyès en février 89[4]. On cite aussi le projet de cahier qui se trouve dans la *Suite de l'Avis des bons Normands*[5]. Les écrits de Laclos et de Sieyès exercèrent une influence dans certains pays ; le

1. Malouet, 2e édit., Paris, 1874, t. Ier, p. 223.
2. *Ibid.*, p. 222.
3. *Ibid.*, p. 225.
4. Sieyès, *Instruction donnée par S. A. R. Mgr. le duc d'Orléans à ses représentants aux bailliages, suivies de délibérations à prendre dans les assemblées*, in-8°, 1789. Bib. Nat., Lb. 39/1380.
5. *Suite de l'Avis des bons Normands, dédiée aux assemblées des bailliages sur la rédaction de cahiers des pouvoirs et instructions*. Bibl. Nat., Lb. 39/1250, in-8°, 54 p. — *L'Avis des bons Normands à leurs frères tous les bons Français de toutes les provinces sur l'envoi des lettres de convocation aux États généraux*, Bibl. Nat., Lb. 49/1249, in-8°, 44 p., est plus général.

cahier du tiers état du Beaujolais s'en est inspiré [1] ; dans les cahiers de plusieurs communautés rurales de la sénéchaussée de Draguignan on trouve un article demandant le divorce : c'est la reproduction d'un article des *Délibérations* de Siéyès [2]. Le cahier de Marseille les prend aussi pour base ; mais nous voyons que l'article sur le divorce a été écarté de propos délibéré [3], ce qui indique nettement choix, liberté. De plus, Sieyès recommande bien de s'en tenir, au début, aux questions qui unissent, c'est-à-dire à la Constitution, pour porter le coup fatal à l'absolutisme, et de réserver celles qui divisent, comme les abus de la féodalité. Or les cahiers des communautés rurales, non seulement en Provence, mais partout, placent au premier rang l'abolition des droits seigneuriaux ; les intérêts sociaux, loin de céder aux recommandations des théoriciens, rompraient facilement, s'il le fallait, et spontanément, le cadre trop limité où la sagesse bourgeoise voudrait enfermer les revendications des paysans.

Le projet qui se trouve dans la *Suite de l'Avis des bons Normands* exerça, lui aussi, une influence sur la province pour laquelle il avait été fait. Tels étaient alors les sentiments particularistes, avant la nuit du 4 août qui devait fondre tous les Français en un seul peuple, qu'il paraissait des projets de cahier pour défendre les intérêts d'une province déterminée. Ce modèle fut une base pour les rédacteurs des cahiers des villes de Saint-Lô et de Rouen qui donnèrent une large place aux revendications normandes : rétablissement des Etats de Normandie, rappel de la charte aux Normands du XIII[e] siècle. Mais il n'y a pas copie servile du projet.

Le cahier de Saint-Lô s'inspire évidemment de la *Suite de l'Avis des bons Normands* ; les commissaires, est-il dit en tête, ont suivi « autant qu'il leur a été possible le projet de cahier consigné dans cet écrit » ; c'est dire qu'ils ne l'ont pas toujours pu. Et, en effet, si le plan général paraît le même, ils y ont apporté quelques modifications ; ils n'ont pas introduit dès le début, comme le modèle, la question du suffrage par tête, mais

1. Cahier du tiers du Beaujolais. *Archives Parlementaires*, t. II.

2. Le cahier de Châteaudouble, notamment, déclare se référer à l'instruction envoyée par S. A. R. le duc d'Orléans : or l'article 12 de cette instruction demande l'établissement du divorce. Voir ce cahier dans Mireur, *Cahiers de la sénéchaussée de Draguignan*, 1889, p. 116.

3. « ... L'ordre du tiers état de cette ville déclare solennellement : « Qu'il donne son adhésion aux sages et généreux principes qui ont dicté l'instruction envoyée par S. A. R. Mgr le duc d'Orléans à ses procureurs fondés ; elle s'y réfère avec cette respectueuse confiance que toujours la nation française mit en l'opinion des princes du sang royal. Ces principes vont être retracés dans presque toute leur étendue, et si l'assemblée du tiers état se permet d'en séparer un article relatif aux mœurs, c'est qu'elle aime à se persuader que la contagion n'est point arrivée jusqu'à nous au point de nécessiter le divorce. » (Cahier de la ville de Marseille, dans les *Archives Parlementaires*, t. III, p. 702.)

celle de la Constitution. Ils se servent souvent des expressions, d'ailleurs très heureuses, de la *Suite de l'Avis des bons Normands*, par exemple, quand ils demandent des Etats provinciaux pour « les associer au régime d'administration générale qui serait jugé par l'Assemblée nationale plus convenable au bien commun de tout le royaume [1] », quand ils développent les maximes fondamentales, placées au début, et qui rappellent cette formule concise du modèle : « Déclaration positive des maximes devant assurer à la France la stabilité du gouvernement monarchique, à la Nation en corps sa franchise, à chaque citoyen sa liberté personnelle et la propriété de ses biens ». Mais ils ne prennent le projet que comme base de développement ; ils donnent plus de valeur à tel ou tel article du projet, et le développent en plusieurs. De plus, ils ajoutent des revendications capitales, par exemple, sur le droit qui frappe les cuirs, sur les conséquences du traité de commerce avec l'Angleterre et de l'arrêt du Conseil de 1785 relatif aux colonies, sur l'encouragement à donner à la découverte et à l'exploitation des mines de charbon, sur le partage des « communes », sur l'éducation publique, la réforme des mœurs, les jugements des familles, l'abus des contrats en rentes viagères [2], etc., toutes questions économiques et sociales que *la Suite de l'Avis des bons Normands* n'envisage même pas. Les rédacteurs sont dociles au projet, quand ils insistent, à deux reprises, sur la liberté qu'ils laissent à leurs mandataires, sur l'absence de plan fixe, de mandat impératif et circonscrit [3]. C'était bien traduire la pensée de l'auteur du projet qui avait dit : « Craignez l'erreur dangereuse de ne donner à vos représentants que des pouvoirs restreints et limités. Evitez toute condition irritante qui les forcerait de faire scission et de se retirer des Etats si la pluralité des voix y faisait prévaloir telle ou telle opinion. [4] » Mais ensuite, les rédacteurs du cahier reprennent si bien leur liberté qu'ils vont à l'encontre des conseils de leur modèle. La *Suite de l'Avis des bons Normands*, comme l'*Avis*, ne res-

1. Cahier du tiers de Saint-Lô, art. 2, 7°. *Archives Parlementaires*, t. III, p. 58. Comparer la *Suite de l'Avis des bons Normands*, troisième objet : « Organisation raisonnable des États provinciaux à rétablir et à créer, *en les associant au régime de l'administration générale* ».

2. Cahier de Saint-Lô, art. 6 et 7.

3. *Ibid.*, art 4, 1° « L'assemblée croit ne devoir prescrire aux députés aucun plan fixe d'opération et de délibération sur cet objet de leur mission (l'ordre et l'économie dans les finances) parce que leur conduite en cette partie est nécessairement dépendante des ouvertures qui leur seront faites de la part du gouvernement... », 2° Au surplus, l'assemblée déclare qu'en manifestant ces vues et ces opinions, elle n'entend pas les proposer aux députés comme un plan fixe auquel ils soient tenus de s'arrêter, mais comme de simples instructions qui ne seront prises en considération qu'autant qu'elles ne se trouveraient pas écartées par des vues préférables ».

4. *Suite de l'Avis des bons Normands*, p. 20.

pire que la concorde ; après le patriotisme, ce sont des sentiments de justice et de paix que les cahiers doivent exprimer : « L'honneur et le patriotisme ont fait aux deux premiers ordres une loi qu'ils sont incapables de méconnaître. L'intérêt se joint aux mêmes motifs pour en imposer spécialement l'obligation au tiers état... Que les cahiers du tiers état soient équitables et sages ; qu'en demandant justice et sûreté pour lui, il n'attaque pas les droits légitimes du clergé et de la noblesse ; que sur les points fondamentaux où l'intérêt de ces deux ordres est commun avec le sien, il provoque par sa cordialité leur assentiment et leur adjonction ; que sur les matières où leurs intérêts pourraient paraître contraires, s'il en subsiste encore quelques-unes, il n'emploie que le secours de la conviction par l'ascendant de l'équité naturelle, de la raison publique et des principes imprescriptibles du pacte social... [1] » Qu'est-ce à dire, sinon que le projet laisse de côté tout ce qui concerne les biens ecclésiastiques, les dîmes, les monastères, de même que les droits seigneuriaux ? Or, le cahier du tiers de Saint-Lô n'a garde d'oublier ces questions si importantes qui mettent le tiers aux prises avec les ordres privilégiés : il se plaint des dîmes dont il demande « la restriction dans de justes bornes », rappelle que les revenus de l'Eglise sont destinés à l'entretien des maisons presbytérales et des pauvres, sollicite l'exécution de l'édit de 1768 sur les vœux religieux, réclame la mise dans le commerce des biens de mainmorte [2], etc., propose enfin « qu'il soit loisible de se rédimer des droits de banalités, corvées et autres services personnels [3]. » Ainsi le cahier de Saint-Lô présente des différences capitales de forme et de fond avec le modèle dont on a prétendu quelquefois qu'il n'est qu'une copie.

Quant au cahier du tiers état de Rouen [4], la manière dont il est composé atteste déjà l'indépendance des rédacteurs. C'est toujours le même fonds d'idées ; mais elles sont exprimées dans un ordre différent. Les questions relatives au clergé ne sont pas négligées, mais le cahier est beaucoup plus sage que celui de Saint-Lô qui cependant avait tenu à rappeler son modèle ; il ne demande pas la mise dans le commerce des biens ecclésiastiques, ni l'affectation des biens des monastères à l'éducation et à l'assistance. L'esprit du cahier de Rouen se rapprocherait plutôt de celui qui anime la *Suite de l'Avis des bons Normands* ; il ne demande rien que de très équitable et de très modéré, « il n'attaque pas les droits légitimes du clergé et de la noblesse ».

1. *Suite de l'Avis des bons Normands*, p. 11.
2. Cahier de Saint-Lô, art. 8 en entier.
3. *Ibid.*, art. 9, 4°.
4. *Archives Parlementaires*, t. V.

B. *Modèles particuliers.* — On trouve fréquemment, parmi les cahiers du tiers d'un bailliage, plusieurs cahiers qui se copient en entier ou partiellement, et l'on tire argument de ces copies pour refuser toute valeur à ces cahiers. Il est certain qu'un cahier a eu souvent sur celui d'une autre ville ou communauté rurale une grande influence. C'est ce qui se produisit d'habitude dans des localités voisines les unes des autres. Ainsi, dans le bailliage de Bailleul, particulièrement dans la châtellenie de Cassel, certains cahiers, comme ceux de Hardifort, Steenvoorde-marquisat, Lederzeele, Boeseghem, ont été en quelque sorte des modèles pour les communautés rurales voisines; Bleringhem-Fontaine copie Boeseghem, Vieux Berquin copie aussi Boeseghem, etc. On les copie partiellement ou entièrement, toutefois avec des variantes et des développements. Pourquoi? Parce que ces cahiers sont bien rédigés, expriment nettement les vœux et les plaintes des paysans, parce que les petites communautés rurales, moins éclairées, n'ayant pas à leur service un homme de loi aussi expert, y trouvent ce qu'elles désirent, et qu'il faut agir très vite, en quelques jours, si l'on veut envoyer les députés avec un cahier à l'assemblée bailliagère, le 30 mars, à Bailleul. Elles prennent leur bien dans ces cahiers; en général, elles font beaucoup plus court, retranchent les vœux généraux, qu'elles comprennent moins bien, gardent les vœux particuliers, locaux, que leurs intérêts, leurs passions leur font saisir et interpréter à merveille : tout ce qui concerne la propriété, les droits seigneuriaux, les dîmes, les impôts, les chemins, les tables des pauvres et la misère. Ici encore nous trouvons un choix, des variantes des articles copiés, des additions, une interprétation propre. C'est à coup sûr la pensée des signataires et de ceux qui, ne sachant signer, ont apposé leur marque au bas du cahier. Ainsi il y a de petits groupes d'influence ; chaque bourg important, Hardifort, Lederzeele, a influé sur plusieurs villages de ses environs immédiats; mais il n'y pas eu de modèle aveuglément suivi [1].

C. *Les influences de personnes.* — On peut saisir aussi des influences personnelles ou des influences de groupe social. Cela ruine-t-il la valeur des cahiers ? Pas le moins du monde. Mais la connaissance précise de ces influences détermine la valeur exacte de chaque cahier en particulier ; car il faut toujours, dans ces études, descendre jusque dans le plus petit détail, répudier toute thèse *a priori*, se défier de son sens propre et de ses impressions personnelles.

Pour les cahiers du clergé, de la noblesse, il y eut souvent discussion,

1. *Cahiers de la Flandre maritime*, publiés par A. de Saint-Léger et Ph. Sagnac, cf. l'introduction, t. I[er].

et les cahiers ne furent que le résultat de luttes plus ou moins vives, surtout entre le haut et le bas clergé. Ainsi pour le cahier du clergé de la Flandre maritime [1]. Ainsi pour celui de Paris *intra muros* dont nous avons le commentaire par la relation de Brugière [2]. Très souvent les curés dominant dans les assemblées la minorité des gros bénéficiers, imposèrent leurs vues et firent insérer des demandes telles que l'abolition du Concordat, contraire aux intérêts de l'épiscopat. Qu'en conclure ? C'est que ces cahiers montrent les sentiments de la majorité ou même seulement les sentiments d'un groupe qui, par des concessions, a su imposer ses idées sur certaines questions.

Pour les cahiers du tiers, nous saisissons très bien et très souvent, l'influence des praticiens, gens de loi, notaires royaux, parfois des échevins, des savants et des écrivains dans les grandes villes comme Paris, des agents royaux d'ordre secondaire, surtout des avocats. On sait que les avocats dominèrent dans la députation du tiers état aux Etats généraux : sur 600 membres, il y eut 272 avocats. Comment expliquer cette influence, en général ? Les avocats sont hostiles à la haute magistrature, devenue impopulaire dès la fin de 1788, et aux officiers municipaux des villes qui forment trop souvent une véritable caste. Ils sont révolutionnaires, représentent non une puissance d'argent, ni une puissance sociale, mais une force morale et intellectuelle ; même les plus célèbres, tel Thouret, dont on peut encore voir la maison à Rouen, mènent une vie très simple, toute de travail, et ne comptent que par les idées et le prestige moral qu'elles leur confèrent. Ils ont beaucoup plus d'influence que les médecins, les négociants et les industriels, et ils garderont cette influence dans l'Assemblée. Le tiers, plus cultivé, nourri des idées des philosophes, les favorise et se laisse conduire par eux, d'autant mieux qu'ils sont en rapports constants avec les populations, si processives, de ce temps, et que les institutions, compliquées, incohérentes, incertaines, tous les droits mal définis sollicitent et augmentent leur action. Ainsi le cahier de Bergues fut rédigé par un avocat, Bouchette. Les officiers municipaux avaient fait un projet de cahier ; Bouchette représenta ce cahier comme « inconstitutionnel, calqué sur de faux principes », lut un mémoire contre les officiers municipaux et réussit à faire adopter son cahier à la presque unanimité ; il y transcrivit, d'ailleurs, très fidèlement, les griefs des corporations, et ainsi on voit que cet avocat prenait la cause du peuple contre la municipalité et se trouvait obligé de faire place dans son cahier à des

1. *Cahiers de la Flandre maritime*, p. LII (Voyez aussi pour le cahier de la noblesse).

2. Cette relation a été publiée dans la *Révolution française*, 1894, t. XXXIV, p. 57. Ajoutez les exemples cités par Champion, ouvr. cité, p. 22, note 4.

doléances déjà formulées. Le cahier n'est donc pas, en réalité, son œuvre, mais une collaboration des corporations et de Bouchette lui-même unis pour faire triompher la cause révolutionnaire et réclamer des réformes. A Steenvoorde-marquisat et à Steenvoorde-Vierschaires se manifeste l'action de l'avocat Van Bambeke. Ancien conseiller-pensionnaire à la Cour de Cassel, il était depuis longtemps en conflit avec cette cour ainsi qu'avec le subdélégué général. Or, les villages luttaient contre la Cour de Cassel et avaient à se plaindre du subdélégué : d'où des plaintes très vives, surtout dans ces cahiers. Ils furent certainement rédigés sous l'influence de Van Bambeke. Ailleurs on peut saisir l'influence de notaires royaux qui signent plusieurs cahiers. Quant au cahier général de la Flandre maritime, il paraît avoir été rédigé par deux avocats de Bailleul [1].

Ce qui s'est passé dans le bailliage de Bailleul n'est pas, évidemment, une exception. Dans la sénéchaussée de Toulouse, par exemple, un capitoul, Duroux, prononça à l'assemblée du tiers un discours qui devint à peu près le cahier de la ville ; celui-ci, d'ailleurs, fut reproduit par les communautés rurales qui y ajoutèrent seulement des articles sur les questions locales [2]. A Riom, en Auvergne, ce fut Malouet qui rédigea le cahier du tiers, et par sa haute influence, le fit accepter de l'assemblée de la ville [3]. A Nemours, ce fut le célèbre économiste Dupont ; aussi est-ce une œuvre capitale, très développée, où les questions économiques sont particulièrement traitées. Il serait facile de multiplier les exemples. Mais c'est en étudiant à fond une région, comme nous l'avons fait pour la Flandre maritime, que l'on arrivera à saisir ou à deviner ces influences personnelles jusque dans le détail. Comment pourrait il en être autrement ? Qui dit rédaction suppose un projet primitif, base de discussion ; les avocats, praticiens, agents royaux, etc., étaient plus capables que tous autres de le rédiger. Ils l'ont fait ; il n'y a rien là que de très naturel. Mais nous verrons, dans des cas précis, les discussions du projet.

Les cahiers communs aux trois ordres — relativement peu nombreux — ont, eux aussi, été rédigés souvent sous des influences personnelles. A Langres, l'évêque de la Luzerne fit le projet de cahier ; mais ce projet ne fut adopté que sous la réserve d'articles particuliers pour la noblesse et pour le tiers ; pourtant le cahier des trois ordres fut publié sans cette adjonction, ce qui occasionna des plaintes, notamment du président de la

1. Pour les cahiers, les références, voir la publication citée et l'introduction.
2. D'après des indications gracieusement fournies par M. Dumas, professeur d'histoire moderne à la Faculté des Lettres de Toulouse.
3. Malouet, *Mémoires*, 2e édit., t. Ier, p. 243 sqq.

noblesse, Rose-Dammartin [1]. A Riom où l'on fit aussi un cahier commun, l'influence de Malouet semble avoir été prépondérante ; l'entente fut facile avec la noblesse, difficile avec le clergé qui voulait insérer la prohibition du prêt à intérêt, conforme aux lois canoniques, et qui faisait intervenir dans la société civile des règles que les laïques, nobles et bourgeois, ne pouvaient accepter [2]. A Vitry-le-François, le cahier général du tiers de plusieurs bailliages indique les avis divers émis sur différents articles. Ici encore, à côté des influences de certains personnages, nous saisissons les réserves faites au projet primitif, et le cahier nous apparaît toujours comme le résultat d'une discussion, d'une lutte d'idées et d'intérêts, d'une véritable collaboration.

Ces modèles, ces influences de personnes semblent d'abord affaiblir la sincérité des cahiers ; mais ces modèles ne sont pas aveuglément suivis, ces influences ne s'exercent qu'avec l'assentiment de tous ou de la majorité.

III. A. — Entrons plus avant dans l'étude des cahiers. Ce qui prouve la sincérité de ces cahiers, c'en est d'abord la variété, la complexité. En cela, ils sont conformes aux lois mêmes de la vie. A côté des vœux communs à tous les cahiers, ou à peu près, surtout aux cahiers du tiers état (demande d'une constitution, lutte contre les privilèges), on trouve la variété dans les vœux particuliers et même dans l'expression de ces vœux généraux.

Les plaintes générales sont non seulement différentes suivant les ordres, mais dans chaque ordre, pour chaque pays, chaque ville, presque chaque village. On trouve des variantes à l'infini. Même lorsque des cahiers en reproduisent d'autres, ou rencontre presque toujours des expressions diverses des mêmes idées ; ce qui montre bien que, dans l'ensemble, il n'y a pas eu copie aveugle de modèles généraux, absence de réflexion personnelle et d'indépendance. Cette variété atteste les lumières des rédacteurs : dans de petites villes, même dans certains villages importants, il y avait, en 1789, une bourgeoisie capable de comprendre les questions politiques. Les intendants disent souvent de ces bourgs qu'ils sont « peuplés de personnes de divers états » ; il existait, en effet, une bourgeoisie rurale sans doute plus nombreuse qu'aujourd'hui où les villes ont absorbé tout ce qui était riche et cultivé ; notaires royaux, officiers de tous ordres, titulaires de leur office, multipliés partout alors, riches laboureurs, gros fermiers, cette classe supérieure aux simples pay-

1. *Archives Parlementaires*, t. III, 428. Cf. Champion, ouvr. cité, p. 22, note 2, et surtout Brette, Recueil cité, t. I[er], p. LXXXVII sqq.
2. Malouet, *Mémoires*, t. I[er], p. 243.

sans dirigeait le mouvement, et voilà pourquoi, selon nous, même dans de modestes endroits, comme, par exemple, Boeseghem ou Hardifort, en Flandre, on pouvait rédiger des cahiers originaux, très développés, capables d'influer sur les petites communautés rurales voisines.

Puis ce sont des vœux particuliers. Ici les différences s'accentuent. Suivant le besoin de chaque classe de la société, les institutions et les coutumes de chaque pays, de chaque ville, les plaintes et les demandes sont différentes. Il est rare que dans les cahiers les moins originaux il n'y ait pas quelques articles particuliers qui appartiennent en propre aux rédacteurs ou du moins quelques variantes des articles copiés sur des modèles ou d'autres cahiers.

B. — Après la variété, la forme et le ton même des cahiers. Ils ont un accent de sincérité et de vérité, parfois un ton hardi, net, dans les cahiers du clergé, de la noblesse et du tiers de plusieurs villes, le plus souvent un ton humble, modeste, surtout dans les cahiers des petites villes et des communautés rurales où s'affirme avec naïveté l'amour, l'adoration du peuple pour Louis XVI. « Ah ! si notre bon roi savait ! disent les paroisses de Gagny, de Ménil-le-Roi. On ne nous a fait tant de mal que parce que le roi ne savait pas... Ah! sire, notre prince, notre père, si vous entendiez le cri de votre peuple, nous serions assurés que vous nous délivreriez. [1] » Le cahier du tiers de Paris *extra muros* dit que, pour peindre l'excès du malheur des habitants des campagnes, « il faudrait employer ce langage naïf qui leur est propre [2]. » Les cahiers des communautés rurales sont remarquables par la naïveté et la bonhomie, la saveur du style, les expressions du crû.

Beaucoup ont été rédigés certainement par des campagnards ; on le voit à la forme embarrassée, parfois presque inintelligible, comme par exemple, dans la châtellenie de Cassel (Flandre maritime); à l'orthographe, encore plus fantaisiste que dans les autres cahiers, à la déformation des mots plus fréquente encore. Cela frappe quand on lit les originaux eux-mêmes.

Quand les cahiers ruraux n'ont pas été rédigés par les paysans, mais par les bourgeois, et dans un style plus facile, il ne faut pas croire que ce ne sont pas là les plaintes des paysans et que ce beau style n'exprime que les idées du ou des rédacteurs. Les paysans ont approuvé, signé ou marqué une croix à la place de leur nom. Dira-t-on qu'ils l'ont fait sans savoir? Ce serait bien mal connaître le paysan français de 1789. Trois générations

1. *Archives Parlementaires*, t. V.
2. *Ibid.*

nous séparent seulement de lui; ses qualités, ses défauts, sont trop ataviques pour que des changements importants se soient produits. Même âpreté au gain qu'aujourd'hui, même passion de la terre, même économie poussée souvent jusqu'à l'avarice, même entente de ses besoins immédiats, même souci des choses locales. Le paysan de 89 était aussi capable que celui de nos jours de comprendre ses intérêts. Il y a trente ans, les paysans du Sud-Ouest, illettrés, devaient être peu différents de ceux de 89; or ils étaient terriblement méfiants, intéressés, habiles [1]. Le paysan de 89 était comme ceux que nous avons vus, avec qui nous avons causé, avec qui nous avons eu affaire. Comment n'eût-il pas eu l'attention éveillée quand on lui lisait les articles du cahier traitant des champarts, des rentes, des dîmes, du curé, de l'église, des biens communaux, du chemin vicinal ou de la grand' route ? Or, c'est sur ces questions qu'insistent surtout les cahiers des communautés rurales; souvent même aucune autre question, d'ordre général, n'est abordée.

De plus, nous voyons souvent d'une manière très nette comment ces cahiers sont rédigés et dans quel esprit. Ainsi à Rocquencourt, près de Versailles, c'est une série de plaintes formulées à tour de rôle par plusieurs individus de la commune qui comparaissent devant le syndic et le cahier est constitué par leurs dépositions successives :

> Nous avons entendu les voix les unes après les autres... Moi, Plauquet, syndic, représente qu'il y ait une police plus réglée, vu que je ne la puis tenir par moi-même. Deuxièmement, moi, Deslandes, greffier, je vous demande la diminution du pain, attendu que nous ne gagnons que 20 sous dans les pépinières de Sa Majesté, et étant chargé de beaucoup de famille qui meurt de faim. Moi, Charles Alavant, dénommé, député, je ne saurai quoi vous demander, car la misère est si grande que personne ne peut avoir de pain. Moi, Chabot, je vous demande une modération de taille, vu que nous sommes trop chargés dans notre petite paroisse..... [2]

Le cahier de Vellaux (sénéchaussée d'Aix) est formé de même, au début, de réclamations individuelles juxtaposées, sans aucun souci de rédaction. N'est-ce-pas là un gage de sincérité ? C'est comme une déposition de témoins. Dans d'autres endroits, après le cahier, viennent les opinions particulières.

---

1. Voyez aussi la profonde peinture du paysan bourguignon et du paysan en général dans *Les Paysans* de Balzac.
2. Cahier de Rocquencourt, *Archives Parlementaires*, t. V, p. 52.

L'indépendance des rédacteurs s'affirme parfois d'une manière explicite. Ainsi les habitants de Vellaux (Aix) écrivent : [1]

Les habitants de cette communauté prévoient avec peine que les plaintes qu'ils viennent de porter contre leur seigneur leur attirera de sa part mille tracasseries et les exposera à bien des procès ; dans cette crainte légitime ils supplient Sa Majesté de les prendre sous sa protection, n'étant pas juste qu'ils soient molestés et ruinés pour s'être comportés en véritables sujets, et se sont soussignés qui a su.

En tout cas, ils ont osé se plaindre du seigneur.

D'autres, comme à Ménil-le-Horgne (bailliage de Commercy), se plaignent des bourgeois de l'assemblée générale du bailliage. Ils écrivent au garde des sceaux le 26 avril 1789, longtemps après que le cahier général du tiers du bailliage a été fait : [2]

Monseigneur, disent-ils, nous avons recours à votre charité et votre justice pour vous supplier de mettre aux pieds de notre bon roi nos respectueuses représentations et doléances que nous n'avons pu faire comprendre dans le cahier commun de notre convocation au bailliage de Commercy. Les pauvres communes de la campagne y ont été méprisées ; les officiers et praticiens du siège se sont emparés de tout. Nous étions 32 communautés de la campagne et, malgré que nous nous étions bien concertés pour profiter d'une circonstance si heureuse et si favorable à la réforme des abus qui portent principalement sur nous, les six députés de la ville l'ont emporté en tout point, pour la rédaction des cahiers, pour être scrutateurs, et enfin députés à l'arrondissement de Bar. Malgré la timidité des gens de la campagne, on n'a pu s'empêcher de murmurer ; on a dit même hautement qu'il y avait eu cabale, séduction, etc. ; l'avocat du Roi, quoiqu'un des députés de la ville, s'est vu dans le cas de joindre sa voix aux plaignants, mais l'autorité ou du moins l'ascendant ayant prévalu, un conseiller du siège et un avocat-juge, garde dans plusieurs villages, sont restés députés à Bar. Les 32 communautés n'auront point de vrais représentants aux États généraux.

Ils se plaignent qu'on ne leur ait pas rendu leur cahier, qu'on ait dans le cahier du bailliage supprimé les articles où ils demandaient des réformes dans la justice, notamment « dans les tribunaux des petits bailliages où les praticiens sont les véritables sangsues des pauvres gens de la campagne. » Ils critiquent la manière dont la convocation a été faite :

Il aurait fallu, disent-ils, « une forme de convocation où le tiers état des campagnes ne pût être ainsi subjugué par celui des villes, surtout par les officiers de

1. Cahier de Vellaux, dans *Archives Parlementaires*, t. VI, p. 438.
2. Cahier du Ménil-le-Horgne, dans *Archives Parlementaires*, t. II, p. 224-227. Cahier de Saint-Sulpice-de-Chavannes, dans *Archives Parlementaires*, t. IV, p. 218.

judicature. Tout inspire à leur égard de la timidité aux habitants des campagnes. Le premier officier du siège, président, assisté du procureur du roi et du greffier du bailliage, les autres juges et avocats près d'eux comme députés de la ville, cet appareil ressemble trop à une audience, gêne absolument la liberté des suffrages et inspire autant de crainte que de méfiance aux pauvres villageois habitués à trembler devant des gens qui disposent de leur fortune presque à leur gré.

Ici les paysans ont parlé nettement ; ils sont allés à l'attaque. Refusera-t-on de se servir de ces cahiers ? Evidemment non. Dira-t-on que les paysans ont été ailleurs moins hardis, que leur « timidité », dont parlent ceux de Ménil-le-Horgne, leur fait accepter sans discussion les idées des gens de la ville ? La lecture approfondie des cahiers des paysans fournira à tout moment des arguments contre cette hypothèse.

Voici un cahier rural bien rédigé, celui de Saint-Sulpice-de-Chevannes (bailliage de Nemours), où l'on reconnaît les idées de Dupont, le célèbre économiste, qui l'a signé. L'article 4 a été l'objet d'une discussion ; nous avons les propositions présentées au sujet des dîmes. Les uns voulaient faire ressortir tous les inconvénients des dîmes pour l'agriculture d'abord, pour les curés, ensuite ; ils en demandaient la suppression entière ; enfin ils voulaient que les fonctions ecclésiastiques fussent assurées par un impôt général. « Les fonctions ecclésiastiques sont un service public comme les autres, qui doit, comme les autres, être payé suffisamment pour qu'il puisse être bien rempli ; les frais doivent être soldés, comme ceux des autres, par l'imposition générale, et les honoraires des curés doivent être pris sur elle, par privilège et de préférence, puisque de tous les ministères publics, le leur est le plus sacré. » Mais, nous est-il dit, « la pluralité des propriétaires et habitants a jugé qu'il fallait retrancher ces réflexions. » Le cahier dit les inconvénients de la dîme pour les curés seulement ; rien sur le taux élevé de la dîme, sur le dépaillement des terres, sur l'absence de législation régulière et les conflits qu'elle occasionne ; et il ajoute :

> Les propriétaires et habitants de la paroisse de Chevannes pensent donc qu'il faudrait que la dîme fût partout rendue aux curés, et qu'il faudrait, en outre, qu'il leur fût assuré, en cas de vieillesse ou d'infirmité, des pensions de retraite, proportionnées à la durée de leurs services, et que l'on pourrait prendre sur les abbayes et autres gros bénéfices qui ne contribuent pas au service divin dans les paroisses.

Ils ne suppriment pas la dîme, comme plusieurs l'avaient proposé ; ils ne veulent pas assurer les frais du culte par une imposition générale, en considérant les fonctions ecclésiastiques comme un service public. Ils se contentent d'une réforme de la dîme dans sa destination.

Ainsi, même en l'absence de procès-verbaux relatant les discussions, nous trouvons trace dans les cahiers eux-mêmes d'indépendance et de liberté.

Les cahiers de 1789 sont donc une source historique d'une grande valeur objective. Mais il faut toujours avoir soin, si l'on s'en sert, de déterminer la valeur de chacun d'eux, de critiquer ou vérifier les éléments, de les comparer à d'autres, d'en tirer des inductions que l'on indiquera nettement. Ce n'est donc pas seulement une source capitale pour la connaissance de l'état des esprits en 1789, c'est aussi un document précieux, à réunir à beaucoup d'autres — qui le confirment ou le critiquent, en précisent et en limitent l'emploi — pour la connaissance de l'état des choses à la veille de la Révolution.

III

Considérés dans les objets qu'ils traitent, les cahiers présentent de très grandes différences. Ils ont, suivant les cas, une valeur plus ou moins générale.

On peut faire trois groupes principaux des questions le plus souvent étudiées dans les cahiers :

1° Les questions politiques générales et administratives : consentement de l'impôt, système fiscal, Etats, etc.

2° Les questions judiciaires, tout ce qui se rattache à la vie judiciaire et processive de la France, à la multiplication des justices, aux innombrables abus dont elles sont la source ;

3° Les questions relatives à la propriété et au travail : droits domaniaux, dîmes, biens communaux, industrie et métiers, commerce et navigation, questions d'intérêt local (routes, chemins, assistance, etc.)

Dans les cahiers généraux du clergé, de la noblesse, du tiers, ce sont les deux premiers groupes de questions qui sont traités, surtout le premier. On lutte contre l'absolutisme, pour une Constitution, pour l'établissement de la liberté et de l'égalité civiles, d'un ordre nouveau et régulier dans l'administration du royaume.

Dans les cahiers des villes et surtout des villages, ce sont, à côté de ces questions politiques et administratives, les questions locales, celles qui concernent la justice, la propriété, les dîmes, les droits seigneuriaux, les routes, etc.. Dans les petites villes et les bourgs, les questions générales ne laissent pas d'être abordées : ainsi dans la Flandre Maritime, à Blaringhem, à Hardifort, etc., les grandes réformes générales sont demandées avec insistance. Dans les petits villages, au contraire, elle sont complète-

ment négligées : les paysans ne s'occupent ici que de la réforme de la justice, des droits seigneuriaux, des taxes et impôts, des chemins, etc., de ce qui les touche directement.

Dans le cahier général du tiers d'un bailliage les cahiers des communautés rurales sont bien résumés. L'assemblée bailliagère se compose en effet de députés des campagnes, et ces députés y ont même la majorité. Mais ces députés sont des bourgeois, avocats, praticiens, propriétaires fonciers des gros bourgs qui se retrouvent avec les bourgeois des villes. De sorte que ce sont les questions générales, les revendications communes à tous, qui prennent dans le cahier du bailliage une prépondérance manifeste. Il arriva que les plaintes des paysans relatives aux abus de la féodalité, et bien d'autres encore furent négligées partiellement ou atténuées dans le cahier général. Parfois, les paysans ne retrouvèrent pas l'expression fidèle de leurs vœux dans le cahier du tiers : tels ceux de Mesnil-le-Horgne (bailliage de Commercy) qui disaient que les cahiers de doléances de la campagne renfermaient des articles essentiels qui avaient été supprimés. Mais le contraire se produisit; ainsi le cahier d'Angoulême atteste l'influence prépondérante des députés des campagnes qui « se sont attachés à en élaguer tout ce qui n'était pas dans leurs cahiers [1] ». Dans d'autres enfin, comme celui du tiers de la prévôté d'Agimont ou Givet, nous avons les motions diverses et opposées de plusieurs communautés rurales sur les justices seigneuriales, sur l'exportation des écorces de chêne nécessaires à la tannerie [2].

D'ailleurs, il est assez naturel qu'un résumé ne plaise pas à tout le monde ; chacun attribue une importance capitale à ses propres revendications et à la forme particulière dans laquelle il les a formulées et se plaint, s'il ne les retrouve pas telles quelles dans le résumé général.

Les paysans se sont-ils plaints des cahiers généraux ? Nous ne pouvons répondre à cette question. Mais, en l'absence d'études spéciales et de documents sur ce point, nous pensons qu'il ne semble pas qu'ils l'aient fait souvent; ils n'en avaient pas le droit. Les cahiers généraux du tiers reproduisent bien les vœux des cahiers ruraux. Seulement, lorsque ces vœux sont purement locaux, ils ne les placent qu'à l'arrière-plan et les résument très brièvement. Quant aux questions relatives à la justice, à la propriété, aux droits domaniaux, aux biens ecclésiastiques, etc., ils ne les négligent pas. Or c'étaient celles qui intéressaient le plus les classes rurales. La bourgeoisie des villes et des bourgs qui, dans l'assemblée du

1. Cité par Champion, *La France d'après les cahiers*, p. 23, note 2. Début des mémoires des députés du tiers de la ville d'Angoulême, *Archives Parlementaires*, t. II, p. 10.

2. *Archives Parlementaires*, t. II, p. 157, art. 10; p. 160, art. 42-43.

bailliage représentait les bourgeois et les paysans et qui vivait en contact permanent avec le paysan, sentant que, pour vaincre, le tiers ne devait faire qu'un bloc contre les privilégiés, n'avait garde d'oublier les intérêts des classes rurales. Dans les cahiers du tiers des villes les vœux sont différents, les intérêts ne sont pas les mêmes : l'industrie, le commerce priment ici l'agriculture, il n'est guère question de droits seigneuriaux, de dîmes, etc. Mais dans l'assemblée générale du bailliage il ne pouvait en être de même, et, malgré la campagne faite par les privilégiés pour séparer le tiers et le quatrième ordre, les intérêts arrivaient peu à peu à se confondre et à unir bourgeois et paysans. Les conflits partiels entre les diverses classes sociales qui représentent le tiers s'y atténuaient et souvent s'y évanouissaient.

IV

De cette étude, tirons brièvement quelques indications utiles pour la publication des cahiers de 1789 ; nous n'avons pas à envisager ici les méthodes générales de classification des cahiers, étudiées déjà par d'autres historiens [1], mais seulement les règles particulières que l'on doit suivre pour déterminer la valeur des cahiers.

1° Il est nécessaire de dire sous quelle forme les cahiers publiés se présentent, si ce sont des originaux, avec les signatures ou les croix des comparants, ou si ce ne sont que des copies ; quelle est l'écriture, l'orthographe de ces cahiers. Et à ce sujet, malgré l'avis de M. Brette, suivi par la Commission centrale de l'histoire économique de la Révolution, il nous paraît intéressant et même utile de respecter l'orthographe des cahiers [2]. Les cahiers des communautés rurales peu cultivées sont, en général, — notamment dans la Flandre maritime — écrits dans une orthographe — et aussi dans un style — bien inférieure à celle des cahiers des gros bourgs et des villes ; 2° il faut rechercher si les modèles généraux, comme celui du duc d'Orléans, ou des modèles provinciaux, comme *la Suite de l'Avis des bons Normands*, ou autres, ont circulé dans le bailliage, et, s'il en a été ainsi, préciser l'influence de ces modèles, examiner les influences de cahier à cahier par une comparaison

1. Cf. A. Brette, *Documents relatifs à la convocation des États généraux*, et les circulaires de la commission de l'histoire économique de la Révolution, relatives aux cahiers et rédigées par lui. Voir, comme bel exemple de classification des Cahiers, celle qu'a faite M. A. de Saint-Léger des *Cahiers de la Flandre Maritime*, et qui supposait une connaissance approfondie des institutions si complexes de ce pays.

2. C'est ce qui a été fait dans la publication des *Cahiers de la Flandre Maritime*, et approuvé par les érudits de la région.

minutieuse de tous les articles, étudier les influences de personnes (avocats, praticiens, notaires royaux, etc.), rechercher le nom du rédacteur, soit dans des procès-verbaux, soit dans des mémoires particuliers sur l'assemblée, s'il y en a ; dégager, si c'est possible, les conflits ou les discussions qui ont eu lieu dans l'assemblée qui a fait le cahier ; voir s'il n'y a pas eu des influences de la même ou des mêmes personnes sur les cahiers de deux, trois, quatre communautés rurales ou davantage (dans certains cas, nous voyons un notaire royal ou un avocat se promener dans la région et y rédiger plusieurs cahiers ou influer sur leur rédaction) ; [1] 3° Il faut comparer les cahiers primordiaux, ceux des communautés rurales ou des corporations avec le cahier général du tiers du bailliage et le cahier de la ville renfermant des corporations ; saisir, si c'est possible, les divergences d'intérêts, voir ce qui des premiers cahiers a passé dans les seconds et sous quelle forme ceux-ci ont supprimé ces vœux ; 4° Il faut, d'une manière générale, comparer les cahiers avec tous documents imprimés ou inédits relatifs à la vie politique, administrative, judiciaire, économique et sociale de la fin de l'Ancien régime, faire les vérifications nécessaires. On arrivera ainsi à contrôler sur beaucoup de points, sinon sur tous, les cahiers des États généraux, à voir si les faits qu'ils allèguent sont vrais, si les règlements dont ils se plaignent existent et sont appliqués, etc. Et par là, on déterminera d'une manière précise la valeur objective des cahiers.

Pour nous, en supprimant, bien entendu, des exagérations de style fréquentes dans les cahiers (notre paroisse, sire, est la plus malheureuse du royaume, etc.), et après avoir confronté les cahiers avec un grand nombre de documents imprimés ou inédits, nous tenons à dire que, en général, les cahiers concordent avec ces documents, et nous pensons que toutes les études de détail auxquelles on se livre en ce moment, si elles sont bien conduites et suffisamment approfondies, fortifieront encore notre affirmation. Les cahiers de 1789 apparaîtront alors comme l'un des monuments les plus importants et les plus précieux de notre histoire et comme le testament le plus authentique de l'ancienne société française [2].

PH. SAGNAC.

---

1. Introduction aux *Cahiers de la Flandre maritime*, p. LIII-LIV (cas de Warin dans la châtellenie de Bourbourg, de Neuwe à Eecke et Steenvoorde).

2. Nous tenons à dire encore que pour toutes ces questions, on consultera toujours avec le plus grand profit le recueil d'Armand Brette auquel nous aurions pu renvoyer plus souvent encore que nous ne l'avons fait et auquel la *Revue* a consacré un article spécial au tome VI, p. 165-181.

Les impressions du Comte de Las Cases sur l'Empire français en 1812

Le 18 avril 1812, le ministre de l'intérieur, Montalivet, présentait à la signature de l'Empereur un décret chargeant les maîtres des requêtes Portal et Merlet d'inspecter dans toute l'étendue de l'Empire les dépôts de mendicité et les maisons de détention. Napoléon, de sa main, sur la minute du décret, substitua à ces noms ceux de MM. de Belleville et de Las Cases [1].

Les deux inspecteurs se partagèrent le travail en traçant sur la carte une ligne d'Anvers à Toulon ; le comte de Las Cases se chargea de la partie de l'Empire située à l'ouest de cette ligne.

De cette tournée, limitée à une durée de trois mois, et qui s'opéra au cours du printemps et au début de l'été de 1812, la complaisance de M. le comte Emmanuel de Las Cases m'a permis de saisir des traces que les Archives ne pouvaient pas toujours livrer. Dans un registre manuscrit, le voyageur de 1812 fit inscrire en 1838, non seulement le rapport général sur sa mission, long de vingt-six pages, et que les Archives doivent posséder, mais aussi des notes prises au passage sur les pays qu'il traversait, « simples notes du moment et du lieu », qui pourtant, dans leur rapidité cursive, présentent un réel intérêt [2].

Ce qui leur donne cet intérêt, c'est d'abord que celui qui les a prises a pu bien voir : comme il l'a dit dans le *Mémorial de Sainte-Hélène* [3], on voyait en lui un des *missi dominici* de l'Empereur, et tout s'ouvrait devant lui ; les fonctionnaires couraient au devant de ses questions, et l'informaient de mille détails qu'il ne songeait pas à demander ; d'autre part, il était capable de voir vite, de s'intéresser à beaucoup de problèmes, ayant une culture étendue et une intelligence active. Je crois donc que de ce

1. Archives nationales, AF plaq. 5184, n° 8.
2. Elles occupent cent trente pages dans le registre.
3. 20 juillet 1816.

rapport et de ces notes, on peut tirer quelques renseignements capables d'intéresser, sur l'état de l'Empire français en 1812.

I

Il ne faut pas s'attendre à trouver des renseignements sur les individus. Las Cases, imbu de l'éducation littéraire du XVIII[e] siècle, pensa un instant à faire de son voyage un récit littéraire (à son usage personnel), et, pour l'égayer, à y tracer les portraits de ceux qu'il avait fréquentés au cours de sa tournée. Cette galerie des préfets du premier Empire aurait pu être piquante. Il y renonça; « dans la crainte, dit-il, que si mes papiers venaient à éprouver jamais quelque accident, ils pussent préjudicier à eux ou même à moi ». C'est à peine si deux silhouettes se dessinent en passant : Ramond, l'explorateur des Pyrénées, devenu préfet du Puy-de-Dôme, « plus attaché encore aux recherches scientifiques qu'à l'administration » ; le préfet de Maine-et-Loire, Élie d'Oissel, ancien chirurgien, représenté comme un partisan de la laïcisation des hôpitaux.

L'auteur apparaît plus nettement ; c'est un esprit *polyphile*, tout l'intéresse, et il utilise largement son voyage pour voir et s'instruire ; il se révèle ingénieux, plein d'idées, parfois un peu chimériques et littéraires, spécieuses souvent. L'observation ne semble pas faussée par une admiration préconçue : il note, nous le verrons, la famine de 1812, l'excessive centralisation, la ruine du Midi [1]. Au passage, on sent des traces sensibles d'esprit aristocratique, et l'influence de son séjour d'émigré en Angleterre. Il remarque qu'au dépôt de mendicité de Marseille, les cachots employés comme lieux de punition sont très insalubres. Pourquoi ne pas substituer à leur emploi celui « de corrections manuelles et instantanées ?... Je ne pense pas qu'on craignît de les avilir ; d'ailleurs, on emploie ces manières dans des pays aussi civilisés et aussi philanthropes que le nôtre, et le sentiment délicat qui les proscrit doit s'arrêter à cette classe, déjà vouée par elle-même et volontairement à l'avilissement et à la dégradation. Il y a bien plus de réelle humanité à leur échanger le cachot, qui attaque leur santé, contre des coups, qui n'ont pas de suites nuisibles pour leur existence ». On ne sent pas que les Droits de l'homme aient été proclamés vingt ans auparavant, et que le sentiment de la dignité humaine soit devenu en France plus vif et plus chatouilleux.

---

1. Il est même curieux de comparer cet examen sincère au résumé dithyrambique qu'il en a donné plus tard, dans l'enthousiaste *Mémorial* (20 juillet 1816).

II

Dans la France de 1812 comme dans le voyageur qui l'étudie, des traits se retrouvent, qui marquent, sous le nouveau régime, la persistance de l'ancien. Ici, c'est l'esprit de province. Dans la Haute-Loire, mi-partie Auvergne et Languedoc, Brioude « se plaint beaucoup du traitement du chef-lieu. Elle se regarde comme une portion constamment en disgrâce, et cela parce qu'elle est d'origine étrangère à la province dont se compose le reste du département ». Nulle part, cet esprit de province n'est plus accentué qu'en Bretagne : « Rennes semble être demeuré plus particulièrement le siège des qualités caractéristiques des Bretons. Une opposition naturelle au gouvernement, prise dans leurs États, une affectation d'indépendance, une ténacité d'opinions et d'habitudes anciennes portées jusqu'à l'opiniâtreté, un esprit de province et de compatriotes, prenant sans cesse le ton et la marche de l'esprit de parti, toutes ces circonstances concourent à gêner singulièrement l'autorité de l'administrateur... C'est surtout à leurs yeux un grand vice d'être étranger chez eux. Ce sentiment est partagé par toutes les classes : la première est celle qui nourrit tous ces préjugés, et les fait descendre jusqu'à la dernière. » — Ailleurs, l'ancienne liberté des ex-pays d'États se révèle par l'activité plus grande de leurs notables, leur dévouement aux affaires d'intérêt public. En entrant, à Montauban, dans la zone des anciens pays d'élections, Las Cases remarque que les administrateurs volontaires des établissements de bienfaisance sont loin de montrer autant de zèle et d'activité qu'à Aix, à Nîmes, à Montpellier, dans les anciens pays d'États ; et cet étonnement le suit à travers la Guyenne et les Charentes. Là où vivait un clergé riche, en Belgique, en Poitou, sa générosité mal entendue a multiplié les pauvres paresseux et favorisé l'habitude de la mendicité, qui subsiste vingt ans après la dispersion des communautés.

De la Révolution, plus proche, on peut, à plus forte raison, constater des survivances ; on notera, par exemple, les soins minutieux pris, aux dépens des départements, pour approvisionner Paris, dont on redoute les émeutes. Lors de la disette de 1811, les grains ont manqué dans le département de la Dyle : c'est que les agents de Paris, « décidés à obtenir des grains, les prenaient à tout prix ». Dans le Calvados, le préfet, cherchant à approvisionner son département « a éprouvé beaucoup de traverses de la part de la ville de Paris, qui lui a souvent annulé ses marchés ». Affamés par Paris, les Normands se sont révoltés ; mais « l'exemple terrible qu'on a fait des séditieux, a été d'une influence salutaire sur le reste de

l'Empire ». Dans le Maine-et-Loire, principal théâtre de la guerre de Vendée, les fous abondent; et l'on attribue leur nombre aux tragédies et aux misères de la guerre civile. — La démocratie à principes de la Révolution se révèle dans le choix de Privas comme chef-lieu de l'Ardèche. Viviers, ancienne capitale locale, « montrait avec avantage ses beaux édifices » et sa situation commode. On lui a préféré Privas, ville artificielle, « qui aura l'avantage de fixer dans ces lieux désolés un siège central d'activité et d'industrie qui n'eût jamais existé sans cela ». C'est une curieuse application des principes démocratiques, que ce soin de corriger, vis-à-vis des emplacements ingrats, les torts de la nature. Mais le Conseil d'État de Napoléon ne devait pas beaucoup apprécier de semblables tendances.

III

L'influence napoléonienne, comme de juste, s'affirme par des traits plus accusés, et on retrouve souvent les principes généraux de l'administration impériale : ici, c'est l'économie sévère : « Je sais qu'il n'est pas dans le système d'autoriser les emprunts... Je sais qu'il n'est pas dans le système d'accroître la dette publique... » — Ailleurs, c'est le désir de pousser les notables vers les fonctions administratives. Ce qui montre dans le Puy-de-Dôme les progrès de l'impulsion donnée par le gouvernement, c'est que « la première classe sollicite des fonctions publiques. » — Dans l'Orne, au contraire, les candidats manquent pour la mairie d'Alençon, « ce qui prouve peu de zèle et d'amour du bien public ». Cette mauvaise volonté s'explique : c'est qu'à ces fonctionnaires locaux et volontaires, on ne laisse aucune autorité ; et Las Cases note à plusieurs reprises les abus et les mauvais effets de cette centralisation : à Toulouse, il blâme le peu d'autorité des administrateurs du dépôt de mendicité, « qui, au lieu de se borner à des opinions consultatives, devraient, au grand soulagement des soins du préfet, pouvoir décider immédiatement sur une foule de petits détails intérieurs ». Si le préfet annihile les autorités locales, il est soumis comme elles au contrôle minutieux et pénible de Paris. Le préfet du Morbihan se plaint d'être tenu en lisières. « On les soumet tous à une loi générale, qui, de nécessité, est vicieuse pour quelques-uns ». Il se lamente de « la multitude des écritures, de la complication des affaires, de l'habitude de tout attirer à Paris, de faire languir les réponses ou de les oublier tout à fait ». Résultat : « le préfet ne peut établir à Vannes de bureau de bienfaisance, par la crainte qu'ont les membres, d'ailleurs fort respectables, de se voir

recherchés un jour à Paris sur une gestion dont ils n'auraient pas assez bien recueilli les formes ou les pièces justificatives ». — Le préfet de la Loire-Inférieure ne peut terminer la salle de spectacle de Nantes, « faute de recevoir de Paris l'approbation des décorations du théâtre ». Dans la Manche, la lenteur que met le gouvernement à approuver ou modifier les budgets du département et des communes est telle que « les conseils s'en dégoutent et s'en offensent » ; leurs membres « refusent de venir, ou proposent d'envoyer leur signature ».

Trop centralisée, cette administration multiplie trop les fonctions ; partout les préfets se plaignent des trop nombreux « états-majors » des dépôts de mendicité, et le vice est général. Une note sur la Haute-Vienne le montre : « L'Université ne va pas mieux ici qu'ailleurs ; les états-majors dévorent tout ».

L'une des grandes préoccupations administratives réside dans l'impulsion à donner aux travaux publics, dont Napoléon a souvent noté, avec fierté, les progrès sous son règne. Le Puy-de-Dôme est le seul département où Las Cases signale de mauvaises routes. Partout ailleurs, elles sont bonnes, ou l'on y travaille activement. Les ponts se multiplient. — On s'occupe aussi de remplacer par les cultures métropolitaines les produits coloniaux arrêtés par le blocus. Le pastel, suppléant l'indigo, est cultivé avec succès dans le Tarn-et-Garonne ; en plusieurs régions, on essaie la betterave. A Castelnaudary, où fonctionne une école impériale de fabrique de sucre, « la première expérience sur la betterave de la récolte a complètement manqué ; elle a bien réussi sur les vieilles betteraves, et l'on croit se procurer du sucre, la récolte prochaine, à trente ou quarante sous ». On va établir des fabriques de sucre dans la Loire-Inférieure ; il en est qui déjà s'installent à Gand.

IV

Quels résultats obtient cette administration ? Quel est l'état matériel et moral des populations qu'elle prétend guider avec une autorité absolue ?

Dans plusieurs régions, les caractères distinctifs de pauvreté ou de richesse imposés par le sol, le climat, l'histoire, modifiés partiellement, sont restés les mêmes dans les grandes lignes. D'un côté, par exemple, les montagnes pauvres ; de l'autre les plaines limoneuses, naturellement riches. Dans l'Ariège, on se nourrit de pommes de terre et de farine de sarrasin ; dans l'Ardèche, de pain de seigle, de châtaignes, de pommes de terre, avec fort peu de viande ; ainsi dans la Haute-Vienne. Mais ce

peuple des montagnes est « extrêmement laborieux » et se suffit. L'Ardèche n'a pas de mendiants. L'émigration temporaire trouve du travail dans les plaines et rapporte quelque aisance au pays : quatre mille paysans de la Haute-Loire vont faire la moisson dans les pays voisins, où elle est plus précoce, puis reviennent faire la leur ; — dans le Puy-de-Dôme, dix-huit ou vingt mille montagnards vont travailler l'hiver dans les villes, et rapportent chez eux par an près de 200.000 francs (250.000 dans le Cantal) ; cette émigration hivernale fait monter dans les campagnes le prix de la main-d'œuvre ; de quinze sous l'été, il s'élève à trente l'hiver. Huit mille maçons quittent chaque année la Haute-Vienne pendant quelques mois, et rapportent un million de francs en salaires.

A côté de ces pays naturellement pauvres, Las Cases admire les riches récoltes de la plaine de la Garonne. Et la même différence le frappe de la Bretagne à la Normandie. Dans la Bretagne elle-même, d'agriculture routinière, et riche en mendiants (30.000 dans le Finistère pour un total de 420 ou 430.000 habitants), le littoral du nord a seul une culture soignée et productive, surtout le Trégorrois, enrichi par la production et le travail du lin et du chanvre.

Les différences de prospérité ne paraissent pas avoir de bien sensibles répercussions sur le prix de la main-d'œuvre ; la journée de travail agricole, dans l'Allier, la Nièvre ou l'Oise, semble se maintenir autour de vingt-cinq sous. Dans l'Oise, Las Cases constate que l'ouvrier est moins payé que le journalier agricole : quinze à vingt sous pour le fileur de laine ou de fil.

Le nombre plus ou moins grand de mendiants ne peut pas davantage servir de critérium ; des pays pauvres comme l'Ardèche ou très peuplés comme l'Escaut, n'ont pas de mendiants grâce au caractère laborieux de leurs habitants. Dans certains centres (Niort, Guingamp), la bonne organisation de la bienfaisance fait disparaître la mendicité. Au contraire, certains pays riches offrent le scandale de la mendicité née de la paresse : les départements belges et normands, le Poitou, sont dans ce cas. A Rouen, l'industrie manque de bras « ce qui fait la condamnation de ses mendiants, lesquels sont en grand nombre. » L'Orne a 15.000 à 20.000 mendiants sur 400.000 habitants. Dans l'Oise, le travail ne manque pas, mais « la population n'y est pas complètement laborieuse et dépense trop facilement le peu qu'elle gagne... Les ouvriers célèbrent au cabaret les fêtes que l'on a supprimées. » Nous retrouvons là l'influence de la générosité aumonière des communautés d'avant 89. Poitiers « avait vingt-deux communautés religieuses, ce qui explique le peu d'aptitude au travail qu'a la classe indigente et son peu d'industrie. » Mais la Flandre

donne des exemples plus typiques. On mendie sans honte : « On voit des ménages, le jour même de leur mariage, s'inscrire pour s'assurer leur tour d'entrée aux hospices. » D'autres, exposent leurs enfants pour qu'ils soient recueillis par l'assistance publique et les reprennent pour les élever chez eux aux frais du public.

Ceci amène à parler des enfants trouvés. Presque partout, Las Cases s'étonne de leur nombre « effrayant », qui fait « la ruine » de certains départements : dans la Loire-Inférieure, ils ont passé en vingt ans de 150 à un millier par an. Mais la misère n'en est pas l'unique cause : la riche Guyenne ou la Normandie en ont autant que la Bretagne. Le relâchement de la morale, par l'effet de la crise révolutionnaire, en est une explication, et d'ailleurs le phénomène « vient au moins autant de la conservation des enfants trouvés que de leur accroissement numérique. Ils sont mieux soignés, les infanticides moins fréquents » par l'installation de salles d'accouchements, « la vaccine les conserve ». L'administration impériale n'a pas sur ce sujet à faire de meâ culpâ.

V

Las Cases, inspectant la partie occidentale de l'Empire, n'a presque pas eu l'occasion de voir les régions industrielles vivifiées par le blocus continental. Le groupe industriel de Rouen rentrait pourtant dans sa zone d'inspection, et il a admiré son activité. Le département de la Seine-Inférieure « est le premier dans l'ordre des contributions et le plus florissant peut-être de l'Empire, par ses fabriques, ses manufactures et son commerce intérieur. Rouen a 100.000 habitants [1], il est dans un état de prospérité grande et réelle. On évalue à 40.000 le nombre de ses ouvriers internes. » L'industrie cotonnière « a toujours été croissante depuis le système prohibitif... Elle possède aujourd'hui sur cet objet tous les genres d'industrie de l'Angleterre, et se fait fort de donner à aussi bon marché qu'elle, dès qu'elle aura les matières premières, d'aussi bonne qualité et à aussi bas prix. Rouen exporte aujourd'hui à Hambourg et en Italie, ce qui est une grande preuve de la véritable interruption de la contrebande, et du vrai succès du système continental. »

VI

Mais, par opposition, le voyageur constate des causes de sérieuses

1. En 1821, le blocus disparu, Rouen retombait à 81.000 habitants,

souffrances, les unes accidentelles, les autres tenant au système politique ; les unes affectant tout l'Empire, les autres frappant particulièrement telles ou telles régions.

La famine de 1811-1812 a sévi partout ; de deux sous la livre, le pain est monté jusqu'à douze sous en plusieurs régions, spécialement en Belgique. Au moment de la tournée de Las Cases, il est retombé à sept sous, chiffre qu'il n'a jamais dépassé dans quelques départements (notamment dans l'Ariège). Les régions voisines de Paris ont surtout souffert, les agents de la capitale achetant les blés à tout prix. Par suite, le nombre des mendiants a parfois doublé : dans le Finistère, de 30.000 à 60.000.

La famine a sévi partout ; la guerre éprouve surtout les régions maritimes, écrasées par la supériorité des flottes anglaises. Sur les côtes de Bretagne « le commerce a radicalement disparu », parce que « la plupart des chefs de famille de la classe du peuple se trouvent depuis longtemps prisonniers en Angleterre. » La misère y est extrême. Les statistiques prouvent une décadence générale de la marine ; de 1810 à 1812, le nombre des bâtiments employés à la course est tombé de 195 à 93, le nombre de leurs marins de 9923 à 4852 ; pour la navigation à long cours et le grand cabotage, les bâtiments ont passé de 343 à 179, les marins de 3.538 à 1,925 ; — les bâtiments de grande pêche de 86 à 66, et leurs marins de 954 à 675. Malgré l'emploi que les uns et les autres trouvent dans le petit cabotage, la pêche côtière, la navigation intérieure, la diminution totale est de 1.686 bâtiments et de 2.158 marins.

Mais le fléau frappe surtout le Midi : Bordeaux est tombé de 120.000 habitants à 70.000 [1]. Montauban souffre : ses fabriques travaillaient pour l'Espagne, le Levant, les colonies : ces débouchés sont fermés. A Marseille, « plus de commerce, plus de manufactures, plus de fabriques ; les maisons y sont désertes, les vaisseaux désarmés, et le port sans activité. » La population, de 130.000 habitants, est tombée à 70.000 [2]. Las Cases pense au reste que les Marseillais, en déployant plus d'activité, en sachant « se retourner » pouvaient éviter cette misère. L'exemple de Rouen est là. « Rouen tire ses matières premières principalement du Levant et de l'Italie, et, comme il vend avec avantage ses objets manufacturés à l'Italie, il demeure bien prouvé que Marseille, qui eût été mieux placé que lui, aurait pu obtenir au moins les mêmes avantages ; il ne lui a manqué que les mêmes idées, la même industrie, et la même volonté

1. Dès 1821, la population remontait à 92.000.
2. 109.000 en 1821.

surtout de ne pas se buter, soit en obéissant à une ancienne routine, soit en se livrant à de fausses espérances, à attendre dans l'oisiveté et le découragement le retour de l'ancien et même commerce. »

VII

Pour soulager ces misères, qu'a fait le gouvernement impérial ? Dès 1808, on a construit des dépôts de mendicité pour recueillir les indigents, mais « l'expérience démontre que la mendicité n'est nullement diminuée par les dépôts déjà établis. » En effet, le régime y était fort doux et agréable, « d'où il résultait que l'admission y est briguée comme une faveur. » C'est que les administrateurs de ces dépôts et des autres établissements d'assistance « sont généralement mus par un esprit de bienfaisance et de philanthropie qui a bien plus besoin d'être modéré qu'excité... Ils sont constamment portés à l'indulgence et à la libéralité, et il est difficile de leur faire comprendre que le sentiment le plus philanthropique, le plus moral et le plus louable est de répandre le bienfait comme récompense du travail, et non pas comme mouvement de pure charité... Ils se font remarquer par une indulgence excessive et une humanité mal placée, qui fait que tous les hommes qui sont sous leurs ordres sont infiniment mieux que les laboureurs honnêtes et les braves soldats. On les trouve toujours prêts à être les avocats zélés de cette classe si digne de châtiments. » Pourquoi digne de châtiments ? C'est que la plupart mendient par paresse. Les manufactures, les travaux publics, offrent à leur activité un emploi dont elle ne veut pas profiter. « Dans l'état actuel des choses dans l'Empire, tout homme qui a besoin de travail est à peu près sûr de trouver de l'emploi, » et il y a assez de générosité privée pour secourir à domicile les vrais malheureux.

Pour atténuer les effets de la famine, le gouvernement a fait distribuer dans plusieurs départements des soupes gratuites aux indigents. Les préfets se plaignent que ce genre de secours comme la douceur du régime dans les dépôts de mendicité, encourage la paresse et donne de mauvais résultats.

VIII

En échange de cet ordre général, de ces prospérités et de ces secours locaux, le gouvernement exige des populations deux sortes de sacrifices : les impôts — la conscription.

Les impôts varient par l'inégalité des charges départementales : dans la

moyenne des cas, les centimes additionnels forment à peu près la moitié du principal [1], descendant parfois au tiers [2], ou au cinquième [3], s'élevant parfois jusqu'au chiffre du principal [4]. Mais ce qu'il faut surtout considérer, c'est le rapport de l'impôt avec le revenu des habitants. Cette proportion est, dans presque dans tous les départements visités, du quart ou du cinquième [5]. Le paysan français, qui donnait au roi, au seigneur, à l'Eglise, les quatre cinquièmes de son revenu, peut s'estimer heureux. Aussi la note est-elle presque invariable : « Les impôts sont bien payés, les impôts rentrent bien, les impôts vont à merveille. » En argent, la France ne semble pas avoir à donner plus qu'elle ne peut.

Mais en hommes ? Ici, malgré l'optimisme officiel des renseignements préfectoraux, perce l'inquiétude. Sans doute, il est des départements qui ont d'excellentes notes : dans le Vaucluse, « la conscription va à merveille ; le préfet s'est vu dans le cas de refuser des gardes nationaux de bonne volonté ; point de réfractaires. » La Charente, l'Indre-et-Loire, donnent satisfaction. Dans l'Allier, sur 1.200 conscrits, il n'y a eu que onze réfractaires ; le Tarn-et-Garonne, plus exemplaire encore, n'en a eu que douze en quatre ans. D'autres départements, jadis répréhensibles, se sont corrigés ; dans l'Ardèche, « on comptait, il y a deux ans jusqu'à 600 réfractaires, on en voit à peine dix aujourd'hui. » Même transformation dans l'Ariège. Mais quel miracle l'a produite ? Ce que Las Cases dit de la Haute-Vienne l'explique, en termes d'une ingénuité un peu comique. « Les réfractaires ont cessé ; la colonne mobile a porté le dernier coup, et désormais, la conscription est nationalisée. » La colonne mobile ne suffit pas toujours à *nationaliser* la conscription ; car on tient en prison à Montauban « des parents de conscrits réfractaires, par mesure de haute police, jusqu'à ce que leurs enfants se présentent. » Le Lot-et-Garonne n'a pas de réfractaires, en revanche il abonde en déserteurs « qui finissent par devenir chefs de bandes. » Et l'excès des charges militaires imposées par l'Empereur ranime le brigandage, détruit par le Premier Consul. La France ne se révolte pas, elle commence à se dérober.

IX

L'opposition a pour cause les vies perdues, les intérêts lésés ; elle est

1. Manche, Calvados, Indre-et-Loire, Charente, Gard, Ariège.
2. Vaucluse, Haute-Vienne.
3. Bouches-du-Rhône.
4. Ardèche.
5. Un cinquième dans la Haute-Vienne, le Maine-et-Loire, le Calvados, un dixième dans le Gard, — un dixième dans l'Ardèche.

matérielle dans son origine, il n'est pas question (et on ne s'y attend pas) de désirs ou de mécontements politiques ; on ne constate même pas d'irritation religieuse. Malgré l'emprisonnement du pape, « le clergé est tranquille [1] » ou « bien intentionné [2] » ou, au pire, « partie bon et partie mauvais [3] ». Du reste, son action n'est pas égale partout. Si en Belgique il reste « très influent », si Las Cases remarque que dans le Finistère « les ecclésiastiques semblent mieux traités par les peuples qu'ailleurs », il note que, dans la Nièvre, « les communes montrent en général fort peu de zèle pour remédier à l'insuffisance des traitements du clergé ; » insuffisance cependant notoire.

Ce n'est donc pas le cri de consciences violentées que perçoit parfois le maître des requêtes, mais celui d'intérêts en souffrance. Tout le nord, qui prospère par l'industrie, dont les blés se vendent bien, a très bon esprit. Dans la *France dormante des grandes plaines* du centre, la population, « indolente, paresseuse, » et « soumise » est facile à gouverner par cette indolence même, et « parce qu'elle se trouve plus dispersée, tandis que la manufacturière, se trouvant naturellement réunie, est toujours bien plus prête aux murmures et aux mouvements dangereux. » Les montagnes, Auvergne, Pyrénées, ont une population laborieuse et facile. Mais le Midi souffre, et ne prétend pas souffrir en silence. Nous avons vu déjà Marseille « se buter » dans sa routine et ses fausses espérances ; et, sous cette obstination couvent les haines furieuses qui éclateront en 1815. A Montpellier, « le peuple est grossier, mal disposé, et difficile à gouverner. » A Toulon, « l'esprit public est loin d'être aussi calme que dans la plupart des villes que nous avons parcourues. Les têtes y sont ardentes, et les cœurs y sont loin d'avoir oublié les dernières dissensions et les divers motifs de haine auxquels la différence des partis et des opinions peuvent avoir donné naissance. » La Terreur Blanche se prépare.

X

Je viens d'insister sur les notes pessimistes de cette enquête ; pourtant, parce que l'Empire est tombé, il ne faut pas croire que tout y était caduc, que partout il y avait des germes de dissolution ; à revoir l'ensemble de ces notes (où la partie la plus prospère de l'Empire n'est pas décrite), on

1. Jemmapes.
2. Haute-Vienne.
3. Tarn-et-Garonne.

voit une marine ruinée, les ports du Midi déserts, mais la vie industrielle rendue à la Normandie [1], l'ordre et le progrès dans les campagnes, la France rurale satisfaite. Disons-le donc : la nation vue par Las Cases en 1812 n'est pas, sauf exceptions locales, une nation hostile à son maître, et le ton du voyageur est nettement empreint d'optimisme. Illusions de qui voit vite et désire voir en beau ? Mais Las Cases voyait bien ; il n'écrivait que pour lui-même, et sa mission lui faisait jeter les yeux de préférence sur les misères. L'Empire lui est apparu solide, et en soi il l'était ; ce n'est pas dans les campagnes françaises, pas même à Marseille ou à Bordeaux, que Napoléon a perdu sa partie : c'est à Tilsitt, à Bayonne et à Moscou.

Ph. GONNARD.

1. L'industrie avait souffert depuis le traité de commerce de 1786.

COMPTES RENDUS

HENRI SÉE. **Les classes rurales en Bretagne, du XVI^e^ siècle à la Révolution.** Paris, Giard, 1906. In-8, XXI-544 p.

M. Sée, qui a étudié d'une manière si remarquable la condition des paysans bretons au moyen âge (et aussi celles des classes rurales de la France en général à la même époque), a voulu donner une suite à ce travail et présenter largement, avec tous les détails nécessaires, la vie agricole d'une des plus grandes provinces du royaume, du XVI^e^ siècle à la Révolution. On a déjà pu lire dans la *Revue* (t. VI, p. 309 sqq.) une belle synthèse faite par l'auteur lui-même. C'est ce qui nous dispensera de reprendre point par point l'histoire des paysans bretons. Nous nous contenterons d'indiquer la méthode et la valeur générale de cette œuvre.

M. S. a, sur son sujet, consulté tous les livres et tous les documents inédits qu'il a pu trouver à Paris, à Rennes, dans les diverses archives de Bretagne. Sa documentation ne pourrait pas être plus riche, et on sent qu'il a étudié l'histoire économique de la Bretagne avec une véritable prédilection pendant de longues années. Aussi les références sont-elles, sans être multipliées à l'excès, nombreuses et surtout riches de substance ; souvent dans une note on rencontre des indications précieuses sur une foule de questions qui touchent de près ou d'un peu plus loin à la vie rurale. Ainsi — et ce n'est là qu'un exemple pris au hasard — à la page 171, note 6, on trouvera sur les portions congrues dues aux curés de plusieurs paroisses du diocèse de Saint-Brieuc des chiffres intéressants et suggestifs ; nous lisons que tel recteur n'a que quatre cent cinquante livres, tel autre que deux cents, tel autre enfin que cent livres, et nous voyons par là même que les édits de 1768 et de 1786 qui avaient augmenté la portion congrue et l'avaient même portée à sept cents livres restaient lettre morte.

Les divisions sont très nettes et nombreuses ; on lit sans effort tous les développements très clairs de M. S. sur ces questions ardues du domaine congéable, des divers droits seigneuriaux ; on lit avec plus d'intérêt encore les chapitres sur la vie matérielle et morale des paysans, qui résument l'ensemble du travail, et la conclusion que l'auteur a faite avec raison très longue et dans laquelle il ramasse très heureusement tous les traits particuliers à la vie agricole de la Bretagne.

Toutes les questions qu'on pouvait se poser ont été résolues ou élucidées. Si, sur quelques-unes d'entre elles, comme la répartition de la propriété foncière entre les diverses classes de la société, M. S. est moins précis que d'habitude, c'est que les documents ne lui ont pas permis d'autres conclusions. Mais cependant, ici encore, il arrive à caractériser assez nettement la Bretagne, pays avant tout de grands propriétaires ecclésiastiques et laïques, où la bourgeoisie et une toute petite minorité de paysans possèdent aussi de grandes quantités de terre, où la presque totalité des classes rurales ne possède rien ou des surfaces tout à fait exiguës. Nulle part ailleurs, en France, les populations rurales ne sont davantage dans la dépendance des grands propriétaires ; nulle part le régime féodal ne s'est mieux maintenu ; et, s'il y a une « réaction féodale », ici comme ailleurs, à la fin de l'ancien régime, cette réaction y a été moins forte, parce que l'oppression des seigneurs ne s'était jamais beaucoup relâchée de sa rigueur. Ailleurs, c'est un contraste que cette réaction manifeste ; ici, c'est plutôt une continuité de condition qui se montre. Cela isole un peu la Bretagne du reste du royaume. Ce qui la différencie encore, c'est le fait que la population y diminue aux approches de la Révolution, alors qu'elle augmente partout ailleurs. La misère y est plus intense encore que dans les autres régions.

Mais — et c'est par là qu'elle se rattache au royaume — l'ensemble des faits économiques s'y déroule en général comme ailleurs. Sans doute, il est des institutions particulières à la Bretagne, ou plutôt à certaines régions bretonnes (le domaine congéable, le complant du pays nantais, l'usement de quevaise et le droit de juveigneurie, etc.) ; mais les phénomènes et évolutions économiques qui s'y produisent sont les mêmes que dans le royaume. Même évolution dans la conversion des rentes en nature en rentes en argent, des prestations personnelles, comme les corvées, en taxes pécuniaires; même tendance de la part des seigneurs et des propriétaires à conserver le plus possible les rentes en nature dont la valeur change beaucoup moins et réussit à se maintenir à peu près la même. Même hausse des fermages dans la deuxième moitié du XVIII^e^ siècle ; mêmes essais de défrichement, d'amélioration de l'exploitation; mais la vie agricole en Bretagne ne se modifia pas assez pour suffire à la vie de sa population de plus en plus nombreuse, pour surmonter les crises économiques plus fréquentes que jamais dans les vingt dernières années de l'ancien régime, d'où épidémies, misère, mortalité, diminution de la population.

Tout cela crée chez le paysan breton un état latent de rébellion qui passe à l'acte en 1789. Il secoue avec fureur le joug des seigneurs laïques

et ecclésiastiques, il est ardemment révolutionnaire. Ce sont ses prêtres qu'il aime et qui vivent avec lui, qui le lanceront plus tard contre la Révolution.

M. S. a écrit là une monographie capitale qui nous fait mieux connaître, non seulement le paysan breton, mais encore le paysan français en général; c'est l'étude la plus précise et la plus détaillée qui ait jamais été faite sur les classes rurales d'une province française pour l'époque moderne. — PH. SAGNAC.

J. FRAIKIN. **Nonciatures de France. Nonciatures de Clément VII.** Tome Ier. *Depuis la bataille de Pavie jusqu'au rappel d'Acciaiuoli (25 février 1525-juin 1527)*. Paris, Picard, 1906. In-8°, LXXXVII-451 p. (Archives de l'histoire religieuse de la France, t. III.)

On s'est enfin décidé en France à suivre l'exemple donné par les Allemands : voici que l'on commence à publier les nonciatures de France. M. Fraikin n'est pas, à vrai dire, tout à fait le premier. M. l'abbé Paquier avait déjà publié la légation d'Aléandre auprès de François Ier avant la bataille de Pavie; mais on n'avait pas encore entamé une publication continue. Il faut féliciter la Société des archives de l'histoire religieuse de la France d'en avoir pris l'initiative et M. F. d'avoir préparé l'édition des nonciatures de Clément VII [1].

Ce premier volume contient environ 250 documents analysés, résumés ou publiés *in extenso*; ils sont compris entre février 1525 et juin 1527. On y trouve, indépendamment d'un certain nombre de brefs de Clément VII à François Ier, à Louise de Savoie, à Duprat, à Montmorency, etc., les dépêches de Capino da Capo, de Sanga, surtout celles d'Acciaiuoli, le nonce ordinaire, adressées au dataire Giberti, à Gambara, le nonce apostolique en Angleterre, aux Huit de Pratique, etc. Sans doute, quelques-unes des lettres d'Acciaiuoli aux Huit de Pratique avaient déjà été publiées par Desjardins au tome II des *Négociations de la France avec la Toscane*. M. F. s'est contenté pour celles-là de renvoyer à Desjardins dont il reproduit généralement l'analyse. Il a fort bien fait, car cela lui a permis de donner plus de place aux pièces inédites qu'il avait recueillies. Ces pièces éclairent d'une lumière plus crue, souvent nouvelle, les négociations qui préparèrent la conclusion de la ligue de Cognac, les lenteurs que François Ier mit à remplir les clauses du traité, les fluctuations de la

1. M. l'abbé Paquier se propose de publier dans la même collection les nonciatures de Clément VII antérieures à la bataille de Pavie.

politique pontificale et les contrecoups sur les dispositions de la cour de France, ce chassé-croisé d'intrigues, de récriminations, de ligues et contre-ligues dont l'ultime conséquence fut le sac de Rome par les hordes de Bourbon. Dans une partie de son introduction [1], M. F. a retracé ces vicissitudes de la politique de Clément VII : il aurait pu insister peut-être davantage sur le rôle prépondérant des Italiens dans la préparation de la ligue de Cognac et sur la subordination de l'activité de François Ier à une alliance plus étroite avec l'Angleterre.

Les documents sont donc de première importance pour l'histoire diplomatique et politique, plutôt que pour l'histoire strictement religieuse (sauf les pièces 1 et 13 de l'appendice). Il est fâcheux que l'éditeur ait laissé passer un assez grand nombre de fautes et d'erreurs qui ne sont pas toutes relevées dans les *errata* et les *addenda* de la fin. Ce qui est aussi fâcheux, c'est qu'il n'ait pas puisé davantage aux sources manuscrites conservées à Paris, Bibliothèque Nationale et Archives Nationales, ou encore au musée Condé à Chantilly : il y aurait trouvé de quoi compléter et éclaircir les textes fournis par les dépôts italiens. Enfin, on désirerait que les noms de personnes et de lieux, généralement estropiés, fussent toujours (autant que possible) rétablis et identifiés : sur ce dernier point, il y a réellement insuffisance [2]. — V.-L. Bourrilly.

---

1. Dans la première partie de l'introduction, l'auteur énumère les dépôts d'archives qu'il a consultés et les sources auxquelles il a eu recours.

2. Voici quelques corrections et desiderata que nous soumettons à l'auteur pour qu'il en fasse profiter les travailleurs dans la suite de sa publication. P. xxxvi, n. 5, il faut lire sans doute Langiaco (et non Langiato). M. B. a été probablement induit en erreur par Balan ; en tout cas, il s'agit non de Jean du Bellay-Langey, mais de Jean de Langeac, qui sera plus tard ambassadeur à Venise et partout où M. P. parle de la nonciature de Jean du Bellay, c'est Jean de Langeac qu'il faut lire ; — p. lxx, n. 2, Guillaume du Bellay n'a pas été envoyé en Espagne en octobre 1526 ; M. d'Ages ou d'Agetz, dont parle le texte, est un tout autre personnage que le sieur de Langey qui était à Rome à ce moment-là ; — p. lxvii, Renzo arriva à Rome le 6 janvier et non le 4 ; M. F. le dit lui-même plus loin, p. lxxiii ; — p. lxxiv, lire Rabodanges (et non Robedanges) ; — p. lxxviii, n. 3, la fin de la biographie de Guillaume du Bellay est inexacte ; — p. 4, n. 1, il s'agit certainement de Florimond Robertet, celui qui mourut en novembre 1527 ; p 9, n. 2, il aurait fallu dire que ces lettres de Passano ont été publiées par M. Jacqueton, dans sa *Politique extérieure de Louise de Savoie* que M. F. ne cite nulle part et qui lui aurait été utile pour les négociations préparatoires de la ligue de Cognac ; p. 11 dans le document 67, un bref du 30 juillet 1526. Clément VII ne peut pas annoncer à François Ier la bataille de Mohacz qui eut lieu un mois après ; M. F. donne lui-même la date de la bataille, 28 août 1526, p. 309, n. 1 ; — p. 136, n. 1, le marquis del Vasto est mort le 31 mars 1546 (et non en 1544) ; — p. 397-398, le bref de Clément VII à Louise de Savoie doit être daté du 29 décembre 1524 : le prédicateur hérétique auquel le document fait allusion est le jacobin Aimé Meigret qui fut arrêté à Lyon à la fin de 1524 et sur lequel M. F. trouvera quelques renseignements dans *le Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 226, et dans Herminjard, *Correspondance des Réformateurs*, I, p. 323-325. — Il aurait été bon de donner partout les cotes actuelles de la Bibliothèque Nationale au

S. C. Gigon. **La Révolte de la gabelle en Guyenne (1548-1549)**. Paris, Champion, 1906. In-8, IX-298 p.

Jusque vers la fin du règne de François Ier, la Guyenne, la Saintonge, l'Aunis, l'Angoumois et les quelques provinces circumvoisines avaient vécu sous le régime privilégié du quart du sel. En 1544, ces provinces furent soumises, comme à peu près tout le reste du royaume, au régime des greniers à sel, aggravé encore en 1544 par la mise en adjudication des magasins. Déjà, lorsque, en 1542, François Ier avait restreint les privilèges des provinces maritimes quant à l'impôt sur le sel, des révoltes avaient éclaté. Les réformes plus radicales de 1544-1546 devaient avoir des résultats encore plus graves.

Une première émeute éclate à Barbézieux au mois de mai 1548; mais le soulèvement décisif ne se produit que dans les derniers jours de juin, à Jurignac et c'est dans l'Angoumois que l'insurrection prend naissance. M. Gigon expose avec précision les débuts du mouvement et les premiers progrès dans le courant de juillet. Les insurgés du Bas-Angoumois prennent pour chef Bois-Menier dit Boullon; ils font appel aux paroisses de la Saintonge. Un M. de Puymoreau devient le colonel général de Saintonge. Les « Pitaux », comme on les appelle, sont déjà assez forts pour battre les gendarmes d'Albret vers le 25 juillet. Une première réunion générale des insurgés a lieu le 3 août; le 8, à Baignes. 20.000 hommes environ s'assemblent, des paysans, quelques prêtres et quelques nobles: une explosion de misère, plutôt qu'un mouvement de tendances religieuses ou politiques. Des dispositions de combat sont prises : une première colonne, commandée par Puymoreau, se dirige par Jonzac et Pons vers Saintes, qui est prise le 12 août, et Cognac, où elle entre le 14. Une seconde troupe, avec Bois-Menier, s'avance sur Ruffec, où elle arrive le 14 août; mais, au retour, le chef est capturé par le Sr de Saint-Séverin (17 août); transféré à Angoulême, il est relâché le 22 par M. de la Rochebeaucourt sous la pression des insurgés qui cernent la ville. La troisième bande, sous la conduite de Tallemagne, pénètre à Guitres, le 12 août, somme vainement Blaye le 18, et occupe les alentours de Libourne le 20 août.

---

lieu de reproduire les cotes anciennes, ainsi p. LXVII, n. 2; p. LXVIII, p. 7. Quant aux noms de lieux et de personnes qui auraient dû et pu être identifiés, ce n'est pas à nous à en dresser la liste. Nous nous contenterons de dire que p. 29, Thomas Schivenay = Thomas Chenay ; p. 153, Pomiche = Pomègues près Marseille. Il est nécessaire que, dans l'Index qui terminera les *Nonciatures de Clément VII*, ces identifications soient faites si l'éditeur veut que son travail rende tous les services qu'on est en droit d'en attendre.

C'est juste à ce moment qu'éclate furieuse l'insurrection bordelaise. Elle menaçait depuis plusieurs jours : les nouvelles du soulèvement de l'Angoumois avaient surexcité les esprits du populaire. Les premiers troubles se produisent le 19 août : ils arrivent à leur paroxysme le 21, avec le massacre du gouverneur, M. de Moneins. L'effervescence tombe ensuite ; à la fin du mois, le calme est déjà revenu.

Henri II avait appris la révolte de l'Angoumois à Chalon-sur-Saône, vers le 18 ou 19 juillet, au moment où il se dirigeait sur le Piémont. Le 27 juillet, il recommandait à M. du Lude de prendre les premières mesures de résistance. Un peu plus tard, M. de Sainte-Foy vint intercéder en faveur des révoltés : la réponse d'Henri II fut l'amnistie conditionnelle du 19 août, pur expédient, simple moyen de gagner du temps, de leurrer les rebelles en leur laissant espérer la suppression de la gabelle. Survinrent alors la nouvelle de la mise en liberté de Bois-Menier et de l'assassinat du S^{r} de Moneins. La colère d'Henri II éclata, et, dans le conseil tenu à Pignerol, le 3 septembre, furent décidées les mesures de répression. Deux colonnes, commandées l'une par le duc d'Aumale, l'autre par le connétable de Montmorency en personne, devaient se rendre en Guyenne, la première en passant par le Centre et le Poitou, l'autre par la Provence, le Languedoc et Toulouse. Les deux chefs firent leur jonction à Langon le 16 octobre. Le 20, Montmorency entrait dans Bordeaux. La répression fut terrible et dura jusqu'au mois de décembre. Le duc d'Aumale et le connétable de Montmorency quittèrent Bordeaux dans les derniers jours de novembre. L'occupation militaire et la répression se prolongèrent jusque dans le courant de 1549. En octobre 1549, Henri II promulgua des lettres-patentes d'abolition. Le mois précédent, la gabelle avait été supprimée dans les provinces maritimes, qui étaient replacées sous le régime du quart du sel comme avant 1544. L'insurrection désespérée des « Pitaux » et leurs sacrifices n'avaient donc pas été absolument vains.

M. G. a raconté cet épisode de l'histoire de nos provinces du Sud-Ouest avec minutie, avec précision. A l'aide de pièces d'archives (car les imprimés, même contemporains, comportent presque tous des erreurs), il a fixé la chronologie, suivi pas à pas, semaine par semaine, le développement de l'insurrection et la marche de la répression. Du simple exposé des faits, sans phrases, sans effet oratoire, sourd une émotion profonde, poignante. L'auteur ne laisse passer aucune affirmation sans l'appuyer d'un texte ; il ne porte aucun jugement qui ne soit étayé de preuves solides dont les plus importantes sont données en pièces justificatives. Les discussions rejetées en notes à la fin du volume sont d'excellentes

petites dissertations critiques. Il est rare de voir la véritable méthode historique pratiquée avec autant de scrupules et de sûreté chez des auteurs qui ne font pas profession d'historiens, — et même chez ceux-là. Cela a permis à M. G. le premier (après M. Decrue cependant), d'apporter sur cette insurrection de l'Angoumois et de la Guyenne des conclusions précises et des dates définitivement fixées [1]. — V.-L. Bourrilly.

L. Serbat. **Les Assemblées du Clergé de France. Origines. Organisation, développement (1561-1615)**. Paris, Champion, 1906. In-8, 410 p. (Forme le 154e fascicule de la « Bibliothèque de l'Ecole des Hautes-Etudes »).

Seul en France sous l'ancien régime, le clergé a su se donner et conserver jusqu'à la fin une organisation régulière et permanente. Cette organisation ne nous est connue que par des vues d'ensemble un peu sommaires, et mérite de l'être davantage ; mais M. Serbat a bien vu qu'une étude détaillée ne pouvait embrasser toute la durée des assemblées du clergé, qu'il y avait dans leur histoire, de 1561 à 1789, le sujet de plusieurs livres, et il s'est contenté d'étudier leurs origines et leurs premiers développements jusque sous le règne de Louis XIII. On pourrait le chicaner sur la date à laquelle il a cru devoir s'arrêter : celle de 1625 où les assemblées sont devenues quinquennales avait aussi sa raison d'être, et quant à la période d'origines et de fonctionnement encore irrégulier, on pourrait la clore en 1595 ; mais les découpures en périodes dans une évolution aussi continue ont forcément quelque chose d'un peu artificiel et puisqu'il fallait choisir une date finale, celle de 1615, somme toute, en vaut bien une autre.

Le livre de M. S. comprend quatre parties : origines des assemblées, administration temporelle du clergé, constitution intérieure des assemblées, leur rôle en matière spirituelle. De ces quatre parties, la première occupe à bon droit près de la moitié du volume — si l'on défalque les appendices — car elle était de beaucoup la plus importante et la plus difficile à traiter, et le clergé qui y cherchait au XVIIe siècle des arguments et des précédents, avait déjà grand'peine à débrouiller cet écheveau. M. S. y a pleinement réussi et, grâce à lui, nous savons maintenant par le détail dans quelles circonstances la contribution du clergé à l'impôt a pu devenir régulière et permanente, et comment elle a donné naissance

1. La liste des *errata* pourrait être allongée. Lire . p. 50. ligne 13, prosélytisme ; p. 73, dernière ligne du sommaire : août ; p. 143: n. 1, Odet de Selve ; *passim*, Clairambault et non Clairembault.

à une organisation autonome créée pour défendre le clergé contre les abus de la fiscalité royale, et destinée à sauvegarder en même temps que la plus essentielle de ses immunités — le consentement à l'impôt — tous ses privilèges spirituels et temporels. Sur tous les événements de cette période si confuse et si obscure, sur tous ces démêlés si compliqués entre la royauté et le clergé, M. S., a projeté une pleine lumière ; il est d'ailleurs regrettable qu'il n'ait pu utiliser un livre paru quelques mo s avant le sien, la thèse de doctorat en droit de M. Laferrière, intitulée *Le Contrat de Poissy*, où se trouve étudiée, surtout au point de vue juridique, la période comprise entre 1561 et 1568.

Il serait difficile de résumer toute la période si pleine de faits qui occupe la première partie du livre. Voici les points les plus intéressants sur lesquels M. S. attire l'attention. Dès avant 1561, le consentement du pape n'étant plus regardé comme nécessaire pour lever de l'argent sur le clergé, le roi fait appel à des assemblées particulières de prélats complaisants à qui il fait donner ses ordres par des commissaires ou s'adresse à certains diocèses, ceux qu'il suppose les plus riches ou les plus dociles; il n'y a pas encore des institutions régulières, mais un « mouvement vers une organisation définitive » (p. 30). En 1561, Catherine de Médicis exploite les craintes qu'a le clergé d une sécularisation de ses biens, pour l'obliger à se charger d'une partie des dettes royales ; mais, comme il lui faut de l'argent tout de suite et que les guerres de religion amènent des non-valeurs pour les bénéfices, le clergé commence à emprunter dès 1562 les sommes nécessaires pour remplir ses engagements. De son côté, le roi emprunte aussi et, en augmentant ses dettes pendant la durée du contrat de Poissy, augmente les charges du clergé. Les aliénations de biens ecclésiastiques obtenues du pape par le roi aggravent encore le fardeau, d'autant plus que le clergé n'exerce presque aucun contrôle sur toutes ces opérations : ses syndics et quelques prélats ambitieux, d'une complaisance inépuisable, comme le cardinal de Lorraine et l'évêque de Paris, Gondi, l'engagent dans un labyrinthe d'affaires ruineuses ; mais, après une douzaine d'années d'ignorance docile, il ouvre enfin les yeux et commence une active résistance dont le clergé parisien a donné le signal dès 1573. Il ne se rend vraiment compte de la situation qu'en 1576, aux Etats de Blois, et n'y porte remède qu'en 1579, à l'assemblée de Melun, en créant les organes essentiels de son administration autonome et en fixant la somme qu'il fournira annuellement au roi. La période suivante est encore occupée par des aliénations, que M. S. étudie dans un chapitre à part : décrétées parfois par le pape *invitis clericis*, elles suscitent dans le clergé une opposition d'autant plus vive qu'elles se

font sans être sérieusement contrôlées, et que les cardinaux et commissaires séculiers qui les dirigent sont peu ménagers des biens ecclésiastiques. Après les troubles de la Ligue, l'organisation un moment ébranlée se raffermit, et fonctionne désormais régulièrement.

La seconde et la troisième partie contiennent un tableau très exact de l'organisation temporelle du clergé, telle qu'elle fonctionnait à la fin du XVI^e^ siècle. Sur les assemblées, les agents du clergé, les bureaux et syndics diocésains, les chambres supérieures de décimes, on trouvera tous les détails désirables et l'on remarquera avec M. S. combien, dès le début du XVII^e^ siècle, tout ce mécanisme était plus régulier et mieux centralisé qu'aucune institution de l'ancien régime.

La quatrième partie montre comment les assemblées, purement temporelles à l'origine, ont été vite amenées, par la crise religieuse qui coïncide avec leur début et qui en a été la cause indirecte, à jouer un rôle important en matière spirituelle. Pendant toute la fin du XVI^e^ siècle, elles n'ont cessé de demander le retour aux élections épiscopales et la réception du concile de Trente ; sous Henri IV, le choix des évêques s'améliorant un peu, elles se sont bornées au second point qu'elles ont fini par s'accorder elles-mêmes en 1615. En obtenant la réunion des conciles provinciaux de la fin du XVI^e^ siècle, si nombreux et si actifs, en se plaignant continuellement au roi du mauvais état de l'Eglise, elles ont contribué pour une bonne part à la réforme catholique. Contre les protestants, elles ont, dès l'édit de Nantes, inauguré la tactique qui devait aboutir à la Révocation : elles ont protesté contre l'édit, puis se sont constituées gardiennes vigilantes de toute sa partie restrictive, elles ont demandé à plusieurs reprises le rétablissement de l'Eglise en Béarn qu'elles devaient obtenir sous Louis XIII. Elles ont enfin constitué, dès 1598, le fonds des ministres convertis qui s'est vite augmenté des pensions ou gratifications accordées aux controversistes laïques et aux catholiques anglais et irlandais ; sur ce point particulier, M. S. semble n'avoir pas eu connaissance d'un article que j'ai publié en mai 1902 dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français* sur *la Caisse du clergé de France et les protestants convertis* ; il aurait peut-être été amené à ne pas voir une preuve de l'indépendance des assemblées dans la constitution du fonds des ministres convertis (p. 323), ou du moins à atténuer ce point de vue.

Dans sa conclusion, M. S. essaye de préciser le caractère et le pouvoir des assemblées, leurs rapports avec le pape et le roi, et il montre avec raison qu'elles ont toujours eu un caractère indécis et une situation mal définie ; que leur pouvoir, en matière spirituelle notamment, était sujet à des interprétations différentes et à des contestations ; que le pape

ne leur reconnaissait aucune existence officielle dans la hiérarchie des assemblées canoniques; que la royauté de son côté les considérait comme un instrument commode pour lever l'impôt, et maintenir la discipline gallicane, mais les goûtait peu et les surveillait de près. Elles n'étaient pas seulement des « chambres des comptes du clergé », elles n'étaient pas non plus des conciles: en fait, elles tenaient de l'un et de l'autre, et ce caractère bizarre en fait une institution originale, dont l'analogue ne se retrouve nulle part en Europe, et qui surprend un peu, par son autonomie et sa centralisation, dans une monarchie absolue et où les diversités locales furent toujours si considérables.

Le livre donne satisfaction à toutes les exigences de la bonne méthode historique. M. S. s'est livré à des recherches consciencieuses et très étendues : il a utilisé surtout, comme il convenait, les papiers du clergé de France, aux Archives Nationales; il a exploré quelques dépôts départementaux, pour donner une idée de l'activité des bureaux diocésains ; il s'est servi de nombreux manuscrits des Bibliothèques Nationale et Mazarine ; enfin il a trouvé de précieux renseignements, surtout pour la première partie de son livre, dans les *Relations* des ambassadeurs vénitiens et dans les registres de la *Nonciature de France* conservés aux archives du Vatican, source de premier ordre pour les règnes d'Henri III et d'Henri IV jusqu'en 1598: à une époque où la cour de Rome intervenait constamment dans les affaires temporelles du clergé, les rapports des nonces, les lettres au pape de divers personnages français, rois, évêques, magistrats, contiennent beaucoup d'indications intéressantes dont M. S. a bien su tirer parti et sur les 32 *Pièces justificatives* qu'il donne en appendice, 30 proviennent de cette mine féconde, jusqu'ici peu explorée par les travailleurs français. La bibliographie est abondante et méthodique, les références soigneusement données, la table analytique des matières, assez détaillée, gagnerait à être complétée par une table alphabétique.

Je ne relèverai que quelques erreurs de détails, notamment dans les incursions rapides que fait par endroits M. S. sur le XVII^e^ siècle ; il n'a pu naturellement l'étudier d'aussi près que le XVI^e^ et il en parle souvent, incidemment, de manière peu exacte ; p. 182, il mentionne les in-folios des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles appelés rapports d'agence : le premier in-folio de ce genre est de 1705 ; — p. 214, il dit que les assemblées extraordinaires du clergé furent très rares après le XVI^e^ siècle : dans la seconde moitié du règne de Louis XIV, il y en eut autant d'extraordinaires que d'ordinaires ; — le retranchement des rentes sur le clergé dont il parle p. 142, n° 1, fut d'un quartier et demi, non de deux, et eut lieu en 1639, non en 1635 ; — la réduction de ces rentes à 400.000 l. qu'il mentionne

p. 144, n. 2, d'après un « mémoire de la fin du XVIIIe siècle », fut faite dès 1724, et il en est longuement parlé dans tous les papiers du clergé de cette époque ; — la protestation de l'évêque d'Alet dont il est question p. 163, n° 1, est de 1702 et non de 1700.

Ces quelques légères erreurs n'enlèvent rien à la solidité du travail : M. S. possède à fond la période qu'il a voulu traiter, et son livre, fait selon les principes les plus rigoureux de la science historique, me semble appelé à faire autorité pour tout ce qui concerne, outre les origines des assemblées du clergé, l'histoire ecclésiastique et financière des quarante dernières années du XVIe siècle [1]. — A. CANS.

EPHRAÏM DOUGLASS ADAMS. **The influence of Grenville on Pitt's foreign policy. 1787-1798.** Washington, published by the Carnegie institution, 1905. In-8, 79 p.

En 1892, 1895, 1899, la « British historical manuscripts commission » a publié dans trois de ses « reports » une série de documents conservés dans les archives particulières de J.-B. Fortescue à Dropmore, essentiels pour la connaissance de la politique extérieure anglaise pendant la Révolution. Les « Dropmore manuscripts » renferment en effet la correspondance privée et confidentielle de Grenville avec les agents anglais à l'extérieur, la correspondance politique de Grenville et de Pitt, les lettres de Grenville à Georges III. Le premier volume contient les premières lettres de Grenville jusqu'en 1790, les deuxième et troisième contiennent sa correspondance de 1790 à 1795 et de 1795 jusqu'en 1797. M. Ephraïm Douglass Adams a mis en œuvre cette importante collection dans une étude de l'influence de Grenville sur la politique étrangère de Pitt. A côté des Dropmore manuscripts, qui forment le fond de sa documentation, il a utilisé les assez nombreuses correspondances publiées sur la politique anglaise de 1787 à 1798, et il nous en a donné une bibliographie à la fin de son travail Il a donc eu à sa disposition, et nous fait connaître, les documents diplomatiques publiés en Angleterre sur cette période. Il est évident que,

1. A regretter de trop nombreuses fautes d'impression. J'en ai relevé au moins une vingtaine dans la première moitié du livre et ne note ici que les plus importantes : p. 71, lire *près* au lieu de *par* la cour de Rome ; p. 102, lire *invalidité* au lieu de *validité* ; p. 107 (dernière ligne de la note), lire *même* au lieu de *mesure* : p. 108, lire *tous* au lieu de *sous* ces intermèdes ; p. 119, lire apportée *de* et non *à* Rome, même faute à la p. 124 ; p. 163, dans la note, lire *écoutée* au lieu de *écoulée* ; p. 194, lire *jugement* et non *paiement* ; la note de la p. 341 contient trois fautes (lire *pour* et non *par* l'abbé Poncet, *voix* et non *voie*, *Desmarets* et non *Demarets* ; comme erreurs de chiffres : p. 40, lire *60.000* au lieu de *600.000* ; p. 101, lire *1579* au lieu de *1580* ; p. 146, lire *1561* au lieu de *1510* ; p. 161 (en note), lire 300.000 au lieu de 30.000.

pour un livre plus approfondi que le sien, des recherches dans les archives du Record Office et du British Museum s'imposeraient, afin de compléter les « Dropmore manuscripts » et certaines correspondances publiées où des pièces de valeur sont simplement résumées. Tel est le cas pour la correspondance de Malmesbury.

M. A., comme l'indique son titre, s'est proposé d'analyser l'action personnelle de Grenville sur la politique anglaise jusqu'en 1798, et de démontrer que cette action, ni ne se confondit avec celle de Pitt, ni ne lui fut subordonnée. Analyse et démonstration supposent une étude de la politique extérieure anglaise à partir de 1787, car, si Grenville ne fut placé à la tête du Foreign Office qu'en juin 1791, il avait été, en 1787, chargé de missions en Hollande et à Paris, et dès son entrée au ministère comme secrétaire d'Etat pour le Home department en 1789, il s'occupa de la politique étrangère et, avec l'aveu de Pitt, correspondit avec les représentants anglais à l'insu de leur ministre le duc de Leeds. Soixante-dix-sept pages pour un pareil sujet et avec une telle quantité de documents, c'est vraiment peu. Mais M. A. a moins voulu nous donner un exposé continu et détaillé de la politique de Grenville, qu'un sommaire énumérant les principales négociations auxquelles il a été mêlé et, à propos de chacune d'elle, rappelant son rôle, et comparant son sentiment à celui de Pitt. Ce sommaire renferme, dans ses dimensions restreintes, un nombre considérable de renseignements. Il est bien divisé et clair. Presque toutes ses phrases sont des résumés ou des citations de textes. Il laisse ainsi au lecteur une impression de solidité. Mais pourquoi M. A. a-t-il tenu à être si concis ? Certaines parties de son étude sont sacrifiées, par exemple la rupture de l'Angleterre et de la France, et la négociation du traité autrichien de 1795. Et on peut regretter que les grandes questions, dont se préoccupa la diplomatie anglaise, question des Pays-Bas, question d'Irlande, conditions de la paix avec la France, ne nous soient présentées que morcelées, sans que l'auteur ait cherché par des vues d'ensemble à nous faire saisir leur signification et leur portée.

Telle qu'elle est, l'étude de M. A. nous sera fort utile. Elle nous fera connaître le côté anglais de la question des rapports de l'Angleterre et de la France pendant la Révolution ; et après l'ouvrage d'Albert Sorel [1], elle sera une mise au point nécessaire. Sorel, en effet, ignorant les documents anglais, simplifia à l'excès la politique anglaise en 1795, 1796 et 1797 ; selon lui, jamais l'Angleterre n'a consenti sincèrement à l'occupation des

1. *L'Europe et la Révolution française. Tome V. Bonaparte et le Directoire* (Paris, Plon-Nourrit, 1903, in-8°).

Pays-Bas par la France, et, par conséquent, jamais elle n'a songé sérieusement à faire la paix. Dès lors, à quoi bon se perdre dans le détail de négociations qui n'étaient que feintes et manœuvres diplomatiques sans bonne foi ? Et à quoi bon analyser minutieusement les intentions et les calculs du cabinet britannique, puisqu'entre lui et le Directoire il existait un *non possumus* absolu, et que conclure la paix en abandonnant les Pays-Bas c'eût été pour les Anglais méconnaître des traditions, des passions, des intérêts séculaires [1] ? Contre Sorel, M. A. nous rend le service de nous rappeler que la question n'est pas tout à fait aussi simple, que la politique anglaise dût s'accommoder aux circonstances, qu'elle subit des influences opposées, qu'elle connut des hésitations et des retours et, qu'en formulant des affirmations catégoriques sur elle, on la dénature. A lire son ouvrage, on comprend pourquoi elle fut si complexe, et pourquoi il ne serait pas inutile de l'étudier avec une précision attentive, avant de prêter aux hommes d'État anglais, des principes et une ligne de conduite invariables. D'abord l'Angleterre, dans ses négociations avec la France, fut constamment influencée par sa situation vis-à-vis des puissances continentales. La succession des paragraphes de M. A. est à cet égard significative. L'abandon de la coalition par les Prussiens, les efforts de l'Angleterre pour regagner la Prusse, les difficultés qu'elle rencontre pour traiter avec l'Autriche (quatrième et cinquième paragraphes), précèdent les ouvertures de Wickham à Bâle (sixième paragraphe) ; l'échec de la tentative de Grenville pour décider la Prusse à la guerre en lui offrant les Pays-Bas et la Westphalie, tandis que l'Autriche, en compensation, recevrait la Bavière, et de la mission d'Hammond à Berlin en août 1796 (septième paragraphe), expliquent la mission de Malmesbury à Paris, de septembre à décembre 1796 (huitième paragraphe) ; les nouveaux efforts de Grenville auprès de la Prusse, le découragement en Angleterre au moment de Léoben, les instructions d'Hammond pour lui permettre de négocier la paix conjointement avec l'Autriche (neuvième paragraphe), sont l'introduction nécessaire à l'histoire des négociations de Lille (dixième paragraphe). C'est après chacun de ses échecs sur le continent que l'Angleterre négocie avec la France et, comme à chaque nouvelle campagne diplomatique, elle se convainc davantage que ni la Prusse ni l'Autriche ne veulent des Pays-Bas, elle est de plus en plus embarrassée pour les refuser à la France. Voilà ce que ne montrait pas Sorel, ce qu'indique M. A., et ce qu'il aurait d'ailleurs pu mettre davantage en évidence. Un autre élé-

1. Cf. R. Guyot et P. Muret, Étude critique sur Bonaparte et le Directoire dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. V, p. 241 et 313.

ment de la question avait échappé à Sorel, sur lequel M. A. insiste, et qui est, à proprement parler, le sujet de son étude : je veux parler des divergences des ministres anglais. De 1794 à 1797 il y eut presque constamment opposition de vues entre Pitt et Grenville. En 1794, Pitt est partisan de l'alliance prussienne, tandis que Grenville en est l'adversaire et soutient contre elle l'alliance autrichienne ; en 1795, Pitt est sincère dans son désir de négocier avec la France, et si les conditions qu'il veut lui présenter sont inacceptables, ce n'est pas mauvaise foi, mais ignorance de la situation de la France ; Grenville au contraire ne se fait pas d'illusion sur l'échec des pourparlers. En 1796, 1797, Pitt est partisan de la paix, il veut aboutir ; il fait des concessions, il les étendrait peut-être davantage, sans Grenville qui demeure partisan de la guerre et finit par l'emporter. Ces divergences n'ont pas lieu seulement, avant et après les négociations, mais au cours des négociations, et elles influent sur la conduite des diplomates anglais. Pitt en 1796 et 1797 décide la négociation, fixe dans leurs grandes lignes les conditions anglaises, mais Grenville rédige les instructions et les dépêches dans un autre esprit que celui de Pitt. Il tire parti des réponses ou des propositions du Directoire pour essayer de déterminer un revirement dans le cabinet. Entre eux deux, le négociateur anglais, quand c'est un homme comme Malmesbury, peut jouer un rôle décisif par un rapport, un avis personnel, et il ne se prive pas toujours d'avoir une politique à lui qui n'est ni complètement celle de Pitt, ni complètement celle de Grenville. Comment, dans ces conditions, déterminer d'avance quel sera le succès d'une négociation ; comment affirmer que telle ou telle des influences rivales qui s'y font sentir l'emportera ? D'où la nécessité d'en suivre minutieusement les moindres phases et c'est aller visiblement contre la réalité des choses que d'en prévoir l'issue à peine est-elle engagée. Ici encore l'analyse de M. A. met bien en évidence le caractère artificiel et *a priori* des affirmations de Sorel.

Ces quelques observations, et les indications que j'ai données au début, démontreront que l'importance de l'étude de M. A. n'est pas en proportion avec sa documentation. Elle aidera beaucoup les recherches de ceux qui voudront traiter dans toute sa complexité l'histoire des rapports de la France et de l'Angleterre pendant le Directoire. — P. MURET.

A. AULARD. **Etudes et leçons sur la Révolution française**, cinquième série. Paris, Alcan, 1907. In-16, 308 p.

Dans cette nouvelle série d'études révolutionnaires, M. Aulard reproduit des articles qui ont paru surtout dans la *Révolution française* et dont

la plupart sont récents : ainsi ceux sur l'origine de la séparation des Eglises et de l'État qui ont déjà été analysés dans la *Revue*, et dont M. Mathiez a parlé, dans une note, à la suite de de son article si remarquable sur l'histoire religieuse de la Révolution française (cf. *Revue*, t. VII, p. 130-132); l'article sur la réaction thermidorienne à Paris a été signalé aussi, à l'occasion du recueil de documents de M. Aulard, « Paris pendant la réaction thermidorienne et sous le Directoire »; de même les notes sur l'histoire du Concordat.

« Le texte des discours de Danton » et « Danton et l'avocat Lavaux », articles publiés en 1882, demandent à être rappelés d'une façon plus expresse, le premier surtout. C'est le texte du discours prononcé par Danton le 21 janvier 1793, tel qu'il fut reproduit par le « Logotachygraphe » du sieur Guiraut. En face, M. A. donne le texte, bien résumé et bien terne, du même discours publié par le *Moniteur*. Danton improvisait, à la différence de Robespierre et de la plupart des orateurs de son temps; aussi n'avons-nous pas ses discours in extenso, tels qu'ils ont été prononcés ; aucun d'entre eux n'a été imprimé par ordre des Assemblées. On peut donc se faire par le Logotachygraphe et l'article de M. A. une idée plus précise de l'éloquence de Danton. M. A. rectifie aussi des erreurs relatives à Danton, à son rôle au 10 août et au procès du roi.

Les articles sur la séparation sont les plus importants. M. A. y met à profit un grand nombre d'ouvrages sur la question religieuse (Sciout, Chassin et une série de thèses et de livres sur l'histoire provinciale). Remarquons, en passant, que les statistiques de prêtres constitutionnels et de prêtres réfractaires données par M. A., d'après divers auteurs, ne sont pas, pour 3 ou 4, celles que donnent les statistiques des Archives nationales. Pour le Gard et l'Indre, les différences sont faibles et la proportion reste à peu près identique, mais il n'en est pas de même pour le Doubs. M. Sauzay donne 384 constitutionnels et 106 réfractaires. Or, le tableau statistique, extrêmement bien fait (aux Archives Nationales DXIX, 21), et émanant du directoire du département, donne 218 constitutionnels et 162 refusants ou ne prêtant le serment qu'avec restriction, ce qui fait une proportion de 57 %. On trouvera dans la *Revue* (t. VIII, p. 114) la liste par district du Doubs (il y a, à la page 109, une faute d'impression, l'addition donne 162 et non 112). Je ne puis comprendre comment M. Sauzay a fait sa statistique. Même en comptant parmi les assermentés ceux qui ont prêté le serment avec restriction, on n'aboutirait pas à ces résultats. Il compte 490 prêtres dans le Doubs, au lieu de 380. Il est certain qu'au total il y eut un peu plus d'ecclésiastiques jureurs que de non jureurs.

Sur l'état civil, M. A. a fait un article très intéressant, et où, des documents déjà bien connus et utilisés par d'autres historiens, Champion, Sciout etc., il tire cette conclusion : (p. 196) que jusqu'ici, l'opinion a semblé prévaloir que c'est à la timidité des hommes d'alors qu'il faut attribuer les retards du vote du 20 septembre 1792, mais que « les hommes de la Révolution ne se décidèrent à cette laïcisation que quand, éclairés par l'échec de la Constitution civile, ils virent que leur rêve d'unité religieuse était irréalisable, et ils ne s'y décidèrent qu'à regret, comme s'ils s'avouaient vaincus par leurs adversaires. » Et plus loin : « A l'exception de quelques citoyens éclairés, il est probable que la plupart des hommes de ce temps-là y virent moins une victoire du véritable esprit révolutionnaire qu'une concession arrachée aux patriotes par les catholiques papistes. » Cette conclusion me paraît un peu forcée. Il n'est pas douteux que l'édit de 1787 accordé aux non catholiques, et que la situation semblable à celle des protestants où se trouvaient les catholiques non conformistes, ont exercé une influence sur tous les débats ; le discours de Reubell, celui de Martineau en mai 1791 sont là, notamment, pour le prouver. Sans doute, l'évêque de Langres, de la Luzerne, a demandé pour les non-conformistes l'application de l'édit de 1787 ; une minorité des anciens évêques a adhéré à l'écrit où se trouvait ce vœu (mais l'écrit était plus général et concernait toute la constitution civile). Je serais porté à croire, que, en réalité il y eut à ce retard de la sécularisation deux raisons : 1° la crainte même de la laïcisation de l'état civil, surtout du mariage, et 2° la crainte, manifestée en 1791 par Reubell et le 17 mars 1792 par François de Neufchâteau, d'affaiblir le clergé constitutionnel par le retrait des actes de l'état civil. Mais précisément, à cette même séance du 17 mars, Guadet répondit qu'il ne saurait y avoir une occasion plus favorable, qu'il ne fallait pas attendre que le nouveau clergé fût devenu puissant : il empêcherait alors, lui aussi, la réforme si désirée. La première raison que j'indique est certaine. C'est par une discussion sur le mariage qu'on a commencé cette réforme. Etait-il un serment ou un simple contrat civil ? La question fut difficilement résolue dans le second sens, et la Constituante ne décréta que le principe en 1791 ; *le clergé résista sur ce point capital* [1]. Le 19 mai 1791, la résistance du clergé eut sa part dans l'échec subi par le projet de Durand-Maillane. Or, c'est sur cette question du mariage que, sous la Constituante, on discuta le plus. — En résumé, il y a, au début, dans la solution de la question fondamentale : 1° résistance du clergé qui ne peut se

1. Je me permettrai ici de renvoyer à ce que j'ai dit de cette question et de toute la réforme de l'état civil dans l'*Histoire de la législation civile*, p. 267 et suiv.

résigner à ce que la loi ne considère plus le mariage comme un sacrement, mais comme un contrat civil (c'est la question capitale), 2° la crainte de beaucoup d'esprits timides du tiers de faire si vite une aussi grande réforme, 3° la crainte chez quelques autres, — tel Reubell, qui répond ici à un compromis suggéré par Martineau, l'application de l'édit de 1787 aux non-conformistes — d'affaiblir le clergé constitutionnel et de favoriser le jeu des insermentés. L'état d'esprit des hommes de ce temps me paraît donc très complexe, et malheureusement il est difficile de le préciser davantage. On voit, par ces trop rares exemples, l'intérêt très grand du livre de M. A., qui, dans ce recueil, renouvelle quelques-unes des questions capitales de l'histoire religieuse et politique de la Révolution. — Ph. SAGNAC.

Histoire socialiste, publiée sous la direction de Jean JAURÈS. Tome VII. René VIVIANI. *La Restauration, 1814-1830*. Paris, Rouff, 1906. In-8, 268 p. (gr.)

Le livre de M. Viviani mériterait, dans cette *Revue*, une mention plutôt qu'un compte rendu.

Non point qu'on doive en blâmer le petit volume, disproportionné aux autres tomes de cette publication si magistralement inaugurée par M. Jaurès ; car il se peut que M. V. se soit le mieux conformé à la conception originelle de l'entreprise, qui était de présenter aux travailleurs et au grand public, un aperçu rapide, autant que compréhensif, des événements de la France contemporaine, et une critique, ou plutôt un commentaire « socialiste » de ces événements. Il est vrai que M. V. oublie vite ce point de vue socialiste pour nous donner, à propos du régime politique de 1814 à 1830, et avec une compétence indubitable, un enseignement purement parlementaire.

Je n'ai pas non plus l'intention de relever cette inconséquence. Mais si le livre de M. V. mérite une simple mention, c'est :

1° Parce qu'il n'apporte, ni sur les événements politiques ni même sur la réalité sociale qui aurait dû le solliciter, aucune nouveauté. M. V. s'est borné à organiser, sans même les concilier ni les contrôler, les données que lui fournissaient, sur les différents problèmes politiques, financiers, économiques, de la Restauration, quelques ouvrages que d'ailleurs il aurait pu choisir avec plus de discernement et utiliser avec plus de prudence ;

2° Parce que ce livre est un fourmillement d'erreurs, grosses et petites, qui en rendraient l'usage dangereux : ces erreurs sont dues, pour une part

aux sources mêmes où M. V. a puisé sa science incertaine[1], et pour une part à une élaboration et à une rédaction manifestement trop hâtives [2] : le Champ de Mai (p. 48) est présenté comme une simple parade militaire; M. V. oublie qu'il y eut aussi des délégations des collèges électoraux de tous les départements, chargés de dépouiller le plébiscite sur l'acte additionnel ; — des lois, comme la loi du double vote (p. 147 et suiv.) sont exposées avec une inexactitude dont de bons livres, d'ailleurs, ne sont pas exempts [3]. Je ne parle pas des noms mal écrits, des dates inexactes; mais d'autres défaillances sont plus regrettables : telle, l'insuffisante analyse que M. V. donne de la Charte (p. 35); tel, le médiocre souci qu'il a de justifier cette proposition qu'il prétend capitale, et qui est contestable, que

1. C'est ainsi qu'il prétend, d'après Rovigo (p. 42) que Talleyrand avait reçu de l'argent à la fois de Ferdinand et de Murat, pour être, au Congrès de Vienne, le champion de leurs droits contradictoires au trône de Naples.

2. Cette rapidité se révèle à cette simple constatation matérielle : au début, M. V. consacre 69 pages à la première Restauration et aux Cent Jours ; à la fin, tout le règne de Charles X tient en 38 pages ; il y a 10 pages sur Waterloo, 8 sur les journées de Juillet.

3. Il faut élucider cette question. « La loi nouvelle, dit M. V. (p. 147), créera un collège « dans *chaque* arrondissement et un collège de département. Le collège d'arrondissement « sera composé de tous ceux qui paient 300 francs et il choisira un nombre de *candidats* « égal au chiffre des députés du département. Le collège de département sera composé des « électeurs *qui paient 1.000 francs* et ils éliront les députés qui, eux aussi, devront payer « 1.000 francs. » Cela n'est pas exact et voici, sur ce point, le texte très clair de la loi du 29 juin 1820 : « *Art. Ier*. Il y a dans chaque département un Collège électoral de départe- « tement et des collèges électoraux d'arrondissement... *Art. 2*. Les collèges de département « sont composés des électeurs *les plus imposés, en nombre égal au quart* de la totalité des élec- « teurs du département. Les collèges de département nomment 172 *nouveaux* députés, « conformément au tableau annexé à la présente loi... La nomination des 258 députés « *actuels* est attribuée aux collèges d'*arrondissements électoraux à former* dans chaque départe- « ment... Ces collèges nomment chacun un député... » D'où il résulte : 1° que les départements seront divisés en arrondissements *électoraux* (258 pour toute la France) qui ne coïncideront pas nécessairement avec les arrondissements de sous-préfecture, et qui éliront chacun un député ; 2° que *le quart le plus imposé des électeurs* de chaque département, ayant déjà voté dans leurs arrondissements électoraux respectifs, formeront un collège spécial de département, chargé d'élire un certain nombre de députés nouveaux (172 pour toute la France). J'insiste sur cette rectification nécessaire, car des erreurs comme celles de M. V. tendent à devenir classiques. C'est ainsi que je lis dans l'ouvrage de M. Seignobos, d'ordinaire si précis et si sûr (*Histoire politique de l'Europe contemporaine*, p. 111) : « Les électeurs dont le « cens atteignait *le cens des éligibles* (1000 francs) se réunissaient ensuite au collège de départ- « tement pour élire 172 députés. » M. Seignobos a d'ailleurs rectifié dans son manuel d'histoire contemporaine (Armand Colin). Mais à ma connaissance deux autres manuels, d'ailleurs estimables, très répandus dans nos lycées (celui de MM. Driault et Monod, p. 21, et celui de MM. Ammann et Coutant, p. 48) reproduisent la même erreur. Je ne parle que pour mémoire de la singulière explication de M. Rambaud (*Histoire de la Civilisation contemporaine en France*, p. 326) qui prétend que pour former le collège de département, on *adjoint* aux électeurs d'arrondissement « ceux qui se trouvent *après eux*, les plus imposés du département. »

« tout survit de l'Empire, sauf le personnel » (p. 92) ; tel encore, l'incompréhensible dédain qu'il témoigne — malgré de trop rares et très brèves indications — pour tout ce qui concerne le fonctionnement de la machine parlementaire , etc.

J'ajoute que, si l'on se résigne à rester indifférent à toutes ces taches, on éprouvera un réel agrément à la lecture de ce livre savoureusement écrit, plein de pages fortes, ou simplement jolies. Sans doute, il contient des jugements sommaires, excessifs; des tableaux trop peu nuancés ; mais il y a des considérations plus pénétrantes, celles, par exemple, qu'il consacre à Napoléon (p. 66 et suiv.), sur qui il porte un jugement très analysé et très équitable ; ou celles par lesquelles il nous explique que la politique libérale de Decazes, pour être prématurée, a été impuissante et a, pour une part, contribué à l'échec du régime (p. 141 et suiv.). — Jules Céby.

Vicomte de Reiset. **Marie-Caroline, duchesse de Berry, 1816-1830**. Paris, Calmann-Lévy, 1906. In-8, 435 p.

M. de Reiset prend soin (p. 423) de nous indiquer le véritable objet de ce livre : « Ce n'est pas dans son rôle d'héroïne que j'ai essayé de faire revivre la duchesse de Berry. En retraçant dans ce volume la période de sa vie qui s'étend depuis son enfance jusqu'à la révolution de 1830, je me suis efforcé de la montrer sous tous les aspects de sa vie intime et de sa vie officielle ». Et pour ne pas nous dissimuler qu'il a traité cette biographie avec la piété d'un apologiste, il ajoute qu'il a voulu nous montrer la duchesse « toujours bonne et indulgente, sans cesse affable et souriante dans cette cour un peu morose dont sa grâce juvénile était la joie et le charme ».

Une telle profession de foi pourrait vous détourner de la lecture de ce livre : lisez-le pourtant ; vous éprouverez peut-être quelque plaisir à connaître la généalogie de Marie-Caroline dans la famille des Bourbons de Naples, la négociation de son mariage avec son cousin le duc de Berry ; vous excuserez la coquetterie « bien explicable » de cette fiancée de 17 ans qui, malade et contrainte de recourir à un vésicatoire, « se le fait appliquer à la jambe, au lieu du bras, pour en cacher l'empreinte » (p. 36); vous saurez la couleur « amaranthe » de son écharpe (p. 41) ; vous la verrez, une fois débarquée à Marseille, « se dépouiller de ses vêtements napolitains, y compris sa chemise et ses bas, afin de ne rien conserver de sa première patrie » (p. 45); vous assisterez à la solennité de son mariage à Notre-Dame ; vous connaitrez le nombre, le prix des draps

de lit et des nappes du jeune ménage (p. 91); le nombre de pots de confiture offerts à la duchesse par la ville de Paris (p. 102) ; vous déplorerez les tics nerveux du duc d'Angoulême (p. 123). L'aimable sévérité de Louis XVIII infligeant cinquante centimes d'amende à sa nièce pour chacun de ses retards à venir à table (p. 130) vous fera sourire, et le futur Louis-Philippe vous révèlera sa parcimonie par le médiocre cadeau de mariage qu'il fait à la duchesse (p. 138). Dans l'espace de dix pages, vous assisterez à trois accouchements de cette jeune femme à qui le chiffre 13 porte malheur, puisque son premier enfant, né « le dimanche 13 juillet 1817 à onze heures vingt-cinq minutes du matin » devait mourir deux jours après (p. 143) ; puisque le deuxième enfant naissait avant terme le 13 septembre 1818 et mourait aussitôt; et puisque c'est le 13 février 1820 que son mari, dont l'agonie nous est longuement racontée (p. 170 et suiv.), devait mourir assassiné. Le troisième enfant, Mademoiselle, qui n'est pas né un 13, mais le 21 septembre 1819, « à six heures et demie du matin », devait vivre (p. 153). Mais c'est surtout le quatrième, duc de Bordeaux, futur comte de Chambord, en qui devait se perpétuer la race de saint Louis, dont la naissance importe à M. de R. et à l'histoire. Annoncé à la duchesse par un songe prophétique d'une précision stupéfiante (p. 202), né sept mois après l'assassinat de son père, les contemporains l'ont baptisé « l'enfant du miracle », et M. de R., oubliant que ce joli titre a été récemment galvaudé par des auteurs de vaudevilles, nous fait une description théâtrale et involontairement comique du désarroi et de la toilette sommaire de tous les familiers de la duchesse, surpris au milieu de la nuit par l'heureux événement et accourant pour en être les témoins (p. 212-213).

Le reste du livre est plein de renseignements de la même saveur : Louis XVIII était podagre, nous le savions, mais M. de R. a « ouï dire par M. de Meffray, qui le tenait de sa mère, que le grand remède était de saupoudrer les jambes ouvertes du roi, de quinquina pilé » (p. 206) et il nous transmet la royale recette. Le duc de Bordeaux, tout petit, avait des goûts militaires très accentués (p. 285) : M. de R. s'extasie ; il trouverait sans doute banale, chez tout autre enfant, cette passion des soldats de plomb. On prenait peu de bains de mer, en ce temps-là : admirons la duchesse de Berry d'avoir mis en vogue la plage de Dieppe (p. 307 et suiv.). Elle était la reine de la mode (p. 364 et suiv.) : comme elle était petite et pas jolie, malgré tout le charme de sa légéreté et de sa jeunesse, c'est elle qui fit hausser les coiffures et raccourcir les robes, pour se grandir la taille et montrer le pied le plus mignon de tout Paris : M. de R. qui possède deux paires de chaussures de la duchesse ne nous fait grâce

ni de leurs dimensions (vingt-deux centimètres et demi de long sur cinq de large), ni de l'adresse du chausseur breveté.

Les tristesses de la fin, où M. de R. dépassant les limites qu'il s'était assignées, établit avec des pièces inédites (p. 378-391) la réalité du mariage de l'ex-duchesse avec le comte Lucchesi-Palli, sont écourtées ..

Quelque importance qu'elles puissent avoir pour la vie de société ou l'histoire de la mode, on pourra trouver toutes ces choses puériles. M. de R. pense sans doute que son héroïne est trop séduisante par son optimisme (p. 146 et suiv.) et par la gaîté d'un caractère qui a su résister à l'austérité d'une cour cérémonieuse, pour qu'on tienne rigueur à son pieux biographe d'une puérilité rachetée par tant de ferveur.

C'est le droit de M. de R. d'être puéril; c'est son droit de se consacrer à ce genre d'histoire, absolument vain et inutile, qui s'appelle l'histoire anecdotique, et à ce genre dangereux qui s'appelle l'histoire biographique. Mais s'il prétend au titre d'historien, il faut qu'il sache que ni la ferveur apologétique, ni la puérilité, ne valent un peu d'impartialité et un peu de méthode. Par exemple, s'il veut prouver le « grand caractère du maréchal Oudinot », il faut qu'il donne d'autres raison que sa fidélité à Louis XVIII pendant les Cent Jours; et prétendre que Louis XVII n'a pas été sacré à Reims parce que « sa royauté n'a duré que quelques mois » (p. 296), c'est se contenter d'une raison qui ne satisfera pas les historiens de la Révolution.

M. de R. qui a le droit d'être puéril, a aussi le droit d'être légitimiste et même, s'il lui plaît, à la façon de Charles X plutôt qu'à celle de Louis XVIII. Sa documentation n'a pas le droit d'être aussi exclusivement légitimiste. M. de R. a pu utiliser de précieux documents: le journal intime de la duchesse de Berry, auquel il fait de nombreux emprunts (p. 158-160; 233-234; 245-249, etc.); — les papiers laissés par son aïeul, le lieutenant-général vicomte de Reiset, qui fut gentilhomme de la Chambre de Louis XVIII et de Charles X. Pour compléter ses renseignements, il a exclusivement recours aux souvenirs oraux des rares légitimistes survivants de la Restauration, ainsi qu'aux mémoires tendancieux et aux commérages posthumes de tous les ultra, hommes et femmes, dont l'existence a été mêlée à celle de la duchesse. L'idée ne lui vient pas qu'on pourra suspecter la véracité, l'impartialité de pareils témoignages; et il ne songe pas toujours à les contrôler avec des textes plus sûrs, tels que le *Moniteur* et les pièces d'archives; il néglige même, tout naturellement, les histoires les plus impartiales et les mémoires les moins suspects.

On a plus de surprise encore à constater qu'il n'a rien trouvé à utiliser dans la copieuse littérature dithyrambique, en prose et en vers, qu'ont provo-

quée des événements tels que le mariage de la duchesse de Berry, la mort tragique de son mari, la naissance du duc de Bordeaux, et qu'il aurait trouvée à la Bibliothèque nationale ; qu'il n'a pas recherché les documents iconographiques que renferment le Musée Carnavalet (en particulier, une curieuse estampe, avec notice, représentant le mariage de la duchesse à Notre-Dame), le Cabinet des estampes, ou même les collections privées (notamment celles de M. Rigault, de Nantes, et de M. Chalamel) ; qu'enfin, il ne signale pas la belle série d'aquarelles d'Eugène Lami sur le fameux « quadrille de Marie Stuart » que M. de R. décrit longuement (p. 368-372) et qui fut une des plus originales réjouissances organisées par Marie-Caroline, duchesse de Berry, et reine de la mode. Ce sont là des oublis, peu répréhensibles chez un historien, mais qu'un anecdotier ne devrait pas commettre. — Jules Cèby.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Bulletin de l'histoire du Protestantisme français. 1906.

Septembre-Octobre. = A. MAILHET. *Le voyage de Calvin à Valence, une histoire et une tradition.* [Les origines de la Réforme à Valence, la répression de mai 1560. Calvin serait venu dans cette ville en août 1561. L'argument le plus fort en faveur de l'hypothèse est qu'entre le 6 et le 12 août 1561 on n'a aucune trace de l'activité de Calvin et l'on en conclut qu'il était absent de Genève. La lettre des anciens à Calvin du 24 octobre 1561, contient également quelques membres de phrases susceptibles d'être interprétés dans le sens du voyage à Valence.] — Ch. BOST, R. L. ET N. WEISS. *La persécution dans le diocèse de Mende, d'octobre 1685 à mars 1688.* [Compte dressé le 22 mars 1688, par Rouvière, juge royal de Marvejols (Lozère), des dépenses occasionnées par les poursuites contre les nouveaux convertis ; texte du document avec renvois aux dossiers originaux des affaires mentionnées par Rouvière.] — V.-L. BOURRILLY. *Les Protestants à Marseille au XVIII^e siècle. Notes et documents.* [Les suites de la Révocation à Marseille ; édits interdisant aux nouveaux convertis de porter des armes, application faite par les échevins à Reine Barne (Barent) de faire le commerce des armes. A suivre.] — CH. BOST. *A Lyon en 1766.* [Reproduction d'une lettre avec la réponse d'un pseudo-protestant à propos d'un refus de sépulture opposé par un prêtre catholique au cadavre d'un de ses paroissiens avec lequel il était en procès. Sentence de la sénéchaussée de Lyon condamnant ces deux lettres imprimées, 14-19 décembre 1768.] — TH. BARRELET. *La diaconie de l'église réformée française de Hambourg, de 1686 à 1750.*

Novembre-Décembre. = H. CLOUZOT. *Artistes huguenots : les frères Huaud, peintres en émail.* [Pierre Huaud, natif de Chatellerault, arrive à Genève en 1630, y travaille comme orfèvre, épouse, en 1643, Françoise Mussard et meurt en 1680. De ses onze enfants, trois fils survécurent : Pierre, Jean-Pierre et Amy. Ces deux derniers furent nommés le 18 mai 1686 peintres de la cour de Prusse : ils demeurèrent quatorze ans à Berlin, d'où ils revinrent en 1700 pour mourir, Jean-Pierre, le 6 février 1723, et Amy, le 16 novembre 1724. Quelques détails sur leurs œuvres, avec planches.] — N. W. *L'édit de Nantes et le temple de Poitiers, 1599.* — P. FONTBRUNE-BERBINAU. *Louis XIV et le protecteur des forçats, Benoît-Calandrini (1704).* [Réclamation adressée d'ordre du gouvernement français par le résident de France à Genève au Conseil, au sujet des relations de Calandrini avec les religionnaires français envoyés aux galères.] — V.-L. BOURRILLY. *Les Protestants à Marseille au XVIII^e siècle.* [Suite. Remontrance adressée au roi par les échevins de Marseille, le 9 avril 1724, dénonciation en règle contre les nouveaux convertis qui affluent à Marseille et contre ceux qui pratiquent le commerce du Levant. Assem-

blées secrètes de protestants tenues entre 1771 et 1773, d'après les procès-verbaux des commissaires de police chargés de les poursuivre. A suivre.] — G. TOURNIER. *La réorganisation de l'Église réformée de Mazamet. Projet de construction d'une maison d'oraison. Démêlés avec le premier pasteur, 1796-1798.* — CH. SCHNETZLER. *Le refuge à Bienne d'après quelques documents inédits (1674-1694).* [D'après les procès-verbaux du Conseil de la ville ; liste de réfugiés surtout nombreux après la Révocation]. — J. PANNIER. *Un texte inédit sur la législation révolutionnaire concernant les biens des religionnaires fugitifs (22 germinal an VI).*

La Grande Revue. 1907.

1er Janvier. = M. C. POINSSOT. *Histoire d'un corsaire : George de Carteret* (1610-1680). [Cet aventurier, amiral sous Gainsborough, prend parti pour Charles Ier, se fait nommer par lui vice-amiral des îles avec entier pouvoir et juridiction sur toutes choses de la mer, le 13 décembre 1644. A ce titre il s'installe à Jersey, et de là pille et rançonne toutes les îles de la Manche. Après les victoires de Cromwell, il essaye inutilement de sauver Charles Ier. Ayant rejoint Charles II à Paris il y est, par Mazarin, détenu quatre mois à la Bastille. Il rentre en Angleterre en 1660 et est nommé par Charles II chambellan et membre du conseil privé.]

16 Janvier. = ÉMILE LABROUE. *Bergerac, ville ducale en 1789.* [Résumé du cahier de doléances de Bergerac dressé en 1789 et conservé aux archives municipales.]

La Nouvelle Revue. 1907.

1er Janvier. = *La mort de Gambetta racontée par un témoin.* [Une vive discussion au sujet d'un domestique, s'étant élevée entre Gambetta et Mme Léonie Léon, celle-ci saisit un revolver chargé et le dirigea contre elle. Gambetta chercha à détourner le coup et reçut la décharge dans la main. C'est cette blessure qui, s'envenimant, causa sa mort.] — *Lettres de Gambetta. Souvenirs d'enfance et de jeunesse.* [Lettres écrites à ses parents du séminaire de Montfaucon (1849-1856), durant un voyage en Italie (1856) et pendant la première année de son installation à Paris comme étudiant (1857-1860).]

15 Janvier. = J. CHARLES-ROUX. *Aix-en-Provence. II. Les XVIIe et XVIIIe siècles. Les temps modernes* [Étude anecdotique sur les monuments publics et les hôtels privés de cette ville.] — JEAN BONNEROT. *L'imprimerie et le dépôt légal.* [Esquisse historique et juridique de la question.]

La Révolution française. 1907.

14 Janvier. = R. DOUCET. *Les papiers de Piorry.* [Piorry, député de la Vienne à la Législative et à la Convention, a laissé de nombreux documents intéressants pour l'histoire générale de la Révolution ou pour l'histoire de son département : environ cinq cents pièces, imprimées ou manuscrites, des informations inédites sur les guerres de Vendée, sa correspondance, très suivie, avec les corps administratifs, les Sociétés populaires ou des particuliers de son département ; sa correspondance,

en tant que député, avec ses commettants ; on y trouve des dossiers sur certains événements, comme la tentative de fédéralisme dans la Vienne en juin 1793, un dossier relatif à la famille Thibaudeau. Une autre partie de ses papiers se rapporte à la période postérieure au 9 thermidor : mémoires justificatifs, réponses aux dénonciations dont il était l'objet, etc.] — A. AULARD. *Taine historien de la Révolution française. VI. La seconde étape de la conquête jacobine.* [Suite et fin. Taine raconte la période du 20 septembre 92 au 2 juin 93 sans faire intervenir l'histoire extérieure, sans mentionner les grands faits significatifs qui expliquent l'histoire intérieure, éclairent les actes politiques. Il ne relate qu'un certain nombre de petits faits significatifs qui, sans les grands, n'ont pas de sens. Il procède d'abord par tableaux (de septembre 92 à avril 93), puis par récits (du commencement d'avril au 2 juin 93), et termine par une conclusion qui n'a aucun rapport ni avec les tableaux ni avec le récit (éloge du patriotisme des armées). Ses procédés sont les mêmes que dans les parties précédentes : affirmations sans preuves (il ne veut pas admettre que les assemblées électorales qui élurent les conventionnels aient pu voter librement ; partout, il les voit et les montre délibérant sous le poignard ; les élections furent l'œuvre d'une minorité) ; statistiques fantaisistes (il trouve 77 ex-constituants à la Convention : il y en eut 89 ; il dit que sur 23 préfets de Napoléon, 21 avaient voté la mort de Louis XVI : on trouve au commencement du Consulat 16 préfets anciens conventionnels, dont 11 avaient voté la mort) ; les Girondins, qu'il a stigmatisés sans réserve quand il les a rencontrés à la Législative, il les blanchit maintenant en partie pour mieux noircir les Montagnards, etc.] — H. POULET. *L'administration centrale du département de la Meurthe, de l'établissement des départements à la création des préfectures (1790-1800).* [Suite et à suivre. Les élections pour le choix des députés, des juges et des administrateurs, en octobre 1795, sont, dans la Meurthe, nettement antijacobines. L'administration départementale fait preuve d'une telle tiédeur qu'on peut la taxer d'incivisme. Il est un moment question d'en transporter le siège de Nancy à Lunéville, mais ce projet est finalement repoussé par le Corps législatif. Aux élections de l'an V, l'élément modéré triomphe dans la Meurthe, comme partout ; mais le coup d'État du 18 fructidor amène la révocation et le remplacement des administrateurs du département. A peine installés, les nouveaux membres du Directoire départemental épurent les administrations municipales avec autant de zèle que, à l'époque du gouvernement révolutionnaire, les Jacobins les plus exaltés.] — J. MERLANT. *Sénancour et la réforme sociale.* [Disciple de Rousseau, Sénancour, dans ses *Rêveries*, cherche, « le mode social qui conserverait le plus des formes primordiales de l'homme ». Il s'agit d'une refonte complète, d'une régénération du corps social : améliorer ne servirait de rien. Pour cela, point de propagande philosophique ; ce qu'il faut, c'est un législateur de génie. Mais, plus encore que des lois, ce sont des mœurs qu'il réclame ; le problème de l'éducation est donc le problème primordial. Comme Rousseau il pense que l'égalité est une condition de la liberté politique ; il s'en prend aux législations compliquées, il repousse le système de la représentation. Il montre que, dans l'extrême inégalité des fortunes, le peuple finit toujours par se livrer aux factieux, qui le jouent en le flattant. Le seul remède est

une grande simplicité de mœurs.] — *Documents inédits. Impressions du curé de Lavaufranche sur la première année de la Révolution.* [Extrait des registres paroissiaux de cette commune (arrondissement de Boussac, Creuse); notes du curé sur les principaux événements de 1789 et sur les prix de différentes denrées.]

La Revue. 1907.

1er Janvier. = *Lettres inédites de Sainte-Beuve à Edmond Schérer.* [Il le remercie des articles que Schérer lui consacre. Lettre de M. Troubat à E. S. (1870) indiquant parmi les poètes préférés de Sainte-Beuve Homère et Lamartine et reproduisant quelques notes écrites par Sainte-Beuve, en marge de son La Bruyère. (M. G. Michaut a publié l'ensemble de ces annotations marginales dans les nos de juillet-septembre et octobre-décembre 1906 de la *Revue d'histoire littéraire de la France*).] — E. LEDRAIN. *Ernest Renan. (Souvenirs inédits).*

La Revue Bleue. 1907.

5 Janvier. = E. RENAN. *Nouveaux cahiers de jeunesse.* [Ces pensées forment la suite des *Cahiers de jeunesse* récemment édités et sont de la même époque. — Continué les 12 et 19 janvier]

La Revue de Paris. 1907.

1er Janvier. = LÉON SÉCHÉ. *Paul et Alfred de Musset d'après des documents inédits.* [Échange de lettres entre P. de Musset et son beau-frère D'Alton-Shée qui venait, sans le prévenir, d'écrire (1865) une pièce de théâtre intitulée l'*Ivresse*, où P. de M. redoute qu'on ne voie une allusion au vice de son frère. Analyse de la pièce qui, d'ailleurs, ne fut jamais jouée.] — FRÉDÉRIC MASSON. *L'affaire Maubreuil. II. Les diamants de la Couronne.* [Du 31 mars au 11 avril 1814, la France compte quatre gouvernements : à Paris le gouvernement provisoire sans armée, argent ni police et le gouvernement du comité Vanteaux qui, au nom de Monsieur, distribue places et grades; à Blois le gouvernement de l'Impératrice régente, méconnu ; à Fontainebleau celui de l'empereur que trahissent les grosses épaulettes mais qu'adorent les soldats. Simultanément on décide au gouvernement provisoire et au comité Vanteaux de supprimer l'empereur, mais d'abord de se saisir du trésor qui, gardé par le baron de la Bouillerie, accompagne la régente. Le gouvernement provisoire prétextant que ce trésor a été volé à l'État envoie Dudon en réclamer la restitution. Celui-ci le trouve à Orléans où vient d'arriver l'Impératrice. Il obtient, outre les diamants de la Couronne, ceux de l'Impératrice et plus de 130 millions de valeurs. Il fait brusquement enlever les caisses qui contiennent, en outre, 11 millions et demi d'or monnayé, 2 à 3 millions d'argenterie, 400.000 francs de bijoux, des habits, etc. Cependant le comité Vanteaux, prévenu, fait donner par Dupont ordre au général Hannelinaye, qui commande à Orléans, de se saisir du trésor. Le marquis de la Grange, chargé du message, rencontre le convoi que ramène Dudon. Il revient à Paris où Monsieur, qui vient de s'y installer, lui ordonne de se porter à nouveau au devant du convoi et de l'amener aux Tuileries. Ce qui est fait. Les

caissons demeurent quarante-huit heures dans la cour, où ils sont pillés par Monsieur et ses amis. Une note, insérée dans des journaux, prétend que le numéraire a été consacré à pourvoir aux besoins les plus pressants de l'armée. Aucune trace de cet emploi n'est restée. Il est évident que les Bourbons ont pris et gardé cet argent qui provenait des économies faites depuis quatorze ans par Napoléon sur la liste civile.]

15 Janvier. = Cte Ernest Picard. *De Châlons vers Sedan*. [Chapitres extraits de l'ouvrage: *1870. La perte de l'Alsace*, récemment paru chez Plon et Nourrit. I. La conférence du 17 août. II. Le plan de Palikao. III. Les perplexités du maréchal Mac-Mahon. Adoption du plan de Palikao. — Conclusion : il semble acquis que l'on a caché la situation de Bazaine à Mac-Mahon après le 19 août dans la crainte que ce dernier ne prit le sage parti de rétrograder sur Paris.] — F. Clément-Simon. *La Révolution et le Grand-Turc* (*1792-1796*) [d'après les archives des Affaires Étrangères et les documents prussiens publiés par Zinkeisen (*Geschichte des osmanischen Reichs*). Sur la proposition de Dumouriez, Sémonville est nommé ambassadeur à Constantinople le 8 juin 1792. Sélim II n'ayant pas été consulté, le titulaire, Choiseul-Gouffier, parvient à faire rappeler Sémonville en août et il reste lui-même jusqu'à la nouvelle de la déchéance du roi, parvenue le 14 septembre. La colonie française, peu sympathique à Choiseul-Gouffier, dont on apprend les relations avec les émigrés, choisit pour chef des établissements français un ancien drogman, Antoine Fouton. Le 19 janvier 1793, Descorches de Sainte-Croix, maréchal de camp, est désigné pour remplacer Sémonville. Fouton donne sa démission le 1er mai. Descorches, arrivé incognito, a beaucoup de peine à installer ses bureaux. Il n'obtient une entrevue officielle avec le reïs effendi que le 23 septembre. Pendant ce temps, Sémonville parvenait à se faire confier à nouveau l'ambassade, Descorches étant envoyé à Dresde. Mais le premier est saisi, pendant son voyage, en territoire neutre et Descorches reste. Il montre, dans des situations difficiles, une fermeté et une sagesse que ne sait pas reconnaître le Comité de Salut Public qui envoie pour l'enquêter trois commissaires. Cependant son influence, dans la colonie, grandit. Il s'impose aussi aux ministres étrangers. Il gagne les bonnes grâces du sultan qui lui prête, un jour, 78.000 piastres. Le 21 février 1795 enfin il s'installe à l'ambassade et se voit à la veille d'être reconnu officiellement par la Porte lorsqu'un agent nouveau, Verninac, arrive le 12 avril avec pouvoir de le remplacer, sans qu'on sache exactement quels motifs avaient guidé le Comité de Salut Public dans cette mesure. Il part le 6 mai, laissant à son successeur tous les bénéfices de la situation qu'il eut tant de peine à créer. Verninac obtient audience du sultan. Rappelé lui-même en février 1796, il est remplacé par Aubert du Bayet, qui fut le premier ambassadeur de la République à Constantinople officiellement reconnu par la Porte.]

La Revue hebdomadaire. 1907.

5 Janvier. = Frantz Funck-Brentano. *Nos gazettes au bon vieux temps*. II. *Les informateurs à gages*. [Fin. Jean La Boureys de La Roche, informateur du Comte Paulmy d'Argenson pendant son exil, et Jean Loret, gazetier de Mlle de

Longueville.] — GABRIEL STENGER. *La duchesse d'Angoulême.* [Renseignements sur la petite princesse Marie-Thérèse, après sa sortie de prison, empruntés aux papiers de Louis XVIII conservés chez M. E. Daudet. Destinée par la chancellerie de Vienne à être mariée à un archiduc autrichien qui recevrait en dot l'Alsace et la Lorraine, la nièce de Louis XVIII était par lui promise au duc d'Angoulême, fils du comte d'Artois. La correspondance qui fut alors échangée entre l'oncle et la nièce montre que celle-ci était déjà la femme résolue, d'esprit étroit et de cœur sec, haïssant violemment la République et les républicains, qu'elle se montra toute sa vie.]

12 Janvier. = GEORGES GAVOTY. *Les lettres de cachet sous le Consulat et l'Empire.* [Abolies par le décret du 16 mars 1790, les lettres de cachet reparaissent au début du Consulat. Mais tandis que sous l'ancien régime on considérait surtout, en les accordant, l'intérêt privé des familles, on considère davantage, sous le Consulat et l'Empire, l'intérêt public. A côté de gens enfermés sur simple sollicitation verbale des parents à cause de leur prodigalité ou de leur dissipation, le nombre croît de ceux qui sont détenus par mesure politique, pour avoir médit du gouvernement. M. G. en cite de nombreux exemples empruntés aux cartons AF 1236-1237, des Archives Nationales. La police garde ces suspects en prison sans leur faire subir d'interrogatoire. Souvent elle les y jette bien qu'acquittés par un jugement de tribunal ou les y maintient bien que parvenus à l'expiration de leur peine. Le décret du 3 mars 1810 ne modifie rien à cette situation que d'ailleurs Napoléon ne désire pas améliorer. La chute de l'empire rend la liberté à plus de 900 victimes de lettres de cachet. Il n'y en avait pas un aussi grand nombre sous les verrous en 1789]. — *Correspondance de Napoléon III avec Mme Cornu.* [Suite ; terminé le 19. Ces lettres vont du 8 novembre 1844 au 19 novembre 1872 et concernent surtout les travaux historiques de Louis-Napoléon ; celles que le prince écrivit ou fit écrire étant président ou empereur renferment en outre des allusions aux amis révolutionnaires de Mme Cornu, tels Cernuschi et Trabalza.]

26 Janvier. = ÉMILE MAGNE. *Les maisons de plaisance au XVIIe siècle.* [Notes, empruntées aux écrits du temps, relatives au développement du sentiment de la nature chez les grands seigneurs et à l'aménagement de quelques maisons de campagne : les Roches, à Mme de Sévigné ; Vernic, au Cte de Tessé ; Saint-Fargeau, à la duchesse de Montpensier ; Saint-Mandé, à Foucquet ; Conflans, à la duchesse de Lesdiguières ; Athis, à Conrart ; la Barre, à Mme du Vigean. Les visites du roi à Chantilly, Dampierre, Maisons, Berny.]

Revue des Deux Mondes. 1907.

1er Janvier. = *Le Cahier Rouge de Benjamin Constant. Ma vie (1767-1787).* [Le manuscrit de Benjamin Constant appartient à l'arrière-petit-fils de son cousin germain Auguste Constant de Rebecque d'Hermenches. M. Godet en a connu quelques extraits pour composer son ouvrage sur *Mme de Charrière et ses amis.* La première partie, 1767 à 1787, est relative à l'enfance de Benjamin Constant, à ses différents précepteurs, à ses séjours à Lausanne, à Bruxelles, à Oxford, à l'Université d'Erlang dans le margraviat d'Anspach, à Edimbourg ; à ses premières liai-

sons avec Mme Johannot à Bruxelles, femme d'un futur membre de la Convention, avec Mme Trévor, femme de l'ambassadeur d'Angleterre à Turin ; à son retour à Paris et à son rôle dans la société qui se réunissait chez M. Suard ; à sa dissipation et ses dettes de jeu].

15 Janvier. = *Le Cahier Rouge de Benjamin Constant. Ma vie (1767-1787). II. 1787.* [Cette seconde partie est consacrée à la vie de Benjamin Constant pendant l'année 1787, à l'amitié de Benjamin Constant pour Mme de Charrière et à leurs interminables causeries, à son aventure matrimoniale avec Mlle Pourras, à son refus de retourner à Bois-le-Duc auprès de son père, à sa fuite et à ses équipées en Angleterre et en Écosse ; à son retour désemparé et sans un sou à Bois-le-Duc, à son séjour à Berne et à Lausanne. Le manuscrit se termine au milieu du récit d'un duel manqué]. — *Honneur militaire. Lettres écrites pendant la guerre d'Italie et la campagne de Cochinchine par* ***. [Sous ce titre, se trouvent réunies les lettres écrites pendant les Campagnes d'Italie (1859) et de Cochinchine (1859-1861) par trois officiers le père et ses deux fils, dont on ne donne que les prénoms].

Revue d'histoire de Lyon. 1906, 1907.

Septembre-Octobre 1906. = A. Mazeran. *Lettres de Joséphin Soulary à Eugène Froment (1877-1891).* [Suite. Beaucoup de billets sans grande importance. Quelques détails intéressants sur la candidature, presque aussitôt retirée que posée, de Soulary à l'Académie française en octobre 1884 et sur l'impression produite par « l'éreintement » du poète que Jules Lemaître publia en 1885 dans la *Revue Bleue.* A suivre.] O. de Pompery. *Généalogie de la famille de Maniquet : Dauphiné, Lyonnais, Forez, Brie, duché de Nevers, île de la Martinique.* [Généalogie détaillée et complète des différentes branches de cette famille depuis la fin du XVe siècle jusqu'à nos jours.]

Novembre-Décembre. = M. O. Monod. *Lettres de Guillaume-Benoît Couderc, bourgeois de Lyon, député à l'Assemblée Constituante, à son oncle M. Vernet-Dupan, à Genève (1781-1791).* [G. B. Couderc était un banquier. Des lettres antérieures à 1789, l'éditeur n'a publié que des extraits relatifs aux affaires publiques : Necker, désarroi des finances, édit en faveur de non catholiques, etc. A partir de 1789, les lettres sont reproduites *in-extenso* : détails sur les élections ; nouvelles de Versailles au début du mois de juin, de Paris, fin décembre. Pas de lettre pour l'année 1790 : la correspondance reprend au 24 janvier 1791. A suivre.] — G. Droux. *La chanson lyonnaise.* [Première partie : histoire de la chanson, des Gallo-romains à la fin du XVIe siècle. A suivre.] — E. Vial. *Le capitaine de la ville, la garde et la défense de Lyon.* [Suite et fin. La Compagnie d'arquebusiers de la ville et ses chefs depuis le milieu du XVIe siècle ; les démêlés du capitaine de la ville avec le Consulat ; liste des capitaines de la ville, de leurs lieutenants et enseignes depuis 1362 jusqu'en 1790.]

Janvier-Février 1907. = C. Perenet. *La contribution du Rhône à la défense nationale dans les trois premières assemblées révolutionnaires (1791-1795).* [D'après les archives départementales ; l'auteur avoue n'avoir consulté ni les Archives nationales ni les archives de la Guerre. Première partie : les levées de 1791 dans le départe-

ment de Rhône-et-Loire (les auxiliaires, les gardes nationales volontaires, contingent, équipement). A suivre.] — G. DROUX. *La chanson lyonnaise* [2e partie : Depuis le milieu du XVIe siècle jusqu'à la prise de Toulon par l'armée de la Convention. D'inspiration religieuse, protestante ou ligueuse, la chanson est très développée au XVIe siècle ; au XVIIe siècle au contraire, elle est faiblement représentée ; le XVIIIe siècle est l'époque des chansons satiriques et des noëls, souvent satiriques eux aussi, rédigés tantôt en français, tantôt en patois. Pendant la Révolution, les chansonniers s'attaquent à tout, hommes et choses, et il n'est pas d'événement important qui n'ait son écho dans quelque chanson. L'auteur en donne des extraits. A suivre.] — M. O. MONOD. *Lettres de Guillaume-Benoît Couderc, bourgeois de Lyon, député à l'Assemblée constituante, à son oncle M. Vernet-Dupan à Genève (1781-1702).* [Suite et fin Lettres d'octobre 1791 à juin 1792, avec quelques lettres, que l'associé de Couderc, M. Passavant, resté à Lyon, écrivit à M. Vernet-Dupan d'août 1790 à février 1791.]

Revue Henri IV. 1906.

Mai-Juin. = G. BRIÈRE. *Marie de Médicis et les arts.* [Compte rendu des articles publiés par M. L. Batiffol sous ce titre, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 1er décembre 1905 et 1er mars 1906]. — E. GOUMY. *Le Théâtre d'agriculture, d'Olivier de Serres.* [Tâche de dégager les idées curieuses de cet ouvrage, sur la mesure des terres, contre quelques superstitions des paysans, sur l'amendement des terres, les semences, etc. A suivre.] — E. FAGES. *Contre la Paulette.* [Mémoire du chancelier Bellièvre sur les parties casuelles]. — G. BOUSSINESQ. *Règlement des Finances du 19 janvier 1599* [Texte de ce document.] — A. CHAMBERLAND. *Vingt-deux lettres de Henri IV.* [Analyse la publication faite par M. Baguenault de Puchesse dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France de 1900.*]

Juillet-Août. = J. NOUAILLAC. *La fin de la Ligue.* [Suite et fin. Exposé détaillé des négociations depuis mars 1592 jusqu'en décembre 1593.] — E. GOUMY. *Le Théâtre d'agriculture d'Olivier de Serres.* [Suite ; sur le vin.] — R. COUZARD. *Les dettes suisses.* [Document tiré des archives du château de Sully-sur-Loire.] — L. CALENDINI. *Lettres autographes d'Henri IV, mises en vente depuis janvier 1906.* [Relève et analyse onze lettres comprises entre le 9 juin 1579 et juillet 1603 ; deux sans date.]

Septembre-Octobre. = F. KALAS. *A propos de vieux portraits aux crayons exposés au Musée de Reims.* [Étude sur des portraits attribués à François Quesnel, aux Dumonstier (Geoffroy, Étienne, Daniel). Une reproduction.] — A. CHAMBERLAND. *Le conseil des Finances en 1596 et 1597 et les Économies royales.* [Suite. Lettres des conseillers du 26 janvier 1596 se déclarant à bout de ressources et demandant une assemblée de notables. Henri IV y consent. Entrée de Sully au conseil des finances. A suivre.]

Novembre-Décembre. = G. BOUSSINESQ. *Pour l'abolition du serment attestant l'acquisition gratuite des offices de judicature, d'après J. de la Guesle.* [Analyse avec extraits de la remontrance prononcée par le Procureur général J. de la Guesle, en

l'assemblée des Chambres du Parlement, novembre 1598.] — G. BAGUENAULT DE PUCHESSE. *La Jeanne d'Albret du Musée de Reims serait une Gabrielle d'Estrées.* [Extrait d'une lettre de M. B. de P., provoquée par l'article de M. Kalas : la gravure qui accompagnait cet article représente non Jeanne d'Albret, mais Gabrielle d'Estrées] — E. GOUMY. *Le Théâtre d'agriculture d'Olivier de Serres.* [Suite : les fleurs, les plantes médicinales, les arbres fruitiers.] — L. POINSSOT. *La mort de Sanson Napollon à Tabarca.* [d'après une lettre inédite datée de La Calle, 13 mai 1633.] — A. CHAMBERLAND. *Le conseil des finances de 1596 et 1597 et les Economies royales.* [Suite et fin. Histoire du conseil des finances en juillet et août 1597 et récit du malentendu qui se produisit entre ce conseil et le Roi pendant le siège d'Amiens en août ; reproduit deux lettres inédites, l'une de Bellièvre du 16 août, l'autre des conseillers, mais rédigée par Bellièvre, le 21 août.] — Table analytique des matières du tome Ier qui se termine avec ce fascicule nº 9.

NOTES ET NOUVELLES

— Académie des sciences morales et politiques.

19 Janvier 1907 : M. A. Chuquet présente et commente le récent ouvrage de M. Alfred Lefort : l'histoire du département des Forêts — aujourd'hui duché de Luxembourg — de 1795 à 1814.

2 Février : M. Henri Welschinger est élu membre titulaire dans la section d'histoire, en remplacement de M. Auguste Himly, au premier tour de scrutin, par 19 voix contre 11 à M. Ernest Denis et 2 à M. Lacour-Gayet.

Les séances des 2 et 9 février ont été remplies par des présentations d'ouvrages et des discussions sur des questions économiques.

— La Société d'histoire moderne s'est réunie le 3 février sous la présidence de M. Ch. Seignobos M. Pierre Caron a fait une communication sur : l'Institut et les études d'histoire moderne, qui a été suivie d'une discussion. Cette étude sera prochainement publiée dans la *Revue de synthèse historique*.

— La Société de l'histoire de l'art français a tenu sa séance mensuelle le 1er février. Des textes, mentionnant des noms d'artistes du moyen âge et des temps modernes, ont été communiqués par M. Henri Stein et Maurice Tourneux ; M. Furcy-Raynaud a donné lecture de plusieurs pièces d'archives qui donnent des renseignements sur l'histoire du Cabinet des tableaux du Roi et des collections conservées dans la salle des Antiques au Louvre, enfin M. P. Vitry et M. G. Brière ont présenté et commenté des documents relatifs à Houdon. La plupart de ces documents inédits prendront place au volume d'*Archives* édité par les soins de la Société.

— M. le Vte de Grouchy et M. Léon Dorez ont soumis au conseil de la Société de l'histoire de France un projet de publication des *Mémoires du duc de Croÿ*. Le journal privé du duc, ayant déjà fourni la matière de deux volumes édités par M. de Grouchy et qui doivent être suivis d'un ou deux autres, il s'agit maintenant de faire connaître la partie militaire des mémoires, importante pour l'histoire des guerres de la seconde moitié du XVIIIe siècle, et plus particulièrement pour la connaissance des places fortes de Flandre et de Picardie ainsi que des ports de guerre de la région du nord. La publication intégrale des papiers conservés à la Bibliothèque de l'Institut demanderait cinq à six volumes. Le Conseil a pris en considération le projet de MM. de Grouchy et Dorez, mais a demandé, que par des éliminations et des suppressions, le texte soit réduit afin de ne remplir que trois volumes.

Le conseil de la Société s'est occupé également d'un projet de publication qu intéresse les règnes de Henri IV et de Louis XIII : *le journal de J.-B. Hautin*, conseiller au Châtelet de Paris, commençant en 1602 ; le manuscrit en trois

volumes est conservé à la Bibliothèque Méjanes d'Aix, M. Aude, bibliothécaire de la Méjanes, serait disposé à surveiller cette édition.

Enfin, au mois de novembre dernier, le secrétaire de la Société annonçait la réception de la première partie des manuscrits de la nouvelle édition des *Mémoires du Maréchal d'Estrées*, préparée par M. P. Bonnefon, et de l'édition des *Mémoires de Martin Du Bellay*, par MM. V.-L. Bourrilly et Fleury-Vindry.

Cours d'histoire moderne et contemporaine professés dans les Facultés des Universités françaises pendant l'année 1906-1907. (Fin).

Aix-Marseille. — P. GAFFAREL, professeur. *Cours public* : L'Italie de 1789 à 1800. Histoire intérieure du Premier Empire. — CRÉMIEUX, chargé de cours. *Cours public* : La Provence et Marseille pendant le règne de Louis XIV. — DUCROS, professeur. *Cours public* : Chateaubriand.

Nancy. — B. AUERBACH, professeur. Le peuplement européen et la question des races en Algérie-Tunisie. — LÉVY-SCHNEIDER, professeur suppléant. *Cours public :* Le parti républicain en France de 1815 à 1870. *Cours pour les étrangers* : La culture républicaine sous la Révolution. — E. KRANTZ, professeur. *Cours public* : Histoire du drame en France au XIX^e^ siècle. — DRESCH, professeur suppléant. *Cours public*: Louis Boerne et l'influence française en Allemagne vers 1830.

— M. Philippe Gonnard, professeur agrégé au lycée de Saint-Etienne, a soutenu le 8 février ses thèses de doctorat devant la Faculté des Lettres de Paris.

La thèse complémentaire était une publication des *Lettres du comte et de la comtesse de Montholon* (1819-1821). Le jury était composé de MM. Denis, Seignobos et Michaut. M. G. a commencé par exposer quel était l'intérêt et quelle était la valeur de cette correspondance, qui occupe un rang honorable parmi les documents de second plan venant de Sainte-Hélène. Cette opinion a été adoptée par le jury. M. Seignebos et M. Michaut ont surtout présenté des observations sur la méthode employée par M. G. dans sa publication. Les lettres des Montholon proviennent de deux sources : d'abord d'extraits copiés à Sainte-Hélène, par ordre d'Hudson Lowe, sous les yeux de qui passait leur correspondance (trente-neuf lettres sur quarante-neuf), que possède la Bibliothèque nationale ; ensuite, de dix lettres déjà imprimées par le comte Fleury en appendice aux *Souvenirs de la comtesse de Montholon*. M. Seignobos a reproché à M. G. de n'avoir pas décrit dans sa préface le manuscrit de la Bibliothèque nationale, et de n'avoir pas distingué ces deux textes par deux caractères d'impression différents. De même, M. G. eût dû, par des crochets, signaler les corrections qu'il a cru nécessaire d'introduire dans le texte. M. Seignobos estime d'ailleurs que certaines de ces corrections ne sont pas justifiées. Enfin il discute avec M. G. plusieurs de ses notes. La principale critique de M. Michaut a été que lorsque M. G. disposait des deux textes, celui du copiste anglais, et celui du Comte Fleury, il s'est référé tantôt à l'un, tantôt à l'autre, sans autre raison que de rendre le plus correct possible le style des Montholon. Il eût mieux valu, à son avis, s'en tenir au texte du copiste anglais qui n'avait d'autre souci que d'être exact, tandis que la famille Montholon a dû avoir la préoccupation de faire la toilette du texte. M. Michaut aurait souhaité que M. G. signalât, quand les allusions de la Correspondance permettent de le faire, celles des lettres du comte et de la comtesse de

Montholon qui nous manquent. Comme M. Seignobos, il a repris dans une discussion de détail quelques-unes des notes de M. G.

La thèse principale de M. G. était intitulée : *Les origines de la légende napoléonienne. L'œuvre historique de Napoléon à Sainte-Hélène.* M. G. l'a présentée avec netteté et précision. MM. E. Bourgeois, Debidour et Aulard ont argumenté contre lui.

M. Bourgeois a dit le service rendu par M. G. en étudiant pour la première fois la littérature de Sainte-Hélène. Mais il lui a reproché de « ne pas avoir fait assez de frais pour le lecteur », de ne pas avoir suffisamment exposé sa méthode critique. S'agit-il de dresser la liste des écrits composés par Napoléon à Sainte-Hélène, d'établir leur authenticité, c'est par la comparaison des « mémoriaux » entre eux (Las Cases, O Meara, Montholon, Gourgaud), et en dégageant les renseignements qu'ils contiennent sur « les dictées » de Napoléon, que M. G. a pu arriver à des résultats. De même pour les dates de ces écrits. Tous les mémoriaux n'ont pas à ce point de vue la même valeur, il y a entre eux des différences pour la chronologie : Gourgaud est le plus exact. On se rend compte, par les résultats auxquels M. G. est arrivé, qu'il a fait ce travail critique, on le trouve dans ses notes et ses appendices. Mais dans son récit même, il l'a dissimulé. Il l'indique en trois lignes au début de son chapitre XIV : « Ayant achevé l'examen des ouvrages issus de Sainte-Hélène, déterminé leur origine, leur mode de composition, leur valeur relative, je puis passer au second stade de cette étude ». Voilà ce qui était essentiel, et ce qui n'est pas assez apparent dans la thèse. Dans le détail, M. B. relève ce même défaut de réserve extrême, de crainte de s'expliquer. Par exemple, à propos de l'écrit de Napoléon sur Waterloo, deux versions furent publiées. La première par Gourgaud en 1818, la deuxième par O Meara en 1820. Or la publication de Gourgaud est-elle bien la première dictée de Napoléon? Gourgaud ne l'a-t-il pas tellement remaniée que l'ouvrage doive être considéré comme de lui? C'est ce que semblent indiquer et la préface de Gourgaud, dont M. G. n'a pas suffisamment tenu compte, et les lettres de Mme de Montholon en février, mars 1820. En tout cas, il y avait là un problème, et M. G. eût dû l'indiquer. Même discrétion excessive chez M. G. à propos de la discussion des fameuses lettres de Napoléon à Murat, à Bernadotte et à Louis publiées en additions au *Mémorial* de Las Cases. Ces lettres sont des faux. Lanfrey, M. Rocquain et le comte Murat les ont considérées comme telles, et lord Rosebery a pu écrire dans *la dernière phase :* « Ces faux forment une barre d'illégitimité qui couvrent le journal tout entier ». M. G. a fait une très importante découverte. Il a retrouvé la source de ces lettres. Elles ont été publiées dans la *Bibliothèque historique*, un des périodiques libéraux de la Restauration. La collection de la *Bibliothèque historique* a été envoyée à Sainte-Hélène, et Napoléon, en s'en servant dans ses dictées, a été peut-être le premier à les croire authentiques. En tout cas, ce n'est pas lui qui les a forgées, comme le dit Lanfrey, et la bonne foi de Las Cases ne saurait être mise en doute. Mais M. G. aurait pu pousser plus loin ses investigations. La *Bibliothèque historique* avait comme rédacteurs Arnaud, Étienne, qui sont les serviteurs de la légende napoléonienne. Elle a publié d'autres documents faux, par exemple des instructions de Joseph Bonaparte à un agent qu'il envoyait dans l'Amérique

espagnole pour y provoquer des soulèvements, instructions invraisemblables, puisqu'au moment où il les aurait rédigées, Joseph était roi d'Espagne, mais qui permettaient de faire de lui un défenseur des peuples. D'autres écrivains libéraux, mais plus critiques que les rédacteurs de la *Bibliothèque historique*, signalèrent le faux dans un autre périodique, intéressant pour la constitution de la légende napoléonienne : *la Revue encyclopédique* (en 1820). Tout n'est donc pas de Napoléon dans sa légende. Il n'eût pas été inutile de connaître cette fabrication de la légende napoléonienne, à Paris, à partir de 1815 et le contre-coup qu'elle a eu sur la littérature de Sainte-Hélène. Il est très remarquable par exemple, qu'à partir de 1818, Napoléon ne dit plus de mal de Talleyrand, le grand traître du règne, et cela à cause des renseignements qu'il reçoit de Paris. Sur O Meara, M. G. ne s'est peut-être pas montré assez méfiant. Il n'a pas dû cesser de servir à la fois Napoléon et l'Angleterre. Le médecin Antommarchi ne méritait peut-être pas le chapitre que M. G. lui a consacré. M. Bourgeois fait ensuite quelques critiques de détail. M. G. aurait pu indiquer davantage la préoccupation de Napoléon de défendre son génie militaire. En 1816, le général Rogniat dans ses *Considérations sur l'art de la guerre* montra les fautes commises par Napoléon à la bataille de Leipzig. Marbot lui répondit. Sa réfutation attira sur lui l'attention de Napoléon ; et c'est là l'origine de ce legs de cent mille francs du testament de Napoléon, au colonel Marbot, qu'il engage a continuer à écrire pour la défense de la gloire des armées françaises, et pour en confondre les calomniateurs et les apostats.

M. Debidour, après avoir rendu justice à l'importance des recherches, aux qualités de précision et de concision de M. G. estime qu'il a trop rétréci le mot légende. La légende napoléonienne est pour M. G. la déformation de ses intentions, de ses principes, des idées qui ont dirigé sa politique. Mais il laisse de côté l'interprétation que Napoléon a donnée des *faits* de son règne. Or, de 1815 à 1840, la légende napoléonienne a été surtout populaire, et s'est attachée à la personne et aux actes de Napoléon. La phase politique, celle où on s'est servi de ses idées, n'a commencé que vers 1840. La légende du petit Caporal, la préoccupation de Napoléon d'accaparer toute la gloire militaire de l'Empire, de dissimuler ses fautes militaires, la part qu'il fait à la trahison parmi les causes de sa chute, ses accusations contre la perfidie anglaise, contre son lent assassinat à Sainte Hélène, autant de parties de la légende dont M. G. aurait dû parler. M. Debidour indique que la légende napoléonienne s'est formée en France dès 1815, qu'il y avait, par conséquent une légende napoléonienne antérieure à la connaissance des écrits de Sainte-Hélène. Il discute avec G. la valeur des témoignages des auteurs de Mémoriaux.

M. Aulard déclare n'être pas édifié sur le dessein que s'est proposé M. G. M. G. a montré comment Napoléon à Sainte-Hélène a cherché à donner le change sur ses intentions, mais il n'a pas voulu parler de ses actes. Or Napoléon a contribué à former une légende sur ses actes, comme sur ses intentions. Il a donné à ses actes une couleur particulière, et c'est en cela que consiste la légende (par exemple l'idée que Napoléon n'avait qu'à se présenter pour vaincre, l'idée de Napoléon bon justicier, etc.). Le mot légende signifie déformation de la vérité. Or Napoléon a déformé la vérité, autant sur ce qu'il a fait que sur ce qu'il a voulu faire. D'autre part, si on considère les intentions de Napoléon à Sainte-

Hélène, et qu'on veuille apprécier leur caractère de légende, il faut les comparer avec ses intentions sous le Consulat et sous l'Empire. Si M. G. eût fait ce rapprochement, il se fût aperçu que Napoléon a commencé à travailler à sa légende bien avant Sainte-Hélène. Le *souper de Beaucaire*, c'est déjà de la légende. Au retour d'Egypte, la légende se développe. Peut-être à Sainte-Hélène, Napoléon a-t-il plus insisté sur son rôle comme défenseur des nationalités. Encore dans ses rapports avec la Pologne et l'Italie, et pendant les Cent jours, trouverait-on les éléments du Napoléon défenseur des nations. M. G. ne nous a donc pas donné ce que son titre annonçait : les origines de la légende napoléonienne. Un second sujet traité par M. G. a été la critique des écrits de Saint-Hélène. Mais M. A. trouve la critique de M. G. insuffisante. Il fallait d'abord établir quels étaient les écrits de la main de Napoléon, par exemple les notes sur les ouvrages de De Pradt et le Testament. C'eût été une base étroite mais solide. Ensuite, M. G. serait passé aux dictées et aurait recherché ce qui était sûrement de Napoléon dans les dictées. Il a apporté trop d'affirmations, pas assez de démonstrations. Pour les Mémoriaux, M. G. nous a dit que Gourgaud nous avait peint le véritable Napoléon, qui n'était pas celui de Las Cases ni celui de Montholon. Mais en même temps, il nous a averti que Gourgaud, dans son Journal, a dû jouer un rôle, qu'il s'est donné comme persécuté par Napoléon, hostile à Napoléon, pour obtenir des autorités anglaises la permission de revenir en Europe où Napoléon lui avait confié une mission. Cette observation est capitale et cependant M. G. ne la développe que dans un appendice. Mais alors, on n'est jamais sûr que pour justifier sa brouille aux yeux des Anglais, Gourgaud n'ait pas noirci l'Empereur, qu'il n'ait pas fait exprès de prononcer certaines paroles ou de les placer dans la bouche de Napoléon. En terminant, M. Aulard reconnaît les qualités d'historien de M. G. Elles apparaissent peut-être plus nettement dans les discussions critiques de ses appendices, que dans son livre même. Ses notes sont bonnes, bien rédigées. Il n'y a rien à reprendre à sa bibliographie. La grande critique de M. A. est, en somme, que M. G. n'a pas eu une idée bien nette de ce qu'il voulait faire. Il pouvait choisir la formation de la légende napoléonienne ou la littérature de Sainte-Hélène. Il a été indécis entre les deux sujets.

M. Gonnard a été proclamé docteur avec la mention très honorable. — P. Mu.

— Sur les dix-neuf thèses, soutenues le 28 janvier et jours suivants, à l'École des Chartes par les élèves de la promotion de 1907, trois seulement étaient consacrées à la période moderne. Elles ont été admises. Deux d'entre elles font partie de celles qui ont été signalées au Ministre de l'instruction publique ; elles paraissent devoir donner lieu à des publications très prochaines pour lesquelles leurs examinateurs les ont déclarées prêtes.

La première, de M. Gabriel de Mun (examinateurs MM. de Boislisle et E. Berger), a pour titre : *L'ambassade de Particelli d'Hémery en Piémont* (1636-1639). La seconde, de M. Claude Cochin (MM. de Boislisle et Dejean) : *Etude sur Henry Arnauld dans ses rapports avec le jansénisme, précédée d'une courte esquisse biographique.*

Quant à la troisième, présentée par M. Séverin Canal sur : *Les origines de l'Intendance de Bretagne (essai sur les relations de la Bretagne avec le pouvoir central)*,

elle n'a pu donner lieu à une véritable soutenance, l'un des examinateurs ayant été empêché par l'état matériel du manuscrit déposé d'en prendre connaissance et l'autre n'ayant présenté au candidat que de courtes observations.

— Martin GINOUVIER. *Un philanthrope inconnu du XVIII^e siècle. Piarron de Chamousset*. Paris, Dujarric, 1905. In-8, LX-282 p. — Piarron de Chamousset a été un des principaux philanthropes d'un siècle qui en a compté beaucoup. Ses vues doivent être, dans bien des cas, rapprochées de celles des économistes, des philosophes, et aussi de ces administrateurs et ministres réformateurs comme en vit plusieurs dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle. Il s'intéressa particulièrement à la santé et à l'hygiène publiques, aux hôpitaux civils et militaires, au commerce, à la circulation plus facile des choses. Il introduisit en France la petite poste, déjà connue à Londres, et ce projet réussit si bien que le roi transforma cette petite poste en monopole. Il signala, un des premiers, le mauvais état des hôpitaux, la mortalité énorme des hôpitaux de Paris, principalement de l'Hôtel-Dieu, et proposa des remèdes. Il aurait voulu créer pour les malades (malades actuels et malades éventuels) des compagnies d'assurances ; il aurait fondé aussi *la maison d'Association* où chaque assuré serait venu se guérir, en évitant les hôpitaux. Il démontra que ce qui manquait le plus dans les hôpitaux, ce n'étaient pas seulement les bons soins, mais la propreté et surtout l'air ; sa démonstration ne fut pas seulement théorique, mais pratique : la maison qu'il fonda à la barrière de Sèvres le prouva aussitôt. Il introduisit une foule d'améliorations dans les hôpitaux militaires. Il inventa des pâtes, sirops et tablettes d'orge et de bière, propres à la nourriture des malades. Il voulut donner aux Parisiens une eau pure, claire et surtout dépouillée de tous les germes de maladie et il installa des appareils en amont du confluent de la Marne. S'il ne réussit pas dans beaucoup de ses projets, ce fut à cause de la jalousie des uns et de l'indifférence des autres. Mais il reçut les applaudissements et les éloges des hommes compétents. M. Martin Ginouvier a voulu tirer de l'oubli ce grand homme de bien, et il l'a fait dans un livre un peu long, où les répétitions de l'introduction, des textes et des appendices sont vraiment trop fréquentes ; mais il a rendu par là un service à l'histoire des idées et des réformes sociales au XVIII^e siècle. — PH. S.

— Il est assez difficile de définir le but poursuivi par M. LANGLOIS en publiant récemment un petit volume sous le titre : *Le Musée de Chartres*, Chartres, Société archéologique d'Eure-et-Loir (1906); in-8 ; IV-72 p. (avec 28 gravures). Ce n'est ni une étude approfondie des collections, ni un catalogue critique de certaines séries d'objets exposés, mais une sorte de guide à l'usage du visiteur intelligent et curieux, un memento pour l'archéologue et le travailleur. Après un court résumé de l'histoire du Musée municipal — ouvert en 1834 et médiocrement installé en d'étroits locaux à l'Hôtel de Ville, — une bibliographie des catalogues (la 4^e édition date de 1893), une note sur le petit musée distinct de la Société archéologique, disposé dans un hôtel particulier depuis 1904, l'indication des principales rectifications apportées aux attributions du catalogue par divers critiques : MM. F. Benoît, de Mély, L. Gonse ; se trouve une série de listes, d'intérêt inégal : liste des portraits de personnages identifiés (p. 21-30) ; portraits non identifiés (p. 30-32); classification des œuvres par « sources d'inspiration » (p. 34-38) ; par origines

(p. 38 à 48), — ce sont là les plus importants renseignements fournis par l'auteur et l'on pourrait souhaiter quelquefois moins de sécheresse dans ces notes; — enfin, après un catalogue des artistes représentés dans les collections (p. 49-58), M. L. groupe tous les articles, travaux, qui ont été consacrés à des objets d'art du musée chartrain (p. 59 à 71). — M. L. est excellent bibliographe et il est difficile de signaler des lacunes dans ses dépouillements, cependant il n'a pas songé à faire de nouvelles recherches au sujet des quatre tapisseries qui ornent une salle de l'Hôtel de ville. Ces tentures ne datent pas du XVI^e^ siècle et ne sortent pas d'ateliers flamands comme il le dit p. 42-43. Elles proviennent du château de Rambouillet où elles étaient avant la Révolution et forment le complément d'une tenture des « Chasses de Maximilien », tissée à la Manufacture des Gobelins, d'après les cartons de B. Van Orley, vers 1723, dans l'atelier de Delacroix aux métiers de basse-lisse, et qui se trouve aujourd'hui presque entière au château de Chantilly, en provenance de la collection particulière du roi Louis-Philippe. Ces pièces furent exécutées pour le comte de Toulouse dont elles portent les armoiries. Le détail du travail est donné par M. Maurice Fenaille, au tome I^er^, p. 318-319, de son ouvrage définitif : *État général des tapisseries de la Manufacture des Gobelins*. — L'on pourrait également signaler quelques additions aux notes iconographiques ; ainsi il existe des répliques du portrait de Gobinet (reproduit p. 25) au musée Lécuyer à Saint-Quentin et au musée de Versailles et il convenait de citer le livre de M. Albert Vandal sur *les voyages du Marquis de Nointel* (Paris, 1900) [1] à propos du célèbre panorama d'Athènes au XVII^e^ siècle attribué, sans preuves, à Carrey. — G. Br.

ERRATUM AU NUMÉRO DU MOIS DE JANVIER

Dans le compte rendu de l'ouvrage de M. F. Masson :

Page 307, ligne 17, *au lieu de* : 1820, *lire* : 1810.

Les articles sur *la campagne de 1800 à l'armée des Grisons*, publiés dans la *Revue d'histoire rédigée à l'État-Major de l'armée*, analysés aux p. 318-319, ont été attribués par erreur, au *L^t^ Longy*; ils ont pour auteur M. *le L^t^ Henri Leplus*.

1. Cf. la *Revue*, t. II, p. 188.

CORRESPONDANCE

La Direction de la *Revue* a reçu de M. S. Charléty, professeur à l'Université de Lyon, la lettre suivante :

Lyon, le 22 janvier 1907.

Mon cher Directeur,

Je vous demande la permission de répondre aux critiques que M. Marion a faites (numéro de la *Revue* de décembre 1906) de mes *Documents relatifs à la vente des biens nationaux dans le département du Rhône*. Je les reprends dans l'ordre où elles sont formulées, qui est l'ordre même du Recueil : Inventaires, Ventes, Pièces annexes.

Inventaires. — 1° M. M. reproche aux déclarations des établissements ecclésiastiques de concorder mal avec les états fournis par les officiers municipaux : je n'y puis rien, et je déplore, comme M. M., ces contradictions ; mais elles ne me semblent ni « innombrables » ni toujours inexplicables[1] ; de plus, ces deux séries de documents se complètent souvent, l'une réparant les omissions de l'autre. Que déclarations et états soient mal faits, confus, je l'ai dit assez pour n'être pas obligé de le redire. Mais ni les négligences ni les contradictions de ces inventaires ne me font penser avec M. M. que j'aurais dû « écarter les chiffres contradictoires » et ceux « qui pèchent trop visiblement par confusion ou défaut d'attention ». J'aime mieux renseigner insuffisamment le lecteur que ne pas le renseigner du tout. — Parmi les infirmités de ces documents, M. M. relève celle qui résulte de l'habitude qu'ont les rédacteurs d'évaluer la fortune qu'ils inventorient, tantôt en capital, tantôt en revenu ; mais, puisque M. M. reconnaît que j'indique, quand il y a lieu, la confusion possible, pourquoi persiste-t-il à voir dans cette habitude une « cause regrettable de confusion » ? Même la « surprenante addition » où 28 articles dont un de 42.400 l. donnent un total de 11.088 l., n'est pas si surprenante, quand on constate que le chiffre de 42.400 l. est celui des créances de l'abbaye, évidemment évaluée en capital.

2° « A la différence des biens d'Église, dit M. M., pour lesquels M. Charléty franchit les limites du département (bien qu'il ait déclaré ne s'occuper que du département du Rhône tel qu'il fut créé en 1793), il n'est question [pour ce qui concerne les biens d'émigrés] que des états fournis par les municipalités ». Ainsi, M. M. s'étonne que je n'aie pas trouvé les chiffres de la fortune totale des émigrés, tout en regrettant que je l'aie donnée pour les établissements ecclésiastiques. Ne fût-ce que pour ne pas mettre M. M. dans l'obligation de me blâmer à la fois quand je lui donne et quand je lui refuse satisfaction, j'aurais encouru très volontiers le

1. M. M. s'étonne à tort, par exemple, que les officiers municipaux de la commune d'Oullins ne mentionnent pas les biens du collège situés sur leur territoire ; ces biens n'étaient pas encore nationalisés au moment de l'inventaire. Voir mon Recueil, p. 21.

reproche d'avoir franchi, dans le cas des émigrés comme dans l'autre, les limites du département. Mais je n'ai pas pu. J'aurais été très heureux de rencontrer aux archives du Rhône l'inventaire des biens des émigrés situés hors du Rhône ; mais il n'y en a pas ; les officiers municipaux qui les ont rédigés ne peuvent évidemment parler que des biens situés dans leur commune, et, s'ils mentionnent le reste, c'est très vaguement.

3° J'ai joint aux inventaires toutes les listes d'émigrés rédigées à des dates différentes que j'ai pu rencontrer. M. M. reconnaît que ces listes « touchent de très près à l'histoire des ventes » ; mais les juge quand même inutiles et encombrantes. Or, toutes ces listes, étant accompagnées de renseignements sur la valeur des biens, sont des inventaires. Une seule contient seulement des noms et des professions ; elle a deux pages (172 et 173) dans un volume qui en compte 722 : l'encombrement n'est pas grand. L'inutilité de ces listes n'est pas évidente non plus : elles permettent au moins de comparer le nombre des émigrés avec celui des biens vendus, et la comparaison qui fait ressortir, pour le Rhône, une grosse différence est, il me semble, instructive.

Ventes. — M. M. me reproche deux lacunes « de première importance » :

1° Je n'ai pas parlé de la valeur réelle des paiements effectués. — Qu'il me suffise de rappeler ce que j'ai dit (pp. 184 et 185) de l'impossibilité d'utiliser les papiers de l'enregistrement ; les sommiers des comptes sont si rares, si mutilés, si mal tenus qu'il n'y a pas lieu d'en faire état. J'ai donc dû (sauf le cas très rare où j'ai rencontré des quittances) m'abstenir de parler des paiements effectués et me contenter de résumer la législation des paiements.

2° Je n'ai pas donné les noms des acquéreurs successifs des biens nationaux. — Je croyais aussi m'être suffisamment expliqué sur ce point (p. 184 et 185). En réalité, j'ai donné tous les noms que j'ai pu atteindre. Mais j'ai commis en outre un délit d'opinion, en déclarant que « ce qui importe, c'est de connaître le premier adjudicataire, le premier acquéreur du bien national. Qu'il ait dû, dans la suite, céder son achat pour des raisons que nous ignorons et ignorerons probablement toujours, la chose est pour nous de faible intérêt ». Je conserve cette opinion, *bien que je n'en ai pas tenu compte dans ma recherche.* Il me semble encore que les vicissitudes d'un bien national, même jusqu'à la date de 1825 (c'est la date que fixe M. M. comme limite à notre curiosité légitime), ne seraient intéressantes que si nous savions les causes de la revente. Établir une relation entre les reventes et l'état de l'opinion ne serait possible que si les vendeurs et les acquéreurs nous avaient fait confidence de leur état d'esprit. Les archives du Rhône ne disent rien de cet état d'esprit.

Pièces annexes. — 1° M. M. s'étonne que je n'aie pas donné un document établissant que les acquéreurs ont été victimes de violences à Lyon pendant la réaction thermidorienne et le Directoire. — Je n'en ai rencontré ni aux archives départementales ni aux archives de la ville de Lyon. Que M. M. veuille bien croire à mes vifs regrets.

2° M. M. pense que le chiffre de l'indemnité donné à chaque émigré en vertu de la loi de 1825 est un « détail assez indifférent » ; c'est une opinion. Mais pourquoi me reprocher de n'avoir pas attiré l'attention sur ce fait qu'un seul émigré est

rentré en possession de sa maison avant 1825 ? Je l'ai dit, p. 629, ligne 19 et suiv., et M. M. reconnaît que je l'ai dit. Que fallait-il faire de plus ?

La fin de l'article de M. M. est réservée à mes « erreurs de détail » :

1° M. M. me demande où « j'ai pris que les biens des cures n'ont été vendus qu'après la séparation des Églises et de l'État ». Je ne l'ai « pris » nulle part, et je ne l'ai pas dit. Dans l'énumération des biens nationalisés (introd. p. XII) j'ai seulement nommé à part les biens des cures (vendus après la séparation, c'est-à-dire les demi-arpents laissés aux cures et réservés des premières ventes ainsi que les presbytères) pour les distinguer des biens ecclésiastiques vendus en premier lieu.

2° P. XVII. Je n'ai rencontré aucun indice qui me permît de penser que les baux ecclésiastiques n'étaient pas sincères. Rien ne m'autorisait donc à penser avec M. M. que ce fût une cause d'erreur dans les évaluations des biens du clergé.

3° P. 183. Si j'ai dit qu'à partir de vendémiaire an VII, la règle fut de payer en numéraire, c'est que l'article 6 de la loi du 26 vendémiaire an VII le dit. Quant à la loi du 27 brumaire an VII, dans laquelle M. M. voit l'inauguration d'un nouveau régime, elle ne règle pas le paiement des acquisitions faites conformément à la loi du 26 vendémiaire an VII, mais les acquisitions antérieures. J'ai dit tout cela dans la page 183, ligne 33 et suiv. ; car je n'ai pas, comme le croit M. M. « oublié » la loi du 27 brumaire : je la cite à la même page et à ce propos, ligne 41.

4° « Rien de plus faux » que ce que j'ai dit de la loi du 2 fructidor an V qui, « bien loin d'ordonner aucun paiement en mandats au cours, ne parle ni de mandats, ni de cours et cela pour bien des raisons, dont la première est que la loi du 16 pluviôse an V avait décrété qu'il ne serait plus publié de cours de mandats. » — L'article 2 de la loi du 2 fructidor ordonne le paiement des 5 premiers dixièmes conformément à la loi du 16 brumaire an V complétée bientôt par la loi du 16 pluviôse. Or, si cette loi de pluviôse dit en son article 2 qu'il ne sera plus publié de cours de mandats, elle déclare en son article 3 que jusqu'au 1er germinal, les mandats seront reçus dans les caisses publiques au cours du 10 pluviôse, et en son article 4, qu'après le 1er germinal, les mandats ne seront plus admis en paiement *que* pour les biens nationaux à vendre.

5° Je me suis suffisamment expliqué, p. 180 et 181, sur les lois des 12 et 27 prairial an III pour qu'il n'y ait pas d'équivoque. Si j'ai maintenu le titre « Ventes faites conformément à la loi du 12 prairial », c'est parce que les actes de ventes postérieurs à cette loi portent cette mention. Il importait de ne pas dérouter les travailleurs qui consultent les collections de ces actes.

M. M. affirme que mon travail a été « hâtivement fait ». Il se trompe encore : j'y ai consacré plusieurs années. On jugera du sacrifice que cet aveu, fait après l'article de M. M., coûte à mon amour-propre.

Croyez, mon cher Directeur, à mes meilleurs sentiments.

S. CHARLÉTY.

La direction de la *Revue* a communiqué cette lettre à M. Marion, dont elle a reçu la réponse suivante.

Monsieur le Directeur,

M. Charléty ne conteste ni n'explique les contradictions que j'ai signalées dans son livre : il ne conteste pas davantage avoir fait figurer, sans en prévenir le lecteur, dans un tableau de revenus, une valeur évaluée en capital : sont ce là des choses qui puissent inspirer grande confiance dans les Inventaires? Il est d'accord avec moi sur la pauvreté et le désordre de ces documents. Il pense que cependant il vaut encore mieux renseigner insuffisamment le lecteur que de ne pas le renseigner du tout : mais est-ce le renseigner, même insuffisamment, que de lui présenter des faits et des chiffres confus, douteux, contradictoires ? Je persiste à croire que pour tirer quelque chose d'utile des inventaires, il faut les examiner de près, les contrôler, quand cela est possible, les coordonner, parfois les sacrifier, surtout les chiffres, qui en sont la partie la plus suspecte.

Les points suivants ne présentant que peu d'intérêt, j'arrive tout de suite, dans la crainte d'être trop long, à la question des paiements, et je constate que là aussi, M. C. ne conteste pas l'importance de l'omission qu'il a faite en parlant des ventes, sans rien dire de la façon dont les paiements de ces ventes ont été, en réalité, effectués. Il se retranche derrière le misérable état des documents de l'enregistrement conservés aux Archives du Rhône. C'est possible, quoique j'aie pu constater moi-même ailleurs, que de documents de ce genre, fort en désordre et aussi fort mal conservés, il est possible cependant de tirer bien des renseignements utiles. Mais peu importe : ce qui est surtout regrettable, c'est que dans un recueil destiné à servir de modèle aux autres publications semblables, M. C. n'ait pas songé à indiquer l'importance de ce point de vue et à inviter ses successeurs à faire ce que l'insuffisance des documents ne lui permettait pas de réaliser lui-même. Traçant un cadre, il devait le faire complet.

Dans bien des cas, la transmission des biens nationaux a été exceptionnellement rapide et fréquente : j'ai dit et je maintiens, malgré les objections de M. C., que c'est là un des côtés les plus curieux de l'histoire des ventes : je persiste à regretter qu'il ne s'en soit que relativement peu occupé et surtout qu'il se soit exprimé de manière à détourner les futurs éditeurs de ce genre de recherches, plutôt qu'à les y pousser. M. C. sait parfaitement qu'il ne s'agit pas du tout de déterminer ici un état d'esprit, mais uniquement d'établir un fait, la stabilité ou l'instabilité des acquisitions de biens nationaux. Aux historiens ensuite il appartiendra, une fois le fait établi, d'en tirer les conclusions, qui leur paraîtront légitimes.

On ne peut que s'applaudir d'avoir amené M. C. à déclarer que les Archives du Rhône sont muettes sur les prétendus assassinats dont les acquéreurs de biens nationaux auraient été fréquemment victimes vers l'an IV et l'an V, ainsi que je le conjecturais. Ce fait est intéressant à noter, non seulement pour l'histoire des ventes, mais aussi pour l'histoire générale du Directoire. J'ai regretté qu'il ne nous communiquât pas tout de suite ce renseignement négatif mais précieux : mieux vaut tard que jamais.

M. C. pense qu'une seule ligne d'une seule note perdue dans un énorme volume de 722 pages, suffit, dans une publication-type, — n'oublions pas ce

point — pour attirer l'attention sur la grosse question du recouvrement par les émigrés d'une partie de leurs biens vendus. J'ai cru et je crois encore le contraire. La chose devait être mise en bonne place, et les documents en question signalés parmi les plus intéressants qui existent sur l'histoire des ventes. Et si vraiment il n'y a eu dans le Rhône qu'un seul exemple de recouvrement, le fait devait être signalé comme exceptionnel, car il l'est.

L'assertion de la p. XII sur les biens des cures, devient exacte dans le sens très restreint que M. C. lui assigne dans sa lettre. Mais rien dans sa p. XII, n'autorisait à penser que par les mots *biens des cures* il entendait une petite partie des biens des cures. Il aurait dû prévenir que le tout signifiait ici la partie.

M. C. se trompe de nouveau sur la loi du 27 brumaire an VII. Si une partie de cette loi règle le passé, une autre vise l'avenir et institue, pour la propriété bâtie, un mode de vente tout différent de celui de la loi du 26 vendémiaire précédent. Que M. C. veuille bien se reporter à l'art. 8 de la loi du 27 brumaire : « Le prix [des usines, maisons et bâtiments] ne pourra être payé qu'en bons de remboursement des deux tiers de la dette publique », et le concilier, s'il le peut, avec son assertion de la p. 183, absolument fausse et d'ailleurs contredite par lui-même pp. 482 et 483 : que désormais on ne paya plus rien en papier. — Un exemple. Si quelqu'un, croyant M. C. sur parole à la p. 183 plutôt qu'à la p. 482, s'imaginait que la vente nº 2898 du 11 ventôse an VII représente 2.802.000 francs en numéraire, il commettrait une lourde méprise : car au cours du jour des bons 2/3, 1, 15, c'est 33.223 francs qu'elle représente.

L'erreur de M. C. sur la loi du 2 fructidor an V, n'est pas moins réelle. Il a écrit p. 183, lignes 18 et 19 : « La loi du 2 fructidor an V ordonnait le paiement de la première moitié (de la mise à prix) en mandats au cours ». Or la loi du 2 fructidor an V, ordonne, art. 2, le paiement des cinq premiers dixièmes conformément à la loi du 16 brumaire an V, et cette loi stipulait le paiement de ces cinq premiers dixièmes en numéraire, ou en obligations payables en numéraire. La loi du 2 fructidor an V ne vise nullement celle du 16 pluviôse.

On pouvait supposer que des considérations d'ordre administratif ou budgétaire, que la nécessité de faire paraître dans un délai donné ce premier volume d'une collection, avaient pu en hâter l'achèvement, et expliquer par là, certaines traces de ce que je croyais être de la précipitation. Il paraît qu'il n'en est rien, et qu'il y a là le travail de plusieurs années. Tant pis. Car alors il est d'autant plus fâcheux que M. C. n'ait pas pris le temps, dans ces quelques années, de mettre plus d'ordre dans sa première partie et, en général, de rendre son volume plus digne de servir de modèle aux futures publications semblables.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

M. MARION.

La Direction de la *Revue* a reçu, d'autre part, la lettre suivante:

St-Omer, 6 février 1907.

Monsieur le Directeur,

Je lis aujourd'hui seulement le compte rendu de mon petit livre sur *Lamennais et V. Hugo* (Nº de décembre 1906 de la *Revue d'histoire moderne*, p. 234). Voudriez-

vous m'autoriser à satisfaire la curiosité de M. Jules Marsan ? Je n'attends pas moins de votre impartiale obligeance Les publicistes de génie qui s'inspirent aujourd'hui de la philosophie des Bonald, de Maistre et Lamennais sont MM. Brunetière, Paul Bourget, Maurice Barrès ; j'allongerais sans difficulté la liste et, qui sait ? j'y ferais peut-être entrer jusqu'à M. Maurras, si je ne craignais de me prêter trop longtemps à un jeu trop facile. Que si l'on préfère *talent* à *génie* j'accepterai volontiers la substitution ; aussi bien n'est-ce qu'une question de temps.

Mais pourquoi votre pénétrant collaborateur, qui devine si difficilement les noms, invente-t-il si aisément les idées ? car il a cru en trouver une singulière dans mon petit livre, qui assurément n'y est pas : ne me fait-il pas dire qu'après les *Odes*, les *Nouvelles Odes* et les *Ballades*, V. Hugo s'est écarté de la bonne voie, qu'en 1828 commence la décadence d'un génie désormais perdu ! J'ai parlé de décadence morale ; quant à la décadence du génie de V. Hugo en 1828, je n'en ai point dit mot, ne l'ayant certes pas constatée. J'ai voulu faire comprendre que les qualités plastiques de l'imagination chez V. Hugo auraient trouvé dans la foi catholique l'aliment le plus propre à les nourrir, et son intelligence la règle qui eût modéré les écarts... philosophiques, de ce qu'il a pris pour de la pensée : j'entends cet insupportable verbiage métaphysique que l'on convient assez généralement de déplorer. Je n'ai pas dit autre chose, et il est de toute évidence que la *Légende des Siècles* est incomparablement supérieure aux *Odes*.

Je regrette d'avoir si totalement échoué auprès de M. Jules Marsan ; à vrai dire, je m'en console un peu en voyant ce qu'il a compris. Je crains qu'il n'ait été trop préoccupé de ce qu'il appelle mes « convictions ardentes » : les siennes me paraissent plus dangereuses pour sa liberté d'esprit. J'aime à croire, que sans cette prévention, il se serait fait scrupule de m'opposer l'argument trop facile qui consiste à attribuer dans les *Préfaces* de V. Hugo les déclarations sur la *spiritualité* de la poésie, sur son *utilité sociale*, sur *la vérité dans l'art*, à la manière de penser du temps ; c'est là une nouvelle qualité occulte que je voudrais bien voir bannir de l'histoire ; et la « monnaie courante » m'intéresse assez peu, si j'ignore où et quand elle a été frappée. Car il y a bien des monnaies différentes en circulation à la même époque. — M. Marsan et moi n'en sommes-nous pas deux exemples ? — et quand un écrivain en choisit une plutôt qu'une autre, il n'est pas sans intérêt d'en découvrir les raisons. Les miennes sont-elles mauvaises ? Peut-être. Encore faudrait-il le montrer.

Permettez-moi de faire appel à l'habituelle impartialité de la *Revue d'histoire moderne* pour obtenir l'insertion de cette lettre, et veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués,

C. MARÉCHAL,
Professeur agrégé de Philosophie
au Lycée de Saint-Omer.

La Direction de la *Revue* ayant communiqué cette lettre à M. J. Marsan, a reçu la réponse suivante :

Il me semble inutile d'engager avec M. Maréchal une polémique que ne justifierait en aucune façon l'importance de sa brochure. F. Brunetière et M. Barrès

sont-ils des *publicistes de génie* ou des *publicistes de talent* ? M. Maréchal m'excusera de ne pas discuter avec lui cette grave question ; je les admire autant qu'il peut le faire, pour des raisons différentes ; mais, si j'avais à les désigner, je chercherais un autre mot.

Je ne m'arrêterai pas davantage au développement connu sur « l'insupportable verbiage métaphysique » de Hugo, et sur la pauvreté de sa pensée. Ce fut un paradoxe à la mode, — il y a quelque vingt ans... Mais M. Maréchal, à son tour, me pose une question. J'ai dit que ces discussions sur la *vérité*, la *spiritualité*, l'*utilité* de la poésie se trouvent un peu partout dans les polémiques de ce temps. M. Maréchal demande des références. Je lui citerai donc Mme de Staël (*Allemagne*, II, 11 ; III, 9, etc.), Saint-Simon (*Lettre d'un habitant de Genève...*), le chap. XI de l'*Anti-romantique* de Saint-Chamand, les deux premiers volumes de la correspondance de Lamartine ; je le renverrai aux pages 62 et 63 de sa brochure, en le priant seulement de ne pas oublier Barante et Stendhal parmi les défenseurs de cette formule : *la littérature expression de la société*.

En somme, dans sa réplique, un seul mot me toucherait : c'est le reproche d'avoir dénaturé la pensée de l'auteur. « J'ai parlé de décadence morale, proteste M. Maréchal ; quant à la décadence du génie de V. Hugo en 1828, je n'en ai pas dit un mot... » Il me semblait que, pour M. Maréchal, ces choses étaient solidaires. Je lui ferai remarquer d'ailleurs que j'ai cité sa phrase textuellement. J'ai même poussé le scrupule jusqu'à y respecter une faute de français.

JULES MARSAN.

LIVRES NOUVEAUX

Histoire politique intérieure. — *Dr M. Billard*. Les tombeaux des rois sous la Terreur. Paris, Perrin, 3. 50. — Mémoires de la Comtesse de Boigne, née d'Osmond, publiés par Ch. Nicoullaud. T. Ier. 1781-1814. Paris, Plon-Nourrit, 7. 50. — *Ed. Bonnal*. Les royalistes contre l'armée (1815-1820). Paris, Chapelot, 2 vol. 12. 00. — *P. Delaunay*. La Mayenne révolutionnaire. Notices et documents. Laval, Vve Goupil. — *H. Labroue*. Le conventionnel Pinet. Paris, Alcan, 3. 00. — *K. Frhr. von Levetzow*. Louise Michel (La Vierge rouge). Eine Charakterskizze. Leipzig, Rothbarth, 1 mk. 50. — Les massacres de Septembre. La Force. L'abbaye. Le couvent des Carmes. (Mémoires et récits). Le dossier des massacreurs. Mémoires et souvenirs sur la Révolution et l'Empire, publiés par G. Lenôtre. Paris, Perrin, 3. 50. — *Cal Mathieu*. L'ancien régime en Lorraine et Barrois (1698-1789). Nouvelle édition revue. Paris, Champion, 7. 50. — *G. Picot*. Notices

historiques (J. Simon, duc d'Aumale, Barthélemy-Saint-Hilaire, H. Passy, Cte de Montalivet, L. Say, Ch. Renouard, P. Janet, Gladstone, Th. Roussel, A. Cochin). Paris, Hachette, 2 vol. 15.00. — *A. Regnault*. La France sous le second Empire (1852-1870). Paris, Messein, 3.50. — *G. Renard*. La République de 1848. Notes et références. Paris, Cornély, 1.00. — *M. Tourneux*. Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution. T. IV. Documents biographiques. Additions et corrections. Paris, Champion, 10.00.

Histoire diplomatique. — *J. Bainville*. Bismarck et la France, d'après les mémoires du prince de Hohenlohe. Paris, Nouvelle librairie nationale, 3.50. — *Em. Bourgeois et E. Clermont*. Rome et Napoléon III (1849-1870). Paris, Colin, 7.50. — *H. Jacobi*. Grossherzog Friedrich von Baden in Versailles. Leipzig, Grunow, 1 mk. 50. [Extr. des « Grenzboten »].

Histoire militaire. — *J. H. Anderson*. Peninsular war. March 1, 1811, to the close of the war in 1814. London, Rees, 3 sh. 6 d. — Mémoires du Gal Bennigsen avec introduction et notes du Cne Cazalas. (Campagne de 1806-07). Paris, Charles-Levauzelle, 2 vol. 20.00. — *Oberstlt W. von Bremen*. Die Tage von Regensburg, 10. bis 23. IV. 1809. Berlin, Mittler, 1 mk. [Extr. du « Militär Wochenblatt, Beihafk ».] — *C. Frhr. von der Goltz*. Von Jena bis Pr. Eylau. Des alten preussischen Heeres Schmach und Ehrenrettung. Berlin, Mittler, 4 mk. — Gravelotte und Mars-la-Tour. Eine Wanderung über die Gefechtsfelder des 16. und 18. VIII. 1870. Von *L. P.* Wien, Geidel, 1 mk. 20. — *M. Le Page*. Une gloire de Quimperlé. Le général Hervo (1766-1809). Quimperlé, Beaufrère. — *Gen. Kons. H. Mappes*. Frankfurter Kriegsgefährten 1870-1871. Frankfurt a M., Knauer, 6 mk. 50. — Dr *A. Mony*. Notes d'ambulance (août 1870-février 1871). Paris, Plon-Nourrit, 3.50. — Dr *Chr. Rogge*. Kulturbilder aus dem deutsch-französischen Krieg 1870-1871. Nach eigenen Erlebwissen im Infanterie-Regimen Nr. 27. Berlin, Schwettschke, 2 mk. 50.

Histoire religieuse. — *J. Buche*. L'abbé Camille Rambaud de Lyon, sa vie, ses œuvres sociales. Paris, Fischbacher, 4.00. — *Abbé E. Jarossay*. Une âme d'apôtre. Vie de Mgr Foucard, évêque de Zéla. Orléans, Séjourné. — Lettres de direction de P. L. de la Cie de Jésus (1869-1890). Paris, Bodin, 3.00. — *M. Masson*. Fénelon et Madame Guyon. Documents nouveaux et inédits. Paris, Hachette, 3.50. — *F. Strowski*. Histoire du sentiment religieux en France au XVIIe siècle. Pascal et son temps. Ire partie. De Montaigne à Pascal. Paris, Plon-Nourrit, 3.50.

Histoire économique et sociale. Histoire coloniale. — *A. Gallot*. L'enseignement primaire à la fin de l'ancien régime et pendant la Révolution. Rennes, Malbrand. — *E. Le Senne*. Frédéric Bastiat et l'extension du rôle de l'État. Paris, Giard et Brière. — *P. Louis*. Histoire du mouvement syndical en France (1789-1906). Paris, Alcan, 3.50. — Musée rétrospectif de la classe 98 (brosserie, maroquinerie, tabletterie) à l'Exposition universelle de 1900. Saint-Cloud, Imp. Belin.

Histoire littéraire. Histoire de l'art. Histoire des sciences. — Charles Baudelaire. Étude de Eug. Crépet remise à jour par Jacques Crépet et « Baudelairiana » par Asselineau. Paris, Messien, 3.50. — *A. Cassagne*. La théorie de l'art pour l'art en France chez les derniers romantiques et les premiers réalistes. Paris, Hachette, 7.50. — *A. Cassagne*. Versification et métrique de Ch. Baudelaire. Paris, Hachette, 3.50. — *Gauthier Ferrières*. Gérard de Nerval, la vie et l'œuvre (1808-1855). Paris, Lemerre, 3.50. — *J. Guiffrey et P. Marcel*.

Inventaire général des dessins du Musée du Louvre et du Musée de Versailles. École française. T. Ier. Paris, Librairie centrale d'art et d'architecture, 25.00 — *Fréd. Lachèvre.* Les satires de Boileau commentées par lui-même, reproduction du commentaire inédit de Pierre Le Verrier. Paris, Champion, 20. 00. — *P. Lasserre.* Le romantisme français. Essai sur la révolution dans les sentiments et dans les idées au XIXe siècle. Paris, Mercure de France, 7.50. — *H. Lecomte.* Histoire des théâtres de Paris. Le théâtre des Nouveautés. Paris, Daragon, 8. 00. — Le mobilier Louis XVI au Louvre, documents recueillis et publiés par E. et W. Hessling (36 pl.). Berlin et Paris, 50. 00. — Le Musée d'art. L'art en France et en Europe au XIXe siècle. Paris, Larousse, 28.00. — Les registres de l'Académie française (1672-1793). Tome IV. Documents et tables. Paris, Didot, 12. 00. — Livret de l'Exposition de la Jeunesse chez le peintre-expert J.-B. Lebrun en 1791. Avant-propos par M. Furcy-Raynaud. Paris, Schemit. — *H. Maréchal.* Paris, souvenirs d'un musicien (1850-1870). Paris, Hachette, 3. 50. — *F. Martin-Sabon.* Promenade artistique en Seine-et-Oise. Monuments et objets d'art du département. (Conférence). Paris, Picard. — *L. A. Molien.* L'œuvre de Chateaubriand. Pages choisies. Tours, Cattier. — *Ed. Soyez.* Le Puy Notre-Dame, ancienne confrérie amiénoise. Amiens, Yvert et Tellier. — *G. Vicaire.* José-Maria de Heredia, sa bibliographie. Paris, Leclerc.

Histoire locale et généalogique. — *C. Vallaux.* La Basse-Bretagne. Étude de géographie humaine. Paris, Cornély, 7.50. — *M. Bérard.* Le château de La Jonchère. Notice historique. Paris, Bonvalot-Jouve. — *P. de Jovence.* Notes historiques et statistiques sur Louvigné-du-Désert, Saint-Hilaire-du-Harcouët. Imp. Levannier. — *A. Callet.* Le vieux Paris universitaire. Paris, Delagrave, 5. 00. — *C. Vallaux.* Penmarch aux XVIe et XVIIe siècles. Paris, Cornély, 1. 50. — *Abbé J.-J. Moret.* Histoire de Saint-Menoux. Moulins, Crépin-Leblond, 12. 00. — Note et documents concernant la famille Cerfberr, recueillis par un de ses membres. 3e partie. Paris, Plon-Nourrit. — *C. d'Achon.* Les seigneurs de Courceriers, de Courceriers-de-Villeprouvée, du Bellay-du-Plessis-Chastillon et du Bois. Laval, Ve Goupil. — *F. Denis.* Christian Garnier (1872-1898). Paris, Hachette, 3. 00.

La question des Subsistances et du Commerce des grains en France au XVIII^e siècle.

TRAVAUX, SOURCES ET QUESTIONS A TRAITER

Pour retracer l'histoire complète des denrées alimentaires au XVIII^e siècle, il faudrait étudier les cidres, les vins, production essentielle de la Bourgogne, de la Guyenne et du Languedoc, la viande, le poisson frais ou séché, les légumes, les fruits, notamment la châtaigne, objet important de consommation dans quelques provinces du centre, les fromages, les beurres, dont la Bretagne et la Normandie faisaient déjà un commerce actif. Mais au XVIII^e siècle, le pain tient une place presque exclusive dans l'alimentation ouvrière et paysanne, c'est-à-dire dans l'alimentation du plus grand nombre. Le problème des subsistances est avant tout le problème du pain. La question des subsistances et la question du commerce des grains ne sont en réalité qu'une même question ; elles sont si intimement liées qu'on ne peut faire l'histoire des subsistances sans faire celle du commerce des céréales et réciproquement.

L'importance de cette question est évidente. Aucune n'a davantage passionné les esprits et préoccupé le gouvernement. Elle ne date pas seulement du milieu du XVIII^e siècle, comme pourraient le faire croire les livres et les polémiques qu'elle suscita à partir de 1750; elle était posée depuis longtemps. Qu'on ouvre le *Traité de la Police* de Delamare, le *Détail de la France* [1] et le *Traité de la nature, culture et commerce des grains* de Boisguillebert, les *Mémoires présentés au roi par M. de Belesbat* [2], la correspondance du secrétaire d'État de la maison du roi (Arch. Nat., série O), la *Correspondance des contrôleurs généraux* de M. de Boislisle, et surtout le

1. Publié pour la première fois en 1695.

2. Bibl. nat., fonds français, n° 1205. Voy. notamment le « Projet pour soutenir la guerre avec les revenus ordinaires du roi (postérieur à 1694) et « Mémoire sur l'état présent de la France », 1699.

fonds G7 des Archives nationales, à la première partie duquel (papiers des intendances et correspondance des autorités locales avec le Contrôle général) M. de Boislisle n'a fait que des emprunts trop espacés et dont la seconde partie (commerce en général de 1683 à 1715) n'a pas encore été utilisée au point de vue des subsistances ; et l'on verra apparaître à chaque page ce souci d'assurer l'approvisionnement du pays ; sans cesse l'administration s'inquiète des récoltes, des semailles, des réserves de grains ; sans cesse elle se renseigne sur le cours des denrées et des céréales [1]. Ce qui est vrai, c'est qu'au XVIIIe siècle, la préoccupation des subsistances devient plus générale, plus dominante. Jusqu'alors, les procédés et la politique du gouvernement ont échappé au public ou celui-ci n'a pas encore osé les discuter et les juger [2]. Au XVIIIe siècle et surtout dans la seconde moitié du siècle, de nombreux écrivains au contraire abordent le problème que de terribles disettes imposent à l'attention publique, en saisissent l'opinion naissante, en cherchent la solution. Leurs ouvrages contribuent à discréditer l'administration de l'ancien régime, habituent le public à la critique des institutions. La question ne devient pas seulement la grande question économique du siècle, elle devient aussi une question politique.

D'autre part, sa connaissance est indispensable pour bien comprendre la législation économique de la Révolution que les circonstances obligeront à reprendre et à exagérer les procédés de l'ancien régime. C'est en effet dans la réglementation du XVIIIe siècle qu'il faut chercher l'origine du maximum.

I. État des travaux.

Si l'histoire du commerce des grains au XVIIIe siècle est une des plus

1. A cet égard on peut aussi consulter : Moreau de Jonnès, *État économique et social de la France depuis Henri IV jusqu'à Louis XIV, 1589 à 1715* (Paris, Reinwald, 1867, in-8), de Calonne, *L'alimentation de la ville d'Amiens au XVe siècle* (*Mém. de la Soc. des Antiquaires de Picardie*, 1880, t. 26) ; P. Boissonnade, *Production et commerce des céréales, vins... en Languedoc* [seconde moitié du XVIIe siècle] (*Annales du Midi*, 1905, t. XVII) ; F. Bournon, *La misère dans le Blésois en 1662* (Blois, 1882, in-8) ; F. Delage, *La disette à Limoges au XVIe siècle* (Limoges, Ducourtieux et Goud, 1905, in-8) ; *Six lettres de Mgr de Francheville, évêque de Périgueux, au contrôleur général de Pontchartrain, de 1695 à 1699* (*Bull. de la Soc. hist. et arch. du Périgord*, mai 1904) ; Barrière-Flavy, *Note relative aux dépenses faites à l'occasion de la tenue de l'Assemblée de l'assiette du diocèse de Toulouse à Montgiscard en 1623* (*Bull. de la Soc. arch. du midi de la France*, 1904, n° 32) ; Tierny et Couaix, *Journal de Sentex, archer du vice-sénéchal d'Auch, 1640-1665*, Auch, 1904, in-8 ; Meaux, *Note sur le cours des céréales en Forez, de 1636 à 1698* (*Bull. de la Soc. Diana*, 1899-1900, t. 11) ; Dr L. Couyba, *La misère en Agenais de 1600 à 1629 et la grande famine de 1630-1631* (Paris, 1902, in-8) ; Jadart, *Mauvaises années de la fin du XVIIe siècle* (*Rev. Ardennaise*, t. IX, 1902).

2. Il n'y a guère que Boisguillebert et Belesbat qui aient critiqué la politique royale.

intéressantes, elle est aussi une des plus complexes. On ne saurait trop remarquer que ce commerce variait avec la prospérité agricole et l'activité commerciale de chaque province. Si l'on en croit un mémoire de la fin du siècle, sur 32 provinces, 10 produisaient plus qu'elles ne consommaient, 10 suffisaient à peu près à leur subsistance, et 12 ne récoltaient presque pas de céréales [1]. Le problème des subsistances ne se posait évidemment pas de la même façon dans chacune de ces trois catégories de provinces ; d'autre part, dans les provinces d'une même catégorie il se posait encore différemment. Indépendamment de la production respective des régions, il faut en effet tenir compte de leur position géographique, de leurs facilités de communications et de leur état social. La classe des consommateurs était plus ou moins nombreuse, plus ou moins pauvre selon les provinces ; celle des producteurs, plus ou moins puissante, pouvait plus ou moins fréquemment obtenir la liberté d'exporter. Selon qu'elles étaient continentales ou maritimes, selon le développement de leurs routes et l'état de leurs voies navigables, l'approvisionnement des provinces était plus ou moins commode, leurs transactions plus ou moins suivies. Le problème des subsistances est donc avant tout un problème local, ou, comme l'a très bien vu M. Hauser [2], une collection de problèmes provinciaux. On ne pourra l'envisager autrement si l'on veut en retracer l'histoire précise.

Cependant, si paradoxal que cela puisse paraître, avant toute monographie régionale, on a tenté sur cette question des travaux d'ensemble. Elle a été traitée dès 1864 par Louandre, *De l'alimentation publique sous l'ancienne monarchie française* (Paris, in-8) ; en 1885, par Biollay, *Etudes économiques sur le XVIII[e] siècle, le Pacte de famine, l'administration du Commerce* (Paris, in-8) ; en 1887, par Bord, *Histoire du blé en France. Le Pacte de famine, histoire et légende* (Paris, in-8) ; en 1894, a paru la traduction française du livre d'Afanassiev sur le *Commerce des céréales en France au XVIII[e] siècle* (trad. P. Boyer, Paris, 1894, in-8). Sans doute, certains ouvrages comme ceux d'Hanauer [3] sur l'Alsace, de Monin sur le Languedoc, de Flo-

1. Arch. nat., F[10] 226, « Observations sur les subsistances générales et les moyens d'y remédier, à partir de 1770 jusqu'en 1789 », par Raymond Le Bon.

2. Dans un Avant-Propos à l'étude de M. Girod sur *Les subsistances en Bourgogne et particulièrement à Dijon à la fin du XVIII[e] siècle, 1774-1789* (*Rev. Bourguignonne*, 1906, t. 16, n° 4).

3. Hanauer, *Études économiques sur l'Alsace ancienne et moderne* (Paris et Strasbourg, 2 vol. in-8, 1876-1878) ; Monin, *Essai sur l'histoire administrative du Languedoc pendant l'intendance de Basville, 1685-1719* (Paris, 1884, in-8) ; Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie*, t. VI et VII (Rouen, 1842, in-8) ; Marchand, *Étude sur l'administration de Lebret, intendant de Provence* (Paris, 1889, in-8) ; Duval, *Les intendants d'Alençon au XVIII[e] siècle et les mémoires de J.-B. Pomereu* (Alençon, 1841, in-4) ; Caffiaux, *Étude sur le régime économique, finan-*

quet sur le Parlement de Normandie, de Marchand sur la Provence, de Duval sur la généralité d'Alençon, de Caffiaux sur le Hainaut, de Dumas sur la généralité de Tours, de Des Cilleuls sur les céréales, de Galley sur l'élection de Saint-Étienne, de Pocquet sur les origines de la Révolution en Bretagne, de Mathieu sur la Lorraine et le Barrois, de Thomas sur la Bourgogne, de Boyer de Sainte-Suzanne sur la généralité d'Amiens ont touché à l'histoire des subsistances et du commerce des grains, mais c'est depuis 1900 seulement que des monographies ont été entreprises sur cette question : celles de C. Bloch, « Le commerce des grains dans la généralité d'Orléans (1768) », dans ses *Etudes sur l'histoire économique de la France, 1760-1789* (Paris, 1900, in-8), de Girod, *Les Subsistances en Bourgogne et particulièrement à Dijon à la fin du XVIII^e siècle, 1774-1789* (*Rev. Bourguignonne*, t. 16, 1906, n° 4), de J. Letaconnoux, *Les Subsistances et le commerce des grains en Bretagne au XVIII^e siècle* [1]. Encore cette dernière seule est-elle consacrée à une province entière pendant tout le XVIII^e siècle, l'étude de Bloch ne s'appliquant qu'aux environs de 1768, celle de Girod se limitant à la fin de l'Ancien Régime et à la ville de Dijon surtout [2]. Les études sur les subsistances et le commerce des grains dans une ville déterminée sont plus rares encore et tout aussi récentes : celle d'Afanassiev sur le commerce des céréales entre Marseille et le Levant n'est pas terminée ou n'a pas été publiée ; Bordeaux seul en a provoqué d'importantes comme les articles de Céleste sur *Nicolas Beaujon*, relatifs au commerce des grains entre 1718 et 1785 (*Revue philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest*, 1902), de Bencazar sur *la question du pain sous l'ancien régime et la Révolution* (*R. écon. Bordeaux*, mars 1904 à mars 1905) et les *Règles économiques de l'administration d'Aubert de Tourny, intendant de Bordeaux* (Paris, 1904, in-8), de Brutails *sur la statistique du prix du blé à Bordeaux du XVI^e au XX^e siècle* (*Revue philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest*, 1904). Enfin parmi

cier et industriel du Hainaut depuis son incorporation à la France (Paris, 1873, in-8) ; Dumas, *La généralité de Tours au XVIII^e siècle. Administration de l'intendant du Cluzel, 1766-1783* (Paris, 1894, in-8) ; des Cilleuls, *Enquêtes sur les céréales au XVIII^e siècle* (*Rev. générale d'administration*, 1897, t. 3) ; Galley, *L'élection de Saint-Étienne à la fin de l'ancien régime* (Saint-Étienne, 1903, in-8) ; B. Pocquet, *Les origines de la Révolution en Bretagne*, t. II (Paris, 1885, in-8) ; Mathieu, *L'Ancien Régime dans la province de Lorraine et Barrois*, 1698-1789 (Nancy, 1879, in-8) ; Thomas, *Une province sous Louis XIV. Situation politique et administrative de la Bourgogne de 1661 à 1715* (Paris, 1844, in-8) ; Boyer de Sainte-Suzanne, *Les intendants de la généralité d'Amiens* (Paris, 1865, in-8).

1. Cette étude sera publiée dans les travaux juridiques et économiques de l'Université de Rennes ; les conclusions en ont été données dans les *Annales de Bretagne* de janvier 1905.

2. Un élève de l'École des Chartes achève en ce moment une étude sur les subsistances en Normandie. Cette étude se borne également à la fin du XVIII^e siècle.

les fréquentes disettes du XVIII[e] siècle, quelques-unes ont été décrites, le *Grand hiver et la disette de 1709*, par A. de Boislisle (*Revue des questions historiques*, 1903, t. 73 et 74), L'*hiver de 1709 en Bourgogne*, par Garnier (*An. départemental de la Côte-d'Or*, 1901), la *disette de 1747-1748* dans le Bordelais, par Bencazar (*Rev. philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest*, 1904), *La famine en Guyenne, 1747-1748* par Marion (*Revue historique*, juillet-août 1891), L'*hiver de 1789 à Beauvoir-sur-Mer* (*Rev. des provinces de l'Ouest*, t. 6, 1858-1859), *La disette à Mongeron et aux environs à la fin de l'ancien régime et pendant les premières années de la Révolution*, par Gatinot (*Bull. de la Soc. hist. et arch. de Corbeil, d'Etampes et d'Hurepoix*, 1902), *La disette de 1769 à Lons-le-Saunier*, par Monst (Lons-le-Saunier, 1897, in-8). En dehors de ces monographies et de ces études, on ne peut signaler que quelques livres ou articles sur la question générale ou sur des points de détail, la plupart d'ailleurs très récents [1].

Aussi la question est-elle encore à traiter. Afanassiev a pu écrire le meilleur des travaux d'ensemble que nous possédions, il est loin d'avoir fait un travail complet et définitif. Tout d'abord sa documentation est insuffisante. Sans parler des Archives départementales et communales qu'il n'a pas explorées ou dont il n'a consulté que les inventaires sommaires, il n'a guère utilisé : aux Archives nationales, que quatre cartons de la série AD XI et de rares pièces des séries G[7] et F[11] ; à la Bibliothèque nationale, que le fonds Joly de Fleury. Si parmi les ouvrages

1. Par exemple : Mantellier, *Mémoire sur les variations des principales denrées et marchandises à Orléans*, du XIV[e] au XVIII[e] siècle (Orléans, 1862, in-8) ; R. Triger, *Observations agricoles et météorologiques sur les années remarquables de 1544 à 1789* (*Province du Maine*, 1881) ; Privas de Vaechalde, *Les mercuriales du Vivarais du XVI[e] au XIX[e] siècle* (Paris, 1874, in-8) ; Lefort, *Salaires et revenus dans la généralité de Rouen au XVIII[e] siècle* (1886, in-8) ; Lecomte, *La question des subsistances en Brie et en Gâtinais en 1788-1795* (*Almanach de Seine-et-Marne*, 1903 et 1904) ; Thoison, *La moisson, de 1755 à 1770* (*Almanach de Seine-et-Marne*, 1903) ; Wallon, *Correspondance de Turgot, contrôleur général, avec la Chambre de commerce de Normandie, 1774-1775* (*Trav. de l'Acad. de Rouen*, 1900-1901, parus en 1902) ; *Lettre de Turgot, intendant de Limoges, à Esmengart, intendant de Bordeaux*, 14 décembre 1773, communiquée par M. Marion (*Archives de la Gironde*, 1901, t. 36) ; *Lettre de François Godefroy à Haillet de la Couronne, 1775* sur la guerre des farines (*Bull. de la Soc. d'hist. de Normandie*, 1902, t. 9) ; Delignières, *Pièce de 1723, relativement à la vente des grains sur le marché d'Abbeville* (*Bull. de la Soc. d'Abbeville*, 1900-1902, t. 5) ; Chambois, *Émeute populaire à Laval relativement à la cherté des grains, 1725* (*Province du Maine*, 1902, t. X) ; *Création par Malisset d'un moulin économique à Châtillon-sur-Loing en 1776* (communication de C. Bloch, résumée par A. des Cilleuls dans *Bull. du Com. des trav. hist., sciences éc. et soc., Séances et rapports*, 1899, paru en 1900) ; V. Pelsy, *Histoire de la meunerie lorraine* (*Mém. de l'Acad. de Metz*, 1896-1897, parus en 1899, 3[e] série, t. 78) ; Join-Lambert, *L'organisation de la boulangerie en France* (Paris, 1900, in-8) ; Berger, *De l'enchérissement des denrées dans le Cambrésis depuis 1500 jusqu'à nos jours* (*Mém. de la Soc. d'Émul. de Cambrai*, t. 55, 1901) ; Forot, *Le pain à Tulle au XVIII[e] siècle*, document (*Bull. du Musée du Bas-Limousin*, t. II, 1901) ; E. Darenne, *Histoire des métiers de l'alimentation* (Meulan, 1904, in-8).

imprimés au XVIIIe siècle pour ou contre la liberté du commerce des grains, il a lu les plus connus, il a ignoré ou négligé de nombreux mémoires ou brochures, dont les auteurs, pour avoir eu moins de notoriété, n'en ont pas moins émis des idées intéressantes et reproduit des faits précis, parfois dès la première moitié du siècle. D'autre part — et il ne pourra en être autrement tant que nous n'aurons pas de nombreuses monographies provinciales — il n'a retracé en somme que l'histoire administrative des subsistances, que la politique générale de l'ancien régime en matière de commerce des grains. Des questions capitales n'ont pas été abordées ou n'ont été qu'effleurées par lui ; il ne nous apprend rien ou presque rien sur les variations des prix, sur les droits de marché, sur les foires, sur l'observation des règlements, sur la fraude, sur la valeur et les débouchés du commerce d'exportation, sur l'efficacité ou l'impuissance de la réglementation qu'il a exposée longuement, sur la misère et les famines. A la vérité, il a entrevu la complexité de la question et il avoue, dans sa préface, qu'ayant songé à un plan plus vaste, il a dû y renoncer faute de temps et aussi faute de trouver à Paris les documents nécessaires.

Si sur cette question, Paris possède plus de documents qu'Afanassiev ne paraît le croire, il est exact que ses dépôts ne permettent pas de l'étudier sous tous ses aspects. Ils ne peuvent dispenser les historiens d'utiliser d'autres dépôts où les renseignements abondent. — Je ne prétends pas énumérer ici exactement et complètement les sources où l'on devra puiser. Cela est d'autant plus difficile qu'au XVIIIe siècle, les problèmes économiques se sérient moins encore que de nos jours, qu'ils se pénètrent et se confondent souvent. Parce que sous l'ancien régime il est malaisé, dans la théorie comme dans la pratique, d'étudier isolément le phénomène agricole, le phénomène industriel et le phénomène commercial, on ne saurait distinguer nettement des économies spéciales : vouloir dresser la bibliographie détaillée des subsistances et du commerce des grains au XVIIIe siècle, ce serait s'exposer à dresser en même temps, dans leurs grandes lignes au moins, celles de l'agriculture et de l'industrie. J'indiquerai donc simplement quelles sont les principales sources imprimées et manuscrites dont nous disposons et surtout les principales questions qu'elles permettront aux historiens d'aborder dans une étude régionale ou dans un travail d'ensemble.

II. Sources.

A. Ouvrages modernes. — Nombreux sont les ouvrages ou les articles d'histoire économique et sociale susceptibles d'être utilisés dans des mono

graphies ou dans une synthèse sur le commerce des grains et les subsistances. Voici les principales catégories de travaux, et pour chaque catégorie, quelques exemples d'ouvrages à consulter :

1° *Histoire du commerce et de l'administration du commerce.* — Sans doute on lira sans profit appréciable les livres généraux de Pigeonneau, de Scherer, de Gouraud, d'Avvetis Araskhaniantz, de Fridrichowicz [1], mais il y a beaucoup à prendre dans l'Inventaire analytique des procès-verbaux du *Conseil de commerce et bureau du commerce, 1700-1791* (Paris, 1900, in-4), de Bonnassieux et E. Lelong, dans *La Chambre de commerce de Lyon, XVIII^e siècle*, de Pariset (Lyon, 1886, in-4), dans *La Chambre de commerce de la province de Normandie (1703-1791)*, de H. Wallon (Paris, 1903, in-8), dans les travaux de ceux qui ont décrit le commerce d'une province: G. Martin, *L'industrie et le commerce du Velay aux XVII^e et XVIII^e siècles* (Paris, 1900, in-8), F. L. Robin, *Relations commerciales et agricoles entre la Hollande et la province d'Aunis aux XVII^e* et *XVIII^e siècles* (*Annales internat. d'histoire*, 1898) ou d'une ville : Garnault, Le *commerce rochelais au XVIII^e siècle*, t. I et II (Paris, 1887 et 1888, in-8); Rouit, Le *commerce de Saint-Quentin au XVIII^e siècle* (*Bull. de la Soc. acad. de Laon*, 1855, t. IV); Gabory, *La marine et le commerce de Nantes au XVII^e siècle et au commencement du XVIII^e, 1661-1715*, (Rennes, 1902, in-8); Guissard, *Étude sur le commerce et l'industrie à Orléans avant 1789* (Orléans, 1897, in-8); R. de Bertrand, *Le port et le commerce maritime de Dunkerque au XVIII^e siècle* (*Mém. de la Soc. Dunkerquoise*, 1862-64 et 1864-65, t. IX et X); Trevedy, *Le port de Redon, prospérité et décadence* (*Bull. arch. de l'Assoc. bretonne*, 1903, 3^e sér., t. 21).

2° *Histoire de l'agriculture et des classes rurales.* — Les livres généraux de Dareste de la Chavanne, de Doniol, de Bonnemère, de Mauguin, de Kareiew donnent, les premiers surtout, peu de renseignements précis et sûrs. En revanche, parfois de simples articles ou mémoires sont plus instructifs, tels ceux de Bolot, *Les campagnards de l'arrondissement de Lure* (*Bull. de la Soc. dauphinoise d'anthropologie*, 1902, t. 9), Burin des Roziers, *Les paysans des environs du Mont-Dore à la fin du XVIII^e siècle* (*Bull. hist. d'Auvergne*, 1891), Suchet, *Les paysans des environs de Pontarlier au XVIII^e siècle* (*Mém. de l'Acad. de Besançon*, 1887), G. Bussière, *La*

1. Pigeonneau, *Histoire du commerce de la France* (Paris, 1885 et 1889, 2 vol. in-8); Scherer, *Histoire du commerce de toutes les nations*, trad. Richelot et Vogel (2 vol. in-8, Paris, 1857); Gouraud, *Histoire de la politique commerciale de la France* (Paris, 2 vol. in-8, 1854); Araskhaniantz, *Die französische Getreidehandelspolitik bis zum Jahre 1789* (*Staats und Sozialwissenchaftliche Forschungen*, 1882, t. IV); Fridrichowicz, *Die Getreidehandelspolitik der « Ancien regime »* (Weimar, 1897, in-8).

bourgeoisie périgourdine au XVIII^e siècle, agriculteurs, économistes et paysans en 1789 (Périgueux, 1877, in-8), E. Dupont, *La condition des paysans dans la sénéchaussée de Rennes à la veille de la Révolution, d'après les cahiers des paroisses* (Paris et Rennes, 1901, in-8), C. Leroy, *Paysans Normands au XVIII^e siècle. Première partie, La vie rurale* (Caen, 1904, in-8) et l'on ne peut se dispenser de lire les consciencieuses monographies de Brutails, *Notes sur l'économie rurale du Roussillon à la fin de l'Ancien Régime* (*Mém. de la Soc. agr. sc. et litt. des Pyrénées-Orientales*, 1889, t. 30), de A. de Calonne, *La vie agricole sous l'Ancien Régime en Picardie et en Artois*, (Paris, 1883, in-8), de Brants, *Histoire des classes rurales aux Pays-Bas jusqu'à la fin du XVIII^e siècle* (*Mém. publiés par l'Acad. roy. de Belgique*, 1881, t, 32), de l'abbé Bernier, *Essai sur le tiers état rural et les paysans de Basse-Normandie au XVIII^e siècle* (Paris, 1892, in-8), de Lafarge, *L'agriculture en Limousin au XVIII^e siècle et l'intendance de Turgot* (Paris, 1902, in-8), de Marion, *État des classes rurales au XVIII^e siècle dans la généralité de Bordeaux* (Paris, 1902, in-8) ; et la plus étendue, la meilleure de ces monographies, celle de H. Sée, *Les classes rurales en Bretagne du XVI^e siècle à la Révolution* (Paris, 1906, in-8) [1]. Les études et publications relatives aux anciennes sociétés d'agriculture et du commerce [2], à l'administration de l'agriculture [3] et aux enquêtes agricoles [4], les monographies de domaines ruraux [5], d'une céréale déterminée [6] surtout dans

1. Voir aussi les travaux bien connus de Loutchisky, de Sagnac, et Fritz Wolters, *Studien über Agrarzustände und Agrarprobleme in Frankreich von 1700 bis 1790* (Staats und sozialwissenschaftliche Forschungen, t. XXII, Leipzig, 1905).

2. Cf. Brégail, *La société d'agriculture d'Auch au XVIII^e siècle* (*Rev. de Gascogne*, t. 39, 1898) ; L. de Villers, *Histoire de la société d'agriculture, de commerce et des arts établie par les États de Bretagne, 1757* (*Bull. arch. de l'Assoc. Bretonne*, 1898, 3^e sér., t. XVI) ; A. Leroux, *Les dernières années de la société d'agriculture de Limoges, 1786-1790* [documents] dans *Bull. de la Soc. de Limoges*, 1902, t. 51.

3. Cf. Pigeonneau et de Foville, *Procès-verbaux de l'administration générale de l'agriculture au contrôle général des finances* (Paris, 1882, in-8).

4. Cf. *L'agriculture en 1762 dans le canton de Fresnay* [*Sarthe*], *Mémoire inédit de M. de Perrochel, seigneur de Saint-Aubin-de-Locquenay*, publié avec introduction et notes historiques par R. Triger (dans la *Rev. hist. et arch. du Maine*, 1898, t. 44) ; Guibeaud, *Enquête économique sur le Roussillon en 1775* (dans le recueil de la *Soc. des Pyrénées-Orientales*, 1902, t. 43) ; Cozette, *Une enquête agricole sur le district de Noyon, 1788* (*Bull. de com. des trav. hist. sc. écon. et soc. Congr. des soc. sav. de 1904*) ; Lévrier, *L'Agriculture dans les Deux-Sèvres au XVIII^e et au XIX^e siècles* (Paris, in-8, 1887) ; B. de Rencogne, *Mémoire sur l'agriculture et le commerce à Coufolens 1788* (*Bull. de la Soc. de la Charente*, 1876, t. XI).

5. Cf. H. Clerc, *L'agriculteur Brune, 1762-1839* (*Mém. de la Soc. d'Agr. de Poligny, 1863*) ; Flour-de-Saint-Genis, *Le domaine rural de la Rochette, XVI^e-XIX^e siècles* (*Bull. de com. des trav. hist., sc., écon. et soc., 1885*) ; du Haut, *Monographie du domaine de Sigy* (*ibid., 1885*) ; M^me^ Destriché, *Le domaine de la Lézardière* (*ibid., 1885*) ; A. Clergeac, *Une famille de gentilshommes campagnards au XVII^e et XVIII^e s.* (*Revue de Gascogne, 1903*) ; J. Carcopino, *La terre de Verneuil* (*Eure*) *à la veille de la Révolution* (Verneuil, 1906, in-8).

6. Béthouart, *Histoire du blé dans la Beauce* (Paris, 1888, in-8) ; Cuzacq, *Introduction du maïs dans les Basses-Pyrénées et les Landes au XVIII^e siècle* (*Bull. de la Soc. de Bayonne*, 1902).

les régions qui n'ont pas encore trouvé d'historien, peuvent fournir d'utiles détails sur la condition des laboureurs et des journaliers, sur le rendement des récoltes, les fluctuations des prix.

3° *Histoire des classes, corporations ouvrières et marchandes.* — Aux livres généraux de G. Martin, *La grande industrie en France sous le règne de Louis XV* (Paris, 1900, in-8), et *Les associations ouvrières au XVIII^e siècle, 1700-1792* (Paris, 1900, in-8), de Des Cilleuls, *Histoire et régime de la grande industrie en France aux XVII^e et XVIII^e siècles* (Paris, 1898, in-8), aux monographies de Boissonnade, *Essai sur le régime du travail en Poitou du XI^e siècle à la Révolution* (Paris, 1900, 2 vol. in-8), de Pariset, *Histoire de la fabrique lyonnaise. Essai sur le régime social et économique de l'industrie de la soie à Lyon depuis le XVI^e siècle* (Paris, 1901, in-8), de Bardon, *L'exploitation du bassin houiller d'Alais sous l'Ancien Régime* (Nîmes, 1898, in-8), de Granat, *Études sur l'industrie d'Agen avant 1789. Les artisans agenais sous l'Ancien Régime, 1691-1791* (Agen, 1904, in-8), de Keuler, *Les grèves à Sedan en 1712, 1713 et 1729* (*Rev. d'Ardenne et d'Argonne*, 1902-1903), de Claudon, *Étude sur les anciennes mines de charbon du Bourbonnais* (*Bull. de la Soc. des Beaux-Arts du Bourbonnais*, 1900, t. 8), on empruntera des renseignements sur le chiffre approximatif et sur la condition des ouvriers et des artisans[1]. Grâce aux histoires des corporations ouvrières et marchandes, par exemple à Mantellier, *Histoire de la communauté des marchands fréquentant la rivière de Loire* (Orléans, 1867-1869, 3 vol. in-8), à Veuclin, *La police du commerce et de l'industrie en 1722 à Bernay* (Paris, 1887, in-8), à Rébillon, *Recherches sur les anciennes corporations ouvrières et marchandes de la ville de Rennes* (Paris, 1902, in-8), à E. Pied, *Les anciens corps de métiers de Nantes* (Nantes, 1903-1904, 3 vol. in-8), à Chapuis, *Les anciennes corporations dijonnaises* (Dijon, 1906, in-8), à Demay, *Les confréries de métier, de charité et autres établies à Auxerre avant 1789* (*Bull. de la Soc. des Sciences hist. et nat. de l'Yonne*, 1902), à Belemet, *Renseignements sur l'office de mesureur des grains pour la ville de Blois du XIV^e au XIX^e siècle* (*Mém. de la Soc. du Loir-et-Cher*, 1900, t. 14), à Bazin, *L'alimentation à Compiègne. Les boulangers et les poissonniers* (Paris, 1900, in-16), on pourra décrire les obligations auxquelles les différentes polices municipales soumettaient les boulangers et les blatiers et les abus auxquels ceux-ci se livraient.

1. Il faut les préférer aux livres provisoires ou incertains de Levasseur, *Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France avant 1789* (Paris, 1901, 2 vol. in-8), de du Chatelier, *Essai sur les salaires et sur les prix de consommation de 1200 à 1830* (Paris, 1830, in-8), de J. Avenel, *Histoire économique de la propriété, des salaires, des denrées... depuis 1200 jusqu'en 1800* (Paris, 1893-1898, in-8), et de Schmoller, *Le mouvement historique des salaires de 1300 à 1900...* (*Sitzungsber. der Königl. Preuss. Akad. der Wiss. zu Berlin*, 1902, fasc. 8-9).

4° *Histoires de communes, de villes ou de provinces.* — Les ouvrages déjà cités, consacrés à l'administration des intendants dans les provinces, nous renseignent, quelquefois assez longuement, sur les productions et sur l'approvisionnement de ces provinces. De même dans les monographies de communes ou de bourgs [1], dans les études d'administration municipale [2], dans les histoires de villes, des grandes villes particulièrement, dont les subsistances étaient plus difficiles à assurer [3], on recueillera des faits intéressants sur le prix du pain, sur les marchés, sur les mesures administratives en temps de disette.

5° *Histoires de la misère et de l'assistance publique.* — Nous avons déjà pour quelques régions de bons travaux sur la misère des campagnes, sur la mendicité, dont le développement a tant inquiété l'administration du XVIIIe siècle, sur l'assistance publique, dont l'histoire est, à certaines époques, inséparable de celle des subsistances. On pourra mettre largement à contribution les travaux d'Artu sur *La misère dans les campagnes en 1725* (Le Pays Normand, 1900, t. I), de Chotard, *La mendicité en Auvergne au XVIIIe siècle* (*Rev. d'Auvergne*, 1898, t. 15), de Vaudin-Bataille, *Histoire de la charité ou de l'assistance publique en Bourgogne jusqu'en 1789* (Paris, 1898, in-4), de Valran, *Misère et charité en Provence au XVIIIe siècle* (Paris, 1899, in-8), de l'abbé Bouvier, *Histoire de l'assistance publique dans le département de l'Yonne jusqu'en 1789* (*Bull. de la Soc. des sc. hist. et nat. de l'Yonne*, 1899, 1900 et 1901, t. 53, 54 et 55), de Cros-Mayrevieille, *L'assistance publique à Narbonne au XVIIIe siècle et les mémoires de Charles de Ballainvilliers* (Narbonne, 1904, in-8), de Gaillard, *La misère et l'assistance en Bretagne au XVIIIe siècle* (mémoire inédit), de Buchalet, *L'assistance publique à Toulouse au XVIIIe siècle* (Toulouse, 1904, in-8), de J. Coiffier, *L'assistance publique dans la généralité de Riom au XVIIIe siècle* (Clermont-Ferrand, 1905, in-8), de Boissonnade, *L'Assemblée provinciale du Poitou et la question de la mendicité, 1787-1790* (Paris,

1. Je signalerai à cet égard R. de la Pennaudière, *Recherches d'histoire économique et sociale sur la commune de Lucé* (*Mém. de la Soc. d'Agric. d'Angers*, 1901), Flour de Saint-Genis, *Histoire économique d'une commune aux XVIIIe et XIXe siècles* [Chassey-en-Auxois] (*Bull. de la Soc. de Semur*, 1901), Bellet, *Histoire de la ville de Tain en Dauphiné depuis la domination romaine jusqu'à nos jours*, t. Ier [Moy. âge et anc. régime] (Paris, in-8, 1905); Forot, *Monographie de la commune de Naves* [Corrèze, 2e partie ; alimentation, commerce, tableau de la valeur des grains de 1562 à 1900]. (*Bull. du musée du Bas-Limousin*, 1902, t. 3).

2. Cf. A. Dupuy, *Études sur l'administration municipale en Bretagne au XVIIIe siècle* (Paris et Rennes, 1891, in-8).

3. Ces histoires sont très nombreuses, quelques-unes déjà anciennes comme celles de Rennes par Ducrest de Villeneuve (1843), de Nantes par Guépin (1832), de Caen par Vaultier (1843)... d'autres plus récentes, comme celles de Bordeaux par Jullian (1895), d'Amiens par de Calonne (1899-1900), de Lyon par Charléty (1903)...

1904, in-8), de G. Fleury, *La mendicité à l'assemblée générale de la généralité de Tours* (Paris, 1904, in-8), de A. Dupuy, *Les épidémies en Bretagne au XVIII[e] siècle* (*Annales de Bretagne*, 1885, 1886 et 1887, t. 1, 2 et 3).

6° *Histoire des voies de communication terrestre et fluviale.* — Ces travaux présentent un vif intérêt pour l'histoire des subsistances. On n'en compte encore malheureusement qu'un petit nombre et d'importance très inégale. Ils permettent pourtant déjà d'examiner la question des transports dans une partie de la France. Les anciennes routes de France ont été étudiées par Vignon, Félix Lucas, Debauve, A. des Cilleuls, A. Dupré [1]; celles de Lorraine par Duvernoy, *Les travaux des routes en Lorraine au XVIII[e] siècle* (*Journal de la Soc. d'arch. lorraine et Musée hist. lorrain*, 1900, 49[e] an.) et P. Boyé, *Les travaux publics et le régime des corvées en Lorraine au XVIII[e] siècle* (Paris et Nancy, 1900, in-8); celles du Poitou par E. Pierre Clément, *La corvée des chemins en France et spécialement en Poitou sous les intendants de Blossac et Boula de Nanteuil, 1751-1790* (Poitiers, 1899, in-8); celles de la Franche-Comté par Hyenne, *De la corvée en France et en particulier dans l'ancienne province de Franche-Comté* (Besançon, 1862, in-8); celles de Bretagne par Marion, *La Bretagne et le duc d'Aiguillon, 1753-1770* (Paris, 1898, in-8), et par J. Letaconnoux, *Le Régime de la corvée en Bretagne au XVIII[e] siècle* (Rennes, 1905, in-8); celles de la généralité de Tours par Dumas dans la thèse déjà citée sur l'*Administration de l'intendant du Cluzel*. Quelques notes documentaires ou quelques articles ont été publiés sur *La confection des grands chemins du Boulonnais, 1729-1753* par de Rosny (*Bull. de la Soc. Acad. de Boulogne-sur-Mer*, 1891-1899, t. 5), sur *l'État officiel des ponts et chaussées du Bas-Limousin en 1742* par Champeval (*Annuaire de la Corrèze*, 1902), sur *l'Établissement des routes à Beaufray, de 1772 à 1775*, par L. Froger (*La province du Maine*, 1900, t. 8), sur *Les travaux publics au Mans à l'époque de la Révolution et l'ingénieur Bruyère*, par R. Triger (*Rev. de la Soc. hist. et arch. du Maine*, t. 38 et 39, 1895 et 1896), sur *La voirie en Anjou, 1788* (*L'Anjou historique*, 1902-1903, t. 3), sur la *Tournée faite dans les Basses-Alpes par M. le marquis de la Palud*, le 29 octobre 1787 (*Bull. de la Soc. des Basses-Alpes*, 1901-1902, t. 10). Les voies fluviales, bien qu'elles paraissent avoir davantage attiré l'attention des travailleurs, nous sont

1. Vignon, *Études historiques sur l'administration des voies publiques en France aux XVII[e] et XVIII[e] siècles* (Paris, 1862, in-8); F. Lucas, *Étude historique et statistique sur les voies de communication de la France* (Paris, 1873, in-8); A. des Cilleuls, *Origine et développement des travaux publics en France* (Paris, 1895, in-8); Debauve, *Les travaux publics et les ingénieurs des Ponts et Chaussées depuis le XVII[e] siècle* (Paris, 1893, in-8); A. Dupré, *Travaux des routes de l'ancienne France* (*Rev. de Loir-et-Cher*, 1899, t. 12).

encore mal connues. Les deux volumes de Dutens sur l'*Histoire de la navigation intérieure en France* (Paris, 1829, in-4), sont superficiels et incertains. *L'étude sur la navigation de la Sarthe avant 1789* de R. Triger (Nantes, 1900, in-8), les pages de P. Masson sur *Le canal de Provence au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle* (*Rev. hist. de Provence*, 1901, t. I), de Granat sur *l'Amélioration des voies navigables en Agenais au XVIII^e^ siècle* (*Rev. de l'Agenais*, 1901, t. 28), de Bombal sur *La Haute-Dordogne et ses gabariers* (Tulle, 1903, in-8), sont plus utiles et plus sûres ; il faut leur ajouter quelques documents, sur *Le canal de Saint-Julien. Historique et documents*, 1171-1818 (Cavaillon, 1901, 2 vol. in-8), sur *La Loire navigable au XVIII^e^ siècle* (*L'Anjou historique*, 1901-1902, t. 2), sur *La construction du canal du Centre 1783-1785* (*Mém. de la Soc. Éduenne*, 1898, nouv. série, t. 26), sur *La navigation de la Vilaine en 1767* (*Rev. de Bretagne et de Vendée*, 1883, 6^e^ série, t. 3) ; des biographies d'ingénieurs comme celles de F. de Dartein, *La vie et les travaux de Émiland Gauthey, ingénieur en chef de la province de Bourgogne, créateur du canal du Centre...* (*Annales des Ponts et Chaussées*, 3^e^ trimestre 1904), et de Leibe-Gigun, *Cosnier et les origines du canal de Briare* (Paris, 1889, in-8) ; des notes de Galabert sur *Le commerce par eau dans le Montalbanais* (*Bull. de la Soc. de Tarn-et-Garonne*, 1902, t. 30), et de Paul Laurent sur *Un projet de canal de la Meuse à l'Aisne*, en 1786 (*Rev. hist. Ardennaise*, 1898, t. 8) et quelques études de péages comme *Le péage de Peypin et les péages des Basses-Alpes* de l'abbé Maurel (*Bull. de la Soc. des Basses-Alpes*, 1899, t. 9), et *Les péages de la Drôme avant 1790* (*Bull. de la Soc. de la Drôme*, 1902, t. 36), de Lacroix. Les renseignements que nous donnent tous ces travaux, dont la plupart ne sont pourtant que des essais, des notes rapides, nous font désirer des monographies plus étendues et plus fouillées comme celle qu'un candidat au diplôme d'études prépare, à Rennes, sur « la navigation intérieure en Bretagne au XVIII^e^ siècle ».

7° *Histoires des foires et marchés.* — Étant donné le rôle des marchés et des foires dans l'approvisionnement du pays, il est nécessaire de dépouiller les ouvrages qui se sont occupés de leur législation et de leurs tenues comme : Huvelin, *Essai historique sur le droit des marchés et des foires* (Paris, 1897, in-8), Collette, *Les foires et marchés à Dijon, essai d'histoire économique...* (Dijon, 1905, in-8), et pour le XVIII^e^ siècle, Candé, *Notes et remarques concernant le marché et la foire du Lude [Sarthe] avant la Révolution* (*Rev. du Maine*, 1903, t. 54) ; Helmer, *Le marché aux grains de Barr vers 1770* (*Rev. cathol. d'Alsace*, nouv. ser., 1903, t. 22) ; Wilhorgne, *Gerberoy, ses foires et ses marchés* (*Mém. de la Soc. Acad. de l'Oise*, 1889, t. 14).

8° *Histoires des anciennes mesures de grains.* — Il n'est pas besoin d'insister sur l'utilité de ce genre d'études qui peuvent éviter de grosses pertes de temps ou des confusions. Avec les *Tables de rapport, entre les mesures républicaines et les mesures anciennes les plus généralement employées en France* (Paris, an III, in-8) et l'étude générale d'Afanassiev, *Tableau des mesures pour les grains qui étaient en usage en France au XVIII[e] siècle* (Odessa, 1891, en français), il faudra consulter par exemple : *Notes et documents inédits sur les anciennes mesures de grains du Gévaudan* (communication de Ch. Porée résumée par Bienaymé dans le *Bull. du comité des trav. hist., Sc. econon. et soc.*; *Séances et rapports*, 1900, paru en 1901); *Anciennes mesures pour les grains [en Anjou]* (*l'Anjou historique*, 1903-1904, t. 4); Vallée, *Note sur l'étalon du minot de Châteaudun* (*Bull. de la Soc. dunoise*, 1901); E. Longin, *Les anciennes mesures et monnaies de Beaujeu* (*Bull. de la Soc. du Beaujolais*, 1903); dans *Bull. du Com. des travaux hist.* de 1903 : Haillant, *Mesures anciennes des diverses régions vosgiennes*, Leclère et Cozette, *Les mesures anciennes en usage dans le canton de Noyon* et E. Thoison, *Recherches sur les anciennes mesures en usage dans le Gâtinais, Seine-et-Marnais et sur leur valeur en mesures métriques*; D[r] Mauricet, *Des anciennes mesures de capacité et de superficie dans les départements du Morbihan, du Finistère et des Côtes-du-Nord* (Vannes, 1893, in-8); L. Vié, *Quelques anciennes mesures locales* (*Rev. de Comminges*, 1904, t. 19); Cl. Achard, *Tableau des poids et mesures de Marseille, comparés aux nouveaux poids et mesures de la République* (Marseille, 1800, in-8); F. Bailly, *Notice sur les anciennes mesures de la Bourgogne* (*Mém. de la Soc. hist., arch. et litt. de Beaune*, 1903, t. 28, paru en 1905).

B. Ouvrages et mémoires anciens. — On peut les classer également en plusieurs catégories.

1° *Ouvrages et mémoires pour ou contre la liberté du commerce des grains.* — Le XVIII[e] siècle a beaucoup écrit sur les subsistances, surtout à partir de 1750. Quelques ouvrages ou mémoires ne nous sont pas parvenus ou sont actuellement difficiles à se procurer; on en trouvera parfois l'analyse critique dans le *Journal œconomique* publié par A. Boudet, de 1751 à 1772 et dans les journaux du même genre, dont je parlerai plus loin. Parmi ceux que conservent les bibliothèques parisiennes ou provinciales, les plus connus ne sont pas toujours les plus riches en observations et en faits. Les ouvrages d'Herbert, de Goudart, de Quesnay, de Morellet, de Le Trosne, de Baudeau, de Roubaud, de Galiani, de Mercier de la Rivière, de Necker, de Condorcet, de Voltaire et de Dupont de Nemours, dont on trouvera la liste dans Afanassiev, ne suffisent pas pour approfondir l'histoire des doctrines et de la législation en matière de com-

merce des grains. Afanassiev aurait beaucoup appris dans les écrits qu'il élimine un peu trop cavalièrement [1].

D'ailleurs il ne faudrait pas borner sa documentation aux livres impri-

1. J'en citerai quelques-uns : Melon, *Essai politique sur le commerce* (Amsterdam, 1735, in-8) ; Dutot, *Réflexions politiques sur les finances et le commerce* (La Haye, 1738, 2 vol. in-12) ; *Examen du livre intitulé « Réflexions politiques sur les finances et le commerce »* (La Haye, 1 volume, 1740) ; *Mémoire sur les bleds avec un projet d'édit pour maintenir en tout temps la valeur des grains à un prix convenable au vendeur et à l'acheteur*, par Dupin (Paris, 1748, in-4) ; *Essai sur les intérêts du commerce maritime*, par M. D*** (La Haye, 1754, in-12) ; *Lettre à l'auteur des observations sur le commerce des grains* (Amsterdam, 1755, in-8) ; Pinezon du Sel des Monts, *Considérations sur le commerce de Bretagne* (Rennes, 1756, in-16) ; abbé Coyer, *Développement et défense du système de la noblesse commerçante, seconde partie* (Amsterdam, 1757, in-8) ; *Considérations sur le commerce et en particulier sur les compagnies* (Paris, 1759, in-12) ; Honoré de la Combe, *Le progrès du commerce* (Paris, 1759, in-12) ; Henri de Goyon de la Plombanie, *Vues politiques sur le commerce, ouvrage dans lequel on traite particulièrement des denrées...* (Amsterdam et Paris, 1759, in-12) ; Cl. Humbert-Piarron de Chamousset, *Observations sur la liberté du commerce des grains* (Amsterdam et Paris, 1759, in-12) ; J. Auffray, *Idées patriotiques sur la nécessité de rendre la liberté au commerce* (Lyon, 1762, in-8) ; P.-L. Abeille, *Lettre d'un négociant sur la nature du commerce des grains* (Marseille, 1763, in-8) ; *Réflexions sur la police des grains en France et en Angleterre* (Paris, 1764, in-8) ; *Le négociant citoyen ou Essai sur la recherche des moyens d'augmenter les lumières de la Nation sur le Commerce et l'Agriculture*, par M. C.C.A (Amsterdam et Paris, 1764, in-8) ; Le Moyne de Belle-Isle, *Mémoire sur la liberté de l'exportation et de l'importation des grains* (Paris, 1764, in-12) ; *De l'exportation et de l'importation des grains, Mémoire lu à la Société royale d'agriculture de Soissons*, par M. du Pont (Paris et Soissons, 1764, in-8) ; J. Bertrand, *Essai sur l'esprit de la législation favorable à l'agriculture, à la population, au commerce et aux arts et métiers* (Berne, 1766, in-8) ; J.-F. Vauvilliers, *Lettres d'un gentilhomme des États de Languedoc à un membre du Parlement de Rouen sur la cherté des grains* (Paris, 1768, in-12) ; P.-L. Abeille, *Principes sur la liberté du commerce des grains* (Paris, 1768, in-8), et *Faits qui ont influé sur la cherté des grains en France et en Angleterre* (Paris, 1768, in-8) ; Gottskowsky, *Mémoires d'un négociant patriote* (Berlin, 1769, in-8) ; M. J. Brisson, *Lettres de deux Espagnols sur les manufactures, les greniers d'abondance, les communautés d'arts et métiers* (Lyon, 1769, in-12) ; Sam. Engel, membre du gouvernement de Berne, *Essai sur la manière la plus sûre d'établir un système de police des grains* (Paris, 1772, in-12) ; abbé Saury, *Réflexions d'un citoyen sur le commerce des grains* (Paris, 1775, in-8) ; Bigot-de-Sainte-Croix, *Essai sur la liberté du commerce et de l'industrie* (Amsterdam et Paris, 1775, in-12) ; *Mémoires de l'abbé Terrai, contrôleur général des finances, avec une Relation de l'émeute arrivée à Paris en 1775* (Londres, 1776, in-8) ; *Lettre à un ami du peuple pour et contre les économistes et Colbertistes, suivie d'une Relation des fêtes d'Ozouère-la-Ferrière-en-Brie, sur le sacre du roi*, [par J.-H. Ronesse] (Amsterdam et Paris, 1776, in-8) ; *Lettres de M.**** [Gaudet, directeur général des vingtièmes] *à différentes personnes sur les finances, les subsistances, les corvées, les communautés religieuses* (Amsterdam, 1778, in-8) ; Fresnais de Beaumont, *Essai pour concilier les avantages de l'exportation des grains avec la subsistance facile et la sécurité des sujets* (Paris, 1778, in-8) ; *Observations sur le commerce des grains, écrites en décembre 1769 par M**** [G.J. B. Target] *avocat* (Amsterdam et Paris, 1779, in-8) ; *Mémoire sur les désavantages de la mouture économique et du commerce exclusif des farines, par rapport aux consommateurs*, par M.*** [François Mellin] (Nantes, 1784, in-12) ; Bourdon-Desplanches, *Projet nouveau sur la manière de faire utilement en France le commerce des grains* (Bruxelles et Paris, 1785, in-8) ; *Principes du commerce opposé au trafic, développé par un homme d'État* [J.-N.-M. Guérineau de Saint-Peravi] (Paris, 1787, 2 vol. in-8) ; *Mémoire contenant diverses mesures à prendre pour établir à l'avenir la tranquillité dans le royaume sur la partie des grains* [par Malisset d'Hertereau] (Paris, 1789, in-8).

més. De nombreux mémoires manuscrits ont été envoyés sur cette question au contrôle général et aux différents ministères : je signalerai aux Archives nationales, les « Mémoires et projets sur la liberté du commerce des grains, 1789 » (DXIII[1]), des mémoires de Raymond Le Bon (F[10]226), de Para du Phanjas (T 466[2]), de Chambon (F[10] 216), un « Mémoire sur le commerce des bleds et des farines en France, 1763 » (H. 1507), un « Recueil de quelques pièces et mémoires concernant la cherté des bleds et autres grains sur la fin du XVII[e] siècle (M. 774 n° 4), un « Mémoire sur le commerce de l'élection d'Angoulême » (K. 907, n° 26); à la Bibliothèque nationale, fonds français, un « Mémoire des causes de la diminution du commerce en France et des moyens de l'y rétablir » (n° 16736), des « Mémoires présentés à M. le duc d'Orléans, régent, par les députés du commerce » (n° 8038), des « Mémoires divers sur le commerce et particulièrement sur celui des grains, à la fin du XVIII[e] siècle » (n° 11347), un « Recueil de mémoires sur la police des grains de 1764 » (n[os] 14295-14296)... ; à la Bibliothèque Mazarine, un « Mémoire sur la situation politique et financière de la France au 1[er] janvier de l'année 1739 avec les moyens d'y porter prompt remède » (pp. 39-48 on trouvera une critique serrée de la règlementation du commerce des blés)... ; à la Bibliothèque de l'Arsenal, des « Mémoires généraux et particuliers présentés au conseil de commerce par... les deputez des principales villes et ports de mer du royaume..... » (Ms., n[os] 4395-4396), un « Mémoire sur l'augmentation et la perfection du commerce », couronné par l'Académie de Dijon en 1755 (ms. n° 6449), un « Mémoire sur le commerce des grains au XVIII[e] siècle » (ms. n° 7458)... ; aux Archives des Affaires étrangères dans le fonds France, commerce, des pièces sur le commerce du blé en 1728, 1733, 1739 (n[os] 15 et 36), des « Mémoires sur le commerce des blés (1764 et 1766) et des « Réponses » à ces mémoires, ainsi qu'un « Projet de création d'un administrateur général des subsistances sous les ordres immédiats d'un contrôleur général des finances, 1766 » (n° 23)..... Dans les archives locales, dans les registres des commissions intermédiaires et des États provinciaux surtout, notamment dans ceux des États de Bretagne, on rencontrera, même dès le début du siècle [1], des pétitions ou des mémoires au sujet de la liberté ou de la réglementation, d'autant plus précieux qu'ils abondent en renseignements sur le problème local et les avantages ou les inconvénients de la législation en vigueur pour une région déterminée.

1. Voyez par exemple le mémoire de des Casaux du Hallay, député du commerce de Nantes (1701), publié dans Boislisle, *Correspondance des contrôleurs généraux...*, t. II, appendice.

2° *Ouvrages et mémoires sur l'agriculture.* — Il n'est guère de livre sur l'agriculture où la question de la production, de la circulation des grains et des subsistances n'ait été envisagée. Même dans les ouvrages techniques il y a quelque chose à glaner [1]. Trois catégories d'ouvrages doivent être considérées comme des sources essentielles :

a) Les délibérations et mémoires des Sociétés d'agriculture, comme le *Recueil contenant les Délibérations de la Société royale d'agriculture de la généralité de Paris au bureau de Paris et les mémoires publiés par son ordre* (Paris, 1783, in-8), les *Observations et mémoires de la Société royale d'agriculture de la généralité de Rouen* (Rouen, 1763, in-8), *le Recueil des délibérations et des mémoires de la Société d'agriculture de Tours pour l'année 1761* (Tours, 1763, in-8), le *Corps d'observations de la Société d'agriculture, du commerce et des arts de Rennes*, rédigé par Abeille et Montaudouin pour 1757-1758 (Rennes, 1768, in-8), et pour 1759-1760 (Rennes, 1772, in-8).

b) Les ouvrages qui ont décrit les procédés agricoles, préconisé des moyens d'améliorer les cultures et d'augmenter la production, tels : L. Ligier, *Moyens faciles pour rétablir en peu de tems l'abondance de toutes sortes de grains et de fruits dans le Royaume et de l'y maintenir toujours par le secours de l'agriculture* (Paris, 1709, in-12); *L'Essai sur l'agriculture moderne* des abbés Nolin et J.-L. Blavet (Paris, 1755, petit in-12); Molette de Morangiès, *Vues importantes sur l'agriculture et l'économie rurale de Languedoc* (s. l. 1768, in-4); les *Mémoires sur l'agriculture du Boulonnois et des cantons maritimes voisins par M. D. C.**** [Dumont de Courcet] (Boulogne, 1784, in-8°); les *Recherches sur les principaux abus qui s'opposent aux progrès de l'agriculture* de Rougier de Labergerie (Paris, 1788, in-8°) et les *Fléaux de l'agriculture, cause de la disette des viandes et des blés.. et moyens de remédier à l'une et à l'autre* par P*** (s. l. avril 1789, in-8) [2].

---

1. Cf. Duhamel du Monceau, *Traité de la culture des terres* (Paris, 6 vol. 1753-1761) et *Éléments d'agriculture* (Paris, 1762, 2 vol. in-8); Bellepierre de Neuve-Église, *Cours complet d'agriculture, du commerce, des arts et des métiers de France* (Paris, 1761-1763, 3 vol. in-8); de Fréville, *Voyage agronomique, précédé du parfait fermier*, trad. de l'anglais (Paris, 1774, 2 vol. in-8); abbé Rozier, *Cours complet d'agriculture* (Paris, 1781-1805, 12 vol. in-8); de Fresne, *Traité d'agriculture* (Paris, 1788).

2. Cf. encore le chevalier de Vivens, *Observations sur divers moyens de soutenir et d'encourager l'agriculture, principalement dans la province de Guyenne* (Paris, 1756 et 1763, in-12); Pattullo, *Essai sur l'amélioration des terres* (Paris, 1759, in-8); *Mémoire contenant le détail et le résultat d'expériences faites par un laboureur du Vexin... pour parvenir à connoître ce que produit le bled noir* (Paris, 1760, in-4); *Essai sur les moyens d'encourager l'agriculture* [par J. Franç. Le Vayer] (Paris, 1764, in-12); *Principes pour cultiver les grains dans les terres de la Haute-Champagne*, par M*** [de France de Vaugency] (Châlons, 1769, in-8); G. Fabbroni, *Réflexions sur l'état actuel de l'agriculture ou exposition du véritable plan pour cultiver ses terres*

c) Les traités sur la conservation des grains et des farines, dont on comprendra mieux l'importance quand on saura qu'au XVIIIe siècle des greniers insuffisants, les procédés agricoles rudimentaires, la routine et les moissons prématurées ou tardives empêchaient de faire des réserves de grains ou causaient de grosses pertes aux laboureurs, dont les blés se gâtaient [1].

3° *Mémoires divers et cahiers des paroisses.* — Quelques-uns des mémoires rédigés par les intendants, à la fin du XVIIe siècle et au XVIIIe sur l'état des provinces et dont on trouvera les originaux ou les copies aux Archives nationales, à la Bibliothèque nationale, à la Bibliothèque Mazarine, dans les bibliothèques des anciennes capitales de provinces, fournissent des renseignements plus ou moins précis, plus ou moins détaillés sur les productions caractéristiques, le commerce des denrées, l'état des chemins de chaque contrée [2]. Pour la fin du XVIIIe siècle, on trouvera des renseignements analogues dans les Mémoires, rapports, discours des assemblées provinciales sous Louis XVI (Bibl. nat., série LK, 15) et dans les cahiers des paroisses dont beaucoup expriment les sincères doléances des paysans.

---

avec avantage et pour se passer d'engrais (Paris, 1780, in-12) ; Delisle de Moncel, *Mémoire sur différents objets d'agriculture*, première partie (Nancy, 1786, in-4) ; *Mémoire présenté par la Société royale d'agriculture à l'Assemblée nationale le 24 octobre 1789 sur les abus qui s'opposent aux progrès de l'agriculture.....* [rédigé par Abeille] (Paris, 1789, in-8) ; Clicquot de Blervache, *Mémoire sur les moyens d'améliorer en France la condition des laboureurs et des journaliers*, par un Savoyard..., couronné par l'Académie de Châlons-sur-Marne en 1783, publié à Paris en 1789 (in-8).

1. Duhamel du Monceau, *Traité de la conservation des grains et en particulier du froment* (Paris, 1754, in-8) ; Tillet, *Précis des opérations faites à Trianon sur la cause qui corrompt les bleds* (Paris, 1756, in-8 et 1785, in-4) ; Parmentier, *Expériences et réflexions relatives à l'analyse du bled et des farines* (Paris, 1776, in-8) ; Ducarne de Blangy, *Méthode pour recueillir les grains dans les années pluvieuses et les empêcher de germer* (Paris, 1771, in-8) ; Tessier, *Traité des maladies des grains* (Paris, 1783, in-8) ; Bucquet, *Traité pratique de la conservation des grains, des farines et des étuves domestiques... avec notes sur l'agriculture et la boulangerie* (Paris, 1783, in-8) ; Parmentier, *Instruction sur les moyens de rendre le bled mouchetté propre au commerce et à la fabrication du pain* (Paris, 1785, in-12), et *le Parfait boulanger* (Paris, 1778, in-8) ; Malouin, *Art du meunier, vermicellerie et boulangerie* (Paris, 1767, in-8) ; Béguillet, *Observations sur la boulangerie* (Paris, 1783, in-8) et *Traité de la connaissance générale des grains et de la mouture par économie* (Paris, 1775, in-8).

2. Quelques-uns des mémoires rédigés pour le duc de Bourgogne ont été publiés : ceux des Flandres maritime et wallonne (*Bull. de la comm. hist. du Nord*, t. X et XI), des généralités de Paris (en 1881, dans la collection des Doc. inédits), de Moulins, par Flament (Moulins, 1905, in-8), de Lyon (*Rev. d'histoire de Lyon*, 1902), d'Alençon par Duval (Paris, 1890, in-8), du Périgord (*Bull. de la Soc. hist. et arch. du Périgord*, 1904). Les mémoires postérieurs, comme ceux de l'intendant de la Tour pour la Bretagne, de 1733 (Bibl. Nat. ms. fr. 8153), des intendants Lescalopier et du Cluzel pour la Touraine et l'Anjou de 1762-1766 (Bibl. de Tours, n° 1212), de l'intendant Fontanieu pour le Dauphiné entre 1724 et 1740 (Bibl. Nat., ms. fr. 8361 et 8468-8476) sont tout aussi précieux.

4° *Descriptions de la France et Voyages.* — Dans les « Détails ou « Descriptions » de la France [1], dans les récits de voyageurs étrangers ou français, qui ont parcouru tout le pays ou une province [2], on pourra suivre dans ses grandes lignes l'évolution économique et l'on relèvera des indications sur la vie paysanne, sur la répartition des cultures et leur rendement, sur l'activité commerciale des ports et des grandes villes, sur la population, sur les routes et les rivières, sur les marchés et les foires, sur les carrosses et les coches d'eau. Au même titre, on consultera avec profit les livres de raison et les journaux domestiques [3], malgré leur intérêt local.

5° *Almanachs et Journaux.* — Les journaux comme le *Journal œconomique* publié par Boudet de 1751 à 1772, le *Journal de commerce* dirigé par Le Camus et Roubaud de 1759 à 1762, les *Éphémérides du citoyen* (1765-1772), éditées successivement par Baudeau et Dupont de Nemours, les *Nouvelles éphémérides du citoyen* (1774-1776), le *Journal général de l'Europe, commerce, agriculture*, rédigé par Lebrun-Tondu, Smits et autres, de 1785 à 1790, la *Bibliothèque physico-économique*, fondée en 1782, par Parmen-

1. Voici quelques-uns des plus intéressants : Boisguillebert, *Le Détail de la France sous le règne de Louis XIV* (Paris, 2 vol. in-12, 1693 et 1717; éd. Boislisle, Paris, 1851, in-8); Martineau du Plessis, *Description de la France*, dans la *Nouvelle Géographie*, t. II (Amsterdam, 1700, in-12); Duplessis, *Description géographique et historique de la Haute-Normandie* (Paris, 1740, 2 vol. in-4); de Gourné, *Table de la France* (Paris, 1740, in-4); Fr. Bourotte, *Mémoire sur la description géographique et historique du Languedoc* (Paris, 1759, in-4); H. Goyon de la Plombanie, *La France agricole et marchande* (Avignon, 1762, 2 vol. in-8); Dumoulin, *La géographie ou description générale du royaume de France divisé en ses généralités...* (Amsterdam, 1764, 2 vol. in-8); Piganiol de la Force, *Nouvelle description de la France* (Paris. 1753-1754, 13 vol. in-12); Daire, *Tableau de la Picardie* (Amiens, 1768, in-8); Béguillet, *Description et histoire de Paris* (Paris, 1779-1781, 3 vol. in-8); Courtépée, *Description générale et particulière du duché de Bourgogne*, réédition de 1847-1848 (Dijon, 4 vol. in-8).

2. Cf. *Voyage en France* par le Sr du Mont dans t. I des *Voyages* (La Haye, 1699, in-12); *Voyage du tour de la France* par feu H. de Rouvière... Première partie (Paris, 1713, in-12); *Nouveau voyage de France... disposé par différentes routes à l'usage des étrangers et des Français*, par M. L. R. (Paris, 1718, in-12, réédité en 1723); Papon, *Voyage de Provence*, nouv. éd., Paris, 1787, 2 vol. in-8); *Voyage de Brest à Paris, voyage de Cherbourg à Quimper* (*1785*), par F. M. (Paris, s. d., in-8); *Un voyage en Flandre, Artois et Picardie en 1714*, publié par Eeckman (*An. Com. Flandre, 1895*, t. 22); *Voyages d'un Français en France et pays circonvoisins, depuis 1775 jusqu'en 1807* (Paris, 1817, 4 vol. in-8); *Voyage dans les départements de la France, enrichi de tableaux géographiques et d'estampes, par une société de gens de lettres et d'artistes* (Paris. 1792-1800, 13 vol. in-8); enfin les voyages bien connus de A. Young, *Voyages en France pendant les années 1787, 1788 et 1789* (trad. Lesage, Paris, 1882, 2 vol. in-16).

3. Notamment le *Recueil de journaux caennais, 1661-1777* publ. par Vanel (Paris, 1904, in-8); Laurain, *Les Observations de Me Launay, curé de Ruillé-le-Gravelais. Mayenne, 1771-1790* (*Bull. de la Comm. hist. et arch. de la Mayenne*, 1900, 2e série, t. 16); A. Guillot, *La Molière, journal de deux gentilshommes bretons au XVIIe siècle, 1636-1711* (*Rev. de Bretagne et de Vendée*, 1867, t. 21); *Journal d'un curé de campagne*, 1712-1765, publié par A. Dupuy et Charvot (*Annales de Bretagne*, 1895, t. 5).

tier et Deyeux, les feuilles locales comme les *Affiches de Rennes* (1784-1792), les *Affiches de Dijon* ou *Journal de Bourgogne* (1789-1795), les *Annonces, affiches et avis divers de la Haute et Basse Normandie* (à partir de 1766) renferment, outre des articles sur le commerce des grains, les mercuriales des marchés, les cours des grains étrangers, des denrées ; parfois ils indiquent le mouvement des ports. Les almanachs sont d'intérêt très inégal, mais quelques-uns fournissent des données sur les foires, le commerce des villes, le nombre des marchands, la navigation, l'agriculture des paroisses [1].

6° *Dictionnaires, traités divers et codes de police.* — A condition de s'en servir avec prudence, on pourra recourir au *Dictionnaire universel du commerce* de Savary des Bruslons (Paris, 1723, 2 vol. in-f°; et Paris, 1741, 3 vol. in-4), au *Dictionnaire géographique et historique de Bretagne* d'Ogée (édition Marteville, 1843-1853, 2 vol. in-4), au *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France* d'Expilly (Paris, 1768, in-4); aux livres qui traitent de la population et des finances, où, indépendamment des faits humains et financiers, liés de très près parfois à la question du commerce des grains, l'on relève des tableaux de mercuriales comme dans Messange, *Recherches sur la population des généralités d'Auvergne, de Lyon, de Rouen et de quelques provinces et villes du royaume avec réflexions sur la valeur du bled tant en France qu'en Angleterre depuis 1674 jusqu'à 1764* (Paris, 1766, in-4) [2]; aux traités de commerce comme le *Parfait négociant*, de Jacques

1. Cf. à titre d'exemple : *Calendrier historique de l'Orléanais, curieux.... pour toute la province avec le détail du commerce de la ville et de la généralité d'Orléans*, pour les années 1776 à 1789 (Orléans, in-12) ; *Almanach historique et géographique de la Picardie... où l'on donne une idée générale de la situation, de la division, de l'histoire, des rivières, du terroir... du commerce de cette province*, de 1753 à 1789 (Amiens, in-24); *Tableau annuel, historique et géographique du Béarn*, pour 1784 (Pau, in-24); *Tablettes historiques, topographiques et physiques de Bourgogne*, de 1753 à 1760 (Dijon, in-24): *Étrennes bretonnes géographiques, historiques..... ou état abrégé de la Bretagne*, de 1727 à 1790 (in-24) ; *Almanach pour la ville de Rouen contenant son commerce, ses foires, manufactures, les marchés et foires de la province et du royaume*, pour les années 1772 à 1787 (Rouen, in-24).

2. Cf. aussi : Véron de Forbonnais, *Principes et observations économiques* (Amsterdam, 1767, 2 vol. in-12) et *Recherches et considérations sur les finances depuis 1595 jusqu'en 1721* (Bâle, 1758, 2 vol. in-4); Duval, *Éléments des finances* (Paris, 1736, in-fol.); Dufresne de Francheville, *Histoire générale et particulière des finances* (Paris, 1738-1740, 3 vol. in-4) ; Pesselier, *Idée générale des finances* (Paris, 1759, in-fol.); Duprè de Saint-Maur, *Essai sur les monnoies ou Réflexions sur le rapport entre l'argent et les denrées* (Paris, 1746, in-4); Roussel, *La Richesse de l'État* (Paris, 1763, in-4 et in-8); Graslin, *Essai analytique sur la richesse et sur l'impôt* (Londres, 1767, in-8); Tifaut de la Noue, *Réflexions philosophiques sur l'impô* (Londres, 1775, in-8); Moreau de Beaumont, *Mémoires sur les impositions de la France* (Paris, 1785, 5 vol. in-8); Necker, *Traité de l'administration des finances de la France* (Paris, 1785, 3 vol. in-8); Messange, *Nouvelles recherches sur la population de la France, avec des remarques importantes sur divers objets et d'administration* (Lyon, 1788, in-4); Moheau *Recherches et considérations sur la population de la France* (Paris, 1778, in-8).

Savary (Paris, éd. de 1721, in-8), le *Traité du commerce de terre et de mer...*, de Jacques Lefebvre (Paris, 1710, in-12), le *Manuel historique, géographique et politique des négocians* de Paganucci (Lyon, 1762, 3 vol. in-8) [1]. Quant aux traités ou codes de police, ils sont pour nous un moyen commode d'étudier l'administration des subsistances et la police de l'alimentation; outre les livres capitaux comme le *Traité de la police* de Delamare, (2e éd., Paris, 1722, 4 vol. in-fol.), dont tout un volume est consacré à la police des subsistances et au commerce des grains, comme le *Code de la police* de Duchesne (3e éd. Paris, 1761, in-8), les recueils locaux tels le *Recueil d'ordonnances de la police de Nantes*, par G. Mellier (Nantes, 1723, in-8) et le *Recueil des arrêtés et règlements d'administration et de police municipale de Reims* (1751-1789) publié en 1879, devront donc être consultés [2].

7° *Mémoires sur la voirie et la navigation intérieure.* — On s'est vivement préoccupé, surtout dans le dernier tiers du XVIIIe siècle, d'améliorer les voies de communication et de remédier aux abus et à l'insuffisance de la corvée. On a senti qu'un des plus grands obstacles au développement de l'agriculture et à l'approvisionnement du pays était l'absence ou le mauvais état des routes. Sans doute c'est avant tout aux fonds d'Archives, aux papiers de l'Intendance (série C) qu'il faut recourir pour se documenter sur l'état du réseau des routes, des rivières et les difficultés des transports par terre ou par eau, mais en attendant qu'ils aient été utilisés dans des monographies spéciales, on notera de fréquentes indications dans le *Traité de la police* de Delamare, t. IV, titre XIII, dans *De l'importance et de la nécessité des chemins publics en France, ainsi que des moyens les plus propres à leur exécution...* (Amsterdam, 1777, in-8), dans la *Lettre de M. de Fontette, intendant de Caen, à M***, avec son mémoire, pour justifier la construction et l'entretien des grands chemins de la généralité de Caen du 18 août 1760* (Paris, 1760, in-12), dans les *Mémoires qui ont remporté*

1. Cf. Aussi [Véron de Forbonnais], *Éléments du Commerce* (Leyde et Paris, 1754, in-8), Le Moine de l'Espine, *Le Négoce d'Amsterdam ou Traité de sa Banque... des marchandises, des poids et mesures...* (Amsterdam, 1710, in-4), qui donne le tableau des mesures pour les grains à Amsterdam et dans les principales villes européennes et le rapport de ces mesures avec celles d'Amsterdam, de Paris et de Bordeaux; Ricard, *Traité général du commerce, contenant le commerce des principaux États d'Europe, les productions... les qualités des marchandises, les prix courants, les frais d'expédition de chaque pays, le fret des navires... les poids et mesures comparés... nouvelle édit. augmentée...* (Paris, an VII, 3 vol. in-4 avec tableaux).

2. On peut rattacher à cette catégorie d'ouvrages les Statuts imprimés des communautés de marchands de grains ou de boulangers, comme : *Statuts et réglements des maitres boulangers de la ville, faubourgs et banlieue de Rouen* (Rouen, 1763, in-4) et *Statuts, ordonnances et règlements pour la communauté des marchands et marchandes de grains et graines en gros et en détail; de la ville, faubourgs et banlieue de Rouen, avec leurs édits de création, arrêts du Conseil et du Parlement... rendus en conséquence* (Rouen, 1770, in-4).

les prix sur le sujet proposé par la Société royale d'agriculture de Lyon pour les années 1776 et 1777 : Démontrer les avantages qui résulteraient de la confection ou réparation des chemins de traverse autres que les grandes routes..... et indiquer les moyens les plus simples... de pourvoir à cet objet (s. l. 1778, in-8). Plus intéressants encore sont les mémoires, les projets, les études et les plans relatifs à la navigation intérieure. Les ingénieurs ne se limitent pas à des observations techniques, ils signalent souvent l'état économique des régions qu'ils ont parcourues, les difficultés, la lenteur et le prix des transports. Leurs dires devront quelquefois être contrôlés par des documents d'archives, car on peut les soupçonner d'exagération quand, par exemple, ils écrivent pour démontrer les avantages d'un projet qu'ils ont conçu ; néanmoins leurs mémoires constituent une source plus importante qu'on ne croirait au premier abord. Nous en possédons pour presque toutes les régions de la France : sans parler du livre général du baron de Marivetz et de Goussier sur le *Système général des navigations de l'intérieur de la France* (Paris, 1788, in-8), nous avons : pour le Nord, le *Mémoire sur un objet intéressant pour la Picardie ou projet d'un canal...* de Linguet (La Haye, Abbeville, 1764, in-8) ; pour l'Est, les *Mémoires concernant la navigation des rivières de la province des Trois-Évêchés et le commerce de la ville de Metz*, quelques-uns signés de Gardeur Lebrun, de A. de Calonne, de de Mathis et lus dans l'Assemblée publique de la Société des Sciences de Metz, le 18 novembre 1772 (Metz, 1773, in-4); pour le Nord-Est, un *Mémoire sur le canal de Bourgogne*, de Thomas de Morty, couronné par l'Académie de Dijon (Paris, 1764, in-8), un *Projet d'un canal... en Champagne, dans lequel on amènerait les bateaux de la rivière d'Aisne dans le centre de la ville de Reims*, par de Rodé (Reims, 1779, in-8), des articles de Grosley dans les *Éphémérides troyennes* de 1760, 1762 et 1764 sur la *Navigation de la Seine au-dessus et au-dessous de Troyes*; pour l'Ouest, un *Mémoire pour rendre la rivière d'Orne navigable depuis son embouchure jusqu'à Caen et même jusqu'à Argentan*, par la Lande et Bouroul (Caen, 1750, in-8), le *Mémoire sur les canaux de Bretagne*, de Kersauson (Rennes, 1748, in-8), *La navigation intérieure de la Bretagne*, de Coulomb (Paris, 1785, in-4) et *Le Précis des opérations relatives à la navigation intérieure de Bretagne* (Rennes, 1785, in-fol.) ; pour le Centre, un *Mémoire sur la navigation intérieure du Berri*, par M. de Charost, lu à l'Assemblée provinciale de 1780 (s. l., 1781, in-4) ; pour le Sud-Ouest, trois *Mémoires... sur le projet proposé par M. de la Guéronière, pour la construction d'un canal en Poitou depuis Chabannois jusqu'à Chatelleraut* (Paris, 1724, in-8), des *Réflexions sur les avantages d'un canal projeté dans le pays d'Aulnis*, par M. Arcère, dans le t. II de l'*Histoire de la Rochelle* (Paris, 1757, in-4), un *Mémoire et plan*

du cours de la Charente, par Digard de Kerguette (Rochefort, 1773, in-4) ; pour le Midi, un *Projet de navigation des rivières de la Vère et du Tarn* par Bouroul (Paris, 1752 in-4) et un mémoire de Lalande, *Des canaux de navigation et spécialement du canal du Languedoc* (Paris, 1778, in-8). On tirera enfin un grand parti des cartes qui accompagnent plusieurs de ces mémoires ainsi que des cartes marines et des cartes routières conservées à la Bibliothèque nationale, dans les archives départementales et parfois dans les musées de province [1].

C. Documents d'archives. — Les documents d'archives sont la source la plus variée que nous possédions. Dans tous les dépôts, l'historien des subsistances trouvera une abondante moisson de faits précis. Les dépôts parisiens tout d'abord sont beaucoup plus riches que ne semble le croire Afanassiev. Tous sont à consulter, mais surtout les Archives et la Bibliothèque nationales, la Bibliothèque de l'Arsenal et les Archives de la marine.

Archives nationales. — Bien plus importantes que les cartons AD XI 37-40 (législation du commerce des grains) sont les séries F, G et H. Les séries F^{10} et F^{12} sont tout entières consacrées à l'agriculture, aux subsistances et au commerce ; l'inventaire analytique des procès-verbaux du conseil de commerce (F^{12} 51-108) dressé par Bonnassieux peut nous donner une idée de l'intérêt de ces séries. Le fonds G^7 contient la correspondance des contrôleurs généraux avec les intendants et les autorités locales, les papiers des intendances, des pièces sur les blés, les desséchements et les défrichements (G^7 1630-1683), sur les chambres de commerce, sur le commerce intérieur et extérieur (G^7 1684-1720), sur les travaux publics (G^7 1721-1754), sur les vivres de la guerre et de la marine (G^7 1798-1836). La série H (administrations locales) renferme pour chaque généralité des mémoires sur l'agriculture, le commerce, les routes, sur la navigation, des états des récoltes et de défrichements, des

1. Cf. *Atlas maritime des côtes de France et des principales isles, avec les plans des principales villes du Royaume et une description historique de chacune de ces villes*, dressé par M. Bonne (Paris, 1762, in-16); Jaillot, *Carte des postes*, 1725-1726, corrigée et augmentée en 1731, 1738, 1748; *Atlas de France divisée en ses gouvernemens militaires et en ses généralités subdivisées en ses provinces, petits pays et avec toutes les routes*, par Desbois et Brion, en 19 feuilles (Paris, 1760-1765, in-4); Anonyme, *France avec les grands chemins et la distance d'un lieu à l'autre en lieues communes* (Londres et Paris, 1761, in-fol.) ; J.-B. Nolin fils, *France avec les grandes routes et l'indication* [en marge] *des bureaux des messageries et carrosses, les jours de leur départ de Paris*, etc. (Paris, 1761, in-folio); *L'indicateur fidèle du voyageur français, qui enseigne toutes les routes royales et particulières de France..., avec un itinéraire instructif et raisonné sur chaque route qui donne le jour et l'heure du départ, de la dinée et de la couchée, tant des coches par eau que des carosses, diligences et messageries du royaume avec le nombre des lieues que ces différentes voitures font chaque jour*, dressé par le S[r] Michel, ingénieur-géographe du roi, 18 feuilles. (Paris, 1765, in-4).

dossiers sur la misère, les bureaux d'abondance et les subsistances (H. 1-1777), les registres de délibérations de la ville de Paris (H. 1778-1880), la correspondance administrative, les enquêtes entreprises au cours du siècle et les plaintes des négociants sur les péages (H. 2901-3252). Beaucoup d'autres documents utiles sont dispersés dans les séries K (notamment K 906-908 et K 1151), M (M. 802-807), et Q (Q 226-234 domaine de diverses provinces). Même dans les séries, que leur titre déterminerait à négliger, on fera d'heureuses trouvailles : c'est ainsi que dans la série L (monuments ecclésiastiques), le prix des denrées est mentionné à différentes époques : le n° 25 du carton L. 530 (chapitre de Paris) n'est autre qu'une *Table du prix des grains sur le marché de Paris de 1681 à 1774*.

Bibliothèque nationale. — Outre les arrêts du conseil du Roi et les édits, déclarations et arrêts, les fonds Joly de Fleury et français, très imparfaitement utilisés par Afanassiev, les collections manuscrites sur l'histoire des provinces de France et du Parlement [1], les portefeuilles de Fontanieu (n^os^ 715-722), les recueils de traités pour la fourniture des vivres de la marine (Lf. 73, 2 et 3), méritent d'être dépouillés.

Bibliothèque de l'Arsenal. — Le département des manuscrits, facilement accessible, nous offre quelques cartons intéressants : n° 3308, *Recueil de Fevret de Fontette* avec l'*Histoire de ce qui s'est passé au sujet des bleds en 1725 ;* n° 12447, pièces relatives aux émeutes provoquées par la cherté des grains et aux pillages de marchés en 1773 ; n^os^ 10270 à 10279, approvisionnement de la ville et des hôpitaux de Paris au XVIII^e siècle, qui nous donnent les prix du blé à Amsterdam, l'état des maîtres boulangers de Paris en 1724, le prix des grains dans les généralités, la correspondance administrative pour l'approvisionnement de Paris, le récit d'une révolte du faubourg Saint-Antoine au sujet des subsistances. A lire aussi les mémoires sur diverses provinces comme celui du M^is^ de Caraman sur la Bretagne en 1759 (ms. 6458, n° 2024).

Archives de la Marine. — Dans la série B^7^ on mettra à contribution de longs et importants mémoires sur le commerce des nations européennes, des nations du Nord en particulier dont la France tirait de grandes quantités de grains, la liasse B^7^ 463, par exemple, contient un volumineux mémoire sur le commerce des diverses parties du monde, dont le chapitre V (p. 55-65) traite du commerce de la mer Baltique et le chapitre IX (p. 86-98) du commerce français. Dans la division B^2^ ont été cataloguées des pièces relatives à l'approvisionnement des ports et des pays environnants ;

1. Omont a publié l'inventaire sommaire de cette dernière collection dans la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, 1891, t. 15, p. 339-373.

c'est ainsi que les registres B² 215 à 220 aideront à compléter l'histoire de la famine de 1709 dans les provinces maritimes, à Toulon et en Provence, à Lyon, à Marseille, à Nantes et montreront les efforts faits pour tirer des grains de Dantzig, de Dalmatie et de Morée. Dans la série C⁴, des mémoires sur les ports et départements maritimes de Rouen, Le Havre, Dunkerque, Calais, Cherbourg, Honfleur, Caen, la Hougue, Issigny, Granville, Saint-Valéry, La Rochelle, Bordeaux (C⁴ 159) nous donnent un aperçu du cabotage et du commerce maritime. La série D³ s'occupe de l'approvisionnement et des subsistances des ports et des liasses comme D³ 35 nous informent dans un mémoire au comte de Maurepas, des secours qu'on peut demander à la Sardaigne, à la Sicile, à la Barbarie, à Ancone, à la Pouille, à la Romagne et aux Echelles du Levant.

Dans la série G, quelques mémoires, comme les visites de côtes, désignent parfois les productions et le commerce des régions côtières.

Archives provinciales. — Mais les dépôts parisiens n'ont en réalité qu'une importance secondaire. Les archives provinciales sont plus intéressantes et plus riches, et c'est beaucoup plus dans leurs collections que dans les archives de Paris qu'il faudra chercher l'histoire d'une question qui est essentiellement provinciale. Dans les archives communales, on étudiera les mercuriales, les apprécis des grains et les taxes du pain, la police des boulangers, des blatiers, les délibérations des corps de ville au sujet de l'approvisionnement, l'activité des marchés, la levée et le produit des droits.

Les Parlements ayant dans leurs attributions la police générale des subsistances ont rendu de fréquents arrêts sur le commerce des grains, sur les obligations des boulangers et des meuniers et instruit les procès criminels au sujet des vols de grains, des pillages de magasins et de marchés. Pour quelques-uns d'entre eux, nous avons d'utiles publications anciennes ou récentes, comme Vernimen, *Recueil des édits, déclarations, arrêts et réglemens qui sont propres et particuliers aux provinces du ressort du Parlement de Flandre,* (Douai, 1700, in-4), Devolant, *Recueil d'arrêts rendus au Parlement de Bretagne* (Rennes 1722, 2 vol. in-4), et Potier de la Germondaye, *Recueil d'arrêts rendus au Parlement de Bretagne de 1767 à 1770* (Rennes, 1775, in-12), comme Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie* (Rouen, 1842, in-8). Pour d'autres, les « Registres de la police générale » sont facilement accessibles où des inventaires manuscrits ont été dressés [1].

1. On dispose notamment pour le Parlement de Riom d'un inventaire dressé par Cailhe et Sardier en 1825-1830 (6 vol. in-f°), pour le Parlement de Provence d'un inventaire confectionné par Fauris de Saint-Vincent pour la fin du XVIII[e] siècle. La plupart des Archives des parlements sont encore conservées aux palais de justice des cours d'appel, mais

Dans les archives de la marine des différents ports, il n'y a parfois que des registres de matricules, des rôles d'équipage, comme à Noirmoutier, à Bordeaux, à Saint-Jean-de-Luz, à Calais, à Paimpol, que des registres de correspondance, de dépêches ministérielles, comme à Cherbourg, au Croisic, à Paimbœuf, au Havre, à Honfleur, à Fécamp, mais celles de Toulon, de Lorient, de Brest entre autres conservent des séries considérables de pièces sur l'approvisionnement et les subsistances de Toulon entre 1681 et 1788, de Lorient entre 1719 et 1766, de Brest entre 1721 et 1791 [1].

Quant aux archives des Chambres de commerce et aux archives départementales, elles sont les sources essentielles. Si les Chambres de commerce de Nantes (Inventaire des arch. départ., Loire-Inférieure, série C), de Marseille (O. Teissier, Inventaire des archives de la Chambre de commerce de Marseille antérieures à 1800, Marseille, 1872, in-4), de Guyenne Brutails (Inventaire de la Chambre de commerce de Guyenne de 1705 à 1791, Bordeaux, 1893, in-4), sont les seules qu'on ait inventoriées, la plupart des archives départementales ont des inventaires publiés ou très avancés tout au moins pour les séries qui concernent le plus les subsistances. La série C est, à cet égard, d'une richesse incomparable. On peut répartir les documents qui la composent en plusieurs catégories :

1° *Édits, déclarations royales, arrêts du conseil, règlements des Parlements, ordonnance des intendants.* Ces documents législatifs, imprimés ou manuscrits, seront à voir de près ; la série AD XI des Archives nationales et les collections imprimées de la Bibliothèque nationale ne dispenseront pas d'y recourir, car si beaucoup ont une portée générale, d'autres sont spéciaux à une ou plusieurs provinces.

2° *Déclarations des grains possédés par les particuliers.* Ces déclarations auxquelles l'administration soumettait les propriétaires, les fermiers et les marchands en temps de cherté ou de disette, indiquent les ressources des provinces ou des subdélégations à une époque de crise.

3° *États de l'apparence des récoltes et des moissons.* Il faut distinguer

---

quelques-unes, comme celles de Rennes, sont rattachées au service des Archives départementales.

Voy. aussi les histoires des Parlements : de Bordeaux par Boscheron des Portes (Bordeaux, 1877, 2 vol. in-8), de Toulouse par Dubédat (Toulouse, 1885, 2 vol, in-8), de Provence par Cabasse (Paris, 1826, 3 vol. in-8), de Metz par Michel (Metz, 1845, in-8), de Flandre par Pillot (Douai, 1849, 2 vol. in-8), de Bourgogne par Des Marches (Châlons, 1851, in-fol.).

1. Quelques inventaires d'Archives ont été publiés (Voy. *Archives de la marine à Saint-Servan* par le Beau (Paris, 1886, in-8) ; Doynel, *Inventaire des Archives de la marine à Marseille* (Paris, 1888, in-8, extrait de la *Revue maritime et coloniale*, 1887) ; Meschinet de Richemond, *Inventaire des Amirautés de Saintonge et d'Aunis et de la juridiction consulaire de la Rochelle* (La Rochelle, 1900, in-4). On pourra consulter aux Archives de la marine à Paris les inventaires manuscrits des Archives de Brest, de Toulon, de Rochefort.

les états annuels ou bi-annuels, dressés dans les bureaux de l'Intendance à l'aide des renseignements fournis par les subdélégués et les états envoyés par les subdélégués. Dans ceux-ci, outre l'évaluation des récoltes, on relèvera en marge des annotations très instructives sur la situation de l'agriculture, la vie et la condition des agriculteurs.

4° *Correspondance des intendants avec leurs subdélégués et le contrôle général.* Cette correspondance, dont la valeur documentaire est très grande, puisqu'elle nous livre des documents confidentiels et nous fait voir les pratiques administratives et l'application des lois, est très variée : elle comprend des renseignements sur les ressources des villes et des campagnes, sur l'observation des ordonnances, sur le prix des grains et du pain, sur les sorties et les arrivages de céréales, sur les manœuvres des marchands et des seigneurs ; elle transmet des demandes de permission pour le transport des grains, des requêtes de commerçants, des mémoires pour ou contre la liberté du commerce.

5° *États des grains sortis des provinces ou des ports.* Ces états sont évidemment précieux, car seuls ils peuvent nous permettre de préciser la valeur de l'exportation des grains de province à province ou à l'étranger. Mais ils doivent être interprétés avec prudence ; d'origine différente, ils ne concordent pas toujours en effet et l'on constate entre eux des écarts parfois sensibles. D'autre part, ils ne fournissent que les chiffres de l'exportation officielle ; à cause de la fraude, ils sont au-dessous de la vérité.

6° *Contraventions aux règlements sur le commerce et la circulation des grains.* Ces documents ont un intérêt capital ; ils nous renseignent sur l'application des règlements en nous faisant connaître les fraudes des marchands et la désobéissance des producteurs. Les documents législatifs retracent l'histoire officielle, théorique du commerce des grains. Les contraventions et documents analogues nous en révèlent l'histoire réelle, souvent très différente.

7° *États des marchés aux grains, avis du prix des grains et du pain.* Les séries d'apprécis, de mercuriales, surtout quand elles sont continues, serviront à établir le prix moyen des grains et du pain dans les provinces et les principales villes.

8° *États des droits perçus sur la vente des grains.* A ces états, fragmentaires ou généraux, plus ou moins complets, il faut ajouter la correspondance des intendants avec le contrôle général et le résultat des enquêtes entreprises dans le cours du siècle sur ces droits. Dans les réponses des subdélégués aux circulaires des intendants, des remarques visent parfois l'origine de ces droits et les abus auxquels donnent lieu leur perception.

9° *Approvisionnement des provinces, émeutes et secours.* Sous cette rubrique, j'englobe les documents relatifs aux secours en grain ou en argent distribués par l'administration et les sociétés charitables ; aux émeutes provoquées par la disette, l'exportation des grains ; aux pillages de marchés ; à la mendicité et à l'assistance publique.

10° *Agriculture et impôts.* Des registres de défrichements, des enquêtes agricoles permettront d'évaluer l'étendue des terres cultivées et réellement ensemencées, le rendement des cultures. Les déclarations et les rôles des vingtièmes donnent de façon précise la nature et la répartition des cultures.

11° *Messageries, droits divers, travaux publics et navigation intérieure.* Ces différents titres embrassent un ensemble de documents sur des questions, dont j'ai déjà montré l'intérêt.

On complétera les données de la série C en consultant dans la série E les fonds des seigneuries, grâce auxquels on connaîtra la valeur des greniers seigneuriaux et surtout, dans la série B, les registres d'audience des présidiaux, les rapports des minagers sur le prix des grains, les apprécis locaux, les déclarations des marchands de grains, les procès-verbaux de vérification des mesures et enfin les cahiers de paroisses qui n'ont pas encore été publiés.

Les sources de l'histoire des subsistances et du commerce des grains, on le voit, sont très complexes et très dispersées [1]. Les plus importantes sont disséminées dans les dépôts de province. Ceux-ci offrent aux travailleurs un vaste champ de recherches où ils trouveront les éléments de bonnes monographies. Sans doute, selon l'importance, la condition économique, la situation géographique des provinces, les monographies seront plus ou moins étendues, envisageront plus ou moins de problèmes et on ne peut leur proposer un cadre, un plan uniforme ; cependant je crois utile d'indiquer les principales questions que l'état des sources leur permettra de se poser en totalité ou en partie.

III. Questions a traiter

J'ai disposé les questions à traiter suivant un plan et j'en indiquerai parfois les solutions. Ces solutions et les grandes lignes de ce plan m'ont

1. Il serait nécessaire aussi d'explorer les dépôts d'archives de l'étranger, particulièrement les archives commerciales des grandes villes du Nord ; voy. par exemple : *Actenstücke zur Geschichte der Stadt Riga*, 3 B^4 aus dem Nachlasse der D^r phil. Anton Buchloltz, herausgegeben von D^r jur. A. Von Bulmerincq (Riga, 1906) ; le tome 3 embrasse les années 1710-1740.

été suggérées par mes recherches, mais il est bien entendu qu'elles sont provisoires, puisqu'on ne saurait préjuger des solutions et du plan définitifs avant que les éléments d'une synthèse n'aient été tous réunis.

Introduction. — 1° *Proportion des producteurs et des consommateurs. Crainte de la disette.* L'approvisionnement du pays, comme le montrent les traités de police, les édits, et la correspondance des contrôleurs généraux, est un des premiers devoirs du gouvernement. Ce devoir est difficile à remplir. Deux grandes classes sont en présence : celle des producteurs et celle des consommateurs. Cette dernière est de beaucoup la plus nombreuse. Les histoires des classes ouvrières et rurales, les états de population nous montrent qu'elle comprend, outre les artisans et les ouvriers des villes, dont quelques-unes au XVIII^e^ siècle étaient déjà très populeuses, une bonne partie des gens de campagne, gens de métier, journaliers faiblement rétribués, exposés à de fréquents chômages, petits propriétaires ou fermiers qu'une mauvaise récolte jette dans la misère et oblige à acheter des grains pour se nourrir et ensemencer leurs terres. La condition des consommateurs pauvres s'aggrave dans le cours du siècle car leur nombre augmente et la hausse des salaires et des revenus n'est pas proportionnelle à la hausse des prix et des fermages. Ceci nous explique que le souci des subsistances et la crainte de la famine soient devenus plus vifs à mesure qu'on approche de la Révolution.

2° *Politique générale de l'Ancien régime.* Producteurs et consommateurs ont des intérêts opposés ; les uns se plaignent toujours du bas prix des grains et réclament la liberté du commerce, les autres se plaignent de la cherté et s'opposent à la libre circulation des céréales. La politique du gouvernement eût dû tendre à concilier les intérêts des uns et des autres, à trouver un prix moyen qui permît à l'artisan de vivre de son salaire et au paysan de couvrir, avec le produit de sa vente, ses frais de culture, de rétribuer son travail, de payer ses fermages, ses redevances et ses impôts. En réalité, dans la première moitié du siècle, au moyen de la réglementation, il incline à favoriser les consommateurs aux dépens des producteurs qu'on accuse de garder leurs récoltes et de vouloir affamer les villes. A partir de 1750, des théories contraires se répandent ; les unes, celles de Quesnay et de son école, défendent les intérêts des producteurs parce qu'ils font de l'agriculture la source de toutes les richesses ; les autres, celles de Turgot, démontrent qu'il n'y a pas opposition entre les intérêts des producteurs et des consommateurs car la hausse des denrées ne peut qu'entraîner l'augmentation des salaires, accroître la production et faciliter les subsistances ; toutes s'accordent à condamner la réglementation et à réclamer la liberté du commerce des grains. L'arrivée au contrôle géné-

ral de quelques-uns de ses partisans, Bertin et Turgot fait un moment de la liberté la doctrine du gouvernement. Mais celui-ci n'ose pas heurter les préjugés du public ni rompre avec la routine administrative, et la réglementation reste jusqu'à la fin la doctrine officielle. Les meilleures pages d'Afanassiev sont consacrées à cette politique générale de l'Ancien-Régime, on les complètera toutefois en montrant que la théorie de la liberté a été nettement formulée dès la fin du XVII[e] et dès le début du XVIII[e], en Bretagne notamment, dont les principaux corps, interprètes des grands propriétaires laïques et ecclésiastiques où ils se recrutaient, ont été de bonne heure hostiles à la réglementation.

Première partie. Les conditions de la production. Il est indispensable de se demander ce que la France pouvait produire, si dans l'ensemble elle produisait moins, autant ou plus qu'elle ne consommait. A cet égard s'il n'est pas nécessaire de faire ou de connaître l'histoire complète de l'agriculture, il importe d'envisager quelques points essentiels : les procédés agricoles, la proportion des terres cultivées et des terres incultes, la nature et le rendement des cultures.

1° *Procédés agricoles.* Ils semblent avoir été généralement rudimentaires. Les Mémoires des sociétés d'agriculture, A. Young et les enquêtes agricoles signalent presque partout l'insuffisance des bâtiments d'exploitation, l'absence de granges qui oblige de laisser les récoltes dehors, le manque d'engrais, la pratique de la jachère, la routine et la négligence des paysans qui parfois sèment trop tard, ou moissonnent trop tôt, laissent leurs grains se gâter.

2° *Proportion des terres cultivées et des terres incultes.* On a de nombreux renseignements sur cette question, mais ils sont parfois contradictoires ; il faudra contrôler les dires des voyageurs par les documents administratifs et rechercher si l'œuvre de défrichement encouragée par le gouvernement a beaucoup réduit les terres incultes dont l'étendue, variable selon les provinces (voy. les travaux de Sée, de Brutails, de Saint-Léger et les mémoires des intendants) était souvent considérable. Quand on aura déterminé la surface des terres cultivables, on n'aura pas la surface réellement cultivée en céréales. On devra en déduire tout d'abord les terres consacrées à des cultures importantes comme la vigne, les chanvres, le lin [1], très répandus dans certaines régions, puis les anciennes terres grevées de redevances et de dîmes que les laboureurs abandonnent en quelques endroits pour les terres défrichées exemptes d'impôts. Celles qu'ils laissent

1. Cf. par exemple F. Bourdais, *L'Industrie et le commerce de la toile en Bretagne du XI[e] au XIX[e] siècle*, mémoire inédit, dont l'analyse a été publiée dans les *Annales de Bretagne* de janvier 1907, t. 24.

été suggérées par mes recherches, mais il est bien entendu qu'elles sont provisoires, puisqu'on ne saurait préjuger des solutions et du plan définitifs avant que les éléments d'une synthèse n'aient été tous réunis.

Introduction. — 1° *Proportion des producteurs et des consommateurs. Crainte de la disette.* L'approvisionnement du pays, comme le montrent les traités de police, les édits, et la correspondance des contrôleurs généraux, est un des premiers devoirs du gouvernement. Ce devoir est difficile à remplir. Deux grandes classes sont en présence : celle des producteurs et celle des consommateurs. Cette dernière est de beaucoup la plus nombreuse. Les histoires des classes ouvrières et rurales, les états de population nous montrent qu'elle comprend, outre les artisans et les ouvriers des villes, dont quelques-unes au XVIII[e] siècle étaient déjà très populeuses, une bonne partie des gens de campagne, gens de métier, journaliers faiblement rétribués, exposés à de fréquents chômages, petits propriétaires ou fermiers qu'une mauvaise récolte jette dans la misère et oblige à acheter des grains pour se nourrir et ensemencer leurs terres. La condition des consommateurs pauvres s'aggrave dans le cours du siècle car leur nombre augmente et la hausse des salaires et des revenus n'est pas proportionnelle à la hausse des prix et des fermages. Ceci nous explique que le souci des subsistances et la crainte de la famine soient devenus plus vifs à mesure qu'on approche de la Révolution.

2° *Politique générale de l'Ancien régime.* Producteurs et consommateurs ont des intérêts opposés ; les uns se plaignent toujours du bas prix des grains et réclament la liberté du commerce, les autres se plaignent de la cherté et s'opposent à la libre circulation des céréales. La politique du gouvernement eût dû tendre à concilier les intérêts des uns et des autres, à trouver un prix moyen qui permît à l'artisan de vivre de son salaire et au paysan de couvrir, avec le produit de sa vente, ses frais de culture, de rétribuer son travail, de payer ses fermages, ses redevances et ses impôts. En réalité, dans la première moitié du siècle, au moyen de la réglementation, il incline à favoriser les consommateurs aux dépens des producteurs qu'on accuse de garder leurs récoltes et de vouloir affamer les villes. A partir de 1750, des théories contraires se répandent ; les unes, celles de Quesnay et de son école, défendent les intérêts des producteurs parce qu'ils font de l'agriculture la source de toutes les richesses ; les autres, celles de Turgot, démontrent qu'il n'y a pas opposition entre les intérêts des producteurs et des consommateurs car la hausse des denrées ne peut qu'entraîner l'augmentation des salaires, accroître la production et faciliter les subsistances ; toutes s'accordent à condamner la réglementation et à réclamer la liberté du commerce des grains. L'arrivée au contrôle géné-

ral de quelques-uns de ses partisans, Bertin et Turgot fait un moment de la liberté la doctrine du gouvernement. Mais celui-ci n'ose pas heurter les préjugés du public ni rompre avec la routine administrative, et la réglementation reste jusqu'à la fin la doctrine officielle. Les meilleures pages d'Afanassiev sont consacrées à cette politique générale de l'Ancien-Régime, on les complètera toutefois en montrant que la théorie de la liberté a été nettement formulée dès la fin du XVII[e] et dès le début du XVIII[e], en Bretagne notamment, dont les principaux corps, interprètes des grands propriétaires laïques et ecclésiastiques où ils se recrutaient, ont été de bonne heure hostiles à la réglementation.

Première partie. Les conditions de la production. Il est indispensable de se demander ce que la France pouvait produire, si dans l'ensemble elle produisait moins, autant ou plus qu'elle ne consommait. A cet égard s'il n'est pas nécessaire de faire ou de connaître l'histoire complète de l'agriculture, il importe d'envisager quelques points essentiels : les procédés agricoles, la proportion des terres cultivées et des terres incultes, la nature et le rendement des cultures.

1° *Procédés agricoles.* Ils semblent avoir été généralement rudimentaires. Les Mémoires des sociétés d'agriculture, A. Young et les enquêtes agricoles signalent presque partout l'insuffisance des bâtiments d'exploitation, l'absence de granges qui oblige de laisser les récoltes dehors, le manque d'engrais, la pratique de la jachère, la routine et la négligence des paysans qui parfois sèment trop tard, ou moissonnent trop tôt, laissent leurs grains se gâter.

2° *Proportion des terres cultivées et des terres incultes.* On a de nombreux renseignements sur cette question, mais ils sont parfois contradictoires; il faudra contrôler les dires des voyageurs par les documents administratifs et rechercher si l'œuvre de défrichement encouragée par le gouvernement a beaucoup réduit les terres incultes dont l'étendue, variable selon les provinces (voy. les travaux de Sée, de Brutails, de Saint-Léger et les mémoires des intendants) était souvent considérable. Quand on aura déterminé la surface des terres cultivables, on n'aura pas la surface réellement cultivée en céréales. On devra en déduire tout d'abord les terres consacrées à des cultures importantes comme la vigne, les chanvres, le lin [1], très répandus dans certaines régions, puis les anciennes terres grevées de redevances et de dîmes que les laboureurs abandonnent en quelques endroits pour les terres défrichées exemptes d'impôts. Celles qu'ils laissent

1. Cf. par exemple F. Bourdais, *L'Industrie et le commerce de la toile en Bretagne du XV[e] au XIX[e] siècle*, mémoire inédit, dont l'analyse a été publiée dans les *Annales de Bretagne* de janvier 1907, t. 24.

en friche, après de mauvaises récoltes ou à la suite de ventes inconsidérées, faute de grains pour les ensemencer et enfin celles qui, comme les terres froides, ne sont labourées que de loin en loin.

3° *Nature et rendement des cultures.* On cultivait déjà toutes les céréales, mais l'importance respective des cultures n'était pas la même au XVIII^e siècle que de nos jours. Young constate « la quantité surabondante du seigle dans toutes les parties de la France, mêmes les plus riches » ; sauf en Angoumois, dans l'élection de Brives, dans le pays toulousain... le froment n'occupe qu'une place très secondaire ; il vient souvent après l'avoine et le blé noir. Le rendement de ces cultures compense-t-il la médiocre étendue des terres cultivées ? il semble qn'il ait été faible et qu'il ait varié entre 3 pour 1 en Angoumois et 11 pour 1 en Flandre.

4° *Insuffisance de l'alimentation paysanne.* Dans l'ensemble, on a l'impression que les procédés agricoles ont été rudimentaires ; que la surface cultivée en céréales a été peu étendue et en majeure partie employée à la culture du seigle, la céréale des pays pauvres ; que le rendement des terres est resté faible. Cependant la France, dans les années moyennes, produisait plus de céréales qu'elle n'en consommait. Il est probable que cette surproduction était toute relative et due à l'insuffisance et à la nature de l'alimentation paysanne. Celle-ci était avant tout basée sur l'orge et le sarrazin, les fruits et le laitage ; elle empruntait le moins possible au seigle, rarement au froment, qui servaient à payer les redevances seigneuriales, les fermages, les impôts et constituaient d'ordinaire l'excédent de la production.

Cet excédent alimentait le commerce des céréales. Le commerce des céréales ayant pour objet d'assurer d'abord les subsistances des provinces, d'exporter ensuite d'une province dans une autre ou à l'étranger les grains et les farines inutiles à la consommation, on distinguera le commerce d'approvisionnement, dont l'histoire est aussi celle des subsistances, et le commerce d'exportation. Cette distinction n'est pas artificielle car non seulement ces deux formes du commerce n'ont pas le même objet, mais encore elles ne sont ni exercées ni alimentées par les mêmes personnes.

Deuxième Partie. Le commerce d'approvisionnement.

1° *Le marché et sa réglementation.* Le marché joue un rôle essentiel dans l'approvisionnement du pays. Tous les efforts de l'administration tendent à y faire affluer les grains, qu'elle défend de vendre ailleurs, dans les greniers ou sur les routes. Sur ce marché, le consommateur est favorisé : il est protégé contre l'avidité des paysans, qu'on oblige à vendre dans un délai déterminé, auxquels on impose parfois un prix maximum, et contre les manœuvres des marchands, des meuniers, des boulangers,

qui ne peuvent commencer leurs achats avant qu'il ait fait ses provisions, dont le recrutement et les obligations sont rigoureusement fixées. Sauf à deux reprises, en 1763 et en 1774, le marché a connu, pendant tout le XVIII^e siècle, cette étroite réglementation. Afanassiev en a bien retracé l'histoire générale (chapitres I à V) ; mais il reste encore à montrer dans quelle mesure les autorités locales, comme les Parlements et les municipalités, ont pu atténuer ou aggraver les règlements, et l'on n'a pas assez mis en lumière que, sauf dans quelques grandes villes, le commerce d'approvisionnement n'a été qu'un commerce de détail, pratiqué par les *blatiers*, ces petits marchands dont Delamare (*Traité de la police*, t. II, p. 90) nous a décrit les opérations.

2° *Les marchés de grains*. Étant donné le rôle — parfois plus théorique que réel — des marchés, il sera intéressant de préciser leur nombre, l'époque de leurs tenues, leur nature (celle-ci est nettement subordonnée à la répartition des cultures), leur activité respective et leur répartition. On ajoutera à cette étude celle des foires ; il s'y faisait parfois un important commerce de grains et, en quelque sorte, elles complétaient ou remplaçaient les marchés, dont quelques subdélégations n'étaient pas suffisamment pourvues.

3° *Police des subsistances*. Mais il ne suffisait pas de garnir les marchés ; il fallait qu'on pût toujours facilement convertir les grains en farines et en pain, que le pain ne fît jamais défaut et fût de bonne qualité. Les boulangers et les meuniers sont tenus d'avoir des réserves de grains et de farines, d'avoir toujours du pain en vente ; la fabrication du pain est minutieusement réglée. Une institution spéciale, celle de la police, surveille les meuniers et les boulangers, fixe le prix du pain. Ses attributions et son recrutement devront être étudiés de près, non seulement dans les grands centres mais encore dans les campagnes, car Afanassiev n'a pas vu que son histoire était le complément nécessaire de l'histoire de la réglementation.

4° *Comment s'observaient les règlements de police et de marché*. Il est indispensable de répondre longuement à cette question, car l'histoire de la législation du marché n'est pas l'histoire réelle du commerce d'approvisionnement.

En dehors des époques de crise, les règlements, on le voit en Bretagne et en Bourgogne, n'étaient pas appliqués. La vente dans les greniers était tolérée ; les gros propriétaires se dispensaient de porter leurs grains aux marchés que d'ordinaire fréquentaient presque seuls les paysans. Les marchands ne remplissaient guère mieux leurs obligations et les boulangers, profitant de la complicité ou de la négligence des juges de police

et des minagers, commettaient de continuels abus. D'ailleurs la police était souvent impuissante à surmonter les obstacles qui s'opposaient à l'approvisionnement régulier des marchés (mauvais état des routes) et à l'application des règlements (insuffisance des maîtres boulangers, crainte d'éloigner et de décourager les boulangers forains qui, établis en dehors des villes, n'étaient pas soumis aux règles de police).

5° *Prix des grains et du pain au XVIII^e siècle.* Les efforts du gouvernement ont-ils réussi à établir la fixité du prix des denrées et des grains ? Ce que nous savons déjà nous montre qu'il a échoué. On est frappé par les variations brusques et l'accroissement continu des prix. Le cours des grains n'a pas seulement varié d'une ville à une autre, mais dans la même ville, d'une saison, d'un marché à un autre. Quelles sont les causes de ces variations ? je crois qu'il faut les chercher dans la difficulté des transports par terre et par eau ; dans la concurrence de foires ou de marchés voisins ; dans les manœuvres des marchands et des seigneurs qui provoquent la hausse quand ils ont des « accaparements », ou quand il faut dresser les apprécis, nécessaires à l'évaluation en argent d'anciennes redevances en nature ; dans le zèle excessif ou l'incurie des juges de police ; dans l'ouverture subite de greniers seigneuriaux et parfois dans l'exportation immodérée de certaines provinces. Quant au pain, il a connu le même renchérissement progressif que les grains ; mais on remarquera que le prix du pain n'était pas toujours proportionnel au prix des grains, en dépit des apprécis, des taxes ou pancartes, dont l'objet était pourtant d'éviter cet écart des prix.

6° *Misère et disettes.* L'image de la misère au XVIII^e siècle achèvera de montrer l'impuissance du gouvernement à assurer les subsistances du pays et à maintenir le pain à bas prix. L'absence d'approvisionnements, l'habitude de vivre au jour le jour aggravaient les conséquences d'une mauvaise récolte. Les disettes ont été fréquentes et les plus terribles, celles de 1709, de 1725, de 1749, de 1775, de 1785, méritent d'être décrites. A cette description on rattachera logiquement les mesures prises pour remédier à la famine, par exemple l'application rigoureuse des règlements de marché, l'ouverture des greniers seigneuriaux, les recensements des grains, les emprunts aux subsistances militaires, les grains achetés au nom du gouvernement et vendus au prix coûtant ou à perte, les distributions de secours en argent ou en nature aux paysans incapables de se nourrir ou d'ensemencer leurs terres, la création de sociétés de charité ou d'approvisionnement, les encouragements au commerce d'importation. De toutes ces mesures, la dernière était la meilleure et la plus efficace. Son histoire est presque tout entière à faire. De l'importation de province à

province, c'est-à-dire de la circulation intérieure, Afanassiev n'a étudié que la législation (p. 96-109) ; il n'a même pas essayé de montrer ce que certaines provinces, comme la Bretagne, le Poitou, la Bourgogne, la Franche-Comté, la Champagne méridionale, pouvaient fournir à des provinces moins productives comme la Guyenne, le Languedoc, la Provence, à des généralités comme celles de Lyon et de Paris. De l'importation étrangère, il n'a esquissé que les conditions générales avant 1763 et parce qu'il manque de données positives pour le dernier tiers du siècle, il suppose que le commerce libre l'a peu pratiquée : cependant des ports comme Marseille, Bordeaux, Nantes, le second marché de l'Europe après Dantzig, Saint-Malo, étaient de grands ports importateurs ; non seulement leurs négociants étaient en relations continuelles avec les marchands du Nord et du Levant, mais les maisons de Riga, de Dantzig, de Kœnigsberg, d'Amsterdam y avaient des représentants, des magasins et les grains étrangers faisaient parfois concurrence aux grains français.

Troisième partie. Le commerce d'exportation. Au XVIIIe siècle, le commerce d'exportation comprenait à la fois l'exportation à l'étranger et l'exportation de province à province.

1° *Régime du commerce d'exportation.* Le régime de la circulation intérieure et de l'exportation à l'étranger est actuellement la question la mieux connue (le livre d'Afanassiev lui est en grande partie consacré) ; néanmoins on n'a pas assez pris garde que ce régime a varié avec les provinces ; en Bretagne, par exemple, le commerce d'exportation représentait des intérêts si puissants que le gouvernement, malgré son désir de favoriser le commerce d'approvisionnement, dut lui faire plus de concessions qu'ailleurs.

2° *Par qui est fait et alimenté le commerce d'exportation.* Ce commerce exige de gros capitaux, nécessite des opérations à long terme, il est à proprement parler le commerce en gros. Il n'est plus aux mains des blatiers mais des négociants, dont les courtiers s'adressent surtout aux seigneurs, aux décimateurs, aux grands propriétaires. Ceux-ci en effet sont seuls en état d'avoir des greniers considérables ; en Bretagne, des seigneurs disposent de 2.000, 3.000, 6.000 et jusqu'à 8.000 boisseaux de froment ; ils les vendent sur place, en gros, pour éviter les frais de transport et les droits de marché ; ils ne cessent de réclamer la libre exportation, ou, sous les prétextes les plus divers, des permissions particulières.

3° *Valeur et orientation de ce commerce.* L'exportation semble avoir été plus importante par mer que par terre ; elle a été très active en Bretagne. Il est difficile d'évaluer la valeur précise de l'exportation, soit que nous manquions de chiffres, soit que ces chiffres soient contradictoires ;

on peut toutefois s'en faire une idée approximative à l'aide des états des grains envoyés au contrôle général par les administrations provinciales, et des mémoires des intendants. Il est plus facile de déterminer le nombre des ports exportateurs et leur activité respective, comme je l'ai fait pour la Bretagne. On recherchera aussi le sens de cette exportation, qui paraît s'orienter surtout vers le sud, vers les provinces françaises du Sud-Ouest et du Midi, d'une part, vers les pays méditerranéens, de l'autre ; la nature des céréales exportées (le froment tient la première place dans l'exportation) ; on se demandera enfin si les bâtiments français suffisent à assurer l'exportation, comment ils soutiennent la concurrence des marines étrangères, des navires hollandais notamment.

4° *La fraude.* Quand même les chiffres officiels seraient complets et sûrs, ils ne nous donneraient pas la valeur exacte de l'exportation. Ils sont au-dessous de la vérité car ils ne nous renseignent que sur les époques de liberté générale ou partielle. Il faut en effet tenir compte de la fraude, grâce à laquelle l'exportation ne fut jamais en fait interrompue, surtout dans les provinces maritimes comme la Bretagne. Les documents administratifs révèlent l'impossibilité de la réprimer, ses formes diverses et les procédés des fraudeurs.

Quatrième partie. Les conditions du commerce des grains. Si le commerce d'approvisionnement n'a pas réussi à prévenir la cherté et les famines, si le commerce d'exportation s'est peu développé, c'est que tous deux se sont exercés dans des conditions défavorables.

1° *Régime incertain.* Je n'insiste pas sur les inconvénients des autorisations temporaires, des acquits à caution et des certificats de déchargement, sur la tutelle tracassière de l'administration, qui paralysent le commerce ; Afanassiev les a bien compris.

2° *Diversité des poids et mesures.* Chaque ville, chaque bourg, chaque marché, chaque seigneur, chaque marchand même a sa mesure particulière. La même mesure appliquée à telle ou telle céréale varie de poids dans la même ville ; appliquée à la même céréale, elle varie d'une ville à une autre. Cette diversité de mesures complique les opérations commerciales et favorise les manœuvres frauduleuses. On sent bien la nécessité d'unifier les poids et mesures (voy. les mémoires de la fin du siècle et les cahiers des paroisses), mais on ne le tente pas. De plus, l'emploi de mesures fausses est fréquent, bien que les marchands, les particuliers soient tenus de faire « étalonner » leurs poids et mesures, et les juges de police de les vérifier.

3° *Droits de circulation et de marché.* Les droits de circulation (ancrage, boîte, trépas, brieux, traite, péages) pèsent sur les grains comme sur

les autres marchandises. Les droits de marché (droits de coutume, de mesurage, d'étalage, de minage, de havage) sont spéciaux aux grains. Les recherches devront porter sur le taux, le nombre, le produit et la perception de ces droits. A titre d'indications, voici les résultats auxquels je suis parvenu pour la Bretagne. Les droits se perçoivent en nature et en argent : les droits de coutume et de mesurage sont exigés dans la plupart des cas en argent, les droits de minage ou de havage se paient plus fréquemment en nature ; dans les foires, ils sont plus élevés, en général du double, que dans les marchés ; leurs taux respectifs sont le plus souvent assez faibles, mais dans beaucoup de marchés, les divers droits se superposent et leur multiplicité les rend onéreux ; leur perception donne lieu à de graves abus, surtout quand ils s'acquittent en nature ; ils sont d'ordinaire affermés par les seigneurs propriétaires et leur produit, très variable selon leur taux, selon les villes, atteint parfois 500, 1.000, 1.500 et 3.000 livres ; ils sont d'autant plus injustes qu'ils retombent à peu près uniquement sur les paysans, les privilégiés en étant exempts ou vendant sur place. L'existence de ces droits était un obstacle aux progrès du commerce ; elle était incompatible avec la liberté ; aussi le gouvernement tenta de les réglementer. En retraçant les enquêtes qu'il entreprit dans ce but en 1709, en 1768, en 1775 et sous le ministère Necker, on se demandera si, comme l'attestent les documents bretons et beaucoup de cahiers de paroisses, l'impossibilité d'indemniser les propriétaires empêcha toute tentative de suppression ou de réduction des droits.

4° *Difficulté et cherté des transports.* Cette question mérite d'attirer l'attention. La difficulté et la cherté des transports ont été le plus grand obstacle à la circulation des grains, à l'approvisionnement du pays. On peut même dire qu'en France la crainte de la disette n'a réellement disparu que sous le second Empire, avec le développement des voies ferrées et l'achèvement du réseau vicinal.

Si la position géographique de la France favorise le commerce maritime, la navigation intérieure existe à peine ; la plupart des grandes rivières ne sont navigables qu'aux approches de la mer ; très peu sont canalisées et l'amélioration des voies fluviales n'a guère été entreprise que dans le dernier tiers du siècle. Quant au réseau des routes, il est assez développé ; les intendants ont fait construire presque tous nos grands chemins actuels, mais ces chemins, ouverts et entretenus par le moyen de la corvée, sont fréquemment impraticables ; l'absence ou le mauvais état des chemins vicinaux les rend en partie inutiles car les paysans y accèdent difficilement. On ne comprendra bien le problème

des subsistances et les crises répétées du XVIIIe siècle qu'après avoir étudié les voies de communication par terre et par eau, les prix du roulage et du fret, la lenteur et l'insuffisance des transports.

5° *Insécurité du commerce.* Enfin il ne faut pas oublier que le peuple s'est toujours montré hostile à la liberté du commerce des grains. Les préjugés populaires, un particularisme étroit rendent difficile la protection du commerce. Malgré des pénalités très fortes, les artisans, les journaliers, les pauvres s'opposent souvent, par la force, à la circulation des céréales; souvent ils pillent les marchés, les magasins, les navires. Les émeutes, comme les disettes, semblent avoir été une conséquence fatale du régime des subsistances. Celles qui éclatèrent sur tous les points de la France, dans les années qui précèdent la Révolution, furent particulièrement graves. Étaient-elles justifiées ? On admet couramment qu'en 1788 et 1789 il y eut disette et que la disette provoqua les troubles. En réalité la question est plus complexe. Arthur Young, après l'été de 1789, déclare que la récolte « sans être bonne ne s'écartait pas beaucoup de la moyenne » et que « le prix du moment » s'écartait peu du « prix ordinaire » ; en Bretagne et en Bourgogne, en 1788 et en 1789, les subdélégués signalent des récoltes suffisantes, supérieures même aux besoins de la consommation. Il semble bien en effet que le renchérissement des prix qu'on observe à la fin de l'ancien régime ait été la conséquence d'une disette apparente. Les grains n'ont pas fait défaut ; Necker n'était pas autorisé à affirmer « la médiocrité des récoltes dans la plus nombreuse partie des provinces » (arrêt du 23 novembre 1788); mais les laboureurs et les artisans l'ont cru ; ses mesures et ses paroles maladroites ont alarmé l'opinion ; les grains se sont cachés. Au lieu de baisser, les prix ont encore augmenté; cette augmentation a paru d'autant plus excessive que les artisans et les journaliers étaient plus pauvres, le chômage plus étendu ; les consommateurs ont parlé d'accaparements et les municipalités, les conseils locaux, de moins en moins soumis à l'autorité centrale, de plus en plus dociles à l'influence populaire, ont, en multipliant les règlements prohibitifs, contribué à dégarnir les marchés et à accroître les inquiétudes. D'autre part, l'agitation qui a gagné la France en 1788 et 1789 a déjà un caractère social. En Bretagne, il apparaît très nettement qu'en bien des endroits la question des subsistances n'a été que le prétexte de la révolte. Les classes populaires attribuaient aux accaparements, à l'exportation et à la libre circulation la cherté des grains ; naturellement elles ont rendu responsables de leur misère ceux qui profitaient de la liberté du commerce et qui possédaient de grosses réserves de grains, c'est-à-dire les privilégiés. C'est contre ceux-ci qu'une partie des émeutes de 1788 et 1789 ont été dirigées. Ces émeutes ont été, en

même temps qu'une protestation contre l'avidité des grands propriétaires, une manifestation contre l'inégalité sociale et le régime féodal. Qu'on étudie les autres régions de la France à ce point de vue ; la question vaut d'être élucidée car elle permettra de savoir exactement dans quelle mesure le problème des subsistances a contribué à préparer la Révolution.

*
* *

Cet état des questions à traiter pourra être modifié, complété ; mais je crois avoir indiqué les points essentiels qu'il est possible, étant donné les sources, d'envisager. Ainsi tracée, d'ailleurs, la tâche à accomplir est déjà énorme : sans parler de la synthèse qui, d'ici longtemps, ne saurait être essayée avec succès, il reste à écrire de nombreuses et d'importantes monographies sur le commerce et les subsistances dans les provinces, dans les grandes villes, sur les voies de communication, sur les droits de marché, sur la misère et les disettes. La richesse des archives locales facilite de pareilles monographies ; il est à souhaiter que ces études tentent, non seulement, les étudiants de licence et de diplôme mais encore les comités de l'histoire économique de la Révolution que la question des subsistances à la fin de l'ancien régime intéresse particulièrement.

J. Letaconnoux.

COMPTES RENDUS

A. V. Chapuis. **Les anciennes corporations dijonnaises. Règlements, statuts et ordonnances.** Dijon, Darantière, 1906. In-8, 511 p. (Tome XXII des *Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire.*)

M. Chapuis s'est proposé de grouper les documents concernant les « artisans et marchands » dijonnais, en laissant de côté « les professions dites libérales ». Le travail, même ainsi délimité, était considérable, et le volume qui en contient les résultats est certainement, après l'imposant ouvrage de M. Ernest Petit [1], le plus important de ceux qu'a publiés jusqu'à ce jour, la Société bourguignonne de géographie et d'histoire.

Avant d'aborder les documents intéressant chaque corps de métier, M. C. rappelle l'existence de la puissante association des *Nautæ Ararici* et esquisse l'histoire des travailleurs et des commerçants dijonnais jusqu'à 1793 ; puis à chacune des corporations, réparties en quatre groupes : 1° Alimentation ; 2° Habillement ; 3° Arts et métaux ; 4° Construction, ameublement et équipage, est consacrée une notice au cours de laquelle sont insérés, in-extenso ou fragmentairement, les textes justificatifs. L'indication du patron et des armoiries n'a pas été oubliée. Enfin, le livre est terminé par une table des corporations étudiées. Disons tout de suite qu'au lieu d'une table méthodique, reproduisant simplement l'ordre dans lequel les métiers ont été rangés au cours de l'ouvrage, une liste alphabétique aurait été plus commode.

Ce volume est, sinon la première étude, du moins, à notre connaissance, le premier recueil de textes concernant l'histoire du travail à Dijon. Cette partie si intéressante de l'histoire bourguignonne sort peu à peu de la poussière des archives : en quelques années elle a donné lieu à plusieurs travaux qui malheureusement sont contemporains et s'ignorent [2].

1. *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne...* Dijon, Darantière, 1885-1905, 9 vol. in-8.

2. Voir sur ce sujet : H. Hauser. Notes sur l'organisation du travail à Dijon et en Bourgogne au XVI^e^ et dans la première moitié du XVII^e^ siècle. *R. Bourguignonne*, 04, t. 14, n° 1, p. 99 sqq. et du même : Des divers modes d'organisation du travail dans l'ancienne France. *Revue d'histoire moderne*, 05-06, t. 7, p. 357-387. Le même auteur prépare la publication d'un dossier sur les compagnonnages dijonnais.

L'article de M. Hauser sur *Les divers modes d'organisation du travail dans l'ancienne France* n'a paru que quelques mois avant la remise du manuscrit de M. C. à la Société bourguignonne ; il est regrettable que ce dernier n'ait pu profiter de cette étude, ce qui nous aurait valu une introduction moins rigoureusement chronologique et aurait évité à l'auteur d'oublier complètement les registres du Parlement de Dijon comme source de documentation pour certains métiers de « travail privilégié ».

Ces recherches complémentaires auraient, il est vrai, considérablement allongé le travail de M. C., déjà étriqué dans un volume trop étroit. Hâtons-nous de dire que la faute n'en est point entièrement imputable à l'auteur (qui aurait pu cependant couper sa publication en deux fascicules), et soyons même reconnaissants à la Société bourguignonne de ne l'avoir point aggravée en consentant une dépense supplémentaire afin d'éviter, par l'emploi de caractères typographiques plus fins, de nouvelles coupures. Il reste néanmoins trop de textes écourtés, trop d'articles de règlements simplement analysés [1]. N'aurait-on pu sacrifier un peu de la narration pour laisser plus de place aux actes ? Car enfin, quel historien osera se fier à une transcription incomplète, en une telle matière surtout ? Si bien que pour quantité de documents il sera nécessaire de recourir aux sources manuscrites après avoir consulté le livre de M. C.

Au reste, l'objet même de l'ouvrage était difficile à préciser : statuts, règlements, ordonnances, les documents envisagés reproduisent la législation théorique du travail, et une telle conception est en contradiction avec le droit coutumier, sous le régime duquel il n'y a d'état civil ni pour les individus, ni pour les iustitutions : un règlement vient consacrer un état de choses antérieurement existant et, la coutume s'abrogeant alors uniquement par l'usage, semble rester en vigueur jusqu'à la promulgation d'un nouveau règlement, si l'historien ne parvient pas à dégager le droit vivant des textes étrangers à la législation pure. Ainsi, nous apprenons par l'ouvrage de M. C. (p. 481-483), qu'en 1469 les selliers de Dijon obtinrent des statuts prononçant l'interdiction du métier à ceux qui n'auraient pas exécuté le chef-d'œuvre ; et, d'autre part, le premier règlement postérieur cité (p. 486-488), décide simplement, en 1681, que les maîtres devront avoir été apprentis dans la ville ou, s'ils sont étrangers, « faire preuve de suffisance ». Or, en réalité, les statuts de 1469

1. Par exemple, citons au hasard : p. 146 et 147, p. 227, p. 270 et 271, p. 278, p. 295, p. 486-488.

n'ont pas été si longtemps en vigueur puisque dès 1530, les selliers demandent le droit d'exiger un chef-d'œuvre [1]. Cette réclamation n'est pas un règlement, mais elle nous fait constater quel était le droit alors existant.

Nous sommes enfin obligés de déplorer, comme dans un trop grand nombre de publications historiques, l'insuffisance des références bibliographiques. Pour des travailleurs bourguignons, de telles indications n'ont qu'une importance relative, car ils pourront toujours aisément recourir au livre de Milsand [2] ou à la brochure de M. Kleinclausz [3] qu'ils auront sous la main ; mais comment obtenir à la Bibliothèque nationale la communication de volumes ainsi signalés : *Analecta Divionensia, tome VI, Introd.* [4], ou : D'Arbaumont, *Les origines de la famille Berbisey* [5], et tant d'autres.

En résumé, le travail de M. C. ne peut être considéré comme une œuvre d'érudition ; mais il a le mérite d'être le premier recueil de ce genre pour la région dijonnaise et, bien qu'incomplet, il nous donne, somme toute, la plus grande partie des documents essentiels de la législation commerciale et industrielle dans la capitale de la Bourgogne. — P. Destray.

E. Picot. **Les français italianisants au XVI^e siècle**. Tome I^er. Paris, Champion. In-8°, XI-381 p.

M. E. Picot s'est acquis une réputation méritée de bibliographe. C'est encore de la bibliographie qu'il nous donne dans le grand ouvrage dont il vient de publier le premier volume ; mais il ne s'est plus contenté de considérer les livres, il a étudié les auteurs, et ce sont les résultats de ses recherches bio-bibliographiques qu'il nous offre aujourd'hui. M. P. a entrepris une vaste enquête sur l'histoire de la littérature italienne en France au XVI^e siècle. Il a réparti les matériaux rassemblés entre les divisions suivantes qui seront comme les cadres de son œuvre : 1° *Les Italiens en France au XVI^e siècle*, introduction générale où sont passés en revue les princes, les capitaines, les diplomates, les banquiers, les artistes italiens qui ont vécu en France

1. Hauser, *op. cit.*, *Revue d'histoire moderne*, 05-96, t. 7, p. 362-363.
2. Milsand (Ph.). *Bibliographie bourguignonne*, Dijon, Lamarche, 1885, in-8.
3. Kleinclausz (A.). *Les régions de la France. III. La Bourgogne*, Paris, 04, in-8. (Extrait de la *Revue de Synthèse historique*).
4. P. 9, note 2. Pour : Garnier (J.). *Correspondance de la mairie de Dijon*. t. I, Dijon, Rabutot, 1868. in-8 (t. VI des *Analecta Divionensia*), p. LXXXIV sqq.
5. P. 27, note 1. Ajouter à la référence : *M. Comm. Antiq. Côte-d'Or*, t. VI, p. 33-46.

ou qui ont servi la France depuis le règne de Louis XII jusqu'à la fin du règne d'Henri IV [1]; 2° *les humanistes et les jurisconsultes italiens en France au XVI^e siècle*; 3° *les traductions françaises publiées au XVI^e siècle d'après des ouvrages italiens*; 4° *les comédiens italiens en France au XVI^e siècle*; 5° *les auteurs italiens en France au XVI^e siècle*; 6° *Les Français italianisants au XVI^e siècle*; 7° *les imprimeurs et les libraires italiens en France, les imprimeurs et les libraires français en Italie au XVI^e siècle.*

C'est le premier volume de la sixième partie que M. P. nous donne aujourd'hui. Il contient vingt et une notices, plus ou moins étendues; les unes de quelques pages, d'une page même (Mellin de Saint-Gelais), d'autres qui sont de véritables biographies. Ces notices sont consacrées à Claude de Seyssel, frère Loys du Blois, Jean-François du Soleil, Marguerite d'Angoulême, Mellin de Saint-Gelais, Amomo et Jean de Maumont, Nicolas Raince, François Rabelais, François de Tournon, Jean de Vauzelles, Jean de Tournes, Guillaume Roville, Jérôme Maurand, Lancelot de Carle, Jean de Monluc, François de Vernassal, Nicolas le Breton, Joachim du Bellay, Jean-Pierre de Mesmes, Guillaume Postel, François Perrot.

On demeure étonné devant l'érudition si variée et si précise de l'auteur : bibliothèques privées et publiques, dépôts d'archives de France, d'Italie, d'Angleterre, M. P. a fouillé partout où il pensait pouvoir trouver quelque document intéressant son sujet; il a parcouru les manuscrits comme il a dépouillé les imprimés et il a su classer avec la plus grande clarté les milliers de fiches ainsi accumulées. Il a constitué de la sorte pour chaque personnage, des dossiers qui complètent ce que l'on savait déjà, qui fournissent des faits entièrement nouveaux, comme, par exemple, la présence de Rabelais à l'entrevue d'Aigues-mortes en juillet 1538. Est-ce à dire que l'auteur ait épuisé son sujet? Assurément non et aussi bien n'a-t-il pas cette prétention ; mais il est bien certain qu'avant longtemps on ne mettra plus à la portée des travailleurs une masse aussi considérable de renseignements précis et dûment contrôlés. Et lorsque les sept parties annoncées dans la préface auront fini de paraître, M. P. pourra se flatter d'avoir élevé un véritable monument à la gloire des lettres françaises et italiennes du XVI^e siècle. La question de l'italianisme, capitale pour l'histoire de l'humanisme français, sera enfin élucidée ou susceptible de l'être.

Nous souhaitons que M. P. ne nous fasse pas trop longtemps attendre

1. Les différents chapitres de cette *Introduction* ont déjà paru dans le *Bulletin italien* 1901-1905.

les volumes qu'il nous promet et qu'il ait le temps nécessaire pour mener à bonne fin une œuvre qui, par ses proportions, rappelle les entreprises de l'âge héroïque de l'érudition, comme l'auteur lui-même par la variété de ses connaissances et l'ampleur de son labeur fait songer aux savants de la Renaissance [1]. — V.-L. Bourrilly.

Alfred Bourguet. **Le duc de Choiseul et l'alliance espagnole.** Paris, Plon-Nourrit, 1906. In-8, 250 p.

Demander aux Archives du quai d'Orsay quelques volumes de la Correspondance (en l'espèce les tomes 525 à 533 de la Correspondance d'Espagne), faire copier ou copier soi-même les principales dépêches qu'ils renferment, qui sont ordonnées et écrites avec soin, de retour dans son cabinet, rédiger la trame de son récit, non certes en reproduisant purement et simplement les dépêches, mais en les ayant à côté de soi et en s'inspirant d'elles de très près, dégager quelques-uns de leurs passages caractéristiques qui deviennent des citations, les grouper en chapitres, c'est là une besogne qui n'exige ni une éducation historique préalable, ni un grand effort critique, ni un rare talent d'écrivain. Par une pareille méthode il est aisé de produire un volume historique de bon ton, et c'est celle que vient d'employer M. Alfred Bourguet.

1. Voici quelques observations : p. 21, sur le rôle de Claude de Seyssel auprès du duc de Savoie, M. Segre, *La politica sabauda con Francia e Spagna del 1515 al 1532*, p. 10-13, cite quelques lettres de l'évêque de Marseille au duc, dont une très caractéristique du 19 août 1519, dans laquelle, au lendemain de l'élection de Charles-Quint, il lui conseille de s'allier aussitôt et franchement avec l'Empereur ;—p. 59, n. 1. Jacques Colin a fait un séjour en Lombardie à la fin de 1521 et fut même envoyé à Venise par Lautrec dont il était le secrétaire ; dans une lettre du 14 avril 1530 il cite un proverbe italien : *chi non po battere il cavallo batte la sella* ;—p. 65. Carlotta d'Isca ne serait-elle pas Charlotte d'Esquetot, qui épousa en 1542, Charles de Cossé-Brissac? Dans les états de la maison d'Éléonore et de Mesdames de France, on trouve mentionnées Gilberte de Huban et Marie de Langeac, dame de Lestrange ; quant à Ricevera de Borgogna (p. 67), ne serait-ce pas M^lle^ de Réaumur dont il est question dans l'état de Marguerite de Navarre ? Cf. Lefranc et Boulenger, *Louise de Savoie et Marguerite d'Angoulême*, p. 58, 67, 81 ; — p. 80. Raince dut arriver à Rome avant la fin de 1523, car l'écriture des lettres signées par le comte de Carpi pour l'année 1521 est déjà celle des lettres de 1524 et il semble bien que ce soit l'écriture de Raince ;—p. 82, le comte de Carpi quitta définitivement Rome en juin 1527 et, dans la liste des ambassadeurs que Raince vit passer à Rome, il faut ajouter Balthazar de Jarente, président des Comptes de Provence et futur évêque de Vence qui séjourna auprès de Clément VII en 1528 — début de 1529 ; — p. 96, n. 5. Jean du Bellay quitta Rome le 27 février 1536, cf. Segre, *Documenti di Storia sabaudo*, p. 133, n. 5 ; — p. 98, la lettre du cardinal de Tournon est d'août 1537 (et non 1540) ; — p. 99, le Fossanus dont il s'agit est très probablement Barnabé de Voré, sieur de la Fosse ; — p. 101, d'après une lettre de Martin du Bellay à Jean, dont la copie présente plus de garantie d'exactitude que celle du testament, Rabelais aurait eu 150 livres et non 50 ; — p. 118, lire 26 juillet et non 20 ; — p. 122, Rabelais suit Jean du Bellay en Italie et non Guillaume au Piémont, où il n'ira qu'en 1537. — L'exécution matérielle est irréprochable. Lire cependant p. 380, ligne 4, si tant *est* qu'il ait...

Je ne suppose pas que M. B. ait songé à nous donner une histoire du Pacte de famille, et des rapports de Choiseul et de Charles III de 1758 à 1761, car il est évident que, pour écrire cette histoire, il eût fallu connaître et expliquer la politique de Charles III, et par conséquent consulter des documents et des livres espagnols. M. B. n'a pas voulu davantage nous expliquer la politique espagnole de Choiseul, car, pour l'expliquer, il eût fallu la situer dans sa politique générale, étudier quelle influence ont eue sur elle les événements intérieurs et extérieurs, les négociations contemporaines. Or M. B. a consulté aux Affaires Étrangères d'autres correspondances que celle d'Espagne, et il a publié dans la *Revue historique* des études sur les rapports de Choiseul avec différents états européens. Mais il a analysé ces correspondances à leur heure et à leur place particulières, sans les confondre. Entre elles, il établit des cloisons étanches. Et M. B. ne s'est pas demandé non plus quelle était la valeur des neuf volumes de dépêches d'où il a tiré son livre ; et si, très importante pour la connaissance de la médiation espagnole en 1759, et de la négociation de la Haye en 1760, la correspondance de Choiseul et de l'ambassadeur français en Espagne d'Ossun ne l'est pas beaucoup moins pour celle des pourparlers du Pacte de famille de 1761, qui fut négocié à Versailles entre Grimaldi et Choiseul, et pour lequel d'Ossun ne joua qu'un rôle accessoire et de second plan.

Donc les ambitions de M. B. ont été modestes. Il n'a eu d'autre prétention que de nous exposer, sans la critiquer et sans l'expliquer, la pensée officielle de Choiseul d'après les principales lettres qu'il a écrites à d'Ossun. On peut seulement se demander pourquoi il a écrit son livre. Si on prétend traiter d'une manière critique l'histoire diplomatique, son livre est de ceux dont on ne peut tenir compte. Et s'il a cru nous rendre service en nous faisant connaître quelques documents des Affaires Étrangères, il ne m'est pas apparu que son livre ajoutât beaucoup à celui de M. Soulange Bodin sur « *La diplomatie de Louis XV et le Pacte de famille* », fait d'après la même source, et nous trouvons dans l'ouvrage de M. Waddington sur « *La guerre de Sept Ans* » en cours de publication un exposé plus complet et plus critique que le sien de la politique espagnole de Choiseul. — P. Muret.

G. Lanson. **Voltaire**. Paris, Hachette, 1906. In-12, 224 p. (Collection des « Grands écrivains français »).

Voici, en 200 pages, l'étude d'ensemble la plus solide que nous possédions sur Voltaire, la mieux appuyée sur une connaissance précise de l'homme, de l'œuvre et du temps, — la plus sincère aussi et la plus

impartiale. Ceci n'est pas son moindre mérite. Avec Voltaire, plus qu'avec personne, il est difficile d'être juste. Son influence est trop vivante encore, son œuvre a soulevé trop de rancunes et d'enthousiasmes, elle touche à trop de questions qui demeurent actuelles, sa personne enfin est trop complexe, — singulier mélange de petitesses désobligeantes et de grandeurs véritables, — pour qu'il soit aisé de le considérer en historien. Il faut d'abord se mettre en dehors des partis, être perpétuellement en garde contre l'opinion et contre soi-même, contre les admirations trop promptes, contre certaines blessures ; il faut avoir, à un degré éminent, l'esprit d'analyse. Pour la grande masse de ses fidèles ou de ses ennemis — qui l'ignorent également — Voltaire est, un apôtre de la tolérance, esprit largement ouvert vers l'avenir, ou ironiste impénitent, ennemi de toute grandeur. En vérité, il n'est pas de nature plus diverse et plus changeante ; c'est un génie en perpétuelle évolution ; ajoutez qu'il a vécu tout près de 84 ans. Rien n'est injuste comme de mettre sur le même plan les *Lettres anglaises* et certaines facéties, de juger du même point de vue les simples boutades et les grandes œuvres, de chercher dans l'homme qui défendit Calas le polémiste qui poursuivait le Dr Akakia. « Il importe de distinguer ce qui est écrit pour le public ou correspondance privée, philosophie réfléchie ou échappement d'humeur, vue générale d'ordre social ou manège occasionnel d'intérêt personnel ; il faut évaluer toutes les modifications de rédaction qui résultent de la destination de chaque ouvrage... »

M. Lanson a fait avec une grande sûreté ces « réductions nécessaires ». Il a suivi les étapes de cette existence, et, sans le moindre artifice de composition, les parties successives de l'œuvre (*Lettres anglaises*, travaux de science, poésie et théâtre, histoire, philosophie), se sont trouvées correspondre aux diverses époques de la vie (années de jeunesse, séjours en Angleterre, à Cirey, à Versailles, à Berlin, aux Délices et à Ferney). Tout cela aisé et clair, sans plus d'appareil d'érudition que n'en comporte la collection à laquelle le volume appartient, mais d'une irréprochable rigueur de méthode. Sur cette méthode, M. L. aurait quelques droits à faire valoir. Il a été des premiers à s'apercevoir que l'histoire littéraire n'est pas une pure affaire de rhétorique, qu'elle se doit à elle-même de fournir les garanties que l'on demande aux autres branches de l'histoire. On ne l'accusera pas d'avoir, à l'application et pour lui, adouci ses exigences. Pas une œuvre dont il n'ait étudié les sources et les abords, pas une grande idée dont il n'ait cherché le principe et suivi le développement, pas une affirmation aventureuse ou contestable. Plutôt un excès de scrupule. Devant certains problèmes, il hésite, il ne veut pas se pro-

noncer à la légère : le temps n'est pas venu de déterminer exactement quelle fut l'influence de Voltaire, la question est confuse,... ce qui ne l'empêche pas, en quelques pages, de débrouiller cette complexité, d'indiquer toutes les grandes lignes, de marquer toutes les directions. Et s'il est des gens encore qui estiment que la suprême élégance de la critique est dans la désinvolture et l'abandon, qui redoutent que le *sens littéraire* s'accommode mal de cette précision scientifique, il leur suffira de lire les chapitres, admirables de netteté et de finesse, sur le goût de Voltaire et sur son œuvre de prose. Je pense qu'ils seront rassurés. — Jules MARSAN.

Les Cahiers de la Flandre maritime en 1789, publiés avec introduction et notes par A. de SAINT-LÉGER et Ph. SAGNAC, professeurs d'histoire à l'Université de Lille. Dunkerque, Société dunkerquoise pour l'encouragement des lettres, des sciences et des arts; Paris, Picard. Tomes Ier et II, 1906. In-8, LXIII-472 p. et 541 p. (fac-similés).

Cent trente-trois cahiers de paroisses, presque tous inédits, et formant, sauf quelques lacunes sans importance, la totalité des cahiers de la Flandre maritime, un précieux recueil de cahiers de corporations de la ville de Bergues; plusieurs cahiers de chapitres, de communautés, de curés; enfin les cahiers généraux de chacun des trois ordres de la Flandre maritime, ceux-ci déjà connus, mais dont il n'était nullement inutile de donner une nouvelle édition critique, et qu'il est toujours très instructif de rapprocher des cahiers particuliers, pour faire voir comment ils s'en sont inspirés : tels sont les documents que MM. de Saint-Léger et Sagnac publient dans ce recueil.

Leur édition se recommande par une excellente méthode, par un savoir aussi sûr et aussi étendu que discret (ils ont toujours évité l'écueil, assez dangereux en pareille matière, de l'abus des notes). Une introduction très bien faite met le lecteur au courant des institutions spéciales de ce petit pays, distinct à tant d'égards (régime administratif, municipal, fiscal, ecclésiastique, etc.,) du reste de la France, et lui permet de comprendre les questions locales[1] qui, ici comme ailleurs, ici même plus qu'ailleurs, tiennent naturellement une grande place dans les cahiers. C'était une des parties les plus difficiles et les plus importantes de leur tâche : ils s'en sont parfaitement acquittés, et ce court résumé des destinées de la Flandre sous la domination française constitue un précieux chapitre d'histoire provinciale.

1. Elle doit être complétée dans un 3e vol. par un glossaire des termes flamands employés dans les cahiers et parfois difficiles à comprendre et des mots désignant des institutions spéciales au pays.

Trouver un moyen de classer les cahiers publiés n'est pas toujours facile : MM. de S.-L. et S. ont eu l'heureuse idée de les grouper d'après les circonscriptions judiciaires et administratives, châtellenies, juridictions, dont se composait la Flandre maritime : châtellenies de Cassel, de Bailleul, de Bergues, bailliage de Bourbourg, territoires de Gravelines et de Dunkerque. Ces petits groupes ayant chacun leur individualité, une certaine communauté de condition, et devant par suite présenter aussi une certaine communauté de griefs, quelque unité, avantage assez rare, se fait apercevoir dans leurs cahiers. Dans l'intérieur de ces circonscriptions, les localités ont été prises dans l'ordre géographique, et ainsi se trouvent rapprochées les unes des autres celles qui peuvent avoir le plus d'affinités et le plus d'intérêts communs. Quant à la publication du texte lui-même, les incorrections, les bizarreries d'expressions, les fantaisies graphiques, ont été souvent, mais sans qu'il y ait aucun excès, conservées : c'est encore un avantage ; elles donnent aux cahiers une agréable saveur de terroir, et elles attestent souvent une inspiration naïve et vraiment populaire, beaucoup moins factice qu'on ne l'a parfois prétendu.

Les cahiers en eux-mêmes présentent un grand intérêt. A côté des griefs locaux, notamment les abus de pouvoir et les dépenses exagérées des petites aristocraties municipales détenant toutes les charges du *magistrat*, on retrouve en Flandre ceux dont retentit alors la France entière. On ne veut plus d'intendants ni de subdélégués, mais des Etats organisés à la façon de ceux du Dauphiné, qui ont décidément, jusqu'aux extrémités du royaume, tout à fait la vogue. Les plaintes contre les abus du droit de chasse sont extrêmement vives et fréquentes. La dîme, assez lourde en effet puisqu'elle est levée généralement à la 11e gerbe, c'est-à-dire à un taux plutôt supérieur à la moyenne, semble bien pesante : on lui reproche surtout de passer aux gros décimateurs et de ne pas décharger les populations des frais du culte et de l'assistance publique. Les charges seigneuriales, les abus des justices seigneuriales, ne sont pas plus ménagés. Il en est de même, est-il besoin de le dire, des impôts royaux et des agissements de la justice royale. A ce propos on peut constater que les grandes réformes, malheureusement éphémères, de 1788, suppression des tribunaux d'exception, rapprochement de la justice des justiciables, adoucissement de la législation criminelle, etc., répondaient bien, en Flandre comme ailleurs, aux nécessités de la situation : de nombreux cahiers de paroisses, de curés, de même que le cahier général du tiers-état réclament, soit implicitement, soit même quelquefois explicitement, le retour aux édits de 1788. La vente des biens de mainmorte a d'assez nombreux partisans. La division des grandes exploitations en fermes plus petites, et

l'interdiction du cumul de ces fermes, sont peut-être le point qui préoccupe le plus les populations rurales[1] « afin dit le cahier de Killem (II, 193) qu'un petit ou moyen compagnon puisse gagner son pain et entretenir honnêtement sa famille, comme c'était autrefois, mais il semble que c'est une chose décidée que le pauvre doit rester pauvre; » évidemment la terre manque aux bras, dans ce pays où la petite propriété ne fait cependant pas absolument défaut, et bien des bonnes volontés ne trouvent pas à s'employer. Un récent arrêt du Parlement de Paris interdisant de laisser les coutres des charrues dans les champs soulève aussi de vives récriminations, quoique rendu dans la bonne intention de rendre les crimes plus difficiles. La sécurité publique laisse déjà fortement à désirer : d'où les demandes réitérées de pouvoir garder des armes, de faire dire des messes à des heures différentes, pour que les bandits ne trouvent pas toute facilité d'opérer dans des villages vides d'habitants. Que de traits semblables on pourrait relever, qui jettent une vive lumière sur la mentalité des populations et qui rendent si intéressante, en même temps que si instructive, la lecture des cahiers!

En augmentant le nombre encore restreint, mais appelé maintenant à s'accroître, des cahiers de paroisses où l'historien peut puiser, et en donnant aux futurs éditeurs un modèle dont ils pourront faire bon profit, MM. de S.-L. et S. ont rendu aux études historiques un grand service. — M. Marion.

Abbé J. Contrasty. **Un Conseil de paroisse sous le régime de la première séparation de l'Église et de l'État.** Toulouse, Privat, 1906. In-8, 110 p.

Les associations cultuelles, qui firent vivre les différents cultes sous la première séparation et qui se formèrent spontanément, en dehors de toute prescription légale ou religieuse, sont encore très mal connues, bien que leur histoire soit très importante. A M. Gazier revient l'honneur d'avoir fait connaître le premier, d'après le registre de ses délibérations, l'association constitutionnelle de Notre-Dame de Paris[2]. Depuis, M. l'abbé Grente a analysé les registres des associations réfractaires de diverses églises de Paris (Saint-Eustache, Saint-Gervais, Saint-Merry, Saint-Jacques-du-Haut-Pas, etc.)[3]. Mais toutes ces associations, réfractaires ou constitutionnelles, étaient des associations urbaines, toutes situées dans la capi-

1. Néanmoins il est à remarquer qu'il n'est pas abordé dans le cahier général du tiers : la ville n'a pas été ici l'écho fidèle de la campagne.
2. A. Gazier. *Études sur l'histoire religieuse de la Révolution.* Paris, Colin, 1887, en appendice.
3. Abbé Grente. *Le culte catholique à Paris de la Terreur au Concordat.* Paris, Lethielleux, 1903.

tale, formées dans un milieu spécial où elles trouvaient des ressources relativement abondantes. En retrouvant aux archives de la fabrique et en analysant clairement et fidèlement le registre des délibérations de l'association rurale du bourg de Seysses près Muret (Haute-Garonne), M. l'abbé J. Contrasty a rendu un service dont on ne saurait trop lui savoir gré.

L'association de Seysses est sortie de l'initiative des fidèles. Aussitôt qu'ils connurent la loi du 11 prairial an III qui rendait gratuitement les églises aux différents cultes, les catholiques de Seysses réclamèrent l'église et, pour avoir un prêtre, s'adressèrent aux vicaires généraux de l'archevêque de Toulouse émigré, M. de Fontanges. Ces vicaires généraux étaient *soumissionnaires*, c'est-à-dire qu'ils avaient autorisé leurs prêtres à souscrire la déclaration de soumission aux lois, que la loi de prairial mettait comme condition à la restitution des églises. Ils ne se demandèrent pas si l'association, le « conseil de paroisse » de Seysses était canonique ou non, ils n'exprimèrent pas la crainte de voir ces laïques empiéter sur les attributions du clergé, ils envoyèrent immédiatement le prêtre réfractaire Joseph Fréjoville qui réconcilia l'église, le 1er thermidor an III. Le jour même, le conseil de paroisse s'organisa définitivement sous les yeux et sans doute avec la collaboration de Joseph Fréjoville lui-même. L'élection se fit dans l'église, après les vêpres. Mais tous les fidèles n'y prirent pas part, ceux-là seulement que la loi reconnaissait comme *électeurs*.

Quand la Convention remit en vigueur les lois contre les réfractaires, au lendemain de Quiberon et de l'insurrection du 13 vendémiaire, les catholiques de Seysses se divisèrent. Les patriotes ou les timides, ceux qui voulaient ménager le pouvoir ou lui plaire, formèrent une nouvelle association cultuelle et nommèrent un conseil dissident, mais leur tentative avorta. L'assemblée générale des fidèles consultée décida, le 21 novembre 1796, qu'il n'y aurait qu'un seul conseil qui resterait fidèle au clergé réfractaire. Un an après, le Conseil élaborait son règlement intérieur, qui est un document très intéressant. On y voit notamment que les membres du Conseil, comme les anciens fabriciens, désignaient leurs successeurs à l'assemblée des fidèles. Les choix de l'Assemblée, « conformément aussi aux anciens usages », devaient être soumis à la ratification de l'autorité municipale, qui était ainsi armée comme d'un droit d'*exequatur*. Jusqu'en 1801, les prêtres n'assistèrent pas aux délibérations du conseil.

Le conseil nous apparaît comme le véritable pouvoir religieux de la paroisse. Les prêtres qu'il subventionne ne font que passer. Il s'en succède plus d'une douzaine de 1796 à 1802. Aucun n'a le temps de s'implanter et d'imposer son autorité. Le conseil demande des prêtres aux vicaires généraux réfractaires. Ceux-ci en fournissent Mais on débat les conditions

de part et d'autre. « Quand il fut décidé qu'on inviterait l'abbé Belin à établir sa résidence dans la commune, on convint de lui offrir cent francs pour le jour de son arrivée et un traitement annuel de huit cents francs payable par mensualités... Les vicaires généraux de Toulouse écrivirent au conseil pour lui demander de préciser par écrit les conditions qu'il entendait soumettre à l'abbé Belin ou à ceux qui lui succèderaient. La lettre fut lue en séance. Les commissaires [du conseil] furent heureux de répondre qu'ils s'engageaient à payer au prêtre le traitement déjà convenu de huit cents francs, à lui fournir un logement meublé, et à donner des gages de quatre francs cinquante par mois à sa servante, que par un excès de zèle ils choisiraient eux-mêmes et tout cela, ajoutaient-ils, sans préjudice des honoraires de messes et du casuel » (p.61-62).

La principale attribution du conseil était de pourvoir à l'entretien de l'église et à la subsistance des prêtres. Pour se procurer des ressources il eut naturellement l'idée de rétablir la dîme. Dès l'an III, les commissaires du conseil s'en allèrent deux par deux, en été après la moisson, en automne après les vendanges, lever de porte en porte, de champ en champ le blé et le vin. Ces offrandes en nature étaient emmagasinées et vendues au fur et à mesure des besoins. Elles formaient la plus grosse part des recettes. Les cotisations en argent, levées quatre fois par an, étaient moins productives. Le budget régulier varia de 1.200 à 2.000 livres environ, il faut ajouter à ces chiffres le budget particulier des anciennes confréries réorganisées, les confréries du Saint-Sacrement, de Saint-Blaise et du Rosaire, qui contribuaient à la décoration de l'édifice et aux réparations. Avant 1789, les revenus de la cure de Seysses s'élevaient à 9.000 livres. Il y avait donc eu un déchet considérable dans les ressources de la paroisse. Mais, si la générosité des fidèles n'avait pu rendre au culte son éclat d'autrefois, elle avait suffi cependant à en assurer le maintien. A un moment même, on eut assez d'argent pour se procurer un second vicaire.

Quand le Concordat rétablit les fabriques officielles, le conseil de paroisse de Seysses ne disparut pas pour autant. Il continua à fonctionner cinq ans encore à côté de la fabrique. C'est que Seysses n'étant pas chef-lieu de canton, ses prêtres n'étaient pas payés par l'État. La fabrique nouvelle s'occupa du matériel du culte et des réparations de l'édifice, le conseil de paroisse continua à fournir aux prêtres des subventions. Ce n'est qu'à la fin de 1807 que les desservants de la Haute-Garonne touchèrent un traitement fixe. Dès lors, le conseil de paroisse de Seysses n'avait plus de raison d'être.

Son histoire est très instructive, puisqu'elle nous montre dans quelles conditions le culte réfractaire se maintint publiquement dans les cam-

pagnes, sous le régime de la première séparation. Le zèle des fidèles a suffi à son entretien. Mais les fidèles ont pris dans l'église un rôle plus important que par le passé. Leurs conseils de paroisse choisissent les prêtres et même leurs servantes, tranchent souverainement, hors de la présence du prêtre, toutes les questions financières. Leurs attributions n'ont de limites que celles qu'ils se fixent à eux-mêmes. On ne voit pas qu'à Seysses ils aient essayé d'empiéter sur le domaine spirituel. Ils ont simplement incliné à des concessions envers les autorités. Mais ailleurs ils n'eurent pas toujours la même réserve. C'est que la démarcation est parfois difficile à faire entre le temporel et le spirituel. En somme, ce qu'il faut retenir, c'est que la première séparation a mis le prêtre dans la dépendance économique des fidèles. L'Église ne s'est maintenue alors que du libre consentement de tous ses membres, prêtres et fidèles, car la législation, loin de fortifier la hiérarchie religieuse qu'elle voulait ignorer, donnait à tous les Français, même aux catholiques, la liberté. Or la liberté est un dissolvant terrible pour les organisations fondées sur l'autorité. — Albert MATHIEZ.

A. DRY. **Soldats ambassadeurs sous le Directoire** (an IV-an VIII). Paris, Plon-Nourrit, 1906. 2 vol. in-8°, 536 et 497 p.

L'auteur de ce livre, — un officier supérieur distingué qui a cru devoir prendre un pseudonyme, — a été frappé du fait assez remarquable que de nombreux militaires ont été appelés sous le Directoire et le Consulat à des fonctions diplomatiques ; il s'est aperçu que la biographie de la plupart d'entre eux était incomplète ou fautive, et la pensée lui est venue de rectifier les erreurs et de combler les lacunes. Il a écrit le présent ouvrage et en prépare un autre intitulé : *Soldats ambassadeurs sous le Consulat*.

L'intérêt d'un travail de ce genre n'est pas contestable. La difficulté d'y réussir non plus. La qualité d'officier général, qui vaut à Pérignon, Truguet, Aubert-Dubayet, Clarke, Canclaux, Lacombe-Saint-Michel et Bernadotte d'être ici réunis et étudiés seuls parmi les diplomates du Directoire, n'a en effet qu'un rapport éloigné avec leurs fonctions politiques et ne met guère d'unité que dans le titre du livre. Encore de ces « soldats ambassadeurs » M. D. n'a-t-il retenu que les généraux : car il y en a deux autres : Le Tourneur, chef de brigade du génie et inspecteur d'artillerie, et Pléville-le-Pelley, capitaine de vaisseau. Tous deux furent chargés, en messidor an V, des très importants pourparlers de Lille avec lord Malmesbury, et il ne s'en faut que d'un galon si M. D. ne nous a pas donné le récit de cette négociation.

Ses deux volumes sont en réalité un recueil de sept biographies dont

chacune est spécialement développée pour la période 1795-1799. Un livre ainsi compris n'est pas, ne pouvait pas être composé. Ce défaut d'unité a embarrassé la marche du récit d'un bout à l'autre. M. D. a hésité sans cesse entre la simple biographie restreinte aux actes personnels de ses « soldats ambassadeurs » et le récit détaillé des événements politiques où ils ont pris part. L'exposé risque ainsi d'être, dans un cas, incomplet, et dans l'autre, trop étendu. Ainsi dans l'étude sur Clarke, M. D. croirait sortir de son sujet en rappelant le contenu des préliminaires de Léoben, puisque Clarke n'est arrivé qu'après la signature; mais il analyse en détail le traité de Campo-Formio, parce que le futur duc de Feltre était à Udine avec Bonaparte. Au contraire, les deux études sur Canclaux et Lacombe Saint-Michel sont une histoire détaillée des relations de la France avec Naples depuis 1792 jusqu'à la seconde coalition, qui remplit la moitié du tome II. Le chapitre sur Canclaux commence à la page 127 et ses instructions sont citées pour la première fois à la page 183. Tout un chapitre est consacré à « relier les deux ambassades militaires de Canclaux et de Lacombe-Saint-Michel. »

Il aurait été préférable que M. D. se bornât davantage et qu'il nous donnât, ou bien la biographie complète d'un ou deux de ces généraux qui lui ont paru avec raison intéressants à étudier, ou bien l'histoire suivie d'une ambassade sous le Directoire ou pendant toute la période révolutionnaire. Son effort eût été moins dispersé et le résultat plus utile.

Nous reconnaissons du reste bien volontiers les incontestables qualités dont a fait preuve M. D. Il a fait des recherches étendues, au moins dans les documents français; il a vu les dossiers personnels des généraux aux archives de la Guerre et a dépouillé leurs correspondances aux Affaires Étrangères; il s'est préoccupé de consulter aux Archives nationales un certain nombre des pièces qui les concernaient; enfin il a eu communication de documents privés d'un accès plus difficile et dont quelques-uns sont très intéressants. Sa documentation en ouvrages imprimés, quoique moins étendue, est en général suffisante. L'esprit et le ton de l'ouvrage sont excellents. L'auteur a voulu faire œuvre de recherche et de critique impartiales, et il y a bien réussi. Ses jugements, s'ils manquent quelquefois un peu de portée générale (faute sans doute d'une information suffisante en dehors des biographies elles-mêmes), sont équitables et modérés. M. D. ne paraît même pas gêné dans sa liberté d'appréciation par les relations personnelles qu'il a dû avoir avec les descendants des personnages dont il parle, et ce genre d'indépendance est peut-être le plus difficile à pratiquer, du moins avec le tact dont il fait preuve. Ces qualités sont très sérieuses. Elles tiennent à l'auteur plus qu'à une œuvre

en particulier. Elles permettront à M. D. d'écrire un excellent ouvrage lorsqu'il travaillera dans un cadre plus précis et plus commode.

L'expérience historique acquise lui servira pour éviter un certain nombre de menues erreurs que nous avons relevées en passant. Il n'est pas exact, par exemple (I, 31), que Barras ait « imposé » à ses collègues leur costume d'apparat, puisque ce costume était déterminé en détail par la loi du 3 brumaire an IV. Le procès-verbal du Directoire du 27 messidor an V (I, 40) ne dit rien qui permette de conclure que Reubell vota contre la nomination de Talleyrand au ministère des relations extérieures, et Barras (II, 475) dit le contraire. L'envoi d'Augereau en disgrâce à Perpignan (I, 288) n'est pas dû à la demande de Bonaparte, mais à une intrigue louche contre le directeur Reubell, dans laquelle on trouva la main du général en chef de l'armée du Rhin. Les séances où les ministres étaient convoqués au Luxembourg étaient, non pas « assez rares » (I, 319), mais quotidiennes. Deux ou trois d'entre eux, à tour de rôle, venaient au conseil chaque jour. Reubell ignorait si peu la mission de Ségui (I, 290, n.), que la minute des instructions apportées par cet agent à Perrochel est tout entière de sa main. Le général Pille ne fut pas ministre de la guerre (I, 374), mais « commissaire de l'organisation et du mouvement des armées de terre », sous le régime du décret du 14 frimaire an II [1]. Reubell a connu Canclaux, non pas en Bretagne (II, 146) où il n'a pas eu de mission, mais en Vendée, où il accompagna la garnison de Mayence après la capitulation. Le résumé donné, d'après les *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, de la mission de Botot (II, 103) n'est pas du tout conforme au rapport de celui-ci, qui existe aux Archives nationales. Beaucoup de références sont insuffisantes ou absentes; quelques-unes peu intelligibles [2]. Un certain nombre de noms propres sont incorrectement transcrits, surtout dans l'index [3].

Les défauts que nous avons signalés n'enlèvent pas à l'auteur ses mérites : information, conscience, impartialité. Ils masquent un peu trop la netteté de la conclusion nouvelle, et en somme juste, qui se dégage de son livre après une lecture attentive : c'est que les diplomates et la

---

1. M. D. lui donne du reste ailleurs (I, 17) à peu près son titre exact.

2. Par exemple, p. 313 du t. II. Au lieu de A.N.A.F, III, 70-21 AT, il faut lire : A.N., AFIII, 21*a*, dossier 70. De même, p. 307 du t. Ier, qu'est-ce que : « A.E. Supplément, mémoires et documents 196-368 » ?

3. Il faut lire partout : Reubell, Klagenfurt, Lecarlier, *D.V.* Ramel, Chambonas, *Sir Morton* (et non *lord*) Eden, Hugou de Bassville, Jeanbon Saint-André, Florent-Guiot, Guiraudet, le prince de *la Paz* (et non *della Pace*), Jervis, Pesaro, Erfurt, Bertolio, Grenville, Schwarzenberg, Villar, Walcknaër, Botot, Legnago, Trévise, Pordenone, Neumarkt, etc. Il y a pp. 313 et 318 du t. II une confusion entre le *baschich* et le *bakschich* (pourboire).

diplomatie du Directoire valent en général beaucoup mieux que leur réputation. — R. Guyot.

Denkwürdigkeiten des Markgrafen Wilhelm von Baden. Herausgegeben von der Badischen Historischen Kommission, bearbeitet von Karl Obser. Erster Band : 1792-1818. Heidelberg, C. Winter, 1906. In-8, xxiii-560 p. (1 portr. et 2 cartes).

Guillaume, comte de Hochberg, puis margrave de Bade à partir de 1818, deuxième fils de Charles-Frédéric de Bade et de sa seconde femme Louise Caroline de Hochberg, naquit à Karlsruhe le 8 avril 1792. Il avait treize ans lorsque le grand duché de Bade, comme les autres États allemands du sud-ouest, dut s'allier à la France contre la troisième coalition. En 1809, le jeune prince fit ses premières armes ; placé comme aide-de-camp auprès de Masséna, il assista aux batailles d'avril (Landshut et Eckmühl), au combat d'Ebersberg, aux batailles d'Essling et de Wagram. En 1812, il commanda une brigade badoise dans le corps du maréchal Victor, et rallia en novembre, sur la Bérésina, la grande armée en retraite. En 1813, il servit encore dans l'armée française, mais ne prit pas une part active aux opérations, puisque les troupes badoises n'entrèrent en ligne qu'après la rupture de l'armistice et qu'elles firent défection au cours de la bataille de Leipzig. En 1814, nouvelle campagne, mais cette fois contre la France : le comte de Hochberg est chargé de diriger, au nom des alliés, le siège des forteresses de la Basse-Alsace. En 1815, on le retrouve dans l'armée autrichienne qui assiège Neuf-Brisach, Schlestadt et Huningue.

Le comte ou margrave Guillaume a donc joué, dans les campagnes de la deuxième partie de l'Empire, un rôle qui, pour ne pas être de premier plan, n'est cependant pas insignifiant. Si l'on ajoute que ses souvenirs d'enfance se rapportent à la période d'établissement de l'hégémonie française dans l'Allemagne du sud, et que, d'autre part, il a reçu mission de défendre au congrès de Vienne, en 1814-1815, les intérêts du grand-duché, l'on rendra sensible l'intérêt que présente, pour le public français, le tome I^er^ des mémoires récemment publiés par M. K. Obser, directeur du « Grossherz. Generallandes Archiv » de Bade, et auteur de travaux estimés sur l'époque de la Révolution et de l'Empire.

Ce tome I^er^ se compose de onze chapitres : I. Souvenirs d'enfance et de jeunesse, 1792-1809 (la famille grand-ducale, les Français à Karlsruhe, l'affaire du duc d'Enghien, l'alliance avec la France en 1805, voyage en Suisse en 1808); II. La campagne de 1809 ; III. Au pays natal (In der Heimat), 1809-1812 ; IV. La campagne de 1812, depuis la mise en mou-

vement jusqu'à l'arrivée sur la Bérésina ; V. La campagne de 1812, depuis l'arrivée sur la Bérésina jusqu'au retour ; VI. La campagne de 1813 ; VII. La campagne d'Alsace de 1814, jusqu'à la reddition de Phalsbourg ; VIII. La campagne d'Alsace de 1814, depuis la reddition de Phalsbourg jusqu'au retour ; IX. Au congrès de Vienne, juillet 1814-juin 1815 ; X. La campagne de 1815 ; XI. Souvenirs des années 1815-1818 (date de la mort du grand-duc Charles).

Les mémoires du margrave Guillaume de Bade ont été rédigés entre 1851 et 1859, date à laquelle, dit M. Obser, la mort le surprit la plume à la main. Ce sont des mémoires composés à loisir, et dont l'auteur s'est aidé de documents d'archives, et même d'ouvrages imprimés. Mais ce qui en fait la valeur, c'est que la trame, le fond en est constitué par une série de journaux (Tagebücher) tenus par le prince depuis 1808, et dont la collection nous est parvenue complète, à l'exception de ceux de mars 1811 à décembre 1812, qui ont été perdus pendant la retraite de Russie. Et ainsi s'expliquent l'abondance des indications chronologiques, mois, jours, heures même, et l'allure très nette, très précise du récit, accentuée encore par le soin visible que prend l'auteur de s'en tenir à ce qu'il a fait ou vu. Pour la campagne de 1809, son témoignage est utile. Mais — en dépit de la lacune que nous venons de signaler dans la série des « Tagebücher » — il est beaucoup plus circonstancié et beaucoup plus important pour la campagne de Russie : le lent acheminement des troupes badoises vers l'Est, à partir de mars 1812, les opérations du corps de Victor sur les derrières de l'armée d'invasion, la dernière partie de la retraite y sont minutieusement exposés, avec des traits expressifs, et parfois dramatiques. Sur les campagnes de 1814 et 1815 en Alsace, les renseignements sont aussi nombreux et précis : mais ils ont moins de portée, les événements — cette suite de siège et de blocus qu'a racontés, pour 1814, M. Chuquet [1] — n'étant eux-mêmes que d'intérêt secondaire. En revanche, le chapitre IX est à consulter pour l'histoire du congrès de Vienne, au sein duquel le grand-duc de Bade eut fort à faire pour sauvegarder son intégrité territoriale.

L'édition de M. Obser est très soignée [2]. Après un avant-propos qui donne tous les éclaircissements désirables sur l'auteur, le ou plutôt les manuscrits, et la méthode employée par l'éditeur, vient une table des chapitres, puis le texte, enrichi de notes critiques et historiques substantielles,

1. Cf. la *Revue*, t. II, p. 301.

2. Une partie des « Denkwürdigkeiten », relative aux années 1809-1815, avait été antérieurement publiée par le général von Röder, mais avec des suppressions et des remaniements qui rendaient cette édition scientifiquement inutilisable.

dont les éléments sont empruntés aux documents des archives de Bade et à la littérature imprimée. Le volume se termine par un appendice contenant la reproduction de 47 pièces justificatives ou annexes, en français et en allemand, et par un index développé des noms de personne, index suivi de deux cartes (campagnes de 1809 et 1812). Bref, une édition faite d'après les meilleurs principes.

La deuxième et la troisième partie des mémoires (qui s'étendent jusqu'à 1847) formeront la matière de deux autres volumes, actuellement en préparation. — P. CARON.

POMPILIU ELIADE. **Histoire de l'esprit public en Roumanie au dix-neuvième siècle**. Tome Ier. *L'occupation turque et les premiers princes indigènes (1821-1828)*. Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1905. In-12, XXIX- 402 p.

La révolution de 1821 délivra les Roumains de la tyrannie des hospodars grecs qui durait depuis 1711. A partir de 1828 la guerre russo-turque les soumit à l'influence russe. Dans la période intermédiaire, la Moldavie et la Valachie s'appartinrent en quelque sorte à elles-mêmes. Une armée turque occupa, il est vrai, les principautés, mais elle n'eut aucune prise sur l'esprit des habitants, elle ne leur imposa aucune tendance politique ou sociale. Entre les Phanariotes et le consul russe, pendant sept ans, sous le gouvernement des deux princes indigènes Jean Sturdza en Moldavie, et Grégoire Ghica en Valachie, les Roumains firent l'exprience d'une vie nationale. C'est cette expérience qui est l'objet du livre de M. Pompiliu Eliade. Il est divisé en deux parties : 1° la vie politique ; 2° la vie intellectuelle et morale.

Sous le titre de vie politique M. P. nous retrace l'histoire intérieure de la Moldavie et de la Valachie de 1821 à 1828. Elle comprend deux périodes, avant et après la Convention d'Akkerman du 7 octobre 1726.

En Moldavie de 1821 à 1826, la lutte est ininterrompue entre le parti formé des émigrés russophiles réfugiés en Bukowine et des grands boyars demeurés dans la province, et celui des boyars de deuxième et de troisième classes. Le premier est un parti rétrograde et conservateur qui aspire à constituer un gouvernement oligarchique sous la double vassalité de la Russie et de la Turquie. Le second est le parti des réformes et soutient le prince indigène. Il a reçu, de ses adversaires, le nom significatif de parti des charbonniers. Jean Sturdza est un charbonnier élu des petits boyars. Il accepte en 1822 une constitution qui a été rédigée par son parti. En Valachie, les factions sont plus nombreuses qu'en Moldavie, et l'hospodar Grégoire Ghica, qui ne mérite pas sa réputation, très inférieur

à Sturdza, ne réussit pas à les dominer. Les russophiles réfugiés en Transylvanie, principalement à Hermannstadt et à Cronstadt, forment des sociétés réformistes, littéraires et politiques. En Valachie même, les boyars sont en rivalité avec leur prince et en rivalité entre eux. Le parti valaque de la cour est peu nombreux ; le parti valaque adversaire de la cour, parti d'opposition de nuance nationale, comprend autant de coteries que de boyars, et il se forme un troisième parti qui désire le retour des princes phanariotes. Trois influences étrangères se font sentir en Valachie, celle de la Turquie, celle de la Russie, celle de l'Autriche. Ghica ne gêne en rien leur action, témoignant aux trois puissances la même pusillanimité.

Au milieu de 1826, l'accord de Saint-Pétersbourg et de Constantinople rompu en 1821, fut rétabli au profit des Russes par la convention d'Akkerman. La seconde partie de la convention s'occupe en détail du sort des deux provinces. Sous prétexte de la faire appliquer, le consul russe rentre en maître à Bucarest, bientôt suivi des boyars moldaves conservateurs de Cernowiz et de Kissinew, des boyars valaques réformistes de Cronstadt et d'Hermannstadt. C'est le commencement de la domination russe dont M. P. raconte les effets dans les deux provinces. A Jassy le parti des charbonniers et l'autorité princière ont vécu. Les conservateurs russophiles prennent le dessus et en 1827 imposent leurs conditions. L'excès des privilèges qu'ils se font octroyer détermine l'organisation d'un parti anti-russe qui attaque la convention d'Akkerman et réclame la garantie de l'indépendance roumaine par toutes les puissances. En Valachie les divisions du prince et des boyars favorise l'influence russe. Tout va définitivement vers la Russie. M. P. termine cette première partie de son ouvrage en étudiant les deux grands événements de la fin des règnes de Stourdza et de Grégoire Ghica, le renvoi des moines grecs, et la création de deux comités de réforme à Jassy et à Bucarest destinés à réorganiser l'administration des principautés.

La deuxième partie du livre de M. P., la vie intellectuelle et morale, comprend trois chapitres: 1° le premier Roumain moderne. Il s'agit du logothète Constantin Golescu, qui après avoir visité la Russie et la Transylvanie, voyagea en Occident, vit Presbourg, Vienne, Munich, Venise, Genève. Plus qu'aucun autre Roumain de son temps il subit l'influence occidentale. Il écrivit une relation de ses voyages « sorte de Bædeker élémentaire à l'usage des Valaques de 1826 » où il retrace ce qu'il a remarqué à l'étranger, et laisse aussi un tableau fidèle de son propre pays; 2° les Bonjouristes. Ce sont les jeunes Moldaves et les jeunes Valaques qui partent pour faire leurs études en Europe. Ils vont surtout

en France. Par eux les idées françaises pénètrent en Roumanie. L'influence de la civilisation française l'emporte en Roumanie sur celle des états plus proches, la Russie et l'Autriche, parce que les Roumains ne redoutent pas la France, qu'elle ne représente pour eux que les idées de civilisation ; 3° la langue et la littérature. A partir de 1822, les écrits en roumain dans tous les genres sont innombrables. Fastidieux, à l'exception de deux ou trois quand on les considère à part, ils sont intéressants par la tendance générale qui s'en dégage. Les écrivains ont, à des degrés différents, mais presque universellement, l'idée qu'une renaissance politique et nationale commence dans les principautés avec le gouvernement des princes indigènes, et qu'elle doit être accompagnée d'une renaissance intellectuelle, littéraire et morale. De là, le caractère moral et patriotique de la littérature.

On retrouve dans le livre de M. P. les mêmes qualités qui avaient fait remarquer son *Histoire de l'influence française sur l'esprit public en Roumanie*. La notice bibliographique placée en tête du volume atteste qu'il a dépouillé consciencieusement les sources et la littérature historique de son sujet. Il indique ses références avec précision. Son livre est généralement bien écrit et se lit facilement. Autant que j'en puis juger par ses conclusions, M. P. a été le premier qui ait montré l'intérêt d'une période auquel ses prédécesseurs, réservant leur attention pour la révolution de 1821 ou la guerre russo-turque, attachaient peu d'importance ; il a jugé à leur juste valeur Strourdza et Ghica dont l'un était trop peu et l'autre trop estimé, et mieux qu'aucun autre historien roumain il a caractérisé le mouvement patriotique et l'influence française. Je crois toutefois qu'on peut adresser quelques observations à l'auteur sur la conception qu'il s'est faite de son sujet. Pourquoi a-t-il attribué si peu de place dans son volume à la constitution de la société et à la vie économique des Roumains ? La structure d'une société, les conditions économiques où elle se trouve, n'expliquent-elles pas autant sa littérature et ses idées morales, que les luttes des partis ? D'autre part il ressort du récit de M. P. que l'influence russe a été prédominante dans les principautés dès le lendemain du traité d'Akkerman. L'ère d'indépendance nationale n'aurait donc même pas eu la durée du règne des princes indigènes. Enfin pour les lecteurs qui ne sont pas familiers avec l'histoire de Roumanie, qui n'ont pas lu les ouvrages de M. Xénopol ou les autres ouvrages de M. P., une introduction sur la révolution de 1821 et sur la situation des principautés par rapport à la Russie et à la Turquie au début du règne des princes indigènes aurait été utile. — P. Muret.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Études, revue fondée en 1856 par des Pères de la Cie de Jésus. 1907.

5 Janvier. = P. BLIARD. *Un nouvel historien en Sorbonne.* [Fin le 20 janvier. Vive attaque contre M. Debidour, récemment nommé professeur d'histoire du christianisme moderne à la Sorbonne. M. B. critique les livres de M. Debidour sur l'histoire des rapports de l'Église et de l'État en France depuis 1789 et conclut que leur auteur est bien plutôt un anticlérical militant qu'un savant.]

La Nouvelle Revue. 1907.

1er Février. = Guillaume RUSTOW. *Napoléon III et l'Église* [traduction d'un extrait des commentaires de G. R. sur l'*Histoire de Jules César* par Napoléon III, composé à l'aide d'un article écrit à Ham sur l'éducation du clergé.] — J. CHARLES-ROUX. *Aix-en-Provence* [suite et fin. Les collections aixoises.] — Jacques RÉGNIER. *Les préfets de l'Empire en 1814.* [Les uns trahissent par intrigue, les autres par haine de l'Empire. La plupart adhèrent à la Restauration sans attendre l'abdication impériale. Platitudes que révèle le dossier des promesses de fidélité à Louis XVIII (Arch. Nat., AFv7). Distribution surabondante de titres et de décorations. Dans les 87 départements français, 32 préfets impériaux restent à leur poste, 13 sont simplement déplacés ; 200 sous-préfets sur 340 sont maintenus.]

La Révolution française. 1907.

14 Février. = A. MATHIEZ. *La France et Rome sous la Constituante, d'après la correspondance du cardinal de Bernis. I. Les premiers conflits, l'affaire des Annates.* [A suivre. C'est une opinion courante que les Constituants, seuls, sont responsables de la rupture avec Rome, qu'ils auraient rendue inévitable par leur méconnaissance des droits du pape, par leur rigueur et leur hâte à appliquer leur œuvre schismatique. Or le pape est resté près de neuf mois avant de condamner la Constitution civile ; il importe de pénétrer les raisons de ce long silence. Portrait de Bernis, ambassadeur très indépendant de son ministre, n'en faisant qu'à sa tête, hostile à la Révolution, préoccupé avant tout de mériter les bonnes grâces du pape. La Constituante ayant, le 4 août, sur la proposition de Grégoire, voté la suppression des annates, Montmorin demande à Bernis d'obtenir de Pie VI qu'il n'engage pas une lutte ouverte contre l'Assemblée, qu'il patiente pour éviter la rupture, tout en réservant ses droits. Bernis proteste d'abord hautement contre cette suppression, dérogation formelle aux Concordats passés entre la Cour de France et

celle de Rome ; mais cette affaire est réglée provisoirement le 14 septembre : Pie VI, dans une entrevue avec Bernis, décide de céder à la nécessité, sans abandonner les droits qu'il tient de traités toujours subsistants, et de suspendre momentanément la perception des émoluments provenant des annates.] — A. Liéby. *La date de la composition du « Chant du départ »*. [La date la plus tardive à laquelle puisse être rapportée la composition de ce chant est déterminée par ce fait qu'il figura au programme du concert officiel du 16 messidor an II. « L'époque où il aurait été composé demeure flottante entre le début de floréal et le commencement de messidor, sans que l'on puisse la fixer d'une manière plus exacte dans cet intervalle de deux mois ».] H. Poulet. *L'administration centrale du département de la Meurthe, de l'établissement des départements à la création des préfectures (1790-1800)*. [Suite et fin. Les élections de germinal an VI sont favorables au gouvernement il n'y a pas d'opposants élus dans la Meurthe. L'administration départementale, composée d'hommes probes et dévoués, mais obscurs, ne joue aucun rôle jusqu'au 18 brumaire. Seul, Saulnier, commissaire du pouvoir exécutif près de l'administration centrale, mérite l'attention par ses efforts pour donner aux habitants de la Meurthe la pacification des esprits qu'ils réclament avec tant d'insistance. Le zèle des patriotes diminue, l'audace des royalistes s'accroît, on craint une restauration monarchique, les acquéreurs de biens nationaux sont alarmés. Lassés du Directoire, désireux de jouir en paix des biens que leur a donnés la Révolution, craignant de les perdre, les habitants accueillent avec enthousiasme le coup d'État de brumaire qui, en constituant un gouvernement stable, semble consolider la République. Saulnier, qui a tout mis en œuvre pour obtenir les adhésions à la Constitution de l'an VIII, est nommé préfet de la Meuse. Marquis, ancien député de la Meuse à la Convention et aux 500, est nommé préfet de la Meurthe]. — E. Dupont. *Les laïques dans l'Église ; la tradition et les encycliques de Pie X*. [La hiérarchie ecclésiastique ne se sentait pas menacée, au XVIII^e^ siècle, par l'ingérence des laïques dans l'administration des paroisses. L'administration des biens temporels, anciennement confiée à des clercs, appartenait, aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, aux marguilliers, fabriciens ou procureurs, élus par l'assemblée générale des fidèles de la paroisse. C'était à la juridiction laïque qu'il appartenait de connaître des contestations entre les fabriciens et les curés.] — H. Prentout. *L'assistance publique dans l'Orne sous la Révolution (1789-1795)*. [Compte rendu d'un travail de M. Lasne sur ce sujet. Après un chapitre préliminaire sur l'assistance publique dans la généralité d'Alençon à la fin de l'ancien régime, l'auteur étudie l'application dans l'Orne des théories et de la législation de la Constituante, de la Législative et de la Convention sur l'assistance publique.] — *Lettre inédite d'un volontaire de l'armée du Rhin et vignettes militaires*. [Lettre naïve et familière de ce soldat à sa famille, datée de Landau, 20 pluviôse an III ; reproduction de la vignette qui décore le papier à lettre et de quatre autres vignettes, en-tête de lettres des généraux Bonaparte, Perrin (le maréchal Victor), Jardon, Moulin, etc.].

La Revue. 1907.

15 Février. = Frédéric Barbey. *A la recherche de Louis XVII*. [D'après la liasse

des Arch. Nat. BB^{10}264 provenant du Ministère de la Justice. En 1816, à l'occasion du projet d'érection du monument expiatoire, une enquête est faite par la police pour découvrir le lieu de la sépulture de Louis XVII. Elle n'aboutit pas. Un particulier, Ch.-F.-S. Despréaux, la reprend sous la protection du ministre de la justice. Au moment où ses recherches vont aboutir et alors même que l'imposteur M. Bruneau est emprisonné à Rouen, le gouvernement, tout à coup, lui intime l'ordre de les abandonner. Le problème est resté sans solution.]

1er Février. = Ernest BERSOT. *Lettres, 1848-1852* (publiées par Henry SALOMON). [La plupart de ces lettres sont adressées par E. B., professeur à Versailles, à son père et à son beau-frère. Celles des 27 février, 13 juin, 29 juin, 27 octobre 1848 donnent des détails intéressants sur l'effervescence à Paris, B. ayant servi comme garde national contre les insurgés. Celles qui suivent sont relatives au « serment » des fonctionnaires, que B. ne prêta pas. A la date du 26 novembre 1852, récit d'une entrevue avec Cousin.] — Auguste de CAUMONT LA FORCE. *La Hollande sous Lebrun* (1812-1813). [Étude d'après la correspondance des trois fonctionnaires de la Hollande qui centralisaient toute la correspondance : Lebrun, duc de Plaisance, ancien consul, représentant de l'Empereur à Amsterdam, « homme d'État, de lettres et de finances », Devilliers du Terrage, directeur de la police, le C^{te} de Celles, préfet du Zuyderzée. La Hollande est profondément anti-française et désire la paix. En février 1813 un complot se noue contre les fonctionnaires français; un autre pour inciter les conscrits à refuser de tirer au sort. La rébellion, vite propagée, est durement réprimée. En avril le calme règne. A la fin du même mois, nouveau soulèvement à propos de l'organisation des gardes nationales. Lebrun essaye vainement de s'opposer à la répression brutale de Devilliers et du C^{te} de Celles qui ramène une nouvelle période de tranquillité. La bataille de Leipzig rend leur espoir aux Hollandais. Lebrun voudrait qu'on abandonne le pays pour en sauver ce qui peut l'être encore. Avis opposés de Devilliers et du C^{te} de Celles, appuyés sur l'avis même de Napoléon. Mais l'émeute, qui couvait, renaît soudainement à Amsterdam où elle était préparée de longue main, à Utrecht, à La Haye. Lebrun se retire, abandonnant ces villes l'une après l'autre. Il est à Gorcum, le 17 novembre, le 24 à Paris. Napoléon confie au fils aîné de Lebrun le gouvernement général avec ordre de répression inflexible (16 décembre 1813).]

La Revue de Paris. 1907.

15 Février. = F. MASSON. *L'affaire Maubreuil. III : Le guet-apens.* [Suite et à suivre.] [Se prévalant d'une lettre, probablement apocryphe, de M. de la Bouillerie qui signale comme absentes du convoi amené à Paris les caisses 2 et 3, que Napoléon aurait auparavant remises à Jérôme, les membres du comité Vanteaux et les amis du comte d'Artois décident d'opérer sur les bagages de Catherine de Westphalie, femme de Jérôme, le coup qui vient de si bien réussir avec l'Impératrice. La princesse, en effet, vient d'arriver à Paris le 10 avril. Se refusant aux exigences des empereurs, qui veulent qu'elle abandonne Jérôme, elle part dans la nuit du 17 au 18 pour rejoindre celui-ci à la Motte-Beuvron. Elle n'a pas d'escorte

et emmène 10 cassettes pleines de diamants et de bijoux, le nécessaire contenant les diamants du roi et une cassette renfermant 100.000 francs en or. A Etampes, apprenant que Joseph est parti pour Berne, elle prend la route de Nemours. Le 21 au matin elle roule vers Sens lorsque, aux environs de Fossard, elle est arrêtée par Maubreuil. Celui-ci est porteur d'un ordre de Dupont, ministre de la guerre de Monsieur, lieutenant général du royaume, mettant à sa disposition toutes les autorités militaires. Son second, Dassies, ancien employé des vivres-viande, est muni d'un double pour pouvoir remplacer Maubreuil le cas échéant. Ayant isolé la ferme de Fossard, ils y amènent la reine et sa suite, font charger le trésor sur une patache, laissent Catherine dépouillée continuer sa route pendant qu'eux-mêmes regagnent Paris. Arrivés à Chailly ils expédient à Vanteaux toutes les caisses, sauf le nécessaire du roi et la cassette renfermant l'or, qu'ils apportent avec eux à Fontainebleau. Cependant Catherine avertit, de Villeneuve-la-Guyard, l'empereur Alexandre ; celui-ci fait part de son indignation à Monsieur, qui lui fait donner satisfaction. Un mandat d'arrêt est lancé contre Vanteaux et Dassies par le secrétaire d'État Vitrolles qui feint d'ignorer, mais a dû connaître en détail, ce qui vient de se passer. Vanteaux fait porter les cassettes aux Tuileries. Vitrolles réclame les deux qui manquent. Maubreuil, qui se sent menacé, les fait parvenir, mais en fort mauvais état à Vanteaux. Elles sont portées telles quelles à Vitrolles au milieu de la nuit, et sans autre vérification la reine est avisée que *tous* ses effets sont à la disposition de la personne qu'elle désignera pour les prendre. Tranquille, elle reprend la route de Suisse.] — René Fages. *La pédagogie de l'intendant d'Aguesseau.* [Étude faite d'après le ms. n.a.f. 1991 de la Bibl. Nat. (qui est un plan de travail envoyé par d'Aguesseau, intendant du Limousin, à Amelot, ambassadeur en Suisse, pour le fils de celui-ci) et divers mémoires, conseils, programmes destinés par d'Aguesseau à son fils, M. de Valjouan. Supériorité de l'enseignement domestique sur l'enseignement en commun. Ordre des études pour le premier degré : 1) religion ; 2) étude des langues grecque et latine et des lettres françaises ; 3) géographie et chronologie sommaire. Pour les degrés suivants les renseignements sont moins précis. La philosophie n'aboutira qu'à démontrer la supériorité de la religion sur la morale païenne ; elle comprend l'étude de quelques philosophes nouveaux, par exemple Descartes et Malebranche, celle des mathématiques et de l'histoire plus approfondie. Le dernier degré est l'étude du droit dans laquelle d'Aguesseau guida M. de Valjouan même après la licence. De ce programme, aujourd'hui désuet, il reste une excellente méthode pour former la conscience et le goût d'un élève et l'attacher à sa carrière.]

La Revue hebdomadaire. 1907.

2 Février. = Comtesse de Boigne. *Mémoires* [Chapitres extraits du t. Ier des *Récits d'une tante* parus à la librairie Plon et Nourrit]. — Jules Lemaitre. Conférences sur Jean-Jacques Rousseau, données à la Société des Conférences (continué les 16 et 23 février).

9 Février. = Édouard Gachot. *A propos du centenaire d'Eylau. Lettres interceptées pendant la campagne de Prusse.* [Publication intégrale de quelques-unes de

ces lettres : celle du prince Charles de Hesse de Louisenfelnd au Cte de Haugwitz le 12 octobre ; celle d'un officier prussien à un Berlinois, datée de Hambourg le 12 ; celle d'un autre officier à sa femme, de Nordhausen le 17 ; celles de divers particuliers de Berlin, des 22, 23 octobre, 8 novembre, etc.]

16 Février. = Émile MAGNE. *Le Carnaval au XVIIe siècle* [d'après les imprimés du temps].

Le Correspondant. 1907.

10 Janvier. = DUC D'AUDIFFRET-PASQUIER. *Le duc de Richelieu.* [Fin. Le duc de Richelieu dans l'armée russe ; ses relations avec le futur Alexandre Ier ; son voyage à Paris en 1802 ; après avoir songé à se faire rayer de la liste des émigrés et à se rallier au régime consulaire, il se décide à rester au service de la Russie.]

Revue Bleue. 1907.

16 Février. = Paul BONNEFON. *A propos des restes de Voltaire.* [La dépouille mortelle de V., allégée du cœur et du cerveau, fut transportée secrètement à Scellières et de là, en 1791, au Panthéon. Le cœur, conservé par le Mis de Villette, est, depuis 1859, conservé à la Bibliothèque Nationale. Quant au cerveau il passa des mains de Mitouart fils à un de ses employés et depuis il a disparu.]

23 février. = Édmond PILON. *Mademoiselle Louise Gély* [I. La seconde Madame Danton].

Revue des Deux Mondes. 1907.

1er Février. = Albert VANDAL. *Les raisons du Concordat.* [1re Partie. Le régime de la séparation sous le Consulat et l'anarchie religieuse. I. Renouvellement de rigueurs contre les cultes après le 18 fructidor. Mouvement de réaction chez les paysans. La guerre religieuse dans les campagnes. La masse rurale se tournant vers le royalisme par haine de la persécution religieuse. Après Brumaire, Bonaparte s'appuie sur les hommes qui représentent l'orthodoxie rationaliste (l'Institut). Mais il a l'instinct « de l'instinct des multitudes ». II. Les arrêtés du Conseil d'État du 7 nivôse an VIII remettant en vigueur les lois de l'an III sur la liberté des cultes. On n'exige plus du clergé qu'une simple promesse de fidélité à la constitution de l'an VIII. L'opposition : l'Institut, Beugnot, Fouché. La réapparition en France de l'Église « souffrante et militante ». Les soumis et les intransigeants. Les soumis ne sont pas inquiétés et peuvent exercer librement le culte. Les insoumis exercent leur ministère sans l'aveu des autorités. Ils sont traités différemment selon les régions et les préfets. Dans la Vendée et la Bretagne la tolérance envers eux est positive et officielle. III. Le réveil catholique en France. Les curés catholiques redemandés et accueillis avec effusion. Discrédit du culte décadaire. Les processions, les cloches. IV. L'anarchie religieuse. Les différentes variétés de prêtres. Leurs disputes. « Le bruissement des voix discordantes succédant à l'oppression ». Les autorités locales intervenant quelquefois, faisant office de juges de paix et de gendarmes. — 2e Partie. La solution. I. Le Concordat conséquence de Marengo. Le Te Deum de Milan. L'entretien de Verceil avec le cardinal Marti-

niana. La réaction à Paris pendant l'absence de Bonaparte : la rentrée des émigrés et des prêtres insoumis. Les affiches annonçant la réouverture de l'ancien collège de Navarre. Bonaparte donne d'abord un coup de barre à gauche, parce qu'il n'admet pas que la réaction s'opère d'elle-même, puis il fait passer des mesures toute différentes, rend au culte plus de latitude, accentue les mesures libérales envers les prêtres, et s'il laisse Fouché marcher en sens inverse, il se fait de l'abbé Bernier un ministre officieux des cultes, prépare prudemment les esprits, et appelle Spina à Paris. II. Raisons qui ont déterminé Bonaparte : le rétablissement de la religion catholique pour répondre à la volonté des populations françaises. III. Impossibilité de résoudre, autrement que par le Concordat, le problème religieux. Les divisions du clergé entraînent l'incertitude des consciences, la confusion, le chaos. En dehors des Constitutionnels, le clergé français reste un clergé d'ancien régime. Influence de l'épiscopat expatrié. Malgré la détente, la masse des intransigeants demeure très considérable, et maintient à la religion nationale le caractère d'un culte d'opposition. De plus, la soumission au fait consulaire n'implique pas l'adhésion à certains principes constitutifs de l'ordre nouveau, biens nationaux, mariage civil, etc. Situation précaire du clergé. IV. L'intervention du pape nécessaire pour ramener le clergé pacifié à l'unité catholique et l'empêcher d'être suspect aux populations. Bonaparte en négociant avec le pape prétend réserver pour l'État tout ce qui pour l'Église n'est pas indispensable. C'est le paradoxe du Concordat d'employer le pape à faire une église très peu papiste, qui dépendit de Rome aussi peu que possible, sans aller jusqu'au schisme. Opposition des assemblées législatives aux premiers bruits de négociation avec Rome. Bonaparte leur oppose le vœu de la nation]. — Ernest DAUDET. *Lettres inédites de Joseph de Maistre.* I. *Joseph de Maistre et Louis XVIII.* [La correspondance en question, comme les papiers de Louis XVIII, appartient au duc de Blacas. Elle est presqu'entièrement inédite : sur douze lettres écrites à d'Avaray en 1797, 1798, 1804, 1807, six ont été publiées dans les Œuvres de Joseph de Maistre ; sur cinquante-sept lettres adressées à Blacas de 1807 à 1819, huit seulement ont été publiées. I. Lettres de Joseph de Maistre à d'Avaray, de Turin, 30 août et 6 septembre 1797 ; elles sont relatives à la publication de la seconde édition des « *Considérations sur la France* » et aux premières relations de Louis XVIII et de Joseph de Maistre. Joseph de Maistre réclame l'appui de Louis XVIII auprès des députés royalistes des Cinq Cents pour lui faire ravoir ses biens confisqués. II. La réponse de d'Avaray après le 18 fructidor tombe entre les mains des Français à Milan. Appréhensions de Joseph de Maistre pour le roi de Piémont et pour lui-même (lettres du 20 octobre, des 12, 19 et 29 novembre). D'Avaray s'excuse brièvement le 30 décembre au moment où Louis XVIII va quitter Blanckenberg et assure Joseph de Maistre qu'il va s'occuper de ses intérêts. La lettre de remerciements de Joseph de Maistre du 10 février 1798 clôt la première série. En 1804, lorsque Louis XVIII quitte Varsovie pour se rendre à Calmar, il charge Joseph de Maistre de corriger sa protestation contre l'Empire ; mais on n'admet ni ses critiques, ni ses corrections. III. Liaison entre de Maistre et Blacas pendant le séjour de ce dernier en Russie de 1804 à 1808. En 1808, Blacas

quitte la Russie pour rejoindre Louis XVIII à Hartwell. M. D. analyse la correspondance que de Maistre entretient avec lui (guerre d'Espagne, affaire d'Avaray-Puisaye, etc.) jusqu'en juillet 1810]. — Vicomte Georges D'AVENEL. *Les riches depuis sept cents ans. Honoraires des artistes peintres et sculpteurs.* — A. MÉZIÈRES. *Au temps passé. Un coin de la société parisienne sous le second Empire.* [I. La presse d'opposition sous le second Empire. II. Le Temps : Nefftzer et Schérer. III. La Revue des Deux-Mondes. Buloz. Le Correspondant. IV. La Revue Nationale. L'éditeur Charpentier, Lanfrey. V. Eugène Yung. Louis Ratisbonne. Le salon de la sœur de Ratisbonne Mme Alexandre Singer. Édouard Grenier. Louis Ménard. VI. Le salon du duc Victor de Broglie. Le duc de Broglie. Doudan. Duvergier de Hauranne et Cuvillier-Fleury. Le salon de la comtesse d'Haussonville. VII. Le salon de Mme de Nerville et de sa fille Mme Aubernon (Lavoix, Dumas fils, Pailleron, Caro, Renan, Larroumet, etc.). Le salon du président Benoît-Champy. Le salon de Daniel Stern (Mme d'Agoult). Son gendre Émile Ollivier. Le salon de Jules Simon.]

Revue des Études historiques. 1906.

Septembre-Octobre. = A. AUZOUX. *L'affaire des trois Anglais.* [Il s'agit du procès intenté, devant la cour d'assises de la Seine, aux trois Anglais R. Wilson, J.-E. Hutchinson, M. Bruce, accusés de complicité dans l'évasion de Lavalette. M. A. retrace l'instruction et les débats d'après les sources imprimées, et il conclut que les trois accusés « étaient des hommes qui faisaient honneur à l'homme ».] — A. SCHUERMANS. *Itinéraire général de Napoléon Ier.* [1er février 1798-10 novembre 1799.] — J. PAQUIER. *Lettres familières de Jérôme Aléandre.* [Suite, et à suivre. Année 1521.]

Revue des Questions historiques. 1906.

Octobre. = A. BOCQUILLET. *L'affaire de Mortagne en 1518-1519.* [Il s'agit de Mortagne-du-Nord, au confluent de l'Escaut et de la Scarpe. Conquise par Henry VIII en même temps que Tournai, en 1513, cette terre, vendue au baron de Ligne, fut recouvrée par François Ier en 1518, moyennant finances. Elle fut alors l'objet de contestations, qu'expose M. B., entre le baron de Ligne et le sieur Guillaume de Thouars, qui prétendait à sa possession, puis entre leurs héritiers. L'affaire ne devait être close qu'en 1560.] — J.-J.-C. TAUZIN. *Le mariage de Marguerite de Valois.* [Retrace, d'après les sources manuscrites et imprimées, les longues négociations qui précédèrent, de 1568 à 1572, le mariage de Marguerite de Valois avec Henri de Navarre.] — A. DU BOURG. *Le chanoine du Bourg et la franc-maçonnerie.* [Le chanoine du Bourg, 1751-1822, fit partie de la loge « l'Encyclopédique », à Toulouse ; peu après y être entré, il la quitte et revient à l'Église. L'auteur, qui voit dans la Révolution une « conflagration universelle, permise par Dieu et provoquée par Satan », donne, sur le mouvement maçonnique à Toulouse à la fin du XVIIIe siècle et sur son caractère philanthropique et religieux, des renseignements dont il ne semble pas lui-même saisir la portée.] — DE LANZAC DE LABORIE. *Paris sous Napoléon. La cour et le monde officiel.* [Extraits du tome III,

récemment paru, de l'ouvrage de l'auteur sur « Paris sous Napoléon ». Établissement progressif de l'étiquette; la cour impériale; les anciens nobles à la cour et dans les emplois publics; Ségur et Fontanes; les grands fonctionnaires; la noblesse impériale.] — Cte DE SÉRIGNAN. *L'Europe et la Révolution française. L'œuvre d'Albert Sorel.* [Appréciation générale de l'œuvre d'Albert Sorel, et spécialement de son œuvre capitale. « M. Sorel, surtout dans les derniers volumes de son œuvre magistrale, suppose chez les alliés des vues d'ensemble, un plan tout d'une pièce habilement conçu en 1793, déroulé avec une merveilleuse précision pendant les vingt ans de la Révolution et de l'Empire, conduit avec une maëstria telle qu'elle devait amener nécessairement notre ruine... Nous nous risquons à dire qu'il ne nous a pas convaincu,.. que sa thèse ne nous semble pas absolument démontrée ».]

1907. Janvier. = M. DUBRUEL. *Innocent XI et l'extension de la Régale, d'après la correspondance confidentielle du cardinal Pio avec Léopold Ier.* [La déclaration du 10 février 1673 proclamait que « la Régale appartenait au souverain en vertu de sa couronne et de son domaine éminent sur tous les biens-fonds du royaume. C'était donc un droit universel, s'étendant à toutes les églises de France. » Pavillon, évêque d'Alet, et F. de Caulet, évêque de Pamiers, avaient protesté; l'auteur de l'article écrit « l'histoire des longues tergiversations du Souverain Pontife [Innocent XI], de la lente préparation des coups de vigueur qui, en janvier 1681, engagèrent irrévocablement l'avenir et rendirent par avance inutiles toutes les finesses et toutes les violences de la diplomatie si souple et si tenace de Louis XIV ». C'est à l'aide de la correspondance du protecteur du Saint Empire qu'il expose les événements jusqu'au mois de janvier 1681, c'est-à-dire jusqu'à l'arrivée à Rome du cardinal d'Estrées.] — M. DE FRÉVILLE. *Lally et Bussy aux Indes (avril 1758-mars 1761).* [Bussy, lieutenant de Dupleix, « voulait continuer les traditions de Dupleix, appliquer une politique de protectorat qui aurait permis de dominer le Dekan et de fonder au profit de la France un empire des Indes, tandis que Lally, nullement préparé à la tâche qui lui incombait, n'avait même pas, en débarquant à Pondichéry, une ligne de conduite nettement tracée. »] — J. PICTSCH. *Un prêtre français en exil. L'abbé Gabriel Henry, curé d'Iéna (1795-1815), et ses relations avec Napoléon Ier.* [L'abbé Henry refusa de prêter le serment et quitta la France en 1794; après avoir été prêtre auxiliaire à Brenberg, en Hesse, il devint, en 1795, curé d'Iéna; il y était encore, en octobre 1806, au moment de la bataille : il obtint de Napoléon que l'Université, les instituts publics, la bibliothèque, les musées, seraient respectés; il intervint aussi en faveur des catholiques du duché de Saxe-Weimar, auxquels il fit accorder dans les traités subséquents la liberté du culte.] — HYRVOIX DE LANDOSLE. *Lettre inédite de saint Vincent de Paul à Marguerite de Lamoignon (1652).* [Il la remercie (mai 1652) de l'offre qu'elle lui fait de loger ses enfants trouvés.] — P. RAIN. *La France et les annés d'occupation (1815-1818).* [« Peinture bien succincte des misères, des ruines, des crimes causés par l'occupation de 1815 ».].

Revue Historique. 1907.

Janvier-Février. = G. SERVIÈRES. *Un épisode de l'expédition d'Irlande. L'extradition et la mise en liberté de Napper Tandy (1798-1801).* [L'auteur résume la tentative de Hoche en décembre 1796, celle de Humbert, Savary, Hardy et Bompard en 1798, celle de Rey et Napper Tandy la même année ; toutes échouèrent. Dans la nuit du 22 au 23 novembre 1798, Napper Tandy et Blackwell étaient arrêtés à Hambourg sur la requête du ministre anglais Crawford, qui avait demandé leur extradition au préteur de la ville. Napper Tandy était général de brigade français (il avait été nommé par le Directoire le 21 avril 1798), Blackwell était officier français ; malgré les protestations du ministre de France auprès du bourgmestre et du Sénat, les deux Irlandais furent maintenus en prison ; l'intervention de Siéyès, ambassadeur à Berlin, et celle de Talleyrand furent inutiles. Rappel du ministre de France ; embargo sur les vaisseaux hanséatiques ; en septembre 1799, Napper-Tandy et Blackwell, avec deux autres Irlandais arrêtés en même temps qu'eux, étaient transportés en Angleterre. Napper Tandy fut mis en liberté en 1802, au moment de la conclusion de la paix d'Amiens ; il reçut de Bonaparte une solde de retraite de 3.000 francs, pour récompenser « son dévouement à la cause de la liberté française » ; il mourut à Bordeaux le 24 août 1803.]

Revue politique et parlementaire. 1907.

10 Janvier. = ALBERT MATHIEZ. *L'exercice du culte sous la première séparation. (1795-1802).* [Après avoir tracé un tableau de la législation thermidorienne, M. M. montre comment les différents clergés catholiques accueillirent ce régime et s'y accommodèrent. Un assez grand nombre de décrets sur les cultes furent rendus en l'an II et en l'an III ; ils furent repris et codifiés par la loi du 7 vendémiaire an IV : Des pénalités sévères assurent la liberté des cultes contre les perturbateurs, celle des citoyens contre le fanatisme ; aucun culte n'est privilégié ; une série de mesures sur les emblèmes religieux, le port du costume ecclésiastique, maintiennent la neutralité absolue de la voie publique. — Tout en accordant la liberté des cultes, la Convention prend ses sûretés vis-à-vis des ministres : les réfractaires, émigrés ou déportés rentrés, sont bannis, sous peine de mort ; aucun prêtre n'est autorisé à exercer son ministère s'il n'a donné au préalable aux autorités une garantie, d'ailleurs *purement civique*, en souscrivant devant la municipalité du lieu une déclaration de soumission aux lois républicaines ; la loi ne reconnaissait pas la hiérarchie ecclésiastique et l'article 351 de la Constitution armait contre elle le gouvernement. — Avec la liberté, la Convention accorde aux fidèles l'usage gratuit des églises, propriétés nationales dont les communes avaient l'administration et la jouissance depuis 1793. Les édifices sont remis à des citoyens, qui signent une pétition et désignent le local qu'ils veulent occuper. Cette déclaration est la seule formalité nécessaire ; en fait, l'autorité administrative se réserve de mettre les déclarants en possession ou non. Les déclarants peuvent former une association pour l'entretien du culte (fonctionnant suivant le droit commun très sévère alors : défense de former des fédérations, de posséder des fonds en caisse, etc.), mais ils sont indivi

duellement responsables. — Si les prêtres ont l'usage gratuit des églises, ils n'en ont pas l'usage exclusif ; les citoyens peuvent user des bâtiments cultuels « pour les assemblées ordonnées par la loi », les assemblées électorales par exemple. C'est également dans les églises qu'ont lieu les cérémonies décadaires. De plus, les édifices doivent être partagés entre les différents cultes qui en réclament la jouissance : en maints endroits les théophilanthropes occupèrent les églises de compte à demi avec les catholiques ; néanmoins ce régime du *Simultaneum* fut l'exception.

Garantie civique exigée des prêtres, part importante laissée aux laïques dans l'administration du culte, simultaneum, telles sont les dispositions principales de cette législation. Si les catholiques réfractaires intransigeants repoussèrent ces exigences, elles ne parurent pas canoniquement insurmontables aux réfractaires *soumissionnaires* qui suivaient M. Emery ; le pape Pie VI refusa de condamner les diverses déclarations de l'an III, de l'an IV ou de l'an V, et même, par le bref *Pastoralis Sollicitudo*, du 5 avril 1796, il conseilla formellement la soumission. — De même à aucun moment ni le pape, ni les soumissionnaires, n'exprimèrent de crainte au sujet des associations cultuelles ; les autorités ecclésiastiques en autorisèrent elles-mêmes en bien des cas la formation et elles jouirent de pouvoirs fort étendus. M. M. résume, d'après le livre récent de l'abbé Contrasty, l'histoire d'un conseil de paroisse du canton de Muret et il montre que là, comme dans les associations parisiennes, les laïques exercèrent dans le gouvernement de l'Église une action prépondérante qu'ils n'avaient exercée que dans l'Église primitive. La hiérarchie subsista en cachette et par le seul assentiment volontaire des prêtres et des fidèles. — Le clergé catholique s'accommoda aussi bon gré mal gré du simultaneum, et l'on vit même des réfractaires mettre une certaine coquetterie, comme à Saint-Germain-l'Auxerrois, à Saint-Roch ou à Saint-Gervais, à entretenir des rapports courtois avec les lecteurs théophilantropes. — En résumé, la séparation intégrale réalisée par la Convention fut un régime viable, qui fut appliqué sans difficultés sérieuses et fonctionna normalement.] — Paul Bonnefon. *La Boétie, Montaigne et le Contr'Un*. [Combat la thèse du Dr Armaingaud ; la *Revue* rendra compte de cette étude dans un article d'ensemble qu'elle publiera sur la question du Contr' Un et les travaux récents sur Montaigne.]

10 février. = Barthélemy Saint-Hilaire. *La Commission exécutive de mai 1848*. [Publication par M. Abel Ferry des papiers de B.-Saint-H. dont il a donné connais. sance à la Société d'Histoire moderne dans sa séance du 6 janvier 1907. On saisit dans ces notes écrites au jour le jour, l'hostilité de la majorité conservatrice de l'assemblée et des modérés, comme Dupont de l'Eure, Buchez, Garnier-Pagès, Marrast, etc., contre les républicains avancés et en particulier Ledru-Rollin. Lamartine seul fit effort pour éviter un conflit aigu ; les modérés essayèrent vainement de le convaincre ou de se passer de lui ; dans la séance du 9 juin il réussit à forcer la main à l'Assemblée, mais sa popularité y périt.]

NOTES ET NOUVELLES

— Académie des sciences morales et politiques.

16 Février : M. Espinas commence la lecture d'un mémoire sur la jeunesse de Descartes.

23 Février : M. Espinas continue la lecture de son étude sur Descartes ; ce chapitre a trait aux lectures du philosophe, à ses voyages, particulièrement en Italie, à la recherche d'une position dans l'administration ou l'intendance des armées.

M. Levasseur signale le travail de M. Demontès sur la démographie de la population algérienne.

2 Mars : M. Luchaire, président, prononce l'éloge funèbre de M. Paul Guiraud.

9 Mars : M. H. Carré, professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers, lit un mémoire sur le Parlement et les États généraux de 1789.

16 Mars : M. Gabriel Compayré est élu membre titulaire dans la section de morale, au second tour, par 18 voix contre 17 à M. R. Lavollée.

M. A. Leroy-Beaulieu présente le récent ouvrage de M. A. Tardieu : *La conférence d'Algésiras* (1906).

— La Société d'histoire moderne s'est réunie le 3 mars, sous la présidence de M. Ch. Seignobos.

M. Et. Clouzot a fait une communication intitulée : Histoire et météorologie, indiquant l'utilité qu'il y a de rechercher, dans les documents historiques, les divers renseignements sur les phénomènes atmosphériques anormaux et exposant les travaux déjà entrepris ou en projet, soit en Allemagne, soit en France. M. J. Letaconnoux a exposé la question des subsistances et du commerce des grains en France au XVIII^e^ siècle, résumé de l'article publié en ce numéro de la *Revue*.

— La Société de l'histoire de la Révolution française a tenu sa séance annuelle, le dimanche 10 mars, sous la présidence de M. Jules Claretie.

Après le rapport sur les travaux de la Société, présenté par M. Camille Bloch, secrétaire général, M. Jules Claretie a fait une lecture sur une pièce représentée le 4 janvier 1791, au théâtre de la Nation (Comédie-Française), intitulée : *La Liberté conquise ou le Despotisme renversé*, et qui avait pour auteur un écrivain assez obscur, Harny, collaborateur de M^me^ Favart pour les *Amours de Bastien et Bastienne*, et qui fut juge au tribunal révolutionnaire du 26 septembre 1793 au 9 thermidor.

Cette pièce, très médiocre, qui eut un succès considérable, n'a jamais été imprimée, le manuscrit est conservé aux archives de la Comédie-Française.

M. Maurice Faure a étudié, d'après les documents des archives de la Drôme, *la fédération d'Etoile*. Ce fut pour combattre les projets de Mounier qui tentait de soulever contre l'Assemblée nationale l'opposition des États de Dauphiné, que le naturaliste Faujas Saint-Fond, d'accord avec un ancien officier Ducluseau de Chabreuil, eut l'idée d'organiser à Etoile (Drôme), une fédération des gardes nationales de la Drôme et de l'Ardèche. Après un ardent discours de Faujas Saint-Fond, 118 délégués signèrent le serment : « Vivre libre ou mourir » et envoyèrent une adresse à la Constituante. Cette manifestation eut un grand retentissement en Dauphiné et dans la France entière ; partout les gardes nationales se fédérèrent à l'exemple de ceux d'Etoile, le mouvement de protestation provinciale était enrayé.

M. Bussière a donné lecture d'une étude sous ce titre : *une famille anglaise d'ouvriers en soie à Lyon (1753-1793)* ; il s'agit de la famille Badger, dont le chef John Badger, praticien réputé en travaux de moirage, fut attiré en France sous Louis XV, pour concurrencer la moire anglaise, alors fort à la mode. C'est la ville de Lyon qui lui fut assignée comme lieu de résidence, on fit les frais de son atelier, on lui attribua une pension. Logé dans le monastère des Feuillants, il avait fini par accaparer la moitié de l'édifice par ses logements, plutôt par l'accroissement de sa famille que par le succès de son industrie.

M. Ph. Sagnac a retracé l'attitude du clergé et de la papauté à l'égard de la constitution civile votée par l'Assemblée nationale (12 juillet 1790). Les évêques, avant d'accepter les réformes, réclamèrent aussitôt l'avis du Pape tout en essayant de l'amener à des concessions. Déjà le roi sanctionna le décret le 24 août, avant d'avoir reçu l'avis de Rome. Même après le décret du 27 novembre qui exige des ecclésiastiques le serment de maintenir la constitution, la grande majorité des évêques est disposée à la conciliation pour éviter le schisme. Mais l'Assemblée nationale ne veut pas attendre l'issue des négociations entamées par le roi avec Rome et exige le serment (Janvier 1791). Six évêques de France seulement le prêtèrent ; mais le clergé des paroisses, malgré le bref pontifical du 13 avril 1791, prêta le serment en majorité, c'est ce qui résulte des tableaux statistiques conservés aux Archives nationales et analysés ici même par l'auteur dans son récent article.

M. Aulard a donné lecture de lettres inédites du girondin Louvet et de sa femme Ladoïska. Ce sont deux lettres de Louvet, proscrit et réfugié en Suisse, écrites au bailli d'Echallens en mars et avril 1794, pour implorer sa protection et lui demander un asile où sa femme restée à Paris, pourrait le rejoindre. La lettre de Ladoïska, en date du 22 brumaire an VI, est relative à sa tentative de suicide, alors que, veuve, elle reste inconsolable de la perte de son époux ; elle abandonnait bientôt ces projets funèbres et ne devait mourir qu'en 1824.

— La Société d'histoire de la Révolution de 1848 a tenu son assemblée générale annuelle le 24 février. Après les discours et rapports d'usage, trois lectures ont été faites : M. Lapard-Goudchaux, Dernières volontés de Michel Goudchaux, qui fut ministre des finances sous la deuxième République ; M. A. M. Grossez.

L'Enseignement et l'Église catholique en 1851 ; M. J. F. Jeanjean, Une lettre de Barbès sur le système cellulaire au Mont-Saint-Michel pendant le règne de Louis-Philippe.

— La Société de l'histoire de l'art français a tenu sa séance mensuelle le vendredi 1er mars, sous la présidence de M. Jules Guiffrey.

M. Henri Stein a étudié, à l'aide de pièces d'archives, le projet formé par les États de Bretagne d'ériger une statue pédestre de Louis XVI, devant être placée dans la ville de Brest ; la commande de cette œuvre fut recherchée par plusieurs sculpteurs, par Pajou, Houdon, Gois, qui présentèrent des modèles, aujourd'hui disparus, mais dont certaines descriptions sont conservées. — M. Jean Guiffrey a présenté et commenté des dessins faits par Bouchardon, d'après des statues équestres de Paris, pour servir aux études préparatoires de sa statue de Louis XV ; les plus curieux sont ceux qui représentent la statue de Louis XIII qui s'élevait Place royale et celle d'Henri IV au Pont-Neuf, monuments pour lesquels les documents graphiques étaient rares ou médiocres. — Des documents inédits ont été communiqués par MM. H. Lemonnier (lettre de David) ; M. Tourneux (offre de service d'un dessinateur sur étoffe lyonnais à Catherine II) ; P. Marmottan (lettres de Ménageot et d'Horace Vernet, alors directeurs de l'École de Rome) ; Furcy-Raynaud (lettre de Renou contre David écrite en 1791).

— On annonce la constitution, sous le nom de *Société de l'histoire du costume*, d'un groupement d'amateurs et de collectionneurs qui se proposent de fonder à Paris un musée du costume. Ce musée comprendra deux parties distinctes : le musée proprement dit qui contiendra des étoffes, des vêtements, des reconstitutions matérielles permettant la connaissance de l'histoire du costume français depuis les époques du moyen âge jusqu'à nos jours ; ensuite une bibliothèque, qui renfermera en livres et gravures la documentation la plus complète sur l'histoire du costume.

Le président de la Société est M. Maurice Leloir ; le vice-président M. Maurice Maindron ; le bibliothécaire M. Georges Toudouze. Le siège de la Société est provisoirement 21, avenue Gourgaud.

— Sur le rapport de M. S. Pichon, ministre des Affaires étrangères, un décret a été rendu le 9 mars instituant une commission chargée de réunir et d'assurer la publication des documents relatifs à l'histoire diplomatique de la guerre franco-allemande de 1870-1871. Les membres de cette commission sont : MM. Aulard, Émile Bourgeois, professeurs à l'Université de Paris, Joseph Reinach, député et Deluns-Montaud, directeur des Archives aux Affaires étrangères. MM. L. Farges et Mandel ont été nommés secrétaires et M. C. Mandegon de Borrodon, secrétaire adjoint.

— M. P. Lasserre a soutenu ses thèses pour le doctorat devant la Faculté des Lettres de Paris, le 2 mars dernier. La thèse principale avait pour titre : *Le Romantisme français. Essai sur la révolution dans les sentiments et dans les idées au*

XIX^e siècle. Le jury était composé de MM. Alfred Croiset, Boutroux, Faguet et Aulard.

M. A. Croiset a reproché au candidat un manque complet d'objectivité et une absence fâcheuse de sens historique ; dans la forme, un ton de pamphlétaire, de polémiste. M. Lasserre ne s'est d'ailleurs pas défendu de cette critique, il n'a pas voulu faire œuvre historique, mais œuvre de doctrine. Son livre est, non un ouvrage d'érudition, mais un manifeste contre le romantisme entendu comme doctrine à la fois littéraire, philosophique, politique et sociale.

M. E. Faguet a fait à l'auteur deux objections principales : votre livre manque d'équilibre, vous parlez beaucoup de Rousseau, énormément de Sénancour et Benjamin Constant, peu relativement de Musset, G. Sand ou Lamartine. Votre définition du romantisme serait donc trop étroite, puisqu'elle laisserait en dehors d'elle les écrivains les plus représentatifs ? — D'autre part, selon vous, le romantisme c'est l'individualisme ; or, Lamartine, Hugo, G. Sand, Pierre Leroux, furent très préoccupés de la vie publique, plusieurs furent des citoyens très actifs, très convaincus de leur devoir social.

M. E. Boutroux, après avoir constaté le libéralisme de la Faculté, qui acceptait un travail assez différent des thèses habituelles, rendant ainsi hommage au talent de l'auteur, a fait porter son argumentation sur les pages consacrées par M. L. à l'esprit germanique et à la philosophie allemande ; il a discuté également lés interprétations de certains passages de J.-J. Rousseau.

Avec M. Aulard, la discussion est devenue plus vive. M. Aulard a voulu discuter en historien, M. L. s'est récusé mais finalement il a été contraint d'exposer sa doctrine et son opinion sur la Révolution et la contre-révolution. Pour M. L., les principes de 89 tendent à fonder les distinctions sociales sur le mérite personnel, c'est là le mal, car juger ce mérite est très difficile, mieux vaut s'en remettre à « la sagesse des choses » et suivre les traditions séculaires qui enseignent la nécessité pour une société du privilège héréditaire.

Cette soutenance, qui, par le ton très ardent de la discussion et la nature des opinions exposées, était assez exceptionnelle en Sorbonne, avait attiré un public considérable, très sympathique au candidat. M. Lasserre a été reçu avec la mention honorable. La thèse complémentaire était sur *Nietzche et la musique*.

— M. Maurice Gossart, ancien étudiant de la Faculté des Lettres de Lille, a soutenu le mardi 19 mars, devant cette Faculté, une thèse de doctorat ès lettres sur *Jérôme Bosch. Le « faizeur de dyables » de Bois-le-Duc* (Lille, in-8, 321 p.). Le jury était composé de MM. Georges Lefèvre, doyen ; Henry Lemonnier, professeur à la Sorbonne ; François Benoît, professeur d'histoire de l'art : Médéric Dufour, Petit-Dutaillis, de Saint-Léger. Historiens de l'art et historiens se sont accordés dans la critique de ce travail qui a paru vraiment hâtif. M. Gossart ne voit pas assez les œuvres (il n'a pas été voir les tableaux de Bosch à Madrid, à l'Escurial, à Vienne) ; au lieu de les décrire, de les analyser et de les faire sentir, il se lance trop souvent dans des considérations générales, ambitieuses et souvent erronées. Toute la partie historique est sujette à caution. Il place Bosch, qui a vécu à la fin du XV^e et au commencement du XVI^e siècle, en plein moyen âge ; il en fait un

personnage représentatif de son temps, et ce temps, il le voit dominé par la sorcellerie et la magie, la peur du diable. M. Lemonnier a très bien montré que Bosch n'est qu'un artiste de second plan, nullement un représentant de l'époque, qu'il ne vit pas au moyen âge, mais au début des temps modernes et que la peur du diable n'est pas alors un sentiment général. Bosch ne se rattache donc que par un bien petit côté à la société de son temps travaillée par toute sorte d'influences nouvelles : Réforme, Renaissance, esprit laïque, etc. MM. Petit-Dutaillis et de Saint Léger ont reproché à M. G. d'avoir fait de Bosch, qui a vécu à Bois-le-Duc, un Flamand. Le Brabant n'est pas la Flandre.

Néamoins, malgré les bizarreries de style, il y a du travail, et, l'auteur étant très jeune, il est permis de penser que les qualités qu'il a montrées se développeront et que les défauts que l'on a relevés s'atténueront avec l'expérience.

— La librairie Berger-Levrault a fait paraître, au mois de janvier 1907, le premier numéro d'un nouveau périodique : *Revue militaire générale. La liaison des armes*, publiée sous la direction du général H. Langlois. Cette revue, à côté des articles de technique, fera place à des travaux consacrés à l'histoire militaire.

— On annonce la disparition de la revue *La Quinzaine*, qui avait été fondée en novembre 1894. Les anciens abonnés de ce périodique sont invités à grossir la clientèle du *Correspondant*.

— Grâce à une généreuse donation de Mme la Marquise Arconati-Visconti en faveur de la *Société des études rabelaisiennes*, une édition complète et critique de l'œuvre de Rabelais va être entreprise sous la direction de M. Abel Lefranc.

— L'éditeur d'art, M. Émile Lévy, va entamer la publication d'une série de planches consacrées à la reproduction des crayons du XVIe siècle, conservés au Musée Condé à Chantilly. M. Ét. Moreau-Nélaton s'est chargé de la direction de l'entreprise et du commentaire archéologique.

— En même temps qu'il apportait tous ses soins à l'installation des tableaux que par un sentiment si délicat il offrait à la France, « renonçant pour lui-même et pour ses enfants à des richesses trop nobles pour être confondues avec celles qui s'estiment à prix d'or », M. Étienne Moreau-Nélaton publiait le catalogue de sa donation même : *Catalogue de la Collection Moreau, offerte à l'État français et exposée au Musée des arts décoratifs*. Paris, Imp. Frazier-Soye, 1907. In-8, 56 p. et 32 pl. Ce catalogue doit être signalé comme un modèle par la sobriété précise des descriptions, la sûreté des observations et informations. On ne peut qu'admirer l'activité de ce bienfaiteur de nos musées qui, après l'achèvement du monument élevé à la gloire de Corot, décrit l'œuvre de Manet lithographe et s'apprête à entamer de nouveaux travaux considérables.

Sur l'histoire de la collection désormais réservée au Louvre, et la part prise à sa formation par le père et le grand-père du donateur, on devra lire l'article de M. Maurice Tourneux, paru au numéro de janvier 1907, de la *Gazette des Beaux-*

Arts, qui contient nombre de renseignements précis et intimes que l'auteur a recueillis auprès de M. Ét. Moreau-Nélaton lui-même.

— On trouvera dans l'*Annuaire de l'Association amicale de secours des Anciens Élèves de l'École Normale Supérieure*, pour l'année 1907 (Paris, Cerf), une longue et intéressante notice biographique du P. A. Baudrillart, aujourd'hui recteur de l'Institut catholique de Paris, sur le cardinal Perraud, évêque d'Autun, ancien supérieur général de l'Oratoire. C'est une page de l'histoire de l'Église de France et de l'Oratoire, pleine de souvenirs personnels et de renseignements précis. Elle restera comme un document utile à consulter pour l'histoire de l'Église dans la deuxième moitié du XIX^e^ siècle.

— M. Ph. Sagnac a publié dans la *Revue de Synthèse historique* (numéro de décembre 1906), un court mais substantiel article sur la *Révolution et l'Ancien régime*. Il y montre comment la Révolution, réaction contre l'Ancien régime, fut aussi la suite de cet Ancien régime même. Pour les lecteurs de la *Revue*, cet article complètera ceux qu'ils ont trouvés ici sur l'esprit des institutions de l'Ancien régime, sur la France en 1789 et sur la valeur des Cahiers des États Généraux.

— Département du Pas-de-Calais. Archives. Rapport annuel, 1905-1906. Arras, 1906. In-8, 63 p. — Dans son rapport annuel, M. EUGÈNE DÉPREZ donne une idée très nette des richesses considérables de son dépôt et en même temps des indications précieuses sur l'état des archives communales placées sous sa surveillance. Il est vraiment inquiétant de lire que dans un grand nombre de communes rurales « les documents gisent pêle-mêle entassés, poussiéreux et moisis, dissimulés derrière de vieux fusils, des litres d'alcool ou des pots de confiture... Les objurgations les plus pressantes et les recommandations les plus sévères restent d'autant plus lettre morte qu'il n'existe aucune sanction, et que, la nonchalance aidant, tout retombe dans le *statu quo ante*, une fois que l'inspecteur a quitté le dépôt. » Il faudrait pourtant sauver les registres aux délibérations communales, les registres paroissiaux ou de l'état civil ancien et les titres de propriété. — La partie la plus importante du rapport concerne les documents des archives d'Arras relatifs aux ventes de biens nationaux. Peut-être les archives départementales du Pas-de-Calais sont-elles les plus riches de France pour tout ce qui concerne la propriété foncière avant et pendant la Révolution ; M. J. Loutchisky avait déjà, dans ses travaux, signalé l'importance de ce dépôt, à ce point de vue, capital. M. D. a fait le classement de la série Q (biens nationaux) qui comprend 903 liasses et occupe dans les galeries du dépôt 218 mètres de rayons. Il a classé les documents en se fondant sur le mode de travail qui a été employé à l'époque révolutionnaire. Il repousse — avec raison — un classement uniforme pour tous les départements ; tout dépend de la manière dont le travail a été conçu ; le département forme une individualité très nette. Il adopte dans chaque district le classement géographique, par cantons et par communes, au lieu du classement chronologique qui est, en effet, comme il le dit très bien, « trop artificiel ». « Dans chaque district, ajoute-

t-il, dans chaque canton, chaque commune, loin de diviser les documents, nous avons rapproché tous ceux qui se rapportent à un même bien, estimé, soumissionné et enfin vendu. Il y a, en effet, un intérêt capital à rapprocher l'estimation de la soumission et la soumission de la vente, et c'est pour cela que, dans le cadre géographique, nous avons constitué pour chaque commune autant de dossiers distincts qu'il y a de biens différents dans ladite commune, dossiers qui comprennent, outre l'inventaire, l'estimation, la soumission et la vente, toutes les pièces à l'appui, la correspondance spéciale, les copies des baux anciens. Avec des dossiers ainsi constitués, il sera loisible de faire l'histoire d'un bien d'église ou d'un bien d'émigré ». C'est ainsi, en effet, que, suivant nous — nous l'avons indiqué dans notre article de juillet 1906 sur les ventes de biens nationaux — les éditeurs de documents devront procéder. Nous serions heureux qu'un archiviste qui a si bien réussi à déterminer la méthode générale à suivre fût bientôt mis à même de l'appliquer au Pas-de-Calais. — PH. S.

— M. LANNE est un partisan de la « survivance » : le Dauphin n'est pas mort au Temple ; ce fait une fois admis éclaire, pour lui, d'une lumière éclatante des événements qui autrement, seraient enveloppés d'un voile impénétrable. De là sa prédilection pour les *secrets* et les *mystères* de l'histoire. Après *Louis XVII et le secret de la Révolution* (cf. le compte rendu de la *Revue*, VI, 718), il nous a donné *le Mystère de Quiberon* (Paris, Dujarric, 1904; in-18, XX-418 p.) où il explique l'échec de l'expédition de Quiberon par les manœuvres du comte de Provence pour faire croire à la mort de son neveu. La nouvelle de cette mort arriva à l'armée royaliste pendant qu'elle était en mer ; mais beaucoup restèrent incrédules ; une scission se déclara entre ceux qui voulaient croire à la mort et servir Louis XVIII, et ceux qui voulaient croire à l'évasion et rester fidèles à Louis XVII. D'Hervilly travailla pour le premier, Puisaye pour le second. Cette divergence entre les chefs, l'attitude de d'Hervilly, « le système de contre-ordres et faux ordres poursuivi avec un acharnement méthodique », tout cela fit échouer l'expédition, tout cela est l'œuvre du comte de Provence et de ses partisans. La méthode de M. L. consiste surtout à considérer comme évidents et à affirmer avec assurance les faits qui doivent confirmer sa thèse. Ainsi, pour lui, Hoche fut partisan du rétablissement de la monarchie, il y travailla, cela ne fait aucun doute ; et M. L. affirme : « *Il est hors de doute* que Hoche eut, à cette époque et après encore, des relations très sérieuses avec quelques-uns des royalistes les plus agissants ». M. L. tient pour certains les articles secrets du traité de la Jaunaye ; si, pour établir cette certitude, il discute contre certains historiens, Thiers, de la Sicotière, il est à remarquer qu'il ne dit mot de l'argumentation si serrée, si précise, de Chassin dans ses *Pacifications de l'Ouest*. Bref, le livre de M. L. est intéressant à lire, mais le lecteur devra en contrôler sérieusement les assertions. — P.-R. M.

— Né en 1781 à Dunkerque, entré au service dès 1793, Louis-François Vanhille était embarqué, en qualité de commis de la marine, sur la corvette le *Pandur*, lorsqu'il fut fait prisonnier, le 1er mai 1806, dans le golfe de Biscaye par une escadre anglaise en croisière. Interné au « cautionnement » de Launceston, en

Cornouailles, puis mis en prison à Dartmoor en décembre 1811, il s'évade le 22 août 1812, erre, déguisé en colporteur, dans le Devon, passe en Irlande, revient en Angleterre, et réussit finalement à s'embarquer pour La Jamaïque, où il est reconnu et capturé. Réexpédié en Angleterre, emprisonné à Chatham, il dut attendre la chute de Napoléon pour recouvrer sa liberté. Ses invraisemblables tribulations, ses bons rapports avec plusieurs familles de Launceston et des environs, les enquêtes de police auxquelles donna lieu son évasion et où furent compromis ses amis français et anglais, ont trouvé en M. Georges PARISET (*Les aventures de Louis-François Vanhille, prisonnier de guerre chez les Anglais de 1806 à 184*, Nancy, Imp. Berger-Levrault, 1905, in-8, 43 p., extr. des *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1904-1905), un narrateur précis et intéressant. Nous souhaitons que cette histoire des prisonniers français en Angleterre, à laquelle M. P. travaille depuis plusieurs années et dont les aventures de Vanhille ne sont qu'un épisode, vienne bientôt nous apporter, sur cet « à-côté » encore obscur des guerres de la Révolution et de l'Empire, une lumière qui sera sans aucun doute décisive. — P. C.

— M. Édouard GACHOT continue à produire avec régularité des volumes d'histoire militaire. Le dernier date de 1906 et est intitulé : *Les campagnes de 1799. Jourdan en Allemagne et Brune en Hollande* (Paris, Perrin, in-8, 403 p., portr., gr. et cartes). C'est toujours le même procédé : une accumulation fatigante de détails puisés à des sources insuffisamment indiquées, peu ou pas de lignes directrices, ni d'aperçus généraux, et un style bizarre. M. G. énumère (p. 321-322) les dépôts d'archives publiques ou privées qu'il a explorés, et son enquête semble avoir été fort étendue. Néanmoins ce nouveau livre, comme les précédents [1], n'ajoute que peu de chose à nos connaissances, et l'histoire de la campagne de 1799 en Hollande, notamment, reste à écrire. Un certain nombre des références de M. G. et plusieurs pièces qu'il publie en appendice seront utiles au travailleur qui s'en chargera.

— Dr Paul DORVEAUX. *Journal de Mathieu-François Geoffroy, maître-apothicaire de Paris (1644-1708)*. [Extrait du *Bulletin des sciences pharmaceutiques*, sept.-oct. 1906]. Paris, 21, rue Hautefeuille, in-8, 26 p. (1 port.). — Mathieu-François Geoffroy, apothicaire de renom, garde de sa communauté, échevin, puis consul, compta parmi ses clients la Dauphine, le duc de Chaulnes, M. de Launac, Louvois, la chancellière Le Tellier. Son *Journal*, conservé aux Archives de la Seine, est un livre de raison, qui note sèchement, à leur date (on compte une quinzaine de mentions par année), les événements touchant sa famille, ses amis, sa profession. Lorsque M.-F. G. cite quelque drogue, M. Paul Dorveaux, en note, donne sur elle des renseignements copieux puisés dans les livres du temps. Les indications biographiques sont également abondantes. Une table alphabétique permet d'utiliser avec fruit cette brochure dont le texte, un peu pauvre, doit beaucoup au travail de son éditeur. — Pl. C.

1. Cf. la *Revue*, t. III, p. 63, t. IV, p. 696, et t. VI, p. 346.

— Gabriel JANTON. *Le servage en Bourgogne*. Paris, Rousseau, 1906, in-8, 259 p. — Ce travail ne peut intéresser les lecteurs de la *Revue* que pour la période moderne (XVII^e^ et XVIII^e^ siècles) où le servage disparaît de la Bourgogne (pp. 215-223). M. J. a été vraiment trop bref sur cette période. C'est à peine s'il signale les cahiers de 1789 (p. 223). Ces cahiers méritaient mieux que quinze lignes. L'indication *Arch. Nat.*, série B^a^, est insuffisante. — Pourquoi l'auteur, qui cite M. de Charmasse pour des cartulaires, ne le cite-t-il point pour son édition des cahiers du bailliage d'Autun en 1789 ? On voit d'ailleurs, p. 217, qu'il aime mieux faire des hypothèses sur le servage de corps et laisser à d'autres le soin de dire si ce servage fut conservé, malgré la coutume de 1459. Nous aurions d'autant plus désiré des détails sur le servage et la mainmorte que la Bourgogne a été, avec la Franche-Comté, et quelques pays du Centre, Auvergne et Bourbonnais, une des régions où ces formes anciennes se sont maintenues le plus longtemps. Pourquoi, comment ? Aucune réponse à ces questions. On ne voit pas très nettement distinguées la mainmorte personnelle et la mainmorte réelle. Rien sur les serfs d'Église ; on cite bien Chassin, voir page 1, ce qui veut dire que peut-être on a ouvert le livre, et en tout cas on n'en tire absolument rien, même pas ce qu'il y a à ce sujet dans le *Précis d'histoire du droit* de Viollet. Il fallait montrer comment la mainmorte était restée plus longtemps qu'ailleurs dans les domaines ecclésiastiques. N'y avait-il pas des raisons économiques qui avaient maintenu cette mainmorte dans les deux Bourgognes (duché et comté) ? — Aucune recherche d'archives sur ces questions si intéressantes. On dirait que la fin d'une institution n'intéresse pas l'auteur ; il ne voit pas que ce qu'il y a de plus curieux dans les choses, c'est le commencement et la fin. Or, le commencement est souvent bien obscur ; nous pouvons mieux saisir la fin. En somme, ce travail ne peut servir aux historiens de la France moderne. Nous signalons ce beau sujet : la servitude et la mainmorte en Bourgogne et en Franche-Comté aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, aux étudiants de Besançon et de Dijon qui voudraient l'approfondir et le traiter avec les documents des archives de ces pays, que nous espérons très nombreux. — PH. S.

— D^r^ VICTOR LEBLOND. *Inventaire sommaire de la collection Bucquet-Aux-Cousteaux*. Paris, Champion, [1906], in-8°, 360 p. — Cette collection renferme une partie des documents que, vers le milieu du XVIII^e^ siècle, trois érudits beauvaisins, le chanoine Gabriel Danse, Eustache-Louis Borel et Jean-Baptiste Bucquet, amassèrent dans le but d'écrire l'histoire de leur région. Leur rédaction s'arrêta au XI^e^ siècle. Les documents, dispersés, sont aujourd'hui partie au château de Troussures, près Auneuil, partie au château du Vieux-Rouen (Seine-Inférieure), partie enfin à la bibliothèque municipale de Beauvais. C'est de ces derniers que M. le D^r^ V. L. publie un inventaire sommaire. Il porte sur quatre-vingt quinze volumes, renfermant chacun de cinq cents à sept cents pages et dont les pièces, tant manuscrites qu'imprimées, tant originaux que copies ou analyses, concernent l'histoire du Beauvaisis depuis les origines jusqu'à la fin du XVIII^e^ siècle. Certaines complètent heureusement des lacunes importantes des dépôts publics d'archives. L'inventaire de M. le D^r^ V. L., très complet, très détaillé, muni de tables, en rendra la consultation extrêmement aisée. — Pl. C.

— *Congrès international pour l'extension et la culture de la langue française.* Paris, Champion, 1906, grand in-8°, 564 p. — Ce congrès s'est tenu à Liège en septembre 1905 sous la présidence de M. Wilmotte. Parmi les 40 rapports ou mémoires imprimés, il faut signaler ici une série d'études sur la langue et les lettres françaises à l'étranger, les communications de MM. G. Cahen sur « L'organisation de la bibliographie dans le domaine de la littérature et de la philologie » G. Kahn sur « Le vers libre », H. Vaganay sur « Le vocabulaire français du XVI^e siècle, » etc. — J. M.

CORRESPONDANCE

M. Ph. Sagnac a reçu, au sujet de son article sur *Le clergé constitutionnel et le clergé réfractaire en 1791* (publié au numéro de novembre), une lettre de M. Jean Delmas, d'Aurillac dont il nous communique quelques extraits intéressants.

M. Delmas regrette que M. S. n'ait pas trouvé de listes complètes des ecclésiastiques non fonctionnaires publics assermentés. « Il eût été on ne peut plus intéressant de savoir, dans quelle proportion ceux qui tout d'abord n'étaient pas astreints au serment l'avaient néanmoins prêté. Et cela d'autant plus que, pour des départements comme le nôtre (Cantal), il existait, dans la grande majorité des paroisses, des prêtres communalistes qui, joints aux membres des chapitres, aux chapelains, etc., formaient plus des 2/5 du nombre total des ecclésiastiques vivant dans le département. » M. D. parle ensuite des listes de prêtres abdicataires en l'an II pour le district d'Aurillac, qu'il a trouvées dans la série F^19, aux Archives nationales : « Ces listes sont intéressantes ; on y trouve nombre de prêtres assermentés qui ont persévéré jusqu'à la fin dans leurs idées ; je n'en compte pas moins de 200 pour deux seulement des districts du Cantal... Dans le Cantal il fut pourvu à toutes les cures vacantes. En 1791 il y avait 261 *curés* ; 148 prêtèrent le serment, sur lesquels 31 se rétractèrent avant 1795. Le nombre des cures fut fixé à 252 et, par les élections ou le registre d'institution canonique de l'évêque Thibault, on a 130 nominations de curés. »

ERRATUM AU NUMÉRO DU MOIS DE FÉVRIER

Page 346, ligne 5, *au lieu de* : valeur objective, *lire* : valeur subjective.

LIVRES NOUVEAUX

Instruments bibliographiques. — *P. Caron.* Bibliographie des travaux publiés de 1866 à 1897 sur l'histoire de France depuis 1789. Tome Ier, fascicule 1. Paris, Cornély, 7. 50 (Publ. de la Société d'histoire moderne).

Histoire politique intérieure. — *F. Bornarel.* Cambon et la Révolution française. Paris, Alcan, 7.00. — *Ed. Cabié.* Guerres de religion dans le sud-ouest de la France et principalement dans le Quercy, d'après les papiers des seigneurs de Saint-Sulpice, de 1561 à 1590. Paris, Champion, 10.00. — *Abbé Deniau.* Histoire de la guerre de la Vendée. Tome II. Angers, Siraudeau, 7. 50. — *A. Du Chêne* et *R. de La Perraudière.* Le général Tranquille, chef de chouans. Angers, Germain et Grassin. — *Ph. Gonnard.* Les origines de la légende napoléonienne. L'œuvre historique de Napoléon à Sainte-Hélène. Paris, Calmann-Lévy, 7. 50. — *J. Guillaume.* L'Internationale. Documents et souvenirs (1864-1878). Tome II. Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 6.00. — *Ch. de Lacombe.* Journal politique publié par A. Hélot. Tome Ier (15 février 1871-26 déc. 1873). Paris, Picard, 8.00. (Publ. de la Société d'histoire contemporaine). — *Ed. Lemière.* Bibliographie de la contre-révolution dans les provinces de l'Ouest et des guerres de Vendée et de la Chouannerie. 2e fascicule. Paris, Champion, 3.00. — *Fréd. Loliée.* Les femmes du second Empire. La fête impériale. Paris, Juven, 7. 50. — *Fréd. Masson.* Napoléon et sa famille. Tomes VIII et IX. Paris, Ollendorff, 7. 50 chaque. — Mémoriaux du Conseil de 1661, publiés par Jean de Boislisle. Tome II. Paris, Laurens. (Publ. de la Société de l'histoire de France). — *M. Perrier.* La République démocratique. Étude critique et historique de la législation électorale de la République en France. Paris, Leclercq. — *P. Robiquet.* Histoire et droit. Paris, Hachette, 2 vol. 7.00.

Histoire diplomatique. — *J. Hansen.* L'ambassade à Paris du baron de Mohrenheim (1884-1898). Paris, Flammarion, 3.50. — *L. de La Trémoïlle.* Madame des Ursins et la succession d'Espagne. Correspondance. Tome VI et dernier. Paris, Champion, 40.00. — *G. Marfond.* Politique extérieure et coloniale de la France, de Louis XIV à Napoléon et ses conséquences jusqu'à nos jours. Levallois-Perret, l'auteur. — *A. Tardieu.* La conférence d'Algésiras. Histoire diplomatique de la crise marocaine (1906). Paris, Alcan, 10.00.

Histoire militaire. —Cant *G. Bagès.* Étude sur les guerres d'Espagne. Tomes Ier et II. Paris, Charles-Lavauzelle, 9.00. — Cel *H. Coutanceau et Ct de La Jonquière.* La campagne de 1794 à l'armée du Nord. 2e partie. Opérations. 2 vol. Tome Ier. Le plan de campagne. Le Cateau. Landrecies. Documents et cartes. Paris, Chapelot. (Publ. de la section historique de l'état-major de l'armée). — *L. Coutrot, A. Marion,* et *A. Marlier.* Souvenirs de la campagne de 1870-1871. Châlons-sur-Marne, Imp. de l'Union républicaine. — *A. De Haye.* Un chapitre de l'histoire du général Desaix. La 4e campagne des Vosges (1794-1796). Paris, Pichon. — *P. Déroulède.* 1870. Feuilles de route. Des bois de Verrières à la forteresse de Breslau. Paris, Juven. — Mémoires militaires de Joseph Grabowski, officier à l'état-major de Napoléon (1812-1813-1814), publiés par W. Gasiorowski,

traduction par J.-V. Chelminski et Cant A. Malibran. Paris, Plon-Nourrit, 3. 50. — C^t *de La Jonquière*. L'expédition d'Égypte (1798-1801). Tome V. Paris, Chapelot, 12. 00 (Publ. de la section historique de l'état-major de l'armée). — C^t *E. Picard*. La campagne de 1800 en Allemagne. Tome I^er. Le passage du Rhin. Paris, Chapelot (Publ. de la section historique de l'état-major de l'armée). — Mémoires du C^te de Souvigny, lieutenant-général des armées du roi, publiés par le B^on L. de Contenson. Tome I^er (1613-1638). Paris, Laurens. (Publ. de la Société de l'histoire de France).

Histoire religieuse. — *Le P. H. Chérot*. Figures de martyrs. 2^e édit. publiée par le P. Eug. Griselle. Paris, Beauchesne. — *Eug. Galais*. L'abbé Louis Vignaud (1841-1906). Périgueux, Imp. de la Dordogne. — *Le P. A. Launay*. Les trente-cinq vénérables serviteurs de Dieu, Français, Anamites et Chinois mis à mort pour la foi en extrême-orient, de 1815 à 1862, dont la cause de béatification a été introduite en 1879 et 1889. Paris, Lethielleux. — L'Église de France pendant la Révolution de 1793. Limoges, Imp. Rippe. — L'épiscopat français depuis le Concordat jusqu'à la Séparation (1802-1905). Paris, Librairie des Saints-Pères (Publ. de la Société bibliographique). — Lettres de direction du P. L. de la C^te de Jésus (1869-1890). Paris, Bodin. — *J.-T. de Miramont*. Soldat et apôtre. André Denjoy, aumônier à Madagascar (1852-1895). Tours, Mame. — *G. d'Orgeval Dubouchet* Le cardinal Perraud. (Souvenirs intimes). Belley, Imp. Chaduc. — *A. Pavie*. Monseigneur Freppel. (Les grands hommes de l'Église au XIX^e siècle). Paris, librairie des Saints-Pères, 2. 00.

Histoire économique et sociale. Histoire coloniale. — *H. de Boissieu*. Les origines de l'aumône générale de Lyon. L'aumône temporaire de 1531 et l'institution de l'aumône permanente. Trévoux, Imp. Jeannin. — *H. Bourgin*. L'industrie de la boucherie dans le département de l'Oise au XIX^e siècle. Paris, Champion, 4. 00. — *J. Delmas*. Notice historique sur l'instruction primaire à Apt, de 1377 à nos jours. Marseille, Ruat. — *H. Denis*. Histoire des systèmes économiques et socialistes. Tome II. Les fondateurs. Paris, Giard et Brière, 10. 00.

Histoire littéraire. Histoire de l'art. Histoire des sciences. — Louis Bourdery, peintre-émailleur (1852-1901). Biographie. Œuvres. Limoges, Ducourtieux. — *Ch. Brun*. Les littératures provinciales. Paris, Bloud, 4. 00. — *Ed. Caird*. Philosophie sociale et religieuse d'Auguste Comte. Traduction par Miss M. Crum et Ch. Rossigneux. Préface par E. Boutroux. Paris, Giard et Brière, 4. 00. — Catalogue raisonné de la collection Martin Le Roy. — Fascicule 2. Ivoires et sculptures par R. Kœchlin. — Fascicule 3. Bronzes par G. Migeon. Mobilier par L. Metman. Paris, Foulard. — Correspondance des directeurs de l'Académie de France à Rome avec les surintendants des bâtiments, publiée par A. de Montaiglon et J. Guiffrey. T. XV (1785-1790). Paris, Schemit (Publ. de la Société de l'histoire de l'art français). — *P. Dieterlen*. Gustave Steinheil (1818-1906). Paris, Berger-Levrault, 2. 50. — *G. Droux*. La chanson lyonnaise. Lyon, Rey, 2. 50. — *Ch. Florisoone*. Les frères Lenain, peintres laonnais. Conférence. Cayeux, Imp. Ollivier. — *G. Geffroy*. Les chefs-d'œuvre de Versailles (gr.). Per Lamm, 3. 00. — Poésies languedociennes d'Alexandre Langlade (1820-1900), publiées avec introduction de A. Roque-Ferrier et des études critiques. Tome I^er. Montpellier, Imp. générale du Midi. — *Ed. Lepelletier*. Paul Verlaine, sa vie et son œuvre. Paris, Édition du Mercure de France, 7. 50. — *L. de Nussac*. Les débuts d'un savant naturaliste. Pierre-André Latreille, à Brive, de 1762 à 1798. Paris, Steinheil,

5.00. —*A. Picard.* Le bilan d'un siècle (1801-1900). T. V. Industries chimiques, économie sociale. Paris, Le Soudier, 10.00. — *Dr A. Rochaix.* L'enseignement des sciences médicales et pharmaceutiques à Lyon de 1792 à 1821. Lyon, Storck. — *Ronsard.* Livret de Folastries, édition par Ad. Van Bever. Paris, Mercure de France, 3.50. — *A. Sallès.* L'opéra italien et allemand à Lyon au XIXe siècle (1805-1882). Paris, Fromont, 2 00. — *Emile Souvestre.* Causeries littéraires sur le XIXe siècle (1800-1850), ouvrage publié par Madame Beau. Paris, H. Paulin, 3. 50.

Histoire locale et généalogique. — *J. Charles-Roux.* Aix-en-Provence. Paris, Bloud, 4.00. — *O. Billaz.* En Allevard. Essai descriptif et historique sur un canton des Alpes françaises. Grenoble, Aubert, 8.00. — *Ed. Maugis.* Recherches sur les transformations du régime politique et social de la ville d'Amiens des origines de la commune à la fin du XVIe siècle. Paris, Picard, 20.00. — *Ed. Maugis.* Essai sur le recrutement et les attributions des principaux offices du siège du bailliage d'Amiens de 1300 à 1600. Paris, Picard, 7.50. — Le livre des syndics des Etats de Béarn, publié par H. Courteault. 2e partie. Paris, Champion. — *Abbé G. Hautreux.* La Révolution en province. La société populaire de Beaufort-en-Vallée (1793). Angers, Germain et Grassin. — *Abbé Méresse.* Histoire du Cateau. Cambrai, Imp. Deligne. — *H. George.* Histoire du village de Davayé en Mâconnais. Paris, Imp. Dumoulin. — *Cne C. Dublanchy.* Monographie historique du village de Génicourt-sur-Meuse. Bar-le-Duc, Contant-Laguerre. — *O. François.* Étude historique et archéologique sur le Mont-Aimé. Châlons-sur-Marne, Imp. de l'Union républicaine. — *Chr. Pfister.* Tableau de Nancy et de la Lorraine pendant le règne de Léopold (1697-1729). Saint-Dié, Imp. Cuny. — *R. de Lespinasse.* Notes d'histoire contemporaine. Almanachs nivernais des XVIIIe et XIXe siècles. Nevers, Ropiteau. — *Ch. Vieil.* Le grand théâtre de Nice depuis sa fondation jusqu'à nos jours (1787-1904). Nice, Malvano. — *L. Mouton.* L'Hôtel de Transylvanie (à Paris) d'après des documents inédits. Paris, Daragon, 4. 00. — *E. Lemarchand.* Le château royal de Vincennes de son origine à nos jours. Paris, Daragon, 7. 50. — *L. Morand.* Généalogie des Daniel du Jarday (Orléanais et Bretagne). Paris, Nourry. — *Cte de Fontaine de Resbecq.* L.J.A. Poisson de La Chabeaussière (1710-1795). Limoges, Ducourtieux. — *A. de Truchis de Varennes.* Généalogie de la maison de Truchis. Dijon, Jobard.

Les Opérations de la vente des Biens nationaux

(ORGANISATION GÉNÉRALE ET DIRECTION CENTRALE)

I. LES BIENS ECCLÉSIASTIQUES

« Pour connaître la masse entière des domaines nationaux, il faut diviser cette masse ; pour connaître ensuite les biens vendus, les acquéreurs, le prix des ventes, le terme des payements, il faut la classer par départements, districts et municipalités. » Telle était en décembre 1790 l'opinion de Amelot, l'administrateur de la Caisse de l'extraordinaire chargé de la direction de toutes les opérations, et il semble bien aujourd'hui qu'il ne faut pas s'écarter des principes de la méthode par lui adoptée.

Il faut diviser cette masse, c'est-à-dire qu'il faut ranger les biens nationaux en diverses catégories qui doivent être étudiées à part : les biens ecclésiastiques, dits de première origine, auxquels on peut rattacher les biens des presbytères et ceux des hospices ; les biens des émigrés ou de deuxième origine ; enfin les biens de la liste civile, domaines du roi et domaines engagés, auxquels on peut annexer les droits féodaux et dîmes inféodées, les droits corporels et incorporels, les droits actifs et passifs.

Ce classement par matières comprend lui-même des subdivisions chronologiques. Soumissionnés par les municipalités et par les particuliers, les biens nationaux ont été vendus tout d'abord sous la surveillance des directoires de district. Le département n'est qu'un intermédiaire qui centralise et qui contrôle. A dater de l'application de la Constitution de l'an III (novembre 1795) qui supprime l'unité administrative, le district, le système des ventes se modifie complètement. Au lieu de plusieurs centres de vente, les districts, il n'y en a plus qu'un, le département. Il y a donc lieu d'étudier les opérations des ventes des biens nationaux avant et après l'installation du Directoire.

Ces divisions essentielles sont la base d'une étude complète sur un sujet aussi étendu et aussi complexe. Elles permettent d'apporter un peu de clarté dans la forêt encore vierge des documents multiples. Elles servent de points de repère et jalonnent une route qui n'a point encore

été tracée. Elles servent enfin de cadre tant pour une publication partielle, régionale et départementale, que pour une étude d'ensemble : sinon c'est le chaos, l'amas incompréhensible, l'incohérence.

« Il faut classer, écrivait encore Amelot, dans l'ordre le plus méthodique, en se procurant des tableaux fidèles et exacts de tous les genres d'actions que les fonctionnaires nationaux sont chargés d'exercer. » Cela revient à dire que nous devons étudier par qui les opérations des ventes ont été conduites ; comment les agents du pouvoir exécutif, chargés de l'organisation et de la direction du travail, ont mis en mouvement la machine à rouages gigantesques qui fonctionnait uniformément dans quatre-vingt-trois départements et cinq cent quarante-huit districts ; quelles sont les relations des divers pouvoirs qui ont tour à tour dirigé, instrumenté et contrôlé ; comment enfin les départements et les districts, c'est-à-dire les corps administratifs, ont transmis le mot d'ordre et surveillé les diverses administrations qu'ils étaient chargés de diriger et de contrôler, municipalités, agents nationaux, préposés de la régie. Les opérations relatives à la vente des biens nationaux, en raison même de leur diversité, et de l'enchevêtrement des pouvoirs et des services, sont comme une expédition très vaste et très compliquée dont il est essentiel de connaître le plan directeur. Et de même que le thème tactique d'une manœuvre échappe souvent à ceux qui ne savent comment et par quel général elle fut conduite, de même les opérations des ventes restent un inextricable fouillis si l'on ignore comment et par qui le travail a été organisé et dirigé. Successivement le Comité d'aliénation, le Commissaire du roi, administrateur de la Caisse de l'extraordinaire, l'Administrateur des domaines nationaux, l'Administrateur provisoire, la Commission des revenus nationaux, le Ministre des finances ont, de 1790 à ventôse an IV, fait appliquer les décrets de l'Assemblée, organisé le travail des bureaux, fixé la marche que devaient suivre les corps administratifs. Tels sont les agents du pouvoir central et exécutif dont nous étudierons — spécialement d'après les documents des archives du Pas-de-Calais — les rapports avec les départements et les districts de 1790 à 1795, à commencer par les biens ecclésiastiques [1].

I. LE COMITÉ D'ALIÉNATION (17 MARS 1790-1er SEPTEMBRE 1791).

Créé par décret du 17 mars 1790 [1], chargé par l'Assemblée nationale de préparer ou de proposer les lois relatives aux ventes des biens nationaux,

1. Sur la proposition de Delay d'Agier, cf. *Archives Parlementaires de 1787 à 1860*, t. XII, p. 212. — Cf. *ibid.*, t. XXXIII, p. 546, la liste des membres du Comité.

de surveiller en même temps toutes les opérations auxquelles elles allaient donner lieu, le Comité d'aliénation fut le premier à lever les doutes qu'avaient suscités chez les corps administratifs, départements et districts, l'interprétation de certains articles des décrets. Il donna des indications, traça un programme, planta comme des poteaux indicateurs sur ce terrain neuf, où il n'y avait ni voies, ni sentiers, et ébaucha ainsi la route future. Les départements et districts, ainsi que les soumissionnaires des ventes, n'avaient pas bien saisi l'esprit du décret du 14 mai 1790, ni par suite rempli les formalités qu'il avait prescrites. Aussi les membres de l'Assemblée qui composaient le Comité de l'aliénation des biens nationaux [1] et siégeaient aux Capucins, jugèrent-ils à propos d'aviser les directoires de département par une circulaire du 10 août 1790. Le secrétaire de chaque département était chargé d'en transmettre des exemplaires dûment certifiés aux directoires des districts, afin que « ces derniers y pussent lire ce qu'ils avaient eux-mêmes à faire pour remplir le grand objet dont ils étaient chargés par les décrets des 14 mai, 25, 26 et 29 juin 1790 [2] ».

Le Comité d'aliénation se détermina à envoyer aux départements, avec les extraits des soumissions régulières, les extraits de celles auxquelles il manquait quelques formalités que les soumissionnaires pouvaient remplir par devant les directoires de leur district.

Ces irrégularités et omissions provenaient de ce que plusieurs municipalités, et même des particuliers : 1° comprenaient dans leurs soumissions des portions de bois, sans dire si ces portions étaient attachées aux fermes et métairies, comme l'indiquait l'article III du titre 1er du décret du 14 mai, ou si elles en étaient indépendantes ; 2° se bornaient à nom-

1. Après la création du Comité d'aliénation (17 mars 1790), le nombre des commissaires, — certains avaient proposé huit membres — fut porté à douze sur la motion de Fréteau. Ils furent élus dans la séance du 22 mars. Les onze membres qui obtinrent la pluralité des suffrages furent l'abbé de Montesquiou, le duc de la Rochefoucauld, Bureaux de Pusy, Merlin, Delay d'Agier, Dupont (de Nemours), de Coulmiers abbé d'Abbecourt, Legoazre de Kervelegan, de Lavie, Bouteville-Dumetz, de Menou. Le douzième nommé en séance fut de Kÿtspotter (*Arch. Parl.*, t. XII, p. 299). En juin 1790, une motion de Prieur qui avait demandé d'adjoindre au Comité un nombre de membres nouveaux égal au nombre des départements du royaume fut rejetée (*ibid.*, t. XVI, p. 471) ; mais, sur la proposition de La Rochefoucauld, la Constituante décréta, le 1er octobre 1790, la nomination de huit membres nouveaux élus dans la séance du 9 octobre (*ibid.*, t. XIX, p. 528) qui furent : Creuzé de Latouche, Viguier, Pougeard Dulimbert, Lemarechal, Prévost, Saliceti, Fisson-Jaubert, Camus. — Le 9 octobre 1790, Poignot fut élu et remplaça de Coulmiers ; Prugnon remplaça de Montesquiou. Debourge, élu le 31 janvier 1791, remplaça Poignot décédé à la fin de janvier 1791. Ramel-Nogaret et Albert furent élus le 20 mai 1791 en remplacement de Viguier et Lavie.

2. Lettre imprimée du Comité aux directoires de département (Paris, 10 août 1790). 6 p.

mer vaguement les biens qu'ils voulaient acquérir, sans en indiquer la situation ni le revenu net, sans faire mention des personnes ou des corps qui en avaient la possession avant le décret du 2 novembre 1789, des locataires ou des fermiers qui les occupaient, des baux sur lesquels était fondée la jouissance de ces derniers et des notaires qui les avaient passés, sans définir la classe des biens; 3° négligeaient de nommer des experts pour les cas prévus par le décret ; 4° voulaient acquérir des biens appartenant à des églises ou des maisons religieuses dont le chef-lieu était situé en pays étranger, quoique le sort futur de ces biens ne fût pas encore déterminé; 5° ne pouvaient se procurer la communication des baux, vu le refus de ceux qui les avaient en mains; 6° comprenaient dans leurs soumissions des biens du domaine ou du clergé ci-devant baillés soit à rente, soit à emphytéose; 7° ne faisaient pas mention des impositions foncières dont les biens étaient grevés.

Pour tous ces détails qui intéressaient directement la vente, le Comité d'aliénation adressa des instructions très précises aux départements et aux districts. Il ne voulait pas en effet que la vente fût retardée par des lenteurs qu'entraînaient les formalités judiciaires ou les erreurs des soumissionnaires. On voyait des particuliers prendre pour guide le modèle de soumission envoyé aux municipalités, et s'obliger à déposer quinze obligations à la Caisse de l'extraordinaire, au lieu de payer en douze annuités. D'autres, qui avaient mal compris le calcul des annuités, craignaient qu'en se libérant entièrement, la seconde ou la troisième année, on ne les obligeât à payer pour l'avenir les intérêts compris dans les annuités dont ils auraient avancé le paiement. Le Comité d'aliénation les rassura et les tranquillisa [1].

La division de la propriété faisait surtout l'objet de sa sollicitude. Beaucoup, dans plusieurs départements, avaient demandé si les terres qui composaient un même corps de ferme, pour lequel il n'existait qu'une soumission, pouvaient être vendues en totalité, ou si elles devaient l'être séparément. Ils observaient que, dans le premier cas, les baux pouvaient facilement déterminer les premières offres, mais que, dans le second, la détermination des offres partielles d'après les baux serait très difficile et nécessiterait « une foule de ventilations » qui retarderaient d'autant plus l'aliénation des domaines nationaux. L'Assemblée nationale aurait certes

1. Décret du 31 mai, sanctionné par le roi le 3 juin 1790: « L'Assemblée nationale approuve l'instruction [du 31 mai], et décrète qu'elle sera suivie et exécutée selon sa forme et teneur, comme le décret du 14 mai, et que le modèle de soumission et le tableau du calcul des annuités seront imprimés à la suite ». — *Instruction pour le paiement des annuités et leur remboursement* (Bibl. nat., Le[29] 1691).

désiré favoriser davantage les enchères partielles et par suite la division des propriétés. Mais elle ne voulut pas s'exposer au danger de vendre d'abord les bonnes parties et de ne pouvoir plus ensuite vendre les moins bonnes ou les mauvaises. Toutefois l'article VI de son décret des 25, 26 et 29 juin porte que les assemblées administratives auront soin, dans les estimations qu'elles doivent faire faire d'office, des biens dont aucun soumissionnaire ne poursuit actuellement la vente, de diviser les objets, autant que leur nature le permettra, afin de faciliter, autant qu'il sera possible, les petites soumissions et l'accroissement du nombre des propriétaires.

En dépit des excellentes dispositions dont l'Assemblée était animée, le Comité d'aliénation se heurta à des irrégularités et à des imperfections, chose toute naturelle, car, outre qu'il avait à créer une organisation nouvelle, il voulait procéder avec rapidité. « Le Comité, écrivait-il aux départements, vous invite à seconder les soins qu'il ne cesse et ne cessera de prendre pour en accélérer l'adjudication. L'Assemblée nationale a beaucoup à attendre de vos soins et de votre zèle. Le Comité, qui est ici son organe, espère que vous prendrez toutes les voies que tracera la prudence pour parvenir *incessamment* à la vente des biens nationaux situés dans l'étendue de votre département. Il espère, Messieurs, que vous déploierez tous les efforts du patriotisme qui vous anime, pour faire passer les extraits, à mesure qu'ils vous parviendront, aux administrations ou directoires de district et pour veiller à ce que ces administrations exécutent *sans délai* ce qu'il y aura à faire en conséquence. Vous voudrez bien, entre autres choses, les inviter à faire prévenir, au plus tôt, ceux des soumissionnaires dans les soumissions desquels il se trouve quelques irrégularités ou omissions, de se rendre au lieu de leurs séances pour les rectifier [1] ».

Pour le moment, c'est-à-dire en 1790, le Comité ne s'occupait que des soumissions. Celles-ci étaient remises directement aux directoires de district, et le département leur en retournait les extraits qu'il avait reçus du Comité [2]. Pour éviter que les irrégularités fussent trop fréquentes, surtout de la part des particuliers, le Comité d'aliénation avait jugé à propos de réimprimer les modèles de soumissions que les départements étaient chargés de rendre publics. Aussi bien espérait-il, par un contrôle

1. Circulaire du 10 août 1790.

2. A dater du décret du 15 août 1790, les municipalités et particuliers soumissionnaires furent tenus d'envoyer trois copies de leurs soumissions, une au Comité, une au département, la troisième au district. Cela facilitait ainsi la correspondance des corps administratifs avec le Comité. Cf. Bibl. nat., Lb[39] 3938, Lettre du Comité pour l'aliénation des biens nationaux.

sévère et minutieux, tirer à bref délai tous les bénéfices de la vente. Le besoin d'argent était pressant et il fallait combler le déficit. « La vente seule, écrivait le Comité aux directoires de département, peut tarir la source des maux incalculables d'une administration viciée par des abus de plusieurs siècles, et rendre nuls les derniers efforts des ennemis de la Constitution, en remplissant le vide que nécessite, dans la perception des impôts, l'insurrection des mauvais citoyens [1] ».

Cette activité, et il faut bien le dire cette précipitation, le Comité d'aliénation la recommandait aux départements et aux districts dans toutes les opérations relatives à la vente des domaines nationaux. Comme le disait Delay d'Agier, membre et secrétaire du Comité, dans une lettre écrite au Comité le 25 septembre 1790 [2], ils n'avaient tous certainement qu'une même intention, celle de répondre au vœu de toute la France, de déployer la plus grande activité possible et de concerter entre eux les moyens les plus propres à remplir cet important objet. D'après l'Instruction du 31 mai [3] et les circulaires successives du Comité, les départements connaissaient parfaitement la marche qui devait être suivie relativement aux soumissions faites par les municipalités. Il fallait toujours un décret de l'Assemblée nationale pour transmettre aux municipalités la propriété des biens qu'elles avaient demandés. Le premier soin des directoires de district devait donc être de faire passer au Comité leur avis par le canal des directoires de département, soit sur les baux qu'ils s'étaient fait représenter, soit sur les procès-verbaux d'estimations d'experts. Le Comité d'aliénation ne pouvait obtenir en effet de l'Assemblée aucun décret en faveur des municipalités qu'après l'envoi de toutes ces pièces par les départements. La marche pouvait être beaucoup plus rapide pour la vente des objets sur lesquels il y avait des soumissions de particuliers. A cet égard deux cas différents pouvaient se présenter : ou les baux produits suffisaient pour déterminer le prix annuel et la première offre du soumissionnaire ; ou il fallait que, soit à cause de la nature des biens, soit à cause de la confusion des objets affermés, il fût procédé à une évaluation par experts. Dans le premier cas, les directoire de district pouvaient, aussitôt après la représentation et l'examen des baux, faire

1. *Loc. cit.*, circulaire du 10 août, p. 1.

2. A Paris, de l'Imprimerie nationale, 3 p.

3. *Décret rendu le 14 mai 1790, sanctionné par le roi le 17 du même mois, sur la vente des domaines nationaux, précédé d'un rapport fait à l'Assemblée nationale par M. de Delay d'Agier, au nom du Comité chargé de l'aliénation de ces biens, et suivi : 1° de l'Instruction présentée au nom du Comité par M. Bouteville-Dumetz, décrétée par l'Assemblée le 31 du même mois et approuvée par S. M. le 3 juin ; 2° du modèle de soumission ; 3° d'une instruction sur le calcul des annuités.* A Paris, de l'Imprimerie nationale, 1790, 33 p. (Bibl. nat., Le [29] 691).

apposer les premières affiches et prévenir les départements, qui avisaient immédiatement le Comité. Dans le second cas, les districts pouvaient encore faire sur le champ procéder aux évaluations par experts, toujours avec la précaution de faire part aux départements de leurs premières opérations. Les délais prescrits par les décrets de la Constituante avaient d'ailleurs laissé aux départements tout le temps nécessaire pour instruire le Comité et recevoir encore ses observations, si elles devenaient nécessaires. En outre les directoires de département avaient été spécialement chargés de faire dresser des états estimatifs de tous les domaines nationaux situés dans l'étendue de leur territoire et de se faire aider dans cette opération par les administrations de district [1].

Le Comité favorisait de toutes ses forces les soumissions des particuliers. Celles-ci n'étaient que de premières offres qui nécessitaient la mise en vente des objets demandés ; lors de l'ouverture des enchères, celles de tous les citoyens étaient également reçues et par suite plusieurs soumissions successives pour le même bien étaient absolument sans objet. Aussi le Comité d'aliénation avait-il décidé que les ventes devaient s'ouvrir de préférence sur les soumissions des particuliers, non seulement lorsqu'elles avaient précédé celles des municipalités, mais encore lorsque ces dernières, quoique antérieures en date, n'avaient pas satisfait aux décrets de la Constituante, en faisant parvenir au Comité d'aliénation, avant le 15 septembre 1790, la désignation des biens par elle demandés, c'est-à-dire ne s'étaient pas mises en règle à temps.

Par deux décrets [2] successifs d'octobre, la Constituante régla définitivement les formes, les conditions et les délais auxquels les municipalités étaient astreintes pour rendre leurs premières soumissions utiles et pouvoir obtenir des décrets d'aliénation. Elle détermina en outre, avec précision, et en les simplifiant, les formes et les délais des ventes et reventes aux particuliers, ainsi que le mode de paiement. Elle décida en outre que toutes les lois relatives aux aliénations de domaines nationaux seraient réunies en une seule collection, qu'il y serait joint une instruction nouvelle, de sorte que les départements auraient sous les yeux tout l'ensemble des lois concernant cette partie de leur administration.

Bouteville-Dumetz, secrétaire du Comité, en informa les départements par une circulaire du 6 novembre 1790 [3]. Il jugea à propos de leur faire en même temps quelques observations relatives aux ventes faites aux municipalités. A l'entendre, il était tout à fait indispensable

1. 10 et 29 octobre 1790.
2. Art. 4 du décret des 25, 26 et 29 juin 1790.
3. Circulaire imprimée du 6 novembre 1790.

que les départements et surtout les municipalités connussent parfaitement les dispositions des décrets des 10 et 29 octobre 1790, leurs rapports avec le Comité, la forme des décrets d'aliénation rendus par l'Assemblée et les précautions à prendre pour les obtenir. Suivant le décret du 10 octobre, l'Assemblée nationale ne pouvait en effet donner suite qu'aux soumissions accompagnées de désignations spéciales, et qui avaient une date authentique, antérieure au 15 septembre 1790. Suivant celui du 29 octobre, toutes les municipalités qui avaient satisfait à cette première condition obtiendraient des décrets d'aliénation, pourvu que les procès-verbaux d'estimation ou les évaluations d'après les baux eussent une date authentique, antérieure au 1er décembre 1790, et parvinssent de fait au Comité d'aliénation avant le 20 du même mois. La priorité et préférence seraient aux premiers envois. Or quelques municipalités, craignant les retards, avaient fait directement passer au Comité d'aliénation les procès-verbaux des experts. Le Comité les fit prévenir « que la célérité était sans doute très précieuse », mais que toutes les opérations devaient être vues, examinées et approuvées par les corps administratifs. Ceux-ci, qui n'avaient aucune raison de compromettre les intérêts des municipalités, furent priés de notifier les décrets aux municipalités soumissionnaires de leurs ressorts et d'approuver avec toute la célérité désirable les évaluations et estimations par experts, avant de les envoyer au Comité. Enfin, pour faciliter le travail de l'Assemblée, les municipalités devaient joindre aux procès-verbaux d'estimation et aux évaluations un état détaillé de tous les objets à vendre aux municipalités. Dans cette intention, le Comité fit envoyer aux départements, à charge de les transmettre aux municipalités soumissionnaires, des modèles imprimés de « l'Etat des domaines nationaux évalués ou estimés, et compris dans la soumission de la municipalité de... » Cet état devait comprendre par colonnes les objets évalués et estimés et leur situation, les établissements dont les biens dépendaient, les noms des fermiers et locataires, les dates des baux, le prix des baux, les impositions à déduire, le produit net, les évaluations d'après les baux, les estimations à défaut de baux.

En même temps que le Comité demandait aux municipalités cet état détaillé, riche d'indications précieuses, il priait les directoires de district de lui faire parvenir le tableau des paroisses et municipalités de leur ressort, selon un modèle imprimé (noms des cantons, noms des municipalités ou des paroisses, bureaux de la poste aux lettres). Les lettres écrites par le Comité ne parvenaient souvent pas à leur adresse, et le Comité désirait connaître d'une manière positive, mieux que par des nomenclatures incorrectes et incomplètes, les noms de toutes les paroisses

formant une ou plusieurs municipalités dans les quatre-vingt trois départements, ainsi que le nom des bureaux de la poste aux lettres avec lesquels elles correspondaient [1]. Pour ménager la susceptibilité des départements, le Comité avait pris soin d'ajouter dans un post-scriptum qu'il s'adressait directement cette fois aux districts, pour plus prompte expédition. Il comptait beaucoup sur le zèle mis par eux à accélérer ce travail pour hâter les opérations qui devaient précéder la vente des domaines nationaux. L'imprimeur de l'Assemblée nationale, Baudouin, était chargé, avec l'approbation du Comité, de dresser le nouveau dictionnaire [2].

Bien que le Comité d'aliénation eût pour désir de faire vite et bien, certains soumissionnaires n'étaient pas satisfaits et formulaient des plaintes sur la prétendre lenteur des opérations. En septembre 1790, deux membres de l'Assemblée nationale, Dubuisson et Merlin, avaient été inculpés. On avait prétendu qu'ils étaient intéressés, l'un personnellement, l'autre à cause de sa famille, à ce que certains biens sis à Oisy-le-Verger et à Inchy, dans le département de Pas-de-Calais, ne se vendissent pas. Le président du Comité, La Rochefoucauld, tout en réduisant à néant ces plaintes mal fondées et calomnieuses, avait recommandé très expressément au district de Bapaume de mettre la plus grande activité dans tout ce qui pouvait accélérer les ventes et de lui en rendre un compte exact. « Vous savez au surplus, ajoutait-il, qu'il est très instant de presser la vente des biens nationaux, et le Comité attend de votre patriotisme que vous ne négligiez pas plus les autres ventes [3] ». Le Comité constatait que les districts ne travaillaient pas et ne savait à quoi attribuer une pareille inaction [4]. Le département du Pas-de-Calais reçut l'ordre de secouer leur torpeur [5].

Aux lenteurs causées par les tâtonnements inhérents à tous les décrets pour la première fois appliqués, succéda un travail intensif et prodigieux. Les districts du Pas-de-Calais, soucieux de la réussite des ventes, « d'où dépendait le salut de l'État », demandèrent au Comité d'aliénation tous les éclaircissements désirables [6]. La Constituante ne leur donna d'ailleurs pas

1. Circulaire imprimée faite au Comité d'aliénation le 9 octobre 1790 et signée de Delay d'Agier, secrétaire.

2. Circulaire imprimée de Baudouin aux districts. Paris, 17 octobre 1790.

3. Lettre de La Rochefoucauld au district de Bapaume (Paris, 9 septembre 1790). Lettre de Merlin au procureur syndic du district de Bapaume (3 novembre 1790).

4. Lettre du Comité d'aliénation au département du Pas-de-Calais (Paris, 18 septembre 1790).

5. Lettre du département aux districts (22 septembre 1790).

6. Avis du Comité sur différentes questions qui lui avaient été proposées (1er octobre 1790), relativement à la fixation des loyers et fermages. — Lettre du Comité au département du Pas-de-Calais (11 novembre 1790).

le temps de se reposer. Le 22 mars 1791, elle autorisa le Comité d'aliénation à lui proposer des décrets en faveur de toutes les municipalités qui se seraient mises en règle dans le délai prescrit par le décret du 31 décembre 1790 [1], c'est-à-dire en faveur de celles qui, après avoir envoyé leurs désignations au Comité d'aliénation, auraient remis les actes et procès-verbaux aux disctricts, en auraient obtenu le visa et retiré le certificat au plus tard le 1er mars. En conséquence, les départements durent fournir un état qui indiquait le nom des municipalités qui avaient remis des procès-verbaux d'estimation aux districts, la date de cette remise, la date des envois au département, le montant des tableaux par chaque municipalité. Grâce à cet état, il était facile de voir à combien s'élèverait le produit de toutes les aliénations à faire aux municipalités, et les commissaires composant le Comité d'aliénation pouvaient répondre, chacun dans leur division, aux différentes municipalités qui se plaignaient de ce que l'on n'obtenait pas pour elles des décrets d'aliénation. Avisés par le département, les districts firent immédiatement dresser cet état en double. Un exemplaire demeura dans les bureaux des départements ; l'autre fut envoyé au Comité d'aliénation [2].

Quelques semaines après, l'Assemblée nationale, désirant connaître par approximation la valeur des domaines nationaux, gages des assignats, décréta, le 12 avril 1791, que les districts seraient tenus d'envoyer au Comité d'aliénation, dans le délai d'un mois au plus tard, à compter de ce jour, l'état de la valeur présumée de tous les domaines nationaux compris dans leur circonscription. Ils devaient séparer dans leur évaluation la valeur des biens dont les décrets ordonnaient la vente et celle des bois et forêts et droits incorporels dont les décrets ordonnaient la conservation. Le 15 avril, Bouteville-Dumetz, secrétaire du Comité, donna aux districts des instructions plus détaillées et plus explicites [3]. L'Assemblée nationale ne demandait pas une appréciation exacte ; elle savait en effet que de longs travaux, des estimations étaient nécessaires pour arriver à un résultat très sûr. Elle voulait tout simplement l'opinion de personnes éclairées et bien intentionnées. Sans doute l'évaluation de chaque district s'écarterait sensiblement de la vérité : le contraire serait impossible ; mais les erreurs finiraient par se balancer et le total général donnerait une idée assez juste de la valeur des domaines nationaux. Les districts envoyèrent en conséquence au Comité, par l'intermédiaire des

1. Décret du 22 mars 1791.
2. Lettre du Comité d'aliénation aux départements (copie manuscrite). Paris, 31 mars 1791.
3. Circulaire imprimée (Paris, Imprimerie nationale, 15 avril 1791).

départements [1], l'état de la valeur présumée des domaines nationaux.

Mais l'effort dont ils faisaient preuve ne satisfaisait point encore l'Assemblée. Différents particuliers s'étaient plaints au Comité de la lenteur des ventes, vu que certains districts ne tenaient des séances d'enchères que deux fois par semaine. Merlin, vice-président du Comité, fit entendre ses doléances [2], et les districts furent rappelés à l'ordre. L'Assemblée tenait surtout à mettre des entraves aux projets des riches spéculateurs qui envisageaient moins le bien public que le bénéfice des reventes : tous les décrets sur la vente des biens nationaux annonçaient le projet de favoriser l'agriculture en divisant les propriétés. Rien ne le prouvait plus clairement d'ailleurs que la préférence accordée par elle aux enchères partielles [3], chaque fois qu'il n'y avait pas d'enchère plus considérable faite sur l'ensemble des objets mis en vente. La question des adjudications définitives avait préoccupé tout spécialement le Comité d'aliénation. A la suite d'une lettre que le département du Nord avait écrite à Delessart, ministre de l'Intérieur, le 21 juin, et la réponse faite par l'administrateur de la Caisse de l'extraordinaire, le Comité d'aliénation, dans sa séance du 26 juillet 1791, rappela tous les directoires de département, sous peine de punitions très sévères, au respect des règlements à oberver scrupuleuleusement dans les adjudications des biens nationaux. L'unité du principe consacré par le décret du 14 mai 1790 dissipait toutes les incertitudes ; les instructions du 31 mai 1790 et du 3 juillet 1791 étaient assez précises pour lever tous les doutes et fournir tous les éclaircissements [4]. C'est ce que le département du Pas-de-Calais écrivait aux districts le 3 août 1791, en leur envoyant la copie de l'arrêté du Comité d'aliénation du 26 juillet : « Il contient les formes nécessaires pour l'adjudication définitive des domaines nationaux. Nous vous prions de ne point vous écarter de ce qui est prescrit et qui est entièrement conforme à la loi. »

II. LE COMMISSAIRE DU ROI, ADMINISTRATEUR DE LA CAISSE DE L'EXTRAORDINAIRE (1er SEPTEMBRE 1791-1er JANVIER 1793).

Le 31 août 1791, le département du Pas-de-Calais recevait une lettre que Merlin de Douai, commissaire de la première division du Comité

1. Transmission, le 23 avril 1791, par le département aux districts de la circulaire du Comité d'aliénation.

2. Lettre de Merlin au département (28 avril 1791). Transmission par le département aux districts le 2 mai.

3. Lettre de Merlin, commissaire de la 1re division du Comité d'aliénation, au directoire du département du Pas-de-Calais (7 mars 1791).

4. Arrêté du Comité d'aliénation (copie manuscrite). Arch. dép. du Pas-de-Calais.

de l'aliénation des biens nationaux, lui avait écrite le 29 : « Messieurs, J'ai l'honneur de vous prévenir qu'à compter du 1er septembre prochain, le Comité d'aliénation cessera d'être comité administratif et qu'il sera remplacé à cet égard par M. Amelot, commissaire du roi à la Caisse de l'extraordinaire, auquel par conséquent vous voudrez bien dorénavant adresser toutes les questions, tous les arrêtés, toutes les réponses que vous seriez d'après l'état actuel des choses dans le cas d'adresser au Comité d'aliénation. Ce Comité ne sera plus désormais chargé que de préparer les lois, soit tout à fait nouvelles, soit interprétatives des anciennes, que la matière des ventes des biens nationaux pourra exiger [1] ».

La Constituante en effet, après avoir entendu le rapport de Pougeard Dulimbert, au nom du Comité d'aliénation, avait décrété [2] qu'à compter du 1er septembre 1791 le commissaire du roi, administrateur de la Caisse de l'extraordinaire, serait chargé de la suite des opérations relatives à la vente des domaines, qu'en conséquence le Comité d'aliénation lui ferait remettre tous les papiers, mémoires et états existant dans ses bureaux [3]. C'était la transmission des fonctions administratives du Comité d'aliénation au pouvoir exécutif. Comme le disait très nettement le rapporteur, l'Assemblée n'avait pas cru au début confier aux mains inactives des agents du pouvoir exécutif l'aliénation des domaines. Elle avait formé dans son sein un Comité, chargé de donner la première impulsion « à cette opération salutaire et hardie », autorisé à en suivre et à en diriger les mouvements. Mais les membres du Comité, malgré leur zèle, n'avaient pu consacrer à cette tâche que leurs loisirs parlementaires, et ils s'étaient aperçus que rien n'était moins propre à remplir utilement des fonctions administratives qu'un comité du Corps législatif. Aussi avaient-ils été tous d'avis de transmettre leurs fonctions au pouvoir exécutif, et nul fonctionnaire ne leur paraissait plus désigné que le commissaire du roi, administrateur de la Caisse de l'extraordinaire, déjà chargé de vérifier tous les calculs des obligations et annuités et de suivre tous les mouvements des ventes pour en faire verser les produits à la caisse. On ajoutait ainsi tout naturellement à ses attributions la surveillance de toutes les opérations qui précédaient ou accompagnaient les ventes [4]. On ramenait toutes les opérations à un centre unique et commun.

1. Arch. dép. du Pas-de-Calais, I, Q. Correspondance du Comité d'aliénation avec les départements et les districts (1790-91).

2. Ce décret fut ratifié par Louis XVI le 29 août 1791. — *Loi qui charge*. etc. Paris, Imprimerie Royale, 1791, in-4, 4 p.

3. Autres que les minutes de décrets et états de ventes faites aux municipalités qui devaient être déposés aux archives de l'Assemblée nationale.

4. *Archives Parlementaires*, t. XXIX. p. 724.

La Caisse de l'extraordinaire avait été créée, par un décret de la Constituante du 19 décembre 1789, pour recevoir les fonds provenant de la contribution patriotique, des ventes des biens nationaux et de toutes les recettes extraordinaires de l'État. Elle comprenait deux sections, l'Administration et la Trésorerie, ayant à leur tête un commissaire du roi administrateur et un trésorier [1].

En 1791, au moment où le Comité d'aliénation se démettait de ses fonctions administratives, le commissaire du roi était Amelot. Ancien intendant de la province de Bourgogne [2], chargé d'un travail relatif à la contribution patriotique au commencement de février 1790, il avait été, par commission du grand sceau du 25 avril 1790, nommé commissaire du roi au département de la Caisse de l'extraordinaire, et à ce titre chargé, sous les ordres du premier ministre des finances, de toutes les opérations relatives à la contribution patriotique dans l'étendue du royaume [3], puis, par commission du 17 septembre, chargé d'administrer directement sous les ordres du roi. Pour ce qui concernait les biens nationaux, il en connaissait les opérations depuis près d'un an, sans les diriger, et il était par suite placé mieux que personne pour en sentir les défectuosités. Le 21 novembre 1790, Camus avait demandé à l'Assemblée la nomination de quatre commissaires pour surveiller les opérations de la Caisse de l'extraordinaire, où rentraient déjà des fonds provenant des biens nationaux. Le même jour Le Coulteux, au nom du Comité des finances, avait demandé également que ce Comité fût chargé de l'organisation instante de la Caisse de l'extraordinaire [4].

Avec sa puissance de travail ordinaire, Amelot se mit à l'œuvre. Trois jours après les deux motions précédentes, il écrivit au président Alexandre de Lameth une lettre qui fut imprimée par ordre de l'Assemblée [5], à laquelle était jointe un mémoire [6] où il présentait quelques réflexions sur les moyens de parvenir au but qu'on s'était proposé en établissant cette caisse. « Mon vif désir, écrivait-il, de coopérer au bien public, par tous les efforts de mon zèle et par l'intention la plus décidée d'y sacrifier mes

1. *Réimpression de l'Ancien Moniteur*, t. II, p. 432.

2. Fils du ministre de la maison du roi de Louis XVI, Amelot était, depuis 1786, intendant de la province de Bourgogne, lorsque la Révolution éclata. Il avait dressé une statistique raisonnée de la province qu'il administrait, accompagnée d'un état de la population et établie par commune. Il s'était particulièrement adonné à l'étude des finances, et ses connaissances profondes l'avaient fait tout particulièrement distinguer.

3. *Ancien Moniteur*, t. IV, p. 393. Il demeurait alors, 19, rue Neuve des Mathurins.

4. *Archives Parlementaires*, t. XX, p. 590, 591.

5. *Lettre de M. Amelot sur l'organisation de la Caisse de l'extraordinaire*, Paris, Imp. nationale, 24 nov. 1790 (Bibl. nat., Le [29] 1120).

6. *Mémoire sur l'organisation de la Caisse de l'extraordinaire*, 16 p. (Bibl. nat., Lf 157/1).

veilles et mes soins, a dicté ces réflexions. Esclave des lois que l'Assemblée donne à la nation et dont Sa Majesté me confie l'exécution, c'est en les respectant le premier que je donne l'exemple du pouvoir qu'elles ont sur des hommes qui sentent que la vraie liberté ne peut exister sans elles ». Aussi bien faisait-il observer à l'Assemblée que, d'après les décrets qu'elle avait votés, le produit des domaines nationaux depuis le 1er janvier 1790 avait dû être touché par les receveurs de district, et l'organisation de la Caisse de l'extraordinaire était d'autant plus pressante que l'ordre à établir dans la comptabilité des receveurs en était une suite, et qu'on ne pouvait leur faire aucune demande sur l'emploi ou le versement des deniers qu'ils avaient dans leurs caisses, sans avoir déterminé cet ordre dans leur comptabilité et donné aux corps administratifs les instructions nécessaires pour les surveiller [1].

Amelot avait vu clair et juste. Pour arriver à connaître les biens vendus, les acquéreurs, le prix des ventes, les termes des paiements, les biens invendus, suivre chaque jour les aliénations successives qui en étaient faites, connaître le prix des baux et leurs échéances, avoir la notice exacte des droits actifs et passifs, c'est-à-dire des droits féodaux qui devaient être perçus pour la nation et ceux qui devaient être payés en son nom, et pour les trois catégories de biens (ci-devant ecclésiastiques, domaines du roi, apanages), il était indispensable de rassembler toutes sortes de renseignements divers, de minutieux détails, de se procurer des tableaux fidèles et exacts de tous les genres d'opérations que les corps administratifs étaient chargés d'exercer et dont le produit entrait dans la Caisse de l'extraordinaire. Pour surveiller la rentrée de ces fonds et contrôler la gestion des 548 receveurs de districts, Amelot avait demandé : 1° une notice exacte de tous les biens nationaux situés dans chaque municipalité ; 2° un extrait sommaire et détaillé des ventes faites tant aux municipalités qu'aux particuliers ; 3° la notice semblable des biens amodiés ; 4° la copie du journal de chaque receveur particulier envoyé à la fin de chaque mois [2].

La méthode que le commissaire du roi voulait apporter dans la gestion

1. La circulaire imprimée d'Amelot aux receveurs de district (24 décembre 1790) traitant de leur gestion et comptabilité, celle du 21 mars 1791 concerne le numéraire qui se trouve dans les caisses des receveurs de district, celle du 10 juillet 1791, la comptabilité des différents séquestres.

2. Je laisse de côté tout ce qui touche le rôle de la Caisse de l'extraordinaire, où régnait une économie sage et éclairée et qui jouait un si grand rôle au point de vue des assignats. Cf. *État de la situation de la Caisse de l'extraordinaire relativement à l'émission des assignats, Procès-verbaux tenus par les commissaires de l'Assemblée nationale à la Caisse de l'extraordinaire*, 1790 (Bibl. nat., Le 29 1000).

de ces fonds, qui devaient combler le précipice énorme de la dette nationale, l'uniformité et l'exactitude auxquelles il voulait s'astreindre, trouvaient à Paris des détracteurs [1]. Certains estimaient que par sa nature le produit des biens nationaux ne devait être associé à aucun autre objet ; d'autres pensaient que M. Amelot, « ministre » comme on l'appelait avec ironie, vu qu'il n'en avait pas le titre, avait, en sa qualité d'ancien intendant, « les habitudes, le genre d'économie, les besoins résultant de l'ancien régime ». D'autres enfin prétendaient que charger la Caisse, qui recevait le produit des adjudications des biens nationaux, de la surveillance sur les revenus des produits, sur les recettes, c'était laisser la porte ouverte à tous les arrangements, aux prévarications. Et Clavière, le futur ministre des Contributions publiques sous la Législative, écrivait : « Faut-il que l'administration des finances ressemble au système du Ciel ? Parce que sous l'ancien régime il y avait plusieurs soleils, faut-il, lorsqu'il n'en reste plus qu'un dans le nouveau, leur créer plusieurs mondes [2] ? ».

Malgré les attaques dont il était l'objet, Amelot ne se découragea pas. Il continua à perfectionner sa méthode, et à organiser ses bureaux provisoires. Le 13 mars 1791, sur la motion de Camus, au nom du Comité de l'extraordinaire, l'Assemblée décrétait que l'administrateur de la Caisse lui présenterait à la fin du mois un état des bureaux et des appointements [3]. Amelot rédigea son mémoire, présenta l'aperçu des fonctions attachées à son administration et à son travail, proposa le plan d'organisation de ses bureaux et de ses divisions [4]. Camus fut chargé du rapport [5]. Il demanda

1. Par une circulaire imprimée du 27 avril 1791, Amelot avait prié les départements de lui envoyer tous les mois un état sommaire des biens nationaux mobiliers et immobiliers vendus dans le département. Cet état devait servir au dénombrement général demandé par l'Assemblée.

2. *Examen du Mémoire de M. Amelot sur l'organisation de la Caisse de l'extraordinaire*, par M. Clavière. Paris, Imprimerie du patriote français, place du Théâtre français, 3 décembre 1790 (Bibl. nat., Lf 157/2).

3. *Archives Parlementaires*, t. XXIV, p. 67. — Le trésorier de la Caisse devait également présenter cet état : cf. *Bureaux de la Trésorerie, État des bureaux proposé par M. Le Coulteux, trésorier de la Caisse*. Paris, de l'Imprimerie des 83 départements, rue Sainte-Apolline (Bibl. nat., Lf157/4). Camus avait fait décréter que 25.000 livres seraient alloués pour les frais de bureaux de l'administration de la Caisse.

4. *Mémoire sur l'administration de la Caisse de l'extraordinaire et sur l'organisation des bureaux* (de l'Imp. de P. Fr. Didot jeune, 20 p., in-4), suivi d'un « État des bureaux de l'administration de la Caisse de l'extraordinaire », non paginé. Arch. dép. du Pas-de-Calais, I, Q.

5. *Rapport fait par M. Camus au nom des commissaires de l'extraordinaire, sur l'organisation et la défense des bureaux tant de l'Administration que de la Trésorerie de la Caisse de l'extraordinaire*. Imprimé par ordre de l'Assemblée nationale, 1791, 23 p. (Arch. dép. du Pas-de-Calais, I, Q.). Ce rapport fut lu à la Constituante le 2 juin. Cf. *Archives Parlementaires*, t. XXVI, p. 700.

la réduction du nombre des commis et de certains traitements. Le total des frais de bureaux ne devait s'élever qu'à 420,000 livres par an. Amelot avait pour sa part 40,000 livres. Les économies proposées produisirent le plus fâcheux effet. Les employés de la Trésorerie victimes des suppressions adressèrent à l'Assemblée un mémoire [1]. Ceux de l'Administration émirent quelques observations anonymes sur le rapport de M. Camus, « plus fait pour égarer l'Assemblée que pour l'instruire ». M. Camus avait trop oublié que les « commis étaient des hommes [2] ».

Ces discussions budgétaires et ces suppressions avaient pour fâcheux résultats de désorganiser un service qui avait coûté bien des efforts, tant au chef qu'aux subordonnés. Tous les mois, l'administrateur de la Caisse adressait à l'Assemblée le compte exact de sa caisse [3]. Il avait jusque là fait preuve d'une remarquable activité, d'un véritable talent d'organisation ; il se trouva très froissé, lorsque Camus, dans son rapport, lu le 2 juin à l'Assemblée, bouleversa tous ses projets, tout en le couvrant d'éloges. Le 4 juin 1791, il écrivit au président Bureaux de Pusy, la lettre suivante : « Monsieur le Président, nulle considération particulière ne doit arrêter un administrateur responsable, lorsque le succès des opérations qui lui sont confiées se trouve essentiellement compromis. Je réclame, par votre organe, l'attention et la justice de l'Assemblée. Celle-ci a reconnu la nécessité des différents degrés de surveillance indispensable dans toute administration publique pour l'unité des principes et la sûreté du travail. Le rapport de jeudi dernier décompose entièrement l'administration de la Caisse de l'extraordinaire. Déjà ses ressorts se relâchent, son ensemble se détruit par la seule idée de l'anéantissement des degrés de surveillance que j'avais établis dès le principe sur les mêmes bases déjà décrétées pour le Trésor public. Je supplie donc l'Assemblée de se faire rendre un compte plus détaillé des travaux de l'administration de la Caisse de l'extraordinaire et de nommer à cet effet 12 commissaires. L'Assemblée ne verra pas avec indifférence ma sollicitude sur une administration importante qu'elle a créée, et qui mérite en cet instant les regards les plus attentifs puisque son succès doit concourir si utilement à l'affermissement de la Constitution. En effet, les domaines nationaux forment l'hypothèque de la dette publique : le gage qu'ils offrent à tous les créanciers de l'État repose sur les soins et l'activité de cette administration. Elle soutient seule le crédit national, elle presse la rentrée des produits qui

1. Imprimerie de L. Potier de Lille, rue Favart, n° 5, 1791 (Bibl. nat., Lf 157/7).
2. *Observations sur le rapport fait par M. Camus...* (Bib. nat., Lf 157/5).
3. Arch. dép. du Pas-de-Calais, I, Q. Comptes imprimés, mars-juill et. — *Archives Parlementaires*, t. XXV, p. 91.

les garantissent ; elle est enfin le séquestre de tous les créanciers de l'État [1].

Amelot disait vrai : le travail de ses bureaux était écrasant, et ce n'était certes pas de ce côté qu'il y avait lieu de faire des économies à tort et à travers. Quand on songe que cet administrateur avait à diriger un service où tout était à faire, à organiser, qu'il fallait surveiller 548 receveurs de districts, correspondre avec 548 districts et 83 départements, manipuler les bordereaux de 500,000 acquéreurs, les pièces relatives à plus de trois millards de biens, régler la correspondance et contrôler toute la comptabilité jusqu'aux moindres décomptes, passer tout en revue jusque dans les moindres détails [2] ; et quand on constate aujourd'hui, d'après les documents originaux, l'abondance et la complexité du travail, on est forcé de reconnaître que l'homme à qui la Constituante avait confié une pareille besogne était bien le cerveau le mieux organisé pour les biens nationaux. Il sut, en dépit de tous les obstacles, de mille difficultés, se retrouver dans ce labyrinthe ; il travailla avec une méthode sûre, impitoyable : ce fut véritablement un organisateur.

Les directoires de département devaient correspondre avec lui et lui adresser régulièrement les extraits des procès-verbaux d'estimation et d'évaluation, exemplaires d'affiches, expéditions des procès-verbaux d'adjudication et tous les états qu'ils étaient tenus d'adresser au Comité d'aliénation. Le commissaire du roi devait surveiller toutes les opérations, maintenir l'observation des règles et conditions prescrites pour la validité des adjudications, indiquer aux administrateurs les moyens d'exécuter les lois, faire poursuivre les adjudicataires insolvables, annuler les actes irréguliers passés par le corps administratifs. Dans ce dernier cas il lui suffisait d'aviser le ministre de l'Intérieur [3].

Pour mener à bien une tâche pareille, assurer une pareille direction, ne pas craindre les responsabilités, diriger une opération vraiment extraordinaire qui sortait entièrement de la sphère commune de l'administration publique, il fallait une main ferme et un œil sûr. Préposé responsable, nommé par le roi, et surveillé par le Corps législatif, Amelot était bien l'homme de la situation. Esprit lucide et clair, précis au risque d'être méticuleux, il avait une activité dévorante et déployait un zèle inlassable. « Sa surveillance sur toutes les parties, disait Camus à la Constituante, n'est jamais suspendue;

1. *Archives Parlementaires*, t. XXVI, p. 741 (4 juin 1791).

2. Cf. *Aperçu du travail auquel sont appliqués les Commis des divers bureaux de l'Administration de la Caisse de l'extraord. et observations sur l'organisation de ces bureaux.* Paris, Didot, jeune, 1792 (Bib. Nat., Lf. 157/8).

3. Art. 2, 3, 4, 5 et 6 du décret du 26 août 1791.

la correspondance, les comptes, la situation des débiteurs, celle de la Caisse, tout est chaque jour présent à son esprit ». Un tel homme méritait tous les égards et la Constituante ne recula pas devant l'autorité toute puissante dont il y avait lieu de l'investir. En lui confiant la surveillance générale et directe sur toutes les opérations relatives aux aliénations, elle en fit un véritable ministre, moins le nom. L'administrateur de la Caisse de l'extraordinaire fut un des principaux agents du pouvoir exécutif, indépendant des ministres, en dehors de leurs départements respectifs et presque de la Constitution. La Constituante, qui allait bientôt se séparer, lui confiait une partie de ses pouvoirs, et le Comité d'aliénation, dont la proposition présentée par Pougeard Dulimbert, combattue par Petion de Villeneuve et appuyée par La Rochefoucauld, avait emporté les suffrages, lui transférait ses fonctions administratives. Le Comité ne gardait que le contrôle des opérations exercé par les commissaires, nommés par l'Assemblée, qui inspectaient journellement les opérations de la Caisse de l'extraordinaire. Amelot était véritablement le maître des biens nationaux. Toute la responsabilité des opérations lui incombait.

Son premier soin fut de rédiger une Instruction générale sur l'administration, le recouvrement des produits et capitaux et sur le paiement des frais des domaines nationaux [1]. Il avait en effet pensé que, pour faciliter l'exécution des diverses lois et l'application des décrets votés par l'Assemblée nationale, il était nécessaire d'en rapprocher les dispositions dans un manuel simple et commode qui traçât aux corps administratifs et aux receveurs un plan de travail. Écrite d'août à décembre, terminée et arrêtée le 15 décembre 1791, l'Instruction générale ne fut adressée aux divers départements que le 6 février 1792 [2], en même temps qu'aux districts, directement, « pour plus de célérité » [3]. Mais ce n'était là qu'une première partie, celle qui concernait la recette ; la partie relative à la dépense (paiement du seizième aux municipalités et des frais relatifs aux domaines nationaux [4]), ne fut envoyée que le 20 avril 1792 [5] ; il y eut également deux suppléments, arrêtés successivement le 20 janvier 1792 et le 20 mai de la même année.

L'Instruction générale rédigée par Amelot donne la clef de toutes les opérations relatives aux biens nationaux. Elle établit un régime uniforme, dissipe les obscurités, explique le travail opéré dans les bureaux des dis-

1. A Paris, de l'Imprimerie de Didot jeune, 1791, 92 p.
2. Circulaire imprimée aux administrateurs et procureur général syndic.
3. Circulaire imprimée du 6 février 1792 « à MM. du Directoire de district ».
4. *Suite de l'Instruction générale...* Paris, Didot jeune, 1791, 56 p.
5. Circulaire imprimée du 20 avril.

tricts ou des départements, montre l'utilité et la valeur des tableaux et résumés dressés et envoyés par eux. Nous n'entrerons pas avec Amelot dans les moindres détails de la procédure et du contentieux [1] : nous indiquerons seulement ce que firent les districts ou départements, et quels matériaux ils adressèrent à Amelot conformément à l'Instruction générale.

Estimations. — A compter du 1er janvier 1792, le district dresse : 1° un état des estimations qui avaient eu lieu sur les biens restant invendus à cette époque ; 2° un état mensuel des estimations faites dans le courant du mois. Ces états étaient adressés par le district au département, visés par ce dernier et transmis à la Caisse de l'extraordinaire dans la première quinzaine du mois suivant.

Soumissions. — Les soumissions doivent être fournies triples. Le district en garde une, le département une autre. La troisième est envoyée à la Caisse de l'extraordinaire, comme elle devait l'être jadis au Comité d'aliénation, en vertu du décret du 15 août 1790.

Affiches. — Elles doivent être envoyées le jour où elles sont apposées dans l'étendue du département. L'envoi en est double. Le district doit détailler avec le plus grand soin dans le libellé des affiches les différentes natures de biens à vendre, leur exacte contenance, l'établissement dont ils dépendaient, la municipalité où ils sont situés, la date des baux et le nom des notaires par devant lesquels ils ont été passés, la quantité d'années à écouler jusqu'à l'expiration des baux, l'estimation de chaque nature de biens, enfin tous les détails intéressants pour les particuliers qui désirent acquérir. La rédaction des affiches doit se faire suivant le modèle joint au Code d'aliénation.

Procès-verbaux d'adjudication. — Leur envoi, surveillé par le département, doit être fait régulièrement par le district. Ils seront remis également aux acquéreurs dans la huitaine de l'adjudication. Un extrait détaillé des ventes est remis aux receveurs de district pour lui permettre de suivre les paiements, et de tenir au courant son sommier. Un pareil extrait est remis au préposé de la régie du droit d'enregistrement, à l'effet de lui indiquer la cessation du recouvrement des fruits et fermages au compte de la nation.

États de ventes. — Ils sont redigés mensuellement suivant les modèles imprimés adressés aux districts par la Caisse de l'extraordinaire ; toutes les colonnes doivent être remplies avec soin et exactitude. Ils permettront

1. Nous préparons sur ce sujet un travail d'ensemble.

de présenter à l'Assemblée nationale l'état exact et complet des domaines nationaux vendus [1].

Folles enchères. — Le district fournit : 1° un état des folles enchères depuis l'origine des ventes ; 2° un état mensuel.

Rachat de droits féodaux et autres droits incorporels dépendant des biens ecclésiastiques. — Le département dresse un état de toutes les liquidations opérées sur les domaines ecclésiastiques depuis le décret du 3 mai 1790 jusqu'à l'époque où les préposés de la régie du droit d'enregistrement y ont procédé eux-mêmes en vertu du décret du 9 mars 1791.

Domaines nationaux mobiliers. — Le département envoie l'état mensuel des biens mobiliers vendus, et un état détaillé de chaque classe de biens mobiliers (objets et ustensiles, ornements d'églises, argenterie de communautés et paroisses, richesses d'art). Pour ce qui est de l'argenterie, le district envoie à l'administrateur de la Caisse de l'extraordinaire un état divisé en trois parties : *a*) le poids et le détail des objets d'argenterie pure et simple envoyée à l'Hôtel des monnaies le plus voisin du district ; *b*) le détail des pièces d'or et de celles d'argent doré envoyées à la monnaie de Paris ; *c*) le détail des matières étrangères, pierres fines, etc., mises en dépôt chez les receveurs. Le département doit en outre faire dresser par les districts : 1° l'état des ventes faites sur le mobilier ; 2° l'état de l'argenterie ; 3° l'état des matières étrangères ; ces trois tableaux récapitulatifs depuis l'origine jusqu'au 1er janvier 1792.

Contrats de rente et effets au porteur. — Le district doit dresser un inventaire de tous les contrats de rentes sur le clergé, sur les aides et gabelles, billets de loterie, actions de la Compagnie des Indes et autres effets au porteur trouvés dans les communautés. L'inventaire doit contenir le nom de la communauté, la désignation du titre, la valeur en capital et en revenu. La département en expédiera une copie certifiée à la Caisse de l'extraordinaire. Le district dresse également l'état des dettes actives.

Gestion et comptabilité des receveurs de district en 1790, 1791 et 1792. — L'Instruction d'Amelot rétablit l'ordre dans la comptabilité et la gestion. Les copies des journaux sont vérifiées par l'administrateur. La régie de l'enregistrement est chargée de verser les revenus des domaines nationaux dans les caisses des districts. Les receveurs recouvrent directement les capitaux ; les sommiers des ventes assurent l'exactitude des recouvrements. Sont également spécifiées les valeurs admissibles en paiements de domaines nationaux, avec la manière de les désigner dans le journal des receveurs ;

1. Cf. les circulaires imprimées adressées aux districts les 17 août, 29 août et 28 septembre 1792.

déterminées également les annuités ou obligations, avec le mode de paiement des domaines nationaux résultant du décret du 28 septembre 1791, ainsi que les obligations des municipalités. Toutes les observations sur la manière de gérer des receveurs sont accompagnées d'explications nettes et précises, avec des tableaux dressés par l'administrateur et qui serviront de modèles aux corps administratifs tant pour la rédaction de leurs journaux et autres états d'adjudications que pour l'annulation des assignats, les disponibilités en numéraire et les versements à faire à la Caisse de l'extraordinaire.

Paiement du seizième revenant aux municipalités. — L'instruction du 31 mai 1790 mettait à la charge des municipalités tous les frais relatifs à l'aliénation et à la vente des domaines nationaux sur lesquels elles percevaient le seizième [1]; la loi du 16 octobre, tranchant toutes les difficultés et adoptant une marche simple et uniforme, chargea la nation de payer tous les frais au moyen d'une retenue de 2 sols pour livre à prélever par le trésorier de la Caisse de l'extraordinaire sur le seizième revenant à chaque municipalité. L'Instruction d'Amelot expliqua toutes les formalités qui étaient à observer, les comptes qu'il y avait lieu de rendre et d'envoyer à la Caisse de l'extraordinaire, les inventaires exigés, les états divers à dresser.

Frais relatifs aux domaines nationaux, frais de ventes et d'administration. — Les administrateurs de district faisaient dresser l'état de tous les frais occasionnés par l'estimation et la vente des domaines nationaux : salaires dûs aux experts pour estimation, soit de biens vendus, soit à vendre, ainsi qu'aux géomètres et arpenteurs, frais d'impression tels que ceux d'affiches et procès-verbaux, frais d'apposition d'affiches, de criée des enchères, de publication, menus frais de toute nature relatifs aux ventes, coût des bougies, frais de bureau et des commis expéditionnaires. Les frais d'administration comprennent tous ceux qui ont été occasionnés par la perception des revenus des domaines nationaux, tels que les frais de culture et de vignerons, frais de réparations, d'imposition, et ceux qui ont été faits pour la conservation des biens pendant le temps qu'ils ont été administrés par les districts et départements. Tous ces états spéciaux et méthodiques, dressés par le district, vérifiés par le département, sont envoyés périodiquement à l'administrateur de la Caisse de l'extraordinaire.

Frais relatifs au mobilier. — Les directoires de district doivent établir l'état de ces frais. Ils y porteront les frais de gardiens pour veiller à la con-

1. Cf. la circulaire imprimée d'Amelot du 11 juillet 1791, aux départements.

servation des effets précieux, à l'entretien des manuscrits et chartes, les salaires des libraires ou autres personnes employées à l'arrangement des livres, les frais d'impression de catalogues, les frais occasionnés par l'exécution des commissions dont auraient été chargés les officiers municipaux pour apposition de scellés et confection d'inventaires. Les receveurs devaient remettre pareillement aux directoires de district et envoyer à l'administrateur de la Caisse de l'extraordinaire un état des frais relatifs au mobilier qui pourraient être portés sur leur journal de 1791.

Pour la confection de tous ces états et tableaux, la surveillance de toutes ces opérations et l'envoi de tous ces renseignements, Amelot réclamait des corps administratifs beaucoup de soin et d'exactitude. L'uniformité et la ponctualité étaient la base d'un travail général, offrant des résultats certains, qu'il était aussi essentiel qu'intéressant de connaître. Elles étaient non moins indispensables pour la suite de toutes les opérations qui devaient faciliter à l'administrateur de la Caisse de l'extraordinaire la surveillance que la loi lui imposait et qu'il devait exercer sur le recouvrement du prix des ventes des domaines nationaux. « Pour me mettre à portée de présenter promptement et avec certitude à l'Assemblée, écrivait Amelot aux corps administratifs, le résultat des ventes et celui de la différence avantageuse qui existe entre le montant des adjudications et celui des estimations, je ne puis atteindre le but que je me suis proposé que par une complète uniformité dans les états qui doivent m'être fournis » Et c'est pour établir cette uniformité qu'il faisait dresser et imprimer des modèles dont les corps administratifs n'avaient plus qu'à remplir les colonnes avec la plus scrupuleuse exactitude et dans le plus bref délai possible ; c'est encore dans la même intention qu'il prenait soin de rédiger et imprimer ces instructions générales complètes et détaillées, sortes de *vade-mecum*, guide des corps administratifs, où l'on trouvait l'indication de toutes les mesures, pour organiser le travail et en accélérer l'exécution. « Dans un travail de cette nature, disait-il encore, aucun point n'est à négliger, et je me persuade que je n'ai besoin d'aucune considération pour exciter votre zèle et votre vigilance [1]... Il est important de suivre rigoureusement les mesures prescrites à cet égard. L'intérêt des adjudicataires l'exige aussi puissamment que celui de la nation, et je ne doute pas que vous n'y donniez tous vos soins [2]. Redoublez d'efforts, Citoyens. C'est l'un des soins importants qu'exige plus particulièrement le salut de la République, et l'une des preuves les plus évidentes que vous puissiez donner de votre

1. Circulaire imprimée du 20 avril 1793, aux districts,
2. Circulaire imprimée du 12 juin 1792, aux districts.

patriotisme [1]. » Et il ajoutait : « J'ai tâché de réduire aux termes les plus simples un travail dont la conception aurait pu offrir des détails immenses, selon les diverses manières d'envisager le tout ou les parties d'un ensemble vraiment imposant. L'uniformité m'a semblé avoir déjà quelque avantage. Mais c'est à vous, à vos coopérateurs, dont je réclame le zèle et les efforts, qu'il faut laisser tout le mérite des rapprochements essentiels qu'il s'agit d'opérer, et qui tendront à consolider le crédit public, en présentant la garantie essentielle de la dette nationale. Je vous devrai personnellement une véritable reconnaissance. Car je compterai parmi les plus heureux moments de ma carrière celui où vous m'aurez mis à portée d'offrir à l'Assemblée nationale ce témoignage important de votre patriotisme et de vos soins [2]. »

Amelot avait raison d'appeler l'attention des corps administratifs sur tous les objets traités dans son Instruction générale : non seulement il indiquait les moyens de rétablir l'ordre dans les opérations faites en 1790 et 1791, dans des temps d'incertitude, mais il établissait un régime uniforme dans chacune des parties, apportait enfin l'ordre et la lumière dans cette partie immense des ressources de l'État, et déterminait d'une manière précise le mode de paiement et les formes de comptabilité qui convenaient le mieux à une opération aussi vaste et aussi compliquée que celle de la vente des biens nationaux. C'est sous ces différents rapports que les corps administratifs pouvaient se pénétrer de l'Instruction générale. Elle présentait une suite d'opérations biens définies « qui devaient toutes amener à des résultats [3]. »

(*La suite prochainement*). Eugène DÉPREZ.

---

1. Circulaire imprimée du 28 septembre 1792 aux districts.
2. Circulaires imprimées des 3 et 20 novembre 1791, aux départements.
3. Circulaire imprimée du 6 février 1792, aux départements.

COMPTES RENDUS

A. Baur. **Maurice Scève et la Renaissance lyonnaise. Étude d'histoire littéraire.** Paris, Champion, 1906. In-8, VI-131 p.

M. Baur n'a pas prétendu nous apporter des révélations sur la vie de l'humaniste Maurice Scève, dont nous ne savons pas grand'chose ; mais il a eu le mérite de rassembler tous les détails déjà connus, de discuter les points contestés et surtout de replacer Maurice Scève dans le milieu où il s'est développé. C'est le tableau de la Renaissance lyonnaise qui fait surtout l'intérêt de son petit livre. Le premier chapitre expose les débuts de la Renaissance à Lyon, et M. B. montre avec justesse la prépondérance de l'élément italien et les effets de l'italianisme sur le développement des lettres et des mœurs. L'auteur passe ensuite en revue, à propos de la jeunesse de Maurice Scève et de ses premières œuvres, les amis et les poètes avec lesquels il fut en relations. Ce que fut Lyon entre 1536 et 1540 environ, M. Buisson l'avait déjà esquissé dans un des premiers chapitres de son « Sébastien Castellion ». M. B. insiste davantage et établit une relation entre la décadence de l'humanisme à Lyon et les mesures de rigueur prises par François Ier contre les hérétiques après 1538. Il en profite pour rechercher quelles furent les idées religieuses de Maurice Scève. On ne trouve nulle part dans ses vers « l'ombre d'une idée ou d'une sympathie catholique » ; et, par ses relations, le poète est nettement du côté des novateurs. Cependant il serait exagéré d'en faire un protestant, ou même un évangélique. Ce qui lui tenait lieu de conviction religieuse, c'était probablement un platonisme analogue à celui de Marguerite de Navarre. Un chapitre intéressant est consacré à Pernette du Guillet et aux femmes de la Renaissance lyonnaise, plus particulièrement à Loyse Labé, la belle Cordière. En présence des jugements absolument contradictoires que les contemporains nous ont laissés sur celle-ci et sur Pernette, M. B. les assimile aux *cortegiane oneste* qui florissaient dans les divers centres humanistiques italiens, et après ce que l'auteur a dit de l'influence italienne à Lyon, l'assimilation ne laisse pas d'être plausible. Ensuite sont éclaircis les rapports de Scève et des Lyonnais avec les poètes de la Pléiade. Si Barthélémy Aneau attaqua

violemment la *Deffense et illustration* dans son *Quintil Horatian*, Scève se tint sur la réserve et ne rompit jamais avec les chefs de la Pléiade. Sur les dernières années de l'auteur de *Délie* on ne sait presque rien : le *Microscome* parut en 1562, et après on perd la trace de Scève. M. B. suppose qu'il aura quitté Lyon à la suite des premiers troubles religieux et qu'il sera mort « dans un exil volontaire, oublié et inconnu. » Peut-être, quelque jour, le hasard d'une découverte imprévue viendra-t-il nous apporter quelque certitude.

Cette biographie a été préparée avec soin et l'auteur a dépouillé à peu près toute la littérature de son sujet. On s'étonne cependant de ne pas voir cités les articles de M. E. Picot sur Jean de Vauzelles et Jean de Tournes, récemment réunis dans le tome I[er] des *Français italianisants*, mais parus depuis plusieurs années dans la *Revue des Bibliothèques*. M. B. nous promet, comme suite et complément du présent travail, une étude sur les œuvres poétiques de Maurice Scève. Souhaitons qu'il ne tarde pas trop à remplir sa promesse [1]. — V.-L. Bourrilly.

Gustave Daupeley. **Sommaire des délibérations de la commune de Nogent-le-Rotrou pendant la Révolution**. Nogent-le-Rotrou, Imp. Daupeley-Gouverneur, 1906. In-8, 206 p. (5 gr., 1 pl. photot.)

Les registres des délibérations de la municipalité de Nogent-le-Rotrou, pour la période révolutionnaire, étaient au nombre de huit. Deux ont disparu des archives municipales. Ceux qui restent vont du 20 septembre 1790 au 18 octobre 1791, du 14 novembre 1792 au 12 mars 1794, et du 9 mars 1795 au 15 avril 1802. L'inventaire qu'en publie M. D. comporte deux parties bien distinctes. Tandis que les analyses de la première (jusqu'au 12 mars 1794), très complètes, se suivant séance par séance, occupent 115 pages du recueil, les analyses de la seconde (1795-1797) groupent en un seul paragraphe les travaux d'un mois entier, ou même (1797-1802) de plusieurs années et n'occupent que 50 pages. Et si la première partie donne des débuts de la Révolution à Nogent une idée complète, la seconde ne présente qu'un choix de faits tantôt détaillés, tantôt indiqués à peine, qui ne peut dispenser de recourir aux manuscrits eux-mêmes. Quel profit immédiat, en effet, tirer d'indications comme

1. Il y aurait mauvaise grâce à critiquer M. Baur, qui est suisse et qui du reste n'y met pas de prétention, pour son style parfois embarrassé et pour quelques expressions qui surprennent. Ce qu'il y a de fâcheux et qu'il serait en somme facile d'éviter, ce sont les fautes d'impression : elles fourmillent, et quelques-unes sont particulièrement regrettables. P. 16, n. 3, Théodore Trivulce mourut en septembre 1532, et Pomponio son neveu fut gouverneur de Lyon jusqu'à sa mort en octobre 1539 ; il fut alors remplacé par le sieur de Saint-André.

celles-ci : *Questions d'approvisionnnement. Subsistances* (p. 116). *Mesures concernant les boulangers, les bons de pain, les subsistances* (p. 119). *Réduction des subsistances et augmentation des prix* (p. 120). *Hospices. Instruction publique. Police des cultes* (p. 159)? M. D., qui semble n'avoir été aussi bref que pour les événements d'ordre économique, les considérerait-il comme « indifférents à l'histoire locale », — au contraire de la clef de la porte Mahomet (p. 159), de l'égoût de la rue de la Charronnerie (p. 160), qui ont l'honneur de plusieurs lignes, et des discours, sans intérêt, prononcés à l'occasion des fêtes nationales, publiés intégralement ici en 25 pages?

L'ouvrage de M. D. aurait gagné encore à être complété par des renseignements puisés à d'autres sources qu'aux registres de la municipalité. L'auteur l'a bien senti, puisqu'il a demandé aux archives de l'Hôtel-Dieu de combler quelques lacunes des registres disparus et aux cartons AFII746 et 747 des Archives nationales de lui fournir les arrêtés de Bentabole qu'il publie in-extenso, aux cartons DIII78-81 et F^{7}3675^{6} enfin, d'éclairer certains points obscurs de l'administration municipale. Mais il n'a pas donné cet effort avec méthode. Il n'a pas recouru aux registres du district et du département pour avoir la suite, quelquefois peut-être la solution des affaires qui ont été portées devant ces administrations. Il ne mentionne même pas les adresses envoyées par la municipalité de Nogent à la Constituante le 25 février 1790, à la Convention les 6, 20 et 21 juillet 1793, 7 ventôse an II et 20 messidor an III qui sont, au moins en partie insérées dans les *Procès-verbaux* imprimés. Il n'a pas davantage recouru au *Recueil des actes du Comité de salut public* pour les indications éparses, mais utiles, fournies par la correspondance des représentants en mission.

Dans le cadre où il s'est tenu, et jusqu'en 1797, les sommaires de M. D. sont clairs et complets.

On voit qu'à Nogent, sur 10 prêtres, 5 refusèrent le serment. Le 5 avril 1771, les trois paroisses avaient chacune un curé constitutionnel. Le 11, une femme est poursuivie pour avoir proféré des « propos incendiaires » contre la constitution civile ; le 29, une autre se suicide, effrayée de l'hérésie qu'elle a commise en assistant aux offices des prêtres assermentés. En 1795, l'église est occupée par des poudrières. Déjà des femmes essayent d'en obtenir la clef. En mai, les prêtres réfractaires sont autorisés à rentrer à Nogent. Ils en sont à nouveau pourchassés en mai 1796.

La ville souffrit constamment de la disette. Cela tenait en partie à la nouvelle division territoriale qui détournait sur un nouveau chef-lieu de district, Bellesme, les grains des plus fertiles paroisses voisines. Dès le 17 novembre 1790, le peuple se saisit de chariots de blé qu'on l'empêche

à grand'peine de piller[1]. En novembre 1792, des troupes d'habitants se transportent de village en village et imposent aux municipalités la fixation du prix des denrées. La Convention est sollicitée d'envoyer des secours à Nogent, ce qui n'empêche pas que des menaces de famine ne se produisent encore, par exemple en juin et août 1793 et en mai et décembre 1795.

La principale industrie de Nogent était la fabrication de l'étamine noire, employée surtout par le clergé et la magistrature. Le 16 janvier 1791, une délibération mentionne déjà que la moitié des 7.000 habitants sont dans la plus affreuse misère par suite de la chute de cette industrie. Bentabole essaya d'introduire la fabrication des doublures, toiles de tente, draperies grossières, et ne semble pas avoir réussi. Une pétition adressée au département par la municipalité le 9 septembre 1793 prétend qu'on ne trouverait pas à Nogent quatre pères de famille de 12.000 livres de revenu et vingt de 3 à 4.000 livres.

La petite ville eut à se garantir contre les « pillages » des « brigands » vendéens qui vinrent jusqu'aux environs. En octobre 1793, les jeunes gens sont mis en réquisition. En décembre, on fait préparer des biscaïens pour les deux canons de la garde nationale. Mais, en janvier 1795, le danger a disparu. Des paniques n'en éclateront pas moins de temps à autre, par exemple en janvier 1796.

D'intéressants renseignements seraient à noter encore touchant le *maximum*, l'*emprunt forcé*, les *assignats*, etc. Une courte table alphabétique de matières permet de les retrouver aisément. Cinq planches gravées et une phototypie représentant d'anciens monuments nogentais et un panorama de la ville en 1812 accompagnent ce volume, dont l'exécution typographique est des plus soignées[2]. — Paul Cornu.

P. Bliard. **Le conventionnel Prieur de la Marne en mission dans l'Ouest, 1793-1794**, *d'après des documents inédits*. Paris, Émile-Paul, 1906. In-8, viii-450 p.

M. Bliard n'est pas un inconnu pour les lecteurs de la *Revue*. En 1903-1904, on s'étonnait que les articles de cet écrivain sur Prieur de la Marne fussent d'un ton très différent suivant qu'ils recevaient l'hospitalité de la *Revue historique* ou d'autres périodiques plus indulgents aux

1. A ce sujet une grande hostilité se manifeste entre le corps municipal et la garde nationale, peu nombreuse, d'une part, et le « peuple », d'autre part; les premiers redoutent que la « vengeance du peuple » contre les riches, mal fondée, « n'éclate un jour au point de présenter le tableau du plus horrible des désastres ».

2. Mais pourquoi M. D. écrit-il *dixme* et *bled* alors que nulle part ailleurs il ne conserve (et à juste titre) l'orthographe du temps?

paroles virulentes, et l'on constatait qu'il y avait chez M. B. une faculté « d'adaptation au milieu » vraiment regrettable [1]. M. B. réunit ses articles en un volume; je relève dans la *Révolution française* [2] la plupart des erreurs qui déparent ce travail [3]; ici, je vais étudier les méthodes d'exposition de M. B. et l'esprit de « sereine impartialité » dans lequel il examine les faits.

Tout d'abord, M. B. ne paraît pas se douter qu'une bibliographie est nécessaire. Presque jamais il ne donne le format, la date des livres qu'il cite; parfois même il n'indique pas de nom d'auteur, sans nous dire si l'ouvrage est anonyme. « Recherches sur Noirmoutier » (p. 342), « Rapport sur les mouvements qui ont eu lieu sur l'escadre de la République » (p. 10), « Le peintre Louis David » (p. 14), voilà les références qu'apporte M. B. L'iconographie, telle que M. B. la conçoit, manque de logique : il nous transcrit le signalement de Prieur, signalement qui ne parle pas plus à notre esprit que tous les signalements; mais il se contente d'indiquer en note que David a fait un portrait de Prieur, et pourtant ce portrait est un des plus beaux, des plus expressifs de la fameuse série « *in vinculis* [3] ».

Le récit des missions de Prieur dans l'Ouest commence par un chapitre consacré aux « débuts politiques de Prieur ». M. B. est à peu près muet sur les origines, l'éducation, la jeunesse, la vie de Prieur avant la Révolution; par suite nous ne savons rien du caractère de ce conventionnel au moment où son biographe nous le montre lancé en pleine action. Suit l'étude de la mission de Prieur à l'armée des côtes de Cherbourg (30 avril-fin juin 1793). M. B. ne nous indique pas ce qu'était l'armée des côtes de Cherbourg, dans quel but et quand sa création avait été décidée. Il ne s'occupe que de la querelle des fédéralistes et de Prieur dans la Manche. M. B. répondra peut-être que l'armée des côtes de Cherbourg, précisément à cause de l'agitation fédéraliste, ne put être organisée, qu'elle ne s'acquitta donc pas du tout de son rôle, qui était d'opérer, avec le concours de la marine, une descente en Angleterre. Mais c'est ce que M. B. aurait dû nous dire. M. B. passe à la mission de Prieur aux armées du Nord, des Ardennes, de la Moselle et du Rhin en août 93; il la mentionne d'un mot seulement : elle ne fait pas partie des missions dans l'Ouest. Il note l'entrée de Prieur au Comité de salut public, toujours d'un mot, pour le même motif sans doute.

1. Cf. la *Revue*, t. V, p. 381.
2. *Révolution française* du 14 mars 1907.
3. « Le peintre Louis David », 2 vol. in-4, Paris, 1882. Série de portraits au lavis faits par David des autres conventionnels montagnards emprisonnés avec lui aux Quatre Nations, de prairial à thermidor an III.

Le deuxième chapitre : « Une première apparition à Brest » se rapporte à la mission de Prieur et Jeanbon à Brest arrêtée par le Comité de salut public le 30 septembre, décrétée par la Convention le 4 octobre à la suite de l'insurrection survenue à bord de l'escadre de l'Océan. M. B. ne s'occupe que de l'enquête des deux conventionnels sur cette insurrection ; cependant ils ont travaillé à la réfection de l'escadre, à l'épuration des états-majors, au recrutement des équipages ; ils ont recherché et emprisonné les suspects de toute catégorie à Brest et dans le Finistère ; ils ont ramassé des approvisionnements ; enfin ils ont pris des mesures contre deux vaisseaux que les Anglais avaient renvoyés de Toulon, qui vinrent aborder à Brest et qu'ils croyaient chargés « de nouveaux Sinons ».

Du chapitre III au chapitre VIII inclus, M. B. délaisse le plan chronologique. Il y a de la maladresse à suivre deux plans différents ; le plan chronologique était d'ailleurs le seul admissible dans l'espèce, puisque les hommes politiques de ce temps étaient déterminés dans leur conduite par les événements qui survenaient au jour le jour. M. B. préfère nous donner un tableau d'ensemble des actes de Prieur dans le Morbihan, du 20 octobre 1793 jusque thermidor an II. Quand je dis : un tableau d'ensemble, j'ai tort ; M. B. eut peut-être cette intention : en fait il se consacre exclusivement aux mesures de répression ordonnées par Prieur et ses agents, comme on va le voir.

Le chapitre III : « Coup d'œil sur l'état général du Morbihan pendant la Terreur » explique que Prieur fut envoyé de Brest dans le Morbihan par ses collègues à Brest, pour comprimer l'agitation contre-révolutionnaire dans ce département. M. B. nous parle alors de l'hostilité du Morbihan à l'égard de la Révolution, et note que Lorient est au contraire un centre démocratique et même démagogique. Suivent des paragraphes sur « Prieur à Vannes, la Terreur à l'ordre du jour, une fête à Vannes », l'organisation de « bataillons scolaires », l'éloge par Prieur du « bonnet rouge », ses diatribes « contre le fanatisme », sa confiance dans « les piques » pour l'armement des révolutionnaires, les « mouvements de rébellion ». Récit fort décousu où le lecteur est promené de brumaire à floréal et de floréal à brumaire. M. B. ne nous renseigne d'ailleurs nullement sur les causes des faits qu'il expose, notamment sur les motifs du zèle terroriste des Lorientais ; il cite cependant ces paroles de Prieur : « Lorsque Lorient sera tout peuplé de Montagnards, que 2.000 au dernier jour de chaque décade puissent faire des promenades civiques dans les environs ; qu'ils cernent les villages, qu'ils y fassent des visites sévères, qu'ils arrêtent les traitres hypocrites et qu'ils fraternisent avec les villageois détrompés » (p. 49). M. B. ne s'y arrête pas, et cependant

ce discours lui aurait indiqué la politique des conventionnels en Bretagne : faire de certaines localités où existait un fort groupement de Montagnards, tel Lorient peuplé d'ouvriers de l'arsenal et de matelots, des cités exclusivement montagnardes, véritables forteresses de la république au milieu d'une région hostile et foyers de propagande des idées républicaines aux environs. Même silence de M. B. sur les « auxiliaires » de Prieur : Jullien de Paris, Vérité Corbigny, Royou dit Guermeur sont simplement mentionnés ; on aimerait à savoir qui ils étaient, en vertu de quels pouvoirs ils se trouvaient auprès du conventionnel, quel caractère ils avaient, quel itinéraire précis ils ont suivi dans leurs tournées à travers le Morbihan, etc. M. B. donne de longs extraits de discours de Prieur où il est question de « Baisle » (le conventionnel Pierre Baille emprisonné à Toulon par les royalistes), des vaisseaux renvoyés de Toulon (par les Anglais à Brest et Lorient), de Kervélégan (le conventionnel girondin du Finistère que traquaient les Montagnards) : ces explications entre parenthèses sont de mon crû, M. B. néglige de traduire au lecteur profane ces allusions fort obscures. Enfin M. B. ne comprend que les sentiments et les manifestations des contre-révolutionnaires ; les discours et fêtes civiques des républicains sont pour lui des actes d'aberration purement grotesques. Le chapitre IV est intitulé : « La levée des 300.000 hommes ». J'ai signalé ailleurs l'erreur de M. B. sur ce point. Il confond la levée de première réquisition opérée sur décret du 23 août en novembre et décembre 93 dans les départements bretons, avec la levée de 300.000 hommes effectuée en mars-avril longtemps avant l'arrivée de Prieur dans le Morbihan. M. B. note, et ceci est intéressant, l'opposition générale des paysans au recrutement ordonné par Prieur, le grand nombre des réfractaires, les difficultés qu'éprouva le représentant à armer, équiper, habiller les recrues, les révoltes de celles-ci dans certaines localités, leur désertion qui se poursuivit même aux armées du Nord, des Ardennes, de la Moselle et du Rhin, où le Comité de salut public prit soin de les envoyer pour les dépayser. Ce chapitre constitue dans le livre une exception : il présente de l'ordre et de la clarté. Le chapitre V est relatif à la « destitution des autorités constituées, le fédéralisme dans le Morbihan, exécutions en masse » (que les âmes sensibles se rassurent, il ne s'agit là que de révocations), « soumission des victimes, réclamations isolées, les prisonniers et leurs apologies, adoucissement de peines, la peine du talion ». Malgré les promesses de ces titres, rien d'intéressant. Il n'est question que des destitutions prononcées en l'an II par Prieur, énumérées pêle-mêle, sans aucun souci des dates et des décrets en application desquelles Prieur les ordonna. Les auxiliaires de Prieur

demeurent à l'état d'apparitions falotes et vagabondes. M. B. reconnaît que Prieur fut en somme indulgent pour les fédéralistes : il s'en indigne, car ces fédéralistes n'avaient pas été indulgents eux-mêmes pour les prêtres insermentés et les contre-révolutionnaires. M. B. s'irrite aussi que les administrateurs fédéralistes emprisonnés soient demeurés républicains ! Le chapitre VI étudie l' « organisation des pouvoirs locaux ». Prieur s'adresse, pour remplacer les fonctionnaires destitués, aux sociétés populaires, aux citoyens consultés dans leurs sections. N'arrivant pas à trouver ainsi d'administrateurs dignes de sa confiance, tant les populations gardent d'antipathie à la Révolution, le représentant se résigne à faire certaines nominations de lui-même. Le résultat général est piteux : jusqu'aux comités de surveillance qui se montrent pour le moins tièdes envers le régime conventionnel ; des administrateurs nommés par Prieur se dérobent ; le nouveau procureur-général-syndic, Barré-Manéguen, est lui-même bientôt convaincu d'avoir trempé dans les complots fédéralistes. Ici, comme précédemment, M. B. se montre d'une discrétion regrettable sur des faits essentiels, par exemple l'organisation dans le Morbihan du gouvernement révolutionnaire en vertu de la loi du 14 frimaire an II.

Le chapitre VII est intitulé : « Prisonniers et prisons ; à la poursuite des suspects, visites domiciliaires, Prieur pousse les administrations locales, les prêtres traqués, le nombre des victimes, les motifs d'incarcération, abus évidents, réclamations des pouvoirs publics, Prieur encourage les excès », réclamations « contre la prolongation de l'emprisonnement, les tribunaux, l'affaire Cadoudal et les juges, les déportés, les prisons ». M. B. énumère ici les emprisonnements que décida Prieur en brumaire, puis en vertu de la loi du 22 germinal, puis en nivôse. Cet ordre est peu conforme à la chronologie. Au reste, ici l'incohérence est extrême ; ce chapitre fait sur certains points double emploi avec celui consacré à la destitution des administrateurs fédéralistes, puisque ces derniers furent eux aussi emprisonnés. Enfin M. B. n'a pas l'air de comprendre la distinction entre la procédure ordinaire des tribunaux criminels et la « procédure révolutionnaire ». Signalons le calcul suivant de M. B. : dans les sept premiers mois de sa mission, Prieur emprisonna dans le Morbihan 1.500 à 2.000 individus, « ce chiffre énorme continua à monter dans les trois mois que dura encore son pouvoir, en sorte que 3.000 citoyens au moins furent dans le Morbihan, en l'espace de dix mois, privés de leur liberté » (p. 167). Pour établir l'exactitude de cette opération arithmétique, il faudrait prouver que dans les trois derniers mois de sa mission, Prieur ayant quitté le Morbihan pour Brest n'en continua

pas moins à ordonner les arrestations qui furent faites dans le Morbihan. M. B. n'en cite qu'une cependant, celle de la famille Cadoudal. Il est possible qu'il y en ait eu beaucoup d'autres, encore M. B. aurait-il dû l'établir pour éviter tout soupçon d'exagération. Parmi les arrestations injustifiées, M. B. relève le 22 brumaire celle d'un certain Chefdubois : est-ce le même qu'Hervé Chefdubois, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Brest le 19 messidor ? Si oui, Chefdubois était bel et bien un agent de l'émigration. Ce qu'il faut retenir de ce chapitre, c'est qu'il se commit lors des arrestations, comme l'indique M. B., beaucoup d'actes arbitraires et des erreurs, qu'on abusa de la prison préventive et que les prisons étaient abominables ; c'est aussi que Donzé-Verteuil, l'accusateur public du tribunal révolutionnaire de Brest, inquisiteur farouche à l'égal de Fouquier-Tinville, l'était du moins suivant les formes, comme Fouquier lui-même, et ne voulait procéder que d'après des instructions régulièrement faites : nous le voyons s'insurger contre les négligences d'une enquête faite à Auray contre la famille Cadoudal, inculpée de désertion.

Le chapitre VIII est réservé aux « délateurs et solliciteurs ». Toujours pêle-mêle, de brumaire au 27 thermidor, passent sous nos yeux des dénonciations ou des sollicitations d'emploi et d'argent adressées à Prieur. Là encore M. B. passe à côté de problèmes qui méritaient de retenir son attention. A la p. 224, il cite une dénonciation contre un club du Morbihan où l'on inculpe ce club d'être « une association bâtarde de francs-maçons ». Il serait intéressant de savoir quel était ce club et s'il appartenait à une petite ville ; nous aurions ainsi un renseignement sur la pénétration de la franc-maçonnerie en Bretagne au XVIII[e] siècle. Le document cité vient d'ailleurs à l'appui de ceux que l'on avait déjà, sur la méfiance dans laquelle le régime de la Terreur tenait les loges maçonniques considérées comme autant de sociétés secrètes, quoique les publicistes catholiques, depuis l'abbé Barruel jusqu'à nos jours, aient prétendu que francs-maçons et jacobins marchèrent toujours d'accord. D'autre part, M. B. n'a pas relevé les faiblesses de Prieur de la Marne à l'égard des clubistes de Lorient lorsque ceux-ci persécutèrent l'ingénieur en chef du port, Segondat, et les administrateurs de la marine, sans craindre d'arrêter la réorganisation de la flotte ; il ne nomme même pas Segondat, dont les talents méritaient mieux que l'oubli. En revanche M. B. démontre aisément que trop souvent les clubistes étaient peu désintéressés dans leur zèle révolutionnaire.

A partir du chapitre IX, M. B. reprend l'ordre chronologique. Il nous parlait à la fin du chapitre VIII de faits qui se passèrent en thermidor :

il revient à brumaire, époque où les Vendéens entrèrent en Bretagne, et il part avec Prieur en campagne contre les Vendéens. Dès lors les actes de Prieur sont exposés tels qu'ils se sont succédé. Je n'insiste pas sur la défectuosité d'une pareille méthode ; elle ajoute au manque de clarté, aux lenteurs et redites d'un récit déjà passablement confus.

A l'annonce du passage de la Loire par l'armée catholique royale, en présence de l'éventualité d'une invasion dans le Morbihan, Prieur ramasse des troupes. Le 25 brumaire le Comité de salut public l'envoie à l'armée de Rennes commandée par Rossignol. Le représentant se porte sur Dinan pour secourir Granville. Entre temps les Vendéens sont repoussés de Granville. Ils battent dans leur retraite le corps de Tribout à Pontorson le 28 brumaire. Prieur destitue pour cet échec Vergnes, chef d'état-major de Rossignol, et prend un « arrêté féroce » pour cerner les Vendéens (cet arrêté consiste dans l'ordre de couper les ponts et les routes). Défaite de l'armée de Rossignol à Antrain, retraite sur Rennes ; mesures de défense et de sûreté générale ordonnées dans cette ville par Prieur et ses collègues en mission auprès de l'armée. Prieur sauve Rossignol de la disgrâce que méritait son incapacité, et persécute aveuglément les autres généraux. Création par lui de la commission révolutionnaire d'Antrain, ou commission Brutus Magnier, pour juger les Vendéens capturés. Efforts qu'il fait en vue d'éloigner son collègue Pocholle d'une femme (on voit combien ce récit manque de suite). Retraite des Vendéens sur Angers, batailles du Mans, de Savenay. Prieur et ses collègues soulèvent les paysans contre les Vendéens fugitifs. Rigueurs et perfidies des représentants, de Prieur en particulier, contre ces malheureuses victimes ; méfaits analogues des commissions révolutionnaires d'Antrain, de Saint-Malo, du Mans. Justification à ce propos, dans une longue note, de l'insurrection vendéenne : si les Vendéens furent les alliés de l'étranger comme on les en accuse, et « ce n'est pas le lieu d'examiner l'accusation en elle-même », cette imputation « tombe uniquement sur les chefs ». S'ils commirent des cruautés, « ces actes blâmables se commettaient dans l'ardeur de la lutte, sur le champ de bataille ». Je demanderai à M. B. si la même excuse ne vaut pas pour les soldats républicains. « Les fusillades en masse, les exécutions par charretées restèrent inconnues parmi eux ». M. B. oublie évidemment l'épisode de Machecoul suivi de beaucoup d'autres. Enfin « les chefs vendéens condamnaient et empêchaient ces crimes ». M. B. fait sans doute allusion à la douceur bien connue de Charette. Suit, dans le récit de M. B., une digression sur les actes de barbarie des républicains à Noirmoutier, affaire que nous ne verrons qu'au chapitre suivant, sur les excès

de Carrier à Nantes et sur l'horreur des prisons de Nantes. Ce chapitre ne le cède en rien, comme désordre, aux précédents et M. B. augmente encore l'obscurité en omettant de préciser la direction générale des opérations, en procédant par allusions, quand il s'agit par exemple de la commission révolutionnaire du Mans. Il néglige aussi de rappeler les mesures très importantes prises par Prieur pour empêcher les débris de l'armée vendéenne de pénétrer dans le Morbihan. Une des imputations de M. B. à l'encontre de Prieur est du reste exacte en partie : Prieur viola au moins une des capitulations accordées par les généraux républicains aux Vendéens [1].

Dans le chapitre X intitulé « Après la victoire : Noirmoutier, Lorient, la Vendée », M. B. relate la reprise de l'île de Noirmoutier par les troupes républicaines assistées de Prieur dans la nuit du 13 au 14 nivôse ; d'après lui, l'attaque réussit parce que les Vendéens offrirent de capituler. Quoiqu'ils eussent capitulé on les égorgea. M. B. adopte ici la version des historiens dévoués à la cause vendéenne, mais affirmer n'est pas démontrer. Prieur revient ensuite par mer à Lorient où le Comité de salut public le rappelait par crainte d'un complot contre l'arsenal et le port. Le représentant est à Lorient le 19 nivôse et reprend les perquisitions et arrestations dans le Morbihan. Le 3 ventôse, sur une lettre du Comité du 20 pluviôse, il se rend à Nantes. C'est pour remplacer Carrier, ce que M. B. n'explique pas, et dans sa lettre à Prieur le Comité désavoue nettement les excès de Carrier, ce sur quoi M. B. n'insiste pas. Prieur est alors témoin des ravages pratiqués en Vendée par les colonnes infernales de Turreau ; il déplore l'indiscipline, l'incapacité, l'immoralité de ces troupes, essaie d'y remédier, mais soutient Turreau contre Philippeaux. M. B. expose ensuite le rôle de Prieur dans l'affaire des « réfugiés », c'est-à-dire des populations républicaines de Vendée qui avaient fui devant l'insurrection, mais qui, suspectes à leur tour, avaient reçu l'ordre de s'éloigner à vingt lieues du théâtre de la guerre. M. B. reconnaît que Prieur s'efforça d'atténuer la rigueur de cette mesure ; il ajoute sans transition que Prieur applaudit à l'exécution de Danton et de Camille Desmoulins. Tout ce récit est mêlé d'allusions à divers conventionnels, Garrau, Hentz, Francastel, Turreau, etc., dont M. B. n'explique pas la présence aux côtés de Prieur ou l'intrusion dans ses actes. Le chapitre XI nous transporte « à Brest ». Le Comité de salut public songe, le 14 floréal, à rappeler Prieur ; puis il l'envoie à Brest remplacer Jeanbon Saint-André qui doit partir avec l'escadre Villaret-Joyeuse pour protéger la rentrée d'un convoi de blé

1. Cf. la *Révolution française* du 14 nov. 1901, H. Prentout, « Papiers du général Decaen ».

ramené d'Amérique par l'amiral Van Stabel. Ici M. B. revient sur un appel des administrateurs montagnards du Finistère à Prieur contre Bréard au mois de frimaire précédent, et sur un dissentiment survenu entre Jeanbon et Prieur à la fin de germinal à propos de la municipalité de Lorient : le premier fait demeure une énigme dans le récit de M. B., car nous n'y voyons pas les motifs de la querelle entre les administrateurs du Finistère et Bréard ; le second a été raconté dans des ouvrages antérieurs que M. B. aurait pu rappeler, d'autant qu'il n'ajoute et ne modifie rien à la version qu'ils en donnent. Suit une rapide mention de l'exécution à Brest des trente-six administrateurs fédéralistes du Finistère sur un verdict du tribunal révolutionnaire, tribunal dont M. B., aurait dû nous rappeler la constitution. Après quoi M. B. raconte la croisière de la flotte Villaret-Joyeuse en prairial, et ses résultats. On comprend qu'ici il néglige de citer les ouvrages antérieurs, car il ajoute à leurs données des détails de son crû : malheureusement ces détails sont faux, comme je l'ai démontré dans la *Révolution française*. En revanche, M.B., citant une lettre de Prieur qui exprime le vœu de voir se réaliser la jonction de l'escadre de Cancale et de la flotte de Villaret, ne se demande pas ce qu'était cette escadre de Cancale, pourquoi et depuis quand elle était isolée du corps de la flotte, pour quel motif leur jonction était désirable et si elle a eu lieu. M. B. décrit la famine à Brest, rend justice aux efforts de Prieur pour alimenter Brest, équiper soldats et marins, améliorer les services hospitaliers. M. B. note encore, non sans de nouvelles et graves inexactitudes, l'arrestation à Brest par Prieur et Jeanbon des colons fugitifs de Saint-Domingue. Prieur célèbre la fête de l'Être suprême, et une autre fête en l'honneur des Américains : il s'agit, M. B. ne prend pas soin de l'expliquer, de négociants et fournisseurs des États-Unis venus avec le convoi de Van Stabel. Prieur se rallie aux vainqueurs du 9 thermidor, est rappelé dans la Convention le 30 thermidor et remplacé à Brest le 20 fructidor (6 septembre 1794).

Dans un appendice de cinq pages, est résumée la vie de Prieur depuis cette dernière date. M. B. ne cite de lui que des traits prouvant qu'il n'aurait jamais faibli dans ses convictions, notamment un rapport de police du 31 août 1816 qui l'accuse de conspirer et qui lui prête ces paroles : « Une faction de républicains voudrait travailler pour d'Orléans ; mais les patriotes purs s'y opposent vigoureusement. Il en est qui comptent sur le général Davoust ; mais ils ont tort. Cet homme est tout bonapartiste et nous ne voulons point de ce despote. » Prieur aurait ensuite tracé un plan de gouvernement pour la République qu'il voulait restaurer. « Point de sang, point d'échafauds. On purgera le territoire de tous ces coquins de

royalistes; on se renfermera dans les anciennes limites; on fera la paix avec toutes les puissances...; sinon, avec 800.000 hommes sous les armes, on leur fera la loi. C'est chez moi que les républicains sans tache se réunissent..... Si l'on a eu des Vendées royalistes, on verra des Vendées républicaines ». Le document est curieux, plus intéressant que tous ceux précédemment cités par M. B. Le biographe de Prieur du reste ne trouve pas là l'indice d'une honorable vigueur de caractère. Il s'irrite plutôt que les années n'aient pas « amélioré les idées et la conduite de Prieur ». Pour faire plaisir à M. B., je lui révèlerai que, si Prieur fut plus ferme en général dans ses convictions que nombre de ses collègues de la Convention et même quelques-uns du Comité de salut public, il eut pourtant au moins un instant de défaillance quand, accusé dans la Convention, le 15 germinal an III, il s'écriait : « Tous mes collègues sont mes amis ».

M. B. conclut ainsi : Prieur « déploya pour l'ordinaire, dans les circonstances critiques où il fut jeté, une indomptable énergie, une rare activité et une audace prête à tout; il sut même inspirer autour de lui, quelquefois par ses exemples, plus souvent par ses paroles déclamatoires, mais goûtées alors, le courage du devoir et de l'abnégation »; mais il fut « le bourreau responsable de milliers de victimes » et « son œuvre en Bretagne se peut résumer d'un mot : il bouleversa les administrations qui lui déplaisaient, emprisonna et guillotina les citoyens qu'il soupçonnait. Les quelques mesures heureuses qui lui sont dues pâlissent lamentablement devant l'éclat sinistre de tels forfaits ». Sans vouloir critiquer le style de cette dernière phrase, style qui semble influencé par la rhétorique de Prieur, je dirai, d'après ce que j'ai vu de Prieur de la Marne, et d'après la lecture du livre de M. B., que Prieur fut d'une indomptable énergie dans l'application de mesures malheureusement fatales et nécessaires, mais que chez lui trop souvent l'imagination et la passion dominaient aux dépens du sang-froid, de la clairvoyance et du bon sens. Il fut, suivant un mot de lui-même, que M. B. aurait dû méditer davantage pour le juger : un romanesque [1], sujet à s'égarer quand il n'était pas contenu, dirigé par le Comité de salut public ou tel de ses collègues du Comité.

Tel est l'exposé fait par M. B. des missions de Prieur de la Marne dans l'Ouest. L'ouvrage, on s'en rendra compte par cette analyse, manque d'ordre, d'informations et de clarté. L'impression d'incohérence et d'obscurité est encore augmentée par de nombreuses défectuosités de détail : des contradictions (p. 19; cf. p. 24 et p. 97; p. 292 note 1 et p. 299, ainsi que la note 1 de la p. 300; p. 259), du vague (p. 33; p. 399 à pro-

1. « Je suis, moi, le romancier de le Révolution » (cité par M. B. p. 239).

pos des administrateurs fédéralistes du Finistère « on instruisait leur procès », « on » c'est le tribunal révolutionnaire de Brest), etc. — Il y a pis : M. B. est trop dominé par ses passions pour faire œuvre d'esprit critique. On en a la démonstration d'après l'analyse ci-dessus, d'après le soin de M. B. à ne retenir dans l'œuvre de Prieur que les mesures de proscription et à dissimuler tout ce qui pourrait excuser ou justifier ces mesures, à taire les motifs réels d'autres mesures du conventionnel. J'ajouterai deux exemples à tout ce que l'on a déjà vu : l'envoi au tribunal révolutionnaire de Paris de Duplessis-Grenedan, un des capitaines de l'escadre de l'Océan révoltée en septembre 93, était motivé largement par la participation de cet officier à l'insurrection survenue à La Roche-Bernard en mars précédent ; les instituteurs par lesquels Prieur et Jeanbon remplacèrent les aumôniers sur les vaisseaux devaient, outre l'éducation civique, donner aux novices l'enseignement technique qui les préparerait à l'examen des écoles d'hydrographie, ce que n'auraient pu faire les aumôniers. M. B., quand il parle des Vendéens, exalte leur conduite : « on affectait de ne voir en ces vaillants que des rebelles. C'était oublier que les premiers révoltés se trouvaient dans les rangs de ceux qui avaient renversé un gouvernement établi depuis des siècles » ; s'il s'agit des bleus, M. B. fait ressortir toutes leurs défaillances ; tous, d'après lui furent féroces, même Marceau (p. 314), et quand ils étaient heureux d'un succès, M. B. s'indigne de leurs « scandaleux cris de joie », « car c'étaient des Français qui égorgeaient des Français », car « la République triomphait aux dépens du pays » (p. 306, 297, 319). Ces appréciations étonneront moins si l'on songe qu'une des autorités qu'invoque M. B., c'est le livre consacré par le vicomte du Breil de Pontbriand à la gloire du chouan du Boisguy, détrousseur émérite de diligences et bandit de grand chemin. Des réflexions de haut goût : « nos modernes cléricaux n'ont rien inventé » (p. 22) « O vertu républicaine, n'es-tu donc qu'un nom? » (p. 311) etc., achèvent de nous édifier sur l'objectivité du biographe de Prieur de la Marne. Or ceci est grave. Je proteste que je n'ai aucune animosité personnelle vis-à-vis de M. B. Au surplus, mes observations sur son livre lui seront plutôt un titre à la sympathie d'un certain public et de certaines sociétés savantes. Mais il faut en finir avec le procédé qui consiste à employer l'histoire à la propagande d'un parti. Quiconque a des convictions peut les manifester, les répandre, combattre les convictions adverses : c'est ce qu'on appelle faire de la politique. Mais choisir parmi les documents, les interpréter faussement de propos délibéré, dénigrer systématiquement les révolutionnaires et exalter systématiquement leurs ennemis, et pour mieux faire réussir cette

œuvre de passion, prétendre que l'on s'est entouré de tous les documents, que l'on n'a recherché que la vérité, que l'on n'a exprimé que la vérité, prétendre en un mot faire exclusivement de l'histoire, c'est là une tactique que je ne veux pas qualifier. — L. LÉVY-SCHNEIDER.

Dr Erich JOACHIM. **Napoleon in Finckenstein.** Berlin, Behrend, 1906. In-8, XXVII-229 p.

Ce petit livre, luxueusement édité, a été rédigé sur la demande du comte de Dohna, propriétaire du château de Finckenstein ; il est précédé d'une préface du comte de Dohna, qui y rappelle les noms de quelques-uns des principaux personnages de la famille : en somme, c'est un pieux souvenir consacré à un monument historique qui rendit le château de Finckenstein plus illustre même qu'il ne l'avait été par un séjour antérieur du grand Frédéric. Il n'y a ici aucune révélation sensationnelle; les Archives officielles allemandes sont muettes sur cet épisode (p. XVIII-XIX) ; quelques documents issus de la famille de Dohna et soigneusement rapportés dans les dernières pages ne modifient pas sensiblement les connaissances que l'on avait de cette histoire. — On nous donne d'abord une agréable description du château, reproduit en frontispice en la forme d'une belle gravure, complétée par un plan soigné de tous les appartements du rez-de-chaussée ; il est de l'architecture du commencement du XVIIIe siècle; il a quelque ressemblance avec le Grignon français ; Napoléon se réjouissait beaucoup qu'il eût des cheminées dans toutes les pièces. — On nous rappelle la situation au lendemain d'Eylau, un peu troublante et difficile pour l'Empereur ; mais il ne faut pas chercher ici une étude nouvelle de la situation politique de l'Europe à cette date ; il ne s'agit que de Finckenstein. Tout au plus est-il fait une courte allusion à la convention contemporaine de Bartenstein où se renouait l'alliance prusso-russe (p. 25) ; cependant il y a quelque exagération à montrer à ce moment l'étoile de Napoléon à son zénith (p. 29) ; il ne faut pas outrer l'intérêt du sujet en y plaçant l'apogée de la grandeur impériale ; il ne conviendrait pas de diviser le règne en deux parties : avant et après Finckenstein. — On nous dit surtout minutieusement l'arrivée de l'Empereur au galop, le 1er avril 1807, sa joie, et l'occupation des diverses chambres, notamment celle de la comtesse Walewska, qui vient passer trois semaines auprès de l'Empereur (p. 159) ; la température souvent mauvaise et rude, d'après la *Correspondance* et les *Bulletins* de l'armée; l'emploi du temps de Napoléon, sa toilette, ses repas, d'après les mémoires du valet de chambre Constant, et cela ferait un complément intéressant aux ouvrages de M. Frédéric Masson ; les mesures de sécu-

rité rendues nécessaires par le voisinage de l'ennemi où rôdaient sans cesse des partis de cavalerie ; les occupations de l'Empereur, ses réflexions sur l'enseignement de l'histoire, sur l'éducation des jeunes filles d'Ecouen, sur la construction de la Madeleine ou du temple de la Gloire ; les revues de troupes et la réorganisation de la Grande Armée si maltraitée à Eylau ; les nouvelles de France, notamment la triste nouvelle de la mort du petit Charles-Napoléon ; les visites, notamment celle de Blücher, qui vint sur invitation de Berthier, et fut reçu par l'Empereur avec la plus parfaite courtoisie (p. 115 et suiv.) ; les préoccupations politiques du côté de la Turquie et de la Perse, l'ambassade persane de Mirza Mehemet Riza Bey, qui devait remporter le traité de Finckenstein ; l'ambassade turque d'Emin Vahid Effendi dont les négociations furent beaucoup moins concluantes. Il y a quelque mélancolie dans les dernières pages, à mesure qu'approche la fin du séjour impérial et que s'efface la gloire éphémère du château de Finckenstein. — J.-E. DRIAULT.

Pierre SIMON. **L'élaboration de la Charte constitutionnelle de 1814 (1er avril-4 juin 1814)**. Paris, Cornély, 1906. In-8, 183 p. (Bibliothèque d'histoire moderne, publiée sous les auspices de la Société d'histoire moderne, tome II, fascicule II).

Jusqu'ici c'étaient surtout les deux témoignages de Vitrolles et de Beugnot qui nous permettaient de connaître en détail la Restauration de Louis XVIII et l'élaboration de la Charte. Les autres mémoires de l'époque, imprécis ou trop brefs, ne nous donnaient pas le moyen de contrôler les leurs, et leurs affirmations, quelque inquiétantes qu'elles parussent, restaient entières. Le grand mérite[1] du livre de M. Simon — et qui justifie sa place dans la *Bibliothèque d'histoire moderne* — est de renouveler partiellement, grâce à des documents inédits des archives des Affaires étrangères et surtout des Archives nationales, cette étude longtemps provisoire. Ces documents

1. Je ne parle pas des qualités d'ordre pratique. Selon la rigoureuse et scientifique discipline de la *Bibliothèque d'histoire moderne*, le livre est pourvu d'un utile index alphabétique et d'une bibliographie analytique et critique. Dans cette bibliographie, M. S. s'est volontairement astreint à ne signaler que l'essentiel, à ne pas dépasser les limites du sujet qu'il s'est imposé : il a bien fait ; mais pourquoi, alors, mentionne-t-il quelques pages de la thèse de M. Herriot qui ne peuvent faire figure de documents et qu'il n'a pas l'occasion d'utiliser dans son travail? D'autre part il cite la deuxième édition des *Mémoires de Beugnot* comme ayant paru en 1889, et laisse entendre qu'ils ne forment qu'un volume : en réalité, ils sont en deux volumes et la 2e édition en a paru en 1867 (la première en 1866). Pour le surplus cette bibliographie est de tous points excellente. — Au point de vue matériel, je relève quelques taches : p. 32, l. 7, M. S. oublie de citer, entre parenthèses, l'article 6 de la constitution sénatoriale ; p. 65, l. 3, lire « Rappelés » (Louis XVIII s'exprime toujours au pluriel) — p. 72, l. 22, il faut lire sans doute : article 24 au lieu de 25 ; p. 97, l. 31, c'est : article 42 et non 41 qu'il faut lire ; p. 121, n. 1, lire : p. 6, au lieu de : p. 4.

sont décisifs, et M. S., avec plus d'expérience et peut-être aussi plus de confiance en soi, aurait pu faire sur la Charte de 1814 un travail définitif. Le sien, si original, n'épuise pas le sujet. Je voudrais, en signalant les grandes nouveautés de son livre, en souligner aussi les insuffisances.

La première partie (p. 21-48) ne présente rien qui ne soit déjà connu. M. S. y expose l'arrivée des alliés à Paris, la formation du gouvernement provisoire, la constitution sénatoriale du 6 avril, et l'arrivée du comte d'Artois à qui le Sénat confère la lieutenance générale du royaume ; c'est surtout par les mémoires de Vitrolles que nous connaissons ces événements : on est en droit d'en suspecter la véracité quand on voit leur auteur s'y attribuer les initiatives les plus hardies et les plus heureuses. M. S. ne le suit qu'avec précaution. Pourtant, on pourra trouver qu'il laisse trop dans l'ombre le rôle de premier plan joué par Talleyrand : l'œuvre diplomatique de ce dernier, vis-à-vis de Napoléon et vis-à-vis des alliés, est sacrifiée, et, d'autre part, il est inadmissible que cet homme retors et prévoyant ait été, dans l'œuvre de restauration monarchique, aussi timide et incohérent que M. S., d'après Vitrolles, nous le dit[1].

Son rôle réel n'est pas mieux marqué dans la seconde partie (p. 49-68), où M. S. nous raconte le retour de Louis XVIII, d'Hartwell à Saint-Ouen, voyage entrecoupé des cérémonies solennelles de Londres, et des réceptions de Compiègne. M. S. prétend que la visite d'Alexandre et de Talleyrand à Compiègne resta sans résultat et fut « une vraie journée des dupes » (p. 62). C'est excessif: le résultat de ces entrevues du roi avec ces deux chefs du mouvement constitutionnel, ce fut précisément le texte adopté pour la déclaration de Saint-Ouen[2]. M. S. est plus heureux — et

1. Dans le détail, je remarque que M. S. ne signale pas le retentissant pamphlet de Chateaubriand (*De Buonaparte et des Bourbons*), ni la proclamation de l'Hôtel de Ville, où pour la première fois est prononcé le nom de Louis XVIII. A la p. 36-37, M. S. nous cite quelques brochures d'où il ressort que l'opinion publique s'était déclarée, dès le premier jour, hostile à la Constitution sénatoriale. Ce n'est pas l'impression générale qui résulte de la grande quantité de pamphlets et de plaquettes qui figurent à la Bibliothèque nationale sous l'indice Lb 45 : ce qu'on y trouve, ce sont de violentes critiques contre *l'art. 6* par leque les sénateurs se réservaient des privilèges personnels ; dans l'ensemble, on demande une monarchie constitutionnelle et libérale, comme celle que le Sénat voulait instituer ; sans doute, les royalistes ont habilement profité du discrédit dans lequel l'égoïsme du Sénat faisait tomber sa propre Constitution, mais très rares étaient ceux qui demandaient le retour du roi *sans condition*, c'est-à-dire sans Constitution. Ces observations sont confirmées par le rapport d'Anglès que M. S. cite lui-même (p. 54). Pour ces motifs, je ne puis admettre non plus, à la p. 62, l'affirmation que Louis XVIII « pouvait, si tel était son bon plaisir, entrer à Paris sans proclamation préalable. »

2. M. S. institue une discussion assez oiseuse pour connaître les véritables rédacteurs de cette déclaration. Ce qui est plus important, c'est de constater: 1° que le projet de déclaration plus monarchique que Ferrand avait préparé avec l'assentiment et même la collaboration

c'est là une nouveauté de son livre — lorsqu'il définit[1] avec précision l'état de l'opinion publique dans l'attente d'un roi qui tardait à venir.

C'est surtout dans la troisième partie (p. 67-116), consacrée à l'élaboration de la Charte constitutionnelle, que son livre nous apporte des connaissances nouvelles. Du moins, M. S. a dépouillé aux Archives nationales des documents inédits, d'un intérêt capital, en particulier les « documents relatifs aux travaux préparatoires de la Charte » et les « Papiers inédits de Beugnot », secrétaire de la commission de rédaction, qui lui eussent permis de faire de cette question une étude entièrement neuve ; mais il manifeste une certaine timidité à les utiliser et il est loin d'en avoir épuisé le contenu. Il a trouvé le projet primitif de Montesquiou en vingt-sept articles, auquel le roi lui-même a collaboré : au lieu de nous en transmettre la substance, la doctrine, il énumère simplement le titre des divers paragraphes (p. 71-72). Ce projet établi, le roi y fit, de sa propre main, des corrections : nous aimerions les connaître toutes, pour y discerner la pensée politique de Louis XVIII en ce moment où ses conseillers intimes ont des opinions si divergentes : M. S. ne signale que deux de ces corrections royales[2] (p. 73-74). M. S. a retrouvé aussi le projet de préambule de la Charte rédigé par Fontanes. Pourquoi ne nous le donne-t-il pas *in extenso ?*

Enfin, vient la commission constituée secrètement par le roi pour discuter le projet Montesquiou. A ce projet, un autre, dont Beugnot est le principal auteur, sera bientôt substitué qui, de correction en correction, de retouche en retouche, deviendra la Charte. M. S. a eu entre les mains tous les états successifs de ce document, toutes les versions différentes : il était donc bien armé pour en faire une étude radicalement nouvelle, dans tous les détails. D'autre part, ces papiers de la commission de rédaction contredisent souvent les allégations de Beugnot dans ses mémoires : ceux-ci devraient donc être relégués aux accessoires. C'est pourtant d'après ces mémoires si suspects que M. S. nous expose la genèse de la Charte, tandis qu'il relègue dans un appendice (p. 127-137) les données que lui

du roi a été abandonné ; 2° que la déclaration adoptée reproduit en grande partie la déclaration du comte d'Artois approuvée par le Sénat, c'est-à-dire par Talleyrand. Le préambule en outre eût mérité un commentaire ; M. S. constate, expose, mais ne commente jamais. Il me semble pourtant qu'il y a une gradation à souligner entre les trois préambules de la Constitution du 6 avril, de la déclaration du 2 mai, de la charte du 4 juin : « Le peuple français *appelle librement...* », « *Rappelés par l'amour* de notre peuple «, « *La divine Providence*, en nous rappelant. »

1. Grâce à des documents du ministère des Affaires étrangères. Voir en particulier les p. 52-58.

2. On y saisit sur le vif l'influence anglaise : Louis XVIII demande qu'on lui réserve tous les pouvoirs du roi d'Angleterre dans le système tory.

fournissent les documents des Archives [1]. De telle sorte que l'essentiel de son livre se trouve dans cet appendice, et que son chapitre sur l'élaboration de la Charte constitutionnelle est non seulement fragile, mais incomplet. Voici quelques exemples. Dans son exposé, il passe absolument sous silence les art. 32, 33 et 34 : il ne faut pas en conclure qu'ils figuraient dans le projet primitif et qu'ils ont été adoptés sans modification, car l'appendice nous révèle que l'art. 33 n'apparaît pour la première fois que dans le cinquième état de la Charte, et que l'art. 34 a fait l'objet de deux rédactions successives, ce qui implique une discussion dans la commission. M. S. n'en parle pas, parce que les mémoires de Beugnot n'en disent rien. De même, le très important art. 41, sur la nomination des présidents des collèges électoraux, n'est pas signalé (p. 97) : or, il a certainement fait l'objet d'une discussion à la commission, ainsi que le prouvent les deux variantes qui figurent à l'appendice, et qui sont assez différentes du texte définitivement adopté. M. S. n'en parle pas, parce que les mémoires de Beugnot n'en disent rien.

J'avoue que j'ai été déconcerté par l'illogisme d'une telle méthode. M. S. se rachète dans l'appendice qui contient, je le répète, tout ce qu'on regrette de ne point trouver dans cette troisième partie. M. S. cite, en regard du préambule définitif rédigé par Beugnot, des extraits du projet de Fontanes et des brouillons de Beugnot lui-même ; et à propos de chacun des articles de la Charte, il cite les *Sources*, c'est-à-dire les articles des constitutions ou déclarations antérieures dont cet article se rapproche [2], et les *Variantes*, c'est-à-dire ses différentes versions, dans les états successifs de la Charte. Ce travail est très utile ; mais il le serait davantage s'il était plus critique et plus complet.

Il me semble en effet que c'est à tort qu'il rapproche les articles groupés sous la rubrique : « Droit public des Français [3] » des articles de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. C'est la première fois

1. Il faut reconnaître que, parfois, il les rectifie (par exemple à la p. 91, n. 3), en faisant presque des excuses.

2. Il range les articles du projet Montesquiou au nombre des sources : il serait plus logique de les compter parmi les variantes.

3. Où M. S. a-t-il emprunté le dispositif qu'il donne de la Charte et que je ne retrouve ni dans le *Bulletin des lois*, ni dans le *Moniteur* ? Il divise en effet la Charte en quatre titres qui se décomposent ainsi : titre I^er^ : *Droit public des Français* ; — titre II : *Formes du gouvernement* (I. Du Roi ; II. De la Chambre des pairs ; III. De la Chambre des députés des départements ; IV. Des ministres) ; — titre III : *De l'ordre judiciaire* ; — titre IV ; *Droits particuliers garantis par l'État*. Or le texte officiel ne porte pas cette division en titres ; il y a simplement des articles groupés sous les rubriques suivantes : *Droit public des Français ; Formes du gouvernement du roi ; De la Chambre des pairs , De la Chambre des députés des départements ; Des ministres ; De l'ordre judiciaire ; Droits particuliers garantis par l'Etat*. On voit que c'est sur le *titre II* que porte la différence.

qu'apparaissait le titre de *droit public*, dont M. S. ne fait pas le commentaire, et qui implique non pas que des droits préexistants sont *reconnus*, comme dans la Déclaration des droits, mais que des droits sont *accordés* par un acte public. Ce n'est donc pas à la Déclaration des droits qu'il faut comparer ces articles du droit public, mais aux « Dispositions fondamentales garanties par la Constitution. » (Constitution de 1791, titre Ier), ainsi qu'aux « Dispositions générales » des constitutions de l'an III et de l'an VIII[1] ? M. S. ne les cite presque jamais, et ainsi c'est à ce défaut de critique que sont dues les plus graves lacunes de l'appendice.

Dans mon souci de redresser toutes les défaillances de M. S., j'ai négligé d'insister sur ce qui, dans son travail, mérite des éloges. Au demeurant, il y dans son livre, estimable, révélateur de solides qualités de critique et de clarté, mais un peu inexpérimenté, les éléments ou mieux l'amorce d'une étude définitive de la Charte, non pas un ouvrage achevé. — Jules Céby.

Souvenirs d'un préfet de la Monarchie. Mémoires du baron Sers, 1786-1862, publiés d'après le manuscrit original, avec une introduction et des notes, par le Bon Henri Sers et Raymond Guyot. Paris, A. Fontemoing, 1906. In-8, xvi-339 p. (un portrait).

André Sers, né à Bordeaux en 1786, fils d'un membre de l'Assemblée législative lié avec les Girondins, entra dans l'administration à la fin de l'an XI, sous les auspices de Jeanbon Saint-André, nouvellement nommé préfet du Mont-Tonnerre et commissaire général des quatre départements de la rive gauche du Rhin. Sers resta à Mayence jusqu'en 1809, puis devint en 1820 auditeur au Conseil d'Etat et en 1811 sous-préfet de Spire. Chassé par l'invasion, il est quelques mois plus tard, en juillet 1814, sous-préfet de Wissembourg, passe à Lille pendant les Cent-Jours, à Nancy après Waterloo, et enfin à Colmar, comme préfet du Haut-Rhin, en 1819. En 1820, disgrâcié comme trop libéral, il est envoyé dans le Cantal, qu'il ne quittera qu'en 1828, pour le Puy-de-Dôme. Le 10 août 1830, il devient préfet de la Moselle, en 1838 préfet de la Gironde. Nommé pair en 1845, il prit sa retraite en 1848, après une carrière honorable, sinon éclatante, et mourut en 1862.

Il a écrit ses mémoires, des mémoires strictement autobiographiques, vers 1852. Ses descendants en possèdent le manuscrit, et c'est par leurs soins que vient d'en être faite la publication. Ils forment jusqu'à 1838 un exposé continu. A partir de cette date, ils deviennent fragmentaires et

1. Or, c'étaient précisément ces deux dernières constitutions que la plupart des rédacteurs de la Charte avaient vu appliquer au cours de leur carrière politique.

présentent beaucoup moins d'intérêt. Les éditeurs n'en ont tiré que deux fragments, relatifs l'un à un banquet par souscription offert à Sers lorsqu'il quitta Metz, l'autre à un voyage du duc d'Orléans dans la Gironde en 1839; ces deux fragments forment le chapitre IX, le plus court et le moins important.

Nous ignorons si le baron Sers a utilisé, lorsqu'il a rédigé ses mémoires, des notes plus anciennes. Tels qu'ils sont, ils paraissent véridiques; et comme les souvenirs de préfets actuellement publiés sont encore très rares, ils méritent [1], parmi les nombreux témoignages narratifs sur le premier tiers du XIXe siècle, une mention particulière. Les chapitres Ier (Premières années) et II (Mayence) contiennent quelques renseignements intéressants sur Jeanbon Saint-André et des éléments pour un tableau de l'administration impériale dans les pays réunis. Comme sous-préfet de Spire (chap. III), Sers a pour tâche essentielle d'assurer dans son arrondissement la levée des impôts et le fonctionnement de la conscription, et la lourdeur des charges imposées aux populations explique (p. 86 et suiv.) la rapidité de la débâcle. Le chapitre IV (Les alliés à Paris) pourra être utilement consulté par les historiens de la première Restauration; jusqu'au mois de juillet 1814, Sers a vécu dans la familiarité du duc de Dalberg, et il a pu noter quelques détails, malheureusement très sommaires, sur le rôle du Gouvernement provisoire. Le chapitre V (Les Cent-Jours, la seconde invasion) nous montre les difficultés d'un sous-préfet de département-frontière aux prises avec les troupes d'occupation. Sers ne resta que vingt mois à Colmar (chap. VI); il semble y avoir été absorbé par les opérations d'une commission chargée de liquider les comptes des réquisitions de 1813 et 1814, et par la question proprement alsacienne des « domaines engagés », question fort embrouillée et prêtant à des irrégularités préjudiciables à l'État. Le Cantal (chap. VII), département agricole tranquille, ne paraît pas avoir donné à Sers beaucoup de soucis; dans le Puy-de-Dôme, il eut à présider aux élections de 1830, vit avec inquiétude naître et grandir l'opposition contre le ministère Polignac, et connut à la fin de juillet des « jours pénibles » (voir, p. 226 et suiv., l'exposé du contre-coup des événements de Paris à Clermont). Le chapitre VIII (Metz) est peut-être le plus nourri et le meilleur du volume. Sers était un modéré; dans la Moselle, il eut à lutter contre un « parti du mouvement » fortement organisé, et qui s'était assuré les sympathies de la garnison. Pendant toute l'année 1831, Metz resta en effervescence, et fut le théâtre de commencements d'émeutes « anar-

1. Bien qu'en somme assez maigres : le caractère employé est gros, et le volume ne compte que 300 pages.

chiques » auxquelles les militaires prennent une part active, et dont le récit est à retenir pour l'histoire de l'installation, dans les départements, du régime de Juillet (p. 250 et suiv.). En juin 1832, nouvelle émeute, causée cette fois par la cherté des grains, et c'est encore pour Sers une occasion de se plaindre de la mollesse des militaires. La fin du chapitre VIII est consacrée à la relation du voyage des ducs d'Orléans et de Nemours à Metz en 1836. Nous avons indiqué plus haut le contenu du chapitre IX et dernier.

MM. H. Sers et R. Guyot ont très correctement édité ce texte narratif ; il faut les louer de l'avoir muni d'un index des noms propres de lieu et de personne. Dans l'Introduction nous lisons (p. XI) : « Lezay-Marnesia, Chabrol et même Félix Desportes ne ressemblent pas à M. Worms-Clavelin. Un préfet de Napoléon ou de Louis-Philippe était un administrateur bien plus qu'un agent politique. » Est-ce bien sûr ? — P. CARON.

Christian SCHEFER. **La France moderne et le problème colonial (1815-1830)**. Paris, Alcan, 1907. In-8, XX-460 p.

Il ne faut pas chercher dans cet ouvrage une histoire d'ensemble du développement colonial de la France au XIXe siècle : M. Schefer s'est seulement proposé de déterminer la conception générale que se firent alors le gouvernement et l'opinion publique du problème colonial et d'expliquer les mesures par lesquelles le premier prétendit appliquer les solutions adoptées. Le volume paru est relatif à la Restauration : I. *Les Traditions et les Idées nouvelles ; la Réorganisation administrative* ; *la Reprise de l'expansion*. Deux autres sont annoncés : II. *L'Avènement des Libéraux ; la Conquête de l'Algérie ; la fin du pacte colonial* (1830-1860) ; et III. *Le Nouvel Empire* ; *les Conflits contemporains*. Il s'agit donc d'une étude complète des doctrines qui se sont traduites, sous les gouvernements successifs, en actes d'expansion coloniale, en règlements économiques, en décisions administratives et financières, et des traditions qui les ont inspirées.

C'est ce dernier point qui fait le principal intérêt du volume publié, car, d'expansion coloniale proprement dite, il n'y en eut point sous la Restauration : la France avait assez à faire pour se remettre des terribles efforts de la Révolution et de l'Empire et pour reprendre une place honorable en Europe. Mais elle avait des traditions coloniales, legs d'un long passé d'expériences et d'entreprises ; et, d'autre part, même restreinte à la réoccupation des vieilles colonies restituées et à leur mise en valeur suivant les méthodes empiriques, son action fut amenée, par la force des choses, à abandonner certains errements ou à imaginer de nouveaux procédés, dont quelques-uns seront ceux de l'avenir. Persistance des anciennes

traditions, origine de traditions nouvelles, tel est l'intérêt essentiel de cette période, qui empêche de trouver menue la matière de ces 450 pages, consacrées à une époque où, en somme, rien d'important ne fut effectivement réalisé sur le terrain colonial.

La tradition qui domine ici, c'est le vieux système colonial, la conception étroite et exclusive de l'obligation, pour les îles à épices, de fournir aux besoins de la métropole et de lui réserver toute leur faculté d'achat ; à cela, d'ailleurs, rien d'étonnant, puisque la France ne reprenait possession en 1815 que de ce genre de colonies. Ce qu'avait été, sous l'Ancien Régime, le pacte colonial, tel est donc l'objet de la première partie : il y est rapidement exposé, avec précision et sobriété, mais aussi avec quelque peu de rigueur dans certaines distinctions ; ainsi pour les catégories de compagnies privilégiées : celles de Richelieu ne furent pas exclusivement des entreprises de peuplement, ni celles de Colbert des entreprises de commerce ; la Compagnie des Indes orientales de 1664 était simultanément chargée, à ses débuts, de constituer une colonie de peuplement à Madagascar et d'établir le commerce des Indes.

C'est cette tradition de l'Ancien Régime qui inspire toute la politique coloniale de la Restauration, sa conception de l'esclavage, indispensable aux plantations, ses mesures protectionnistes, propres à en assurer la prospérité, comme aussi ses réformes administives, destinées à soumettre étroitement à l'État français les fermes tropicales ; par là s'expliquent même les quelques actes ou plutôt les quelques velléités d'expansion coloniale, notamment le dessein, suscité par l'abolition de la traite qui prive les Antilles de main-d'œuvre, de transporter leurs cultures au pays même des noirs, au Sénégal, et d'en faire principalement un pays producteur de coton; cette conception, de si grande portée aujourd'hui, était déjà étudiée en 1819 et 1820 (p. 209 et suiv.); mêmes préoccupations à Madagascar , où nos anciens droits furent alors maintenus, devant les prétentions anglaises, avec énergie et constance. Une activité incontestable correspond ainsi à la période des gouvernements doctrinaires, jusqu'à la chute du second ministère Richelieu ; le vieux système colonial commence à craquer sous la poussée des théories et des intérêts nouveaux : on commence à s'apercevoir que les colonies ne sont pas seulement une mine de denrées rares et un marché privilégié, mais qu'elles peuvent devenir un instrument de puissance politique et d'influence extérieure. Seulement il est excessif de dire que cette conception était totalement oubliée, depuis le cardinal de Richelieu, dans le triomphe du mercantilisme : sous Louis XIV elle avait été constamment associée, dans l'esprit des ministres et des simples employés des Compagnies privilégiées, aux plans d'entreprises coloniales ou même seulement commerciales.

Par contre, le long gouvernement de la droite, avec le ministère Villèle, marque un arrêt dans l'évolution coloniale : le système exclusif est rigoureusement maintenu, et l'œuvre de cette époque ne consiste qu'en une vaste réorganisation des colonies, exposée en détail par M. S. Elle reste strictement fidèle à l'ancien idéal de leur assimilation à la métropole et y transporte la forte armature de la centralisation napoléonienne, dont une grande partie devait y persister jusqu'à nous.

Les derniers ministères de la Restauration, tant libéral avec Martignac qu'ultra avec Polignac, n'ont pas de politique coloniale plus originale que leurs prédécesseurs. Et pourtant de nouveaux intérêts apparaissent qui rendent de plus en plus caduc l'ancien exclusif : par exemple la concurrence du sucre indigène de betterave contre le produit essentiel des Antilles devient de plus en plus sensible ; les avantages du commerce français avec les républiques émancipées de l'Amérique espagnole sont diamétralement opposés au système colonial ; enfin l'entreprise d'Alger va le jeter bas définivement : elle crée une situation et des questions toutes nouvelles, tant économiques que sociales, et constitue ainsi le véritable point de départ de la colonisation moderne. M. S. montre bien qu'elle ne fut inspirée par aucune préoccupation coloniale et reste par suite très sommaire sur sa conception et ses préliminaires, qui se rattachent plutôt à l'histoire politique générale de la Restauration. Cependant, comme ce fut là, par ses conséquences, son acte colonial le plus considérable, il n'aurait peut être pas été inutile d'en préciser les vrais motifs, et d'établir si ce fut uniquement pour compenser l'opinion publique de ses récentes déceptions au sujet de la frontière du Rhin que le gouvernement mobilisa 127 vaisseaux, 40.000 soldats et un ministre de la Guerre.

La documentation de l'ouvrage de M. S. est extrêmement lage et solide : elle ne se borne pas aux livres imprimés, mais s'étend aux Archives des grands dépôts, notamment à celles des ministères des Colonies et de la Marine. Parfois l'auteur s'est arrêté un peu longuement sur certaines questions qui, sans être entièrement étrangères à son sujet proprement colonial et sans doute un peu mince, n'ont avec lui qu'un faible rapport, par exemple une étude de l'activité commerciale, spécialement des Bordelais (Livre II, ch. III, § III), une autre sur le parti libéral (ch. IV, § II). Au total, ce premier volume rend très désirable la prochaine publication des deux suivants, qui doivent être consacrés à la période d'expansion coloniale effective de la France au XIX^e^ siècle, époque où il sera d'un intérêt encore plus considérable de déterminer ce que cette activité et ces entreprises durent aux traditions anciennes et aux besoins nouveaux, et quelle y fut la part de la volonté réfléchie des hommes d'État. — P. K.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français. 1907.

Janvier-février. = L. GAUTIER. *L'église évangélique réformée de Moscou, 1629 à 1901.* [Résume, d'après un rapport du pasteur Paul Brüschweiler et un article plus ancien d'Hermann Dalton (*Hugenotten in Russland*), l'histoire de l'église réformée de Moscou depuis son origine, 1629. Composée d'éléments protestants d'origine française et de luthériens d'origine allemande, la communauté réformée de Moscou devient florissante sous Pierre le Grand, et, d'après l'élément qui prédomine, on peut diviser l'histoire de cette église réformée en plusieurs périodes : période hollandaise (1619-1740), période allemande (1744-1806), période anglaise (1806-1816), période franco-allemande de cette date à nos jours]. — CH. PRADEL. *Le livre de raison de Jean de Bouffard-Madiane.* [Publie, pour compléter les *Mémoires* du même personnage édités en 1897, des extraits du livre de raison relatifs notamment aux guerres de 1619-1621, 1626-1630, et particulièrement intéressants parce que l'auteur était l'homme de confiance du duc de Rohan. Cette première partie s'arrête au 24 février 1663. A suivre]. — L. RAULET. *Les billets d'enterrement d'artistes huguenots de l'ancienne Académie royale de peinture et de sculpture (1652-1712).* [Donne la liste, d'après les billets d'enterrement recueillis par Antoine Reynès, concierge de l'Académie, des artistes protestants qui ont fait partie de l'Académie royale de peinture et de sculpture morts entre 1653 et 1712, soit seize noms, avec, en note, quelques renseignements biographiques].

Études, revue fondée en 1856 par les Pères de la Cie de Jésus. 1907.

20 Février. = M. DUBRUEL. *Gilbert de Choiseul à Tournai, d'après une prochaine publication.* [L'article, qui porte comme sous-titre « L'assimilation d'une conquête nouvelle par l'action épiscopale sous Louis XIV », résume le prochain ouvrage de M. F. Desmons sur « Gilbert de Choiseul, évêque de Tournai (1671-1689), » qui va paraître à Tournai. Choiseul fut nommé évêque de Tournai au lendemain de la conquête de la Flandre ; il travailla activement à faire disparaître, dans son diocèse, les vestiges de la domination espagnole.]

5 Mars. = A. D'ALÈS. *L'épiscopat concordataire.* [D'après l'ouvrage récent de l'abbé Pisani.]

5 Avril. = P. BLIARD. *Une condamnation à mort en 1793.* [Celle de la famille Crouillière (père, mère et fils), arrêtée à Séez, amenée à Paris, accusée d'intrigues avec les ennemis de la Révolution (un fils prêtre avait émigré et correspondait avec les siens) et condamnée par le tribunal révolutionnaire le 6 messidor an II].

La Grande Revue. 1907.

16 Mars. = H. LABROUE. *Une Dauphine toulonnaise en 1789.* [Marie-Émilie Meifrund, fille du député à l'Assemblée constituante et dont la ville de Toulon accueillit la naissance par des réjouissances inusitées]. — A. CALLET. *La mort des otages.* [Récit d'après le fédéré Fortin, « le principal acteur de l'exécution des otages à la Grande Roquette ».]

La Révolution française. 1907.

14 Mars. = AD. CRÉMIEUX. *Le particularisme municipal à Marseille en 1789.* [Après avoir participé par ses fédérés à la chute de la royauté, après avoir si largement coopéré avec Paris à la fondation de la République, Marseille s'est engagée à fond dans le fédéralisme, est devenu un boulevard des contre-révolutionnaires et des intrigues royalistes. Si les Marseillais se sont montrés adversaires du jacobinisme outrancier de la Commune de Paris, c'est qu'ils étaient profondément pénétrés par la tradition de particularisme municipal et d'autonomie communale. Privée depuis 1660 de ses libertés municipales, Marseille avait espéré les recouvrer avec la réunion des États généraux ; cette persistance d'une tradition remontant à plus d'un siècle s'explique par la survivance du particularisme municipal et par la haine de la centralisation monarchique dont le peuple de Marseille souffrait depuis Louis XIV. Marseille renonça dès 1787 au droit qu'elle avait eu « d'être traitée comme État à part » ; mais, les souvenirs et les traditions persistant, les Marseillais demeurèrent méfiants à l'égard des actes du pouvoir central, et quand la Révolution dut, par nécessité, reprendre la tradition centralisatrice, ils se tournèrent contre elle et devinrent fédéralistes.] — E. LE GALLO. *Saint-Michel-de-Maurienne en 1793 et 1794, d'après le registre des délibérations de la municipalité.* [Occupée à la fin de 1792 par les troupes sardes, cette commune fut, du début de 1793 jusqu'à la paix avec le Piémont, constamment occupée ou traversée par des troupes françaises; de là, la multitude des réquisitions, qui sont pour la municipalité une source de difficultés continuelles et de tracas sans nombre, ce qui ne l'empêche pas de montrer un souci constant de l'instruction ; en même temps, le mouvement de déchristianisation qui se produisit à Saint-Michel dans les commencements de l'an II enleva, semble-t-il, à la religion catholique bon nombre d'habitants.] — J. GUILLAUME. *Un dernier mot à propos du « Chant du départ ».* [Réponse à l'article de M. A. Liéby dans le numéro précédent de la *Révolution française*. M. G. reproduit les raisons pour lesquelles il croit, jusqu'à preuve du contraire, que le *Chant du départ* fut composé dans la première moitié de floréal, et il ne juge pas que M. Liéby ait apporté cette preuve du contraire.] — H. LABROUE. *Le droit de cuissage en 1744.* [Dans un « aveu et déclaration des terres, mesures et héritages séants au village et terroir de Bertaucour » dans la généralité d'Amiens, daté du 30 septembre 1744, parmi les droits appartenant au seigneur de ce lieu, René de Jacquepré, est énoncé expressément le fameux « droit du seigneur ».] — B. BONNET. *Le conventionnel J.-F. Delacroix.* [Lettre de lui aux officiers municipaux de Versailles, du 31 août 1792, pour demander à entrer comme volontaire dans une des deux compagnies

franches à cheval qui doivent se former à Versailles.] — *Documents inédits. Les élections dans l'Hérault et à Montpellier en 1852.* [Six documents, du 26 juillet au 28 septembre 1852. Les élections municipales à Montpellier furent hostiles au gouvernement, en donnant la majorité à 21 légitimistes (la « montagne blanche ») et à 15 membres de l'opinion démocratique (la « montagne rouge »).]

La Révolution de 1848. 1906.

Novembre-Décembre. = J.-F. JEANJEAN. *L'éternel révolté.* [Extrait d'une étude biographique qui paraîtra prochainement sur Armand Barbès. L'auteur expose les démarches des parents de Barbès, en 1836, pour obtenir qu'il fît à Carcassonne une année de prison à laquelle il venait d'être condamné. En outre, quelques détails sur l'action révolutionnaire de Barbès à Carcassonne après sa mise en liberté. L'article se termine par des documents inédits]. — L. GUYON. *Un journaliste de 1848. Philippe Faure.* [D'après des lettres de Faure, publiées en 1860 par A. Desmoulins sous le titre : « Journal d'un combattant de Février », et des souvenirs personnels; fin en janv.-févr. 1907. Né en 1823, Ph. Faure collabora à divers journaux démocratiques, dirigea en 1850 et 1851 le *Bonhomme Manceau*, organe anticlérical et socialiste, fut expulsé de France après le coup d'État, et se réfugia à Jersey, où il mourut en 1855. Il avait été gracié au début de 1852, mais sa grâce ne semble pas lui avoir été notifiée]. — A. CRÉMIEUX ET G. GÉNIQUE. *La question électorale en mars 1848.* [Fin. La question de l'ajournement des élections. L'étude des documents des Archives nationales amène aux conclusions suivantes : « La question de l'ajournement des élections fut posée dès le 6 mars par les clubs revolutionnaires de Paris, principalement par la Société républicaine centrale de Blanqui et la Société fraternelle centrale de Cabet. Le mouvement de protestation contre l'ajournement et contre la prépondérance de Paris fut un mouvement beaucoup plus restreint que ne l'affirme Garnier-Pagès; il fut organisé par les comités électoraux de Paris et des grandes villes ; il n'eut d'importance que dans les départements industriels du nord et du nord-ouest et dans les régions modérées de l'ouest. Ces protestations n'influèrent pour ainsi dire pas sur les décisions du gouvernement qui chercha plutôt, par la loi d'ajournement du 26 mars, à contenter les clubs parisiens ».] — A.-M. GOSSEZ. *Projet sur la crise industrielle de 1848 à Rouen.* [Daté du 11 mars 1848 et présenté à la Commission mixte du travail dans les manufactures par A. Peynaud, filateur à Fleury-sur-Andelle. L'auteur propose un emprunt d'État, dont le produit sera réparti entre les industriels, contre remise de bons qui pourront être échangés contre des marchandises].

1907. Janvier-Février. = A.-M. GOSSEZ. *Mémoires de l'ouvrier peintre François Leblanc, adjoint au maire de Monville en 1848.* [Ces mémoires sont intitulés « Monville en 1848 » (Monville est une localité voisine de Rouen). L'auteur, né en 1819, mort en 1896, donne des détails précis sur l'installation de la seconde République à Monville, les séances du Club, la plantation de l'arbre de la liberté, les élections, la crise industrielle, etc. A suivre]. — *Une lettre de Louis Blanc.* Au docteur Lambotte, de Bruxelles, datée de Londres, 23 mai 1849. Un passage rela-

tif aux élections de 1849]. — F. CHAMBON. *Inventaire sommaire des documents sur la Révolution de 1848 conservés à la Bibliothèque Victor Cousin à la Sorbonne.* [Ces documents sont au nombre de 166 ; ils intéressent l'histoire du gouvernement provisoire, dont Barthélemy-Saint-Hilaire, de qui ils proviennent, a été secrétaire en même temps que Pagnerre.]

Mars-Avril. = Ce numéro est principalement consacré au compte rendu de l'Assemblée générale de la Société d'histoire de la Révolution de 1848, qui a été tenue le 24 février dernier, et à la reproduction des communications qui y ont été faites : R. LAZARD. *Les dernières années de Michel Goudchaux.* [Son activité persistante jusqu'à sa mort en 1862]. — A.-M. GOSSEZ. *L'enseignement primaire et l'Église catholique vers 1851.* [Étudie l'application, à Rouen, du décret du 24 mars 1851 sur les écoles normales primaires. A en juger par l'organisation de l'école normale de Rouen, son règlement et son programme d'exercices, « l'enseignement primaire avait été placé par Falloux sous l'autorité directe de l'Église, l'instituteur sous la main du curé ».] — J.-F. JEANJEAN. *Le système cellulaire au Mont-Saint-Michel sous la monarchie de Juillet.* [Lettre d'Armand Barbès protestant contre le traitement infligé aux « vaincus de l'insurrection des 12 et 13 mai 1839 »]. — Le numéro contient en outre : FRANCK-PUAUX. *Un projet de séquestre.* [Reproduit en deux états un projet de décret du gouvernement provisoire, rédigé au début de mars 1848, mettant sous séquestre les mines d'Anzin.] — F. CHAMBON. *Inventaire des papiers de Barthélemy-Saint-Hilaire conservés à la Bibliothèque Victor Cousin à la Sorbonne.* [Appendice à l'article ci-dessus. Reproduction de 21 pièces, datées de février à juin 1848.] — H. MONIN. *Les nouvelles acquisitions du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale.* [Signale un certain nombre de documents intéressant les études de la Société.]

La Revue de Paris. 1907.

1er Mars. = F. MASSON. *L'affaire Maubreuil. IV. La pêche miraculeuse.* [M. de Vitrolles, renseigné par un rapport très précis de Pasquier sur les attaches de Maubreuil avec le comité Vanteaux, reçoit l'aventurier, le 24 à midi, pour entendre de lui le récit de sa « mission ». Il peut se rendre compte, par l'étendue des pouvoirs délivrés à Maubreuil et à Dasies, que leur mission ne s'arrêtait pas à l'opération dirigée, ou qu'on prétendait dirigée contre les dépositaires des Diamants de la Couronne. Le but poursuivi par Monsieur était en réalité la disparition de l'Empereur. Seulement Maubreuil, hésitant et insuffisamment entouré, a recherché, d'accord avec Vanteaux, des proies plus faciles et plus sûres. Vitrolles n'inquiète ni Maubreuil, ni Dasies, ni Vanteaux. C'est seulement le 25 au soir qu'il fait ouvrir, en leur présence, les caisses de la reine. Elles sont à peu près vides. On se décide à incarcérer les trois aventuriers, après toutefois avis favorable de Monsieur ; Vanteaux est peu après relâché. La police enquête, mais évite toutes les voies qui la conduiraient à des renseignements précis. Les soupçons peuvent se porter aussi bien sur Vitrolles et Vanteaux, dépositaires successifs des caisses, que sur Maubreuil et Dasies, qui les ont apportées à Paris. On néglige volontairement d'inquiéter les deux premiers, et, quant aux deux seconds, il semble bien qu'on

attende que la cour de Russie ait oublié l'affaire pour les laisser échapper en simulant une évasion. De fait on propose à la reine de marchander avec ses voleurs ; elle verse 400.000 francs pour ravoir ses diamants. Quelques mois après, en juillet, on les retrouve en Seine, à ce que du moins fait publier la préfecture de police. Il est impossible de connaître la vérité sur cette « pêche miraculeuse », sans doute imaginée par la police elle-même et dont le récit renferme tant d'invraisemblances. Il est probable, cependant, que les renseignements sur les bijoux disparus ont été fournis à la police par un valet de Maubreuil, Prosper le Barbier, devenu plus tard Lebarbier de Sérigny, et dont l'enrichissement rapide correspond à la ruine totale de son maître] — Dr G. Dumas. *Histoire admirable et véritable...* [Récit, d'après une plaquette parue en 1586 à Paris, Douai et Louvain (Bibl. nat., M. Z. 4096) des scènes d'exorcisme opérées en 1584 par Mgr de Berlaymont, archevêque de Cambrai, et Mainsent, chanoine de Saint-Mainsent sur une religieuse de Mons possédée du démon. A suivre]. — F. Mathieu. *Pascal et l'expérience du Puy-de-Dôme.* [Continué le 15 mars et à suivre. Réponses aux objections faites par MM. L. Brunschvicg, Duhem, A. Lefranc à l'étude de l'auteur sur le même sujet parue dans la *Revue de Paris* d'avril et mai 1906. Nouveau résumé de la question. Rectification relative au P. Mersenne : ce fut un « travailleur infatigable. . un homme de vaste science et de vues profondes » ; mais ce n'est pas lui qui eut l'idée première, comme le prétend M. Duhem, de l'expérience du Puy-de-Dôme ; c'est Descartes. Quoi qu'en prétende M. Brunschvicg, la première expérience du vide dans le vide est d'Auzout, non de Pascal, et la *lettre à Périer*, datée de novembre 1647, n'a, quoi qu'en prétende M. A. Lefranc, été écrite par Pascal qu'après cette expérience ; c'est bien un faux.]

15 Mars. = R. Poincaré. *Waldeck-Rousseau à la tribune et à la barre.* [Conférence faite à la Société des conférences le 8 mars]. — G. Simon. *A propos de Marion de Lorme.* [Documents inédits relatifs : aux modifications demandées par la censure à Victor Hugo lors du projet de représentation de son drame au Théâtre Français en 1829 ; à la première représentation, en 1831, à la Porte Saint-Martin ; aux reprises de 1852 et 1872.]

La Revue hebdomadaire. 1907.

2 Mars. = J. Lemaître. [Suite des conférences sur] *Jean-Jacques Rousseau.* [Continué les 9, 16, 23 et 30 mars].

9 Mars. = L. Batiffol. *Le chirurgien de Louis XIV.* [Georges Mareschal ; d'après le volume de G. Mareschal de Bièvre, récemment paru, et analysé ci-dessus, p. 137].

Revue des Deux Mondes. 1907.

15 Février. = Dauphin-Meunier. *La Comtesse de Mirabeau. Dernière partie.* [IV. Madame du Tholonet. Le retour d'Émilie à Marignane. Mirabeau au donjon de Vincennes. Émilie devient la reine de la cour du Tholonet à deux lieues d'Aix, rivale de celle de Tourves. Les châtelains du Tholonet, le marquis de Galliffet et

son fils le comte Alexandre. Les divertissements et la comédie au Tholonet. La mort du fils d'Émilie et de Mirabeau (8 octobre 1778) et la mort de Valbelle. Le 13 décembre 1780 Mirabeau sort du donjon de Vincennes, et le 20 octobre 1782 il rentre au château de Mirabeau. Émilie, soutenue par son père, et malgré le désir de son beau-père d'avoir des héritiers, refuse de le rejoindre. Le procès entre Mirabeau et sa femme. L'arrêt du 5 juillet 1783 prononce entre les deux époux la séparation de corps et d'habitation, et laisse à la comtesse sa liberté. Duel de Mirabeau avec le comte de Galliffet. La liaison d'Émilie avec le comte de Galliffet dure jusqu'aux approches de la Révolution. Quand Mirabeau revient en Provence pour préparer son élection, elle s'intéresse à ses démêlés avec la noblesse et l'approuve de s'appuyer sur le Tiers. Rentrée triomphale de Mirabeau à Aix en mars 89. La députation de Marseille chez la comtesse de Mirabeau pour la prier de s'unir avec son mari. Conseils d'Émilie à Mirabeau pendant la Constituante, mais son extrême réserve dès qu'il s'agit de rapprochement. Mort de Mirabeau le 27 mars 1791. V. La Comtesse Della Rocca. L'émigration en Provence et la Révolution à Aix. Émilie enceinte en avril 1792 du comte piémontais Della Rocca. Son mariage à Nice avec le comte le 9 juin 1792, contre la volonté de son père. Son retour en France en 1796. Mort de son second mari en 1799. Elle reprend son nom de comtesse de Mirabeau et revient habiter l'hôtel de Mirabeau à Paris avec Caroline de Saillant. Son amour posthume pour Mirabeau et son désir d'expiation ; elle vit parmi les souvenirs de Mirabeau. Son affection pour le fils adoptif de Mirabeau, Lucas de Montigny. Sa mort le 6 mars 1800.]

Revue des Études historiques. 1906.

Novembre-Décembre. = P. DE VAISSIÈRE. *Lettres de soldats et d'émigrés (1789-1792)*. [Lettres d'officiers écrites de 1789 à 1792 : lettres de M. de Conen à ses parents, d'André Désilles à sa sœur, Mme de Virel, de M. de Maiche à ses parents, de M. de Pontet à son ami d'Abzac. Ces lettres, écrites de Paris, de Sarreguemines, de Metz, d'Arras, de Toulon, nous font connaître l'état d'esprit des officiers nobles de l'armée française ; ils se demandent s'ils doivent émigrer ou rester dans les rangs de l'armée nationale ; notes sur la désorganisation de l'armée, sur l'indiscipline, etc.]. – A. SCHUERMANS. *Itinéraire général de Napoléon Ier*. [Suite et à suivre. Le premier Consul : 1° le Consulat provisoire : 10 novembre-14 décembre 1799 ; 2° le Consulat pour dix ans : 14 décembre 1799-2 août 1802].

Revue d'histoire de Lyon. 1907

Mars-Avril. = PH. GONNARD. *Les passementiers de Saint-Étienne en 1833*. [Étudie, en s'appuyant sur des documents tirés des Archives départementales de la Loire, un essai d'organisation ouvrière et un mouvement qui se produisit parmi les passementiers stéphanois entre août et novembre 1833. Ce mouvement, assez anodin en somme, et qui se ressentait des évènements dont Lyon avait été peu avant le théâtre, était social et non politique, « issu des souffrances matérielles et non d'idées sur la forme de gouvernement ».] — G. DROUX. *La Chanson*

lyonnaise. [Fin. Passe en revue, avec quelques extraits, les chansons provoquées surtout par les événements politiques depuis 1793 jusqu'à nos jours, en insistant plus particulièrement sur les années 1814-1815, sur la Restauration, la Révolution de juillet et les soulèvements lyonnais de 1831-1834. Révolution de 1848. Dans la seconde moitié du XIXe siècle, il n'y a presque rien à citer.] — A. MAZERAN. *Lettres de Joséphin Soulary à Eugène Froment (1877-1891)*. [Suite et à suivre. Correspondance de mai 1887 à août 1889].

Revue d'histoire rédigée à l'État-Major de l'armée. 1907.

Janvier. = S. [Cne M. SAUTAI]. *Les préliminaires de la guerre de la succession d'Autriche* [Fin. Groupement des puissances à la veille des hostilités. L'Autriche entièrement isolée par la diplomatie française. « La Russie impuissante à intervenir en Allemagne, la Hollande réduite à la neutralité, le Hanovre tremblant de peur, l'Angleterre contrainte de ronger son frein, la Sardaigne occupée à duper les deux partis, la Saxe prête à se rallier à la Bavière et à la France...., appuyée [elle même] au nord sur la Suède, au centre sur la Prusse, la Bavière, les Électeurs palatin et de Cologne...., au sud, enfin, sur l'Espagne... » Mais ces brillants résultats, dus pour une large part au maréchal de Belle-Isle, risquent d'être éphémères. « La France ne semblait point préparée à la partie décisive qu'elle entreprenait de jouer en Allemagne », et travailler à l'élévation de la Prusse, ambitieuse et guerrière, c'était jouer un jeu dangereux.] — H. L. [Lt H. LEPLUS]. *La campagne de 1800 à l'armée des Grisons*. [Suite. XI. A la suite de la victoire de Hohenlinden, Auffenberg se décide à évacuer l'Engadine ; combats d'arrière-garde soutenus contre les troupes de Baraguey d'Hilliers; arrivée (fin décembre) de la nouvelle de l'armistice de Steyer. XII. Marche de Macdonald, par les vallées de la Chiese et de la Saria, sur Trente, qu'il occupe sans obstacle grave, le 17 nivôse. XVI. Suite des opérations dans l'Engadine, jusqu'au 20 nivôse. XIV. Retraite de Vukassovitch, chargé de la défense du Tyrol méridional, par la vallée de la Brenta, à la suite du mouvement de recul de Bellegarde, délogé de la ligne du Mincio. XV. Poursuite de Vukassovitch par l'aile gauche de l'armée d'Italie, aux ordres de Moncey. Une fraction du corps de Vukassovitch se voit menacée d'enveloppement entre Moncey et Macdonald ; son chef, Loudon, la tire d'affaire en entamant avec Moncey une négociation qui lui permet de s'échapper.] — E. [Ct PICARD]. *La guerre de 1870-1871*. (Suite). *L'armée de Châlons, IVe partie*: *Sedan*. [Fin. XI. La capitulation. Causes de la défaite française et de la victoire allemande ; du côté français, démoralisation, dispositions tactiques déplorables ; du côté allemand, ascendant de la supériorité numérique, commandement ferme, rôle capital de l'artillerie. Il semble peu probable que, au moment où Ducrot a exercé le commandement, le désastre pût encore être évité ; tout au plus, une partie de l'armée aurait-elle pu passer en Belgique. XII. Considérations sur les opérations de l'armée de Châlons. L'origine de la défaite, c'est le plan Palikao, la marche sur Montmédy après le 25 août. A Nouart, Mac-Mahon a perdu l'occasion d'infliger un échec au prince de Saxe, ou au moins de se renseigner et de constater l'urgence d'une retraite vers le nord-ouest. A Sedan même, l'armée de Châlons, mieux conduite, aurait pu résister

beaucoup plus longtemps, et, la nuit venue, peut-être faire une trouée, ou passer en Belgique.]

Revue Historique. 1907.

Mars-Avril. = Ch. Pfister. *Nicolas Remy et la sorcellerie en Lorraine à la fin du XVIe siècle.* [« La fin du XVIe siècle est la période de l'histoire où furent brûlés le plus grand nombre de sorciers ». M. P. voit là une sorte d'épidémie morale analogue à une épidémie physique. Dans le petit duché de Lorraine, la sorcellerie sévit avec intensité. Nicolas Rémy, membre du tribunal des échevins de Nancy, de 1576 à 1591, eut à juger beaucoup de causes de sorcellerie; il composa, en sortant de charge, sa « Démonolâtrie » parue en 1595, où il consignait son expérience de praticien; en quinze ans, il prononça neuf cents sentences capitales; nommé procureur général en 1591, Rémy continue jusqu'en 1606 à condamner nombre de sorciers; il mourut en 1612; il avait envoyé au bûcher 2.000 à 3.000 sorciers]. — R. Guyot et F. Thénard. *Le conventionnel Goujon.* [Suite. De Paris à Morlaix; incidents de route; lettres à Lise; le château du Taureau; l'hymne des prisonniers; rappel à Paris (9 prairial an III); les Thermidoriens; la loi de garantie et la commission militaire; lutte pour le décret d'accession; Clauzel et le « précédent » Mirabeau; mort de Ruhl. Efforts de Lesage et de Lanjuinais pour sauver les Montagnards; retour des détenus à Paris le 20 prairial; ils sont enfermés à la maison d'arrêt des Quatre-Nations; dernier appel adressé par Goujon à Lanjuinais; le 24 prairial, le procès devant la commission militaire commence.] — A. Stern. *Le prince Louis-Bonaparte et le prince de Metternich en 1838.* [Laity, complice de Louis-Bonaparte, ayant publié une brochure exaltant l'échauffourée de Strasbourg, le gouvernement français demanda à la Suisse l'expulsion de Louis-Bonaparte hors de son territoire; après une série de menaces du gouvernement de Louis-Philippe et de plusieurs autres gouvernements, Autriche, Prusse, Bade, Wurtemberg, Louis-Napoléon quitta Arenenberg, le 14 octobre, muni d'un passeport anglais. A l'aide de documents inédits trouvés aux Archives de Vienne, M. Stern démontre que le prince de Metternich s'était mis en relations secrètes avec le prince pour l'empêcher de choisir comme asile l'Angleterre. Le comte de Saint-Leu, père de Louis-Bonaparte, était d'accord avec Metternich pour essayer de déterminer son fils à se retirer en Autriche.]

Revue politique et parlementaire. 1907.

10 Février. = Barthélemy-Saint-Hilaire. *La Commission exécutive de mai 1848.* [Publication par M. Abel Ferry des papiers de B.-Saint-H. dont il a donné connaissance à la Société d'Histoire moderne dans sa séance du 6 janvier 1907. On saisit dans ces notes, écrites au jour le jour, l'hostilité de la majorité conservatrice de l'Assemblée et des modérés, comme Dupont de l'Eure, Buchez, Garnier-Pagès, Marrast, etc., contre les républicains avancés et en particulier Ledru-Rollin. Lamartine seul fit effort pour éviter un conflit aigu; les modérés essayèrent vainement

de le convaincre ou de se passer de lui ; dans la séance du 9 mai, il réussit à forcer la main à l'Assemblée, mais sa popularité y périt.]

10 Mars. = G. FERRY. *George Sand en 1870. Le journal d'un voyageur pendant la guerre.* [M. F. appelle l'attention sur ce journal intime, qui, paru d'abord dans la *Revue des Deux Mondes*, en 1872, nous fait connaître les maux amenés par la guerre dans des provinces qui n'ont pas connu l'invasion, et surtout nous fait pénétrer dans les sentiments de ces populations du centre de la France. Fort peu enthousiastes de la guerre en juillet 1870, elles n'ont bientôt qu'un désir, celui de la paix ; elles reprochent au Gouvernement provisoire de retarder la consultation nationale, et mettent le plus grand empressement à voter, lors des élections du 8 février 1871.]

NOTES ET NOUVELLES

LA COMMISSION DES DOCUMENTS RELATIFS A LA VIE ÉCONOMIQUE DE LA RÉVOLUTION.

En mars 1905, la *Revue* a consacré une note spéciale [1] à la « Commission chargée de rechercher et de publier les documents relatifs à la vie économique de la Révolution », à sa constitution et à ses premiers travaux. Deux ans se sont écoulés. Il peut être utile de revenir aujourd'hui sur l'œuvre de la Commission pendant cette période, d'exposer ce qu'elle a fait et d'indiquer brièvement ce qu'elle compte faire.

La Commission se composait, en mars 1905, de trente-neuf membres. Deux sont morts, MM. Glasson et B. Prost, et sept nouveaux membres ont été nommés. Ce sont : MM. Maurice Faure, sénateur ; J. Gautier, inspecteur général de l'Instruction publique, chef de cabinet du ministre de l'Instruction publique, des Beaux-arts et des Cultes; F. Gerbaux, sous-chef de la section moderne aux Archives nationales ; Henry Marcel, administrateur général de la Bibliothèque nationale; E. Réveillaud, député ; Ch. Schmidt, archiviste aux Archives nationales; A. Tuetey, chef de la section moderne aux Archives nationales. De plus, M. A. Charpentier a remplacé M. Bouton comme sous-chef du cinquième bureau de la direction de l'enseignement supérieur. A la Sous-Commission permanente, chargée d'expédier les affaires courantes et de préparer le travail, a été adjoint, en décembre 1906, M. Ch. Schmidt.

D'avril 1905 à décembre 1906, la Commission a tenu huit séances plénières. La Sous-Commission s'est réunie en moyenne tous les quinze jours, sauf pendant les mois de vacances. Les premières publications ont pu être engagées au mois de mai 1905, après le vote du budget de l'année courante. Le crédit alloué par le Parlement a été de 50.000 francs en 1905 ; il a été porté à 60.000 francs en 1906, et ce chiffre a été maintenu au budget de 1907.

Les comités départementaux institués en mars 1904 ont complété en 1905 leur

1. Cf. t. VI, p. 443 et suiv. — Depuis, la *Revue* a rendu compte, en leur temps, des séances plénières de la Commission (cf. t. VI, p. 510, 673 ; t. VII, p. 257, 340, 419, 729 ; t. VIII, p. 247). Le procès-verbal des mêmes séances a été publié dans *La Révolution française*, 1905, t. XLVIII, p. 378, 569; t. XLIX, p. 561 ; 1906, t. L, p. 93, 187, 383; t. LI, p. 92 ; 1907, t. LII, p. 190.

organisation [1], et ont recruté des correspondants. Jusqu'ici, un assez grand nombre de comités, un tiers environ, se sont montrés très actifs. Ils ont procédé à des enquêtes dans les archives locales, et ont élaboré des projets de publications, qu'ils ont soumis à la Commission centrale. Les publications départementales votées doivent être, autant que possible, exécutées sur place, sous la surveillance du commissaire responsable désigné par la Commission, mais par les soins du comité intéressé.

En deux ans, une cinquantaine de publications ont été proposées à la Commission. Vingt-trois d'entre elles ont été décidées et sont actuellement exécutées, en cours d'exécution, ou en préparation. En voici la liste, au 1er mai 1907. Les publications terminées sont : *Les Comités des droits féodaux et de législation et l'abolition du régime seigneurial (1789-1792)*, documents publiés par Ph. Sagnac et P. Caron (1 vol.) ; *Département de la Charente, Cahiers de doléances de la sénéchaussée d'Angoulême et du siège royal de Cognac pour les États généraux de 1789*, publiés par P. Boissonnade (1 vol.) ; *Département du Loiret, Cahiers de doléances du bailliage d'Orléans pour les États généraux de 1789*, publiés par C. Bloch (2 vol.) ; *Département du Rhône, Documents relatifs à la vente des biens nationaux*, publiés par S. Charléty (1 vol.). — Sont en cours : *Procès-verbaux des Comités d'agriculture et de commerce des Assemblées de la Révolution*, publiés par F. Gerbaux et Ch. Schmidt (1 vol. paru, le 2e à paraître en mai, le 3e et dernier en préparation) ; *Département des Bouches-du-Rhône, Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Marseille pour les États généraux de 1789*, publiés par J. Fournier (1 vol.) ; *Département de la Manche, Cahiers de doléances du bailliage de Cotentin (Coutances et secondaires) pour les États généraux de 1789*, publiés par E. Bridrey (1 vol. paru sur 2) ; *Département de la Marne, Cahiers de doléances du bailliage de Châlons-sur-Marne pour les Etats généraux de 1789*, publiés par G. Laurent (1 vol., les cahiers des bailliages de la Marne en formeront 4 en tout) [2] ; *Département de Meurthe-et-Moselle, Cahiers du bailliage de Vic*, publiés par Ch. Étienne (1 vol.) [3]. — Sont en préparation : *Le partage des communaux, Documents sur la préparation et l'application de la loi du 14 août 1792*, publiés par G. Bourgin (1 vol.) ; *Département de l'Aube, Cahiers de doléances des bailliages de Troyes, Bar-sur-Seine, Méry-sur-Seine, Nogent-sur-Seine, Rumilly-les-Vaudes, pour les Etats généraux de 1789*, publiés par J. Vernier (1 vol.) ; *Département du Gard, Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Nimes pour les États généraux de 1789*, publiés par M. Bligny-Bondurand (1 vol.) ; *Département de la Gironde, Documents relatifs à la vente des biens nationaux*, publiés par M. Marion, Benzacar

1. L'Administration tient à jour la liste de leurs membres et procède aux mutations et remplacements nécessaires. — Une vingtaine de Comités ont obtenu une subvention du Conseil général de leur département.

2. Le titre exact du volume paru est : *Département de la Marne.* 1re série : *Cahiers de doléances pour les États généraux de 1789*, publiés par Gustave Laurent. Tome premier : *Bailliage de Châlons-sur-Marne.*

3. Les cahiers de la région de l'Est formeront une série spéciale. Le titre complet du volume est : *Cahiers de doléances des bailliages des généralités de Metz et de Nancy pour les États généraux de 1789.* Première série : *Département de Meurthe-et-Moselle.* Tome premier : *Cahiers du bailliage de Vic*, publiés par Charles Étienne.

et Caudrillier (au moins 3 vol.); *Département des Hautes-Alpes, Réponses des paroisses de l'élection de Gap au questionnaire envoyé, le 28 février 1789, par la commission intermédiaire des États du Dauphiné*, publiées par l'abbé Guillaume (1 vol.); *Département de la Haute-Marne, Documents relatifs au commerce des céréales, de 1789 à l'an V, dans le district de Chaumont*, publiés par l'abbé Lorain (1 vol.); *Département d'Ille-et-Vilaine, Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Rennes pour les États généraux de 1789*, publiés par H. Sée et A. Lesort (1 vol.); *Département de Loir-et-Cher, Cahiers de doléances des bailliages de Blois et Romorantin pour les États généraux de 1789*, publiés par MM. Cauchie et Lesueur (2 vol.); *Département du Lot, Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Cahors pour les États généraux de 1789*, publiés par E. Fourastié (1 vol.); *Département de l'Orne, Documents d'ordre économique contenus dans les registres des délibérations des municipalités du district d'Alençon, de 1788 à l'an VIII*, publiés par F. Mourlot (1 vol.); *Départements de la Savoie et de la Haute-Savoie. Documents relatifs à l'abolition du régime seigneurial en Savoie avant et pendant la Révolution*, publiés par M. Bruchet (1 vol.); *Département de Seine-et-Oise, Docum ents relatifs au commerce des céréales, de 1788 à l'an V, dans le district de Versailles*, publiés par MM. Gatin et Defresne (1 vol.); *Département de Vaucluse, Documents relatifs à l'histoire de l'industrie de 1789 à l'an VIII*, publiés par H. Labande (1 vol.); *Département de l'Yonne, Cahiers de doléances du bailliage de Sens pour les États généraux de 1789*, publiés par Ch. Porée (1 vol.); *Département de l'Yonne, Documents relatifs à la vente des biens nationaux*, publiés par MM. Porée, Drot et Petit (2 vol. au moins). — Soit, au total, vingt-trois publications, devant former au moins trente-cinq volumes, dont neuf sont actuellement parus et huit à paraître dans le courant de 1907.

Outre ces volumes — qui ont en moyenne six à huit cents pages et qui forment une collection intitulée « Collection de documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution française », — la Commission publie depuis le début de 1906 un *Bulletin trimestriel*, destiné à donner « des circulaires et instructions générales et particulières, des documents inédits, des travaux originaux, des analyses de la correspondance et des communications des comités départementaux, etc. ». Trois numéros (1, 2 et 3 de 1906) ont paru. Le premier [1] contient, outre une chronique, la reproduction des circulaires (au nombre de six) émanées de la Commission centrale jusqu'à avril 1906, la liste des membres de la Commission et des comités départementaux. Le second et le troisième, publiés ensemble, sont consacrés à la question du commerce des céréales; on y trouve : une « Instruction sur la publication des documents relatifs au commerce des céréales »; des « Notes sur la législation et l'administration du commerce des céréales de 1788 à l'an V », un « Recueil des principaux textes législatifs et administratifs sur le commerce des céréales de 1788 à l'an V » ; une « Note sur les sources, aux Archives nationales, de l'histoire du commerce des céréales, de 1788 à l'an V ». L'impression du numéro 4 de 1906 est presque achevée ; les deux premiers numéros de 1907 paraîtront ensemble en juin ou juillet prochain [2].

1. Cf. la *Revue*, t. VII, p. 729.
2. A l'exemple de la Commission centrale, deux comités départementaux ont entrepris la

A côté de la grande collection et du Bulletin va se constituer une collection spéciale de recueil de textes, accompagnés d'instructions et de notes, qui seront autant d'instruments de travail ; le premier de ces recueils (formé par un tirage à part du Bulletin) concerne le commerce des céréales ; le second, qui est en préparation, traitera de la vente des biens nationaux [1].

La rédaction des instructions et circulaires, l'examen des propositions de publications, la surveillance des impressions ont nécessité et nécessitent un travail considérable. La matière à explorer est neuve ; il faut élucider de très graves questions peu ou mal connues, débrouiller une législation immense, toujours complexe, parfois inextricable, reconstituer la série des textes administratifs, des circulaires, souvent aussi importantes, sinon plus, que les lois elles-mêmes, créer des types de publication différents suivant la nature des documents édités, résoudre au jour le jour mille difficultés. La méthode ne peut être fixée que peu à peu, et des tâtonnements sont inévitables.

Pour les cahiers de paroisses, la Commission semble avoir du premier coup touché juste. Le cadre choisi pour les publications, celui du bailliage, est certainement le seul possible. Quant à la forme, elle paraît susceptible d'améliorations. Craignant à juste titre que les éditeurs ne se laissassent aller à lui donner des développements exagérés, la Commission avait recommandé que l'annotation fut très succincte : une publication récente, celle de M. Bridrey, tend à prouver que l'on peut concéder davantage, et qu'il y a moyen de tirer, d'une série *limitée* de documents généraux de contrôle, les éléments de notes critiques très précieuses.

Pour les biens nationaux, trouver la formule exacte était une tâche autrement épineuse. La publication de M. Charléty [2] a eu le très grand et très durable mérite, d'ouvrir la voie, et de fournir à la discussion un objet précis. Mais, par malheur, les archives départementales du Rhône étaient, en ce qui touche les biens nationaux, moins riches que celles de tel ou tel autre département ; d'autre part, dans le Rhône, département petit et urbain, la question des biens de première origine ne

---

publication d'un bulletin périodique. Le Comité de la Sarthe a fait paraître en 1906 les deux premiers numéros d'un *Bulletin du Comité départemental de la Sarthe pour la recherche et la publication des documents économiques de la Révolution française*, qui contiennent, outre une « chronique » détaillée de la Commission centrale et du Comité, des études de MM. J. L'Hermitte et J. Fleury et de M. H. Roquet sur les cahiers du bailliage de Mamers en 1789 et sur la vente des biens nationaux dans le district de Pontvallain, ainsi que le texte du cahier de Rahay (Sarthe), édité par M. L. Chambois. De son côté, le Comité de Seine-et-Oise vient de publier le premier fascicule d'un Bulletin intitulé : *Recherche et publication des documents relatifs à la vie économique de la Révolution, Comité départemental de Seine-et-Oise*. L'on y trouvera la liste des membres du Comité, les procès-verbaux de ses séances de 1904 à 1906, des extraits des circulaires de la Commission centrale, un rapport de M. Coüard sur les cahiers de paroisses des bailliages de Seine-et-Oise, un rapport de M. Gatin sur la question des subsistances dans le département de 1789 à 1795, des mémoires de M. Grave sur la contribution patriotique à Mantes en 1789 et sur le service des subsistances dans la même ville, en juillet et août 1789.

1. Les publications de la Commission sont en vente à la librairie Leroux, 28, rue Bonaparte, à Paris.

2. Cf. ci-dessus, p. 224 et suiv. ; 400 et suiv.

se posait pas dans toute son ampleur. Depuis un an, la Sous-Commission, saisie d'observations et de communications de divers comités départementaux, a remis la matière à l'étude ; elle est sur le point d'aboutir, et élabore des conclusions qu'elle soumettra à la Commission au cours de la prochaine séance plénière. On peut prévoir que le cadre territorial, par districts et par communes, qui permet de rendre beaucoup plus sensible la transmission de la propriété, sera substitué à l'ordre chronologique des ventes, et que les prochaines publications seront faites par districts et non plus par départements.

C'est également par districts que seront publiés les documents relatifs au commerce des céréales ; par districts encore que sera faite, sans doute, la publication des documents relatifs au maximum général. Pour l'agriculture et l'industrie, rien n'est encore décidé ; la Sous-Commission compte s'occuper de l'agriculture avant les vacances. Elle passera ensuite à l'industrie, en attendant qu'elle aborde les autres questions inscrites au programme de travail de la Commission, par exemple celle de la monnaie, des assignats, qui, à en juger par quelques études préliminaires, s'annonce comme une des plus délicates.

Cet exposé sommaire peut donner l'idée de l'œuvre accomplie et des obstacles qu'il faut encore surmonter. Avec de la persévérance, on en triomphera, et la Commission, forte du concours des comités départementaux, a l'espoir, désormais légitime, semble-t-il, de mener à bien la tâche qui lui a été confiée. Jamais pareille tentative n'avait été faite pour organiser en France le travail historique collectif : il est maintenant sûr qu'elle sera féconde, et il y a lieu de penser qu'elle vaudra à la fois par ses résultats et comme exemple.

P. CARON.

— Académie des sciences morales et politiques.

23 Mars : M. d'Haussonville commence la lecture d'un mémoire sur les projets de gouvernement du duc de Bourgogne.

6 Avril : M. Welschinger présente à l'Académie un travail de M. Jules Hansen, publiciste danois, sur l'ambassade du baron de Mohrenheim à Paris, de 1884 à 1898.

13 Avril : M. d'Haussonville termine la lecture de son mémoire sur les projets de gouvernement du duc de Bourgogne.

— Le Congrès des sociétés savantes de 1907 s'est tenu à Montpellier, du 2 au 6 avril. Nous relevons dans le compte rendu analytique des séances publié par le *Journal officiel* (nos des 5, 6, 7 et 9 avril) les communications suivantes, qui intéressent nos études :

SECTION D'HISTOIRE : *Abbé Arnaud d'Agnel*. Étude sur les possessions de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille dans le Bas-Languedoc. — *Allain*. La famille de Chesnel. — *P. d'Arbois de Jubainville*. Les registres des bureaux de contrôle de l'ancien régime. — *L. André*. Étude sur les manuscrits de la reine Christine de Suède, conservés à la bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier. — *Bazeille*. Les billets de confiance, de secours et patriotiques dans le département de l'Orne. — *J. Béranger*. La Société patriotique de Rouen (1791-1793). — *Bruguier-*

Roure. Étude sur un mémoire manuscrit relatif à Pont-Saint-Esprit (XVIIe siècle). — *Calmette*. Les plus anciennes thèses professorales conservées aux archives de la Faculté de médecine de Montpellier (1547). — *Cazalis de Maureillan*. Casimir Poitevin, vicomte de Maureillan, officier du génie (1772-1829). — *Abbé Chaillan*. Le commerce des draps, principalement en Languedoc [jusqu'à la Révolution]. — *Chaux*. Un diplôme de bachelier en médecine de 1496. — *Clouzot*. Histoire et météorologie. — *P. Coquelle*. La mission d'Alquier en Suède (1810-1811). — *P. Coquelle*. Une relation inédite de la reddition de Montpellier, en 1645. — *Channe A. Durand*. Les finances de la communauté de Saint-Laurent-des-Arbres, Gard [sous l'ancien régime]. — *De l'Estoile et Dessart*. Les origines des armées révolutionnaires et impériales, d'après les archives départementales de l'Ariège. — *R. Fage*. Un grand seigneur bibliophile, Henri de La Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne. — *G. Fleury*. L'organisation et le fonctionnement des administrations municipales de canton dans l'ancien district de Mamers. — *Forestié*. La presse périodique dans le Lot à la fin du XVIIIe siècle. — *P. Gachon*. Modes de représentation et de députation aux États de Languedoc du XVIe siècle à la fin du XVIIe. — *Granier*. La Société populaire de Marsillargues (Hérault). — *Mlle L. Guiraud*. Le procès de Guillaume Pellicier, évêque de Montpellier. — *H. Hauser*. Étude critique sur la « Cronique du roy François Ier (1515-1542) ». — *Mlle Houchart d'Entremont*. Les feux de joie populaires, civils et militaires, dans le midi de la France aux XVIIe et XVIIIe siècles. — *E. Huet*. Une paroisse de Sologne [Sennely] au XVIIe siècle. — *J.-B. Lavialle*. L'épuration de l'armée sous la Restauration. — *Dr Leblond*. Étude sur trois collections relatives à l'histoire de la région de l'Oise. — *Channe Pottier*. Étude sur une série de thèses professorales, du XVIIe et du XVIIIe siècle. — *E. Poupé*. Le Comité de surveillance de La Roquebrussanne (Var), 1793-an III. — *Railhac*. Recherches biographique sur l'abbé Raynal. — *Roque-Ferrier*. De l'impression des procès-verbaux des États du Languedoc. — *V. Teissère*. Le mouvement fédéraliste à Trets (Bouches-du-Rhône). — *Dr A. Vast*. Mémoires sur les sources de l'histoire de l'affaire de Varennes (1791). — *Vialles*. Çambacérès.

Section des sciences économiques et sociales : *J. Adher*. Histoire de l'école centrale de Toulouse, de 1796 à l'an XII. — *J. Benzacar*. Enquête sur la Banque royale de Law dans l'élection de Bordeaux. — *Abbé L. Blazy*. Notes sur les collèges de l'ancien archidiocèse d'Arles à la veille de la Révolution. — *Bligny-Bondurand*. Les cahiers de la sénéchaussée de Nîmes en 1789. — *P. Boyé*. Les eaux et forêts en Lorraine au XVIIIe siècle. — *J. Chavanon*. Une grève d'avocats sous Henri IV. — *E. Deville*. La crise monétaire au XVIIIe siècle. Les cloches à la Monnaie [sous la Révolution]. — *F. Frandon*. Le collège d'Uzès, 1566-1793, 1803-1903. — *P. Moulin*. La vente des biens nationaux à Aubagne (Bouches-du-Rhône).

Section d'archéologie : *J. Gauthier*. L'architecture privée à Montpellier (XVIe-XVIIIe siècles). — *J. Poux*. La cité de Carcassonne au temps des guerres de religion et de la Ligue.

Section de géographie historique et descriptive : *E. Belloc*. L'extension de l'ancien glacier de la Garonne. — *H. de Coincy*. Histoire de la carte générale des

dunes du département des Landes, de 1810 à 1855. — *H. Cordier*. Le consulat de France à Canton au XVIIIe siècle. — *J. Fournier*. Différends entre le Languedoc, et la Provence au sujet de la propriété du cours du Rhône. — *E. Labadie*. Catalogue historique et descriptif des vues et plans généraux de la ville de Bordeaux. — *Malavialle*. Notice sur un portulan du XVIe siècle de la bibliothèque de l'Université de Montpellier. — *A. Pawlowski*. Étude historique sur le Talmondais vendéen, de la Tranche aux Sables d'Olonne. — *A. Pawlowski*. Étude historique sur le port de La Rochelle. — *Rampal*. Le voyage du médecin naturaliste Peysonnel en Barbarie (1724-1725). — *Saint-Yves*. Notes sur la campagne de d'Estrée aux Antilles et sur l'histoire de l'Inde française. — *A. Vacher*. Étude sur une carte du Berry, par Jean Jolivet (1545). — *Veuclin*. Note sur le voyageur normand Lallée-Dorbeville [XVIIIe siècle].

La séance solennelle de clôture a été tenue le 6 avril, sous la présidence de M. Dujardin-Beaumetz. Les discours d'usage ont été prononcés par MM. Darboux, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, et Vigié, doyen de la Faculté de droit de Montpellier.

— La Société d'histoire moderne s'est réunie en assemblée générale le 7 avril dernier. Elle a procédé tout d'abord à l'élection de son bureau, qui est ainsi composé pour l'année 1907-1908 : MM. Émile Bourgeois, président ; Ph. Sagnac, vice-président ; Ch. Schmidt, secrétaire général ; G. Bourgin, secrétaire ; C. Bloch, trésorier. Ensuite deux communications ont été faites. M. A. Mathiez a développé une critique de l'ouvrage récent du P. Lecanuet sur *L'Eglise de France sous la troisième République*. M. C. Bloch a présenté diverses observations sur la précédente communication de M. J. Letaconnoux, relative à la question des subsistances et au commerce des grains en France au XVIIIe siècle (reproduite ici-même, ci-dessus, p. 409 et suiv.). M. Bloch a signalé l'importance, pour la question, des archives du Ministère de la guerre ; il a insisté sur la nécessité d'étudier à fond les approvisionnements officiels et les entreprises gouvernementales, les émeutes pour le fait des subsistances, les causes de l'échec de la politique libérale de Turgot ; il a marqué en terminant les analogies frappantes de l'Ancien régime et de la Révolution en ce qui concerne le commerce des céréales.

— Par arrêté du ministre de l'Instruction publique du 14 février 1907, M. A. Aulard, professeur à l'Université de Paris, a été nommé président de la Commission supérieure des Archives nationales, départementales, communales et hospitalières, en remplacement de M. Albert Sorel, décédé. Cette Commission se trouve ainsi composée : MM. Aulard, C. Bayet, E. Berger, C. Bloch, A. de Boislisle, E. Bourgeois, Bruman, Charmes, Chevreux, E. Dejean, L. Delisle, P. Lacombe, Ch.-V. Langlois, L. Liard, Aal de Maigret, P. Meyer, G. Monod, D. Neuville, G. Picot, Sémichon, G. Servois, Tranchant ; les secrétaires sont MM. P. Guérin et Welvert. Dans sa séance du 19 mars dernier, elle a nommé une délégation de trois membres, sorte de sous-commission permanente dont la création avait été prévue par le décret organique de 1897 ; les trois membres désignés sont MM. de Boislisle, G. Monod et Servois, auxquels se joindront MM. Bloch et Chevreux, inspec-

teurs généraux des bibliothèques et des archives, et le président de la Commission. La Commission a ensuite entendu lecture de plusieurs notes sur les inventaires en cours aux Archives nationales : notes de M. G. Daumet sur la série F19 (Cultes), de M. P. Marichal sur les versements récents du ministère de l'Intérieur, de MM. P. Le Cacheux et G. Bourgin sur les archives anciennes et modernes de la marine. Ces notes ont été reproduites par *La Révolution française*, dans son numéro du 14 avril 1907.

— A l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, séance du 26 avril, M. Albert Mauger a communiqué un travail intitulé : Simples notes sur l'organisation des secours publics à Paris, dans lequel il étudie l'histoire de l'assistance publique depuis le moyen âge, en insistant plus particulièrement sur l'œuvre de la Révolution et surtout sur l'action exercée de 1801 à 1850 par le Conseil général des hospices, pour l'amélioration des hôpitaux et les progrès de l'enseignement médical.

— Dans la séance du 20 avril de l'Académie des Beaux-Arts, M. André Allar a lu une notice sur la vie et les œuvres de Eugène Guillaume, son prédécesseur dans la section de sculpture.

— Les *Atti del Congresso internazionale di scienze storiche*, dans le volume Ier, qui vient de paraître, et qui termine la volumineuse publication en douze volumes des communications faites à Rome en 1903, annoncent que le prochain Congrès international des sciences historiques, qui aurait dû avoir lieu à Berlin à la fin de septembre 1906, se tiendra seulement en 1908, du 6 au 12 août. Le comité directeur pour la préparation du congrès se compose ainsi : MM. Reinhold Koser, directeur général des Archives de l'État prussien ; Édouard Meyer et von Wilamowitz-Moellendorf, professeurs à l'Université de Berlin ; Erich Caspar, docent ; Léopold Koppel, conseiller intime du Commerce, trésorier. Le Congrès sera divisé en sections : I. Histoire de l'Orient ; II. Histoire de la Grèce et de Rome ; III. Histoire politique du moyen âge et des temps modernes ; IV. Histoire de la civilisation et de la culture du moyen-âge et des temps modernes, V. Histoire du droit et histoire économique ; VI. Histoire religieuse ; VII. Histoire de l'Art ; VIII. Sciences historiques auxiliaires (Archives et Bibliothèques, Chronologie, Épigraphie, Généalogie, Géographie historique, Héraldique, Numismatique, Paléographie, Sphragistique). Les sections pourront se subdiviser, transitoirement ou pour toute la durée du Congrès, en sous-sections. Il n'y aura pas de section spéciale pour l'histoire des sciences : celle-ci prendra place dans la section IV ou dans la section II (Antiquité). Les invitations seront envoyées au cours de l'année 1907. — Nous souhaitons que les sections II et IV se dédoublent. Il aurait bien mieux valu mettre ensemble tout ce qui concerne l'histoire moderne : histoire politique et histoire de la civilisation. Mais cette erreur (car nous n'hésitons pas à y voir une erreur grave, comme dans l'organisation du Congrès de Rome de 1903), pourra se réparer en partie par la subdivision des sections. Le classement sera-t-il facile ? Pourra-t-on sans hésitation placer ceci dans l'histoire politique, cela dans l'histoire

de la civilisation, cela encore dans l'histoire religieuse ou dans l'histoire économique ? Par exemple, une étude sur la constitution civile du clergé pendant la Révolution pourrait être placée aussi bien dans l'histoire politique que dans l'histoire religieuse ; elle touche aussi à l'histoire économique. Une grande section d'histoire moderne depuis la Renaissance, où auraient pris place toutes les communications d'ordre général (politique, social et économique, religieux), s'imposait, selon nous. On y aurait vu la vie d'un pays, d'une époque. On aurait réuni ce qui va ensemble. Au lieu de cela, on le sépare en compartiments étanches, et on s'écarte de la synthèse. Quoi qu'il en soit, il faut espérer que ce Congrès de Berlin aura le même succès que celui de Rome en 1903, et donnera lieu à des discussions intéressantes. Souhaitons que les communications ne soient pas trop spéciales et qu'on ne nous apporte pas de simples fragments de livres ou des articles de revue, comme c'est trop souvent le cas. — Ph. S.

— Depuis plusieurs mois fonctionne au Ministère de la Guerre un Comité technique des archives qui, sous la présidence du sous-chef d'État-Major de l'armée, M. le général Zimmer, comprend, outre le chef de la Section historique, M. le commandant Desbrière, les représentants des divers services intéressés (artillerie, génie, contentieux, etc.), et un délégué du Ministre de l'instruction publique, M. Camille Bloch, inspecteur général des Archives. Ce Comité a proposé au Ministre de la guerre, qui vient de les approuver, d'excellentes mesures propres à faciliter le travail des historiens, mesures dont nous reproduisons l'exposé sommaire, paru dans *La France militaire* du 26 février 1907.

« Saisi des desiderata de la Commission extraparlementaire des archives instituée au Ministère de l'instruction publique, le Ministre de la guerre vient de compléter par de nouvelles dispositions les règles concernant la communication, aux chercheurs et aux historiens, des documents antérieurs à 1848 intéressant l'histoire et déposés dans les diverses archives militaires, soit à Paris, soit en province.

A l'administration centrale, un grand nombre de documents du plus haut intérêt, qui étaient jusqu'alors dispersés dans les divers services, vont être versés à la Section historique de l'État-Major de l'armée, où ils pourront être consultés dans les formes ordinaires.

De plus, il a été établi un inventaire des archives des sections techniques de l'Artillerie et du Génie ; les personnes désireuses d'en prendre connaissance et de consulter les archives dont il s'agit y seront admises en faisant passer leur demande d'autorisation par l'intermédiaire du général sous-chef d'état-major de l'armée.

La Section historique de l'État-Major de l'armée mettra également à la disposition des mêmes personnes les inventaires des archives des corps d'armée et gouvernements militaires, qui contiennent de nombreux documents de la plus haute valeur. Copie de ces inventaires sera, d'ailleurs, déposée aux archives départementales, et la communication des pièces sera autorisée par les généraux commandant les corps d'armée.

On pourra enfin consulter à la Section historique de l'État-Major de l'armée les catalogues des affaires de la justice militaire terminées, antérieures à 1814. Cer-

taines de ces affaires présentent un réel intérêt historique, et les généraux commandant les corps d'armée pourront en autoriser la communication, sous réserve des précautions nécessaires pour sauvegarder les intérêts des familles ».

— L'histoire littéraire et l'histoire de l'art moderne tendent visiblement depuis plusieurs années à se constituer en spécialités caractérisées et se suffisant à elles-mêmes. Dans le domaine de l'histoire de l'art, les historiens de la musique se sont à leur tour organisés en un groupement autonome. En 1899 a été fondée la Société internationale de musique (S.I.M.), dont le siège central est à Leipzig, qui compte actuellement plus de huit cents membres et qui publie un bulletin mensuel, un recueil trimestriel et des fascicules annexes. La Société internationale de musique a des sections nationales ; il en existe dès à présent dans la plupart des pays d'Europe. La section de Paris, qui comprend près de quatre-vingts membres, tient des séances mensuelles et fait des publications : des volumes séparés du format in-4, et un bulletin intitulé : *Mercure musical et Bulletin français de la S. I. M., Société internationale de musique (Section de Paris)*, qui en est à sa troisième année. Une large place y est faite aux études historiques. Dans le numéro de février, nous relevons un article de M. J.-G. Prudhomme sur « Félicien David et les Saint-Simoniens », d'après des documents de la bibliothèque de l'Arsenal, et, de M. J. Ecorcheville, sous le titre : « La musique dans les Sociétés savantes de France », un utile dépouillement des travaux concernant l'histoire de la musique indiqués dans les quatre premiers volumes de la *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes*, de M. de Lasteyrie.

— Dans les numéros d'août et octobre 1906 de la *Revue de Synthèse historique*, M. Georges Ascoli a publié un intéressant « Essai sur l'histoire des idées féministes en France, du XVIe siècle à la Révolution », suivi d'une abondante bibliographie du sujet. — La même Revue a donné (no d'octobre) le texte d'une conférence de M. Camille Jullian sur « Augustin Thierry et le mouvement historique sous la Restauration » ; l'on y trouvera, après quelques considérations sur le développement remarquable des études historiques en France, de 1815 à 1830, une analyse de la méthode d'A. Thierry, « libérale, laïque, romantique ». Enfin, dans le numéro de décembre a paru un article — déjà signalé ci-dessus, p. 481 — de M. Ph. Sagnac sur « La Révolution et l'ancien régime » (reproduction d'une leçon d'introduction à un cours public sur la Révolution, fait à l'Université de Lille), et une utile revue générale de M. Georges Weill sur « Les idées politiques en France au XIXe siècle ».

— Quiconque s'intéresse à la question de « Taine historien » doit lire le volume que M. Paul Lacombe vient de publier sur *La psychologie des individus et des sociétés chez Taine historien des littératures. Étude critique* (Paris, Alcan, 1906, in-8, II-375 p.). M. P. L. reprend une à une les thèses fameuses de la race, du milieu, du moment, et, avec infiniment de bon sens, en opposant toujours le fait, ou l'idée claire, à la formule séduisante, mais vide, ou à l'affirmation sans fondement, il montre quel rôle ont joué, dans la rédaction de l'« Histoire de la littérature anglaise »,

t'imagination pure et la manie des catégories. M. L. n'est d'ailleurs pas un détracteur de Taine, dont il admire beaucoup la puissance de pensée et les talents d'écrivain ; mais il estime que ses idées sont dépassées, et qu'il serait absurde de le nier. « Une vénération systématique, une reconnaissance aveugle pour leurs services feraient de ces mêmes hommes, qui furent les vaillants serviteurs de la science pendant leur vie, des obstacles à la science après leur mort. Toute leur existence a d'avance protesté contre cette manière d'être honorés » (p. II). L'on trouvera à la fin du volume d'intéressantes « propositions relatives à une méthode différente de celle de Taine ».

— M. Gaston LAVALLEY a réuni sept « études historiques et littéraires » dans un petit volume, qu'il nous présente sous le titre de la première : *Le grand Carnot chansonnier* (Paris, Picard ; Caen, Jouan, s. d. ; in-8, 232 p.). Il nous montre que « l'illustre homme de guerre ne répugnait pas à recueillir, comme chansonnier, la menue monnaie de la gloire qu'il avait acquise avec de plus puissantes facultés », et il cite quelques jolies poésies de l'organisateur de la victoire. *Un sauveteur de monuments en 1793*, c'est Lambert Le Forestier, membre du directoire du district de Bayeux, qui empêcha la célèbre *tapisserie de la reine Mathilde* de servir de toile d'emballage pour couvrir un fourgon contenant les bagages des volontaires qui partaient pour le camp de Meaux, qui empêcha également, par une ingénieuse et amusante comédie, la destruction de la cathédrale de Bayeux. Dans *le meurtre du baron d'Aché en 1809*, M. L. nous montre l'agent royaliste victime d'un guet-apens tendu par Mme de Vaubadon, à l'instigation de Fouché, et remonte aux causes pour lesquelles celui-ci « regarda comme une nécessité politique la suppression d'un ennemi qu'il importait de faire disparaître sans bruit ». Ces études, ainsi que les quatre dernières, ne sont pas de « l'histoire anecdotique », qui s'attache à de menus faits sans utilité pour l'histoire générale ; les épisodes qu'étudie M. L. sont instructifs ; ils servent à nous faire mieux connaître la physionomie de certains hommes ou de certaines époques ; ils sont de plus agréablement présentés : on les lit avec intérêt et profit. — P.-R. M.

— J. DELBREL. *Séminaristes martyrs ou confesseurs de la foi pendant la Révolution française*. Toulouse, Imprimerie du recrutement sacerdotal, 1906, in-12, XXVIII-78 p. — Cette brochure d'actualité est un appel à l'action directe et une excitation au martyre. L'auteur, qui signe J. Delbrel, *prêtre*, et qui fut Jésuite, si mes souvenirs sont exacts, n'a que mépris pour cette partie du clergé français qui rêva un moment d'une conciliation entre l'Église et la République. Il est de ceux qui croient que le catholicisme ne peut être régénéré que dans le sang des persécutions.

Pour arrêter les défections qui se produisent tous les jours parmi les élèves des séminaires, la fréquente et quotidienne communion, ordonnée par le décret du pape du 20 décembre 1905, ne suffit plus, paraît-il. Le nombre est de plus en plus grand des jeunes lévites qui renoncent à la soutane pour la blouse du garçon épicier ou le veston du commis expéditionnaire. M. D. s'est avisé d'un autre remède non moins efficace. Des gros volumes que Guillon et Carron publièrent en 1820 et 1821 sur les martyrs et les confesseurs de la foi pendant la Révolution, il a extrait

les notices concernant les séminaristes. Il y en a 29, 19 de martyrs, 10 de confesseurs. (Les martyrs sont ceux qui ont trouvé la mort, les confesseurs ceux qui n'ont connu que la déportation ou la prison). Ces notices seront lues et commentées aux séminaristes. On les proposera à leur admiration et à leur exemple ; ils auront à en tirer d'abord des sujets de composition littéraire et historique (?), ensuite des modèles de conduite. Ainsi M. D. espère raffermir leurs vocations chancelantes et faire germer à nouveau la graine des martyrs. — A. Mz.

— Philippe GONNARD. *Lettre du comte et de la comtesse de Montholon (1819-1821)*, publiées avec une introduction et des notes. Paris, Picard et fils, 1906, in-8, 84 p. — Ces lettres, présentées à l'Université de Paris comme thèse complémentaire de doctorat ès-lettres (cf. ci-dessus, p. 394), sont extraites, pour la plupart, d'un manuscrit de la Bibliothèque nationale, fait des copies qu'Hudson Lowe faisait prendre de la correspondance des hôtes de Longwood ; quelques-unes avaient déjà été publiées par le comte Fleury. L'intérêt en est médiocre. Montholon vivait à Sainte-Hélène dans l'intimité de l'Empereur, tandis que les Bertrand se tenaient à l'écart. Sa femme rentra en Europe pour des raisons de santé : Montholon lui donne les nouvelles de son séjour pendant les derniers temps de la vie de l'Empereur. Il y dit son ennui croissant sur « le sol maudit de Longwood » (p. 30), son impatience d'y être remplacé pour pouvoir rejoindre sa femme, car le séjour à Longwood prend dans ces lettres le caractère d'un service commandé, et non pas du tout d'une manifestation de dévouement à l'égard de Napoléon ; la comtesse chercha partout des remplaçants ; elle ne trouva personne, à grand peine deux cuisinières ; le cardinal Fesch, la mère de l'Empereur et sa sœur Pauline ne mettaient aucun zèle à envoyer au prisonnier de la compagnie ; ils affectaient de penser que Napoléon pouvait bien n'être plus à Sainte-Hélène : c'est un trait à ajouter au portrait de ces personnages. — Cependant il n'est question en ces lettres que de sujets assez mesquins, de livres à envoyer pour occuper les loisirs de l'Empereur, de la mort de la petite Joséphine de Montholon, de quelques mariages de domestiques de Longwood ; il y a à la fin quelques détails assez curieux sur la dernière maladie de l'Empereur, si l'on admet que rien de ce qui touche à la vie et à la mort d'un grand homme ne doit être étranger aux préoccupations de l'histoire.

En somme, selon M. G. lui-même, ces lettres n'ont qu'un intérêt « de second plan », « ne constituent pas un document de premier ordre » (p. 12, 15). — J.-E. D.

— A. GRIMAL. *Cent ans de la vie d'un Collège, 1806-1906. Essai historique sur le collège de Lure.* Appendice : *Mes souvenirs de guerre (Le collège de Lure pendant la guerre de 1870-71)*, par Georges COLOMB. Belfort, Eug. Devillers, 1906, in-8, 253 p. (pièces et notes justificatives, 7 planches et 1 plan). — Après avoir, dans un Avant-Propos, tracé une inutile et superficielle « Notice sur la ville de Lure », M. G. consacre les courtes pages de son Introduction (pp. 11-24) à l'école secondaire de Lure avant la Révolution. Celle-ci apparaît dès le XVIe siècle ; mais, de l' « école de belles-lettres », fondée par l'abbé J. R. Stoer en 1569, nous ne

savons rien avant 1720, les archives de l'abbaye et de la ville de Lure n'ayant rien appris à M. G. sur son fonctionnement pendant cette période. A partir de 1720, nous ne sommes encore qu'imparfaitement renseignés sur cette école ; les rares documents recueillis par M. G. se bornent à différents contrats passés entre le Magistrat luron et les régents, et à quelques délibérations municipales : augmentation progressive des gages du régent, qui passent de 40 livres en 1720, à 200 en 1782, reconnaissance au Chapitre par le Magistrat du droit de nommer le régent, relâchement dans la tenue de l'école à la veille de la Révolution et destitution à la fin de 1791 du régent hostile aux principes constitutionnels, telles sont les seules données précises qu'on en peut tirer.

L'histoire du collège au XIXe siècle, copieusement décrite, ne diffère point dans l'ensemble de celle des établissements similaires. Bien que la municipalité l'ait demandé dès 1802, que le gouvernement l'ait accordé en 1804, le collège n'ouvre ses portes qu'en novembre 1806 ; trois professeurs, quatre à partir de 1812, y enseignent les lettres et les mathématiques à une cinquantaine d'élèves, auxquels, en 1813, le bureau d'administration impose l'externat surveillé. En février 1814, il est transformé en ambulance ; ses cours ne reprennent en novembre que pour être à nouveau suspendus l'année suivante. Sous la Restauration, il conserve le programme scolaire de 1806 et perd peu à peu ses élèves ; en 1839, après avoir été aménagé dans un nouveau local et doté d'un cinquième professeur, il se voit annexer une école primaire supérieure. Si entre 1842, date où il réunit soixante et un élèves, quatre-vingt dix-neuf en comptant ceux de l'école primaire supérieure, et 1850, il se maintient péniblement, il ne cesse de prospérer sous le second Empire. Malgré la guerre franco-allemande, malgré l'occupation partielle de ses locaux par les troupes françaises ou ennemies, malgré le départ de la plupart des pensionnaires, il n'interrompt point ses cours et se repeuple dès la fin de juillet 1871. Dès lors, à part la création d'une chaire d'histoire en 1876, à part le projet, formé et presque aussitôt abandonné en 1877, de le transformer en école professionnelle, aucun fait de son histoire ne mérite d'être cité.

La documentation de M. G. manque parfois un peu d'étendue, sa méthode [1], sa critique [2] et son goût [3] de sûreté, mais son livre est exempt de graves défauts ; c'est une honnête monographie, bien qu'un peu terne, comme le petit collège auquel elle est consacrée. — J. L.

---

1. M. G. aime trop à faire « quelques incursions dans l'histoire plus générale de la ville » (cf. les digressions sur la ville de Lure, p. 44-50 ; sur l'occupation ennemie en 1814, 1815 et 1870, p. 5-10, 44-50, 130 sqq. ; sur le passage du comte d'Artois en 1814, p. 52-53 ; sur le clos des Capucins, p. 67-68).

2. Rien ne l'autorise à déclarer (p. 22) que les reproches adressés au régent en 1790 étaient en partie dictés par la haine politique. — Le 4 thermidor an X correspond au 23 juillet 1802 et non, comme il l'écrit p. 25, au 24 juillet.

3. P. 32, il compare un maire, qui meurt avant l'ouverture du nouveau collège, à « Moïse en vue de la Terre promise », p. 145, il parle d'un projet « qui revenait sur l'eau après plus de vingt-cinq ans d'immersion » ; p. 48 et 55, Napoléon est tour à tour « l'ogre corse » et le « lion abattu. »

— On trouvera peu de renseignements sur l'histoire même de la Commune dans les *Mémoires d'un communard, Des barricades au bagne*, de Jean ALLEMANE (Paris, Allemane, s. d. [1906], in-12, 527 p.). Écrit uniquement d'après ses souvenirs, dans un style lâche, facilement pleurard et plein d'invectives inutiles, de digressions oiseuses, le gros volume de M. A. nous le révèle comme ayant passé par la Commune sans la bien comprendre, quoiqu'il s'attribue un certain nombre de plans, d'idées, de trames, à la non-réalisation desquels il attribue en partie l'échec final du mouvement. Du livre Ier, consacré exclusivement à la Commune, on ne retiendra que quelques renseignements sur la vie municipale du Ve arrondissement, où il jouait un rôle comme président du Comité de légion, sur la guerre des rues autour du Panthéon, pendant la semaine sanglante (p. 117, mort de Piazza), sur les procédés de l'espionnage versaillais (p. 70). Le livre II est consacré à sa vie de prisonnier à Versailles, de bagnard à Toulon, le livre III à ses huit ans et demi de bagne à la Nouvelle-Calédonie : c'est le récit assez dramatique, mais contestable sur bien des points, dépourvu de toute chronologie, de toutes les misères du régime des forçats, auquel il fut soumis jusqu'au 10 juin 1879, tandis que son frère vivait à la presqu'île Ducos. Ses protestations contre les mœurs brutales de la chiourme bagnarde, sans effet sur les individus qu'il désignait, lui valut de déposer devant la commission d'enquête sur le régime pénitenciaire de 1880. Ce livre est certainement un livre de bonne foi, mais la bonne foi n'exclut pas la gasconnade, et la gasconnade paraît parfumer les souvenirs de M. Allemane. — G. B.

— Émile BOUCHET et Dr G. DURIAU. *1870-1871. L'année terrible à Dunkerque.* Dunkerque, Société dunkerquoise, [1906], in-8, 535 p. — Trente-cinq ans se sont écoulés depuis l'« année terrible » : les contemporains oublient ; les jeunes ignorent. Pour les uns et les autres, MM. Bouchet et Duriau ont voulu retracer les événements qui se sont passés à Dunkerque et ceux auxquels des Dunkerquois ont pris part, pendant la guerre franco-allemande et la Commune.

Ce n'est pas une histoire à proprement parler. Certes les auteurs sont au courant des travaux généraux sur la guerre et des études relatives à la défense dans le nord ; ils utilisent des documents de l'époque, surtout les journaux ; mais ce sont les récits des contemporains et principalement leurs souvenirs personnels qui forment la base de leur œuvre. MM. B. et D. nous donnent, pour ainsi dire, fondus ensemble, leurs propres *Mémoires* et ceux des Dunkerquois de 1870.

C'est ce caractère de document contemporain, bien que rédigé longtemps après les événements, qui fait le principal mérite de ce livre : il est tout à fait vivant. On assiste aux scènes d'enthousiasme de la population, lors de la déclaration de guerre et du départ du 98e de ligne pour la frontière. On voit les habitants stupéfiés d'abord, abattus ensuite à l'annonce des premiers revers, pleins d'espoir à la première bonne nouvelle, vivant dans un état d'énervement continuel. Puis c'est, malgré un élan véritable de patriotisme et beaucoup de bonnes intentions, le spectacle navrant du désarroi et de l'anarchie. Des convois de blessés arrivent de Lille, mais rien n'est prêt pour les recevoir. On désire mettre la ville à l'abri des

coups de main, mais les mesures prises sont absurdes. La garde nationale est incapable de rendre un service quelconque. Il en est de même de la mobile, au début du moins. Plus tard elle montra, au contraire, beaucoup de bonne volonté et même de courage devant l'ennemi. Les auteurs ont exposé en détail le rôle joué à l'armée du Nord par les enfants de Dunkerque.

Ils racontent trop sobrement à notre gré les luttes politiques de l'époque, mais ont raison de mettre en relief l'importance acquise par le port, au moment de la guerre. Il sert alors de base de ravitaillement à l'escadre de l'amiral Bouët, qui opère dans la Baltique ; il reçoit les approvisionnements qui viennent de l'étranger pour le centre de la France ; on y embarque le 22e corps de l'armée du Nord destiné à opérer en Normandie. L'attention publique est dès lors attirée sur le port : on songera bientôt à l'agrandir et à l'aménager.

Ces souvenirs constituent en somme un livre sincère et exact, où la physionomie de la ville et l'état d'esprit des habitants sont parfaitement décrits. La lecture en est attachante, même pour ceux qui ne connaissent pas Dunkerque. Par contre l'absence de tables et de divisions en rend la consultation malaisée. — A. de St-L.

— Lieutenants Dessat et de l'Estoile. *Origines des armées révolutionnaires et impériales, 1789-1815, d'après les archives départementales de l'Ariège.* Préface d'Émile Darnaud. Paris, Imp. Denis, 1906, in-12, xii-188 p. (carte). — Ce titre est peu exact. Il s'agit plutôt du recrutement. Les premiers chapitres, relatifs à la Révolution, sont assez sommaires et n'apprennent pas grand'chose de nouveau. Les chapitres relatifs à l'Empire sont beaucoup plus intéressants. Les auteurs étudient les levées faites dans le département, et ils en donnent les chiffres précis. Ils arrivent ainsi à établir que le chiffre total des hommes fournis par l'Ariège aux armées impériales a été de 12.000, dont 6.000 ont survécu, chiffres considérables relativement à la superficie et à la population du département ; ils donnent enfin des renseignements précieux sur des institutions peu connues, vélites de la Garde, gendarmes d'ordonnance, pupilles de la Garde, flanqueurs de la Garde, bataillons de Chasseurs de montagne; mais leur livre est écrit dans un but apologétique, ainsi que l'indique la préface du capitaine Darnaud intitulée « Vive l'Armée ! », et cela les a amenés à ne pas insister suffisamment sur la question des réfractaires et déserteurs, qui ont été particulièrement nombreux dans cette région, ainsi qu'en témoignent de nombreux documents des archives départementales ; ce sont là des indices de l'exaspération produite par les levées incessantes, et on pouvait certainement en tirer des conclusions importantes sur l'état des esprits dans les populations des campagnes à l'égard du premier Empire. Enfin ce travail décèle une certaine inexpérience de la méthode historique : références mal indiquées, pièces justificatives de valeur inégale, carte assez confuse où le massif du Carlitte est figuré par une énorme araignée, etc. — F. G.

— E. Gossart. *Espagnols et Flamands au XVIe siècle. La domination espagnole dans les Pays-Bas à la fin du règne de Philippe II.* Bruxelles, Lamertin, 1906, in-8, viii-303 p. — Ce volume est la seconde partie de l'ouvrage consacré par M. Gos-

sart aux rapports des Espagnols et des Flamands au XVIe siècle. Dans la première, il avait étudié l'établissement du régime espagnol dans les Pays-Bas et les débuts de l'insurrection, le gouvernement par la terreur du duc d'Albe. Les tentatives de conciliation de Requesens, l'administration de don Juan et d'Alexandre Farnèse, le régime des archiducs, c'est-à-dire l'histoire des Pays-Bas depuis 1573 jusqu'au début du XVIIe siècle, voilà ce qu'il vient maintenant d'exposer.

Dans ce nouveau travail, on retrouve, dominant tout le livre et lui donnant son unité, l'idée que la possession des Pays-Bas est indispensable à Philippe II pour qu'il puisse réaliser son rêve d'hégémonie universelle et de domination catholique : de là les efforts désespérés du roi d'Espagne pour conserver les pays flamands, par tous les moyens, surtout par la terreur, et pour les recouvrer lorsqu'il est sur le point de les perdre, sinon dans leur totalité, à tout le moins les provinces du nord : les pourparlers et les feintes concessions avec Requesens, les négociations et de nouveau le recours à la force avec don Juan, puis, pendant le gouvernement de Farnèse, la force toujours et en même temps l'assassinat de Guillaume le Taciturne, puis l'invincible Armada contre l'Angleterre, l'intervention en France lors de la Ligue. C'est en effet l'un des mérites de M. Gossart d'avoir montré, avec preuves à l'appui, le lien par lequel l'expédition contre l'Angleterre en 1588 et les alliances avec les ligueurs de France se rattachent aux affaires des Pays-Bas : écraser l'Angleterre, mettre la main sur la France sont dans la pensée de Philippe II un moyen de ressaisir les Pays-Bas. C'est dire l'intérêt que présente cet ouvrage non seulement pour l'histoire générale, mais plus spécialement pour l'histoire de France. A noter encore les quelques documents (correspondances du roi d'Espagne et d'Alexandre Farnèse) reproduits dans l'appendice A et relatifs à l'intervention de Philippe II dans les affaires de France. Ce second et dernier volume se lit avec le même agrément que le précédent (Cf. la *Revue*, t. VI, p. 685), et le dernier chapitre, *Philippe II souverain des Pays-Bas*, en même temps qu'il résume les idées générales de l'auteur sur le sujet, renferme un excellent portrait du successeur de Charles-Quint, à la fois despote impitoyable dans son rôle public, et doux et affectueux avec les siens, un souverain qui fut aussi un homme et non uniquement le monstre sanguinaire que l'on se figure généralement. — V.-L. B.

— Paul Heuré. *La vérité sur Sens en 1814-1815*. Avant-propos de M. Lucien Cornet. Sens, chez l'auteur, in-12, 1906 ; 128 p. (3 gr.). — En 1814, à deux reprises, les 10 et 11 février et du 3 au 9 avril, Sens, défendue par le Gal Allix, fut assiégée, prise et pillée par l'armée wurtembergeoise. Malgré les forces considérables de l'ennemi, M. H. pense que la ville eût pu résister, si la bourgeoisie sénonaise n'avait favorisé jusqu'à la trahison l'action des Alliés. Il cherche, pour le prouver, à élucider le rôle joué par une dame Bénard, femme d'un orfèvre, qu'une délibération du conseil municipal de juin 1814, un certificat du maire de février 1815, une médaille frappée sur l'ordre de Louis XVIII, une lettre enfin écrite par cette dame elle-même et dont copie existe à la bibliothèque municipale, représentent comme ayant sauvé Sens d'une destruction totale en intercédant auprès du général wurtembergeois. Ces documents, publiés par M. H.,

ne prouvent pas, comme on le leur a fait dire, que Mme Bénard ait accompli des actions héroïques ou même simplement utiles. On n'en peut pas inférer non plus, comme l'affirme M. H., que Mme Bénard ait trahi la cause de ses compatriotes. Ils ne sont pas critiqués par l'auteur avec l'impartialité qu'il faudrait. Son petit livre ressemble à un article de polémique locale courante. Il amorce seulement, il ne découvre pas la vérité sur Sens en 1814-1815. — Pl. C.

— A. Bossert. *Calvin*. Paris, Hachette, 1906, in-12, 222 p. (Les grands écrivains français).— C'est une entreprise ardue, sinon impossible, de faire tenir en 220 petites pages toute la vie et l'œuvre de Calvin et l'on ne sera pas étonné que M. Bossert n'y ait pas entièrement réussi. Du moins s'est-il efforcé de se mettre au courant des derniers travaux qui ont enrichi la littérature calvinienne et de nous donner une image exacte, sinon bien vivante de son auteur. Si les derniers chapitres sont un peu faibles, le dernier surtout notoirement insuffisant, en revanche ceux qui sont consacrés à la formation intellectuelle de Calvin, à son évolution de l'humanisme à la théologie, et plus particulièrement à l'*Institution chrétienne*, sont tout à fait satisfaisants. Ce que l'on prisera surtout dans ce petit livre, c'est l'impartialité. Le ton est très juste, aussi loin du dénigrement que de l'apologie systématique. M. B. apprécie hautement les qualités et le génie de Calvin, mais il ne cache pas ses défauts et ses erreurs. Voyez ce qu'il dit, par exemple, du procès de Servet : « L'erreur de Calvin ne fut pas simplement celle de son siècle ; elle lui est personnelle, elle reste attachée à son nom. L'homme en lui n'était pas cruel, mais le théologien était impitoyable ». En résumé, une suffisante biographie et un ouvrage d'honnête vulgarisation. — V.-L. B.

— Gabriel Marfond. *Politique extérieure et coloniale de la France de Louis XIV à Napoléon et ses conséquences jusqu'à nos jours*. Paris, chez l'auteur, 1906, in-12, xxii-250 p. — Dans ce rapide coup d'œil sur notre politique extérieure depuis le traité d'Utrecht, on ne cherchera pas de documentation originale ni de révélations curieuses. Les idées essentielles de l'ouvrage sont que la France a fait une grande perte en perdant le Canada qui n'a pas eu son Déroulède (p. 90) et qu'il est bien dommage que les destinées de la France ne soient pas conduites par les Normands, « qui possèdent cette puissance de couverture des mâles qui aiment à gagner à l'approche » (p. vi) : les gens du Midi ne sont pas de ce tempérament ; M. M. doit être de Normandie. En vérité, ce sujet assez connu est surtout renouvelé ici par l'expression ; nous n'en pouvons malheureusement citer que quelques exemples, cueillis à travers le livre, en nous excusant de ce que nos citations peuvent avoir de décousu. La victoire de Lagos fut « le chant du cygne de la marine française » (p. 15). Le cardinal Fleury avec sa politique pacifiste eût fait de nos jours « un brillant Frédéric Passy » ; faible et peureux, il faisait une « politique de chaise percée » (p. 24, 28). Quant à Louis XV, « un roi de porcherie », la France, hélas! sous son règne n'avait « pour soutiens de sa fortune que des dos de pîtres et des derrières de courtisanes » (p. 27). Quand Franklin vint à Paris pour obtenir l'alliance française, il avait « du culot » ; dans le même temps Washington faisait « le joli cœur » ; ils espéraient bien prendre à cette vache à

lait qu'est la France « quelques bonnes gouttes de lolo » (p. 81-82). Louis XVI, après les victoires de Suffren, se trouva aussi embarrassé qu'une oie qui aurait à jouer d'un orgue de Barbarie (p. 88). Bonaparte a « bazardé » la Louisiane (p. 114) ; pourtant il avait dans sa jeunesse manifesté des dispositions pour être marin : « quoiqu'homme de terre il avait assez d'intelligence pour comprendre les choses de la mer » (p. 149). Mais il n'était pas de Normandie ; M. Delcassé non plus, qui « escamota Liotard et Marchand » et fit passer le Nil « dans la Manche... de l'Angleterre » (p. 172).

Mais, nous dit l'auteur en une note préliminaire, ce volume est moins une œuvre d'érudition que de philosophie. En effet il s'élève parfois aux causes premières, qui sont surtout dans les caractères pris par le peuple français sous la domination des Méridionaux. Longtemps « l'idéal national a été tiré de hue à dia en courants contradictoires » (p. VII) ; souvent nous avons crevé nos idoles « comme de simples pneus » (p. 133). Mais en dernière analyse nous ne sommes pas des hommes, nous ne sommes que des « végétations osseuses et charnues » (p. 70). « Nous sommes un peuple-femme » (p. 104). « Parmi les causes qui ont le plus compromis notre puissance, il faut noter ce désir de nous jeter dans les bras des autres et de nous mettre dessous qui est particulier aux femmes. » Et l'on pourrait donner pour épigraphe à ce livre cette formule frappante : « Pour vivre, il ne faut pas aller à l'encontre du principe de vie ». Quant à la morale à en retenir, nous la résumerions sans doute exactement ainsi : tâchons d'être tous, non pas de la Gascogne, mais de la Normandie. — J.-E. D.

— J. BRUN-DURAND. *Le président Charles Ducros et la société protestante en Dauphiné au commencement du XVII^e siècle*. Valence, Ceas, 1906, in-8, 156 p. — M. Brun-Durand, honorablement connu par de nombreuses publications intéressant la région dauphinoise et notamment par un excellent *Dictionnaire biographique de la Drôme* [1], vient de consacrer à l'un des personnages dont il avait déjà esquissé la biographie, une étude détaillée. Charles Ducros, né à Die dans le dernier tiers du XVI^e siècle d'une famille de commerçants, fit ses humanités au collège de Tournon, son droit à l'université de Valence ; reçu en 1591 avocat au parlement de Grenoble, il devint, en 1596, juge mage ou bailli épiscopal de Die, et, en 1599, il facilita la tâche des commissaires désignés pour appliquer à Die les prescriptions de l'édit de Nantes et y rétablir le catholicisme. Tel il apparaît dans cette circonstance, tel il se montrera toute sa vie, désireux de conciliation, partisan de la paix et de la justice, ami et conseiller généralement écouté de Lesdiguières. Premier consul de sa ville natale en 1600, il en profite pour y faire créer l'Académie protestante qui devait, pendant quatre-vingts ans, être le principal foyer intellectuel du protestantisme dans le sud-est de la France. Bientôt son rôle dépassa les limites de la province. En 1605, il est député à l'Assemblée générale des protestants qui se tint à Chatellerault au milieu de l'année suivante, et il y fut choisi par Henri IV comme député général des protestants de France, continué deux ans dans cette charge et anobli en récompense de ses services ; de plus, en

1. Voir la *Revue*, t. III, p. 568.

mars 1609, il fut nommé président de la Chambre de l'édit de Grenoble. Après la mort d'Henri IV, on assiste à un réveil des passions protestantes, et l'antagonisme éclate pour la direction du parti entre les pasteurs et la noblesse, dont Ducros défend les prétentions. Conseillé par lui, Lesdiguières réussit à exercer une certaine influence sur l'Assemblée de Saumur (mai 1611). Les bons rapports que Ducros entretenait avec le futur connétable ne l'empêchaient pas de lui résister à l'occasion et de lui parler ferme lorsqu'il le fallait. C'est ainsi qu'au moment où Lesdiguières est pressé de se convertir au catholicisme, Ducros lui adresse, pour l'en dissuader, un mémoire que l'on connaissait déjà, mais dont M. B.-D. prouve que notre président était l'auteur. Lesdiguières, au début de 1622, lui demanda un dernier service. Après la campagne de Montauban, et pour pacifier le Languedoc comme il avait pacifié le Dauphiné, il envoya Ducros au duc de Rohan ; mais cette fois Ducros paya de sa vie ses efforts de conciliateur : il fut assassiné à Montpellier le 22 février 1622. La paix, à laquelle il avait travaillé, fut signée néanmoins après sa mort.

En même temps qu'il nous racontait les épisodes essentiels de la vie du président Ducros, M. B.-D. nous faisait pénétrer dans le monde des ministres et des nobles protestants au début du XVII^e siècle : il nous a donné ainsi un intéressant tableau et une excellente contribution à l'histoire du protestantisme après l'Édit de Nantes. — V.-L. B.

— M. Raoul CHÉLARD a publié, à l'occasion de la translation en Hongrie des cendres de François Rakoczy, une brochure intitulée *Louis XIV et Rakoczy II*. Dans cette plaquette (57 p.), M. C. rappelle en quelques mots les relations entre Louis XIV et les Hongrois au temps de Rakoczy II ; cite d'assez longs passages, d'ailleurs bien insignifiants, des *Mémoires* de ce prince, qui ne sont pas inédits ; raconte, d'après Saint-Simon et Dangeau, son séjour à la cour de Louis XIV ; enfin nous dit comment il a retrouvé à Yerres, dans une propriété appartenant à M. Caron, la maison que Rakoczy habita aux Camaldules de Grosbois. C'est la seule nouveauté de cette brochure, composée de chapitres disparates et bien bizarrement écrite. — G. Ps.

— L'auteur de la vaste biographie de Bakounine, Max Nettlau, avait édité en 1895 le tome I^er des *Œuvres* du grand révolutionnaire russe. Un des amis intimes de celui-ci, M. J. Guillaume, vient de publier le tome II (*Œuvres*, t. I.-Biblioth. sociolog., n° 38, Paris, Stock, 1907, in-12, LXIII-457 p.). Ce tome contient trois opuscules : « Les ours de Berne et l'ours de Saint-Pétersbourg », publié en 1870 pour critiquer les procédés des gouvernants helvétiques à l'égard de la princesse Obolensky et du révolutionnaire Netchaïeff ; « Les lettres à un Français sur la crise actuelle », de septembre 1870, remaniées par M. Guillaume lui-même, qui les imprima naguère, et où est analysée de façon paradoxale, à certains égards avec beaucoup de lucidité, la mentalité politique des différentes classes sociales en France ; enfin, « L'empire knouto-germanique et la révolution sociale », de 1870-1871, brochure qui devint un livre digressif, pleins d'aperçus actuels et d'exposés de haute philosophie révolutionnaire. Dans ces écrits, c'est à peine si on relèvera quelques indications sur le rôle de Bakounine comme révolutionnaire actif, à Lyon

en particulier ; ils valent surtout par ce qu'ils permettent de saisir de la doctrine si flottante du père de l'anarchisme contemporain. En revanche, on trouvera beaucoup de faits dans la sobre *Notice biographique* de M. J. Guillaume, que son amitié aveugle peut-être sur Bakounine et rend partialement violent contre Marx et les doctrinaires communistes allemands ; on ne saura d'autre part trop louer la véritable érudition, allant jusqu'à la minutie, avec laquelle il a publié les trois textes en question, réagissant ainsi contre les procédés trop sommaires d'autres éditeurs de Bakounine, comme Cafferio, Élisée Reclus ou Nettlau lui-même. — G. Bn.

— *Université de Grenoble. Livre du Centenaire de la Faculté de Droit. Discours, études et documents.* Grenoble, Allier frères, 1906, in-8, 314 p. (Extrait des *Annales de l'Université de Grenoble*, 1906, t. XVIII). — La première partie de ce volume comprend deux études de M. Paul Fournier sur « L'Ancienne Université de Grenoble » (p. 12-69) et de M. Louis Balleydier sur « La Faculté de droit de Grenoble, 1805-1905 » (p. 70-114). L'ancienne Université de Grenoble, créée en 1339 par le dauphin Humbert II, ne survécut pas à la réunion, dix ans plus tard, du Dauphiné à la France ; restaurée en 1542, elle s'organisa sur le modèle des Universités voisines ; en 1567 elle fut supprimée, et les Grenoblois ne purent la rétablir. Son existence assez courte fut presque tout entière remplie par sa rivalité avec les Universités voisines de Valence et d'Orange et par les querelles de ses régents.

Jusqu'à la création de l'École de droit le 1er novembre 1805, l'enseignement du droit fut assuré à Grenoble par des professeurs libres et par le professeur de législation à l'école centrale. Le 21 avril 1806, l'École de droit ouvrit ses cours ; elle comptait un professeur de droit romain, trois professeurs de droit civil, un professeur de droit criminel et de procédure, deux suppléants et un secrétaire, tous anciens professeurs publics ou privés, ou avocats ; l'un de ces derniers, Berriat-Saint-Prix, a joui d'une grande réputation ; le directeur était Didier, qui fut exécuté pour avoir en 1816 conspiré contre les Bourbons et tenté de soulever Grenoble. En 1821, l'École, qui était devenue Faculté depuis l'organisation de l'Université impériale, était supprimée à la suite d'une manifestation des étudiants grenoblois contre le régime. Rétablie en septembre 1824, elle n'a pas cessé de se développer ; elle possède aujourd'hui treize chaires, dont la dernière créée, celle d'économie politique et histoire des doctrines économiques, date de 1903.

Dans la deuxième partie de l'ouvrage, M. Raoul Busquet, archiviste de la ville de Grenoble, a réuni des « Documents relatifs à l'ancienne Université de Grenoble » (p. 115-261). Ces documents, tirés des archives municipales et départementales de Grenoble, et des archives municipales de Valence, concernent pour la plupart la dotation de l'Université, son organisation, sa discipline, son personnel, ses diplômes, sa comptabilité, au XIVe et surtout au XVIe siècle ; quelques pièces ont trait à sa reconstitution à la fin du XVIe et au XVIIIe siècle. Enfin dans les « Documents relatifs à la Faculté de droit de Grenoble, 1805-1905 » (p. 262-293), un tableau du personnel depuis 1805 et des tableaux graphiques des inscriptions et des immatriculations nous renseignent sur l'activité et la clientèle scolaire de la Faculté. — J. L.

LIVRES NOUVEAUX

Généralités et instruments bibliographiques. — État sommaire des papiers de la période révolutionnaire conservés dans les archives départementales. Série L. T. Ier : Ain à Loire-Inférieure. Paris, Imp. nationale. — *G. Picot.* Études d'histoire contemporaine. 2 vol. Paris, Hachette, 15.00.

Histoire politique intérieure. — *G. Bandini.* Caroline Murat a Rome nel 1830. Pietro Maroncelli e il quadragesimale italiano. Roma, Tip. Unione cooperativa editrice. — *R. Bazin.* Le duc de Nemours. Paris, Émile-Paul, 5.00. — Cahiers de doléances du bailliage d'Orléans pour les États généraux de 1789, publiés par *C. Bloch.* T. II. Paris, Leroux, 7.50. (Collect. de doc. inédits sur l'hist. économique de la Révolution française). — Département de la Charente. Cahiers de doléances de la sénéchaussée d'Angoulême et du siège royal de Cognac pour les États généraux de 1789, publiés par *P. Boissonnade.* Paris, Leroux, 7.50. (Collect. de doc. inédits sur l'hist. économique de la Révolution française). — *G. Bourgin.* Histoire de la Commune. Paris, Cornély, 1.00 (Bibliothèque socialiste). — Département de la Manche. Cahiers de doléances du bailliage de Cotentin (Coutances et secondaires) pour les États généraux de 1789, publiés par *E. Bridrey.* Tome Ier. Paris, Leroux, 7.50 (Collect. de doc. inédits sur l'hist. économique de la Révolution française). — *Mme Cochelet.* Mémoires sur la reine Hortense et la famille impériale. Paris, Ollendorf, 3.50 (Collection pour les jeunes filles). — Confédération de La-Voûte-en-Vivarais (26 décembre 1789). Discours de M. M. de la Voûte. Valence, Imp. Céas. — *E. Corra.* La Troisième République. Paris, Publ. de la Société positiviste, 0.75. — Nuovi documenti su Napoleone all'Elba (1814), raccolti e illustrati da *F. Escard, A. Lumbroso, A. Michel et L.-G. Pélissier.* Roma, Bocca. — *Cte V. Esterhazy.* Lettres à sa femme (1784-1792), publiées par E. Daudet. Paris, Plon-Nourrit, 7.50. — Cahiers de doléances des bailliages des généralités de Metz et de Nancy pour les États généraux de 1789. Première série : Département de Meurthe-et-Moselle. Cahiers du bailliage de Vic, publiés par *Ch. Etienne.* Paris, Leroux, 7.50 (Collect. de doc. inédits sur l'hist. économique de la Révolution française). — *R. Fage.* Un terroriste au XVIIIe siècle. L'intendant Etienne Foullé. Limoges, Imp. Ducourtieux et Goût. — *E. Hocquart de Turtot.* Le Tiers-État et les privilèges. Paris, Perrin, 3.50. — *H. de Jouvencel.* L'assemblée de la noblesse de la sénéchaussée de Lyon en 1789. Lyon, L. Brun, 40.00. — *G. Kuntze.* Napoleon-Anekdoten. I. Bd. Stuttgart, R. Lutz, 2 mk. — Département de la Marne. Cahiers de doléances pour les États généraux de 1789, publiés par *G. Laurent.* Tome Ier : Bailliage de Châlons-sur-Marne. Paris, Leroux, 7.00 (Collect. de doc. inédits sur l'hist. économique de la Révolution française). — *G. Lenôtre.* Les fils de Philippe-Égalité pendant la Terreur. Paris, Perrin, 3.50. (Mémoires et souvenirs sur la Révolution et l'Empire). — *A. Marty.* La dernière année de Marie-Antoinette. Paris, Champion, 125.00. — *Merlin.* Histoire politique et philosophique de la troisième République de 1870 à 1906. Montdidier, Imp. Carpentier, 3.50. — *E. D. Pasquier.* Napoleons Glück und Ende. Erinnerungen eines Staatsmannes, 1806-1815. 2 vol. Stuttgart, R. Lutz, 11 mk. (Memoirenbibliothek, 2e sér., t. XI et XII). — *Vte de Reiset.* Louise d'Esparbès, comtesse de Polastron.

Paris, Émile-Paul, 5.00. — *P. de Vaissière.* Lettres d'aristocrates. La Révolution racontée par des correspondances privées (1789-1794). Paris, Perrin, 7.50.

Histoire diplomatique. — *D. R. Cosse.* La France et la Prusse avant la guerre. Tome Ier : La politique de Sadowa. Paris, Nouvelle librairie nationale, 3.50. — *F. Guardione.* Storia della rivoluzione di Messina contro lo Spagna (1671-1680). 2 vol. Palermo, Reber. — — *F. Rousseau.* Règne de Charles III d'Espagne (1759-1788). 2 vol. Paris, Plon-Nourrit, 15.00.

Histoire militaire. — *Gal André.* Cinq ans de ministère. Paris, L. Michaud, 3.50. — *Baudeau.* La guerre au Mexique. Journal de marche du 7e régiment d'infanterie (1863-1867). Paris, Chapelot. — *C. Belli di Carpanea.* Il combattimento di Montebello, 20 maggio 1859. Voghera, De Foresta. — *Gal Lt von Caemmerer.* Die Befreiungskriege 1813-1815. Ein strategischer Ueberblick. Berlin, Mittler, 3 mk. 50. — *Lt Col Camon.* La guerre napoléonienne. Les systèmes d'opérations. Théorie et technique. 2 vol. Paris, Chapelot. — *Cantal.* Études sur l'armée révolutionnaire. Paris, Charles-Lavauzelle, 4.00. — *Oberst G. Cardinal von Widdern.* Der kleine Krieg und der Stappendienst. III. Tl. Aus dem deutsch-französischen Kriege 1870-71. 2 vol. Berlin, R. Eisenschmidt, 4 mk. 60. — *P. Déroulède.* Kriegstagebuch 1870. Uebersetzung. Budapest, G. Grimm, 3 mk. — *G. B. Francesia.* L'assedio e la liberazione di Torino. S. Benigno Canavese, Tip. Salesiana. — *G. Giorcelli.* Medaglia francese commemorativa della presa di Verrua nel 1705. Milano, Crespi. — *Gal Hardÿ de Perini.* Turenne et Condé (1626-1675). Paris, Flammarion, 3.50. — Der Schutz der Deutschen in Frankreich, 1870 und 1871. Briefwechsel des ausserordentlichen Gesandten und bevollmächtigten Minister der Vereinigten Staaten für Frankreich, E. B. Washburne, in Paris, vom 17. VII. 1870 bis zum 29. VI. 1871. Ausgewählt von *A. Hepner.* Stuttgart, Dietz, 2 mk. 40. — *Lt-Col Heumann.* Précis de l'historique du 148e régiment d'infanterie. Paris, Charles-Lavauzelle, 0.50. — *H. Houssaye.* La garde meurt et ne se rend pas. Histoire d'un mot historique. Paris, Perrin, 1.00. — *H. Kareis.* Napoleon I. Anteil an der Entwicklung der Kriegstelegraphie. Wien, C. W. Stern, 0 mk. 50. (Extr. de : Die militär. Welt). — *H. Kareis.* Napoleons Beziehungen zur Electrizität. Wien, C. W. Stern, 0 mk. 50. (Extr. de : Die militär Welt.) — Les étapes d'un évadé. Souvenirs d'un ancien combattant de Gravelotte. Bourges, Imp. Tardy-Pigelet. — *G. Lomellini.* La battaglia di Montebello (20 maggio 1859). Voghera, Rusconi-Gavi-Nierosini. — *A. Mézières.* Silhouettes de soldats. Paris, Hachette, 3.50. — *W. Oechsli.* Der Durchzug der Allierten durch die Schweiz im Jahren 1813/1814. Basel, Helbing u. Lichtenbahn, 3 mk. — *M. Poilay.* Souvenirs d'un engagé volontaire. Belfort (1870-1871). Paris, Perrin, 3.50. — *F. Robert.* Le registre matricule du Prytanée militaire. Liste matriculaire de tous les anciens élèves de 1800 à nos jours. 2e édition. Arras, Imp. Éloy. — *W. Stavenhagen.* Die Zerstörung des Tunnels von Martainville, 1870. Wien, C. W. Stern, 0 mk. 50. (Extr. de : Die militär. Welt). — *R. Stoewer.* Die Belagerung von Kolberg, 1807. Kolberg, Poste. — *F. Trucco.* I primi municipali della città di Nove, 1797. Alessandria, Soc. poligrafica. — *Gal Major von der Unger.* Blücher. I. Bd : Von 1742 bis zum 1811. Berlin, Mittler, 8 mk. 50. — *A. Wasner.* Gedenkblatt zur Erinnerung an die Belagerung der Stadt Schweidnitz durch die Franzosen. Vom 10. I. bis zum 16. II. 1807. Schweidnitz, L. Heege, 8 mk. 10.

Histoire religieuse. — *Arnaud d'Andilly.* Journal inédit (1627), publié par E. et J. Halphen. Paris, Champion. — *G. Doublet.* Un ami de Mgr de Cautelet, Jean du Ferrier, toulousain, d'après ses mémoires. Toulouse, Privat, 4.00. — *Dom du*

Bourg. Mgr. du Bourg, évêque de Limoges (1751-1822). Paris, Perrin, 5,00. — *G. Ferrandi*. Notice biographique du chanoine Perete, curé-archiprêtre de Sᵗ Roch d'Ajaccio. La Chapelle-Montligeon, Imp. de la Chapelle-Montligeon. — *A. Jeanniard du Dot*. Le vénérable J.-M.-B. Vianney, curé d'Ars. Tours, Mame. — Napoleon I. und Papst Pius VII. Die Korrespondenz. Leipzig, Deutsche Verlagsaktiengesellschaft. — *L. Poitou*. La Rochefoucauld. Esquisse de l'histoire religieuse de cette paroisse. Angoulême, Imp. Despujols, 3 50. — *F. di Silvestri Falconieri*. Sulle relazioni fra la casa di Borbone e il papato nel sec. XVII. Roma, Casa ed. romana. — *B.-J. Thobois*. La paroisse d'Etaples au XVIIIᵉ siècle. Boulogne-sur-Mer, Imp. Hamain.

Histoire économique et sociale. Histoire coloniale. — *Belkacem El-Hafnaoui ben Cheikh*. Ta'rif El-Khalef bi-ridjal es-salef, ou biographies des savants musulmans de l'Algérie, du IXᵉ siècle de l'Hégire à nos jours. T. Iᵉʳ. Alger, Imp. Fontana. — *P. Berger*. La Tunisie ancienne et moderne. Paris, Leroux. (Bibliothèque de vulgarisation du Musée Guimet). — *Bernard et N. Lacroix*. La pénétration saharienne (1830-1896), Alger, Imp. alsacienne. — *J. Boulenger*. Sous Louis-Philippe; les Dandys (George Brummel, esq.; le comte d'Orsay, « Milord Arsouille »; Eugène Sûe; Barbey d'Aurevilly, etc). Paris, Ollendorff, 5.00. — *G. Compayré*. Le P. Girard et l'éducation par la langue maternelle. Paris, Delaplane, 0.90. (Les Grands Éducateurs). — *Ch. de Coynart*. Une petite pièce de Lauzun. Paris, Hachette, 3.50. — *H. Denis*. Histoire des systèmes économiques et socialistes. T. II: Les Fondateurs. Paris, Giard et Brière, 10.00. — *R. Fage*. La rue à Tulle pendant la Révolution. Paris, Picard, 5.00. — *M.-A. Gromier*. La vie, les œuvres, les disciples de Ch. Fourier. Paris, Imp. Hulin, 0.20. — *J. Hervy*. Les femmes et la galanterie au XVIIᵉ siècle. Paris, Daragon, 15.00. — *H. Lambert*. Le réseau de l'Est, précis historique, statistique et financier. Paris, Dunod et Pinat, 3.00. — Pages choisies de F. Bastiat, publiées avec une notice par *J. Lunesse*. Isle (Haute-Vienne), Imp. Ardant. — *H. Marcel, H. Bouchot, E. Babelon, P. Marchal, C. Couderc*. La Bibliothèque nationale. Paris, H. Laurens, 9.00. (Les Grandes institutions de la France). — *G. Maugras*. La marquise de Boufflers et son fils le chevalier de Boufflers. Paris, Plon-Nourrit, 7.50. — *F. Mazerolle*. La Monnaie. Paris, H. Laurens, 3.50. (Les Grandes institutions de la France). — *H. Merlin*. Abrégé des œuvres de Proudhon. Paris, Journal « Montmartre-la-Chapelle », 3.50. — Les Comités des droits féodaux et de législation et l'abolition du régime seigneurial (1789-1793). Documents publiés par *Ph. Sagnac et P. Caron*. Paris, Leroux, 7.50. (Collect. de doc. inédits sur l'hist. économique de la Révolution française). — *F. Simiand*. Le salaire des ouvriers des mines de charbon en France. Paris, Cornély, 10.00.

Histoire des sciences. Histoire littéraire. Histoire de l'art. — Anthrologie des poètes français contemporains (1866-1906). Notices par *G. Walch*. T. II. Paris, Delagrave, 3.50. — *W. Bode*. Les statuettes italiennes en bronze de la Renaissance. Paris, G. Ficker, 35.00. — *R. Bonnet*. Isographie de l'Académie française (1634-1906). Paris, Beauchesne, 12.00. — *F. Brunetière*. Etudes critiques sur l'histoire de la littérature française. 8ᵉ série. Paris, Hachette, 3.50. — *J.-A. Chollet*. La théologie de M. Brunetière. Paris, Sueur-Charruey. — *A. Dubois*. Un romancier romantique amiénois : Edouard Cassagnaux. Cayeux-sur-mer, Imp. Olivier. — *E. Estève*. Byron et le romantisme français. Essai sur la fortune et l'influence de l'œuvre de Byron en France de 1812 à 1850. Paris, Hachette. — *R. Fage*. Un demi-siècle de théâtre à Tulle (1800-1850). Paris, A. Picard, 2.50.

— *H. Falk.* Les privilèges de librairie sous l'ancien régime. Paris, A. Rousseau. — *S. Fassini.* Paolo Rolli contro il Voltaire. Torino, Loescher. — *Fauchier-Delavigne.* Casimir Delavigne intime. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 4.00. — *L. Gascon.* Un poète franc-comtois : Max Buchon. Besançon, Imp. Cariage, 0.60. — *G. Gazier.* Gustave Courbet. L'homme et l'œuvre. Besançon, Imp. Cariage. — *V. Giraud.* Ferdinand Brunetière. Paris, Bloud, 1.00. — *L.-Henry-Lecomte.* Un amour de Déjazet (1834-1844). Paris, Daragon, 6.00. — *H. Hoffding.* Histoire de la philosophie moderne. Traduit de l'allemand par P. Bordier ; préface de V. Delbos. Paris, Alcan, 10.00. (Bibliothèque de philosophie contemporaine). — *V. Hugo.* L'homme qui rit. Paris, 10.00 (Édit. du Centenaire). — *M. Husserl.* Examen des tragédies de Voltaire. Esquise littéraire. Wien, C. Fromme, 0 mk. 80. — *H. Lapauze.* Catalogue sommaire des collections Dutuit. Paris, Motteroz et Martinet, 1.00. — *J. Lemaître.* J.-J. Rousseau. Paris, Calmann-Lévy, 3.50. — L'œuvre lithographique de Fantin-Latour. Paris, Loys Deltheil, 100.00. — Correspondance d'Alfred de Musset (1827-1857), recueillie et annotée par *L. Séché.* Paris, Edition du Mercure de France, 7.50. — *R. Muther.* Jean-François Millet. Berlin, Bard, Marquardt, 1 mk. 50. — *C. Pelletan.* Victor Hugo homme politique. Paris, Ollendorff, 3.50 (Collection Hugolienne). — *Chanᵉ Porée.* La Renaissance et l'architecture religieuse en Normandie. Evreux, Imp. Odieuvre. — *J. Prost.* La philosophie à l'Academie protestante de Saumur (1606-1685). Paris, Paulin. — *A. Rouxeau.* Un médecin breton, membre de l'Académie française. Nantes, Imp. Dugas. — *L. Séché.* Alfred de Musset. T. Iᵉʳ : L'homme et l'œuvre, les camarades. T. II : Les femmes. Paris, Edition du Mercure de France, 7.00. — Correspondance inédite de Stendhal. Nouvelle édition. Paris, Calmann-Lévy, 7.00. — *G. Toudouze.* Henri Rivière, peintre et imagier. Paris, Fleury, 25.00. — *M. Vachon.* Une famille parisienne de maîtres-maçons aux XVᵉ, XVIᵉ, XVIIᵉ siècles. Les Chambiges. Paris, Construction moderne, 12.00. — Correspondance d'É. Zola. Lettres de jeunesse. Paris, Fasquille, 3.50.

Histoire locale et généalogique. — *P. Binétruy.* Notice généalogique de la famille Binétruy et de ses collatéraux. Besançon, Imp. Bossanne, 1.00. — *L.-A. Bossebœnf.* Le château de Chaumont-sur-Loire et les environs. Tours, Imp. Mame. — *Renaud.* Notes historiques sur la commune de Chitry (Yonne). Auxerre, Imp. Lanier. — *Fontaine de Resbecq.* Cussac (Haute-Vienne). Une page d'histoire (familles, châteaux). Rochechouart, Imp. Dupanier. — *E. et T. Gossin.* Vie de M. Jules Gossin (1789-1855). Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 4.00. — *J.-P. Latil.* Histoire civile et religieuse de Grasse. Grasse, Imp. Carestia. — *Bon du Roure.* Généalogie de la maison de La Tour, seigneurs de Romoules. Paris, Champion. — *E. Vial.* Institutions et coutumes lyonnaises. T. V. Lyon, Imp. Rey. — *A. Marcailhou d'Aymeric.* Genealogica, ou livre de vie de la famille Marcailhou d'Aymeric, originaire d'Aix-les-Thermes (Ariège). Foix, Imp. Pomiès. — *Bon du Roure.* Généalogie de la maison de Piquet. Paris, Champion. — *P. Gourdon.* Marthe de Quatrebarbes. Angers, Imp. Germain et Grassin. — *Boisserie de Masmontet.* Monographie du canton de Sigoulès, extraite de l'Histoire de l'arrondissement de Bergerac. Vannes, Imp. Lafolye. — *Bon du Roure.* Généalogie de la maison de Varadier, marquis de Saint-Andiol. Paris, Champion. — *J. Falk.* Notes chronologiques sur les délibérations municipales (1789 à 1900) de la ville de Vienne (Isère). Vienne, Imp. Ogeret et Martin.

Cabet et l'Icarie à la fin de 1847

DOCUMENT INÉDIT

Dans la nuit du 4 au 5 janvier 1848, Cabet revint de Londres, où il était allé négocier l'achat des terrains destinés à la colonie icarienne. Le 5, à neuf heures du matin, un commissaire de police se présenta chez lui et l'arrêta, sous la double inculpation d'association illicite et d'escroquerie. Le mandat d'amener émanait du parquet de Saint-Quentin. « Quelques jeunes paysans icariens des environs de Saint-Quentin s'étant réunis pour fraterniser dans un cabaret, on les arrêta comme coupables d'appartenir à une société secrète, et l'on s'en prit à leur inspirateur, à Cabet lui-même. Le gouvernement prétendit que le projet d'émigration n'était qu'un trompe-l'œil, et qu'une fois les Icariens sortis de France, ils débarqueraient aussitôt pour mettre à exécution sur quelque point de la côte leurs ténébreux desseins [1]. »

Un juge d'instruction de la Seine avait été chargé par commission rogatoire de faire exécuter le mandat de son collègue de Saint-Quentin. L'accusation d'escroquerie, — qui visait la souscription ouverte par le *Populaire de 1841*, pour le voyage et l'installation au Texas, et dont le procureur général d'Amiens regardait comme « si important » de démontrer le bien fondé [2] — lui parut insuffisamment motivée, et, dès le 6 janvier, il fit mettre Cabet en liberté. L'enquête commença alors à Saint-Quentin. Le 16 février, la Chambre du conseil du tribunal de cette ville rendit une ordonnance de non-lieu : ni le délit d'escroquerie, ni le délit d'association illicite n'étaient assez caractérisés pour permettre des poursuites. Le ministère public fit appel de cette ordonnance. Puis survinrent la Révolution de février, et le décret (29 février) du Gouvernement provisoire prescrivant l'abolition de toutes les poursuites entamées pour faits politiques. Dans les premiers jours de mars, la procédure fut annulée.

Le commissaire de police qui avait arrêté Cabet le 5 janvier avait perquisitionné chez lui et avait saisi des papiers, lesquels, une fois l'opération terminée, ne formèrent pas moins de 160 dossiers. Avant d'être expédiés à Saint-Quentin, ils furent dépouillés à Paris, et l'on en tira les éléments du rapport que nous publions

1. J. Prudhommeaux, *Histoire de la communauté icarienne, 3 février 1868-23 octobre 1898*, Nîmes, 1907, in-8, p. 17, note 1. — Outre cette thèse récente de M. Prudhommeaux, nous avons utilisé, pour rédiger ces quelques lignes d'introduction, les pièces du dossier de la série BB[18] indiqué ci-dessous, p. 570, note 1.

2. Lettre du 27 décembre 1847 au ministre de la justice.

ci-dessous d'après la copie qui en fut adressée au ministre de la justice le 17 janvier [1]. L'intérêt des renseignements qu'il contient sur le personnel et la répartition géographique des groupes icariens, alors à l'apogée de leur développement en France, nous a paru justifier une reproduction intégrale [2].

P. CARON.

CABINET
DU
PRÉFET DE POLICE

Le 14 Janvier 1848.

La volumineuse correspondance du sieur Cabet, dont la perquisition ordonnée par le juge d'instruction de Saint-Quentin a amené la saisie à son domicile, ne remonte qu'à 1841, c'est-à-dire à l'époque où ce persévérant anarchiste a repris la publication du journal *le Populaire*, publication qu'il avait dû interrompre pendant les cinq années par lui passées en Angleterre pour se soustraire à la condamnation qu'il avait encourue, et y attendre la prescription de sa peine.

L'activité déployée par Cabet pendant cette période de sept années est pour ainsi dire fabuleuse : les 160 dossiers qui sont en ce moment sous la main de la justice contiennent, pour ainsi dire, l'histoire de sa vie depuis 1841, et, quand on compulse les liasses énormes de lettres qu'il a reçues de ses correspondants et de ses adeptes, les réponses qu'il leur adresse à tous, et dont les minutes sont toutes de sa main, quand on songe à tous les livres qu'il a faits et publiés pour propager ses doctrines, aux travaux de rédaction que lui imposait son journal *le Populaire*, à tous les détails d'administration et de comptabilité auxquels il se livrait pour expédier à ses correspondants et à ses souscripteurs journaux et brochures, on comprend que tous les instants de cet homme ont dû, pendant cet intervalle de temps, être constamment consacrés à la réalisation de son œuvre, à la propagation et au triomphe de ses théories.

C'est particulièrement à partir de 1843 que ses travaux de correspon-

1. Ce rapport figure aujourd'hui aux Archives nationales, dans les papiers de la « Division criminelle » versés par le ministère de la justice, sous la cote BB[18] 1451, doss. 3598 A (dossier composé de 19 pièces et relatif : 1° à un projet de poursuites contre *le Populaire*, au début de 1847 ; 2° à l'affaire de Saint-Quentin). — Si les papiers de Cabet ne lui ont pas été restitués, ils doivent, selon toutes probabilités, se trouver encore au greffe judiciaire de Saint-Quentin : le début du rapport de la préfecture de police permet d'en mesurer la valeur.

2. Les mots et passages en italiques sont soulignés dans l'original.

dance prennent un développement sérieux; c'est surtout à partir de cette époque que Cabet, en voyant augmenter le nombre de ses disciples, s'efforce de chercher les moyens de faire du *Populaire* un journal hebdomadaire, et qu'il adresse de nombreux appels au zèle et au dévouement de ses agents propagandistes. Là, plus d'une déception l'attendait; mais aussi, si l'argent n'afflue pas comme il l'espère, Cabet récolte de tous ses partisans les témoignages de l'admiration la plus exaltée. C'est surtout dans la classe ouvrière que ses doctrines font des recrues. Les villes industrielles, Lyon, Rouen, Marseille, Toulouse, Grenoble, Saint-Etienne, Saint-Quentin, Louviers, etc., les départements de l'Est (ceux qui sont voisins de la Suisse, tels que le Haut-Rhin, les Vosges, le Doubs, l'Ain), fournissent un contingent de communistes plus nombreux que partout ailleurs. Les riantes perspectives que Cabet a su donner à sa république icarienne séduisent l'imagination des ouvriers, qui considèrent surtout l'avènement du communisme comme le terme de leurs labeurs. Aussi, dans les nombreuses lettres d'adhésion qu'ils lui envoient, ne trouvent-ils pas d'épithètes assez glorieuses pour ce *nouveau rédempteur* des sociétés humaines, et plusieurs vont, dans leur fanatisme, jusqu'à l'appeler l'*émule*, le *continuateur* de Jésus-Christ. C'est particulièrement depuis que Cabet a résolu d'aller avec ses disciples fonder, en Amérique, la grande *communauté icarienne*, c'est-à-dire depuis environ un an, que de toutes parts lui arrivent une foule de demandes pour obtenir la faveur de le suivre dans son émigration. On a hâte d'aller fouler *le sol vierge de l'Icarie, jouir des loisirs de la terre promise*; on ne saurait trop tôt abandonner *les sociétés vermoulues et pourries* de la vieille Europe, ces sociétés *où le travailleur engraisse de son sang et de ses sueurs le riche oisif, sans pouvoir sortir du cercle de fer de la misère et des douleurs*. Si quelque chose ressort en effet de toute cette correspondance, c'est le profond dégoût que les utopies de Cabet inspirent aux ouvriers pour leur état et leur position, ainsi que la haine qu'elles développent en eux contre l'organisation hiérarchique de la société dans laquelle ils sont appelés à vivre. De pareilles doctrines sont des éléments de dissolution fort actifs; et, quelque précaution que prenne Cabet dans tous ses écrits, en recommandant à ses adeptes de ne pas recourir à l'émeute pour obtenir satisfaction des prétendus griefs qu'il reproche à la société, des hommes auxquels on persuade que les institutions sociales leur sont ennemies sont bien près de devenir des révolutionnaires. On peut, à cet égard, emprunter un aveu précieux à une lettre écrite au sieur Cabet sous la date du 10 novembre 1845 par un détenu de Doullens, qui du reste ne fait pas connaître son nom : « Tous ceux qui, de près ou de loin, lui dit-il, direc-« tement ou indirectement, nous ont inoculé, en dépit de certaines lois

« sacro-saintes, le mépris et la haine des hommes et des choses du 9 août[1], « tous ceux-là, qu'ils l'aient ou non voulu, sont nos complices moraux, je « ne dis pas légaux, bien entendu. Et sans aller plus loin, si vous voulez « bien, Monsieur, me passer un argument personnel que je suis loin d'em- « ployer en guise d'injure, vous ne comptez pas vous-même pour peu dans « le nombre de ces prêcheurs en partie responsables de nos actions... etc. »

D'un autre côté, Proudhon, l'auteur de plusieurs pamphlets socialistes subversifs, entre autres du livre intitulé : « Qu'est-ce que la propriété ? » le dit de Lyon à Cabet, le 17 décembre 1843 : « Vous voulez la *commu-* « *nauté* organisée, Pierre Leroux et moi aussi la voulons.... Du côté des « classes supérieures, il y a peu à espérer pour le succès des doctrines éga- « litaires ; les affaires, les plaisirs, les préjugés les tiennent trop bien en « garde contre nous. Je ne connais pas de moyen de contraindre des gens « qui, au lieu de vous écouter, vous sifflent ou vous crachent au visage. « *Si nous étions les plus forts, nous frapperions à notre tour et jusqu'à extermi-* « *nation* ; *car cette race est indécrottable.* Mais nous sommes faibles et il nous « faut contenter de serrer le poing dans notre poche. »

Ces citations prouvent suffisamment l'effet que produit sur les masses la publication du communisme et celui qu'en espèrent certains chefs de la doctrine ; ils prouvent également que les précautions prises par Cabet sont insuffisantes pour retenir l'impatience révolutionnaire de ses adhérents, en supposant qu'il soit de bonne foi dans ses efforts.

Cabet a plusieurs des qualités d'un chef de secte : la patience et la ténacité. Autant son journal, destiné à être lu dans les ateliers et les réunions d'ouvriers, est diffus et véhément, autant ses lettres sont brèves, concises et modérées. On voit qu'il tient à entretenir le dévouement de ses agents, mais qu'il redoute leur enthousiasme, tout en se prêtant de bonne grâce aux coups d'encensoir qu'on lui prodigue.

Les correspondants sont nombreux ; il en a en Espagne, où Abdon-Tenadas s'occupait, en 1846, à Guadalaxara, de traduire son *Histoire de la Révolution française*[2], et on trouve plusieurs lettres de Vicente Guimera, de Madrid, de Juan Rovira, médecin à Puyarda, et d'Ignacio Montaldo, de Barcelone, qui lui parle du progrès que ses doctrines font en Catalogne, puis à Majorque, où il paraît être en ce moment. En Suisse, Cabet correspond avec le sieur Lagies, d'Aubonne, Corsat, coiffeur à Genève, et Michard, imprimeur à Vevey.

A Londres, ses principaux correspondants sont : Berrier Fontaine,

1. Le 9 août 1830, date de la proclamation de Louis-Philippe.
2. Parue en 1840, 4 vol. in-8.

l'un des chefs des sociétés anarchistes de cette ville, et Sully (Charles), relieur, demeurant, 11, Lasscelly Place, Drury Lane, qui, partisan exalté des doctrines de Cabet, vient de partir pour le Texas, afin d'y visiter, d'après les instructions du maître, les terrains sur lesquels on se propose de planter le drapeau icarien.

En France, ses principaux agents de propagande et ses correspondants ont été, depuis 1841, savoir :

A Rouen et dans le département de la Seine-Inférieure :

Brionce, marchand de crépins, rue Ecuyère, 35, à Rouen ;
Gruel, tisserand, clos des Marqueuses, à Rouen ;
Jamigou, tailleur, rue de la Renelle, à Rouen ;
Lemasson, propriétaire, rue de l'Épicerie, à Rouen ;
Mathieu, avocat, rue des Minimes, à Rouen ;
Paumier, rue Royale, 16, à Rouen ;
Hésine, propriétaire, à Rouen ;
Boisset, marchand de crépins, rue du Rempart, n° 34, au Havre ;
Thuillier, cordonnier, à Saint-Victor-l'Abbaye ;
Noiret (Charles), à Elbeuf ;
J. Mowbray, à Dieppe ;
Pascal Bœux, rue Saint-Laurent, à Pavilly.

Dans le département de Seine-et-Oise :

Durand, fermier à Hédouville, par l'Isle-Adam ;
Grandjean, ex-fourrier d'artillerie, à l'Isle-Adam ;
Bernier, tailleur de pierres, à l'Isle-Adam ;
Deverloy, à l'Isle-Adam ;
Achille Lerebourg, à l'Isle-Adam ;
Yvernel, clerc de notaire, à Pontoise ;
Delois, Charles-André, à Montamet, commune d'Orgeval ;
Moysès, marchand à Mennecy ;
Richard, à Villepreux ;
Breton, sellier, avenue de Saint-Cloud, à Versailles ;
Igolens, cordonnier, Petite Place, à Versailles ;
Senecal, horloger, à Étréchy ;
Bosan, cordonnier, à Étampes ;
Brissac, à Longjumeau.

Dans le département de l'Oise :

Bonnard, Léopold, à Bonvillers, près Noailles ;

Alexandre, à Montataire ;
Lhuillier, menuisier à Hénonville ;
Boitel, sous-lieutenant de la garde nationale, à Bornel, par Méru ;
Merer, évantailliste, à Corbeil-Cerf, par Méru ;
Watripon, le gérant du journal « Le Quartier latin », quand il va dans sa famille, à Beauvais ;
Brunet, tisserand, à Clermont ;
Bellenger, docteur médecin, à Senlis ;
Sirejean, tailleur, à Beaumont ;
Chazotte, à Verberie.

Département du Nord :

Cartier, employé des contributions, à Douai.

Dans le département de l'Orne :

Geslin, à Vidai, par Le Mesle ;
Huber, Rodolphe, à Argentan, se dit chef d'un petit club de cinq communistes ;
Godoent, à Tinchebrai.

Dans le département de la Somme :

Duriez, à Amiens ;
Chevallier, à Amiens ;
Renouhulteau, à Amiens.

Dans le département de l'Eure :

Chaudelier fils, aux Andelys ;
Tramaux, imprimeur, boulevard du Sud, n° 12, à Louviers ;
Garnier, mécanicien, rue du Quai, n° 20, à Louviers ;
Hélix, jeune, tailleur, à Louviers ;
Hélix, père, coiffeur, à Louviers ;
Viel, conducteur de tondeuses, chez M. Daunet, fabricant de draps, à Louviers ;
Martin de la Rivière, propriétaire à Bec-Dalle, commune d'Acquigny [1].

Dans le département d'Eure-et-Loir :

Serreau, tailleur, rue du Vieux-Marché-au-Blé, à Chartres ;
Noblet, tailleur, à Chartres ;
Malfray, tailleur, à Cloyes.

---

1. En réalité, Bec-Dalle fait partie de la commune de Pinterville.

Dans le département de la Sarthe :

Juillard, cordonnier, au Mans ;
Dessommes, blanchisseur, au Mans ;
Bouzeau, tailleur, à Mayet.

Dans le département de la Mayenne :

Bâtard, cultivateur, à Craon.

Dans le département de Loir-et-Cher :

Delorme, ancien notaire, à Saint-Aignan [1] ;
Trumeau, ancien notaire, à La Chapelle-Vicomtesse ;
Darnault, à Blois ;
Estrebault, à Blois.

Dans le département du Loiret :

Lefèvre-Dubois, à Meung ;
Fageol, chapelier, à Pithiviers ;
Wilfrid Pelleuz, cordonnier, rue de la Poterne, 23, à Orléans ;
Brière, bottier, à Pithiviers ;
Bourlon, à Montargis ;
Béarnais et Gagen, conducteurs des ponts et chaussées, à Montargis.

Dans le département d'Indre-et-Loire :

Desmoulins, docteur médecin, à Tours ;
Jou, Auguste, à Tours ;
Dupuis, rue Montriche, 40, à Amboise ;
Bouard, jeune, confiseur, à Amboise ;
Coettier, épicier, à Amboise ;
Messire, boulanger, à Amboise ;
L. Mabille, tailleur, à Amboise ;
Montagne, peintre, à Amboise ;
Durand, coiffeur, à Amboise.

Dans le département de Seine-et-Marne :

Galloin, chantre, à Marles ;
Goujon, libraire, à Marles.

Dans le département de l'Allier :

Ducoin, aîné, capitaine de la garde nationale, à La Palisse ;

1. Il s'agit soit de Saint-Aignan-en-Cassay soit de Saint Aignan-sur-Noë, tous deux dans la Mayenne.

Couchard, tailleur, à La Palisse ;
Martin, Louis, menuisier, à La Palisse ;
Dumas, Georges, propriétaire, à La Palisse ;
Vincent, Claude, propriétaire, à Creuzier-le-Neuf ;
Cornillion, Jean, propriétaire, à Creuzier-le-Vieux ;
Nolhac, docteur en médecine, au Mayet-de-Montagne.

Dans le département du Puy-de-Dôme :

Barthe, marchand de casquettes, rue Saint-Genet, 42 [1] ;
Guyonnin, fils, à Thiers.

Dans le département de la Creuse :

Nadaud [2], chez M. Jolon, épicier, à Bourganeuf.

Dans le département de la Loire :

Chapelon, passementier, à Saint-Étienne ;
Michel Brissac, à Rive-de-Gier.

Dans le département de l'Aube :

Décheux, propriétaire, à Bar-sur-Seine ;
Coquelet, quincaillier, à Bar-sur-Aube ;
Joly, clerc chez M. Delozet, notaire, à Troyes ;
Lefèvre, libraire, rue Moyenne, à Troyes ;
Habert, tailleur, rue du Dauphin, à Troyes ;
Huguet, tourneur mécanicien, place Saint-Pierre, à Troyes ;
Deshayes, cordonnier, à Troyes ;
Jouveau, émouleur, à Troyes ;
Petelin, arquebusier, à Troyes.

Dans le département de la Côte-d'Or :

Joigneaux [3], rédacteur en chef de la *Revue Beaunoise*, à Beaune ;
Chereau, ouvrier cordonnier, rue Sainte-Marguerite, n° 5, à Beaune ;
Maillot, pharmacien, à Pontailler[-sur-Saône].
Cabet, frères, à Maxilly [-sur-Saône] par Pontailler[-sur-Saône].

Dans le département de l'Yonne :

Thévenot, cordonnier, à Vermenton ;

---

1. Le nom de la localité a été omis.
2. Il s'agit, semble-t-il, d'un homonyme de Martin Nadaud (né en 1815), qui fut lui aussi un des adeptes de Cabet.
3. Pierre Joigneaux, né en 1815, député de la Côte-d'Or à l'Assemblée constituante de 1848, à l'Assemblée nationale de 1871, et à la Chambre des députés.

Bailly, ouvrier corroyeur, à Avallon ;
Durollet, cordonnier, chez M. Noirot, à Avallon ;
Brouillon-Besançon, à Charny ;
Roux, aîné, capitaine de la garde nationale, à Saint-Fargeau ;
Robert, à Auxerre ;
Heuveline, à Auxerre.

Dans le département de l'Ain :

Traverse, à Thoissey ;
Turel, cafetier, place des Terreaux, à Belley.

Dans le département de l'Aisne :

Demarolle, rue d'Ile, 42, à Saint-Quentin ;
Duclaux, à Saint-Quentin ;
Delporte, à Saint-Quentin ;
C. Legrand, à Grougis ;
Gosset, à Homblières ;
Godain, Charles, ancien fabricant, à Molain ;
Laurent, propriétaire, à Sainte-Croix ;
Alexandre, propriétaire, à Vailly[-sur-Aisne].
Clément, propriétaire, à Vervins ;
Mauclerc, Célestin, propriétaire, à Vervins.

Dans le département de la Marne :

Bulot, tisseur, rue des Cordeliers, 32, à Reims ;
Jouvent, à Reims ;
Houbeau (Harman-Joseph), contre-maître, rue des Romains, à Reims ;
Mauvais, employé, à Reims ;
Desvingts, tailleur, à Ville-sur-Tourbe ;
Michel, Célestin, cordonnier, à Berzieux, par Ville-sur-Tourbe ;
Ravaux, fils, cordonnier, à Aÿ ;
Mad[e] Froye de Saint-Martin, libraire, à Châlons-sur-Marne.

Dans le département de la Haute-Saône :

Bernard, cafetier, à Vesoul ;
Bouthier, à Frotey-lès-Vesoul ;
Thiéry, Jacques, dessinateur, rue des Ferreaux, 12, à Gray.

Dans le département des Vosges :

Julien Chambry, à Mirecourt ;
Chambry, maréchal, à Mirecourt ;

Chambry-Lair, à Mirecourt;
Douet, serrurier, à Mirecourt ;
Herblin, fabricant d'orgues, à Mirecourt ;
Frederick, tourneur en chaises, à Mirecourt;
Haas, fabricant d'orgues à Mirecourt;
Ricette, cordonnier, à Mirecourt;
Gérard, fils, ouvrier ébéniste, à Darney ;
Langlois, à Darney;
Despot-Fallet, négociant, à Viviers-le-Gras, par Darney.

Dans le département du Doubs :

César André, marchand tailleur, à Baume-les-Dames;
Duronzier, Alphonse, propriétaire, rue Ronchaux, à Besançon ;
Pajot, ancien avoué, rue des Granges, à Besançon ;
Lancœs, médecin, rue Saint-Vincent, à Besançon;
Fanard, ancien inspecteur des postes, rue Neuve, à Besançon ;
Vernerey-Durel, propriétaire, place de l'Artillerie, à Besançon;
Bintot, libraire, place Saint-Pierre, à Besançon.

Dans le département de la Meurthe:

Potocki, à Lutzelbourg, par Phalsbourg;
Fraisse, à Nancy;
Royer, fabricant de casquettes, à Nancy;
Lorenz, brasseur, à Nancy;
Willermin, caissier de M. Favier Gervais, à Nancy;
Bouhon, à Nancy;
Vosnier, principal clerc d'avoué, chez Me Georges, à Nancy;
Piconnel, ouvrier, à Nancy;
Ulrick, marchand tailleur, à Nancy.

Dans le département des Ardennes:

Parent, fils, à Touy, près Sedan;
Migeot, coiffeur, à Rethel.

Dans le département de la Meuse :

Buvignier [1], Charles, à Verdun;
Mangin, hôtel des Bons-Enfants, à Bar-le-Duc.

1. Il s'agit sans doute de Charles-Victor Buvignier, né à Verdun en 1823, député de la Meuse de 1821 à 1889.

Dans le département du Haut-Rhin :

Gaspard Hirth, employé de la mairie, rue de la Justice, 16, à Mulhouse;
Schmidt, professeur à l'école primaire, à Mulhouse ;
Davin, professeur à l'école primaire, à Mulhouse ;
Lhuillier, professeur à l'école primaire, à Mulhouse ;
Wagner-Flœrchinger, lieutenant de la garde nationale, à Mulhouse;
Hagemann, horloger, à Mulhouse;
C. Gerval, maison Hegmann, rue des Brosseurs, 9, à Mulhouse ;
Lerot, peintre, à Massevaux ;
Perette, peintre, à Belfort;
Meunier, peintre, à Belfort.

Dans le département de Saône-et-Loire :

Millière, avocat, docteur en droit, à Chalon-sur-Saône;
Laty, négociant, à Autun : *écrit qu'il a converti quatre curés des environs* ;
Boivin, bourrelier, à Autun ;
Guérin, au Creusot ;
Gaudron, au Creusot;
Casse, au Creusot ;
Fontenelle-Gillotin, ajusteur, au Creusot.

Dans le département de la Moselle :

Lorette, libraire à Metz ;
Worakowski, Adolphe, lampiste, place Saint-Jean ou Saint-Jacques, à Metz.

Dans le département du Cher :

D'Houan, tailleur, à Charenton[-du-Cher], par Saint-Amand-Mont-Rond.

Dans le département de la Nièvre :

Miot, propriétaire, à Moulins-en-Gilbert.

Dans le département de l'Indre :

Rochaux, à Neuvy-Saint-Sépulchre.

Dans le département du Rhône :

Larbalestrier, ouvrier cordonnier, chez Ballofil, à Givors ;
Boussart, Hippolyte, peintre, à Givors ;
Chapuis, rue du Meuge, 8, à la Croix-Rousse;
Curtal, rue du Mail, 19 et 21, à la Croix-Rousse;

Marchand, Louis, dit Breton, cordonnier, rue Paradis, 16, à Lyon;
Coignet, chef d'atelier, place Dumont-d'Urville, 1, à Lyon ;
Faucon, tailleur, rue de Grenelle, à Lyon;
Barre, montée du Garillaud, 1, à Lyon;
Bégout, rue Rivet, 9, à Lyon ;
Berodiat, marchand d'oiseaux, rue de la Reine, 30, à Lyon ;
Crevesec, rue Comfort, 21, cordonnier, à Lyon;
Morlon, Auguste, à Lyon ;
Garçon, plieur, rue Dumont-Durville, à Lyon.
Garnier, ouvrier en soie, montée de la Grande-Côte, 56, à Lyon ;
Gluntz, chez M. Rosset, à Lyon.

Dans le département de l'Isère :

Coiffé, marchand formier, rue Jean-Jacques Rousseau, à Vienne ;
Roche, Jean-Baptiste, à Vienne;
Baffert, chez M. Tivollier, à Saint-Christophe[-entre-deux-Guiers], par Les Échelles;
Françoise Grenier, institutrice de l'école protestante, à Grenoble ;
Baer, à Grenoble;
Arnaud, huissier, à Grenoble;
Gonthier, Charles, fils, rue Saint-André, 1, à Grenoble;
Bernard, rue Neuve, 32, à Grenoble;

Dans le département de l'Ardèche :

Gleizal, jeune, avocat, à Privas;
F. Bonnaud, à Bourg-Saint-Andéol ;
Jeannier, dit Bourguignon le juste, à Viviers, chez Croze, aubergiste;

Dans le département du Var :

Requier, fils, à Tourves ;
Collée, Abraham, peintre, à Brignoles ;
Allègres, Edme, à Châteaudouble ;
Giraud, instituteur supérieur, à Toulon ;
Frassyée, serrurier, rue de l'Arme-Dieu, 16, à Toulon ;
Ellena, Adolphe, typographe, quartier du Las, à Toulon.

Dans le département des Bouches-du-Rhône :

Gauthier, à Arles;
Laugier, à Aix ;
Million, bottier, rue Thiers, 21, à Marseille ;
Taxil, médecin en chef honoraire, rue Venture, à Marseille ;
Coignard, cordonnier, rue du Mont-de-Piété, 5, à Marseille.

Dans le département de l'Aude :

Gaida, Eugène, cordonnier, à La Grasse ;
Tisseyre, marqueur de draps, rue des Cordeliers, 17, à Limoux ;
Bernard, Hugues, étudiant en médecine, rue des Études, 34, à Carcassonne ;
Chappert, à Carcassonne ;
Coste et Pommier, à Carcassonne.

Dans le département de l'Hérault :

Escure, tailleur, à Béziers ;
Vidal, à Béziers ;
Pouzoulet, à Cette ;
Fages, Laurent, rue de Largentière, 3, à Montpellier.

Dans le département de la Drôme :

Mancin, aîné, à Valence ;
Mouya, cordonnier, à Montélimart.

Dans le département de l'Ariège :

Gassac, avocat, à Pamiers ;
Oizel, fils, agent d'affaires, à Foix.

Dans le département des Pyrénées-Orientales :

Artur, relieur, à Perpignan ;
Lucia, tailleur, à Perpignan ;
Douffiagues, chirurgien, à Arles-sur-Tech.

Dans le département des Hautes-Pyrénées :

Bazet, boulanger, à Trie[-sur-Baise].

Dans le département des Basses-Pyrénées :

Oberkorn, tailleur, rue des Bacques, 41, à Bayonne ;
Dizac, à Bayonne.

Dans le département du Gers :

Cheri Laborde, pharmacien, à Auch ;
Meillon, Ferdinand, à Auch ;
Doulhième, avocat, à Condom ;
Lamarque, avocat, à Condom ;
Archer, professeur au collège de Marmande.

Dans le département de la Haute-Garonne :

Senat, notaire, à Lestelle [1] ;
Mazuré, fils, à Lestelle ;
Merly, marchand mercier, rue Saint-Jérôme, 14, à Toulouse ;
Haettiger, Jean, dit Alsacien, marchand de cuirs, rue des Tanneurs, 37, à Toulouse ;
Verdier, à Toulouse ;
Cledès, à Toulouse ;
Chaudurié, capitaine en retraite, à Toulouse.

Dans le département du Gard :

Lazard, Casimir, serrurier, à Nîmes.

Dans le département du Lot :

Geoffroy, Arthur, miroitier, chez Pépin, à Cahors.

Dans le département de Lot-et-Garonne :

A. Gouchenant, peintre, anciennement à Toulouse, où il a été compromis dans l'affaire des communistes, à Nérac ;
Dubor ou Dubos, typographe, à Agen.

Dans le département du Tarn :

Julien, à Castres ;
Holtz, arquebusier, rue du Puits, à Albi ;
Dupuy, Maurice, libraire, à Albi ;
Esladieu, à Albi.

Dans le département de la Dordogne :

Chavarochette, fils, tailleur, au Bugue [2] ;
Boulestin, clerc chez Julien Barailles, huissier, à Thiviers ;
Dupuis, fils aîné, à Thiviers ;
Pépin, miroitier, à Thiviers.

Dans le département de la Haute-Vienne :

Villegoureix, aîné, fabricant de porcelaines, à Limoges :

Dans le département de la Vienne :

Garnysz, Joseph, polonais réfugié, rue Flageole, à Poitiers ;
Collard, peintre doreur, rue des Trois Piliers, 55, à Poitiers ;

1. Le texte porte : Letelle.
2. Le texte porte : Burgues.

Jourdain, Auguste, répétiteur, à Poitiers ;
Marty, élève en pharmacie, chez M. Malapert, à Poitiers.

Dans le département de la Gironde :

Barrié, ébéniste, rue Bonnefond, 22, à Bordeaux ;
Canuelle, libraire, rue Porte-Déjeaux, 75, à Bordeaux ;
Rougier, Eugène, rue des Bahutiers, 26, à Bordeaux ;
Villegardelle, rue Judaïque, à Bordeaux.

Dans le département de la Charente :

Delage, cordonnier, à Confolens ;
Douée, Michel, à Angoulême ;
Finet, à Angoulême ;
Bertonié, ancien officier, à Angoulême.

Dans le département de la Charente-Inférieure :

Bertrand de Brun, instituteur communal, à Andilly-les-Marais ;
Berger, chirurgien-dentiste, rue Royale, 19, à Rochefort ;
Bessede, Benjamin, écrivain comptable, à Rochefort.

Dans le département des Deux-Sèvres :

Meunier, avocat, à Niort ;
Guay, cordonnier, à Niort ;
Gandrion, à Niort ;
Savariau, fils, à Niort ;
Hongis, charpentier, à Niort ;
Blanchon, aîné, imprimeur, à Niort ;
Marin, cordonnier, à Niort ;
Nils, cordonnier, à Niort ;
Fayard, pharmacien, à Champdeniers.

Dans le département de la Vendée :

Poupineau, menuisier, rue Sainte-Marguerite, à Luçon.

Dans le département de la Loire-Inférieure :

Guepin, médecin, place du Pilori, à Nantes ;
Pedron, rue du Puits-d'Argent, à Nantes ;
Aubaillard, arquebusier, à Nantes ;
Lecué, tailleur, à Nantes ;
Roiné, à Nantes ;
Chevreau, à Nantes ;

Chovet, à Nantes.
Xavier, à Nantes.

Dans le département d'Ille-et-Vilaine :

Detoc, ancien tailleur, chez Genest, rue d'Estrée, à Rennes;
Roché, tailleur, place de la Trinité, à Rennes.

Dans le département des Côtes-du-Nord :

Prieur Fouré, marchand, à Dinan.

Dans le département de Maine-et-Loire :

Durand, Adolphe, au Bignon, commune de l'Hôtellerie-de-Flée;
Guillot, à Angers;
Audebourg, à Angers ;
Cheneau, à Angers.

Dans le département du Calvados :

Lecouteux, à Saint-Pierre-Canivet, près Falaise.

Cabet a enfin, en Algérie, plusieurs correspondants ; on a trouvé plusieurs lettres :

de Quaintenne, garde du génie à la Casbah d'Alger ;
de Brindeau, ouvrier bottier, rue Doria, 18, à Alger ;
de Doussau, agent d'affaires, à Alger ;
de Cholez, soldat au 1er régiment de chasseurs d'Afrique.

Deux commis-voyageurs, les nommés Dutilloy et Chaumeroy, de Joinville, paraissent mener de front les affaires des maisons qui les emploient et celles du communisme. Ils sont chargés par Cabet de faire de la propagande partout où ils passent, de réchauffer l'ardeur des prosélytes et de recruter dee abonnés et des souscripteurs au *Populaire*.

A Paris, où Cabet peut, dans de fréquentes réunions, prêcher sa doctrine à ses disciples, le nombre des communistes icariens est assez considérable, et ses adeptes, encouragés par la voix du maître, montrent une ardeur de prosélytisme qui tient du fanatisme. Là se trouvent en effet des hommes tellement fascinés par les folles espérances qu'on fait briller à leurs yeux qu'ils mettent à la disposition de Cabet tout ce qu'ils possèdent pour pouvoir le suivre en Icarie. Ainsi, le Sr Gosse, négociant à Paris, boulevard Saint-Denis, offre à la communauté icarienne tous ses bijoux, son argenterie et 25.000 fr. (lettre du 2 novembre 1847).

Une dame Aubin, rue d'Anjou, n° 8, au Marais, écrit, le 25 novembre 1847, pour proposer 30.000 francs de biens fonds ou une rente annuelle de 1.400 francs. Les uns offrent leurs outils, les autres leurs livres, etc.

Ce départ pour l'Icarie est aujourd'hui la grande affaire de Cabet, qui a soin de choisir, parmi ceux qui s'offrent à lui, ceux qui lui apportent leur argent, premier élément de succès pour toute colonisation, même pour une colonisation icarienne. Des commissions d'admission ont été organisées dans les principaux foyers du communisme, à Paris, à Nantes, à Mirecourt, à Périgueux, à Lyon, à Vienne, à Rouen, à Albi, à Tours, à Saint-Etienne, à Sedan, à Toulon et enfin à Choisy-le-Roi (Seine), où sa doctrine a fait, à ce qu'il paraît, de nombreux adeptes par les soins d'un nommé Goguilly, peintre, propagandiste ardent, et d'un sieur Aubel, premier clerc de notaire.

Ce projet d'aller organiser le régime de la communauté dans le Nouveau Monde a rencontré quelques obstacles parmi les partisans de ses doctrines : mais ces difficultés n'ont créé que quelques dissidents, et aujourd'hui Cabet ne paraît plus attendre, pour faire partir son avant-garde, que le retour de son lieutenant Sully, qu'il a envoyé sur les lieux.

Montaigne, sa vie et son œuvre d'après des travaux récents (1906-1907)

Depuis quelques années nous assistons à un véritable renouveau des études sur le XVI^e^ siècle. Historiens, érudits, critiques, se sont mis à l'explorer en tous sens et l'histoire littéraire bénéficie de leurs investigations non moins que l'histoire politique ou diplomatique. Des études importantes sont en préparation sur les pères de l'Humanisme, Erasme et Budé ; nous avons passé en revue l'an dernier les travaux dont récemment avaient été l'objet la vie et l'œuvre de Rabelais [1]. Les recherches de M. Laumonnier nous fourniront sans doute bientôt l'occasion de faire le même travail pour Ronsard et les poètes de la Pléiade. Nous voudrions aujourd'hui examiner ce qu'ont apporté de nouveau les publications parues depuis un an ou deux sur Montaigne, et mettre en lumière les résultats qui s'en dégagent pour la connaissance de l'écrivain et de son œuvre.

I

Rien n'est plus illustre, rien ne paraissait mieux connu dans le détail et plus certainement que l'amitié de Montaigne et de La Boétie, et dans l'œuvre de ce dernier rien ne semblait lui appartenir plus en propre que le *Contr'un* ou *Discours de la servitude volontaire*, puisque c'est en somme le seul écrit de lui que l'on relise encore aujourd'hui et qui vraiment lui ait survécu. Dans deux articles [2] qui ont eu quelque retentissement, le docteur Armaingaud a remis tout cela en question, et l'attribution du *Contr'un* à La Boétie et la nature du culte que Montaigne avait voué à la mémoire de son ami et le caractère même de Montaigne. Le point de départ du D^r^ Armaingaud est le suivant : le portrait du tyran n'est pas

1. Cf. la *Revue*, t. VII, p. 598-600, 681-693.

2. Publiés dans la *Revue politique et parlementaire*, 1906, 10 mars (p. 499-522) et 10 mai (p. 322-348), sous le titre : *Montaigne et La Boétie*, et réunis en tirage à part, avec quelques additions et corrections de détail, sous le titre : *La Boétie, Montaigne et le Contr'un* (in-8, 48 p.). M. Armaingaud annonce une étude spéciale sur la *Politique de Montaigne*.

l'expression du tyran en général, il comporte des traits visant un personnage véritable. Ce personnage n'est pas Henri II, comme on l'a cru quelquefois lorsque l'on a supposé que le spectacle de l'horrible répression exercée par Montmorency à l'encontre des Bordelais révoltés en 1548 avait déterminé La Boétie à écrire son pamphlet. Le tyran, c'est Henri III. A lui s'appliquent les épithètes « d'hommeau » le plus souvent le « plus lasche et femenin de la nation ; non pas accoustumé à la pouldre des batailles, mais encore à grand peine au sable des tournois ; non pas qui puisse par force commander aux hommes, mais tout empesché de servir vilement à la moindre femmelette ». Examinant chaque membre de phrase, interprétant « *tout empesché de* » comme synonyme de « *incapable de* », discutant la valeur militaire du duc d'Anjou (le futur Henri III) au moyen de textes empruntés à l'historien Mathieu et aux *Mémoires de Tavannes*, le docteur Armaingaud conclut que c'est bien d'Henri III qu'il s'agit et qu'il ne peut s'agir que de lui. Il trouve de nouvelles confirmations pour sa thèse dans d'autres passages du *Discours*, ceux où il est question de lubricité et de vol, de la religion comme instrument de règne et de domination, il met des noms sous les allusions et dans la phrase : « Ce sont toujours quatre ou cinq qui maintiennent tout le païs en servage ; tousjours il a esté que cinq ou six ont eu l'oreille du tiran et s'y sont approché d'eus mesmes, ou bien ont esté appelés par lui pour estre les complices de ses cruautés, les compagnons de ses plaisirs, les macquereaus de ses voluptés et communs aux biens de ses pilleries » ; dans ces *quatre ou cinq*, *cinq ou six*, il voit naturellement désignés les *mignons* d'Henri III. D'où la conclusion de cette première partie : *le Discours de la servitude volontaire* n'est pas une déclamation théorique, mais un pamphlet contre Henri III ; il contient des allusions visant des faits ou des personnages de 1572 à 1576, passages qui lui donnent sa valeur et expliquent son succès, mais qui, étant postérieurs d'une dizaine d'années à la mort de La Boétie, ne sauraient par conséquent être de lui. La Boétie n'est donc pas le véritable auteur du *Contr'un*, du moins dans la forme sous laquelle il nous est parvenu.

D'où deux nouvelles questions que se pose le Dr Armaingaud. Par quelle voie le texte du *Discours de la servitude volontaire* est-il arrivé à ceux qui l'ont publié pour la première fois ? Quel est l'auteur des passages qui ne peuvent avoir été écrits par La Boétie et qui en constituent la partie la plus importante ? Et le docteur Armaingaud répond : « C'est Montaigne qui a transmis le *Discours* aux premiers éditeurs, c'est lui qui l'a remanié ». Et voici les arguments. La Boétie meurt le 14 août 1563 ; Montaigne hérite de sa librairie, livres et papiers. Au début de 1571,

Montaigne publie une partie des œuvres de son ami et réserve le *Discours* et les *Mémoires de nos troubles sur l'édit de janvier 1562* pour une publication ultérieure, leur trouvant « la façon trop mignarde pour les abandonner au grossier et pesant air d'une si malplaisante saison ». M. Armaingaud observe que Montaigne « parle comme quelqu'un qui est bien convaincu que lui seul possède le texte au moment où il écrit.., que c'est par Montaigne et par lui seul qu'on a appris au XVIe siècle et que c'est par Montaigne seul que nous savons aujourd'hui que La Boétie avait composé un *Discours sur la servitude* ». Et, en passant, il combat l'hypothèse de M. Bonnefon qui plaçait la composition définitive du *Discours* vers 1553, lors du séjour de La Boétie à l'Université d'Orléans sous la discipline d'Anne du Bourg. — Mais comment Montaigne a-t-il été amené à faire une démarche qui paraît si contraire au caractère que d'ordinaire on lui attribue? En 1571, Montaigne se retire dans sa gentilhommière et dans sa librairie. Pourquoi? « Fausse sortie, retraite diplomatique » dit M. Armaingaud. « Montaigne avec sa finesse et sa profondeur d'observation n'a pas pu vivre plusieurs mois à la cour (fin 1570, début 1571) sans pénétrer les véritables intentions de Catherine et le peu de chance de succès de la politique honnête et raisonnable à laquelle Charles IX, esprit mobile et fantasque, avait semblé et peut-être voulu se rallier. » Michel de l'Hospital à qui il est allé rendre visite dans son exil de Vignay se montre pessimiste. Catherine prépare un coup de sa façon. Montaigne s'éloigne de la cour et ses pressentiments se réalisent, au delà même de ses craintes: la Saint-Barthélemy le rapproche de la cause des réformés, « pour la voir misérable et accablée ». M. Armaingaud dresse une curieuse liste des relations de Montaigne parmi les tolérants et les protestants. C'est à ce moment que Montaigne aurait fait passer à ceux-ci le texte du *Discours* de La Boétie, texte remanié au préalable pour l'actualiser. Un premier fragment, le portrait du tyran, est inséré dans le *Réveille-Matin des François* paru en 1574; on trouve le *Discours* intégralement reproduit en 1576 dans les *Mémoires de l'estat de la France sous Charles le neufiesme*, sans nom d'auteur, bien entendu. C'est seulement en 1727 que l'éditeur Coste accola le nom de La Boétie au *Contr'un*. — Cette entente de Montaigne avec les protestants après la Saint-Barthélemy peut paraître surprenante, à première vue. Mais regardons-y de plus près. On sait le peu de profondeur de ses convictions religieuses et qu'il estimait qu'on ne devait pas les mettre « à un si hault prix que d'en faire cuire un homme tout vif » Il n'a guère plus d'attachement ni d'estime pour les souverains et il n'a pas ménagé le principe d'autorité ni la majesté du pouvoir royal. « En recomposant le *Contr'un* pour en faire un manifeste contre le roi et sa cour, *il*

atteignait une double fin » : il donnait libre cours à son indignation contre les auteurs de la Saint-Barthélemy et travaillait avec les protestants et les politiques pour hâter l'avènement d'une politique libérale ». Enfin tout en illustrant le nom de son ami, il s'en couvrait comme d'un bouclier, ce qui est conforme à sa prudence habituelle et à son précepte de « suivre la bonne cause mais jusqu'au feu exclusivement ». Ajoutez ses sympathies pour le jeune Henri de Béarn qui prenait déjà dans le lointain figure d'héritier présomptif. Enfin ce que nous savons de la véracité générale de Montaigne et qu'à plusieurs reprises [1] on peut le prendre en flagrant délit d'inexactitude ou d'entorse à la vérité, ce qu'il dit lui-même dans son chapitre fameux *De l'amitié*, où le début prépare la publication du *Discours* et la fin annonce exactement le contraire, cette « contradiction évidemment voulue et qui implique évidemment un défaut de sincérité », tout concourt à confirmer l'hypothèse que Montaigne a communiqué aux réformés le *Discours* : « Un fragment de ce pamphlet fut incorporé en 1574 dans le *Réveille-Matin des François*, mais le texte intégral n'en fut achevé et publié qu'en 1576. — Pour conclure donc, l'abstention de Montaigne dans les luttes des partis pendant les quatre premières années du règne d'Henri III n'a été qu'apparente. En réalité il a pris une part importante à l'action politique en collaborant, à sa manière, au mouvement de révolte contre la Saint-Barthélemy et ses auteurs, tout en se mettant à l'abri, avec sa prudence habituelle, sous le nom de La Boétie ». Montaigne n'a pas voulu laisser aux publicistes protestants le soin d'apporter des remaniements au texte de La Boétie. C'est lui qui est « le véritable et le seul auteur des remaniements, et, par conséquent, du *Discours* tel que nous l'avons ».

Voilà, réduite à ses termes essentiels, l'argumentation du docteur Armaingaud. La thèse est présentée avec précision et netteté, la démonstration conduite avec verve et avec force. On ne sait ce qu'il faut le plus admirer de l'entrain ou de l'érudition de l'auteur, de sa connaissance de l'histoire et de la littérature de l'époque ou de son habileté à placer ses citations et à les faire valoir. Ajoutons que l'auteur procède sans fracas : ses propositions, si elles sont fondées, doivent changer les idées communément reçues sur La Boétie et sur Montaigne. Il a été tout le premier

1. C'est ainsi par exemple qu'il donne comme un simple *surnom* le nom de Eyquem, qui est le nom patronymique de la famille (II, XVI); qu'il dit du château de Montaigne : « C'est le lieu de ma naissance et de la plupart de mes ancêtres », alors que nous savons de source certaine que le père de Montaigne est le seul de ces ancêtres qui fût né à Montaigne (III, IX); qu'il présente enfin « la Bulle authentique de bourgeoisie romaine » comme lui ayant été « octroyée en toute gracieuse libéralité » (III, IX), alors que dans son *Journal de voyage* il avoue avoir employé à l'obtenir « ses cinq sens de nature ».

surpris par ces conséquences : il nous fait part de ses hésitations, de ses tâtonnements ; et s'il est arrivé à fixer sa propre conviction, il admet que le lecteur se montre quelque peu réfractaire. C'est pourquoi, modestement mais fermement, il soumet ses inductions à la critique.

Comme il était aisé de le prévoir, les réponses n'ont pas manqué [1]. M. Bonnefon [2], connu par ses travaux sur Montaigne et pour sa remarquable édition des *Œuvres* de La Boétie, M. Strowski [3], dont nous retrouverons plus loin l'édition des *Essais* et l'étude sur Montaigne, M. Villey [4], qui prépare un ouvrage d'ensemble sur l'auteur des *Essais*, ont essayé de réfuter la thèse du docteur Armaingaud : les deux premiers par une analyse plus détaillée du *Réveille-Matin* et des circonstances au milieu desquelles se serait produite cette singulière collaboration de Montaigne et des protestants, le dernier par une étude très minutieuse des textes allégués et par des arguments plus proprement philologiques. Ces critiques ont, ce nous semble, mis en lumière ce que l'on pouvait opposer à la démonstration du docteur Armaingaud. Ce sont ces arguments que nous allons passer en revue, nous contentant de les grouper selon un ordre un peu différent, et, à notre avis, plus propre à ruiner les différents points de la thèse du docteur d'Armaingaud.

Et d'abord s'agit-il d'Henri III dans les passages cités par le docteur Armaingaud ? Le *Réveille-Matin* est-il dirigé contre Henri III ? C'est ce que se sont demandés MM. Bonnefon et Strowski et leur réponse concorde. Une analyse détaillée du pamphlet prouve que le but que l'auteur se proposait était de flétrir le tyran responsable de la Saint-Barthélemy, Charles IX, de mettre les protestants en garde contre l'Édit de paix et de préparer l'opinion à une substitution des Guises aux Valois. Parmi ces derniers le duc d'Anjou, alors roi de Pologne, est le moins maltraité. Pour l'auteur du pamphlet, le tyran c'est Charles IX ; appliquer le passage de La Boétie à Henri III, affirme M. Bonnefon, c'est « un contresens

---

1. Parmi ceux qui ont adopté, tout au moins en partie, la thèse du docteur Armaingaud, on doit citer M. Edme Champion, dont on connaît l'originale *Introduction aux Essais de Montaigne*. M. Champion croit fermement à la complicité de Montaigne avec les protestants et fonde sa conviction sur les contradictions selon lui intentionnelles du chapitre *De l'amitié* (*Montaigne et les Huguenots*, *Revue Bleue*, 23 mars 1907, p. 366-369).

2. *Montaigne, La Boétie et le « Contr'un »*, dans la *Revue politique et parlementaire* du 10 janvier 1907, p. 107-126 ; M. Bonnefon a donné lui-même une analyse de son article dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*, n° d'octobre-décembre 1906, p. 737-741.

3. *A propos de Montaigne*, dans la *Revue philomatique de Bordeaux et du Sud-Ouest*, 1er février 1907, et à part, p. 11-24 : *Montaigne et l'action politique*.

4. *Le véritable auteur du « Discours de la servitude volontaire »*, *Montaigne ou La Boétie* ? dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*, n° d'octobre-décembre 1906, p. 727-736. — Ajoutons que M. Villey prépare sur Montaigne un grand travail qui est déjà avancé.

historique ». — Mais que le tyran soit Charles IX plutôt qu'Henri III, l'essentiel de la thèse subsisterait, puisqu'elle consiste à dire que La Boétie n'est pas l'auteur des passages qui visent le tyran. Ces passages où le docteur Armaingaud a voulu voir des allusions à des faits et à des personnages contemporains, contiennent-ils vraiment de pareilles allusions ? MM. Strowski et Villey observent que, des trois textes qui contiennent ces passages, celui du *Réveille-Matin* renferme des variantes, même des membres de phrases qui ne se retrouvent ni dans le texte latin, ni dans le texte des *Mémoires de l'estat de France*. Ces variantes, ces additions contiennent précisément les traits qui particularisent le développement. « Ces inexactitudes du *Réveille-Matin*, qui semblent conscientes, nous invitent à penser que les protestants ont publié le *Discours* de La Boétie sans un respect scrupuleux du texte de l'auteur. Cela est naturel, ils s'en faisaient une arme de combat ; ils l'ont adapté aux besoins de la lutte... Mais ajoute M. Villey, ces faits-là M. le docteur Armaingaud ne les a pas relevés. Ils ne peuvent rien pour sa thèse ; au plus créeraient-ils une présomption en sa faveur. Sa thèse est que de longs développements ont été ajoutés au moment de la publication. Peut-être les éditeurs n'auraient pas eu scrupule de le faire, c'est possible ; mais rien ne nous permet de dire qu'ils l'ont fait ». Il faut donc aller plus loin et se demander si réellement les passages allégués contiennent des allusions historiques et, reprenant ces passages, serrant le texte d'aussi près que possible, voir si vraiment ils contiennent ce que l'on veut bien leur faire signifier. Et c'est ici la partie solide de la réponse de M. Villey.

D'après lui, le point de départ de l'hypothèse du docteur Armaingaud, ce sont des erreurs sur le sens des mots : ce terme de *surnom* dont on tire argument contre la véracité de Montaigne est couramment employé au XVI^e^ siècle dans le sens de *nom* ; d'autre part l'expression « *tout empesché de servir vilement à la moindre femmelette* » ne signifie pas comme le suppose M. Armaingaud, *incapable de* et ne saurait viser une infirmité d'Henri III, infirmité d'ailleurs postérieure à la date où parut le *Réveille-Matin*, mais *tout occupé à, tout absorbé par le soin de servir* ; c'est ce que prouve la traduction latine antérieure à la reproduction française : *non qui vi et armis homines ad imperium cogere possit, sed qui impudicae mulierculae servitio totus addictus sit*. Arrivons maintenant à cette peinture du tyran qui aussi bien « est le nœud de la question ». Que trouvons-nous ? Les caractères indiqués sont les caractères traditionnels du tyran et l'on pourrait aussi facilement en trouver des exemples dans l'antiquité qu'au XVI^e^ siècle ; même ce qui concerne la lâcheté semblerait plutôt exclure Henri III. « C'est bien le tyran anonyme dont La Boétie esquisse le portrait.

N'y cherchons pas un souci de précision ni des allusions exactes ; de ses lectures d'historiens anciens, quelques traits lui reviennent à la pensée, les plus généraux ; il les jette sur le papier avec sa fougue un peu déclamatoire ». Même conclusion si l'on considère les actes du tyran. Si l'expression est parfois originale, l'idée l'est peu. Les différents faits indiqués, on les attend, ils sont de règle dans toute diatribe contre la tyrannie et l'on pourrait aussi bien voir, dans ce que dit l'auteur du *Discours*, des allusions aux orgies des Césars et aux affranchis de Claude ou de Néron, qu'à la vengeance tirée du sieur de Nantouillet ou aux mignons d'Henri III. Cela ne serait d'ailleurs pas plus juste, « car la sentence est toute générale » et c'est même ce qui a permis de l'utiliser en 1573. Mais de ce que le passage « s'applique à une époque, il n'en faut pas déduire que ce sont les événements de cette époque qui l'ont fait naître. Enfin, dans le fameux morceau sur les pratiques religieuses et superstitieuses, à le bien lire, à sa place et dans son entier, le ton n'est pas celui d'un révolté ; bien au contraire ce qui frappe, ce qu'il convient de souligner, « c'est l'ironie légère de cette incrédulité, c'est le parfait détachement politique que la phrase témoigne. Aucune colère ; un compliment à l'adresse de ces tyrans contre lesquels, à ce qu'on nous dit, l'auteur voudrait irriter l'opinion. Est-ce le ton d'un pamphlétaire auquel l'une des plus atroces cruautés que l'histoire rapporte a mis la plume en main ? » Il suffit de parcourir quelques-uns des pamphlets parus vers cette date pour être convaincu du contraire. A ces arguments M. Villey en ajoute d'une autre sorte : il ne retrouve pas dans le *Discours* « certaines habitudes de langage et de travail qui sont constantes dans les *Essais* de Montaigne. » Ainsi Montaigne copie littéralement les traductions de Plutarque, le *Discours* ne les reproduit pas textuellement ; Montaigne évite la forme versifiée, cite le texte latin sans traduire, le *Discours* traduit ; Montaigne dit Pyrrhus, Tacitus, — le *Discours*, Pyrrhe, Tacite. « Ces oppositions portent sur des détails assez minimes pour qu'on ne puisse pas supposer que Montaigne a cherché à déguiser sa manière et contrefaire celle de son ami... Je ne prétends pas qu'elles soient décisives ; cependant mises dans l'autre plateau de la balance, elles me paraissent peser plus que l'argument que M. Armaingaud tirait d'une impression très subjective ». — « En somme, l'on a affaire à un travail d'école qui n'a rien de commun avec un pamphlet. » C'est une amplification nerveuse par endroits, élevée, qui exprime dans une forme assez oratoire des sentiments un peu enflés. Les souvenirs de l'antiquité se pressent sous la plume du jeune écolier enthousiaste : c'est d'eux et spécialement des souvenirs de Tacite que sort toute la moelle du *Discours* ».

Le fort central de la thèse du docteur Armaingaud ainsi renversé, il était relativement aisé de détruire les autres arguments dont il l'avait étayé. C'est Montaigne, dit-il, qui a communiqué le *Discours* aux protestants. Pourquoi ? Parce que seul il en possédait le texte. Nous n'en savons rien. La Boétie avait composé le *Discours* (quelle que soit la date que l'on adopte pour sa rédaction) avant de connaître Montaigne : il en courait des copies, puisque c'est précisément la lecture du *Discours* qui fit connaître à Montaigne le nom du jeune Sarladais. Montaigne avoue lui-même ne pas posséder tous les manuscrits de La Boétie [1]. De ce que *en fait* nous ne connaissons pas d'autre détenteur du *Discours* de Montaigne, il ne s'ensuit pas forcément qu'il fût le seul. Le contraire est même plus vraisemblable, surtout d'après ce que Montaigne nous dit lui-même. Pourquoi, au reste, l'aurait-il communiqué ? Pour favoriser la cause des protestants vaincus et des libéraux, des politiques ? Mais il aurait mieux valu peut-être communiquer le *Mémoire des troubles sur l'édit de janvier 1562* ; la publication du *Contr'un* tendait au contraire à réveiller les passions religieuses, à rallumer la guerre civile ; elle allait donc directement contre le but que se proposait Montaigne [2]. Enfin les contradictions que l'on relève chez l'auteur des *Essais* ne cachent pas des calculs aussi machiavéliques qu'on veut bien le supposer. Aussi bien celle sur l'âge de La Boétie est-elle imputable plus à l'éditeur des *Œuvres* de La Boétie qu'à Montaigne. Quant à celle que contient le chapitre *De l'amitié*, elle s'explique aisément et d'une manière fort naturelle : lorsque Montaigne commence à rédiger ce chapitre, vers 1571 ou 1572, il est décidé à publier le *Contr'un* et manifeste cette intention. Le *Contr'un* paraît au milieu de pamphlets qui en dénaturent le sens et la portée, sans en altérer le texte ; Montaigne décide alors de ne pas le publier ; mais pour ne pas laisser perdre sa prose, par amour-propre d'auteur, il conserve ce qu'il a écrit, quitte à ajouter en conclusion le contraire de ce

1. Au début de son chapitre *De l'amitié* (I, XXVIII), Montaigne déclare lui-même : « Il court pièça ès mains des gens d'entendement, non sans bien grande et méritée recommandation ». D'autre part, M. Strowski me fait remarquer qu'au même endroit Montaigne dit : « C'est un discours auquel il donna nom *La servitude volontaire* ; mais ceux qui l'ont ignoré, l'ont bien proprement depuis rebaptisé le *Contr'un* ». Ce passage a été écrit vers 1571. Or, dans le *Réveille-Matin*, l'extrait porte dans le sommaire le titre : *De la servitude volontaire*. Qui sont ceux qui l'ont « rebaptisé le *Contr'un* » ? Ce titre ferait-il allusion à une autre publication, antérieure à celle du *Réveille-Matin* ?

2. D'ailleurs au moment de la publication du *Réveille-Matin*, Montaigne est engagé dans le parti catholique. Cela ressort d'un document du mois de mai 1574 auquel le docteur Armaingaud fait allusion (p. 47) et dans lequel, pour le dire en passant, M. Strowski, qui le note à son tour, a trouvé la raison probable de l'animosité de Brantôme contre Montaigne (p. 20, note). Montaigne se serait prononcé contre le sieur de Bourdeilhe, frère du chroniqueur. *Inde iræ.*

qu'il a exprimé au début. Notez qu'il a procédé de même pour le chapitre 31 du livre I, lorsqu'il préparait la sixième édition des *Essais*. Comme le dit M. Strowski, « Montaigne était un bon père pour les enfants qu'il avait de l'accointance des Muses ».

De toute cette argumentation pour et contre la thèse de M. Armaingaud, l'impression qui se dégage, pour nous, est que la thèse est mal fondée ; mais c'est une impression, partant subjective. L'argument sans réplique serait la production du manuscrit de La Boétie, s'il existe encore et s'il était retrouvé. En tout état de cause, la thèse de M. Armaingaud devant être abandonnée, il n'en reste pas moins qu'il a mis en lumière, mieux qu'on ne l'avait fait avant lui, la sympathie qu'à un moment donné Montaigne éprouva pour la cause protestante lorsqu'il la vit « misérable et accablée » ; qu'il nous a fait mieux comprendre « l'intérêt que les premiers éditeurs de La Boétie ont attaché à son œuvre et les motifs qui les ont conduits à la publier », puisque c'est « leur commentaire tacite » qu'il nous a restitué. Enfin il n'est pas mauvais que de temps en temps quelque critique vienne vigoureusement secouer, — surtout lorsque c'est avec une argumentation aussi savamment construite que soucieuse des vraisemblances — les opinions généralement reçues, et forcer par la nécessité de les défendre et de les justifier, d'en vérifier l'exactitude et aussi la fragilité[1].

II

Les textes des œuvres de Montaigne ne posent pas de problèmes aussi malaisés à résoudre que celui du *Contr'un*, mais il faut convenir qu'ils ont eu une destinée singulière. C'est en particulier le cas du manuscrit du Journal dans lequel étaient notées les impressions de Montaigne lors du voyage qu'il fit entre le 22 juin 1580 et le 30 novembre 1581 en Allemagne et en Italie, en passant par La Fère-sur-Oise, Plombières, Bade, Augsbourg, Munich, Trente, Venise, Florence, Rome, Lorette, Lucques, les bains de Villa, et, revenant par le Mont-Cenis, Lyon et l'Auvergne. Jusqu'à Rome et au milieu de février 1581, Montaigne avait dicté à un secrétaire qui n'a pas laissé parfois d'émailler son texte de quelques réflexions de son crû. « Aïant

1. Ce qui ressort également de tout ce débat, c'est l'incertitude où nous sommes de la plupart des circonstances décisives qui, à certains moments particulièrement importants, déterminèrent l'attitude de Montaigne. Cette incertitude ouvre libre cours aux hypothèses, et, pour les restreindre, il faudrait connaître avec plus de précision et jusque dans les plus minutieux détails la vie de Montaigne, ce qui paraît bien problématique dans l'état actuel des documents.

donné congé à celui de *ses* jans qui conduisoit cete bele besouigne », il se mit alors à noter lui-même ce qui le frappait le plus. Quelques mois plus tard, aux bains de Villa, se trouvant dans la région où il lui semblait entendre le plus parfait langage toscan, il s'exerça à écrire en langue italienne, et la dernière partie du Journal est rédigée dans un italien farci de gallicismes, de latinismes, voire de gasconnismes, une sorte de *sabir*, révérence parler, parfois plus aisément intelligible à des Français qu'à d'authentiques ultramontains. Le manuscrit de ce Journal que Montaigne avait écrit pour son privé, demeura inconnu après la mort de l'auteur des *Essais*. Quelque cent soixante-quinze ans après, un M. Prunis, chanoine régulier de Chancelade en Périgord, parcourant cette province pour faire des recherches en vue d'une Histoire du Périgord, fut amené à visiter les archives de l'ancien château de Montaigne. Il fouilla dans un « vieux coffre qui renfermoit des papiers condamnés depuis longtemps à l'oubli ». Il y découvrit un petit volume in-folio de 278 pages : c'était le manuscrit original du Journal de voyage de Montaigne, auquel il manquait seulement le premier feuillet. La première édition en fut donnée en 1774 par Meusnier de Querlon, qui, pour le déchiffrement de la partie italienne, s'etait assuré le concours de « M. Bartoli, antiquaire du roi de Sardaigne et nouvellement élu associé étranger de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres ». Cinq éditions parurent coup sur coup en 1774 et 1775. L'accueil du public ne fut rien moins qu'enthousiaste : c'est ce qui explique peut-être que depuis 1775 jusqu'à ces dernières années il n'y ait eu que des reproductions médiocres et surtout fragmentaires de cet ouvrage de Montaigne. La première édition critique fut publiée en 1889 par M. Alexandro d'Ancona, sous un titre qui indique suffisamment les préoccupations particulières de l'éditeur [1]. Sans doute il avait étudié et il reproduisait tout le texte, mais il y relevait plus spécialement ce qui intéressait l'Italie et la fin du XVI[e] siècle. Une annotation copieuse éclairait et complétait sur ce point le récit de Montaigne. Aujourd'hui encore cette édition a gardé sa valeur, et elle ne fait pas double emploi avec celle dont nous allons parler et qui, de l'aveu d'ailleurs du nouvel éditeur, lui doit beaucoup.

M. Lautrey [2] a conçu sa tâche d'une manière très complète, et il s'en faut de peu qu'il ne l'ait entièrement remplie : disons tout de suite que, si son édition laisse quelque chose à désirer, cela provient non pas d'un

1. *L'Italia alla fine del secolo XVI. Giornale del viaggio di Michele de Montaigne in Italia nel 1580 a 1581.* Citta di Castello, 1889-1895, in-8, LV-719 p.

2. Montaigne. *Journal de Voyage*, publié par Louis Lautrey. Paris, Hachette, 1906, in-8, 582 p.

manque de diligence, mais de ce qu'on se trouve en face de difficultés quasi insurmontables. M. Lautrey s'est efforcé d'abord d'approcher le plus près possible du texte de Montaigne. Cela était malaisé, car non seulement le manuscrit, autrefois déposé à la Bibliothèque du roi, mais les copies faites par Prunis, par Meusnier de Querlon ont disparu, et il n'avait à sa disposition que les imprimés des premières éditions. C'est à travers les variantes de ces premières éditions, à travers les fautes d'impression et les erreurs de lecture parfois très apparentes, plus souvent difficiles à reconnaître, qu'il a tâché de rétablir, d'imaginer ce qui devait ou ce qui pouvait avoir été écrit. C'est ainsi que les premiers éditeurs imprimaient « Sonchem », « Hortimado », là où il convient de lire « Bouchorn », « Fortunato ». Ailleurs on lit : « M. de Montaigne disoit s'agréer fort en ce détroit... et n'y trouvions incommodité que de la plus espesse et insupportable poussière que nous eussions jamais senty, qui nous accompaigna dans tout cet entredeus des montaignes. Dix heures après, *M. de Montaigne disoit que c'estoit la lune de ses tretes*, il est vrai, que sa coustume, etc. » Meusnier de Querlon avance une explication ingénieuse et absurde. Il suffit d'une parenthèse et d'une apostrophe pour rendre le sens parfaitement intelligible : Dix heures après (*M. de Montaigne disoit que c'estoit là l'une de ses tretes*.., et le membre de phrase qui suit, donne l'explication. M. Lautrey a plusieurs trouvailles de ce genre. Est ce à dire que toutes les leçons qu'il propose doivent être acceptées ? Non sans doute ; dans certains cas — assez rares — il semble bien que la leçon de l'édition originale soit préférable à celle du nouvel éditeur [1]. Mais comme ces leçons, même lorsque M. Lautrey a cru devoir introduire dans le texte ses conjectures, sont reproduites en notes ou en appendice, le lecteur peut juger et faire lui-même œuvre de critique. Les annotations marginales de Montaigne, qui parfois n'étaient pas sans entraîner quelques confusions, ont été séparées du contexte par des crochets, et si quelques passages sont restés inintelligibles, c'est sans doute parce qu'il y avait dans le manuscrit ou dans la copie primitive une lacune, un membre de phrase oublié [2]. En somme, à défaut du manuscrit original, si jamais on doit le

1. Ainsi par exemple : p. 145, il faut maintenir *les contre-fenestres*, p. 151, *brunie*, p. 152, l'une *desdites* chambres. — P. 323-324 : *Cette nation a force soldats*, etc., le texte de l'édition originale s'explique sans qu'il soit besoin de recourir à des transpositions de membres de phrase ; il aurait fallu seulement noter que, « le colonel qui doit estre de nécessité étrangier », c'est sans doute un chef militaire, mais probablement et surtout le chef du district ou de la ville, le « colonel del Borgo » dont Montaigne parle à cet endroit même et un peu plus loin, p. 336, 346. C'est un personnage analogue à ce qu'était le podestat, dans certaines villes italiennes.

2. Voir, par exemple, p. 326-327.

retrouver, le texte que nous donne M. Lautrey, débroussaillé, éclairci, aéré, si l'on peut ainsi dire, nous fournit l'approximation la plus grande que l'on puisse espérer atteindre dans les circonstances présentes.

La restitution du texte n'était qu'une partie de la tâche de l'éditeur. Il fallait en outre identifier les noms de lieux et de personnes, expliquer certaines locutions, traduire le long fragment rédigé en italien. La traduction est fidèle, rédigée dans un langage légèrement archaïque qui lui donne une saveur particulière sans jamais tomber dans un pastiche puéril. Quant aux identifications et aux explications, elles se trouvaient facilitées par l'édition d'Ancona. M. Lautrey s'en est servi et il a bien fait, mais le texte de Montaigne est si complexe et si riche qu'il y avait encore à faire. L'annotation est sobre, exacte, toujours suffisante. Avec raison, c'est avec des passages d'auteurs ayant voyagé en Italie et presque exclusivement d'auteurs du XVI^e^ siècle qu'il a éclairé le texte de Montaigne, et aussi avec de nombreuses citations des *Essais* qui prouvent combien et Montaigne et son œuvre maitresse ont profité de ce voyage en Allemagne et en Italie.

Aussi bien, ce qui nous intéresse dans ce *Journal*, c'est sans doute l'aspect des lieux, les mœurs des gens, l'anecdote, le tableau fidèle de la vie de quelques villes allemandes et italiennes, de Rome dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle, mais c'est surtout Montaigne. Dans le *Journal* comme dans les *Essais*, c'est lui, toujours lui qui apparaît « debout et couché, le devant et le derrière, à droite et à gauche, et en tous *ses* naturels plis ». C'est ce que M. Lautrey a également fort bien mis en lumière dans une copieuse introduction, en même temps qu'il donnait de suffisantes indications bibliographiques et quelques détails sur les causes du voyage de Montaigne et sur les compagnons qu'il emmenait avec lui et qu'il laissa qui à Padoue qui à Rome, où ils étaient pressés d'arriver. Montaigne voyageait comme il écrivait, allant au gré de sa fantaisie, faisant un crochet de ci de là, lorsqu'une curiosité l'attirait, sans but bien précis ni autre « project que de se promener par des lieus inconnus ». Lui-même disait « qu'il lui sembloit estre à mesmes ceus qui lisent quelque fort plesant conte, d'où il leur prend creinte qu'il vieigne bientost à finir, ou un beau livre : lui de mesme prenoit si grand plesir à voiager qu'il haïssait le voisinage du lieu où il se deust reposer ». S'il eût été seul et de loisir, peut-être fût-il allé, comme il en exprime quelque part le désir, « jusqu'à Cracovie ou vers la Grèce par terre ». Ses lectures étaient comme des promenades sans dessein préconçu à travers l'antiquité avec des compagnons tels que Sénèque, Hérodote, ou de préférence Plutarque, et des truchements comme Saliat ou Amyot. En voyage Montaigne feuillette pour

ainsi dire ses contemporains, les souvenirs de l'un, l'expérience de cet autre, confrontant les renseignements comme dans ses *Essais* il juxtaposait les citations, toujours curieux des mêmes questions et ramenant tout en somme à sa mesure.

On peut trouver que sa gravelle tient une bien grande place dans son *Journal*, et nous préférerions qu'il se complût un peu moins à nous faire part de ses coliques, à dénombrer les pierres grosses ou petites qu'il rend avec plus ou moins de douleur, les clystères et autres médications qu'il prend avec des succès divers. Mais cela même nous est une preuve que le *Journal* était tout intime et c'est la rançon de sa sincérité. Au reste, il ne faut rien exagérer : ces détails ne doivent pas nous cacher ce qu'il y a de précieux dans le *Journal* ; la pierre et les coliques n'empêchaient pas Montaigne de promener autour de lui un regard curieux, amusé, profond. Chose curieuse, cet humaniste, ce fervent de l'antiquité, — dans les livres, — s'intéresse peu aux vestiges du monde antique qu'il rencontre sur sa route. Sans doute il visite l'Arena à Padoue, et à Rome il étudie, il visite des ruines, mais voyez ce qu'il en dit [1] : l'impression n'est rien moins qu'enthousiaste et combien l'on sent qu'il s'intéresse davantage aux vivants, aux « polices », aux mœurs, aux humeurs des nations et à leurs façons, aux « fantaisies, usances » des étrangers. Les choses de la vie matérielle ont pour lui l'attrait le plus vif : la netteté des chambres et des meubles en Allemagne, la confection des lits de plumes, la préparation de la choucroute, une façon originale de tourner la broche, le mécanisme d'un syphon. Il note avec complaisance des histoires extraordinaires, à Vitry celle d'une fille qui a vécu déguisée en homme et d'une autre qui en sautant changea de sexe, un miracle dont a bénéficié un jeune parisien. Il est curieux des usages étrangers : il recopie à Plombières l'ordonnance du bailli des Vosges pour la police des bains ; il voit à Bâle opérer de la hernie ; à Augsbourg il assiste à un baptême luthérien. A Rome c'est le spectacle de la vie quotidienne qui fait sur lui le plus d'impression : les cérémonies de la cour pontificale, des exécutions capitales, une circoncision juive, le carnaval et une course de « vieillards nudz », l'exorcisme d'un « *spiritato* », les flagellants du vendredi saint. Même aux bains de Villa, où la gravelle lui laisse moins de répit et où coliques et clystères se multiplient, Montaigne ne laisse pas de remarquer les cultures en terrasses et de s'éjouir d'un bal sur la place publique où il fait distribuer des prix, et des improvisations d'une paysanne illettrée, comme il fait, à Flo-

1. P. 220-223.

rence, des mascarades, d'une course de chars ou d'une séance de comédiens. Et de même que dans la prédilection avec laquelle il rapporte les pratiques religieuses, les controverses théologiques, les divergences entre les différentes sectes protestantes nous reconnaissons l'apologiste de *Raimond de Sebond*, de même, dans la notation amusée « de la variété de forme de notre nature », nous retrouvons le psychologue et le philosophe des *Essais*. Ce qui revient à dire que c'est surtout comme complément et comme illustration de l'œuvre maîtresse de Montaigne que vaut son *Journal de voyage*.

V.-L. BOURRILLY.

(*La fin prochainement*).

COMPTES RENDUS

Ch. de Coynart. **Une petite-nièce de Lauzun**. Paris, Hachette, 1907. In-12, 280 p.

Il s'agit d'un épisode des campagnes des seigneurs français contre les Turcs au XVII^e siècle. Le chevalier de Lauzun, un frère du fameux favori de Louis XIV, recueillit au siège de Nehausel la fille du pacha, une enfant de trois ans, et emmena en France la petite « Turquesse Julistanne ». Dans le même temps M. de Ferriol ramenait dans des conditions analogues une petite Circassienne, qui devint la célèbre Mademoiselle Aïssé : en vérité, c'était comme une mode. Julistanne, confiée à la sœur du chevalier, M^me de Nogent, fut baptisée en 1686, sous le nom de Marie-Juliette. Elle fut aimée du jeune comte de Nogent, lui fut unie en 1709 par un mariage secret, et donna naissance à une fille, qui fut appelée Henriette-Émilie : ce fut la « petite-nièce de Lauzun ».

A la mort prématurée de son père, Henriette fut sa seule héritière ; elle commença de se quereller avec sa mère, à propos de leurs préférences discordantes sur les abbés qui étaient chargés de la direction de leur conscience (p. 89) : le perroquet de Julistanne y prit parti, blessant si malheureusement d'un coup de bec la petite-nièce de Lauzun qu'elle en demeura paralysée du bras droit. Cela ne l'empêcha pas de s'établir seule à Paris et d'y vivre en toute liberté : le premier élu de son cœur fut M. de Monléry (p. 91) ; il eut pour successeur Thomas Dufour, le fils d'un porteur d'eau, qui savait un peu de musique, et dès lors toute la tribu des Dufour vécut aux dépens de la petite-nièce de Lauzun. Sa mère la fit enfermer pour inconduite au couvent des Cordelières Saint-Marcel, rue de Lourcine. Elle se défendit contre la persécution à coups de mémoires, qui nécessitèrent autour d'elle la présence d'agents qui ne furent pas tous scrupuleux, La Charbonnelays, Broutier. Elle fit passer sa défense au roi par Madame de Mailly. Pour échapper au couvent et aux poursuites judiciaires de sa mère, elle épousa le marquis de Melun, un intrigant qui faisait le métier de sauveteur pour personnes riches; circonstance atténuante, la vie lui était pénible à cause d'une grave infirmité des yeux. Le contrat et le mariage furent secrètement achevés ; aussitôt après, la nou-

velle marquise connut qu'elle avait été volée; alors commencèrent de furieuses batailles entre l'aveugle et la paralytique : le marquis rosse la petite-nièce de Lauzun à coups de poing pour lui prendre les clefs (p. 194); une autre fois, à coups d'épée, il la coupe aux doigts; une autre fois (p. 204), il la meurtrit à coups de canne; un abbé s'en mêle à coups de gros livres, à coups de pieds dans les jambes de la marquise (p. 206); Broutier intervient, foule le pouce droit de la pauvre petite-nièce de Lauzun et lui déchire ses manchettes (p. 212) : les voisins s'ameutent, envahissent l'appartement (p. 220). Ruinée par son mari, réduite à toutes les privations, la marquise se promène dans Paris avec une robe usée et des souliers percés (p. 223); elle finit par se retirer chez les Broutier, et y mourut à 48 ans en 1757.

L'histoire de cette détraquée valait-elle les honneurs de la publicité? — J.-E. D.

René Bittard des Portes. **Contre la Terreur. L'insurrection de Lyon en 1793, le siège, l'expédition du Forez**, *d'après des documents inédits*, avec un plan de Lyon pendant le siège. Paris, Émile-Paul, 1906. In-8, XI-586 p.

Ce livre, qui devrait retracer l'histoire de Lyon de mai à octobre 1793, ne relève de la critique historique que par ses prétentions. Il est, en effet, pourvu de nombreuses références, la plupart, d'ailleurs, inexactes ou incomplètes et énigmatiques. Le texte, où les erreurs fourmillent, est une combinaison arbitraire de données documentaires et d'inventions. On croirait que M. Bittard des Portes a été le témoin oculaire des événements qu'il raconte; il écrit un livre d'histoire comme il écrirait un roman. S'il apportait quelque nouveauté, elle serait donc suspecte; mais en le lisant, les lecteurs du romantique Balleydier (1845) ne seront ni surpris ni mieux informés. M. B. des P. a cru, sans doute, compléter l'œuvre de son devancier par les chapitres étendus qu'il consacre à « l'expédition du Forez »; c'est qu'il ignore que ce sujet a déjà été traité par M. Galley dans *Saint-Étienne et son district pendant la Révolution* (Saint-Étienne, 1904, in-8, t. Ier), traité en historien consciencieux, avec sens critique et précision. M. B. des P. a cependant fait de louables efforts pour se documenter; il est allé à toutes les sources, aux Archives nationales, aux Archives de la guerre, à la Bibliothèque de la ville de Lyon, aux Archives municipales et départementales dans la même ville; mais il a oublié l'essentiel, qui était de consulter les nombreux documents de premier ordre déjà publiés et dont il n'a pas vu les originaux, c'est-à-dire : 1° pour les actes des Lyonnais, les *Procès-verbaux des séances de la*

Commission populaire de Rhône-et-Loire (30 juin-8 octobre) et les nombreuses pièces annexes, publiés par M. Guigue (Trévoux, 1899), ceux de la municipalité provisoire de Lyon, mai-août (tome IV, Lyon, 1904), et du Conseil général du département de Rhône-et-Loire (tome II, édit. Guigue, Trévoux, 1895); 2° pour les actes du gouvernement et de ses commissaires, les *Première et Deuxième parties de la réponse de Dubois-Crancé aux inculpations de ses collègues, Couthon et Maignet (1793-1794)*, 369 lettres et pièces officielles se rapportant à la mission de Dubois-Crancé et de ses nombreux collègues sous les murs de Lyon (mai-octobre 1793), et, dans la grande publication de M. Aulard, le *Recueil des actes du Comité de salut public*, les tomes IV à VII inclus. Si on ajoute les *Procès-verbaux du Comité de surveillance de la section des Droits de l'homme* (Gonon, Lyon, 1847), à peine utilisés par M. B. des P., on a là la matière principale d'une histoire de l'insurrection lyonnaise. M. B. des P. l'a négligée ; il a négligé de même les mémoires les plus importants pour cette histoire, ceux de l'abbé Guillon de Montléon, rédigés de 1793 à 1797 ; en revanche il a calqué sa narration de la guerre en Forez sur la relation du capitaine Puy, qui est postérieure de trente ans environ aux événements, sur celle du marquis de Poncins, dont l'auteur n'avait que seize ans en 1793, et qui n'est pas datée. Enfin, il accorde une grande confiance aux souvenirs d'enfance d'Alexandrine des Echerolles (*Une famille noble sous la Terreur*) dont la rédaction, commencée à une date inconnue, n'a été achevée qu'en 1842.

Une documentation aussi défectueuse et incomplète devait entraîner bien des erreurs et des lacunes. Le lecteur est amené à confondre la Commission populaire avec le Comité des sections du 29 mai, il ne sait ni l'origine, ni la composition de cette assemblée qui dirigea l'insurrection ; ses démêlés avec le département et la municipalité, ses divisions intestines lui échappent. Pareillement il ignore ou à peu près la mission de Robert Lindet à Lyon, l'influence de Birotteau sur la rupture du 4 juillet avec la Convention, le séjour et les intrigues de Brunel et Rouhier, l'action du Jura et des Marseillais, les manœuvres souterraines des royalistes, etc. Voilà pour les deux mois (juin-juillet) qui précèdent le siège. Sur le siège, le récit de M. B. des P. serait vide si on en retirait les anecdotes, les traits d'héroïsme des Lyonnais et de lâcheté de leurs adversaires.

Chose curieuse, M. B. des P. est moins instructif que ses sources. Le capitaine Puy a marqué, à sa place et avec netteté, le but et l'importance de l'occupation du Forez par les muscadins : elle procura à Lyon des armes et des subsistances. M. B. des P. se soucie peu des conditions

matérielles de la guerre. La plus grande partie du siège se passe, sans qu'on sache précisément quelles étaient les forces des combattants, ou s'il est possible de les connaître ; il arrive même à l'auteur de dire que les troupes assiégeantes étaient « nombreuses » (p. 264), ce qui est en contradiction criante avec les textes et avec l'ensemble des faits. Il raconte complaisamment, surtout d'après Puy et Poncins, les exploits des muscadins dans le Forez : la contre-partie, les opérations de l'adversaire, manque. Rien n'est plus faux d'ailleurs que la guerre en Forez décrite par M. B. des P. ; des escarmouches, entre muscadins et paysans, y prennent des allures de bataille, et la tactique savante qu'y déploient les gentilhommes fait sourire, tant elle est invraisemblable et disproportionnée. Bien plus, ces récits de combats, quand on les confronte avec les originaux, déjà sujets à caution, dont s'est inspiré M. B. des P., dénotent beaucoup d'imagination et peu de souci de l'exactitude. Rapprochés des documents contemporains (lettres, procès-verbaux, etc.), ils apparaissent si mêlés d'erreurs, d'inexactitudes et d'inventions qu'il ne faut s'y fier sur aucun point.

Tout le livre est à l'avenant. Je n'en citerai, pour terminer, qu'un seul passage, mais qui permettra de juger du reste, car c'est un exemple « moyen ». C'est une partie du compte rendu de la séance de la Commission populaire, du 10 juillet. « On fit meilleur accueil, écrit M. B. des P., à la proposition d'un député de Bordeaux, relativement à la réunion d'une Commission centrale à Bourges pour préparer la réintégration entière (*sic*) de la Convention. La Commission départementale [la Commission populaire] nomma pour la représenter deux de ses membres, Morillon et Gilibert. Fréminville prit la parole : « A l'Ouest de l'Empire, « dit-il... » Aussitôt la majorité protesta contre ce qu'elle appela « une répu- « gnance royaliste à prononcer le mot de République ». Fréminville continua : « Dix ou douze départements se sont déjà rassemblés ; ils se sont « levés en masse... ; déjà ils avancent de Paris [près de Paris]... « Marchons vers Paris pour nous réunir aux départements de l'Ouest ». Un silence profond accueillit cette motion qui devait cependant être adoptée ; mais la majorité de l'Assemblée, ouvertement républicaine, ne voulait pas paraître céder aux conseils d'un des siens soupçonné d'opinions contre-révolutionnaires » (p. 129-130). Si l'on se reporte au *Journal de Lyon*, n° 108, 16 juillet, auquel M. B. des P. renvoie, on y voit que la discussion roule sur ce point : si l'on envoie des commissaires à Bourges, leur donnera-t-on des pouvoirs « illimités » ou « circonscrits » ? En d'autres termes, devront-ils, avec leurs collègues des autres départements insurgés, remplacer la Convention, ou simplement

prendre des mesures pour assurer la réintégration des Girondins? Fréminville se prononce dans le second sens; la phrase: « Marchons sur Paris... » est un passage et non la conclusion de son discours. « Il finit, nous dit le *Journal de Lyon*, en votant pour des pouvoirs circonscrits ». A ce moment la discussion est interrompue par la lecture d'un rapport sur Baretti, député des Hautes-Alpes. Puis « on reprend la discussion sur la commission [de Bourges]; un député de Marseille combat l'opinion de Fréminville. Un secrétaire lit une rédaction qui réunit tous les esprits ». Cette rédaction, qui se trouve au procès-verbal officiel, est conforme à l'opinion de Fréminville. Il ne s'agit pas, on le voit, d'une marche sur Paris, et si l'on s'en rapporte à ses procès-verbaux, l'envoi d'une force armée sur Paris n'a jamais été discuté et voté par la Commission. La nomination des commissaires à la Commission de Bourges, Gilibert et Morillon, n'a eu lieu que le 12 juillet. Tout ce qui se rapporte à l'opposition faite à Fréminville est imaginaire; le passage sur sa « répugnance royaliste à prononcer le mot de République », quoique guillemeté, doit l'être également. Ce ne serait pas la première fois que M. B. des P. a mis entre guillemets des mots qui ne sont que de lui. — C. RIFFATERRE.

Paul PISANI. **Répertoire biographique de l'épiscopat constitutionnel (1791-1802)**. Paris, A. Picard et fils, 1907. In-8, XII-476 p.

M. le chanoine Pisani a eu l'heureuse idée de dresser la liste de tous les évêques constitutionnels et de consacrer à chacun d'eux une notice plus ou moins étendue. Ces notices ne sont pas rangées dans l'ordre alphabétique — ce qui aurait donné à ce répertoire l'aspect d'un dictionnaire, — mais dans l'ordre géographique et chronologique. M. P. passe en revue les métropoles et les diocèses, c'est-à-dire les départements, et pour chaque diocèse résume ce qu'il a pu apprendre d'essentiel sur leurs titulaires successifs. Une quadruple table (table des évêques par ordre de sacre, table des évêques par ordre de décès, table générale des évêchés et des métropoles, table générale des évêques cités), termine le répertoire et rend les recherches très faciles.

Un répertoire vaut tout juste ce que valent les matériaux qui ont servi à sa confection. M. P. a dépouillé sur fiches les *Annales de la religion*, qui étaient l'organe officiel des constitutionnels pendant la première séparation. C'est sa source principale. Il semble cependant qu'il n'en a pas tiré tout le parti qu'il aurait pu. Je relève dans sa liste des évêques des omissions que ce journal lui aurait permis de combler. Je vois, par exemple, au tome VIII, que Nolin fut nommé évêque de la Vienne, Offand-Monden de Saône-et-Loire.

M. P. a complété les *Annales de la religion* par des sondes dans les papiers de Grégoire que M. Gazier a mis à sa disposition avec sa libéralité coutumière. Il cite à plusieurs reprises des extraits intéressants de la correspondance de Saurine, évêque des Landes, de Savine, évêque de l'Ardèche, de Volfius, évêque de la Côte-d'Or, de Wandelaincourt, évêque de la Haute-Marne, etc. Ces extraits constituent la partie la plus importante de l'ouvrage.

La documentation est donc neuve, au moins par ce côté. Cela ne veut pas dire qu'elle soit suffisante. A propos de Le Coz, M. P. cite la correspondance de cet évêque publiée par le P. Roussel [1]. Que ne l'a-t-il dépouillée? Il y aurait fait une riche moisson. Une seule page (t. Ier, p. 336) permet de combler deux lacunes encore de sa liste. Le Coz nous apprend dans cette page qu'il nomma, en sa qualité de métropolitain, le curé Ferré évêque de Maine-et-Loire et le curé Lefeuvre évêque de la Loire-Inférieure (en messidor an VII).

M. P. parle une fois ou deux du prêtre Detorcy du presbytère de Reims (il estropie son nom en Torcy), mais il ignore la si curieuse correspondance de ce même Detorcy sur les deux conciles constitutionnels de 1797 et de 1801, et cette correspondance était capitale pour son sujet [2].

Parmi les ouvrages de première ou de seconde main, M. P. a consulté de préférence ceux qui émanent d'auteurs ecclésiastiques, les très nombreuses histoires de la « persécution révolutionnaire ». Il connaît moins bien les travaux des laïques. Il ne paraît pas avoir consulté une seule fois la collection de la revue *La Révolution française*. Il y aurait pourtant trouvé sur Gobel un article précis de M. Gautherot (t. XLVI, p. 111), sur le P. Sermet une étude de M. F. Galabert (t. XXXVI, p. 396), sur le même une lettre publiée par M. Lamouzèle (t. XLIII, p. 475), sur Bernard Font un article de M. G. Arnaud (t. XL, p. 213), etc.

M. P. ignore les ouvrages de M. Rod. Reuss sur l'Alsace au temps de la Révolution, le livre de M. Kröner sur Berdolet, évêque du Haut-Rhin (1898), le livre de M. Babeau sur la Révolution à Troyes (1873-74), l'étude de M. Champagne sur Bonnet, évêque d'Eure-et-Loir (1902), etc. Une brève lecture du *Catalogue de l'histoire de France à la Bibliothèque nationale* lui aurait révélé l'existence d'un *Tableau des évêques constitutionnels de France de 1791 à 1801, classés dans l'ordre des métropoles établi d'après le décret de l'assemblée constituante* (Paris, Méquignon, 1827, in-8). Ce même catalogue, au tome VI (Biographies), lui aurait signalé un grand

1. Cf. la *Revue*, t. II, p. 442, et t. V, p. 281.

2. La correspondance de Detorcy a été publiée par M. Jovy, dans les *Mémoires de la Société des sciences et des arts de Vitry-le-François*, 1898, t. XVIII.

nombre d'études se rapportant à son sujet et lui aurait donné aussi la liste des publications des principaux évêques constitutionnels.

Il semble que M. P. ne soit pas très familier avec le travail historique. Je ne parle pas des erreurs ou des lapsus, assez gros parfois, qu'on rencontre sous sa plume. « Marbos, écrit-il, à l'épuration de la Convention, avait été nommé conseiller de préfecture » (p. 235). Les préfets et les conseillers de préfecture, selon l'opinion courante, n'ont été institués que sous le Consulat. Il attribue à Fauchet la fondation de la *Bouche de fer*, qui est l'œuvre bien personnelle de Nicolas de Bonneville (p. 170). Du même Fauchet, il dit que « sa principale œuvre épiscopale fut une brochure sur la loi agraire » (p. 170), je voudrais bien connaître cette brochure-là, que M. P. ne désigne que par allusion. Mais, peu importe ; je considère comme plus graves que ces erreurs les défauts de méthode signalés plus haut.

Je m'empresse d'ailleurs d'ajouter en terminant que c'est grand dommage que ce travail, si utile à tant d'égards, ait été fait trop vite. Si M. P. n'a peut-être pas un goût très vif pour les minuties de l'érudition, il a certainement l'esprit historique. Son introduction, sorte de vue à vol d'oiseau de l'histoire du clergé constitutionnel, renferme d'excellents passages, bien écrits, bien pensés. M. P. proteste avec beaucoup de force contre l'opinion, courante dans les milieux ecclésiastiques, d'après laquelle la Constitution civile du clergé n'aurait été qu'une construction artificielle sortie du cerveau de quelques jansénistes. Il montre fort bien qu'en réalité les jansénistes n'y ont eu qu'une très petite part et que la Constitution civile était l'aboutissant logique et fatal des traditions gallicanes d'une part, de l'état des esprits révélé par les cahiers d'autre part. Il remarque avec beaucoup de sens que la souveraineté passant du roi au peuple, c'était le peuple qui devait maintenant tenir la feuille des bénéfices, nommer les évêques et les curés. Mais l'espace me manquerait ici pour résumer cette introduction qui est à lire. Sans doute il s'en faut que je partage tous les jugements de M. P., mais je tiens à dire tout le cas que je fais de son intelligence historique et de son effort d'impartialité. Il s'est efforcé de rendre justice au clergé constitutionnel et il y a réussi assez souvent. Son répertoire n'est pas seulement un livre très utile, mais encore un livre de bonne foi. Ses défauts disparaîtront dans les éditions suivantes. — Albert MATHIEZ.

V^te^ Jean d'USSEL. **Études sur l'année 1813. La défection de la Prusse (décembre 1812-mars 1813)**. Paris, Plon, 1907. In-8, III-435 p.

Voici un livre utile et intéressant: il est fondé sur des documents

solides, sur les meilleures sources extraites des archives allemandes, Rancke, Oncken, Droysen, Seydlitz, Lehmann, Pertz, et sur les archives françaises, les Archives nationales (surtout AF IV, 1690), la correspondance générale du Ministère de la guerre, et particulièrement les archives du ministère des Affaires étrangères, Correspondance de Prusse; cet ouvrage est une preuve nouvelle des ressources incomparables que renferment nos archives pour l'histoire napoléonienne; on peut regretter seulement, en ce qui concerne les volumes des Affaires étrangères, que les références de M. d'Ussel ne soient pas plus précises: on y voudrait l'indication exacte des pièces ou des folios.

Cet ouvrage est par là une contribution importante à l'histoire de Napoléon ; nous en relèverons les résultats essentiels. — Au lendemain de la retraite de Russie, la Prusse hésita longtemps avant de se prononcer contre la France. Elle s'en tint d'abord aux termes de son traité d'alliance offensive et défensive signé avec Napoléon le 24 février 1812. M. de Saint-Marsan, qui représentait la France à Berlin, crut pendant longtemps que Frédéric-Guillaume III demeurerait fidèle à ce traité. Napoléon crut même pouvoir obtenir une extension de la convention, une augmentation du contingent prussien: la Prusse en profita aussitôt pour ordonner de nouvelles levées. Alors l'Empereur parlait de fortifier la Prusse, d'en faire la « barrière du Nord » contre la Russie ; il avançait l'idée d'un mariage du prince héritier de Prusse avec une princesse impériale (d'U., p. 41); pourtant il ne fit aucune proposition ferme, ni pour le mariage, ni pour une confirmation du traité d'alliance. Il ne fit rien en vérité pour fixer à son profit les hésitations de la Prusse; car le gouvernement de Berlin ne se réjouissait pas sans réserve du désastre de Russie : il était préoccupé de garder la plus grande partie de la Pologne et notamment Varsovie ; il redoutait les ambitions de la Russie; il craignait de la voir s'avancer loin vers l'Ouest, à travers l'Allemagne, jusqu'au Rhin; il avait trouvé lourde la domination de Napoléon ; il craignait de tomber sous une autre domination (d'U., p. 56, 203). Dans cette difficulté de se résoudre, il regardait vers Vienne; pendant la campagne de Russie même, il s'était rapproché du gouvernement autrichien; ensemble ils avaient cherché le moyen de reprendre, dans les circonstances nouvelles, leur ancienne indépendance; mais le désastre de la France les laissait dans l'embarras, inquiets d'une trop grande victoire de la Russie. Tout cela prouve combien Napoléon fut coupable de ne pas cultiver de pareilles dispositions ; il avait là le moyen de limiter les conséquences de sa défaite : il est vrai qu'il ne consentit jamais à l'avouer.

Cependant le X^e^ corps, commandé par Macdonald, et dont faisait par-

tie le contingent prussien sous le général York von Wartenburg, battait en retraite vers le Niémen inférieur pour rentrer en dedans de la frontière prussienne. Les relations entre Macdonald et York étaient assez mauvaises depuis quelque temps; car celui-ci ne servait qu'avec colère dans les rangs de l'armée française ; il se plaignait de l'insuffisance et de la mauvaise qualité des fournitures ; Macdonald se plaignait de son état d'esprit. Tout le Xe corps se trouva alors dans une situation assez critique : les corps russes de Wittgenstein et de Diébitsch [1], partis de Kovno, menaçaient de lui couper la retraite sur Kœnigsberg. Macdonald se hâtait, mais pourtant ne voulait point laisser York en arrière; York ne se pressait pas, dans l'espérance d'être séparé de la division française. Il finit par être entouré par les Russes; il entra en pourparlers avec Diebitsch et signa la convention de Tauroggen. M. d'U. appelle cette convention « l'acte de naissance de la Prusse contemporaine » ; l'expression est peut-être exagérée ; car la convention de Tauroggen n'a déterminé la défection de la Prusse que parce que Napoléon ne fit rien pour l'empêcher. La retraite de Macdonald, un moment compromise, parmi l'irritation grandissante des populations, s'acheva pourtant dans d'honorables conditions, par quelques combats glorieux et d'habiles manœuvres.

Napoléon dès lors eût dû être éclairé sur les dangers qu'il courait et faire un effort pour retenir la Prusse, barrer le chemin à la Russie. M. d'U. ne montre pas avec une suffisante clarté combien la médiation autrichienne pouvait être avantageuse à la France; il est vrai que cette question était à côté de son sujet ; il rappelle seulement que Napoléon ne fit pas d'autre concession à l'Autriche qu'une vague promesse sur l'Illyrie, et qu'il ne montra aucune disposition favorable à l'égard de la Prusse. Il affirme à ce propos (p. 171) que Napoléon alors ne pouvait pas faire la paix : « Il avait été vaincu sans avoir perdu une bataille... Une paix consentie dans ces conditions eût été sa fin, celle de sa dynastie, celle de son empire ». Et la paix non consentie, que fut-elle donc ? On sent ici l'influence de la thèse de M. Albert Sorel ; mais M. d'U. n'y apporte aucune preuve, au contraire; tout son livre prouve que Napoléon aurait pu garder la Prusse avec lui ; il déclare que Napoléon eut tort de ne pas comprendre la gravité du mouvement révolutionnaire allemand; c'est justement une preuve de plus qu'il devait faire la paix, qu'il la pouvait obtenir honorable, utile à sa dynastie, à son empire, et en même temps nécessaire à la France (p. 173, 185).

1. M. d'U. appelle à tort Diebitsch « Salbakanski » ; il ne fut appelé « Zabalkanski » qu'en 1829, après sa campagne des Balkans qui aboutit au traité d'Andrinople.

Que pouvait faire dès lors le roi de Prusse, pressé par la Russie, méprisé par Napoléon ? D'abord il désavoua la convention de Tauroggen ; il est vrai que, sous la pression énergique de Stein, les Etats provinciaux de Kœnigsberg approuvèrent York et dressèrent avec lui tout un plan d'armements. — On voudrait qu'en cette histoire la physionomie de Stein apparût avec plus de relief ; on la voit seulement passer comme une ombre. — Alors le roi de Prusse abandonné par la France quitta Berlin pour aller s'établir à Breslau, sous prétexte d'aller négocier avec la Russie la neutralisation de la Silésie, en réalité pour échapper à la surveillance des agents français et notamment de Saint-Marsan, qui commença de s'inquiéter des intentions du gouvernement prussien. Le 10 février, le roi de Prusse adressait à son peuple un appel éloquent et passionné, et ce fut le commencement de la défection officielle. Cependant on ne s'entendait pas bien avec les Russes ; ils parlaient de donner la Saxe à la Prusse, et ainsi de faire de la Prusse une puissance occidentale ; c'était une manière indirecte de réclamer pour eux-mêmes la Pologne et au moins la frontière de la Vistule ; le roi de Prusse craignait de perdre beaucoup à l'est et de ne rien gagner à l'ouest ; il eût préféré être une puissance orientale ; du moins son ambassadeur à Kalisch auprès du tsar, M. de Knesebeck, s'efforçait d'obtenir des garanties et ne se hâtait point de signer la convention d'alliance avec les Russes, qui menaçaient de traiter la Prusse en pays conquis.

Dès lors la Prusse était trop avancée pour reculer. Stein, qui joua un rôle décisif en tout cela, se rendit à Breslau, vit le roi et Hardenberg. Le tsar à Kalisch refusa d'accorder à Knesebeck les garanties qu'il exigeait, et envoya à Breslau le baron d'Anstett porteur des propositions russes ; le 27 février, sans autres réflexions, Hardenberg signa enfin le traité de Breslau-Kalisch. La défection était consommée. Les troupes russes étaient alors assez médiocres ; le contingent prussien leur fut un appoint décisif. Wittgenstein entra à Berlin le 11 mars au milieu des applaudissements populaires ; l'alliance russe fut proclamée ; la guerre fut annoncée à toute l'Allemagne comme une guerre sainte ; la landwehr et la landsturm furent aussitôt organisées ; l'incident de Tauroggen fut clos par la formelle approbation royale, dans l'enthousiasme de toute la nation. Les troupes russes prirent garnison dans les places de l'Oder : c'étaient les positions de combat. — J.-E. Driault.

Philippe GONNARD. **Les Origines de la légende napoléonnienne. L'œuvre historique de Napoléon à Sainte-Hélène**. Paris, Calmann-Lévy, 1906. In-8, 388 p.

Ce livre est une thèse principale de doctorat ès-lettres présentée à l'Université de Paris [1]. En voici les principales idées :

A Sainte-Hélène, comme dans tout le reste de sa vie, Napoléon a été un homme d'action. Il a voulu agir d'abord sur les souverains (la princesse Charlotte, fille du prince régent d'Angleterre, l'empereur Alexandre, l'empereur d'Autriche); puis, après le congrès d'Aix-la-Chapelle, et à mesure que sa captivité s'est prolongée, ses espérances se sont reportées sur les peuples. Il a espéré en eux pour son propre compte, et peu à peu, la désillusion étant venue (elle ne fut toutefois jamais complète), pour celui de son fils.

Pour garder ou s'attirer l'affection des peuples, Napoléon a compté sur ses conversations (à bord du « Bellérophon » et du « Northumberland », avec les notables de Sainte-Hélène, avec les voyageurs de marque, etc.), sur ses écrits et sur ceux de ses compagnons. La littérature de Sainte-Hélène représente pour ainsi dire les négociations de Napoléon avec les peuples. Elle comprend des écrits de deux sortes : 1° ceux qui furent composés par Napoléon, rédigés sous sa dictée, compris sous le nom de Mémoires; 2° les recueils de ses conversations publiés par son entourage : les Mémoriaux. L'étude de ces deux séries des écrits napoléoniens de Sainte-Hélène constitue la première partie du livre de M. G.

A propos des Mémoires, il examine successivement quelle a été la documentation de Napoléon (quels livres il a eus à sa disposition, comment et à quelle date ils sont arrivés à Sainte-Hélène, quels journaux et quelles brochures lui ont permis de connaître l'opinion de son temps), et quelle a été sa méthode de travail (les recherches, les dictées, les premières et les deuxièmes versions); puis il établit la liste des œuvres qui composent les Mémoires, et leur chronologie. Il distingue dans les écrits de Napoléon : 1° les Mémoires, « bâtiment dont Napoléon a édifié les deux ailes » : la période 1793-1801 (*campagne d'Italie*, *campagne d'Egypte*, *époque du Directoire*, *18 brumaire*), et l'année 1815 (*l'île d'Elbe et les Cent Jours*, *Waterloo*), laissant à peu près vide la partie centrale (quelques fragments seulement); 2° les ouvrages de circonstance pour répondre à des publications relatives à son règne ou à sa personne : *manuscrit de l'île d'Elbe ou des Bourbons*, *lettres du Cap*, *annotations des ouvrages de*

1. Voir la *Revue*, ci-dessus, p. 384 et suiv. Pour la thèse complémentaire voir également ci-dessus p. 556.

l'abbé de Pradt, etc. ; 3° les études militaires qui n'intéressent pas la légende : *campagnes de Turenne et de Frédéric II, de César* etc.

Des Mémoires de Napoléon, M. G. passe aux Mémorialistes et aux Mémoriaux. Il juge l'auteur du *Mémorial*, Las Cases, un rhéteur et un avocat, avec de très sérieuses qualités morales, l'homme sensible par excellence, qui n'a pas dû altérer les oracles rendus par son idole. O'Méara le médecin irlandais de l'Empereur, dont le *Napoléon en exil* parut en 1822, est de tous les Mémorialistes celui sur lequel il est le plus difficile de se faire une opinion. M. G. estime que jusqu'en 1817 il a servi à la fois Hudson Lowe et Napoléon, puis qu'à partir de 1817 il s'est fait l'homme de Napoléon surtout par haine de Hudson Lowe. Sous une froideur étudiée, il lui apparaît comme un être violent et haineux, qui serait un mauvais guide pour la vie hélénoise, mais qui mérite plus de confiance comme rapporteur des conversations de Napoléon. M. G. voit, dans Montholon, mieux qu'un mondain correct et bienveillant, il l'estime un diplomate et un charmeur. Son témoignage pourrait avoir de la valeur, parce qu'il fut le plus assidu de tous les compagnons de Napoléon. Mais ses *Récits de captivité* ne furent rédigés qu'en 1846 et sont inspirés par le *Mémorial*. M. G. consacre un chapitre au médecin Antommarchi, qui séjourna à Sainte-Hélène de 1819 à 1821, remplaça O'Meara et fit paraître en 1825 *Les derniers moments de Napoléon*, un vaniteux et un sot ; et un chapitre à la cohue des Mémorialistes « minores », officiers de l'armée ou de la marine anglaise qui ont accompagné ou gardé Napoléon à Sainte-Hélène, voyageurs qui se sont fait présenter au captif, industriels de la librairie parisienne imaginant des relations détaillées pour la foule avide, etc.

Dans les œuvres de Napoléon et de ceux de ses compagnons que nous venons de citer, se trouvent, selon M. G., les parties essentielles de la légende napoléonienne « avec une parfaite conformité des Mémoires et des Mémoriaux et une concordance entière des Mémoriaux ». Par légende, M. G. entend ce que Napoléon a voulu qu'on sût de ses intentions et de ses principes ; il laisse en dehors de la légende l'interprétation que Napoléon a donnée des faits de son règne, la manière dont il les a présentés. — La seconde partie de la thèse de M. G. est employée à dégager dans la littérature de Sainte-Hélène cet assemblage des intentions et des principes que Napoléon s'est attribués. Il les groupe de la manière suivante : Napoléon représentant des principes de 89, Napoléon défenseur du principe des nationalités, Napoléon ami de la paix, Napoléon et la religion, la famille de Napoléon, le Testament.

Les éléments de la légende une fois dégagés, comment mettre en évidence, comment prouver leur caractère légendaire ? En opposant, dit

M. G., aux déclarations de Napoléon sur ce qu'il a voulu faire, d'autres déclarations de lui différentes et qu'on aurait des raisons de croire plus sincères. Or ces déclarations plus sincères existent. Parmi les recueils de conversations de Napoléon il en est un où sa pensée s'énonce plus franchement : c'est le *Journal* de Gourgaud. Gourgaud avait une nature affectueuse, facilement bienfaisante, mais tranchante. Il était d'une franchise terrible, se croyait impeccable, et, du haut de ses perfections, critiquait sévèrement et en toute liberté. Il est le seul qui n'ait pas abdiqué devant Napoléon son jugement personnel. C'est donc lui qui nous montre le Napoléon complet, et dans son dernier chapitre M. G. étudie ce que ce Napoléon de Gourgaud comporte de nouveau, en le comparant à celui de Las Cases, d'O'Meara et de Montholon.

Dans sa conclusion, M. G. indique rapidement les effets de la légende napoléonienne à partir de 1821. De 1821 à 1840 la bourgeoisie libérale se réconcilie avec Napoléon, parce que les écrits de Sainte-Hélène sont là pour lui expliquer que Napoléon n'a jamais opprimé par goût ou par principe, qu'il désirait la paix et que c'est la coalition européenne qui l'a constamment contraint à la guerre. A partir de 1840, le parti catholique entre en scène et va, en 48, jouer un des premiers rôles. Napoléon lui plaît par le Concordat et la restauration des autels, surtout par ses déclarations respectueuses sur la religion recueillies par Las Cases et Montholon. Et c'est encore la légende napoléonienne qui permet à Louis Napoléon de rassurer les masses rurales, de leur affirmer que l'Empire, c'est la paix. Les paroles de Sainte-Hélène ont ainsi agi, chacune à son heure, sur les destinées de la France.

Les deux parties de la thèse de M. G., l'étude critique de la littérature napoléonienne, et les origines de la légende napoléonienne, sont de valeur inégale.

Le travail critique entrepris par M. G. sur les écrits napoléoniens n'avait jamais été fait avant lui. Il doit servir, comme le remarque l'auteur dans son avant-propos, de base à toutes les études sur le développement de la légende napoléonienne. Il éclairera aussi les historiens du premier Empire qui seraient disposés à chercher dans la littérature de Sainte-Hélène les intentions véritables de Napoléon, ou qui feraient état des très nombreux livres qu'elle a inspirés. Mais il est regrettable que M. G., qui a consacré plusieurs années à comparer les Mémoires et les Mémoriaux, puis les Mémoriaux entre eux, qui n'a formulé des conclusions sur leur authenticité, leur chronologie, leur mode de composition et leur valeur relative, qu'après un labeur attentif et minutieux, n'ait pas voulu écrire, je ne dis pas un livre critique, mais un livre de critique. Dans son récit, en

effet, il ne nous donne que ses conclusions. Tout ce qui est étude et rapprochements de textes, discussions critiques est rejeté dans des notes forcément concises et dans des appendices. Et comme c'est par sa méthode et ses examens critiques que son livre est neuf et original, il en résulte que, pour lui rendre la justice qu'il convient, il faut travailler soi-même sur les notes et les appendices de M. G. A la soutenance de M. G. [1], MM. Bourgeois et Aulard lui ont présenté cette observation sous deux formes différentes, M. Bourgeois en reprochant à M. G. de ne pas avoir fait assez de frais pour le lecteur, M. Aulard en constatant que les qualités d'historien de M. G. se manifestaient davantage dans ses notes, ses appendices et sa bibliographie que dans son récit. Il est assez curieux que la réserve critique excessive de l'auteur provienne — en partie — d'une opinion répandue chez les historiens qui écrivent pour le grand public, mais qu'on s'étonne de trouver chez un érudit aussi avisé et consciencieux : que le travail critique doit être dissimulé, que la critique, chose aride et ennuyeuse, enlève à un livre de son agrément. M. G. éprouve le besoin de s'excuser d'avoir fait trop de critique dans un ouvrage qui a comme sous-titre « L'œuvre historique de Napoléon à Sainte-Hélène ». « J'ai longuement développé, dit-il dans son avant-propos, cette partie de l'ouvrage [étude de la littérature de Sainte-Hélène], et peut-être la trouvera-t-on à la fois disproportionnée et aride ; deux raisons pourront m'excuser... » et plus loin, à propos d'O'Meara : « Si j'ai pu tracer rapidement les grandes lignes de sa vie, je serai long, trop long peut-être au gré du lecteur, à débrouiller la période qui s'étend de 1815 à 1822 [c'est précisément celle qui prête à une discussion critique]. Mon excuse est dans l'utilité de ce travail compliqué [2] ».

La partie que M. G. a consacrée à l'exposé de la légende napoléonienne est, à mon sens, inférieure à la première. M. Aulard a présenté contre la conception que M. G. s'était faite de cette légende des observations que la *Revue* a reproduites et qui sont justifiées. L'erreur de M. G. me semble avoir été de nous annoncer par son titre d'abord, puis par son avant-propos, puis par certaines phrases de son livre [3], une étude des ori-

1. Voir le résumé de la soutenance cité ci-dessus. Le lecteur trouvera dans ce résumé le développement d'un grand nombre d'observations que nous ne faisons que rappeler dans notre compte rendu.

2. De même encore dans le très intéressant et important appendice consacré par M. G. au départ de Gourgaud. « L'élucidation [de la question du départ de Gourgaud] en paraîtra, je le crains, d'une longueur excessive. On me pardonnera d'insister, etc. »

3. « *L'origine* de la légende est dans les Mémoires de Napoléon écrits sous sa dictée et dans ses conversations recueillies par ses fidèles. Là se trouvent les textes sacrés commentés par la foi populaire » (Avant-propos, p. 4). « J'ai cherché à prouver que *les éléments essentiels* de la

gines de la légende napoléonienne qu'il n'était pas en état de nous donner, et qu'il n'a pas cherché à nous donner. Étudier à Sainte-Hélène *les origines* de la légende napoléonienne, c'est méconnaître l'histoire du Consulat et de l'Empire, car, comme l'a remarqué M. Aulard, Napoléon homme d'action, indiquant aux peuples ce qu'il veut qu'on croie de ses intentions et de ses principes, commence au *Souper de Beaucaire*. La légende napoléonienne s'est formée au cours même de la carrière de Napoléon. Il est ensuite tout à fait arbitraire de faire abstraction, dans la légende napoléonienne, des faits, et de tracer une ligne de démarcation aussi nette et même aussi artificielle que l'a fait M. G. entre les faits et les intentions, et ici encore je renvoie aux observations très fondées de M. Aulard et de M. Debidour. J'ajoute enfin que, lorsqu'on étudiera méthodiquement la formation de la légende napoléonienne, il ne sera pas indifférent de savoir la part de vérité historique qu'elle comporte. « Je n'ai pas montré, écrit M. G., que, sur tous les points de la légende, Napoléon ait cherché à abuser la postérité, ait menti à son passé et à ses intentions réelles. Mais tel n'était pas mon dessein. Dans ses paroles de Sainte-Hélène, le vrai et le faux s'entrelacent en un ensemble habilement combiné, où le faux profite du voisinage du vrai. Mais, sur des points essentiels, Napoléon a été insincère, il a cherché à tromper l'histoire, et, servi par l'admiration docile de son dernier entourage, il y a partiellement réussi. Cela suffit, je pense, pour justifier le mot légende qui restera appliqué — par un juste retour des choses d'ici-bas — à l'ensemble de ces affirmations dont quelques-unes étaient vraies. » Je ne crois pas qu'un historien de la légende napoléonienne puisse se contenter d'une conclusion de ce genre. Constater que Napoléon a cherché à donner le change sur certaines de ses intentions ne suffit pas. Il faut que nous sachions encore par quelles déformations de ses intentions il a donné le change, dans quelle mesure il a été insincère ; que nous évaluions en d'autres termes avec précision son témoignage, au lieu de nous satisfaire d'une appréciation beaucoup trop générale d'insincérité. Il va de soi que je ne songe pas à reprocher à M. G. de ne pas avoir fait cette séparation du vrai et du faux « entrelacés » dans la légende napoléonienne, pas plus que je ne lui reproche de ne pas avoir rattaché les propos de Sainte-

légende existent dans cette œuvre de Sainte-Hélène » (Avant-propos, p. 6). « Parmi les recueils de conservations de Napoléon, il en est un où sa pensée s'énonce plus franchement. Ce recueil est, sur les points essentiels de la légende, contraire aux autres, ou tout au moins différent d'eux. Par suite, le reste des mémoires écrits ou oraux peut sans doute être dans le détail véridique, historique, *mais dans les idées et les intentions générales est politique, insoucieux de la vérité* » (Avant-propos, p. 6. Cf. également p. 332 et 333).

Hélène aux propos du reste du règne, ou d'avoir choisi certaines parties de la légende et négligé certaines autres. C'est qu'en effet étudier la légende napoléonienne dans ses origines, dans sa complexité, en déterminer la valeur historique, tel n'a pas été le dessein de M. G. Mais alors pourquoi nous laisser croire à certains moments qu'il a eu ce dessein ? Il en résulte pour le lecteur un sentiment d'incertitude sur la pensée de M. G., que M. Aulard a exprimé en commençant son argumentation.

En réalité, M. G. a voulu établir — et c'était là une idée intéressante et nouvelle — que Napoléon s'était en quelque sorte contredit à Sainte-Hélène, qu'il s'était montré sous un certain jour à Las Cases, à O'Meara, à Montholon et à Antommarchi, et sous un autre jour à Gourgaud, et que, vrai avec Gourgaud, il a eu avec les autres, comme l'a dit la reine Hortense, « la coquetterie profonde d'un bon auteur de théâtre qui soigne son cinquième acte, et surveille les dispositions de l'apothéose finale ». Réduite à ces proportions, la thèse de M. G. ne déborde pas le cadre de la littérature de Sainte-Hélène, elle en procède naturellement, elle est la conclusion de la comparaison des Mémoires et des Mémoriaux qui est le vrai sujet de l'auteur. J'ai toutefois l'impression, après avoir lu le chapitre intitulé « Napoléon d'après Gourgaud », que M. G. a tiré des conclusions exagérées des divergences qu'il a pu constater entre le Napoléon de Gourgaud et celui de Las Cases et de Montholon. Il est certain qu'il y a une différence de ton entre les propos de l'Empereur rapportés par Las Cases et Montholon, et ceux rapportés par Gourgaud. M. G. en cite de nombreux exemples concluants. Las Cases et Montholon font, lorsqu'ils rédigent, de la littérature. Ils polissent les conversations de Napoléon. Gourgaud, au contraire, les reproduit avec leur brutalité. Mais les différences de ton nous importent beaucoup moins que les différences de fonds. Or à quoi se réduisent ces dernières d'après l'étude comparée faite par M. G. ? Le Napoléon défenseur du principe des nationalités, le Napoléon ami de la paix, c'est-à-dire toute la partie de la légende relative à la diplomatie et à la politique extérieure du Consulat et de l'Empire, ne sont pour ainsi dire pas traités dans Gourgaud. Sur Napoléon et la religion, comment attacher une grande portée aux différences relevées par M. G. entre le Napoléon adepte de la religion naturelle et respectueux du christianisme, de Las Cases et Montholon, et le Napoléon à tendances matérialistes et moins favorable au christianisme, de Gourgaud, puisque M. G. nous informe « qu'on ne trouve pas chez lui des opinions religieuses durables et nettement définies, un état d'esprit stable et fixe, une position prise une fois pour toutes, vis-à-vis des problèmes religieux. Il

a varié suivant les temps, et, si on le prend à un moment déterminé, on ne lui voit pas de système arrêté. Il exposera à quelques jours de distance [et plus loin M. G. dira : à quelques minutes de distance] des croyances logiquement contradictoires » ? Il faut aussi tenir compte de la taquinerie de Napoléon qui se représentait Gourgaud comme dévôt, et s'amusait à le provoquer. Et enfin si on réfléchit que, pour la politique religieuse de Napoléon, le Concordat, les rapports avec le pape, Gourgaud est d'accord avec les autres Mémorialistes, on ne voit pas bien quelles conclusions on est en droit de dégager, au point de vue de la légende, des seules variations d'une pensée religieuse aussi inconsistante. Quant aux jugements portés par Napoléon sur sa famille, M. G. ne nous cite que deux exemples pour nous démontrer qu'il ne s'exprime pas de la même manière chez Gourgaud et chez les autres Mémorialistes. Le premier concerne Joseph, et les propos de Napoléon sur son frère que nous relate Gourgaud, ne diffèrent que par le ton de propos analogues rapportés par Montholon. Le second se rapporte à l'Impératrice. Il existe en effet chez Gourgaud des allusions à l'intimité de Marie-Louise et de Neipperg qui ne se trouvent pas chez les Mémorialistes où Napoléon témoigne sa confiance dans l'Impératrice. L'exemple est plus probant, mais il paraît seul de son espèce pour tout le Journal de Gourgaud. Reste Napoléon et les principes de 89, et c'est sur cette partie de la légende que M. G. s'est surtout appuyé pour opposer Gourgaud à Las Cases, à Montholon et à O'Meara. Et de fait, bien que Napoléon ait justifié chez les Mémorialistes sa dictature jusqu'au retour de l'île d'Elbe, bien qu'il ait exprimé devant Montholon son regret de ne pas avoir maintenu sa dictature pendant les Cent Jours, il n'est pas douteux qu'il y a chez Gourgaud des propos contre les assemblées délibérantes et « les Jacobins que seul en Europe Napoléon est en état de mâter », où l'autoritaire endurci, qui se masque chez Montholon ou Las Cases, apparaît à découvert. Seulement nous n'avons que ces quelques propos de Gourgaud à opposer comme antithèse à la légende napoléonienne, telle que la concordance des Mémoriaux permet à M. G. de la présenter. Et si on songe à tout le parti que M. G. a tiré de cette opposition, si on se rappelle qu'il s'en autorise pour établir, sans avoir besoin de recourir à l'histoire du Consulat et de l'Empire, le caractère légendaire du Napoléon des Mémoires et des Mémorialistes, on ne peut s'empêcher de trouver que les fondements sur lesquels M. G. a édifié sa thèse ne sont pas en rapports avec le développement qu'il lui a donné.

Une étude très approfondie de la littérature de Sainte-Hélène, mais dont les éléments essentiels sont dans les notes et les appendices et ne se trouvent pas assez en évidence, une thèse indiquée sur les origines de

la légende napoléonienne qui n'est pas traitée, une autre thèse sur la concordance des Mémoriaux et leur opposition avec le *Journal* de Gourgaud qui conduit l'auteur à des constatations de détail intéressantes, mais ne justifiant pas l'étendue et la portée de ses conclusions, tel me paraît être l'ouvrage de M. G. Il est fort bien écrit, avec sobriété et simplicité, d'une lecture attrayante, et il eût été excellent, sans le souci de l'auteur de soutenir des thèses dont il n'avait pas les éléments, et je ne sais quelle appréhension chez lui de l'érudition et de la précision critiques. — P. MURET.

Histoire socialiste (1789-1900), publiée sous la direction de Jean JAURÈS. Tome VIII : *Le règne de Louis-Philippe, 1830-1848*, par Eugène FOURNIÈRE. Paris, Rouff, 1906. In-8, 583 p. (gr.).

M. Fournière à qui était dévolue la tâche de faire l'histoire « socialiste » de la monarchie de Juillet, nous a donné un livre de grande valeur, intéressant, substantiel, où le théoricien de l'idéalisme social se révèle historien sagace et informé. C'est un de ces livres qui séduisent et dont on poursuit la lecture jusqu'au bout, sans effort.

Pourtant, le plaisir serait plus pur si, à la réflexion, l'esprit n'avait pas à faire des réserves : ces réserves concernent la conception du sujet, la méthode, le procédé d'exposition ; et les voici.

M. F. me paraît avoir eu de son sujet une conception un peu étroite ; et là-dessus, comme j'ai eu l'occasion de faire une observation analogue à propos du volume antérieur de M. Viviani [1], il importe de s'entendre. Ce qui nous est promis par le titre d'« Histoire socialiste », ce qui nous a été annoncé au commencement de cette publication, ce que nous sommes en droit de demander, ce n'est pas une histoire du socialisme, ni une histoire économique, ni une histoire ouvrière; c'est, en réaction contre la tendance trop exclusivement « politique » des historiens trop soumis aux traditions libérales et « bourgeoises », un exposé *complet* de *tous* les événements, des faits politiques et intellectuels comme des faits économiques et sociaux, et une interprétation « socialiste » de ces événements. Cette conception, les premiers collaborateurs de l'*Histoire socialiste* et M. G. Renard encore, dans le tome IX [2], y ont été fidèles. Or, M. F. ne s'y conforme pas toujours : ce qui retient surtout son attention, c'est le conflit entre la bourgeoisie d'une part, bourgeoisie de la finance et de la boutique, qui s'enrichit, bourgeoisie révolutionnaire qui devient conservatrice, bourgeoisie voltairienne qui se cléricalise, et, d'autre part,

1. Cf. ci-dessus, p. 378 et suiv.
2. *La République de 1848*, dont la *Revue* rendra compte prochainement.

le prolétariat des ouvriers qui souffrent du chômage et de la misère, engendrés par le machinisme et la concentration industrielle. Dans le gouvernement de Louis-Philippe, il nous montre un gouvernement de classe, le gouvernement férocement égoïste de la classe bourgeoise ; dans l'autre camp, il fait défiler la longue théorie des philosophes et des économistes qui apportent leur critique du régime capitaliste et leurs plans de réorganisation sociale.

Là est l'essentiel du livre de M. F., et l'on peut dire, tout le livre. Dans son sujet ainsi concentré, je ferai remarquer d'abord à M. F. qu'il n'est pas exempt de défaillances et qu'il laisse des lacunes. Il nous peint excellemment, d'une touche vigoureuse, la pénible situation matérielle et morale des ouvriers : pourquoi ne nous présente-t-il pas, en opposition, le tableau du développement capitaliste et de la richesse industrielle constamment accrue ? Il en aurait trouvé les éléments dans le chiffre croissant de nos exportations d'objets fabriqués et de notre commerce en général, dans la multiplication des valeurs mobilières cotées à la Bourse (la cote ne contenait que 42 valeurs en 1826 ; elle en contient 258 en 1841), dans le rendement de plus en plus fort des contributions indirectes, et dans bien d'autres indices. Il nous dit que le gouvernement de Louis-Philippe n'a en vue que les intérêts égoïstes de la classe bourgeoise : il pourrait préciser, et nous montrer, par exemple, ce gouvernement, héritier d'une excellente situation financière, s'endettant et émettant plus de 40 millions de rentes pour entreprendre de grands travaux publics, routes, ports, chemins de fer, où la spéculation, ainsi qu'il l'indique, devait trouver son compte. Il analyse, avec autant de pénétration que de clarté, les systèmes des différents théoriciens socialistes : on est surpris qu'il ait oublié Bastiat qui, dès 1846, à l'imitation des Anglais, fondait la première association des libre échangistes français contre le protectionisme bourgeois.

Faut-il ajouter que, même complétée en ces termes, l'opposition que nous présente M. F. entre la bourgeoisie possédante et le prolétariat déprimé et exploité nous paraît trop absolue ? En particulier, l'essor des caisses d'épargne [1] lui aurait révélé la formation d'une petite bourgeoisie qui sera d'abord hostile à la bourgeoisie censitaire, mais qui recrutera plus tard notre démocratie politique et s'opposera avec une énergie parfois impolitique aux revendications du socialisme.

Ce qui est plus grave, c'est que la conception de cette opposition fon-

1. Elles sont au nombre de 345 en 1845, ayant un dépôt près de 400 millions de francs appartenant à 684.226 déposants.

damentale pousse M. F. à ne pas attacher aux faits historiques qui y sont étrangers toute l'importance qu'ils méritent. L'histoire politique proprement dite est quelque peu sacrifiée dans son livre : non point qu'il y ait des omissions graves ; mais il y a des exposés sommaires, parfois des allusions, qui ressemblent à des escamotages. J'en donnerai quelques exemples plus loin. De même pour l'histoire économique dont j'ai cité plus haut les plus graves lacunes. De même pour l'histoire intellectuelle, scientifique et littéraire : les quelques pages que M. F. y consacre ne nous expliquent pas assez la formation de cette jeune bourgeoisie intellectuelle qui répugne au mercantilisme et que le romantisme conduira à la démocratie. La politique étrangère, en revanche, fait l'objet de développements suffisants.

Il faut dire — et ce n'est pas un mince mérite — que ces trop brefs chapitres d'histoire parlementaire, économique, intellectuelle, diplomatique, ne constituent pas autant de digressions, mais que M. F. a su les rattacher au nœud central de son livre, dont la cohésion n'est pas amoindrie.

Cette cohésion, il est vrai, est plus réelle qu'apparente ; du moins, malgré la forte unité de l'ensemble, il règne dans le détail une certaine incohérence. Cette incohérence procède de la méthode de M. F., qui n'est ni strictement chronologique ni analytique : on chercherait en vain dans son livre un chapitre ou des chapitres spéciaux sur le gouvernement parlementaire, ou sur l'état des partis, ou sur les attentats contre le roi, ou sur la politique étrangère, ou sur les questions financières, ou sur la question cléricale : si parfois un chapitre paraît consacré tout entier à une question déterminée (situation des ouvriers, théoriciens socialistes), la matière déborde le chapitre, et est encore traitée ailleurs. D'une manière générale, la méthode de M. F. est synchronique, je veux dire qu'il groupe dans un même chapitre, dont le titre n'annonce pas toujours l'essentiel, l'exposé d'événements politiques ou économiques, l'analyse de brochures ou de livres, la mention de questions coloniales ou diplomatiques, des dissertations personnelles [1], qui n'ont d'autre lien commun que la contemporanéité. Il en résulte un je ne sais quoi de décousu et de heurté : trop souvent en passant d'un alinéa à l'alinéa suivant, on change complètement de sujet, sans que rien autre nous en avertisse [2].

1. Ces dissertations, très souvent remarquables, sont parfois déparées par des allusions à des événements ou à des tendances actuelles. Ces allusions, claires pour nous, seront dans quelques années moins compréhensibles : mieux vaudrait s'en abstenir. Voir p. 211, 219, 223, 242, 303, 337, 382, 425, 448, 473, 531, etc.

2. Par exemple, p. 289, 1er alinéa ; p. 411, 1er alinéa ; etc.

Cette incohérence risque d'autant plus de nous induire en confusion que M. F. néglige de corriger, par des dates précises, ce que sa chronologie a parfois de complaisant.

Mais, je le répète, cette incomplète élaboration du détail n'empêche pas l'ensemble d'être fortement organisé, et c'est, en définitive, l'essentiel.

Un autre défaut de son exposé est de n'être pas suffisamment objectif. M. F., qui n'a pas fait de recherches originales, puise du moins ses matériaux aux meilleures sources : s'il traite d'histoire politique, c'est d'après M. Thureau-Dangin, d'après Louis Blanc, d'après M. G. Weill ; s'il expose la situation des ouvriers, c'est d'après Villermé, Villeneuve de Bargemont ou les enquêtes officielles ; Henri Heine le renseigne sur l'état de l'opinion, M. Debidour sur les questions religieuses, M. Seignobos sur les pays étrangers, M. Driault sur la question d'Orient. Il utilise même des ouvrages récents, tels que la thèse de M. Bourgin sur Fourier [1] ; mais ces différents apports gardent l'allure d'opinions propres à chacun de ses inspirateurs ; M. F. se borne à en donner la paraphrase, le commentaire, la critique ; il n'a pas su en faire des vérités objectives [2].

On va trouver que voilà bien des réserves pour un ouvrage dont j'ai dit, en commençant, tant de bien. A vrai dire, sauf la première, à laquelle je tiens, les autres ne sont que des critiques accessoires : elles témoignent du regret qu'on éprouve, quand on lit ce bon livre, de ne pas y trouver cette élaboration achevée et cette organisation plus synthétique qui en feraient un livre excellent.

La riche et abondante substance de cet ouvrage se prête mal au résumé : je veux pourtant indiquer ce qui, dans chacune de ses quatre parties, me paraît spécialement digne d'attention.

I. La première partie (p. 1-114) nous expose *la Révolution bourgeoise* (du 30 juillet 1830 au 4 mars 1831). Ce n'est pas la meilleure de l'ouvrage. L'auteur s'engage mal dans son sujet, il ne sait éviter ni la confusion [3],

1. Il ne me paraît pas pourtant avoir utilisé le 3e volume du *Manuel de politique étrangère* de M. E. Bourgeois qui était certainement paru au moment où il rédigeait son livre.

2. Ce défaut est surtout sensible au début de son livre. Voir, par exemple, à la p. 11, une énumération de témoignages qu'il n'essaie ni de concilier ni même de critiquer. En général, il fait un judicieux effort de critique toutes les fois qu'il apporte un jugement de Thureau-Dangin.

3. C'est ainsi qu'il parle (p. 24 et 92) des « 221 » comme s'ils étaient la majorité élue contre Polignac en juin et juillet 1830. C'est une erreur. En réalité la Chambre où les 221 s'étaient manifestés dans la discussion et le vote de l'adresse avait été dissoute le 16 mai. Aux nouvelles élections de juin-juillet, ce n'est pas 221 mais 270 opposants qui sont élus' constituant la majorité de la nouvelle Chambre. On sait que cette Chambre a été dissoute par l'une des ordonnances du 26 juillet, avant de s'être réunie ; mais c'est elle qui s'est reformée après la révolution. Parmi les 221, 202 en faisaient partie.

ni même la contradiction [1]. Je relève quelques insuffisances : M. F. ne souligne pas l'usurpation de la Chambre qui s'arroge le pouvoir constituant et se substitue au peuple, seul souverain : or, ce sera la thèse constante de l'opposition républicaine. M. F. dit à peine un mot de la Charte (p. 14), de la loi municipale (p. 98) ; il consacre deux lignes à la chute de Laffitte (p. 39) sur laquelle d'ailleurs, il revient (p. 100-103 et p. 114). Mais je note un bon exposé de la doctrine saint-simonienne en 1830, avant les perversions de la suite (p. 30), une discussion théorique de l'organisation industrielle (p. 57-58) ; deux excellents chapitres : (VI, Servitude et misère du prolétariat ; VII, La Révolution des Idées, p. 59-92) ; une très juste appréciation des arrière-pensées de la Chambre qui laisse à dessein les ministres du « mouvement » se discréditer contre les derniers soubresauts de la révolution (p. 94).

II. La deuxième partie (p. 115-280) est meilleure et surtout plus égale. Elle traite de *la Résistance* (du 4 mars 1831 au 22 février 1836). On sent que M. F. possède mieux son sujet ; il s'est ressaisi. Sans doute il néglige toujours les faits politiques, mais il en montre bien la réaction dans l'opinion, en particulier sur le monde des républicains et des ouvriers. Je signale un bon portrait de Casimir-Périer (p. 115-119), une analyse très pénétrante du soulèvement des *canuts* de Lyon (p. 140-163) [2] ; le chapitre V sur les Saint-Simoniens et sur leur procès ; une belle étude sur le compagnonnage (p. 227-233), sur les grèves de 1832 (p. 233-238), sur l'organisation mutuelliste des canuts de Lyon et sur leur procès (p. 264 et suiv.)

III. C'est *l'Équilibre Instable* (du 22 février 1836 au 29 octobre 1840) qui nous est exposé dans la troisième partie (p. 281-402). M. F. s'y montre plus inégal. Il apporte dans l'analyse de personnages tels que Thiers (p. 281-283), Blanqui et Barbès (p. 287-289), le même talent de psychologue pénétrant ; après avoir analysé le système à la fois anarchiste et constructif de Fourier (p. 304 et suiv.), il dresse le bilan exact de ce qui reste de sa pensée dans le socialisme actuel (p. 316, p. 326) ; il souligne justement les tendances des ouvriers vers la politique syndicale et le contrat collectif (p. 370). Malgré tout, c'est dans cette période,

1. N'y a-t-il pas contradiction (p. 1 à 14) à prétendre d'abord que les républicains étaient très rares, et à soutenir ensuite que la République n'a avorté qu'à cause des intrigues bourgeoises ?

2. A ce propos M. F. (p. 150) nous donne une idée fausse, je crois, du louage d'ouvrage Il écrit : « Un cordonnier fait une paire de chaussures pour son client : louage d'ouvrage ». Non, ce ne sera un « louage d'ouvrage » que si le client procure le cuir et les autres fournitures. M. F. avouera que c'est le cas le plus rare et que son exemple est, tout au moins, mal choisi.

caractérisée surtout par une crise parlementaire, que son exclusivisme socialiste est en défaut ; vraiment, on ne voit pas assez la Chambre, ni les groupes d'opposition à la Chambre ; il est trop sommaire sur la mémorable discussion parlementaire de l'Adresse en 1839 [1] ; il nous raconte et fait revivre à nos yeux l'équipée de Blanqui et Barbès en 1839 : il ne nous montre pas comment cette tentative a résolu une longue crise ministérielle de deux mois, sur laquelle il n'insiste pas. De telles négligences nous empêchent de comprendre, quand, avec Guizot, triomphera la politique personnelle de Louis-Philippe, les raisons de ce triomphe [2].

IV. La quatrième partie (p. 403-575), qui traite de *la Réaction* (du 29 octobre 1840 au 24 février 1848), n'est pas non plus sans défaillances [3] ; mais, en retour, que de pages excellentes ! que de vigueur dans le portrait de Lamennais (p. 408 et suiv.), dans celui de Lacordaire (p. 413) ! quel soin M. F. met à nous montrer la politique d'affaires, pratique, égoïste, de la Chambre des députés où dominent les trafiquants et les fonctionnaires, d'où est banni tout idéalisme, et que Guizot sait si bien diriger par la corruption ! Le meilleur de tout le livre est certainement constitué par les deux chapitres (IV et V, p. 443-492) qu'il consacre à l'analyse des différentes théories socialistes, celles de Considérant, de Cabet, de Proudhon, de Louis Blanc, de Vidal, de Leroux, de tant d'autres. Il faut lui savoir gré surtout de contribuer à la réhabilitation de Pecqueur, le premier qui ait véritablement fondé le socialisme sur la science économique, qui ait su établir l'influence sociale des formes de la production, analyser les effets de la concentration capitaliste, souligner la corrélation entre le capitalisme industriel et la démocratie écono-

1. Cette discussion dura 12 jours ; 128 discours y furent prononcés. Ce fut la période critique de la monarchie de Juillet, et elle rappelle la situation politique de 1829 à 1830. L'Adresse réunit 221 royalistes ministériels contre 202 opposants coalisés, partisans du régime véritablement parlementaire.

2. Pourtant, dans cette 3e partie, comme à propos de la chute du ministère Laffitte, il insiste avec beaucoup de raison sur l'influence de la politique étrangère dans les remaniements ministériels.

3. Je signale les principales. La loi, de 1841, d'expropriation pour cause d'utilité publique, n'est pas exposée (p. 431), et pourtant, selon sa manière, M. F. en tire un commentaire socialiste sur « l'intérêt capitaliste qui l'emporte sur les vieux sentiments patriarcaux de la propriété », sur « la mobilisation de la propriété », etc. Son commentaire aurait eu plus de force et de précision s'il avait préalablement analysé la loi. — A la p. 441, il laisse entendre que le cens électoral pour les « capacités » était de 200 francs : non, il était de 100 francs seulement. — Plus loin (p. 458), on est étonné de voir qu'il ne mentionne pas le premier article-manifeste de *la Réforme*, véritable programme socialiste, attribué à Louis Blanc. — De même (p. 490) le tableau du Chartisme, dont il fait un mouvement ouvrier anglais, n'est pas très exact. — A la p. 543, le projet électoral de Duvergier de Hauranne, comme ceux qui l'ont précédé, est trop brièvement exposé.

mique, le premier enfin qui ait affirmé le déterminisme économique. J'ai plaisir à signaler tout particulièrement, dans ces excellents chapitres, les quelques pages que M. F. consacre à ce penseur encore trop méconnu.

A la fin, lorsqu'il aborde l'étude de « l'agitation pour la réforme » électorale, qui fut surtout un mouvement politique, M. F. est de nouveau victime de son exclusivisme socialiste. Ce qui l'intéresse c'est surtout l'attitude du prolétariat, et, judicieusement, il explique que les socialistes, n'agissant pas pour la réforme électorale, allaient se trouver, faute de préparation théorique et d'organisation des masses ouvrières, hors d'état « d'orienter la démocratie vers le socialisme au moment décisif de la victoire » (p. 556, p. 570-571). Ce qu'il ne nous explique pas, c'est l'éclosion de la démocratie elle-même, ni comment il y avait un parti organisé, le parti clérical, tout prêt à en usurper la direction.

La conclusion, riche d'ailleurs en pensées fortes, ne résout pas l'équivoque, et présente uniquement le conflit des deux bourgeoisies de la finance et de la boutique contre un prolétariat devenu révolutionnaire, mais resté mineur politiquement et intellectuellement et incapable de diriger la révolution. Cette révolution elle-même et l'avènement de la démocratie restent insuffisamment expliqués [1]. — Jules Céby.

1. Au point de vue matériel, on a à regretter de trop nombreuses fautes d'impression, et même, comme à la p. 368, des lignes entières interpolées.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français. 1907.

Mars-Avril. = L. FEBVRE. *Un secrétaire d'Erasme. Gilbert Cousin et la Réforme en Franche-Comte.* [Né à Nozeroy (Franche-Comté) en 1506, Gilbert Cousin étudia à Dôle et à Fribourg où, vers 1530, Erasme le prit comme secrétaire. Nous connaissons mal cette partie de la vie de Cousin qui, vers la fin de 1535, quitta Erasme pour rentrer à Nozeroy, pour y devenir un des six chanoines du chapitre de Saint-Antoine. Le souffle de la Renaissance avait pénétré jusque dans ce coin du pays franc-comtois, mais la vie que Cousin y mena fut terriblement monotone, une vie de pédagogue et de théologien. Érasmien en théologie comme en littérature, d'esprit large et tolérant, Cousin devait être en butte aux persécutions de la part des catholiques violents et orthodoxes. Ces persécutions commencèrent dès 1535 et se poursuivirent avec quelques intermittences jusqu'en 1572, date de la mort de Cousin. Dans les registres du Parlement de Dôle, conservées aux Archives départementales du Doubs, M. F. a trouvé des détails curieux et précis sur les dernières années d Cousin, et il a complété sa substantielle étude par la publication en appendice d'« Extraits du Parlement de Dôle concernant les hérétiques de la Franche-Comté et Gilbert Cousin, 1536-1570 ».] — CH. PRADEL. *Le livre de raison de Jean de Bouffard-Madiane.* [Suite et fin. Du 1er juillet 1663 au mois d'août 1673] — E. GRISELLE. *Avant et après la Révocation de l'Edit de Nantes, chronique des événements relatifs au Protestantisme de 1682 à 1687.* [Extraits d'un recueil de nouvelles à la main conservé à la Bibliothèque nationale, fr. 10.265, intéressants comme témoignages et indices de l'esprit public. M. G. publie les extraits relatifs à 1682 ; pour les années suivantes jusqu'à 1685, ils avaient déjà été publiés dans le « Bulletin » en 1877 par Rod. Reuss. A suivre.]

La Nouvelle Revue. 1907.

1er Mars. = G. STENGER. *Le règne des émigrés en 1814.* [Suite ; continué le 15. Le voyage du comte d'Artois dans les provinces de l'Est et du Midi ; platitude des personnages officiels. Les ministres du roi. Les brochures qui commencent à être publiées contre la monarchie ; le journal « Le Nain jaune »].

15 Mars. = A. LAPAUZE. *Les frères Dutuit.* [Fin le 1er avril.]

La Révolution française. 1907.

14 Avril. = A. AULARD. *Taine historien de la Révolution française.* VII. *L'établissement du gouvernement révolutionnaire.* [Le tome III de *la Révolution*, intitulé *Le*

gouvernement révolutionnaire, comprend la période qui va du 2 juin 1793 au 18 brumaire an VIII. Taine y consacre 566 pages à la Convention depuis le 6 juin, et 68 seulement au Directoire : il s'est lassé. C'est dans la préface qu'est la fameuse comparaison des Jacobins au crocodile dont les Égyptiens avaient fait un dieu. L'*Histoire de la Terreur*, de Mortimer Ternaux, qui lui a été si utile pour le volume précédent, lui manque maintenant. Comme journaux, Taine ne connaît guère que le *Moniteur* ; il se sert aussi de l'*Histoire parlementaire* de Buchez et Roux. Comme sources manuscrites, il a consulté un certain nombre de cartons, aux Archives nationales, dans AF II et F⁷, trois dans D § 1, un dans B II, deux dans W, un dans la série C ; il ignore la série F¹ᶜ III, les archives départementales et communales. La documentation est donc insuffisante. Le livre I, *L'établissement du gouvernement révolutionnaire*, est un récit, mêlé de tableaux, des événements entre le 2 juin 1793 et le 14 frimaire an II. Taine omet à peu près tous les faits militaires, il ne mentionne que quelques faits de guerre civile. Ne pouvant passer sous silence les insurrections de Lyon et de Toulon, il dit que ce sont les exigences maratistes de la Montagne qui royalisèrent ces villes. Il raconte « l'écrasement des cités rebelles » dans un récit fantaiste, pour lequel il prend ses renseignements n'importe où. Dans les analyses et extraits qu'il donne des rapports de Saint-Just et de Billaud-Varenne sur le gouvernement révolutionnaire, il supprime tout ce qui a trait aux circonstances de guerre ; il signale la contradiction entre les maximes constitutionnelles de 89 et celles de 93, sans parler de ces circonstances de guerre, cause unique de cette apparente contradiction. Il fait un résumé confus des lois sur le gouvernement révolutionnaire, les présente toutes sur le même plan et comme à la même date. Il ne dit rien de la loi si importante du 10 octobre 1793, consacrant officiellement l'ajournement de la Constitution de 93. Il donne du décret du 14 frimaire une analyse incomplète et obscure ; il relate la suppression des attributions politiques des départements, mais ne signale pas le rôle nouveau des districts. Il stigmatise cette constitution jacobine du 14 frimaire, sans dire qu'elle fut un expédient de défense nationale contre l'ennemi du dehors et l'ennemi du dedans.] — J. GUILLAUME. *La destruction des tombeaux des rois*. [Dans un article du *Figaro* (17 mars 1907), M. Georges Cain parle « du stupide décret d'octobre 1793 ordonnant la destruction des tombeaux et mausolées des ci-devant rois. » Cette mesure fut ordonnée par l'article 11 d'un décret du 1ᵉʳ avril 1793. Les destructions commencèrent à Saint-Denis le 6 août. Les restes des rois et reines furen exhumés et transportés dans le cimetière de l'église. Les œuvres d'art qui ornaient les mausolées furent soigneusement préservées de toute atteinte. La fonte des cercueils de plomb ne fut pas prescrite par le décret, comme le croit M. G. Cain ; ce fut, comme la fonte des cloches, une mesure générale rendue indispensable par les nécessités de la guerre.]

La Revue. 1907.

1ᵉʳ Mars. = E. FAGUET. *Sur la jeunesse de Lamennais*. [Lamennais était un poète et « avait même des parties d'un grand poète »]. — R. GIL-BAER. *La compagne de Marat*. [Simone Évrard. Leur liaison commença en 1790 ; elle avait 26 ans,

lui 46. Elle lui voua une inaltérable affection, continuant à le défendre contre ses ennemis, après sa mort, au besoin à la barre de la Convention ; elle est inquiétée en l'an IX après l'attentat de la machine infernale ; elle mène une vie pauvre et désolée et meurt en 1824.]

La Revue de Paris. 1907.

1er Avril. = Dr G. DUMAS. *Histoire admirable et véritable...* [Suite. M. D. s'efforce d'analyser l'état d'esprit des exorcistes de Jeanne Féry en les replaçant dans leur milieu, et étudie le cas de l'illuminée en le comparant à des cas d'hystérie récemment observés dans les cliniques].

15 Avril. = Pce DE LIGNE. *Lettres à Voltaire.* [Lettres inédites qui vont du 30 décembre 1763 à juillet 1774. Celle d'octobre 1767 donne un tableau piquant de Londres ; la plupart des autres sont datées de Bruxelles.] — G. BEAULAVON. *Le système politique de J.-J. Rousseau.* [Justification de la doctrine, qui « n'est point si incohérente ni si méprisable » ; si quelques vues particulières en sont « manifestement incomplètes, étroites ou fausses, le système est solide : on n'y trouve pas trace d'optimisme niais ».] — F. MASSON. *L'affaire Maubreuil.* [Fin. Il ne peut subsister aucun doute sur l'étendue des complicités dans cette affaire et sur la volonté qu'a eue le gouvernement royal de les couvrir. Maubreuil et Dasies sont en prison. L'empereur de Russie et le roi de Wurtemberg insistent pour que châtiment soit tiré du vol de Fossard. C'est seulement le 27 juillet que le chancelier saisit de l'affaire non le tribunal de Melun, mais celui de la Seine, dans l'espoir évident qu'elle sera étouffée. Maubreuil cependant menace de parler si on ne lui rend « son honneur ». Pour ne pas avoir l'air de céder, on renvoie les inculpés devant le juge d'instruction ; mais on s'arrange pour qu'ils s'évadent. Dasies seul s'enfuit, protestant d'ailleurs bientôt qu'il viendra se défendre à la barre, et accusant Vanteaux dans un mémoire imprimé. Maubreuil, qui n'est pas parti, menace toujours. Le gouvernement obtient alors du roi Jérôme son désistement, si on lui rend les diamants. Reste l'action publique : pour éviter les inconvénients d'une instruction, les inculpés sont renvoyés devant la juridiction militaire. Maubreuil, transféré à l'Abbaye, y reste au secret absolu jusqu'au 19 mars 1815, date à laquelle le roi, qui va quitter Paris, donne l'ordre de le mettre en liberté et de détruire les pièces de la procédure. « Le roi connaissait le fond de l'affaire : il savait qu'elle mettait en cause... son frère, héritier présomptif, Monsieur, comte d'Artois, ci-devant lieutenant-général du royaume ; il savait que l'honneur de sa maison serait en péril si Maubreuil était régulièrement jugé ; car Monsieur, soit qu'il eût commandé l'assassinat, soit qu'il eût ordonné le vol, soit qu'il eût profité pour lui-même ou pour ses amis des dépouilles de la reine de Westphalie, avait eu pour agents Maubreuil et Dasies, et il était, moralement au moins, leur complice ». Mais, bien mieux, les diamants ne sont pas rendus au roi de Westphalie. Ils demeurent déposés au greffe, pour être produits dans le procès Maubreuil, jusqu'au 18 septembre, où, réunis aux autres biens meubles et immeubles ayant appartenu à la famille de Bonaparte, ils sont, par ordre du roi, mis sous séquestre. « Si Maubreuil est un voleur, qu'est-ce de Louis XVIII ? » Quant à Maubreuil, il est réellement fou.

Après le retour de l'empereur, il ne s'enfuit pas ; il est repris avec Dasies. Leur affaire suit son cours ; la juridiction militaire se déclare incompétente ; les tribunaux ordinaires sont saisis. Mais Maubreuil s'enfuit, non, à ce qu'il paraît sans que les royalistes s'en soient mêlés. L'instruction de son affaire est singulièrement lente et infructueuse. Survient Waterloo ; elle est enterrée. Maubreuil, devenu bonapartiste, erre de-ci, de là, est emprisonné, s'évade, publie brochures sur brochures pour démontrer qu'on l'a volé, et meurt misérable, pensionné de l'Empire, en juin 1869. « L'affaire Maubreuil n'est pas une cause célèbre ; elle est un morceau de l'histoire.. : elle flétrit un régime »]. — F. MATHIEU. *Pascal et l'expérience du Puy-de-Dôme.* [Suite et à suivre. Réponse à MM. Lefranc et Michaut.]

La Revue hebdomadaire. 1907.

6 Avril. = A. VANDAL. *Paris au début du Consulat.* [Continué les 13 et 20 avril. La vie publique ; églises, journaux, plaisirs, modes, réouverture des salons ; l'armée, les revues décadaires de Bonaparte ; les groupes politiques et l'attitude du préfet de police Fouché à leur égard.] — J. LEMAÎTRE. [Suite des conférences sur J.-J. Rousseau ; fin le 13.]

27 Avril. = Cte ESTERHAZY. *La cour de l'impératrice de Russie, 1791.* [Lettres écrites à sa femme par le comte lors de sa mission auprès de l'impératrice, de septembre 1791 à janvier 1792. Elles donnent un compte rendu très exact de son voyage, de son séjour à la cour de Russie, des relations qu'il y entretient. Suite le 27.]

Revue Bleue. 1907.

9 Mars. = A. GAZIER. *Pascal et Jean de Lingendes. Le portrait du Jésuite dans les « Provinciales ».* — G. BOUNIOLS. *Les conseils de guerre. Un débat sous la Restauration.* [Le débat de la Chambre des pairs relatif à l'organisation des conseils de guerre en 1829.]

23 Mars. = A. ESPINAS. *Descartes de seize à vingt-neuf ans. Préoccupations pratiques personnelles. Le choix d'un état.* [Fin le 30.] — E. CHAMPION. *Montaigne et les Huguenots.* [Justification de la thèse soutenue par M. Armaingaud à propos du « Contr'un »].

20 Avril. = Pcesse C. DE SAXE-COBOURG-GOTHA. *Lettres au prince de Joinville (1836-1839).* [Publiées par M. P. Bonnefon, ces lettres renferment des détails plaisants sur l'existence et l'entourage de la jeune princesse ; elles montrent aussi chez elle un sens politique très avisé et une grande fermeté de caractère.]

Revue des Deux Mondes. 1907.

1er Mars. = E. DAUDET. *Lettres inédites de Joseph de Maistre. II. Autour de la campagne de 1812.* [I. En 1810 et 1811, Louis XVIII songe à s'entremettre pour réconcilier la Russie et l'Angleterre (lettres de Blacas à Joseph de Maistre des 4 déc. 1810 et 9 déc. 1811). Joseph de Maistre expose à Blacas sa philosophie théologique, sa conception du roi de France pape temporel de l'Église catholique,

ses théories sur l'absurdité et le danger de la déclaration de 1682, par laquelle la royauté a livré l'Église au Parlement, et préparé le développement de l'esprit parlementaire, qui devait se retourner contre elle. Au point de vue politique, aucune éclaircie qui annonce la fin de l'orage (Joseph de Maistre à Blacas, 3 juillet 1811). II. Blacas défend contre Joseph de Maistre le gallicanisme et les quatre propositions (29 oct. 1811); de Maistre exprime ses inquiétudes sur le commandement des armées russes, ses idées sur le danger d'émigrer en temps de révolution, sur la tolérance qu'on doit montrer envers ceux qui servent l'usurpateur, et continue la discussion sur la déclaration de 1682 et l'erreur gallicane (5 janv. 1812). III. Lettres de Joseph de Maistre pendant la guerre de 1812 et celle de 1813 jusqu'à Leipzig. La déclaration de guerre est fatale, mais le salut ne peut venir que de la France elle-même; c'est pourquoi la guerre sera inutile pour les Bourbons, si elle n'est pas coordonnée avec un mouvement d'opinion en France (à Blacas, 1er févr. 1812). Après la bataille de Borodino; préparatifs de départ à Saint-Pétersbourg de la cour et des fonctionnaires. La bataille de Borodino, la situation de l'armée russe (à Blacas, 20 sept. 1812). Malgré les coups qui l'ont frappé, Napoléon n'apparaît pas comme définitivement vaincu (à Blacas, 4 mai 1813)]. — A. TARDIEU. *A Algésiras. La crise décisive.* [Étude très précise et très documentée sur le conflit de la France et de l'Allemagne à la conférence d'Algésiras, du 3 mars, date où la conférence vote pour la première fois, au 26 mars, date où la conférence enregistre l'accord sur la police marocaine. L'intérêt de cette étude consiste dans l'analyse parallèle que nous donne M. T. des négociations d'Algésiras et des manœuvres diplomatiques allemandes auprès des divers gouvernements européens et des États-Unis. Elle comprend quatre parties : 1° Avant le 3 mars, intransigeance allemande sur la question de la police. 2° Après le vote du 3 mars, qui isole l'Allemagne entre l'Autriche et le Maroc, et les discussions sur la police du 5 mars qui la mettent en mauvaise posture à la conférence, les symptômes de détente, le dépôt du projet autrichien sur la police, cote mal taillée, illogique, incommode, mais qui prête à discussion. Amélioration de la situation de la France. 3° Le 7 mars le cabinet Rouvier est renversé; tous les avantages acquis par la France sont remis en question. L'Allemagne essaie de nous entraîner à une capitulation; elle entame une double campagne de presse et diplomatique, pour démoraliser notre futur ministre des Affaires étrangères, et faire croire aux puissances que la majorité des délégués, à Algésiras, blâme l'intransigeance française sur la police, est favorable à l'Allemagne et nous conseille d'adopter le projet autrichien. Gravité de la situation de la France; elle devine le danger de l'intrigue allemande, sans la voir; à Algésiras, anxiété et énervement de notre délégation. 4° Avec l'arrivée au pouvoir de Bourgeois commence la partie décisive. Par la déclaration du 14 mars, le ministère Sarrien déclare qu'il ne cédera pas. Les manœuvres de l'Allemagne sont déjouées par les puissances qui soutiennent la France à Algésiras (le télégramme circulaire de Sir Edward Gray du 13 mars et le maintien de l'appui anglais à la France; même affirmation de la Russie; publication des deux instructions par Tardieu dans le *Temps*). Roosevelt refuse de subir la pression de Guillaume II (télégramme à Guillaume II du 17 mars). Après une

dernière tentative d'intimidation de Radolin auprès de Bourgeois, la négociation reprend à Algésiras et se termine au profit de la France.]

1er Avril. = E. DAUDET. *Lettres inédites de Joseph de Maistre. III. Les dernières années.* [I. La chute de Bonaparte, la restauration du roi de Sardaigne, la restauration des Bourbons; censure contre un opuscule de de Maistre; ses idées sur la Charte déplaisent à Louis XVIII (lettres de Joseph de Maistre de 1813 sur la bataille de Leipzig, du 1er et du 13 janv., du 19 févr., du 22 mai 1814, du 13 fév. 1815). Disgrâce de Blacas après le deuxième retour des Bourbons; il est envoyé à Naples comme ambassadeur extraordinaire, pour négocier le mariage du duc de Berry avec une princesse des Deux-Siciles. De Naples (14 déc.), il explique à de Maistre les causes de sa disgrâce. Le 27 janv. 1816, de Maistre lui répond; il lui énumère ses griefs et les raisons de son long silence; il espérait que Blacas le ferait venir à Paris et ferait avoir à son fils la croix de Saint-Louis; il se plaint qu'on ait imprimé sous son nom un opuscule qu'il avait envoyé à Blacas et à Bonald et qu'on a présenté comme un soufflet à la Charte; il expose son dénuement. Il est rappelé en Sardaigne comme premier président des cours suprêmes. Blacas est nommé ambassadeur à Rome pour négocier un nouveau Concordat; il engage de Maistre à se faire nommer à Rome comme ambassadeur de Sardaigne (1817); des raisons de famille empêchent de Maistre de le faire. Son opinion est peu favorable à la Charte, mais il estime que le seul système pratique est de soutenir le roi (à Blacas, 5 avr. 1817). Son départ de Saint-Pétersbourg le 27 mai, son passage et son séjour à Paris (à Blacas, 20 juillet 1817; moins de détails que dans les lettres publiées à Bonald); son arrivée à Turin (à Blacas, 3 sept. 1817). Il se refuse à de nouvelles sollicitations de Blacas pour le faire venir à Rome; il laisse entendre la déception que lui a causée l'accueil de Louis XVIII. Il reprend sa critique contre le gallicanisme et les quatre propositions (à Blacas, 26 nov. 1817). II. Découragement de Blacas après un séjour à Paris en 1817; échec du Concordat qu'il avait négocié. De son côté Joseph de Maistre est peu satisfait de sa situation à Turin; on n'y est pas disposé à rien faire pour lui d'extraordinaire. Son dénuement. La mort de son frère l'évêque d'Aoste (23 août 1818). Blacas lui fait des offres d'argent (26 sept.) qu'il refuse (9 oct.). Il est nommé ministre d'État et régent de la grande chancellerie (à Blacas, Turin, 19 déc. 1818); mais son chagrin de ne pas voir Blacas, son pessimisme. Il demande à son ami et obtient de lui mille louis pour acheter une terre où il finira sa vie. Sa dernière lettre à Blacas en 1821 marque son effroi des menaces révolutionnaires en Piémont. Il meurt le 26 février 1822.]

Revue des Études historiques. 1907.

Janvier-Février. = P. MARMOTTAN. *La comtesse d'Albany à Florence sous l'Empire, ses rapports avec la grande-duchesse Élisa.* [La comtesse d'Albany, princesse de Hölberg, veuve de Charles-Édouard, petit-fils de Jacques II, résidait à Florence depuis 1792. En 1809, Napoléon, prévenu contre elle par des rapports de police, lui fait donner l'ordre de venir à Paris; il redoutait la présence, auprès de la comtesse, d'agents anglais; elle arrive à Paris le 26 août 1809, accompagnée du

peintre Fabre. A la fin de 1810, elle retourne à Florence.] — J. PAQUIER. *Lettres familières de Jérôme Aléandre (1510-1540).* [Suite. Lettres de Giberti, de Jules de Médicis, d'Antonio Casalano, de Jean Sévéros, etc.] — A. SCHUERMANS. *Itinéraire général de Napoléon Ier.* [Suite et à suivre. Le Consulat à vie : 2 août 1802-18 mai 1804.]

Revue des Questions historiques. 1907.

Avril. = DE MARICOURT et A. DRIARD. *Une abbaye de filles au XVIIIe siècle. Gomerfontaine.* [D'après les registres de dépenses des abbesses de Gomerfontaine de 1705 à 1789, donnés au Comité archéologique de Senlis, les auteurs de cet article étudient l'état économique de l'abbaye, les biens et l'administration temporelle du couvent au XVIIIe siècle ; récit du procès que l'abbesse, Madame de la Viesville, eut avec le comte de Charolais qui, par ses chasses, dévastait la région.] — H. DU BOURG. *Religieux et monastère persécutés au XVIIIe siècle.* [Heny-François Coster, né en 1706 à Nancy, devenu abbé de Saint-Hubert dans les Ardennes ; histoire de l'abbaye, que le roi de France et l'Empire se disputaient, et sur laquelle le prince de Liège et le duc de Bouillon émettaient des prétentions ; pendant la guerre entre la France et l'Empire, de 1740 à 1744, l'abbaye eut à souffrir de la part des Autrichiens qui convoitaient les richesses du domaine.] — P. BLIARD. *La guerre aux émigrés. Un épisode de la jeunesse du P. Loriquet.* [Né à Épernay en 1767, J. N. Loriquet devint, en 1791, précepteur dans la famille Werbrouck, à Anvers ; s'étant retiré à La Haye quelque temps après, il y fut, en 1794, précepteur du pupille du comte de Lowenhielm ; il revient à Anvers en 1795 ; arrêté le 10 février 1796 (il était prêtre depuis 1791), il fut renvoyé devant le tribunal criminel de la Marne comme émigré ; longs débats devant l'administration départementale, etc. ; le 15 août 1797, Loriquet s'évade de sa prison ; en 1802, il était rayé de la liste des émigrés.] — A. AUZOUX. *Linois à Algésiras (juillet 1801).* [Récit du combat livré par Linois aux Anglais à Algésiras.] — L. MAITRE. *Une coalition religieuse en 1792 chez les Bretons.* [Opposition que rencontre, dans la région de Clisson, un arrêté du département de la Loire-Inférieure ordonnant l'internement des prêtres non assermentés ; récit des démarches de Dabin et Sénèque, citoyens de la commune de Clisson, organisateurs d'un pétitionnement dirigé contre cet arrêté.]

Revue d'histoire rédigée à l'État-Major de l'Armée. 1907.

Février. = E. *La manœuvre de Valmy.* [Reprise de la question, d'après les archives françaises et les archives militaires de Berlin et Vienne. Ce premier article est consacré à : Dumouriez à l'armée du Nord. I. Le plan de guerre des alliés. II. Les premières marches des alliés. III. Le plan de guerre français. IV. Les premières opérations sur la frontière du Nord. V. Le chassé-croisé des armées du Centre et du Nord. VI. Dumouriez à l'armée du Nord. VII. Le conflit entre Dumouriez et Lückner. VIII. La défection de La Fayette. IX. Le maréchal Lückner nommé généralissime. X. Dumouriez, général en chef de l'armée du Nord. A suivre]. — H. L. [Lt H. LEPLUS.] *La campagne de 1800-1801 à l'armée d'Italie.*

[I. Nouvelle organisation des armées française et autrichienne après la bataille de Marengo. Tandis que, conformément à la convention d'Alexandrie, l'armée autrichienne se retire dans le quadrilatère, qu'elle met en état de défense, les armées de Réserve et d'Italie sont réunies (environ 65.000 hommes) et placées sous le commandement de Masséna : elles occupent le pays entre le Chiese, l'Oglio et le Pô. II. État des divers services de l'armée d'Italie, sa situation financière sous le commandement de Masséna. Tous les services, sauf celui des remontes sont dans un état peu satisfaïsant L'argent manque. En dépit des contributions imposées au pays, plus de six millions manquent, le 15 thermidor, pour les dépenses prévues jusqu'au 1er fructidor. Instructions de Bonaparte et Carnot, destinées à assurer un meilleur rendement des réquisitions, qui écrasent les populations. Pour mettre fin aux désordres, Bonaparte décide de renouveler la tête de l'armée. Le remplacement de Masséna a été attribué à la jalousie du premier Consul : il semble dû au désir de réorganiser fortement l'armée d'Italie, avec le concours d'un chef plus énergique que Masséna, fatigué par le siège de Gênes. A suivre]. — E. [Ct E. PICARD]. *La guerre de 1870-71* (suite). *L'armée de Châlons. 5e partie : Le 13e Corps.* [Fin en mars. I. Organisation. II. La division d'Exea à Reims. III. Transport du 13e Corps à Mézières. IV. Le 13e Corps sous Mézières. V. Journée du 1er septembre. VI. La retraite de Mézières à Novion-Porcien. VII. La retraite de Novion-Porcien à Montcornet. « Ce qui domine dans le général Vinoy, ce sont de rares qualités de caractère qui lui permirent de ne pas perdre confiance et de ne jamais désespérer du salut dans les circonstances critiques où il se trouva placé. S'il montra trop de timidité dans la journée du 1er septembre, les opérations de Mézières à Montcornet lui font le plus grand honneur. Ses troupes... supportèrent vaillamment les efforts qu'exigea la retraite et ne laissèrent aux mains de l'ennemi qu'un petit nombre de disparus ».]

Mars. = B. [Cel COUTANCEAU]. *La campagne de 1794 à l'armée du Nord (17 pluviôse-8 messidor an II).* [Extraits du tome II de la 2e partie de l'ouvr. du Cel Coutanceau à paraître prochainement. I. Le stationnement des divisions Souham et Moreau avant la marche sur Courtrai. A suivre]. — [Ct COLIN]. *La campagne de 1805 en Allemagne. VIe partie : Hollabrünn.* [Situation générale le 11 novembre. Échec de la première manœuvre tentée par Napoléon pour écraser Kutusow. « Du côté des Alpes et de l'Italie, les événements se déroulent selon les désirs de l'Empereur, et c'est toujours vers le nord que la situation est menaçante. L'attitude de la Prusse, malgré ses protestations de neutralité, est de plus en plus hostile ». Mesures prises par Napoléon pour assurer, à toute éventualité, la défense du territoire français ; une armée du Nord est formée sous le commandement en chef de Louis Bonaparte ; mais, à la fin de novembre, elle ne comprend pas plus de 25.000 hommes, échelonnés de Strasbourg à Utrecht ; l'effet de sa création est surtout un effet moral. Journées des 13 et 14 novembre ; surprise des ponts de Vienne. Napoléon tente alors la manœuvre dite d'Hollabrünn : elle consiste à gagner de vitesse les Russes, sur la route de Krems à Olmütz, et à leur couper le passage. Murat, Lannes, Mortier, Bernadotte, Soult doivent marcher sur Hollabrünn ; Marmont est chargé en Styrie d'un rôle d'observation : Napoléon se

réserve de le rejoindre, pour attaquer l'armée autrichienne, une fois qu'il en aura fini avec les Russes. Journées des 15 et 16 novembre ; négociation dilatoire de Kutusow avec Murat ; irritation de Napoléon ; combat d'Hollabrünn : il aurait pu tout terminer et il ne fut qu'une « échauffourée sans conséquence ». L'arrêt de Murat, le retard de Soult permettent à Kutusow de s'échapper. En vain Napoléon, qui aurait dû se trouver avec son avant-garde dans cet instant décisif, essaye d'organiser une poursuite fructueuse : les marches des 17 au 21 novembre, qui portent la grande armée à Brünn et à Wischau, s'exécutent sans que l'armée russe puisse être entamée. Arrivé à Brünn, Napoléon s'arrête, pour faire reposer ses troupes, et pour attendre la bataille, qu'il cherche toujours, mais qu'il ne peut plus imposer : il faudra que l'ennemi se laisse entraîner à reprendre l'offensive.]

Revue Historique. 1907.

Mai-Juin. = A. BOURGUET. *Le duc de Choiseul et l'alliance espagnole. Après le Pacte de famille.* [D'après la correspondance conservée aux Archives du ministère des affaires étrangères, fonds Espagne, M. B. expose les efforts faits par Choiseul pour entraîner l'Espagne dans l'alliance avec la France ; en décembre 1761 se produit la rupture entre l'Espagne et l'Angleterre : cette rupture « mettait un terme à la situation fausse qui, depuis la conclusion du Pacte de famille, pesait sur la politique franco-espagnole et empêchait l'alliance entre les deux pays de produire des fruits ».] — CH. PFISTER. *Nicolas Rémy et la sorcellerie en Lorraine à la fin du XVI^e siècle.* [Fin. Examen de la « Démonolâtrie » de Nicolas Rémy ; description de quelques procès de sorcellerie. M. P. conclut que N. Rémy ne doit être jugé qu'à la lumière des idées et opinions de son époque : il croyait, en faisant condamner les sorciers, sauver la religion et la société.]

Revue politique et parlementaire. 1907.

10 Avril. = D^r ARMAINGAUD. *Montaigne, La Boétie et le Contr'un.* [Réponse à l'article de M. Bonnefon paru dans le n° du 10 janvier.]

10 Mai. = T. FERNEUIL. *La Constitution de 1875.* [A propos du 3^e volume de l'« Histoire contemporaine de la France » de M. G. Hanotaux, M. F. entreprend de « démontrer que la Constitution de 1875 renfermait déjà le germe de tous les mécomptes politiques de l'heure présente ».]

NOTES ET NOUVELLES

— Académie des sciences morales et politiques :

4 Mai : M. de Foville présente, au nom de l'auteur, l'ouvrage récent de M. Dolléans sur Robert Owen. — MM. A. Stern, Ed. Rott et P. Boissonnade sont élus correspondants de la section d'histoire.

11 Mai : M. Luchaire offre à l'Académie, de la part de l'auteur, le Dr Georges Martin, un travail intitulé : Documents relatifs aux défenses de planter des vignes sans autorisation dans la généralité de Guienne au XVIIIe siècle. — M. H. Carré lit une étude sur : Les Parlementaires aux États généraux et l'humiliation des Parlements (mai-juillet 1789).

25 Mai : M. Espinas présente, au nom de leur auteur, les deux thèses récentes de M. J. Prudhommeaux sur : Étienne Cabet et les origines du communisme icarien, et : Histoire de la communauté icarienne, contribution à l'étude du socialisme expérimental.

— Prix décernés par les Académies, en 1907, à des ouvrages d'histoire moderne :

ACADÉMIE FRANÇAISE : Sur le prix Montyon (19.000 fr.), 1.500 fr. à M. M. Roustan (*Les philosophes et la société française au XVIIIe siècle*), 1.000 fr. à M. E. Ferry (*La France en Afrique*), 500 fr. à MM. H. Druon (*Fénelon archevêque de Cambrai*) et L. Brédif (*Du caractère intellectuel et moral de Jean-Jacques Rousseau*). — Sur le prix Juteau-Duvignaux (2.500 fr.), 1.000 fr. à l'abbé Aulagne (*La réforme catholique au XVIIe siècle dans le diocèse de Limoges*), 500 fr. à MM. Moussac (*Monseigneur de Ségur*) et Geoffroy de Grandmaison (*Madame Louise de France, 1737-1787*). — Le prix Sobrier-Arnould (2.000 fr.) a été partagé entre MM. L. Maigron (*Fontenelle*) et C. Martinenche (*Molière et le théâtre espagnol*). — Sur le prix Fabien (3.200 fr.), 500 fr. à Mme Laurence de Laprade (*Le poinct de France et les centres dentelliers au XVIIe et au XVIIIe siècle*). — Sur le prix Charles Blanc (1.800 fr.), 500 fr. à MM. Fournier-Sarlovèze (*Les peintres de Stanislas-Auguste II*) et Gabillot (*Les peintres des fêtes galantes*). (*A suivre*).

— La 31e réunion des Sociétés des beaux-arts des départements s'est tenue à l'École des Beaux-arts à Paris, du 21 au 24 mai. Les séances ont été successivement présidées par MM. L. de Fourcaud, Ch. Grandjean, Malherbe et M. Tourneux. Voici la liste des lectures faites sur des sujets d'histoire de l'art français : *Clauzel*, Les peintres nîmois Sigalon et A. Colin ; *Espinasse*, Le peintre A. Cambon de Montauban, élève d'Ingres ; *Bouillon-Landois*, Le peintre marseillais Joseph Dau-

phin; *Martin*, Les sculptures de la chapelle Notre-Dame-de-Consolation de Brienne; *A. Gabeau*, Plaques de cheminées dans la région d'Amboise, du XVIe au XVIIIe siècle; *Abbé Bossebœuf*, Le sculpteur tourangeau du XVIIe siècle Antoine Charpentier; *A. Jacquot*, Le mobilier et les œuvres d'art du roi Stanislas; *H. Jadart*, Notice sur le peintre rémois Nicolas Parceval (1745-1837); *E. Deligniéres*, Notice sur le peintre abbevillois du XVIIe siècle Laurent Borny; *M. Varennes*, Un bourgeois amateur à Beauvais à la fin du XVIIIe siècle; *Lorin*, Iconographie du comte, de la comtesse de Toulouse et du duc de Penthièvre; *Thoison*, L'ameublement à Nemours aux XVIIe et XVIIIe siècles; *Bon Guillibert*, Vue de la ville d'Aix en 1649; *E. Biais*, Une fontaine en terre émaillée; *Abbé Brune*, Le sculpteur dôlois François Gilis (1697-1733); *L. Charvet*, Suite de ses études sur l'enseignement des beaux-arts à Lyon; *J. Poux*, Le rôle du peintre Gamelin dans le département de l'Aude pendant la Révolution, pour la conservation des œuvres d'art; *M. Hénault*, Une famille d'artistes, les Leblond.

— La Société d'histoire moderne s'est réunie le 5 mai 1907. Elle a entendu et discuté une communication de M. H. Moysset sur le livre de Lorenz von Stein, « Das Königthum, die Republik und die Souveränetät der französischer Gesellschaft seit der Februarrevolution 1848 ». M. Letaconnoux a ensuite développé diverses observations en réponse aux remarques faites par M. Bloch, au cours de la séance d'avril, sur sa précédente communication relative au commerce des céréales au XVIIIe siècle (publiée ici-même; cf. ci-dessus, p. 409 et suiv., 551). M. Letaconnoux croit, contrairement à M. Bloch, que l'opinion d'après laquelle l'augmentation de la population aurait dépendu de celle des subsistances n'a pas été générale au XVIIIe siècle; cette opinion a été propre aux physiocrates. D'autre part, M. Letaconnoux voit dans la difficulté des communications et la cherté des transports, une cause essentielle, plus importante que la routine administrative mise en relief par M. Bloch, de l'échec de la politique libérale du XVIIIe siècle, en matière de grains.

— La Société de l'histoire de l'art français a tenu ses séances mensuelles le 12 avril et le 3 mai. A la première de ces réunions, on a entendu des communications de MM. P. Fromageot, lettre du comte d'Angiviller au comte de Bièvre au sujet de la candidature de David à la direction de l'Académie de France à Rome; P. Vitry, sur l'histoire des bas-reliefs du jubé de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois par Jean Goujon recueillis après sa destruction par les Gougenot; H. Clouzot, sur des dessins de Ph. Caffieri et Ch. Caffieri, son fils, découverts dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale.

Le 3 mai, M. H. Lemonnier a entretenu la Société des sculptures exécutées par Pajou au XVIIIe siècle pour compléter la « Fontaine des Innocents » et a prouvé que l'un des nouveaux bas-reliefs n'est qu'une copie d'une figure de J. Goujon de l'un des œils-de-bœuf du Louvre. M. H. Stein a exposé le projet relatif à la restauration de la « Porte dorée » au château de Fontainebleau, qui offrirait le danger, en arrachant des vitrages, de laisser se détériorer des boiseries de l'appartement Mme de Maintenon. M. J.-J. Marquet de Vasselot a étudié une miniature du

XVIIIe siècle représentant un portrait équestre de Louis XIV et a montré que c'est l'imitation d'un portrait de Mignard dont il existe plusieurs répliques à Versailles, Berlin, Turin. Divers documents sur David ont été lus et discutés. Enfin MM. J.-J. Guiffrey a repris la question de la généalogie des Dumonstier à propos du catalogue de l'Exposition des portraits du XVIe siècle ouverte en ce moment à la Bibliothèque nationale.

— M. Prudhommeaux, professeur agrégé au lycée de Sens, a soutenu le 24 mai ses thèses de doctorat devant la Faculté des lettres de Paris.

Sa thèse complémentaire (jury : M. Aulard, président, MM. Seignobos et Andler) avait pour titre : *Étienne Cabet et les origines du Communisme icarien jusqu'à 1834*, et sa thèse principale (jury : M. Espinas, président, MM. Denis et Dukheim) : *Histoire de la communauté icarienne (1848-1898)*. Le candidat a voulu étudier une des nombreuses tentatives faites au XIXe siècle par les communistes pour réaliser leurs théories. Il a choisi celle de Cabet parce qu'elle est une des plus importantes, ayant duré près de cinquante ans ; que, malgré sa célébrité, elle est mal connue ; qu'elle est française par son fondateur et par ses adeptes ; et qu'enfin certains de ses membres ont joué un rôle soit en Amérique dans la guerre de sécession, soit en Europe dans l'Internationale ouvrière. M. P. a volontairement négligé l'action politique de Cabet pour s'en tenir uniquement à son action sociale. C'est pourquoi, malgré une solution de continuité étendue, ses deux ouvrages se relient étroitement. Dans le premier, il suit le développement de la doctrine icarienne en étudiant la vie et la formation intellectuelle de Cabet jusqu'à la publication du *Voyage en Icarie* (1842) ; grâce aux notes manuscrites conservées par le gendre de Cabet, il peut déterminer les sources de cette doctrine, en dégager l'influence et il en montre le peu d'originalité. Puis, dans sa thèse principale, il en examine l'application telle qu'elle fut faite en Amérique, en ajoutant aux renseignements fournis par les divers documents manuscrits et imprimés les traditions orales qu'il a recueillies lui-même sur les lieux.

M. Aulard ne voit là que le premier et le troisième volume d'un ouvrage dont le deuxième était précisément le volume capital. Cabet est surtout intéressant comme propagandiste populaire du socialisme. M. P. prétend qu'on ne pourra l'étudier sous cette face qu'après des recherches ardues en province et à l'étranger. Il s'exagère la difficulté. Certains documents des Archives nationales, au greffe de Saint-Quentin (probablement) les 160 scellés de correspondance saisis chez Cabet en 1848 et dont on a un résumé excellent dans un rapport du préfet de police [1], eussent fourni déjà des éléments très sûrs d'appréciation. M. P. eût pu ainsi, négligeant davantage le *Voyage en Icarie* dont l'intérêt est médiocre, consacrer sa thèse complémentaire à des recherches de biographie ou de bibliographie critique relatives à Cabet, et faire de sa thèse principale une étude d'une forte unité sur la propagande icarienne et la tentative de réalisation qu'elle suscita. Il se fût d'ailleurs ainsi plus exactement conformé aux désirs que la Faculté a exprimés dans ses circulaires.

1. C'est ce rapport qui est publié ci-dessus, p. 569 et suiv.

M. Seignobos relève surtout les inexactitudes et les imprécisions que l'entraînement littéraire fait commettre à M. P., dont la bibliographie n'est pas d'un classement très rigoureux.

M. Andler regrette que les sources n'aient pas donné lieu à une étude plus approfondie, notamment la collection du *Populaire*, qui méritait une notice. Pourquoi distinguer dans Cabet une doctrine potitique et une doctrine sociale : les articles du *Populaire* prouvent qu'elles ne se distinguent pas. Il fallait aussi rechercher dans la franc-maçonnerie la source d'un grand nombre des théories de Cabet; l'influence qu'elle eut sur lui est certaine. M. Andler défend le *Voyage en Icarie* contre MM. Aulard, Seignobos et M. Prudhommeaux lui-même. L'utopie a son intérêt. Rien n'est plus pratique pour fanatiser les hommes, et si aujourd'hui la marche des idées est si lente, c'est que les méthodes scientifiqnes l'emportent dans la propagande sur l'utopie. M. P. parle quelque part d'« utopisme traditionnel ». Il n'y a pas d'utopisme traditionnel, mais une variété considérable d'utopies ; on en pourrait citer de réactionnaires, en Allemagne surtout, où il faut toujours aller chercher les doctrines réactionnaires.

A propos de la thèse principale, M. Espinas souhaiterait que M. P. eût fait l'histoire de toutes les colonies communistes fondées en Amérique de 1823 à 1850 : elles sont quelques centaines. Ainsi M. P. eût pu aboutir à des conclusions, au lieu de tomber dans le plus grave défaut que lui reproche M. Espinas : sa timidité à généraliser. — M. Denis déclare ne pas s'associer à ce reproche ; il loue très chaleureusement l'excellente monographie qu'a voulu écrire, qu'a écrite M. P.

Sur le rôle de Cabet en 1848, nouvelle contestation. M. Denis trouve que la question n'appartient pas au sujet choisi par M. P., qui même aurait bien dû éliminer les quelques allusions qu'il y a faites et étudier plutôt, comme l'a indiqué M. Aulard, la propagande socialiste de Cabet. M. Espinas, au contraire, trouve que ce rôle politique de Cabet a sa place indiquée ici, car enfin « c'est à Cabet qu'il faut attribuer le caractère pacifique de la Révolution de février, jusqu'aux journées de juin ». M. P. répond en montrant que l'influence de Cabet fut si mince que c'est précisément ce qui le détermina à partir pour l'Amérique.

M. Denis trouve trop courte la conclusion de M. P. Il fallait discuter les résultats de la tentative. A quoi en est dû l'échec ? N'est-ce pas, en partie, au maintien du mariage ? à la forme agricole d'une communauté dont les membres étaient surtout des ouvriers d'industrie ?

Selon M. Durkheim, M. P. a trop vu les événements et les individus sur un même plan. La personnalité de Cabet lui-même ne se dégage pas nettement, et, dans le développement de la colonie, les faits saillants n'apparaissent pas en relief. Comment expliquer la disproportion entre le nombre et l'enthousiasme des Icariens en 1847 et le petit nombre, relativement, des partants en 1848 ? Sans doute l'enthousiasme naquit sous l'influence de la crise économique de 1847 et tomba lorsque la fin de cette crise, les premiers mois de la Révolution firent espérer qu'on trouverait sur place un bien-être qu'il n'était plus besoin d'aller chercher ailleurs. Pourquoi n'avoir pas insisté sur les mobiles qui retinrent Cabet à Paris et en Europe après son procès? Ils sont très humains ; il obéissait surtout à l'attirance de

ce milieu de politiciens et de journalistes qu'il aimait. M. P. n'a pas non plus assez insisté sur l'évolution de la moralité dans la colonie. Elle était assez élevée au début, elle s'est abaissée ensuite. Pourquoi ?

M. Espinas reproche à M. P. son sous-titre : « Étude de socialisme expérimental ». Il y a là une impropriété de termes. La tentative de Cabet appartient au communisme qui, n'attribuant à la richesse qu'une valeur secondaire, recherche des fins morales et aboutit à l'ascétisme. Cette doctrine a des origines très anciennes, au contraire du socialisme, qui est né de la Révolution et dont les tendances sont avant tout matérialistes. M. Espinas rejoint ici une remarque faite par M. Seignobos : Cabet est un continuateur, non un novateur ; ses théories prolongent celles du XVIIIe siècle ; le socialisme actuel ne pourrait s'en réclamer. La tentative rétrograde de Cabet s'efforce de constituer non une société rénovée par la civilisation et la science, mais une société d'organisation archaïque et périmée. Son échec d'ailleurs ne prouve rien, ni pour ni contre l'efficacité des doctrines communistes. Elle n'a pas été réalisée dans toutes les conditions nécessaires pour qu'une expérience soit probante. On voit tous les jours les meilleures doctrines pédagogiques échouer dans l'application, même si cette application est dirigée par leur créateur. La principale cause de leur échec, c'est qu'elles sont anticipées.

Tous les membres du jury se sont accordés à louer la conscience et la probité du travail présenté par M. P., ainsi que la simplicité, la clarté de son style et l'animation de son récit. M. P. a été proclamé docteur avec la mention *très honorable*.

— Benjamin Paumès. *Le Collège royal et les origines du Lycée de Cahors, 1763-1813*. Cahors, Girma, 1907, in-8, 262 p. (1 plan). — Le collège royal de Cahors date de 1762, de la suppression des Jésuites, bien qu'il n'ait été confirmé qu'en 1765. Les Jésuites furent remplacés par un bureau d'administration et un personnel ecclésiastique, un principal, deux sous-principaux, quatre professeurs et quatre régents chargés des cours de logique, de physique, et des cours de lettres de la sixième à la rhétorique inclusivement. En 1782, l'évêque de Nicolaï songea à substituer une congrégation enseignante à ce personnel de prêtres séculiers ; il fit appel à l'Oratoire qui, faute de professeurs, ne put répondre à ses avances. Le collège ne se ressentit pas trop du changement de régime ; il semble avoir compté, à la veille de la Révolution, de cinq à six cents élèves, dont une dizaine de boursiers d'origine sociale diverse.

En 1790-1791, le collège est mis sous le contrôle de l'administration départementale ; les professeurs, sauf un, refusent de prêter le serment ; ils sont remplacés par des laïques présentant « des garanties de savoir et d'expérience », la plupart répétiteurs de latin depuis plus de vingt ans. Le département remanie les programmes ; en octobre 1792, il prescrit d'enseigner les mathématiques pures et appliquées, la logique et la métaphysique en français, la morale publique et privée, l'histoire naturelle, la législation, l'administration, la géographie, l'histoire, les beaux-arts, le dessin, la grammaire française et latine, la grammaire générale ; c'est, déjà en grande partie, le programme des futures écoles centrales. Mais le collège languit, les revenus et les élèves diminuent, quelques professeurs se mêlent

à la politique active; quelques autres, sans élèves et mal payés, se retirent; à la fin de 1793, les classes de sixième, cinquième, quatrième et troisième ont été fermées.

En 1796, l'école centrale du Lot lui succède, avec un personnel dont une partie avait appartenu à l'ancien collège, dont l'autre devait sa nomination à ses services politiques. Ce personnel ne s'entend pas; il est divisé par des jalousies et des compétitions ; ses cours sont peu suivis ; les élèves et les parents leur préfèrent les pensions privées. L'École centrale n'a pas répondu à l'attente de l'administration, quand, sur le désir de la ville et du conseil général, sur les instances de Murat et de Bessières, l'arrêté du 16 floréal an XI décide la création d'un lycée à Cahors. Ce lycée est inauguré en octobre 1806; on lui affecte cent cinquante boursiers, vingt à pension entière, cinquante à trois quarts, quatre-vingts à demi-pension, la plupart fils de fonctionnaires et d'administrateurs du Lot et des départements voisins. Au début le lycée se développe lentement; ses pensionnaires libres sont rares, car la pension est élevée ; il doit lutter contre la concurrence des écoles particulières moins chères et contre l'opposition du clergé.

Cette monographie, dont quelques chapitres sont intéressants, témoigne d'une composition et de recherches un peu hâtives. Si les bâtiments du collège (p. 1-47), si l'organisation du bureau (p. 47-70) sont longuement décrits, l'histoire du collège et de son enseignement sous la Révolution est un peu superficielle. Nous n'apprenons rien de précis notamment sur les dernières années du collège; parce qu'un arrêté du 10 mai 1795 parle du « ci-devant collège de Cahors », M. P. conclut (p. 89) que le collège n'existait plus en mars 1795. Mais, depuis le 25 février 1795, les collèges étant supprimés, la création des écoles centrales décidée, l'épithète de « ci-devant » ne prouve pas forcément la cessation effective des cours. — Le plan n'est pas très heureux. Pourquoi étudier à part et à plusieurs chapitres de distance les bâtiments scolaires (chap. I, II et III), l'union des collèges de Rodez et de Saint Michel à celui de Cahors (chap. VIII) et l'administration temporelle (chap. XI)? Pourquoi, dans trois chapitres différents, avoir fait une étude continue du personnel (chap. VI), de l'enseignement (chap. IX) et de l'administration temporelle (chap. X), de 1762 à 1795 ? Il était indispensable de distinguer deux périodes dans cette étude, l'ancien régime et la Révolution. Il importait, pour la Révolution surtout, de rapprocher l'étude du personnel et de l'enseignement de celle des revenus du collège, pour bien comprendre sa transformation et sa décadence. — Enfin, M. P. commet de fréquentes inexactitudes, qu'il eût pu facilement éviter. Le premier censeur du lycée, Sirieys, n'était pas professeur au Prytanée (p. 208), mais bibliothécaire ; il avait été aussi membre du jury nommé par la Convention pour examiner les livres élémentaires. L'abbé Raynal ne rentra pas à Paris en 1788 (p. 75); s'il eut permission de rentrer en France en 1787, Paris lui fut interdit, et il demeura dans le Midi, à Toulon notamment. La Constitution civile fut votée le 12 juillet 1790 et non le 24 (p. 81). Très souvent M. P. identifie mal les dates républicaines ; il écrit : p. 36, 28 floréal an II, 27 mai 1794, pour 17 mai; p. 162, 16 prairial an II, 4 mai 1794, pour 4 juin; p. 198, 11 frimaire an VI, 1er novembre 1797, pour 1er décembre, et il paraît ignorer que le 9 thermidor an II correspond au 27 juillet 1794 et non au 17 (p. 165). — J. L.

CORRESPONDANCE

En réponse au compte rendu qu'il a consacré (ci-dessus, p. 484) au livre de M. G. Jeanton sur *Le servage en Bourgogne*, M. Ph. Sagnac a reçu de l'auteur la lettre suivante :

Monsieur,

Permettez-moi un mot de réponse et de mise au point au sujet du compte rendu que vous avez donné de ma thèse de Doctorat dans le numéro de mars de la *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*.

Vos conclusions, au point de vue où vous vous placez, c'est-à-dire pour les XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, sont exactes ; mais je tiens à en donner la raison ; vous pouvez vous convaincre en effet, en feuilletant la table de mon ouvrage, que mon étude sur le servage est divisée en trois parties : 1° le servage du IX^e^ au XII^e^ siècle ; 2° du XII^e^ au XVI^e^ siècle ; et une 3^e^ partie consacrée aux affranchissements du XII^e^ au XVI^e^ siècle. Ces trois parties comprennent 202 pages sur les 228 pages de texte du volume. C'est donc là le fond de l'étude. Néanmoins, pour mettre le lecteur au courant et amorcer le sujet, j'ai fait une introduction de 13 pages consacrée à l'esclavage dans l'antiquité, et un chapitre en forme de conclusion de *12 pages* sur le servage après le XVI^e^ siècle. Il est bien évident que ces deux chapitres annexes n'ont jamais eu d'autre prétention que d'être un résumé très succinct d'après des ouvrages de seconde main.

Vous m'objecterez pourquoi je me suis arrêté à la fin du XVI^e^ siècle ? Ce serait là une autre question qui m'entraînerait un peu loin. Mais je puis dire, en un mot, que j'ai estimé l'évolution juridique du servage (en Bourgogne) comme étant terminée après « la Réformation » de la coutume de 1569. Or je me suis tenu uniquement sur le terrain juridique, alors que vous vous placez au point de vue économique qui est, à coup sûr, aussi et peut-être plus intéressant, mais qui n'était pas et ne pouvait pas être le mien [1].

1. Quant à l'hypothèse que vous avez faite au sujet de la note de « Chassin, *L'Église et les derniers serfs*, p. 1 et sq. », elle n'est pas conforme à la réalité ; j'en veux pour preuve l'ouvrage lui-même. En effet la note de Chassin en question correspond au paragraphe commençant au milieu de la page 220 pour finir dans la seconde moitié de la page 221. Or ce paragraphe, qui tient un peu plus d'une page, est le résumé de la première partie du livre de M. Chassin et notamment des pages 1, 2, 3, 11, 35, 40, 47 et 60 ; il est facile du reste de faire la comparaison. D'autre part, vous pouvez constater une autre mention du livre de M. Chassin dans ma bibliographie, où j'ai eu soin de signaler les passages intéressant le Comté et le Duché de Bourgogne qui sont dans la 3^e^ partie du livre de M. Chassin, p. 154 à 165.

En réponse au compte rendu qu'elle a publié (ci-dessus, p. 515 et suiv.) de son livre sur *Le conventionnel Prieur de la Marne en mission dans l'Ouest*, M. P. Bliard a adressé à la *Revue* la lettre suivante :

PRIEUR DE LA MARNE. RÉPONSE A M. LÉVY-SCHNEIDER.

Enfin je l'ai lu ce fameux article dont on me menaçait depuis deux mois et qui allait pour toujours me faire rentrer dans le néant. M. Lévy-Schneider, il m'en avertissait aimablement, devait y mettre toute sa science, y verser à flots ses lumières. Hélas ! j'ai le regret de le lui dire, la montagne en travail a, cette fois encore, enfanté une souris.

Dernièrement j'avais très volontiers reconnu la justesse de quelques remarques de mon contradicteur ; cette fois je suis contraint de constater que tout, dans ses nouvelles critiques, est puéril ou tendancieux, injuste ou faux. Je crois, sans rien exagérer, qu'il me serait aisé de relever quatre ou cinq méprises dans chacune des onze pages de M. Lévy-Schneider.

Évidemment je me restreindrai.

M. L.-S. revient à maintes reprises, ici comme dans la *Révolution française*, sur ce qu'il juge omissions fâcheuses de ma part, et que moi je tiens pour détails de minime importance, ou mieux pour hors-d'œuvre encombrants. En voici certains exemples pris au hasard :

1° Quand un ouvrage est anonyme, je ne le dis pas. C'est possible ; mais ai-je tort de supposer que mon lecteur est assez intelligent pour s'en apercevoir tout seul, puisque M. L. S. le remarque bien lui-même ?

2° Je me contente d'indiquer en note que David a fait un portrait de Prieur et je n'ajoute point que c'est « un des plus beaux, des plus expressifs de la fameuse série *in vinculis* » ! — Quelle lacune regrettable, on en conviendra !

3° Je mentionne en quelques pages la mission de Prieur à l'armée des côtes de Cherbourg et me tais sur ce « qu'était cette armée, dans quel but et quand sa création avait été décidée ». — C'est vrai, et j'avoue que, même après la critique désolée de M. L.-S., je suis prêt à retomber dans ma faute, cette armée n'ayant jamais existé que sur le papier et méritant peu, par suite, d'arrêter un historien sérieux.

4° Je me montre d'une réserve bien étrange sur des faits essentiels, par exemple sur l'organisation dans le Morbihan du gouvernement révolutionnaire. — J'avoue encore ma faute, sans regret et sans remords, car Prieur n'eut qu'une influence secondaire, ou du moins indirecte, en cette affaire, occupé qu'il était à l'armée ou en Vendée. M. L.-S. ne l'a-t-il pas trop facilement oublié ?

5° Résumant une communication du Comité de salut public, je signale « la critique assez vive » qu'on y lit de la conduite de Carrier à Nantes, bien que ce détail n'appartienne qu'indirectement à mon sujet. M. L.-S. trouve néanmoins que c'est insuffisant ; j'aurais dû « insister » davantage, dit-il ; et si je ne l'ai pas fait, c'est une suite de mon évidente partialité. — Quand donc mon critique finira-t-il par se souvenir de l'objet propre de mon travail ? Quand comprendra-t-il que je m'occupe de Prieur, non du Comité de salut public et de Carrier ?

6° Je cite accidentellement une phrase d'un clubiste morbihannais contre la franc-maçonnerie. M. L.-S. en est heureux, mais il me reproche vivement de n'avoir pas saisi cette occasion pour le renseigner sur la pénétration de la secte en Bretagne au XVIII^e siècle. Il est bien vrai que Prieur n'a rien à voir en tout cela ; mais pourquoi se préoccuper de ce détail ? L'historien ne doit-il pas parler *de omni re scibili* ! C'est du moins ce que pense mon critique, semble-t-il.

7° Je relate l'exécution des vingt-six administrateurs du Finistère « sur un verdict du tribunal révolutionnaire », sans m'attarder à « rappeler la constitution de ce tribunal ». C'est une grave omission, note aussitôt M. L.-S. — J'avoue que, même après ce blâme de mon Mentor, je n'en suis guère convaincu, Prieur n'ayant pas eu la moindre part à cette constitution.

8° Dans une lettre que je mentionne, Prieur « exprime le vœu de voir se réaliser la jonction » d'une escadre détachée à Cancale et de la flotte de Brest. Prieur n'a nullement à s'occuper de cette jonction ; il n'y fait allusion qu'à la hâte, en passant. N'importe. M. L.-S. ne me pardonne point de m'être privé d'une inutile digression, de n'avoir pas dit « ce qu'était cette escadre de Cancale, pourquoi et depuis quand elle était isolée du corps de la flotte, pour quel motif leur jonction était désirable et si elle eut lieu ». — Que ne me reproche-t-il aussi de n'avoir point esquissé la biographie de chacun des officiers supérieurs !

9° M. L.-S. me fait un grief de m'être uniquement occupé de la lutte de Prieur et des fédéralistes pendant la mission de ce représentant dans la Manche. — C'est oublier que cette querelle absorba tous ses moments. Aussi serais-je reconnaissant à mon critique s'il avait l'amabilité de me dire sur quels autres points je devais attirer l'attention du lecteur.

10° Je cite la description fort amusante d'une fête donnée par Prieur à des Américains. Ces détails, me semble-t-il, étaient de nature à réjouir M. L.-S., et cependant il n'est point content de moi : je n'ai pas « pris soin d'expliquer qu'il s'agissait de négociants et fournisseurs des États-Unis ». Je gage que, si je l'eusse fait, il m'aurait chicané pour n'avoir point parlé de la coupe du visage et de la couleur des cheveux de ces fiers républicains.

Et c'est de telles omissions que M. L.-S. allègue contre moi ! Il faut qu'il ait bien peu de reproches sérieux à me faire.

11° M. L.-S. signale avec pareille insistance le désordre, le pêle-mêle qu'on trouverait partout dans mon ouvrage. Le lecteur jugera, cette fois encore, comme les critiques de mon contradicteur sont fondées. Je choisis le chapitre VIII, consacré par moi aux « délateurs et solliciteurs ». M. L.-S. le classe parmi les plus décousus. Et pourquoi donc juge-t-il ainsi ? C'est bien simple.

Au lieu de noter *chronologiquement* les diverses délations ou sollicitations qui se multipliaient alors, d'indiquer *successivement*, comme « un sec et triste faiseur d'annales », suivant un mot connu, d'abord toutes celles qui se produisirent en brumaire, puis celles de frimaire, de nivôse, etc., j'ai adopté un autre plan, j'ai commencé par les faits les moins odieux et fini par les plus odieux ; j'ai montré la délation s'attaquant d'abord à de simples particuliers, puis à des groupes, aux pouvoirs publics, aux sociétés populaires ; j'ai signalé la plaie des sollicitations les plus

éhontées parmi les simples citoyens, les fonctionnaires, les officiers même. Cette méthode est celle qu'ont recommandée à l'historien nos maîtres les plus fameux, conseillant de « choisir sur vingt endroits celui où un fait serait mieux placé », celui où il paraîtrait davantage en bonne lumière, *in bono lumine*. Mais les idées des maîtres, M. L.-S. n'en a cure. Il a sa méthode, lui ; toutes les autres ne sont que pures sottises. Vous ne l'en ferez pas démordre. Il ne verra même pas les liens, si apparents soient-ils, qui unissent les divers développements et en font un tout homogène. Où il y a véritable unité, il n'apercevra que désordre. Aussi pourquoi se permettre de suivre une voie différente de celle où il s'est engagé lui-même ?

J'en arrive à des méprises qu'il est difficile de classer par groupes ; je me contente de les relever dans l'ordre où je les rencontrerai dans les pages de mon contradicteur.

12° Dans le tableau d'ensemble que j'ai voulu faire de l'état du Morbihan, je me serais « consacré exclusivement aux mesures de répression ordonnées par Prieur et ses agents, comme on va le voir » d'ailleurs, ajoute M. L.-S. Et aussitôt, pour prouver sans doute qu'un homme, même comme lui, peut avoir des défaillances, résumant ces pages où tout à l'heure il ne voyait que détails relatifs à des mesures de répression, il rappelle que j'y parle de l'hostilité des paysans de cette région à l'égard de la Révolution, de l'esprit démagogique de la ville de Lorient, de l'organisation des bataillons scolaires, de l'éloge du bonnet rouge et des piques par Prieur, des déclamations de ce même représentant contre le fanatisme, d'une fête populaire à Vannes. Et ce n'est pas tout encore. Vraiment n'est-ce pas déconcertant d'inconséquence ?

13° Je signale les *exécutions en masse* faites à Vannes pour punir les divers fonctionnaires. « Que les âmes sensibles se rassurent, note spirituellement M. L.-S., il ne s'agit là que de révocations ». — Pardon, Monsieur, il s'agit aussi aussi d'incarcérations. Trouveriez-vous que passer plusieurs mois sous les verrous, ce n'est vraiment rien, et qu'un tel châtiment doit paraître bagatelle pure « aux âmes sensibles » de vos amis ?

14° M. L.-S. affirme que je m'indigne de ce que Prieur se soit montré indulgent pour les fédéralistes du Morbihan et m'irrite en voyant que les administrateurs châtiés soient néanmoins demeurés républicains. — Je défie mon contradicteur de trouver un mot dans mon récit qui dénote de tels sentiments ; c'est bien plutôt le contraire qu'il serait aisé d'y découvrir (cf. p. 114).

15° Une autre fois encore j'aurais eu un accès d'irritation : « M. Bliard, écrit-il, s'irrite que les années n'aient pas amélioré les idées et la conduite de Prieur ». — Veut-on savoir d'où M. L.-S. tire cette conclusion ? C'est de la phrase suivante : « Il ne semble pas que les années, en s'accumulant sur la tête de l'ancien membre du Comité de salut public, aient amélioré ses idées et sa conduite ». C'est tout ; donc simple constatation, on le voit. Et ce critique si audacieux, pour employer un terme adouci, accuse ses adversaires « d'interpréter faussement de propos délibéré » les documents qu'ils mettent en œuvre ! N'est-ce pas suggestif ?

16° M. L.-S. me reproche d'être sympathique aux Vendéens. — Sympathique, oui ; mais impartial quand même. C'est ainsi qu'à l'occasion je signale leurs fautes,

toutes leurs fautes. Mais vraiment qu'elles me paraissent excusables à la lueur des documents ! Combien plus abominables, même en tenant compte des circonstances atténuantes, celles des armées révolutionnaires, massacrant non pas seulement sur les champs de bataille, mais partout où ils les rencontraient, aussi bien le long des routes où ils agonisaient que sur leur lit d'hôpital, des hommes désarmés, des femmes et des enfants ; mitraillant prisonniers et combattants sur l'ordre de leurs chefs et des représentants du peuple, promenant partout le meurtre, le vol et l'incendie. Que M. L.-S. prouve donc, documents en main, que tout cela est exagéré ; qu'il prouve que les Vendéens ont égalé leurs ennemis en sauvageries sanguinaires. En attendant, il me permettra d'être plutôt avec les victimes qu'avec les bourreaux, sans m'occuper de ce qu'il fera lui-même.

17° Mon contradicteur me reproche d'accuser Marceau de férocité. — C'est oublier la belle parole que j'ai citée de ce général ; c'est oublier aussi que cette accusation, restreinte d'ailleurs à une circonstance spéciale, n'est pas de moi, mais de Westermann ; ce général, j'imagine, s'y connaissait en boucheries humaines.

18° M. L.-S. ne s'explique pas le dégoût et la peine qui m'envahissent, lorsque j'entends les cris de joie qui sortaient si fréquemment des bouches républicaines, à l'annonce de nouveaux massacres. — Mais vraiment quels sentiments éprouve-t-il donc lui-même quand des paroles comme celles-ci, répétées cent fois, parviennent à ses oreilles : « Westermann et l'adjudant général Hector sont entrés dans Ancenis. Ils ont fait une boucherie épouvantable des brigands... Au village des Touches, Westermann en a trouvé environ trois ou quatre cents ; il les a tous massacrés... Ce n'est plus des ennemis à combattre, mais des gredins à assommer... Dans la banlieue de Savenay seulement plus de 6.000 furent enterrés... Vive (donc) la République ! Ah ! que ce qui s'est passé depuis hier matin, frères et amis, est bien fait pour faire oublier (la débandade de l'autre jour) ! ». Devant un tel langage, je n'aurais pas le droit de m'attrister et de blâmer, sans m'attirer les critiques de M. L.-S.! Je le regretterais pour lui.

19° L'une de mes autorités, dit-il encore, « c'est le livre consacré par le vicomte de Pontbriand à la gloire du chouan du Boisguy ». — Comme vous lisez mal, Monsieur ! L'une de mes autorités, ce n'est pas le livre de M. de Pontbriand, mais des *Mémoires inédits* dont cet auteur a utilisé un passage ; *Mémoires* que vous ne connaissez pas, et sur la valeur desquels, j'imagine, vous n'êtes pas en état de vous prononcer, n'en ayant jamais lu une page entière.

20° Relativement à l'affaire de la capitulation des Vendéens à Noirmoutier, M. L.-S. affirme que « j'adopte la version des historiens dévoués à la cause vendéenne ». — Voilà qui est vraiment curieux, étrange, d'autant plus curieux, étrange même que tous les documents contemporains sur lesquels je m'appuie sont dus à des plumes républicaines. Ce sont les *Mémoires* du général Aubertin, l'*Administrateur des Armées républicaines*, les *Lettres* du volontaire Dalicel, *Les Recherches sur Noirmoutier*, témoignage de l'aide de camp du général Dutruy. M. L.-S. pourrait-il m'expliquer comment, en ne suivant que des écrits républicains, j'arrive à reproduire la version des historiens « dévoués à la cause vendéenne ? » J'attends.

2° Mon contradicteur, toujours en veine de fantaisies critiques, m'accuse le dissimuler ce qui pourrait excuser Prieur. Et pour bien prouver qu'il est sérieux, il apporte deux faits. Le premier est relatif à M. Duplessis-Grénédan. L'envoi de cet officier au tribunal révolutionnaire, écrit-il, « était motivé largement par sa participation à l'insurrection survenue à La Roche Bernard en mars précédent. M. Bliard ne dit mot d'une particularité si grave, qui seule suffisait à expliquer la mesure de rigueur prise à l'égard de ce rebelle ». — C'est vrai, je me tais entièrement sur ce détail. La raison en est simple d'ailleurs : ne parlant point du châtiment, je n'avais pas, me semble-t-il, à m'occuper de qui pouvait l'expliquer ou le justifier. M. L.-S. penserait-il donc autrement ?

2° Le second exemple invoqué par mon contradicteur pour établir ma partialité est tout aussi probant, on va le voir. Je blâme Prieur et Jeanbon d'avoir remplacé sur la flotte les aumôniers par des instituteurs. Vous n'avez donc pas remarqué, me crie M. L.-S., que la raison de ce remplacement était le souci de donner un enseignement qui préparât aux écoles d'hydrographie, enseignement dont les aumôniers ne pouvaient se charger. — Effectivement, il fut question de cela. Mais était-ce sérieux ? M. L.-S. me dira ce qu'il en pense lorsqu'il aura lu avec attention les lignes suivantes de Jeanbon, destinées à renseigner la Convention sur la mentalité des matelots de Brest : « Quelques-uns se rappelaient qu'ils avaient eu autrefois des aumôniers et ils avaient la faiblesse de les regretter. Nous pensâmes qu'il était nécessaire de détruire ce préjugé ; mais, convaincus que l'erreur d'opinion résiste à la force et cède à la raison, nous proposâmes à ces hommes simples et bons le choix entre des aumôniers et des instituteurs..., les instituteurs furent préférés ». Nous sommes loin, on le voit, des écoles d'hydrographie.

3° M. L.-S. m'accuse de dénigrer systématiquement les révolutionnaires. — En tout cas, je ne les dénigre que documents authentiques à la main. Qu'il se souvienne de leurs paroles que j'ai rappelées, de leurs dépêches que j'ai citées, qu'il étudie leurs actes que j'ai signalés, il sera, je pense, contraint de l'avouer. Il faut d'ailleurs que, bon gré, mal gré, il en prenne son parti, le mot de Taine restera : la Révolution fut « d'abord une jacquerie rurale, puis une dictature de la canaille urbaine » ; ce fut l'ère de la « folie ». Mon contradicteur a beau la tenir pour « une religion », maudire comme « blasphémateur » qui ne l'admet pas en bloc, les documents qui protestent contre lui sont là nombreux, authentiques et éloquents.

M. L.-S. termine son article par des injures à mon endroit. Apparemment, il n'avait pas prévu à quel point elles me devaient être indifférentes : de telles armes blessent seulement ceux qui les manient. Sans doute au moins il a dû comprendre que, sur ce point, il garderait seul la parole et pourrait monologuer à son aise sans crainte de riposte. Au fait, c'est peut-être ce qu'il désire.

P. Bliard.

La *Revue* a communiqué cette réponse à M. Lévy-Schneider ; elle a reçu de lui la réplique suivante :

M. Bliard est décidément tout à fait inconscient. Quand je cite ses erreurs, il répond que je me trompe, et pour le prouver... il répète ses erreurs. Je maintiens

que : 1° l'armée des côtes de Cherbourg a existé ; 2° Prieur a été chargé d'organiser le mouvement révolutionnaire dans le Morbihan ; 3° les allusions de M. Bl. au tribunal révolutionnaire de Brest, à la flotte de Cancale et aux Américains sont incompréhensibles, en l'absence de toute explication ; 4° l'arrêté relatif aux instituteurs stipule qu'ils prépareront aux écoles d'hydrographie.

D'autre part, je ne pouvais qu'attribuer à l'ouvrage de M. de Pontbriand les renseignements de M. Bl. relatifs aux congénères de du Boisguy, M. Bl. s'étant abstenu dans ce cas, comme dans beaucoup d'autres, de toute référence.

M. B. en terminant invoque, pour justifier toutes ses violences de langage, l'autorité de Taine. Il a bien raison : il est évidemment de l'école de Taine, et de toutes les mésaventures que vaut à l'auteur des « Origines de la France contemporaine » sa malencontreuse incursion dans l'histoire de la Révolution, la pire est peut-être celle d'avoir formé des élèves comme M. Bl.

Seulement, comme je ne suis pas de cette école, M. Bl. ne s'étonnera pas que je m'abstienne de continuer une polémique qui ne parvient même pas à lui ouvrir les yeux sur ses erreurs.

L. LÉVY-SCHNEIDER.

LIVRES NOUVEAUX

Instruments bibliographiques. — *Dr Cabanès.* Les indiscrétions de l'histoire. 4e série. Paris, La librairie mondiale, 3.50. — *P. Ginisty.* Mémoires d'anonymes et d'inconnus (1814-1850). Paris, Delagrave, 3.50. — *A. Mézières.* Hommes et femmes d'hier et d'avant-hier. Paris, Hachette, 3.50. — *H. Omont.* Nouvelles acquisitions du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale en 1905-1906. Inventaire sommaire. Paris, Leroux.

Histoire politique intérieure. — *H. d'Alméras.* Une amoureuse. Pauline Bonaparte. Paris, Michel. — *A. Aulard.* Les orateurs de la Révolution. La Législative et la Convention. T. II (nouvelle édition). Paris, Cornély, 7.50. — Chne *O. Bled.* Les sociétés populaires à Saint-Omer pendant la Révolution. Saint-Omer, Imp. d'Homont. — *Ch. Bonnet.* Le Babouvisme et la Révolution française. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie. — *A. Brette.* Les limites et les divisions territoriales de la France en 1789. Paris, Cornély, 3.50. — *P. Brulat.* Histoire populaire de Jules Ferry. Paris, La librairie mondiale, 2.50. — *Et. Dejean.* Un préfet du Consulat. J.-C. Beugnot. Paris, Plon-Nourrit, 7.50. — Kléber en Vendée (1793-1794). Documents publiés par *H. Baguenier-Desormeaux.* Paris, Picard, 8.00 (Publ. de la Société d'histoire contemporaine). — *O Klein-Hattingen.* Napoleon I. 2 Tl. Berlin, Dümmler, 3 mk. — La fille de Louis XVI. Marie-Thérèse-Charlotte de France, duchesse d'Angoulême (Paris, Perrin, 3.50. Mémoires et souvenirs sur la Révolution et l'Empire, publiés par *G. Lenôtre*). — *J. Lair.* Louise de La Vallière et la jeunesse de Louis XIV. Nouvelle édition. Paris,

Plon-Nourrit, 12.00. — *F. Laur*. Le cœur de Gambetta (Lettres inédites). Paris l'auteur, rue Brunel, 3 50. — *A. Lemaire*. Les lois fondamentales de la Monarchie française d'après les théoriciens de l'ancien régime. Paris, Fontemoing, 6.00. — *De Marcère*. L'Assemblée nationale de 1871. 2e partie : La présidence du maréchal de Mac-Mahon. Paris, Plon-Nourrit, 3. 50. — *F. Masson*. L'affaire Maubreuil. Paris, Ollendorff, 7.50. — Mémoires sur Louis XVII (Mémoires d'Éckard, de Naundorft), publiés par *M. Vitrac et A. Galopin*. Paris, Michel, 2.00. — Paris en 1814. Journal inédit de Madame de Marigny, publié par *J. Ladreit de Lacharrière*. Paris, Émile-Paul, 5.00. — *A. Thomas* Le second Empire (1852-1870). Paris, Rouff, 5.00. (Histoire socialiste sous la direction de J. Jaurès). — *M. Vitrac*. Philippe-Égalité et Monsieur Chiappini. Histoire d'une substitution. Paris, Daragon, 5.00 (Les énigmes de l'histoire). — *E. Welvert*. Lendemains révolutionnaires. Les Régicides. Paris, Calmann Lévy, 7.50.

Histoire diplomatique. — *A. Dreux*. Dernières années de l'ambassade en Allemagne de M. de Gontaut-Biron (1874-1877), d'après ses notes et papiers. Paris, Plon-Nourrit, 7.50.

Histoire militaire. — *Mis de Caumont La Force*. L'archi-trésorier Lebrun, gouverneur de la Hollande (1810-1813). Paris, Plon-Nourrit, 7. 50. — *Ct J. Colin*. Organisation et tactique des trois armes. L'infanterie au XVIIIe siècle. Paris, Chapelot, 6.00. (Publ. de la section historique de l'État-Major). — *Ct Desbrière et Cne Sautai*. Organisation et tactique des trois armes. La cavalerie pendant la Révolution. La crise (du 14 juillet 1789 au 26 juin 1794). Paris, Chapelot, 10. 00 (Publ. de la section historique de l'État-Major). — *Graf H. zu Dohna*. Napoleon im Frühjahr 1807. Leipzig, C. Wigand, 4 mk. — *Lt-Cel R. Duplessis*. Combat de Pordenone (15 avril 1809). Belfort, Imp. Devillers. — *K. von Einsiedel*. Tagebuchblätter aus dem deutsch-französischen Krieg. Berlin, Schottländer, 4 mk. — *Cne G. Gossart*. Histoire de l'officier français. Paris, Charles-Lavauzelle, 4.00. — *A. Grouard*. La critique de la campagne de 1815. Réponse à M. Houssaye. Paris, Chapelot, 2.50. — *Ch. Jolly*. Le blocus et le bombardement de Thionville (1870). Châteauroux, Imp. Badel. — *R. Thom*. Die Schlacht bei Pavia (24. II. 1525). Berlin, G. Nauck, 1 mk. 50. — *Ct Vivien*. Souvenirs de ma vie militaire (1792-1822). Introduction par le Ct Martin. Paris, Hachette, 3. 50.

Histoire religieuse. — *Abbé E. Barbier*. Le progrès du libéralisme catholique en France sous le pape Léon XIII. 2 vol. Paris, Lethielleux. — *Abbé Chailan*. Un grand vicaire de Mgr Du Lau. L'abbé Pierre de Bertrand des Ferris (1741-1819). Bergerac, Imp. Castanet. — *Abbé Deberre*. Histoire de la vénérable Marguerite du Saint-Sacrement, carmélite de Beaune (1619-1648). Paris, Poussielgue. — *J. Guignet*. Le prétendu mariage de Bossuet. Paris, Bloud. — *A. Leboitteux*. Les Huguenots des Isles. Histoire de l'Église réformée de Condé-sur-Noireau depuis sa fondation jusqu à la Révocation (1555-1685). Condé-sur-Noireau, L'Enfant. — *F. Mireur*. Les anciens couvents de Draguignan. Les Cordeliers. Draguignan, Latil. — *L.-J. Nazelle*. Le protestantisme en Saintonge sous le régime de la Révocation (1685-1789). Paris, Fischbacher, 6.00. — Vie du F. Sébastien [Devaulx], trappiste (1703-1751). Évreux, Imp. Odieuvre.

Histoire économique et sociale. Histoire coloniale. — *G. Bourge*. Les Nouvelles-Hébrides de 1606 à 1906. Paris, Challamel, 5.00. — *A. Braquehay*. Histoire de l'Hôtel-Dieu Saint-Nicolas (1200-1874) et de l'hospice des orphelins de Montreuil-sur-Mer. Montreuil-sur-Mer, Imp. du Journal de Montreuil. —

F. Clérembray. Origine de l'imprimerie à Neufchâtel-en-Bray. Sotteville-lès-Rouen. Imp. Lecourt. — *Cte L. Cordier*. Les compagnies à charte et la politique coloniale sous le ministère de Colbert. Paris, A. Rousseau. — La Chambre des comptes du duché de Bar. Manuscrit de C. P. de Longeaux, édité par le *Bon de Dumast*. Paris, Champion, 20.00. — Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention nationale publiés par *J. Guillaume*. T. VI (26 mars-26 octobre 1695). Paris, Leroux, 15.00 (Coll. des Docts inédits). — Le commerce des céréales. Instruction. Recueil de textes et notes. Paris, Leroux (Publ. de la Commission de recherche et de publication des documents relatifs à la vie économique de la Révolution). — *E. Magne*. Femmes galantes du XVIIe siècle. Madame de Villedieu (1632-1692). Paris, Mercure de France, 3.50 — *A. Marquiset*. La duchesse de Fallary (1697-1782). Paris, Champion, 3.50. — *Dr G. Mignen*. Les maîtresses et les maîtres d'école de Montaigu, avant et depuis 1789. La Roche-sur-Yon, Ivonnet. — *A. Picard*. Le bilan d'un siècle (1801-1900). T. VI et dernier : Hygiène, assistance, colonisation, défense nationale. Paris, Le Soudier, 10.00. — *L. Schone*. La politique coloniale sous Louis XV et Louis XVI. Paris, Challamel, 5 00.

Histoire des sciences. Histoire littéraire. Histoire de l'art. — *F. Baldensperger*. Bibliographie critique de Gœthe en France. Paris, Hachette. — *J. Banchereau*. Gustave Vapereau (1819-1906). Notice. Orléans, Gout. — *J. Barbey d'Aurevilly*. Lettres à une amie (1880-1887). Paris, Mercure de France, 3. 50. — *Dr E. Bourdin*. Henri Bouchot (1849-1906). Besançon, Jacquin. — Catalogue de l'exposition de portraits peints et dessinés du XIIIe au XVIIe siècle. Paris, Librairie centrale des Beaux-Arts, 2. 00. — Cinquante dessins de Watteau reproduits en couleurs en fac-similé. Introduction par *G. Lafenestre*. Paris, Piazza, 500. 00. — *Benjamin Constant*. « Le cahier rouge », publié par L. Constant de Rebecque. Paris, Calmann Lévy, 5. 00. — *E. Delaire*. Les architectes élèves de l'École des Beaux-Arts (1793-1907). Paris, Librairie de la construction moderne, 13. 00. — *P. Denis*. Le Maître de Saint-Mihiel. Recherches sur la vie et l'œuvre de Ligier Richier. Nancy, Berger-Levrault. — *Louis Des-Masures*. Tragédies saintes. Edition critique par Ch. Comte. Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 7. 00. — Le livre d'amour du poète Estienne Durand. Méditations, réimprimé sur l'unique exemplaire (vers 1611) par *F. Lachèvre*. Paris, Leclerc, 12. 00. — *M. Fouquier*. Les grands châteaux de France. T. Ier. Paris, Champion, 100. 00. — *G. Gazier*. Henri Bouchot (1849-1906). Besançon, Imp. Dodivers. — *G. Gendarme de Bévotte*. La légende de Don Juan. Son évolution dans la littérature, des origines au Romantisme. Paris, Hachette, 10. 00. — *G. Gendarme de Bévotte*. Le Festin de Pierre avant Molière. Dorimon de Villiers, scénario des Italiens. Textes publiés avec introductions. Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition. — *L. V. Gofflot*. Le théâtre au collège du moyen âge à nos jours. Paris, Champion, 7. 50. — *A. Jarry*. Albert Samain. Souvenirs. Paris, Lemasle, 1. 00. — *Abbé C. Jugé*. Nicolas Denisot du Mans (1515-1559). Essai sur sa vie et ses œuvres. Paris, Lemerre. — *Dr Lacassagne*. La folie de Maupassant. Toulouse, Gimet-Pisseau. — *F. Lachèvre*. Le prince des libertins du XVIIe siècle. Jacques Vallée des Barreaux (1599-1673). Paris, Leclerc, 10. 00. — *Ph. Lauzun*. Un portrait de Madame de Polastron. Auch, Imp. Cocharaux. — *L. Lefebvre*. Histoire du théâtre de Lille, de ses origines à nos jours. Lille, Imp. Lefebvre-Ducrocq. — *Ed. Lepelletier*. Paul Verlaine, sa vie, son œuvre. Paris, Mercure de France, 3. 50. — *Dr H. Martineau*. Le roman

scientifique d'Émile Zola. La médecine et les Rougon-Macquart. Paris, Baillière. — En l'honneur de P. Mérimée. Paris, Journal des Débats, 1. 00. — *L. Mouton.* L'hôtel de Transylvanie [à Paris]. Paris, Daragon, 4. 00. — Lettres de Gui Patin (1630-1672), nouvelle édition par le *Dr P. Triaire.* T. Ier. Paris, Champion, 15. 00. — L'Année philosophique, publiée sous la direction de *F. Pillon* (1906). Paris, Alcan, 5. 00. — *J. Prost.* Essai sur l'atomisme et l'occasionalisme dans la philosophie cartésienne. Paris, Paulin, 5. 00. — *P. Ratouis de Limay.* Un amateur orléanais du XVIIIe siècle. A. Th. Desfriches (1715-1800). Paris, Champion, 20. 00. — *F. Roz.* Alfred de Vigny. Paris, Sansot, 1. 50. — *A. Storck.* Eugène Manuel, sa vie et son œuvre. Paris, Storck, 2. 50. — *H. Taine*, sa vie et sa correspondance. T. IV et dernier. Paris, Hachette, 3. 50. — *Théophile.* Pages choisies par R. de Gourmont. Paris, Mercure de France, 3. 00. — *J. Vérin.* Isaac Papin (1657-1709). Orléans, Imp. Gout. — *A. de Vigny.* Héléna, poème, réimprimé et annoté par Ed. Estève. Paris, Hachette, 3. 00.

Histoire locale et généalogique. — Cte *de Franqueville.* Histoire de Bourbilly. Paris, Hachette, 10.00. — *Dr L. Manichon.* Notice historique sur Bourgogne (Marne). Reims, Matot. — Catalogue des livres et manuscrits du fonds dauphinois de la bibliothèque de Grenoble, par *Ed. Maignien.* T. Ier. Grenoble, Allier. — *F. Herbet.* Fontainebleau révolutionnaire. Liste des arrestations au château (1793-1794). Fontainebleau, Imp. Bourges. — *H. Bailly.* Canton de Levet. Bourges, Imp. Tardy-Pigelet, 5.00. — *A. Viré.* Le Lot (Guide du touriste). Paris, Masson, 4. 50. — *A.-V. Chapuis.* Messigny. Sur l'histoire à travers le passé. Dijon, Nourry. — — *Bon Du Roure.* Anciennes familles de Province. Généalogies des maisons d'Aiguières, seigneurs de Méjanes ; — de Glandevès ; — de Quiqueran. Paris, Champion. — *Abbé B. Poulhès.* L'ancien Raulhac depuis ses origines jusqu'à la Révolution. 2e partie. Organisation civile. Aurillac, Imp. moderne. — *E. Lemarchand.* Le château royal de Vincennes. Paris, Daragon, 7 50. — *S. Macary.* Généalogie de la maison du Faur dressée d'après les documents et les notes du Cte A. de Pibrac. Toulouse, Imp. d'Écos et Olivier. — *D. Le Noir.* Preuves de la maison de Harcourt, publiées par le Mis d'Harcourt. Paris, Champion, 30.00. — *Bon de Leusse de Lyon.* Vie du Mis de Leusse, conseiller au Parlement de Grenoble (1737-1794). Grenoble, Allier. — *A. Jacotin.* Preuves de la maison de Polignac (IXe-XVIIIe siècles). 5 vol. Paris, Leroux, 130.00.

La tentative de contre-révolution de Juin-Juillet 1789

(*Suite et fin* [1]).

IV

Le samedi 11 juillet, vers trois heures de l'après-midi, le roi fit remettre à Necker une courte lettre dans laquelle il lui signifiait qu'il était décidé à prendre désormais d'autres conseils que les siens et l'invitait à sortir du royaume promptement et secrètement. Necker se conforma exactement à cette injonction. Il dîna chez lui comme à l'ordinaire, travailla avec deux commis qu'il avait convoqués ; puis, à cinq heures et demie, en « habits de société », il monta en voiture avec sa femme, qu'il avait mise dans la confidence, et partit comme pour une promenade. Une fois hors de Versailles, il se fit conduire à Saint-Ouen, demanda des chevaux de poste à Saint-Denis, et partit pour Bruxelles, d'où il comptait gagner la Suisse. Il était à « trente lieues de Paris » que personne n'était instruit de son départ ; ses amis, sa fille même l'ignoraient. Sauf un petit nombre de personnes à la cour, la nouvelle ne fut connue à Versailles que dans la matinée du 12 juillet [2].

1. Cf. ci-dessus, p. 5-34.

2. *Sur l'administration de M. Necker, par lui-même*, Paris, 1791, in-8, p. 117-119 ; Necker, *Histoire de la Révolution française*, éd. cit., t. II, p. 17-19 ; *Correspondance diplomatique du baron de Staël-Holstein*, p. 107. — Le départ de Necker est raconté, avec des variantes, dans de nombreux documents contemporains ; nous leur avons préféré le témoignage de Necker lui-même et celui de son gendre.

D'après l'envoyé de Sardaigne, M. de Cordon (dépêche du 12 juillet, dans Flammermont, *rec. cit.*, p. 363-364), et la *Gazette de Leyde* (nos 58 et 59, 21 et 24 juillet), c'est La Luzerne qui, en qualité de « dernier des ministres en rang », aurait été chargé d'apporter à Necker la lettre du roi. La *Gazette de Leyde* (n° 57, 17 juillet) dit qu'il y eut une première lettre du roi, invitant Necker à changer de système, une réponse négative de Necker, puis la lettre de congé : Necker ne parle que d'une lettre royale, celle qui est conservée aux Archives nationales (Musée, n° 1104) et dont la teneur exclut l'hypothèse d'une lettre antérieure.

Les ministres partisans de la politique de Necker furent disgraciés en même temps que lui. Montmorin reçut l'ordre de s'éloigner. La reine aurait, dit-on, essayé de sauver Saint-Priest, contre engagement d'adhérer à la politique de résistance ; Saint-Priest refusa et fut exilé [1]. La Luzerne semble avoir donné spontanément sa démission, soit à cause de sa parenté avec Necker, soit pour tout autre motif [2]. Le garde des sceaux Barentin et le ministre de la Maison du Roi Villedeuil, qui avaient toujours combattu Necker, restaient en place. Quant à Puységur, bien qu'il ne fût point favorable à Necker, il dut lui aussi abandonner son portefeuille, mais avec des promesses de compensations [3].

Le nouveau ministère, que l'on peut appeler le ministère du 12 juillet, n'a duré que cinq jours ; les événements ne permirent pas de le constituer régulièrement, et les provisions de ses membres n'ont pas été expédiées. Aussi ne peut-on en donner la composition complète. Il est certain que le baron de Breteuil devait en être le chef, probablement avec le titre de président et chef du Conseil des finances, comme Maurepas [4] ; il est certain aussi que le maréchal de Broglie reçut la Guerre, le duc de La Vauguyon, les Finances, La Porte, la Marine. Barentin, nous l'avons dit, garda les Sceaux, Villedeuil la Maison du Roi. Mais, pour le Contrôle général, nous ne savons pas quel fut le titulaire choisi, ni même s'il y en eut un : on parla d'Amécourt, conseiller au Parlement, ou de La Galaisière, conseillers d'État. Il fut question de faire entrer dans le Conseil des finances plusieurs autres conseillers d'État, Lambert, La Michaudière, d'Ormesson, Vidaud de la Tour, Montyon, et d'adjoindre Foulon au maréchal de Broglie, pour la partie contentieuse du ministère de la guerre. Mais, sauf pour Vidaud de la Tour, rien, à cet égard, ne paraît avoir été officiellement décidé [5].

1. Notice biographique de M. de Barante en tête des *Lettres et instructions de Louis XVIII au comte de Saint-Priest*, Paris, 1845, in-8, p. CII-CIII. Barante a eu à sa disposition des papiers de Saint-Priest.

2. Barentin, *Mémoire* de 1790, p. 254-255, dit qu'il tenta vainement d'empêcher La Luzerne de donner sa démission.

3. *Gazette de Leyde*, n° 59, 24 juillet 1789. Puységur aurait obtenu la promesse du cordon bleu et du gouvernement du Calaisis.

4. Bailly (*Mémoires*, t. II, p. 324) écrit que, le 12, le bruit se répandit à Paris que M. de Breteuil était premier ministre. « Cette dernière circonstance n'était pas exacte ; je ne crois pas qu'il ait jamais été déclaré tel. C'était bien l'intention ; mais les événements qui ont suivi n'en ont pas laissé le temps ».

5. Dépêche citée du marquis de Cordon, dans Flammermont, *rec. cit.*, p. 363-364 ; Jefferson à J. Jay, 19 juillet 1789, *loc. cit.*, t. III, p. 75 ; Bulletins de l'Assemblée nationale, Arch. nat., C 26, 178 ; *Gazette de Leyde*, n° 58, 21 juillet 1789. Le 28 juillet, la *Gazette de Leyde* publia une rectification de Foulon ; on lui avait bien offert de devenir le collaborateur du maréchal de Broglie, mais il avait refusé. Pour Vidaud de la Tour, il y eut nomination ; voir ci-après, p. 671, note 1.

Si les causes de renvoi de Necker sont faciles à saisir, les intrigues qui le précédèrent sont mal connues. Après l'échec de la séance royale, on avait pu croire que la situation du ministère était devenue très solide. Sans doute ses ennemis étaient puissants et désiraient plus que jamais sa chute; sans doute le rassemblement des troupes était de nature à exciter des craintes très vives : on gardait néanmoins l'espoir que le mouvement populaire du 27 juin à Versailles avait été un avertissement durable ; et, d'autre part, d'impérieuses nécessités financières commandaient, en tout cas, le maintien de Necker à la tête du Contrôle général. Necker lui-même en est persuadé ou affecte de l'être ; les bruits inquiétants qui viennent à ses oreilles [1], n'ébranlent pas, en apparence du moins [2], sa confiance. Le 10 juillet, il écrit à Bertier pour le convoquer à un comité qui se tiendra chez lui le dimanche 12 [3] ; dans sa dépêche du 11, son compatriote Tronchin, ministre de Genève à Paris, note sa quiétude : Necker se dit convaincu — et peut-être, au fond, l'est-il — que le roi n'osera se séparer de lui [4].

Livré à lui-même, il se peut en effet que Louis XVI n'eût pas osé. Mais il était circonvenu. Depuis le 27 juin, la reine, les princes, une fois remis de leur alerte, avaient redoublé leurs instances. La reine devint « l'âme du plan de campagne » et « les frères du roi y travaillaient de concert avec elle [5] ». Barentin qui, le 25, le 27 juin, au plus fort de la crise, prodiguait à Louis XVI les conseils de vigueur [6], lui écrivait le 8 juillet, à l'issue de la séance où l'Assemblée avait discuté la motion de

---

1. Le bruit d'un changement de ministère court, sans cesse repété, à partir d'avril; cf. la *Correspondance secrète*, à la date des 23, 26 avril, 11 et 19 juin, t. II, p. 347, 348-349, 362, 366, et la dépêche du comte de Salmour du 23 avril, dans Flammermont, *rec. cit.*, p. 229 ; c'est une combinaison Breteuil-Broglie. — La Vauguyon qui a, dit-on, le plus de chances de succès. D'après Ferrières (*Mémoires*, t. Ier, p. 90-91), à l'issue d'un conseil tenu le 10, le comte d'Artois aurait dit à Necker: « Où vas-tu, traître d'étranger ? Est-ce ta place au Conseil, fichu bourgeois? Retourne-t'en dans ta petite ville, ou tu ne périras que de ma main » ! L'anecdote est des plus suspectes.

2. Une lettre de Mercy à Kaunitz, du 4 juillet (*Correspondance secrète*, t. II, p. 255) donne à penser que Necker n'était peut-être pas aussi rassuré qu'il voulait le paraître. Mercy raconte que, sur sa demande et sur celle de Montmorin et Saint-Priest, il vient de faire « l'office de médiateur entre le roi et ses ministres », du mieux qu'il a pu. Il n'attend d'ailleurs aucun succès de cette démarche.

3. *Arch. nat.*, BB[30]159, doss. 1.

4. Dans Flammermont, *rec. cit.*, p. 295.

5. Notice de Barante sur Saint-Priest, *loc. cit.*, p. CI.

6. Rapport de Barentin au roi sur les séances de l'Assemblée nationale, Arch. nat., K 679, nos 314, 319. M. Brette, *loc. cit.*, 1892, t. XXII, p. 24, a insisté sur l'intérêt de ces rapports; en dépit des observations de Flammermont (*La journée du 14 juillet 1789*, Paris, 1892, in-8, p. CLX, note 1), la valeur en reste indéniable, au moins pour la question des conseils donnés au roi.

Mirabeau sur le renvoi des troupes : « Il y a eu beaucoup de chaleur dans l'Assemblée et des menaces de dénoncer ceux qui ont donné à V. M. un conseil aussi perfide que celui de faire venir des troupes. Je ne peindrais que faiblement à V. M. tous les principes dangereux avancés dans cette séance, et les conséquences funestes qui en peuvent résulter pour l'autorité royale ; chaque acte semble dévoiler le projet formé de s'en emparer [1] ». Il est probable que c'est précisément à la suite de la séance de l'Assemblée nationale du 8 juillet qu'ont été prises, dans le cercle de la reine, puis suggérées ou imposées au roi, les décisions mises à exécution le 11 juillet. Dans la journée du 10, le bruit court à Paris qu'il a été tenu en présence du roi différents « comités » où les princes ses frères ont été appelés et où l'on aurait agité des mesures violentes [2]. Le 10 au matin, le baron de Breteuil, désigné de longue date comme le chef de l'entreprise de contre-révolution, arrive de sa terre de Dangu à Versailles, mandé par un courrier qu'il avait reçu le 9 ; il a le jour même un long entretien avec le roi [3]. Dans la nuit du 10 au 11, à en croire le marquis de Sillery [4], un « comité secret composé de plusieurs membres de la noblesse les plus entichés de l'aristocratie ministérielle » aurait eu lieu chez M. de Villedeuil [5]. Le 11, dans la matinée, le roi tient un conseil des dépêches, auquel Necker n'assiste point. « Sa préoccupation, son anxiété d'esprit étaient visibles ; il cherchait à les déguiser en feignant de dormir, comme c'était assez sa coutume, parfois même en ronflant bruyamment. A l'issue de ce conseil, il prit à part M. de La Luzerne et le chargea d'aller porter à M. Necker la lettre par laquelle il lui annonçait qu'il était déterminé à suivre d'autres conseils [6]. »

Il serait intéressant d'avoir le détail des délibérations au cours desquelles fut préparé le renvoi de Necker ; nous n'avons malheureusement que des renseignements assez vagues. Songea-t-on à arrêter Necker ? C'est possible, mais les seuls témoignages que nous ayons sur ce point

---

1. Arch. nat., K 679, n° 332.
2. *Gazette de Leyde*, n° 58, 21 juillet 1789, lettre de Paris du 13 juillet.
3. Dépêche du ministre de Russie, Simolin, du 2-13 juillet 1789, citée par Flammermont, *La journée du 14 juillet 1789*, p. CLXXIII, note 1.
4. Lettre à M. de Savigny, 17 juillet 1789, dans P. de Vaissière, *Lettres d'aristocrates*, Paris, 1907, in-8, p. 55.
5. D'après Bailly (*Mémoires*, t. Ier, p. 309, 310), Villedeuil, causant avec lui dans la soirée du 10, lui aurait déclaré n'attacher aucune importance politique à la visite de Breteuil à Versailles ; Bailly croit que Villedeuil n'était pas encore au courant : c'est peu vraisemblable.
6. Notice de Barante sur Saint-Priest, *loc. cit.*, p. CIII. — La tenue d'un conseil, le samedi 11, est mentionnée par Bailly, *Mémoires*, t. Ier, p. 324-325.

sont ceux de Necker lui-même et de sa fille, Mme de Staël [1]. D'autre part, dans ses deux mémoires apologétiques [2], Barentin affirme qu'il était hostile au renvoi de Necker, du moins à son renvoi précipité. Le changement de ministère était projeté dès le début de juillet, dit-il, et il en était informé ; mais il était d'avis que, tout en enlevant à Necker son titre de ministre dirigeant, on lui laissât les Finances. Ce fut, « au dernier moment », sur « des instances réitérées » (Barentin ne dit pas de qui), que le roi se serait prononcé pour une mesure radicale, et lui-même, le garde des sceaux, n'aurait été mis au courant que dans la matinée du 12 — ce qui est d'ailleurs difficile à croire. Enfin, d'après Bailly [3], le maréchal de Broglie se serait lui aussi opposé à ce qu'on allât trop vite ; il demandait des délais pour terminer les préparatifs militaires ; lorsqu'il connut le départ de Necker, il fut pris au dépourvu et dut expédier à la hâte ses ordres dans la nuit du 11 au 12.

Il ressort de ces assertions de Barentin et de Bailly, à supposer qu'elles soient fondées, que le renvoi de Necker, résolu en principe depuis quelque temps, fut, quant au *moment*, brusquement décidé, et que cette précipitation souleva, parmi ceux mêmes qui étaient hostiles à Necker, certaines objections. En particulier, celles que Bailly prête au maréchal de Broglie sont, de la part de ce dernier, tout à fait vraisemblables. Ses lettres à Besenval, que nous avons reproduites plus haut [4], et notamment celle du 11 juillet, trahissent de l'inquiétude, une médiocre confiance dans l'efficacité des préparatifs militaires. D'abord, il s'en fallait de beaucoup que la concentration des troupes fût achevée ; elle ne devait être terminée que le 18 juillet [5] et, le 12, près de la moitié des régiments étaient encore en marche, loin de Paris. Ensuite, les nouvelles de Paris, les rapports des chefs de corps n'étaient pas rassurants. Depuis leurs manifestations séditieuses du 25 juin, renouvelées le 26 et le 30 [6], les gardes françaises

1. « On lui avait donné [au roi], je crois, des conseils plus violents ; mais il résista avec fermeté. » Necker, *Histoire de la Révolution*, éd. cit., t. II, p. 16. Mme de Staël dit (*Considérations sur la Révolution française*, éd. cit., t. I, p. 232-235) que, avant le 11, Necker sut que le bruit courait qu'il serait arrêté et qu'il en parla à sa famille ; d'autre part, dans le conseil où fut décidé son renvoi, Breteuil, craignant que son départ ne causât une émeute, proposa de l'emprisonner.

2. *Mémoire* de 1790, p. 58-59 ; *Mémoire autographe*, p. 256 sqq.

3. *Mémoires*, t. Ier, p. 311.

4. Pages 24 sqq.

5. Voir ci-dessus, p. 14. — « Il n'est pas encore arrivé ici assez de troupes pour entreprendre avec force et succès ; d'ailleurs on a beaucoup de points à garder pour garantir Versailles ». Lettre du baron de Saiffert au prince Xavier de Saxe, 13 juillet 1789, *loc. cit.*, p. 75.

6. *Gazette de Leyde*, n° 54, 7 juillet 1789 (Suppl[t]), lettre de Paris du 29 juin, et n° 56, 14 juillet 1789, lettre de Paris du 4 juillet.

devaient être tenues pour inutilisables, et leur colonel, le duc du Châtelet, n'avait plus qu'une idée : les faire sortir de Paris pour les empêcher de passer à l'émeute [1]. Le 27 juin, à Versailles, les gardes du corps eux-mêmes avaient montré de l'insubordination ; ils étaient las, disaient-ils, de battre l'estrade dans les rues de la ville [2]. L'incident avait été arrangé, mais c'était un fâcheux symptôme. Au moins avait-on pu espérer que les régiments appelés de garnisons éloignées resteraient fidèles à la discipline : il avait fallu bientôt en rabattre. Le 9 juillet, des soldats de différents corps s'étaient spontanément rendus au Palais-Royal, où ils avaient été fêtés ; soixante canonniers du bataillon de Toul-Artillerie s'étaient distingués par leur ardeur révolutionnaire, et le 11, à trois heures du matin, le bataillon avait dû être retiré de Paris et envoyé à Jouy-en-Josas [3]. Des propos rapportés au cours du procès de Besenval [4] dénotent, dans différents corps de troupe, de la répugnance à entrer en lutte avec la population parisienne. Le 13 juillet, le bailli de Virieu écrit qu'on « ne saurait compter sur les troupes ; elles sont presque toutes gagnées [5] ». Dans ses mémoires [6], le marquis de Maleissye, lieutenant aux gardes françaises et témoin oculaire, approuve la concentration des troupes, mais critique vivement les mesures d'exécution : les troupes arrivèrent, dit-il, régiment par régiment, et se trouvèrent exposées au contact démoralisant de Paris et des agents du duc d'Orléans. Des incohérences dans les ordres de mouvement et l'insuffisance des services d'intendance achevèrent de les décourager [7]. En vain, le ministre de la Maison du Roi avait prescrit que la maréchaussée surveillât avec soin les abords du Champ de Mars, où étaient campés plusieurs régiments et en écartât les vagabonds et les femmes de mauvaise vie [8]. Les Parisiens firent, pour les gagner, des tentatives qui, sans doute, ne furent pas complètement infructueuses [9].

1. Voir ci-dessus, p. 27, la lettre de Broglie à Besenval, du 11 juillet. — Un autre fait donne idée de la surexcitation des gardes françaises. Le 6, à Versailles, des soldats des compagnies de service se battirent avec des hussards ; le peuple prit parti pour les premiers, et la maréchaussée eut peine à rétablir l'ordre. *Gazette de Leyde*, n° 57, 17 juillet 1789, lettre de Paris du 9 juillet.

2. *Gazette de Leyde*, n° 55, 10 juillet 1789 (Suppl[t]), lettre de Paris du 2 juillet ; Salmour à Stutterheim, 28 juin 1789, dans Flammermont, *rec. cit.*, p. 231.

3. Lettre du sieur Mabile à Bertier, 11 juillet 1789, Arch. nat., BB[10] 159, doss. 1 ; *Gazette de Leyde*, n° 58, 21 juillet 1789 (Suppl[t]), lettre de Paris du 13 juillet ; Maleissye, *Mémoires*, p. 33.

4. Arch. nat., BB[10] 161, information contre Besenval, déposit. n[os] 10, 69, 183.

5. *Correspondance*, p. 114.

6. Pages 32 sqq.

7. Voir ci-dessus, p. 15.

8. Arch. nat., O[1] 500, f. 391.

9. Arch. nat., Y 9999,13.818. Procès-verbal de capture et interrogatoire, par le sieur Hubert, du sieur Monneret, colporteur, prévenu d'avoir voulu vendre, dans le camp du

Necker avait vu juste, lorsqu'il disait, dans un rapport remis au roi quelques jours avant l'ouverture des États généraux : « Sire, je crains qu'on ne vous trompe sur les dispositions de votre armée. La correspondance des provinces nous fait croire qu'elle ne marchera pas contre les États généraux : ne la faites donc pas approcher de Versailles » [1].

Ainsi, les troupes appelées pour prendre position contre Paris ne sont arrivées qu'en partie, et celles dont on dispose ne sont pas sûres. De plus le temps avait manqué, ou l'on n'avait pas su le trouver, pour dresser un plan d'opérations. Il paraissait donc judicieux, nécessaire même, d'attendre quelques jours avant d'accomplir le coup d'État, et il semble, effectivement, que l'exécution en était d'abord fixée au 15 ou au 16 juillet [2]. Pourquoi ses instigateurs en ont-ils avancé l'instant?

L'attitude même des troupes a pu être une première raison. A les laisser plus longtemps soumises à la propagande révolutionnaire, on risquait de les voir fondre, ou se révolter ouvertement. Il fallait s'en servir avant qu'elles fussent complètement gagnées.

Champ-de-Mars, plusieurs écrits prohibés, notamment les « Nouvelles de Versailles », « l'Assemblée nationale », le « Discours d'une femme de la capitale » (5 juillet 1789). — « La fidélité des régiments étrangers commence à devenir suspecte. Les bourgeois les séduisent, et les Suisses de Salis-Samade, logés à Issy et à Vaugirard, ont assuré leurs hôtes qu'au cas où on les fit marcher, ils dévisseraient les batteries de leurs fusils ». Salmour à Stutterheim, 28 juin 1789, dans Flammermont, *rec. cit.*, p. 231. — Le M[is] de Clermont-Gallerande (*Mémoires particuliers pour servir à l'histoire de la Révolution qui s'est opérée en France en 1789*, Paris, 1826, 3 vol. in-8, t. I[er], p. 118-119) note qu'au début de juillet, plusieurs corps, Vintimille, Provence, les bataillons d'artillerie, sont gagnés ; tous les régiments sont affaiblis par des désertions plus ou moins nombreuses. — Dès le 30 juin, Gouverneur Morris, parlant dans son *Journal* (p. 32) de la concentration des troupes, dit qu'il ne croit pas qu'elles obéissent : « Alors les menaces du roi deviendront méprisables ». Le 8 juillet (p. 83), il note, parmi les bruits en circulation, celui-ci : la solde des troupes sera diminuée.

Le 14 juillet, Bancal des Issarts et Ganilh, envoyés à Versailles par le comité permanent de l'Hôtel de Ville (voir ci-après p. 670) causent au pont de Sèvres avec des officiers et soldats suisses. Ceux-ci leur disent que jamais ils ne se seraient décidés à attaquer les citoyens, qu'ils se seraient bornés à se défendre en cas d'agression. Arch. nat., BB[10] 161, information contre Besenval, déposit. n° 4.

1. Cité, d'après M[me] de Staël (*Considérations sur la Révolution française*, éd. cit., t. I[er], p. 170), par Malouet, *Mémoires*, t. I[er], p. 255, et Chérest, *op. cit.*, t. II, p. 619. Malouet rapporte (*ibid.*, p. 254-255) un autre propos significatif de Necker : « J'arrive à une seconde objection de M. Necker contre tout parti décidé, tout moyen rigoureux. « Que voulez-vous faire, me disait-il en février 1789, quand il n'y a plus d'obéissance nulle part ? Nous ne sommes pas même sûrs des troupes. » Il est certain que quelques régiments étaient déjà corrompus, qu'on en travaillait plusieurs ».

2. « Le 6, toutes les troupes devaient être arrivées et les grands coups se frapper ; mais les événements du Palais-Royal, la défection des gardes françaises, ayant motivé le vendredi précédent une conversation avec le duc d'Orléans, au sortir de laquelle le roi paraissait ému, de crainte qu'on ne parvînt à le faire changer de résolution, on le décida à renvoyer sur le champ M. Necker, qui ne le devait être que dans huit jours ». Salmour à Stutterheim, dans Flammermont, *rec. cit.*, p. 241-242.

En second lieu, les événements de Versailles et de Paris, du 8 au 10 juillet, ont dû faire naître, dans l'entourage de la reine et des princes, le sentiment qu'il n'y avait plus un moment à perdre pour agir. Le 8, Mirabeau avait donné le signal de l'offensive contre la cour, et l'Assemblée l'avait suivi. Le 9, Mounier, rapporteur du Comité de constitution nommé le 6, présente un plan de travail, et propose de rédiger une déclaration des droits et un exposé des « principes constitutifs de la monarchie [1] ». Le 10, l'Assemblée des électeurs parisiens reprend la discussion du projet d'établissement d'une garde bourgeoise dont il avait déjà été question le 25 juin et que Mirabeau avait appuyé, à l'Assemblée nationale, le 8 juillet. Le 11, les motions de la veille sont transformées en un arrêté, aux termes duquel l'Assemblée nationale sera sollicitée de décréter l'institution d'une milice parisienne [2].

Pour la cour, la situation devenait des plus embarrassantes. Le roi avait expliqué la concentration des troupes par la nécessité de maintenir l'ordre à Paris [3] : or voici que la bourgeoisie parisienne, par l'organe de représentants sérieux et considérés, offrait d'assumer elle-même cette tâche, et elle était, sans conteste, parfaitement capable de la remplir. Refuser, c'était avouer que les déclarations royales n'étaient pas sincères, et cachaient une arrière-pensée facile à deviner. Accepter, c'était s'obliger à reconnaître, par voie de conséquence, que l'appel des troupes n'avait plus d'objet, et s'engager à les renvoyer sans tarder [4]; c'était se priver de leur concours, indispensable pour arrêter la Révolution ; c'était céder aux injonctions de Paris et tolérer que l'Assemblée nationale, intervenant dans l'organisation et l'emploi de la force armée, usurpât la prérogative essentielle du pouvoir royal [5]. Les partisans de la contre-révolution ne pouvaient se résigner à cette défaite sans combat.

---

1. *Procès-verbal de l'Assemblée constituante*, 9 juillet 1789.

2. H.-E. Bourne, *Municipal politics in Paris in 1789*, dans *American historical Review*, janvier 1905.

3. Dans ses réponses, le 8 au président, le 9 à la députation de l'Assemblée nationale (*Procès-verbal*, 9 et 11 juillet) : « C'est un de nos principaux devoirs de veiller à la sécurité publique; ce sont ces motifs qui m'ont engagé à faire un rassemblement de troupes autour de Paris ». Le 13, à une nouvelle députation, Louis XVI répond : « Quelques villes se gardent elles-mêmes; mais l'étendue de cette capitale ne permet pas une surveillance de ce genre ».

4. Voir à ce sujet les judicieuses réflexions de Bailly (*Mémoires*, t. I[er], p. 318-319).

5. « Cette motion [de Mirabeau, du 8 juillet] a fort déplu au roi ; l'on a voulu le persuader que déjà l'Assemblée se mêlera du pouvoir exécutif, puisqu'elle parle de troupes » *Correspondance diplomatique du baron de Staël-Holstein*, p. 106, à la date du 9 juillet. — Le » Tableau des principaux événements de la Révolution », cité ci-dessus (p. 18), insiste (p. 215) sur le caractère subversif de la proposition tendant à l'établissement d'une milice parisienne : c'était à l'aide des milices que la Révolution s'était faite en Amérique. D'après

D'ailleurs, il n'y aurait rien de surprenant à ce qu'ils se soient fait des illusions sur la gravité du mouvement. La fermentation populaire qu'avait tant de fois amenée, à Paris, au cours du XVIII^e^ siècle, l'opposition du Parlement, avait toujours été aisément contenue. Les troubles de 1787 et 1788, l'émeute Réveillon avaient été vite réprimés. L'énervement entretenu depuis la fin de 1788 par la réunion des États généraux, par les menaces de famine, et l'exaltation engendrée par l'attitude factieuse de l'Assemblée n'étaient peut-être que superficiels. C'était un égarement passager. Paris, au fond, restait loyaliste, attaché à son roi. Qu'on fît preuve de fermeté, qu'on fît sortir quelques régiments de leurs quartiers, et tout rentrerait dans l'ordre [1].

Enfin, des contemporains ont signalé l'impatience des futurs ministres à se mettre en place [2]. Que Breteuil et ses amis aient, par ambition personnelle, précipité les événements au lieu d'en modérer la marche, c'est ce qu'on ne saurait affirmer, mais c'est aussi ce qu'il est impossible de nier. Ces hommes, tels que nous les connaissons, ne paraissent point avoir été insensibles à l'attrait du pouvoir. Moins aptes que personne à prévoir les conséquences désastreuses de leur élévation, ils durent, à tout le moins, accepter qu'elle ne fût pas ajournée [3].

Quels qu'aient été les sentiments, dédain ou confiance, de la cour à l'égard de Paris, ils furent sans doute la cause de maladresses suprêmes — qui autrement ne pourraient s'expliquer que par la plus complète incapacité. La partie avait été mal engagée. Au lieu de disperser les troupes dans Paris et autour de Paris, et de les montrer partout, ce qui

---

le même document, l'Assemblée, sentant tout le danger, avait d'abord refusé énergiquement de se prêter à cette mesure (elle l'avait en effet d'abord écartée le 8, sur l'avis de Gaultier de Biauzat); elle l'accepta ensuite comme un remède momentané. — D'après Bailly (*Mémoires*, t. I^er^, p. 280), le nombre croissant des adresses reçues par l'Assemblée inquiétait aussi beaucoup la cour.

1. Voir Chérest, *op. cit.*, t. II, p. 625 sqq, d'après Ferrières, *Mémoires*, t. I^er^, p. 76 : la cour est habituée à voir trembler Paris sous un lieutenant de police et huit cents hommes à cheval; l'émeute Réveillon n'a pas secoué la torpeur de Villedeuil. — « Les esprits sont universellement montés à un degré d'énergie auquel on ne s'était pas attendu ». *Correspondance secrète*, t. II, p. 371, à la date du 11 juillet. Voir aussi les *Mémoires* du marquis de Clermont-Gallerande, t. I^er^, p. 128.

2. « Sans attendre l'arrivée entière des troupes, sans s'assurer de leurs sentiments, les chefs de cette cabale, ne voyant que les dépouilles ministérielles dont ils s'allaient revêtir, hâtèrent le renvoi de M. Necker. La précipitation du renvoi des ministres a fait avorter tout le plan ». Salmour à Stutterheim, 19 juillet 1789, dans Flammermont, *rec. cit.*, p. 241. — « On doute encore si le successeur de M. Necker avait un autre plan, un autre but que celui d'être premier ministre ». Bertrand de Moleville, *op. cit.*, t. I^er^, p. 301.

3. On peut remarquer encore que la crainte d'un revirement du roi a pu influer sur le choix de la date du renvoi de Necker. Voir ci-dessus, p. 13, p. 655, note 2, et ci-après, p. 659.

avait le triple inconvénient d'éparpiller les forces, d'échauffer les têtes et d'exposer les soldats à des influences démoralisantes, il eût fallu les rassembler à une certaine distance de Paris en une masse compacte, les bien nourrir, les faire visiter par le roi, leur donner de la cohésion, affermir en elles l'esprit militaire, leur imposer, au besoin, par quelques exemples sévères, une discipline très raide, les prendre bien en main; puis, une fois qu'elles auraient été au complet, et tout étant soigneusement réglé, frapper vite et fort. C'était la bonne méthode; elle n'avait pas été adoptée, et la faute était irréparable [1]. Mais elle fut aggravée, le 11 juillet, par de nouvelles erreurs. « Il était, a dit Necker [2], d'une déraison complète de se heurter contre Paris avec le petit nombre de troupes qu'on avait rassemblées; et si les projets concertés dans un comité secret avaient eu pour but d'en imposer militairement à l'Assemblée nationale, il eût fallu commencer par éloigner le roi de Versailles, il eût fallu lui proposer de se rendre à Compiègne et d'y appeler les Etats généraux. Les troubles excités de temps à autre au milieu de la capitale auraient servi de prétexte à cette détermination; et la cour seule, avec les députés s'ils avaient obéi, la cour avec toutes les garnisons du Nord derrière elle, eût moins périlleusement engagé sa querelle ». C'était là, en effet, une façon de procéder, dans la manière douce. On pourrait en concevoir une autre. A l'instant même où Necker était renvoyé, proclamer la dissolution ou le transfert de l'Assemblée nationale, occuper militairement la salle des Menus-Plaisirs, arrêter les députés marquants du parti populaire; à Paris, placer une forte garnison à la Bastille, point capital, avec un bon commandant, occuper militairement l'Hôtel de Ville et le Palais Royal, incarcérer les principaux membres de l'Assemblée des électeurs, placer des régiments et du canon aux points stratégiques [3]. Etant donné le nombre restreint des troupes disponibles le 12, et leurs mauvaises dispositions, l'opération était difficile, risquée, et l'absence d'une police — au sens moderne du mot — suffisante était de nature à la gêner. Néanmoins, elle n'était pas absolument irréalisable, et, effectuée de nuit et avec ensemble, elle pouvait réussir.

1. «Nous n'avons jamais pu obtenir du maréchal qu'il vît et haranguât les régiments à mesure de leur arrivée à Versailles, ou autour de Paris, qu'il mît un uniforme et se présentât aux troupes formant la garde de la ville ». *Mémoires du duc des Cars*, t. II, p. 79. Des Cars accuse nettement le duc de Broglie de n'avoir pas fait son devoir. — On ne fit rien, dit Maleissye (*Mémoires*, p. 32 sqq.), pour donner de l'assurance aux troupes; Besenval et le duc du Châtelet se sont toujours montrés à elles en « habit gris »; le maréchal de Broglie ne les visita pas. — Voir aussi les appréciations, très sévères pour le maréchal de Broglie, de Salmour (lettres des 9 juillet et 20 août à Stutterheim, dans Flammermont, *rec. cit.*, p. 233, 241) et de Clermont-Gallerande (*Mémoires*, t. Ier, p. 135).

2. *Histoire de la Révolution*, éd. cit., t. II, p. 25.

3. C'est l'avis de Droz, *op. cit.*, t. II, p. 303.

Mais elle exigeait une direction forte et des hommes résolus, que le parti de la contre-révolution ne put ou ne sut fournir. Ce qu'on pourrait appeler la technique d'un coup d'État et d'une répression dans une grande ville, les ministres du 12 juillet n'en soupçonnèrent pas les principes. En outre, le roi, avec ses hésitations, était pour eux un terrible embarras [1] ; le mettre à l'écart était impossible, alors que la contre-révolution avait pour but de restaurer sa toute-puissance : et cependant, pour être libre d'agir énergiquement, ils auraient dû commencer par l'annihiler. Ils firent renvoyer Necker, puis ils attendirent les événements, peut-être avec le secret espoir que l'effervescence allait tomber ; ou bien, s'ils songèrent à des mesures complémentaires, ils jugèrent sans inconvénient d'en ajourner le choix et l'exécution. Pourtant quinze jours seulement s'étaient écoulés depuis que les Versaillais, sur le bruit du renvoi de Necker, avaient envahi tumultueusement le château [2]. « Il était alors, dit Rivarol [3], aussi impolitique et dangereux à la cour de France de se séparer de M. Necker, qu'il le serait à la cour de Naples de faire jeter à la mer l'ampoule de Saint-Janvier ».

V

Il n'entre pas dans le plan de cette étude de raconter en détail les événements des 12, 13 et 14 juillet à Paris. Ils ont été souvent exposés [4]. Nous nous bornerons à les résumer, en insistant sur plusieurs points qui touchent directement à notre sujet, et que les historiens ont jusqu'ici négligés ou traités, à notre avis, trop sommairement.

La nouvelle du renvoi de Necker arriva à Paris le dimanche 12 juillet, vers midi [5]. Elle causa une vive émotion [6], qui ne tarda pas à se traduire

1. Voir ci-dessus, p. 32 sqq., et p. 657, note 3.

2. Voir ci-dessus, p. 7.

3. *Mémoires*, p. 43.

4. Ils l'ont été, en dernier lieu, par J. Flammermont (favorable à la Révolution), *La journée du 14 juillet 1789*, Paris, 1890, in-8, et par Fr. Funck-Brentano (hostile à la Révolution), *Le 14 juillet*, dans : *Légendes et Archives de la Bastille*, Paris, 1898, in-12, p. 233 sqq. En dépit de ses tendances, le récit de Flammermont nous paraît être le plus complet et le plus critique ; c'est à lui que nous renvoyons.

5. Bertrand de Moleville note (*op. cit.*, t. I[er], p. 299) que le jour avait été choisi aussi mal que possible : le dimanche tous les Parisiens sont désœuvrés. D'après Salmour (lettre du 20 août 1789 à Stutterheim, dans Flammermont, *rec. cit.*, p. 242), on avait au contraire escompté « que le dimanche, où les États ne devaient pas s'assembler, on aurait le temps de les intimider en détail pour ne point les laisser prendre des résolutions violentes et suppléer aux autres précautions qu'on se voyait forcé de négliger ».

6. Notons en passant que cette émotion fut également très vive en province. Le 2 août 1789, Levrier, lieutenant-général du bailliage de Meulan, écrit à son ami le médecin Tenon : « Le jour que j'appris son départ, je perdis bras et jambes, appétit et sommeil ; si j'avais pu fuir avec tout ce qui me tient, je serais parti » (Bibl. nat., Mss fr., Vexin, 73, f. 191).

par des manifestations dans la rue. Un cortège se forme au Palais-Royal, se met en marche vers les boulevards par la rue de Richelieu, prend au salon de Curtius, en passant boulevard du Temple, les bustes de Necker et du duc d'Orléans, qui sont portés en triomphe le long des boulevards, des rues Saint-Martin, Saint-Denis et Saint-Honoré, jusqu'à la place Vendôme. Là, la foule se heurte à une troupe de cavalerie qui veut la disperser, et une première collision, sans gravité, a lieu. Les cavaliers se replient vers la place Louis XV (Concorde), où ils rallient d'autres troupes d'infanterie et de cavalerie postées sur la place même et à l'entrée des Champs-Élysées. Besenval, qui les commande en personne, voyant la place couverte de manifestants et de curieux, veut se donner de l'air; il s'ensuit une échauffourée aux abords du pont tournant des Tuileries [1]. Aussitôt le bruit se répand que les troupes ont attaqué les Parisiens et ont commencé à les sabrer. L'agitation s'étend. Les boutiques d'armuriers sont pillées. Les gardes françaises, malgré leurs officiers, sortent de leurs casernes et se joignent au mouvement. Des bandes armées affluent vers les boulevards et vers la place Louis XV. Vers une heure du matin, les troupes s'étant retirées, une accalmie se produit.

La journée du 13 est marquée par deux événements très graves et intimement liés : l'établissement d'un pouvoir municipal parisien et la constitution d'une milice bourgeoise parisienne. Dans l'après-midi du 12 et dans la nuit du 12 au 13, des excès avaient été commis par des gens sans aveu. Le 13 au matin, l'Assemblée des électeurs se réunit à l'Hôtel de Ville, forme un comité permanent sous la présidence du prévôt des marchands Flesselles, et décide la création immédiate d'une milice bourgeoise, chargée de veiller à la sécurité publique, et qui comprendra, par district, 800 citoyens connus, soit au total 48.000 pour toute la ville. Pendant toute la fin de la journée, les districts procèdent à l'établissement des listes; des armes et des munitions sont distribuées. Avant la nuit, les patrouilles bourgeoises, grossies de gardes françaises, commencent à circuler; des pillards pris en flagrant délit sont pendus sur le champ. Les particuliers qui se sont indûment armés sont désarmés en grand nombre. L'insurrection s'organise, sans obstacle.

Pendant toute la nuit du 13 au 14, la foule se presse autour de l'Hôtel de Ville, demandant des armes et de la poudre. Aux premières heures du 14, ses réclamations deviennent impérieuses, menaçantes même. Le comité permanent, hors d'état d'y satisfaire, décide d'envoyer le procu-

1. Voir Edm. Cleray, *L'émeute à Paris l'avant-veille de la prise de la Bastille (d'après des documents inédits), La charge du prince de Lambesc aux Tuileries*, dans *Le Figaro* du 13 juillet 1907. M. Cleray, a utilisé le dossier de l'enquête contre le prince de Lambesc.

reur du roi et de la ville, Ethis de Corny, à l'Hôtel des Invalides, avec mission de se faire livrer les armes qui y sont gardées, et de les faire transporter à l'Hôtel de Ville. Ethis de Corny part à sept heures, et arrive aux Invalides, qu'il trouve déjà environnés par la multitude. Il s'adresse au gouverneur de l'Hôtel, Sombreuil, qui parlemente, essaye de gagner du temps ; mais la foule impatiente envahit l'Hôtel, enlève fusils et canons. C'est alors qu'a lieu, dans des conditions qui ont été passionnément discutées, l'attaque de la Bastille. Vers cinq heures, la forteresse est prise, et les vainqueurs se répandent dans Paris. L'effervescence, qui allait croissant depuis le 12, atteint alors son paroxysme. Le bruit court, sans cesse démenti et sans cesse renaissant, que les troupes royales s'avancent sur Paris, conduites par le comte d'Artois et le maréchal de Broglie. Les témoins oculaires s'accordent à dire que la nuit du 14 au 15 fut « la plus affreuse de toutes [1] ». Patrouilles et barricades, lumières aux fenêtres, tocsin, coups de canon, contribuaient à entretenir l'agitation. On atteignit ainsi dans des transes la matinée du 15 juillet. Le jour se leva sans qu'un seul soldat de l'armée régulière se fût montré aux portes ou dans les rues de Paris.

Les historiens hostiles à la Révolution ont signalé, comme la cause essentielle du succès de l'insurrection parisienne, l'inaction des troupes commandées par Besenval. En lui-même, le fait est exact. Voici, d'après les textes les plus sûrs [2], à quoi se borna, au cours des trois journées, l'intervention militaire.

Dans la nuit du 11 au 12, Besenval, conformément aux ordres du maréchal de Broglie, porta de Courbevoie à la barrière du Roule un fort détachement de Suisses, avec plusieurs pièces de canon. Ces troupes s'arrêtèrent dans le Bois de Boulogne et dans l'avenue des Champs-Elysées, vers l'emplacement actuel de l'Arc de Triomphe. En même temps, des postes de cavalerie étaient placés sur plusieurs points de la périphérie de Paris, dans les faubourgs. Lorsque les désordres commencèrent, Besenval, jugeant que ces détachements étaient exposés, leur prescrivit de

1. Cf. Flammermont, *La journée du 14 juillet 1789*, p. CCXLVII. Aux témoignages invoqués par cet auteur, on peut ajouter ceux de Gudin de la Ferlière (*Lettres et journal*, dans la *Revue rétrospective*, 1889, t. XI, p. 10-11) et de l'anonyme dont M. L.-G. Pélissier a publié l'intéressante lettre du 18 juillet dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, 1899, t. XXVI, p. 110-111.

2. Dépositions de Besenval et de divers témoins oculaires (Arch. nat., BB[10] 161, information contre Besenval) ; *Mémoires de Besenval*, t. II, p. 362-368 ; *Précis historique et justificatif de Charles-Eugène de Lorraine, prince de Lambesc*, s.l.n.d. (1790), in-4 ; *Mémoires du marquis de Maleissye*, p. 45-70 ; Salmour à Stutterheim, 12 juillet, dans Flammermont, *rec. cit.*, p. 234-237. — Voir en outre les divers documents employés par Flammermont, *La journée du 14 juillet 1789*, p. CLXXVI, CLXXXVII, CXCI.

rallier la place Louis XV, vers laquelle il faisait descendre, en même temps, les Suisses du Bois de Boulogne et des Champs-Elysées. Après l'affaire du pont tournant, il resta d'abord en position, puis replia son monde sur la barrière de Versailles, le long de la Seine, et se retira dans son camp du Champ de Mars. Le 13, il ne bougea pas ; le 14, il ne bougea pas davantage. Dans la soirée, lorsqu'il sut que la Bastille était prise et que le soulèvement de Paris était devenu général, il évacua le Champ de Mars et se mit en retraite sur Sèvres.

Ce rôle des troupes, insignifiant le 12, nul le 13 et le 14, et finalement leur retraite le soir du 14 ont valu à Besenval, à l'époque même, d'amères critiques [1]. Dans ses mémoires, il s'est efforcé de se disculper. Il allègue d'abord que les instructions qu'il avait reçues de son chef, le maréchal de Broglie, lui faisaient un devoir d'éviter l'effusion du sang ; ensuite que, du 12 au 14, il fut laissé sans ordres ; en troisième lieu, qu'il n'était pas sûr de ses hommes ; enfin il laisse entendre que les forces dont il pouvait disposer n'étaient pas suffisantes pour venir à bout de l'insurrection d'une ville telle que Paris.

Dans l'ensemble, ces assertions de Besenval sont conformes aux faits. Nous avons reproduit plus haut [2] la teneur des instructions du maréchal de Broglie à son lieutenant, et nous avons constaté qu'elles étaient modérées et dans la forme et dans le fond. Ce qu'on peut dire à la charge de Besenval, c'est qu'il en exagéra la timidité. Le 11 juillet, le maréchal lui ordonnait, en cas d'émeute générale, de se borner à défendre la Bourse, le Trésor royal et les Invalides. La Bourse et le Trésor royal furent protégés — et encore y a-t-il apparence que ce fut par la milice bourgeoise et non par les troupes régulières, mais les Invalides furent pillés et la Bastille fut prise. A la Bastille, notamment, les mesures de précaution furent dérisoires ; il est vrai qu'elle semblait de taille à se défendre toute seule, et le maréchal de Broglie estimait, le 5 juillet [3], qu'en y mettant un commandant énergique et en y envoyant un renfort de trente hommes, on aurait fait le nécessaire [4]. Le pillage des Invalides est, militairement, moins admissible. Besenval avait sous la main, au Champ de Mars,

1. Certaines d'entre elles (*Mémoires de Rivarol*, p. 46, et *Mémoires du marquis de Maleissye*, p. 49) tendent à incriminer Besenval de lâcheté ; Flammermont en a montré l'injustice (*La journée du 14 juillet 1789*, p. CVI, CXCII).

2. Page 24 sqq.

3. Voir ci-dessus, p. 26.

4. Finalement, ce commandant énergique — il s'agissait de M. de Verteuil, « officier nerveux », dit Besenval — n'y vint pas. Villedeuil, beau-frère de Launey, assura que celui-ci avait les qualités nécessaires, et supplia le maréchal, qui céda, de ne pas le remplacer. *Mémoires de Besenval*, t. II, p. 366 ; *Mémoires du marquis de Maleissye*, p. 43.

assez de monde pour le garder ; de plus, depuis le 13 au soir, il avait de bonnes raisons de croire que l'Hôtel, comme il l'avait d'ailleurs prévu, allait être attaqué [1]. Mais une résistance sérieuse devait amener une bataille, un massacre auquel Besenval répugnait [2].

Sur le silence du quartier général le 12 et le 13, alors que rapports et ordres auraient dû se succéder d'heure en heure, nous n'avons que le témoignage de Besenval, mais ce témoignage semble véridique. Besenval dit qu'il attendit vainement, le 12, le 13, une lettre du maréchal de Broglie ; le 13 au soir, il lui avait écrit pour lui rendre compte des événements du 12 et pour l'informer que la garnison des Invalides n'était rien moins que sûre : pas de réponse. Le 14, au matin, nouvelle lettre : pas de réponse. Villedeuil, à qui Besenval avait également écrit après le pillage des Invalides, lui fait une « réponse vague », qui lui prouve que ce ministre « ne l'entendait point ». Dans l'après-midi, un nouveau courrier expédié au maréchal est pris par « des espions de l'armée populaire ». A la tombée de la nuit, Besenval [3] se décide à abandonner Paris, et c'est alors seulement qu'il reçoit une courte lettre par laquelle le maréchal lui ordonne précisément de faire retraite. Si le duc de Broglie put reprocher à Besenval de ne l'avoir pas tenu assez soigneusement au courant — il ressort du texte des *Mémoires* que Besenval n'envoya aucun rapport ni le 12, ni pendant la matinée et l'après-midi du 13 — son inertie n'en reste pas moins difficile à comprendre, car, à défaut d'informations émanées de son lieutenant, il eut certainement connaissance des nouvelles qui parvinrent par d'autres voies à Versailles, et le 12 et le 13, sur ce qui se passait à Paris.

Les craintes sur la solidité des troupes étaient, nous l'avons vu [4], fondées. Elles s'exprimèrent, le matin du 14, au cours d'une sorte de conseil de guerre que Besenval réunit à l'Ecole militaire [5]. Les officiers généraux

1. A la suite de la démarche faite auprès de lui par les délégués de deux districts. Cf. Flammermont, *La journée du 14 juillet 1789*, p. CLXXXVII.

2. Arch. nat., BB[10]161, troisième interrogatoire de Besenval. — D'après Bertrand de Moleville (*op. cit.*, t. I[er], p. 303), l'officier qui commandait à la Force ayant demandé, lors de l'attaque de la prison, le 13 au matin, des instructions à Besenval, reçut l'ordre de faire « retirer prudemment ses hommes, de manière qu'ils ne fussent ni assaillis ni maltraités ».

Il est bon de remarquer que Besenval et Broglie avaient l'un et l'autre largement dépassé l'âge normal de la décision et de l'action : Besenval avait soixante-huit ans, Broglie soixante et onze ans.

3. Il voyait, dit-il (*Mémoires*, t. II, p. 366), son camp du Champ-de-Mars menacé par des canons postés sur la rive droite et servis par des gardes françaises.

4. Voir ci-dessus, p. 653.

5. *Mémoires de Besenval*, t. II, p. 365-366. — Salmour écrit le 16 juillet à Stutterheim (dans Flammermont, *rec. cit.*, p. 238), à propos du pillage des Invalides, auquel il avait assisé : « Témoin de cette opération, qui se fit avec une vivacité incroyable, je passai au

présents montrèrent, dit-il, du découragement et peu de confiance dans leurs hommes ; un colonel affirma que son régiment ne marcherait pas. Les renseignements que Besenval put recevoir, au même moment, sur l'attitude des troupes cantonnées au nord de Paris, n'étaient pas plus rassurants ; des soldats des régiments de Saint-Denis se présentaient aux barrières, avec armes et bagages, pour servir la nation [1]. Au contact de Paris, l'armée régulière semblait vouée à une prompte dissolution.

Or, fût-elle restée intacte dans la main de son chef, elle n'était pas assez nombreuse pour remplir la mission que le parti de la contre-révolution lui avait assignée. Faute d'ordres de mouvement et d'états d'effectifs complets et détaillés, nous ne pouvons savoir exactement de quelles forces disposait Besenval ; les documents militaires [2] et autres [3] nous permettent néanmoins d'en fixer approximativement la composition et le chiffre. Il est très probable que, le 12, le 13 et le 14, Besenval avait dans Paris même, ou tout près de Paris, au Champ-de-Mars, à la Muette et à Courbevoie, les régiments suisses de Salis-Samade, Diesbach, Chateauvieux, plus un millier de cavaliers et le bataillon de Besançon-Artillerie. A Saint-Denis, c'est-à-dire dans une position beaucoup plus excentrique, étaient les régiments de Vintimille et de Provence, peut-être celui de Saintonge. Les autres corps étaient affectés à la garde de Versailles et des ponts de Saint-Cloud et de Sèvres, ou disséminés dans des localités de la banlieue. Tout compte fait, Besenval n'avait à sa disposition immédiate que trois à quatre mille hommes d'infanterie, environ mille cavaliers, et très peu d'artillerie. Faire agir utilement les deux ou trois mille hommes cantonnés à Saint-Denis était malaisé en raison de la distance, et, d'ailleurs, cet appoint demeurait insuffisant. Les sept autres régiments appelés du Nord et de l'Est ne devaient arriver à Paris qu'après le 14. Bref, ni le 12, ni le 13, ni le 14, Besenval n'était en mesure d'entreprendre une action militaire sérieuse contre une révolte générale dans une ville de six cent mille âmes, ne présentant qu'un petit nombre de voies où la cavalerie et l'artillerie pussent avantageusement opérer, et où les quartiers

---

camp voisin où le spectacle de troupes tristes, mornes et abattues, enfermées depuis quinze jours dans un espace assez étroit, me parut bien différent de celui des hommes entreprenants et énergiques que je venais de quitter. Les généraux connurent dès ce moment qu'il était impossible de soumettre Paris, que le parti de la retraite était seul prudent. L'École militaire était dans l'enceinte des nouveaux murs et des barrières fermées par les bourgeois ; ils ne recevaient depuis vingt-quatre heures aucun ordre de Versailles et se trouvaient fort embarrassés ». — Il y avait eu un premier conseil de guerre, le 13, aux Invalides. *Souvenirs du lieutenant-général comte Mathieu Dumas*, Paris, 1839, 3 vol. in-8, t. Ier, p. 431.

1. Flammermont, *La journée du 14 juillet 1789*, p. CLXXXV.
2. Indiqués ci-dessus, p. 12, note 6.
3. Voir notamment les *Mémoires* du marquis de Clermont-Gallerande, t. Ier, p. 113.

du centre, composés de rues étroites et foyer de l'agitation, formaient un bloc compact qui, une fois garni de barricades, devenait très difficile à forcer [1].

Dans ces conditions, les fautes d'exécution tactique que l'on peut reprocher à Besenval sont secondaires, ou plutôt elles apparaissent comme rendues inévitables par les vices mêmes de la conception stratégique. En bonne justice, la responsabilité de l'échec doit remonter au maréchal de Broglie et aux ministres, ses collègues. Qu'eux-mêmes aient été débordés par les événements, c'est possible. Il n'en reste pas moins qu'ils ont confié à Besenval une tâche disproportionnée à ses moyens. Au surplus, cette tâche, si elle a dû consister à imposer par la violence le coup d'État du 11, lui a-t-elle bien été confiée ? A-t-on dit à Besenval : maintenez l'ordre à tout prix dans Paris ? Nullement. Le maréchal de Broglie lui a écrit : rétablissez l'ordre dans Paris si l'émeute est partielle ; si elle devient générale, laissez faire, et bornez-vous à protéger quelques monuments. Les chefs de la contre-révolution semblent avoir eu eux-mêmes conscience de la débilité de leur instrument, bon pour une démonstration, mauvais pour une offensive énergique. Dès l'instant que l'effet de surprise initiale n'était pas obtenu — et l'on ne paraît pas avoir songé à l'obtenir — dès l'instant que l'insurrection avait le temps de naître et de s'étendre, le succès devenait matériellement impossible. Le coup d'État de 1851, le modèle du genre, pourrait fournir à cet égard matière à une comparaison instructive. Ce qui ressort des textes et des faits, c'est que celui de juillet 1789 fut, au point de vue militaire, tenté sans une préparation suffisante, avec des moyens insuffisants et maladroitement exécutés. Il ne pouvait réussir que si Paris ne se soulevait pas. Or, Paris se souleva.

Sur le caractère même de l'insurrection parisienne, dont nous avons rappelé les phases successives, les historiens sont encore divisés. Les uns y voient une émeute de la canaille, émeute que ni la masse de la population, terrorisée, ni les chefs de la force armée n'auraient eu le courage de réprimer. Les autres y voient une révolution faite par des citoyens conscients, armés pour la défense de leurs droits. Il est une question que l'on a, des deux côtés, laissée dans l'ombre et dont nous sommes d'autant mieux autorisés à dire quelques mots qu'elle a été, d'après nous, une des

1. Maleissye croit (*Mémoires*, p. 47-48) qu'avec les troupes alors à Paris, il était possible, le 12, de venir à bout de l'insurrection ; le duc des Cars (*Mémoires*, t. II, p. 78-80) aurait eu, le soir du 14, à analyser, d'ordre de Breteuil et de La Vauguyon, un mémoire militaire, rédigé par Mathieu Dumas et où les moyens de réduire Paris, « tout en respectant l'humanité », étaient développés : ces assertions ne semblent rien moins que fondées.

causes essentielles de l'échec de la contre-révolution : c'est la question d'argent.

En 1789, la Bourse des valeurs n'était évidemment pas ce qu'elle est aujourd'hui ; mais elle existait, et on y négociait des valeurs, par exemple les billets de la Caisse d'escompte. Personne n'ignore, d'autre part, quel rôle a joué, dans la convocation des États généraux, le problème financier. Le système financier de l'ancien régime était délabré, usé ; une réforme profonde s'imposait. Cette réforme, les capitalistes la désiraient ; ils voulaient l'établissement, dans les affaires, d'une sécurité que seule l'Assemblée nationale et Necker paraissaient à même de leur procurer. Cet état d'esprit — qui était pour Necker une raison péremptoire de penser qu'il resterait en place, et que le parti de la contre-révolution semble avoir ignoré ou négligé [1] — a, selon toute vraisemblance, singulièrement facilité le développement de l'insurrection de Paris.

Le 27 juin, Gouverneur Morris marque, dans son Journal [2], comment sont liées la question de la Constitution et la question d'argent : « A la demande du roi, la noblesse s'est aujourd'hui réunie aux autres ordres... Il ne reste plus qu'à rédiger une constitution, et comme le roi est très timide, il se rendra à merci. L'existence de la monarchie dépendra de la modération de l'Assemblée. Je pense qu'en tout cas le crédit national sera bientôt rétabli, ce qui, entre autres résultats, améliorera le change entre la France et les pays étrangers. Si l'argent circule librement en France, l'intérêt sera réduit partout. La somme d'argent monnayé est immense, et ses effets doivent être proportionnés à son importance ; mais, en ce moment, cet argent dort et n'est que bien mal remplacé par le papier de la Caisse d'escompte ». Le 12 juillet, lorsqu'il apprend le renvoi de Necker, le bailli de Virieu écrit [3] : « Le renvoi de Necker portera un coup au crédit, et la Caisse d'escompte pourrait bien faire banqueroute. Le roi, probablement, sera forcé de reculer et de faire retirer les troupes ». « Aussitôt, dit Bailly [4], qu'on apprit à Paris la nouvelle du renvoi de Necker, les agents

1. Il semble du moins n'en avoir vu que confusément l'importance. Breteuil, d'après Bailly (*Mémoires*, t. Ier, p. 325), y avait songé : il avait demandé 100 millions ; l'émission de ces 100 millions, « en papier d'État, espèce de papier monnaie », aurait été décidée dans un conseil tenu le samedi 11, et plusieurs des collègues de Bailly en auraient vu plus tard de tout imprimés ; mais Breteuil n'a certainement pas prévu la gravité de la panique financière qu'amena le renvoi de Necker. — Barentin a peut-être été plus clairvoyant (*Mémoire autographe*, p. 258 ; voir ci-dessus, p. 653). — Salmour écrit, le 9 juillet (à Stutterheim, dans Flammermont, *rec. cit.*, p. 233), que le succès de la contre-révolution amènera une banqueroute infaillible et la subversion du royaume.

2. Page 51.

3. *Correspondance*, p. 112.

4. *Mémoires*, t. Ier, p. 330-331. — Même relation dans les *Mémoires de Weber*, p. 371-372.

de change s'assemblèrent pour délibérer sur les suites du coup que cet événement allait porter au commerce et aux finances. Ils décidèrent que, pour éviter de mettre à découvert un discrédit total de tous les effets, la Bourse serait fermée lundi; ils dépêchèrent l'un d'eux, M. Madimer, à Versailles pour avoir des nouvelles et connaître l'état des choses [1] ». Les craintes des agents de change n'étaient pas injustifiées; dès le 10, les rumeurs répétées sur le mouvement des troupes autour de Paris avaient fait tomber les billets de la Caisse d'escompte, de 4.265 livres où ils étaient le 8, à 4.165 livres [2]. L'arrêté fameux de l'Assemblée nationale du 13 juillet vise expressément la banqueroute [3]. Le constituant Lofficial dépeint [4] la consternation des bourgeois parisiens le 12 juillet : « Ils ne voyaient que la banqueroute royale et la perte de leur fortune certaine (la majeure partie des Parisiens ayant tout leur avoir sur le Trésor royal) ». Le « Tableau des principaux évènements de la Révolution » s'exprime ainsi [5] : « Un des principaux moyens employés par les factieux pour soulever Paris, peuplé de capitalistes, de rentiers, d'agioteurs, avait été d'y répandre le bruit que la résolution de faire banqueroute avait été prise dans le même conseil où l'exil de M. Necker avait été prononcé. M. Mounier eut la faiblesse d'adopter cette fable absurde : « Nous déclarerons... que l'Assemblée nationale ne peut consentir à une honteuse banqueroute ». Enfin Rivarol, dans ses mémoires [6], a fait avec amertume les mêmes constatations : « Les capitalistes, par lesquels la Révolution a commencé, n'étaient pas si difficiles en fait de constitution, et ils auraient donné la main à tout, pourvu qu'on les payât... Soixante mille capitalistes et la fourmilière des agioteurs ont décidé la Révolution ». Et, dans une note, il accuse les principaux banquiers de Paris, Laborde-Méréville, Boscary, Dufresnoy, d'avoir mis à la disposition du parti révolutionnaire des sommes considérables.

Ces citations sont instructives. Rapprochées du procès-verbal de l'Assemblée des électeurs, elles éclairent l'histoire de la Révolution de juillet 1789. Ne retenir du mouvement insurrectionnel de Paris que les échauffourées du 12, que les quelques pillages du 12 et du 13, l'affaire des Invalides et la prise de la Bastille, c'est n'en voir que la surface et vouloir ne pas le

1. Voir aussi la lettre du maréchal de Broglie du 12 juillet, ci-dessus p. 28.

2. *Gazette de Leyde*, n° 58, 21 juillet 1789 (Suppl[t]), lettre de Paris du 12 juillet.

3. « ... Déclare que la dette publique ayant été mise sous la garde de l'honneur et de la loyauté française, et la nation ne refusant pas d'en payer les intérêts, nul pouvoir n'a le droit de prononcer l'infâme mot de banqueroute... »

4. *Correspondance, loc. cit.*, p. 84.

5. Pages 212-213.

6. Pages 186, 135; cité par Chérest, *op. cit.*, t. II, p. 100. — Clermont-Gallerande note aussi (*Mémoires*, t. I[er], p. 111-112) la défection des financiers, qui s'allient au parti populaire.

comprendre. Il y a toutes raisons de supposer que ces faits, qui en sont restés les épisodes les plus connus, ont été encouragés, approuvés par la masse de la population. Beaucoup de bourgeois paisibles, et rangés, qui craignaient pour leurs revenus, ont dû, sans se mêler à l'émeute, s'en réjouir secrètement, parce qu'elle tendait à les délivrer du cauchemar de la banqueroute. Ainsi s'explique que la Bastille ait été emportée par des assaillants peu nombreux, mais environnés d'une foule nombreuse de spectateurs curieux et sympathiques; ainsi s'explique, pour une large part, l'enthousiasme que déchaîna, au Palais-Royal, dans tous les quartiers, la nouvelle qu'elle était prise ; ainsi s'expliquent les contradictions apparentes de l'Assemblée bourgeoise des électeurs qui, le 13, organise la milice et fait exécuter les pillards, et qui, le 13 et le 14, distribue des armes et des munitions, puis ne fait aucune opposition au pillage des Invalides et à l'attaque de la Bastille. La plupart des Parisiens semblent avoir participé au mouvement en fait ou en intention, au nom des principes ou au nom des intérêts, chacun suivant son tempérament; les hommes de main qui ont pris la Bastille n'ont été que des agents d'exécution, et leur nombre exact, leur moralité n'ont, dans l'histoire générale de la Révolution, qu'une portée tout à fait secondaire [1].

Ce qui frappe, lorsqu'on examine avec calme les événements de ces trois journées, c'est leur unité. On a cherché à diminuer l'importance de la prise de la Bastille; matériellement elle a été, en effet, exagérée, et par les révolutionnaires eux-mêmes, qui, pour des motifs facilement explicables, ont donné un lustre éclatant à la journée du 14 juillet. Pour l'historien, celles du 12 et du 13 n'offrent pas moins d'intérêt, et celle du 13, qui vit se former la municipalité et la milice parisienne, et apparaître l'ordre nouveau, a peut-être été le moment décisif de la crise. Ce qui frappe aussi, c'est le caractère *moral* de cette révolution. En dépit des morts de la Bastille, elle a été peu sanglante, moins sanglante qu'une autre révolution en trois journées, celle de juillet 1830, par exemple. Elle a été surtout un soulèvement d'opinion, presque unanime, irrésistible, dont la consé-

1. Nous concevons très bien que les historiens, par désir d'exactitude, discutent cette question; mais nous concevons moins bien qu'ils y mettent tant de passion. Il est quelque peu puéril de s'indigner de la présence, parmi les « vainqueurs de la Bastille », de gens sans aveu, puéril encore de la nier. Que des individus peu recommandables aient pris part aux troubles de Paris les 12, 13 et 14 juillet, le fait n'a rien de surprenant : toutes les révolutions en offrent autant. Vouloir que les assaillants de la Bastille aient été tous de purs héros, c'est céder à un besoin d'idéalisation avec lequel l'histoire n'a rien de commun. D'autre part, pour que les défenseurs de la thèse contre-révolutionnaire (par exemple Taine, Funck-Brentano) la fissent accepter, il faudrait qu'ils prouvassent que, seuls, des gens sans feu ni lieu ont fait la révolution du 14 juillet : or ceci est insoutenable.

quence a été la ruine, immédiate et irrémédiable, de l'entreprise de contre-Révolution.

VI

A Versailles, la journée du 12 juillet s'était écoulée sans incidents [1]. C'est seulement dans la soirée qu'y parvint la nouvelle des événements de Paris et des collisions de la place Louis XV. Elle amena une panique. « Un tas de mutins, que l'on disait fort de 30 à 40.000 hommes, étaient censés vouloir marcher sur Versailles [2] ». Aussitôt des ordres furent donnés pour que l'on redoublât de précautions aux ponts de Sèvres et de Saint-Cloud, garnis depuis plusieurs jours de soldats et de canons [3] ; au besoin, on devait les couper. A onze heures, les inquiétudes devinrent plus vives ; le bruit courut que le pont de Sèvres était attaqué. Les troupes passèrent la nuit sous les armes, et le maréchal de Broglie ne se coucha pas [4].

Le jour paraît. Aucune attaque ne s'est produite, et les craintes se dissipent. Le 13, et dans la nuit du 13 au 14, rien à signaler Les ministres s'occupent de leur installation et de celle de leurs bureaux [5]. Au château, on a repris confiance [6], et l'organisation de l'insurrection parisienne, la création du comité permanent et de la milice, certainement connues le jour même, n'y causent pas d'émotion dont les documents nous aient laissé la trace.

La journée du 14 s'annonce paisible. Mais voici que vers neuf heures du soir — pas avant, par suite de la rupture des communications par

1. « La journée d'hier a été fort tranquille ici jusqu'au soir... La canaille d'ici s'est tenue tranquille ». Lettre du baron de Saiffert au prince Xavier de Saxe, 13 juillet 1789, 9 heures et demie du matin, *loc. cit.*, p. 74.

2. Le baron de Saiffert au prince Xavier de Saxe, *ibid.*

3. Salmour écrit à Stutterheim, le 2 juillet (Flammermont, *rec. cit.*, p. 232), que le maréchal de Broglie a établi des batteries à Meudon et à Sèvres, où sont également deux bataillons de Reinach. — Le 13, le marquis de Sillery, revenant de Paris, trouve les ponts gardés par quatre pièces de canon, de l'infanterie et de la cavalerie. Lettre à M. de Savigny, 14 juillet 1789, dans P. de Vaissière, *Lettres d'aristocrates*, p. 55. — Le 14, le pont de Sèvres est fortement gardé par les régiments suisses venus du Champ de Mars. Arch. nat., BB[10] 161, nformation contre Besenval, déposition (n° 4) de Bancal des Issarts et Ganilh.

4. Le baron de Saiffert au prince Xavier de Saxe, *loc. cit.* ; *Gazette de Leyde*, n°59, 24 juillet 1789.

5. Bertrand de Moleville, *op. cit.*, t. I[er], p. 299, 310-311. — Le duc des Cars (*Mémoires*, t. II, p. 73) dit qu'il y eut le 12 un premier conseil, au cours duquel furent décidés des changements dans les postes diplomatiques. D'après Droz (*op. cit.*, t. II, p. 306), un conseil, fut tenu le 13, et la situation générale y fut discutée ; un ministre aurait proposé la suppression du Parlement et le rétablissement des grands bailliages ; le projet de retraite à Metz (voir ci-après, p. 674) aurait été examiné dès ce jour-là. Le marquis de Sillery (*loc. cit.*) mentionne, également le 13, un comité chez Barentin.

6. Bertrand de Moleville, *op. cit.*, t. I[er], p. 310 ; *Mémoires de Ferrières*, t. I[er], p. 117.

Sèvres et Saint-Cloud [1] — on apprend que les Invalides ont été pillés, que la Bastille est prise et ses officiers massacrés, que le prévôt des marchands a été tué, que Paris est en pleine révolte et que Besenval a dû renoncer à la lutte. Alors les événements se précipitent [2].

Depuis deux jours, l'Assemblée nationale siégeait en permanence, cherchant les moyens d'obtenir du roi le renvoi des troupes et celui de Breteuil. Bien qu'elle fût isolée au milieu d'un déploiement de troupes et menacée d'être enlevée et dissoute, elle avait pris une attitude énergique, et voté son arrêté du 13 juillet. Les nouvelles de Paris l'enhardissent encore. Dès que le vicomte de Noailles, membre de l'Assemblée, arrivant de Paris, lui a exposé les faits dont il vient d'être le témoin oculaire, elle décide l'envoi au roi d'une députation qui lui demandera la retraite des troupes. Cette députation est introduite au château. Elle trouve le roi, qui n'est encore informé que de l'affaire des Invalides, délibérant avec ses ministres. Mis au courant, Louis XVI montre de la surprise et de l'embarras. Il répond, en termes évasifs, qu'il a donné aux officiers généraux présents à Paris l'ordre de se mettre à la tête de la milice bourgeoise [3], pour seconder le zèle des bons citoyens, et qu'il a prescrit aux troupes du Champ de Mars de s'éloigner. La députation se retire. Dans l'intervalle, l'Assemblée avait reçu et entendu deux électeurs, Bancal des Issarts et Ganilh, envoyés par le comité permanent de l'Hôtel de Ville, qui lui avaient confirmé officiellement et avec plus de détails le récit du comte de Noailles. Il est arrêté qu'une nouvelle députation, sans attendre le retour de la première, ira trouver le roi. A l'archevêque de Paris, qui avait été chargé de prendre la parole, Louis XVI répond en substance : « Messieurs, vous déchirez mon cœur de plus en plus par le récit que vous me faites des malheurs de Paris ; il n'est pas possible de croire que les ordres qui ont été donnés aux troupes en soient la cause. Vous savez la réponse que j'ai faite à votre précédente députation ; je n'ai rien à y ajouter [4]. »

1. Bertrand de Moleville, *op. cit.*, t. Ier, p. 299 ; t. II, p. 5.

2. Pour le rôle de l'Assemblée du 12 au 14 juillet, voir son *Procès-verbal*. — Cf. aussi Flammermont, *La journée du 14 juillet 1789*, p. CCLII sqq.

3. Dont il avait, la veille, refusé d'autoriser la formation.

4. Flammermont (*La journée du 14 juillet 1789*, p. CCLIII sqq.) a établi fortement que Louis XVI était informé de tout dès la soirée du 14 et que le duc de Larochefoucauld-Liancourt n'a pas joué, dans la nuit du 14 au 15, le rôle que lui attribue la tradition. Les ministres furent certainement mis au courant en même temps. D'après Ch.-Engelbert Œlsner (article de Stern, *loc. cit.*, p. 80-82), la nouvelle des événements de Paris aurait été apportée à Breteuil par le docteur Tronchin, qui aurait trouvé le successeur de Necker occupé à vider un bol de punch avec Vaudreuil ; le langage prêté à Breteuil ne tient pas compte de la chronologie des événements, et l'anecdote est à écarter.

Les *Mémoires de Barère* contiennent (t. Ier, p. 259-260) un récit assez dramatique de la

Cette seconde démarche n'avait donc pas eu plus de succès que la précédente. Il était minuit passé. Avant de lever sa séance, l'Assemblée décide d'envoyer une troisième députation au roi le lendemain, « dès huit heures du matin. » Le 15, à l'heure dite, l'Assemblée se réunit, vote, sur la proposition du marquis de Sillery, une troisième adresse, et la députation qui doit la présenter va partir, lorsque le duc de Liancourt annonce que le roi a résolu de venir au milieu des représentants de la nation. A ces mots, les applaudissements éclatent. Louis XVI paraît ; il demande à l'Assemblée de l'aider à rétablir l'ordre et le calme dans Paris, dont les « désordres affreux » affectent « plus spécialement » son cœur ; il proteste avec indignation contre le projet qu'on lui prête d'attenter à la sûreté de ses membres ; il déclare qu'il se fie à elle et qu'il a donné l'ordre aux troupes de s'éloigner de Paris et de Versailles ; en terminant, il l'invite à faire connaître ces dispositions à la capitale. Les députés accueillent ce discours avec enthousiasme, sans s'aviser qu'il ne dit rien de la question ministérielle. Le roi est acclamé et reconduit en triomphe au château.

Mais cette première concession, le renvoi des troupes, était insuffisante. Une fois rentrée en séance, et l'exaltation tombée, l'Assemblée s'en rend compte. Barnave, Mirabeau représentent qu'il faut maintenant obtenir le renvoi des ministres. Clermont-Tonnerre fait ajourner la discussion au lendemain. Elle est reprise le 16 ; outre le renvoi des ministres [1], Barnave et Mirabeau réclament le rappel de Necker. Cette fois ils ont gain de cause. L'Assemblée s'apprête à voter le projet d'adresse rédigé par Mirabeau, lorsqu'on vient lui apprendre le départ de tous les ministres et le rappel de Necker.

Ainsi, en vingt-quatre heures, les sentiments du roi s'étaient complètement modifiés. Après avoir éludé, dans la nuit du 14 au 15, toute promesse conforme aux vœux de l'Assemblée, il accorde, le 15, le renvoi des

---

réception faite à la deuxième députation, dans laquelle figurait l'auteur. Mais les souvenirs de Barère sont inexacts ; c'est la première députation et non la deuxième qui était conduite par l'archevêque de Vienne, Lefranc de Pompignan ; elle arriva au château avant minuit ; de plus, il y a des incertitudes dans la description des appartements où les députés furent introduits, il est probable que Louis XVI reçut les députations dans le « Cabinet de la Pendule ». Au récit de Barère dans ses mémoires, il faut préférer celui de Barère dans le *Point du Jour* (t. I^er^, p. 202 et suiv.), confirmé par le *Procès-verbal* de l'Assemblée. La première députation, avec l'archevêque de Vienne, était au château à neuf heures, et attendit longtemps ; la deuxième, avec l'archevêque de Paris, arriva à dix heures et demie et revint dès onze heures.

1. A l'ouverture de la séance, le président annonce que Barentin et le maréchal de Broglie ont donné leur démission : l'Assemblée décide de demander celle des autres ministres (*Point du Jour*, t. I^er^, p. 216). Barentin avait en effet donné sa démission dès le 16 ; sa lettre est aux Arch. nat., dans le carton C 223 (doss. 160^169^), qui contient aussi celle de Vidaud de la Tour, datée du 17.

troupes, ce qui était une concession grave, et le 16, le renvoi des ministres et le rappel de Necker, ce qui était une concession beaucoup plus grave. A quelles considérations et à quelles influences avait-il cédé ?

On a attribué [1] la responsabilité — ou le mérite — du renvoi des troupes au duc de Liancourt, qui aurait eu avec le roi, dans la matinée du 15, une longue conversation au cours de laquelle il l'aurait convaincu qu'une franche et intime union avec l'Assemblée pouvait seule sauver le royaume, et aurait déterminé Louis XVI à se rendre à la salle des Menus. Mais un document qui n'est pas négligeable, le « Tableau des principaux événements de la Révolution », donne [2] une autre version : « Le lendemain matin [c'est-à-dire le 15], M. le comte d'Artois, les ministres, plusieurs seigneurs, entre autres le prince de Lambesc, le duc de Liancourt, le chevalier de Coigny, furent mandés par le roi. Presque tous lui conseillèrent de faire retirer les troupes. M. le comte d'Artois proposa de les faire agir et de marcher à leur tête ; il prédit une partie des maux qui ont depuis fondu sur la France ; on se précipita à ses genoux ; on le conjura de ne point exposer, par un courage déplacé, les jours du roi, les siens, ceux de sa famille. Enfin il fut décidé que les troupes seraient éloignées et que le roi irait se jeter entre les bras de l'Assemblée. »

Il est fort possible que les choses se soient passées ainsi. Sur l'effet produit à la cour par les événements du 14 juillet, nous n'avons malheureusement que des témoignages de second ordre, d'acteurs de second plan : mais ces témoignages s'accordent à peindre la consternation des contre-révolutionnaires, dans la soirée du 14 [3]. Jusqu'au dernier moment, ils avaient persisté à croire que Paris n'était en proie qu'à une émeute sans lendemain [4], et l'Assemblée, qui pourtant devait souhaiter le succès du

1. Voir Flammermont, *La journée du 14 juillet 1789*, p. CCLIV.

2. Pages 224-225. — Barante, dans sa notice en tête des *Lettres et instructions de Louis XVIII au comte de Saint-Priest*, p. CV-CVI, donne une version analogue.

3. *Mémoires de Mme de Chastenay*, témoin oculaire, Paris, 1896, 2 vol. in-8, t. Ier, p. 120 ; lettre de Jefferson à J. Jay, 19 juillet, *loc. cit.*, t. III, p. 78 ; les cercles les plus aristocrates sont d'avis qu'il faut céder ; lettre de M. Huber à W. Eden, *loc. cit.*, t. III, p. 335-336. — « Mais ce que des remontrances réitérées et pressantes n'avaient pu obtenir fut accordé dès que la nouvelle de ce qui s'était passé à Paris parvint à la cour. La prise de l'hôtel des Invalides, de l'Arsenal, de la Bastille, les têtes tranchées, 60.000 hommes armés en moins de vingt-quatre heures, et peut-être 200.000 prêts à l'être le lendemain, leur rage capable de tout, la crainte qu'ils ne vinssent à Versailles, comme ils l'avaient juré, faire sauter eux-mêmes les têtes que, dans leur fureur, ils avaient désignées, tout cela réuni fit pâlir d'effrois la cour et les nouveaux ministres ». *Correspondance du bailli de Virieu*, p. 119, à la date du 20 juillet.

4. *Journal de Gouverneur Morris*, p. 58, à la date du 13 juillet : « La cour affecte de considérer les désordres de Paris comme insignifiants ». — D'après Maleissye (*Mémoires*, p. 82), l'optimisme du duc de Broglie aurait été particulièrement robuste. « Le maréchal de Broglie était toujours à Versailles pendant ces affreux tapages. Il ignorait si parfaitement ce qui

mouvement parisien, semble avoir partagé cette illusion [1]. La stupeur des « aristocrates » est bien exprimée par le mot que Montlosier prête au roi. Comme on lui annonçait que l'ordre était donné de démolir la Bastille : « C'est un peu fort », dit Louis XVI, et il « demeura ébahi [2] ». Que Breteuil, Broglie, d'autres ministres encore, aient eu, au premier moment l'idée de persévérer dans la politique de répression, rien de plus naturel [3]. Rien de plus naturel aussi que le découragement de leur entourage les ait rapidement gagnés. Et ce découragement a pu leur inspirer, le 15 au matin, un langage conciliant.

Ce qui est bien certain, en tout cas, c'est que, dans la journée du 15, les partisans des mesures violentes, entraînés par le courant général, durent faire chorus, ou se taire [4]. Le 16 juillet, à deux heures du matin, l'historiographe Moreau arrive à Versailles. Le maréchal de Broglie est au lit, « très inquiet » ; plus tard, il s'enferme avec son état-major. Foulon est avec la maréchale, à laquelle il dit : « Tout est perdu ; il faut que le roi cède et accorde tout. » Barentin dit à Moreau : « Je crois qu'il faut nous résoudre à une autre dynastie [5] ». — Le même jour, à la première heure, le roi tient un conseil auquel assistent la reine, les princes, les ministres. Il est à prévoir que l'Assemblée, qui se sait soutenue par Paris, va réclamer le renvoi des ministres et le rappel de Necker. Que faire ? Il semble que l'idée de continuer la lutte n'ait plus trouvé alors un seul défenseur. Deux partis seulement sont discutés : le roi cédera et restera ; le roi, sans céder, mais renonçant à réduire Paris, se retirera sous la protection de l'armée dans une ville éloignée d'où il essayera de recouvrer son autorité.

---

se passait à Paris, que, lorsqu'un officier aux gardes vint lui annoncer le matin que les Invalides étaient au pouvoir du peuple, il répondit froidement : « Ce n'est pas possible, j'en serais instruit : » et il ne voulut donner aucun ordre. Le soir, au même officier venant lui apprendre la prise de la Bastille, il fit la même réponse. Cet officier lui ayant dit qu'il avait vu entrer la tête de M. de Launay au Palais-Royal, il répondit toujours : cela n'est pas possible ; enfin il donna l'ordre que le camp du Champ-de-Mars se repliât sur Meudon ».

1. *Correspondance du bailli de Virieu*, p. 118, à la date du 20 juillet.

2. *Mémoires du comte de Montlosier*, t. Ier, p. 210. Alexandre de Lameth (*Histoire de l'Assemblée constituante*, Paris, 1828-1829, 2 vol. in-8, t. Ier, p. 58) donne une autre version. Le roi, apprenant la démolition de la Bastille, aurait dit à Liancourt : « C'est un peu fort ; mais puisque vous l'avez cru nécessaire au rétablissement de la paix, à la bonne heure ! »

3. D'après Mme de Chastenay (*Mémoires*, t. Ier, p. 121-122), mis au courant — ce qui est peu vraisemblable — dans la nuit du 14 au 15 par le baron de Wimpffen, député et membre de la minorité de la noblesse, ils se montrèrent d'abord incrédules.

4. Bertrand de Moleville dit (*op. cit.*, t. II, p. 22) que l'archevêque d'Aix, consulté par la reine le 15, aurait cru encore à la possibilité de réduire Paris, et aurait exposé tout un plan pour la suspension des États généraux et la solution de la question financière avec le concours d'assemblées de notables et même d'assemblées bailliagères.

5. J. N. Moreau, *Mes souvenirs*, Paris, 1898-1901, 2 vol. in-8, t. II, p. 439-441. — Salmour (lettre du 16 juillet à Stutterheim, dans Flammermont, *rec. cit.*, p. 239) rapporte le même bruit : interrègne et régence du duc d'Orléans.

D'après Mme Campan [1] ce deuxième parti était dès le 15 adopté par la reine, qui l'avait fait agréer par le roi. Elle songeait à aller à Metz, ville forte, au centre d'une région bien garnie de troupes, et où l'on serait à portée, au besoin, de recevoir les secours envoyés par les puissances. C'était dès 1789 le projet de fuite à Varennes. Le maréchal de Broglie devait, naturellement, régler l'exécution de cette retraite ; mais pour des raisons que nous ignorons, il se déroba. Son refus, qu'il a nié pendant l'émigration [2], mais qui ne paraît pas douteux, fit échouer le plan de la reine. Nous avons sur ce point un témoignage décisif, celui du roi lui-même. Le 14 février 1792, il disait à Fersen : « Je sais que j'ai manqué le moment ; c'était le 14 juillet. Il fallait alors s'en aller, et je le voulais ; mais comment faire quand Monsieur lui-même me priait de ne pas partir, et que le maréchal de Broglie, qui commandait, me répondait : *Oui, nous pouvons aller à Metz ; mais que ferons-nous, quand nous y serons ?* J'ai été abandonné de tout le monde [3]. »

Le conseil du 16 juillet 1789, à l'issue duquel le renvoi du ministère et le rappel de Necker furent notifiés à l'Assemblée, avait été en effet suivi d'un exode général des contre-révolutionnaires les plus compromis. Le comte de Provence, qui avait su, par une attitude prudente et habile, se conserver dans le public une sorte du popularité, jugea sans danger de rester. Mais le comte d'Artois, tenu avec la reine pour le fauteur principal du coup d'État, et dont Paris demandait la tête, fit ses préparatifs de départ et quitta Versailles dans la nuit du 16 au 17, avec ses fils. Il fut suivi de Mme de Polastron, du prince de Condé et du duc d'Enghien, du prince de Conti, du comte de Vaudreuil, des Polignac, des ministres du 12 juillet, d'autres encore. L'armée sous Paris, concentrée à Saint-Denis, protégea la fuite de ce premier ban d'émigrés [4].

---

1. *Mémoires*, t. II, p. 51-52. Le 15, la reine fit emballer ses diamants et brûla des papiers ; le 16, à dix heures du matin, elle revint du conseil en disant que la majorité avait décidé que l'armée partirait sans le roi. — Flammermont, qui est peu disposé à accepter les assertions de Mme Campan, admet (*La journée du 14 juillet 1789*, p. CCLX) sur ce point son témoignage.

2. Bertrand de Moleville (*op. cit.*, t. II, p. 21-22) reproduit, mais sans donner de garanties, la version favorable au maréchal : il aurait offert et on aurait refusé. — De même Clermont-Gallerande, *Mémoires*, t. Ier, p. 135.

3. Journal de Fersen, dans *Le comte de Fersen et la cour de France*, par M. de Klinckowstrom, Paris, 1878, 2 vol. in-8, t. II, p. 6, cité par Flammermont, *La journée du 14 juillet 1789*, p. CCLXII. — Le fait est confirmé par le duc des Cars (*Mémoires*, t. II, p. 80 sqq. cité par Flammermont, *ibid.*, p. CCLXI). Il vit, avant le conseil, Breteuil et La Vauguyon, qui lui parlèrent du projet de départ et lui dirent qu'ils comptaient sur le duc de Broglie. Après le conseil, tout est défait : le maréchal a refusé de se charger de la conduite à Metz.

4. *Journal de Gouverneur Morris*, 17 et 18 juillet, p. 64-65 ; *Gazette de Leyde*, n° 60, 28 juillet 1789 ; Salmour à Stutterheim, 9 septembre 1789, dans Flammermont, *rec. cit.*, p. 243 ; Mercy, cité, sans référence, par Flammermont, *La journée du 14 juillet 1789*, p. CCLXIV.

Louis XVI restait à Versailles, presque seul. Le 16, dans l'après-midi, il travaillait avec des commis à expédier les ordres nécessaires pour le renvoi des troupes [1]. Bertrand de Moleville raconte s'être rendu ce jour-là au château à onze heures du matin ; la solitude et le calme y régnaient [2]. « Je demandai avec inquiétude au suisse que je trouvai dans l'Œil-de-bœuf si le roi était chez lui. Oui, Monsieur, me répondit-il, je crois qu'il y est encore. — Comment encore ? Est-ce qu'il va partir. — Je n'en sais rien, Monsieur, mais ceci a bien mauvaise mine. — Que s'est-il donc passé depuis hier ? Le savez-vous ? — Non, Monsieur, on dit bien des choses. — Le roi est-il avec quelqu'un de ses ministres ? — Ses ministres ? Il n'y en a plus [3], il n'y a ici que M. d'Ogny [4], il a vu le roi ce matin. Je courus chez M. d'Ogny, avec qui, j'étais très lié et j'appris par lui la démission des ministres, leur départ, celui de M. le comte d'Artois, de la duchesse de Polignac ». — Le lendemain 17 juillet, le roi alla à Paris « pour adopter à l'Hôtel de Ville la Révolution qui venait d'avoir lieu contre son pouvoir [5] », et, le 20 juillet, l'envoyé russe Simolin put écrire à son ministre [6] : « La Révolution s'est accomplie en France et le pouvoir royal n'existe plus. »

Ce sont là, dans l'histoire de la répercussion à Versailles des événements des 12, 13 et 14 juillet, les faits certains, tels qu'ils se dégagent des documents. Reste une question dont il nous faut parler en terminant : celle du coup de force qu'aurait projeté *in extremis* contre l'Assemblée nationale le parti aristocrate.

Dès le début de juillet, le bruit avait couru, à Paris et à Versailles, que la cour méditait un attentat contre l'Assemblée [7]. Après le 14 juillet, on crut communément, à l'Assemblée et dans le public, que cet attentat avait dû être consommé dans la nuit du 14 au 15, et que, s'il avait avorté, ç'avait été pour des causes indépendantes de la volonté de ses instigateurs.

---

1. Lettre de Boulle à ses commettants, 21 juillet 1789, dans la *Revue de la Révolution*, 1889, t. XIV (Documents), p. 118.
2. *Op. cit.*, t. II, p. 47-48.
3. Pourtant, d'après Salmour (lettre du 16 juillet à Stutterheim, dans Flammermont, *rec. cit.*, p. 240), si Barentin et Broglie étaient partis avant midi, Villedeuil ne quitta le château qu'à deux heures, et Breteuil et La Vauguyon étaient encore à six heures et demie dans le cabinet du roi.
4. M. d'Ogny était intendant des postes.
5. M^me^ de Staël, *Considérations sur la Révolution française*, éd. cit., t. I^er^, p. 240.
6. Rapport du 8/20 juillet 1789, dans la *Revue de la Révolution*, 1886, t. VII (Documents), p. 1. — Sur les résultats décisifs de la révolution du 14 juillet, voir notamment les lettres de Mercy à Joseph II et à Kaunitz, 23 juillet 1789, dans sa *Correspondance secrète*, t. II, p. 256-259.
7. Voir ci-dessus, p. 20 sqq.

Dès le soir du 13, d'après Dumont [1], Mirabeau s'attendait à être arrêté, ainsi que Siéyès, Le Chapelier, Lafayette et Lameth. Barère (dans ses mémoires, il est vrai) [2], est plus catégorique encore: « Le projet, commencé le 12, ne put arriver à maturité, malgré les désirs violents de la cour. Nous eûmes la preuve qu'il s'agissait de prier le roi de faire renvoyer les députés et d'en arrêter 69, dont la liste me fut communiquée, pour être traduits et enfermés dans la citadelle de Metz, puis exécutés comme complices de rébellion... Le comte de Mirabeau était inscrit le premier sur cette ordonnance de proscription, aussi que Le Chapelier, Target, Barnave, Sieyès, Camus, quelques députés brestois et ceux qui rédigeaient des journaux ; j'avais à ce dernier titre les honneurs de la proscription ». Ferrières dans ses mémoires [3], Lofficial dans sa correspondance [4], reproduisent les mêmes affirmations. Le maréchal de Broglie était désigné pour conduire l'opération : il y emploierait les gardes du corps, la cavalerie stationnée à Versailles, l'artillerie installée aux Écuries de la reine [5] et les régiments allemands de Nassau et de Bouillon, arrivés de la veille et cantonnés à l'Orangerie du château. Le 14, il alla trouver les artilleurs, les harangua, et essaya de les échauffer, mais en vain. Pendant ce temps, la reine et les princes, à l'Orangerie, n'étaient pas plus heureux. Les soldats de Nassau et de Bouillon, caressés et régalés, avaient été sensibles à ces attentions et avaient poussé des vivats ; ils ne s'étaient pas montrés disposés à aller plus loin, et on avait dû abandonner l'espoir de les lancer contre l'Assemblée [6]. C'est l'attitude des troupes qui fit tout manquer.

Nous renouvellerons, à propos de ces assertions, les réserves que nous

---

1. *Souvenirs sur Mirabeau et sur les deux premières assemblées législatives*, Paris, 1832, in-8, p. 112-113.

2. Tome I^er^, p. 257.

3. Tome I^er^, p. 132-133. Ferrières croit que cette attaque contre l'Assemblée devait coïncider avec une attaque contre Paris (nuit du 14 au 15).

4. *Loc. cit.*, p. 90. — Duquesnoy (*Journal*, t. I^er^, p. 185) parle, en s'en moquant, dès le 10 juillet, d'un projet d'enlever « 60, 70, plus ou moins des députés les plus ardents de l'Assemblée ». — Voir aussi : Arch. nat., BB^10^ 161, information contre Besenval, dépositions n^os^ 121, 123, 139, 177, reproduisant des bruits publics ; Salmour à Stutterheim, 16 juillet, dans Flammermont, *rec. cit.*, p. 238 (il s'agissait d'égorger 200 députés) ; *Journal de Gouverneur Morris*, 15 juillet, p. 62 (enlèvement de 200 députés) ; Jefferson à J. Jay, 19 juillet 1789, *loc. cit.*, t. III, p. 77-78. Cf. ci-dessus, p. 21, note 6.

5. Flammermont, *La journée du 14 juillet 1789*, p. CCLI. C'était le bataillon de Besançon-Artillerie qui, auparavant à Courbevoie, avait été ramené à Versailles le 13.

6. *Mémoires du comte Miot de Mélito*, t. I^er^, p. 13, cité par Flammermont, *La journée du 14 juillet 1789*, p. CCLI ; Salmour à Stutterheim, 16 juillet 1789, dans Flammermont, *rec. cit.*, p. 239 : le roi aurait accompagné la reine et se serait fait présenter individuellement les officiers ; *Journal de Gouverneur Morris*, 15 juillet, p. 62 ; Drož, *op. cit.*, t. II, p. 329-330.

ont paru appeler les bruits relatifs à un coup de force en général, soit contre Paris, soit contre l'Assemblée [1]. Il se peut que les craintes de Mirabeau, de Barère, de Ferrières, de Lofficial aient été justifiées : mais il est impossible d'avoir autre chose que des présomptions sans fondement suffisant, et il est sage de reconnaître qu'en somme, à cet égard, nous ne savons rien et que nous ne saurons probablement jamais rien. La visite du maréchal de Broglie aux artilleurs, celle de la reine et des princes à l'Orangerie sont admissibles, et nous avons des raisons sérieuses de penser qu'elles ont réellement eu lieu. Mais, de ce qu'elles ont eu lieu, il ne suit pas nécessairement qu'un coup de force ait été médité contre l'Assemblée. Elles ont pu être déterminées par le désir, très naturel, de maintenir les troupes de Versailles dans le devoir, de les protéger contre les influences dissolvantes qui s'étaient si fâcheusement exercées sur les autres régiments. Si elles ont eu un but précis, ce but nous échappe, et, sans préjuger de la question dans un sens ou dans l'autre, nous devons la considérer, jusqu'à plus ample informé, comme insoluble.

*
* *

Voici, sommairement et simplement résumées, les conclusions qui nous semblent se dégager de l'étude qui précède.

Après l'échec de la séance royale du 23 juin, les défenseurs de l'ancien régime, sous la conduite de la reine, de plusieurs des princes du sang, du comte de Breteuil et d'un groupe de privilégiés, résolurent de faire une nouvelle tentative pour arrêter le mouvement révolutionnaire. Nous ne connaissons pas exactement le plan qu'ils avaient adopté ; mais nous avons lieu de penser que ce plan, qui a été amplifié et pour ainsi dire dramatisé par l'imagination populaire, tendait à la dissolution ou à la dislocation de l'Assemblée nationale et à l'ajournement des réformes. Il était à craindre qu'une fois le coup d'État accompli, Paris ne s'insurgeât. Des troupes étaient donc nécessaires : on fit signer à Louis XVI, qui a joué dans la crise un rôle passif, subalterne, l'ordre de les faire venir. Elles devaient se trouver concentrées après le 15 juillet ; mais, pour diverses raisons, au premier rang desquelles il faut placer les inquiétudes causées par la demande d'établissement d'une milice parisienne, on n'attendit pas que tous les soldats fussent arrivés, et, dès le 11, Necker fut exilé et Breteuil mis à sa place. Cette précipitation fut une faute grave, après plusieurs autres. A la nouvelle du renvoi de Necker, Paris se souleva.

1. Voir ci-dessus, p. 22.

Après une première journée de troubles, un pouvoir insurrectionnel, ou tout au moins illégal, se constitua à l'Hôtel de Ville, et une partie de la population prit les armes. Le 14, la révolte était générale, et la chute de la Bastille en marqua le triomphe. Le baron de Besenval, qui commandait à Paris, répugnant à une effusion de sang, mal soutenu par son chef le maréchal de Broglie, et dépourvu de confiance dans ses troupes, qui étaient d'ailleurs en nombre insuffisant, n'essaya même pas d'entamer la lutte et évacua la ville. A Versailles, l'Assemblée nationale s'empressa d'exploiter le succès de l'insurrection parisienne ; consterné, le parti de la cour songea un instant à laisser Paris livré à lui-même, et à emmener le roi à Metz, d'où l'on aurait agi selon les événements ; mais, à peine formé, ce projet fut abandonné, et il parut préférable de tout céder : les nouveaux ministres donnèrent leur démission, et Necker fut rappelé. Le départ pour l'étranger du comte d'Artois et des personnages les plus compromis souligna l'aveu de la défaite. L'ancien régime, vieilli, révélait son irrémédiable faiblesse ; le succès de la Révolution, c'est-à-dire de l'*ordre nouveau*, était désormais assuré.

Pierre CARON.

Les papiers de Marie

Documents relatifs a l'histoire de l'opposition sous le second empire

Marie, membre du gouvernement provisoire en 1848, député au Corps législatif de 1863 à 1869, a laissé à sa mort un certain nombre de papiers intéressants. Sa fille, Mme Guadet, a bien voulu, par notre intermédiaire, les mettre à la disposition des historiens, convaincue qu'en rendant service à la science, elle rendrait aussi hommage à une mémoire qui lui est chère. Nous avons donc publié dans *La Révolution de 1848* (t. Ier, p. 151-158, 181-193) une série de documents relatifs à la seconde République. On trouvera ici des lettres qui ont rapport à l'histoire de l'opposition sous Napoléon III, et particulièrement de l'Union libérale. Elles forment deux groupes : les unes adressées à Marie par Thiers, Berryer, Garnier-Pagès, Jules Simon et Jules Favre ; les autres écrites par Marie à son fils, établi dans sa circonscription de Marseille.

Gustave Glotz.

I. LETTRES A MARIE

Mon cher Monsieur Marie,

Voici une dépêche télégraphique que je reçois de Marseille, et à laquelle je vous engage à répondre immédiatement [1]. Si je n'étais obligé de recevoir en ce moment une foule de personnes j'irais vous donner des explications indispensables. Ne le pouvant pas, je vous serai obligé de venir un instant chez moi, et de ne pas tarder, car il faut faire agir le télégraphe.

Recevez mes amitiés.

A. Thiers.

Mercredi matin 20 mai 1863.

1. Sous les auspices de l'Union libérale, aux élections législatives de 1863, Marie fut candidat avec Berryer à Marseille, tandis que Thiers se présentait à Aix.

Mon bon voisin [1] et cher confrère,

J'ai eu des relations assez amicales avec M. de la Tourette, mon ancien collègue [2], et il ne me conviendrait pas de combattre sa candidature par la voie des journaux ; mais je peux écrire à M. de Vitrolles fils que je connais beaucoup, pour encourager nos amis politiques à réunir leurs efforts en faveur du candidat plus indépendant et libre des faveurs préfectorales auquel ils sont déjà disposés à donner leurs suffrages.

J'aime à croire que vous et M^lle^ Marie jouissez d'un bon état de santé. La mienne a été un peu altérée en ces derniers temps, je subis plus d'une incommodité de l'âge. Cependant je compte retourner à Paris dans la semaine prochaine et tâcher de plaider comme vous.

Au revoir, mon bien cher confrère. Recevez mes compliments très sincèrement affectueux.

BERRYER.

Augerville, 14 juillet 64.

Mon cher collègue et ami,

Je me rendrai avec empressement à votre invitation pour le vendredi 9 février, bien heureux toujours de me trouver avec vous, et avec les amis que je m'attends à rencontrer chez vous. Demain je serai exact à la réunion du soir huit heures et demie [3].

Tout à vous.

A. THIERS.

Jeudi 1^er^ février 1866.

---

1. Marie et Berryer demeuraient à Paris dans la même maison, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 64.

2. Marie-Félix-Imbaud de la Rivoire marquis de la Tourrette avait siégé à côté de Berryer comme député de Tournon de 1846 à 1848, puis comme représentant de l'Ardèche à l'Assemblée législative, de mars 1850 au 2 décembre 1851. Toujours clérical, il était devenu impérialiste. Conseiller général depuis 1852, maire de Tournon depuis 1858, il avait été décoré en 1860. Après une vaine tentative aux élections de 1857, il fut candidat officiel à l'élection partielle déterminée, en 1864, par la mort de Boissy d'Anglas. Son concurrent libéral fut Chalamet, avocat à Tournon. De la Tourrette l'emporta au premier tour.

3. On voit qu'à ce moment les députés de l'opposition se réunissaient à intervalles réguliers. Il s'agissait probablement de se concerter sur l'attitude à prendre pendant la discussion de l'adresse. L'ouverture des Chambres s'était faite le 22 janvier. L'opinion était surexcitée par l'affaire du Mexique. Saint-Marc Girardin avait publié des articles énergiques dans les *Débats* (12 et 19 janvier) ; Forcade avait dénoncé dans la *Revue des Deux Mondes* les conséquences financières de ce qu'il appelait une « étourderie gigantesque ». L'empereur avait dû promettre, dans le discours du trône, d'engager des négociations avec Maximilien pour le rappel des troupes françaises. Thiers devait aussi se préoccuper des relations franco-prussiennes ; car trois mois après, le 3 mai, il allait prononcer son fameux discours sur la politique extérieure du gouvernement impérial.

Merci, mon cher confrère et excellent ami, de votre petit mot. Je vois qu'il n'y a rien à obtenir pour Marseille [1]. Sa Majesté est trop absorbée par les complications de son entente obstinée et frauduleuse avec Bismarck et autres. J'irai à Paris aux premiers jours de la prochaine semaine. Je vois avec plaisir que je vous y trouverai en bonne santé. Nous causerons de nos profonds dégoûts, mais pour nous encourager à les supporter et à attendre un juste retour des choses d'ici-bas.

Présentez mes hommages et les compliments de ma belle-fille à mademoiselle Marie.

Mille amitiés.

BERRYER.

Augerville, jeudi 12 juillet [2].

Paris 11 janvier 1867.

Mon cher collègue,

J'ai prié quelques-uns de vos amis, qui sont aussi les miens, de dîner chez moi, le vendredi 18 janvier, à huit heures moins un quart. La réunion ne serait pas complète, et manquerait de l'un de ses membres les plus désirés, si vous n'y étiez pas [3]. Faites-moi donc, et faites à ma famille le plaisir d'accepter, et je vous en serai très reconnaissant.

Tout à vous,

A. THIERS.

Arles le 16 avril 1869.

Mon cher ami,

Vous avez dans le Département des Bouches-du-Rhône une candidature *certaine et sérieuse* [4]. Je vous donnerai les détails à mon arrivée à Paris.

---

1. Marseille demandait à cette époque la construction de bassins de radoub et la continuation du chemin de fer dans la direction de Toulon.

2. 1866.

3. Les pourparlers de l'opposition devancent, cette année, l'ouverture des Chambres, qui eut lieu le 14 février. Il n'est pas difficile de savoir de quoi l'on parla le 18 janvier après dîner. Le 12 décembre précédent, le *Moniteur* avait publié le projet de loi militaire arrêté par le comité des maréchaux sous la présidence de l'empereur. Ce projet, qui supprimait naturellement les « bons numéros », fut vite impopulaire. Le gouvernement dut annoncer que ce n'était qu'un « canevas », et Niel remplaça Randon au ministère de la guerre avant la fin de janvier. Cette question de la réforme militaire était intimement liée à celle des relations extérieures. Le 14 mars, Thiers allait critiquer la politique du gouvernement à l'égard de la Prusse dans un nouveau discours, celui qui se termine par le mot célèbre : « Il n'y a plus de faute à commettre. »

4. Mot souligné deux fois. Marie, comme on le verra par ses lettres, ne partageait pas les illusions de Garnier-Pagès.

Aujourd'hui je viens seulement vous demander si vous avez donné dans l'Yonne une réponse tellement définitive que ma présence à Auxerre soit devenue inutile [1]. Je le regretterais sincèrement, et j'aurais désiré que rien n'eût été décidé avant mon excursion dans cette ville.

Ayez l'obligeance de m'écrire par *retour du courrier*, à *Dijon* [2] poste restante, ou chez Magnin-Philippon [3]. Je serai à Dijon les 18, 19 et 20, et suivant votre réplique et vos renseignements, je donnerai ou ne donnerai pas avis de mon *passage à Auxerre* à nos amis.

Si je dois m'arrêter à Auxerre, aussitôt votre lettre reçue, je provoquerai une Réunion Électorale pour le 21 au soir. Vous, de votre côté, vous pourriez annoncer mon arrivée ou faire annoncer mon arrivée par Carnot, pour le *susdit jour*.

Enfin ! voyez ! examinez ! et au besoin adressez une dépêche télégraphique à Magnin-Philippon pour moi !

Ces mots suffiront : allez, ou n'allez pas à Auxerre !

Mille amitiés !

GARNIER-PAGÈS.

Mon cher collègue [4],

Je n'ai pas votre adresse, et je suis obligé d'envoyer ma lettre à mon ami Dufaure, ne sachant où vous écrire [5].

Je sais que la lutte est vive à Marseille, et dans tout le département, et je fais des vœux pour vous au moins autant que pour moi. Je voudrais pouvoir faire plus que des vœux, mais en attendant que vous me désigniez des noms vous pouvez montrer cette lettre à qui vous pourrez la faire lire, et affirmer qu'elle contient l'expression la plus vraie de mes sentiments. Indépendamment de votre talent, ferme, solide, élevé, pro-

---

1. Marie était de l'Yonne. Il avait jadis représenté ce département. Il y passait ses vacances et y avait conservé de nombreuses relations.

2. Mot souligné deux fois.

3. Bien que les dictionnaires biographiques connaissent seulement le nom de Magnin, il s'agit bien de M. Joseph Magnin, actuellement vice-président du Sénat. D'après une note que me communique obligeamment M. Gueneau, ancien député de la Côte-d'Or, son père, ancien maître de forges à Brazey-en-Plaine, ancien représentant à la Constituante, n'était connu que sous le nom de Magnin-Philippon. Comme ce nom était populaire, le fils s'en servit à son tour, pour faire de l'opposition à l'Empire. Il était député sortant et allait être réélu.

4. La lettre porte comme adresse. Monsieur, Monsieur Marie, député sortant des Bouches-du-Rhône.

5. Marie était parti pour Marseille le 30 avril, et l'élection devait avoir lieu le 23 mai. Dufaure n'était pas candidat aux élections générales de 1869 ; mais il s'était présenté dans le Var en août 1868.

fondément persuasif, et connu de la France entière, une qualité entre toutes m'a vivement attaché à vous, c'est votre inébranlable bon sens, qui a exercé sur l'opposition une si heureuse influence. Pour moi, je ne vous ai entendu donner dans toutes nos réunions que des avis que tout homme politique pouvait et devait avouer. Ces avis ont été souvent suivis au profit de la bonne conduite de l'opposition, et je regarderais votre absence de la Chambre comme un vrai malheur pour le parti libéral, pour celui qui mérite ce nom. J'ajouterai que si les catholiques vous refusaient leurs voix, ils commettraient à la fois une faute et un acte d'ingratitude, car vous avez contribué à redresser les erreurs de l'opposition dans la grave question italienne.

Je pense et combien ! tout ce que je viens de dire, et quiconque sera sensible à ma voix devra vous appuyer dans l'intérêt général bien plus encore que dans votre intérêt particulier.

Tout à vous de cœur.

A. THIERS.

6 mai 1869.

Cette lettre est trop familière pour être publiée, j'en ferais une autre s'il le fallait, mais en attendant vous pouvez la communiquer à qui vous voudrez.

Mon cher Marie [1],

Je vous remercie de vos témoignages de sympathie pour l'immense malheur qui vient de frapper notre famille. Nous ne pouvions pas en essuyer un plus grand. Ma belle-mère était notre âme, et nous restons sans la force qui nous soutenait, et nous donnait la vie. Quoiqu'il n'y ait pas pour nous de consolation possible, nous sommes sensibles à votre noble amitié, et nous vous conservons toute la nôtre.

Tout à vous.

A. THIERS.

Paris, 8 septembre 1869.

8 février [2].

Mon cher Marie,

Je ne sais trop si vous êtes de mon bord en fait de libre-échange; je

1. La lettre porte comme adresse : Monsieur, Monsieur Marie, avocat, ancien député rue Neuve-des-Petits-Champs, 64, Paris.

2. 1870.

ne crois pas que vous vous amusiez à lire le discours ci-joint [1]. Lisez au moins la page 32. Vous y verrez que pendant qu'on vous fêtait si justement au barreau [2], j'avais au moins le plaisir de vous nommer [3], dans cette salle où vous faites tant défaut.

Croyez, je vous prie, à ma respectueuse amitié.

Jules Simon.

Ministère de l'Intérieur — Cabinet du Ministre. Paris, le 187 [4].

Que je serais heureux, ma chère enfant, de pouvoir satisfaire votre désir ! Vous n'avez pas besoin pour me l'exprimer d'invoquer les chers et cruels souvenirs qui nous unissent. Le seul plaisir de vous être agréable y aurait suffi. Mais, hélas ! je suis comme vous dans cette affreuse nuit noire que nous fait cette monstreuse guerre. L'espoir et la crainte se disputent sans cesse mon âme — et j'ai besoin de tout ce qu'il y a d'impérieux dans ce sentiment du devoir pour essayer d'aller jusqu'au bout de ma tâche. Vainement j'ai cherché à me renseigner sur votre cher Lucien [5], j'ai su comme vous qu'il était à Marseille s'occupant activement de politique. Je ne puis vous attester que ceci : que Marseille est paisible. Il faut espérer que bientôt le cercle qui nous étreint sera brisé. Si, avant, je savais quelque chose, je m'empresserais de vous le faire savoir.

Je vous envoie l'expression de mon amitié respectueuse et dévouée.

Jules Favre.

Ce 22 novembre 1870.

---

1. Il s'agit du discours prononcé par Jules Simon devant le Corps législatif à l'occasion d'une interpellation sur le régime économique, dans les séances des 19 et 20 janvier 1870. Il soutient que dans les traités de 1860 il faut distinguer la manière autoritaire dont ils ont été conclus et le fonds, qui est digne d'approbation.

2. Allusion à une fête donnée à Marie le 27 décembre 1869 par le barreau, pour célébrer le cinquantième anniversaire de son inscription au tableau de l'ordre des avocats. Dans cette fête, l'éloge de Marie fut prononcé par le bâtonnier Jules Grévy et le premier président Gilardin (voir Chérest, p. 330-331).

3. Dans la séance du 20 janvier, Jules Simon rappela certaine proposition tendant à donner au père de famille la liberté de tester et déclare que cette doctrine fut admirablement combattue par M. Marie (*Journ. officiel*, séance du 20 janvier 1870, p. 137). Marie avait prononcé ce discours le 5 avril 1865 (voir Chérest, p. 315-320).

4. La lettre porte comme adresse : Mademoiselle Marie Marie, 15, rue de Grenelle-Saint-Germain, En ville. Cachet du ministère de l'intérieur). Mlle Mirie Marie est devenue plus tard Mme Guadet. Son père était mort le 27 avril 1870.

5. Fils de Marie.

Madame [1],

Je veux vous remercier vous-même de l'aimable pensée que vous avez eue de m'envoyer le livre de M. Chérest [2]. C'est un livre bien fait, qui reproduit exactement la physionomie de M. Marie. Je regrette un peu qu'on ait donné si peu de place aux dernières années de sa vie politique. Vous savez qu'il nous recevait chez lui, qu'il était notre président, et que sans lui nous n'aurions pas fait vivre ensemble pendant si longtemps, M. Berryer, M. Jules Favre, M. Thiers. Il avait tant de bon sens, de fermeté et de douceur qu'il apaisait toutes les querelles. J'ai eu la bonne fortune d'être toujours du même côté que lui dans nos dissentiments intérieurs ; mais ceux mêmes qui ne partageaient pas son avis subissaient son influence et acceptaient ses conseils en tout ce qui touchait a nos rapports mutuels. Je n'ai pas connu d'homme plus généralement aimé, ni plus digne de l'être.

Je vous prie d'agréer, madame, l'hommage de mon respectueux attachement.

Jules SIMON.

Je suis confus, chère madame, de vous remercier si tard de la pieuse attention qui vous a fait deviner combien je serais heureux et fier de recevoir de votre main le beau travail de M. Chérest. J'ai voulu le lire et avec quelle émotion, je n'ai pas besoin de vous le dire. J'y ai retrouvé l'œuvre du grand citoyen qui restera le modèle du patriotisme et de la vertu, l'ineffable bonté de l'ami si indulgent et si ferme, l'intelligence souveraine du penseur auquel n'était étranger aucun des problèmes qui agitent les sociétés. Vous avez bien fait d'élever ce monument à sa mémoire. Il est d'autant plus beau qu'il ne se compose que de lui, et c'est de la part de celui qui l'a élevé une rare habileté d'en avoir fait la reproduction vivante de cette noble existence. Pour moi qui l'ai profondément aimé, je ne cesserai jusqu'à la fin, qui ne saurait être bien éloignée, de garder sa mémoire et de m'inspirer de ses leçons, heureux d'être ainsi perpétuellement en communauté d'affection et de sentiment avec celle qui est si digne, à tous égards, de représenter en ce monde tout ce qui l'y a fait chérir et respecter.

Je vous prie de présenter mes devoirs à M. Guadet et d'agréer pour vous l'expression de mon bien affectueux dévouement.

Jules FAVRE.

Ce mercredi 9 juillet 73.

1. Mme Guadet.

2. *La vie et les œuvres de A. E. Marie.* Paris, 1873. Cette lettre est donc de 1873. Elle doit être antérieure à la lettre placée ci-après, puisque, dans celle-ci, Jules Favre s'excuse d'avoir écrit *si tard*.

II. LETTRES DE MARIE A SON FILS

Ta sœur, mon cher Lucien, t'a déjà dit que nous avions reçu avec une joie très fortement sentie la nouvelle télégraphique de ton triomphe [1]. Ta (*ou* la) majorité est splendide et ajoute encore au succès. Te voilà donc lancé dans la carrière et tu y entres par une porte modeste, ce qui me plaît encore. Mais, tu le sais, noblesse oblige. Il ne suffit donc pas d'avoir un titre, il faut montrer que tu comprends bien les devoirs qui s'y rattachent et que tu sauras les remplir non seulement avec dévouement, mais avec intelligence. Pour cela tu dois étudier les lois municipales et départementales, non seulement les dernières, mais celles qui précèdent; car on ne comprend bien une législation qu'en étudiant son histoire. Procure-toi quelque ouvrage de droit administratif et tu trouveras là tout ce qui concerne l'organisation hiérarchique des trois pouvoirs d'arrondissements, de communes, de départements; leurs agencements individuels et collectifs; les rapports des uns et des autres d'où naît cet ensemble, ce concours qui fait la force et l'unité de notre pays. Il importe que tu saches cela; car ainsi tu te trouveras tout naturellement bien dirigé dans le cercle des devoirs que ton titre t'impose, tu en sauras l'étendue devant laquelle il ne faut pas reculer et aussi les limites qu'il importe de ne jamais dépasser, un pouvoir n'étant fort et respectable qu'autant qu'il se respecte lui-même et ne cherche pas à se faire usurpateur. Étudie tout cela sérieusement. Tu ne manqueras pas de collègues qui croiront tout savoir et ne sauront rien, qui s'imagineront qu'il suffit de savoir parler à tort et à travers sur toutes choses et qui ne se feront que la réputation d'ignorants. Ta profession de foi qui est fort bien t'a montré sous une autre couleur, et cette couleur il faut savoir la conserver.

Adieu, mon ami, si tu veux être aidé il faudra me donner la carte du festin.

Je t'embrasse de tout cœur. Ton père,

MARIE.

16 août 1867, Mont-Dore [2].

---

1. Lucien Marie venait d'être élu conseiller d'arrondissement.

2. Marie faisait une cure au Mont-Dore. Quelques mois auparavant, pendant une discussion sur les décrets du 29 janvier, il avait senti la voix lui manquer. Ce fut la première manifestation de la maladie du larynx dont il sera plus d'une fois question dans ces lettres. (Voir Chérest, p. 321, cf. p. 327, 330).

Saint-Georges [1].

J'ai oublié, il est vrai, mon cher ami, de te parler dans ma dernière lettre de la loi militaire. Je ne crois pas que les conseils d'arrondissement puissent, même sous forme de vœux, s'immiscer dans ces sortes de questions. Ils n'ont pas à cet égard une compétence aussi large que les conseils généraux. Cela se conçoit, au reste, ceux-ci étant plus élevés dans la hiérarchie politique. Les conseils d'arrondissement s'occupent essentiellement des intérêts locaux qui se renferment par conséquent dans les limites des localités seules ; or comment formuleriez-vous sur la loi militaire un vœu qui ne toucherait pas par quelque côté aux généralités de la question et même à la question de paix ou de guerre ? J'avoue que je ne me l'explique pas. Tout au plus pourriez-vous dire que vous faites un vœu pour que cette loi ne vienne pas surcharger les populations déjà surchargées et surtout ne jette pas d'embarras dans le développement de l'agriculture qui a tant besoin de bras ; mais même dans cette limite c'est un intérêt général plutôt qu'un intérêt spécial à votre arrondissement que vous protégez, il faut donc prendre garde. Les pouvoirs quels qu'ils soient se manquent à eux-mêmes en voulant dépasser leur compétence, et ce dont il faut les défendre c'est de toute tentative qui ressemblerait à une usurpation, si peu dangereuse qu'elle soit en elle-même.

D'ailleurs un mot sur la question du fond. Il faut bien y prendre garde ! L'état de l'Europe, tel qu'on l'a laissé se former et alors que l'équilibre est menacé par les ambitions de la Prusse et de la Russie, ne permet pas d'espérer une bien longue paix. Quand tout arme autour de nous, ce n'est pas le moment, malheureusement, de songer à désarmer. Je désirerais, comme bien d'autres, en finir avec ces formidables armées qui mangent tant de millions et tiennent sous les drapeaux tant d'hommes qui seraient mieux à la charrue ou dans l'industrie. Mais si nous donnions l'exemple du désarmement, serait-il suivi ? Et s'il ne l'était pas, qui donc mettrait un frein à ces envahissements du pangermanisme et du panslavisme qui nous menacent ? Sans doute attaqués sur notre territoire, notre patriotisme suffirait peut-être à la tâche ; aussi ne nous attaquerait-on que plus tard et quand, amenés par notre affaiblissement successif à un état de second ordre, on pourrait nous faire la loi sans trop de périls. A mon

1. En relief dans le papier. Par cette indication et par les derniers mots de la lettre on voit que Marie se trouvait alors à la campagne, dans sa propriété de Saint-Georges, en Puisaye. C'était avant que s'ouvrît au Corps législatif la discussion sur la loi militaire (19 décembre 1867), et probablement un peu avant ou pendant la session des conseils d'arrondissement.

sens donc et sans encourager le gouvernement dans les velléités guerrières, il ne faut pas trop prêcher à la France la paix à tout prix, et tout en demandant pour elle l'organisation militaire la moins onéreuse possible, nous devons tous songer que demain peut-être elle sera dans la nécessité absolue pour son honneur, sa dignité et sa force dans le monde d'aborder les champs de bataille et d'y faire bonne figure. Quand l'heure de la fraternité universelle aura sonné, si elle sonne de mon vivant, je ne serai pas le dernier à y applaudir. Mais, dans l'état actuel des esprits, je parle ici pour les peuples comme pour les rois et ne me laisse pas prendre aux mots et aux illusions, le vieil adage est toujours vrai : *Si vis pacem, para Bellum.*

Je ne pourrais faire dans l'intérêt d'Otto ce qu'il me demande que si j'étais à Paris. Je n'écris pas aux ministres.

Je t'embrasse,

MARIE.

N'use de mes lettres en public qu'avec beaucoup de discrétion.

Et tes affaires industrielles, marchent-elles bien [1] ? Pour Dieu ! ne néglige rien de ce côté.

Point d'indépendance vraie sans la fortune [2] *!*

Mon cher Lucien [3], je réponds à ta lettre que Marie me communique. Tu as reçu tes étrennes, c'est bien ; mais je suis encore à attendre ta lettre de bonne année, ce qui est mal. Je n'ai pas besoin, je pense, de te prouver cela. Je viens de me faire couper la luette pour voir si, au moyen de cette opération, dont les suites me font assez souffrir, je recouvrerai enfin la pleine liberté de mon larynx. Maintenant un mot sur la politique, si tant est qu'il y en ait une science aujourd'hui dans notre pays.

Il faut vraiment que ton *Courrier préfectoral de Marseille* [4] soit bien sot pour inventer ce qu'il invente. 17 voix se sont prononcées contre le gouvernement dans les affaires de Rome [5], je suis dans les 17. Mon vote a été publié. Un journal officiel de Paris nous a traités, à ce sujet, de *socialistes, d'échappés de cabarets*, etc., et maintenant, de par le journal de Mar-

1. Lucien Marie dirigeait une minoterie.

2. Souligné deux fois.

3. Cette lettre, comme on le voit par les premières lignes, est de janvier 1868.

4. Le *Courrier de Marseille*, journal gouvernemental. La Bibliothèque nationale ne possède pas le numéro en question.

5. Après la bataille de Mentana, Jules Favre avait déposé une demande d'interpellation sur la politique suivie à l'égard du pape et de l'Italie. Les débats s'ouvrirent le 2 décembre. Thiers et Berryer parlèrent violemment en faveur du pape : ils entraînèrent Rouher plus loin qu'il n'aurait voulu aller. L'ordre du jour pur et simple, avec le sens ultramontain qu'y avait attaché la discussion, fut adopté par 237 voix contre 17.

seille, me voilà clérical ! Que dire à cela ? Mépriser ceux-ci et ceux-là qui mentent chacun selon son intérêt. C'est ce que je fais. Peut-être cependant aurais-je saisi l'occasion du courrier pour bien affirmer mes opinions, si j'avais eu le journal immédiatement. Aujourd'hui ce serait trop tard. D'ailleurs l'occasion se retrouvera. Seulement qu'il soit bien entendu que toutes les fois qu'une réponse te paraîtrait utile, tu m'enverras immédiatement le journal sous bande. Ce que je ne comprends pas, c'est que le *Sémaphore* ou la *Gazette* ne fassent aucune allusion à ces attaques, ne fût-ce que pour relever, par exemple, cette sottise relative à mes rapports avec Favre. A la vérité, il n'y avait pas même de prétexte ou de vraisemblance pour une telle assertion.

J'ai écrit à M. Guibert [1] à propos des circonscriptions [2] et lui en ai demandé son avis. J'attends sa réponse. Comment ne m'en dis-tu rien ? La candidature Armand [3] te paraît-elle sérieuse ? Elle m'expliquerait l'impolitesse de ce prétendant ; mais à coup sûr elle ne l'excuserait pas.

Quant à l'union libérale, je la crois bien compromise par tout ce qui s'est passé jusqu'ici [4]. Je conçois les irritations que la question romaine, ardemment soutenue comme elle l'a été et comme elle l'est encore, a dû soulever. Néanmoins je suis toujours d'avis de ne pas oublier l'ennemi commun. L'union est avant tout une affaire de tactique. Jamais nous ne nous sommes trompés sur les dissidences profondes qui, en politique, nous séparent de nos alliés électoraux. Seulement nous nous sommes dit, il faut que la France vive, elle ne peut vivre que par la liberté, la conquête de sa liberté ne peut surgir que d'une union, unissons-nous

1. Jules Guibert, avocat et conseiller municipal de Marseille. Il était dévoué à l'Union libérale, comme le prouve l'adhésion qu'il donna, le 27 août 1868, à la protestation rédigée au nom de la Ligue marseillaise de l'enseignement contre l'Association phocéenne, association dissidente et radicale (voir le *Sémaphore* du 28 août). Cependant, en décembre 1868, il ne suivit pas Marie et se prononça en faveur de la candidature Gambetta (voir le *Peuple* du 7 décembre et le *Réveil* du 10).

2. Les Bouches-du-Rhône formaient quatre circonscriptions. La quatrième, celle dont Marie était député, devait comprendre, en 1869, le 5e canton Sud et le 6e canton Centre (*extra muros*) avec les cantons d'Aubagne, de Roquevaire, de La Ciotat et de Trets.

3. Le comte Armand était tout désigné pour servir de candidat au parti clérical. Il avait été envoyé comme premier secrétaire à l'ambassade française auprès du Saint-Siège en mars 1864 ; mais il devint chargé d'affaires, par suite du congé accordé à l'ambassadeur, M. de Sartiges. Il put ainsi, de juillet 1865 à novembre 1867, mener la campagne diplomatique qui aboutit à la bataille de Mentana. (Voir de La Gorce, *Histoire du second Empire*, V, p. 280 ss.).

4. Marie ne songe pas seulement aux efforts faits par les ultramontains pour rompre l'Union libérale. Dès ce moment, les démocrates en avaient assez (voir, plus spécialement pour Marseille, Émile Gaidan, *Étude sur le mouvement électoral de 1869 à Marseille, élection Gambetta*, Marseille, 1869). C'est précisément le 1er janvier 1868 que parut à Marseille le *Peuple* de Gustave Naquet et à Paris le *Réveil* de Delescluze : c'étaient, pour Marie, des étrennes déplaisantes.

donc. Chacun a fait de son côté le sacrifice de ses aspirations absolues pour exécuter ce grand dessein et, en effet, nous avons pu obtenir quelques résultats. Tout n'est pas conquis, il s'en faut bien ; il est donc nécessaire de lutter encore. Chaque parti peut-il, s'isolant dans sa force, parvenir au but désiré ? Qu'il s'isole. Ne le peut-il pas au contraire ? qu'il reste uni. C'est ainsi que je pose la question, non seulement pour Marseille, mais pour toute la France ; car ce n'est pas d'un triomphe partiel, mais général, que nous avons à nous préoccuper ; et c'est le cas de ne pas se montrer étroit et égoïste, en brisant chez soi une union qui pourrait paraître inutile, sauf à la briser aussi dans d'autres départements où elle serait nécessaire. Je sais bien qu'on me dit : « Essayons au premier tour et nous verrons ensuite. » Eh bien ! quoi ! on se réserve donc de faire alliance au second tour contre le candidat officiel ! Mais alors pourquoi pas une alliance immédiate ? Est-on bien sûr que l'officiel ne passera pas au premier tour, ou du moins ne se présentera pas pour le second avec une attitude qui puisse décourager bien des irrésolus ou indifférents ? L'alliance, après le premier tour, n'expose-t-elle pas d'ailleurs tel ou tel parti à bien des mécomptes qui l'irriteront peut-être, et quand il s'agira du report des voix de celui qui en aura le moins à celui qui en aura le plus, ces irritations n'enfanteront-elles pas bien des infidélités à des paroles précédemment données ?

Il faut, en pareils cas, beaucoup juger et se décider sur la conduite de ses adversaires. Or, ce que ceux-ci redoutent le plus, ce qu'ils attaquent et persécuteront le plus, c'est ce qu'ils appellent la coalition. Ils en savent les dangers et la puissance. De là leurs intrigues de toute espèce. Ils ont dans ces intrigues leurs agents officiels, ils ont leurs agents secrets ; d'un côté des corrosifs, de l'autre des dissolvants ; tout leur est et leur sera bon. L'œuvre accomplie, on finira par reconnaître les traîtres. Dieu veuille qu'il ne soit pas trop tard et qu'on n'ait pas sacrifié alors la liberté et ses véritables apôtres à des illusions ou à des trahisons. Tu vois, mon ami, que je reste, au fond, fidèle à mes opinions de ces vacances. J'ai lu, quelque part, que l'on m'opposerait Louis Blanc aux élections, parce que je patronnais l'union libérale ; soit, mais il faudrait ajouter que si je la patronne, je la patronne dans l'intérêt de la liberté, au nom de la liberté et parce que, à tout prix, je veux en finir avec la servitude. Si c'est là un crime aux yeux des partis, je m'effraierai, à bon droit, de cette logique qui veut la fin, sans les moyens ; mais qu'y faire !

Un dernier mot. Et ce fameux inventaire de fin d'année ! comment n'en ai-je encore aucune nouvelle ?

Je t'embrasse de tout mon cœur,

MARIE.

Mon cher ami[1], j'ai vu hier Barthélemy qui est venu me donner des nouvelles de Marseille. J'avais déjà reçu une lettre de M. Guibert sur le même sujet. Il me paraît résulter des renseignements reçus que ma circonscription a été travaillée de main de maître, et si, comme il est assez probable, toute union s'efface sous le feu des passions cléricales, nous aurons fort à faire pour maintenir notre situation. Les vrais démocrates devront donc lever haut et ferme leur drapeau, les circonstances diront si une rupture bien ouverte est nécessaire; mais il importe qu'on sache dès à présent, que si la guerre doit éclater, nous n'épargnerons ni aux légitimistes, ni aux cléricaux les coups en échange de ceux qu'ils chercheront à nous porter. Il y aura là pour eux matière à réflexion. Guerre pour guerre, oui; mais je ne crois pas, du moins à présent, qu'il soit de bonne tactique de prendre l'initiative. Nous avons du temps devant nous; car je ne pense pas que les élections aient lieu cette année; et je crois qu'il ne faut agir que très tard et ne pas user ses moyens dans des discussions prématurées. La candidature de M. Armand posée dès aujourd'hui est une maladresse. On discute déjà sa personne, m'a dit Barthélemy. On la discutera si bien, qu'on l'usera. Je ne sais si son cléricalisme est sincère ou bien s'il l'exagère pour le mettre en opposition plus vive avec mon vote sur Rome qui a si fort mécontenté les légitimistes-papalins; mais sincère ou non, s'il est agréable aux uns, il irritera les autres quand on verra bien qu'après tout il sert de base et de prétexte à une ambition qui s'affiche trop tôt et avec trop peu de mesure. Sous la calotte du clérical on ne tardera pas à voir l'ambitieux qui fait de ses opinions religieuses un échelon, et les plus cléricaux de ses partisans finiront par se demander si l'ambitieux emmitouflé n'a pas plus à cœur de servir le gouvernement et de s'en faire aimer que de se dévouer aux intérêts du gouvernement temporel. Qu'on lui demande par exemple ce qu'il ferait si l'Empereur, par un de ces revirements qui ne sont pas sans exemple, abandonnait la cause du gouvernement. Je crois qu'il serait fort embarrassé de répondre.

Quant à moi, je l'ai dit à Barthélemy et tu pourras le redire à tous les légitimistes avec qui tu peux avoir des rapports. J'ai voté oui, je ne me

1. On pourrait croire, au premier abord, qu'il s'agit du marquis Sauvaire de Barthélemy. Ce personnage, qui jouera un rôle important dans les élections de 1869 et sera victorieusement combattu par Gambetta, était un royaliste de l'Union libérale: on le verra lier partie, pour ainsi dire, avec Marie. Cependant, le marquis n'est pas de ceux que Marie désigne avec cette familiarité. Quand il parle de lui plus loin, il dit M. Barthélemy, comme il dit M. Armand, M. Gambetta ou M. de Falloux. Je croirais donc plutôt qu'il s'agit ici d'un Barthélemy, ancien constituant, ancien maire de Marseille, qui sera partisan de Gambetta en décembre 1868 (voir le *Réveil* du 10 décembre 1868).

suis pas abstenu non, parce que l'abstention eût été une dissimulation et qu'en toutes choses et sur toutes questions il me convient de dire hautement ma pensée. Je sais bien qu'il eût été plus commode aux cléricaux de dire à ceux d'entre eux qui voudraient me faire la guerre: « M. Marie s'est abstenu » ; mais je n'accepte pas ces transactions-là. Sur les affaires de Rome je n'ai pas varié dans mes opinions et elles sont bien connues : elles se résument dans cette affirmation : « Rome est aux Romains, comme tout royaume est au peuple qui y vit ». Les souverains ne sont rien ; la souveraineté du peuple est tout. Donc à chaque peuple, au peuple romain comme à tous autres, il appartient de chasser ou de garder son gouvernement ; les autres peuples, les autres gouvernements n'ont rien à y voir ; car s'ils interviennent, ou ils sont des oppresseurs, ou ils sont des conquérants, dans tous les cas les agents de la force et de la violence. Voilà en deux mots ma politique romaine. C'est la politique étrangère la seule rationnelle, morale, pratique.

Vois-tu M. Vesin ? T'a-t-il parlé d'Aubagne et de la Ciotat ? Serait-il bon que je lui écrivisse ? Non pas que je croie qu'il y ait, quant à présent, rien à faire ; mais enfin.

Ma santé est toujours bien cahin-caha et mon larynx a bien de la peine à reprendre ses forçes. Le mal physique n'est rien en lui-même, ce n'est qu'un obstacle à mes travaux de Chambre surtout, et là est pour moi un immense ennui moral que je combats de toute mon énergie, mais dont je ne suis pas toujours le maître. J'espère cependant et ne me brûlerai pas encore la cervelle.

Et tes affaires ! Comment n'ai-je encore ni inventaire, ni bilan, ni situation ! C'était à la fin de décembre que ces documents devaient m'être donnés dans tout leur éclat. Barthélemy m'a bien dit que tout prospérait ; mais je soupçonne qu'il ne sait rien de bien positif là-dessus ; et tu dois pourtant comprendre que ma curiosité est grande à ce sujet. Ta santé est meilleure et tu me parais plus gai ; c'est un bon côté qui me charme ; mais la fortune, que diable ! la fortune, où en est-elle ? Je te conseille le travail comme seule source digne et je voudrais te voir une fortune suffisante qui assure ton indépendance ; car tout est là. Donne-moi donc là-dessus des nouvelles positives.

Je t'embrasse.

MARIE.

7 février 1868.

Mon cher ami,

J'ai répondu par lettre à ton télégramme de vendredi ou samedi. As-tu reçu cette lettre ?

J'ai aussi répondu au *Siècle*. Il a beaucoup tardé à insérer ma lettre. Mais enfin il s'y est décidé et elle est dans le journal d'aujourd'hui *Lundi* 14 avec des explications de M. Léon Plée assez satisfaisantes. J'espère que le *Peuple* l'insérera et je pense qu'elle suffira à tout [1]. Je ne veux pas engager avec le *Peuple* une discussion plus ample, et je désire que tu fasses de même.

Donne-moi des renseignements exacts sur l'*Union libérale*. La maintient-on oui ou non ? M. Bory [2] s'en est-il détaché, comme on semble l'affirmer ? Qu'est-ce que c'est que tout cela ? Je voudrais être bien renseigné à cet égard ; car si partisan que je sois de l'union libérale, je ne me

---

1. Nous assistons ici aux premières péripéties de la campagne électorale qui devait coûter à Marie son siège de député. Après la mort de Berryer (28 novembre 1868), on crut qu'il serait pourvu à son remplacement par une élection partielle, tandis qu'en réalité le gouvernement ne convoqua pas les électeurs avant les élections générales de mai 1869. Dès les premiers jours de décembre, le parti légitimiste et l'Union libérale choisirent pour candidat le marquis Sauvaire de Barthélemy (ce qui garantissait à Marie l'appui de l'Union libérale dans l'autre circonscription au jour des élections générales). Mais Gambetta ne tarda pas à être présenté au nom de l'Union démocratique (réunion publique du 6 décembre). Ces compétitions prématurées déchaînèrent les passions politiques tant à Paris qu'à Marseille. Le *Siècle*, qui avait immédiatement pris position à côté du *Peuple*, publia cette note : « Nous lisons dans le *Peuple* l'invraisemblable nouvelle qui suit : « M. le marquis Sauvaire-Barthélemy s'est « présenté dans les bureaux du *Sémaphore* avec une lettre de recommandation de M. Marie. « Il y a été reçu très froidement ». Notre confrère doit avoir été induit en erreur. Il ne nous paraît pas possible que M. Marie, ancien membre du gouvernement provisoire, et actuellement représentant de la démocratie, puisse patronner un candidat légitimiste, quand il y a dans la même circonscription un candidat démocratique porté par les hommes de son opinion. Aussi, jusqu'à plus ample informé, nous nous refusons à croire à la réalité de la nouvelle donnée par le *Peuple* ». Le jour même où parut cette note, Marie écrivit au rédacteur du *Siècle*, Léon Plée, pour se plaindre d'un ton qu'il jugeait « agressif » et pour expliquer sa conduite. « Je suis démocrate, disait-il. Mais le salut de la démocratie est dans la volonté intelligente du suffrage universel... L'union libérale doit être maintenue... Dans la croyance persistante où se trouve placée ma conscience, j'ai donc pu accueillir, sans vouloir l'imposer, grand Dieu ! un candidat légitimiste que j'estime, que j'honore, comme tout le monde à Marseille l'estime et honore. Si c'est une erreur, c'est une erreur de conscience et de loyauté ». Cette lettre, Léon Plée ne l'inséra que dans le numéro du 14, déclarant qu'elle lui était parvenue la veille seulement et à une heure avancée. Voici les explications dont il la fit précéder : « Nous sommes persuadés que nos lecteurs n'ont point remarqué au même degré que lui (M. Marie) l'agression dont il se plaint amicalement. Personne plus que nous ne rend hommage aux services démocratiques, au caractère et au talent de M. Marie. Dans la circonstance actuelle, le *Siècle* et lui ne sont pas séparés par un principe, mais par la mise en pratique d'un principe. Il est tout naturel, selon nous, que dans un débat électoral la démocratie veuille s'affirmer tout d'abord et au premier tour, etc. ».

2. J. E. Bory, avocat et ancien bâtonnier, était à ce moment conseiller municipal de Marseille. C'est lui qui, en 1863, avait reconstitué le parti républicain à Marseille, en correspondant avec le comité directeur de Paris. Impliqué de ce chef dans le procès des Treize, en 1864, il avait eu pour défenseurs Marie et Berryer (voir Georges Weill, *Hist. du parti républicain en France de 1814 à 1878*, p. 483 ; Tchernoff, *Le parti républicain au coup d'État et sous le second Empire*, p. 412, 417). Il est cité dans le *Peuple* du 7 décembre 1868 et dans le *Réveil* du 10 comme ayant adhéré à la candidature Gambetta.

soucie pourtant pas de me battre pour une armée en déroute. Dis-moi la pure vérité : que veut faire, que fait le comité libéral ? que veut faire, que fait le comité légitimiste ? Dans ma réponse à ton télégramme je te disais de voir la lettre que M. Barthélemy a remise à M. Barlatier [1]. Tu y verras en effet que je recommandais M. Barthélemy comme le candidat légitimiste préférable à M. de Falloux pour répondre à l'esprit de l'union libérale. L'union dissoute, si elle est dissoute, je n'ai plus à recommander personne de ce côté, cela est évident; mais je regarderais cette dissolution comme un malheur.

Sois bien prudent dans les réunions chez toi ; car je commence à douter un peu de la parfaite sincérité de tes compatriotes dans toutes ces allures politiques. Joue donc serré, mais toujours loyalement.

Je t'embrasse,

MARIE.

14 décembre, matin 9 heures.

Mon cher ami,

Je veux d'abord bien résumer mon opinion sur ce qui se passe en ce moment à Marseille, afin d'éviter tout malentendu.

1° Je persiste à penser que l'Union libérale était la meilleure de toutes les tactiques. Si des maladresses ont été faites qui soient de nature à la compromettre, ce n'est pas une raison pour la briser et faire ainsi les affaires du gouvernement.

Or je suis toujours d'avis que tous les éléments légitimistes, orléanistes, démocrates se concertent comme ils se sont concertés pour combattre la candidature officielle.

Pour cela, chaque élément doit présenter son candidat. Une commission arbitrale prise dans tous les partis doit étudier la circonscription, déterminer celui des candidats qui aurait le plus de chance de réussir contre l'*officiel*. Puis, cette étude faite, le candidat choisi, les autres candidats doivent s'effacer ; et enfin tous les électeurs de tous les partis doivent combattre, comme un seul homme, pour le candidat adopté à quelque parti qu'il appartienne.

Voilà ce que j'appelle l'*union libérale* ; voilà dans quel esprit de dévouement et de désintéressement cette union doit s'organiser et marcher si elle veut réussir. Donc il ne s'agit pas d'imposer celui-ci ou celui-là ;

1. C'est précisément le propriétaire et rédacteur du *Sémaphore*, à qui le marquis de Barthélemy avait présenté la lettre de Marie.

il s'agit de prendre le seul candidat qui aura chance de réussir, et marcher résolument sous ce drapeau.

J'ai écrit dans ce sens à M. Barlatier. Quand j'ai parlé de M. de Barhélemy, c'était au point de vue de son parti et nullement pour l'imposer, en dehors de l'union libérale, et comme suzerain, pour ainsi dire, de la circonscription qui doit élire le député. Telle est mon opinion *principale*.

2° Maintenant, si l'union libérale est abandonnée, il est clair que pour tous les partis le mode de se conduire change. Et se présente alors le subsidiaire suivant :

Chaque parti, étant désormais livré à lui-même et à lui seul, doit évidemment agir *pour lui-même* et *pour lui seul*. C'est, il est vrai, l'individualité substituée à l'union, l'égoïsme privé à l'intérêt général, chose très fâcheuse ; mais enfin il est bien clair que, chacun étant dans son camp, doit se renfermer dans les limites de son camp. Les légitimistes auront donc leur candidat, les démocrates le leur, etc., etc., et chacun votera exclusivement pour le sien. Qu'en adviendra-t-il ? le scrutin le dira.

En tout cas, il serait bon au moins que, dans ce système, on ne s'injuriât pas réciproquement pour laisser la porte ouverte à un 2d subsidiaire que je crois nécessaire. Ce subsidiaire sur lequel il serait bon de s'entendre serait celui-ci : au 1er tour chaque parti compterait ses forces, et les plus faibles se réuniraient au plus fort. Cela ne vaudra pas l'union, mais vaudrait mieux que rien. Mais arriverait-on à ce second tour ? si l'on y arrive, adoptera-t-on cette union libérale de 2d degré ? J'en doute et c'est pourquoi je regarde comme une faute lourde la rupture de l'union.

3° Tu me dis que mes amis Bory et autres démocrates ont adopté le candidat présenté par le *Peuple*. Tu as peut-être, toi-même, et ta réunion adhéré à cette candidature[1] ; et tu penses que je pourrais faire de même. Si j'étais électeur à Marseille, je devrais prendre parti, j'aurais été conseillé par mes amis, je me serais expliqué sur une candidature démocratique à adopter. Mais je ne suis pas électeur, on ne m'a pas consulté, on ne me consulte pas ou on me consulte sur un fait accompli ; le mieux que je puisse et doive faire, c'est de m'abstenir et de rester dans l'isolement et le silence.

Tu n'es pas sans avoir vu qu'il se fait au sein de la démocratie un travail dont la tendance est de diviser les forces de cette puissance en deux catégories : 1° les exaltés qui se croient plus démocrates que les autres

1. Voir la lettre suivante.

parce qu'ils relèguent dans le domaine des simples hypothèses Dieu, l'âme, la famille, la propriété, etc., etc.; 2° les modérés qui sont assez simples pour croire à ces choses. Tout démocrate que je suis, je veux donc avant de m'engager pour un démocrate savoir ce qu'il veut, où il va, où il tend. Je n'ai nulle raison de croire que M. Gambetta appartienne plutôt aux exaltés qu'aux modérés; mais je n'en sais rien. Sans lui faire aucun reproche de n'être pas venu à moi, je sais qu'il n'est pas venu. C'était pourtant de convenance.

Dans cette situation, je ferai entièrement des vœux pour que la démocratie triomphe à Marseille. Je me garderai bien surtout de faire quoi que ce soit qui puisse faire ombre à l'adhésion donnée par nos amis; je resterai désormais étranger aux candidats des autres partis, si ces candidats ne se présentent pas sous le drapeau de l'union libérale reconstituée. Voilà, selon moi, la seule conduite sage que je doive tenir pour rester fidèle à mes idées. Je désire que, s'il en est temps encore, tu gardes la même réserve. Laisse les journaux de toutes couleurs suivre leurs voies et ne t'expose à aucune responsabilité.

Conserve mes lettres, je puis en avoir besoin, et si tu les communiques, ne t'en sépare pas.

Je t'embrasse.

MARIE.

Paris 16 décembre 1868.

Mon cher ami,

Ton télégramme du 21 décembre se terminait ainsi « lettre suit », je n'ai pas reçu cette lettre. — Celui du 22 portait « t'écrirai nouvelle lettre », je n'ai rien reçu. — Enfin ton dernier télégramme du 22 aussi heure de M. 13 porte « as probablement reçu ma lettre, ai vu preuves de rupture etc., etc. » A l'heure qu'il est, 9 du soir, rien ne m'est encore venu. Qu'est-ce que cela signifie? Dans ta lettre tu m'avais dit aussi que M. Bory t'avait fait demander et que tu me tiendrais au courant de ce qui se passerait entre vous. Or, que s'est-il passé? Je l'ignore encore. Tout ceci soit dit pour que tu saches bien combien peu je suis au courant de ce qui se fait à Marseille. Ta première lettre au *Peuple*, sauf les espérances qu'elle donnait sur mon adhésion probable, était bien. Les journaux hostiles à l'union libérale ont fait grand bruit de cette contradiction entre nous. C'est chose fâcheuse, mais après tout insignifiante pour les hommes sérieux qui comprennent qu'en politique le père et le fils peuvent bien être divisés d'opinions tout en restant amis. Cependant tu dois comprendre qu'il faut le moins possible mettre en relief de pareils

conflits. Je te prie donc de ne plus y insister. Tu as cru et espéré que en cas de rupture bien avérée de l'union libérale je n'avais rien de mieux à faire que d'adhérer à l'union démocratique. Personne ne te reprochera cette croyance et cette espérance, bien que tu doives renoncer maintenant à l'une et à l'autre [1].

Pourquoi cela ? Le voici.

Ce n'est ni à toi ni à personne que j'ai besoin de dire que, démocrate toute ma vie, je ne déserterai jamais la cause de la vraie démocratie pour me faire le champion d'un homme, quel qu'il soit, appartenant à un autre parti ; cet homme fût-il mon ami le plus intime que je ne ferais pas cela. Dans les combinaisons transactionnelles d'une union, je puis pactiser avec lui, parce que si je donne je reçois et que d'ailleurs avant tout, pour que j'accepte le pacte, je dois être sûr qu'en désaccord sur un seul point, nous serons d'accord sur les choses de la liberté. Ainsi donc ne me demande pas si je marche avec la *Gazette* ; dans les conditions de l'union ? oui ; en dehors de l'union ? non. L'union rompue, chacun doit être et rester dans son camp, sauf la tactique du second tour.

Dans cette idée, me diras-tu, je devrais alors faire adhésion à l'union démocratique ; oui sans doute la logique me conduirait là et je m'y lais-

1. Le meilleur commentaire de cette lettre et de la suivante (et il convient à certains passages de la précédente) se trouve dans un article de la *Gazette du Midi*, 23 décembre 1868 : « Nous avons reçu hier de M. Marie, fils du député de Marseille, une lettre par laquelle, supposant l'union libérale tout à fait rompue, il répétait ce qu'il avait déjà déclaré dans le *Peuple*, c'est-à-dire qu'il adhérait à la candidature Gambetta. Certains, comme nous l'étions, que son honorable père continuait à rester fidèle à l'union qui l'a élu, nous avions refusé jusqu'ici de prêter notre publicité à un fait aussi anormal, à la manifestation d'un fils contre la ligne politique de son père. M. Lucien Marie n'ayant pas cru devoir se rendre à nos observations et n'ayant pas hésité à porter au *Peuple* la lettre adressée à la *Gazette du Midi*, nous avions annoncé hier au soir la remise de cette lettre, mais en même temps nous avons averti par le télégraphe M. Marie de cet étrange incident. Nous recevons de lui, ce matin, la dépêche télégraphique suivante :

« Je ne connais pas la lettre de mon fils. *Attendez*. Je demande des renseignements. »

M. Marie, en recevant le *Peuple* qui a paru ce matin, verra que son fils n'a pas attendu, lui, et que sa lettre ayant été publiée dans le journal ultra-révolutionnaire, il nous devenait impossible de ne pas donner en public l'explication qui précède...

Ce n'est pas notre faute si M. Marie fils a refusé de réfléchir aux graves conséquences de sa dernière démarche. Élu par l'Union libérale au conseil d'arrondissement, en considération de son respectable père, il avait plus à perdre que personne à la rupture d'un accord dont il a recueilli les bénéfices sans autre apport que son nom et ses promesses. Heureusement cette rupture n'existe encore que dans une imagination troublée par une intrigue habile, mais passagère. Si M. Marie père a une autorité morale incontestée sur les députés de la gauche, habitués à se réunir dans son cabinet, il la doit surtout à son expérience et à sa loyauté reconnues de tous.

Il est regrettable qu'il n'ait pu exercer de loin le même ascendant sur celui qui ne devrait pas publier une ligne sans l'avoir préalablement soumise au meilleur de ses amis, à son conseiller naturel. E. Roux. »

serais conduire si, en effet, je pouvais me placer franchement sous le drapeau de cette union. Mais je ne le puis pas et je ne le veux pas, parce que sous cette devise « union démocratique » qui semble attirer tous les démocrates j'en vois une autre, « union socialiste », que j'ai depuis longtemps en vive répugnance. Eh ! vois donc ! les organisateurs ou les inspirateurs de cette union *prétendue démocratique* ne m'ont-ils pas attaqué avec violence, même sans que rien ne les y obligeât ? Quand, en répondant, j'ai affirmé mes opinions démocratiques et revendiqué mes services républicains, n'ont-ils pas audacieusement nié ceux-ci et ceux-là ? J'ai dédaigné ces insultes ; mais je n'ai pas pu ne pas voir, ce qu'eux-mêmes avaient pris soin de marquer avec tant d'éclat, la distance profonde qui nous sépare. Pourquoi donc rechercheraient-ils mon adhésion à leur démocratie ? Je ne suis pas de ces hommes qu'on traîne à la remorque. En m'insultant ils ont signalé une séparation que j'accepte et dont j'expliquerai hautement les causes et les motifs légitimes, si on m'y force.

Ces considérations, prises du côté purement individuel, sont celles au reste qui me préoccupent le moins. Le grand motif qui me dirige dans tout cela, je te l'ai déjà dit : c'est qu'au milieu des agitations qui troublent notre société se sont levées en effet deux démocraties, une bonne, une mauvaise. La bonne, la nôtre, celle de 1848 ; la mauvaise, la nouvelle, celle qui s'inspire des tristes idées et des tristes hommes qui ont tué notre république et qui font merveilleusement, aujourd'hui, les affaires du gouvernement impérial. Or je suis de 1848, je reste de 1848. Encore une fois, qu'ils ne me forcent pas à le dire ; car je le dirai.

Je crois que ma résolution est ainsi suffisamment expliquée. Je n'ai point à juger la conduite de mes amis. S'ils pensent comme le journal *Le Peuple*, ils ont bien fait d'adhérer. Seulement je m'étonne de leur adhésion, quand je songe à la conversation que j'ai eue avec eux l'année dernière sur la création d'un nouveau journal qui a réalisé plus encore qu'il ne promettait alors. Enfin, ils ont leur liberté comme j'ai la mienne. Ou je me trompe fort, ou ils auront à regretter leur adhésion. Quoi qu'il arrive, moi, je ne regretterai pas mon silence. Ils ont été, paraît-il, très irrités des démarches de M. de Barthélemy ; mais les torts de celui-ci existassent-ils dans la mesure où on les lui a reprochés, était-ce une raison pour jeter le manche après la cognée et abandonner l'union ? C'était, au contraire, le cas de la revendiquer plus vivement. Ce n'est pas là de la polique sérieuse. On dit au reste que le parti légitimiste veut maintenant prendre M. de Falloux [1]. Le gouvernement est capable de ne pas s'opposer.

1. En réalité de Falloux se présenta dans la Vendée. Mais Émile de Girardin, dans la *Liberté*, l'avait proposé pour Marseille en décembre 1868.

Vous aurez fait alors une belle campagne. Je ne devrais pas m'en plaindre, car le chef de file du *Peuple* à Paris n'a-t-il pas imaginé, lui aussi, de prétendre que j'avais signé sur la pelouse d'Augerville *un pacte avec M. de Falloux* ! Quels misérables [1] !!

Adieu, car la bile me monte au cœur et au cerveau. Je reste donc dans ma ligne. Laisse dire les hurleurs. Seulement, tiens-moi au courant ; car ils méritent, un jour, d'être flagellés, je m'en charge.

Je t'embrasse,

MARIE.

22 décembre 1868, 10 h. soir.

Je n'ai pas encore la seconde lettre que tu as écrite. Quelle qu'elle soit, n'y insiste plus.

Mon cher ami, je viens de recevoir ce soir tes trois lettres [2]. Quand tu les as écrites, tu n'avais sans doute pas encore reçu la mienne du 22 au soir partie le 23, mais tu l'as actuellement, je n'ajoute donc rien aux sujets qu'elle traite. Tu connais bien les motifs de ma conduite ; ce n'est pas seulement parceque je ne suis pas électeur que je ne fais pas adhésion à la réunion socialiste ; je reconnais que cette raison ne serait pas suffisante, c'est par amour et par fidélité aux principes de toute ma vie. Ne revenons pas là-dessus.

Ta polémique avec la *Gazette* m'a contrarié d'abord en ce que tu affichais bien haut une adhésion que tu regretteras, je le crois, dans un moment plus calme. Ensuite parce que, sans m'engager moi personnellement, elle établissait entre nous deux, si tes espérances ne se réalisaient pas, ce qui arrive, un conflit fâcheux. Je sais bien que tu cédais en cela à des préoccupations affectueuses qui te feraient redouter pour ma réélection le refus de mon adhésion, et je ne puis certainement t'en vouloir pour cela ; mais, mon ami, songe bien à une chose : si tout le monde honore mon caractère, c'est que, me plaçant toujours en dehors de mes intérêts personnels, j'ai constamment pratiqué cette maxime d'honnêteté vraie : « Fais ce que dois, advienne que pourra. » C'est encore ma devise aujourd'hui.

Je crois maintenant que toute lutte doit cesser. Rentre dans ton silence

1. L'article qui indigne si fort Marie est un article signé A. Ranc et intitulé « M. Marie M. de Falloux », qui venait de paraître dans le *Réveil*, le 17 décembre. En voici le commencement : « M. Marie, M. de Falloux font beaucoup parler d'eux. A Augerville, sur la pelouse du château, M. de Falloux a discouru en homme d'État, en maître. Le voilà successeur de Berryer ; le voilà à la tête du parti légitimiste ; le voilà directeur de l'Union libérale. M. Marie, ancien ministre de la République, est un de ses agents. »

2. Cette lettre a donc été écrite immédiatement après la précédente.

à moins qu'on ne prenne contre toi l'initiative nouvelle d'attaques qu'il ne serait pas convenable de laisser passer sans réponse. Sois toujours, du reste, poli comme tu l'as été. Les bonnes formes sont toujours de bon goût. Ta lettre aux *Tablettes* est un bon spécimen à garder et à suivre [1].

Je regrette beaucoup l'article publié par la *Gazette* sur toi et je vais en écrire à M. Roux. Ta réponse était très convenable ; elle ne revenait plus, ce que, je le répète, il faut éviter avec grand soin, sur le conflit qui existe entre nous ; il aurait donc dû l'insérer. Toutefois je ne suis pas d'avis que tu insistes à cet égard, s'il ne l'insère pas. Laisse-moi faire là-dessus.

Tiens-toi maintenant en grande réserve avec le journal *le Peuple*. Ces gens sont mes ennemis déclarés, sois-en sûr, et tu ne les convertiras pas à d'autres sentiments.

Je t'embrasse.

MARIE.

J'ai écrit à M. Barlatier. Je suis désolé des nouvelles que tu me donnes de M. Vincent [2]. Transmets-lui mes amitiés.

Mon cher ami [3], j'ai lu le *Sémaphore* : je suis loin de blâmer ta conduite et ton langage et me réjouis de ce que la situation t'a assez bien inspiré pour te faire un succès oratoire qui doit te relever à tes propres yeux et te prouver que tes découragements, contre lesquels j'ai si souvent protesté, n'étaient que des faiblesses de cœur qu'un homme ne doit pas connaître. Donc si les agitations politiques te plaisent, et si tu dois un jour jouer un rôle dans celles qui se préparent, songe bien que pour te mettre à la hauteur de ce rôle, ta parole ne sera un bon instrument qu'à

---

1. Cette polémique de Marie fils avec les *Tablettes de Marseille* ne tomba pas d'un coup. Marie père prévoyait de nouvelles attaques. On lit, en effet, dans les *Tablettes* du 30 décembre : « Ce fils, quoique très respectueux, ne craint pas d'avouer que son père ne sait plus ce qu'il dit et espère qu'il rectifiera de point en point sa première démonstration en faveur de l'Union. »

2. Ce M. Vincent était minotier à Marseille. Il avait énergiquement soutenu Marie en 1863. « Il vint même, m'écrit Mme Guadet, après les élections trouver mon père jusque dans sa propriété de l'Yonne où il était en vacances, et se lia d'amitié avec mon plus jeune frère qui plus tard, sur les instances de M. Vincent, alla se fixer à Marseille. »

3. Aux élections des 23 et 24 mai 1869, Marie avait eu à lutter contre le candidat officiel, Rougemont, contre le candidat démocrate, Esquiros, et contre un candidat de la dernière heure, Borde. Sur 31.316 électeurs inscrits, il y avait eu 21.542 votants. Rougemont obtenait 8.945 voix ; Esquiros, 6.366 ; Marie, 4.526 ; Borde, 1.583. Il y avait donc ballottage. Marie se désista purement et simplement. Au second tour de scrutin, qui eut lieu les 6 et 7 juin, Esquiros fut élu avec 11.243 voix, contre 9.787 voix à Rougemont. Sauf un millier de voix qui étaient allées à Rougemont, celles de Marie et de Borde s'étaient portées sur Esquiros. La lettre de Marie est écrite après la lutte : c'en est l'épilogue.

la condition qu'elle se sera éclairée et fortifiée par de vigoureuses études historiques, économiques, politiques. A l'œuvre donc.

Tu as été plus loin que je ne devais aller et encore une fois je ne t'en blâme pas. En écrivant ma lettre j'avais à concilier deux intérêts, l'intérêt de politique générale et mon intérêt personnel. Je ne pouvais pas donner la main à qui m'avait insulté grossièrement et sans motif; mais je pouvais bien moins encore favoriser directement ou indirectement les candidatures officielles que je crois funestes au pays, c'est pourquoi j'ai motivé mon désistement comme je l'ai fait. Sans doute, logiquement détourner les électeurs de l'officiel, c'était bien les conduire à l'opposant; mais bien que logiquement cela fût vrai, mon silence à l'égard de celui-ci n'en était pas moins une protestation contre ces formes injurieuses que le suffrage universel bien appliqué ne devrait jamais autoriser. Toi, mon ami, tout en protestant dignement en faveur de ton père, comme tu l'as fait, tu n'en restais pas moins, au moment où le scrutin allait s'ouvrir, en face du pays attendant une solution indépendante. Eh bien, je le reconnais; entre l'officiel et l'opposant il n'y avait plus d'hésitation à avoir.

Abstraction faite de ma personne, je n'en trouve pas moins déplorable la préférence donnée sur moi à M. Esquiros. Que celui-ci me vaille ou ne me vaille pas, là n'est pas pour moi la question. Elle est dans l'esprit mauvais, à mon gré, qui a dicté cette préférence aux électeurs, non seulement à Marseille, mais à Paris et ailleurs. Non, le suffrage universel ne doit pas faire de ses votes un instrument de colère et de vengeance. Or, choisir des proscrits parce qu'ils ont été proscrits et sont devenus ainsi irréconciliables, c'est fausser le suffrage universel qui ne doit s'inspirer jamais que des grands intérêts de la démocratie. La lutte Rochefort, on l'a dit, a été une gaminerie; les luttes de Marseille ont été de tristes représailles : cela ne vaut pas mieux. Les hommes choisis corrigeront, j'en suis convaincu, ce qu'il y a eu de mauvais dans les mobiles qui ont dirigé les électeurs. Ce n'en est pas moins un déplorable exemple donné à l'avenir. Oubli des services rendus, d'une part, et de l'autre, couronnement de l'esprit de colère, avec de tels éléments faites donc une république ! Tiens-toi toujours, mon ami, en dehors de ces excès. La liberté n'exclut ni la sagesse, ni la prudence, ni la patience surtout. Dans une autre circonstance le socialisme, qui s'est presque effacé comme doctrine dans la période électorale qui vient de se fermer, se relèvera dans une autre période. Etudie à fond cette nouvelle force qui, comme toutes les forces dans l'enfance, se produisent (*sic*) avec beaucoup de violence et peu de raison. Suis le progrès réalisable, laisse les chimères et sache combattre chez les fous ce qui n'est effectivement qu'aberration et folie. Les mots

font beaucoup de mal dans notre nation où l'imagination joue un si grand rôle. Eh bien ! ne te laisse jamais aller à ces entraînements qui moralement proscrivent, sous le prétexte qu'ils sont cléricaux, anti-socialistes, monarchistes constitutionnels, etc., etc., des hommes qui après tout veulent le bien. La démocratie n'est qu'un développement de l'humanité ; l'humanité ne commence pas à 1789 ; il est donc puéril d'effacer les traditions et de ne prendre de la civilisation que ses derniers élans dans le monde. Réfléchis à tout cela, *jeune orateur*. Je ne t'empêche pas d'être parmi les progressistes, mais je ne veux pas que tu y sois comme tant d'autres de qui l'on peut dire à juste titre : « Pardonnez-leur, ô mon Dieu, ils ne savent ce qu'ils font. »

Et mes comptes !

Adieu, je t'embrasse.

MARIE.

9 juin 1869, Paris.

Montaigne, sa vie et son œuvre d'après des travaux récents (1906-1907)

(*Suite et Fin*[1]).

III

Arrivons maintenant aux *Essais*. C'est en 1580, quelques mois par conséquent avant de partir en voyage, que Montaigne publia chez Millanges à Bordeaux, les deux premiers livres. Une seconde édition, « revue et augmentée » parut chez le même éditeur en 1582 et une troisième, qui n'est qu'une réimpression fautive de la précédente, à Paris, chez Jean Richer en 1587. Le texte de la première, avec les variantes de 1582 et de 1587, a été reproduit par MM. Dezeimeris et Barckhausen. En 1588, Montaigne donne à Paris, chez l'Angelier, de ses *Essais* une « cinquiesme édition augmentée d'un troisiesme livre et de six cens additions aux deux premiers[2] ». C'est ce texte que l'on retrouvera dans l'édition publiée par Motheau et Jouaust à la librairie des Bibliophiles. Sur les bonnes feuilles de cette édition, Montaigne en prépara une sixième : l'épigraphe qu'il inscrivit au-dessous du titre en indique le caractère « viresque acquirit eundo ». Jusqu'à sa mort, avec un soin méticuleux, il corrigea, ratura, compléta le texte de 1588. Dans les marges, en tous sens, il ajoutait des citations, des exemples, multipliait les renvois, améliorant la forme et enrichissant le fond. Chose digne de remarque, malgré les repentirs et les surcharges, le manuscrit de Montaigne ne donne pas l'impression d'un brouillon : les corrections et les modifications, il les transcrivait d'après un texte qu'il avait arrêté déjà ; il les transcrivait à diverses époques, comme le prouvent les différences d'encre, d'écriture, de dispositions et, lorsque les marges étaient pleines, sur des papiers séparés, sur des « brevets » dont on reconnaît encore la place aujourd'hui. Montaigne mourut avant d'avoir remis à l'imprimeur son manuscrit. Après sa mort, Madame de Montaigne avec le concours de Pierre de Brach en fit faire une copie : c'est-à-dire qu'elle fit recopier le texte de 1588 et transcrire les additions et cor-

1. Cf. ci-dessus, p. 586-599.
2. La quatrième édition dont ce titre fait supposer l'existence est totalement inconnue.

rections de Montaigne, aussi bien celles qui figuraient sur les marges que celles que renfermaient les brevets, et peut-être même certains brouillons de Montaigne. C'est cette copie qui servit de base à l'édition que Mlle de Gournay, la fille spirituelle de Montaigne, publia en 1595 et dont le texte que l'on retrouvera dans l'édition Courbet et Royer, rajeuni par en droit et édulcoré, a constitué ce que l'on a appelé la « *Vulgate* » des *Essais*. Cependant le manuscrit de Montaigne fut donné par Mme de Montaigne aux Feuillants de Bordeaux ; de ceux-ci il passa, lors de la Révolution, à la Bibliothèque municipale de cette ville. Naigeon, qui l'y découvrit en fit faire une copie, qu'il utilisa pour l'édition des *Essais* qu'il publia chez Didot en 1802. Cette copie, d'ailleurs très fautive, ne donnait qu'une idée incomplète et inexacte de l'exemplaire de Bordeaux. Il appartenait à un érudit bordelais, à qui les « montanisants » doivent beaucoup, M. Dezeimeris, d'en démontrer la valeur [1] : l'exemplaire de Bordeaux renferme la pensée authentique, exacte, complète, dans sa forme dernière et en ce sens définitive de Montaigne et c'est celui-là que M. Strowski a pris pour base de l'édition monumentale des *Essais* dont il vient, sous les auspices de la commission des archives municipales de Bordeaux, de publier le premier volume [2].

L'exemplaire de Bordeaux contient une partie imprimée, c'est le texte de 1588, et une partie manuscrite, ce sont les corrections et additions introduites par Montaigne dans le texte précédent entre 1588 et 1592. Ces modifications ont été apportées à des époques différentes. Dans l'édition municipale, le texte imprimé et les variantes imprimées sont reproduits en caractères romains et l'on y a même distingué « l'apport particulier de 1588 du fonds de 1580-87 en mettant dans la marge A lorsque commence le fonds 1580-87 et B lorsque commence l'apport 1588 ». Les caractères italiques ont été réservés pour les parties manuscrites, contexte et variantes : pour le contexte, des alinéas distinguent les apports successifs, pour les variantes, on a distingué les variantes ordinaires et les repen-

1. R. Dezeimeris, *Recherches sur la recension du texte posthume des Essais*, Bordeaux, 1866.

2. *Les Essais de Michel de Montaigne, publiés d'après l'exemplaire de Bordeaux, avec les variantes manuscrites et les leçons des plus anciennes impressions, des notes, des notices et un lexique*, par Fortunat Strowski, professeur adjoint à l'Université de Bordeaux, sous les auspices de la Commission des Archives municipales. Tome Ier. Bordeaux, F. Pech, 1906, in-4, XXIV-475 p. (avec une héliogravure et deux phototypies hors texte). — Je ne mentionne que pour l'étrangeté du procédé la singulière édition entreprise vers le même temps à l'Imprimerie nationale, dans des conditions particulièrement bizarres et qui révèlent des dispositions d'esprit qui seraient odieuses si elles n'étaient particulièrement grotesques, — en tout cas parfaitement antiscientifiques. Les éditeurs paraissent l'avoir compris, car aux dernières nouvelles, l'affaire est tombée dans l'eau. Voir le *Censeur politique et littéraire*, nos du 3 novembre 1906 et du 6 avril 1907.

tirs, rédactions incomplètes que Montaigne a effacées au moment où il les écrivait et qui sont ici figurées par des caractères barrés. De cette manière, c'est toute l'histoire du texte de Montaigne que nous avons sous les yeux. Les étapes en sont nettement marquées ; pour la chronologie des variantes seule, la disposition par alinéas ne la rend peut-être pas, du premier coup d'œil, très sensible. Nous sommes obligés d'en croire M. Strowski, à qui un long commerce avec le manuscrit de Montaigne a permis de se faire « un art de lire l'exemplaire de Bordeaux » et qui justifiera sans doute son classement et l'éclaircira dans le dernier volume de son édition. Peut-être, comme on l'a indiqué, la polychromie aurait-elle permis de rendre plus claire cette chronologie. Un autre moyen, c'est la reproduction photographique et ce sera le dernier terme de l'histoire des éditions de Montaigne, comme ce l'a été pour les éditions de Pascal : après l'édition Michaut nous avons eu l'édition phototypique Brunschvicg chez Hachette. M. Strowski aura l'honneur d'avoir donné pour Montaigne l'une et l'autre : l'édition municipale critique, — l'édition phototypique Hachette.

Le tome premier qui vient de paraître contient le premier livre des *Essais* et se termine par trois appendices : l'un est consacré aux variantes d'orthographe et de ponctuation ; le second rapporte les leçons des éditions de 1580 et 1582 qui n'avaient pas été conservées dans l'édition de 1588 ; dans le troisième enfin, on trouvera les leçons de l'édition de 1595, extrêmement réduites quant au nombre ; car, pour toute une série de bonnes raisons, M. Strowski apprécie sévèrement le travail de M^lle^ de Gournay et le plus grand nombre des leçons que renferme cette édition de 1595, il les attribue « soit à des erreurs, soit à des modifications volontaires, commises par la personne qui a transcrit l'exemplaire de Bordeaux ou par ceux qui ont dirigé son travail ». Il en rapporte environ deux pages : encore lui demeurent-elles suspectes malgré tout. Enfin une table donne la conconcordance des pages de l'exemplaire de Bordeaux avec celles de l'édition municipale. Les volumes II et III renfermeront les livres second et troisième des *Essais*. « Un quatrième volume contiendra une biographie et une bibliographie critiques, un lexique et des notes. Ces notes auront pour objet : 1° de déterminer lorsqu'il sera possible la date de composition de chaque Essai (et je pense aussi, la chronologie des variantes) ; 2° d'indiquer les sources de Montaigne ; 3° d'expliquer les allusions historiques ». On aura ainsi sous la forme la plus claire, la plus complète et aussi la plus aisément accessible, le meilleur instrument de travail qui nous fasse pénétrer dans l'intimité de Montaigne et qui nous permette de scruter l'origine de ses idées et de suivre l'évolution de sa pensée.

IV

Indépendamment de ses recherches personnelles, M. Strowski a trouvé autour de lui parmi ses élèves et groupé toute une équipe de travailleurs formés aux bonnes méthodes et leur a confié le soin de conduire certaines enquêtes dont les résultats seront utilisés dans le dernier volume de l'édition municipale. De même que nous avons pour les *Essais* l'exemplaire de Bordeaux, il y a parmi les « montanisants » ce que l'on peut appeler, sans trop d'exagération, l'école de Bordeaux. Parmi ces enquêtes l'une vient d'être publiée, qui fait le plus grand honneur à la fois à celui qui l'a poursuivie et à celui qui l'a conseillée [1].

On sait que Montaigne était grand liseur et depuis longtemps les éditeurs avaient relevé les emprunts que Montaigne faisait aux auteurs qu'il possédait en sa « librairie ». Pour les auteurs anciens en particulier, il semblait qu'on ne pût guère trouver du nouveau. M. de Zangroniz ne l'a point pensé et il a eu raison. Comme s'il était le premier à le faire, il a relevé chapitre par chapitre les citations d'auteurs anciens que contiennent les *Essais*, en distinguant les éditions de 1580, 1588 et 1595 ; et s'il ne nous a pas donné le relevé complet de ces citations (ce qu'on serait tenté presque de lui reprocher, car la besogne devait être soigneusement faite, mais ce n'était pas proprement son sujet), il a du moins dressé la liste des auteurs dont, à chaque époque, Montaigne faisait sa lecture préférée ou, si l'on veut, qu'il s'appropriait le plus volontiers. C'est ainsi que dans la première édition des *Essais* on trouve fréquemment mention des poètes latins : Ovide, Lucain, Virgile, Horace, Lucrèce ; Sénèque y tient une grande place. Quinte-Curce fait son apparition dans les additions de 1588. Enfin dans les dernières années, l'édition de 1595 en fait foi, Montaigne se plaît davantage à lire ou à feuilleter Hérodote, Diodore de Sicile, Tite-Live, Xénophon, Platon, voire Quintilien. Sur ces constatations, M. de Zangroniz a appuyé certaines inductions relativement à l'évolution du caractère et de la philosophie de Montaigne. Inductions ingénieuses, un peu fragiles peut-être, conclusions qui ne s'imposent pas d'elles-mêmes et d'elles seules, mais qui, corroborées par d'autres, paraissent justes, en tout cas s'accordent avec ce que dit des étapes de la pensée de Montaigne, M. Strowski dans l'ouvrage dont nous parlons plus loin.

Parmi les auteurs anciens familiers de Montaigne, parmi les écrivains

1. Joseph de Zangroniz, *Montaigne, Amyot et Saliat. Étude sur les sources des Essais.* Paris, Champion, 1906, in-12, XVI-196 p. (Bibliothèque littéraire de la Renaissance, tome VII).

« domestiques », il en est un qui occupe une place d'honneur, c'est Plutarque et parmi les œuvres de Plutarque, les *Œuvres morales*. Il y aurait un beau livre à faire sur la diffusion de Plutarque et plus particulièrement des *Œuvres morales* parmi les humanistes de la Renaissance, et sur les enseignements qu'ils en ont tirés pour la vie pratique. Plutarque, pour Montaigne, c'est son homme, Plutarque mis en français, traduit par Amyot, « nostre Amyot » comme il dit. M. de Zangroniz a fait le relevé complet des emprunts faits par Montaigne au Plutarque d'Amyot, ainsi qu'aux traductions de Diodore par le même Amyot et d'Hérodote par Saliat; et suivant la méthode dont M. Thuasne avait déjà fait un heureuse application à l'œuvre de Rabelais, il a confronté la plupart du temps le texte de Montaigne avec celui du traducteur. La conclusion qui ressort avec évidence, qui éclate pour mieux dire, c'est que presque toujours Montaigne emploie les termes mêmes de son modèle, il les pille, les dérobe, il copie purement et simplement, faisant passer dans sa prose des expressions, des phrases, des pages entières, sans changement, sans scrupule, comme s'il s'agissait de son bien propre.

Et ceci est non seulement curieux mais très important : d'abord parce que cela nous initie au procédé de composition des *Essais*, nous montre à l'œuvre l'ouvrier, nous fait assister à la confection de cette prose subtile et riche, souple et forte ; — ensuite parce que de la date où telle traduction qu'utilise Montaigne a été publiée ou lue par notre auteur, nous pouvons en inférer la date approximative la plus lointaine, *maxima* pour ainsi dire, où tel Essai, tel passage des *Essais* a probablement été composé.

Ce que M. de Zangroniz a fait pour Plutarque, Diodore et Hérodote, et accessoirement (il serait tout à fait injuste de dire superficiellement) pour les sources anciennes des *Essais*, il serait vivement à souhaiter que d'autres le fissent pour les sources modernes, françaises, italiennes, espagnoles, pour les humanistes, historiens, conteurs des XV^e^ et XVI^e^ siècles que Montaigne a mis aussi à contribution. « Il nous serait utile d'avoir d'aussi exacts renseignements sur les sources italiennes, par exemple, de Montaigne. Pareillement ses emprunts à Marsile Ficin, le traducteur de Platon, sont nombreux et, dans l'*Apologie*, M. Strowski a reconnu des pages entières de Cornélius Agrippa. Je serais étonné que l'auteur des *Essais* ne dût rien à Erasme. Mais il nous importerait surtout que l'on mît en regard le texte des *Essais* avec quelques-uns des textes français contemporains, tels que l'*Apologie pour Hérodote*, par exemple, d'Henri Estienne, ou la *République* de Jean Bodin. C'est une étude qu'on n'a pas encore faite. L'intérêt en serait de montrer comment on peut user diversement

des mêmes textes, car ce sont les mêmes textes, les mêmes anciens, le même Hérodote, le même Plutarque que copient ou que paraphrasent Estienne et Montaigne, Montaigne et Bodin ; ce sont souvent les mêmes sujets qu'ils traitent, l'autorité de la coutume ou l'influence des climats ; mais pourquoi cette antiquité n'est-elle dans la *République* de Bodin qu'une chose morte, et au contraire pourquoi vit-elle d'une vie qui nous est contemporaine dans les *Essais* de Montaigne [1] » ? L'originalité de Montaigne s'en dégagerait plus clairement et mieux et sa personnalité apparaîtrait ainsi comme épurée et en pleine lumière [2].

V

C'est surtout pour l'histoire de la vie intellectuelle et morale de Montaigne que l'édition municipale constitue un document d'importance capitale. En distinguant les apports successifs, et si l'on peut dire, les couches d'alluvions superposées par lesquelles se sont formés définitivement les *Essais*, on retrouve les étapes de sa pensée. Il était naturel que l'éditeur de l'exemplaire de Bordeaux se fît l'historien de cette évolution et tirât de son texte tout l'enseignement qu'il comportait.

L'idée d'appliquer à la pensée de Montaigne « la méthode historique et génétique », avait été déjà énoncée ; mais la réalisation en était plutôt difficile. Nul mieux que M. Strowski n'était préparé à cette entreprise. Et de ce point de vue strictement historique, en serrant de près les textes et en tenant compte des dates, il a réussi à écrire sur Montaigne un livre neuf et que, sur bien des points, on peut supposer à peu près définitif [3]. Les critiques avaient considéré en Montaigne le causeur, ou l'artiste, ou le penseur, ou encore le philosophe. S'inspirant d'une épithète donnée par Juste Lipse, qui appelle Montaigne le « Tha-

1. F. Brunetière, *Publications récentes sur Montaigne*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1er sept. 1906, p. 224. Cet article est reproduit sous le titre : *Une nouvelle édition de Montaigne* dans la huitième série des *Études critiques sur l'histoire de la littérature française*, Paris, Hachette, 1907.

2. M. Strowski cite un travail où M. Jean de La Ville de Mirmont a relevé les emprunts faits par Montaigne aux *Mémoires* de Martin et Guillaume du Bellay et à Paul Jove. Malheureusement ce travail n'a pas été publié. — D'autre part dans la *Revue universitaire*, 1906, t. II, p. 402-414, M. J. Caillat, sous le titre : *Montaigne, l'Italie et l'Espagne*, s'est borné à dire ce que Montaigne a surtout remarqué durant son voyage en Italie, et non à rechercher, quelles sont ses sources italiennes. Pour ce qui est de l'Espagne, il donne quelques détails sur la *Silva de varia lección* de Pedro Mejia et sur ce que Montaigne lui doit. Le sujet en somme est à peine effleuré et demeure encore presque dans son entier.

3. Fortunat Strowski, *Montaigne*. Paris, Alcan, 1906, in-8, VIII-356 p. (dans la collection : Les grands philosophes).

lès français », M. Strowski voit en l'auteur des *Essais* un sage. « L'objet de notre étude, dit-il, sera donc le suivant : nous prendrons Montaigne au moment où il se met délibérément en marche vers la sagesse. Nous dirons quelles étaient alors sa sensibilité et sa mentalité, quelles pensées étaient naturalisées en lui ; comment l'éducation, les circonstances et la réflexion l'avaient préparé à la sagesse : nous verrons comment la vie morale et la vie intellectuelle se sont entresuivies et mêlées chez lui, et comment elles ont réagi l'une sur l'autre. La sagesse conquise, nous verrons le sage vivre avec les hommes, élargir son horizon, vieillir et mourir. Ce sera moins une analyse qu'une histoire ». Voilà le plan du livre et voici la méthode. « Nous ne lirons pas les *Essais* comme un livre d'une venue, où les idées sont en quelque sorte contemporaines les unes des autres, nous nous exposerions à n'y voir que des contradictions et à n'y recueillir que des renseignements ridicules et une image ridicule de Montaigne. Nous les étudierons plutôt comme une série de notations successives, prises au jour le jour, dans mille circonstances différentes, comme un mémoire, comme un journal. Ce que nous regarderons à travers les pages, ce n'est pas comment le cerveau de Montaigne était fait, mais comment le cerveau de Montaigne fonctionnait, et si nous y cherchons quelles étaient ses pensées, nous y chercherons surtout le perpétuel mouvement de ses pensées ».

La première étape est le stoïcisme [1]. Après avoir expliqué la formation intellectuelle et morale de Montaigne « avant la sagesse », noté l'action de la famille, de l'éducation, les expériences de la jeunesse, le retentissement de l'amitié avec La Boétie, l'influence de certaines lectures, par exemple de la *Théologie naturelle* de R. de Sebond, M. Strowski prend son auteur en 1571, lorsque Montaigne affirme sa résolution de rechercher dans la retraite, le repos de l'âme et la tranquillité de l'esprit. Dans le calme d'une vie solitaire, nourri des Lettres à Lucilius et des Œuvres morales de Plutarque dans la traduction d'Amyot qui vient de paraître, Montaigne s'entraîne au stoïcisme. Il tâche à se fortifier contre la douleur, à s'affranchir de la crainte de la mort, il s'incorpore les principes essentiels du stoïcisme. M. Strowski a parfaitement noté l'origine, l'extension, les limites, le caractère propre de ce stoïcisme. Montaigne est devenu stoïcien par besoin de tranquillité, par épicurisme. « Pour sup-

1. M. Strowski est revenu sur le stoïcisme de Montaigne considéré dans ses rapports avec l'évolution du sentiment religieux à la fin du XVI^e siècle dans le tome premier (p. 28-58) de son grand ouvrage sur *Pascal et son temps*. Nous nous bornons pour l'instant à constater l'apparition et le succès de ce premier volume, nous réservant de revenir plus longuement sur ce travail lorsqu'il aura fini de paraître.

pléer à l'insensibilité du cœur, à la dureté des os et à l'épaississure de la peau, il suit l'hygiène morale de Sénèque et d'Epictète ». Son stoïcisme n'est qu'un moyen et non une fin ; c'est « une hygiène, une pédagogie et non pas une doctrine ou une croyance », c'est pourquoi « il disparut des préoccupations de Montaigne, sans disparaître d'ailleurs de la manière d'être de Montaigne ».

Mais si l'inspiration stoïcienne subsiste, elle passe bientôt au second plan. La conscience religieuse s'éveille, la grande affaire pour Montaigne est désormais l'observation de l'homme et de lui-même, ce qui ne va pas sans pessimisme. Nous arrivons ainsi au scepticisme. M. Strowski démêle finement les causes morales de ce nouvel état d'âme ; mais il ne nous cache pas que les circonstances qui l'ont déterminé nous échappent. « Par quels événements, par quelle crise extérieure cet état s'est-il établi ? Qu'est-ce qui a réveillé le sentiment religieux ? Qu'est-ce qui a appliqué Montaigne si étroitement à l'étude de l'homme et à l'étude de lui-même ? Pourquoi méprise-t-il si fort les prétentions de l'esprit humain ? nous l'ignorons : nous ignorons aussi bien des circonstances et plusieurs secrets de sa vie ». Montaigne trouvait autour de lui les éléments de discussion pour établir le scepticisme et M. Strowski a relevé avec soin et caractérisé les représentants du scepticisme au XVIe siècle avant Montaigne ou concurremment avec lui : François Pic de la Mirandole, Cornélius Agrippa, les traducteurs de Sextus Empiricus, Sanchez le Sceptique. Il trouvait en lui des « conditions et humeurs » qui l'inclinaient à l'attitude sceptique. Les attaques dirigées contre la *Théologie naturelle* de Raymond de Sebond lui fournirent l'occasion de s'expliquer longuement et de donner corps à son scepticisme. Nous ne suivrons pas M. Strowski dans l'analyse qu'il donne de l'*Apologie*, analyse claire, précise, approfondie. Voici comment il définit le scepticisme de Montaigne. « En un sens, dit-il, il est radical et il ne peut être poussé plus loin ; mais en un autre sens, il s'accorde avec certains jugements et certaines affirmations générales. La raison abstraite, l'élaboration de la science, et ce qu'on appelle la pensée pure n'a pas d'ennemi plus grand que Montaigne ; la sagesse pratique, la vertu, le bon sens, le discernement, je dirai presque la connaissance de chaque chose une à une, d'instant en instant, le perpétuel mouvement de l'esprit qui ne s'arrête jamais, toujours actif, toujours renouvelé, toujours inventif, voilà ce qu'exalte le scepticisme de Montaigne ». Et plus loin : « Le scepticisme est la forme que prit en lui le sentiment religieux », sentiment religieux qu'il faut distinguer soigneusement du sentiment chrétien. Horreur de tout dogmatisme, de tout absolu, sentiment profond, trop profond peut-être, du rela-

tif, de la « volubilité des choses », c'est en cela que consiste essentiellement le scepticisme de Montaigne : c'est par là que Montaigne déblaie le terrain en vue de l'établissement de la science, sans cependant qu'il ait eu la volonté de cette science.

Ce scepticisme n'est pas si absolu que, dans la pratique, il paralyse l'action. C'est plusieurs années après avoir écrit l'*Apologie* que Montaigne compose son chapitre de l'*Institution des Enfans* et se révèle pédagogue. C'est plus tard encore qu'il est appelé par la confiance de ses concitoyens à la mairie de Bordeaux. Sur la question pédagogique, Montaigne se distingue de ses prédécesseurs à la fois par le but qu'il assigne à l'éducation et par la méthode ou, pour mieux dire, les procédés qu'il préconise. Il s'agit de former l'entendement et la conscience, d'acquérir la sagesse plutôt que la science, la sagesse, c'est-à-dire la science du bien vivre et du bien mourir. Il y a une teinture de stoïcisme dans la pédagogie de Montaigne. D'où l'importance de l'éducation physique, la préférence accordée au précepteur sur les parents mêmes, la valeur du commerce des hommes passés ou présents, des lectures et des voyages, surtout en pays étrangers. « De tous côtés cette pédagogie est l'exercice et l'exaltation de l'énergie individuelle, mais cette énergie ne se répand pas au dehors et ne devient pas ambition ; elle reste au dedans, elle est force d'âme. » M. Strowski y trouve des lacunes : elle est éminemment aristocratique, elle ne convient qu'aux natures nobles, c'est-à-dire à une infime minorité ; elle manque de préoccupation métaphysique, mais c'est qu'elle ne fait pas double emploi avec la religion. En somme, c'est une pédagogie d'humaniste encore et lorsque M. Strowski, pour prouver que la méthode d'éducation de Montaigne supporte la pratique, nous dit que c'est après tout la méthode usitée pour l'éducation des filles, c'est, sans en avoir l'air, une véritable condamnation qu'il porte contre elle. — Dans ses rapports avec les hommes, Montaigne le sage se laisse guider par la coutume et par son idée sur l'homme et puisqu'il lui faut prendre parti, il n'aliénera pas sa liberté de jugement, son entendement et sa conscience, il gardera une « arrière-boutique » où se retirer ; au besoin il se soumettra à la nécessité de la raison d'État, mais il n'y collaborera pas. Par horreur du dogmatisme réformateur, par dégoût de la cruauté dont s'accompagne généralement tout changement brusque, Montaigne accepte le gouvernement établi. « Non par opinion, mais en vérité, l'excellente et meilleure police est, à chacune nation celle sous laquelle elle est maintenue. Sa forme et commodité essentielle dépend de l'usage ». Montaigne est donc conservateur. Mais son *conservantisme* est d'une nuance particulière. Il ne dérive pas de « cette paresse d'esprit et de ce fétichisme qui nous sug-

gèrent que la société humaine est arrivée à sa forme parfaite ». Il admet, il encourage les améliorations, mais à condition qu'on fasse le moins possible, — ou pas du tout appel à la raison individuelle, à la théorie scientifique, à tout dogmatisme révolutionnaire ou plus simplement réformiste.

La dernière forme en laquelle s'épanouit la sagesse de Montaigne est le dilettantisme. Montaigne vieillit et le sent ; ses facultés s'affaiblissent ; peut-être faut-il aussi tenir compte de l'impression produite par le spectacle des malheurs publics, de l'effroyable période qui commence à l'assassinat des Guises et que Montaigne ne vit pas se terminer par le triomphe d'Henri IV. Montaigne s'égaie aux faits, parfois les plus saugrenus, aux anecdotes qu'il ne dédaigne pas scabreuses. Il aime à s'insinuer par imagination en la place d'autrui, homme ou système, il évoque des images de volupté. Il étudie pour « s'esbattre », il feuillette, il surcharge les marges de son exemplaire de l'édition de 1588, sans souci d'un plan, d'un ordre, comme s'il voulait dérouter ceux qui le rechercheraient plus tard dans son œuvre. Cependant il garde encore une certaine tenue, qu'il doit à son régime stoïcien. Son dilettantisme « ne ressemble pas beaucoup à celui que les moralistes condamnent comme paresse et abandon au plaisir ; il suppose au contraire une énergie peu commune et il n'exclut pas le caractère. Seulement il n'est pas d'un bon exemple ». Mais faut-il en faire un grief à Montaigne et n'est-ce pas assez qu'il ait été par là livré, ou mieux qu'il se soit ainsi exposé « à la bonne et à la mauvaise fortune des interprétations individuelles ? » Et la revue de ces interprétations, de ces rencontres fournit à M. Strowski la matière d'un développement que l'on peut rapprocher du cortège dont Sainte-Beuve avait imaginé de faire suivre les funérailles de Montaigne. Que conclure ? Qu'est-ce que cette philosophie de Montaigne ? Philosophie de la vie, dit Brunetière. Art de la vie, dirait plutôt M. Strowski. « J'ai mis tous mes efforts à former ma vie, voilà mon métier et mon ouvrage », il aurait pu ajouter : « Voilà ma philosophie ». Il n'a pas enrichi le monde d'un nouveau système, il l'a enrichi d'un nouvel exemple : *artifex vitæ* ».

Telle est dans ses grandes lignes, que nous avons essayé de rendre le plus fidèlement possible, la substance de la magistrale étude de M. Strowski [1]. On peut en dire, — et à meilleur titre encore, — ce que

1. On trouvera à la fin du volume une succincte et substantielle bibliographie critique de Montaigne. L'essentiel y est. Je n'y voudrais ajouter, pour ma part, que la mention d'un article de P. Gauthiez dans ses *Études sur le seizième siècle* (Paris, 1893, in-8) et du chapitre que M. Arthur Tilley a consacré à Montaigne dans *The literature of the French Renaissance*, tome II, chap. XXI.

lui-même écrit de M. de Zangroniz. « Combien de gens se sont rongé les ongles et tourné la cervelle pour chercher quelque chose de nouveau à dire sur Montaigne ! Lui, il n'a visé ni à la nouveauté, ni à l'imprévu ; il a été vers la vérité, et il a trouvé l'originalité par surcroît : comme quoi rien n'est plus neuf, en matière d'histoire littéraire, que le vrai ! » Certes on pourrait chicaner sur quelques points de détail, désirer que l'auteur eût appuyé sur certaines nuances ; mais l'essentiel demeure solide, enveloppé d'une forme souple, insinuante, parfaitement seyante à son objet. Ce que l'on serait tenté de regretter, c'est, je ne dis pas l'absence, mais la pénurie de preuves, la réserve excessive avec laquelle l'auteur a, pour ainsi parler, voilé son érudition. Mais il ne faut pas oublier que les preuves on les trouvera tout au long dans l'édition municipale. Les deux œuvres sont solidaires : la présente étude sera le meilleur guide à travers le nouveau texte des *Essais* comme ce nouveau texte constituera la plus solide justification de cette étude. C'est certainement ce qui pouvait être le plus conforme au désir de l'écrivain qui disait de lui-même : « Je ne dresse pas ici une statue à planter au carrefour d'une ville, ou dans une église ou place publique, c'est pour le coin d'une librairie pour en amuser un voisin, un parent, un amy qui aura plaisir à me racointer et repratiquer en cette image ». Ces amis de Montaigne, nul, par une plus diligente pénétration et une sollicitude plus active, n'aura fait plus que M. Strowski pour en accroître le nombre.

V.-L. Bourrilly.

COMPTES RENDUS

L. MAIGRON. **Fontenelle. L'homme, l'œuvre, l'influence.** Paris, Plon-Nourrit, 1906. In-8, IV-432 p.

Cinq grandes divisions : *Biographie et caractère de Fontenelle ; l'œuvre littéraire ; l'œuvre philosophique ; l'œuvre scientifique ; l'influence.* — Ce livre a toutes les qualités que l'on peut demander à une étude d'ensemble. Il est sérieux et agréable à lire. De la biographie vivement contée, la physionomie de Fontenelle se dégage avec netteté... Sa double physionomie, plutôt : d'une part, l'homme du monde accompli, le bel esprit incorrigible ; de l'autre, le raisonneur déterminé, le savant et le philosophe. C'est cette dualité que M. M. a voulu marquer, et c'est là, en effet, le secret de l'influence de Fontenelle. Les agréments de son esprit ont servi sa propagande scientifique et philosophique. Par lui, la littérature s'enrichit d'un domaine nouveau, les salons sont conquis aux spéculations de l'ordre le plus élevé. M. M. a eu raison d'analyser la partie purement littéraire de l'œuvre, si médiocre soit-elle. Il a eu raison d'autant plus que son analyse, finement ironique, est fort attrayante. Je lui reprocherai cependant de mettre à peu près sur le même plan la *Clélie* et l'*Astrée*. Peut-être aussi, d'exagérer « l'incapacité radicale de Fontenelle à rien comprendre aux choses essentielles de l'art et de la poésie ». Il y a dans le *Traité sur la poésie*, dans les *Réflexions sur la poétique* des observations excellentes. Et M. M., il est vrai, les signale ; mais en note seulement, sans s'y arrêter, tandis qu'il insiste sur les autres (p. 204, 207).

Était-il nécessaire de distinguer l'œuvre philosophique de l'œuvre scientifique ? Toutes deux nous intéressent au même titre et de la même façon. M. M. voit dans la *Pluralité des mondes*, l'œuvre capitale de Fontenelle ; d'autres pourraient mettre au premier plan l'*Histoire des oracles*. En vérité, Fontenelle n'a pas donné un livre décisif, où l'on puisse le trouver tout entier, à son point de parfait développement. C'est un peu partout, à l'aventure qu'il faut chercher ses idées. Son œuvre est au-dessous de son influence... Ceci, d'ailleurs, M. M. l'a très bien montré dans sa dernière partie que je ne puis résumer en quelques lignes, mais dont il est juste de louer la sûreté et la précision. — Jules MARSAN.

Georges SCELLE. **La traite négrière aux Indes de Castille. Contrats et traités d'Assiento.** T. Ier: *Les contrats (XVIe et XVIIe siècles)*. T. II: *Les Traités (L'Assiento et la guerre de Succession d'Espagne)*. Paris, Larose et Tenin, 1906. 2 vol. in-8, XXII-840 et XXVII-715 p.

« En elle-même, nous dit M. Scelle dans la préface de son premier volume, cette étude de la traite négrière n'est rien. Il fallait la situer et montrer qu'elle est indissolublement liée à l'étude du commerce d'Amérique avant le XIXe siècle. L'histoire en reste à faire, et c'est elle cependant qui devrait éclairer toute l'histoire d'Espagne depuis la découverte de l'Amérique. On a déjà compris que la conquête du Nouveau-Monde avait été funeste à la métropole, on en a indiqué les causes principales, mais on n'a pas montré leur jeu au cours de la lente dégénérescence espagnole. L'étude de l'Assiento — *parte in qua* — peut aider à comprendre comment l'énergie productive et l'activité administratives du peuple espagnol se sont trouvées peu à peu paralysées sous l'obligation écrasante de conserver et de défendre un monde... alors que l'on n'en avait ni les aptitudes, ni les moyens » (p. IX). Le livre de M. S. est donc une contribution à l'histoire des rapports économiques entre l'Espagne et l'Amérique espagnole, et plus particulièrement une tentative pour suivre les effets, tant en Amérique qu'en Espagne, du système de l'Assiento. Tel est son premier intérêt. Il en présente un autre qui n'est pas inférieur. L'exploitation économique de l'empire espagnol est devenue, surtout à partir de 1650, un des grands desseins, à certains moments même le principal dessein des puissances occidentales de l'Europe, Portugal, Hollande, France, Angleterre, et l'Assiento leur est apparu comme un moyen de forcer l'accès et de s'avancer à l'intérieur des domaines espagnols. En étudiant, du point de vue économique, les rapports de l'Espagne avec ces puissances, en recherchant quelle place la concession ou l'obtention de la traite des nègres a tenue dans les calculs de leurs diplomates, et quelle influence elle a eue sur leurs accords, M. S. a mis en lumière tout un aspect, jusque là demeuré dans l'ombre, de la succession d'Espagne, et il est permis de croire qu'il renouvellera, de la même manière, dans un prochain volume, l'histoire de la politique française et de la politique anglaise en Espagne de 1715 à 1750. J'ajouterai enfin que, si peu d'historiens ont recherché dans les faits économiques une explication de l'attitude des diplomates, qu'on ne saurait se désintéresser des résultats obtenus par M. S. en se plaçant sur le confins de l'histoire économique et de l'histoire diplomatique.

M. S. a divisé en deux périodes l'histoire de la traite négrière dans

l'Amérique espagnole jusqu'en 1715. La première, qui s'étend jusqu'en 1695, est celle des contrats; la deuxième, de 1695 à 1715, celle des traités. Par contrats d'Assiento, il faut entendre les engagements de droit « interne » dans lesquels un particulier ou une compagnie se substituaient à l'État pour la fourniture de la main-d'œuvre noire aux Indes occidentales, par traités d'Assiento, les engagements internationaux conclus par l'Espagne avec une puissance étrangère pour le même objet. Cette division juridique — le livre de M. S. est une thèse de droit international — correspond à des réalités historiques. Dans la première période, la question de la traite reste une question espagnole ; dans la seconde, elle devient une question européenne. Et le moment où s'ouvre la succession espagnole marque bien le tournant de l'histoire de l'Assiento, celui où officiellement, l'Espagne renonce à son monopole au profit de puissances étrangères. La division de M. S. se justifie donc, à condition de remarquer que, dès le début du XVII^e siècle, sous le régime même des contrats, l'institution de l'Assiento évoluait et commençait à prendre un caractère international ; qu'il n'y a donc pas eu de solution tranchée entre les deux périodes.

La première partie de l'ouvrage est précédée d'un livre préliminaire. L'auteur y expose les conditions géographiques, économiques, administratives et morales qui dominent l'histoire de l'Assiento : organisation de l'empire espagnol, commerce des Indes et organisation de ce commerce en Espagne et en Amérique, conception de l'esclavage. Au cours de son récit, M. S. dégage la contradiction qui a pesé sur toute la politique négrière de l'Espagne en Amérique: d'une part, l'impossibilité de laisser libre le commerce négrier, sans ruiner tout le système colonial et commercial de l'Espagne qui reposait sur l'exclusion des étrangers et le monopole, de l'autre l'impossibilité d'assujettir le commerce des noirs aux règles du commerce métropolitain, puisque l'Espagne ne possédant pas de comptoirs sur la côte d'Afrique, était obligée de s'approvisionner chez les étrangers, et qu'elle ne pouvait faire venir les cargaisons humaines dans les ports espagnols sans risquer un accroissement énorme de mortalité. C'est cette contradiction qui a insensiblement et malgré elle conduit l'Espagne à des ententes diplomatiques.

Jusqu'en 1695, M. S. a distingué dans l'histoire de l'Assiento trois périodes :

1° La période espagnole ou des licences, jusqu'en 1580. C'est celle où, sauf à deux reprises, de 1518 à 1528, et de 1528 à 1532, l'État exploite lui-même l'industrie de la traite en distribuant des licences aux navigateurs qui voulaient s'y livrer. M. S. a étudié dans le détail tout ce sys-

tème des licences. Il nous indique quels en étaient les différents types, comment elles étaient octroyées, et surtout quel rôle elles jouaient dans la vie économique de l'Espagne, quel parti l'État en tirait pour se procurer de l'argent, comment elles servaient à l'amortissement de ses emprunts, ou comment elles étaient données en gage aux marchands de Séville contre des réquisitions forcées, comment les Sévillans en trafiquaient. Nous saisissons ainsi les rapports entre la fiscalité espagnole et le commerce d'Amérique. M. S. ne néglige pas la contre-partie, les résultats pour l'Amérique espagnole du système des licences : développement et organisation de la contrebande par les traitants étrangers, qui n'avaient pas grand'peine à se procurer des licences, et à se soustraire au contrôle des autorités espagnoles, et qui non seulement chargeaient beaucoup plus de nègres que ne le comportaient leurs registres, mais avec les nègres, introduisaient des pacotilles considérables.

2° La période portugaise, depuis la conquête du Portugal par Philippe II en 1580 jusqu'à la révolution portugaise en 1640. La conquête du Portugal aurait dû, semble-t-il, permettre à l'Espagne de remédier aux abus du système des licences, puisqu'en même temps que les comptoirs portugais d'Afrique elle s'annexait tout un peuple de traitants et de commerçants. Pourquoi les Espagnols furent impuissants à tirer parti des conditions plus favorables qui leur étaient faites (par esprit d'exclusivisme, sous l'influence des marchands de Séville persistant à exclure les Portugais du commerce d'Amérique), comment, ne pouvant empêcher que le commerce des factoreries africaines ne fût entre les mains de quelques entrepreneurs portugais, ils signèrent un premier traité d'Assiento avec un Espagnol qui s'interposa entre eux et les Portugais (1595), comment la mauvaise volonté des fermiers portugais d'Afrique empêcha cette demi-mesure de réussir, et comment, en définitive, l'Espagne fut contrainte d'avoir recours aux Assientos portugais, telles sont les principales phases de l'exposé de M. S. C'est en 1614 qu'un Assientiste portugais, Delvas, obtint pour lui et ses acheteurs de licences un droit dont l'auteur signale avec raison les graves conséquences, celui de pénétrer à l'intérieur des terres, tandis qu'auparavant quelques ports seulement étaient ouverts aux Assientistes. Ce droit « d'internation » allait permettre aux Assientistes d'introduire l'interlope jusque dans les districts les plus reculés de l'Amérique espagnole, et de s'avancer sur des routes dont quelques débouchés seulement leur avaient été accessibles.

3° La période de transition ou période hollandaise (1640-1695). Dans cette période, M. S. met en évidence deux ordres de faits qui accélérèrent l'évolution de l'Assiento dans un sens international ; le premier fut la

révolution de Portugal, qui détermina l'Espagne à suspendre toute relation commerciale avec son ancienne conquête et à mettre fin aux Assientos portugais; le second, l'expansion américaine des puissances maritimes, Hollande, Angleterre, France, qui, marchandes de nègres avec leurs comptoirs africains, et établies en Amérique sur le seuil de l'empire espagnol, devaient être fatalement tentées et d'y organiser leur interlope et, à la faveur de la traite négrière, de surmonter les prohibitions du pacte colonial espagnol. M. S. nous retrace par quels procédés les Hollandais, les premiers, se virent à la veille de réussir et d'accaparer le commerce des nègres. Ne pouvant obtenir de l'Espagne ni qu'elle renonçât au système des contrats, ni qu'elle acceptât des Assientistes de nationalité hollandaise, ils tournèrent les difficultés, commençant par étendre leur contrebande aux Indes occidentales à une époque où l'Espagne, aux prises avec le Portugal, avait suspendu en fait tout commerce de nègres entre la métropole et l'Amérique, concluant ensuite des marchés pour la fourniture des nègres avec les Assientistes en titre, finissant par commanditer avec l'argent des banquiers d'Amsterdam et de la Compagnie des Indes occidentales les Assientistes espagnols, et, du jour où leurs capitaux y furent engagés, se croyant autorisés, en tant qu'État, à présenter des observations en Espagne, sur l'application des traités d'Assiento. M. S. fait remarquer justement, à ce propos, que si l'Espagne avait encore le droit de se refuser à une négociation diplomatique avec la Hollande parce que l'Assiento avait conservé son caractère de contrat interne, il lui était difficile de ne pas reconnaître à l'envoyé des Provinces Unies, le droit de s'employer auprès des tribunaux et du gouvernement espagnol en faveur de ses nationaux et qu'elle arrivait à l'extrême limite qui sépare les contrats particuliers des contrats internationaux.

Le second volume de M. S. est destiné à nous exposer comment elle franchit cette limite, et quelles furent les négociations internationales auxquelles l'Assiento donna lieu, de 1680 à 1715. Il est divisé en trois périodes : la période franco-portugaise de 1696 à 1702, la période française de 1702 à 1712, les négociations d'Utrecht.

Après les démêlés de l'Espagne avec l'ambassadeur de Hollande, et après une campagne de l'Inquisition contre les Hollandais, le Conseil des Indes, en 1696, transféra de nouveau l'Assiento aux Portugais. Ils devaient le garder jusqu'à la fin de 1701. Pendant ces six années, l'Assiento portugais nous apparaît dans l'exposé de M. S. comme une préface de l'Assiento français et l'Assiento anglais : d'abord parce que le contrat qui fut alors passé avec la compagnie portugaise de Cacheu se rapprocha, beaucoup plus que les précédents, des engagements internationaux qui suivirent ;

ensuite parce que le gouvernement portugais, n'étant pas capable de fournir à lui seul les esclaves et les denrées que réclamait la consommation du Nouveau Monde, et désireux d'obtenir des avantages auprès des autres puissances, considéra l'Assiento comme un dépôt qu'il chercha à faire valoir en France et en Angleterre. M. S. a fort bien analysé ce qu'on pourrait appeler les travaux d'approche de la France et de l'Angleterre pour se ménager sous une étiquette portugaise les profits matériels de l'Assiento, et en même temps il a dégagé cette très importante conclusion, qu'avant la succession d'Espagne, il existait une rivalité franco-anglaise pour l'exploitation de l'empire espagnol.

Que la guerre de la France et de l'Angleterre, après l'ouverture de la succession d'Espagne, doive être considérée comme une lutte économique autant que politique, dont le commerce du Nouveau Monde fut l'enjeu dès la première heure, c'est la démonstration capitale du livre de M. S. Il est arrivé à établir que la question de l'Assiento se retrouve à partir de 1701 dans presque toutes les négociations entamées dans la péninsule par les deux puissances, et que, loin d'y tenir une place accessoire, elle en fut la plupart du temps la partie essentielle.

En 1701, elle retient les efforts de Rouillé, de d'Harcourt, de Ducasse, à Lisbonne et à Madrid. A Lisbonne, Rouillé est chargé de négocier l'alliance et, s'il ne peut l'obtenir, la neutralité du Portugal ; mais l'une ou l'autre sont subordonnées à un règlement des différends provoqués entre le Portugal et l'Espagne par l'application de l'Assiento portugais. Ce règlement, Louis XIV ne le désire pas seulement pour s'assurer du Portugal, mais parce qu'il ambitionne pour la France la concession de l'Assiento, et c'est pourquoi, lorsqu'une transaction fut intervenue entre Rouillé et les ministres portugais, et que Louis XIV l'eût imposée à Philippe V le 19 juin, il envoya l'ancien directeur de la Compagnie du Sénégal, Ducasse, à Madrid, avec mission de conclure l'Assiento. Dans le traité de Darouca, qui le lui garantit le 14 septembre et qui est le premier traité en forme auquel l'Assiento ait donné lieu, M. S. est tenté de voir la grande pensée de la politique espagnole de Louis XIV. Restaurer le commerce colonial de l'Espagne parce qu'il le regardait pour elle comme la source de toute richesse, en exclure les interlopes anglais et hollandais, mettre au service de l'Espagne pour cette grande entreprise les ressources de la France, payer la France des frais de sa collaboration en unissant les deux pays économiquement, tel aurait été le dessein de Louis XIV. Si la France, déjà fortement établie à Cadix, réussissait à accroître encore ses exportations en Espagne, son intérêt pourrait se confondre en Amérique avec celui de l'Espagne, puisqu'en évinçant la con-

trebande étrangère, elle écarterait la concurrence la plus dangereuse à un commerce qu'elle alimenterait dans les ports espagnols. L'Assiento n'aurait donc pas été dans la pensée de Louis XIV, un moyen de répandre les produits français par contrebande dans l'empire espagnol, mais un moyen d'assurer la main-d'œuvre nègre pour le commun profit de l'Espagne et de la France associées, et de retirer à l'Angleterre et à la Hollande une ressource pour leur interlope. Que devint cette conception dans l'application ? M. S. nous l'apprend en retraçant l'histoire de la compagnie de Guinée qui, de 1701 à 1712, fut chargée de l'exploitation de la traite négrière. Sous l'influence des circonstances le dessein primitif s'altéra. Si quelques fonctionnaires espagnols servirent la compagnie, beaucoup, surtout après les revers, lui furent franchemement hostiles. Leur manque de conscience, l'impuissance de la France sur mer, l'empêchèrent de réprimer l'interlope de la Hollande, de l'Angleterre et du Portugal. Elle ne tarda pas, d'autre part, à sortir de ses attributions et, soit par des opérations à côté qu'elle obligeait le gouvernement espagnol à lui consentir, soit par la pratique de plus en plus généralisée de l'interlope, elle alla à l'encontre des plans du roi. Louis XIV cependant, et Philippe V lui-même, fermèrent les yeux, parce que, dans leur détresse, ils tiraient, par des contributions et par des emprunts, de grosses sommes des armateurs de la compagnie. Dans ces conditions, M. S. a pu dire qu'aucun des buts que visait Louis XIV au moment de l'avènement de Philippe n'avait été atteint : l'Espagne était plus pauvre que jamais, l'administration des Indes aussi anarchique que toujours, le commerce pour la plus grande partie aux mains des Anglo-Hollandais.

La politique anglaise pour accaparer l'Assiento et le commerce des Indes espagnoles au moment des négociations d'Utrecht, était mieux connue, sinon dans ses détails, au moins dans son esprit général, que la politique économique de Louis XIV. Mais M. S. a pu établir qu'elle ne datait pas de 1711. Déjà, en 1707, lorsque l'Angleterre crut assuré le succès de Charles III, et qu'elle songea à recueillir les bénéfices du concours qu'elle lui avait prêté, son premier soin fut de négocier un traité de commerce, et un traité d'Assiento presque identique à celui que signa Ducasse ; et, si on compare les deux diplomaties de Ducasse auprès de Philippe V en 1701 et de Stanhope auprès de l'archiduc en 1707, on comprend la vérité de la thèse de M. S. : que la guerre de succession est une rivalité des puissances commerçantes se disputant le commerce des Indes espagnoles. Mieux aussi qu'aucun de ses prédécesseurs, M. S., en analysant la négociation de Mesnager à Londres en 1711, et celles de Lexington à Madrid et de Monteleone à Londres en 1712 et 1713, a

dégagé la signification de la concession de l'Assiento à l'Angleterre le 26 mars 1713, du traité préliminaire de paix et d'amitié anglo-espagnol du 27 mars, du traité préliminaire du commerce du 13 juillet, ces deux derniers définitivement conclus à Utrecht le 13 juillet et le 9 décembre. Le traité de l'Assiento, le pacte essentiel, fut le résultat d'une transaction entre les prétentions excessives de l'Angleterre qui réclamait quatre ports dans l'Amérique espagnole, deux sur le Pacifique et deux sur l'Atlantique, et les résistances de l'Espagne qui, après lui avoir refusé toute place de sûreté, dut lui concéder un terrain sur le rio de la Plata « pour y rafraîchir ses cargaisons », proroger l'octroi de la traite de dix ans à trente ans ; accepter enfin au profit des Assientistes le vaisseau permission ; le traité préliminaire de paix, lorsqu'on en suit les vicissitudes, semble, quelque paradoxale que puisse paraître cette opinion, comme le corollaire et l'accessoire du précédent ; le traité de commerce reprit en détail les dispositions commerciales du traité de paix, visant surtout à permettre aux négociants anglais une importation facile dans la péninsule, à leur donner un tarif de douanes uniforme et léger, à les débarrasser de l'intervention des fonctionnaires espagnols. Après avoir indiqué la force des positions acquises par les Anglais en Espagne et dans l'Amérique espagnole, il restera à M. S. à nous exposer quel parti ils ont su en tirer dans la suite et ce sera le sujet de son prochain volume, qui traitera de l'Assiento anglais jusqu'au traité de 1750, et des derniers Assientos.

Cette analyse, où nous n'avons retracé que les grandes divisions et les conclusions du travail de M. S., ne donne qu'une idée imparfaite de la quantité énorme de renseignements et de documents que renferment ces deux volumes, qui dépassent, l'un huit cents et l'autre sept cents pages. Après avoir exploré, à Paris, les archives des Affaires Étrangères, celles des Colonies, les Archives nationales, le département des Manuscrits à la Bibliothèque nationale, M. S. a fait de longs séjours à l'étranger, à Séville, où sont les archives des Indes, à Madrid, à Simancas, à Lisbonne, à Londres. Les volumineux dossiers qu'il en a rapportés sont presqu'entièrement formés de pièces inédites, et quand on songe, d'autre part, aux efforts et au temps qui ont été nécessaires à M. S. pour les réunir, on comprend que l'auteur ait eu de la peine à y faire des sacrifices, qui, surtout pour son premier volume, en allégeant son récit, lui auraient permis de mieux dégager encore les idées générales et auraient rendu plus facile la lecture de son ouvrage. Au surplus, ces idées générales sont elles exprimées à la fois au cours du récit de M. S., et dans ses préfaces ; les divisions de son livre sont nettes ; et quand un ouvrage est bien composé, remarquablement documenté, exact et précis dans les plus petits

détails, est-ce une critique assez légère que de reprocher à son auteur d'avoir péché par excès de conscience et d'érudition. — P. MURET.

P. E. GIROD. **Les subsistances en Bourgogne et particulièrement à Dijon à la fin du XVIII[e] siècle** (1774-1789). Dijon et Paris, (1906). In-8, 144 p. (Extrait de la *Revue Bourguignonne de l'enseignement supérieur*, t. XVI, n° 4).

Comment la Bourgogne subsistait-elle, d'où et par quels moyens ses habitants tiraient-ils les denrées nécessaires à leur nourriture? telle est la question que M. Girod s'est proposé de résoudre. Après quinze pages d'introduction, consacrées à l'exposé de la législation des grains en France, antérieurement à 1774, de ses conséquences les plus importantes en Bourgogne, et des théories, alors en présence, relatives au commerce des grains, après une bibliographie consacrée uniquement aux sources utilisées, l'auteur indique en deux chapitres quelles étaient « les ressources alimentaires de la Bourgogne » et les approvisionnements du marché de Dijon[1]. Puis, en quatre chapitres, c'est l'histoire minutieuse du commerce des grains et des événements qu'il provoque dans la province, pendant la période choisie; cette étude se divise, en Bourgogne comme en France, en trois parties : 1° phase libérale, en 1775: 2° régime de la *surveillance administrative*, 1776-1784; 3° retour aux idées libérales, 1784-1789, cette dernière plus originale en Bourgogne, par suite des tentatives de l'intendant Amelot pour fonder à Dijon un magasin permanent des farines. Enfin, plusieurs appendices nous donnent d'utiles renseignements : sur les octrois de Saône; sur le dénombrement de la population dans la généralité de Dijon; les moyennes mensuelles des prix des grains vendus au marché de Dijon, de 1774 à 1790, avec deux graphiques pour les moyennes mensuelles et annuelles; divers documents sur l'émeute du 18 avril 1775 à Dijon; enfin, l'arrêt du Parlement de Dijon interdisant la sortie des grains et farines de son ressort et leur accaparement (31 mars 1789).

La recherche des documents a été faite avec un soin d'autant plus méritoire qu'ils étaient très dispersés: aux Archives nationales, aux Archives départementales de la Côte-d'Or, aux Archives communales de Dijon, enfin, dans divers fonds de la bibliothèque municipale de Dijon. La liste critique des sources consultées sera certainement utile; mais pourquoi

1. Sur le marché aux grains de Dijon, au XVIII[e] siècle, M. G. complète les renseignements fournis par M. Emile Collette, *Les foires et marchés à Dijon*, Dijon, J. Nourry, 1905, in-8, 182 p. Voir notamment, p. 70 et 71.

n'y avoir pas ajouté la bibliographie des imprimés utilisés ? En outre, nous devons signaler, dans la documentation de M. G , une grave lacune, que cependant ses recherches lui ont permis d'atténuer : il n'a connu les arrêts du Parlement que par des recueils factices conservés à la Bibliothèque de Dijon ; persuadé sans doute que ce fonds ne comprenait que les documents analysés au tome VI de l'Inventaire sommaire de la Série B aux Archives départementales de la Côte-d'Or, il l'a négligé. Et pourtant l'inventaire numérique manuscrit lui aurait permis de retrouver, par exemple, l'arrêt original du 29 juillet 1775, à la suite duquel sont inscrits divers documents qu'il n'a pas connus : l'enregistrement des lettres de commutation de la peine de mort en celle des galères perpétuelles, en faveur de Philippe Guyot (Dijon, 9 septembre 1775) ; le procès-verbal de lecture et d'exécution de l'arrêt (9 septembre) ; et enfin le procès-verbal de l'exécution en effigie de Sacconier, sur la place du Morimont (13 septembre)[1].

Ces critiques mises à part, le travail de M. G. est consciencieux et clair, et pourra certainement servir de modèle aux travailleurs qui entreprendront l'étude des subsistances en Bourgogne pendant la période révolutionnaire. — P. DESTRAY.

F. BORDEZ. **Société des Amis de la Constitution de Beauvais** (2 juillet 1790-14 septembre 1792). Beauvais, Imp. centrale administrative, 1907. In-8, 38 p. (Extrait du *Bulletin de la Société d'Études historiques et scientifiques de l'Oise*). — Henri LABROUE. **Le club Jacobin de Toulon** (1790-1796). Paris, Alcan, 1907. In-8, 51 p. (Extrait des *Annales de la Société d'Études provençales*). — Chanoine O. BLED. **Les Sociétés populaires à Saint-Omer pendant la Révolution** (1789-1795). Paris, Champion, 1907. In-8, 190 p., av. planche (Extrait des *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*).

Le nombre des monographies sur les Sociétés populaires en province pendant la Révolution s'accroît de jour en jour. Il faut s'en féliciter : ces études sont d'une importance capitale pour l'histoire de la formation de l'esprit public pendant la Révolution. Grâce à elles, on peut apercevoir comment et par qui fut dirigée l'opinion publique dans les départements, comment et par qui ceux qui se firent les directeurs de l'opinion de leurs concitoyens furent eux-mêmes dirigés, comment enfin le mouvement, parti de Paris, se propagea à travers toute la France.

Voici trois études qui nous donnent d'intéressants renseignements sur des Sociétés affiliées aux Jacobins dans trois régions différentes : Beauvais,

1. Arch. dép. Côte-d'Or. — B[11]. 46. D. 38.

Toulon, Saint-Omer. Je tiens à les signaler avec quelque détail, afin de montrer tout le parti qu'on peut tirer de semblables travaux.

M. Bordez étudie la Société de Beauvais pendant la période monarchique. La *Société des Amis de la Constitution* fut créée le 2 juillet 1790 : ce jour-là, elle tint sa première séance et se donna un règlement. Il existait déjà à Beauvais une *Société bourgeoise*, qui concourut à sa formation : dès le 4 juillet, la Société des Amis de la Constitution possédait une minorité importante composée des éléments de l'ancienne Société bourgeoise ; le 11 juillet, elle s'affiliait à la Société des Jacobins et à celle de Mil-sept-cent-quatre-vingt-neuf. La Société des Étudiants du Collège de Beauvais s'affiliait à elle le 5 juin 1791. Le 14 septembre 1792, elle cessa de publier ses procès-verbaux ; dans le dernier procès-verbal, elle porte le nom de *Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité*. En 93, elle devint la *Société populaire* ; M. B. se propose d'étudier cette dernière dans un travail ultérieur.

Les procès-verbaux de la première Société, qui existent sans lacune aux Archives départementales, — avec quelques pièces complémentaires aux Archives de la ville — nous font assister à l'évolution de ses idées politiques pendant cette période : d'abord constitutionnelle et modérée, elle suit la marche des événements. Le 1er février 1791, invitée par les Jacobins de Paris à jurer « de défendre de notre fortune et de notre sang tout citoyen qui aurait eu le courage de se dévouer à la dénonciation des traîtres à la patrie et des conspirateurs contre la liberté », elle se dérobe par des détours à cette discussion et ne suit pas les Jacobins dans cet ordre d'idées. Le 23 février, elle décide de rédiger une adresse aux Sociétés affiliées et aux Jacobins « pour détruire l'inculpation calomnieuse que l'on fait aux clubs du royaume de désirer et de vouloir la République en France ». Sur l'invitation de la Société, le *Journal du département de l'Oise* insère cette adresse, destinée à déclarer « que le but des Sociétés des Amis de la Constitution n'est pas d'introduire le républicanisme en France, comme l'avancent les ennemis de la Révolution, mais pour propager les lumières et éclairer sur les vrais principes de la Constitution ». Cette adresse, que reproduit M. B., révèle des sentiments encore profondément monarchiques. La fuite à Varennes va les modifier. Le 25 juin, un membre proteste avec force contre la fuite du roi, qu'il veut encore croire « plus égaré que coupable ». Lors de la scission entre les Jacobins et les Feuillants, la Société de Beauvais, à une grande majorité, refuse de rompre avec les Jacobins ; elle décide d'écrire aux deux fractions pour les engager à se réunir. Le 28 août, après un exposé des principes constitutionnels de Robespierre, elle décide de lui adresser une lettre de félicitations. Elle en envoie une également aux hussards et dragons qui ont participé à l'arrestation de Louis XVI à

Varennes. Le 6 novembre, un volontaire du département prononce un discours contre la royauté, contre les guerres de conquête, contre l'idolâtrie et le fanatisme ; ce discours ne paraît avoir provoqué aucun étonnement. Le 21 janvier 1792, la Société décide la suppression des journaux « trop aristocratiques », le *Journal de Paris* et le *Journal général*. Sur l'appel de la Société mère, elle vote une souscription pour acheter des piques propres à armer les citoyens. Un membre analyse deux discours de Chabot et de Billaud-Varenne aux Jacobins, sur la crise actuelle et ses causes ; comme eux, il en accuse la Cour des Tuileries et Marie-Antoinette.

Nous voyons aussi l'action de la Société dans la question religieuse. Le 6 janvier 91, ses membres sollicitent l'évêque de Beauvais, M. de La Rochefoucauld, de prêter le serment, « dans la crainte qu'un refus de sa part ne les privât de la satisfaction de conserver un prélat auquel ils avaient des raisons d'être attachés ». Cet attachement n'empêche pas la Société d'applaudir, en février, à l'élection de Massieu comme évêque constitutionnel. Quand celui-ci demande l'affiliation, elle la lui accorde sans formalité, vu qu'il est déjà membre des Jacobins de Paris. Le 7 avril, elle décide de faire célébrer à ses frais un service funèbre en l'honneur de Mirabeau, dont sera exclu « tout ecclésiastique fonctionnaire public qui se montrerait, par un acte ou refus quelconque, réfractaire à la Constitution civile du clergé ». Le 26, elle réfute une ordonnance de La Rochefoucauld contre Massieu et proteste auprès de l'Assemblée nationale. Le 5 mai, à la requête de Massieu, plusieurs vicaires de la Cathédrale demandent leur admission. Le 8, Massieu est nommé président de la Société. En mai 92, elle adopte et fait imprimer une adresse en réponse aux attaques contre la Constitution civile et le clergé constitutionnel.

La Société de Beauvais ne reste pas étrangère au mouvement de patriotisme suscité par les événements, surtout en 92. En avril, de nombreux dons sont faits pour l'achat de canons ; le 12 juin, elle écrit à l'Assemblée législative qu'elle envoie à Paris quatre canons et qu'un négociant de Bulles a donné 1,200 livres pour en fabriquer un cinquième. En juillet, les séances sont consacrées en grande partie à des démonstrations patriotiques, à des exposés des forces militaires. L'enthousiasme redouble en août : nombre de citoyens s'enrôlent ; des sommes sont offertes pour secourir les femmes et enfants de ceux qui partiront ; des armes, des habits, des équipements sont assurés aux défenseurs.

L'étude de M. B nous montre encore la Société s'occupant activement des questions locales et économiques. En octobre 90, son comité d'éducation dépose un travail concluant à la conservation et à la dotation du collège de Beauvais ; en novembre, elle discute le projet de canal de Dieppe

à l'Oise et demande à la municipalité de s'y intéresser. En mars 91, elle réclame l'affichage du taux de la viande et la suppression de l'entrée pour cette denrée, en vue d'en diminuer le prix ; elle y revient en mai et demande encore l'affichage du prix des viandes dans les marchés publics. Le 9 août 92, elle entend lecture d'un rapport sur l'établissement des écoles dominicales, concluant à ce que la Société prie le Département de concourir le plus tôt possible à cette organisation.

En somme, pendant cette période, l'attitude, les décisions de cette Société nous la montrent à la fois modérée, « amie de la tranquillité, désireuse d'union, quelque peu indifférente aux excitations de meneurs ambitieux », dit M. B., mais aussi attachée à la Révolution, se donnant comme mission la défense des idées et des institutions nouvelles, de la Constitution civile, par exemple.

M. B. nous donne une judicieuse analyse des procès-verbaux, nous faisant connaître, dans l'ordre chronologique, l'objet des travaux et des discussions de la Société, les décisions prises par elle, l'état d'esprit que réflètent ces décisions ; il a également reproduit *in extenso* plusieurs documents émanés de la Société : l'adresse de mars 91 contre le républicanisme ; le discours de Floury, du 23 juin, sur la fuite à Varennes ; l'adresse du 8 mai 92 contre les attaques dont la Constitution civile est l'objet. C'est là une publication utile, qui nous fournit nombre de renseignements intéressants.

M. Labroue n'a pas eu, pour retracer l'histoire du club jacobin de Toulon, les registres de ses procès-verbaux ; il y a suppléé par les documents relatifs à ce club qui sont aux Archives départementales, aux Archives municipales de Toulon et de Nans, aux Archives du greffe du tribunal civil de Draguignan : règlements, adresses, circulaires, correspondances ; il a aussi utilisé un certain nombre de textes publiés dans des ouvrages locaux ou dans des Recueils comme les *Actes du Comité de Salut public*, la *Société des Jacobins*, etc.

Fondée le 21 juin 1790, la *Société des Amis de la Constitution* de Toulon prit, à la fin de 1792, le nom de *Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité* ou encore de *Société républicaine*. Le 13 juillet 93, les assemblées de section de Toulon, convoquées sur leur demande, se proclamèrent les seules assemblées légales, et la Société populaire fut dissoute. Pendant la période de réaction royaliste et de domination anglaise, ses membres — et en général les partisans de la Révolution — furent persécutés ; après la reprise de Toulon par les armes de la Convention, la Société populaire ne fut pas reconstituée.

De bonne heure, de meilleure heure que dans beaucoup d'autres Sociétés, l'élément populaire, composé notamment de marins et d'ouvriers, paraît s'y être juxtaposé à l'élément bourgeois ; néanmoins, au début, en 90, le club, conservateur de la Constitution, est monarchique et en majorité bourgeois ; des prêtres, des moines y jouent un rôle parfois prépondérant. Le 1er mars 93, les représentants en mission à Toulon écrivent au Comité de salut public que « presque tous les ouvriers et marins font partie » de la Société populaire. En mai, la Société compte 1.239 membres sachant signer ; une pétition aurait même une fois réuni 1.500 signatures de clubistes : le nombre de gens sachant écrire n'étant à cette époque qu'une faible minorité, surtout dans les milieux populaires, on peut en conclure que la Société comprenait alors plusieurs milliers de membres.

D'une manière générale, M. L. caractérise ainsi la politique de cette Société : « Au point de vue intérieur, cette politique fut de bonne heure démocratique, sous une forme monarchique d'abord, républicaine ensuite ; au point de vue extérieur, elle fut essentiellement patriotique, et par là le club jacobin de Toulon fut un organe actif de défense nationale ».

A la date du 7 mars 90, la Société de Toulon était déjà affiliée aux Jacobins de Paris et entretenait avec eux une correspondance assez suivie. Le 3 août, nous la voyons protester contre les intrigues des ennemis de la Constitution, dénoncer les « entreprises que les pouvoirs publics annoncent contre la tranquillité publique », demander le renvoi des ministres, responsables du « défaut de forces sur nos frontières ». En mai 91, elle envoie à l'Assemblée nationale une adresse dans laquelle elle proteste, au nom de l'égalité démocratique, contre les tendances bourgeoises et censitaires de l'Assemblée, contre les décrets sur les trois journées de travail et le marc d'argent, et contre celui du 10 mai, refusant aux Sociétés de citoyens le droit de pétition en nom collectif ; elle demande aux législateurs dévoués à la liberté du peuple de révoquer ce dernier, ou, s'ils n'ont pas sur ce point la majorité dans l'Assemblée, de provoquer la dissolution de celle-ci. En 92, elle envoie à la Convention, le 26 novembre, une adresse où elle s'élève fortement contre les divisions intestines qui déchirent cette assemblée et l'invite à donner au pays une constitution républicaine et les lois nécessaires, à débrouiller le chaos des finances, mettre un terme à l'agiotage des assignats et juger « Louis le traitre ». En janvier 93, sur la réquisition de la Société populaire, l'administration du département du Var invite les administrateurs du district et la commune a délibérer sur les moyens d'envoyer à la Convention une

orce armée et, les corps administratifs ayant décidé l'envoi de cinq cents hommes, la Société surveille attentivement la levée de ce bataillon, à l'organisation duquel on procède dans le local où elle tient ses séances. Le 19 mai, elle envoie à la Convention une nouvelle adresse la blâmant de ses dissensions et exhortant ses membres à abdiquer toute haine particulière ; mais le 14 juin, dans une autre adresse, elle approuve les mesures prises par la Convention contre les Girondins, l'assure de son zèle civique, et demande la mise en jugement devant le Tribunal révolutionnaire, de Philippe d'Orléans et de Marie-Antoinette.

En mainte circonstance, elle montre son amour de l'ordre et de la légalité. Si, le 6 septembre 92, elle se réjouit des résultats de l'insurrection du 10 août, elle estime qu'il faut s'en tenir là. Le 29 octobre, un de ses membres fait un discours très applaudi, dont elle décide l'impression, prêchant le respect de la loi et des droits de l'homme, cet homme fût-il un adversaire politique. Le 16 juin 93, elle adopte un règlement pour « contribuer à la conservation de l'ordre », où elle affirme « la nécessité de surveiller les désorganisateurs et les anarchistes ».

Nous trouvons également quelques notions sur son attitude en matière religieuse. En septembre 90, elle organise dans l'église des Capucins un service funèbre en l'honneur des gardes nationaux qui ont péri dans l'affaire de Nancy; en juillet 91, quand Rigouard, élu évêque constitutionnel du Var, fait son entrée à Toulon, une députation de la Société se joint aux autorités constituées pour aller à sa rencontre. Nous sommes mal renseignés sur son état d'esprit en cette matière, en 92-93 ; toutefois elle paraît avoir évité de verser dans les mesures de persécution. Le Comité central des Sociétés populaires du Var ayant provoqué la suppression des fêtes ecclésiastiques, la Société de Toulon publie, le 16 janvier 93, une adresse où elle déclare que cette mesure ne tend nullement à détruire la religion catholique, mais a pour but de favoriser les travaux de la campagne.

En même temps, elle s'ocupe activement des affaires locales. Jusqu'à la fin de 1790, ses rapports avec le Conseil général de la commune sont un peu tendus. Le 15 novembre, elle lui dénonce, comme suspects de sentiments anticonstitutionnels, les chefs de la garde nationale de Toulon ; le Conseil loue son civisme et ses lumières, mais lui défend de s'immiscer dans les affaires de la garde nationale. Quelques jours après, il lui défend de recevoir comme membres des citoyens passifs. Mais les élections ne cessent d'introduire dans le Conseil des membres de la Société, et dès la fin de 90, le corps municipal n'apparaît guère plus que comme l'allié, sinon l'instrument du club ; cette étroite union dure jusqu'en juillet 93.

De même, l'administration du département, très « modérantiste » en 90 et 91, marque d'abord nettement son hostilité à la Société populaire ; le 11 septembre 91, celle-ci dénonce aux Jacobins de Paris les menées du tribunal et de l'administration départementale pour écarter les meilleurs citoyens de la législature.

A partir de 1792, la Société populaire exerce une autorité indiscutée ; ainsi, dans la nuit du 27 au 28 juillet, ses membres tiennent une séance où on les invite à se prémunir contre les tentatives de contre-révolution et à solliciter des renforts des localités voisines ; deux membres du Conseil général de la commune étant venus les inviter à se séparer, ils répondent que, la patrie ayant été déclarée en danger, et tous les corps administratifs étant permanents, leur réunion n'a rien de contraire à la loi et qu'ils ne sont pas dans l'intention de désemparer. La Société se considère donc à l'égal d'un corps constitué. Aussi son immixtion dans les affaires civiles ou militaires est constante. Elle envoie des députations au Conseil général de la commune, par exemple pour traiter de l'affaire des subsistances et de l'état du canal destiné à fournir les eaux nécessaires à l'usage des citoyens (28 janvier 93) ; ou c'est la municipalité qui s'adresse à la Société : le 14 janvier, pour lui demander de veiller au maintien de l'ordre dans la ville, sachant « combien elle peut influer sur cette tranquillité si désirable » ; le 28 janvier, pour avoir des observations au sujet des citoyens qui se sont inscrits pour former le bataillon qui doit aller à Paris, etc.

Un très grand nombre de Sociétés de la région étaient affiliées à celle de Toulon ; il y avait entre elles collaboration, non sujétion. Mais c'est la Société de Toulon qui organisa un « Comité central de toutes les Sociétés populaires du Var », qui dura cinq mois, du 20 juillet au 28 novembre 92 ; elle le supprima à cette date pour se substituer complètement à lui, et mit ainsi la main sur l'organisation centralisée qu'avait élaborée ce Comité. Indépendamment des Sociétés affiliées, elle s'adressait souvent directement aux populations elles-mêmes.

Ainsi, vers juin 93, à la veille de la réaction qui va l'emporter, cette Société « nous apparaît, dit M. L., comme une vaste association de deux à trois mille républicains démocrates, groupant autour d'elle l'ensemble des Sociétés populaires du département et travaillant, avec tout le sérieux et l'activité d'un grand rouage quasi-officiel, à gouverner pour tous les citoyens de la République, qu'il s'agisse d'intérêts locaux ou généraux, qu'il faille défendre le sol français contre les étrangers ou les lois républicaines contre les insurgés ».

Cet aperçu de l'action politique et sociale exercée par la Société populaire de Toulon n'est qu'un résumé bien incomplet de la très substantielle

étude que nous a donnée M. L., malgré l'absence du document le plus essentiel : les procès-verbaux des séances.

M. le chanoine Bled n'a pas eu à sa disposition, lui non plus, de registres de procès-verbaux pour retracer l'histoire des Sociétés populaires de Saint-Omer. Il a trouvé les éléments de son étude dans les registres des délibérations du Conseil général de cette commune, dans ceux du District, dans un certain nombre de placards ou plaquettes du temps, dans le *Recueil des Actes du Comité de Salut public*, etc.

C'est à la date du 6 décembre 1790 qu'il a trouvé la première constatation officielle de l'existence d'une *Société des Amis de la Constitution* à Saint-Omer. Après le 19 juillet 91, époque à laquelle cette Société rompt avec les Jacobins de Paris, M. B. n'en trouve plus aucune mention dans les Archives départementales ni municipales. Ce n'est qu'à la fin de 92 qu'il trouve, dit-il, « trace certaine de l'existence d'une nouvelle Société populaire à Saint-Omer. Elle apparaît sous le nom de *Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité.* » Est-ce une nouvelle Société ? Ce peut être la même, modifiée dans son personnel, mais se continuant sous un autre nom. Toutes les Sociétés populaires qui suivaient les Jacobins changèrent, dans les derniers mois de 92, leur titre d'*Amis de la Constitution* en celui d'*Amis de la Liberté et de l'Égalité* : nous avons vu que ce fut le cas pour celles de Beauvais et de Toulon.

Une autre Société existait également, dite des *Sans-culottes hollandais* ; elle se recrutait dans une colonie de Bataves qui s'étaient réfugiés à Saint-Omer en 1787, quand Brunswick était entré en Hollande pour rétablir le stathouder [1]. En août 93, on trouve encore la *Société montagnarde*, plus avancée que celle des Amis de la Liberté et de l'Égalité ; celle-ci s'intitule alors *Société populaire* ; mais, à partir de cette époque, elle n'apparaît plus ; celle des Montagnards reste seule en scène. Après le 9 thermidor, épurée, presque entièrement refondue par Florent Guiot, elle prend le nom de *Société des Amis de la Convention* ; puis, sur l'avis du représentant Berlier, elle se dénomme simplement : *Société populaire*. Enfin, après le 21 juin 1795, dernière date où elle se manifeste, il n'en est plus fait mention

1. Cette Société existait encore au commencement de 1795 ; je signale à M. B. une pièce qui se trouve aux Archives du Ministère des Affaires étrangères (Mémoires et documents, France, vol. 1413, f° 111 et 112) : c'est une adresse manuscrite de 3 pages : « Les membres de la Société populaire hollandaise, à Saint-Omer, à la Convention nationale de la République française », datée de Saint-Omer, ce 4 ventôse, 3e année républicaine (22 février 1795) et revêtue de 26 signatures. Les pétitionnaires expriment leur désir de retourner en Hollande, maintenant que ce pays est « affranchi d'un joug infâme » ; mais on leur refuse les passeports nécessaires, et ils demandent à la Convention de s'intéresser à eux.

dans les délibérations du Conseil de la commune, aucun document n'en signale plus l'existence ; M. B. ne peut dire si elle dura jusqu'à la suppression des Sociétés populaires par le décret du 6 fructidor an III (23 août 95), ou si elle cessa d'exister un peu avant ce décret.

La première Société était affiliée aux Jacobins en mars 1791 ; nous avons vu qu'elle rompit avec eux, le 19 juillet. En avril, elle avait arrêté que, « si le peuple, égaré quelque jour, tentait de se porter à des mouvements séditieux, chacun de ses membres accourrait à l'instant, sans armes, pour le ramener par son exemple et ses exhortations ». Son règlement, de la fin de février, nous indique le serment que devaient prêter ses membres : d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi. Une adresse au peuple, de la fin de juin, donne la nouvelle formule du serment : fidélité à la nation, soumission aux pouvoirs constitués par l'Assemblée nationale. Il n'est plus question du roi : entre les deux serments, a eu lieu la fuite à Varennes.

En 93, des divergences d'opinions se produisent dans la Société des Amis de la Liberté au sujet des événements des 31 mai et 2 juin. En août, elle se défend de l'accusation de modérantisme portée contre elle par la Société montagnarde. Celle-ci nous est représentée par M. B. comme ayant consacré toute son autorité « aux poursuites en épurations des corps constitués, aux dénonciations, aux accusations contre les communes ou contre les individus ». La Société populaire qui suit la réaction thermidorienne est au contraire accusée de modérantisme ; Duhem lui fait retirer l'affiliation par les Jacobins, le 9 septembre 1794 ; elle réclame au Conseil général de la commune des mesures contre les terroristes.

L'activité de ces différentes Sociétés s'est également déployée dans les affaires locales. En mai 91, lors d'une révolte de 1500 ouvriers employés aux ateliers de charité, qui, exigeant une augmentation de trois sous par jour, quittent les chantiers et menacent certaines maisons de pillage, les Amis de la Constitution, dans une adresse à leurs concitoyens, recommandent le calme et la résistance aux écrits incendiaires qui ont jeté l'alarme dans quelques familles. En juin, ils cherchent à calmer une autre effervescence populaire contre l'ancien maire de la ville. En mars 93, la Société des Amis de la Liberté proposant de s'occuper dans ses séances de l'instruction publique, le Conseil général de la commune lui exprime sa satisfaction. En août, le même Conseil décide de faire discuter les qualités civiques de ses membres par la Société populaire ; quelques jours après, il arrête de se rendre en masse à la Société pour discuter, de concert avec le District, sur la loi du 26 juillet contre les accapareurs. Dans ce même mois, la Société présente aux administrateurs du district une liste de neuf

candidats parmi lesquels elle leur conseille de prendre les assesseurs des deux juges de paix. La Société montagnarde, par contre, dénonce l'administration du district, lui reproche une adresse de janvier 93 contre Marat, Danton et Robespierre ; un certain nombre de membres de cette administration sont destitués. Elle fait également épurer le Comité de surveillance de Saint-Omer. Elle convoque devant elle les citoyens qui demandent à instruire dans les écoles publiques. Ses membres sont chargés, avec ceux du Conseil général de la commune délégués à cet objet, de faire l'inspection des greniers de subsistances militaires. Elle est en conflit avec Joseph Le Bon pendant la mission de celui-ci dans le Pas-de-Calais. Le Bon épura beaucoup de Sociétés populaires : à Béthune, à Arras, etc. M. B. n'a pas trouvé de document permettant de dire s'il en fit autant à celle de Saint-Omer, mais il constate que, quelque temps après, l'accord s'est établi entre le représentant et la Société, à laquelle il vient en aide en plusieurs circonstances.

Après la réaction thermidorienne, la Société populaire se manifeste également comme un auxiliaire des corps constitués, surtout dans l'étude des questions et dans la discussion des mesures à prendre en matière économique. Le 24 février 95, le Conseil de la commune arrête de se rendre, avec les administrateurs du district, à la séance de la Société, pour y discuter ensemble les moyens d'assurer la subsistance de la population jusqu'à la récolte prochaine. Le 24 mars, la Société propose et étudie avec le Conseil un projet de partage des biens communaux de la ville, afin d'en faire profiter les plus deshérités. En avril, elle nomme une commission pour chercher si l'on ne pourrait employer à la culture de la pomme de terre les terrains improductifs des fortifications, etc.

On voit que le travail de M. B. nous fournit également un certain nombre de renseignements qui constituent une utile contribution à une future histoire des Sociétés populaires. De plus, il est suivi d'un tableau contenant la liste des membres de la Société régénérée par Florent Guiot, le 7 fructidor an II, avec leurs noms, prénoms, âges, lieux de naissance, professions et demeures avant et depuis le 14 juillet 89 et la date de leur admission. Il serait à souhaiter qu'on eût de pareils tableaux pour un grand nombre de Sociétés populaires, et à diverses dates : ils nous donneraient de précieuses indications sur le personnel de ces Sociétés, sur le milieu social où elles se recrutèrent aux différentes époques de la Révolution.

Les renseignements que M. B. a réunis sont utiles, mais ils sont noyés dans une foule de considérations générales sur les Sociétés populaires, leur rôle comme organes révolutionnaires, comme instruments de terreur et de

délation, qui embarrassent la marche du récit et nuisent parfois à sa clarté. Les trois études dont j'ai parlé sont, en effet, conçues dans des esprits différents. M. Bordez s'est astreint à un exposé strictement objectif, fait sur un ton d'absolue impartialité ; il ne distribue ni le blâme ni l'éloge, il n'exalte ni ne dénigre les opinions émises à la Société de Beauvais, les actes qui ont été la conséquence de ces opinions. M. Labroue, qui a puisé une partie de ses notions sur la Société de Toulon dans des ouvrages contre-révolutionnaires, a été amené, en présence d'attaques inspirées par l'esprit de parti, à discuter ces attaques et à prendre la défense du club. Le ton de M. Bled dénote, au contraire, fort peu de sympathie à l'endroit de la Révolution. Nous n'avons cure des opinions d'un auteur et des réflexions dont il accompagne les textes qu'il reproduit, les faits qu'il relate, pourvu qu'il nous donne des faits exacts, des textes authentiques et complets, à l'aide desquels nous pourrons, à notre tour, nous faire notre opinion. Nous ne sommes donc pas gênés par les réflexions dont M. B. émaille son récit, comme : « Vraiment, de tout temps, on a tenu les électeurs pour gens bien crédules ! » (p. 17) ou : « Il n'était pas, paraît-il, facile de faire travailler les ouvriers, en ce temps du peuple-roi » (p. 160). Nous sourions de le voir souligner d'un (*sic*) ironique les fautes d'orthographe qu'il trouve dans les documents révolutionnaires [1], attachant ainsi quelque importance aux « fantaisies graphiques d'une époque où il n'y avait d'orthographe fixe ni pour les écrivains, ni pour les typographes [2] ». Mais, si nous ne critiquons pas les opinions de M. B., nous lui reprochons un récit un peu touffu, où l'on trouve parfois des obscurités, des contradictions. En voici un exemple : après avoir signalé quelques actes de la Société montagnarde, et, en dernier lieu, une dénonciation du 24 juin 1794, M. B. écrit : « Ce sont les derniers actes que j'aie pu recueillir de la Société populaire des Montagnards de Morin-la-Montagne. Les registres de délibérations du Conseil de la commune n'en font

1. Cf. p. 61, un passage d'une adresse de la Société populaire, où il est question « des vertueux sans-culottes qui se trouve (*sic*) dans une extrême pénurie », etc. ; p. 67, dans une adresse de la Commune de Saint-Omer à la Convention : « ... la confiance qu'ils nous avoient surpris (*sic*) » ; p. 157, dans une lettre d'un membre de la Société à Florent Guiot : « j'attends avec impatience la copie des dénonciations que quelques membres de la Société populaire t'ont remis (*sic*) ». Mais je lis, p. 63, dans le texte de M. Bled : « Les sans-culottes redoutaient par-dessus tout la fin de l'abominable régime de terreur qui les *faisaient* les maitres de la vie et des biens de leurs concitoyens ». C'est moi qui souligne *faisaient*. Je ne soupçonne certes pas M. B. d'ignorer l'orthographe, mais enfin il a laissé passer cette faute dans des épreuves qu'il a dû corriger. Ce n'est d'ailleurs pas la seule qui lui ait échappé et qu'il n'ait pas corrigée dans son *Errata* ; car je considère évidemment comme une faute d'impression : « les massacres de septembre 1793 » (p. 34).

2. A. Aulard, *la Société des Jacobins*, Introduction.

plus mention, bien qu'elle continuât d'exister jusqu'après la réaction thermidorienne. Son dernier geste est une dénonciation », etc. Après avoir lu cela, nous croyons que M. B. ne sait plus rien sur cette Société après le 21 juin 94 (6 messidor), qu'il n'a plus aucun renseignement à nous donner sur ses actes. Or, quelques pages plus loin, il nous dit quelle fut son attitude après le 9 thermidor : le 1er août (14 thermidor), elle présente au Directoire du district une adresse à la Convention pour la féliciter d'avoir fait tomber les têtes des conspirateurs; quelques jours après, elle donne lecture de cette adresse au Conseil de la commune. Puis M. B. nous raconte la séance de cette Société, du 24 août (7 fructidor), présidée par Florent Guiot, qui procède à son épuration : c'est alors qu'elle changea de nom. M. B. connaît donc un certain nombre de faits qui se sont passés dans la Société après le 24 juin : pourquoi alors, parlant d'actes antérieurs à cette date, a-t-il dit que c'étaient *les derniers* qu'il avait pu recueillir ? pourquoi, parlant de cette dénonciation du 24 juin, l'a-t-il appelée « son *dernier* geste » ?

Ces défauts de composition n'empêchent que l'étude de M. B. nous offre un assemblage de matériaux dont l'historien pourra tirer profit ; elle devra être consultée avec les autres monographies de Sociétés populaires déjà publiées, par quiconque entreprendra d'étudier l'esprit public en France sous la Révolution. — P.-R. MAUTOUCHET.

Le P. LASPALES. **Journal de la réclusion des prêtres insermentés du diocèse de Tarbes**. Édition critique par M. l'abbé Ricaud. Paris, Champion, 1905. In-8, III et 152 pages, in-8, avec un plan de la ville de Tarbes. — Abbé RICAUD. **Les suspects des Hautes-Pyrénées**. Paris, Champion, 1906. In-8, 46 p.

M. le chanoine Ricaud, qui s'est consacré avec beaucoup de patience et d'intelligence à l'histoire de la Révolution dans les Hautes-Pyrénées, nous apporte aujourd'hui deux contributions qui ne seront pas seulement utiles à l'histoire locale.

Le *Journal de la réclusion des prêtres insermentés* avait déjà été publié en partie dans un bulletin ecclésiastique, mais avait été attribué à tort à l'abbé Thomas Castéran, vicaire général de l'évêque de Tarbes émigré. L'édition actuelle est une édition complète et critique. M. R., en confrontant les deux manuscrits qui en subsistent, n'a pas eu de peine à établir d'une façon indubitable que le premier de ces manuscrits avait été écrit, de mai à juin 1796, par l'ex-dominicain Laspales, dans la maison de réclusion où il était alors interné. L'autre manuscrit n'est qu'une copie du premier, mais une copie revue et corrigée par l'auteur quelque temps après. Le

caractère d'authencité du *Journal* est donc hors de doute. Nous sommes en présence d'un document écrit, au moment même des événements, par un témoin, certainement partial, mais bien informé et suffisamment véridique. Les notes abondantes et précises, puisées aux sources les plus sûres, dont l'éditeur a accompagné sa publication, en doublent la valeur. Elles contiennent en raccourci une histoire religieuse du département pendant la Révolution.

Nous voyons que l'évêque de Tarbes, Mgr de Gain de Montagnac, sommé par les autorités de composer son conseil épiscopal en exécution de la constitution civile du clergé, loin de répondre par un refus formel, ne songea qu'à gagner du temps (p. 23). La grande majorité de son clergé prêta le serment (p. 23) (264 curés et 129 vicaires jureurs contre 65 curés et 50 vicaires réfractaires). Les doctrinaires du collège et du séminaire, à l'exception d'un seul, avaient tous juré. Aussi l'établissement du clergé constitutionnel ne souffrit-il aucune difficulté. Le nouvel évêque, Jean-Guillaume Molinier, eût tôt fait de combler les rares vides causés par la destitution des réfractaires. Le culte constitutionnel était florissant quand la Terreur vint l'abattre. Les églises furent fermées à Tarbes du 12 février 1794 au 21 février 1795. Pendant la mission de Monestier (du Puy de Dôme) et de Dartigoeyte, beaucoup de prêtres et l'évêque en tête durent remettre leurs lettres de prêtrise. Mais, l'orage passé, le clergé constitutionnel prouva sa vitalité en se reconstituant rapidement. L'évêque reprit ses fonctions et rouvrit son séminaire. Presque toutes les cures continuèrent d'être desservies par des jureurs. Peu nombreux furent les constitutionnels qui se rétractèrent (35, d'après le tableau de la page 141). Peu nombreux les réfractaires qui rentrèrent en France, profitant de la tolérance qui fut de règle au début du Directoire (24, d'après le tableau de la page 142).

Une autre preuve indirecte de la puissance du clergé constitutionnel dans ce département résulte de la tranquillité relative dont jouirent les réfractaires et de l'inapplication fréquente des lois qui les concernaient. Si les constitutionnels ne s'étaient pas sentis si forts, nul doute qu'il en aurait été autrement, car les autorités leur étaient dévouées et Molinier lui-même fut pendant longtemps président du département.

Pendant près d'une année, la loi du 26 août 1792, qui ordonnait la déportation des prêtres insermentés âgés de moins de soixante ans et la réclusion de ceux-ci, resta à peu près lettre morte dans les Hautes-Pyrénées. Les sexagénaires et les infirmes ne commencèrent à être inquiétés qu'en mai 1793. Un petit nombre d'entre eux furent internés pendant une semaine, du 4 mai au 10 mai 1793, dans la maison du chanoine Luscan à Tarbes. La majorité étaient restés tranquillement chez eux.

Plusieurs prêtres déportables avaient fait de même. La loi ne fut réellement exécutée qu'après le mouvement fédéraliste et le renouvellement des corps élus qui suivit, en août et septembre 1793. Même alors, il ne semble pas que la réclusion des insermentés à la maison Luscan ait été bien rigoureuse. Ils avaient chacun leur chambre, n'étaient surveillés que par un seul concierge qui se montrait pour eux plein d'égards, faisaient venir leurs repas du dehors, recevaient des visites, etc. Parmi les prêtres reclus figuraient des prêtres déportables qui ne furent réellement déportés qu'en juin 1794, lors de la mission de Monestier, c'est-à-dire deux ans après le vote de la loi (cf. p. 24). Au début, ils payaient leur garde et leur pension. Plus tard, le décret du 18 septembre 1794 mit à leur disposition une somme de quarante sous par jour. Remis en liberté le 30 mars 1795, la plupart des prêtres réfractaires du département, peut-être même tous (cf. p. 97), acceptèrent de faire les déclarations de soumission aux lois que les lois du 11 prairial an III et 7 vendémiaire an IV avaient mises comme condition à l'exercice du culte public.

L'auteur du *Journal*, le P. Laspales, explique qu'ils crurent « n'y avoir de meilleur parti à prendre que de régler leur conduite sur celle des premiers chrétiens, des plus grands saints et des illustres prélats du royaume.» Il oublie d'ajouter que la concurrence des constitutionnels les plaçait dans une situation difficile qui ne leur laissait pas d'autre alternative que de se soumettre.

Après sept mois de liberté, les prêtres réfractaires reprirent un à un le chemin de la maison Luscan, en exécution de la loi du 3 brumaire an IV. Cette nouvelle réclusion dura jusqu'au 16 nivôse an V (5 janvier 1797) soit environ 10 mois (cf. p. 103, note 6). Elle touchait à sa fin quand le *Journal* a été écrit.

Dans sa seconde étude, M. le chanoine Ricaud a reproduit « le tableau des personnes suspectes de la ville de Tarbes »(et des districts du département) arrêtée par le représentant du peuple Dartigoeyte au début d'octobre 1793. La liste comprend 187 noms. Chacun d'eux est suivi d'une notice biographique très précise et très nourrie dans sa brièveté. On y voit des fédéralistes, des commerçants, des hommes de loi pour la plupart, des agioteurs, marchands d'assignats, des ci-devant nobles, des fonctionnaires destitués, des fanatiques, partisans des réfractaires. Une introduction d'une dizaine de pages montre comment la liste a été préparée avant l'arrivée de Dartigoeyte par la nouvelle administration départementale présidée par l'évêque Molinier et installée après l'échec du mouvement fédéraliste.

En somme, M. le chanoine Ricaud a préparé dans ces deux publications des matériaux excellents pour l'histoire. — Albert Mathiez.

A. MEYNIER. **Un représentant de la bourgeoisie angevine à l'Assemblée nationale constituante et à la Convention nationale. L. M. La Revellière-Lépaux (1753-1795).** Paris, A. Picard, 1905. In-8, 540 p. (portr.).

Le compte rendu qui suit est bien tardif. Mais le travail de M. Meynier méritait un examen approfondi. Le titre même de l'ouvrage annonce que l'auteur s'est proposé à la fois une étude d'histoire générale portant sur le rôle de La Revellière comme législateur, une étude d'histoire régionale portant sur le rôle de la bourgeoisie en Anjou pendant la Révolution, ces deux études destinées à se compléter l'une l'autre. M. M. a compris en effet, qu'il était absurde d'étudier les hommes politiques de ce temps indépendamment de leurs origines et de leurs électeurs, d'en faire des déracinés suivant l'expression actuelle.

Le premier chapitre, « Un Vendéen bourgeois d'Angers », nous retrace la jeunesse et nous esquisse le caractère de La Revellière. Né dans les Mauges, pays sauvage à la limite de la Vendée, du Poitou et de l'Anjou, qui fut aussi le berceau de Cathelineau, d'une famille de gens de robe, propriétaires fonciers, le futur constituant eut une enfance chétive et nerveuse ; dans l'institution où le mirent ses parents, il fut rudoyé par un prêtre brutal dont les mauvais traitements le laissèrent contrefait, presque bossu. Étudiant en droit à Angers, vaguement et pour peu de temps clerc de procureur à Paris, fixé ensuite à Angers, il y vécut en rentier l'hiver, en campagnard sur ses terres, l'été. Mélancolique, imaginatif et concentré malgré le bonheur qu'il trouva dans un mariage selon ses goûts, prompt à s'épouvanter des obstacles et à se forger des craintes et nonobstant entêté à vivre, à s'affirmer au point de dominer ses terreurs et de se donner un courage offensif, sarcastique et irritable parce qu'il soupçonnait chez tous du dédain pour sa pauvre personne disgraciée, au demeurant homme d'honneur, homme de bon sens quand la peur ou le dépit ne lui représentaient pas mille fantômes, mais modéré, étriqué, incapable de grandes idées comme de grandes passions, tel nous apparaît La Revellière, d'après le travail de M. M. et peut-être malgré M. M. qui ne peut se défendre d'une certaine indulgence pour son héros [1]. M. M. démontrera que la conception politique préférée de La Revellière fut « la médiocratie ». Est-ce parce que dans « médiocratie » il y a « médiocre » ?

1. Tel n'est pas non plus, du reste, l'avis de M. Mathiez qui dans la *Théophilanthropie et le culte décadaire* (p. 131) voit dans La Revellière un esprit dominé par les passions généreuses, parce qu'il le juge d'après ses *Mémoires*.

En tout cas, dans cette ville morte qu'était alors Angers, parmi la bourgeoisie éclairée, molle et aimable, La Revellière, bourgeois de bon ton, sensible et vertueux à la façon de Rousseau, d'une instruction au-dessus de la moyenne, car il connaissait l'anglais, l'italien, les constitutions anglaise et américaine, constituant un appréciable élément de distraction par un cours de botanique dont il s'était bénévolement chargé; La Revellière devint vite un personnage, et les indolents Angevins se groupèrent autour de cet homme qui leur semblait un caractère, comme les sables indifférents que roulent les remous d'une rivière lente se déposent autour d'un caillou.

Le chapitre II, « L'Anjou en 1789 », nous montre les abus qui justifient la Révolution en Anjou, le manque d'éducation et d'esprit politique qui déterminera bien vite dans cette région la Contre-Révolution : pays de cultivateurs somnolents et ignorants, sans voies de communication, sans commerce, sans industrie, sans numéraire, encombré des domaines mal cultivés du clergé régulier, des propriétés des nobles et surtout de l'apanage de Monsieur, administré de fort loin par l'intendant de Tours, opprimé dans les villes par une oligarchie municipale sortie de la bourgeoisie, opprimé dans les campagnes par les agents seigneuriaux. La seule classe vivante du Tiers-État, la bourgeoisie, n'a de vivante que sa jalousie vis-à-vis des privilégiés.

Le chapitre III décrit la période électorale de 1789 en Anjou. Cette période s'ouvre en fait à la convocation des notables en 1787 car dès cette époque, les nobles, prévoyant le mouvement révolutionnaire, prennent leurs dispositions pour le mener. Dirigés par Walsh de Serrant, les nobles de l'Anjou veulent associer l'aristocratie au gouvernement en faisant rétablir les assemblées provinciales et en y assurant la prépondérance aux deux ordres privilégiés, en se réservant aussi les pouvoirs locaux, quitte à sacrifier leurs privilèges financiers pour obtenir l'influence politique. L'Assemblée provinciale, puis sa commission intermédiaire ne réussissent par ces tendances qu'à se rendre suspectes. Lors de la convocation des États Généraux les nobles essayent de faire adopter le vote par ordre et de s'imposer comme chefs à la bourgeoisie en incitant ses méfiances contre le peuple. Le plan est démasqué par Volney, le futur auteur des « Ruines », et ensuite par La Revellière dans une « Adresse à la noblesse et au clergé de la province d'Anjou » qui marque au début de 1789 ses débuts politiques. La noblesse essaye alors de faire élire quelques-uns des siens comme députés du Tiers en irritant les paysans contre les bourgeois. Nouvelles brochures de La Revellière : « Ne choisissez ni nobles ni prêtres », dit-il aux paysans.

Le chapitre IV est relatif aux élections et aux cahiers de l'Anjou. Le clergé n'élit que « des curés de campagne ». La noblesse se partage entre réactionnaires et révolutionnaires. Le Tiers-État, très discipliné, nomme second de ses députés Volney, troisième La Revellière, et son cahier est le résumé d'une brochure de Volney, de deux brochures rédigées par La Revellière et ses amis Pilastre et Leclerc. On propose dans une de ces brochures l'égalité et la proportionnalité rigoureuse de l'impôt, sa répartition par les États Généraux entre les provinces, par les États provinciaux dans la province, l'élection des juges, l'égalité de partage des successions, l'élection des curés et vicaires par leurs paroissiens, le mariage des prêtres. Le cahier attaque surtout les privilèges de la noblesse, demande aussi la vente d'une partie des biens du clergé pour payer la dette de l'État, le remplacement du Concordat par la Pragmatique. Il se préoccupe beaucoup plus de la réforme administrative que de la réforme politique, quoiqu'il réclame une Constitution, et beaucoup moins des paysans que des bourgeois.

Le chapitre V suit La Revellière à la Constituante. Son rôle y fut mince. Le député de l'Anjou s'épouvante très vite des menaces de la cour. Bien qu'il garde dans son extérieur et dans son nom « de La Revellière de Lépaux » des prétentions nobiliaires, il s'oppose à tout système électoral censitaire ; il soutient la cause des opprimés : les nègres, les Juifs, si bien que M. M. peut dire que La Revellière est alors presque démocrate. On le voit encore combattre la motion de dom Gerle, défendre avec acharnement le principe de la séparation des pouvoirs. Membre des Jacobins, malgré sa méfiance pour Louis XVI, il quitte le club après Varennes et se range à la thèse de l'enlèvement du Roi : plus tard, il regrettera que la Constituante ait à ce moment maintenu la royauté.

Le chapitre VI étudie « Angers et l'Anjou pendant la Constituante ». Le mouvement révolutionnaire y est organisé par le Comité permanent de la milice angevine constitué après la prise de la Bastille, et par la municipalité élue en février 1790. Il n'y a de violences commises que contre le matériel des gabelles, impôt dont les démarches des Angevins obtiennent la suppression par la Constituante le 21 mars 1790. M. M. étudie longuement la question de savoir si ce n'est pas en Bretagne et Anjou qu'a débuté le mouvement de fédération, question peut-être oiseuse puisque le mouvement fut général. Il croit trouver dans la tendance des compatriotes de La Revellière à se fédérer, l'explication du mouvement fédéraliste de 1793 en Anjou : à ce compte l'explication vaudrait pour toute la France, puisque l'insurrection fédéraliste fut presque aussi géné-

rale que la fédération. Une émeute des « perreyeurs » ou ardoisiers de Trelazé, mal réprimée par la garde nationale d'Angers, hâte l'application dans cette ville du décret du 12 juin 1790 qui exclut de le milice citoyenne l'élément populaire.

Revenu à Angers pendant la Législative, membre du conseil général de Maine-et-Loire, La Revellière « à la société populaire, se préoccupe surtout de politique générale, dans l'exercice de ses fonctions publiques, des événements locaux ».

Le chapitre VII est consacré à l'attitude de La Revellière dans la politique générale. Angers compte deux clubs, celui de l'Ouest, recruté dans la bourgeoisie, celui de l'Est, recruté dans le peuple, le premier prépondérant et dont la prépondérance est tout d'abord acceptée de l'autre. La Revellière figure naturellement au club de l'Ouest. Signalons, d'après M. M., le discours dans ce club, après Varennes, d'un citoyen nommé Cordier. Il proteste contre l'inviolabilité du Roi, aux objections de l'auditoire il répond : « Vous n'êtes pas encore dignes d'être républicains », et il demande que « Louis Capet soit rejeté du trône », que le vote soit transféré du roi au peuple, qu'un conseil national exécutif soit adjoint au souverain, que le roi soit remplacé par un empereur. Cela n'ira pas, dit-il, sans troubles extérieurs et sans conflagration européenne, « les autres guerres étaient des luttes d'enfants, celle-ci sera une guerre de géants » (p. 241). La Revellière, lui, prêche au club le respect de la Constitution de 1791, appelle de ses vœux la guerre à l'Autriche et croit à la sympathie agissante pour la France des trois autres nations libres : Angleterre, Amérique, Pologne. Le club prend parti pour le ministère Roland contre Louis XVI. Le club attaque La Fayette, quand celui-ci veut intimider la Législative ; mais la Revellière a plus d'indulgence pour ce général, avec lequel il communie dans l'attachement à la Constitution. La Revellière figure à la Haute Cour d'Orléans de mai à septembre 1792.

Le chapitre VIII est relatif au rôle de La Revellière dans les événements locaux. Il essaie d'éclairer sur la Révolution la population arriérée des Mauges et l'accueil qu'il en reçoit lui fera plus tard attribuer au clergé toute la responsabilité de l'insurrection vendéenne. M. M. n'accepte qu'en partie cette explication et rend responsables de la révolte, à côté du clergé, les hommes de loi et agents seigneuriaux des campagnes : notaires, procureurs, feudistes. Cette classe exploite l'effet de l'émigration sur les paysans habitués de longue date à regarder le seigneur comme le chef et le guide héréditaire, désorientés par son départ, attendant son retour qu'il a d'ailleurs annoncé. Hommes de loi et agents seigneuriaux accaparent dans les campagnes toutes les fonctions électives

et s'en servent pour exciter chez les paysans tous les mécontentements. L'esprit contre-révolutionnaire de cette bourgeoisie rurale, la faute que la Constituante commit en lui livrant les pouvoirs locaux avaient déjà été mis en lumière pour une région bien éloignée et bien différente de l'Anjou : la Provence, par la thèse de M. Viguier [1]. M. M. ajoute que les nobles, sauf les émigrés rentrés en France, n'ont joué qu'un rôle secondaire dans l'insurrection vendéenne, les paysans sont venus les chercher et les ont obligés à prendre la tête du mouvement. M. M. enfin nous montre l'aire de l'insurrection et combien les caractères du pays où elle s'est développée en favorisaient la naissance, il y a là quelques pages de « géographie humaine » tout à fait remarquables. M. M. conclut en condamnant l'inconséquence de la Constituante qui, prétendant appliquer à toute la France indistinctement les mesures d'organisation du nouveau régime, en confiait l'exécution à des pouvoirs locaux, imbus de toutes sortes de préventions.

Le chapitre IX nous fait assister aux débuts de La Revellière à la Convention où il a été élu le 5 septembre 1792 par le Maine-et-Loire, premier sur la liste après trois membres de la Législative. Le contact repris durant l'année précédente avec la bourgeoisie angevine a grandement attiédi sa ferveur démocratique, bien qu'il se décide à supprimer de son nom toute apparence nobiliaire et s'appelle désormais La Revellière-Lépeaux. Il se dérobe aux avances des Montagnards, vote avec eux dans le procès de Louis XVI, mais parle en Girondin. Il s'irrite, en effet, rétrospectivement des massacres de septembre, il s'épouvante de l'attitude présente de la Commune de Paris. Subitement, le 11 février 1793, alors que la querelle de la Gironde et de la Montagne entrait dans une phase d'accalmie, la Revellière, par un article inséré au journal « le Républicain » et intitulé « le Cromwellisme », attaque violemment les Montagnards et s'enrôle dans la Gironde : « pur dévouement » dit M. M., acte d'impulsif, me semble-t-il, plutôt. D'autre part, c'est lui qui a proposé le 19 novembre 1792 le décret par lequel la Convention a préludé à la guerre d'affranchissement des peuples.

Au chapitre X nous voyons la Revellière expier cette adhésion à la Gironde. Il s'effraye pour le parti auquel il vient de se rallier, des moindres agitations du peuple de Paris, notamment aux 9, 10 et 11 mars, de l'institution du tribunal révolutionnaire, de la motion de Danton tendant à prendre des ministres dans la Convention. A propos de cette dernière motion, il se heurte à Danton qui le traite en nain rageur, et il voue à

1. Viguier, *Les débuts de la Révolution en Provence*, Paris, 1894, in-8.

Danton une haine profonde. Une fois le tribunal révolutionnaire voté, La Reveillière est de ceux qui tentent de s'en servir pour supprimer Marat, ce qui fait plus honneur à la virulence de ses inimitiés qu'à la clairvoyance de son sens politique. De même, il réclame, pour décider entre Gironde et Montagne, la consultation des assemblées primaires, quoique édifié d'avance sur l'anarchie qui s'en suivrait. Après le 2 juin, la Montagne épargne par une commisération dédaigneuse, cet adversaire minable qui crache le sang. Mais, soit que ce dédain et la conscience de son impuissance exaspèrent jusqu'à l'héroïsme La Reveillière, soit que son hérédité vendéenne, comme le croit M. M., lui enjoigne de lutter jusqu'à la mort pour une cause perdue, il ne cesse de braver la Montagne et finalement lui jette sa démission le 15 août 1793. Dès lors, il mène la vie de proscrit durant la Terreur.

Le chapitre XI s'occupe de l'agitation fédéraliste en Maine-et-Loire. Elle y revêt les caractères d'un conflit entre la bourgeoisie et la classe populaire. En fait, ce conflit avait commencé dès 1792 entre les deux clubs de l'Ouest et de l'Est d'Angers à propos de l'attitude à prendre vis-à-vis de La Fayette. M. M. relève qu'aux premiers jours de la Convention, personne en Anjou ne mettait encore au compte de la Montagne les massacres de septembre.

Au chapitre XII, nous assistons aux représailles de la Montagne, d'autant plus implacables que la coïncidence de l'insurrection fédéraliste avec les victoire des Vendéens a suscité plus de craintes. Hentz et Francastel surtout s'acharnent contre les fédéralistes angevins, Choudieu tente vainement de les sauver. Leur procès roule principalement sur leur attitude anti-démocratique et les accusateurs leur reprochent jusqu'à la « démarcation odieuse » que la Constituante avait tracée entre citoyens actifs et citoyens passifs. Le 26 germinal, les chefs du fédéralisme angevin sont envoyés à l'échafaud par le tribunal révolutionnaire de Paris, le frère aîné de La Revellière est du nombre.

On s'explique, comme nous le montre le chapitre XIII, que La Revellière, quand il rentre à la Convention, soit définitivement hostile à la démocratie. Du reste, à mon avis, il n'était pas besoin de sa prescription et de la mort de son frère pour achever chez lui cette évolution. Par caractère, il aurait dû se classer dans la Plaine lors de ses débuts à la Convention, et les Girondins auxquels il s'adjoignit étaient beaucoup plus démocrates que lui ; les Girondins disparus, il retombait à la place que ses préventions bourgeoises lui assignaient. De plus, et M. M. n'a pas souligné la coïncidence, La Revellière revint à la Convention le 18 ventôse an III, c'est-à-dire en pleine réaction thermidorienne.

Son horreur du peuple suffirait à faire comprendre qu'il devienne de suite grand premier rôle dans une assemblée tout à fait hostile maintenant à la cause populaire. Mais la grande et subite fortune politique de La Revellière n'a-t-elle pas aussi pour cause la disparition de toutes les personnalités marquantes et la présence, sur les bancs de la Convention, de beaucoup d'hommes nouveaux et inexpérimentés ? Martyr de ses convictions, ancien constituant, s'imposant par sa ténacité, La Revellière devait émerger très vite parmi les thermidoriens.

Aussi, le 4 floréal an III, il entre à la Commission des Onze, chargée du travail constitutionnel. Dès sa première séance, le 17 floréal, la Commission met de côté la Constitution de l'an I, « le chiffon de 93 » comme l'appelle La Revellière. La Revellière groupe autour de lui dans la Commission, la majorité faite de républicains modérés : Daunou, Creuzé-Latouche, Baudin des Ardennes, entre les démocrates et les royalistes déguisés. C'est lui qui décide ensuite la Convention à établir un Directoire exécutif de cinq membres, au lieu du président de la République que demandaient les royalistes. C'est encore lui qui décide l'Assemblée à organiser le Conseil des Anciens pour empêcher le Conseil des Cinq Cents de s'arroger l'omnipotence dont la Convention avait abusé, et à organiser cette seconde Chambre de façon qu'elle n'ait ni les apparences, ni l'esprit aristocratique d'une Chambre Haute. La Revellière fait rejeter le projet de Constitution de Sieyès, bien qu'il eût précédemment défendu Sieyès contre Rovère. A ce propos M. M. aurait pu faire son profit de l'article de M. V. A. Stern sur Sieyès et la Constitution de l'an III [1], où Sieyès est disculpé d'avoir, comme l'en accuse La Revellière dans ses Mémoires, proposé son plan à la Commission des Onze, de façon tout à fait insidieuse. En tout cas, La Revellière trouva dans cette circonstance des mots justes à l'adresse de Sieyès, un « de ces hommes au cœur froid, à l'âme sèche qui..... pour faire valoir leurs conceptions, sacrifieraient une génération entière au triste plaisir de renverser des institutions nouvelles auxquelles ils n'auraient pas attaché leur nom ». La Revellière se fit l'avocat du décret Daunou en faveur de la réélection obligatoire des deux tiers des conventionnels, et cela, au nom du salut public. Ici, et précédemment du reste, il semble bien que ce modéré emploie pour soutenir sa politique antimontagnarde les arguments dont les Montagnards avaient abusé, invoquant pour les mesures qui lui plaisent l'axiôme : la fin justifie les moyens, dénonçant dans ses adversaires les complices de l'étranger. Ce n'était pas une pareille tactique qui pouvait développer l'amour de la loi chez les Français.

1. Révolution française, tome XXXIII, p. 373.

La majorité thermidorienne récompense La Revellière en le nommant président de l'Assemblée le 5 thermidor, en le faisant entrer au Comité de Salut public le 15 fructidor, Comité d'où il passera au Directoire. M. M. convient que le tableau grotesque tracé par La Revellière dans ses Mémoires, des festins cyniques et « sacrilèges » faits par ses collègues du Comité, tandis que Paris mourait de faim, est destiné surtout à faire ressortir la frugalité et l'austérité de La Revellière lui-même. A la suite du 13 vendémiaire, le conventionnel de l'Anjou, d'une part réfute la proposition de Tallien de rétablir le gouvernement révolutionnaire contre les royalistes, d'autre part, défend Lanjuinais et Boissy-d'Anglas inculpés de royalisme. En prenant cette dernière attitude, ne songeait-il pas à protéger du discrédit son œuvre, la Constitution de l'an III, à la rédaction de laquelle Lanjuinais et Boissy-d'Anglas avaient collaboré comme membres de la commission des Onze ?

Enfin, la Convention se sépare, et dans ses *Mémoires*, La Revellière se félicitera d'avoir évité, en faisant achever la Constitution, « les maux incalculables, suite nécessaire du provisoire ». A la date à laquelle il écrivit ses Mémoires, l'expérience ne lui avait-elle pas prouvé que cette Constitution de l'an III n'avait que prolongé le provisoire, et pas plus de quatre ans ?

Le chapitre XIV est à la fois une critique judicieuse des erreurs de La Revellière dans la rédaction de la Constitution de 1795 (séparation des pouvoirs, décentralisation, mesures antidémocratiques), et une conclusion également judicieuse, mais fort courte. M. M. y précise que La Revellière aboutit à la conception d'une république de juste milieu, à l'image de son caractère et de sa classe. J'ajouterai : et au profit de sa classe.

On voit de quelle importance est le travail de M. M. Il nous fait connaître, en même temps que la carrière politique de La Revellière jusqu'au Directoire, le caractère, les aspirations et le rôle sous la Révolution de la bourgeoisie française, dans une des régions où elle fut pour ainsi dire le plus bourgeoise, dans ce gras et calme pays d'Angers où tout incitait à jouir de la vie et à fuir l'effort. M. M. est particulièrement intéressant dans tout ce qu'il nous dit de la bourgeoisie angevine, de 1789 à 1793, dans son étude des causes de la guerre de Vendée. Son examen de l'œuvre de La Revellière en l'an III est aussi des plus instructifs. Nous comprenons enfin combien la Révolution a rapidement usé ceux qui la menaient en voyant la Convention, après avoir eu comme chefs les puissantes personnalités de l'an I et de l'an II, les remplacer finalement par un La Revellière, ce pitoyable honnête homme, « sans éclat comme sans défaillance » avoue M. M.

Et précisément parce qu'il a pris pour sujet un La Revellière, le livre de M. M., malgré tous ses mérites, paraît terne. M. M. l'a bien compris, il nous déclare sincèrement qu'en commençant, il craignait que son récit « fût vide ou parut étriqué ». Il a espéré le corser en adjoignant l'étude des Angevins à l'étude de leur représentant, mais les électeurs de La Revellière ne l'avaient-ils pas choisi parce que, avec la ténacité en plus, il représentait tous leurs défauts ?

Je ferai à M. M. d'autres critiques. Nous aimerions à savoir si La Revellière n'avait pas avant le Directoire précisé les tendances philosophiques et religieuses qui feront de lui un des principaux adeptes de la théophilanthropie ? Certains détails, dans le récit, ne paraissent pas à leur place : p. 291, nous apprenons que le Directoire du Maine-et-Loire incarcéra en juin 1791 les prêtres réfractaires, c'est seulement à la p. 372 et à propos de l'insurrection fédéraliste en juin 1793 que nous apprenons que le Directoire fut contraint à cette incarcération par la classe populaire d'Angers. M. M. nous explique pourquoi La Reveillère ne fut pas un conventionnel démocrate, non au chapitre IX lors de l'entrée de La Revellière à la Convention, mais à la fin du chapitre XI lors du retour du conventionnel à l'Assemblée en l'an III. Pareille observation s'applique aux pages 256 (ch. VII) et 372 (ch. XI), aux p. 459 et 465. La note 3 de la p. 295 (sur le rôle exact des nobles dans l'insurrection vendéenne) n'aurait-elle pas dû, vu son importance, trouver sa place dans le texte ?

Je ne suis pas d'accord avec M. M. sur quelques points. Il nous dit (p. 155) que le cahier de la noblesse d'Anjou aux États-Généraux est remarquable parce qu'il démontre qu'elle connaissait à fond : 1° le droit public du royaume ; 2° la constitution anglaise. Mais qui donc alors connaissait le droit public du royaume ? Si tout le monde parlait d'une ancienne constitution française remontant jusqu'aux Francs. M. M. sait bien que cette constitution n'avait jamais existé. Quant à la constitution anglaise, elle se compose surtout de traditions, coutumes et précédents accumulés, même pas rédigés, et que les Français ignoraient profondément. D'ailleurs, ce cahier de la noblesse d'Anjou, M. M. le donne en appendice (p. 525-528). Je n'y vois rien qui réfute mes objections, rien non plus qui prouve que la noblesse d'Anjou fut particulièrement instruite, surtout si on le compare aux autres cahiers du second Ordre déjà publiés. — M. M. (p. 293, note) fait un calcul assez compliqué pour établir que presque tous les prêtres réfractaires de l'Anjou ayant été mis hors d'état de nuire en 1793, il dut y avoir peu de prêtres parmi les meneurs de l'insurrection vendéenne. Ce calcul ne démontre rien : les réfractaires circulaient beaucoup ; dès qu'un foyer de troubles se

révélait dans un département, ils accouraient des départements voisins à la fois pour attiser l'incendie et parce que dans la région soulevée ils avaient chance de trouver un asile. — P. 316, M. M. pense que La Revellière s'est rallié aux Girondins parce qu'il avait de l'aversion pour toute organisation de parti et que « la Gironde laissait à ses amis une extrême liberté ». Or, les Montagnards autant que les Girondins répugnaient à constituer un parti, à accepter une discipline, ils s'en défendaient en toute occasion. — P. 340, à propos de la motion de Danton du 10 mars tendant à faire entrer des conventionnels dans le Conseil exécutif, M. M. déclare que cette mesure aurait réalisé la confusion des pouvoirs entre les mains d'une assemblée unique, la Convention. Sans doute, mais cette confusion existait déjà par l'institution du Comité de Défense Générale.

Signalons, pour terminer, quelques négligences. P. 115 et p. 116 une brochure de Walsh de Serrant est indiquée sous deux titres différents. P. 186, un discours au club d'Angers est donné comme du 17 juin 1791, bien qu'il soit inspiré de l'événement de Varennes. P. 333, ch. IX, au sujet d'une lettre de La Revellière du 30 janvier 1793, une note porte « v. plus *haut*, ch. XI »; il y a là sans doute une faute d'impression, du reste au ch. XI, on cherche vainement cette lettre. — Rotondo était italien, et non « anglais de nation » (p. 244). — La Constitution polonaise n'est pas du 20 mai 1790 (p. 252), mais du 3 mai 1791.

D'autre part, on aimerait à trouver en note quelques détails biographiques sur les personnages que M. M. cite à titre épisodique : Walsh de Serrant etc.

Ces réserves nécessaires ne diminuent en rien la valeur d'une étude sérieuse, impartiale, scientifiquement conduite, et de la contribution fort importante qu'elle apporte à l'histoire de la Révolution. Tous les travailleurs qui s'occupent de cette période attendent désormais avec impatience le deuxième volume que nous doit M. M. : La Revellière-Lépeaux au Directoire Exécutif. — L. Lévy-Schneider.

Alfred Lefort. **Histoire du département des Forêts (le duché de Luxembourg de 1795 à 1814)**, *d'après les archives du gouvernement grand-ducal et des documents français inédits*. Avec une préface de M. le professeur Godefroid Kurth. Tome Ier. Paris, A. Picard; Bruxelles, O. Schepens; Luxembourg, Imp. P. Worré-Mertens, 1905. In-8, VIII-350 p., avec 2 cartes (Extr. des Publications de la section historique de l'Institut grand-ducal).

Ce premier volume est divisé en deux parties : Le Luxembourg sous la Convention, et : Le Luxembourg sous le Directoire. Dans la première,

l'auteur étudie : les débuts de la conquête du Luxembourg par les armées révolutionnaires (1794); l'organisation politique, administrative, judiciaire et militaire du Luxembourg à cette date; l'établissement et les premiers actes de l'administration d'arrondissement de Saint-Hubert (janvier-juin 1795); le blocus et la capitulation de la forteresse de Luxembourg (novembre 1794-juin 1795); l'établissement et les premiers actes de l'administration d'arrondissement de Luxembourg (juin-octobre 1795). Dans la deuxième partie, l'auteur traite les questions suivantes : la création du département des Forêts dans les premiers jours de l'an IV, l'organisation des divers services, et leur fonctionnement jusqu'aux élections de l'an V. Les matières sont distribuées entre cinq chapitres : I. Organisation administrative et judiciaire ; II. Administration financière, contributions, réquisitions ; III. Les émigrés. La persécution religieuse ; IV. La garnison de Luxembourg. L'assistance publique. L'instruction publique et les arts ; V. Esprit public. Troubles politiques. Presse. Fêtes nationales. En appendice, trois documents ; le compte rendu du blocus de Luxembourg par le général J.-J. Ambert ; l'état nominatif des religieux et des religieuses du département des Forêts au jour de leur suppression effective, 22 septembre 1796; l'inventaire, dressé le 19 pluviôse an IV, des ornements, argenterie, etc., de la chapelle de Notre-Dame de Luxembourg, lieu de pèlerinage très fréquenté.

L'exposé de M. L. est morcelé et un peu sec. Il est probable que l'auteur se réserve de donner, à la fin de son ouvrage, des conclusions d'ensemble. L'impression qui se dégage des renseignements très abondants qu'il a réunis, c'est que la domination française se substitua sans difficultés sérieuses, dans le grand-duché, à la domination autrichienne. Le recrutement du personnel des corps constitués fut laborieux, mais on en vint à bout, et les agents français qui furent chargés de diriger les diverses parties de l'administration semblent avoir été zélés et actifs. Leur principale besogne consista à faire rentrer les contributions et à assurer l'exécution des lois sur les émigrés et sur les prêtres. La liste des biens nationaux fut dressée dans le courant de 1796, et les ventes commencèrent à la fin de la même année. Elles se poursuivirent lentement, et produisirent des sommes assez inférieures aux prix d'estimation. En dépit de la lourdeur des impôts, la tranquillité ne fut pas troublée gravement pendant ces deux premières années, et la faible garnison de Luxembourg suffit à la maintenir.

M. L. s'est livré à de longs dépouillements, et il indique exactement ses sources. Par contre, il n'observe pas toujours la stricte impartialité que doit s'imposer l'historien. En parlant des affaires ecclésiastiques, il

emploie complaisamment l'expression à la mode de « persécution religieuse » et montre un peu trop ses sympathies pour le clergé catholique (voir p. 49, 129, 132, 135, 252, 253). Nous pourrions relever aussi des pointes inopportunes contre la Convention (p. 147, 328). Mais ce sont là des taches assez rares, elles ne diminuent que très légèrement la valeur et l'intérêt de l'ouvrage, qui promet d'être une bonne et consciencieuse contribution à l'histoire des « pays réunis », et dont on accueillera la suite avec plaisir. — P. CARON.

A. BILLOT. **La France et l'Italie. Histoire des années troubles, 1881-1899.** Paris, Plon-Nourrit, 1905. 2 vol. in-8, 489 et 464 p.

M. A. Billot, directeur politique au quai d'Orsay pendant le ministère de Jules Ferry, ambassadeur à Lisbonne de 1886 à 1890, fut appelé par Spuller, le 8 mars 1890, à l'ambassade de Rome, devenue vacante par la mort de Mariani. Il la dirigea jusqu'en février 1898, date où, pour des raisons de santé, il demanda sa mise à la retraite. Il y fut remplacé par M. Barrère, ambassadeur à Berne.

Les volumes que M. B. a consacrés aux rapports de la France et de l'Italie pendant son ambassade, ne sont pas des souvenirs où l'auteur ramènerait tout à lui-même et ne raconterait que les événements dont il a été le témoin et les négociations auxquelles il a été directement mêlé. M. B. a voulu écrire un chapitre d'histoire et non des mémoires. Son sous-titre : *Histoire des années troubles*, indique à la fois les limites chronologiques et l'étendue de son sujet. En effet, il n'a pas étudié seulement les relations des deux pays, mais tous les événements qui, pendant les années troubles, ont pu avoir une influence sur ces relations. On trouvera dans son livre un exposé du rôle de l'Italie dans la Triple Alliance, de ses rapports avec l'Angleterre, de la formation et des conséquences de la Duplice franco-russe. La politique intérieure de l'Italie, les procédés gouvernementaux de ses ministres, le régime crispinien, les débats des Chambres italiennes y occupent une place considérable. Toute l'entreprise d'Abyssinie y est retracée depuis l'établissement des Italiens à Massouah, en janvier 1885, jusqu'au désastre d'Adua du 1er mars 1896, et au traité de paix avec Ménélik du 26 octobre 1897. De sorte qu'autour de l'histoire des relations franco-italiennes, nous trouvons dans l'ouvrage de M. B. une histoire de onze années de politique extérieure et intérieure italiennes.

M. B. n'est arrivé à Rome qu'au mois d'avril 1890. Mais il a voulu remonter dans son livre jusqu'aux origines du conflit franco-italien, et c'est pourquoi il a consacré près de deux cents pages de son premier

volume aux dix années qui ont précédé son ambassade. Il y passe en revue, suivant l'ordre chronologique : les conséquences du protectorat français en Tunisie sur nos rapports avec l'Italie, la conclusion de la Triple Alliance du 20 mai 1882, le rejet par la Chambre française de la Convention de navigation du 30 avril 1886 et la rupture maritime de la France et de l'Italie, la rupture commerciale en 1888 et la lutte économique, les incidents de Florence et de Massouah en 1887 et 1888. C'est en 1888 qu'il faut placer, selon lui, le point culminant de la crise. En mars et avril 1890 la démission de Bismarck (17 mars 1890) et la visite de l'escadre italienne à Toulon (dans la seconde quinzaine d'avril) apparurent comme les premiers symptômes de détente. Pourtant les deux pays ne commencèrent réellement à se rapprocher qu'après la ruine de l'entreprise abyssine, conséquence de la défaite d'Adua, et après la chute du second ministère Crispi (1er mars 1896). Trois conventions furent alors négociées qui préparèrent l'entente amicale : les arrangements italo-tunisiens du 28 septembre 1896 (convention de commerce et de navigation, convention consulaire et d'établissement, convention d'extradition) ; l'acte franco-italien sur la navigation du 1er octobre 1896, qui mit fin au conflit maritime ; la convention commerciale du 21 novembre 1898, qui termina la guerre économique commencée dès 1886. Les deux tiers du second volume de M. B. sont consacrés à la guerre d'Abyssinie, qui, en entraînant la chute du régime crispinien, rendit l'entente possible, à la négociation et à l'analyse des conventions, et à la politique concertée de la France et de l'Italie pendant les affaires de Crète. Cette dernière partie de son livre est, avec la première, historiquement la plus importante.

En effet, pendant la période intermédiaire, de 1890 à 1896, sur laquelle M. B. s'est beaucoup étendu parce qu'elle embrasse presque toute son ambassade, il n'y eut entre la France et l'Italie que des velléités d'accord. Aucune négociation importante ne fut suivie avec continuité et avec le désir réciproque d'aboutir. Les souvenirs de 1870, la triplice, la gallophobie et les provocations de Crispi d'un côté, la Tunisie et le protectionnisme de l'autre avaient créé entre les deux États des défiances et des rancunes dont ils n'arrivaient pas à se dégager. Des incidents surexcitant à certains moments l'opinion publique en deçà et au delà des Alpes (troubles suscités par les bravades des pèlerins français à Rome en octobre 1891, collisions entre les ouvriers français et italiens à Aigues-Mortes en août 1893, arrestation du capitaine Romani en septembre 1894, expulsion de Mgr Boeglin, directeur du *Moniteur de Rome*, et de M. Henri Darcours, correspondant à Rome du *Matin*, par Crispi en octobre 1894, campagne

de presse dirigée par Crispi contre l'ambassadeur de France, pour faire diversion aux révélations du *Temps* sur ses tripotages financiers dans l'affaire de la Banque romaine en janvier 1895); des manifestations officielles provoquant dans les années troubles des retours de sympathie entre les deux peuples (inauguration du monument de Garibaldi à Nice le 4 octobre 1891, visite de l'escadre française à Gênes en septembre 1892, inauguration de l'ossuaire de Palestro en mai 1893, congrès de médecine à Rome en mars 1894, attitude du gouvernement italien après l'assassinat de Carnot en juin 1894, inauguration à Magenta de la statue de Mac-Mahon en juin 1895), voilà à quoi se réduisent pendant ces six ans les rapports de la France et de l'Italie. L'intérêt de toute cette partie de l'ouvrage de M. B. est moins dans le récit qu'il nous en a laissé que dans les détails qu'il nous donne sur la formation d'un parti italien favorable à un rapprochement avec la France, pour des raisons financières, commerciales, par sympathie pour l'esprit français. Dirigé par des hommes comme Rudini, Brin, le duc de Sermoneta, Visconti-Venosta, il accepte les engagements de la Triple Alliance. Mais il les dit et les juge conciliables avec une amitié française, il les entend et les présente dans un autre esprit que Crispi, il est l'adversaire des mœurs politiques et diplomatiques crispiniennes. Ses chefs sont au pouvoir entre les deux ministères Crispi de 1891 à 1893, mais l'impression est encore trop vive en France des précédentes manifestations germaniques de Crispi pour que cette conciliation de la triplice renouvelée en juin 1892 et d'une entente franco-italienne n'y soit pas suspecte. Ce n'est qu'après l'alliance russe que la France l'acceptera, quand elle aura trouvé dans la Russie l'appui qui la garantira contre les entreprises ou les provocations possibles de la Triple Alliance.

Les deux volumes de M. B., sauf sur des points de détail, ne contiennent pas de renseignements nouveaux. Son exposé du conflit italien de 1881 à 1890 n'est qu'un résumé un peu étendu; il ne paraît pas que, sur les manifestations ou les incidents franco-italiens de 1890 à 1896, et sur l'histoire italienne pendant les mêmes années, il ait beaucoup ajouté à ce que la lecture des journaux de l'époque aurait pu nous apprendre; les conventions de 1896 et de 1898 ont été l'objet de débats dans les parlements des deux États qui nous ont instruit sur leur signification. Au surplus n'est-ce pas par ses révélations que l'ouvrage de M. B. nous intéresse, mais parce qu'il est le premier ouvrage d'ensemble que nous possédions sur cette période, parce qu'il est écrit du point de vue italien, parce que les événements sont clairement exposés, les hommes jugés avec modération et impartialité. Il eût gagné à ne pas être le récit d'une ambassade, ce qui eût permis à son auteur de faire plus grande proportionnel-

lement la place des événements de 1881 à 1890, de condenser davantage la période 1890-1896 et de s'étendre avec moins de complaisance sur les parties accessoires. Il eût gagné aussi à être mieux composé. Les divisions sont nettes, mais trop abondantes ; et si M. B. est un narrateur consciencieux, il ne cherche pas à dégager des idées générales, à marquer par des conclusions les différentes étapes de son sujet ; il a un peu le laisser-aller des auteurs de mémoires. Un index aurait rendu des services. — P. MURET.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Études, revue fondée en 1856 par des Pères de la Cie de Jésus. 1907.

20 Mai. = E. GRISELLE. *Les lacunes du « Port-Royal » de Sainte-Beuve.* [Signale trois manuscrits de la Bibliothèque nationale contenant sur l'histoire intérieure de Port-Royal, sur la condamnation des cinq propositions de Jansénius, des correspondances capitales que Sainte-Beuve a peu ou pas utilisées. Cite, à titre de spécimen et pour annoncer une publication prochaine, « loyale et entière », quelques lettres relatives à la condamnation des cinq propositions].

5 Juin. = L. CHEVOILLOT. *Veuillot et Brunetière.* [Recherche, sans d'ailleurs conclure, si Veuillot a pu exercer quelque influence sur Brunetière, dans son évolution vers le catholicisme.] — L. ROURE. *La religion de Jean-Jacques Rousseau.* [Article de ton malveillant, et qui ne contient rien de nouveau].

La Révolution française. 1907.

14 Mai. = J. CLARETIE. *La « Liberté reconquise » à la Comédie-Française, en 1791.* [Très médiocre pièce de Harny, qui fut juge au Tribunal révolutionnaire du 16 septembre 1793 au 9 thermidor ; « drame allégorique à la Révolution de France » en 5 actes, en prose, joué au théâtre de la Nation le 4 janvier 1791. Elle obtint un succès considérable, eut 26 représentations (chiffre énorme) en 1791, 5 en 1792, et fut encore jouée en 1793, mais avec de nombreuses modifications dans le texte.] — J. GUILLAUME. *Lavoisier anti-clérical et révolutionnaire.* [Reproduction, avec fac-simile d'une des pages, d'un manuscrit de Lavoisier intitulé : *Réflexions sur le plan d'instruction publique présenté à l'Assemblée nationale, en septembre 1791, par M. Talleyrand-Périgord, ancien évêque d'Autun.* Ce sont des notes jetées sur le papier par Lavoisier, à la demande de Talleyrand-Périgord, que M. G. trouva dans les papiers de Lavoisier qu'Édouard Grimaux avait reçus en dépôt, dont il prit copie en 1892 et dont il publia les deux premières pages en 1894, dans l'Introduction du tome II des *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention.* Trois feuillets manquent, constituant les pages 3 à 8 ; le manuscrit ne comprend plus que les pages 1 et 2, et 9 à 16, plus un feuillet isolé qui devait s'intercaler dans la partie perdue. Analyse des *Réflexions sur l'instruction publique présentées à la Convention nationale par le Bureau de consultation des arts et métiers,* rédigées également par Lavoisier, en septembre 1793, et réimprimées par Grimaux au tome VI des *Œuvres* de Lavoisier.] — R. GIRARD. *Carnot et l'éducation populaire pendant les Cent-Jours.* [Laborde et Lasteyrie firent connaître en France la méthode d'enseignement mutuel qu'ils avaient trouvée en Angleterre ; associés

avec Gerando, ils proposèrent, le 1er mars 1815, la création d'une association ayant pour objet « de rassember et de répandre les lumières propres à procurer à la classe inférieure du peuple le genre d'éducation intellectuelle et morale le plus approprié à ses besoins ». Ils trouvèrent dans Carnot, ministre de l'intérieur pendant les Cent-Jours, un appui efficace. Celui-ci rédigea en avril un « Rapport à l'Empereur sur une découverte relative à l'éducation primaire » et un projet de décret qui aurait apporté des changements considérables dans l'enseignement primaire, mais qui ne fut pas adopté ; un autre décret, daté du 27 avril, fut enregistré, dans lequel le vaste dessein de Carnot était réduit à des proportions presque insignifiantes. Carnot continua à travailler jusqu'au dernier jour avec les fondateurs de la Société pour l'instruction élémentaire, à laquelle, le 26 juin, près de partir pour l'exil, il envoyait sa souscription personnelle, 500 francs].

14 Juin. — J. Guillaume. *Les quatre déclarations des droits de 1793, à propos du livre de M. Dard sur Hérault de Séchelles*. [Le Comité de Constitution élu le 11 octobre 1792 présenta à la Convention, le 15 février 1793, par l'organe de Gensonné, un projet de Déclaration en 33 articles, qui fut imprimé et ajourné. Une commission de 6 membres, nommée le 4 avril, fit le 17, par l'organe de Romme, son rapport sur les projets de constitution qui avaient été envoyés, et présenta un nouveau projet de Déclaration en 46 articles ; mais la priorité fut accordée au projet du 15 février, qui, discuté du 17 au 22 avril, fut adopté. Le 21 avril, Robespierre fit adopter aux Jacobins un troisième projet, qu'il proposa à la Convention le 24 ; mais l'assemblée s'en tint au projet qu'elle avait adopté en première lecture, et qu'elle vota définitivement le 29 mai. Enfin, le 18 juin, la Convention chargea le Comité de salut public de présenter une nouvelle rédaction de la Déclaration. Cinq commissaires, dont Hérault, se réunirent pour l'élaborer ; Hérault avait rédigé un projet. Le 23 juin, il lut à la Convention, comme rapporteur, la nouvelle Déclaration, comprenant un préambule et 33 articles, qui fut adoptée sans débats. M. Dard a cru que la Déclaration votée le 29 mai était celle qui est en tête de la Constitution montagnarde, et que c'était Hérault qui l'avait rédigée.] — E. Chapuisat. *L'affaire du 15 brumaire an IX ; Genève et les douanes nationales*. [Dès avant la réunion de Genève à la France, le Directoire avait pris des mesures sévères pour empêcher la contrebande que Genève semblait favoriser. Les rigueurs des douanes françaises occasionnèrent l'échauffourée du 15 brumaire an IX, émeute contre les douaniers qui avaient saisi un bateau chargé de marchandises de contrebande. De pareils événements eurent des conséquences contraires au but que visait le gouvernement français : les Genevois, entravés dans leur commerce, regrettèrent leur réunion à la France et réclamèrent avec d'autant plus d'ardeur leur indépendance.] — P. Gaffarel. *L'occupation étrangère à Marseille en 1815*. [A suivre. Après la nouvelle de Waterloo, le comité royaliste de Marseille pria lord Exmouth, commandant les forces anglaises dans la Méditerranée, de débarquer et de prendre possession de la ville au nom de Louis XVIII. Le gros de l'armée anglaise débarqua le 13 juillet 1815 et fut reçu avec enthousiasme. Les royalistes cherchèrent à former une armée pour résister à une attaque possible de Brune, qui était à Toulon ; mais celui-ci,

voyant la cause bonapartiste irrémédiablement perdue, renonça à continuer la lutte. Marseille donna des fêtes somptueuses aux Anglais. Mais les soldats siciliens au service de l'Angleterre se signalèrent par leurs exactions et leurs violences ; les Anglais, de leur côté, ne s'en privèrent pas non plus.] — *Notes de lecture.* I. *Un quatrain inédit de Voltaire* [rapporté par le journal *le Publiciste*, du 2 frimaire an XII.] — II. *A propos du droit du seigneur.* [A propos de l'article de M. H. Labroue, analysé ci-dessus, p. 537, M. E. Champion confirme, par deux citations, que ce droit n'était pas une simple formalité.] — III. *Le Comité d'instruction publique et les catalogues de bibliothèques.* [Le *Bulletin d'autographes* de mai 1907 décrit une lettre de Grégoire et Bardel aux administrateurs du district de Dizier, du 1er fructidor an II, leur accusant réception de catalogues de bibliothèques et déclarant qu'il faut inventorier aussi les livres licencieux et les ouvrages des ennemis de la Révolution.] — IV. *Mise en accusation du Conseil général du Finistère en 1793.* [Communication de M. P. Hémon au *Fureteur breton*, donnant la composition de l'administration départementale du Finistère, élue en 1792, la liste des membres décrétés d'accusation et de ceux qui furent guillotinés.] — V. *L'antisémitisme à Strasbourg en l'an II.* [Une délibération du Directoire du district de Strasbourg, du 2 frimaire an II, montre que dans cette ville, le mouvement hébertiste de libre-pensée s'attaqua à la religion juive dans une forme presque antisémite.] — VI. *Le petit tambour François Daigueplats.* [Volontaire à l'armée du Rhin, âgé de 12 ans ; reproduction d'une lettre de lui à sa mère, du 12 fructidor an II.]

14 Juillet. — H. Carré. *Les Parlements et la convocation des États généraux (1788-1789).* [A suivre. Lors des discussions sur la question du doublement du Tiers et du vote par ordre ou par tête, le Parlement de Paris change plusieurs fois d'opinion. Par son arrêté du 25 septembre 1788, il demande que les États généraux soient convoqués suivant la forme de 1614. Le Tiers s'élève contre cette décision ; en présence des passions soulevées par cet arrêté, et préoccupés d'entrer aux États comme députés du Tiers, quelques jeunes magistrats cherchent à se réconcilier avec l'opinion en persuadant à leur Compagnie de revenir sur son arrêté. Le 5 décembre, le Parlement vote, par 45 voix contre 39, une déclaration parlant encore des formes de 1614, mais laissant dans l'incertitude le nombre respectif des députés de chaque ordre, réclamant des États périodiques, la suppression des impôts distinctifs, la responsabilité des ministres, la liberté individuelle. Mais les concessions du Parlement viennent trop tard, il est accablé de sarcasmes ; alors nouvelle palinodie des magistrats qui reviennent à leur système de réaction, dénoncent les brochures du Tiers, interdisent de signer ses pétitions. Necker détermine lui-même la forme de convocation des États dans son Rapport au Conseil du 27 décembre.] — G. Bussière. *Une famille anglaise d'ouvriers en soie à Lyon, 1753-1793.* [A suivre. L'Anglais John Badger, praticien consommé en travaux de moirage, vient en France en 1753, attiré par le gouvernement français pour concurrencer la moire anglaise, alors fort à la mode, qui inondait les marchés de l'Europe. La ville de Lyon lui est désignée comme siège de son industrie. Outre sa pension et ses instruments de moirage, une gratification de 4.800 livres lui est attribuée. Après quelques tâtonnements, il tire du calendrage

des résultats surprenants ; la mode de la moire anglaise se répand, non seulement à Lyon, mais à Paris.] — P. GAFFAREL. *L'occupation étrangère à Marseille en 1815.* [Suite et fin. Malgré des froissements individuels entre le corps d'occupation anglais et la population marseillaise, les relations sont en somme correctes et dignes, et lorsque les troupes anglaises quittent Marseille en décembre 1815, les autorités décident d'offrir un cadeau de reconnaissance à lord Exmouth et à sir Hudson Lowe, général commandant la division d'occupation. Deux urnes en argent ciselé leur sont envoyées au commencement de 1817. Marseille est également occupée par les Autrichiens, du 1er septembre aux derniers jours d'octobre 1815 : ceux-ci n'ont eu le temps de se faire ni profondément détester ni amèrement regretter.] — *Appel des « accusés d'avril » en mars 1835.* [Texte d'une circulaire envoyée aux chefs du parti républicain à Paris, dans les départements et à l'étranger, pour les inviter à intervenir dans le procès à titre de défenseurs, suivi de la liste complète des citoyens appelés à participer à cette affirmation solennelle des idées républicaines.]

La Revue de Paris. 1907.

1er Juin. = Ct BRÉDIF. *Le naufrage de la « Méduse ».* [Suite et fin les 15 juin et 1er juillet. Notes inédites d'un jeune officier de la « Méduse », Brédif, qui voyait la mer pour la première fois. Odyssée des naufragés depuis leur embarquement à l'île d'Aix, et leur séjour au Sénégal après le sauvetage, 25 mai 1816-25 janvier 1817].

Le Correspondant. 1907.

10 Février. = H. BORDEAUX. *La comtesse de Boigne* [D'après le t. Ier de ses mémoires, récemment publié.] — L. DE LANZAC DE LABORIE. *Épiscopat constitutionnel (1792-1801), épiscopat concordataire (1802-1905).* [D'après les publications récentes de l'abbé Pisani et de la Société bibliographique.] — Ctesse H. de REINACH-FOUSSEMAGNE. *Mme de Polastron, d'après des correspondances inédites.* [Fin le 25 févr. L'auteur a utilisé une centaine de lettres inédites de Mme de Polastron, conservées dans des archives privées, et en cite un certain nombre. Elles sont intéressantes pour l'histoire des relations du comte d'Artois avec Mme de Polastron, et fournissent divers renseignements sur la vie de cour pendant les dernières années de l'ancien régime et sur le monde de l'émigration. Mme de Polastron mourut en 1804.] — E. LAMY. *Le journal d'un député à l'Assemblée nationale (1871-1875). Souvenirs de Charles de Lacombe.* [Fin le 25 mars. Les souvenirs de Ch. de Lacombe ont été récemment édités par la Société d'histoire contemporaine.]

25 Février. = A. SÉCHÉ ET J. BERTAUT. *Les grandes premières romantiques. Marion Delorme.* [Les auteurs ont voulu « évoquer le milieu exact dans lequel la pièce avait vu le jour.... Montrer ce qu'avait pu être cette grande chose : la naissance d'un drame de Hugo et sa représentation dans un milieu d'admirateurs et d'enthousiastes ». »

10 Mars. = Mis DE LA-TOUR-DU-PIN-MONTAUBAN. *Au temps de la Révolution. Fragments inédits d'un mémoire de famille.* [Ce mémoire a été rédigé dans les pre-

mières années du XIXe siècle pour le fils de son auteur. L'on pourra y trouver quelques détails sur la société noble dauphinoise à la veille de la Révolution, l'émigration en Italie, en 1791, le camp de Jalès, l'armée de Condé en 1792, l'occupation de Malte par les Français en 1797.]

25 Mars. = *Le siège de Paris et la Commune. Souvenirs de deux frères.* [Suite et fin les 10 et 25 avril. Historique du siège de Paris et de la Commune, composé avec les lettres et notes des deux fils du comte de Hübner, ancien ambassadeur d'Autriche à Paris. Le premier, le baron Raphaël de Hübner, était diplomate comme son père, et attaché à l'ambassade de Paris. Ses lettres, soit à son père, soit à l'ambassadeur, le prince de Metternich, pendant la période qui s'étend du 2 septembre 1870 au 27 mai 1871, sont intéressantes pour l'histoire du siège de Paris, celle des négociations diplomatiques et de la tentative des diplomates résidant à Paris auprès du gouvernement de la défense nationale, pour obtenir de Bismarck l'autorisation de faire passer librement leurs courriers ; elles retracent le départ de l'ambassade autrichienne de Paris, le 8 novembre, présentent le tableau de Bordeaux, de janvier à mars 1871, et celui de Paris, du 17 mars au 27 mai. Le troisième article se termine par un fragment du journal du général comte de Hübner, frère du baron Raphaël et auteur de la publication, qui rentra à Paris le 22 mai et y fut témoin des événements de la « semaine sanglante. »] — O. HAVARD. *Les premiers troubles de la Révolution dans nos ports de mer. Rochefort, d'après des documents inédits.* [Les documents utilisés proviennent des Archives nationales et des Archives de la marine. Faits d'indiscipline à Rochefort dès 1789 ; révoltes des équipages de la « Capricieuse » et de l'« Embuscade » contre leurs officiers (1790 et 1791). M. H. y voit l'effet des agissements des loges maçonniques recrutées dans le personnel de la marine, y compris les aumôniers.] — H. JOLY. *Correspondances mystiques.* [Étude sur la correspondance de Fénelon et de Mme Guyon, récemment publiée par M. Masson, et sur les lettres de saint François de Sales à sainte Thérèse, d'après l'édition en cours de Dom Mackey et du P. Navatel.]

25 Avril. = A. BAUDRILLART. *Le roi d'Espagne Charles III, d'après une prochaine publication.* [Analyse de l'ouvrage de M. Fr. Rousseau, récemment paru sous le titre : Le règne de Charles III d'Espagne. L'auteur a longuement insisté sur la question capitale des rapports de l'Espagne avec la cour de France, sous Charles III.]

25 Mai. = É. OLLIVIER. *L'affaire Victor Noir.* [Le prince Pierre-Napoléon Bonaparte, sa jeunesse, ses aventures, son tempérament violent. Sa lettre à Rochefort, à la suite d'une polémique entre journaux corses. Envoi simultané de témoins par Rochefort et Paschal Grousset ; ceux de Paschal Grousset, U. de Fonvielle et Victor Noir, se présentent les premiers au domicile du prince à Auteuil. Fonctions infimes de Victor Noir à la « Marseillaise » : fier à bras chargé d'expulser les importuns ; les articles publiés sous son nom n'étaient pas de lui. L'altercation ; le prince, souffleté par V. Noir, le tue, et, menacé par U. de Fonvielle, lui tire deux coups de revolver sans l'atteindre. Les poursuites sont ordonnées le soir même par É. Ollivier, approuvé par l'Empereur. L'article de Rochefort du 11 janvier : « article abominable, appel direct aux armes », saisie de la « Marseillaise » et

poursuites. Dans la journée, interpellation de Rochefort au Corps législatif; réponse menaçante d'É. Ollivier, au nom du gouvernement. « Dans la soirée du 11, le mouvement de réprobation contre le prince était presque unanime. Je ne crois pas qu'il se soit souvent élevé, contre un gouvernement, une telle tempête de sensibilité et d'indignation. » Réunion d'une sorte de « conseil de guerre » aux Tuileries; Chevandier, ministre de l'Intérieur, se charge de la répression, si les funérailles, fixées au 12, amènent une émeute; les troupes seront ostensiblement déployées dans les rues, et interdiront au convoi funèbre qui part de Neuilly l'entrée de Paris: Bazaine d'avis qu'il « faudrait sabrer les émeutiers ». Les funérailles: É. Ollivier reconnaît que, si Flourens et les exaltés avaient réussi à entraîner la foule vers les Champs-Élysées, ils n'auraient trouvé devant eux, jusqu'aux boulevards, que des forces de police insignifiantes, les troupes étant arrivées avec deux heures de retard au rendez-vous assigné. L'instruction et le procès de Tours. É. Ollivier affirme que l'Empereur n'a pesé en rien sur le haut jury: s'il l'eût fait, ç'eût été plutôt pour demander une condamnation. L'affaire Victor Noir finalement sans profit pour le parti républicain; détresse financière de ses journaux, lassitude de certains de ses adhérents. On a dit que le coup de revolver d'Auteuil avait « achevé » l'Empire: « la véritable agonie qui commença le 12 janvier fut celle du parti révolutionnaire ».] — L. DE LANZAC DE LABORIE. *Le roi de l'Émigration d'après une récente publication*. [Celle de M. Ernest Daudet].

10 Juin. = E. OLLIVIER. *Les réformes libérales du ministère du 2 janvier*. [Désir d'É. Ollivier d'assurer au gouvernement le concours des représentants éminents du parti libéral; modifications, trop limitées à son gré, dans le personnel préfectoral; l'Empereur refuse d'employer About, et Daru ne réalise pas la promesse qu'il a faite de donner une ambassade à Prévost-Paradol. Formations de grandes commissions extraparlementaires, chargées d'étudier l'organisation administrative de la ville de Paris, la question de la décentralisation, celle de la liberté de l'enseignement supérieur; des républicains sont nommés membres de ces commissions. Débat des 23 et 24 février sur les candidatures officielles; divergences entre Chevandier et Ollivier. Répugnance de l'Empereur à renoncer complètement à la candidature officielle; il trouve qu'Ollivier a été trop loin, mais il se refuse à le blâmer, et le défend même contre les attaques de la presse bonapartiste; disgrâce de Duvernois, renvoyé du « Peuple français ». Nouveau dissentiment temporaire, et d'ailleurs moins grave, entre l'Empereur et son ministre au sujet des remaniements à apporter aux lois constitutionnelles; entretien de Napoléon III, Rouher et Ollivier, le 21 mars. Finalement, Ollivier obtient que le Sénat perdra les pouvoirs constituants que lui conférait l'article 33 de la Constitution. A ce moment (fin mars 1870), apogée du ministère libéral; sa situation parlementaire est des plus solides et sa popularité ne cesse de s'accroître dans le public.]

Revue des Deux Mondes. 1907.

15 Mai. = É. OLLIVIER. *La fin de l'Empire autoritaire*. [I. L'action révolutionnaire après les réformes constitutionnelles; les congrès de Lausanne et de Bâle (septembre 1869); la grève d'Aubin (8 octobre). II. L'agitation des députés de

gauche à propos de la date de rentrée du Corps législatif ; les menaces d'émeute, s'il n'est pas réuni pour le 26 octobre ; la convocation pour le 29 ; la gauche se dérobe à l'émeute annoncée. III. É. Ollivier désapprouve l'attitude de la gauche ; ses divergences d'opinion avec Girardin. IV. Situation du ministère, combattu par les amis de Rouher, suspect aux 116 ; l'Empereur, Magne, Chasseloup, et même Forcade, reconnaissent la nécessité de recourir à É. Ollivier ; mais l'Empereur veut simplement l'introduire dans le ministère à la place de Duvergier. Magne et Chasseloup veulent s'adjoindre, avec lui, quelques-uns de ses amis dans un ministère que présidera Magne. Intervention de Chasseloup et de Magne auprès d'Ollivier par l'intermédiaire de Kratz (4 octobre 1869) ; refus d'Ollivier d'entrer dans un ministère qui le contiendrait, plus qu'il ne le soutiendrait (6 octobre). Démarches, auprès de lui, de Schneider (18 octobre), et de Duvernois (21 octobre), de la part de l'Empereur. V. Envoi de Kratz à É. Ollivier, le 23 octobre, à San Tropez ; insuccès de ses instances. La lettre d'É. Ollivier à Napoléon III (25 octobre) indiquant les conditions de son concours : le ministère nouveau avec Chasseloup, Magne, les ministres militaires et des députés pris dans les 116. Le programme : la lutte contre la révolution, la paix, pas de guerre si les États du Sud s'annexent par le vœu des populations, le maintien de l'occupation de Rome ; les réformes libérales. VI. Après Kratz, Duvernois et Marius Richard arrivent le 27 octobre à San Tropez ; ils emmènent Ollivier à Compiègne. Entrevue d'Ollivier avec l'Empereur dans la soirée du 1er novembre ; la discussion des idées : l'application du régime libéral, les États du Sud, le Sleswig, Rome ; la discussion des personnes : l'Empereur ne veut pas abandonner Forcade, parce qu'il craint que son départ ne soit interprété comme un désaveu des élections, rendant la dissolution inévitable. Refus d'Ollivier d'entrer avec Forcade, qui représente la candidature officielle. L'Empereur finit par se ranger à son avis, mais fixe à un mois le renvoi du ministère. VII. Chasseloup et Magne démontrent à l'Empereur qu'il a laissé échapper beaucoup trop aisément Ollivier et essaient de le ressaisir ; lettre de Duvernois du 4 novembre : répugnance de l'Empereur au renvoi de Forcade ; le *non possumus* d'É. Ollivier ; nouvelle lettre programme d'Ollivier à l'Empereur ; son entrevue le 7 novembre avec Forcade. VIII. Réponse de Napoléon III à la lettre d'Ollivier ; l'accord près de se faire entre eux sur le programme. IX. Retour d'É. Ollivier à San Tropez, le 8 novembre. Lettre que lui écrit l'Empereur le 9 novembre : son programme accepté, Forcade quittant l'Intérieur, proposition de Napoléon Daru pour le commerce, de nature à faciliter la tâche d'É. Ollivier près de ses amis. Le 11 novembre, Ollivier envoie son acceptation à l'Empereur. Il continue de San Tropez à lui envoyer ses réflexions (11-13 novembre). X. Le 14 novembre, É. Ollivier retourne à Paris ; satisfaction à Compiègne de sa décision d'accepter le pouvoir. Les lettres de l'Empereur des 14 et 15 novembre. Démarches d'Ollivier pour la formation de son ministère ; refus de Daru, de Buffet, de Segris, surtout à cause de la présence de Forcade dans le ministère. Duvernois conseille à Ollivier de prendre le pouvoir avec Forcade, lui, Maurice Richard, et Chevandier de Valdrôme. Refus d'Émile Ollivier, qui annonce à Forcade l'impossibilité de constituer un ministère avec lui. Le

18 novembre, Ollivier écrit à l'Empereur qu'il ne reste qu'à clore la crise et que le ministère se présente tel quel devant les Chambres. C'est la solution qu'adopte l'Empereur (lettre du 19 novembre à É. Ollivier, et note au *Moniteur* du 20 novembre). Baisse de la Bourse. XI. Le temps des pourparlers n'est pas perdu : accroissement de la confiance entre Ollivier et l'Empereur, accord entre eux à peu près complet sur un programme, alliance avec Forcade irrévocablement écartée, hypothèse d'une entente avec Daru et Buffet admise par l'Empereur.]

1er Juin. = É. OLLIVIER. *Le Ministère du 2 janvier 1870.* [I. É. Ollivier et la formation de la majorité pour le nouveau ministère. Les dissentiments entre les 116 ; les 37 du centre gauche forment un groupe dissident (26 novembre). Formation et programme du Centre droit qui comprend bientôt 133 membres (8 décembre) ; son programme rend Forcade impossible. II. É. Ollivier chargé par l'Empereur de former le ministère (27 décembre) ; ses premières démarches. Le maintien des ministres militaires, de Chasseloup et de Magne. É. Ollivier (Justice et cultes) et ses amis, Chevandier de Valdrôme, Louvet, Maurice Richard ; refus du Centre gauche (Talhoüet, Segris) d'entrer dans la combinaison, à cause de Magne et de Chasseloup ; démarche auprès d'Odilon Barrot. La première combinaison (30 décembre) sans le Centre gauche. III. La défection de Magne et de Chasseloup (1er janvier 1870). Elle oblige É. Ollivier à s'entendre avec les chefs du Centre gauche. Leurs conditions : l'admission des deux programmes du Centre droit et du Centre gauche, pas de premier ministre, quatre portefeuilles pour Daru, Buffet, Segris et Talhoüet. IV. La réunion du 2 janvier chez Daru et la distribution des ministères ; la discussion sur le programme. L'Empereur accepte le ministère, mais demande que le maréchal Vaillant conserve son entrée au Conseil, avec son titre de ministre de la Maison de l'Empereur. Les décrets de nomination à l'*Officiel* le 3 janvier. V. *Le Français*, organe du Centre gauche, représente Ollivier comme relégué au deuxième plan par les ministres du Centre gauche ; *l'Univers* fait chorus avec lui. Mais, auprès de l'Empereur et auprès de la majorité du pays, É. Ollivier est le chef du ministère. VI. Les ministres. Les militaires forment une catégorie à part relevant de l'Empereur seul : Daru (Affaires Étrangères), Buffet (Finances), Segris (Instruction publique), Louvet (Agriculture et Commerce), Talhoüet (Travaux publics), Marius Richard (Beaux-Arts), Parieu (Conseil d'État), Chevandier de Valdrôme (Intérieur). VII. Opinion d'Ollivier sur le ministère : ce qui lui manquait pour être absolument parlementaire (les ministres militaires imposés par l'Empereur, pas de chef officiel, le président du Conseil d'État, aucun membre du Sénat). Les ambitions ministérielles au Sénat : Maupas et La Guéronnière. Parmi les autoritaires, Ollivier aurait choisi Persigny. Ses sympathies pour Duruy et Bonjean. L'avènement de la liberté et du régime parlementaire ; les ministres comparés aux politiques qui soutinrent Henri IV, aux whigs qui soutinrent Guillaume d'Orange. VIII. Impression produite par le ministère. La satisfaction et les sympathies d'Edmond About, de Montalembert, de George Sand, de Chesnelong, de Trochu, de Léonce de Lavergne, de Mistral, de Duruy, de Prim. IX. Les difficultés : l'hostilité de la gauche, des légitimistes. Parmi les orléanistes, une partie est prête à soutenir l'Empire devenu parlemen-

taire (Saint-Marc-Girardin, Prévost-Paradol, Weiss, Hervé, le duc Victor de Broglie), mais désenchantement et aigreur de l'entourage immédiat des d'Orléans. Les adversaires du ministère dans le parti bonapartiste. É. Ollivier appuyé par la majorité de la nation et par l'Empereur.] — *Correspondance entre Alexis de Tocqueville et Arthur de Gobineau. Première partie : 1843-1851.* [Cette correspondance, publiée par L. Schemann, contient presque exclusivement des lettres de Tocqueville. Une partie des lettres de Gobineau à Tocqueville, justement la plus importante, n'a pu être retrouvée jusqu'ici. Celles qui existent encore offrent des difficultés pour la publication à cause de leur longueur extrême. M. S. se bornera à insérer çà et là des extraits des lettres de Gobineau se rapportant à celles de Tocqueville, et à en publier quelques-unes à titre de spécimen.] — R. DE VOGÜÉ. *Essais et notices. La Révolution racontée par des correspondances privées.* [D'après le volume récent « Lettres d'aristocrates, » de M. P. de Vaissière.]

Revue des Questions historiques. 1907.

Juillet. = DE MARICOURT ET H. DRIART. *Une abbaye de filles au XVIII^e siècle ; Gomerfontaine.* [Fin. Sur la vie morale et matérielle de l'abbaye de Gomerfontaine, nous sommes renseignés par les rapports que les abbesses adressaient chaque année à leurs administrés, rapports dont les auteurs de l'article citent des fragments pour les années 1710, 1714, 1715, 1720, 1721, 1727, 1729, 1731, 1733, 1746, 1774 ; on y trouve d'intéressants détails sur les événements météorologiques, les récoltes, le prix des vivres, etc.] — D^r MAGNAC. *Le fédéralisme en 1793 et 1794.* [Origines et causes du fédéralisme ; le soulèvement fédéraliste : l'auteur de l'article veut démontrer que le fédéralisme insurrectionnel, dirigé contre la commune de Paris, a été organisé par les « libéraux » de la région de l'Ouest et appuyé par la plus grande partie des départements français ; ce mouvement « peu connu et indépendant de la Vendée », a été souvent confondu avec elle.] — A. AUZOUX. *Linois à Algésiras (juillet 1801).* [Fin. L'affaire du détroit de Gibraltar ; combat du « Formidable » ; 6 juillet 1801.] — L^t. C^el. PICARD. *La préparation d'une campagne de Napoléon ; la transformation de l'armée républicaine en armée impériale.* [« Si l'armée d'Austerlitz se présenta au début de la campagne comme une armée déjà victorieuse par son ascendant, cela fut dû à une longue et minutieuse préparation de 1800 à 1805 ». Napoléon avait formé l'armée par des camps d'instruction ; il avait organisé une garde consulaire ; il savait ménager et flatter l'amour-propre de l'armée ; la création de la légion d'honneur eut une grande importance au point de vue militaire, etc.]. — DE LANZAC DE LABORIE. *Les débuts du régime concordataire à Paris. L'épiscopat du cardinal de Belloy (1802-1808).* [De Belloy, aidé de ses vicaires généraux, réorganise le chapitre, les cures et succursales ; notes sur les titulaires des principales fonctions ; Belloy « fit aux constitutionnels la part beaucoup plus large que tel ou tel de ses collègues » ; il y eut quelques mécontents. Pour le recrutement du clergé, il crée le séminaire de Saint-Sulpice, avec la collaboration de l'abbé Émery ; il crée des conseils de fabrique.]

Revue d'Histoire de Lyon. 1907.

Mai-Juin. = C. RIFFATERRE. *Un livre sur l'insurrection lyonnaise.* [Celui de M. Bittard des Portes, *l'Insurrection de Lyon en 1793*, dépourvu de méthode et de critique. M. R. (qui a résumé ici même ses conclusions, p. 601 et suiv.) prouve l'insuffisance des recherches en étudiant quelques points de détail, l'attitude de l'avocat royaliste Fréminville, des girondins Birotteau et Chassel, du chef de la défense lyonnaise Précy, le rôle de la Convention et de la Commission populaire ; enfin il combat la thèse étrange de M. B. des P., à savoir que les officiers d'ancien régime qui dirigèrent la défense lyonnaise n'avaient aucun but politique ; qu'ils n'ont pas fait appel à l'étranger, et qu'au moment où la résistance devenait impossible, ils n'ont pas négocié avec l'assiégeant pour obtenir des conditions acceptables. A signaler quelques pièces intéressantes provenant d'archives particulières ou des archives départementales du Rhône.] — C. PERENET. *La contribution du Rhône à la défense nationale sous les trois premières Assemblées révolutionnaires (1792-1795).* [Suite. Histoire des trois bataillons des gardes nationales volontaires de Rhône-et-Loire formés les 11 août, 4 et 5 octobre, 16 octobre 1791. A suivre.] — *Lettres de Joséphin Soulary à Eugène Froment, 1877-1891.* [Fin. Lettres d'août 1889 au 28 février 1891.]

Revue d'histoire rédigée à l'État-Major de l'Armée. 1907.

Avril. = B. [Cel COUTANCEAU]. *La campagne de 1794 à l'armée du Nord (17 pluviose-8 messidor an II).* [Suite ; continué en mai, et à suivre. H. La marche sur Menin et Courtrai (1er au 8 floréal). Mouvements préparatoires, et marche des différents corps les 7, 8 et 9 floréal. Instructions complètes et précises données par Souham aux généraux placés sous ses ordres ; comme les troupes sont peu aguerries et que, d'autre part, la supériorité numérique est assurée, il prescrit de tourner les postes ennemis plutôt que de les attaquer de front. III. La victoire de Mouscron (9-10 floréal). Répartition des forces ennemies. Le 9 floréal, le général de Œynhausen attaque Mouscron, défendu par la brigade Bertin, et s'en empare. Émotion de Pichegru à cette nouvelle : la communication de Souham avec Lille se trouve coupée, et celle de Moreau est sérieusement menacée. Mesures prises rapidement par Souham pour recouvrer la position de Mouscron, sur laquelle Clerfayt vient de se porter de sa personne, avec des renforts. Le 10 au matin, les Français attaquent ; les Autrichiens, qui ne s'attendent pas au combat, sont surpris ; pourtant l'offensive de Souham échoue d'abord ; mais une nouvelle attaque, conduite par Souham et Macdonald, une charge heureuse du 5e chasseurs déterminent la retraite de Clerfayt ; les Autrichiens ont perdu 33 pièces de canon, 4 drapeaux et 3.000 hommes. Importance de la victoire de Mouscron : elle a une action décisive sur le moral des jeunes troupes de l'armée du Nord, leur donne confiance en elles-mêmes]. — [Ct COLIN]. *La campagne de 1805 en Allemagne, VIIe partie : Austerlitz.* [Continué en mai, et à suivre. I. Le plan de l'Empereur pour la campagne de Moravie. Situation militaire générale à la date du 20 novembre ; la menace prussienne ; eu égard aux distances et aux délais indis-

pensables pour que des événements graves se produisent en Bohême ou en Hongrie, Napoléon ne prévoit d'opérations immédiates qu'en Moravie. Trois hypothèses : l'armée de Kutusow peut se dérober vers sa droite, ou vers sa gauche, ou enfin reprendre l'offensive. La réalisation de la première serait fâcheuse ; si au contraire Kutusow décide de chercher à joindre l'archiduc Charles en Hongrie, ou d'attaquer l'armée commandée par Napoléon en personne, la victoire devient possible. Ce que l'Empereur désire plus que tout, c'est que les alliés essayent de la couper de Vienne ; mesures prises pour leur en donner la tentation. L'assertion de Napoléon : « La retraite de l'armée, dans toute la campagne de Moravie, n'a jamais dû être sur Vienne » est des plus discutables : rien n'avait été préparé pour un changement de ligne d'opérations ; Napoléon, plein de confiance en lui-même a, en réalité, joué le tout pour le tout. Les alliés peuvent l'attaquer de trois façons : par sa droite (alors il les prendra en flanc), de front (alors il battra en retraite de Brünn sur Znaym), par sa gauche (alors il les attendra aux débouchés du massif montagneux, ce qui lui assurera une plus grande facilité de manœuvre). Reconnaissance minutieuse du terrain, et paroles prophétiques de Napoléon sur la bataille dont il sera le théâtre, attestées par plusieurs témoignages. Le plan de la campagne de Moravie n'a pas été conçu tout d'une pièce : d'abord un puissant travail de réflexion, puis une inspiration soudaine, qui « imprime à la bataille d'Austerlitz sa forme définitive, et en fait un chef-d'œuvre ». II. Journées du 22 au 27 novembre. Mouvements des différents corps français ; première affaire de Wischau (25 novembre). III. L'offensive des alliés. Impossible de savoir à qui en revient la responsabilité ; la vérité, c'est que les deux souverains et les deux cours ont été saisis du même vertige, sans que ni l'un ni l'autre puisse rejeter la faute sur ses alliés. Le mouvement en avant commence le 27. IV. 28 novembre. Combat de Wischau. Infatuation des alliés, convaincus que Napoléon craint la bataille ; ils décident de tourner sa droite. V. Journée du 29 novembre. Napoléon et Dolgorouki. Les ordres de concentration, expédiés le 28 aux 1er et 3e corps, sont exécutés le 29 par Bernadotte et Soult. Marche des alliés. Entrevue de Napoléon avec le prince Dolgorouki. VI. Journée du 30 novembre. Les alliés à Austerlitz. Leur mouvement vers la droite française semble se dessiner décidément. VII. La veillée des armes au camp français. Les mouvements des alliés observés soigneusement pendant toute la journée du 1er. Légère déception de Napoléon en voyant les Russes s'établir sur le plateau de Pratzen, d'où il avait compté les foudroyer. Il ne paraît pas nécessaire, pour expliquer la victoire d'Austerlitz, de supposer que le plan de bataille des alliés a été communiqué par trahison à Napoléon ; il résulte d'un examen attentif des ordres successifs que l'attaque centrale sur le plateau de Pratzen a été conçue à la suite des incidents de la nuit du 1er au 2, et des renseignements recueillis sur le mouvement général des alliés vers le sud-ouest. Force de l'armée française : 73.000 hommes et 139 canons. VIII. Les alliés à Pratzen. L'ordre de Weyrother. Difficulté de connaître exactement les forces des Austro-Russes : probablement 87.000 hommes et 278 bouches à feu. Projet d'attaque rédigé par Weyrother ; communiqué à une heure du matin, le 2, aux généraux alliés ; récit de la scène par Langeron]. — *La guerre de 1870-1871* (suite). *Mesures*

d'organisation depuis le début de la guerre jusqu'au 19 septembre. [Continué en mai et à suivre. Première partie : Mesures militaires prises par le gouvernement impérial depuis la déclaration de guerre jusqu'au 4 septembre. I. Armée active. Augmentation des effectifs ; mesures d'organisation spéciales aux différentes armes. II. Garde nationale mobile; organisation et mobilisation ; constitution difficile des cadres ; discipline insuffisante ; au 2 septembre, on peut évaluer le nombre des mobiles armés à un minimum de 450.000 hommes d'infanterie et 20.000 d'artillerie. Loi du 29 août sur l'emploi de la garde mobile; elle permettait de former des régiments de marche en combinant deux bataillons de ligne et un bataillon de mobiles ; mais cette solution ne fut pas adoptée. III. Garde nationale sédentaire. IV. Francs-tireurs. V. Mesures générales concernant la défense de Paris et l'ensemble du territoire. En somme le gouvernement impérial avait beaucoup fait pendant ses dernières semaines d'existence ; mais, pour avoir des troupes solides, tout manquait, les hommes instruits et le matériel. De plus, aucun plan de défense : on espère que l'armée de Châlons joindra Bazaine. Deuxième partie : situation des forces françaises au 1er septembre. I. Dénombrement des unités. II. Effectifs. Ils dépassent, au 4 septembre, y compris la garde mobile, 500.000 hommes, dont plus de 300.000 hommes de troupes régulières. III. Instruction et organisation. Sur les 300.000 hommes de troupes régulières, il y a environ 100.000 jeunes soldats qui ont moins d'un mois de service. IV. Armement. Fusils et cartouches étaient très irrégulièrement répartis sur la surface du territoire. Les pièces et munitions d'artillerie sont assez nombreuses, surtout les secondes. V. Approvisionnement en vivres et en matériel. Les vivres sont assez abondants, mais le matériel est insuffisant ; de plus, nombreux à-coups dans les répartitions et envois].

Revue Historique. 1907.

Juillet-Août = R. GUYOT ET F. THÉNARD. *Le conventionnel Goujon.* [Fin. Formation de la commission militaire chargée de juger les représentants ; le procès : Goujon est surtout accusé par Martainville et Jourdan, deux rédacteurs du *Moniteur* ; la condamnation ; la mort ; Goujon se tue avec le couteau qu'il tenait caché.] — G. BOURGIN. *Documents italiens sur Cagliostro et la franc-maçonnerie.* [A l'aide de textes tirés du « Fondo gesuitico » ou de la Bibliotheca nazionale Vittorio-Emanuele de Rome, M. G. B. montre comment se constitua la légende de la maçonnerie toute puissante au point de vue politique, et dans quelle mesure la papauté essaya de la combattre; les documents faux ou truqués qu'il publie (un serment de la « secte » et son commentaire par un adversaire) expliquent comment les papes ont pu être amenés à excommunier les sociétés secrètes et la maçonnerie ; il en est de même des pastiches de lettres d'illuminés citées par l'auteur de cet article. Cagliostro avait été condamné à la détention perpétuelle en avril 1791 ; la papauté ne cessa pas de s'intéresser à son cas : M. G. B. publie treize lettres, de 1791-1792, d'où il ressort que, dans l'entourage de Pie VI, on était fort préoccupé des faits et gestes de Joseph Balsamo.]

NOTES ET NOUVELLES

— Académie des Sciences morales et politiques :

8 Juin : L'Académie procède à l'élection d'un membre titulaire dans la section d'histoire en remplacement de M. P. Guiraud, décédé. M. Pierre de la Gorce, présenté en première ligne par la section, est élu au premier tour par 21 suffrages ; M. Émile Bourgeois en a obtenu 14.

15 Juin : M. d'Haussonville donne lecture d'une étude sur les derniers moments de la duchesse et du duc de Bourgogne.

22 Juin : M. Levasseur donne lecture de la préface de son ouvrage : *Questions ouvrières et industrielles sous la troisième République*, qui va paraître et qui est la suite et fin de son *Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France*. — M. Levasseur fait une communication sur un ouvrage de M. Louis Passy, intitulé : *Le livre des métiers de Gisors au seizième siècle.*

13 Juillet : M. Levasseur offre à l'Académie, au nom de l'auteur, Mlle Bourgain, un volume intitulé : *Gréard, un moraliste éducateur*, avec préface de M. Léon Bourgeois.

20 Juillet : M. Boutroux présente à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Albert Keim, un ouvrage intitulé : *Notes de la main d'Helvétius, publiées d'après un manuscrit inédit avec une introduction et des commentaires.*

— Prix décernés par les Académies, en 1907, à des ouvrages d'histoire moderne (suite) :

ACADÉMIE FRANÇAISE : Sur le prix Gobert (10.000 fr.), le premier prix, 9.000 fr. à M. de Lanzac de Laborie (*Paris sous Napoléon*), le second prix, 1.000 fr., à M. le Cne Dupuis (*La campagne de 1793 à l'armée du Nord et des Ardennes*). — Sur le prix Thérouanne (4.000 fr.), 2.000 fr. à M. E. Salone (*La colonisation de la Nouvelle-France*), 1.000 fr. à M. Gigon (*La révolte de la gabelle en Guyenne, 1548-1549*), 500 fr. à M. G. Mareschal de Bièvre (*Georges Maréchal, seigneur de Bièvre, chirurgien et confident de Louis XIV, 1658-1736*). — Sur le prix Thiers (3.000 fr.), 1.500 fr. à M. Ed. Rott (*Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses, 1430-1524*), 500 fr. à l'abbé P. Pisani (*Répertoire historique de l'épiscopat constitutionnel, 1791-1802*), 500 fr. à M. A. de Calonne (*Histoire de la ville d'Amiens*), 500 fr. à M. P. Boissonnade (*Saint-Domingue à la veille de la Révolution*). — Sur le prix Bordin (3.000 fr.), 1.500 fr. à M. J. Latreille (*Joseph de Maistre et la papauté*), 500 fr. à M. Marc Citoleux (*La poésie philosophique au XIXe siècle, Lamartine et Mme Ackermann*), 500 fr. à M. Baruzi (*Leibnitz*),

500 fr. à M. J. Luchaire (*Essai sur l'évolution intellectuelle de l'Italie, de 1815 à 1830*). — Sur le prix Marcelin Guérin (5.000 fr.), 800 fr. à M. L. Charlame pour : *L'influence française en Angleterre au XVII^e siècle.* — Sur le prix Saintour (3.000 fr.), 2.000 fr. à M. F. Strowski pour son édition des *Essais* de Montaigne, 500 fr. à M. Lautrey pour son édition du *Journal de voyage* de Montaigne, 500 fr. à M. Mellerio pour son *Lexique de Ronsard.* — Le prix J.-J. Berger a été partagé entre MM. Maurice Tourneux pour sa *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française* (10.000 fr.); Georges Cain (3.000 fr.) et L. Barron (2.000). — Le prix Narcisse Michaut (2.000 fr.) a été décerné à M. Gustave Lanson.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES : Le prix J.-B. Chevalier (3.000 fr.) a été décerné à M. M. Bourgouin, pour : *Les systèmes socialistes et l'évolution économique.* — Sur le prix Audiffred (10.000 fr.), 500 fr. à M. Parisot (*Jean-Frédéric Oberlin*). — Le prix Paul Perret (2,000 fr.) est partagé également entre MM. Michon (*Le gouvernement parlementaire sous la Restauration*) et H. Sée (*Les classes rurales en Bretagne du XVI^e siècle à la Révolution*). — Le prix Drouyn de Lhuys (3.000 fr.) a été attribué à M. Chéradame pour : *Le monde et la guerre russo-japonaise.* Une récompense de 700 fr. est en outre attribuée à M. Dehérain pour : *L'expansion des Boërs au XIX^e siècle.*

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES : Au concours des antiquités de la France, ont obtenu : M. Jacotin la deuxième médaille (1.000 fr.), pour : *Preuves de la maison de Polignac*; M. le chanoine J. Chevalier la 3^e médaille (500 fr.) pour : *Mémoires pour servir à l'histoire des comtés de Valentinois et de Diois*, t. II, et : *Les mandements d'Egluy et l'abbaye de Léoncel*; M. J. Roman la 2^e mention pour : *Descriptions des sceaux des familles seigneuriales du Dauphiné*; M. G. Martin-Chabot la 3^e mention pour : *Les archives de la cour des Comptes, aides et finances de Montpellier*; M. Et. Guillemot la 6^e mention pour : *Les forêts de Senlis, étude sur le régime des forêts d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville.*

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS : Le prix du baron de Joëst (2.000 fr.) est décerné à M. Marius Vachon pour ses deux ouvrages : *L'Hôtel de Ville de Paris*, et *Les Chambiges, maîtres maçons architectes.*

— La Commission chargée de rechercher et de publier les documents d'archives relatifs à la vie économique de la Révolution s'est réunie le 13 juin, au ministère de l'Instruction publique sous la présidence de M. Aulard, en l'absence de M. Jaurès, empêché.

Après lecture d'un rapport de M. Caron, secrétaire, sur les travaux de la sous-commission permanente depuis la dernière réunion plénière, les commissaires responsables ont rendu compte de l'état d'avancement des publications en cours. — M. Aulard a donné lecture d'une « Instruction complémentaire sur la publication des cahiers de paroisses », rédigée par la sous-commission. Cette instruction a été approuvée. — Cinq nouvelles propositions de publications ont été discutées et approuvées : Cahiers des sénéchaussées de Ploërmel et de Gouvion (éditeur : M. Estienne); dossiers de la vente des biens nationaux dans le département des Bouches-du-Rhône (éditeur, M. Moulin); cahiers des bailliages de Bourges et de Vierzon

(éditeur : M. Gandilhon) ; réimpression des « Tableaux de dépréciation du papier monnaie », publiés en l'an V, puis en 1825 (éditeur : M. Caron) ; recueil des principaux textes législatifs et administratifs sur la vente des biens nationaux (éditeurs : MM. Caron et Déprez). — Enfin, sur la proposition de M. Fernand Faure, il a été décidé que le Parlement serait sollicité de voter une disposition législative permettant l'utilisation scientifique des registres des actes civils et des déclarations de successions conservés dans les archives de l'Enregistrement et dont la consultation est actuellement impossible. Ces registres offrent, notamment pour l'histoire économique et sociale de la période révolutionnaire, un intérêt de premier ordre.

— Par arrêté du ministre des Affaires étrangères en date du 1er juillet 1907, MM. P. Caron, archiviste aux Archives nationales, et G. Pagès, professeur au collège Rollin, ont été nommés secrétaires-adjoints de la Commission chargée de réunir et de publier les documents relatifs à l'histoire politique et diplomatique des événements de 1870 et 1871.

— L'assemblée générale annuelle de la Société d'histoire diplomatique s'est tenue le 7 juin, sous la présidence de M. le baron de Courcel. Après le rapport sur les travaux de la société présenté par M. le marquis de Barral-Montferrat, des lectures ont été faites par : MM. Félix-Bouvier sur les premières négociations entre le Directoire, son représentant Cacault, le général Bonaparte et la papauté ; Louis Farges sur les projets de mariage d'une infante de Portugal au XVIIe siècle, Munir-Pacha, ambassadeur de Turquie, sur le rôle de Bonneval Pacha à la cour du sultan au XVIIIe siècle. Enfin le baron de Courcel a retracé l'œuvre historique d'Albert Sorel, en insistant sur son histoire diplomatique de la guerre franco-allemande.

— La Société d'histoire moderne s'est réunie le 2 juin. M. G. Pagès a été élu vice-président en remplacement de M. Ph. Sagnac, démissionnaire pour des raisons de convenance personnelle. Une communication a ensuite été faite par M. Ch. Seignobos : Les documents inédits des Archives nationales sur la réaction de 1848-1858. Enfin M. F. Lot a donné lecture d'un rapport sur les réformes désirables à apporter au service de la Bibliothèque nationale.

— La Société s'est réunie de nouveau le 7 juillet. Des communications ont été faites par M. G. Lanson sur les inconvénients du projet de loi, portant modifications au régime de la propriété littéraire, actuellement élaboré par une commission instituée au ministère de l'Instruction publique ; par M. A. Mathiez sur l'état de classement et d'inventaire des Archives départementales, à propos du tome Ier, récemment paru, de l'*État sommaire des papiers de la période révolutionnaire conservés dans les archives départementales* [1] ; par M. G. Yver, sur la mauvaise organisation des dépôts d'archives publiques en Algérie, et les obstacles matériels qu'y rencontre le travail scientifique. Après deuxième lecture, les conclusions du rapport de M. Lot sur les réformes à la Bibliothèque nationale ont été définitivement adoptées.

1. La communication de M. Mathiez sera publiée ici même, en octobre prochain.

— La Société d'histoire contemporaine a tenu son assemblée générale annuelle le 5 juin 1907, sous la présidence de M. le baron de Barante, président de la Société. Après lecture des rapports d'usage, M. le vicomte de Polignac a fait une communication sur : Le duc de Mahon-Crillon en Espagne au temps de Napoléon Ier.

— La Société de l'histoire de l'art français s'est réunie le 7 juin. Après des observations critiques, présentées par MM. H. Lemonnier et J.-J. Guiffrey, sur les attributions de certains crayons portées au catalogue de l'Exposition des portraits du XVIe siècle à la Bibliothèque nationale, M. G. Brière a fait deux communications, l'une sur le portrait de G.-L. Chauvelin, ministre d'État, par Rigaud au Musée de Toulouse, l'autre sur les bustes du médecin Camille Falconet par Étienne Falconet conservés aux Musées de Lyon (1747) et d'Angers (1760) ; M. G. Schéfer a prouvé par le rapprochement de photographies que le buste d'inconnu du Louvre attribué très vraisemblablement à J.-J. Caffieri est un portrait rétrospectif du sculpteur C. Van Clève ; M. H. Clouzot a parlé des tentatives de R. de Gaignières pour acquérir la série des portraits du XVIe siècle du château d'Oiron ; enfin M. P. Vitry a exposé quels furent les divers logements du sculpteur Houdon à Paris.

La Société a tenu une nouvelle séance le 5 juillet. Les communications suivantes ont été faites : lecture de lettres de Lebrun et de Mignard, relatives à la querelle des deux peintres et à l'attitude du premier à l'égard de Louvois, par M. André Fontaine ; le sculpteur Lhuillier, ses travaux au château de Maisons, et documents relatifs aux sculptures des Invalides, par M. L. Deshairs ; documents sur la décoration de l'hôtel de Sully, transmis par M. Schneider et commentés par M. Henry Martin ; critique d'un travail récent de M. de Mély à propos de miniatures attribuées à Godefroid Le Batave, par M. H. Stein. — La maison d'édition Berthaud va entreprendre, sous le patronage et la direction de la Société, la publication, en reproduction phototypique, des dessins de la collection Gaignières, conservés à la Bibliothèque nationale.

— La Société française de bibliographie a tenu séance le 11 juillet. On a procédé tout d'abord au renouvellement du bureau, M. Em. de Margerie devenant président a été remplacé à la vice-présidence par M. Émile Bourgeois, M. H. Stein maintenu dans ses fonctions de secrétaire. — M. H. Stein a donné lecture d'un rapport sur les travaux de la Société et les projets poursuivis. Les publications promises seront bientôt achevées, l'*album d'autographes d'érudits et de savants du XVIe au XVIIIe siècle* est à l'impression, la table de la *Revue universelle des arts*, terminée depuis longtemps, s'imprime, bien que lentement. Les moyens d'essayer l'amélioration du *Journal de la librairie*, dont la rédaction devient de plus en plus médiocre, et qui aboutiront peut-être bientôt, ont fait l'objet de la principale discussion.

L'Annuaire de la société pour 1906 (Chartres, Imp. Éd. Garnier, In-8 de 56 p.) a été mis en distribution. Il contient, après le compte rendu des réunions, un important article par M. Henri Stein : *Notions sommaires sur la littérature bibliographique courante en France* (p. 31 à 54), donnant de précieuses indications sur les répertoires, annuaires, listes annexées à des périodiques, revues critiques, qui

permettent de tenir le public au courant des multiples publications : livres, brochures, articles, qui paraissent incessamment dans les diverses sciences. Ces renseignements donnés, non en une sèche énumération, mais sous forme méthodique avec des appréciations critiques, devront être désormais connus de quiconque travaille.

— Un congrès des sciences historiques s'est tenu à Dunkerque du 14 au 17 juillet, sous les auspices de la Société dunkerquoise. Les congressistes étaient venus nombreux de Lille, d'Arras, d'Amiens et des principales villes de la région du Nord ; un certain nombre d'historiens belges avaient également répondu à l'appel de la Société. La Société a déjà publié un premier volume donnant le résumé de quelques-uns des travaux du Congrès ; quand le deuxième volume aura paru, nous en parlerons plus en détail. Qu'il nous suffise de dire que le Congrès a très bien réussi. Il y a là un mouvement que voudront sans doute suivre les villes de la région du Nord, Valenciennes, Amiens, etc. Il serait à souhaiter que tous les deux ou trois ans il y eût dans le Nord un petit congrès régional. L'aire géographique du Congrès s'étendrait de la Somme à l'Escaut, d'Amiens à Anvers, comme cette année. On organiserait ainsi d'une manière de plus en plus méthodique le travail historique, et des relations plus étroites se créeraient entre les historiens, si nombreux, de cette région des Flandres et des provinces du Nord, une des plus importantes du monde par son activité et le rôle historique qu'elle a joué.

Une série de travaux sur l'économie sociale ont été présentés à Dunkerque : la lutte entre les villes et le plat pays a été exposée, pour la région de Gand, par M. Willemsen ; pour la Flandre Wallonne au XVIII^e^ siècle, par M. de Saint-Léger ; l'histoire des coches d'eau de Bergues, Bourbourg et Saint-Omer a été exposée par M. de Pas, celle de l'assistance publique à Calais aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles par M. Lennel, M. Georges Lefèvre a étudié les subsistances dans le district de Bergues pendant la Révolution et M. le D^r^ Lancry les partages de communaux et les dots agraires. Un certain nombre d'études sur l'histoire littéraire et l'histoire de la langue : sur le parler dunkerquois, par M. Bouchet, sur la bibliothèque de Bouchette, par le chanoine Looten, sur l'histoire du théâtre et des sociétés de rhétorique, etc., etc. M. Ph. Sagnac a présenté une étude sur le serment à la constitution civile du clergé (1791) dans la région du Nord, et M. Richard a résumé un mémoire très précis sur l'histoire religieuse du département du Nord de 1789 à 1792, etc. On est arrivé ainsi à avoir des études qui se tiennent et qui font avancer nos connaissances sur certaines questions d'ordre général. De plus, le Congrès, à l'occasion d'une communication de M. Beck, a émis le vœu qu'un intérieur flamand soit reconstitué au Musée de Dunkerque, et, à l'occasion d'une étude du docteur Lancry, il en a émis un autre sur la constitution de dots agraires, semblables à celles qui depuis le règlement préfectoral de 1809 existent à Brevaignes (Somme), et qui retiennent si utilement les populations rurales à la campagne. — Le succès de ce Congrès doit être attribué à ceux qui dirigent la Société dunkerquoise, MM. Duriau, Bouchet, Terquem, Gory, et à plusieurs de ses membres actifs comme M. Lancry et M. de Saint-Léger, professeur à l'Université de Lille, qui depuis

longtemps a su lui attirer les collaborations universitaires si utiles aux sociétés savantes. — PH. S.

— Un décret en date du 4 juillet, rendu sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique, a décidé la création au Collège de France d'une chaire « d'histoire du travail ». Par un second décret en date du 10 du même mois, M. Georges Renard, précédemment professeur au Conservatoire des arts et métiers, a été désigné pour inaugurer ce nouvel enseignement.

— Soutenances récentes de thèses de doctorat ès lettres devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris :

Le 4 juin 1907, M. L. Delaruelle, maître de conférences à la Faculté des lettres de l'Université de Toulouse. Thèse principale : *Étude sur l'humanisme français. Guillaume Budé, les origines, les débuts, les idées maîtresses.* Thèse complémentaire : *Répertoire analytique et chronologique de la correspondance de Guillaume Budé.* M. Delaruelle a été déclaré docteur avec la mention *très honorable.*

Le 12 juin 1907, M. A. Keim. Thèse principale : *Helvétius, sa vie et son œuvre.* Thèse complémentaire : *Notes de la main d'Helvétius, publiées d'après un manuscrit inédit, avec une introduction et des commentaires.* M. Keim a été déclaré docteur avec la mention *honorable.*

Le 14 juin 1907, M. A. Pirro. Thèse principale : *L'esthétique de Jean-Sébastien Bach.* Thèse complémentaire : *Descartes et la musique.* M. Pirro a été déclaré docteur avec la mention *très honorable.*

— La Faculté des lettres de l'Université de Paris vient de faire paraître le fascicule où elle publie chaque année les « positions » des mémoires qui ont valu à leurs auteurs le diplôme d'études supérieures d'histoire et de géographie. Sur vingt-deux candidats admis en juin 1906, quinze avaient présenté des mémoires d'histoire moderne. En voici la liste :

J. Richard Bloch, L'anoblissement en France au temps de François Ier ; *Coquet*, La sédition des va-nu-pieds à Rouen et le voyage du chancelier Séguier ; *Crémieux*, La Révolution de février 1848, étude critique sur les journées des 22, 23 et 24, suivie d'un appendice sur le procès des ministres en 1848 ; *Cucuel*, L'œuvre gravé de l'abbé de Saint-Non ; *Doucet*, Les élections et l'esprit public dans le département de la Vienne pendant la Révolution (1789-1795) ; *Garcement*, La politique de Marat sous la Constituante ; *Génique*, Les pétitions adressées au secrétariat général du Gouvernement provisoire de 1848, classement méthodique ; *Guédel*, La mission du baron de Wicka, résident de l'Empereur à la cour de France, de 1667 à 1669 ; *Hardy*, La position gallicane de Bossuet ; *Jolis*, Le rôle et l'attitude du Parlement et de la ville de Paris pendant la captivité de François Ier (24 février 1525-7 mars 1526) ; *La Vieille*, La misère à Paris en 1709 (un épisode de la lutte contre la disette sous l'ancien régime) ; *Lépine*, La politique de la Droite dans le Conseil des Cinq-Cents et le Conseil des Anciens avant le 18 fructidor ; *Lt Lottin*, Les missions de J.-B. Cavaignac à l'armée des Pyrénées-Occidentales (octobre 1793-septembre 1794) ; *Rigault*, Le gouvernement du général Menou en Égypte (juin 1800-août 1801) ; *Gustave Weill*, La politique de Vergennes et son application dans l'affaire de la succession de Bavière.

Le même volume renferme les positions des mémoires pour les diplômes de philosophie, de langues classiques ou de langues vivantes, inaugurés en 1906. Les mémoires suivants peuvent être mentionnées ici : *Ascoli*, Étude sur la formation des idées et sur l'état d'esprit philosophique de Voltaire avant son séjour en Angleterre ; *Bernot*, Voltaire et l'athéisme au XVIIIe siècle ; *Charvet*, La formation philosophique de George Sand avant 1835 ; *Goualard*, Le déisme dans la littérature française avant le traité de métaphysique de Voltaire (1734) ; *Guillaume*, Ronsard et Marie, second livre des amours de Ronsard ; *Masson*, L'humanisme musical au XVIe siècle, essai sur la musique « mesurée à l'antique » ; *Piédagnel*, Les rapports de Melin de Saint-Gelais et de la Pléiade ; *Pinot*, Voltaire et la Chine ; *Roger*, Voltaire et Henri IV, le chapitre CLXXIV de l'Essai sur les mœurs ; *Besch*, L'anacréontisme dans le lyrisme de Ronsard.

— Les examens du diplôme d'études supérieures d'histoire et géographie ont eu lieu en juin à la Faculté des lettres de l'Université de Paris. Sur 30 candidats admis, 21 avaient choisi des sujets d'histoire moderne. En voici la liste : *Belluet d'Estournelles de Constant*, Le Sénat conservateur, 1802-1814 ; *Barde*, La crise orientale de 1787 à 1791 ; *Bellaunay*, L'épuration de la magistrature en 1807 ; *Dreyfus*, La politique de Louis XVI sous la Constituante ; *Gautron*, Les antécédents du blocus continental ; *Goutard*, La mission de M. de Bussy en Angleterre, 1740-1743 ; *Haury*, Ledru-Rollin au pouvoir ; *Hautecœur*, Le sentimentalisme dans la peinture française de Greuze à David ; *Mlle Iscovesco*, L'enseignement académique et l'Académie de France à Rome sous le directorat de Vien, 1775-1781 ; *Lanson*, Le goût du moyen âge au XVIIIe siècle ; *Lebèque*, La mission de M. de Sancy en Levant ; *Lesourd*, Le Sénégal au XVIIe siècle ; *Levieil*, Les assemblées du clergé de 1715 à 1726 ; *Martin*, La réaction conservatrice dans la région du Rhône depuis les journées de juin 1848 jusqu'aux élections pour la Législative ; *Nicolet*, L'ambassade en Espagne du comte de Montmorin de 1777 à 1783 ; *Pimienta*, La propagande bonapartiste en 1848 ; *Pouchenot*, Le budget communa de Besançon au début du XVIIIe siècle ; *Roy*, La municipalité de Clermont (Oise) de 1789 à 1795 ; *Sciama*, La France et la révolution des Pays-Bas autrichiens, 1787-1791 ; *Vaucher*, La Hollande et la politique française entre l'invasion prussienne et l'invasion française, 1787-1791 ; *Mlle Wassermann*, Les clubs de Barbès et de Blanqui en 1848.

— Le sujet d'histoire moderne, au concours d'agrégation d'histoire et géographie, a été cette année : L'Angleterre au XVIIIe siècle.

— Mme la marquise Arconati-Visconti a fondé un prix triennal de 3.000 fr. — Prix Alphonse Peyrat — à décerner au meilleur travail en français, paru dans les trois dernières années, sur l'histoire moderne et contemporaine de la France depuis 1774. Ce prix sera décerné par le Conseil de l'Université de Paris sur le jugement d'une commission qui se composera : de quatre professeurs d'histoire désignés par la Faculté des Lettres (ce sont : MM. Aulard, Bourgeois, E. Denis et Seignobos), d'un professeur de la 4e section de l'École pratique des Hautes-

Études, d'un délégué de la Société de l'histoire de la Révolution française, d'un délégué de la Société de l'histoire de la Révolution de 1848 (qui est M. Ferdinand-Dreyfus) et d'un délégué de la Société d'histoire moderne qui a été nommé à la séance du 7 juillet : M. A. Brette.

— M. Léon Deshairs vient d'obtenir le diplôme de l'École du Louvre ; il avait pris comme sujet de thèse : le sculpteur Guillaume Coustou. Nous savons que l'auteur prépare également la biographie des deux autres artistes de la famille : Nicolas Coustou et Guillaume II Coustou et que ces trois études formeront un ouvrage qui sera publié par la Librairie centrale des Beaux-arts.

— Le Vte de Spoëlberch de Lovenjoul, qui est mort à Royat le 3 juillet, avait réuni, sur l'histoire de la littérature française au XIXe siècle et particulièrement sur la période romantique, une collection de livres et de manuscrits qui était depuis longtemps célèbre. On sait aujourd'hui officiellement que cet érudit bibliophile n'avait point modifié les intentions généreuses qu'il avait manifestées et que tous les trésors bibliographiques réunis dans l'hôtel de Bruxelles sont légués à l'Institut de France, pour être désormais conservés au Musée Condé à Chantilly.

— M. Jules Lair, membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, décédé à Paris le 16 mai dernier, à l'âge de soixante-dix ans, était avant tout un médiéviste. Il avait pourtant fait paraître deux ouvrages d'histoire moderne sur *Nicolas Fouquet* (2 vol., 1890) et sur *Louise de la Vallière* (1882, récemment réédité), et, pendant les dernières années de sa vie, il s'était occupé des mémoires de Richelieu, dont la Société de l'histoire de France l'avait chargé de diriger la réédition.

— On annonce la publication de la *Rivista di Scienza*, Revue internationale de synthèse scientifique (éditeur Zanichelli, à Bologne). Le Comité de direction se compose de MM. G. Bruni, A. Dionisi, F. Enriques, A. Giardina, E. Rignano. La Revue sera publiée en quatre langues (allemand, anglais, italien, français). Elle comprendra des articles intéressant l'histoire et la sociologie. Signalons parmi les articles annoncés : Impartiality in history, par W. Cunningham (Cambridge); Rapporti fra le condizioni d'esistenza delle classi intellettuali e la produzione scientifica, par Groppali (Modène); l'École économique autrichienne, par A. Landry (Paris); L'indirizzo storico nella scienza economica, par A. Loria (Turin); Morfologia dei prezzi, par Pantaleoni (Rome); Les doctrines sociales et économiques considérées comme sciences, par Vilfredo Pareto (Lausanne); Enstehung des Kapitalismus, par Sombart (Breslau), etc., etc. Il y aura quatre numéros par an. Abonnement, 25 fr. Dépositaire pour la France : F. Alcan, Paris. Cette revue s'annonce comme étant de premier ordre : le premier numéro unit les noms du mathématicien Picard, du chimiste Ostwald, de l'économiste Supinos, de l'historien Cunningham, etc. Et c'est une nouveauté que cette revue de synthèse, embrassant toutes les sciences, depuis les mathématiques jusqu'à la sociologie.

— MM. Ch. Urbain et E. Lévesque préparent, pour paraître à la librairie Hachette, dans la collection des Grands écrivains de la France, une édition complète et critique de la Correspondance de Bossuet. Cette édition, pour laquelle l'Académie Française a voté une subvention, formera 7 à 8 volumes, dont les deux premiers doivent paraître en 1908.

— M. Georges Bourgin prépare, pour la Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, un volume qui sera intitulé : *Analyse de la correspondance du secrétaire d'État de Rome, concernant les affaires de France* (*1789-1792*).

— Dans le *Figaro* du 13 juillet, M. Edmond Cleray a publié, sous le titre : *L'émeute à Paris l'avant-veille de la prise de la Bastille (d'après des documents inédits), la charge du prince de Lambesc aux Tuileries*, une intéressante contribution à l'histoire de la journée du 12 juillet 1789. Les documents inédits utilisés par M. Cleray sont les dossiers des procès de lèse-nation intentés au prince de Lambesc et au baron de Besenval.

— M. Marcel Poëte, conservateur de la Bibliothèque de la Ville de Paris, vient d'organiser dans une salle de l'hôtel Saint-Fargeau une exposition de livres et d'estampes relatifs à la vie populaire à Paris du XVe au XXe siècle. Les documents entourés des principaux plans anciens de la capitale et de vues des vieux quartiers, concernent : les cabarets, cafés, foires, bals ; la physionomie de la rue ; le Pont-Neuf, les jeux et sports, les cris de Paris, les chansons, les entrées royales et fêtes, les ballons, les faits divers et canards populaires, les jardins et promenades, la Ligue et le siège de Paris par Henri IV, les corporations et métiers, les lettres de part, les grandes et petites affiches, les ordonnances de police, les moyens de transport. Une notice détaillée, rédigée par MM. Beaurepaire et Ét. Clouzot, permet de visiter avec fruit cette exposition intéressante, qui sera ouverte jusqu'au 1er octobre et dont le service de la Bibliothèque annonce le renouvellement annuel.

C'est également à M. M. Poëte qu'est dûe la création récente d'un *Bulletin de la Bibliothèque et des travaux historiques de la ville de Paris*. Le premier numéro paru il y a quelques mois et portant le millésime 1906, contient : 1° un rapport étendu présenté par M. Poëte au Conseil municipal et dont les conclusions ont été votées, sur « le service de la Bibliothèque et des travaux historiques de la ville de Paris » ; 2° le catalogue, établi avec beaucoup de soin, par M. H. Baquenier Desormeaux, des publications entrées à la Bibliothèque durant l'année 1905.

— Bien qu'il enseigne aujourd'hui à Paris, M. C. Pfister n'a pas abandonné la grande entreprise à laquelle il attache son nom : l'histoire de Nancy. Voici un nouveau fragment de cette histoire, le *Tableau de Nancy et de la Lorraine pendant le règne de Léopold, 1697-1729* (Saint-Dié, 1906 in-8, 110 p. ; extrait du *Bulletin de la Société philomathique vosgienne*). Le traité de Ryswick, signé en octobre 1697, restituait la Lorraine au duc Léopold, fils de Charles V : c'est la réorganisation des administrations et de la municipalité, c'est la vie de cour et la création de l'Académie des jeunes nobles et de l'Académie des beaux-arts, que décrit M. P. à l'aide des documents conservés à Nancy. En 1702, les troupes fran-

çaises réoccupèrent Nancy ; elles y restèrent jusqu'en 1714, et pendant ces douze années la cour ducale résida à Lunéville [1]. Après la signature du traité de Bade, les Français évacuèrent de nouveau la ville ; le duc y rentra, et y acheva les travaux de construction qui y avaient été commencés dès 1700 ; les pages consacrées à l'activité de l'architecte Germain Boffrand sont très intéressantes. Mais Léopold ne se contentait pas d'élever des monuments : il faisait paver la ville, il y amenait de l'eau potable, il l'éclairait, il y organisait des services de pompiers, il y créait des manufactures. On le regretta quand il mourut, en 1729. Nancy lui devait son développement, ses édifices somptueux, la renaissance de son commerce et de son industrie. — C. S.

— J. Carcopino. *Le terre de Verneuil à la veille de la Révolution*. Verneuil, A. Robert, 1906. In-8, 54 p. — M. Carcopino publie et commente un texte intéressant par lui découvert dans les registres de l'impôt du vingtième pour l'élection de Verneuil. C'est le rapport de Walvein, contrôleur de l'impôt du vingtième, à l'intendant d'Alençon, afin de justifier de précédentes estimations, établies pour servir de base à la levée du vingtième dans la paroisse de Gauville (1778), et dont quelques habitants avaient contesté l'exactitude. Ce document nous fournit le détail du produit et du revenu net de trois acres de labours de trois valeurs différentes. Après en avoir établi la véracité, M. C. transporte en mesures et en valeurs modernes les affirmations de Walvein. Il le fait avec rigueur et prudence. Puis, étudiant le rapport de Walvein, et utilisant pour une région qu'il connaît bien les renseignements que lui donnèrent en réponse à ses questionnaires les habitants du pays, il institue, entre la culture à la veille de la Révolution et la culture actuelle, un intéressant parallèle. La production, de nos jours, s'est beaucoup augmentée, la jachère n'existe plus, et encore incomplètement, qu'une année sur quatre ; les engrais chimiques, inconnus en 1778, sont fréquemment employés. En même temps que l'augmentation des rendements, se produit une augmentation parallèle des frais d'exploitations. Malgré tout, le gain annuel est plus considérable. D'autres renseignements, extraits du rapport de Walvein sont également précieux. En 1777, le blé pur n'est pas cultivé dans les terres de Verneuil, mais seulement le blé méteil, mélange de seigle et de froment; les meules sont inconnues et partout les récoltes sont engrangées ; il n'y a pas fauchage, mais sciage du blé procédé plus méticuleux, et qui épargne des grains. Quant au prix de la main-d'œuvre (car il s'agit en l'espèce d'une terre exploitée directement par le propriétaire, mais avec l'exécution par des ouvriers des besognes indispensables), il a été lui aussi s'accroissant, et même dans des proportions plus considérables que le gain du propriétaire. Telles sont les conclusions de cette utile contribution à l'histoire économique de la France avant 1789. — C. G. P.

— *L'esprit public dans le département de la Meuse au moment de l'arrestation de Louis XVI à Varennes*, tel est le titre d'une intéressante brochure de M. André

1. A signaler les curieux détails donnés sur l'hiver de 1709 et la misère qui en fut la suite.

LESORT (In-8, 18 p. Extr. des *Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc*, année 1906). A l'aide des papiers de l'administration départementale et surtout des délibérations des assemblées municipales, M. L. a essayé de se rendre compte de l'impression produite par la fuite du roi dans la région voisine de l'endroit où Louis XVI a été arrêté.

A la nouvelle de la fuite, ce fut de la stupeur et une vive inquiétude ; tout d'abord, on pense que le roi a été victime d'un guet-apens organisé par les émigrés ; puis très vite, on commence à penser que le roi est de connivence avec les ennemis de la patrie, qu'il pactise avec les Autrichiens. Et voici que des rumeurs sinistres se répandent dans la campagne ; en maints endroits, les habitants se croient trahis ; on assure que les Autrichiens ont gagné la Meuse, qu'on se bat aux environs de Varennes. Les gardes nationales encombrent les routes, et il faut toute la fermeté de l'administration départementale pour éviter des désordres graves. — Ainsi l'on voit clairement que dans toute la région, la fuite de Louis XVI a profondément ébranlé la foi monarchique des habitants. — H. S.

— M. Paul GRANIÉ nous a retracé l'histoire de la Révolution et surtout de la Terreur dans la commune de Saint-Céré (Lot), sous le titre un peu prétentieux : *De l'Ancien régime à Thermidor ; une commune du Quercy pendant la Révolution* (Paris, Champion ; Cahors, Girma, 1905 ; in-8, 197 p.). Les titres des chapitres sont aussi suggestifs que celui de l'ouvrage : chap. I. *Neiges d'antan, vieilles chansons* ; II. *Dix-sept cent quatre-vingt-neuf, vieux galons et fraternité* ; III. *Nouveaux dieux. L'âge de l'or en papier-monnaie, régal de 93* ; IV. *Ce qu'on peut penser de certains revenants, d'après quelques anciens qui y croient encore*. Et le style de l'ouvrage répond à celui des titres ; il est descriptif, il vise au pittoresque dans le chapitre I, consacré à l'ancien régime ; il s'enfle dans les chapitres suivants, devient déclamatoire et se fait l'instrument d'une indignation verbeuse. Car M. G. n'a aucune sympathie pour la Révolution ; c'est son droit, et, s'il nous donne des documents intéressants, qui servent à nous faire connaître la physionomie d'une petite ville de province pendant la Révolution, peu nous importent les sentiments personnels de l'auteur et les conclusions qu'il tire de ses textes ; nous sommes libres d'en tirer d'autres. Mais est-ce ici le cas ? Sans doute, M. G. a utilisé les procès-verbaux du corps municipal de Saint-Céré, dont il cite souvent des passages ; mais il n'a pas voulu se borner à reproduire simplement des textes, ni même à les encadrer dans un récit objectif et impersonnel ; il a eu la préoccupation — que le libellé de ses titres suffirait à rendre évidente — de faire quelque chose de « littéraire », de « bien écrit » ; il raconte les faits comme s'il y avait assisté ; et à ce que lui apprennent les textes officiels, il ajoute naturellement ce que lui fait voir son imagination. Exemple : il décrit la séance du conseil général de la commune du 2 avril 1793, à laquelle assistait le curé constitutionnel. « Il y a foule dans la salle, écrit M. G. ; Bousquet lui-même, l'assermenté, occupe une place d'honneur à côté du maire. On le voit, la mine falote, les yeux louches, promenant son regard hypocrite et fuyant sur la populace qui encombre le local trop étroit pour la contenir. » Le procureur de la commune expose ses vues sur les malheurs qui affligent la République et indique le remède à y apporter dans la

commune. M. G. reproduit le commencement de son discours, tel que le donne le procès-verbal ; puis il l'interrompt pour ajouter : « Le sans-culotte dut s'éponger le front, épuisé par cet effort d'éloquence qui avait visiblement impressionné le conseil, et que Bousquet écoutait avec une complaisante satisfaction, savourant à l'avance l'âpre désir de vengeance dont était pleine contre le bien, son âme méprisable de renégat. » Tout est raconté sur ce ton. Nous avons donc là un de ces livres où les sources du récit sont : 1° les documents ; 2° l'imagination de l'auteur. Et nous nous méfions beaucoup de ces livres. — P.-R. M.

— Chanoine LANGLOIS. *Une victime de la Révolution. René Vallée.* Evreux, Guillemare, 1906. In-8, 104 p. — René Vallée fut ordonné prêtre, à 27 ans, et nommé curé de Pithienville, près Evreux, à 36. Il refusa le serment à la Constitution civile du clergé, partagea l'église avec l'intrus Hardouin, son successeur, jusqu'au 10 août 1792. Après le 10 août, il refusa le serment de liberté et d'égalité et vécut caché plusieurs mois à Pithienville et dans les environs. Ne voulant pas compromettre ceux qui le recélaient, il se livra volontairement aux autorités, qui firent exécuter les lois contre les réfractaires sujets à la déportation. Condamné par le tribunal criminel de l'Eure, il monta sur l'échafaud, le 12 mai 1794.

A l'aide des rares et brèves mentions des actes officiels, M. le chanoine Langlois a longuement retracé dans un but d'édification, la vie de ce « saint martyr » qui commence déjà, paraît-il, à faire quelques petits miracles, avant même d'être canonisé. Comme les textes sont très peu nombreux et très secs, l'auteur a suppléé à leur silence par une abondante imagination mise au service de la piété. Cette méthode, qui est peut-être celle de l'hagiographie, n'a rien de commun avec l'histoire. Si la chose en valait la peine, il serait curieux d'étudier dans le détail comment de nos jours se fabriquent les saints et les bienheureux, mais cela nous mènerait loin. Il suffira de remarquer que la fabrication répond aux exigences de l'actualité. Les seize carmélites de Compiègne ont été béatifiées, juste au moment où la loi de Séparation était votée. Il était probable qu'on a voulu leur susciter des émules. — A. Mz.

— L. de LANZAC DE LABORIE. *Paris sous Napoléon.* T. III : *La cour et la ville. La vie et la mort.* Paris, Plon, 1906, pet. in-8, 386 p. — M. de Lanzac de Laborie continue avec activité la publication de son intéressante étude sur le Paris de Napoléon. Il s'agit cette fois d'un tableau de la société. Ce tome III comprend, comme le précédent, six chapitres ; ils sont intitulés : I. Fêtes et solennités publiques ; II. La cour et le monde officiel ; III. Les usages sociaux et les mœurs ; IV. La sécurité publique, les accidents et les sinistres ; V. La justice et ses auxiliaires ; VI. Funérailles et sépultures. Nous ne pouvons que répéter à propos de ce nouveau volume le bien que nous avons dit des deux premiers (t. VI, p. 722, et t. VII, p. 424).

— *Mémoires militaires de Joseph Grabowski, officier à l'État-major impérial de Napoléon Ier (1812-1813-1814).* Publiés par M. Vaclaw GASIOROWSKI. Traduits du polonais par MM. Jan V. CHELMINSKI et le commandant A. MALIBRAN. Paris,

Plon, 1907, in-12, IX-311 p. (portr.). — Ces mémoires sont ceux d'un jeune officier polonais qui, quelques mois après son entrée dans l'armée française, fut attaché à l'État-major impérial, en qualité d'officier d'ordonnance et d'interprète. La préface ne dit pas à quelle date ils ont été rédigés ; mais c'est sûrement assez tard puisque l'auteur cite (p. 149) le tome XVI, qui ne parut qu'en 1857, de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*. Le texte polonais avait été publié à Varsovie, en 1903, très fidèlement, dit l'éditeur, par M. Gasiorowski, dans sa préface, qui a été traduite en même temps que le texte. Les mémoires de Grabowski traitent de la campagne de 1813 et, plus sommairement, de la campagne de France, avec quelques détails sur l'abdication et la première Restauration. Il faudrait une étude minutieuse pour déterminer ce qu'ils apportent de nouveau et d'exact. Leur principal mérite paraît consister dans les renseignements qu'ils donnent sur les Polonais au service de l'Empire, et sur ce que ceux-ci pensaient de la politique polonaise de Napoléon.

— En rassemblant avec soin les trop rares mentions des articles de journaux, Émile Bellier de La Chavignerie a retracé jadis l'histoire de l'*Exposition de la jeunesse*, au cours du XVIII^e^ siècle (*Revue universelle des arts*, 1864, t. XIX). Cette exposition se tenait en plein air le long de la place Dauphine et près le Pont-Neuf, si toutefois le ciel était clément, le jour de la Fête-Dieu ; en cas de pluie, les jeunes artistes attendaient l'octave de la Fête ou l'année suivante pour exhiber leurs productions aux yeux des curieux. D'illustres peintres commencèrent ainsi leur réputation ; c'est pourquoi il est intéressant de retrouver la trace de ces premiers essais. En 1789, le peintre-expert Lebrun offrit aux artistes l'abri de ses magasins de la rue de Cléry ; trois expositions se tinrent en cet endroit, aux mois de juin 1789, 1790 et 1791. Un livret de cette dernière exposition se trouve — à l'état unique probablement — dans la collection Deloynes du Cabinet des Estampes ; M. FURCY-RAYNAUD vient d'avoir l'heureuse idée de le faire réimprimer, afin de le joindre désormais à la série des Salons de l'Académie royale et des Salons de l'Académie de Saint-Luc : *Livret de l'Exposition de la jeunesse chez le peintre-expert J.-B. Lebrun en 1791* (Paris, J. Schemit, 1907, in-16, 36 p.). M. F.-R. s'est abstenu de commenter les mentions du catalogue ; il est d'ailleurs assez difficile de trouver des renseignements sur la plupart des artistes cités. L'on peut néanmoins connaître le sort de quelques-unes des œuvres exposées ; c'est ainsi que le buste (ou une réplique) de M^lle^ Saint-Val l'aînée par Ricourt se trouve aujourd'hui au Théâtre Français et que le Musée de Versailles possède un plâtre du Mirabeau sculpté par Tessier. — G. BR.

— Nous avons reçu, au cours de l'année dernière et de cette année, un certain nombre d'ouvrages et de brochures de M. l'abbé UZUREAU, se rapportant à l'histoire de l'Anjou et du département de Maine-et-Loire, et que nous devons signaler à nos lecteurs. C'est d'abord *Andeganiana*, 4^e^ et 5^e^ séries (Paris, Alph. Picard et fils ; Angers, Siraudeau, 1906, in-8, 511 et 499 p.). Comme nous l'avons dit en parlant des trois premières séries parues précédemment, c'est la réunion des articles publiés par M. U. dans la revue l'*Anjou historique*, dont il est le directeur ; ce sont

de petits articles ou des publications de documents encore inédits ; ainsi, en septembre 1802, le premier préfet de Maine-et-Loire, Pierre Montault des Isles, adressa au ministre de l'intérieur une *Statistique* de son département, qui est conservée aux Archives de Maine-et-Loire. M. U. a publié les chapitres de ce travail, restés inédits jusqu'alors, relatifs à l'instruction publique, à l'industrie et au commerce, aux carrières d'ardoises, de marbre et de pierres, aux ponts et chaussées (4e série), aux différentes administrations du département, à l'agriculture, à la faune, aux établissements publics : hôpitaux, prisons, etc. (5e série). Nous trouvons encore les « états de situation » du département, envoyés au ministre de la police générale par le préfet Montault, en 1802, et par son successeur, Nardon, en 1803 ; les *Mémoires de M. Delacroix, trésorier de l'armée de Stofflet, curé de Bécon*, allant des débuts de la Révolution à 1800. *Andeganiana* contient ainsi une foule de renseignements intéressants pour la vie politique, religieuse, économique, sociale de la province ou du département.

Outre ces deux volumes, nous devons encore signaler : *Histoire du Champ-des-Martyrs* (Avrillé, 1906, in-8, 233 p.). Après quelques chapitres consacrés à la Constitution civile et à la guerre de Vendée, puis à la Commission Félix, au Comité révolutionnaire d'Angers, à l'arrestation des victimes et aux interrogatoires, M. U. donne des notices sur quelques-unes des personnes fusillées et termine par la liste de toutes ces personnes dont il a pu retrouver les noms ; — puis des tirages à part d'articles publiés dans la *Semaine religieuse* d'Angers, dans les *Mémoires* de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, la *Revue du Bas-Poitou*, la *Revue des Sciences ecclésiastiques :* dans *Charette et la guerre de Vendée (1793)* (Vannes, Lafolye, 1906, in-8, 19 p.), M. U. reproduit un mémoire rédigé par un lieutenant de Charette sur les batailles de Légé, Saint-Colombin, Pont-Jammes, Palluau et Machecoul et s'arrêtant au siège de Nantes, mémoire envoyé par l'auteur au baron de Barante, sous-préfet de Bressuire en 1807, qui se proposait d'écrire une histoire de guerre de la Vendée ; — *Collège de Beaupréau. Les exercices publics et les Distributions de prix sous le Consulat et l'Empire* (Angers, Germain et Grassin, in-8, 43 p.), réunion des comptes-rendus de ces fêtes universitaires envoyés par Barré, premier sous-préfet de Beaupréau, aux *Affiches d'Angers*, de 1802 à 1813 ; — *L'Ancienne Université d'Angers* (Paris, Sueur-Charruey, s. d., in-12, 12 p.). Jacques Rangeard, qui fut député du clergé de la sénéchaussée d'Angers aux États généraux, avait écrit un *État historique, ecclésiastique et civil de l'Anjou avant la Révolution de 1789 ;* c'est de cet ouvrage, qui est conservé manuscrit à la Bibliothèque d'Angers, que M. U. a extrait les pages relatives à l'Université d'Angers ; — *Ancienne Académie d'Angers. Les Évêques d'Angers et l'Académie* (Angers, Germain et Grassin, 1906, in-8, 37 p.), où M. U. expose les rapports qui existèrent entre l'Académie royale des sciences et belles-lettres d'Angers, fondée en 1685, et les six évêques qui administrèrent le diocèse d'Angers de 1650 à 1789, avec reproduction de nombreux documents, lettres et discours ; — *La promesse de fidélité à la Constitution de l'an VIII* (Lille, Morel, 1905, 11 p.), étude faite à l'aide de lettres écrites à ce sujet par le préfet de Maine-et-Loire au sous-préfet de Saumur et à ses collègues de la Sarthe et de la Mayenne, à la fin de 1800 et au commencement de

1801 ; — enfin : *Les religieuses de l'abbaye du Ronceray, à Angers* (Angers, Germain et Grassin, s. d. 25 p.) ; — *L'abbaye de Fontevrault* (1790) (s. l. n. d., 8 p.) ; — *Les Communautés religieuses de femmes dans le diocèse d'Angers en 1790* (Angers, Germain et Grassin, 23 p.) ; — *Le Concordat et les Presbytères* (Lille, Morel, 1905, 8 p.) ; — *Antoine Fournier, fusillé au Champ-des-Martyrs, le 11 janvier 1794* (Angers, Germain et Grassin, 4 p.). — P.-R. M.

ERRATUM AU N° DU MOIS DE MAI

P. 625, ligne 33 : *au lieu de* : 1er avril 1793, *lire* : décret du 1er août 1793.
P. 637, lignes 4 et 9 : *au lieu de* : M. Espinas, *lire* : M. Durkheim.

LIVRES NOUVEAUX

Instruments bibliographiques. — Catalogue général de la librairie française ; continuation de l'ouvrage d'*Otto Lorenz*. T. XVIII (1900 à 1905), 1er fascicule par *D. Jordell*. Paris, Per Lamm. — *R. de Lasteyrie* et *A. Vidier*. Bibliographie des travaux... publiés par les sociétés savantes de la France. Tome V, 2e livraison. Paris, Imp. nationale. — *Ch. Schmidt*. Les sources de l'histoire de France depuis 1789 aux Archives nationales. Paris, Champion, 5.00. — *H.-P. Thieme*. Guide bibliographique de la littérature française de 1800 à 1906. Paris, Welter, 25.00.

Histoire politique intérieure. — *Mme J. Adam*. Mes angoisses et nos luttes (1871-1873). Paris, Lemerre, 3.50. — *Arthur-Lévy*. La culpabilité de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Paris, Sansot, 1.00. — *Mme de Boigne*. Mémoires, publiés par *Ch. Nicoullaud*. T. II (1815-1819). Paris, Plon-Nourrit, 7.50. — Cahiers des doléances des bailliages des généralités de Metz et de Nancy pour les États généraux de 1789. 1re série. Cahiers du bailliage de Vic, publiés par *Ch. Étienne*. Nancy, Imp. Berger-Levrault (Collection des documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution). — *Ferdinand-Dreyfus*. Maurice Lebon (1849-1906). Nancy, Imp. Berger-Levrault. — *E. Griselle*. Deux billets autographes de Marie Leckzinska au Carmel de Compiègne. Paris, Leclerc. — *L. Lacour*. La Révolution française et ses détracteurs d'aujourd'hui. Paris, Le Censeur, 1.00. — *Bon de Maricourt*. Madame de Souza et sa famille (1761-1836). Paris, Émile-Paul, 7.50. — *F. Masson*. Napoléon et sa famille. T. VIII (1812-1813) et T. IX (1813-1814). Paris, Ollendorff, 15.00. — *E. Ollivier*. L'Empire libéral. T. XII. Le Ministère du 2 janvier. Paris, Garnier, 3.50. — *P. Perrenet*. La terreur à Dijon. La Conspiration des Prisons. Dijon, Venot, 3.50. — *Remsen Whitehouse*. Une princesse révolutionnaire, Christine Trivulzéo-Belgiojoso (1808-1871). Paris, Daragon, 5.00. — *A. Robert*. Biographie de Louis Tirman, gouverneur général de l'Algérie. Le Mans, Imp. Monnoyer. — *J. Troubat*. Un lutteur des temps héroïques : F.-V. Raspail (1794-1878). Paris, Duc. — *A. Vandal*. L'avènement de Bonaparte. T. II. La République consulaire (1800). Paris, Plon-Nourrit, 8.00. — *A. Vast*. Sur le chemin de Varennes. Vieux souvenirs du 21 juin 1791. Paris, Picard.

Histoire diplomatique. — *R. Boizard*. La question d'Orient. Paris, Chapelot.

Histoire militaire. — *H. Beulay.* Mémoires d'un grenadier de la Grande Armée (1808-1815). Paris, Champion, 10.00. — *Cne H. Choppin.* Le maréchal de Gassion (1609-1642). Paris, Berger-Levrault, 3.50. — *Lt Cel E. Desbrière.* La campagne maritime de 1805. Trafalgar. Paris, Chapelot, 24.00. — *Lt Cel J.-B. Dumas.* Neuf mois de campagne à la suite du maréchal Soult (1813-1814). Paris, Charles-Lavauzelle, 7.50. — *Cant V. Dupuis.* Les opérations militaires sur la Sambre en 1794. Bataille de Fleurus. Paris, Chapelot, 18.00. — *Gal Hardy de Périni.* Turenne et Condé (1626-1675). Paris, Flammarion, 3.50. — *H. Houssaye.* La Garde meurt et ne se rend pas. Histoire d'un mot historique. Paris, Perrin. — *J.-L. Kœchlin.* Les ordres de la couronne de fer et de la couronne d'Italie (1805-1905). Paris, Plon-Nourrit, 30.00. — *J. de La Faye.* Souvenirs du général Lacretelle. Paris, Émile-Paul, 7.50. — La Guerre de 1870-71. L'armée de Châlons. T. III : Sedan. Paris, Chapelot, 2 vol. — *Duc de Montpensier.* Ma première croisière. Paris, Plon-Nourrit. — *Gal de Négrier.* Séditions militaires. Paris, Delagrave, 0.50. — *Cel Palat.* La stratégie de Moltke en 1870. Paris, Berger-Levrault, 10.00. — *G. Pinet.* La Moricière ; notice biographique. Vannes, Imp. Lafolye (Panthéon polytechnicien). — *M. Poilay.* Souvenirs d'un engagé volontaire. Belfort (1870-1871). Paris, Colin, 3.50. — *M. Sautai.* Les préliminaires de la guerre de succession d'Autriche. Paris, Chapelot. — *Dr A. Symon de Villeneuve.* Mes années militaires (1856-1867). Paris, Champion, 7.50.

Histoire religieuse. — *Bénac.* Les martyrs du diocèse d'Auch en septembre 1792. Auch, Imp. Cocharaux. — *G. Debaut.* Le grand séminaire de Cambrai (1807-1906). Cambrai, Imp. d'Halluin-Carion. — *G. Desdevises du Dézert.* L'Église et l'État en France. T. Ier (1598-1801). Paris, Lecène et Oudin, 5.00. — *V. Durand.* Les évêques au XVIIIe siècle en Languedoc. Montpellier, Imp. de la Manufacture de la Charité. — *V. Durand.* Le Jansénisme au XVIIIe siècle et Joachim Colbert, évêque de Montpellier (1696-1738). Paris, Picard, 7.00. — *V. Forot.* Les cardinaux limousins. Paris, Schemit. — *M. Legrand.* Compte des recettes et dépenses de la fabrique de l'église collégiale Notre-Dame d'Étampes (1513-1515). Fontainebleau, Imp. Bourges. — *H. Lejay.* M. l'abbé Dervillé. Reims, Imp. Mame. — *L. Levaillant.* La Genèse de l'antisémitisme sous la troisième République. Paris, Durlacher. — *J.-F. Paris.* Marcoux (Loire). Son clergé, de 1616 à la Révolution. Lyon, Imp. Vitte. — *P.-L. Péchenard.* L'Institut catholique de Paris (1875-1907). 2e édition. Paris, Poussielgue, 4.00. — *F. Sarran.* Monsieur l'abbé de Pourg (1843-1907). Auch, Imp. Cocharaux.

Histoire économique et sociale. Histoire coloniale. — *Braconnier.* Collège et collégiens d'hier. Digne, Imp. Chapsoul. — *A. Gandilhon.* Note pour servir à l'histoire de l'imprimerie à Bourges. Paris, Imp. nationale. — *A. Leroy.* Talleyrand, économiste et financier. Paris, Giard et Brière. — *E. Levasseur.* Questions ouvrières et industrielles en France sous la troisième République. Paris, A. Rousseau, 15.00 — *J. Lucas de Peslouan.* Histoire de la juridiction administrative sous la Révolution et sous l'Empire. Paris, Champion, 5.00. — *Mancat-Amat de Vallombrosa.* Histoire de la prévôté de l'Hotel-le-Roi. Paris, Larose et Tenin. — *L. Mirot.* Projets de jonction de la Loire et de l'Yonne. Le canal de Cosne à Clamecy. Paris, Paulin, 2.00. — *M. Morand.* Le sénatus-consulte du 14 juillet 1865 et l'application de la loi musulmane aux indigènes de l'Algérie. Alger, Jourdan. — Notes et documents relatifs à l'histoire des communications postales en Rouergue, recueillis par *Urbain Cabrol.* Rodez, Imp. Carrère. —

L. Passy. Le livre des métiers de Gisors au XVIe siècle. Pontoise, Imp. Paris. — *J. Prudhommeaux.* Icarie et son fondateur Étienne Cabet. Paris, Cornély, 7.00. — *Reure.* Apothicaires et médecins. La querelle de P. Brailler et Jean Surrelh. Montbrison, Imp. Brassart. — *Tougard.* Les fêtes pour la gratuité de l'enseignement en 1719. Rouen, Imp. Gy.

Histoire littéraire, histoire de l'art, histoire des sciences. — *J. d'Aquitaine.* Alfred de Musset. L'œuvre ; le poète. Paris, Gaillard. — *J. Aurouze.* Histoire critique de la renaissance méridionale au XIXe siècle. Avignon, Imp. Seguin. — *L.-A. Barbet.* Les grandes eaux de Versailles. Paris, Dunod et Pinat, 25.00. — *A. Bayet* et *F. Albert.* Les Écrivains politiques du XIXe siècle. Extraits. Paris, Colin. — *P. Bondois.* V. Hugo ; sa vie ; ses œuvres. Paris, Picard et Kaan, 6.00. — *R. Bonnet.* Isographie de l'Académie française (1634-1906). Paris, Charavay. — *Mlle P. Bourgain.* Gréard. Un moraliste éducateur. Paris, Hachette, 3.50. — *E. Bricon.* Prud'hon. Paris, H. Laurens, 2.50 (Collection des Grands Artistes). — *Eug. Carrière.* Écrits et lettres choisies. Paris, Mercure de France, 3.50. — *E. Cartier.* Edmond Rousse. Nancy, Imp. Berger-Levrault. — *F. de Dartein.* Études sur les ponts en pierre remarquables par leur décoration, antérieurs au XIXe siècle. T. II. Paris, Béranger, 25.00. — *P. Delalain.* Les libraires et imprimeurs de l'Académie française de 1634 à 1793. Paris, Picard, 5.00. — *L. Delaruelle.* Étude sur l'humanisme français. Guillaume Budé. Paris, Champion, 7.50. — *L. Delaruelle.* Répertoire analytique et chronologique de la correspondance de Guillaume Budé. Paris, Cornély, 6.00. — *I. Deshairs.* Le château de Maisons (planches). Paris, Calavas, 40.00. — *Ch. Donos*, d'après des documents recueillis par *L. Vanier.* Verlaine intime. Paris, Messein, 3.50. — *Mis de Fayolle.* La tentation de saint Antoine, verre peint en grisaille par Nicolas Le Pot. Caen, Imp. Delesques. — *Gailly de Taurines.* Aventuriers et femmes de qualité [XVIIe et XVIIIe siècles]. Paris, Hachette, 3.50. — *Gauthier-Ferrières.* Musset (1810-1857). Paris, Larousse, 0.75. — *V. Giraud.* Ferdinand Brunetière. Paris, Bloud. — *L.-V. Gofflot.* Le théâtre au collège, du moyen âge à nos jours. Paris, Champion, 7.50. — *P. Heinrich.* L'abbé Prévost et la Louisiane. Étude sur la valeur historique de Manon Lescaut. Paris, Colin. — *E. Huguet.* Petit glossaire des classiques français du XVIIe siècle. Paris, Hachette, 5.00. — *Et. Jodelle.* Les amours et autres poésies, publiés par A. Van Bever. Paris, Sansot, 3.50. — *J. Joly.* Lud Jan, greffier, poète breton. Versailles, Imp. Aubert, 5.00. — *C. Jugé.* Jacques Pelletier du Mans (1517-1582). Paris, Lemerre. — *A. Keim.* Helvétius. Paris, Alcan, 10.00. — *A. Kleinclausz.* Dijon et Beaune. Paris, H. Laurens, 4.00. (Collection des Villes d'art célèbres). — *E. Labadie.* Étude bibliographique sur les éditions de « l'Antiquité de Bordeaus » d'Elie Vinet. La Rochelle, Imp. Texier. — *F. Lachèvre.* Le prince des libertins du XVIIe siècle : Jacques Vallée des Barreaux (1595-1673). Paris, Leclerc. — *C. Latreille.* Francisque Bouillier. Paris, Hachette, 3.50. — *L. Lefebvre.* Le théâtre des Jésuites et des Augustins dans leurs collèges de Lille du XVIe au XVIIIe siècle. Nancy, Berger-Levrault. — *E. Lefèvre-Pontalis.* Les clochers du XIIIe et du XVIe siècle dans le Beauvaisis et le Valois. Caen, Delesques. — Le Petit Trianon. Architecture, décoration, mobilier. Paris, Calavas, 80.00. — *Limon.* Notes sur le musée de Besançon, d'après un érudit viennois. Besançon, Imp. Dodivers. — *A. Magnin.* J.-F. Bailly et ses observations botaniques (1779-1832). Besançon, Imp. Dodivers. — *H. Marcel.* Daumier. Paris, H. Laurens, 2.50. (Collection des Grands Artistes). — *Ch. Maré-*

chal. Lamennais et Lamartine. Paris, Bloud, 4.00. — *F. Mazerolle*. L'hôtel des Monnaies. Paris, H. Laurens. — *G. Michaut*. La « Bérénice » de Racine. Paris, Lecène et Oudin, 3.50. — *J. Michelet*. Ma jeunesse. Nouvelle édition par G. Monod. Paris, Gedalge, 6.00. — *G. Normandy*. Jean Lorrain, sa vie, son œuvre. Paris, Bibliothèque générale d'édition, 3.50. — *H. Paulme*. Notice sur J. Hédou. Rouen, Imp. Gy. — *A. Pirro*. Descartes et la musique. Paris, Fischbacher, 5.00. — *J. Prost*. Essai sur l'atomisme et l'occasionalisme dans la philosophie cartésienne. Paris, Paulin. — *E. Quinet*. Lettres inédites, publiées par *A. Westphal*. Paris, Stock, 2.00. — Quelques poètes ; 1re partie : les Angoumoisins, les Cognaçais (1480 à 1870). Angers, Imp. Burdin. — Irénée Richard, peintre lyonnais. Trévoux, Imp. Jeannin.

Histoire locale et généalogique. — *R. Pagel*. Propos d'une bourgeoise d'*Auch* à la fin du XVIIIe siècle. Auch, Imp. Cocharaux. — *Dr de Ribier*. Recherche générale de la noblesse d'*Auvergne*. Paris, Champion, 25.00. — *A. de Tesson*. Titrés et anoblis du premier Empire et de la Restauration dans l'*Avranchin*. Avranches, Imp. de l'*Avranchin*. — *Mis de Saint-Vincent-Brassac*. *Brassac*, son passé historique. Toulouse, Imp. Saint-Cyprien. — *A. de La Borderie*. Notices et documents pour servir à l'histoire littéraire et bibliographique de la *Bretagne*. T. IV. Rennes, Plihon et Hommay. — *G. Mollat*. Études et documents sur l'histoire de *Bretagne*. Paris, Champion, 6.00. — *E. Leuridan*. Armorial de l'arrondissement d'*Hazebrouck*. Lille, Imp. Lefebvre-Ducrocq. — *F.-X. Lavenir*. Documents et traditions sur la paroisse de *La Tour-de-Salvagny*. Lyon, Grange. — *E. Arène*. Monographie de la ville de *Levens* (Alpes-Mar.). Nice, Malvano. — *J. Birot*. Ancien cimetière des hospices de *Lyon* (1695-1866). Lyon, Imp. Vitte. — *C. Grégoire*. L'ancien canton de *Montmaraud* (Allier). Moulins, Imp. Crépin-Leblond. — *F. Libaudière*. Précis des événements qui se sont passés à *Nantes* du 11 juillet 1815 au 4 août 1830. Nantes, Imp. Brioché et Dautais. — *E. Maufras*. Une page de l'histoire de *Pons*. La Rochelle, Imp. rochelaise. — *P. Cornu*. Le château de Béarn, ancienne maison de l'Electeur, à *Saint-Cloud*. Paris, Champion, 3.00. — Situation de la commune de *Saint-Georges-sur-Loire* en l'an VI de la République. Angers, Imp. Germain et Grassin. — *E. Creuzet*. Histoire seigneuriale, civile et paroissiale de *Saintry* (Seine-et-Oise). 1re partie. Paris, Picard. — Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. *Sarthe*. Serie H : Supplément. T. Ier, fasc. Ier par *J. Chavanon*. Le Mans, Imp. Monnoyer. — *F. Miquet*. Recherches sur quelques *Savoyards* fixés en France avant 1860. Annecy, Abry. — *P.-M. Relave*. *Sury-le-Comtal* en Forez. Essai d'histoire et d'archéologie. Montbrison, Imp. Brassart. — *A. Bigot*. Monographie de *Tour*, près Bayeux. Bayeux, Imp. Auvray.

Ch. Bocher. Mémoires (1816-1907) précédés des Souvenirs de Famille (1760-1816). T. I (1760-1848). Paris, Flammarion, 7.50. — *Bon du Roure*. Généalogie de la maison de Chiavari, seigneurs de Montredon. Paris, Champion. — *Bon du Roure*. Généalogie de la maison de Grisaud. Paris, Champion. — Famille Lacave La Plagne Barris. Auch, Imp. Cocharaux. — *Bon du Roure*. Généalogie de la maison de Laugier. Paris, Champion. — Quelques documents sur la famille de Vérot. Vannes, Imp. Lafolye.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES OUVRAGES ANALYSÉS DANS LES COMPTES RENDUS ET LES NOTES ET NOUVELLES

Adams (*Ephraïm Douglass*), The influence of Grenville on Pitt's foreign policy, 1787-1798 (P. Muret), 372.

Allemane (*Jean*), Mémoires d'un communard (G. Bn.), 558.

André (*Louis*), Michel Le Tellier et l'organisation de l'armée monarchique (R. Durand), 132.

André (*Louis*), Deux mémoires historiques de Claude Le Pelletier, publiés et annotés (R. Durand), 132.

Aulard (*A.*), Etudes et leçons sur la Révolution française, 5e série (Ph. Sagnac), 375.

Bakounine, voir *Guillaume* (*J.*).

Barbey (*Frèd.*), Documents pour servir à l'histoire des relations diplomatiques de Louis XIV avec la République de Genève. Correspondance de Roland Dupré, second résident de France à Genève, 1680-1688, (G. Pagès), 215.

Barthélemy (*J.*), L'introduction du régime parlementaire en France sous Louis XVIII et Charles X (J. Céby), 56.

Baudrillart (*Le P.*), Notice sur le Cal Perraud, 481.

Baur (*A.*), Maurice Scève et la Renaissance lyonnaise (V.-L. Bourrilly), 512.

Billot (*A.*), La France et l'Italie. Histoire des années troubles, 1881-1899 (P. Muret), 748.

Bittard des Portes (*René*), Contre la Terreur. L'insurrection de Lyon en 1793 (C. Riffaterre), 601.

Blanc (*R. P.*), Les martyrs d'Aubenas (V.-L. B.), 324.

Bled (*Cne O.*), Les sociétés populaires à Saint-Omer pendant la Révolution (P.-R. Mautouchet), 723.

Bliard (*P.*), Le conventionnel Prieur de la Marne en mission dans l'Ouest (L. Lévy-Schneider), 515. — Lettre du P. Bliard et réponse de M. Lévy-Schneider, 640-645.

Bonnefon (*J.*), Le régime parlementaire sous la Restauration (J. Céby), 56.

Bordez (*F.*), Société des Amis de la Constitution de Beauvais (P.-R. Mautouchet), 723.

Bossert (*A.*), Calvin (V.-L. B.), 561.

Bouchet (*Em.*) *et Dr G. Duriau*, 1870-71, l'année terrible à Dunkerque (A. de St-L.), 558.

Bourguet (*A.*), Le duc de Choiseul et l'alliance espagnole (P. Muret), 450.

Brimont (*Vte de*), Le XVIe siècle et les guerres de la Réforme en Berry (V.-L. Bourrilly), 45.

Brun-Durand (J.), Le président Charles Ducros et la société protestante en Dauphiné au commencement du XVIIe siècle (V.-L. B.), 562.

Bruyant (*P.*), Un collège à travers les âges, Nogent-le-Rotrou (J. L.), 326.

Bultingaire (*L.*), Le Club des Jacobins de Metz (P.-R. Mautouchet), 48.

Cabanès (*Dr*) et *Dr L. Nass*, La névrose révolutionnaire (A. Mathiez), 46.

Carcopino (*J.*), La terre de Verneuil à la veille de la Révolution (C.-G. P), 773.

Carrez (*Abbé L.*), Histoire du premier monastère de la congrégation de Notre-Dame établi à Châlons-sur-Marne. T. Ier (A. Cans), 88.

Cestre (*Ch.*), La Révolution française et les poètes anglais (1789-1809) (L. Cazamian), 145.

Chapuis (*A.-V.*), Les anciennes corporations dijonnaises (P. Destray), 446.

Charléty (*S.*), Département du Rhône. Documents relatifs à la vente des

biens nationaux (M. Marion), 224. — Réponse de M. Charléty et réplique de M. Marion, 400-404.
Chélard (*R.*), Louis XIV et Rakoczy II (G. Ps.), 563.
Congrès international pour l'extension et la culture de la langue française, 485.
Contrasty (*Abbé J.*), Un conseil de paroisse sous le régime de la première séparation de l'Eglise et de l'Etat (A. Mathiez), 455.
Corbin (*Cel Ch.*), Notes et souvenirs d'un officier d'état-major (1831-1904), 87.
Coynart (*Ch. de*), Une petite-nièce de Lauzun (J.-E. Driault), 600.
Da Costa (*G*), La Commune vécue. T. III, (G. Bourgin), 63.
Daudet (*Ernest*), La Terreur blanche. Episodes et souvenirs (J. Céby), 231.
Daupeley (*Gustave*), Sommaire des délibérations de la commune de Nogent-le-Rotrou pendant la Révolution (P. Cornu), 513.
Delbrel (*J.*), Séminaristes martyrs ou confesseurs de la foi pendant la Révolution (A. Mz.), 555.
Déprez (*Eugène*), Archives du Pas-de-Calais, rapport annuel, 1905-1906, (Ph. S.), 481.
Dessat (*Lt*) et *Lt de l'Estoile*, Origines des armées révolutionnaires et impériales, 1789-1815, d'après les archives départementales de l'Ariège (F.G.), 559.
Dorvaux (*Dr P.*), Journal de M. F. Geoffroy, maître-apothicaire de Paris (Pl. C.), 483.
Dreyfus-Brisac (*E.*), Tartuffe annoté ou la Muse de Molière (J. M.), 251.
Driault (*J.-E.*), Napoléon en Italie (1800-1812) (P. Muret), 287.
Dry (*A.*), Soldats ambassadeurs sous le Directoire (R. Guyot), 458.
Duriau (*Dr G.*), voir *Bouchet* (*Em.*).
Eliade (*Pompiliu*), Histoire de l'esprit public en Roumanie au XIXe siècle, T. Ier (P. Muret), 463.
Fournière (*Eugène*), Le règne de Louis-Philippe (Histoire socialiste (J. Céby), 617.
Fraikin (*J.*), Nonciatures de France. Nonciatures de Clément VII. T. Ier (V.-L. Bourrilly), 364.
Furcy-Raynaud, Livret de l'exposition de la jeunesse en 1791 (G. Br.), 776.
Gachot (*Éd.*), Les campagnes de 1799, Jourdan en Allemagne et Brune en Hollande, 483.
Gazier (*A.*), Mémoires de Godefroi Hermant sur l'histoire ecclésiastique du XVIIe siècle. T. II (Ph. S), 324.
Gazier (*A.*), Une suite à l'histoire de Port-Royal d'après des documents inédits. Jeanne de Boisgnorel et Ch. de Beaumont (A. Cans), 216.
Gazier (*Georges*), Les évêques constitutionnels du Doubs, 172.
Gérin (*M.*), voir *Tillier* (*Claude*).
Gigon (*S.-C.*), La révolte de la gabelle en Guyenne (1548-1549) (V.-L. Bourrilly), 366.
Ginouvier (*M.*), Un philanthrope inconnu du XVIIIe siècle, Piarron de Chamousset (Ph. S.), 398.
Girod (*P.-E.*), Les subsistances en Bourgogne et particulièrement à Dijon à la fin du XVIIIe siècle (P. Destray), 722.
Gonnard (*Ph.*). Les origines de la légende napoléonienne. L'œuvre historique de Napoléon à Sainte-Hélène (P. Muret), 610.
Gonnard (*Ph.*), Lettres du Cte et de la Ctesse de Montholon, 1819 1821 (J.-E. D.), 556.
Gossart (*E.*), Espagnols et Flamands au XVIe siècle. La domination espagnole dans les Pays-Bas à la fin du règne de Philippe II (V.-L. B.), 559.
Grabowski (*J.*), Mémoires militaires (1812-1814), 775.
Granié (*P.*), Une commune du Quercy pendant la Révolution (P.-R. M.), 774.
Grimal (*A.*), Essai historique sur le collège de Lure (J. L.), 556.
Guillaume (*J.*), Œuvres de Bakounine. T. II (G. Bn.), 563.
Guyot (*R.*), voir *Bon Sers*.
Hauser (*H.*), Les sources de l'histoire de France, XVIe siècle. Fascicule I (V.-L. B.), 86.
Heuré (*P.*), La vérité sur Sens en 1814-1815 (Pl. C.), 560.
Janton (*G.*), Le servage en Bourgogne (Ph. S.), 484. — Lettre de M. Janton, 639.
Jaucourt (*Cte de*), Correspondance du Cte de Jaucourt, ministre intérimaire des

Affaires étrangères avec le Prince de Talleyrand pendant le Congrès de Vienne, publiée par son petit-fils (P. Muret), 51.
Joachim (*Dr Erich*), Napoleon in Finckenstein (J.-E. Driault), 526.
Labroue (*H.*), Le Club jacobin de Toulon (P.-R. Mautouchet), 723.
Lacombe (*P.*), La psychologie des individus et des sociétés chez Taine historien des littératures, 554.
Langlois (*Chme*), Une victime de la Révolution, René Vallée (A. Mz), 775.
Langlois (*M.*), Le Musée de Chartres (G. Br.), 398.
Lanne, Le mystère de Quiberon (P.-R. M.), 482.
Lanson (*G.*), Voltaire (J. Marsan), 451.
Lanzac de Laborie (*L. de*), Paris sous Napoléon. T. III, 775.
La Roncière (*Ch. de*), Histoire de la marine française. T. III (V.-L. Bourrilly), 285.
Lasne (*M.*), L'assistance publique dans le département de l'Orne pendant la Révolution, 249.
Laspales (*Le P.*), Journal de la réclusion des prêtres insermentés du diocèse de Tarbes, édition critique par l'abbé Ricaud (A. Mathiez), 734.
Lasserre (*A.*), La participation collective des femmes à la Révolution française. Les antécédents du féminisme (P.-R. Moutouchet), 149.
Lavalley (*G.*), Le grand Carnot chansonnier (P.-R. M.), 555.
Lavertujon (*A.*), Gambetta inconnu (J. C.), 85.
Leblond (*Dr V.*), Inventaire sommaire de la collection Bucquet-Aux-Cousteaux (Pl. C.), 484.
Lefort (*A.*), Histoire du département des Forêts, le duché de Luxembourg de 1795 à 1824 (P. Caron), 746.
Lesort (*A.*), L'esprit public dans le département de la Meuse au moment de l'arrestation de Louis XVI (H. S.), 773.
L'Estoile (*Lt de*), voir *Lt Dessat*.
Lort de Sérignan (*Cte*), Un duc et pair au service de la Révolution, le comte de Lauzun (Gal Biron) (1791-1792). Correspondance intime, 87.
Madelin (*Louis*), La Rome de Napoléon. La domination française à Rome de 1809 à 1814 (G. Bourgin), 297.
Maigron (*L.*), Fontenelle (J. Marsan), 714.
Marcel (*Henry*), La peinture française au XIXe siècle (P. Marcel), 65.
Maréchal (*Ch.*), Lamennais et Victor Hugo (J. Marsan), 233. — Lettre de M. Maréchal et réponse de M Marsan, 404-406.
Mareschal de Bièvre (*Cte*), G. Mareschal, seigneur de Bièvre, chirurgien et confident de Louis XIV (V.-L. Bourrilly), 137.
Marfond (*Gabriel*), Politique extérieure et coloniale de la France de Louis XIV à Napoléon (J.-E. D.), 561.
Martino (*P.*), L'Orient dans la littérature française aux XVIIe et au XVIIIe siècles (J. Marsan), 138.
Masson (*Frédéric*), Napoléon et sa famille. T. VII, 1811-1813 (P. Caron), 307.
Masson (*Frédéric*), Un académicien de l'an XI, Jean Devaines, 172.
Meynier (*A.*), Un représentant de la bourgeoisie angevine à l'Assemblée constituante et à la Convention. L. M. La Revellière-Lépeaux (L. Lévy-Schneider), 737.
Michon (*L.*), Le gouvernement parlementaire sous la Restauration (J. Céby), 56.
Monod (*Gabriel*), Jules Michelet; études sur sa vie et ses œuvres (Ch. Schmidt), 61.
Moreau-Nélaton (*Et.*), Catalogue de la collection Moreau, 480.
Mouton (*L.*), voir *Pepé* (*Gal*).
Nesselrode (*Cte de*), Lettres et papiers du Chancelier, Cte de Nesselrode, publiés par le Cte A. de Nesselrode. T. IV. (J.-E. Driault), 152.
Nouvion (*G. de*), Frédéric Bastiat (J. C.), 86.
Obser (*Karl*), Denkwürdigkeiten des Markgrafen Wilhelm von Baden. I, 1792-1818 (P. Caron), 461.
Pariset (*G.*), La Revue germanique de Dollfus et Nefftzer, 1858-68, 251.
Pariset (*G.*), Les aventures de L.-F. Vanhille, prisonnier de guerre chez les Anglais (P. C.), 482.
Paumès (*B.*), Le collège royal et les origines du Lycée de Cahors, 1763-1813 (J. L.), 637.
Pépé (*Gal Guillaume*), La Révolution,

l'Empire, la Restauration et le royaume de Naples. Mémoires, publiés par L. Mouton, 87.
Pfister (*C.*), Tableau de Nancy et de la Lorraine pendant le règne de Léopold (C. S.), 772.
Picot (*E.*). Les Français italianisants au XVIe siècle. T Ier (V.-L. Bourrilly), 448.
Pionnier (*Ed.*), Essai sur l'histoire de la Révolution à Verdun (1789-1795) (J. Letaconnoux), 221.
Pisani (*P.*), Répertoire biographique de l'épiscopat constitutionnel (1791-1802) (A. Mathiez), 604.
Prior (*H.*), Documents inédits relatifs à la Dcsse de Berry, 251.
Reeves (*Jesse S.*), The Napoleonic exiles in America (1815-1819), a study in American diplomatic history (J.-E. Driault), 49.
Reiset (*Vte de*), Marie-Caroline, duchesse de Berry, 1816-1830 (J. Céby), 380.
Ricaud (*Abbé*), Les suspects des Hautes-Pyrénées (A. Mathiez), 734.
Ricaud (*Abbé*), voir *Laspales*.
Ronce (*P.*), Frédéric Bastiat (J. C.), 86.
Sagnac (*Ph.*), voir *Saint-Léger* (*A. de*).
Saint-Léger (*A. de*) et *Ph. Sagnac*, Les Cahiers de la Flandre maritime en 1789 (M. Marion), 453.
Scelle (*Georges*), La traite négrière aux Indes de Castille. Contrats et traités d'Assiento (P. Muret), 715.
Schefer (*Ch.*), La France moderne et le problème colonial (1815-1830) (P. K.), 533.
Sée (*H.*), Les classes rurales en Bretagne du XVIe siècle à la Révolution (Ph. Sagnac), 362.
Seippel (*P.*), Les deux Frances et leurs origines historiques (A. Mathiez), 139.
Serbat (*L.*), Les assemblées du clergé de France. Origines, organisation, développement (1561-1615), (A. Cans), 368.
Sers (*Bon*), Souvenirs d'un préfet de la Monarchie. Mémoires (1786-1862), publiés par le Bon Henri Sers et R. Guyot (P. Caron), 531.
Simon (*Pierre*), L'élaboration de la Charte constitutionnelle de 1814 (J. Céby), 527.
Tchernoff (*J.*), Le parti républicain au coup d'État et sous le second Empire (J. Céby), 301.
Tillier (*Claude*), Pamphlets (1840-1844), publiés par M. Gérin (P. Cornu), 154.
Thirion (*H.*), Madame de Prie (P. Muret), 143.
Tronchin (*Henry*), Un médecin du XVIIIe siècle. Théodore Tronchin (J.-E. Driault), 219.
Tuetey (*A.*), Répertoire général des sources manuscrites sur l'histoire de Paris pendant la Révolution. T. VII (Ph. S.), 325.
Université de Grenoble. Livre du centenaire de la Faculté de droit (J. L.), 564.
Ussel (*Vte Jean d'*), Études sur l'année 1813. La défection de la Prusse (J.-E. Driault), 606.
Uzureau (*Abbé*), Andeganiana, 4e et 5e séries et diverses études (P.-R. M.), 776.
Vivarez (*H.*) et *L. Raulet*, Les vignettes de papiers militaires et administratifs pendant la Révolution, 250.
Viviani (*René*), La Restauration, 1814-1830 (Histoire socialiste) (J. Céby), 378.

LISTE DES REVUES

DÉPOUILLÉES DANS LA REVUE DES PÉRIODIQUES

Revues françaises :

Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français... 158, 384, 536, 624
Études, revue fondée en 1856 par des Pères de la Cie de Jésus..... 67, 158, 235 313, 466, 536, 752
La Grande Revue 67, 313, 385, 536
La Nouvelle Revue..... 68, 313, 385, 466, 624
La Quinzaine 68, 158, 314
La Révolution de 1848..... 69, 160, 538
La Révolution française..... 69, 159, 235, 314, 385, 466, 536, 624, 752
La Revue..... 387, 467, 625
La Revue de Paris..... 160, 236, 315, 387, 468, 539, 626, 755
La Revue du Mois..... 238
La Revue hebdomadaire..... 72, 241, 316, 388, 469, 540, 627
Le Correspondant..... 73, 161, 237, 316, 470, 755
Revue Bleue..... 162, 316, 387, 470, 627
Revue des Deux Mondes..... 75, 162, 317, 389, 470, 540, 627, 757
Revue des Études historiques..... 472, 541, 629
Revue des Questions historiques..... 472, 630, 760
Revue d'histoire de Lyon..... 163, 390, 541, 761
Revue d'histoire diplomatique 242
Revue d'histoire rédigée à l'État-Major de l'Armée.. 78, 163, 243, 318, 542 630, 761
Revue Henri IV 391
Revue historique..... 80, 164, 474, 543, 632, 763
Revue politique et parlementaire..... 165, 244, 474, 543, 632

Revues étrangères :

The American historical Review..... 244

INDEX ANALYTIQUE SOMMAIRE

DES NOTES ET NOUVELLES

Académie des Beaux-Arts, 172, 321, 552.
Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 552.
Académie des Sciences morales et politiques, 81, 167, 247, 393, 476, 549, 633, 764.
Collège de France. Chaire de l'histoire du travail, 769.
Comité des Archives du Ministère de la Guerre, 553.
Commission pour la publication des documents relatifs à l'histoire économique de la Révolution française, 247, 545-549, 765.
Commission pour la publication des documents diplomatiques de la guerre de 1870-1871, 478, 766.
Commission supérieure des archives, 551.
Congrès des Sociétés savantes à Montpellier, 81, 549.
Congrès des sciences historiques à Dunkerque, 768.
Congrès international des sciences historiques à Berlin en 1908, 552.
Cours d'histoire moderne dans les Universités et Ecoles, 82, 167, 248, 321, 394.
Ecole des Chartes, thèses sur des sujets d'histoire moderne en 1906, 397.
Exposition de portraits français du XVIe siècle, 322.
Exposition de gravures sur la vie populaire à Paris, 772.
Livres en préparation ou sous presse, 81, 83, 84, 85, 169, 250, 322, 480, 772.
Mémoires pour le diplôme d'histoire et géographie à la Faculté des lettres de Paris (en 1906 et 1907), 769-770.
Mouvement des Revues, 169, 172, 322, 480, 771.
Musée d'Azay-le-Rideau, 172.

Nécrologies :

Notice sur Henri Bouchot (G. Br.), 170-171.
Notice sur E. Glasson (Ph. S.), 323.
Notice sur J. Lair, 771.
Notice sur le Vte Spoëlberch de Lovenjoul, 771.

Prix décernés par l'Institut, 633, 764.
Prix Peyrat (Arconati-Visconti), 770.
Réunion des Sociétés des beaux-arts des départements, 633.

Sociétés historiques, séances et travaux :

Société de l'histoire de France, 83, 393.
Société de l'histoire de l'art français, 169, 248, 321, 393, 478, 634, 767.
Société de l'histoire du costume, 478.
Société d'histoire contemporaine, 82, 767.
Société d'histoire de la Révolution française, 476.
Société d'histoire de la Révolution de 1848, 168, 477.
Société d'histoire diplomatique, 766.
Société d'histoire moderne, 168, 248, 321, 393, 476, 551, 634, 766.
Société française de bibliographie, 248, 767.
Société internationale de Musique, 554.

Soutenances de thèses de doctorat ès lettres :

Thèses de M. Ph. Gonnard, 394-397.
Thèses de M. M. Gossart, 479-480.
Thèses de M. P. Lasserre, 478-479.
Thèses de M. Prudhommeaux, 635-637.